UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesociales10pari

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE, — DEUXIÈME ANNÉE

Dixième et Onzième fascicules (janvier 1905).

CLASSIFICATION SOCIALE, par **E. Demolins.**

I. Comment notre instrument d'analyse est suffisant et notre classification insuffisante.
II. Les divisions générales de la nouvelle classification.
III. Sociétés à formation communautaire stable.
IV. Sociétés à formation communautaire instable.
V. Sociétés à formation communautaire ébranlée.
VI. Sociétés à formation particulariste ébauchée.
VII. Sociétés à formation particulariste ébranlée.
VIII. Sociétés à formation particulariste développée.
IX. Comment la classification se vérifie par la solution qu'elle donne aux grands problèmes sociaux.

Douzième fascicule (février-mars 1905).

LA FRANCE AU MAROC, par **Léon Poinsard.**

I. Le pays.
II. Les populations marocaines.

III. Organisation actuelle de la vie privée.
IV. Organisation des pouvoirs publics.
V. La mission de la France au Maroc.

Treizième fascicule (avril 1905).

LE COMMERCE FRANCO-BELGE ET SA SIGNIFICATION SOCIALE, par **Ph. Robert**.

I. Caractères de la Belgique.
II. Quelques chiffres généraux.
III. Les articles du commerce franco-belge.
IV. Pourquoi la Belgique est un débouché pour la France.
V. Classification de nos ventes à la Belgique.
VI. Comparaison de nos ventes à la Belgique avec nos ventes à l'Angleterre et classement qui en résulte.
VII. La concurrence allemande.
VIII. Moyens de résister à la concurrence allemande.
IX. Comptoirs à créer.
X. Organisation pour l'exportation en Belgique des produits agricoles de consommation immédiate.
XI. Pourquoi la France est un débouché pour la Belgique.
XII. Les ventes de la Belgique à la France.
XIII. L'Angleterre et la Belgique fournisseurs de la France.

Quatorzième fascicule (mai 1905).

UN TYPE D'OUVRIER ANARCHISTE : MONOGRAPHIE D'UNE FAMILLE D'OUVRIERS PARISIENS, par **J. Bailhache**.

I. La vie matérielle de la famille.
II. Histoire de la famille.
III. La vie sociale et intellectuelle de la famille.
IV. La situation actuelle et l'avenir de la famille.
V. Conclusions.

Quinzième fascicule (juin 1905).

UNE EXPÉRIENCE AGRICOLE DE PROPRIÉTAIRE, par **Albert Dauprat**.

I. Une année de veillée d'armes.
II. Notre domaine et sa prise de possession.

III. Trois années de culture officielle.
IV. Notre expérience du pays.
V. Je déchois dans la chasse. — M. de R***.
VI. Je deviens révolutionnaire.

Seizième fascicule (juillet-août 1905).

JOURNAL DE L'ÉCOLE DES ROCHES.

I. La Vie générale et le Personnel de l'École.
II. Le travail classique.
III. La section spéciale.
IV. Les sports, les travaux manuels, les excursions.
V. Les séances musicales et littéraires. Les conférences.
VI. Nos anciens élèves.

Dix-septième fascicule (septembre 1905).

LE PAYSAN BASQUE DU LABOURD A TRAVERS LES AGES,
par **G. Olphe-Galliard.**

I. Analyse du type.

La famille : situation de la femme ; éducation des enfants ; émigration. — Organismes extérieurs à la famille : Voisinage et patronage ; pouvoirs publics.

II. Causes de cet état social.

Origine de la race. — Conditions du Lieu. — Expansion de la race.

Dix-huitième fascicule (octobre 1905).

LA CRISE COLONIALE EN NOUVELLE-CALÉDONIE,
par **Marc Le Goupils.**

I. Les origines de la crise.
II. Le travail et les produits.
III. La tentative de colonisation agricole et la crise.
IV. La colonisation doit s'appuyer sur la production minière.
V. Arbitraire administratif.

Dix-neuvième et Vingtième fascicules
(novembre-décembre 1905).

LE PAYSAN DES FJORDS DE NORVÈGE; LA VIE PRIVÉE,
par **Paul Bureau.**

Le Lieu norvégien.
Les régions des gaards isolés.
Les régions des gaards agglomérés.
Les régions les plus particulièrement modifiées par les conditions modernes.

LA SCIENCE SOCIALE DEPUIS F. LE PLAY
1882-1905.

CLASSIFICATION SOCIALE

RÉSULTANT

DES OBSERVATIONS FAITES D'APRÈS LA MÉTHODE
DE LA SCIENCE SOCIALE

PAR

EDMOND DEMOLINS

101636
27/4/10

SOMMAIRE

I. — **Comment notre instrument d'analyse est suffisant et notre classification insuffisante.** P. 3.

II. — **Les divisions générales de la nouvelle classification.** P. 9.

1° *Les deux formations sociales.*
2° *Les six genres.*
3° *Les subdivisions du genre.*

III. — **Sociétés à formation communautaire stable.** P. 20.

1° *Le groupe des steppes asiatiques.*
2° *Le groupe des déserts et oasis.*

IV. — **Sociétés à formation communautaire instable.** P. 40.

1° *Le groupe des Toundras.*
2° *Le groupe des Savanes de l'Amérique du Nord.*
3° *Le groupe des Forêts de l'Amérique du Sud.*
4° *Le groupe des Forêts et sols divers de l'Afrique.*
5° *Le groupe de l'Océanie.*

V. — **Sociétés à formation communautaire ébranlée.** P. 55

1° *Le groupe de l'Asie méridionale et orientale.*
2° *Le groupe de l'Europe orientale.*
3° *Le groupe de l'Europe occidentale celtique.*
4° *Le groupe de l'Europe méridionale.*
5° *Le groupe de l'Amérique du Sud.*

VI. — **Sociétés à formation particulariste ébauchée.** P. 102.

1° *Le groupe des Fjords scandinaves.*
2° *Le groupe de la Plaine saxonne.*
3° *Le groupe des Polders flamands.*

VII. — **Sociétés à formation particulariste ébranlée.** P. 110.

1° *Le groupe de l'Europe centrale.*
2° *Le groupe de l'Europe occidentale.*

VIII. — **Sociétés à formation particulariste développée.** P. 132.

1° *Le groupe de l'Europe septentrionale.*
2° *Le groupe de l'Australasie et de l'Afrique anglaise.*
3° *Le groupe de l'Amérique du Nord.*

IX. — **Comment la classification se vérifie par la solution qu'elle apporte aux grands problèmes sociaux.** P. 155.

A MES ÉLÈVES

DE LA SECTION SPÉCIALE

DE

L'ÉCOLE DES ROCHES

JE DÉDIE CE TRAVAIL

qui a été fait sous leurs yeux

et avec leur concours.

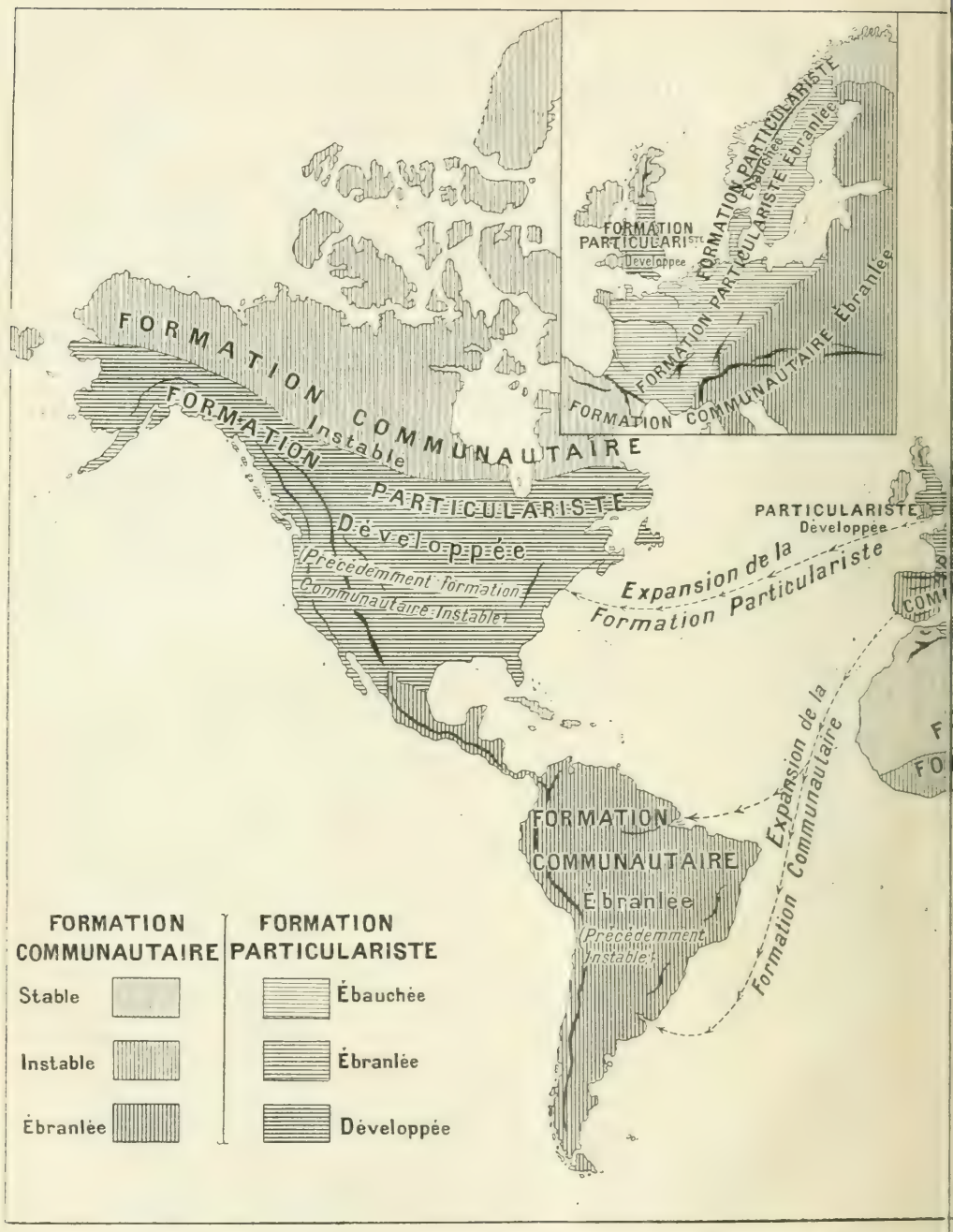

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQ

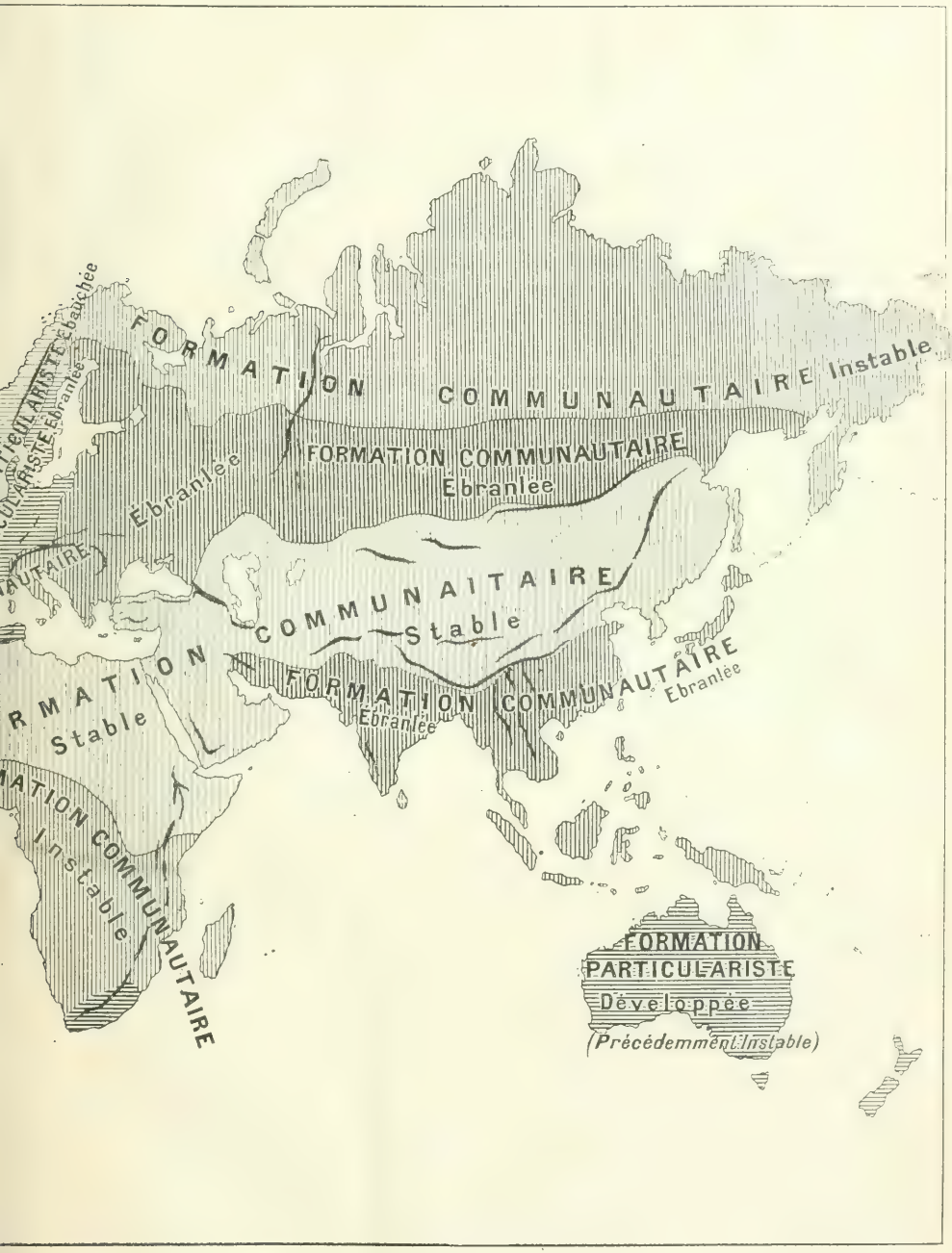

DES FORMATIONS SOCIALES

INDICATIONS

POUR SE SERVIR

DE LA CLASSIFICATION SOCIALE

Si on étudie un lieu déterminé, on doit consulter la division de la classification qui correspond à ce lieu et les analyses publiées en notes.

Si on étudie un seul phénomène social, dans un ou dans plusieurs milieux différents, par exemple un phénomène relatif au Lieu, au Travail, à la Propriété, à la Famille, à la Vie publique, etc., etc., on doit consulter, *dans les diverses divisions de la Classification,* les analyses placées en notes, qui sont relatives à ce phénomène.

Ces analyses *sont présentées dans l'ordre des divisions de la Nomenclature*, ce qui rend les recherches très faciles [1].

Les renvois contenus dans les notes, lorsqu'il n'y a pas d'autre indication, se rapportent à la Revue *La Science sociale,* 1re Période, 1886-1903, 36 volumes.

Les renvois O. E. désignent les *Ouvriers européens*, 2e édition, en 6 vol. in-8. — Les renvois O. M. désignent les *Ouvriers des Deux Mondes.*

Ce fascicule ne contient que les divisions générales de la Classification. Les subdivisions seront données dans d'autres fascicules.

La Classification sera tenue au courant des progrès de la science par la publication de feuilles détachées qui pourront ainsi être toujours intercalées à leur place.

Je conseille de lire d'abord le texte d'un bout à l'autre, sans s'arrêter aux notes, afin de se donner une *vue d'ensemble* de la Classification. On lira ensuite le texte, avec les notes qui lui servent de support, de preuves et de développement.

1. Voir le tableau de la Nomenclature, dans la *Science sociale*, 2e pér., 1re fasc., à la fin.

LA SCIENCE SOCIALE DEPUIS F. LE PLAY

1882-1905.

CLASSIFICATION SOCIALE

I

COMMENT NOTRE INSTRUMENT D'ANALYSE EST SUFFISANT ET NOTRE CLASSIFICATION INSUFFISANTE

C'est en 1829 que notre maître, Frédéric Le Play, commença à soumettre les phénomènes sociaux à une observation méthodique; il y a donc aujourd'hui 75 années que ces études se poursuivent sans interruption et à l'aide d'une méthode constamment précisée et perfectionnée.

Dans le 1er fascicule de cette deuxième période de la *Science sociale*[1], j'ai expliqué brièvement, avec mes amis et anciens collaborateurs, MM. Robert Pinot et Paul de Rousiers, les origines, les procédés et les applications de la méthode sociale[2].

1. **Avis.** — Toutes les notes qui suivent, lorsqu'il n'y a pas d'autre indication, se rapportent à la Revue *la Science sociale*, 1re Période. 36 volumes de 1886 à 1903. — O. E. désigne les *Ouvriers européens;* O. M. désigne les *Ouvriers des deux mondes*.

2. **Résumé sur la méthode d'analyse.** — La science sociale est une science, I, 9 à 21, 97 à 109, 289 à 304; II, 493 à 516. — Il n'y a pas de science sans définitions rigoureuses, I, 193, 205. — La science sociale a pour objet les conditions, ou les lois, des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité, I, 18 à 21, 396. — Les origines de la méthode sociale, son caractère scientifique, I, 403 à 405. — Le Play, créateur de la science sociale, I, 402 à 403. — La science sociale a parcouru trois périodes, I, 5 à 8. — Les phénomènes sociaux tombent sous l'observation scientifique, I, 400 à 402. — L'intérêt de la science sociale est de dégager, de faits méthodiquement observés, analysés et classés, les lois qui régissent les sociétés humaines, I, 393. — Des diverses manières d'étudier scientifiquement un fait social, la seule qui permette de constater une loi, c'est l'analyse et la classification, I, 394 et 395. — Il n'y a pas conflit entre les lois sociales et la liberté humaine, I, 11 à 13. — La raison ne fournit pas seule à l'homme tous les éléments d'information sur la vie sociale, I, 14 à 16. — La science sociale ajoute à l'expérience l'analyse méthodique, l'observation comparée, le classement scientifique, I, 16 à 18. — L'analyse méthodique est le premier procédé de la science sociale, I, 97 à 109. — La vie de la famille ouvrière présente la forme la plus élémentaire de l'existence dans une société, I, 99 à 101. — L'observation doit porter non sur l'individu isolé, mais sur la famille, I, 103. — Et d'abord sur une famille ouvrière en particulier, I, 105, 106. — Il y a entre la famille ouvrière et certaines institutions diffe-

Nous avons montré comment la méthode d'analyse était arrivée aujourd'hui à une exactitude rigoureuse, grâce à la *Nomenclature sociale* établie par Henri de Tourville.

Cet instrument de travail a fait faire, depuis 15 ans, à la science sociale des progrès comparables à ceux que la nomenclature chimique a fait faire à la chimie. Aujourd'hui, nous pouvons analyser exactement et rapidement les sociétés les plus compliquées, nous rendre compte de la portée précise de chaque phénomène et de ses relations de causes et d'effets.

Notre instrument d'analyse est donc à la hauteur des progrès de la science.

Mais il n'en est pas de même de notre *Classification*.

Sur ce point, nous en sommes encore, — sauf quelques améliorations partielles [1], — à la classification établie par Le Play vers 1855 [2]! Cette classification, créée aux origines mêmes de la

rentes d'elle des rapports de dépendance et d'action liée, I, 106. — L'observation comparée est le second procédé de la science sociale, I, 289 à 304; — perfectionne l'analyse, I, 291; — doit être méthodique, I, 292; — se place entre l'analyse qu'elle perfectionne et la classification qu'elle prépare, I, 293. — Cette coordination est particulièrement nécessaire, II, 496. — Sa difficulté est démontrée par l'histoire des classements essayés par Le Play, II, 497 à 500. — Explication générale de la nomenclature, II, 502 à 516. — En science sociale, on ne se sert que de termes concrets et usuels, II, 33. — La découverte des lois sociales est le but des voyages d'observation, I, 141. — Ces voyages exigent une préparation scientifique, I, 146 à 150. Ils sont rendus précis par la méthode d'observation, I, 146 à 150. — Le Play trouva dans l'Orient de l'Europe le point de départ de l'observation sociale, I, 293 à 296. — Un simple fait bien observé permet de vérifier un grand nombre de lois, I, 334 à 347. — La connaissance de la science sociale donne l'explication des phénomènes observés, I, 150 à 152. — Elle découvre l'ordre général du monde social, II, 493 à 516. — Elle réfute les théories sociales, I, 31. — La science sociale éclaire et complète les autres sciences, I, 399; II, 453. — La science sociale renouvelle la géographie, II, 494. — L'étude méthodique de la géographie doit précéder celle de l'histoire, qu'elle explique partiellement, XXXVI, 131. — On ne comprend bien l'œuvre de Le Play qu'en se rendant compte du lien scientifique qui unit les conclusions aux observations, XVII, 150. — La méthode monographique, telle que l'a laissée Le Play, est un instrument imparfait, XVII, 153. — La Nomenclature sociale permet, dans une monographie, de ne plus présenter un phénomène sans en montrer la portée, XVII, 167. — La nouvelle méthode de science sociale permet une analyse plus complète, des classements plus féconds, une exposition plus scientifique et plus intéressante, XVII, 168. — En science sociale, on procède de la description des types les plus simples aux types plus compliqués, IX, 321. — La science sociale n'est ni fataliste ni matérialiste, et ses conclusions se concilient avec l'existence de la liberté, XXIII, 35. — Celui qui fait de la science sociale doit se dégager des préjugés, XXXII, 416. — Pour avoir prise sur les faits sociaux, rien ne sert d'imaginer des solutions *a priori*, il faut observer, XXXII, 421. — Pour opérer des réformes, il faut utiliser les forces sociales, et pour cela, les connaître, XXXII, 421.

Lire : *La Méthode sociale, ses procédés et ses applications*, par Edmond Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers. *Science sociale*, 2e Période, 1er fascicule.

1. Voir dans la *Science sociale*, 1er fascicule, 2e Période, p. 44 et suivantes.

2. C'est l'année où parut la 1re édition des *Ouvriers européens*.

science, est essentiellement *élémentaire et incomplète*. Elle comprenait trois et, plus tard, quatre types de famille :

La Famille patriarcale;

La Famille quasi patriarcale, ou fausse Famille-souche;

La Famille-souche, ou particulariste;

La Famille instable.

Toute la classification se bornait à ces quatre divisions, et elle ne comprenait aucune subdivision. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au premier volume de la seconde édition des *Ouvriers européens*, qui est consacré à la méthode d'observation. Le Play dit bien (p. 380) qu'il faut « multiplier les observations en vue d'arriver à un classement méthodique ». Mais ce classement n'a jamais été fait; on n'est pas allé au delà des trois, puis des quatre espèces de familles.

C'est ce qui explique le peu d'intérêt que les auteurs des monographies de familles ont pris à leur travail et le peu de lumière qu'ils en ont fait jaillir pour eux et ensuite pour le public. Ils remplissaient patiemment le cadre établi par Le Play et, cela fait, considéraient leur travail comme terminé. Cette masse énorme d'observations n'a presque pas été utilisée, faute d'un instrument de comparaison et de classification.

Cette classification n'est pas seulement incomplète; elle est, de plus, *artificielle*.

En histoire naturelle, on entend par système, ou classification *artificielle*, une méthode de classification où l'on ne prend en considération que les *ressemblances d'un ou de deux mêmes organes* pour constituer les groupes. L'exemple le plus remarquable est le système sexuel de botanique de Linné, basé sur les seuls organes de la fécondation.

Au début d'une science, lorsqu'on a trop peu de connaissances sur les êtres qu'il s'agit de classer, on est bien contraint de déterminer *quelques principes provisoires de classement* et d'adopter une classification artificielle. Alors, on crée des groupes d'après les *principes convenus*, et avec *le seul espoir* de parvenir à *distinguer nettement* et à *bien dénommer* les espèces dont l'étude serait impossible, si elles demeuraient confusément mêlées.

C'est dans cette situation que se trouvait Le Play, et il dut recourir provisoirement à une classification artificielle, c'est-à-dire établie d'après un seul caractère choisi un peu arbitrairement. Il adopta, comme base de classification, le mode de transmission des biens, qui fut le point de départ de la première division en trois groupes de famille.

Cette classification artificielle et provisoire nous a servi, jusqu'à présent, à mettre dans un certain ordre la multitude des faits analysés par Le Play et après lui.

Mais à mesure que ces faits devenaient plus nombreux et que les perfectionnements apportés à la méthode d'analyse nous permettaient de les mieux connaître, les imperfections, les lacunes et les inexactitudes de la classification de Le Play devenaient un obstacle croissant au progrès de la science.

Pendant ces vingt dernières années, nous nous sommes efforcés de nous accommoder de notre mieux d'un instrument dont nous sentions de plus en plus l'insuffisance. Il est plus facile de voir les points faibles d'une classification que d'en établir une autre.

Le progrès à faire consistait à passer de la classification artificielle à une *classification naturelle*, c'est-à-dire à une classification établie, non plus d'après un seul caractère choisi plus ou moins arbitrairement, mais d'après l'*ensemble des caractères* plus exactement connus.

L'ensemble des caractères donne une exactitude plus grande qu'un seul caractère; cela est évident.

Une classification naturelle est en outre plus conforme à la réalité en ce *qu'elle n'isole pas les types observés de leur milieu social*. En les isolant, on perd la notion des actions et des réactions entre les faits observés et le milieu où ils évoluent. On se trouve ainsi hors d'état de les comprendre et de les expliquer.

Le Play ne tenait pas compte du milieu pour classer les familles observées; il les considérait en elles-mêmes et les classait en tenant compte uniquement du caractère intrinsèque qu'il avait adopté comme indice, c'est-à-dire le mode de transmission des biens.

On s'en rendra compte si on veut bien se reporter à la carte de l'Europe qu'il a placée à la fin du tome I des *Ouvriers européens*. Cette carte indique la situation géographique des 57 familles décrites dans cet ouvrage. Elles sont désignées par des points de couleur différente, suivant que Le Play les rattache à la famille patriarcale, à la famille-souche, ou à la famille instable. D'autre part, la carte est divisée en trois parties : la région de l'Orient présentée comme patriarcale, la région du Nord présentée comme à famille-souche, la région de l'Occident présentée comme à famille instable.

Or il n'y a pas de concordance entre ces deux classements : on trouve indistinctement les différents types de famille dans les différentes régions. Il n'y a pas superposition entre les trois régions et les trois types de famille, *bien que les deux classements soient établis d'après le même trait caractéristique*.

Cette discordance vient de ce que Le Play a déterminé chaque région d'après ses caractères généraux et chaque famille d'après un caractère particulier choisi comme décisif.

Il n'a pas trouvé, bien qu'il l'ait cherché, le moyen de combiner ensemble les deux classements, le classement des régions et le classement des types. Il faut cependant arriver à cette concordance, car il n'est pas possible de maintenir ensemble deux classifications contradictoires. Ce dualisme a empêché jusqu'à ce jour le perfectionnement de la classification sociale.

La classification que je présente aujourd'hui au public tient compte de l'ensemble des phénomènes, *aussi bien pour les groupements géographiques que pour chaque type social*. Elle va donc nous donner la solution que Le Play a cherchée, mais qu'il ne pouvait trouver alors, à cause de l'état peu avancé de la science.

Venant après lui, et ayant comme point de départ son point d'arrivée, il m'a été possible de réaliser ce qu'il n'avait pu que souhaiter et entrevoir.

Mais ce résultat n'a pas été obtenu sans peine, sans de fréquents essais et sans un très long travail, dont le lecteur peut retrouver la trace.

J'ai fait une première tentative de classification naturelle en

publiant *Les Français d'aujourd'hui*. Les types sociaux du Midi et du Centre y sont présentés par zones classées méthodiquement suivant un ordre de complication croissante déterminé par la nature des productions et du travail.

Peu de temps après, j'ai entrepris d'étendre la classification aux grandes régions sociales du monde, en publiant les deux volumes : *Comment la route crée le type social*. Mais, dans ce dernier ouvrage, la préoccupation de combiner les périodes historiques avec une classification sociale a nui à l'unité et à la belle ordonnance de la classification.

Du moins le long effort que j'ai dû faire, pour grouper et sérier ainsi les phénomènes, m'a enfin mis sur la voie de la classification complète, que je viens aujourd'hui présenter au public après dix années d'essais multiples, de tâtonnements et de recherches.

Après cela, je n'ai pas besoin d'ajouter que cette classification n'est ni théorique, ni à priori : je n'ai pas classé des idées préconçues, mais des faits minutieusement et méthodiquement observés, analysés et décrits pendant 75 années. Pour en donner au lecteur l'impression matérielle et la preuve tangible, j'ai tenu à publier en note, dans des notes plus longues que le texte, le résumé analytique des faits qui servent de support, de contrôle et de confirmation à la classification elle-même. Ces faits ont été analysés et décrits dans la Revue *La Science sociale*; ils sont le résultat d'une œuvre collective, poursuivie en dehors de toute idée préconçue et avant toute classification.

Ces faits n'ont donc pas été réunis pour justifier après coup cette classification; mais cette classification a été établie pour mettre en ordre et pour expliquer ces faits. Elle porte ainsi avec elle la preuve de son exactitude.

II

LES DIVISIONS GÉNÉRALES DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION

I. — LES DEUX FORMATIONS SOCIALES.

Pour établir une classification naturelle, méthodique et rigoureuse, il faut aligner les différents phénomènes, en partant du phénomène le plus général, de celui qui influe le plus directement et le plus complètement sur tous les autres, qui les domine, qui les commande tous, qui les fait, en quelque sorte, virer dans un sens ou dans un autre.

Pour avoir un tel caractère de généralité, ce phénomène doit être tiré de l'*objet même* de la science que l'on étudie.

Or la science sociale a pour objet *les conditions, ou les lois, des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité.*

La nomenclature sociale donne précisément la série de ces groupements, dans l'ordre de leur complication croissante. Ils s'établissent suivant les nécessités imposées par le Lieu, le Travail, la Propriété, la Famille, les diverses associations de la vie privée, ou de la vie publique, l'Expansion au dehors, etc.

Ces groupements comportent des modalités très différentes et vraiment innombrables. Mais, quand on soumet à un examen méthodique toutes les modalités révélées par l'observation, on constate qu'elles peuvent se ramener à deux principales. En

I. — SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE

GENRES	GROUPES	RÉGIONS
1° STABLE *Foyer* de la formation communautaire. — Sociétés rendues *stables* par la prédominance de *l'art pastoral* sur un *sol intransformable*. Aussi sans variations connues. Et sociétés *simples* parce que tous les organismes sociaux sont réduits à la communauté de famille, ou de tribu. Aussi pas de pouvoirs publics réguliers.	**1° Steppes asiatiques.** Herbe généralement plus abondante ; art pastoral suffisant aux besoins. Simples communautés pastorales et patriarcales.	1° Mongolie sept. Paturages riches. 2° Mandchourie. Paturages moyens. 3° Tibet. Paturages pauvres (chèvres). 4° Confins cultivables. Paturages et culture associés.
	2° Déserts et Oasis. Herbe moins abondante, art pastoral insuffisant. Nécessité d'y adjoindre, comme travail accessoire, les transports par caravanes et le commerce. Superposition de la communauté de tribu. Apparition des organismes rudimentaires de la vie publique.	1° Sahara. 2° Arabie. 3° Assyrie et Chaldée. 4° Syrie. 5° Égypte.
2° INSTABLE Expansion sur sols *primitifs*. — Sociétés rendues *instables*, par la prédominance de la *chasse*, de la *pêche fluviale* et de la *cueillette* : d'où, ressources plus *aléatoires* et qui donnent *l'autorité aux jeunes gens*, sans les rendre capables de l'exercer. Les vieillards ayant perdu toute autorité, la *communauté familiale se trouve désorganisée*. Ces populations sont graduellement *éliminées* par la concurrence des sociétés mieux organisées.	**1° Toundras.** Populations vivant misérablement de l'art pastoral du *renne*, d'une pêche et d'une chasse *réduites* et *aléatoires*.	1° Laponie. — 2° Russie septentrionale. 3° Sibérie septentr. — 4° Amérique septentr.
	2° Savanes de l'Amérique du Nord (avant la colonisation). Chasse d'animaux *en troupe*, les *bisons* ; mais *aléatoire* par suite des migrations périodiques du gibier.	1° Prairie. Chasse. 2° Montagnes Rocheuses. Chasse et productions variées. 3° Lacs. Chasse et culture en deux ateliers séparés.
	3° Forêts et sols divers de l'Amérique du Sud (avant la colonisation). Chasse d'animaux *isolés*, plus rares et d'une conservation difficile à cause de la chaleur.	1° Bassin de l'Amazone. 2° Pampas (et annexes).
	4° Forêts et sols divers de l'Afrique (avant la colonisation). Sols surtout forestiers, ou arides. Populations incapables d'échapper à la domination sanguinaire de *pasteurs guerriers*, formés dans les régions montagneuses, principalement de l'Est.	1° Montagnes de l'Est. 2° Déserts du Sud. 3° Centre équatorial. 4° Région du Dourah et du Nil Blanc.
	5° Océanie (avant la colonisation). Prédominance de la *cueillette*, qui éloigne absolument l'homme du travail et de l'effort.	1° Rivages d'accès. 2° Iles éparses.
3° ÉBRANLÉE Expansion sur sols *transformés*. — Sociétés ébranlées par les exigences de la *culture* qui rend plus difficile le maintien de la communauté familiale. L'homme se trouve ainsi privé du soutien de la communauté, sans avoir été rendu capable de s'en passer et de s'appuyer sur lui-même. Ce sont ici les groupes de population de *l'Orient* et *du Midi*, si différents de ceux de l'Occident et qui s'effacent de plus en plus devant eux. Avant la science sociale, ce phénomène, si considérable et si manifeste, était inexplicable.	**1° Asie méridionale et orientale.** Populations passées à la *culture*, mais longtemps séparées du reste du monde par les énormes espaces de steppes de l'Asie centrale ; d'où *dominées par des pasteurs* ; d'où *immobiles* jusqu'à notre époque.	1° Perse (et annexes). 2° Inde. 3° Chine (et annexes). 4° Indo-Chine. 5° Japon. Évolution plus rapide, parce que moindre influence des pasteurs et de la vie pastorale.
	2° Europe orientale. Populations également originaires des *steppes asiatiques* et constamment *influencées par elles*, ce qui les a maintenues dans la *tradition*, la *routine* et le *régime communautaire*. Elles sont poussées par la culture hors de la communauté patriarcale, et elles sont cependant *incapables de se dégager* de la communauté pour marcher dans la voie du progrès individuel.	1° Finlande. 2° Pologne (Nord-Slaves). 3° Russie (Nord-Slaves). 4° Sud-Slaves. 5° Turquie. 6° Autriche-Hongrie.
	3° Europe occidentale celtique. Ce groupe constitue un curieux phénomène d'*immobilité sociale* et de communauté de *clan* par suite de la route suivie et du cantonnement subi.	1° Highlands d'Écosse. 2° Irlande. 3° Bretagne armoricaine. Avant la domination étrangère.
	4° Europe méridionale. Elle est une projection de l'Orient dans le midi de l'Europe, par suite des *deux routes* qui y ont amené les populations de l'antiquité : la route du *Sahara* et celle de la *Méditerranée*.	1° Péninsule grecque. 2° Péninsule italienne. 3° Péninsule ibérique. C'est ici que l'*Histoire ancienne* est expliquée par la Science sociale.
	5° Amérique du Sud (y compris le Mexique et les Antilles). C'est le *dernier point d'aboutissement* de la formation communautaire, par suite de la colonisation portugaise et espagnole. Cela explique son *infériorité* par rapport à l'Amérique du Nord.	(A déterminer.)

II. — SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE

GENRES	GROUPES	RÉGIONS
1° ÉBAUCHÉE *Foyer* de la formation particulariste, par suite de circonstances très caractérisées qui ont rendu la *communauté familiale* impossible et qui ont dressé l'homme à ne compter que sur son *initiative personnelle*. C'est ici le point de départ de la supériorite incontestée de l'Occident sur l'Orient.	**1° Fjords scandinaves.** *Première ébauche* de la formation particulariste. Cela explique les invasions du Nord si différentes de celles de l'Orient.	1° RIVAGES INTÉRIEURS. *[illegible]*: influence du *saxon*. 2° RIVAGES MARITIMES. Avec la *[illegible]*, en plus.
	2° Plaine saxonne. *Seconde ébauche*, dans le sens de la petite *culture exclusive* et de l'*association limitée et transitoire*.	1° CONFINS MARITIMES. Terrain de transition. 2° PLAINE INTÉRIEURE. Constitution du *domaine plein*.
	3° Polders flamands. *Troisième ébauche*, dans le sens du développement du commerce et de la petite industrie.	1° HOLLANDE. *Art pastoral* et *Commerce*. 2° BELGIQUE FLAMANDE. *Petite culture* et *Industrie*.
2° ÉBRANLÉE Expansion sur sols *occupés*. Ici la formation particulariste entre en *contact* avec la formation communautaire précédemment établie. Cela lui imprime une *atténuation* et une *déviation*, par conséquent un *ébranlement*. C'est ce qui explique le caractère *flottant* et *indécis* de tout ce genre. Il tient des *deux formations*, de l'Orient et de l'Occident. Il a incline davantage vers la formation particulariste avec la *Féodalité territoriale*; vers la formation communautaire, avec l'établissement de la *grande monarchie* : Louis XIV, Napoléon, la Convention, empereurs d'Allemagne.	**1° Europe centrale.** D'abord occupée par des populations venues de l'Orient et à formation communautaire, Celtes, Germains Slaves ; elle fut ensuite influencée plus ou moins par l'infiltration, ou la domination, de population à formation particulariste, Saxons et Francs. Mais les régions montagneuses (Suisse), ou écartées et plus peuplées au moment des invasions (Suède, Danemark « Vagina gentium »), ont été moins touchées par la formation particulariste. L'Allemagne, plus ouverte et moins occupée antérieurement, l'a été davantage, et doit, dès lors, être classée après.	1° SUISSE. Hautes montagnes, vallées et plaines contiguës donnent *toute la gamme des productions, mais en petit* (art pastoral, petite culture, petite industrie). 2° SUÈDE. 3° DANEMARK. 4° ALLEMAGNE. La nécessité de contenir les Slaves demi-nomades a développé, en Allemagne, le régime de la « marche » ou frontière, avec villes fortifiées. Il en est résulté le développement de la vie urbaine et de l'autorité militaire, qui ont favorisé l'établissement de la grande communauté d'État. C'est ainsi que la formation particulariste est restée surtout cantonnée dans les provinces du Nord-Ouest plus influencées par les Saxons.
	2° Europe occidentale. *Bien plus touchée* par la formation particulariste que l'Europe centrale, à cause de l'*établissement des Francs*, issus de la Plaine saxonne. Ils établissent d'abord la *prédominance du domaine, c'est-à-dire du particulier*, sur la communauté publique (1re, 2e et début de la 3e race). Mais à partir de Philippe le Bel, reprise progressive de la formation communautaire, par le droit césarien, les légistes et la Royauté.	1° BELGIQUE WALLONNE. 2° FRANCE. Pays où la *combinaison des deux formations sociales* se manifeste le plus complètement : la France du Midi plus touchée par la formation communautaire ; celle du Nord, par la formation particulariste. Mais c'est actuellement le Midi qui domine et entraîne.
3° DÉVELOPPÉE Expansion sur sols *vacants*. Dès lors, la formation particulariste a pu se développer à l'aise et sans subir aucune influence étrangère, comme dans le genre précédent. En Grande-Bretagne, les Saxons ont refoulé facilement les Bretons peu fixés au sol et divisés par les luttes de clans ; de même, en Australasie et en Amérique. Sur ces territoires vides et neufs, le type social a donc pu, non seulement se développer suivant sa formule, mais acquérir une initiative personnelle encore plus grande.	**1° Europe septentrionale** (anglo-saxonne). C'est ici le premier terrain de développement de la formation particulariste ; par les seules forces de la vie privée, elle prédomine sur les Angles, les Danois, les Normands : elle établit le Parlementarisme et le Self-government, c'est-à-dire la prédominance du particulier sur l'État. L'Angleterre aboutit à la grande Charte, alors que la France aboutit à Louis XIV, à la Convention et à Napoléon.	1° BASSE ÉCOSSE. La distinguer avec soin des Highlands à formation communautaire. 2° ANGLETERRE. L'évolution de l'Angleterre, depuis les origines jusqu'à nos jours, montre comment la formation particulariste triomphe par les seules forces de la vie privée, contrairement au moyen de prédominance de la formation communautaire.
	2° Australasie et Afrique anglaise. La supériorité de la formation particulariste éclate ici par la comparaison avec les colonies océaniennes des autres peuples européens.	1° NOUVELLE-ZÉLANDE. Type intéressant de reconstitution du petit domaine particulariste en vase clos. 2° AUSTRALIE (et colonies similaires). 3° AFRIQUE ANGLAISE.
	3° Amérique du Nord. Le milieu par excellence du développement de la formation particulariste. Sa puissance est telle qu'il *assimile*, absorbe ou élimine les éléments si nombreux et si divers qui viennent du Vieux Monde. C'est le pays de la vie intense, de l'énergie individuelle et de l'aptitude au progrès portées à leur maximum. C'est là que l'on peut le mieux observer aujourd'hui ce que seront les *Sociétés de l'avenir*.	1° CANADA. *En combinaison* avec le type français précédemment établi dans le pays. 2° ÉTATS-UNIS. En comparant l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord, on peut juger, dans leurs *points extrêmes d'aboutissement*, la formation communautaire et la formation particulariste et la *supériorité de cette dernière, dans le présent et dans l'avenir*.

d'autres termes, l'homme se comporte fondamentalement de deux manières vis-à-vis de ces groupements :

Ou bien *la communauté tend à primer le particulier ;*

Ou bien *le particulier tend à s'affranchir de la communauté.*

Le premier cas comprend, par conséquent, les diverses variétés sociales, qui cherchent à résoudre le problème de l'existence, en s'appuyant principalement sur la collectivité, sur la communauté, soit du travail, soit de la propriété, soit de la famille, soit de la tribu, soit du clan, soit de la cité, soit de l'État, etc. : ce sont les *Sociétés à formation communautaire.*

Le second cas comprend les diverses variétés sociales, qui cherchent à résoudre le problème de l'existence, en s'appuyant principalement sur le particulier, c'est-à-dire sur l'énergie individuelle, sur l'initiative privée : ce sont les *Sociétés à formation particulariste*[1].

Comme exemples les plus connus de la formation communautaire, on peut citer le pasteur des steppes asiatiques et des déserts de l'Arabie et du Sahara, encadré et soutenu par la communauté de famille, ou par la communauté de tribu ; le chasseur des anciennes savanes de l'Amérique du Nord, ou des forêts de l'Amérique du Sud et de l'Afrique centrale, encadré et soutenu par la communauté de chasse ou de clan ; le Grec et le Romain de l'antiquité, encadrés et soutenus par la communauté de la *gens* ou de la cité ; le paysan russe et le paysan bulgare, serbe, bosniaque, encadrés et soutenus par la communauté du *mir,* ou de la *zadrouga,* etc., etc.

La formation particulariste est surtout représentée par les peuples de l'Occident de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Leur supériorité sociale si indéniable, si écrasante, si aveuglante, tient précisément à ce développement de l'individu, du particulier, d'où son nom. Le particulier y est plus complètement dégagé de la tutelle, ou de la domination, de la communauté de famille, de tribu, de clan, d'État.

1. Les sociétés dont Le Play avait formé un groupe à part, sous le nom de *Sociétés à familles instables* et dont les chasseurs, ou sauvages, sont le spécimen le plus caractérisé, se classent plus exactement comme une déformation extrême de la formation communautaire. En effet, ces sociétés reposent, elles aussi, sur la communauté de la tribu, ou du clan de chasse ou de guerre.

La science sociale démontre en effet que, cette seule différence initiale une fois posée, toute l'orientation sociale se trouve modifiée dans deux sens absolument divergents. Tout est influencé différemment dans l'organisation du travail, de la propriété, de la famille, dans toute la série des phénomènes de la vie privée, comme dans toute la série des phénomènes de la vie publique. Ce sont deux humanités absolument dissemblables. Aussi, lorsqu'elles entrent en contact ou en lutte, sur un point quelconque du globe, la lutte est inégale et il n'y a aucun doute pour personne sur le résultat final.

Cette division générale du monde en deux tendances divergentes explique l'opposition que tout le monde constate, même les moins observateurs, entre l'Orient et l'Occident.

Pourquoi l'Orient et l'Occident sont-ils si différents? Pourquoi le premier est-il si arriéré et le second si progressif? Pourquoi le premier représente-t-il le passé et le second l'avenir?

Tout le monde le voit, mais, seule, la science sociale l'explique rigoureusement : dans le premier, c'est la communauté qui domine; dans le second, c'est le particulier qui triomphe.

Et ce triomphe du particulier sur la communauté explique si bien ces deux états si différents du monde que la loi se vérifie encore par la classification des diverses sociétés à formation particulariste.

Il est manifeste que la race anglo-saxonne, qui est la plus particulariste, est, actuellement en avance sur tous les peuples de même formation, au point de vue de l'initiative privée, de l'action progressive et de l'expansion dans le monde. Il n'y a pas moyen de se dérober à une vérité aussi éclatante.

La division générale en deux grandes formations sociales est donc justifiée à priori devant le sens commun; on verra qu'elle l'est encore plus devant l'observation méthodique et scientifique.

II. — LES SIX GENRES.

La classification détermine six genres : *stable*, *instable*, *ébranlé*, pour la formation communautaire ; *ébauché*, *ébranlé*, *développé* pour la formation particulariste. (Voir le tableau p. 10 et 11.)

On remarquera que l'évolution des genres ne se fait pas suivant la même formule dans les deux formations sociales. Cette différence, qui résulte de la nature des choses, a une grande importance, par les conséquences qui en découlent.

La formation communautaire qui part de la *stabilité*, va à l'*instabilité* dans un cas et à l'*ébranlement* dans l'autre. On voit par là, à première vue, que cette formation sociale, dès qu'elle sort de son foyer naturel, non seulement n'est pas susceptible de développement, mais qu'elle ne peut même pas se maintenir solidement.

Si cette évolution est exacte — et on verra à quel point elle l'est, — les sociétés à formation communautaire n'ont pas pour elles l'avenir; elles sont vouées à une décadence continue et fatale. On constatera que, pour un bon nombre d'entre elles, pour celles qui appartiennent au genre instable, cette décadence est aujourd'hui complètement consommée, que plusieurs d'entre elles sont même en voie de disparition et que d'autres sont dès maintenant disparues, par le simple contact avec des sociétés d'une formation sociale supérieure. La science sociale explique pourquoi elles disparaissent et pourquoi les autres types appartenant au genre instable disparaîtront à leur tour, en attendant que le même sort arrive plus tard aux types du genre ébranlé, à moins qu'ils n'évoluent vers la formation particulariste.

Cette constatation permet de dégager la loi de la sélection des espèces et de la survivance des plus aptes, qui est aussi vraie pour les sociétés humaines que pour les espèces végétales ou animales. Cette loi est d'ailleurs consolante, car elle assure le progrès constant de l'humanité.

Mais on ne voit pas, à première vue, pourquoi le genre instable est classé avant le genre ébranlé, car il semblerait que l'ébranlement devrait précéder l'instabilité.

En fait, il n'en est pas ainsi et, comme je l'expliquerai plus loin, les sociétés du genre instable tombent directement dans cet état, par le seul fait de la route qu'elles ont suivie et de la nature du travail auquel elles se livrent.

Par là, elles ne sont douées que d'une existence plus courte et sont toutes, actuellement, ou disparues, ou en voie de disparition. Elles sont donc hors d'état d'évoluer vers la formation particulariste, comme cela peut arriver pour les types du genre ébranlé.

Ces derniers doivent donc être classés après, parce qu'ils forment la seule transition possible vers les sociétés à formation particulariste.

Si la formation communautaire évolue fatalement vers l'instabilité, ou vers l'ébranlement, il en est tout autrement de la formation particulariste. Cette dernière peut, elle aussi, être ébranlée, ainsi que l'indique la succession des genres; mais, contrairement à ce qui se produit dans la formation communautaire, elle est susceptible de développement. Son développement se poursuit même, d'une façon continue et irrésistible, depuis des siècles; il s'est accéléré d'une manière extraordinaire depuis la découverte de la houille et la mise en exploitation de l'Amérique du Nord; enfin il n'est pas possible de prévoir à quel point il est susceptible d'atteindre.

Par la puissance de développement qui est en elle, et qui est sa loi, la formation particulariste doit évincer progressivement tous les types sociaux qui s'attarderont dans la formation communautaire. De même, les sociétés à formation particulariste *développée* évinceront les sociétés à formation particulariste *ébauchée*, ou *ébranlée*. Cette éviction est déjà assez avancée, pour qu'il soit possible à l'observation sociale d'en formuler la loi et d'en tracer la courbe.

Après cela, il n'est pas nécessaire de justifier plus longuement l'ordre dans lequel se succèdent les trois genres, dans les

sociétés à formation particulariste. Cet ordre est imposé par la nature des choses, qui oblige à classer en dernier lieu les types les plus développés, parce qu'ils marquent le point le plus avancé de l'évolution sociale. Ils montrent l'orientation des sociétés de l'avenir.

III. — LES SUBDIVISIONS DU GENRE.

Le genre comporte, lui aussi, une série de subdivisions, qui sont formées par des circonscriptions géographiques d'une étendue décroissante, pour aboutir à un groupement absolument indivisible, au point de vue social, une famille déterminée.

Après bien des tâtonnements et des essais multipliés, j'ai été amené à établir les subdivisions suivantes :

1° *Le groupe*, qui comprend une très grande surface terrestre présentant certains caractères généraux analogues, comme les Déserts, les Toundras, l'Europe orientale, l'Amérique du Sud, l'Europe centrale, l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, etc.

Ces exemples montrent suffisamment que de pareilles étendues renferment des populations très différentes, malgré certaines analogies générales, et qu'il faut encore les subdiviser.

2° *La région*, — qui vient après le groupe, — comprend une surface moins étendue et plus homogène au point de vue social. Elle coïncide souvent avec la nationalité, par exemple l'Arabie et le Sahara, qui sont des subdivisions du groupe des Déserts; les Prairies, les Montagnes Rocheuses, la région des Lacs, qui sont des subdivisions du groupe des Savanes; les régions des Finnois, des Nord-Slaves, des Sud-Slaves, etc., qui sont des subdivisions du groupe de l'Europe orientale; la Hollande, la Belgique flamande, qui sont des subdivisions du groupe des Polders; la France, qui est une subdivision de l'Europe occidentale; le Canada, les États-Unis, qui sont des subdivisions du groupe de l'Amérique du Nord, etc.

Le tableau placé plus haut s'arrête à la « région », parce que

je dois me borner, dans la présente étude, à établir seulement les grandes lignes de la classification. Il faut que le lecteur se rende compte de l'ensemble avant de pénétrer dans les innombrables détails que comporte une œuvre de ce genre.

Mais je puis cependant indiquer, dès maintenant, la série des dernières subdivisions de la classification.

Ces subdivisions comprennent les éléments suivants : *Contrées*, *Pays*, *Variétés* et *Types*. Le Type correspond à la famille, qui est le corps simple au delà duquel il n'est pas possible de décomposer une société.

Pour simplifier, je procède par un exemple.

On a vu, dans le tableau d'ensemble, que la Russie (Nord-Slaves forme une *région* des sociétés à formation communautaire ébranlée, groupe de l'Europe orientale.

La région de Russie nous donne les subdivisions suivantes :

SUBDIVISIONS DE LA RÉGION (Russie)

CONTRÉES	PAYS	VARIÉTÉS
1° **STEPPES MÉRIDIONALES ET ORIENTALES** (Point d'arrivée). Art pastoral et exploitation minière.	1° **Orembourg.** Pays de steppes. 2° **Oural.** Pays de steppes et de mines. Par les mines, la complication sociale est plus grande que dans le pays précédent.	PAYSANS A CORVÉES DES STEPPES D'OREMBOURG, *O. E.* II. 1° BACHKIRS, 1. PASTEURS DEMI-NOMADES, *O. E.* II. 2° CHARPENTIER DES LAVERIES D'OR DE L'OURAL, *O. E.* II. 3° FORGERON DES USINES A FER DE L'OURAL, *O. E.* II.
2° **PETITE RUSSIE** (Centre de formation sociale). Culture en communauté.	(A déterminer.)	(A déterminer.)
3° **GRANDE RUSSIE** (Centre d'expansion). Culture en communauté, fabrique collective et fabrication en grand atelier. Ce développement du travail entraîne une complication sociale croissante.	1° **Tchernozom** (Terre noire). Culture du blé et du chanvre. 2° **Moscovie.** Cultures et manufactures. 3° **Russie septentrionale.** Cultures industrielles et exploitations forestières.	1° PAYSANS A L'ABROK DU BASSIN DE L'OKA, *O. E.* II. 2° BORDIERS ÉMANCIPÉS EN COMMUNAUTÉ DE LIPÉGUL, *O. M.* I (2e sér.). 3° ARMURIER DE TOULA, *O. M.* I (2e série).

La Contrée. — Dans bien des cas, la contrée coïncide avec les divisions en provinces. Cependant j'ai dû renoncer à employer

1. Le Bachkir, qui est un type de transition de l'art pastoral à la culture, apparaît sur deux points de la classification.

ce terme parce que la province, qui est une circonscription politique, par conséquent variable et arbitraire, ne présente pas toujours des caractères sociaux communs. En France, la contrée donnera la Normandie, la Provence, la Lorraine, l'Auvergne, etc.

Le Pays. — Avec le Pays, nous abordons une circonscription plus nettement déterminée au point de vue social, car elle est créée par les conditions naturelles. Ainsi que je l'ai dit ailleurs, c'est une circonscription territoriale qui présente des caractères géographiques communs, ce qui entraîne des conditions de travail communes, ce qui entraîne des conditions sociales communes.

Il résulte de cela que le Pays n'est pas une création de l'homme, comme la province, mais une création de la nature elle-même. Il n'a pas été constitué récemment, mais il existe depuis que la planète a pris sa forme actuelle. C'est d'ailleurs ce qu'il est facile de constater, car la plupart des Pays de France correspondent aux anciens *Pagi* de l'époque gauloise. Ils ont traversé toutes nos révolutions sans que leurs limites aient été modifiées. L'homme peut bouleverser toutes les autres circonscriptions territoriales, le comté, le bailliage, l'échevinage, la province, le canton, l'arrondissement, le département, etc.; il ne peut rien changer aux limites du Pays, qui échappent complètement à son influence et à son action.

La contrée de la Normandie, par exemple, comprendra une série de Pays : le Pays d'Auge, l'Avranchin, le Bessin, le Bocage, le Pays de Bray, la Campagne d'Alençon, le Pays de Caux, le Cotentin, etc. Et chacun de ces Pays forme une unité à la fois géographique et sociale.

La Variété. — Cette subdivision du Pays est caractérisée par la nature du travail. Elle groupe les divers types observés qui se livrent au même genre de travail : art pastoral, pêche, chasse, cueillette, culture, fabrication, transports, etc. Ils sont classés dans l'ordre de la complication croissante déterminée par le travail.

Le Type. — Le type correspond à la simple famille, c'est-à-dire

à l'élément social indécomposable. C'est ici que la classification se rencontre avec la nomenclature. La nomenclature, qui est le procédé d'analyse d'une famille, part du particulier pour arriver au général. La classification, qui est le procédé de mise en ordre des familles et des groupements superposés, part du général pour arriver au particulier. Elle va de la formation sociale à la famille.

Ainsi, après avoir disséqué un type social, au moyen de la nomenclature, on lui assigne sa place au moyen de la classification. Un type n'est vraiment connu que lorsqu'il est classé. C'est ce que nous allons voir, en examinant successivement les grandes divisions de la classification.

J'ai présenté un résumé de cette Classification au dernier congrès de l'*Association for the advancement of science*, qui s'est tenu à Cambridge; mais c'est la première fois qu'elle est exposée au public dans son ensemble et avec les preuves à l'appui.

C'est la première fois que le public aura enfin sous les yeux, classé méthodiquement, l'imposant et sérieux ensemble des travaux publiés par l'*École de la Science sociale*, depuis la mort de son illustre maître, Frédéric Le Play.

Cette classification aura pour résultat de rendre la science sociale accessible à tous les esprits.

Enfin, en donnant aux études futures une orientation et un cadre rigoureux, elle fera faire à la science de nouveaux et plus rapides progrès.

Je pense que, désormais, tous les esprits sérieux et attentifs seront bien convaincus qu'il y a une science sociale, puisque cette science est enfin en possession, non seulement d'une méthode d'analyse, mais d'une méthode de classification.

III

SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE STABLE

GROUPES	RÉGIONS
1° Steppes asiatiques.	1° Mongolie septentrionale. 2° Mandchourie. 3° Thibet. 4° Confins cultivables.
2° Déserts et Oasis.	1° Sahara. 2° Arabie. 3° Assyrie et Chaldée. 4° Syrie. 5° Egypte.

Les sociétés à formation communautaire appartenant au *genre stable* constituent le *foyer* de cette formation. C'est là que cette formation se présente dans toute son intensité et avec le plus grand caractère de stabilité.

Cette stabilité tient à la nature du sol, steppe ou désert, qui est difficilement *transformable*, et à la nature du travail, l'*art pastoral*, qui n'est guère susceptible de modification et de progrès. Aussi les sociétés appartenant à ce genre ne présentent-elles aucune modification essentielle depuis les origines de l'histoire. C'est même pour cette raison que la plupart n'ont pas, ou presque pas, d'histoire.

Mais ces sociétés à formation communautaire stable ne présentent pas seulement les deux caractères d'intensité et de sta-

bilité; elles présentent en outre un troisième caractère, la simplicité sociale, le plus haut degré connu et possible de simplicité sociale.

La simplicité se manifeste par ce caractère bien remarquable que toute l'organisation sociale y est réduite à la communauté de famille, ou de tribu.

Les organismes supérieurs, les pouvoirs publics ne s'y développent pas, ou ne s'y développent qu'exceptionnellement et sous des formes rudimentaires.

Il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'organismes politiques réguliers dans les steppes de l'Asie centrale parcourues par les Tartares-Mongols et leurs congénères, ni dans les déserts de l'Arabie et du Sahara. Ce type social ne peut pas plus produire ces organismes que le pommier ne peut produire des cerises, ou le cerisier des pommes. C'est là une loi sociale aussi certaine que n'importe quelle loi de la nature.

Ce genre social doit dès lors être placé en tête de la classification, car une classification méthodique doit partir des organisations les plus simples pour s'élever progressivement à des organisations de plus en plus compliquées.

I. — LE GROUPE DES STEPPES ASIATIQUES[1].

Ce genre se divise en deux groupes, du moins dans l'état actuel de la science sociale : le groupe des Steppes asiatiques et le groupe des Déserts et Oasis.

Cette division est déterminée par le degré plus ou moins grand d'humidité ou de sécheresse, qui modifie le développement de l'herbe, l'intensité de l'art pastoral et, par voie de conséquence, l'état social lui-même.

Le groupe des steppes est classé le premier, parce qu'il

1. **Monographies publiées.** — E. Demolins. *Le Type tartare mongol: Comment la route crée le type social.* t. I, liv. I, ch. I et II. — Id. *Les Révolutions sociales produites par les modifications du transport: la caravane et le traîneau* (*Sc. soc.*, X, 474). — Paul Bureau. *Les Tartares-Khalkhas* (*Sc. soc.*, V et suiv.). — E. Demolins, *Les villes de marchés sur les Hauts Plateaux asiatiques* (*Sc. soc.*, XXVIII). — A. de Préville, *Le*

présente un plus grand caractère de simplicité sociale : aucun organisme ne s'y développe au-dessus de la simple communauté familiale [1].

Lamaisme et le Bouddhisme (*Sc. soc.*, 2e Pér., fasc. 9). — Id., *L'influence politique du lamaisme* (*Sc. soc.*, XXVII). — *Bachkirs pasteurs demi-nomades de l'Oural*, O. E. I. — E. Demolins, *Le type Bachkir demi-nomade, la Route*, II, liv. I, ch. I.

1. **Steppes asiatiques.** — Le Plateau central asiatique forme un immense quadrilatère presque aussi grand que l'Europe, II, 27. — L'altitude, la faible durée des pluies et la persistance de la neige donnent naissance à la steppe, I, 26 à 28. — La steppe est particulièrement adaptée au cheval, V, 159 à 164. — Le cheval est originaire des plateaux de l'Asie centrale, V, 155 à 159. — Le cheval adapte la steppe à l'homme, V, 165 à 170. — Les steppes présentent un aspect uniforme, I, 29. — Diversité des conséquences sociales des steppes, suivant leur étendue, leur altitude, leurs contours, II, 46. — Le défaut d'humidité habituelle des steppes, point de départ de l'organisation patriarcale, II, 41. — L'abondance, l'uniformité et la permanence des steppes engendrent des races fécondes, homogènes et stables, II, 45. — Leurs diverses variétés donnent naissance à des organisations sociales différentes, I, 37 à 41.

L'art pastoral fournit tous les produits nécessaires à l'existence, I, 30. — L'objet fabriqué et la force motrice chez les nomades, VIII, 226 à 346. — Chez les pasteurs nomades, c'est l'art pastoral, qui détermine l'objet fabriqué, la force motrice et le régime de l'atelier, VIII, 228. — Chez les pasteurs, l'objet de la fabrication est essentiellement limité aux ressources mêmes que fournit l'art pastoral, VIII, 230. — Les pasteurs ne peuvent s'accommoder que d'objets remplissant trois conditions de forme : ils doivent être portatifs, peu luxueux et fabriqués par des procédés simples, VIII, 230. — Les divers objets fabriqués par les pasteurs nomades répondent directement et à leurs ressources et à leurs besoins, VIII, 231 à 240. — L'art pastoral, en imposant la vie nomade, s'oppose à l'emploi de tout mécanisme compliqué; il ne s'accommode que d'une force très simple, la main, n'exigeant aucune connaissance spéciale, aucune installation compliquée sur le sol, VIII, 241. — La main, étant une force mécanique spontanée et à toutes fins, n'exige aucune connaissance spéciale pour la constituer : c'est la première condition par laquelle elle convient aux pasteurs nomades, car elle ne nécessite pas d'ingénieurs, VIII, 243. — La main est en second lieu la force mécanique la mieux adaptée aux nomades, parce qu'elle est la plus mobile, VIII, 244. — La main est pour les pasteurs une force suffisante, parce que la vie nomade ne leur permet pas de s'embarrasser d'objets de grande dimension d'objets accumulés en grandes quantités, VIII, 244. — La main est une force très adaptée aux nomades, chez lesquels tout le travail se fait en simple communauté ouvrière, VIII, 246. — La fabrication à la main est la plus ouvrière, VIII, 246. — Chez les nomades, le régime de l'atelier dans la fabrication subit directement l'influence de l'art pastoral, VIII, 310 à 331. — La fabrication ménagère en communauté pastorale, VIII, 310 à 331. — La fabrication chez les pasteurs nomades se fait nécessairement sous le régime de la communauté : c'est de la fabrication en communauté pastorale, VIII, 312. — La fabrication en communauté pastorale se subdivise en deux variétés : la fabrication ménagère et la fabrication accessoire, VIII, 312. — Le cumul des travaux supprime les questions du salaire et du chômage dans l'industrie, VIII, 31. — L'art pastoral, en fournissant spontanément à chaque famille les matières premières et l'atelier de fabrication, soustrait l'atelier industriel à la question du capital d'établissement, VIII, 317. — La fabrication en communauté échappe à toutes les complications qui naissent du progrès des méthodes, VIII, 319. — Les communautés pastorales n'ont aucun intérêt à accumuler et à perfectionner leurs produits, VIII, 321. — La fabrication en communauté échappe à la question des engagements, VIII, 324. — La fabrication en communauté échappe à la question du travail des femmes, VIII, 326. — Dans les steppes riches de l'Asie centrale, la fabrication reste ménagère pour deux raisons : l'art pastoral suffit aux besoins et il n'y a pas dans le voisinage une clientèle d'acheteurs, VIII, 328. — La fabrication ménagère supprime la question de la clientèle, VIII, 329. — La fabrication ménagère n'engendre pas la richesse, VIII, 329. — L'art pastoral, en établissant dans chaque famille le cumul de tous les travaux de fabrication, soustrait l'atelier industriel à la question des salaires, VIII, 331.

La steppe développe la communauté du sol, I, 30, 159. — Sur les steppes de pentes abruptes, la propriété communautaire subit des restrictions dans le sens de la propriété individuelle, XV, 195. — La steppe développe la famille patriarcale, I, 31, 414. — et l'autorité paternelle, I, 33. — L'organisation sociale est fondée sur le groupe-

Les Steppes asiatiques peuvent, dès maintenant et provisoirement, se diviser en quatre régions, classées dans l'ordre de l'art pastoral de plus en plus déclinant.

1° *Région de la Mongolie septentrionale*[1]. Cette région, située

ment des personnes, I, 423 à 425. — La communauté dans le travail, dans la propriété et dans la famille est la conséquence directe et fatale de la steppe, XV, 170. — Le groupe des sociétés à formation communautaire de famille comprend trois types distincts : le type des Prairies; le type des Toundras; le type des Déserts, XV, 173. — Ils diffèrent : 1° au point de vue de l'organisation et de l'étendue de la communauté de famille 2° au point de vue de l'aptitude à se répandre au dehors et de l'action extérieure qu'ils exercent, XV, 173 à 181. — L'art pastoral développe l'immobilité, l'imprévoyance, l'indépendance, I, 29. — Organise la famille patriarcale indépendamment du sol, I, 422. — Les familles patriarcales de pasteurs forment des sociétés complètes, parce que toutes les fonctions sociales y sont remplies par le patriarcat, I, 296 à 301. — Les trois formes de la famille sont compatibles avec la culture, II, 226 à 228.

Le travail pastoral a pour conséquence l'absence de classe dirigeante, XV, 455. — L'herbe exerce une sorte de patronage sur les pasteurs, I, 414. — L'origine et le fonctionnement des villes de marché sur les hauts plateaux asiatiques, XXVIII, 464 à 493. — L'art pastoral a développé spontanément certaines connaissances médicales et astronomiques, VII, 473. — La vie pastorale rend les nomades religieux, II, 281. — Le pouvoir lamaïque aide Gengis-Khan à s'élever au pouvoir politique, XXVII, 233. — Gengis se donne comme le représentant du ciel. Il respecte toutes les religions, 236. — La hiérarchie lamaïque était pour les Mongols un organe d'information, XXVII, 238. — Les lamas n'ont pas d'aptitude au gouvernement politique, XXVII, 239. — Ils exercent sur l'aristocratie politique une influence intellectuelle et morale, 247. — Les pouvoirs publics ne se développent pas dans les steppes, I, 34 à 37; sauf aux époques de grandes expéditions militaires, II, 261 à 263. — L'autorité paternelle suffit à maintenir la paix, I, 34 à 37. Les sociétés issues de pasteurs, incapables de créer des groupes autonomes chargés d'intérêts compliqués, tombent dans le despotisme quand ces intérêts, venant à naître, brisent le vieux moule patriarcal, IV, 368 et 370. — L'habile organisation des armées mongoles atteste l'intervention d'un organisme supérieur au patriarcat, XXVII, 228. — Cet organisme est constitué par des familles princières, groupant des guerriers; type de Gengis-Khan, 230. — Les pasteurs ont une grande puissance d'expansion, I, 41 à 48. — Invasions sorties du Plateau central, I, 42 à 44. — Les pasteurs essaiment par familles entières, I, 136. — Ils ne s'assimilent pas à la population vaincue, I, 137. — Le cheval facilite les invasions, I, 45. — Invasions venues du Plateau central, I, 43. — Deux routes de steppes ont conduit les pasteurs d'Asie en Europe, I, 500 à 506. — Dans les temps primitifs, des désorganisés, en lutte contre l'autorité patriarcale, sont sortis de la communauté pastorale et ont dû se livrer à la culture, XVI, 211. — Impuissance des pasteurs à administrer les peuples conquis, I, 129 à 133. — La formation communautaire produit chez les pasteurs deux effets principaux : 1° l'éloignement pour le travail pénible; 2° la compression de l'initiative individuelle, XV, 171. — Les sociétés simples sont l'origine historique des sociétés compliquées, I, 489 à 493.

1. **Mongolie septentrionale.** — Le lieu ne permet que l'art pastoral et la chasse, V, 402. — Les conditions naturelles développent l'herbe, les espèces animales et repoussent les plantes cultivées, V, 395 à 402. — Le pays des Tartares-Khalkhas est un spécimen des plus complets de la vie pastorale, V, 392 à 395. — Les principales occupations des hommes consistent à garder et à défendre le troupeau et à courir après les bêtes échappées, V, 402 à 409. — Les occupations des hommes constituent plutôt une récréation qu'un travail, V, 402 à 409. — La fabrication est essentiellement ménagère, V, 412. — Elle porte uniquement sur les matières fournies par le troupeau, V, 413. — Les principales occupations des femmes consistent à traire les animaux, à pourvoir aux soins du ménage, aux fabrications domestiques, au transport de la tente et du mobilier, V, 410 à 415. — Les occupations des femmes constituent un travail très pénible, V, 410 à 415. — Les nombreux travaux des femmes tiennent à ce que l'isolement des familles n'a pas permis à certains travaux de se constituer en industrie séparée, V, 415. — L'art pastoral s'oppose à toute appropriation du sol, VI, 67 à 70. — Ces peuples témoignent que l'appropriation du sol n'est pas un élément nécessaire de stabilité, VI, 80. — L'art pastoral développe la propriété mobilière, VI, 70 à 73. — La propriété mobilière atteint, avec les troupeaux, un développement con-

au sud de l'Altaï, est habitée principalement par les Tartares-Khalkhas. Elle peut se caractériser ainsi : sol suffisamment arrosé et herbe très abondante. D'où : immenses troupeaux où domine le cheval; communautés familiales très nombreuses, sous la direction de patriarches jouissant d'une autorité considérable et incontestée; région originaire des plus grandes et des plus redoutables invasions de pasteurs, en particulier celles de Gengis-Khan et des Turcs.

2° *Région de la Mandchourie*, à l'extrémité nord orientale du Plateau asiatique. Sol moins arrosé et herbe moins abondante; communautés patriarcales plus restreintes et patriarches moins importants. Invasions dirigées vers la Chine, où une dynastie mandchoue règne encore actuellement.

3° *Région du Thibet*[1]. Sur ce sol très montagneux, l'herbe

siderable, VI, 70. — Les conditions du travail s'opposent à la constitution du régime du salaire, VI, 72. — L'art pastoral développe l'autorité des vieillards, VI, 74; — L'autorité de la mère, VI, 78; — Le respect des enfants pour les parents, VI, 76 à 78. — La polygamie, VI, 75. — La polygamie des pasteurs est très différente de celle des chasseurs, VI, 519. — L'art pastoral développe les exercices du corps, V, 408. — Il donne à la fois l'esprit pacifique et l'esprit guerrier, V, 408 et 409. — L'art pastoral régit le mode d'existence, VI, 345 à 359. — Il exige une alimentation simple et facile et en fournit les éléments, VI, 349 à 353. — Il exige une habitation mobile et un mobilier réduit et portatif, et il en fournit les éléments, VI, 344 à 349. — Il exige et fournit un combustible portatif, VI, 353. — Il favorise les conditions de l'hygiène et les récréations, VI, 355 à 359. — L'influence de l'art pastoral se retrouve dans le type physique et dans le costume, VI, 81 à 84. — L'art pastoral régit les phases de l'existence et fournit le moyen d'y pourvoir, VI, 359 à 361. — L'achat des femmes en vue du mariage est une conséquence de l'art pastoral, VI, 361 à 363. — L'art pastoral restreint le champ du commerce, VI, 364 à 372. — Le commerce est entre les mains des sédentaires voisins, VI, 365 à 368. — Il ne peut s'accommoder que d'une monnaie en nature, VI, 366. — L'art pastoral développe chez les Khalkhas le culte domestique: ce culte est exclusivement moral et très peu dogmatique, VII, 475. — Les seuls pouvoirs publics qui existent chez les Khalkhas sont accidentels et importés du dehors, VII, 478 à 495.

1. Thibet. — La culture tient peu de place au Thibet; les troupeaux sont la principale richesse, XXII, 407. — Au Thibet, la pauvreté des ressources, leur fixité ont tendu à la limitation du nombre des ménages; mais entre frères sans ménage l'association s'est maintenue à raison de l'art pastoral et du métier de convoyeur, XXII, 408. — Au Thibet, le frère aîné, l'ancien, seul marié, est entouré de ses autres frères et tous en commun élèvent les enfants d'une seule mère : c'est ce qu'on a appelé la polyandrie, XXII, 408. — Le milieu thibétain a été favorable à l'éclosion du lamaïsme, XXII, 404. — Les Thibétains ont joué et jouent encore le rôle le plus important dans la diffusion du Bouddhisme, XXII, 405. — Dénués de culte extra-familial, les Thibétains ne pouvaient le recevoir que d'une race différente pourvue de cet organisme religieux, XXII, 410. — Le lamaïsme a rempli la dernière des conditions qui d'un système doctrinal, d'une école, tendent à faire sortir un culte produisant des effets sociaux, XXII, 419. — Le lamaïsme n'a pu s'installer au milieu de la race hindoue, à cause de l'esprit de caste, XXII, 421. — Le lamaïsme n'a pu s'installer profondément en Chine, dont l'état social ne produisait qu'une religion basée sur la piété filiale, XXII, 421. — Le lamaïsme a pu facilement s'établir au Thibet où il ne trouvait la place occupée par aucune autre doctrine religieuse, XXII, 421. — Les pèlerinages aux lamaseries sont à la fois des assemblées de dévotion et des marchés, XXII, 596. — Les lamaseries sont organisées pour satisfaire à ces deux objets, XXII, 597. — C'est par cette organisation que le lamaïsme

est encore plus rare et plus maigre; aussi la chèvre et le yack deviennent des éléments importants du troupeau (célèbre chèvre du Thibet). La communauté doit se réduire pour s'adapter aux moyens de subsistance; la population également, ce qui développe le célibat, qui prend la forme religieuse, avec les fameuses lamaseries du Thibet et principalement de Lhassa. D'où patronage exercé artificiellement par des religieux. Cette région n'est plus un réservoir suffisant pour alimenter des invasions. Elle paraît avoir été une des routes de peuplement de la Chine, celle qui a conduit et formé la race fondamentale des petits paysans du Céleste Empire. En effet, l'art pastoral insuffisant oblige à entreprendre une culture rudimentaire dans les vallons abrités et malgré l'altitude excessive.

4° *Région des confins cultivables*[1]. Aux confins de la steppe,

a pu s'étendre et s'installer solidement dans le Thibet et dans la steppe, XXII, 603. — La lamaserie est un groupement artificiel basé sur une doctrine, XXII, 603. — La lamaserie présente deux caractères particuliers : 1° elle est une société ouverte vivant du commerce; 2° l'autorité y est divisée entre deux personnages, XXII, 604. — Ce dualisme est le résultat du contact entre la doctrine du Bouddha et les conditions de vie du milieu, XXII, 606. — Les deux points de la constitution de la lamaserie qui proviennent de la doctrine lamaïque sont le dédoublement de l'autorité et les rapports faciles avec l'étranger, XXII, 608. — La société thibétaine primitive a été constituée par la solidarité familiale, l'indépendance réciproque des familles et l'absence de tout culte religieux constitué à part, XXII, 409. — La doctrine des incarnations a amené au Thibet la création d'une aristocratie religieuse, XXVII, 241. — Au Thibet, l'égalité par la pauvreté tend à constituer une démocratie patriarcale, qui différencie ces pauvres convoyeurs des puissants chameliers du grand désert, XXII, 409. — Le gouvernement du Thibet, avec chef religieux et chef temporel, reflète l'organisation des lamaseries, XXVII, 242. — Les dissensions des nobles Thibétains ont permis au gouvernement chinois d'établir sa suzeraineté, XXVII, 245.

1. **Confins cultivables.** — Carte de la limite des steppes et des sols cultivés, dans la région de l'Oural, II, 406. — La transition de la tente à l'habitation fixe est difficile, II, 418 à 420. — La culture exige la vie sédentaire, II, 418. — La culture clôt la période des invasions, II, 431. — Les populations vivant de la simple récolte résistent aisément aux séductions de la richesse, I, 334 à 341. — Les pasteurs répugnent à se livrer à la culture, II, 411 à 413. — La culture exige une humidité assez prolongée et une contrainte, II, 407 à 410; de la prévoyance et des ressources, II, 418. — Les cultures du foin, des plantes potagères, du chanvre et du lin sont les plus accessibles à des pasteurs, II, 415 à 417. — Celle du blé soulève plus de répugnance, II, 417. — La substitution de la culture à l'art pastoral amène une transformation sociale complète, II, 405 à 432. — Sépare les familles en deux classes : la classe supérieure et la classe inférieure, II, 413. — Donne naissance à une grande variété de types sociaux, II, 415 à 432. — Les demi-nomades deviennent propriétaires malgré eux et le moins possible, XXXIV, 339. — L'appropriation du sol chez les Bachkirs est plus durable et mieux précisée si le travail à quoi elle doit servir est plus long et plus pénible, XXXIV, 341. — Type du paysan russe qui se contente d'une appropriation du sol limité dans sa durée, XXXIV, 344. — Organisation du mir et répartition périodique des terres, 345. — Certaines familles s'éliminaient elles-mêmes de la jouissance du sol qui leur était concédée, 346. — La culture ne modifie pas essentiellement l'organisation de la famille, II, 426. — Elle enlève au père certaines fonctions, II, 427 à 432. — La coutume d'acheter une femme pour se marier incite à l'épargne, I, 551. — L'indépendance des unions de communes est maintenue par la forte constitution des familles, I, 430.

il y a une région qui forme la transition entre l'art pastoral et la culture. L'herbe plus rare et la population plus dense obligent les populations à combiner ces deux travaux et à renoncer par conséquent à la vie entièrement pastorale et nomade. C'est ici qu'on voit apparaître le type du Pasteur demi-nomade, dont j'ai donné une description.

Cette région est classée en dernier lieu, parce qu'elle présente la forme la plus atténuée du pasteur et le premier essai d'évolution vers la culture.

Elle a été particulièrement observée sur le versant asiatique de l'Oural, chez les Bachkirs demi-nomades. Le Play y a fait personnellement des observations, qui ont même été le point de départ de sa classification des types sociaux. C'est sur les pentes de l'Oural qu'il a eu, pour la première fois, la vision nette du groupe le plus simple des sociétés humaines, celui qui est essentiellement limité à la famille. C'est en partant de là, et en procédant par différences de plus en plus accentuées, qu'il a classé tous les autres types observés au moyen de la Monographie de famille.

II. — LE GROUPE DES DÉSERTS ET OASIS[1].

Avec le groupe des Déserts et des Oasis, nous voyons apparaître un premier degré de complication sociale, par suite du

1. **Monographies publiées.** — A. de Préville, La zone des déserts du Nord dans les *Sociétés africaines*, ch. I. — E. Demolins, Le type saharien, dans *la Route*, t. I, liv. II, ch. I. — *Arabes de la tribu des Larbas*, *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e sér., t. I. — *Paysans de la Grande Kabylie*, *Ouvriers des Deux Mondes*, 1re série, t. V. — *Bordier berbère*, O. M., 2e sér., t. II, — *Paysan du Sahel*, O. M., 2e sér., t. II. — *Menuisier de Tanger*, O. M., 1re sér., t. II, et *Ouvriers européens*, t. II. — *Parfumeur de Tunis*, O. M., 1re sér., t. II. — Paul Danzanvilliers, *Le Mouvement mahdiste et sa nouvelle évolution* (*Sc. soc.*, IX). — Ernest Babelon, *La Société assyrienne; les causes de sa grandeur et de sa décadence* (*Sc. soc.*, I). — E. Demolins, *Comment l'art assyrien reçoit sa forme de l'état social* (*Sc. soc.*, VII, p. 51 et 247). — Léon Poinsard, *Les Chaldéens; Originalité et importance de leur rôle préhistorique* (*Sc. soc.*, XVI). — Ph. Champault, *Les Patriarches bibliques : le double atelier de travail; l'essaimage des fils et la polygamie : le Patronage, la tribu et le clan d'essaimage* (*Sc. soc.*, XXIII, XXIV, XXV). — *Paysans en communauté de Bousrah*, O. E., II, ch. VIII. — Edmond Demolins, *Les Paysans du Haouran, la Route*, II, liv. I, ch. II. — A. de Préville, *l'Egypte ancienne :* Les origines de la civilisation égyptienne (*Sc. soc.*, IX, 212); la colonisation de la vallée du Nil, IX, 549; la complication sociale produite en Égypte par les conditions du travail, X, 160; le développement de la société égyptienne sous la dynastie de l'ancien empire, X, 338; l'organisation des métiers et

développement de certains organismes qui viennent se superposer à la simple communauté familiale de la steppe. Ce groupe doit donc être classé en second lieu. J'indique succinctement les points principaux de cette évolution :

Par suite de la *sécheresse* extrême et prolongée, le troupeau est *réduit* et sa composition est *modifiée :* le *chameau* devient l'animal principal. — Dès lors, l'art pastoral ne procure plus que des ressources insuffisantes : il faut chercher une *ressource complémentaire*. On la trouve dans la *Fabrication en vue de la vente et dans les transports en vue du commerce.* Ces transports s'effectuent d'un confin à l'autre et ont pour objet les produits riches de la zone intertropicale.

Mais, pour effectuer ces transports, il faut une organisation spéciale : c'est la *caravane permanente*, sous la forme de la *tribu*. Cette *communauté, plus étendue* que la simple communauté patriarcale, donne lieu à des phénomènes nouveaux :

1° L'apparition d'un *ministre spécial du culte,* le « marabout », qui se détache du patriarche ;

2° La *constitution de certains organismes de la vie publique,* avec le chef de tribu et la Djemaa ;

3° *Une aptitude plus grande à entreprendre des invasions organisées et à créer au dehors des gouvernements réguliers.* Les pasteurs de steppes du type tartare-mongol et similaires en sont absolument incapables, tandis que les Arabes ont su organiser des gouvernements et créer une civilisation.

Avec ce second groupe, nous faisons donc un grand pas en avant dans la voie du développement social.

Nous pouvons, dès maintenant, distinguer cinq grandes régions dans ce groupe :

1° Le Sahara ; 2° l'Arabie ; 3° l'Assyrie et la Chaldée ; 4° la Syrie ; 5° l'Égypte.

Ce classement va du plus grand développement des steppes pauvres, ou déserts, au plus grand développement de la cul-

les deux régimes urbains, XI, 80 ; les races étrangères dans la vallée du Nil ; invasions venues des déserts, XI, 252 ; la race indo-européenne ; les Mèdes, XII, 69 ; les Grecs, XII, 224 ; les Romains, XIII, 57 ; l'ancienne race égyptienne dans les temps modernes, XIII, 257.

ture dans les oasis, ou sur les confins cultivables. Comme dans le groupe précédent, on s'achemine progressivement de l'art pastoral à la culture, d'abord rudimentaire dans les petites oasis et sur les confins de la Syrie, ensuite plus intense dans la grande oasis égyptienne.

Cette évolution entraîne naturellement des complications sociales croissantes.

C'est dans les *déserts du Sahara et l'Arabie*, que l'on peut observer le plus complètement les caractères essentiels de ce groupe. Ils sont suffisamment analysés dans la note ci-dessous [1] :

1. **Déserts du Sahara et de l'Arabie.** — Les steppes riches et les steppes pauvres amènent une constitution différente de l'art pastoral et des groupements de la vie privée et de la vie publique, X, 476 à 497. — Les conditions du climat et du sol divisent l'Afrique en cinq zones sociales distinctes, IV, 58 à 60. — Les déserts du Nord faisant suite aux déserts asiatiques constituent pour les migrations des pasteurs une route merveilleuse, IV, 61 et 62. — La pauvreté des déserts africains produit, non une société *simple* de pasteurs, mais une société à *travaux divers*, IV, 69. — La Fabrication accessoire forme en Arabie le type dominant, I, 321. — La zone des déserts du Nord se subdivise, suivant les conditions du Lieu, en quatre régions sociales différentes : 1° la région des pasteurs cavaliers; 2° la région des pasteurs chameliers; 3° la région des pasteurs chevriers; 4° la région des pasteurs vachers, IV, 62 à 63. — Le cheval est l'auxiliaire obligé des pasteurs dont le troupeau comprend des races animales diverses, IV, 70 à 73. — Les pasteurs chameliers occupent dans la zone des déserts du Nord la partie la plus desséchée, que seul le chameau peut habiter, IV, 73 à 75. — La présence du chameau porteur dans le troupeau permet aux pasteurs de trouver dans le profit de transports commerciaux le complément de ressources qui leur est nécessaire, IV, 86 à 70; elle donne à ces pasteurs une grande indépendance, IV, 70. — La région des pasteurs chevriers se trouve sur un terrain où l'abondance des pluies irrégulières est suffisante pour amener la croissance d'arbres et d'arbustes épineux recherchés par les chèvres, IV, 82 et 83. — Les ressources alimentaires de l'arbre à gomme complètent celles fournies par les chèvres, lorsque celles-ci voient diminuer leur nourriture sous l'influence du vent d'Harmattan, IV, 84 et 85. — La présence du bœuf porteur caractérise la région intermédiaire entre l'aire équatoriale et les déserts des chevriers, région humide interdite au chameau, IV, 87 et 88. — La prédominance des bœufs dans le troupeau, forçant à un parcours peu étendu, fait tendre les nomades vers le cantonnement et la vie sédentaire, IV, 65 et 66. — La prédominance des moutons dans le troupeau est pour les sociétés pastorales un élément de complication; les pasteurs de moutons recourent au *Khoui* pour se procurer le grain qui leur est nécessaire dans la saison sèche, et créent au moyen de la laine un commerce fructueux, IV, 67 et 68. — Les travaux combinés du pâturage des chèvres et de la cueillette maintiennent le cadre patriarcal de la famille; la cueillette amène les querelles de tribu à tribu, IV, 85 et 86. — Les pasteurs vachers complètent leurs ressources par la chasse de l'éléphant et le commerce de l'ivoire, ou bien par la traite, IV, 90 et 91. — C'est par l'industrie des transports et le commerce que les pasteurs chameliers de la zone des déserts du Nord se procurent la plus grande partie de leurs ressources, IV, 75 à 77. — L'esclavage a pour cause la conquête, III, 194. — La stérilité de la steppe et la rareté des points d'eau dans la région des chameliers obligent les pasteurs à se fractionner par petits groupes, IX, 226 et 227. — La division en très petits douars, l'absence du chef de famille et le pécule individuel donnent aux femmes de la région des chameliers une situation importante, IX, 229. — La scission du groupe pastoral et du groupe commercial, chez les chameliers, amène un régime de transmission différent pour les biens de *justice* et les biens d'*injustice*, IX, 229 et 230. — Dans chaque *nome* égyptien, une partie de la récolte était attribuée aux *Ropaït* ou princes héréditaires, une partie aux prêtres, X, 351 à 354. — Les conditions de vie observées chez les pasteurs chameliers amènent la création et l'accumulation de la

Cette région des Déserts se subdivise en quatre contrées, qui ont été déterminées pour la première fois par M. A. de Préville.

richesse, IX, 230. — La famille patriarcale est divisée et déformée chez les Touaregs par l'impossibilité d'abreuver de grands troupeaux de chameaux à des puits peu abondants, IV, 77 et 78. — Le rôle de la femme est grandi chez les Touaregs par la séparation de l'atelier de travail du chef de famille et du foyer, V, 78 à 80. — Le pasteur chamelier vit surtout des caravanes, IX, 228. — Plus que toutes les autres races des déserts, celle des chameliers est capable de modifier des territoires difficilement transformables, IX, 231. — La création des cultures au milieu des déserts est le fait qui permet d'établir une ligne de commerce, IX, 559. — Les membres appauvris du clan touareg tombent dans la classe des *serfs*, IX, 561. — Par suite de la largeur du désert des chameliers et de leur monopole de fait, la plus-value des marchandises qui l'ont traversé s'élève de 150 à 500 pour 100, IX, 228 et 229. — Les oasis africaines naturelles sont plus stables que les oasis artificielles de Palmyre, Bagdad, Ninive et Babylone, IV, 80 à 82. — L'éloignement des oasis, une fois les caravanes organisées, favorise, par la longueur des étapes et la rareté des points d'eau, l'expansion d'une race, XVI, 235. — C'est dans les oasis que les habitants des déserts passent à la vie sédentaire, XV, 317 à 320. — Le cultivateur des oasis travaille d'une façon précaire et son travail est exploité par les nomades, XXXV, 8. — L'oasis modifie l'organisme social sur trois points essentiels : 1° le travail devient sédentaire, mais l'industrie et le commerce prédominent sur la culture ; 2° la condition de la femme est élevée ; 3° les pouvoirs publics se constituent en dehors de la communauté de famille, XV, 331. — Les pasteurs de la zone des déserts du Nord et les pasteurs asiatiques analogues constituent pour la traite des nègres un pays de demande, parce qu'ils ont besoin d'esclaves pour cultiver leurs oasis, VI, 87 à 92. — Les nègres soumis à la traite y sont préparés par l'habitude de la culture et par l'esclavage antérieur, VI, 92 et 93. — La traite s'exerce soit avec la connivence des petits États militaires nègres, soit au profit des chefs ou des frères nègres, soit par suite de l'isolement des villages, VI, 94 et 95. — Aux environs du lac de Tsad, la traite s'exerce avec une grande intensité, sans scrupules et sans cruautés inutiles, parce que l'influence européenne n'y apporte aucune gêne, VI, 96 à 98. — Les marchés de traite sont témoins de cruautés d'autant plus grandes que les traitants usent d'engins plus terribles et sont obligés de se dérober davantage à la surveillance européenne, VI, 98 à 103. — Pour empêcher la traite en Afrique, il faut détruire les causes profondes qui produisent l'esclavage. Les communautés de moines agriculteurs peuvent y aider, en provoquant une transformation analogue à celle qui s'est faite en Europe aux débuts du moyen âge, VI, 110 à 115. — Le Touareg est capable d'exploiter le travail du sédentaire, mais non de l'imiter, XXXV, 9. — Le désert et l'oasis, ainsi que les vallées du Nil et de l'Euphrate, favorisaient l'éclosion de certaines sciences, mais non de la philosophie, XIX, 396. — Les confréries religieuses arabes constituent une puissance redoutable, IX, 388 à 392. — Les confréries religieuses sont le principal élément de résistance de la société arabe contre les envahisseurs étrangers, IX, 392. — La religion musulmane fournit des chefs aux pasteurs des steppes pauvres, IX, 386. — L'influence des associations religieuses dans les déserts repose sur la nécessité où se trouvent les chameliers d'asseoir leur commerce sur un groupement plus fort et plus étendu que leur groupement familial, IX, 550 à 558. — Les confréries religieuses d'Orient furent le principal instrument de conservation de la tradition primitive, XIII, 260. — Affinité existant au point de vue religieux entre les chrétiens et les races issues du désert, 261 à 265. — Dans les monarchies issues des steppes pauvres, le pouvoir public repose sur une force sociale de premier ordre : le patronage qu'il exerce par lui-même sur les moyens d'existence de la nation, XII, 91. — Les pasteurs chameliers paraissent issus des pasteurs aryens qui occupèrent jadis les contrées environnant le désert de Louth, IX, 233, 235. — C'est à la race des chameliers que l'on doit faire remonter la fondation des premiers centres de civilisation, IX, 224 à 232. — Le désert offrait aux premiers hommes plus de facilités de communication que la mer : 1° il pénètre plus avant dans l'intérieur des terres ; 2° il n'oblige pas à modifier son genre de vie ; 3° il permet de marcher en groupes nombreux, XV, 320. — La traversée des déserts n'a été possible et ne l'est encore que par l'établissement d'étapes de ravitaillement, XV, 321. — Les étapes de ravitaillement des déserts ont été établies par les Confréries religieuses, XV, 321 à 325. — Les oasis pourvoient essentiellement à un double objet : elles sont un lieu de ravitaillement et un entrepôt de marchandises, XV, 325. — A la sortie de la steppe, les pasteurs des Prairies sont obligés de se livrer à la culture plus que les pasteurs des déserts, XVI, 175. — Les pasteurs nomades voisins d'agriculteurs deviennent facile-

dans la *Science sociale*[1]. Ces contrées se succèdent du Nord au Sud à travers la Perse, l'Arabie et le Sahara. Elles sont caractérisées par l'animal qui domine dans le troupeau, par suite des différences de sol et de climat. A son tour, l'espèce animale dominante impose au pasteur un mode d'existence spécial.

1° *Contrée des Pasteurs cavaliers.* « Elle commence sur la frontière sud-occidentale de la Perse, dans la province d'Ispahan; elle comprend le désert de Syrie, celui du Jourdain. Nous la retrouvons en Égypte avec les puissantes tribus qui occupent les deux rives du Nil inférieur. Elle s'étend ensuite au pied des hauteurs Cyrénaïques et de l'Atlas, dans la partie septentrionale de la Lybie et du Sahara, à travers la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc[2]. » Bien que cette contrée possède également dans le troupeau les diverses variétés d'animaux, « c'est le pays des chevaux de belle race, des magnifiques étalons syriens et des fines juments d'Arabie ou des pays barbaresques, dont la généalogie fait la joie et l'orgueil du Bédouin[3] ». Pour les conséquences sociales produites dans cette contrée et dans les trois suivantes, par la prédominance d'un animal

ment caravaniers, XVI, 232. — La partie du Sahara qui confine à la région montagneuse du Nord forme un ensemble de steppes temporaires que l'on exploite aisément par le système de la transhumance, XVI, 439. Les Berbères sont sortis uniquement des tribus du désert, cela est prouvé par la langue, les coutumes nationales et l'impossibilité d'une autre route, XVI, 439. — La Tunisie, l'Algérie et le Maroc offraient aux émigrants berbères 400.000 à 500.000 kilomètres carrés de pâturages et de forêts où les produits spontanés du sol suffisaient aux besoins d'une population nombreuse qui d'ailleurs pouvait s'aider de la culture rudimentaire, XVI, 441. — La partie nord de l'Afrique présente une disposition très particulière, qui lui a permis de jouer un rôle important, comme étape des émigrants berbères ou touaregs, XVI, 435 à 438. — La région des oasis a produit à l'égard des Touaregs les effets d'une région de transition, XVI, 439. — Si la race berbère n'a pas joué un grand rôle en Europe, cela tient à sa formation primitive, sous l'influence de la vie du désert et au milieu qu'elle a rencontré en quittant les steppes sahariennes, XVI, 446. — Dispensés de tout effort par les ressources naturelles du lieu, les Berbères n'ont pas été obligés de se transformer dans le long parcours qui les a amenés jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Afrique, XVI, 448. — Les fugitifs du désert apportent sur les confins les deux aptitudes principales que les déserts et la vie des oasis ont développées en eux : l'aptitude au commerce et l'aptitude à organiser des pouvoirs publics, XV, 335 à 338. — Le type des confins des déserts est le prolongement et le développement de celui de l'oasis, XV, 338. — L'éclat et l'instabilité des sociétés issues des déserts tient à leur formation essentiellement commerciale, XV, 339. — Les déserts iraniens et arabiques offraient aux transports des difficultés qu'une organisation spéciale pouvait seule surmonter, XVI, 216-226. — Les Arabes ont fait un grand commerce dans la Baltique avant les Croisades; ils y étaient préparés par le séjour dans les steppes pauvres, X, 428 à 456.

1. Voir l'exposé dans les *Sociétés africaines*, par A. de Préville, ch. Ier, 1 vol. in-12. Firmin-Didot.

2. *Id. Ibid.*, p. 14.

3. *Id. Ibid.*, p. 15.

déterminé, nous renvoyons au volume de M. de Préville.

2° *Contrée des Pasteurs chameliers.* Nous sommes ici dans le

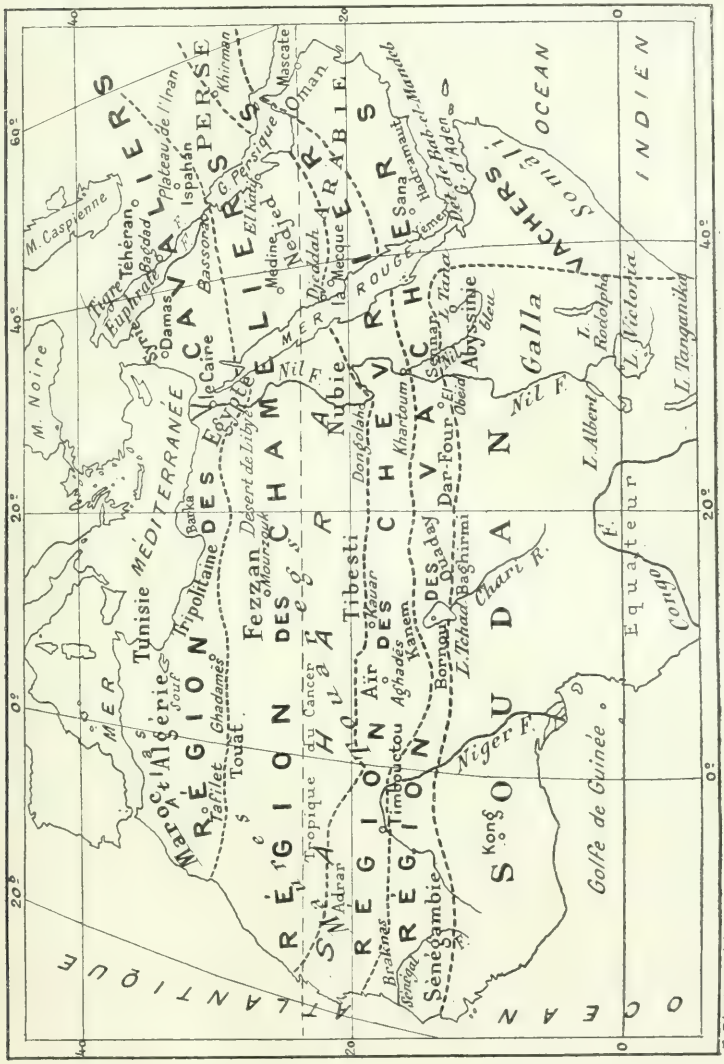

LES QUATRE DIVISIONS NATURELLES DES DÉSERTS.

désert proprement dit, dans le « pays de la soif ». Cette contrée a « son origine, à l'est, dans le désert limitrophe de la Perse, de l'Afghanistan et du Béloutchistan, l'un des pays les plus

secs de l'Asie, situé vers le 30e degré de latitude nord. Accompagnant à peu près le tropique, tantôt un peu au nord, tantôt un peu au sud de cette ligne, elle s'étend dans les déserts de l'Arabie qui entourent le Nedjed ; chez les tribus Bedja des Ababdehs et des Bicherin d'Égypte ; enfin dans le grand Sahara africain, dont les habitants portent le nom de Touaregs [1] ».

Ici, la rareté de l'eau oblige la tribu à se fractionner en plusieurs groupements afin de ne pas épuiser les puits en y arrivant tous ensemble. Cette dispersion et l'éloignement fréquent du chef de famille donne à la femme, chez les chameliers, une situation plus élevée et fait apparaître le matriarcat et la monogamie. La richesse due aux transports et au commerce donne naissance au pécule, première forme de la propriété individuelle. Enfin le développement des expéditions commerciales et des razzias, qui en sont souvent l'accompagnement, forment à la direction des affaires et au gouvernement des hommes, etc., etc.

« On peut attribuer aux émigrants issus de l'aristocratie chamelière la fondation de la plupart des royaumes du Soudan, que gouvernent des dynasties de « Sultans » musulmans porteurs du voile. [2] »

Et tout cela est la conséquence de ces deux causes, en apparence bien négligeables : un climat plus sec et la prédominance du chameau dans le troupeau.

3° *La contrée des Pasteurs chevriers.* Cette contrée « commence à se dessiner sur les contreforts de l'Indo-Koh, chez les Sia-Poh, ou noirs-vêtus ; elle se dirige à travers les déserts sur Khirman, à la frontière persane, franchit l'Arabie par les sables du Sud et ceux qui environnent le plateau de Sana, où le produit des troupeaux est manufacturé. On la retrouve en Nubie avec les puissantes tribus du Sennaar, celles des Kabbahish (chevriers), dont El-Obéïd est le centre, et qui se prolongent au loin vers l'Ouest, occupant les dernières dunes du Sahara, au sud de Kanar et d'Asben. Elle reparaît aux environs de Tom-

1. A. de Préville, *Sociétés africaines*, p. 27. | 2. *Id. Ibid.*, p. 43.

bouctou, puis au nord du Sénégal, chez les Tischlti, les Ouled-Mbareck, les Brakna, les Douysch et les Trouza. Ces dernières tribus sont connues sous le nom général de Maures[1] ».

Cette contrée, située au bas du Plateau septentrional, est plus arrosée que la précédente. Elle produit des arbres et arbustes épineux qui conviennent à la chèvre et cet animal occupe, dans le troupeau, une place plus importante. D'ailleurs les graminées sont rares. « Le bœuf et le cheval ne peuvent prospérer dans cette région. Une herbe appelée faleslez y croît en abondance; elle engraisse la chèvre et le chameau, mais sur les hauteurs elle devient vénéneuse pour le chameau et même pour l'âne[1]. »

Ces pasteurs chevriers sont obligés de demander une ressource accessoire à la cueillette de la gomme et ce travail exerce une influence très nette sur la constitution de la famille et de la tribu.

4° *La contrée des Pasteurs vachers.* Elle est déterminée par une humidité encore plus grande qui amène la disparition définitive du chameau et le développement du bœuf à bosse, le bœuf porteur. On peut suivre sur la carte la direction générale de cette contrée.

Ici, les ressources accessoires sont fournies, le long des rivages de l'Arabie, par la pêche du poisson et par celle des huîtres perlières et nacrières; en Afrique, par l'ivoire, par le transport des grains tendres du Soudan, du riz de Sokoto, le dokn, le dourah et par la traite des nègres. Ces conditions nouvelles de lieu et de travail déterminent dans l'état social des modifications qui sont suffisamment indiquées dans la note précédente.

Les déserts de l'Assyrie et de la Chaldée[2] se distinguent

1. A. de Préville, *Sociétés africaines*, p. 42.

2. **Assyrie et Chaldée.** — La sécheresse du climat s'oppose au développement de la culture, I, 240. — Le commerce a été développé par les conditions géographiques, I, 244 à 263. — Il a donné naissance à la vie urbaine, à la richesse et à la culture, I, 240 à 244; aux contrats de vente et de louage, I, 355 à 362. — Le commerce a développé la richesse, qui a rendu possibles les travaux d'irrigation et par conséquent la culture, I, 240 à 244, 348 à 354. — Ces diverses causes ont développé l'industrie, I, 244 à 263. — Le commerce a fourni aux Mésopotamiens les patrons du travail, XXXVI, 138. — Le commerce, en créant la vie facile des villes et la richesse, a été

de ceux du Sahara et de l'Arabie par une circonstance particulière qui leur a donné un grand développement social dans l'antiquité.

Par suite de certaines circonstances géographiques, le commerce et la vie urbaine y ont pris autrefois un caractère remarquable d'intensité. Il suffit de rappeler les noms célèbres de Ninive et de Babylone. Cette richesse et ce développement de la vie sédentaire et urbaine ont eu des conséquences sociales considérables : facilité d'organiser en grand l'irrigation et, par conséquent, la culture; éclosion des cultures intellectuelles, des sciences et de l'art; enfin constitution du type du grand pouvoir public.

Le caractère artificiel de ces phénomènes est bien prouvé par leur disparition, le jour où les causes qui avaient donné naissance à l'irrigation ont cessé de fonctionner. Tout est alors retombé, purement et simplement, sous la loi du désert, comme dans l'Arabie et le Sahara.

La région suivante est la *Syrie*, qui est limitrophe de la précédente, mais plus susceptible de culture, au moins sur ses confins. La culture s'y est développée autrefois pour les mêmes causes qu'en Assyrie, mais elle s'y est maintenue un peu plus sur les parties déclives plus faciles à irriguer. Tel est le cas de Bousrah, dans le Haouran, dont j'ai donné, d'après le Dr Delbet, une description méthodique [1].

la cause première du développement de l'art chaldéen, VII, 52 à 55. — L'influence du milieu physique se manifeste dans l'art chaldéen par l'emploi de la brique, par l'usage de la voûte et par la multiplicité des travaux de canalisation, VII, 55 à 60. — L'absence de vêtements ajustés et le fini des broderies dans l'art chaldéen sont une conséquence de l'état social, VII, 62 à 65. — L'apothéose des rois dans l'art assyrien vient de ce que le pouvoir s'est établi et maintenu par la force, VII, 248 à 253. — L'art assyrien est essentiellement consacré à l'apothéose de la personne royale, VII, 248 à 272. — L'apothéose royale dans l'art assyrien se manifeste par la représentation du roi, de ses compagnes, de ses palais, de ses chasses, de son faste, VII, 253 à 270. — L'art assyrien, étant exclusivement consacré au roi, ne représente pas les scènes de la vie civile, VII, 270. — L'état social imprime aux habitations deux caractères particuliers : le petit nombre d'ouvertures extérieures et la disposition des bâtiments autour de cours intérieures, VII, 60 à 62. — La monarchie assyrienne : types de Ninus et de Sémiramis, XXXVI, 146.

Les confréries chaldéennes, par l'autorité religieuse, ont créé l'organisation des transports dans les déserts, XVI, 226. — Le développement des grands centres urbains dans la Chaldée est le corollaire du développement des transports par l'association des mages et des chameliers, XVI, 231. — Les Chaldéens, poussés par les besoins de leurs travaux, inventèrent les sciences, XXXVI, 142. — Leur art a souffert de l'imperfection des matériaux, 143. — La religion chaldéenne, XXXVI, 141.

1. **Syrie : Le type de Bousrah.** — Le commerce y développe la culture, III, 34 à

C'est en prenant ce type pour point de départ qu'un de mes collaborateurs, M. Ph. Champault, a pu reconstituer, d'après la Bible, le personnage d'Abraham et des patriarches bibliques. C'est le type térachite, c'est-à-dire des descendants de Térach, père d'Abraham[1].

37. — La culture du blé, observée à Bousrah, a une action directe sur l'organisation sociale, III, 33, 64. — Elle prépare les grandes agglomérations d'hommes, III, 37, 38. — Elle développe les travaux d'extraction, de fabrication et de transport, III, 41 à 49. — Elle impose aux femmes leurs travaux les plus pénibles, III, 43. — Elle rend les familles sédentaires, III, 49. — Elle transforme le cheval de coursier en bête de somme ou de trait, III, 47. — Elle rend la propriété plus permanente, III, 49 à 52. — Elle restreint le nombre des propriétaires, III, 52 à 54. — Elle rend plus difficile le fonctionnement de la famille patriarcale, III, 54 à 57. — Elle développe le commerce, III, 57 ; et les cultures intellectuelles, III, 58. — Elle pose le problème du contact des dissidents, III, 59. — Elle complique le voisinage, III, 60. — Elle développe les pouvoirs publics, III, 61. — Le domestique syrien, à Bousrah, ne reçoit pas de salaire, mais de petits cadeaux et des avantages spéciaux, XXV, 154. — Parfois il épouse la fille de son maître, XXV, 155. — La configuration de la Syrie surexcite l'instinct commercial, XXXVI, 374. — La côte phénicienne s'y prête spécialement, 375. — Le cheikh de Bousrah, chef d'un clan familial, exerce, comme autrefois le patriarche térachite, des fonctions administratives et judiciaires, XXV, 162. — Le cheikh de Bousrah est choisi dans une famille privilégiée, par les principaux chefs de famille, XXV, 164.

1. **Syrie : Le type térachite.** — La montagne et le désert expliquent les diverses évolutions des patriarches bibliques, XXIII, 419. — La terre de Chanaan est un lieu admettant une grande diversité de travaux, VIII, 403. — Les Térachites pratiquent l'art pastoral à grands troupeaux nomades, XXIII, 417, 426. — Ils font de la culture en atelier permanent, et du petit négoce, XXIII, 426-438. — L'atelier des Térachites est double : pastoral pour les fils, cultural pour le père, XXIII, 438. — La direction de l'atelier pastoral, chez les Térachites, est plus compliquée que celle de l'atelier agricole, XXV, 153. — Le sol cultivé, chez les Térachites, n'est pas approprié, ce qui facilite les déplacements, XXIII, 435. — Les biens de la famille térachite appartiennent au patriarche et à sa descendance mâle, XXIV, 65. — La famille des Térachites se partage en deux groupes vivant à part, celui du père et celui des fils, XXIII, 438. — Les fils du patriarche térachite vivent en nomades sous la tente, ce qui constitue une société exclusivement masculine, XXIV, 53. — Outre le foyer sédentaire et la tente nomade, les Térachites avaient des stations d'émigrations provisoires, XXIV, 54. — Les Térachites ont des épouses suppléantes, XXIV, 55. — Pour le mariage du Térachite, le consentement de la future est nécessaire, XXIV, 58. — Le Térachite a sur sa femme un droit de répudiation, ainsi qu'un droit de vie et de mort, XXIV, 60. — Les femmes ont sans doute peu de travail dans la famille térachite, XXIV, 63. — La mort du patriarche térachite laisse le fils investi de tous ses droits, XXIV, 66. — La communauté familiale, chez les Térachites, est peu stable et fait presque toujours place au simple ménage, XXIV, 68. — Le père associe ses fils au gouvernement de la famille, 70. — Le père, parfois, a seulement le droit de remontrance, 71, 73. — Le patriarche térachite fait tout ce qu'il peut pour multiplier les fils à son foyer et remplacer les absents, XXIV, 73. — Les Térachites attachent une grande importance au mariage consanguin, qui resserre la parenté, XXV, 156. — Dans la famille térachite, le patriarche incapable peut se trouver déposé au profit d'un fils, XXV, 161. — Parallèle entre la famille térachite et le Syrien moderne de Bousrah, XXV, 152, 168. — Comment le patriarche térachite traite avec ses domestiques ou tenanciers, XXV, 155. — La famille térachite s'unit facilement pour une action commune avec de nombreuses familles issues de la même descendance, XXV, 157. — L'essaimage, dans le clan térachite, a pour cause la dualité de l'atelier, la vie nomade des fils, leur désir de s'enrichir et de se fixer, XXV, 165. — Les Térachites essaiment en groupes. Chez certains, l'essaimage est produit par le désir de devenir chefs de tribus, XXV, 167. — Le Térachite qui essaime devient plutôt diplomate que guerrier, XXV, 168. — Les patriarches bibliques étaient des sédentaires, nomades seulement par occasion, XXIII, 415. — L'habitation sédentaire du patriarche abrite avec lui le groupe des femmes et les enfants en bas âge, XXIV, 52. — Les Térachites pratiquent l'échange en commerçants avisés. Ils estiment l'or et savent très bien le prix des choses, XXIII, 436. — Abraham séjourne malgré son intérêt dans la terre de Cha-

L'*Égypte* forme, du moins dans l'état actuel de la science, la cinquième région du groupe des Déserts et Oasis [1]. Elle se

naan, pour obéir à une impulsion religieuse, XXIII, 434. — Même en perdant de son autorité, le patriarche térachite demeure le chef spirituel de la famille, XXIV, 73. — Le patriarche térachite est chef religieux, et intercesseur entre Dieu et l'homme, XXV, 163. — Le voisinage des descendants de Chanaan force Abraham à des déplacements incessants, XXIII, 433. — Certains traits des Arabes modernes rappellent la vie des patriarches bibliques, XXIV, 49. — Le type térachite, tel que le décrit la Genèse, a tous les caractères sociaux de l'authenticité, XXV, 173.

Les Juifs furent amenés à s'adonner exclusivement au commerce, par des conditions géographiques et historiques, II, 8 à 73. — Le type juif est maintenu malgré la dispersion par des causes géographiques et historiques, II, 5 à 21.

1. **Égypte.** — L'Égypte proprement dite comprend la vallée du Nil, de la première cataracte à la Méditerranée, IX, 215. — L'Égypte est une des vastes oasis naturellement arrosées de la région des pasteurs chameliers, IX, 224-226. — Telle que la nature l'a faite, l'Égypte était une pauvre oasis, peu boisée et offrant peu de ressources aux nomades voisins, parce que l'époque de l'année où elle est utilisable correspond à celle où la steppe est couverte d'herbes, IX, 216 à 218. — La vallée du Nil, par sa fertilité, invitait les habitants à être des cultivateurs, XXXV, 356. — L'Égypte, comme la Chaldée, ne peuvent être mises en culture que par des races disposant de capitaux accumulés, IX, 223 et 224. — Ménès fonda la puissance sur la *culture développée* que la situation de *Tinis*, son lieu d'origine, favorisait particulièrement, IX, 562 et 563. — La culture par irrigation amena la création d'un puissant pouvoir patronal, d'une puissance terrienne, IX, 563 et 564. — Ménès fonda Memphis au lieu le plus propre à la culture développée et au moyen de frais et de travaux énormes, IX, 564 et 568. — En fondant Memphis et en développant la culture, Ménès jetait les bases d'un nouvel ordre de choses et créait une source de richesse plus régulière que celle du commerce, X, 161 et 162. — Ménès avait à sa disposition la main-d'œuvre qui lui était nécessaire, par suite de la présence d'une classe de prolétaires, X, 169 et 163. — Les ouvriers de Ménès étaient liés d'une manière stable à son entreprise, X, 163 à 165. — L'utilisation du limon fertilisant du Nil exige la confection de barrages, X, 165 à 167. — La culture du blé en Égypte exige peu de peine par elle-même, mais elle nécessite l'entretien des digues et canaux, X, 167 à 171. — Les grands travaux de terrassement nécessaires à l'entretien des canaux et des digues maintenaient les cultivateurs dans la dépendance absolue d'un patron habile et puissant, X, 166 à 173. — Le système du colonage partiaire simplifiait pour les Pharaons l'administration de la vallée du Nil, X, 173 et 174. — L'imprévoyance des cultivateurs égyptiens et la variation des récoltes auraient rendu imprudente la tenure à rente fixe, X, 174 à 179. — Le colonage partiaire exigeait une surveillance minutieuse de la part du patron, c'est-à-dire un grand nombre d'*employés* commis à ces soins par les Pharaons, X, 180 à 183. — La fixité des *nomes* tenait à la fixité de l'espace que peut arroser une digue déterminée, X, 343 à 346. — La richesse concentrée entre les mains du Pharaon par le développement de la culture l'amena à exécuter des constructions coûteuses, X, 360 à 364. — Le Nil offre une voie avantageuse et unique pour les transports entre le centre africain et la Méditerranée, IX, 218 à 220. — Le Nil était autrefois, dans son cours inférieur, la voie des transports commerciaux de la mer Rouge à la mer Méditerranée, IX, 220 à 222. — L'Égypte est le point où se croisent les deux grandes diagonales du monde, IX, 222 et 223. — La culture perfectionnée, créée par Ménès en Égypte, détermine la formation d'une race nombreuse demandant des terres nouvelles, X, 339 et 340. — Les capitaux nécessaires à la création de nouveaux territoires de culture se trouvaient en Égypte entre les mains des seuls Pharaons, X, 340 à 342. — La société égyptienne dérive de la formation patriarcale, modifiée par l'art spécial aux pasteurs chameliers, XI, 83. — La Fabrication était exercée par des groupes familiaux très restreints, généralement peu capables et habitués à subir une direction absolue, XI, 83. — Les ouvriers étaient sédentaires, car leur clientèle était fixée au sol, XI, 83. — Dans l'ancienne Égypte, on ne pouvait s'établir pour exercer un métier que dans les villes et villages de la berge fluviale, ou sur les contreforts des chaînes bordières, qui confinent au désert, XI, 83. — Seuls, le Pharaon ou le collège des prêtres peuvent occuper l'ouvrier fabricant, il doit donc se rendre soit auprès du premier à la *Ville des vivants*, soit auprès des seconds à la *Ville des morts*, XI, 84. — La confection des briques fut le principal emploi du surcroît de main-d'œuvre rejeté par les campagnes, XI, 87. — Dans la Fabrication, le *Progrès des méthodes* est entre les mains du Pharaon et de ses fonctionnaires; la *Clientèle* est interceptée par

classe en dernier lieu, parce que c'est là que la culture, propre aux oasis désertiques, a pris, de tout temps, le plus grand développement.

lui; l'*Engagement*, c'est la corvée recommandée par le Pharaon; le *Capital*, le Pharaon le retient en entier, XI, 92. — L'ouvrier fabricant doit viser à se faire attribuer, pour rémunération de son travail, une portion soit du *blé du roi*, soit du *blé des prêtres*, XI, 84. — Le roi prélève sa part de toutes choses *en nature* et la dépense *en nature;* les ouvriers travaillent pour lui à *la corvée*, moyennant un salaire fixe en nature, XI, 91. — Le cultivateur ne conservait en sa possession que la portion de la récolte strictement nécessaire à l'alimentation de sa famille; le surplus formait la part du patron, XI, 84. — Le groupement familial rencontrait un obstacle sérieux à sa perpétuité : il n'avait pas de signe sensible matériel à transmettre de génération en génération, à cause de l'absence de fixité des domaines, XI, 102. — Le gouvernement familial dans la classe ouvrière procédait moins de la situation du père que de celle de la mère, XI, 92. — Les tombeaux étaient le seul signe matériel, pour conserver la personnalité des morts, base et point de départ des liens de parenté, XI, 103. — La femme avait une situation importante dans l'ancienne Égypte, XXXVI, 359. — Le patron agricole était nécessairement, dans la Vallée du Nil, le gouvernement; le sort du fellah est lié à ce gouvernement, XIII, 272 et 273. — Les nombreuses transactions nécessitées par l'entretien des tombeaux firent naître la monnaie dans la *Ville des morts*, XI, 109. — Le commerce d'Alexandrie, développé, sous la domination romaine, par l'envoi des blés d'Égypte en Italie, amena dans cette ville l'établissement d'une puissante colonie juive, XIII, 78 à 80. — Le rôle des Alexandrins a été d'élever à la dignité philosophique les superstitions magiques de l'ancienne Égypte, en y projetant les abstractions de l'esprit grec, XXIII, 160. — L'éclectisme alexandrin répond assez bien à la fusion de peuples divers opérée par la conquête romaine, XXII, 164. — Le dernier philosophe alexandrin cherche un refuge en Perse, au pays des mages, dont les doctrines avaient contribué à former cette philosophie, XXIII, 171. — Les Ptolémées ont patronné la littérature et mis les écrivains, savants et artistes, à l'abri des besoins matériels, XXXV, 301. — La poésie alexandrine atteste le désœuvrement de gens distingués, pour qui la littérature est un instrument de plaisir, XXXV, 311. — La poésie alexandrine a perdu l'enthousiasme, la ferveur religieuse et l'esprit de cité; elle a acquis le raffinement, le goût de l'érudition et de la science, le culte de l'amour et du joli, XXXV, 301-317. — La littérature égyptienne se ressent de la religion, XXXVI, 364. — L'art révèle la préoccupation du logement après la mort, 364. — Les prêtres de l'ancienne Égypte formaient une corporation puissante, XII, 85. — La domination des confréries religieuses dans les oasis repose, en dehors du négoce, sur les cultures intellectuelles traditionnelles dont elles ont le dépôt et sur le sentiment religieux très intense, XI, 97. — Le culte des morts était basé sur la conservation du groupement familial, XI, 102. — L'entretien des tombeaux devint, pour le collège des prêtres, tout un moyen d'existence, XI, 104. — Les collèges des prêtres égyptiens réglaient et célébraient le culte; avaient le dépôt des coutumes nationales, enfin rendaient la justice, XII, 85. — L'Égypte est le pays qui, grâce à l'influence de ses prêtres, influencés eux-mêmes par un état social antérieur, semble avoir poussé à son plus haut degré la superstition, XXIII, 158. — Le surnaturel philosophique, dans la philosophie alexandrine, a pour but de compenser le déficit du surnaturel religieux, XXIII, 162. — Le christianisme, par cela même qu'il attirait à lui les intelligences revenues du paganisme, se trouvait en lutte avec la philosophie alexandrine, qui s'efforçait d'en faire autant, XXIII, 167. — La persécution du christianisme par l'empereur Julien correspond à une coalition d'intérêts matériels et de doctrines philosophiques, également menacées par la multiplicité des conversions, XXIII, 168. — La religion des Égyptiens était utilitaire, XXXVI, 362. — Elle a inspiré les arts, 364. — Légendes mythologiques, 366. — Chaque *nome* de culture nécessitait en Égypte un groupe d'administrateurs spéciaux relevant directement du Pharaon, X, 346 à 350. — Les Ropaït, ou administrateurs héréditaires des nomes égyptiens, paraissent être une pépinière de remplacement pour les dynasties pharaoniques, qui venaient à s'éteindre, X, 354 à 357. — Le Ropaït, ou prince fonctionnaire, a été en Égypte l'aide principal du Pharaon pour la création et l'administration des nomes, X, 358 à 360. — Le Pharaon avait un haut domaine sur toutes les terres d'Égypte, XXXVI, 357. — L'afflux des ouvriers sur la berge fluviale et sur les contreforts des chaînes bordières détermine la création de centres urbains, XI, 84. — Le premier élément de l'agglomération urbaine est le *Larit*, ou grenier royal, la

L'Égypte en effet n'est qu'une grande oasis de la contrée des pasteurs chameliers. Elle est arrosée par le Nil, au lieu de l'être par des puits, comme les petites oasis du désert.

Notre collaborateur, M. A. de Préville, a fait une étude magistrale de ce type social, ainsi que le lecteur peut s'en rendre compte par l'analyse que nous publions en note. Nous n'avons donc pas besoin d'insister.

Bien que l'Égypte soit, pour la culture, une terre privilégiée, ce privilège cependant dépend uniquement, comme dans toutes les autres oasis, des travaux d'irrigation et de leur entretien.

Double maison blanche, XI, 85. — La *Ville des morts* comprenait de petits commerçants ou employés de commerce et des ouvriers adonnés aux métiers manuels; ils vivaient les uns et les autres du culte des morts, XI, 105. — L'Égypte a été la mère de la civilisation antique, IX, 212 et 213. — Les peuples noirs n'ont pas laissé de trace de leur passage dans la vallée du Nil, parce qu'ils étaient incapables d'user des ressources qu'elle renferme, IX, 235 et 237. — Les expéditions militaires égyptiennes n'avaient pas pour but la possession et le peuplement d'un sol étranger, mais seulement la conquête d'un butin, XI, 256. — Les pasteurs cavaliers et les pasteurs chameliers exercèrent d'une façon bien différente leur domination en Égypte, par suite de la différence de leur formation sociale. XI, 258 à 280. — Les pasteurs cavaliers n'étaient pas préparés à l'administration de l'Égypte, parce qu'ils étaient de purs nomades pillards, XI, 272. — Les pasteurs chameliers étaient admirablement préparés par la pratique du commerce et la culture des grandes oasis au gouvernement de la vallée du Nil, XI, 272. — Les conquérants grecs en Égypte venaient pour coloniser, XII, 227. — Le gouvernement de l'Égypte par les Mèdes se fit au moyen d'un accommodement entre la formation médique et la formation égyptienne, XII, 91 à 96. — La conquête perse a introduit en Égypte une forme nouvelle et plus large de pouvoirs publics, XII, 224. — Les Mèdes ne colonisèrent pas l'Égypte, ils n'y apportèrent qu'une seule chose nouvelle : un gouvernement qui ne patronnait pas les arts nourriciers, XII, 225. — Les conquérants grecs entrèrent complètement dans le régime politique des Égyptiens; ils en vinrent jusqu'à transporter à leur propre famille le mode de groupement familial de la race égyptienne, XII, 243 à 262. — Dans la domination de l'Égypte, les Grecs ont fait preuve de la plus grande flexibilité sociale, à la fois acceptant la tradition égyptienne et poussant l'Égypte dans la sphère du mouvement européen, XII, 261. — Les Romains conquirent l'Égypte en maîtres, tandis que les Grecs s'y étaient établis en patrons, XIII, 57 à 62. — Sous l'administration impériale romaine, les blés d'Égypte prirent le chemin de Rome au lieu d'alimenter les déserts du Sud, d'où révoltes chez les Arabes, en Éthiopie, etc., XIII, 76 à 78. — Les exactions de la domination romaine à l'époque impériale amenèrent la décadence de la population rurale égyptienne. XIII, 80 et 81. — La conquête romaine en Égypte a détruit un des éléments nécessaires à sa prospérité, le grand patron universel, représenté par les Pharaons, XIII, 257 et 258. — La chute de l'empire romain, en rendant aux blés d'Égypte leur débouché naturel vers le Sud, fit s'étendre et prospérer les confréries religieuses occupant les déserts d'Arabie, XIII, 266. — Prospérité de l'Égypte sous l'administration d'Amrou, imbu des traditions du groupe familial chamelier, XIII, 274. — L'extension de l'Islam au delà de la région des pasteurs chameliers fit abandonner aux musulmans dominateurs de l'Égypte les coutumes qui faisaient sa prospérité. XIII, 275 et 276. — Souffrance de l'Égypte sous l'administration turque, XIII, 276 à 279. — Transformation de l'Égypte au contact des Européens dans le dix-neuvième siècle, XIII, 279 à 282. — Constitution d'un prolétariat agricole sous la direction des occidentaux capitalistes, XIII, 282 à 287. — Depuis la chute de la dynastie des Lagides, l'Égypte a toujours été soumise à l'étranger, XIII, 272 à 288. — Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, l'Église jouit d'une partie de l'antique puissance des prêtres égyptiens, XIII, 265 et 266. — Les ordres religieux musulmans ont hérité de la puissance des confréries créées autrefois par les chameliers du Grand Désert, XIII, 270 à 272.

Si l'homme cessait un moment de maintenir les digues et de régler minutieusement l'écoulement et la répartition des eaux, le désert reprendrait impitoyablement ses droits.

L'Égypte n'échappe donc qu'artificiellement au désert qui l'entoure de toutes parts, qui la menace sans cesse et qui, malgré tout, lui impose toujours ses lois.

Nous devons donc classer l'Égypte dans le groupe des Déserts et Oasis. Seulement, elle en forme la dernière région, celle qui est la plus détachée de l'art pastoral et le plus engagée dans la culture.

Après l'Égypte, nous sortons du groupe des Déserts et Oasis et du genre des Sociétés à formation communautaire stable.

IV

SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE INSTABLE

GROUPES	RÉGIONS
1° **Toundras.**	1° Laponie. — 2° Russie septentrionale. 3° Sibérie sept. — 4° Amérique septentr.
2° **Savanes de l'Amérique du Nord** (avant la colonisation).	1° Prairies. — 2° Montagnes Rocheuses. — 3° Lacs.
3° **Forêts et sols divers de l'Amérique du Sud** (avant la colonisation).	1° Bassins de l'Amazone. 2° Pampas (et annexes).
4° **Forêts et sols divers de l'Afrique** (avant la colonisation).	1° Montagnes de l'Est. 2° Déserts du Sud. 3° Centre équatorial. 4° Région du Dourah et du Nil Blanc.
5° **Océanie** (avant la colonisation).	1° Rivages d'actes. 2° Iles éparses.

Les Sociétés à formation communautaire *instable* forment le second genre de la formation communautaire.

Ce qui a déterminé ce genre instable, c'est l'expansion sur des *sols primitifs* non exploités par l'art pastoral.

On appelle sols primitifs ceux que l'homme exploite sans leur faire subir aucune transformation, par conséquent en les laissant à l'état primitif. Ici, cette exploitation a lieu au moyen de la chasse, de la pêche fluviale, ou de la cueillette des fruits.

Ces travaux développent l'instabilité.

D'abord ils fournissent à l'homme des ressources plus aléatoires que l'art pastoral.

Le gibier terrestre, le poisson des fleuves, les fruits s'épuisent plus facilement que l'herbe des steppes, ou sont plus difficiles à atteindre, ou fournissent une nourriture moins complète et moins suffisante : ils ne sont pas, comme le lait, un aliment complet.

Ensuite ces travaux font passer l'autorité et la direction de la famille, des vieillards aux jeunes gens, parce qu'ils exigent, plus que l'art pastoral, l'agilité et la force, ou qu'ils donnent tout au moins une grande supériorité aux individus agiles et forts.

Mais, d'autre part, si ces travaux donnent l'autorité aux jeunes, ils ne les rendent pas capables de l'exercer, précisément parce qu'ils ne développent que l'agilité et la force brutale.

La diminution de l'autorité des vieillards et la prédominance de la force des jeunes ont pour conséquence de désorganiser la communauté familiale, en la livrant à une jeunesse sans expérience, sans dignité et sans frein.

Cette déchéance sociale n'est que trop accusée chez les populations appartenant à ce genre : Lapons, Esquimaux, Indiens Peaux-Rouges, Indiens des forêts, Nègres, Maoris, Canaques, Sauvages de toutes catégories. Elle est si manifeste que beaucoup sont déjà éliminés et que les autres sont en train de disparaître, ou tout au moins sont subordonnés et plus ou moins asservis.

I. — LE GROUPE DES TOUNDRAS[1].

Le groupe des Toundras doit être classé en premier lieu, parce que c'est celui qui s'éloigne le moins de l'art pastoral. Ce travail même persiste encore, mais associé à la pêche et à

1. Monographies publiées. — P. de Rousiers. *Les populations circumpolaires* (*Sc. soc.*, VI). — E. Demolins. *La route des Toundras. Le Type lapon-esquimau*, dans *la Route*, t. I, liv. I, ch. III.

la chasse. Cependant c'est un art pastoral réduit et misérable, puisque, à cause du froid, l'herbe est remplacée par la mousse et le lichen; la jument, la vache, le mouton, par le renne. Et l'on n'a pas, comme chez les pasteurs des déserts, la ressource des fabrications et du commerce, par suite de l'absence complète de produits riches à transporter et à échanger et de populations riches, sur les confins, pour les acheter.

On connaît assez la vie misérable des populations qui occupent les diverses régions des Toundras[1] : Laponie, Russie septentrionale, Sibérie septentrionale, Amérique septentrionale.

II. — LE GROUPE DES SAVANES DE L'AMÉRIQUE DU NORD[2].

Avec le groupe des savanes de l'Amérique du Nord, qui sort du précédent, l'évolution vers la chasse exclusive est accomplie.

1. **Toundras.** — Le sol de la Sibérie septentrionale est intransformable, VI, 135 à 138. — Les grands fleuves sibériens qui se dirigent du Sud au Nord forment autant de chemins sur les bords desquels la communauté se maintient à travers la zone forestière, VI, 155 à 157. — Le froid produit uniformément la toundra dans la Sibérie septentrionale, la Russie du Nord et la Laponie. C'est la région des pâturages de rennes, VI, 224 à 225. — Les émigrants sibériens peuvent franchir le détroit de Behring sans que ce passage détruise chez eux les habitudes patriarcales, VI, 228 à 232. — Les Esquimaux offrent tous les caractères des populations patriarcales agglomérées, VI, 319 à 327. — Le détroit de Behring ne forme pas un obstacle aux migrations des Sibériens vers l'Amérique, VI, 228 à 232. — Les conditions du lieu s'opposent, dans l'Alaska, à la domestication du renne, ce qui force les populations de ce pays à se procurer, par le commerce, la fourrure de cet animal dont ils ont besoin pour se vêtir, VI, 232 à 238. — Les travaux auxquels se livrent les populations de l'Alaska conservent la communauté, mais misérable, VI, 239 à 248. — Les différents travaux accessoires des Esquimaux maintiennent chez eux le moule patriarcal, VI, 333 à 334. — La pêche du phoque contribue, par la manière dont elle se fait et par le genre de ressources qu'elle procure, à maintenir la communauté chez les Esquimaux, VI, 333 à 338. — Les Normands ont colonisé le Groënland à une époque où la rigueur du froid était moindre. Leurs familles-souches ont disparu de ces contrées intransformables depuis l'avancement des glaciers, VI, 335 à 341. — Les familles patriarcales d'Esquimaux s'accommodent des faibles ressources d'un sol intransformable qui a éliminé les Normands à famille-souche, VI, 341 à 344. — Les Lapons ont passé directement et sans transition de la steppe dans la Toundra, XVI, 180.

2. **Monographies publiées.** — P. de Rousiers, *Les premiers émigrants du Far-West. Les chasseurs de bisons.* — Comment ils se transforment sur les territoires de chasse. Les deux caractères de la chasse au bison. Les effets de la méthode de chasse. La nation des Têtes-Plates. — Les vaincus de la région montagneuse : les Sioux. Les sauvages pauvres de l'Ouest. Les chasseurs du Nord-Ouest (*Sc. soc.*, VII, VIII). — Id. *Les prédécesseurs de l'Habitant de New-York : les Hurons-Iroquois.* L'origine des Hurons-Iroquois explique la forme particulière de leur groupement social. Le curieux régime de travail. Le problème de la constitution familiale et politique (*Sc. soc.*, IX, X). — E. Demolins. *Le type lapon-esquimau. La Route*, I, liv. I, ch. III.

Mais c'est la chasse d'*animaux en troupes*, dont l'animal principal est le bison, ou buffle[1].

1. **Savanes de l'Amérique du Nord.** — Quelles que soient les conclusions de l'ethnologie au sujet de l'origine des Américains, il est historiquement prouvé que des migrations se sont produites d'Asie en Amérique par le détroit de Behring, VII, 69 et 70. — Les chasseurs de la région circumpolaire sont attirés hors de chez eux par la poursuite du bison, VII, 71 à 73.

1° Région de la Prairie. — Les steppes ou *Prairies* occupent une partie notable de l'Amérique du Nord. Détermination de la région qu'elles occupent, VII, 74 à 76. — La victoire de l'herbe sur la forêt, dans les Prairies de l'Amérique du Nord, paraît tenir en grande partie à la sécheresse du climat, VII, 76 à 81. — Ressource considérable de la chasse au bison. L'abondance des troupeaux, VII, 82 à 84. — Le bison peut être apprivoisé et plié au travail, mais seulement par une race d'agriculteurs, VII, 84 à 89. — La pêche constitue une importante ressource sur le bas Columbia, VIII, 186. — La pratique de la chasse donnait aux Indiens de l'Amérique une perfection de sens et une sagacité remarquables, VII, 150 à 152. — Les chasseurs de bisons conservent encore dans leur organisation familiale beaucoup de traits de la communauté, VII, 152 à 155. — L'habitude de la chasse et la nécessité des déplacements qui en résulte amènent l'abandon des vieillards et même leur meurtre, VII, 155 à 158. — Les habitudes de superstition sont très favorisées par la pratique de la chasse, VII, 158 à 161. — La chasse contribue pour une bonne part aux mœurs batailleuses que nous constatons sur la Prairie, VII, 161 à 165. — La chasse aux bisons est une chasse *en troupe* et une chasse dangereuse, VII, 165 à 172. — Le groupement nécessaire pour la chasse en troupe du bison ébranle le groupement patriarcal, VII, 348 à 351. — Le travail de la chasse au bison ne forme que des groupes instables, VII, 351 à 356. — Les expéditions de guerre et de chasse au bison ne créaient pas une hiérarchie stable, parce qu'elles n'avaient pas pour but un établissement agricole, VII, 356 à 360. — Le danger de la chasse aux bisons donne aux Indiens qui la pratiquent ordinairement un courage individuel à toute épreuve, VII, 360 à 364. — Le caractère momentané de la chasse aux bisons rend la Prairie inhabitable pendant une partie de l'année et force les chasseurs à se réfugier dans les différentes contrées avoisinantes. Il résulte de là que la population nomade des Prairies n'est pas homogène, VII, 364 à 366. — Le caractère momentané de la chasse aux bisons fait que la Prairie est le rendez-vous des populations environnantes à une certaine époque de l'année, mais n'en fait vivre aucune complètement, VII, 563 et 564. — La chasse du bison se pratique en hiver sur les hauts plateaux des Montagnes Rocheuses, VII, 565 à 570. — L'ouest des Montagnes Rocheuses se divise en deux parties : l'une, la partie basse, fort humide ; l'autre, plus sèche et volcanique, propre à la croissance de l'herbe, VII, 568 et 569. — L'influence du courant chaud du Pacifique produit à l'ouest des Montagnes Rocheuses une température plus douce que sur la Prairie, VII, 567 et 568. — La présence du bison dans les Montagnes Rocheuses en hiver tient à la rareté des neiges et à l'abondance des pâturages volcaniques, VII, 567 à 570. — En dehors du bison, les Têtes-Plates chassent encore une foule d'autres animaux, VII, 571 à 572. — La pêche fluviale fournit aux Têtes-Plates une fructueuse occupation, VII, 572 et 573. — La cueillette complète heureusement les abondantes ressources des Têtes-Plates, VII, 573 et 574. — La situation privilégiée du territoire des Têtes-Plates en fait pour leurs voisins un objet d'envie : d'où des guerres perpétuelles, VII, 575 à 579. — Les Têtes-Plates ont renoncé tout à coup à leurs chasses d'été sur la Prairie et se sont soumis à la culture au moment où l'introduction des armes à feu rendait plus terribles leurs voisins les Pieds-Noirs, tandis que les bisons se faisaient plus rares, VII, 577 à 579. — La supériorité des Têtes-Plates, qui leur avait assuré la jouissance d'une situation privilégiée, tenait à leur cohésion plus forte, à une formation patriarcale mieux conservée, VII, 579 à 584.

2° Région des Montagnes Rocheuses. — La région formée par les hauts plateaux des Montagnes Rocheuses permettait des travaux plus conservateurs de la communauté que la région située au nord de la Prairie. Il est donc à croire que les chasseurs de bisons les plus patriarcalement organisés sont venus par là, VII, 585 et 586. — Les Sioux sont des populations de la région des Montagnes Rocheuses, chassées sur les pentes de l'est par des immigrants plus fortement organisés, VIII, 56 et 57. — Les Sioux se livrent principalement à la chasse du bison, mais tirent peu de ressources de la pêche et de la cueillette. Ils remplacent ces ressources absentes par le travail du brigandage, VIII, 58 à 60. — La fréquence des perturbations atmosphériques, leur violence et la siccité de l'air, dans la région occupée par les Sioux, rendent la culture très difficile, VIII, 60 et 61. — Les Sioux se livrent au brigandage par suite des difficultés de culture qu'offre leur sol, de la

La chasse d'animaux en troupes désorganise moins la communauté que celle d'animaux isolés, parce qu'elle exige la préparation que la chasse au bison leur donne à l'exercice de cette profession, et enfin, par suite des avantages qu'ils tirent de leur situation sur le passage d'un peuple bien pourvu, VIII, 60 à 64. — Le travail de la chasse et du pillage donne aux Sioux un caractère nomade et agressif, VIII, 66 à 70. — Chez les Sioux, l'autorité des vieillards tend à s'effacer devant la prépondérance de la jeunesse, par suite de la chasse et du pillage, VIII, 70 et 71. — Le travail de la chasse et du pillage pousse les Sioux à une sorte d'établissement par ménages séparés, VIII, 70 à 73. — Les enfants des Sioux ne paraissent pas élevés par la mère, mais par la communauté des femmes ou par les guerriers, suivant le sexe, VIII, 73 et 74. — Chez les Sioux, nous ne trouvons plus qu'un chef militaire. L'autorité publique héréditaire, que l'on observait chez les Têtes-Plates, a disparu, VIII, 74 à 78. — L'insuffisance des productions spontanées a poussé les Cœurs d'Alène, les Baguzes et les Nez-Percés à la culture, tandis que l'extrême fertilité du sol leur facilitait cette transformation, VIII, 178 et 179. — Dans la région de l'Ouest, les populations qui se livrent à la chasse du bison jouissent d'un bien-être beaucoup plus grand que leurs voisines, VIII, 179 à 182. — Les ressources diminuent à mesure que l'on s'éloigne des plateaux des Montagnes Rocheuses dans la direction de l'Ouest, 178 à 182, 188 à 189. — Les sauvages de l'Ouest ont tous les caractères propres à des vaincus, VIII, 182 à 187. — Le littoral du Pacifique, dans l'Orégon, est malsain et difficilement habitable dans la saison chaude, ce qui empêche les sauvages de l'Ouest de s'approvisionner de poisson à l'époque favorable, VIII, 186 à 188. — La chasse du petit gibier et la cueillette pauvre produisaient chez les sauvages de l'Orégon un état d'éparpillement qui les rendait incapables de se transformer sans contrainte extérieure en agriculteurs, VIII, 189 à 193. — Les Montagnes Rocheuses ont été le canal chargé de conduire, à travers l'Amérique du Nord, un flot sans cesse renouvelé d'immigrations patriarcales, VIII, 193 à 196.

3° Région des Lacs. — La chasse aux bisons ne suffit ni à donner ni à enlever à ceux qui s'y livrent la force de cohésion que produit la formation patriarcale, VIII, 349, 350. — La limite de la végétation forestière est beaucoup plus septentrionale à l'Ouest qu'à l'Est, à cause de la disposition des courants marins et de la vaste échancrure de la baie d'Hudson, VIII, 351 à 353. — La région forestière, qui va de l'Alaska à l'embouchure du Saint-Laurent, a pu être occupée par des émigrants des terres polaires, VIII, 353. — La région forestière du Nord offre à une population privée de tout commerce des ressources précaires, VIII, 354 à 359. — Une pêche et une cueillette insuffisantes, jointes à la chasse, produisaient des déformations profondes chez les émigrants de terres polaires engagés dans la région forestière du Nord, VIII, 357 à 360. — Les Algonquins, habitants désorganisés de la forêt Laurentienne, paraissent être venus au Canada par la région forestière du Nord, VIII, 360 et 361. — Les Hurons-Iroquois paraissent être venus dans les pays où ils furent connus des Européens, par un chemin de communauté que l'on retrouve au nord des Grands Lacs et au Labrador, VIII, 362 à 368. — Le Labrador se trouvait être, par son climat glacial, ses ressources relativement abondantes et l'intransformabilité de son sol, une pépinière d'émigrants formés, comme dans la région circumpolaire, à la communauté familiale, VIII, 362 à 368. — L'ethnologie est d'accord avec l'histoire pour distinguer la race des Hurons-Iroquois de celle des Algonquins. Ces deux groupes n'ont pas suivi la même route pour venir d'Asie et n'ont pas été soumis, par conséquent, aux mêmes influences, IX, 82 à 84. — La persistance de l'esprit patriarcal chez les Hurons-Iroquois est d'accord avec l'hypothèse qui les ferait arriver par la région circumpolaire, en suivant les voies fluviales, IX, 84 à 88. — C'est la nécessité de pratiquer des *portages* qui a donné naissance au canot et qui a détrôné l'oumiak et le kayak des Esquimaux, IX, 88 et 89. — L'absence du bouleau dans la région des Hurons-Iroquois leur rendait difficiles les luttes de vitesse en canot avec les Algonquins et les portait à combattre plutôt sur terre, à se faire fantassins, IX, 89 et 90. — La nécessité des portages constitue, chez les Hurons-Iroquois, un obstacle à la fréquence des déplacements, IX, 90 et 91. — Les Hurons-Iroquois avaient conservé des traits caractéristiques de la communauté dans leurs habitations, leurs habitudes de voisinage, leur respect des formes traditionnelles de langage, leur hospitalité, leur esprit de clan, IX, 91 à 100. — Les Hurons-Iroquois étaient organisés en clans féminins, IX, 100. — La division des Hurons-Iroquois en clans et en nations rappelle la scission qui s'est opérée dans leur groupement par l'effet des *portages*, IX, 101 à 102. — Les Hurons-Iroquois avaient, en plus de leur groupement familial en clans, un groupement politique en nations, qui ne comprenait que les hommes, IX, 102. — Chez les Hurons-Iroquois, c'est le clan qui hérite

réunion d'un certain nombre de chasseurs ; elle maintient, par conséquent, des groupements, sinon sous la forme de communautés patriarcales, du moins sous la forme de communautés de clans, ou de chasse.

Malgré l'abondance du gibier, cette chasse était aléatoire, à cause des migrations périodiques du gibier. Il en résultait de longues périodes de disette et de souffrance qui rendaient plus difficile le groupement en communautés nombreuses et qui faisaient éclater durement la supériorité des jeunes chasseurs sur les vieux. Elles soulevaient, en outre, de terribles guerres pour la possession des meilleurs territoires de chasse, ce qui contribua à la désorganisation de la race et précipita sa disparition.

M. Paul de Rousiers a décrit ce type avec beaucoup d'intérêt et d'exactitude. Nous lui devons la détermination des trois principales régions du groupe des savanes : 1° *la région de la*

et non l'individu, IX, 104. — Chez les Hurons-Iroquois, deux ateliers distincts correspondent aux deux groupements du *clan* et de la *nation* ; le premier est l'atelier sédentaire des femmes adonnées à la culture, le second est l'atelier mobile des hommes adonnés à la chasse et à la guerre, IX, 158. — Les travaux dévolus aux femmes chez les Hurons-Iroquois se rattachent soit au foyer, soit à la vie sédentaire. Ils n'ont pas pour cause le mépris de la femme, IX, 159 à 161. — Le mariage était chez les Hurons-Iroquois, en ce qui concerne les intérêts matériels, une association entre une femme producteur de maïs et un chasseur, fournisseur de gibier, IX, 162 à 165. — La culture était, chez les Hurons-Iroquois, un fait général et un fait ancien, IX, 165. — La culture paraît avoir résulté, chez les Hurons-Iroquois, de trois conditions : 1° la vie sédentaire ; 2° l'existence d'une forte autorité dans la famille ; 3° la présence du maïs facilement cultivable, IX, 166 à 171. — L'atelier de chasse et de guerre se recrutait, chez les Hurons-Iroquois, par engagement volontaire, IX, 171. — La culture et la vie sédentaire amenaient, chez les Hurons-Iroquois, la nécessité d'une défense militaire sérieuse, IX, 172 à 175. — L'organisation militaire des Hurons-Iroquois rendait plus profonde encore la scission entre leurs deux ateliers de travail, IX, 175 à 177. — Les femmes iroquoises, maîtresses de leurs moyens d'existence par la culture du maïs, jouissaient d'une indépendance fatale à leurs mœurs, X, 142 à 144. — Le mariage était, chez les Hurons-Iroquois, une des manières d'établir l'équilibre entre l'alimentation par le maïs et l'alimentation par le gibier, X, 144 et 145. — La polygamie, la polyandrie, ou la monogamie résultent, chez les Algonquins et les Hurons-Iroquois, de l'importance comparée de la culture et de la chasse, X, 145 et 146. — L'adoption était, chez les Hurons-Iroquois, une manière d'établir l'équilibre entre l'alimentation par le maïs et l'alimentation par le gibier, X, 147 et 148. — La place que tiennent les femmes dans le gouvernement, chez les Hurons-Iroquois, correspond exactement à celle qu'elles tiennent dans le travail, X, 150 et 151. — Les femmes tiennent dans le gouvernement, chez les Hurons-Iroquois, une place prépondérante, parce que, dans la vie privée, elles forment le groupe le plus stable, X, 151. — Trois sortes de chefs représentaient, chez les Hurons-Iroquois, les trois éléments de la vie privée : la culture, les travaux de simple récolte et la guerre, X, 151 à 153. — La supériorité des Iroquois sur les Hurons tenait à la plus grande force du clan, maintenu chez les premiers par une culture plus intense que chez les seconds, X, 154 à 156. — La disparition des Iroquois devant les Européens tient à ce qu'ils n'étaient pas suffisamment attachés au sol, X, 156 à 158.

Prairie; 2° *la région des Montagnes Rocheuses*; 3° *la région des Lacs*. Il a dégagé, pour chacune de ces régions, un certain nombre de lois sociales, dont on trouvera les formules dans le résumé analytique que nous reproduisons en note.

La route des Montagnes Rocheuses explique les grands empires indigènes du Mexique et du Pérou. En effet, cette route, qui aboutit à ces empires, a eu pour résultat de maintenir, plus complètement que la Prairie, le groupement en communautés moins instables.

III. — LE GROUPE DES FORÊTS DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

L'Amérique du Sud[1], avant la colonisation européenne, était couverte d'immenses forêts vierges dans tout le bassin de l'Amazone et de ses affluents et de pampas dans toute la partie méridionale.

Ce groupe[2] est classé après celui de savanes de l'Amérique du Nord, parce qu'il n'en est que la continuation amoindrie.

1. **Monographies publiées.** — E. Demolins, *La route des Forêts, Le Type indien*, *Sc. soc.*, I, et dans *la Route*, t. I, l. I, ch. IV.

2. **Bassin de l'Amazone.** — Cette surface, égale à l'Europe, présente une grande unité géographique à cause de l'absence des hautes montagnes. I, 213, 214. — Immense développement des fleuves par suite des forêts et du climat, I, 214. — Fleuves coupés de rapides entravant la communication, I, 214. — La chaleur torride donne naissance aux vents constants, aux pluies torrentielles et à la forêt, I, 215 à 218. — La forêt vierge empêche la croissance de l'herbe, I, 217, 218. — Elle amène la substitution des animaux sauvages aux animaux domestiques, I, 218 à 220. — La forêt donne naissance à la chasse, I, 220. — La chasse est un travail attrayant, qui n'exige pas de prévoyance, I, 221. — Cela rend facile la transformation du pasteur en chasseur, I, 221. — Le chasseur se transforme difficilement en agriculteur, I, 226. — La chasse rend nécessaire les migrations périodiques, I, 225. — Les moyens de transports sont rendus difficiles par la forêt et par les rapides des fleuves, I, 225 à 236. — La forêt vierge résiste à l'appropriation, I, 228. — La chasse restreint l'étendue du parcours, I, 228. — Rend familiale la propriété du foyer et des instruments de travail, I, 228. — Les nécessités de la chasse amènent la dissémination des familles, I, 236. — La chasse fournit les produits essentiels à l'existence, I, 221 : mais d'une façon très aléatoire, I, 223, 229. — La famille instable est développée par la chasse, I, 229. — La famille instable favorise l'esprit de nouveauté, I, 230. — Réduit à son minimum l'autorité paternelle, I, 231. — Développe l'individualisme, I, 222. — Donne à la jeunesse la supériorité sur la vieillesse, I, 222. — Laisse sans protection les faibles et les incapables, I, 232. — Provoque l'abandon des vieillards, I, 226. — La forêt exerce une sorte de patronage sur les chasseurs, I, 414. — Les pouvoirs publics envahissent tout l'organisme social, I, 232. — Le pouvoir est arbitraire et cruel, 233, I. — Il appartient aux jeunes et aux forts, I, 233. — Il est instable, I, 235. — L'état de guerre est permanent, I, 233. — La paix n'est maintenue que par la force, I, 233. — La guerre et le cannibalisme limitent la population, I, 224, 236. — Les chasseurs sont impuissants à envahir, I, 235 ; II, 144 à 146. — Les forêts du Chaco, dans la République Argentine, développent le type du sauvage, I, 92.

En effet, les populations peaux-rouges, en partie désorganisées par la chasse du bison, l'ont été complètement, dans les grandes forêts de l'Amazone, par la chasse exclusive d'animaux *isolés*, plus petits, plus rares et dont la viande était d'une conservation difficile à cause de la chaleur torride. Dans ces conditions, toute communauté a été définitivement détruite et les chasseurs ont dû se disperser et s'isoler comme le gibier qu'ils poursuivaient. Nous saisissons ici le dernier degré de désorganisation et de décomposition auquel puissent arriver des êtres humains. La famille est réduite à sa dernière expression, le pouvoir n'est que le despotisme cruel de quelques guerriers plus forts que les autres, et, de plus, il est éphémère; la guerre et le cannibalisme limitent la population et finalement la détruisent.

Aussi cette région n'a laissé filtrer vers le Sud, dans les pampas, qu'une population tellement réduite et misérable qu'elle a pu paraître se rapprocher plus du singe que de l'homme. Elle était le produit de cette petite chasse et de la dissolution de la famille qui en est la conséquence.

IV. — LE GROUPE DES FORÊTS ET SOLS DIVERS DE L'AFRIQUE.

Les groupes des Toundras, des savanes de l'Amérique du Nord et des forêts de l'Amérique du Sud, se succèdent sur des territoires contigus, grâce au détroit de Behring, qui unit l'Amérique à l'Asie plus qu'il ne les sépare. C'est là une des routes suivies par l'humanité, mais une triste route conduisant à la misère, à la désorganisation et à la mort.

Avec les types du bassin de l'Amazone et des pampas, nous sommes arrivés à l'extrémité de cette route et il nous faut chercher dans une autre direction les groupes sociaux qui viennent se classer à la suite de ceux que nous venons d'indiquer.

Nous les trouvons d'abord dans les *Forêts et les sols divers de l'Afrique* (les déserts du Nord étant exceptés, ainsi que nous

l'avons vu)[1]. Il s'agit ici, comme pour les types précédents, de l'Afrique avant la colonisation et lorsqu'elle était soumise exclusivement aux influences naturelles du sol et du travail.

Nous devons à notre collaborateur, M. A. de Préville, un premier et remarquable débrouillage des grandes régions de l'Afrique. Grâce à la méthode rigoureuse de la science sociale, il a pu déterminer et décrire avec précision le curieux mécanisme qui fournit des chefs à une grande partie de l'Afrique. Il a expliqué leur formation dans la région montagneuse de l'Est, et ensuite leur expansion en dehors de cette région.

La *région montagneuse de l'Est*[2] doit, en effet, être classée

1. **Monographies publiées.** — A. de Préville, *Les Sociétés africaines*, 1 vol. in-12. — *Mulâtre affranchi de l'île de la Réunion*, O. M., 1re série, t. IV.

2. **Afrique. — Région montagneuse de l'Est.** — Les conditions physiques divisent l'Afrique en cinq régions géographiques et sociales, V, 72 et 73. — Le lieu n'étant pas homogène dans la région montagneuse de l'Est, on y trouve des organisations sociales diverses, V, 76 et 77. — Les petits plateaux herbus sont l'objet de la convoitise de tous et restent la proie des plus forts, V, 77 à 79. — Les plateaux reposant sur la lave dure et couverts d'une mince couche de terre sont favorables à la végétation herbue, rebelles à la végétation arborescente, V, 80. — L'étude de ces petits plateaux herbus fait comprendre les sociétés constituées sur des terrains analogues, notamment les sociétés de l'antiquité grecque et romaine, V, 81. — L'étroitesse des plateaux herbus donne naissance au régime transhumant, V, 82. — La jeunesse guerrière des petits plateaux se livre, pour reconstituer les troupeaux, à la razzia du bétail, V, 85. — Les pasteurs Massaï sont amenés, par le fait des petits plateaux, à une organisation militaire analogue à celle de Lacédémone, V, 86, 87. — Les régions basses, voisines des petits plateaux, se divisent par la nature du lieu en trois groupes de travail : la chasse, la cueillette et le pâturage artificiel amenant à la culture, V, 97. — Les vaincus des petits plateaux herbus tombent facilement dans la chasse, parce que la forêt est le premier refuge qui s'offre à eux, V, 98. — La chasse se fait en bande dans les forêts voisines des petits plateaux herbus, parce qu'elle a pour objet des animaux en troupe, V, 100. — La cueillette de la banane produit une société complètement désorganisée et prête à subir le despotisme de ceux qui la conquièrent, V, 101 à 104. — Les émigrants des petits plateaux herbus qui, chassés de leurs pâturages, en constituent d'artificiels sur les pentes et se livrent à une culture rudimentaire, modifient profondément leur constitution sociale, V, 104 à 107. — La chasse amène la séparation de l'atelier et du foyer dans les forêts voisines des petits plateaux, V, 99. — L'état habituel de guerre occasionné par la convoitise qu'allume la possession des petits plateaux herbus amène une dislocation de la famille patriarcale. Les guerriers de profession s'en séparent pour se constituer à part, V, 82. — Le régime transhumant disloque la famille patriarcale, en la coupant en deux parties, V, 82. — Les pasteurs de petits plateaux se constituent par *ménages séparés* par suite de la nécessité plus grande de la prévoyance, V, 83. — Chez les pasteurs Massaï, le respect des ancêtres est faible parce que les pères ne dirigent pas le travail, V, 92 et 93. — Dangers du régime transhumant en ce qui concerne les rapports des jeunes gens des deux sexes abandonnés sans surveillance sur des pâturages écartés, V, 84. — Chez les Massaï, les émigrants sont soutenus par la famille et travaillent à son profit, V, 89. — Chez les pasteurs de petits plateaux, le choix de l'héritier associé est inconnu parce que les fils ne travaillent pas dans l'atelier paternel, V, 90. — Chez les pasteurs Massaï, l'aîné, successeur du père, ne s'occupe aucunement de l'établissement de ses frères, V, 91. — Chez les pasteurs Massaï, la transmission intégrale de l'atelier paternel est assurée par une coutume de droit d'aînesse très différente de la coutume scandinave, V, 89 à 92. — Chez les Massaï, les razzias de bétail sont l'occasion de disputes sanglantes pour le partage du butin, parce que l'autorité patriarcale fait défaut pour présider à ce partage, V, 88 et 89.

en premier lieu, parce qu'elle donne naissance à un type de pasteurs chasseurs et guerriers, qui forme la transition par rapport aux populations pastorales de l'Afrique du Nord (voir régions des Déserts et Oasis). L'ensemble de l'Afrique est d'ailleurs inexplicable sans la connaissance préalable de ces dominateurs guerriers.

La région suivante est celle des *Déserts du Sud*[1], qui amène une nouvelle diminution de l'art pastoral et un développement de la chasse. Ces déserts ne peuvent être classés avec ceux de l'Arabie et du Sahara, soit à cause de l'importance qu'y prend la chasse en face de l'art pastoral déclinant, soit surtout à cause de la déformation profonde subie par la famille patriarcale, dans la traversée des petits plateaux de l'Est.

Dans *la région équatoriale du Centre*[2], qui vient ensuite,

1. **Région des Déserts du Sud.** — L'ensemble des conditions du lieu détermine, dans la zone des déserts du Sud, trois régions : celle des savanes, celle des steppes pauvres et celle des territoires de chasse, V, 457 à 461. — Dans la région des savanes, les pâturages sont à l'état d'îlots séparés par des forêts, en sorte que chaque petit peuple de pasteurs vit isolément et tend à la sédentarité, V, 462 et 463. — Les conditions de lieu des steppes pauvres du Sud exigent le pâturage nomade et la constitution patriarcale de la famille, V, 473 à 476. — L'absence du chameau empêche la vie pastorale dans une partie des déserts du Sud; d'où différences importantes dans les constitutions sociales de ces deux régions, V, 478 à 483. — Chez les Cafres, les nécessités de la défense militaire font retomber sur les femmes tout le travail de la culture, V, 465. — La chasse disperse les familles des Bushmen et anéantit parmi eux tout lien social, V, 480 à 483. — Les pasteurs vachers de la zone des déserts du Nord sont absolument différents de ceux de la zone des déserts du Sud, à cause de la déformation qu'a subie, chez ces derniers, la famille patriarcale dans la traversée des petits plateaux de l'Est, V, 463 à 465. — Les conclusions de la Science sociale éclairent la question de l'origine des Hottentots, V, 476 à 478. — **Cafrerie.** — Chez les Cafres, tout capitaine assez heureux ou assez habile pour soumettre quelques-uns de ses voisins s'établit en souverain indépendant et absolu, parce que l'organisation régimentaire qu'il dirige est la seule force sociale, V, 466 à 472. — Les peuplades cafres sont contraintes d'envoyer leurs essaims vers le Nord, parce que les pays du Midi leur sont fermés par des nations plus fortement organisées au point de vue militaire, VII, 180 et 181. — Les capitaines cafres fondent dans la région du manioc des villages nouveaux, à la tête desquels ils placent leurs principaux guerriers, et, de préférence, des membres de leur famille, VII, 181.

2. **Région équatoriale du Centre.** — La forêt vierge équatoriale occupe particulièrement les parties plates. Les parties formant saillie sont couvertes de plantations de bananiers et d'élaïs, VII, 447 et 448. — La région des forêts équatoriales, ou de la banane, traverse l'Afrique entière, du pays des Grands Lacs de l'Est au golfe de Guinée. Elle sépare les contrées congolaises, adonnées plus spécialement à la culture du manioc, des régions plus septentrionales, où domine la culture des céréales, VII, 447. — L'éléphant d'Afrique est celui qui fournit le plus d'ivoire, VI, 517. — L'ivoire développe le commerce, le pouvoir des chefs et la traite des noirs, VI, 517. — La mouche tsé-tsé empêche la constitution de l'art pastoral dans l'Afrique centrale, VI, 507 et 509. — Elle y développe la chasse, VI, 510 à 518. — La chasse est le travail commun aux populations du centre de l'Afrique, VIII, 125 à 126. — La chasse développe les guerres entre tribus, VI, 515. — Les chefs de chasse deviennent chefs de guerre, VI, 516. — Le chef préside au partage de la proie, VI, 516. — Cette chasse,

l'art pastoral disparaît complètement à cause de la présence de la mouche tsé-tsé, et la chasse devient décidément le travail commun et principal.

Elle y produit ses effets ordinaires signalés plus haut : désorganisation de la communauté familiale, groupement en bandes, guerres entre tribus, pouvoir absolu et sanguinaire, etc.

ayant pour objet des animaux féroces et vivant en troupe, exige le groupement des chasseurs en bande ou en peuplade, sous la direction d'un chef, VI, 513 à 516. — Elle développe chez ce chef le pouvoir absolu, VI, *ibid.* — La partie du bassin du Congo, encadrée par le sommet de la grande courbe, compose la région de culture du manioc, VII, 175. — La région du manioc paraît être bornée au nord par un pays de forêts où la culture devient impossible, soit par l'absence de saison sèche, soit par suite de la nature du sol, VII, 188 à 190. — La culture du manioc exige de l'humidité et de la chaleur, deux conditions remplies par la région équatoriale, VII, 176 à 178. — La culture du manioc, exigeant très peu de travail, favorise beaucoup la transformation des chasseurs en cultivateurs, VII, 178 et 179. — Toute la puissance publique s'emploie, dans la région du manioc, à contraindre le peuple à cultiver pour les conquérants, VII, 183. — Les chefs noirs de la région du manioc exercent un patronage vis-à-vis de leurs subordonnés, en ce sens qu'ils les contraignent à la culture et leur permettent ainsi d'échapper aux crises fréquentes produites par la diminution du gibier, VII, 186. — L'absence de cannibalisme dans la région du manioc s'explique par le rendement abondant de cette plante, VII, 187. — Les pouvoirs publics se constituent, dans la région du manioc, par l'immigration de la race cafre, formée en d'autres lieux et par d'autres travaux aux habitudes de discipline, VII, 184 et 185. — La région de la banane paraît occupée par des races de nains formés en peuplades guerrières sous l'influence de la cueillette et de la chasse, VII, 190 à 193. — Ceux des nains de l'intérieur, chez lesquels la cueillette est peu abondante, se livrent au cannibalisme et paraissent moins puissamment groupés, VII, 194. — La forêt équatoriale est un territoire de chasse; au contraire, les parties élevées, plantées en bananiers et en élaïs, forment des pays de cueillette, VII, 448. — Les Monbouttous forment une société adonnée à la chasse, mais vivant principalement de la cueillette, VII, 450. — La cueillette produit en Afrique un groupement en nations agglomérées sous un pouvoir centralisé et absolu, VII, 450 à 453. — La cueillette et l'organisation en nations agglomérées et guerrières, qui en résulte, amène l'exploitation féroce des groupes voisins offrant moins de cohésion, VII, 454 et 455. — Les Niams-Niams sont des chasseurs chez lesquels existe une morte saison de chasse, par suite des habitudes migratoires de l'éléphant, VII, 460 à 462. — Chez les Niams-Niams, la morte saison de chasse amène la disette et pousse au cannibalisme, VII, 463. — La culture de l'éleusine s'explique, malgré la mauvaise qualité de ce grain, par ce fait que c'est la seule céréale qui s'accommode d'un climat humide à l'excès, VII, 465. — La culture de l'éleusine produit l'éparpillement des habitations au milieu des champs cultivés, VII, 466. — Les Niams-Niams ont été contraints à la culture de l'éleusine par les petits rois qui les dominent, VII, 467 à 469. — La cannibalisme des Monbouttous tient au besoin d'associer un corps gras au régime de la banane, VII, 455 et 456. — L'éleusine est pour les Niams-Niams un précieux complément de ressources qui permet à la population de se maintenir, VII, 464. — Le cannibalisme des Niams-Niams ne constitue pas pour eux une abondante ressource, parce que le travail de la chasse les divise en groupes trop faibles pour leur permettre d'enlever un grand nombre de captifs, VII, 463 et 464. — La zone centrale africaine est soumise à l'invasion d'éléments étrangers venant soit de la partie septentrionale des Déserts du Sud, soit de la zone montagneuse de l'Est, soit enfin des pays du haut Nil Blanc, VII, 174. — Les Nègres cultivateurs de la région du manioc, autrefois vendus aux Antilles, sont aujourd'hui esclave des Cafres des Déserts du Sud, VII, 187. — Il existe dans la région de la banane, et dans la direction de l'est à l'ouest, un déplacement continuel de populations nombreuses, VII, 456 et 457. — La poussée qui se produit de l'est à l'ouest dans toute la région de la banane est due originairement à l'invasion de pasteurs Galla chassés des plateaux de pâture de l'est, VII, 458 et 459. — Les Nègres pasteurs du Nil Bleu fournissent des rois, ou chefs aux Niams-Niams, VII, 469 à 471.

Dans une partie de cette région, qui devra être classée à part à la suite d'études nouvelles, les populations complètent les ressources de la chasse, par la culture du manioc, qui exige d'ailleurs peu de travail. Par là, le manioc favorise la transformation du chasseur en agriculteur et accentue ainsi la complication sociale. Mais cette culture est faite sous la contrainte de dominateurs guerriers et à leur profit. La banane et l'éleusine jouent, dans d'autres parties, un rôle analogue.

La dernière région est celle du dourah et du Nil Blanc[1].

Ici, la culture prend un développement encore plus grand, par suite de la diminution du gibier et de la contrainte exercée par les dominateurs arabes. Ces populations moins guerrières et désorganisées par l'instabilité familiale sont la proie des marchands d'esclaves. Ainsi la culture ne suffit pas à relever une race, lorsque celle-ci a d'abord été désorganisée par la chasse. Et c'est bien là ce qui fait l'infériorité et l'instabilité sociale de l'Afrique.

Quelle est l'origine et quel est l'avenir de ces populations nègres de l'Afrique? C'est le problème que M. de Préville a

1. **Région du dourah et du Nil Blanc.** — Le dourah est la céréale dominante sur toute l'aire comprise entre les pays équatoriaux et la région des Déserts du Nord, VIII, 127 et 128. — Dans la région du dourah, les hommes, contraints au travail agricole par les Arabes vachers, et trouvant peu de ressources dans la chasse, cultivent avec les femmes, VIII, 129 et 130. — Le fer de bêche sert de monnaie, indice certain que l'on est dans une contrée vraiment agricole, VIII, 130. — Le nettoyage des terrains que l'on veut mettre en culture se fait au moyen de l'incendie, VIII, 131. — Les récoltes sont abondantes, mais la terre s'épuise promptement; il faut donc varier souvent l'emplacement des champs, VIII, 131. — L'habitude d'incendier les champs nécessite le groupement séparé des habitations et des cultures, ce qui produit d'une part le village, d'autre part le champ commun, VIII, 132. — Le Nègre ne s'établit nulle part sous le régime patriarcal de la famille, VIII, 393. — Les pasteurs sédentaires Denkas vivent en ménages séparés et instables rappelant par beaucoup de traits nos paysans champenois, VIII, 139 à 142. — Les Chilouks n'ont pas pu entrer dans les steppes qui les avoisinent à cause de leur incapacité à se grouper en familles patriarcales, VIII, 145. — Chez les Chilouks, qui occupent les alluvions de la rive gauche du Nil, sur une longueur de 600 kilomètres, la population est extrêmement agglomérée, VIII, 143 et 144. — Les vieillards économes, riches et influents de la région du dourah sont considérés comme étant en rapport avec le *fétiche* et maintiennent leur prestige par des cérémonies bizarres, VIII, 135 et 136. — Les terrains d'alluvion créés par le Nil Blanc et ses affluents sont propres à la culture et au pâturage, VIII, 138 et 139. — La race de bétail du Nil Blanc est anémique et dégénérée par suite de la mauvaise qualité des herbages aqueux dont elle se nourrit et de l'absence complète de sel, VIII, 144. — Les nègres cultivateurs de la région du dourah, groupés en familles instables, sont dans l'impossibilité de constituer un patronage stable et des pouvoirs publics puissants. C'est pourquoi ils ont toujours été la proie des Arabes vachers et des marchands d'esclaves, VIII, 137 et 138.

essayé de résoudre à l'aide de la science sociale et nous renvoyons le public à son étude[1].

Sur cette grave question, nous avons d'ailleurs une monographie très caractéristique, celle du *Mulâtre affranchi de l'île de la Réunion*. Elle met en relief l'incapacité de l'esclave affranchi à passer du travail forcé au travail libre et son éviction par les travailleurs amenés du dehors. Les causes de cette incapacité ressortent nettement du simple exposé de la vie de cet ouvrier et de sa femme.

V. — LE GROUPE DE L'OCÉANIE[2].

L'Océanie (toujours avant la colonisation), forme le dernier

1. **L'origine et l'avenir de la race nègre.** — L'origine des pasteurs de steppes du Nord de l'Afrique remonte aux populations occupant le revers occidental du grand Plateau central asiatique, VIII, 389 à 392. — Si les Nègres avaient été désorganisés par les forêts équatoriales, ils seraient purement chasseurs et non cultivateurs, VII, 394 et 395. — Deux routes conduisent d'Asie en Afrique à travers les déserts et sans participer à leur nature; ce sont celles de l'isthme de Suez et du détroit de Bab-el-Mandeb; elles convenaient particulièrement aux Nègres, VIII, 398 et 399. — Les deux types de la race nègre, le type chilouk et le type bantou s'expliquent fort bien par leur double origine. Le premier, venu par Suez et une contrée à travaux divers, n'est que le résultat d'une sélection au rebours; le second, venu par l'Euphrate et Bab-el-Mandeb, s'est assuré la possession de la zone montagneuse de l'Est, VIII, 402 à 404. — Les Abyssins et les Gallas sont le produit d'un métissage de races nègres et de races patriarcales accompli autrefois en Arabie, VIII, 404 à 406. — Les traitants à familles patriarcales qui exploitent la race nègre ne sauraient lui donner la stabilité du régime patriarcal, VIII, 516. — Ils sont, au contraire, portés à maintenir les nègres dans l'instabilité, VIII, 516, etc. — Les caravanes conduites par des métis européens, ou arabes, vont plus loin dans l'intérieur de l'Afrique que celles qui sont conduites par des Blancs, VIII, 523. — La traite ne se pratique pas seulement au profit du monde asiatique et musulman, mais encore au profit des chefs cafres de l'intérieur, VIII, 524. — Le commerce pratiqué par les Blancs à l'intérieur de l'Afrique tend surtout à profiter de l'infériorité de la race nègre, non à y remédier, VIII, 526. — Les plantations portugaises de la côte africaine, loin d'être un obstacle au brigandage de la traite, le favorisent; elles ne créent pas de véritables patrons, VIII, 526 et suiv. — La race nègre a été soumise, dès l'époque de ses migrations à travers la vallée de l'Euphrate ou la Palestine, à un régime urbain, conséquence de la culture, du commerce et de l'agglomération, VIII, 399 à 401. — La désorganisation des Nègres ne leur a pas permis de conserver la tradition des faits mémorables de leur histoire, VIII, 513. — La désorganisation des Nègres ne peut être attribuée ni à leur conquête, ni à leur refoulement par les races pastorales du Nord, parce que, dans le premier cas, ils seraient restés à l'état patriarcal et que, dans le second cas, ils auraient été anéantis, VIII, 395. — Les Boers ne concourent pas efficacement au relèvement de la race nègre africaine, VIII, 530. — Les colons anglais, loin de relever la race nègre, la refoulent, VIII, 531. — Le relèvement de la race nègre doit se faire par un patronage éclairé appliquant les familles aux cultures vivrières, VIII, 535. — C'est vers la côte nord d'Haïti, ou vers des territoires présentant des conditions analogues, que l'on trouvera un terrain favorable au relèvement de la race nègre, VIII, 536.

2. **Monographies publiées.** — E. Picard, *Les Pygmées* (*Sc. soc.*, XXVII, XXVIII). — Lucien de Sainte-Croix, *Madagascar* (*Sc. soc.*, XIX et XX).

groupe de ce genre, parce qu'il a été généralement soumis à une décomposition sociale plus intense, par suite de la prédominance de la cueillette.

Cette simple récolte n'exige aucun effort, ce qui détourne complètement l'homme du travail. Elle a, en outre, pour conséquence de ne nécessiter ni groupement familial solide, ni aucun développement d'autorité domestique.

L'impuissance et la désorganisation des indigènes de l'Océanie sont si complètes que les Européens n'ont pu relever ni le Canaque, ni le Maoris, ni l'Australien, etc. Ceux-ci disparaissent purement et simplement.

La science sociale n'a encore saisi ce type qu'accidentellement et incidemment. Je dois cependant signaler une étude de M. E. Picard sur les Pygmées [1], qui peut servir à déter-

1. **Les Pygmées.** — Les lieux actuellement habités par les Pygmées sont des régions presque inaccessibles, XXVII, 206. — L'isolement relatif des îles Andaman et les particularités de leur flore ont préservé les Pygmées des invasions, XXVII, 209. — Aire de diffusion des Pygmées d'Asie, XXVII, 338. — Les conditions de vie, sur le plateau de Pamir, ont pour effet de déprimer physiquement la race, XXVIII, 157. — Les Négritos des îles Andaman fabriquent d'excellents canots et chassent le poisson avec des flèches, XXVII, 212. — Les Andamanais, inaptes à la culture, vivent de la pêche et de la chasse, XXVII, 211. — Deux ateliers chez les Andamanais : la mer ou la forêt pour l'homme, le campement pour la femme, XXVII, 217. — Les Tagalocs des Philippines s'adonnent à l'agriculture, mais avec nonchalance, XXVII, 335. — Les Négritos s'adonnent, en dehors de la chasse, à une culture rudimentaire, XXVII, 345. — Les Andamanais adoptent volontiers les enfants d'autrui, XXVII, 220. — Les Andamanais attachent une importance extrême à la parenté, XXVII, 221. — La femme andamanaise, à force de travail, s'attire quelque considération de son mari, XXVII, 218. — La communauté veille à la façon dont se contractent les mariages, XXVII, 222. — Les Andamanais habitent trois sortes de campements plus ou moins rudimentaires selon la durée du séjour, XXVII, 215, 220. — La famille andamanaise s'efface devant la communauté de village, XXVII, 21. — Les Andamanais forment des groupements peu nombreux de familles nomades, XXVII, 214. — Chaque communauté andamanaise dépend d'une tribu dont elle ne dépasse pas le territoire, XXVII, 216. — La tribu andamanaise a, pour raison d'être, la défense du territoire de chasse ou de pêche, XXVII, 223. — Les communautés qui la forment sont peu cohérentes, 224. — Les Négritos des Philippines ont été modifiés par leur contact avec les Tagalocs, XXVII, 337. — Le culte phénicien a subi l'influence des Pygmées, XXVIII, 161. — Les Pygmées ont disparu et disparaissent devant les autres races, XXVII, 203, 225. — Les Négritos, aux Philippines, ont été refoulés par les Tagalocs, XXVII, 336. — Les Tagalocs l'ont été par les Malais, 340. — Comment la science sociale fournit les moyens de reconstituer l'histoire des Pygmées, XXVII, 207. — Renseignements sur l'histoire des Pygmées, XXVII, 204. — Les Pygmées, venus par mer, ont occupé les rivages de l'Asie méridionale, et leur ligne a été ensuite rompue, 226. — Les Négritos arrivaient par mer, XXVII, 342, 351. — Les Pygmées ont occupé jadis les vallées de l'Indus, du Gange, du Brahmapoutre, XXVII, 348. — Les Pygmées paraissent être originaires de populations établies au bord du golfe Persique, XXVII, 351. — Traces historiques du passage des Pygmées au sud-ouest de l'Asie, XXVIII, 156. — Dès le Pamir, les Pygmées se trouvaient préparés à leur évolution vers les types pêcheurs et chasseurs, XXVIII, 157.

Les Négrilles d'Afrique sont de la même origine que les Négritos d'Asie, XXVIII, 141. — Avant d'être de purs chasseurs, les Négrilles ont dû se livrer à un autre travail en un lieu plus favorable, XXVIII, 150. — Ils ont dû être pasteurs, puis pêcheurs, 154. — Ils ont dû parcourir la route herbue des bords du plateau de l'Iran, venant du Pamir, 156.

miner les rivages d'accès vers les îles de l'Océanie, et une étude de M. de Sainte-Croix sur les indigènes de Madagascar[1]. Cette île doit, en effet, être rattachée à l'Océanie plutôt qu'à l'Afrique, car les Hovas paraissent être d'origine malaise. Les autres indigènes de Madagascar ont été éloignés du travail par l'abondance des productions spontanées et de la cueillette.

— Les groupes de Négrilles sont répartis le long des côtes orientale et occidentale de l'Afrique, XXVIII, 143. — Les Négrilles ont dû fuir le rivage d'Afrique, refoulés par des races plus civilisées, XXVIII, 145. — Les Négrilles vivent de chasse, de cueillette et de razzias, XXVIII, 146. — Les familles de Négrilles se font protéger et adopter par des familles nègres, XXVIII, 146. — La femme négrille fait le ménage, nourrit le mari quand la chasse est mauvaise, s'occupe des échanges, XXVIII, 147. — La famille se dissout facilement, 150. — Les Négrilles vivent dans l'anarchie, et ne forment aucun groupement supérieur à la famille, XXVIII, 148. — Le chef de la famille négrille garde des secrets traditionnels qui lui donnent du prestige, XXVIII, 149.

Le Canaque, habitué aux produits spontanés du cocotier, est rebelle au travail, XIX, 192.

1. **Madagascar.** — L'île de Madagascar est un lambeau d'un continent disparu, autre que l'Afrique et se rattache à l'Océanie, XIX, 453-476. — La presqu'île de Malacca et les îles de l'Océanie ont facilité l'expansion des différentes races indo-chinoises jusqu'à Madagascar, XIX, 472-479. — Le Plateau central de Madagascar, offrant peu de productions spontanées, a forcé les populations à la culture, XIX, 479. — Les Malgaches autres que les Hovas sont portés à la paresse par l'abondance des productions spontanées, XIX, 480-483. — La fabrication hova est familiale, soit accessoire, soit principale, XX, 177. — Cette fabrication excelle aux détails, 180. — La propriété immobilière est limitée à Madagascar par le domaine éminent du souverain, les droits censitaires des nobles, et la défense de vendre de caste à caste, XX, 80. — Les traditions familiales s'opposent, chez le Malgache, à l'aliénation de la propriété, XX, 82. — Les Hovas, sauf les plus pauvres, sont propriétaires de cases renfermées dans un enclos, XX, 165. — Les biens de famille sont stables chez les Hovas, XX, 71. — Le Hova se marie jeune et la fécondité est regardée comme un bonheur. On se marie souvent entre cousins, XX, 168. — La famille, à Madagascar, est attaquée par le divorce et l'immoralité des fiançailles, XX, 169. — La culture du riz contribue à maintenir chez les Hovas l'esprit de communauté, XX, 177. — Le mobilier des Hovas est très rudimentaire. Il comprend une ou deux lances et des outils à filer et à tisser, XX, 167. — La sobriété et la solidarité des Malgaches empêchent le paupérisme à Madagascar, XX, 79, 175. — Les familles hovas descendues d'un ancêtre commun sont groupées en castes inégales entre elles, XX, 74. — Les Malgaches se marient dans leur caste, XX, 168. — Mode d'existence d'une famille hova, XX, 164. — Les Hovas vivent en famille, les enfants mariés demeurant d'ordinaire avec les parents et pratiquent l'hospitalité, XX, 165. — Les Hovas sont des commerçants caractérisés, XX, 181. — La noblesse hova comprend des castes d'artisans et de commerçants, XX, 77. — Les Hovas envoient avec ardeur leurs enfants aux écoles européennes, XX, 171. — La religion hova se compose du fétichisme et du culte des morts, XX, 178. — La royauté hova est conçue selon le type du patriarche chef de famille, XX, 76, 81. — Le développement de la communauté d'État à Madagascar s'est traduit par le développement du fonctionnarisme et des exactions fiscales, XX, 189-192. — Les Hovas n'ont pas dominé Madagascar comme guerriers, mais comme organisateurs habiles, XX, 190. — L'importance de Tananarive a amené la prédominance du souverain de cette région sur les autres régions de Madagascar, XX, 185. — La supériorité des Hovas comme commerçants et comme organisateurs de pouvoirs publics leur a assuré la domination de Madagascar, XX, 60-78. — Les Hovas derniers venus se bornent aux Andrianas, race noble et conquérante, posée comme une aristocratie au-dessus des races anciennes, XX, 69. — Les aptitudes commerciales du Malais et du Hova les rendent aptes à s'assimiler les éléments des civilisations étrangères, XX, 62. — Les Hovas se rattachent évidemment à la race malaise, XIX, 470, 475, XX, 60. — Les anciens Hovas ont dû aux Andrianas (Malais) de s'être élevés à la fabrication et au commerce, XX, 179. — Les Hovas ont été des Malais organisés en vue d'expéditions lointaines de piraterie et de conquête, XX, 64. — Les Malgaches sont venus, en différents groupes, de l'Indo-Chine, XIX, 472.

V

SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE ÉBRANLÉE

GROUPES	RÉGIONS
1° Asie méridionale et orientale.	1° Perse. 2° Inde. 3° Chine (et annexes). 4° Indo-Chine. 5° Japon.
2° Europe orientale.	1° Finlande. 2° Pologne (Nord-Slaves). 3° Russie (Nord-Slaves). 4° Sud-Slaves. 5° Turquie. 6° Autriche-Hongrie.
3° Europe occidentale celtique.	1° Highlands d'Écosse. 2° Irlande. 3° Bretagne armoricaine.
4° Europe méridionale.	1° Péninsule grecque. 2° Péninsule italienne. 3° Péninsule ibérique.
5° Amérique du Sud (y compris le Mexique et les Antilles).	(A *déterminer*.)

Le genre *ébranlé* forme la troisième des grandes divisions des Sociétés à formation communautaire. Les Sociétés de ce genre ne se sont pas répandues, comme les précédentes, sur des sols laissés à l'état primitif, mais sur des *sols transformés* par la culture.

Dans le genre stable, l'influence de l'art pastoral était exclusive, ou, tout au moins, encore prédominante.

Dans le genre instable, l'influence de la chasse, de la pêche fluviale et de la cueillette étaient exclusives, ou, tout au moins, encore prédominantes.

Ici, c'est la culture, qui est, soit prédominante, soit exclusive.

La culture a pour effet de soustraire les familles à l'instabilité totale du genre précédent, parce qu'elle les fixe plus solidement au sol et qu'elle les rend plus aptes au travail. Par là, elle les rend supérieures.

Mais, d'autre part, elle les *ébranle*, en rendant la communauté plus difficile.

La culture ébranle la communauté, parce qu'elle exige beaucoup plus de travail que la simple récolte. Dès lors, les travailleurs et les capables s'empressent de s'émanciper de la communauté, pour ne pas travailler au profit des paresseux et des incapables.

L'ébranlement et la dissolution des communautés a pour effet de laisser sans soutien les paresseux et les incapables, c'est-à-dire le plus grand nombre, car la communauté ne développe ni les habitudes de travail, ni la capacité. L'homme se trouve ainsi privé du soutien de la communauté, sans avoir été rendu capable de s'en passer et de s'appuyer sur lui-même.

Et telle est bien la cause de l'infériorité des populations de l'Orient et du Midi : elles ne peuvent s'appuyer ni sur la communauté déclinante, ni sur l'initiative individuelle insuffisamment développée. D'autre part, elles n'ont plus, comme dans les deux genres précédents, la ressource de la simple récolte, qui fournit des ressources en n'exigeant qu'un faible travail.

I. — LE GROUPE DE L'ASIE MÉRIDIONALE ET ORIENTALE[1].

L'Asie méridionale et orientale le Centre et le Nord appartiennent aux groupes des steppes ou des toundras) constitue un groupe bien caractérisé. Elle est formée de populations passées

1. **Monographies publiées.** — A. de Préville, *La race indo-européenne; Les Mèdes.* (*Sc. soc.*, XII). — Ch. de Calan, *Les pasteurs cavaliers dans les légendes religieuses de la Perse* (*Sc. soc.*, XXVIII).—Id., *Le Bouddhisme dans l'Inde et chez la race jaune* (*Sc. soc.*, 2e Pér., 9e fasc.). — Id., *L'Inde et la Société rédique* (*Sc. soc.*, XIV, XV). — R. Pinot, *La Société chinoise* (*Sc. soc.*, I, II). — A. de Préville, *Le Bouddhisme dans le Céleste Empire* (*Sc. soc.*, XX). — E. Demolins, *Les Types chinois, japonais et hindou, la Route*, liv. II, ch. II. — Id., *Un émigrant en Chine* (*Sc. soc.*, XII). — *Paysans en commu-*

à la culture, mais longtemps *séparées* du reste du monde par les énormes espaces des steppes de l'Asie centrale. Aussi a-t-elle été toujours plus ou moins *dominée par les pasteurs*, ce qui l'a figée, jusqu'à notre époque, dans une complète immobilité.

Ce groupe doit donc être classé en premier lieu, sans aucune hésitation, parce que, dans son ensemble, il a été le moins susceptible de transformations et de progrès[1].

Il se subdivise en cinq régions :

La première région comprend la Perse et ses annexes[2]. Elle

nauté de Ning-Po-Fou (O. M., 1re sér., IV). — A. de Préville, *Le Japon* (*Sc. soc.*, 2e Pér., 3e fasc.). — Edmond Demolins, *La formule sociale du Japon* ibid.).

1. **Asie méridionale et orientale.** — Par suite de leur latitude plus méridionale, les terres cultivables de l'Asie sont, en général, plus chaudes et plus productives, pour un travail donné, que les terres cultivables de l'Orient européen, XVII, 223. — Au point de vue social, le Thibet, l'Indo-Chine et le Japon se rattachent à la Chine, XVII, 222. — Au point de vue social, la Perse, l'Afghanistan, le Bélouchistan et le haut Turkestan se rattachent à l'Inde, XVII, 222. — La Chine est moins compliquée que l'Inde, parce qu'elle n'a pas le régime des castes et parce qu'elle est plus stable, XVII, 225. — La Chine a été peuplée par deux routes : les dominateurs sont venus par les steppes du Nord, la masse de la population est venue par le Thibet, XVII, 226 à 235. — C'est la route du Thibet qui a fait du Chinois un petit agriculteur, un petit industriel et un petit commerçant, XVII, 235 à 240. — L'isolement de la Chine était un terrain favorable pour constituer une race bien distincte, XVII, 240. — L'Inde présente deux différences par rapport à la Chine : elle n'est pas aussi isolée et elle est accessible par des chemins plus courts et plus riches; ce qui y a attiré des peuples plus nombreux et plus compliqués, XVII, 243. — La flore hymalayenne favorise la cueillette et, par suite, la constitution en clans défensifs, XVIII, 168. — Les circonstances de lieu et de travail qui dominaient, sur l'itinéraire de la race jaune, lui ont donné sa formation sociale primitive, XVIII, 247. — L'abondance des eaux descendant du Pamir créait une voie favorable aux communautés agricoles de la race jaune allant vers l'Orient, XVIII, 259. — Les vallées de l'Amour et du Syr-Daria, n'aboutissant pas à la mer, ne favorisaient pas le développement du commerce, XVIII, 260. — La nature des lieux et de la culture a développé, au nord du Pamir, l'autorité du patriarche dans la communauté agricole, XVIII, 262. — De toutes les races humaines, la race jaune est celle qui renforce le plus l'autorité patriarcale, XVIII, 265. — Dans l'Himalaya, la caste se transmet exclusivement par le père, XVIII, 167. — Les littératures de l'Orient sont philosophiques ou imaginatives. Elles s'attachent peu à la peinture de la vie réelle, où l'effort est rare par suite des habitudes de la communauté, et qui, dès lors, offre peu d'intérêt, IV, 465 et 466. — Les caravaniers ont servi de véhicule au Bouddhisme pour le transporter de l'Inde en Chine, XVIII, 180. — L'introduction constante de l'élément nègre dans les sociétés de l'Orient qui ont recours à la traite n'ébranle pas ces sociétés, parce que la famille patriarcale s'assimile par absorption tous les éléments ainsi introduits, VI, 104 à 107. — En absorbant les esclaves nègres, la famille patriarcale de l'Orient les rend incapables du travail agricole, en sorte que l'introduction de nouveaux esclaves laboureurs devient constamment nécessaire, VI, 108.

Il existe en Asie une région de transition où viennent se rencontrer, en même temps que les steppes riches et les steppes pauvres, les sols variés propres à la culture du nord-ouest et du sud-est, XIV, 135 à 138. — Le point de rencontre des steppes et des sols variés est aussi celui où se trouvent à la fois les conditions de lieu nécessaires aux différents travaux de l'homme, XIV, 138 à 139. — La région de transition où se rencontrent les éléments des différents genres de travaux, paraît être le point de divergence des races humaines, XIV, 139 à 141. — Détermination de la zone de rencontre des steppes et des sols variés, XIV, 141 à 143. — Les conditions du Lieu amènent, dans tout le massif de l'Arménie et du Kurdistan, une extrême variété sur des points très rapprochés, XIV, 153 à 157.

2. **Perse.** — Au point de vue du contact avec les sociétés issues du Désert, la priorité entre toutes les races étrangères aux steppes pauvres appartient aux Perses,

est classée en tête, parce qu'elle est, géographiquement et socialement, la plus rapprochée des déserts de l'Assyrie avec lesquels elle se confond sur de grandes étendues. Cette région comprend à la fois des territoires propres au pâturage et des territoires propres à la culture. De plus, elle forme la transition naturelle vers l'Inde, dont l'état social a été influencé et ne peut être expliqué que par les conditions géographiques et sociales de la Perse.

C'est ainsi que M. A. de Préville a pu expliquer, par la science sociale, comment la *société védique*[1] s'est constituée en

ou Mèdes, XII, 72. — L'immigration qui se produisit en Médie, du fait de la race aryenne, provient non des steppes pauvres, mais des steppes riches, XII, 75. — Lorsque les Mèdes prirent possession du pays qu'ils colonisèrent, aucun pouvoir public n'était constitué parmi eux, XII, 76. — La région occupée par les Mèdes comprenait une série de territoires propres à la culture, englobant des plateaux propres au pâturage, XII, 75. — Les conditions des lieux obligèrent les Mèdes à former des établissements sédentaires, XII, 75. — Les Mèdes se fixèrent au sol dans des conditions qui ne leur permirent pas de créer une autorité supérieure à celle des chefs de communauté patriarcale, XII, 76. — Chaque communauté mède ne dépendait que d'elle-même pour son pain quotidien, XII, 76. — Chez les Mèdes, le pouvoir public n'a aucune action sur le travail, il ne saisit que les rapports qui s'établissent entre les communautés, XII, 78. — Les sociétés de la race indo-européenne, n'ayant pas un pouvoir public intimement lié aux moyens d'existence, et aux conditions du lieu, peuvent se transporter et se transformer, XII, 79. — La formation de la race médique, comme celle de toutes les races patriarcales, se prêtait mal à la constitution de pouvoirs publics stables, XII, 91. — Les rois mèdes gouvernèrent l'Egypte sans adopter l'ancien moule social pharaonique, mais au moyen d'une conception du pouvoir public plus large, moins dépendante du Lieu et s'adaptant, de fait, à des lieux différents, XII, 91 à 96. — La situation des Mages chez les Mèdes était très inférieure à celle des Mages d'Assyrie, d'Arabie, ou des prêtres d'Egypte, XII, 82 à 90. — Les races d'hommes qui occupaient l'Asie Mineure au commencement de notre ère étaient préparées, par leurs traditions mieux conservées que chez les races européennes, à l'adoption d'une religion monothéiste, XIII, 259 et 260. — Circonstances sociales qui ont permis la naissance de l'islamisme, XIII, 267 à 269. — L'origine de l'humanité ne paraît pas se trouver dans la race du Sahara persan, XIV, 143 à 145. — L'origine de l'humanité ne paraît pas se trouver dans la race cultivatrice de l'Irak-Adjémi, XIV, 145 à 149. — L'origine de l'humanité ne paraît pas se trouver chez les pasteurs de steppes riches, XIV, 149 à 152. — Le berceau de l'humanité paraît s'être trouvé dans la région de l'Arménie et du Kourdistan, XIV, 157 à 164. — Conditions matérielles et sociales permettant l'émigration de la race humaine de la région arménienne, vers toutes les zones de la terre, XIV, 158 à 164. — La Mesopotamie, premier centre agricole et industriel du monde, a fourni des émigrants aux régions voisines, qui ont été peuplées de proche en proche, XVI, 214. — L'Avesta reflète une société de sédentaires agriculteurs souvent menacés et dominés par des pasteurs cavaliers, XXVIII, 400-410. — Les monnaies primitives de la côte d'Asie Mineure sont dues à l'initiative des manieurs d'or, XXI, 219. — Rôle de Crésus dans l'établissement des monnaies lydiennes, XXII, 346. — L'Arménien a des aptitudes particulières de commerçant, XXII, 550. — Les massacres d'Arménie et la question d'Orient, XXII, 545.

1. **Société védique.** — Le Rig Véda ne donne que la description imagée des rites sacrificatoires en usage dans la société védique, XV, 42 et 46. — Les rites sacrificatoires des peuples ont été modifiés suivant la manière de vivre et les moyens d'existence, suivant le travail auquel est adonné chaque fraction du genre humain, dans les premières sociétés simples dont toutes les autres sont sorties, XVI, 46 à 48. — Le sacrifice par le couteau maintient la croyance au Dieu unique, au monothéisme, XV, 49. — Mais il ne prête aucun concours au maintien du dogme de la Trinité, XV, 54. — Le sacrifice par le feu contribue à combattre l'idée de l'unité divine, et favo-

Perse, d'où elle s'est répandue dans l'Inde; et comment les conditions particulières de la culture en Perse ont été l'origine

rise au contraire la croyance en la Procession des personnes, de laquelle dérive la théogonie du Véda. XV, 50 à 55. — La religion primitive, dans son essence, comprenait, avec le concept général du sacrifice et le dogme de l'unité de Dieu, une certaine notion de la Trinité divine et de la Procession des personnes, XV, 55. — Le sacrifice védique caractérisait une société dont la richesse est basée, non sur la possession du bétail, mais sur la production des grains, XV, 56. — Les Aryas primitifs étaient laboureurs et les Touraniens pasteurs nomades, XV, 56. — Il y a un point de contact et de coexistence des Pélasges primitifs avec la partie demeurée asiatique de la race aryenne, ce qui explique les rapprochements entre la mythologie gréco-romaine et la théogonie issue des Védas, XV, 57. — La recherche des territoires propres à la culture n'a pas été étrangère à l'extension vers l'Inde des Aryas védiques essentiellement agriculteurs, XV, 57. — Le plateau de l'Iran offrait aux essaims qui se séparaient du premier groupement humain des territoires propres à la culture, s'étendant presque sans lacune de la Colchide aux défilés qui s'ouvrent sur l'Inde, XV, 57. — Les Aryas primitifs doivent être considérés, en vertu de leur travail même, comme une nation composée de paysans en communauté, forme sociale au sein de laquelle il ne se créa pas d'aristocratie dirigeante, XV, 59. — Quand la communauté de famille se restreint, le culte sort de la famille et le clergé s'établit sous forme de corporations recrutant et instruisant ses membres, XV, 59. — Dans les démocraties à base agricole, d'où le grand patron rural est absent, l'influence appartient aux ministres du culte, XV, 60. — Chez les sociétés védiques, la culture par irrigation développa l'existence d'un corps religieux, ou écoles védiques, XV, 60, 61. — La puissance sacerdotale chez les Aryens de l'Inde reposait sur la base fragile de la possession du Véda primitif et non sur le patronage du travail comme les communautés religieuses des Déserts; pour se maintenir, elle dut commenter, compliquer et développer le livre des Védas, dont elle avait le monopole, XV, 63. — D'après la nature du sacrifice qui s'y pratiquait, la société védique primitive était un peuple de cultivateurs, XV, 397. — Le berceau de de la société védique est dans les terrains cultivables qui se trouvent sur la trajectoire partant du point de dispersion des premiers hommes pour atteindre la vallée du Gange, XV, 397. — La communauté villageoise isolée, indépendante des autres organismes sociaux et basée sur la possession du sol, qui caractérise l'Inde, a pris naissance sur les petits territoires arrosables soumis au climat des steppes, qui furent le lieu de formation de la société védique, XV, 399 à 407. — Les familles primitives, organisées en communautés restreintes, purent aller sans grandes transformations du berceau premier de l'humanité jusque dans les hautes vallées de l'Indus et du Gange, XV, 401. — Elles ne furent pas obligées de se trier en patrons, mercenaires et serfs, comme celles qui prirent la route des déserts, XV, 402. — Le plateau de l'Iran présente deux caractères principaux : l'inextensibilité du sol cultivable; l'isolement des établissements agricoles, XV, 408. — Ces deux caractères obligèrent le cultivateur védique, en communauté de famille restreinte, à vivre sur le type du domaine plein, XV, 409. — Par l'isolement et la stricte limitation du sol disponible, la culture devint, au sein de la société védique, *un métier fermé héréditaire*, XV, 409. — Le brahmane, exclu de la possession du sol arrosable qui était très restreint, vivait des oblations faites par les fidèles, XV, 410. — Ces oblations étaient limitées par l'étroitesse de la clientèle à cause de l'isolement du territoire et par le peu de ressources de cette clientèle, à cause de l'inextensibilité du sol cultivable, XV, 411. — Par suite de la limitation forcée du sol cultivable, les fils de brahmanes ne peuvent trouver des moyens d'existence que dans la continuation de la profession paternelle, qui devient ainsi, comme la culture, un métier fermé héréditaire, c'est-à-dire une caste, XV, 411. — La limitation de la clientèle à chaque village isolé oblige les artisans, dans la société védique, à se constituer en caste fermée pour l'exercice exclusif de leur métier, XV, 414. — Ainsi la race védique fut divisée en deux portions distinctes pour le travail et le genre de vie : 1° la masse des villageois cultivant les fonds arrosés; 2° les gens de la montagne vivant de pillage, XV, 418. — Le séjour dans les montagnes de l'Afghanistan amena, dans la société védique, une nouvelle complication sociale : la constitution en clans pillards, XV, 417, 418. — Et ce métier de guerrier devient héréditaire, comme les autres, et forme une caste, XV, 420. — La multiplication ultérieure des castes dans l'Inde prouve la prédominance de l'idée de métier sur l'idée de tribu, ou de parenté, dans le concept originaire et général de ce groupement qui forme l'assise première de la société hindoue, XV, 422. — La nécessité des irrigations a maintenu, dans l'Inde, le

du système des métiers fermés héréditaires, c'est-à-dire des castes, qui s'est ensuite maintenu dans l'Inde, grâce à la nécessité des irrigations.

Par là, la constitution sociale de l'Inde, qui forme la seconde région a été expliquée scientifiquement, ainsi que les origines du Brahmanisme et du Bouddhisme[1]. Cette explication était impossible sans la connaissance rigoureuse du milieu social.

La Chine, qui forme la troisième région[2], peut se définir

type originaire des associations villageoises de culture, et, par suite, tout le système des corps fermés héréditaires, c'est-à-dire des castes, XV, 423.

1. **Inde.** — Le climat ne permet pas aux Européens de se livrer à la culture, II, 350. — L'élément agricole prédomine chez les indigènes, II, 351. — Le culte des ancêtres dérive de la famille patriarcale, I, 529. — La difficulté des communications avec le Plateau central asiatique, II, 352 et 353; n'a laissé pénétrer que des pasteurs déformés, II, 353 et 354; et en nombre plus restreint qu'en Chine, I, 42. — La conquête a été favorisée par la division intérieure résultant de l'antagonisme, II, 356; — par la vie sédentaire et les divisions en castes, II, 352 à 357. — Ces castes sont le résultat de la superposition successive de races conquérantes issues de pasteurs, II, 353 à 355, 858 à 867. — Dans l'Himalaya, la forme du clan est plus importante que celle de la caste, XVIII, 170. — Les brahmanes, dans l'Himalaya, sont attachés, comme prêtres domestiques, aux familles des chefs de clan, XVIII, 168. — Le bouddhisme résulte d'un état social où l'on pouvait profiter de l'enseignement des brahmanes sans être soumis à leur autorité, XVIII, 172. — Les doctrines étroites du brahmanisme, modelées sur le régime de la caste, ne pouvaient sortir de la race hindoue, XVIII, 173. — La tendance du bouddhisme à appliquer le même moyen de salut à tous les hommes résulte d'un milieu où l'on s'affranchissait de la caste, XVIII, 175. — L'élément commercial hindou, plus ou moins affranchi de la caste, devait favoriser le bouddhisme, XVIII, 175. — La force d'inertie des castes hindoues a empêché le bouddhisme de s'établir dans l'Inde, XVIII, 178. Les traditions des pasteurs de steppes pauvres, soutenues par de puissantes confréries, ont éloigné le bouddhisme du nord-ouest de l'Asie, XVIII, 180. — Le bouddhisme, arrêté au sud et à l'ouest, ne pouvait se répandre que dans l'Extrême-Orient, XVIII, 184, 246. — L'état social de l'Indoustan permettait une philosophie, mais purement théologique, XIX, 394. — Les écoles des Brahmes, séparées de la vie pratique, ont donné naissance à une philosophie éloignée du sens commun, XVIII, 162. — Les écoles anglaises n'ont pas réussi à élever le niveau moral et intellectuel des Hindous, XXVIII, 88. — L'instruction européenne développe chez les Hindous des éléments de scepticisme et de désordre, II, 362 et 363. — Organisée en colonie libre par la Compagnie des Indes, II, 341 à 357. — L'agriculture, première condition d'un établissement en territoire peuplé, II, 351 et 352. — Patron agriculteur à famille-souche nécessaire pour une colonisation durable, II, 365 à 367. — La sagesse du gouvernement anglais est impuissante à remplacer le patronage agricole, II, 361 à 367. — Les habitants de chaque vallée tendent à former un groupe politique spécial, XVIII, 167.

2. **Chine.** — Isolée par la constitution de ses frontières terrestres et maritimes, I, 308 à 310. — Ses rivages sans découpures rendent ses populations homogènes, I, 310. — En contact seulement avec la société patriarcale, I, 311. — La grande muraille impuissante à arrêter les invasions des pasteurs, I, 311. — La fertilité des terres jaunes facilite aux pasteurs le passage de l'art pastoral à l'agriculture, I, 312 à 316. — Des pluies abondantes, un vaste système d'irrigations rendent la terre très productive, I, 316 à 318. — La fertilité du sol et l'organisation de la famille permettent à une population très divisée de vivre sur un sol restreint, I, 94. — Les Chinois sont de petits paysans, pauvres, industrieux et commerçants, XVII, 240. — Les anciennes forêts de la Chine méridionale transformèrent en chasseurs les premiers arrivants: situation actuelle des derniers survivants de ces sauvages, I, 318 à 322. — Les chasseurs disparaissent devant les colons chinois, I, 321 et 322, 324 et 325. — Les terres alluviales sujettes aux inondations donnent naissance à l'émigration, I, 325 à 329. — Les races simples sont refoulées par les

ainsi : un pays de petits paysans à communautés de familles, soumis à la domination de pasteurs.

races compliquées dressées aux travaux de production, I, 328. — Les pasteurs mandchoux et mongols reculent vers les steppes intransformables, I, 328. — Les habitants des terres alluviales, chassés par les patrons, colonisent la Mongolie et la Mandchourie, I, 325 à 329. — Le maintien de la paix sociale exige que les faibles, les imprévoyants, soient patronnés, I, 414. — L'aptitude différente des hommes pour épargner amène l'inégalité, I, 414. — Nécessité, pour y réussir, de cantonner sur les frontières des Mandchoux demi-nomades, 415. — La nécessité d'un patronage plus intense fait adjoindre au patriarche un conseil de communauté, I, 416. — Le travail engendre l'inégalité, I, 414. — L'agriculture ne brise pas la famille patriarcale, I, 413 à 417. — La culture du riz, du théier et du mûrier maintient les communautés familiales, I, 417 à 421. — Le riz, pour être consommé, n'exige pas les pénibles travaux de la meunerie et de la boulangerie, I, 421. — Le riz n'épuise pas la terre, ce qui rend sa culture indéfiniment productive, I, 421. — Développement dans le midi de la culture du mûrier, du théier, I, 421. — Les individus les plus prévoyants se rendent acquéreurs de la terre, I, 424. — En devenant sédentaires, les nomades possèdent le sol collectivement, I, 425 à 427. — L'ancien mir chinois patronnait les paysans par ses partages périodiques, I, 426. — Le mir chinois, partage périodique des terres, I, 428 à 439. — Le développement de la culture amène la disparition du mir, I, 432, 437. — L'ancienne féodalité chinoise ne fut qu'une organisation militaire territoriale, I, 426. — Les terres étaient réparties entre les pasteurs conquérants à charge du service, militaire, I, 429. — En dépit des apparences, la société chinoise repose sur la famille patriarcale bien caractérisée, XII, 380 à 391. — Le système successoral chinois a pour but de maintenir la communauté, I, 439 à 442. — Interdiction de la vente à un étranger de la terre de ses ancêtres, droit de réméré, I, 441. — Le nihilisme chinois au IIe siècle est un essai de retour à la grande communauté, I, 437 et 448. — Le domaine commun appartient à l'empereur, chef de toutes les familles, I, 441. — La famille patronne tous ses membres, I, 427, 442. — L'organisation patriarcale empêche la société de se hiérarchiser, I, 442; II, 259, 278. — L'association organise le personnel de l'industrie et le patronne de concert avec les familles, I, 443. — Ce chef est contrôlé et soutenu par le conseil de famille, I, 522. — La communauté choisit son chef, I, 524; parmi les vieillards, I, 416. — Il exerce des fonctions d'administration et de justice, I, 524 à 529. — Il ne peut user de son immense pouvoir que dans l'intérêt de tous, I, 524, 525. — Les pouvoirs publics lui laissent tout pouvoir mais le rendent entièrement responsable, I, 526. — Le chef de famille n'agit que selon l'intérêt du groupe, I, 524, 525. — Les pouvoirs publics n'assument pas la charge de la justice et rendent chaque famille responsable des délits de ses membres, I, 526 et 527. — La justice sommaire des mandarins force les individus à rester justiciables de leurs tribunaux domestiques, I, 527; — inflige aux coupables des peines corporelles, I, 528. — L'excommunication est la peine la plus terrible, parce qu'elle rejette le coupable en dehors de sa famille, I, 528. — Ces traditions sont conservées dans le livre de famille, I, 529 et 540. — Le culte des ancêtres dérive de la famille patriarcale, I, 530, 532. — Les ascendants mâles sont tout d'abord les seuls vénérés, I, 532. — Ensuite les ancêtres féminins le sont également, I, 532. — Cet hommage devant être rendu par un descendant masculin, tout Chinois désire avoir un fils, I, 533. — Le chef de la communauté, prêtre nécessaire, officie aux assemblées de famille, I, 533, 536. — Ce culte fortifie l'autorité paternelle et l'esprit de tradition, I, 534. — Son autorité est renforcée par le culte des ancêtres, I, 535. — Les jésuites et les dominicains n'ont pas également compris le culte des ancêtres, I, 536 à 539. — Chez les sauvages, le culte des ancêtres se transforme en culte du chef, I, 531, 532. — L'action du bouddhisme et du taouisme est annihilée par le culte des ancêtres, I, 536. — L'organisation de la famille rend difficile la propagation du christianisme, I, 536 à 539. — Aussi les missionnaires portent leur zèle sur les orphelinats, I, 543. — La vente des enfants n'a pas un caractère révoltant, I, 543. — L'infanticide ne se développe que dans les familles instables du midi, I, 540. — Le père reconnaît son enfant, en l'inscrivant dans le livre de famille, I, 540. — Cet enfant doit être formé dès le plus jeune âge, I, 543. — Il est élevé dans le culte de la famille, I, 544. — Le respect des parents, I, 547, et des personnes âgées, I, 548. — L'État ne s'occupe pas de l'instruction publique et en laisse la charge aux familles, I, 545. — La femme est choisie par les parents, I, 548; — qui payent une somme d'argent à la famille de la jeune fille, I, 548. — Cette coutume développe la prévoyance et porte à choisir les femmes d'après leurs qualités, I, 549, 550. — Les hommes sont dressés à la prévoyance, I, 549. — La nécessité d'acheter une femme

Les deux causes fondamentales de l'immobilité de la Chine sont la persistance de la communauté de famille et la domi-

pour se marier dresse les hommes à la prévoyance, I, 549. — Le mariage s'accomplit au sein de la famille, I, 552. — Il n'émancipe pas le fils de l'autorité paternelle, I, 553. — La femme doit être docile et féconde, I, 554, 555. — Elle est répudiée, si elle trouble la paix de la communauté, I, 555, 556; — si elle n'est pas féconde, I, 557. — En ce cas, le mari a le droit de prendre une concubine, ou seconde femme, I, 557. — Il peut s'assurer un héritier par l'adoption, I, 558. — L'esclavage y était si bien accompagné du patronage que les esclaves refusaient la liberté par attachement pour leurs maîtres, III, 198. — La communauté familiale vient en aide dans les diverses phases de l'existence, XII, 380 à 391. — Le devoir religieux de lire et de tenir le livre de famille conduit à savoir lire et écrire, I, 545. — Les pères de famille s'associent pour subventionner et choisir un maître d'école, I, 546. — La doctrine de Confucius est toute traditionnelle, à cause des influences de la vie patriarcale, II, 282. — L'état social de la Chine permettait une philosophie morale, mais sans écart spéculatif, XIX, 393. — Les patriarches paysans, prêtres de leurs communautés, perdent la partie métaphysique de la religion et conservent les rites matériels, XVIII, 269. — La perte des principes métaphysiques, dans les communautés paysannes de Race Jaune, détermine une morale positive et utilitaire, XVIII, 270. — La société chinoise, dépourvue de castes et de corps sacerdotal, constituait un terrain favorable au bouddhisme, XVIII, 271. — Le culte des ancêtres en Chine représente une dépression et une corruption de la religion primitive, XX, 318. — Le culte des ancêtres convient parfaitement aux familles chinoises, de formation patriarcale, XX, 320. — Le « Ciel » chez les Chinois, représente l'ensemble des causes ancestrales, XX, 322. — Le culte des ancêtres peut être considéré comme le prolongement de la piété filiale aux ancêtres décédés, XX, 323. — La doctrine de Confucius et le bouddhisme sont des religions de renfort, qui ne viennent qu'après la religion des ancêtres, XX, 329. — La pureté du bouddhisme est corrompue en pratique par les Chinois, qui l'accommodent aux vices de leur race, XX, 330. — Le Chinois, voleur et sans foi avec les étrangers à sa famille, partage avec une grande probité, dans la famille même, le bénéfice de ses tromperies, XX, 331. — Les associations commerciales des Chinois se maintiennent solidement, par une grande probité intérieure, XX, 332. — La constitution de la famille patriarcale empêche les pouvoirs publics de se développer et les modèle à son image, II, 258. — Les pouvoirs publics sont limités au maintien de la paix et aux précautions prises contre la disette, II, 258. — La police urbaine est assurée par la responsabilité des chefs de quartier, II, 264. — L'empereur fait remplir des greniers pour secourir le peuple en cas de disette, II, 266; — parce que son pouvoir a la caractère de la paternité, II, 268. — Pour la même raison, il prend à sa charge les vieillards et les enfants abandonnés, II, 266. — L'organisation patriarcale conduit les individus à s'associer, II, 271. — La vie patriarcale a produit le lettré, II, 280. — Elle le rend partisan de la tradition, II, 281 à 283, — et en fait l'apôtre de la morale, II, 233. — C'est dans la seule corporation des lettrés que l'empereur peut choisir ses fonctionnaires, II, 283. — Les Chinois jouissent de libertés très étendues, II, 271. — Les Tartares sont impuissants à organiser les pouvoirs publics, I, 129. — Les pouvoirs publics ne sont envahissants que dans le domaine de l'agriculture, II, 268. — Les Occidentaux ont des préjugés sur le despotisme asiatique, II, 270. — Le souverain détient son pouvoir du ciel et ne l'exerce légitimement que dans l'intérêt de tous, II, 273. — Il a le pouvoir et les devoirs des patriarches, II, 260. — Il a droit aux mêmes marques de respect que le père de famille, II, 277. — Il doit faire régner la paix, II, 263. — Donner l'exemple de toutes les vertus, II, 264 et 265. — Assurer le bien-être de ses sujets, 265 à 269. — Nourrir ses sujets en cas de disette, II, 266. — Ses pouvoirs sont ceux du père de famille, il n'a de liberte que pour faire son devoir, II, 269 à 278. — Il est soumis aux rites de la famille, II, 275. — Il est conseillé et censuré par les lettrés, II, 274. — Il désigne lui-même son héritier parmi ses enfants, comme les patriarches, II, 275. — L'organisation patriarcale empêche la constitution d'une noblesse, II, 279. — Aussi les pouvoirs publics sont exercés par des individus sortis pour un temps de leurs familles, II, 279 à 280. — L'empereur choisit les mandarins dans la corporation des lettrés, II, 283. — Les mandarins doivent faire régner la paix et assurer la vie du peuple, II, 284. — Leur pouvoir est celui du père de famille, II, 284. — Ils sont peu nombreux et ont peu de chose à faire, puisque c'est entre les mains des pères de famille que réside tout le pouvoir, II, 288. — Ils sont obligés de compter avec l'opinion publique, II, 286, 287. — La décadence actuelle du mandarinat vient des fréquents déplacements de

nation des pasteurs tartares-mandchoux. En étendant sur la Chine, et depuis si longtemps, une domination sans cesse renouvelée par des invasions périodiques, les pasteurs ont, en quelque sorte, figé le type chinois. Ils lui ont imposé leur propre immobilité sociale.

Une société soumise, dans la vie privée, à la communauté familiale, à l'autorité et au culte des ancêtres; dans la vie publique, au gouvernement des pasteurs, est naturellement peu apte à toute transformation sociale.

La Société chinoise a été plus particulièrement éclairée et décrite, dans la *Science sociale* par notre collaborateur, M. Robert Pinot.

L'Indo-Chine se classe après la Chine, dont elle reproduit les caractères généraux[1].

Le Japon, au contraire, s'en distingue nettement[2]. Sa formule

fonctionnaires. II, 285. — La confusion des pouvoirs dans l'État ne produit pas nécessairement le despotisme, parce qu'il ne détruit pas nécessairement l'autonomie des pouvoirs locaux et des autorités de la vie privée, IV, 370. — La Chine a érigé en principautés certains pays de la Mongolie méridionale, VII, 490. — Aperçu sur l'établissement des pasteurs en Chine, I, 428 à 439. — Invasions venues du Plateau central à cause de la facilité des communications, I, 42. — Puissante organisation des Chinois en Amérique due à leur origine patriarcale, II, 288, 289. — Cet esprit d'association persiste à l'étranger, II, 288. — Les Chinois ne sont pas aptes à conquérir le monde militairement, XXIV, 487. — Ils sont aptes à l'envahir comme travailleurs, mais seulement pour les besognes intérieures, 489, 496. — Les Chinois, dirigés par des Européens, peuvent faire de bons soldats coloniaux, XXIX, 493. — Les cultivateurs de la Race Jaune proviennent de communautés adonnées originairement à la culture rudimentaire et à la vaine pâture et venues par le versant nord de l'Himalaya, XVIII, 248, 350. — La marche de la Race Jaune d'Occident en Orient a laissé des traces dans la région du Pamir, XVIII, 256. — Le Chinois fait un bon domestique. Il constituera peut-être une ressource à ce point de vue quand les Européens ne voudront plus servir, XXIX, 497. — La Chine fournira du travail à de nombreux spécialistes et ouvriers européens, XXIX, 498. — La vitalité extraordinaire de la Chine est due à l'action continue des pasteurs nomades, VII, 496. — Pacifiquement ou non, les races européennes sont appelées à faire l'éducation de la race chinoise et à l'encadrer, XXIX, 499.

1. **Indo-Chine.** — L'Annam est occupé par une population à famille patriarcale, ayant pour principal travail la culture, XII, 16. — La commune annamite a été désorganisée par nos fonctionnaires qui n'en comprenaient pas les rouages, XXVIII, 83.

2. **Japon.** — Son isolement, I, 51; la pauvreté de la flore et de la faune empêche la transformation de la culture, I, 52. — La culture du riz maintient la communauté rurale, I, 53. — La pêche exigeant de vastes filets se pratique en communauté, I, 54. — La rareté des animaux développe le travail par portefaix, I, 54 et 55. — Ce dernier s'exerce facilement en communauté, parce que chacun n'a à mettre en commun que ses bras, II, *ib.* — La rareté du sol disponible tend à substituer la culture fragmentaire à la communauté et la famille instable à la famille patriarcale, I, 55 et 57. — La liberté de la propriété a rendu les prévoyants plus riches et les imprévoyants plus pauvres, I, 61. — Les procédés traditionnels et l'organisation en communauté de la fabrication ruinés par l'ouverture subite du marché japonais, I, 62. — Les Japonais paraissent originaires de populations arrivées par le sud de la Sibérie, XXXI, 64-82. — Les ancêtres des Japonais ont dû suivre longtemps l'itinéraire commun au gros de la Race Jaune, et se séparer, à un moment, des ancêtres des Chinois, XXXI, 65. — Le sud de la Sibérie constituait une route propice aux ancêtres des Japonais

sociale peut s'exprimer ainsi : Pays de petits paysans-artisans, à communautés de villages, soumis à la domination de chefs religieux tolérants et de chefs de clans guerriers. J'ai donné, dans la *Science sociale,* l'explication de cette formule[1].

Le Japon doit être classé en dernier lieu, parce que, dans ce groupe, il constitue la région qui s'éloigne le plus de la communauté de famille, par suite de l'influence moindre des pasteurs et de la domination de chefs de clans guerriers. C'est d'ailleurs celui qui est actuellement le plus avancé dans la voie des transformations sociales. Nous avons essayé, M. de Préville et moi, de caractériser cette évolution.

pour les conduire au Japon, XXXI, 66. — La route du sud de la Sibérie se prêtait à l'organisation de villages et d'un pouvoir local, XXXI, 71. — La route du Sud de la Sibérie ne se prêtait pas, chez les ancêtres des Japonais, à la conservation du culte des ancêtres, XXXI, 71. — Une caste de jongleurs ou devins s'est développée dans les villages du sud de la Sibérie, XXXI, 72. — De là le chamanisme, dont il reste des traces au Japon, 73. — Le Sinthos, vieux culte du Japon, se rattache au brahmanisme, XXXI, 75. — Ce culte a un caractère non dogmatique, mais moral, 79. — Histoire résumée du Japon, XXXIV, 131-145, 245-563. — L'importation du bouddhisme a transformé le Japon, XXXIV, 131. — Le bouddhisme, par la Corée, arriva au Japon et s'y implanta avec succès. Conversion du mikado et développement du culte lamaïque, XXXIV, 133. — La religion bouddhique fournit des cadres à la société japonaise, 134. — L'avènement de la noblesse bouddhique au Japon explique toute l'histoire de ce pays au moyen âge, XXXIV, 135. — Les Japonais ont fait du bouddhisme une religion plus organisée qu'en Chine, XXXIV, 137. — Le point d'honneur des nobles japonais est le résultat des principes sur lesquels repose l'institution de la noblesse lamaïque, XXXIV, 138. — L'éducation du Samouraï le prépare au mépris de la mort, XXXIV, 139. — La puissance des clans a alimenté au Japon les guerres intérieures, XXXIV, 140. — Rôle d'idole vivante imposé au mikado, XXXIV, 140. — Puissance des Daïmios japonais dans leurs provinces et leurs guerres contre les mikados, XXXIV, 141. — Avènement du Séi-Siogun ou empereur séculier, qui se substitue au mikado transformé en bouddha vivant, 144. — La prédication du christianisme au Japon obtint un vif succès et se heurta ensuite à la persécution la plus violente, XXXIV, 245-250. — Les idées de pureté morale et de miséricorde préparaient le terrain aux vertus chrétiennes, 246. — Les conversions vont jusqu'à la cour, 247. — Les lamas, menacés dans leur situation, menèrent la campagne contre les chrétiens, 247. — Attitudes diverses des empereurs séculiers vis-à-vis des chrétiens, XXXIV, 248. — Ils ont recours à un grand déploiement de forces pour anéantir le christianisme, 250. — Les empereurs prennent des mesures soupçonneuses vis-à-vis des Daïmios, 251. — La concentration de la noblesse japonaise dans les villes donna naissance à des espèces de cités à maisons uniformes et régulières, semblables à des camps, XXXIV, 251. — L'art japonais bénéficia de la concentration de la noblesse dans les villes, XXXIV, 252. — Contact des Américains et des Européens au XIXe siècle et révolution qui s'ensuit, 254. — La partie du peuple japonais soustraite à l'action des Samouraïs a favorisé la restauration du mikado et le renversement de l'empereur séculier, XXXIV, 256. — Organisation moderne et parlementaire du gouvernement japonais, 258. — Les Samouraïs se transforment en politiciens, 259. — Contact des Portugais avec le Japon. Ils sont bien accueillis d'abord, XXXIV, 345. — Les modifications dans le travail ont permis et commandé, au Japon, les changements politiques, XXXIV, 257.

1. 2e période, 3e fascicule. *La Formule sociale du Japon.*

II. — LE GROUPE DE L'EUROPE ORIENTALE[1].

Le groupe de l'*Europe orientale* doit être classé immédiatement après l'Asie méridionale et orientale, parce qu'il a été soumis aux mêmes influences sociales. Les populations de ce groupe, également originaires des steppes asiatiques, ont été constamment influencées par elles. Elles ont été ainsi maintenues dans la tradition, la routine et le régime communautaire.

Elles ont été plus ou moins poussées par la culture hors de la communauté patriarcale, à cause des raisons indiquées plus haut. Elles sont cependant peu capables de se dégager de la communauté pour marcher dans la voie du progrès individuel.

Ces influences contraires expliquent à la fois l'état arriéré de l'Orient de l'Europe, ses aspirations vers le progrès et ses prétentions peu justifiées à ce progrès.

Aucun groupe social ne montre mieux combien il est difficile de secouer le poids d'une formation sociale, et combien les évolutions humaines s'accomplissent lentement, lorsque les circonstances ne les favorisent pas.

La région qu'il convient de classer en tête de ce groupe est la *Finlande*[2].

1. **Monographies publiées.** — Edmond Demolins, *Le type finnois, la Route*, II, liv. II, ch. I. — Léon Poinsard, *La chute d'une nation, La Pologne* (*Sc. soc.*, VI, VII). — Edmond Demolins, *Le type nord-slave, ou russe; ce que le type doit à son origine orientale; ce que le type doit à l'influence occidentale, La Route*, II, liv. II, ch. II, III. — Paul de Rousiers, *L'Empire russe en Asie; La colonisation de la Sibérie* (*Sc. soc.*, V, VI). — Léon Poinsard, *La Russie, le peuple et le gouvernement* (*Sc. soc.*, 2e Pér., 7e fasc.). — Edmond Demolins, *Les causes endémiques du nihilisme russe* (*Sc. soc.*, III). — Id. *Les théories anarchistes, d'après le prince Krapotkine* (*Sc. soc.*, XIII). — H. Saint-Romain, *Les réformateurs russes* (*Sc. soc.*, X). — A. Bochanow, *La réforme sociale en Russie* (*Sc. soc.*, XXVIII). — L. de Rogavel, *Les gisements d'or en Russie et en Chine; leurs conséquences sociales* (*Sc. soc.*, I). — *Paysans à corvées des steppes d'Orembourg*, O. E., II. — *Bachkirs, pasteur demi-nomades de l'Oural*, O. E., II. — *Charpentier des laveries d'or de l'Oural*, O. E., II. — *Forgeron des usines à fer de l'Oural*, O. E., II. — *Paysans à l'Abrok du bassin de l'Oka*, O. E., II. — *Bordiers émancipés en communauté de Lipégui*, O. M., 2e série, I. — *Armurier de Toula*, O. M., 2e série, I. — Edmond Demolins, *Le type sud-slave et la domination turque, La Route*, II, liv. II, ch. IV. — *Forgeron bulgare des usines à fer de Samakova*, O. E., II. — G. d'Azambuja, *Le mouvement tchèque en Bohême* (*Sc. soc.*, XXV). — *Le compagnon menuisier de Vienne*, O. E., V. — *Mineurs des gîtes de mercure d'Idria* (Autriche), O. E., VI. — *Paysans à corvées des plaines de la Theiss* (Hongrie), O. E., II. — *Fondeurs de Schemnitz* (Hongrie), O. E., IV.

2. **Finlande.** — La grande plaine ponto-

Perdue dans le nord oriental de l'Europe, la Finlande en est encore à une culture semi-pastorale, par suite des faibles ressources de son sol et de la rigueur de son climat. Sous l'influence de cette vie à moitié pastorale, la communauté s'y est maintenue plus facilement, dans le travail, dans la propriété du sol et dans la famille. La population est restée très disséminée, comme dans la steppe et, à l'exemple des populations pastorales, les Finlandais n'ont pas réussi à constituer solidement des pouvoirs publics nationaux. J'ai consacré à ce type une étude sommaire.

La seconde région comprend la *Pologne* [1], qui appartient au type nord-slave. Elle a été décrite, dans la *Science sociale*, par M. Léon Poinsard.

boréale se divise en deux parties, la partie boréale et la partie pontique, qui exercent une influence différente au point de vue social; celle du nord a donné naissance aux Finnois; celle du sud, aux Slaves, XVI, 176 à 178. — Le type finnois est un type tronqué sans expansion au dehors, XVI, 178. — Le trait essentiel de la Finlande est la pauvreté et l'éparpillement des ressources naturelles, XVI, 181. — Les Lapons et les Finnois n'appartiennent pas au même type social : les Lapons sont des pasteurs de rennes; les Finnois sont des pasteurs amoindris et des cultivateurs, XVI, 179. — Les Finnois ont passé de la Prairie sur les sols boisés cultivables, XVI, 180. — La culture en Finlande se rapproche beaucoup de la simple récolte, XVI, 182; elle est accessoire et réduite à un petit nombre d'espèces, à cause de la rigueur du climat, XVI, 183. — Les facilités offertes par la culture en Finlande, y font persister la communauté du sol et la communauté de famille, XVI, 183 à 188. — La dispersion de la population et la difficulté des communications empêchent le développement de pouvoirs publics nationaux en Finlande, XVI, 188. — Les Finnois ne peuvent exercer d'action extérieure à cause de leur dispersion et de l'absence de pouvoirs publics nationaux, XVI, 189.

1. **Pologne.** — Le fond de la population est formé de familles qui furent contraintes, par la nécessité, de passer de l'art pastoral à la culture, VI, 300 à 303. — Cette transformation fut encore accélérée par le développement des transports dans ce pays, VI, 303 à 305. — Les Slaves, arrivés après les Celtes, exploitèrent le travail de ces derniers et purent ainsi rester nomades et guerriers, VI, 305 à 307. — Le mouvement commercial entre les Arabes et les Scandinaves eut une influence décisive sur l'organisation sociale de la Pologne, VI, 307 à 311. — Il aggrava les défauts précédemment développés par l'origine pastorale, VI, 311 à 316. — Les paysans purent garder la forme patriarcale qui s'adapte à la culture, VI, 459. — En s'emparant des terres des paysans, la noblesse soumit ces terres au régime de la famille instable, VI, 460. — La noblesse polonaise, absorbée par ces luttes de clans, négligea la culture et le patronage des classes rurales, qui furent réduites à la misère et séparèrent leur cause de la sienne, VII, 277 à 282. — L'aristocratie était une noblesse de sang et non une noblesse territoriale, VI, 451 à 452. — Le genre de vie de la noblesse l'amène à abandonner la famille patriarcale, VI, 457. — La transformation du commerce oblige la noblesse à demander au sol de nouveaux moyens d'existence, VI, 444 à 449. — Les nobles poursuivent l'asservissement des paysans pour arriver à une exploitation plus complète de cette classe, VI, 454 à 457. — Les nobles méprisent les travaux agricoles et font exploiter le sol par des intendants juifs ou allemands, VI, 449 à 454. — La noblesse était aussi incapable de se gouverner elle-même que de gouverner l'État, VI, 460 à 467. — La Pologne était vouée à l'anarchie, par son organisation sociale, VI, 462 à 467. — La domination russe, allemande, ou autrichienne n'a pas réussi à rendre la stabilité à la Pologne conquise, parce que ce pays est resté en proie à l'ébranlement de la famille, VII, 282 à 297.

La Pologne est plus engagée que la Finlande dans la voie de la culture, mais sous une forme qui a érigé l'instabilité en système, aggravé encore par le régime du clan. Des paysans à familles patriarcales y sont dominés par une noblesse à familles instables, peu solidement implantée dans le sol. Cette noblesse est aussi peu capable de se gouverner elle-même que de gouverner l'État. Avec des qualités très brillantes, elle n'a réussi qu'à conduire ce malheureux pays au démembrement et à la domination étrangère.

Aucun exemple ne montre mieux l'infériorité de la formation communautaire, lorsque le moule patriarcal est brisé avant que l'individu ait été rendu capable de s'appuyer fortement sur lui-même.

La Russie[1] nous offre un autre spécimen du type nord-slave.

1. **Russie.** — Les Russes sont d'anciens nomades, qui ont évolué lentement vers la vie sédentaire, en remplaçant la famille patriarcale par le *mir*, XXIII, 262. — On peut caractériser le type nord-slave, ou russe, par la formule suivante : Type communautaire soumis à des dominateurs étrangers appartenant à une formation sociale *supérieure*, XVI, 339. — Le Russe a projeté le Nord-Slave en avant, vers l'Occident, *ib.* — Les Nord-Slaves, impuissants à organiser des pouvoirs publics réguliers, par suite de leur formation communautaire, appelèrent à eux des étrangers, les Varègues, ou Russes, pour les gouverner, XVI, 340. — Les Slaves sont sortis de la Prairie par la grande plaine ponto-boréale; ils se formèrent à la culture dans la Petite-Russie, région comprise entre les Carpathes et le Dniéper, XV, 250. — Le Slave, parti de la région où il avait été acculé le long des Carpathes, a peu à peu occupé la plus grande partie de la plaine ponto-boréale, en refoulant progressivement devant lui le Finnois, XVI, 252. — Le type russe a deux faces, l'une tournée vers l'Orient, d'où il est sorti; l'autre, vers l'Occident; c'est essentiellement un type composite, XVI, 252. — L'influence orientale a donné à la Russie la formation communautaire, dans la famille, dans le travail, dans la propriété et dans la commune, XVI, 253 à 265. — La communauté, en Russie, comprime l'initiative individuelle et développe l'esprit de tradition, dans la famille, dans le travail, dans la propriété, dans la vie publique, XVI, 266 à 271. — Pour maintenir la communauté en Russie, on a recours à l'alliance de la fabrication domestique avec l'exploitation rurale et à l'émigration momentanée et périodique d'une partie des membres de la famille, XVI, 256. — Le Russe développe la culture parmi les Nord-Slaves suivant trois phases : 1° l'œuvre de Rurik ; 2° l'œuvre de Boris Godunoff; 3° l'émancipation des serfs, XVI, 344 à 350. — L'établissement des grands domaines en Russie produisit trois conséquences : 1° le cantonnement de la population ; 2° le développement de la culture ; 3° l'établissement de la propriété personnelle, XVI, 344. — L'émancipation des serfs en Russie s'est accomplie suivant deux modes : 1° l'émancipation par l'abrok ; 2° l'émancipation par l'ukase, XVI, 347. — Le développement de la culture en Russie a été factice, à cause de la résistance opposée par la formation communautaire des Slaves, XVI, 349. — Le Russe développa l'industrie parmi les Nord-Slaves, mais ce développement a été factice, XVI, 350 à 355. — L'abondance du sol disponible, en Russie, a facilité le maintien de la communauté, XVI, 261. — La communauté garantit la possession du sol aux incapables, II, 424. — La propriété, en se cantonnant et se fixant, se distribue par familles, II, 423. — Elle exige des aptitudes différentes suivant la nature des biens, II, 425, 431. — La propriété du sol n'est pas accessible à toutes les familles, II, 423. — La culture rend l'appropriation du sol de plus en plus permanente, II, 421 à 423. — Les forêts exigent une propriété éminente, II, 431. — Les corvées récréatives constituent un puissant auxiliaire pour les familles, II, 419. — Le paysan russe souffre de l'absence de patronage qui ne lui a pas permis de se transformer, X, 249 à 252. —

L'abondance des notes publiées ci-dessous donne une idée assez complète de ses caractères sociaux.

Ainsi que ces notes l'indiquent, les Russes ont évolué progressivement vers la vie sédentaire et la culture, en superpo-

La constitution d'une noblesse de fonctionnaires n'a été possible que par l'absence de noblesse *de terre*. V, 193. — Les cultures intellectuelles sont détachées de la famille par la culture, II, 427. — Beaucoup de révolutionnaires russes ont la conscience honnête et le jugement faussé par des idées de *sectaires*. X, 241 à 243. — Les universités russes ont été un foyer de nihilisme parce qu'elles offraient un phénomène général de déclassement. X, 243 à 245. — Les Russes des différentes classes cherchent dans des idées spéculatives le remède à leur malaise. X, 252 à 256. — Le culte religieux est détaché de la famille par la culture. II, 427. — Le clergé russe reçoit trop facilement des pourboires, XXIV, 329. — Le clergé russe est inapte à lutter contre l'alcoolisme, XXXVI, 449. — Impuissance des Slaves à organiser les pouvoirs publics, I, 130. — Les Varègues scandinaves seuls capables de les constituer, I, 131. — Les pouvoirs publics sont détachés de la famille par la culture, II, 427 à 430. — La commune russe, ou mir, n'est qu'une communauté de famille plus étendue ; sa fonction ne se borne pas aux choses de la vie publique, elle s'étend également aux choses de la vie privée, aux intérêts particuliers, XVI, 263 à 265. — La constitution du *mir* a garanti les classes rurales de la désorganisation et de la révolution, III, 433 à 438. — Les conceptions révolutionnaires ont été engendrées par le spectacle du *mir*, III, 439. — Rôle du mir dans la répartition des terres. Les lots sont fixés par l'assemblée communale, XXXIV, 345. — La Russie développa les pouvoirs publics parmi les Nord-Slaves, mais ce développement a été factice, XVI, 355. — La Société russe souffre d'un surmenage social, XV, 358. — La noblesse russe est absorbée par les organismes de l'État, XXIII, 263, 268. — L'empereur de Russie a concentré en lui les caractères de l'ancien patriarche. Il est le chef de la communauté d'État la plus perfectionnée qu'on connaisse, XXIII, 264, 266. — Le gouvernement russe a poussé artificiellement au développement industriel, mais sans atteindre le résultat visé, XXIII, 271-276. — Pour faire de la Russie une société occidentale, les Tsars ont été obligés d'improviser une noblesse de créatures et une bureaucratie, III, 415 à 424. — La bureaucratie a envahi et désorganisé tout ce qui dépasse la commune rurale, III, 424 à 433. — L'État, en désorganisant les classes supérieures, a enfanté le nihilisme. III, 433. — L'énormité de la dette hypothécaire en Russie fait que l'État est, d'une façon latente, propriétaire d'une grande partie du sol, XXIII, 269. — Le développement du fonctionnarisme a jeté les classes supérieures de la Russie en dehors des voies fécondes du travail et a, par suite, préparé le malaise, X, 245 à 249. — Les réformateurs russes considèrent tous le Tsar comme une sorte de patriarche, chargé du bien-être général, X, 256. — Ils s'attardent à la solution communiste impossible à mettre en pratique dans les conditions du monde moderne, X, 258 à 260. — La doctrine anarchiste est un produit naturel du milieu social russe, XIII, 479. — La politique intérieure du gouvernement russe, tendant à réaliser le progrès par l'État, n'est pas faite pour relever la race, XXIII, 277. — Elle pourrait entraîner des invasions militaires qui feraient reculer l'humanité, XXIII, 278. — La protection systématique accordée à l'industrie indigène porte les industriels étrangers à venir s'installer en Russie, XXIII, 273. — Les pays dépourvus de l'aptitude industrielle, comme la Russie, qui recourent au système protecteur pour développer la grande industrie, ne réussissent guère qu'à y attirer des étrangers nombreux et entreprenants, XIII, 341 à 353. — L'émigration, en Russie, est essentiellement communautaire : 1° les émigrants partent en troupe ; 2° les émigrants travaillent en communauté ; 3° les émigrants reviennent périodiquement au foyer ; 4° les émigrants rapportent à la communauté le montant de leurs bénéfices. XVI, 256 à 261. — L'expansion militaire russe n'est pas accompagnée suffisamment de l'expansion agricole et industrielle. XXVIII, 165. — La construction du chemin de fer transcaspien par les Russes n'est qu'un épisode de leur marche constante vers l'Orient. VII, 105 à 108. — Les Russes sont poussés en avant, dans leur invasion de l'Asie, par une nécessité impérieuse, et ne peuvent s'arrêter qu'en face d'une nation ayant des pouvoirs publics sérieusement organisés. VII, 108 à 113. — Le régime féodal s'y est établi à la suite d'une conquête, IV, 185. — Le régime féodal organisé par Boris-Godunoff a dressé les pasteurs nomades à l'art agricole, IV, 197. — Les chemins de fer sont sans action sur les races patriarcales, IV, 26. — La réforme consiste à conserver le *mir* et à reconstituer la classe supérieure, 440 à 442.

sant, à la famille patriarcale, le *mir*, qui est une communauté de village. Voilà essentiellement ce qu'ils doivent à l'Orient.

Mais ils doivent à l'Occident une classe de dominateurs, qui a constitué une noblesse artificielle, sans attaches avec le sol et purement administrative, le *tchin*.

Cette double influence explique les tendances contradictoires de la race. Elle nous étonne par son attachement à certaines institutions anciennes, autant que par la hardiesse de ses revendications. D'un côté, elle est en retard sur les sociétés de l'Occident; de l'autre, elle semble vouloir les devancer toutes dans la voie des transformations et des révolutions. On peut également la comparer à une eau tranquille et dormante, ou à un volcan en éruption. C'est le pays des contrastes. En réalité, c'est un pays déséquilibré.

La science sociale explique pourquoi il a perdu son équilibre et comment il pourrait le rétablir.

En tous cas, au point de vue d'une classification, la Russie doit être placée après la Pologne, parce qu'elle a reçu, plus que cette dernière, les influences de l'Occident, quoique ces influences se soient fait sentir sous une forme artificielle, ordinairement violente et, le plus souvent, inefficace.

On comprend, après cela, comment la Russie a été également paralysée dans son action extérieure. Son rôle en Sibérie en est un exemple[1]; il a été décrit par M. Paul de Rousiers.

1. **Sibérie.** — Les Russes ont refoulé la population tartare et ont conquis la Sibérie d'une manière définitive, parce qu'ils s'y sont établis en agriculteurs et en mineurs, V, 323 à 326. — La contrainte du cantonnement imposée aux pasteurs de rennes de la Sibérie septentrionale compromet leur existence, VI, 139 à 145. — Les familles de *raskolniks*, qui essaiment dans les parties les plus isolées et s'y fixent par la culture, font avancer beaucoup l'œuvre colonisatrice, V, 341 à 343. — La colonisation de la Sibérie orientale par l'exploitation des mines d'or amène, en ce qui concerne la classe supérieure, la plupart des effets de la colonisation commerciale, V, 547. — La colonisation agricole de la Sibérie orientale trouve des éléments chez beaucoup de déportés auxquels on laisse une grande liberté d'allures à cause des difficultés d'évasion, V, 555 à 558. — L'abondance du sol disponible facilite le travail agricole aux ouvriers des mines et des fonderies, V, 340. — Le régime de la communauté est approprié à la Sibérie du Nord parce qu'il est économique et convient ainsi aux pays offrant peu de ressources, VI, 147 à 150. — Les nomades kirghizes se transforment aisément en Cosaques au service de la Russie et deviennent les auxiliaires de la colonisation agricole en maintenant la contrainte du cantonnement, V, 331 et 332. — Les nomades sibériens, obligés de transformer leur genre de vie par l'effet du cantonnement, ne se mettent qu'en dernier lieu aux travaux de la culture, V, 331 à 334. — La permanence des engagements était assurée dans les mines et dans les usines de la Sibérie par le régime du servage et par l'isolement, V, 338 et 339. — L'exploitation des mines de cuivre et la transformation sur place des minerais ont fixé au sol

La contrée occupée par les Sud-Slaves[1], dont les Bulgares[2] sont le type le plus caractéristique, doit être classée après celle qui

une nombreuse population de colons européens et développé le travail agricole, V, 337 à 345. — L'élevage du bétail en vue de la vente est souvent le premier échelon de la transformation du Kirghize en agriculteur, V, 344 et 345. - Les travaux auxquels se livrent les Sibériens du Nord conservent la communauté, VI, 146 et 147. — Les conditions du travail dans les forêts habitées par les Ostiaks maintiennent la communauté, VI, 153 à 155. — L'exploitation des mines d'or donne naissance, dans la Sibérie orientale, à des fortunes rapidement acquises que leurs propriétaires dépensent avec extravagance, V, 542 et 543. — L'exploitation des mines fait négliger, dans la Sibérie orientale, les autres travaux, vraie source de richesse, et rend ainsi très rare la présence de l'or et de l'argent monnayé, V, 545. — Les pasteurs de la Sibérie orientale sont assez attachés à leur travail traditionnel pour résister à l'appât des mines d'or, V, 548. — L'exploitation des mines d'or, dans la Sibérie orientale, n'amène pas l'instabilité de la famille ouvrière, parce qu'elle a lieu administrativement sous l'influence de deux conditions, la rigueur du climat et l'isolement, V, 549 à 554. — Le voisinage des Kirghizes nomades resserrés sur leurs pâturages constituait un obstacle à la colonisation russe, V, 326 à 330. — Dans le bassin de l'Amour, les Russes se trouvent en concurrence avec les Chinois, et ceux-ci triompheront s'ils occupent le territoire par la colonisation agricole, grâce à la protection du Tsar. Les Russes ne conserveront la suprématie qu'en envoyant des patrons agricoles, non des fonctionnaires, V, 560 à 563. — Les mines d'or attirent à elles tous les capitaux dans la Sibérie orientale au détriment du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, V, 544. — L'exploitation exclusive des mines d'or, dans la Sibérie orientale, met obstacle à la constitution d'une classe de patrons, V, 546. — L'action du gouvernement russe sur les nomades qui l'avoisinent ne suffit pas à constituer parmi eux des patrons, V, 335 à 337.

1. **Sud-Slaves.** — Le Sud-Slave diffère du Nord-Slave en ce qu'il occupe la montagne au lieu de la plaine et en ce qu'il est dominé par des populations venues de l'Orient et non de l'Occident, XVIII, 24. — La région sud-slave a deux annexes : l'annexe transylvaine ou roumaine et l'annexe péninsulaire ou grecque, XVII, 25. — On peut caractériser le type sud-slave par la formule suivante : Type communautaire soumis à des dominateurs étrangers, appartenant à une formation sociale inférieure, XVI, 339. — Le Turc a rejeté le Sud-Slave vers l'Orient, XVI, 339. — Le Sud-Slave a été comprimé et retenu en arrière par la domination turque, XVII, 37 à 50. — Le Sud-Slave a été comprimé par le Turc dans la vie privée, par les obstacles mis à la culture et à l'appropriation du sol, XVII, 38. — Le Sud-Slave a été comprimé par le Turc dans la vie publique, par son incapacité administrative, XVII, 42 et suiv.

2. **Bulgarie.** — Le golfe Thermaïque, par où se fit jour l'invasion macédonienne, est encore aujourd'hui le point où la race bulgare s'avance le plus près de la mer, XXI, 415. — La réapparition de la nationalité bulgare est le signe des progrès matériels accomplis séparément par une foule de paysans bulgares, XVII, 308. — La faible fertilité du sol oblige le Sud-Slave à un travail plus pénible que le Nord-Slave, XVII, 27 à 30. — La contrainte et le refoulement dans les Balkans a transformé le Bulgare de pasteur guerrier en cultivateur, XVII, 306. — La Bulgarie présente les deux conditions nécessaires à la culture, sol irrigable et contrainte, III, 237 à 240. — La culture a été développée par l'absence de sécurité, III, 240 à 244. — La culture, en se développant, développe la propriété, qui devient perpétuelle et plus particulière et la hiérarchie, III, 244 à 248. — L'établissement définitif de la culture modifie profondément le régime patriarcal, III, 248 à 264. — Il diminue l'autorité du patriarche, III, 250 à 254. — Il amène la constitution d'un conseil de communauté, III, 251 à 254. — Il rend le patriarche électif, III, 254, et révocable, III, 255. — Il rend plus précaire la situation de la femme du patriarche, III, 256. — Il ne modifie pas sensiblement la situation des vieillards, III, 257. — Il augmente l'influence des célibataires, des jeunes gens et des femmes, III, 258, 259. — Il transforme l'émigration de collective en individuelle, et substitue le groupement factice au groupement familial, III, 259 à 264. — Il facilite la dissolution de la communauté, III, 264 à 266. — Le Bulgare émigre à contre-cœur, revient remplir les vides de la famille et ne quitte définitivement le foyer que lorsque celui-ci est trop plein, XVII, 308. — La communauté de famille, chez les Sud-Slaves, est ébranlée par l'existence d'un conseil de communauté, par l'élection du patriarche, par le droit de déposition, XVII, 30 à 55. — L'ébranlement des communautés sud-slaves aboutit souvent à la dissolution, XVII, 35. — Le Bulgare, par un lent progrès, devient propriétaire des anciennes terres des Turcs, XVII, 308, 314. — La communauté a été maintenue par la configuration du sol et le

est occupée par les Nord-Slaves, pour deux raisons : 1° l'évolution vers la culture y est plus avancée ; 2° la communauté (la *zadruga*) s'y montre moins résistante que le mir russe.

La culture a été surtout développée chez les Sud-Slaves, et en particulier chez les Bulgares, par l'irrigation plus abondante à cause de la déclivité du sol et par une contrainte plus intense. En se développant, la culture a accentué la propriété individuelle, diminué l'autorité du patriarche au profit des membres plus jeunes et plus actifs de la communauté et, par là, provoqué la dissolution de beaucoup de communautés. C'est chez les Sud-Slaves qu'on peut le mieux observer aujourd'hui comment finissent les communautés de famille. J'ai essayé de décrire sur le vif ce drame poignant.

J'ai cru devoir classer la Turquie [1] à la suite de la région des

régime politique, III, 236. — Le maintien des communautés a été facilité par la faible influence d'un autre type social et l'insécurité politique, III, 266 à 268. — La zadruga est propriétaire sans qu'aucun de ses membres ait des droits individuels sur le patrimoine commun, XXXIV, 351. — La zadruga, famille communautaire à plusieurs ménages, est en voie de dissolution, XXXIV, 351. — Crise de la zadruga ; des efforts sont faits pour conjurer et retarder la dissolution de la famille, XXXIV, 351. — Les idées de l'Occident provoquent la dissolution des communautés patriarcales en Serbie, I, 280 à 285. — L'influence autrichienne tend à détruire la communauté en Serbie, III, 268 à 270.

1. **Turquie.** — Les Turcs ont pu s'y établir parce qu'ils sont arrivés plus récemment et par l'Asie Mineure, I, 518. — La facilité des rapports avec l'étranger a encouragé la culture en Turquie, XVIII, 75. — Le milieu social en Turquie répugne à la formation de la grande industrie, XIII, 323 à 329. — La grande propriété turque différait radicalement de la propriété féodale et n'a pas produit les mêmes résultats sur les populations soumises, XVII, 310. — L'enfant turc, à l'école, retient facilement la poésie, les sentences, mais n'aime pas l'arithmétique, XVII, 432. — Le haut négoce échappe, tout comme la grande industrie, aux mains des Ottomans, XIII, 332. — Les productions naturelles l'emportent sur les produits de l'industrie et du commerce, XIII, 333 à 336. — La Turquie a besoin d'écouler au dehors l'excédent de sa production naturelle et d'appeler chez elle les produits ouvrés des pays industriels, XIII, 337. — La Turquie est, par nature, libre-échangiste, XIII, 336 à 341. — Des Grecs, depuis quelque temps, sont admis en Turquie aux conseils départementaux et provinciaux, XVIII, 70. — Les Turcs sont incapables d'organiser les pouvoirs publics, I, 129 et 519. — Les Osmanlis organisent le service militaire au moyen de fiefs concédés, I, 430. — La milice des Janissaires présentait le meilleur type d'une armée de métier, I, 477. — Son organisation, I, 477. — Causes de sa décadence, I, 478. — Les pouvoirs publics ne se soucient pas de rendre la justice. — Chacun relève de sa communauté, les étrangers de leurs consuls, I, 527. — La bureaucratie se restreint aux fonctions de la vie publique, à cause de l'organisation des familles patriarcales, II, 204. — Les Turcs ont dû emprunter au dehors l'organisme militaire de l'infanterie et l'organisme religieux, XVII, 44 à 50. — Le gouvernement turc, en temps ordinaire, fait très peu sentir son existence, XVIII, 65. — L'intervention du gouvernement turc, lorsqu'elle a lieu, opère généralement d'une façon maladroite, XVIII, 67. — L'État, en Turquie, est impropre à l'entretien et à la construction des routes et édifices publics, XVIII, 68. — Le militarisme turc est impropre à la répression constante du brigandage, XVIII, 69. — Le Turc joint à la morgue du vainqueur des qualités chevaleresques, dues à la formation militaire de la race, XVII, 341. — Le Turc, anciennement nomade et guerrier, redevient facilement nomade et guerrier, si l'occasion s'en présente, XVII, 310, 314. — Le progrès des armées occidentales, opposé à l'immobilité des armées turques, a fait décliner la race ottomane, XVII, 314. — Légendes sur l'origine

Sud-Slaves, mais il m'est difficile d'en donner une raison décisive. La seule que je puisse invoquer est une raison de clarté, ce qui est bien à considérer, lorsqu'il s'agit de classification.

D'abord il n'y a pas de doute que le Turc présente bien les caractères généraux de ce groupe de l'Europe orientale : l'origine pastorale, la communauté de famille, l'éloignement pour la culture intense, et, en général, pour le travail.

La raison qui pourrait le faire classer avant les Slaves, c'est qu'il est moins avancé dans la culture et même moins fixé au sol. Moralement, c'est presque un nomade ; il est campé et toujours prêt à décamper, si les puissances européennes cessent de soutenir « l'homme malade ». En somme, il est encore très rapproché, par son état social, de la steppe d'où il est sorti le dernier. Ce sont là des raisons qui sont sérieuses et je les donne pour qu'on les pèse, car une classification doit être toujours revisée et perfectionnée.

Mais, d'autre part, le Turc, par suite de la route qu'il a suivie, s'est immédiatement installé en dominateur des races sud-slaves. Dès lors, son rôle s'explique mieux et se comprend mieux s'il est classé à la suite ; de même, la situation sociale et politique des Sud-Slaves est éclairée, si on fait intervenir le Turc immédiatement après. Il y a avantage à ne pas les séparer, bien que les Sud-Slaves ne demandent pas autre chose. C'est une partie liée, quoique tristement.

Au contraire, je n'ai pas d'hésitation à classer en dernier lieu l'Autriche-Hongrie [1]. En effet, elle est plus dégagée de la com-

des Turcs, XXIX, 275. — Chez les Turcs Khazars, le souverain indigène n'avait pas d'autorité, et le premier ministre était un Juif, XXIX, 276.

1. **Autriche-Hongrie.** — Le régime féodal s'y est établi à la suite d'une conquête, IV, 185. — L'émancipation en masse a arrêté les progrès de la culture et amené la dépossession des petits propriétaires, IV, 201. — Elle a été cause de la venue des Juifs et de l'agitation antisémitique, IV, 201. — La disparition du système féodal a amené l'accaparement des terres par les usuriers et les Juifs, I, 424. — L'industrie hongroise est insuffisamment développée pour occuper tous les bras, XXXIV, 451. — Le gouvernement hongrois s'efforce d'endiguer ou de canaliser l'émigration, XXXIV, 461. — Beaucoup de Hongrois émigrent aux États-Unis et s'y transforment en Russes, XXXIV, 452. — Les Hongrois revenus d'Amérique en Hongrie agissent sur leur entourage et déterminent d'autres émigrations, XXXIV, 460.

Bohême. — Les Tchèques représentent l'élément le plus civilisé de la race slave, XXV, 6, 18. — Aperçu de l'évolution du peuple tchèque, XXV, 9-16. — La configuration de la Bohême se prête à la permanence d'une race, XXV, 8 ; — au développement de l'industrie, 11. — Les Tchèques ont dû, dans leur pays forestier, se livrer au travail du défrichement, XXV, 12. — La race allemande a agi sur les Tchèques

munauté et plus avancée dans les voies de l'Occident que les divers peuples que je viens de signaler. D'abord la culture y est plus développée, du moins dans le sens de la grande culture. La grande culture y est même plus développée qu'en Russie, car elle n'est pas affaiblie et déformée par l'institution communautaire du *mir*.

C'est que l'Autriche-Hongrie a reçu de l'Occident le régime féodal, qui a substitué au lien de l'homme à l'homme, ce qui est la formule communautaire, le lien entre l'homme et le sol; au lien par la parenté, le lien par la possession de la terre.

C'est là une institution qui est sortie de la formation particulariste, ainsi que nous le verrons. Mais, en Autriche-Hongrie, elle n'a opéré que très superficiellement : assez pour décomposer la communauté, pas assez pour faire virer le type vers la formation particulariste.

III. — LE GROUPE DE L'EUROPE OCCIDENTALE CELTIQUE[1].

Le groupe de l'Europe occidentale celtique doit être classé après l'Europe orientale, dont il est en quelque sorte une projection à l'extrémité de l'Occident. En effet, les Celtes ont trouvé, sur la route qui les a amenés en Occident, des circonstances par-

de Bohême par une infiltration sur le pourtour du pays, XXV, 13. — Les Allemands ont initié et initient encore les Tchèques à l'industrie, XXV, 14-18. — L'Allemand, en patronnant le Tchèque, n'a réussi ni à se l'assimiler, ni à s'en faire aimer, XXV, 15. — Les Allemands établis en Bohême ont agi sur les Tchèques par le voisinage, XXV, 16. — L'esprit communautaire et le groupement en masse compacte a aidé les Tchèques à ne pas se laisser assimiler par les Allemands, XXV, 18. — La noblesse allemande implantée en Bohême a une tendance à faire cause commune avec les Tchèques dont elle est environnée, XXV, 20. — Les progrès récents de la race tchèque se traduisent par des succès sur le terrain politique, XXV, 20. — Expansion récente de la race tchèque, XXV, 6.

1. **Monographies publiées.** — Henri de Tourville et Edmond Demolins. — *Les Celtes : leur installation* (*Sc. soc.*, XI); *La fondation du Clan*, XI; *L'autorité publique*, XII; et dans *la Route*, t. II, liv. IV. — Ch. de Calan, *Les Highlanders : la nature du pays et les méthodes de travail*, XIX; *Le régime de l'atelier des biens et de la famille*, XIX; *Le clan écossais*, XIX; *Les Lowlanders* et l'*Histoire d'Ecosse*, XX. — Id., *L'Irlande d'autrefois : le pays et les habitants*, XX; *L'état de guerre et ses conséquences*, XXL. — H. Saint-Romain, *La révolution agraire en Irlande*, VII. — Edmond Demolins, *Le type breton*, dans *les Français d'aujourd'hui*, liv. V. — Ch. de Calan, *Les notabilités bretonnes ; Comment la nature des célébrités est en rapport avec la formation de la race*, XXXII. — J. Lemoine, *L'émigration bretonne à Paris et aux environs*, XIV; *La partie faible de l'émigration*, XIV; *Les éléments supérieurs de l'émigration*, XIV. — *Bordier, dit Pen-ty, de la basse Bretagne*, O. E., IV.

ticulières qui ont maintenu en eux les caractères essentiels de la formation patriarcale, sous la forme particulière d'une *communauté intense du clan*. C'est ce que j'ai essayé d'établir, avec mon ami Henri de Tourville, dans une série d'études [1].

Nous avons expliqué le curieux phénomène qui a projeté au fond de l'Occident ce type social, si rebelle aux transformations modernes et, en réalité, si oriental.

1. **Les origines celtiques.** — Les Celtes sont sortis de la race pastorale, indo-européenne ou japhétique, qui s'est étendue jusque sur les steppes de l'Europe orientale, XI, 220. — Les Celtes se distinguent nettement des « Hommes des Cavernes » qu'ils ont trouvés établis avant eux en Occident; la différence est qu'ils possèdent des animaux domestiques, XI, 226. — Les Celtes sont arrivés en Occident à l'état de pasteurs et à l'état patriarcal, XI, 226 à 230. — Les Celtes ont suivi, pour arriver en Occident, une route de steppes, celle du Danube, XI, 230 à 235, XXIII, 118. — La Bavière a été, pour les Celtes, un milieu favorable à la constitution d'un type social uniforme et au fractionnement de ce type en une foule de petits groupes, XI, 380 à 382. — C'est en Bavière que les Celtes durent renoncer en partie au grand art pastoral, pour s'adonner surtout à l'élevage du porc, XI, 382 à 384. — L'élevage du porc eut pour premier effet de contraindre les Celtes à la vie quasi sédentaire et à la culture, XI, 384. — Le premier résultat de l'installation sédentaire et agricole des Celtes fut de les contraindre à se fractionner encore davantage, XI, 286. — En se fixant au sol, les Celtes substituèrent le transport des produits au transport de la famille et le transport à petite distance au transport à grande distance, XI, 398. — Cette modification amena l'emploi du chariot et du magasin, *ibid.* — Les Celtes se sont fixés au sol par villages, XII, 388 à 391. — Les habitudes communautaires et le besoin de la défense empêchèrent les Celtes de s'établir isolément au milieu de leurs champs, XI, 387. — Les Celtes s'établirent à la lisière des bois, afin d'être à portée de leurs champs et des territoires de pâturage des porcs, XI, 391. — Les Celtes conservèrent la propriété commune pour les bois et n'approprièrent que les sols cultivés, XI, 394 à 398. — Le caractère militaire de la noblesse, explique le caractère guerrier du clan celtique, XI, 493 à 501. — Les bandes de Celtes arrivées plus récemment en Gaule, avaient une supériorité sur les précédentes, parce qu'elles trouvaient la voie frayée et parce qu'elles trouvaient le pays déjà cultivé, XI, 495 à 501. — Le clan celtique comprend cinq catégories de personnes : les gentiles, les devoti, les ambacti, les obœrati, les clientes. XI, 504 à 507. — Le clan repose essentiellement sur la force militaire, sur le crédit et le prestige personnels, sur la richesse en bétail, XI, 501 à 504. — Le clan est un groupement essentiellement dû à l'initiative particulière, et il demeure dépendant d'elle seule, XII, 299 à 303. — Le clan façonnait à son image toutes les institutions sociales, au-dessous et au-dessus de lui, XII, 318 à 320. — L'autorité des Druides remonte à l'état patriarcal antérieur, XII, 313. — Le passage de la vie nomade à la vie sédentaire fait prédominer, dans les armées des Celtes, l'infanterie sur la cavalerie, XI, 486. — La substitution de l'infanterie à la cavalerie amène une révolution dans le système des transports militaires, XI, 486. — Le premier effet de la substitution de l'infanterie à la cavalerie chez les premiers sédentaires est de restreindre de beaucoup l'étendue ordinaire des expéditions militaires, XI, 486. — Le second effet est de séparer l'armée en trois éléments d'une mobilité différente, XI, 487. — Le troisième est de faire de l'armée une organisation distincte de l'organisation sociale habituelle, XI, 488. — Le dualisme social créé par la substitution de l'infanterie à la cavalerie donne la prépondérance aux hommes les plus violents et les moins aptes à faire régner la paix sociale, XI, 489. — La domination des chefs militaires explique le caractère essentiellement belliqueux des Celtes, XI, 490. — Les pouvoirs politiques, chez les Gaulois, ne sont guère que de vaines formules et trompeuses apparences ; le vrai gouvernement est celui des clans, XII, 303 à 315. — Les pouvoirs publics apparents, chez les Celtes, provenaient de leur état patriarcal primitif, XII, 312. — Les chefs de clans, qui exerçaient la réalité du pouvoir chez les Gaulois, n'en avaient pas changé les formes, à cause de leurs rivalités, XII, 315 à 318. — Les chefs de clans n'exerçaient le pouvoir politique que par la force de leur puissance privée et non de l'autorité publique, XII, 317. — Les récits de guerre peuvent fournir des indications sociales, XII, 417 à 420.

Il en est resté trois spécimens, trois tronçons, jusqu'ici irréductibles, et qui diffèrent d'une façon très nette des populations voisines.

Le premier de ces spécimens nous est fourni par les *Highlands, ou hautes terres d'Écosse* [1], qui ont été décrits par M. Ch. de Calan. L'analyse reproduite en note fait bien ressortir cette persistance singulière des caractères communautaires : la prédominance du pâturage et de la cueillette sur la culture, l'exploitation du sol en communauté, la subordination de la femme à laquelle sont imposés les travaux les plus pénibles, comme en

1. **Écosse.** — La nature montueuse du sol des Highlands et l'humidité de leur climat maritime y firent prédominer le pâturage sur la culture, comme moyen normal d'existence, XIX, 82. — La forêt, qui était la production la plus spontanée du milieu physique des Highlands, ayant été détruite, ou accaparée, par les grands propriétaires, la chasse ne fut plus un moyen d'existence, XIX, 97. — L'abondance du poisson dans les rivières des Highlands, et la faible distance à laquelle il se tient des rivages de la mer firent ressembler la pêche à un travail de cueillette, XIX, 100. — Dans les Highlands, le sol fut exploité par des communautés d'habitants appelés bailes, XIX, 357. — Dans ces communautés rurales, tous les travaux qui purent continuer à être exécutés en commun, pâturage d'hiver et d'été, récolte du varech et de la tourbe, etc., continuèrent à l'être, XIX, 358. — Dans les Highlands, l'existence d'un travail principal attrayant et d'un travail accessoire pénible fait que la femme, qui exerce le second, restait subordonnée au mari, qui exerce le premier, XIX, 368. — Les Lowlands sont pour la plus grande partie une région où le sol peu fertile et le climat humide font prédominer, comme moyen normal d'existence, le pâturage sur la culture, XX, 250. — Les travaux qui, pour être bien exécutés, demandent à l'être individuellement cessèrent d'être exécutés en commun, mais l'habitude s'introduisit de remanier périodiquement les parts du sol arable, ou les emplacements de pêche, afin de maintenir l'égalité entre les membres de la communauté, XIX, 362. — La permanence de l'état de guerre, qui résulte de l'étroitesse des pâturages et de l'impossibilité d'accroître les ressources alimentaires, aussi vite que la population s'accroît, a concentré la propriété mobilière, sous forme de butin, entre les mains du chef de guerre, XIX, 507. — Par suite de l'habitude des habitants de vivre en famille patriarcale, le chef de guerre a pris l'extérieur d'un chef de famille : cette famille factice, ce fut le clan, XIX, 507. — C'est le chef de guerre qui, par les mains de chefs subalternes, distribuait entre les communautés villageoises le sol du pays qu'elles occupent et qu'elles exploitent sous la direction d'un chef de famille, agent subalterne de ces petits chefs, XIX, 514. — L'exploitation du sol dans les Lowlands a été pendant longtemps organisée sous le régime du clan militaire, XX, 255. — La guerre développa chez les membres du clan le culte exagéré de la force et l'habitude de recourir en tout au chef, XIX, 519 et 528. — Comme toutes les races communautaires, le Highlander faisait des événements notables de son mode d'existence, naissances, mariages, décès, une occasion de réjouissances publiques, XIX, 370. — Le caractère communautaire du travail explique la nonchalance des habitants qui amenait après elle le dédain du bien-être et les apparences de la misère dans le vêtement, le logement, la nourriture, etc., XIX, 374. — La supériorité des Écossais dans les cultures intellectuelles leur a permis de jouer un grand rôle dans l'industrie et la colonisation, XIX, 139. — La disparition du clergé catholique vint détruire presque complètement le seul organisme qui tirait sa force du travail et de l'autorité morale, XIX, 524. — L'agglomération des habitations, quoique restreinte par la pauvreté du sol, était un indice des allures communautaires de la race, XIX, 369. — L'Écossais qui émigre cherche à retrouver un parent et craint, plus que l'Anglais, l'isolement complet, XIX, 149. — Des hommes chez lesquels l'initiative avait été aussi complètement étouffée n'ont pu donner naissance qu'à une émigration désorganisée, XIX, 532. — Toute l'histoire d'Écosse n'est que le récit des luttes des clans, d'abord d'une région à l'autre (c'est le clan géographique), puis au sein de l'État formé de la réunion de ces régions (c'est le clan politique), XX, 259.

Orient, la propriété collective du sol et les partages périodiques, la communauté du clan superposée à la communauté de famille et entretenant des guerres perpétuelles, enfin la domination du chef de clan, clef de voûte de tout ce système social.

Le second spécimen nous est fourni par l'*Irlande*, qui a également été décrite par M. Ch. de Calan [1].

1. **Irlande.** — L'Irlande se trouve partagée géographiquement en cinq ou six régions qui se suffisent à elles-mêmes, ce qui tendait à empêcher l'unité nationale, XXI, 354. — Le caractère rocheux du sol et l'humidité du climat rendent le pâturage plus facile que la culture et en font le travail principal de la race, XX, 420. — L'organisation communautaire du travail a développé chez les Celtes des habitudes de nonchalance et de routine qui ont pour conséquence l'absence de tout confortable dans le logement, le vêtement, etc., XX, 434. — La chasse était le grand divertissement des guerriers irlandais en temps de paix, XXI, 348. — Dans l'Irlande du XVIIIe siècle, il reste encore quelques vestiges d'une exploitation en commun du sol cultivé, XX, 430. — Le régime de la sous-location des terres rappelle l'ancien état, où, comme en Écosse, la répartition du sol était faite entre les exploitants par une série de chefs militaires superposés les uns aux autres, XX, 433. — Dans le clan irlandais, la propriété du sol était individuelle pour les unes et collective pour les autres, XXI, 342. — Différentes sortes de contrats de cheptel dans l'ancienne Irlande, XXI, 342-347. — Le journalier agricole et le gardeur de bétail n'étaient pas rémunérés en argent, mais par la concession d'une part de jouissance du sol, XX, 428. — La question irlandaise est surtout agraire. Elle peut se résumer dans ce fait, qu'actuellement il y a entre les landlords et les tenanciers un état de guerre absolument déclaré, VII, 197 à 201. — L'extrême division des exploitations entraîne la fréquence des famines, la misère endémique et l'émigration en masse, VII, 215 à 216. — La division poussée à l'extrême du *Tenant's right* vient de l'habitude préexistante de partager également les héritages, VII, 215. — La propriété des landlords est aujourd'hui sérieusement menacée et leur expropriation moyennant indemnité sera le résultat final de leurs pratiques vicieuses, VII, 220 et 221. — L'expropriation des *landlords* en faveur des tenanciers ne sera pas un remède efficace à la crise agraire, VII, 221 et 222. — La question agraire en Irlande ne peut être résolue que par une réforme sociale, I, 461 à 466. — Plusieurs hommes d'État anglais reconnaissent eux-mêmes que les maux de l'Irlande sont dus à l'absence de patronage, VII, 217. — L'origine des *landlords*, leur formation première et leurs habitudes d'absentéisme expliquent ce fait qu'ils n'ont pas exercé de patronage vis-à-vis de leurs tenanciers, VII, 209 à 212. — L'échec des Anglais dans leur établissement en Irlande s'explique uniquement par ce fait qu'ils n'ont pas exercé de patronage vis-à-vis des vaincus, VII, 201 et 204 et 206 à 209. — L'absentéisme est aujourd'hui un fait général de la part des landlords, VII, 212 à 214. — Les tenanciers irlandais se sont trouvés dépourvus de tout patronage, au moment même où la transformation du régime de la propriété l'aurait rendu particulièrement nécessaire, VII, 212. — La pratique du patronage de la part d'un propriétaire anglais suffit à conjurer sur un domaine irlandais les effets de la crise, malgré les différences d'origine et de religion, VII, 218 et 219. — Hiérarchie de l'ancien clan irlandais, XXI, 341. — Le clan irlandais comprenait trois sortes de membres : 1° ceux qui ont sur le sol des droits collectifs ; 2° ceux qui ont des droits individuels ; 3° ceux qui n'y ont pas de droits, XXI, 342. — Un des traits les plus énergiques du caractère irlandais est le dévouement au clan, IX, 29 à 31. — L'Irlande était un vaste camp de familles instables en état de guerre, IX, 32. — L'état social imprimait aux anciens Irlandais la passion des voyages, l'habitude des intrigues et des révolutions de clans, les aptitudes oratoires, IX, 32 à 40. — Le corps des Fenians, guerriers professionnels, avait, en Irlande, des privilèges spéciaux, XXI, 348. — La prédominance des guerriers, dans l'ancienne Irlande, enlevait tout prestige aux tribunaux, XXI, 352. — Les missionnaires irlandais ne constituèrent jamais une hiérarchie locale, IX, 27. — Ils mettaient au service de leur apostolat leur caractère et leurs procédés d'hommes de clan, IX, 40. — Les moines irlandais donnèrent aux moines anglo-saxons l'idéal apostolique, mais ils ne purent leur donner la méthode pratique de l'apostolat, IX, 351 à 382. — Les pouvoirs publics ne pouvaient pas s'orga-

Nous retrouvons ici la même série de phénomènes caractéristiques de la formation communautaire de clan, ainsi qu'on le constatera suffisamment par le résumé analytique que nous reproduisons.

Enfin, la *Bretagne* armoricaine représente le troisième spécimen. On sait à quel point cette province a conservé jusqu'à nos jours son caractère traditionnel, si différent de ce que l'on constate dans le reste de la France. Nous avons essayé, M. J. Lemoine et moi, de décrire ce caractère et d'en indiquer les causes[1].

niser assez fortement pour résister à la puissante Angleterre, parce que le travail de la pêche, du pâturage et de la culture très rudimentaire ne créait pas de hiérarchies naturelles, VII, 204 à 206. — La guerre perpétuelle abaissait le niveau moral de la famille irlandaise, XXI, 349. — Quand l'influence de la guerre cesse, la moralité renaît, XXI, 350. — La guerre, dans l'ancienne Irlande, consistait surtout à razzier le bétail du voisin, XXI, 348. — Les habitations sont fortifiées en vue de la défense, XXI, 340. — L'émigration irlandaise, par suite de la guerre, était moins nombreuse autrefois qu'aujourd'hui, XXI, 355. — L'émigration irlandaise permet de limiter, à Belfast, le nombre des apprentis, XXI, 450. Elle ne donne qu'une émigration de famille instable, VI, 407. — L'état d'esprit de l'Irlande est tel qu'une administration anglaise ne peut lui faire que du mal, XVII, 392. — Pour que l'Angleterre parvînt à conjurer les maux de l'Irlande et à y faire régner la paix sociale, il faudrait que des colons anglais vinssent s'y établir comme ils vont en Australie, VII, 222 et 223.

1. **Bretagne.** — L'ancienne province de Bretagne forme une variété sociale d'un caractère bien accusé, XXIII, 346. — La Bretagne est essentiellement un pays de landes fournissant un maigre pâturage, XXIII, 346. — En Bretagne, la race a singulièrement accentué les effets du Lieu, XXIII, 347. — Les Celtes émigrés en Bretagne n'étaient pas des sédentaires cherchant un lieu d'établissement cultural et paisible ; c'étaient des pasteurs nomades désorganisés remplaçant la communauté de famille par la communauté de clan, XXIII, 349. — Les influences du Lieu et de la Race se sont combinées en Bretagne pour maintenir jusqu'à nos jours l'art pastoral comme travail dominant, XXIII, 351. — A l'influence combinée de la Race et de l'Art pastoral est venu s'ajouter, en Bretagne, celle de la Pêche et des Transports par eau, dont l'action s'est exercée dans le même sens, XXIII, 351. — Les conditions physiques et les conditions sociales ont fait du littoral de Saint-Malo une pépinière de marins, X, 186 à 200. Les corsaires malouins ont été les préparateurs des marins actuels de cette partie du littoral, X, 197. — Le métier de pêcheur et de marin a eu pour effet de développer l'imprévoyance, XXIII, 354. — Il existe, en Bretagne, un concours de circonstances singulièrement concordant, qui tendent à déprimer chez l'homme l'aptitude au travail intense, au travail suivi, au travail qui exige les longues vues et la prévoyance, XXIII, 356. — La race bretonne apparaît comme essentiellement caractérisée par l'esprit de clan développé au plus haut degré pendant le séjour dans la Grande-Bretagne et par la prédominance des trois travaux de simple récolte : l'Art pastoral, la Pêche et la Piraterie, XXIII, 356. — Les éléments essentiels du type breton peuvent se formuler ainsi : Communauté de clan + Art pastoral pauvre + Pêche, + Piraterie et Service maritime combinés = type breton, XXIII, 357. — Le pêcheur breton est très différent du pêcheur norvégien : pour le Norvégien la pêche n'était qu'un travail accessoire de la culture, elle se pratiquait d'une façon intermittente et dans des postes complètement isolés les uns des autres, XXIII, 358. — Les rivages de la Bretagne présentent des facilités particulières à l'établissement de la culture par suite de la chaleur humide du climat, XXIII, 359. — Ils ont été occupés par la culture maraîchère dont la simplicité est bien adaptée au type breton, XXIII, 359. — La culture maraîchère, en Bretagne, est trop récente et trop limitée, pour avoir pu modifier les éléments constitutifs du vieux type breton, XXIII, 363. — Le type breton n'a pas, non plus, été modifié par la culture en grande propriété qui règne sur les plateaux de l'intérieur, parce qu'elle est restée extensive et pastorale, à cause du caractère de la race, XXIII, 364. — La fabrication est trop restreinte en Bretagne pour avoir pu influencer le type, XXIII, 364. — Les grands pro-

En somme, la race bretonne présente deux lacunes, qui, décidément, la rendent inférieure, à la fois aux sociétés purement patriarcales et aux sociétés particularistes :

priétaires bretons adoptèrent un mode d'exploitation du sol approprié à la nature celtique, le domaine congéable, XXIV, 27. — Le domaine congéable breton est un mode de tenure qui consiste à concéder la terre, à charge, pour le tenancier, d'édifier tous les bâtiments et de fournir les animaux, XXIV, 28. — La propriété en Bretagne s'est ressentie à la fois de la communauté de clan et des institutions gallo-romaines, XXVII, 171. — La famille bretonne se rattache au type de la famille instable issue du clan, XXIV, 31. — Les Bretons sont moins préoccupés que les patriarcaux purs de la transmission intégrale et de la stabilité du foyer, XXIV, 32. — En Bretagne, les mariages sont tardifs et les célibataires nombreux, XXIV, 34. — Le Breton a de nombreux enfants, XXIV, 36. — La famille ne s'est pas préoccupée de la bonne installation du foyer, XXIV, 33. — Chez les populations de marins du littoral de Saint-Malo, la situation de la femme est relevée : elle prend la direction du ménage et l'autorité sur l'homme, X, 200 et suiv. — En Bretagne, les habitations sont généralement dispersées en petits hameaux, XXIV, 40. — Les gentilshommes bretons du XVIIe siècle, appauvris, cherchent à exploiter leurs tenanciers, XXVII, 170. — Le Breton a une tendance marquée vers les spéculations intellectuelles, XXIV, 43. — La Bretagne a produit peu d'artistes, beaucoup de savants, et des littérateurs à tournure d'esprit romantique, XXXII, 225. — L'esprit aventureux du Malouin se trouve également chez Chateaubriand, Maupertuis, Duguay-Trouin, XXV, 328. — Le Breton est vague, ou belliqueux, en littérature, XXVI, 35.

En Bretagne, il n'y a pas eu seulement superposition, il y a eu prédominance très nette du groupement du clan sur celui de la famille, XXIV, 23. — Les clans de Bretagne étaient d'autant plus fortement constitués qu'ils formaient, à l'origine, un cadre de marche, XXIV, 23. — En Bretagne, pendant une première période, les terres restent indivises entre tous les membres du clan; les chefs en usent comme les simples membres pour y faire paître leurs troupeaux. C'est la période communautaire, XXIV, 26. — L'influence féodale, en Bretagne, amène une période d'expropriation subreptice de la communauté du sol par les chefs du clan, XXIV, 26. — Le Breton est une race communautaire, mais non patriarcale; la communauté patriarcale a été dissoute de bonne heure et est venue se fondre dans la communauté plus vaste du clan et s'y subordonner, XXIV, 31. — En Bretagne, on se rattache au clan et non à la famille, XXIV, 31. — Le type breton ne repose ni sur la communauté de famille, comme le type patriarcal, ni sur l'aptitude individuelle, comme le type particulariste : il repose sur le clan qui est un organisme artificiel et instable, XXIV, 31. — En Bretagne, le patronage est à la fois intense et inefficace, parce qu'il est surtout et avant tout intéressé, XXIV, 37. — En dépit de ce patronage inférieur, l'harmonie sociale est maintenue par la dépression imprimée par la simple récolte : par la longue subordination du clan; par la résidence traditionnelle des propriétaires; par la vie simple et paysanne des propriétaires, XXIV, 39. — La race bretonne ne s'appuie ni sur la famille forte, ni sur l'individu fort : elle ne s'appuie que sur l'entourage vague et flottant du clan, XXIV, 47. — Les Bretons étaient fidèles au roi et toujours mécontents de lui, XXVII, 168. — Situation de la Bretagne à l'époque de l'affaire La Chalotais. Il eût mieux valu décentraliser la France que lui rattacher plus étroitement la Bretagne, XXXII, 215. — Notabilités de la Bretagne. Leur caractère spécial, XXXII, 214-259. — Les Bretons aiment l'opposition en politique, 251. — Influence de l'esprit de clan sur les discordes en Bretagne sous le duc d'Aiguillon, XXVI, 45. — Le clan l'emporte sur la famille, 46. — L'origine du Breton le porte aux extrêmes et à l'opposition politique, XXVI, 32. — Il aime les aventures et ne poursuit pas ses entreprises, 35. — Les États de Bretagne, grâce surtout à la noblesse de ce pays, avaient conservé une grande importance, XXVI, 37. — Les bourgeois des villes de Bretagne étaient généralement timorés, XXVI, 37. — Les gentilshommes bretons étaient royalistes et frondeurs et se montraient jaloux de leur autorité aux États de la province, XXXVI, 39. — La Chalotais, par son tempérament batailleur, est bien Breton, XXVI, 42.

La Péninsule armoricaine semble avoir fourni de tous temps à l'émigration, sous ses diverses formes, un important contingent, XIV, 40. — En l'habituant à compter sur la famille et sur la paroisse, en étouffant en lui l'esprit d'initiative, la formation communautaire a pour effet de rendre le Breton réfractaire à toute idée d'émigration, XIV, 44. — Malgré leur répugnance, les Bretons sont contraints d'émigrer par suite de la misère, XIV, 45. — L'émigration bretonne est considérable; mais c'est une émigration pauvre et de pays pauvre, XXIV,

Elle ne s'appuie ni sur la famille forte, comme dans le premier type; ni sur l'individu fort, comme dans le second.

Elle s'appuie surtout sur l'entourage vague et flottant du clan. C'est le clan, qui, pendant des siècles, l'a soutenue assez malheureusement. Aujourd'hui, le clan se meurt et le Breton est obligé de retomber sur lui-même. Mais comme il ne trouve pas en lui la force nécessaire pour surmonter les difficultés actuelles de la vie, son infériorité est devenue à la fois plus cruelle et plus manifeste.

IV. — LE GROUPE DE L'EUROPE MÉRIDIONALE [1].

L'Europe méridionale doit être classée après l'Europe orien-

44. — Elle a lieu par groupe et avec esprit de retour, ce qui est bien communautaire, XXIV, 46. — Les chemins de fer ont eu une influence décisive sur le développement de l'émigration bretonne, XIV, 51. — Le service militaire a eu une grande influence sur le développement de l'émigration bretonne, XIV. — L'émigration bretonne est une émigration pauvre, XIV. — Elle se fait par groupes, XIV, 51. Elle se fait presque toujours avec esprit de retour, XIV, 59. — En général, les émigrants bretons ne peuvent embrasser que des métiers n'exigeant pas de capital, XIV, 166. — Les émigrants bretons sont peu aptes à un travail intensif, à cause de leur formation communautaire, XIV, 166. — L'émigrant breton est attaché au mode de travail auquel il s'est d'abord consacré et est impuissant à progresser dans ce mode de travail, XIV, 168. — Les émigrants agricoles exercent les métiers d'ouvriers agricoles, d'ouvriers d'usines, d'ouvriers maraîchers, d'employés de chemins de fer, de domestiques, XIV, 168. — Le Breton, une fois séparé de son milieu primitif, a une tendance extraordinaire à se perdre dans le nouveau milieu où il se trouve transporté, XIV, 181. — L'émigrant breton est très apte à faire [un employé de chemins de fer, XIV, 210. — Parmi les Bretons, ce sont surtout les femmes qui émigrent comme domestiques, XIV, 242. — C'est la formation communautaire qui pousse les femmes bretonnes à émigrer comme domestiques, XIV, 243. — La formation sociale du Breton le rend inférieur aux populations voisines parmi lesquelles il va s'établir, XIV, 44.

1. **Monographies publiées.** — Edmond Demolins, *les Types sociaux du bassin de la Méditerranée:* La région des vallées; le type actuel et le type ancien (*Sc. soc.*, XVII, 487). — La région des ports maritimes; le type actuel : le Grec moderne, XVIII, 123. — *Id.*, le type ancien : Phéniciens et Carthaginois, XVIII, 371. — La région des ports maritimes ; le type ancien : les Vénitiens, XIX, 244. La région des plateaux ; le type actuel : les Albanais, XX, 122. — Le Grec et le Romain, XXXI, 121 ; et dans *la Route*, t. I, liv. III, t. II, liv. III. — G. d'Azambuja, *Une famille grecque dans une petite ville de Turquie* (*Sc. soc.*, XVII, XVIII). — Id., *Aristophane. Une comédie réactionnaire en pleine démocratie*, XIII, 141. — Id., *Les ancêtres de Socrate.* — Détermination de la zone favorable, dans l'antiquité, au développement de la philosophie, XIX, 388. — L'éveil de la philosophie grecque en Ionie, XX, 36. — Le type pythagoricien, XX, 210. — Le type du sophiste, XX, 294. — Id., *Socrate et son groupe.* — Socrate et ses amis, XX, 398. — Socrate et ses ennemis, XX, 475. — Id., *La physionomie sociale de Platon*, XXI, 231. — Id., *Un philosophe venu au bon moment : Aristote*, XXI, 412. — Id., *Le Portique de Zénon et les jardins d'Epicure*, XXII, 162. — Id., *La question crétoise et l'Hellénisme*, XXIII, 189. — Id., *Une incursion des magiciens dans la philosophie; L'Ecole alexandrine*, XXIII, 154. — Id., *La légende des Muses*, XXVII, 486. — Id., *Sport et poésie chez les Grecs; Pindare et les pindariques*, XXVIII, 202. — Id., *Un intellectuel chez les militaires. Le type de Tyrtée*, XXVIII, 339. — Id., *Les poètes et la politique*, XXIX, 105. — Id., *Les « grandes attractions » à Athènes; le spectacle tragique, ses patrons, sa*

tale et après l'Europe celtique, parce qu'elle marque une étape distincte, et bien caractérisée, de l'évolution sociale.

Dans l'Europe orientale c'est encore la communauté de famille qui domine plus ou moins; dans l'Europe celtique, c'est la communauté de clan.

physionomie sociale, XXIX, 313. — Id., *La Fatalité antique; le type d'Oreste chez les tragiques grecs*, XXX, 76. — Id., *La famille contre la cité dans la tragédie antique; les types d'Antigone et d'Iphigénie*, XXX, 165. — Id., *La poésie à épanchements personnels; les lyriques joueurs de lyre; le type de Lesbos*, XXXI, 333. — Id., *Les décadents d'autrefois; l'épuisement de la poésie grecque chez les « gens de lettres » d'Alexandrie*, XXXV, 292. — Ph. Champault, *Les héros d'Homère. Contribution à l'étude des origines grecques*. Nature de la société homérique, XII, 409; *id.*, 518; *id.*, le type achéen dérive du travail principal de la race : la piraterie, XIII, 354. — Origine des Hellènes: le rôle de la Montagne grecque dans les temps modernes, XIV, 278; *id.*, le rôle de la Montagne grecque dans l'Antiquité et à l'époque légendaire, XIV, 333. — Constitution de la société achéenne : le régime des biens et l'assiette de la richesse, XV, 341; *id.*, la famille, XVI, 60. — Le clan, XVI, 272. — Les pouvoirs publics, XVI, 373. — Id., *Les Phéaciens d'Homère à Ischia*. La terre des Phéaciens s'identifie avec Ischia par ses caractères généraux, XXXIV, 447. — La terre des Phéaciens s'identifie avec Ischia par ses détails topographiques, XXXIV, 536; *id.*, (*suite*), XXXV, 51. — Les Phéaciens sont des navigateurs commerçants, de nationalité phénicienne, XXXV, 146. — Les Phéniciens de Schérie font la traite en pays neufs à la recherche des mines, XXXV, 201. — Suppléante du père de famille et du chef absents, l'épouse phéacienne gouverne le foyer et administre la cité, XXXV, 320. — Les étrangers en contact avec le commerce phéacien : clients et concurrents, XXXV, 382. — Les Eubéens à Schérie et les origines du Nostos, XXXV, 515; *id.* (fin), XXXVI, 41. — H. de Tourville, *L'observation sociale appliquée à la mythologie grecque. Jupiter, Hercule et Hellen*, XXIII, 302. — A. de Préville, *Les Grecs en Égypte* (*Sc. soc.*, t. XII, p. 224 et suiv.). — E. Demolins, *A travers l'Italie méridionale. — L'Italie ancienne. — Les villes de commerce de la Grande-Grèce*, V, 265. — *Les origines de l'Italie moderne. La population indigène*, V, 350. — *Les conquérants étrangers*, V, 565. — Georges Lainé, *En Italie*. — De Gênes à Florence, XVI et XVII. — Léon Poinsard, *Choses d'Italie*, XIV, 185. — E. Demolins, *Le type vénitien*, dans la *Route*, t. I, liv. III, ch. III. — Giulio Fioretti, *La disette en Italie. L'influence de la formation communautaire*, XXV, 435. — Félix Klein, *Notes sur la Lombardie*, XXXV, 33. — *Paysan de la Capitanate*, O. M., 3e sér., t. III. — *Paysan agriculteur de Torremaggiore*, province de Foggia (Italie), O. M., 2e sér., t. III. — *Métayer de la banlieue de Florence*, O. M., 1re sér., t. I, et O. E. t. IV. — *Vigneron et métager de Valmontone* (province de Rome), 2e sér., O. M., t. II. — *Mineur des soufrières de Lercara* (Sicile), 2e sér., O. M., t. II. — *Mineur de la Maremme de Toscane*, O. M., 1re sér., t. IV. — *Fondeur de plomb des Alpes apuanes*, Toscane, O. M., 1re sér., t. III. — *Tisseur de San Leucio* (Italie), O. M., 2e sér., t. IV. — G. d'Azambuja, *Comment les proconsuls ont changé la Constitution de Rome*. Origine du proconsul, XIV, 434. — Le proconsul dans sa province, XV, 83. — Le proconsul insurgé, XV, 257; *id.*, XV, 362. — Le proconsul empereur, XVI, 43; *id.*, XVI, 107. — Paul Bureau, *La propriété foncière à Rome*, XXXIV, 517; *id.* (suite), XXV, 126; XXXVI, 218. — A. de Préville, *les Romains en Égypte* (*Sc. soc.*, XIII, p. 57 et suiv.). — Léon Poinsard, *La Péninsule ibérique; Origine et formation sociale de la race*, XVIII, 210; *Influence gothique et arabe sur le type social*, XIX, 411; la « *Reconquista* »; *formation du type moderne*, XX, 335. — Id., *Le traité de commerce franco-espagnol*, XIV, 93. — E. Demolins, *Le mouvement autonomiste en Catalogne*, XXVIII, 411. — G. d'Azambuja, *Philologie et science sociale comparées, à propos d'un roman espagnol*, XVI, 191. — Id., *A propos du Don Juan de Mozart. Un coup d'œil sur le théâtre espagnol*, XXXIV, 149. — *Pêcheur côtier, maître de barques de Saint-Sébastien*, O. M., 1re sér., t. I. — *Pêcheur de St-Sébastien*, O. E., t. IV. — *Métayer de la Vieille-Castille*, O. E., t. IV. — *Mineur émigrant de la Galice. Deux Précis*, n° 41 et 41 *bis*, O. E., t. V. — G. d'Azambuja, *Le quatrième centenaire de Vasco de Gama. — Ce qui fit la grandeur du Portugal*, XXIV, 275, 423. — H. Saint-Romain, *Le conflit anglo-portugais*, IX, 105. — H. de Tourville, *Hist. de la Formation particulariste*. La découverte des Indes orientales et occidentales (*Soc. soc.*, XXXIV, 112). — Les grandes monarchies de l'âge moderne, l'Espagne, 210.

Dans l'Europe méridionale [1], nous voyons se superposer à ces formes antérieures une communauté plus compliquée, plus compréhensive, la *communauté de la Cité*.

C'est dans cette partie du monde que sont nés les types célèbres de la Cité pélasgique, de la cité phénicienne et vénitienne, de la cité grecque, enfin de la cité romaine, qui a jeté tant d'éclat sur ce type social et d'où sont sorties les fameuses cités italiennes du moyen âge. « *Civitas*, *Urbs*, » termes fameux, qui ont donné naissance aux expressions de « civilisation et d'urbanité », lesquels indiquent précisément l'état social qui se développe au sein des cités.

De plus, cette Europe méridionale forme une unité bien caractérisée, grâce à la Méditerranée qui relie toutes ces terres et qui les unit plus qu'elle ne les divise, grâce à la nature uniforme du sol, du climat et des productions naturelles.

La première région de ce groupe est la *Péninsule grecque* [2].

1. **Europe méridionale.** — La région méditerranéenne forme une unité déterminée par : 1° les relations établies par la mer; 2° la nature uniforme du sol; 3° la nature uniforme des productions naturelles, XVII, 489. — La région méditerranéenne comprend trois éléments distincts : la Vallée, les Ports maritimes, les Petits Plateaux, XVII, 491. — La région ponto-caucasique présente actuellement un des types les plus purs de la vallée méditerranéenne, XVII, 492. — Les Ports de la Méditerranée occupent une situation caractéristique, XVIII, 128. — Dans la vallée méditerranéenne, les conditions naturelles et sociales développent la beauté et les proportions harmonieuses du type physique, XVII, 502. — Les sociétés du bassin de la Méditerranée appartiennent généralement à la communauté d'Etat, mais à une forme réduite, celle de la Cité, XVII, 488. — L'installation dans la vallée méditerranéenne a imprimé à la race son étroit caractère urbain, XVII, 497. — Le type méditerranéen est moins pur aujourd'hui qu'autrefois, XVIII, 490. — La région ponto-caucasique était un excellent lieu de refuge et un confin de steppe de petits plateaux, XVII, 492-493. — Les Pélasges apparaissent à l'origine de l'histoire du bassin de la Méditerranée, XVII, 505. — Les rivages de la Méditerranée ont été peuplés par la route de mer, XVII, 506. — Les Pélasges sont venus de la Colchide, par les rivages de l'Asie Mineure, XVII, 508. — Les Pélasges ont fait une étape importante dans la Mysie et la Lydie, XVIII, 511. — Les Phéniciens-Carthaginois et les Vénitiens offrent le type ancien le plus pur des Ports maritimes de la Méditerranée, XVIII, 372. — Le séjour dans la vallée méditerranéenne imprime à la race des aptitudes remarquables de constructeurs, XVII, 499. — Les Pélasges conservent dans leurs établissements les deux caractères essentiels de leur formation sociale : ils s'établissent par petits peuples distincts et ils conservent leurs caractères agricoles, XVII, 513. — La culture fut développée dans les vallées ponto-caucasiques sous deux influences : l'exploitation de l'or et la facilité de la culture, XVII, 494.

2. **Grèce.** — La Péninsule hellénique comprend trois régions : les Ports à l'Orient; les Vallées au Centre; les Montagnes ou Plateaux à l'Occident, XX, 123. — La montagne ne produit pas toujours une sélection supérieure du type de la vallée; cela tient à trois circonstances : 1° en général, elles ont reçu une émigration de demi-nomades, lâchant le sol de la plaine auquel ils s'étaient imparfaitement fixés; 2° elles ont été occupées le plus souvent par une émigration en masse arrivant avec ses cadres antérieurs; 3° les montagnards ont été souvent entourés par une ceinture de grands pays, XX, 127. — Le type méditerranéen de la montagne diffère du type de la vallée, en ce qu'il est une sélection d'indépendants, d'hommes à initiative, sortis du milieu de

Il convient de la placer en premier lieu, parce qu'elle représente une communauté de cité plus réduite que la cité romaine

la communauté, XX, 129. — **Type de Makri.** — Le Grec offre actuellement le spécimen le mieux caractérisé du type maritime propre au bassin de la Méditerranée, XVIII, 124. — La population grecque se répand de préférence le long des rivages, XVIII, 126. — Les Grecs de Makri pourraient, s'ils pratiquaient l'irrigation, tirer un bien plus grand revenu de leurs terres, XVII, 301. — Le Grec se livre volontiers à la pêche; le Turc préfère exclusivement la chasse, XVII, 303. — La culture des céréales, à Makri, est ridicule aux yeux des Grecs, XVII, 304. — A Makri, la culture est facile et les parties les plus difficiles de cette culture facile retombent sur le Bulgare, XVII, 305. — Le Grec moderne s'adonne de préférence au travail des transports et du commerce maritimes, XVIII, 129. — La forme particulière des transports maritimes, chez le Grec moderne, est le cabotage, XVIII, 129. Chez le Grec, sous l'influence du commerce, la propriété individuelle entre en lutte avec la propriété familiale, XVII, 299. — Le respect du bien d'autrui est peu développé dans les villages grecs, XVII, 300. — Le Grec de Makri paye ses journaliers en argent et ajoute des cadeaux en nature. Le Turc de Makri agit à l'inverse, XVII, 390. — Le Grec est porté à placer ses épargnes dans le commerce, XVII, 424. — Les mariages entre Grecs et Bulgares tendent à modifier, dans une certaine mesure, l'état social des premiers, XVII, 315. — Dans la famille grecque de Makri, la mère et les filles représentent surtout ce que la famille tient du sol et le père ce qu'elle tient du commerce, XVII, 317. — Le mari grec accepte de faire ménage avec la mère de sa femme; la femme ne veut pas vivre avec la mère de son mari, XVII, 428. — Le commerce, par suite des absences de son mari, tend à relever la femme grecque, XVII, 428. — Les petites filles de commerçants grecs ont conscience de l'importance qu'elles auront plus tard dans la maison, XVII, 429. — L'éducation reçue par le jeune Grec lui donne plus de souplesse que d'énergie, XVII, 437. — Le Grec, quoique mercantile, cherche à vivre de ses produits, à la différence de l'Américain, mercantile aussi, qui achète beaucoup pour sa consommation, XVII, 302. — La propriété rurale n'est bien souvent pour le Grec qu'un objet de spéculation, XVII, 309, 312. — Tous les Turcs de Makri sont débiteurs des Grecs, qui les exploitent par des procédés usuraires, XVII, 312. — Le jeune Grec fait preuve d'initiative dans les choses commerciales, XVII, 424, 429, 435. — Le Grec, sur le terrain commercial, résiste victorieusement au Juif, XVII, 434. — Le commerce séduit le Grec par son caractère facile et attrayant, XVII, 436. — La formation exclusivement commerciale du Grec de Makri le rend incapable d'organiser la culture, XVII, 437. — Le riche Grec n'aime pas à risquer ses capitaux dans l'organisation d'une grande industrie, XVII, 438. — Une formation trop exclusivement commerciale obscurcit souvent, chez le Grec, les notions d'honneur et de probité, XVII, 439. — Le commerce maritime contribue au maintien de la communauté chez les Grecs modernes, XVIII, 130. — Les riches commerçants grecs, après fortune faite, s'intéressent à la fondation et à l'entretien des écoles, XVII, 432. — Dans les vallées méditerranéennes, les conditions naturelles et sociales développent les aptitudes artistiques et musicales, XVII, 503. — Le commerce développa, chez les Grecs modernes, le goût des cultures intellectuelles et des écoles, XVIII, 134. — Dans l'Orient gréco-turc la race et la religion ne font qu'un, XVIII, 58. — A Makri, les haines religieuses subsistent entre enfants grecs et enfants turcs, XVIII, 58. — Le *pappa* grec vit de dons en nature et d'un léger casuel fournis par ses paroissiens, XVIII, 60. — L'influence du pappa grec sur ses ouailles, au point de vue moral, est à peu près nulle, XVIII, 61. — L'épitrope, ou fabricien grec, joue un rôle très important dans l'administration des intérêts de la paroisse, XVIII, 61. — L'assistance publique, à Makri, est à la charge du clergé, XVIII, 62. — Le clergé grec exerce une juridiction civile, surtout en matière de successions, XVIII, 62. — La hiérarchie ecclésiastique constitue, pour les Grecs, un corps dirigeant politique, XVIII, 63. — A Makri, les propriétaires voisins s'organisent entre eux pour faire garder leurs vignes et leurs oliviers, XVIII, 66. — Par crainte de la piraterie, beaucoup de villes grecques, quoique maritimes, se sont fondées à quelque distance de la mer, XVII, 298. — La communauté chez les Grecs modernes a un caractère essentiellement local, XVIII, 132. — Les mouktars grecs, à Makri, régentent la commune d'une manière à peu près indépendante, sous la présidence d'un mudir alternativement grec ou turc, XVIII, 65. — Une route importante, dans la région de Makri, se fait sur l'initiative des communes, et avec l'approbation du *moutessarif* (préfet), XVIII, 66. — Malgré l'importation d'un rouage monarchique, l'organisme essentiel de la vie publique est toujours la cité, XXIII, 204. — Le commerçant grec émigre avec succès dans les ports de mer des diverses nations méditerranéennes, XVII, 433. —

et ensuite parce qu'elle s'est développée la première. L'évolution sociale a eu lieu d'Orient en Occident et la Grèce a directement et profondément influencé l'Italie.

L'étude sur le Grec de Makri, par M. G. d'Azambuja, met très bien en relief les caractères essentiels de ce type, ainsi que l'indique l'analyse reproduite en note. C'est le type de la *Vallée* grecque.

L'Albanais[1], dont j'ai donné une description, nous fournit, par opposition, le type de la *Montagne* grecque. Et comme il est resté à l'abri des influences de la vie moderne, il nous offre un spécimen très bien conservé du montagnard grec de l'antiquité.

Enfin, pour connaître le type des *Ports maritimes* de la Méditerranée, qui est distinct des deux précédents, on peut lire l'étude sur les Phéniciens-Carthaginois[2] et l'étude sur Venise.

Les Grecs émigrés soutiennent volontiers leurs pays, au prix de grands sacrifices pécuniaires, XXIII, 201. — L'invasion turque, en Grèce, eut pour résultat d'accentuer l'émigration vers la montagne, XIV, 290 et suiv. — Le Grec, par ses rapports avec l'étranger, est toujours mieux informé de tout que ses voisins turcs ou bulgares, XVIII, 72. — Les transports, en Turquie, ont été renouvelés par l'étranger, et le Grec en profite plus que ses voisins d'autres races, XVIII, 73. — L'influence étrangère, par les banques agricoles, tend à rendre plus difficile l'usure du Grec, XVIII, 74. — Le contact de l'étranger développe, chez les Grecs, le commerce et les cultures intellectuelles, déjà en honneur, XVIII, 76, 78. — L'importance des fruits et les divertissements des vendanges sont un trait qui rattache le Grec d'aujourd'hui au Grec de l'antiquité, XVII, 305. — La colonisation des côtes de la Méditerranée par le Grec est un fait antique qui se renouvelle continuellement de nos jours, XVII, 433. — L'histoire d'Ulysse montre, chez le Grec ancien, la même propension à la fourberie que chez beaucoup de Grecs modernes, XVII, 441. — La faiblesse actuelle des Grecs vient de ce que la Méditerranée a été envahie par les marines des peuples du Nord, XXIII, 199. — La race grecque, par suite de l'influence étrangère, tend à s'élever modérément, XVIII, 79. — Les Grecs modernes ne peuvent retrouver la prééminence sociale et politique de leurs ancêtres, parce qu'ils sont primés par les grands peuples de l'Occident, XVIII, 135. — Les peuples d'Occident priment aujourd'hui les Grecs : 1° par leur nombreuse population agricole; 2° par l'action qu'a eue sur eux le particularisme; 3° par leur position maritime sur l'Atlantique, XXXI, 134.

1. **Albanie.** — L'Albanie présente le type actuel le plus pur des Plateaux méditerranéens, parce qu'elle n'a été peuplée que par la voie de la Méditerranée, XX, 124. — Le montagnard albanais a été formé par une sélection supérieure d'émigrants de la Vallée, XX, 126. — Le travail a institué, chez les Albanais, une communauté plutôt publique que familiale, XX, 129. — L'origine, l'insuffisance des ressources du sol, le clan guerrier et le voisinage des vallées riches ont développé chez les Albanais l'habitude du brigandage, XX, 140. — La communauté dominante chez les montagnards de la Méditerranée est celle du clan guerrier, XX, 135. — Les Albanais n'ont pu être modifiés par le commerce, ni exercer, par ce moyen, une action au dehors, XX, 142. — Les Albanais ne peuvent plus pratiquer au dehors le métier des armes qu'en se louant comme mercenaires, XX, 144. — La nature des lieux et le clan guerrier ont permis aux Albanais d'échapper à la conquête, XX, 138.

2. **Phéniciens-Carthaginois.** — Le lieu de formation du type phénicien-carthaginois est le rivage du pays de Chanaan, XVIII, 372. — L'évolution historique du type phénicien-carthaginois a parcouru trois phases : 1° le commerce entre les grands empires; 2° le commerce dans la Méditerranée orientale; 3° le commerce dans la Méditerranée occidentale, XVIII, 375. — Les Phéniciens faisaient le commerce de troc avec les barbares, XXXVI, 375. — Les Phéniciens étaient non seulement transporteurs de métaux, mais métallurgistes, XXXV, 211. — Le commerce

analysée plus loin et dont j'ai essayé de déterminer les caractères sociaux.

C'est à cette région qu'il faut rattacher et c'est par cette région que s'explique le type si célèbre du Grec ancien.

C'est ainsi que la *Société homérique* [1] a pu être reconstituée et

maritime a ébranlé la communauté familiale et développé l'instabilité chez les Phéniciens-Carthaginois, XVIII, 379. — Le commerce maritime a fait prédominer la communauté publique et lui a imprimé un caractère despotique, chez les Phéniciens-Carthaginois, XVIII, 383. — Le commerce absorbant et exclusif a empêché, dans la société phénicienne, l'essor de la philosophie, XIX, 399. — Les Phéniciens, en inventant l'alphabet, aident indirectement au développement de la philosophie, XIX, 401. — Le Phénicien, poussé par ses besoins commerciaux, invente l'alphabet, XXXVI, 375. — Les villes phéniciennes étaient gouvernées par des rois analogues aux émirs syriens du moyen âge, XXXVI, 376. — Les villes phéniciennes étaient groupées en une fédération assez lâche, XXXVI, 376. — Chez les Phéniciens-Carthaginois, les guerres sont menées comme une affaire : 1° l'argent nécessaire est aussitôt avancé; 2° l'exécution est rapide; 3° en cas d'insuccès, on arrête les frais au plus tôt, XVIII, 390. — Le mercenaire est l'élément nécessaire et exclusif des armées des républiques commerçantes, XVIII, 391. — Les Phéniciens étaient des commerçants par mer issus des caravanes des steppes pauvres, ce qui les prédisposait à installer à l'étranger des comptoirs d'exploitation et non des colonies de race, XII, 237 à 244. — Le type phénicien s'est répandu par des essaimages directs et par des essaimages au second degré, XXXV, 524. — Les migrations et établissements des Phéniciens dans la lointaine antiquité expliquent certaines particularités de l'état social décrit dans l'*Odyssée*, XXXV, 515-529. — Les Phéniciens-Carthaginois n'ont pu constituer qu'un empire colonial instable, XVIII, 385. — Les établissements des Phéniciens-Carthaginois sont instables pour trois causes : 1° les comptoirs sont répartis de loin en loin; 2° ils ne sont que des entrepôts et des boutiques; 3° ils ne servent pas le pays environnant, ils l'exploitent, XVIII, 386.

1. **La Société homérique.** — Les poèmes homériques présentent une réelle valeur sociale pour la connaissance des origines grecques, XII, 413 à 417. — Les héros d'Homère appartiennent presque exclusivement à la Grèce continentale, XII, 420. — Les héros d'Homère appartiennent à une même race, achéenne, XII, 421. — Le Klephte reproduit en grande partie l'Achéen de l'époque homérique, XVI, 275, 277. — L'*Iliade* et l'*Odyssée* peuvent être contemporaines, car les deux états qu'elles révèlent ont pu coexister, XVI, 389. — Les héros d'Homère possèdent la vaillance, le mépris du danger et l'amour de la gloire, XIII, 355. — Les exploits accomplis par les héros d'Homère exigent une vigueur physique à toute épreuve, XIII, 357. — Les héros d'Homère tiennent en grande estime les armes et le cheval, XIII, 360. — L'amour du butin a développé chez les héros d'Homère le besoin du lucre et une estime immodérée de la richesse, XIII, 362. — Les héros d'Homère ont la prudence cauteleuse et l'astuce, XIII, 368. — La période préhomérique est surtout caractérisée par un état violent, qui paraît indiquer une situation en dehors du droit des gens; la période homérique représente au contraire un état social régulier, XIII, 379. — La période homérique est simplement une évolution et comme un endiguement et une régularisation de la période préhomérique, XIII, 380. — De tous temps, la montagne grecque a été partagée entre les pâturages et la forêt, XIV, 282. — Le travail d'exploitation de la montagne grecque présente deux types principaux : dans les chaînes élevées, l'art pastoral à grands troupeaux pratiquant la transhumance et engendrant la richesse; dans les régions d'altitude moyenne, à côté des herbages d'hiver des grands troupeaux, c'est l'art pastoral restreint, compliqué de cueillette, de culture fragmentaire et parfois de chasse, XIV, 284. — Le travail accessoire du montagnard grec est le brigandage, ou la « Pallicaria », XIV, 284. — Dans Homère, il est fait allusion à la richesse mobilière bien plus souvent qu'à la culture, XV, 344. — A l'époque homérique, les biens les plus en honneur sont le troupeau et les objets de fabrication métallique, XV, 352. — Les exigences de la piraterie diminuent chez les Grecs l'importance du troupeau et augmentent celle des objets manufacturés, XV, 356. — La prédominance des biens mobiliers sur la propriété foncière porte le jeune Achéen à rechercher un établissement indépendant, XVI, 61. — L'Achéen, par crainte de l'isolement, associe ses fils à l'autorité paternelle et leur fait des concessions, XVI, 62. — Les jeunes Achéens

expliquée par M. Ph. Champault, grâce à la méthode de la science sociale. Il a d'ailleurs fait école et a eu, au dehors, un imitateur brillant.

M. Ph. Champault a également reconstitué le type des Phéaciens décrit dans l'*Odyssée* [1].

sortent parfois de leur famille pour se faire adopter dans une autre, XVI, 64. — L'Achéen dote sa fille, quand il s'agit pour lui de s'associer un gendre puissant, XVI, 66. — A Ithaque, dans l'aristocratie des grands pirates, les jeunes ménages, sitôt mariés, s'établissent à part, XVI, 68. — La femme du pirate achéen, en l'absence de son mari, gouverne la maison, et acquiert de l'influence, XVI, 69. — L'importance de la femme achéenne et les services qu'elle rend à son époux empêchent la polygamie, XVI, 74. — Dans la société achéenne, une fois le père mort, les frères se séparent toujours. L'aîné a une primauté d'honneur, XVI, 76. — Chez les Achéens, la parenté masculine est restreinte, la parenté par les femmes n'existe pas, XVI, 79. — L'Achéen est un guerrier utilitaire qui veut s'enrichir parce qu'il est montagnard, et qui sait s'enrichir parce qu'il est civilisé, XVI, 273. — Le basileus achéen est le chef d'un clan pillard descendu de la montagne dans la plaine, et faisant du pillage un art méthodique, XVI, 276. — La société homérique repose sur l'échange, la réciprocité des services personnels, XVI, 294. — Ithaque est un poste de pirates, et de nombreux *basileis* ne sont que des capitaines-flibustiers, XVI, 383. — Dans une société qui se transforme, la mythologie représente un stade antérieur de la formation sociale, XIII, 373. — Les dieux de l'Olympe présentent le type primitif et accusé des héros d'Homère, XIII, 374 et suiv. — Les traits communs à la période mythologique ou préhomérique et à la période homérique s'expliquent par la pratique du pillage, mais avec des conditions de milieu un peu différentes, XIII, 379. — Les héros d'Homère forment une aristocratie nombreuse et brillante, mais dont la hiérarchie se dessine mal, XII, 422 à 424. — Les relations de personnes à personnes ont une importance capitale dans la société homérique, XVI, 292. — Dans les clans achéens, les relations d'amitié et d'hospitalité se transmettent de père en fils, XVI, 292. — Les Amphictyonies, groupes de voisinage, ont pu être des institutions politiques et fédératives; mais celles-ci n'ont survécu que sous la forme religieuse, XVI, 387. — Les héros d'Homère appartiennent à des groupes autonomes, XII, 422. — Des clans achéens se confèdèrent sous le nom de *phulon*. Le *basileus* principal considère les autres comme ses *étairoi*, ou compagnons, XVI, 288. — Les hétairies, ou unions de clans achéens, expliquent la facilité avec laquelle un chef peut en entraîner d'autres, XVI, 272. — Le pouvoir suprême attribué à Agamemnon par Homère est peu agissant et apparaît surtout comme un honneur et une prérogative, XII, 424 à 429. — Les chefs achéens, dans Homère, n'ont qu'une autorité incertaine; ils valent autant par la parole que par l'épée, XII, 429 à 435. — Les assemblées des chefs grecs, dans Homère, n'ont qu'une autorité très limitée, XII, 429 à 437. — L'armée achéenne, dans Homère, est peu disciplinée, XII, 436. — L'armée achéenne, dans Homère, est une juxtaposition de chefs volontairement rassemblés et restant unis sans contrainte extérieure appréciable, XII, 436 à 441. — Le pouvoir public chez les Grecs est détenu par les citoyens eux-mêmes, par suite des conditions créées par le commerce par mer, XII, 234 à 237. — Les expéditions de pillage, c'est-à-dire la piraterie organisée, constituent le travail de la race achéenne; les Achéens sont des pirates, XII, 519 à 543.

1. **Le type des Phéaciens, dans l'« Odyssée ».** — Les Phéaciens étaient d'origine phénicienne, XXXV, 146-162. — La fabrication de la toile est le travail naturel de la Phéacienne, XXXV, 334. — Les Phéaciens étaient des navigateurs, XXXV, 148. — Description de la navigation à l'époque des Phéaciens : c'est une navigation côtière avec haltes fréquentes, 149-159. — Ces navigateurs n'étaient pas des pirates, mais des commerçants, XXXV, 159. — L'établissement grec d'Ischia paraît avoir été fondé par des colons eubéens apparentés aux Phéaciens, XXXVI, 50. — Les Phéniciens de Schérie faisaient la traite en pays neufs, à la recherche des mines, XXXV, 201-219. — Les Phéaciens étaient enrichis par le commerce, XXXV, 215. — Les navigations d'Ulysse dans la mer Tyrrhénienne indiquent les principales routes de commerce suivies par les Phéaciens d'Ischia, XXXVI, 505. — La Phéacie comprenait un groupe de factoreries, de comptoirs, de stations commerciales, XXXV, 215. — Une alliance, ou entente, paraît avoir existé entre Schérie et Chalcis, XXXV, 526; XXXVI, 48. — Le navigateur phéacien était contraint à des absences longues, irrégulières et périlleuses, XXXV, 320. — L'épouse phéacienne, sup-

Ces exemples montrent comment la science sociale, par la connaissance plus exacte du présent et par la détermination des lois sociales, peut arriver à expliquer les types disparus dont il ne nous reste que d'incomplètes descriptions. Elle opère comme Cuvier, qui reconstituait des espèces fossiles, grâce à la connaissance des espèces actuelles.

On ne s'étonnera donc pas que la science sociale ait pu refaire l'*histoire sociale de la Grèce*[1] sur des bases nouvelles et en expliquer l'enchaînement.

pléante du père de famille absent, gouverne la famille, XXXV, 322. — L'épouse phéacienne a une grande influence politique dans la cité, et en l'absence du chef, administre la cité, XXXV, 326. — Le chef phéacien gouverne la cité avec le conseil supérieur des grands marchands, dont il respecte la puissance, XXXV, 337. — Le luxe des Phéaciens se traduisait par de beaux ameublements et une profusion de métaux précieux, XXXV, 216. — Ils aimaient les belles étoffes et le beau linge, 217. — Les Phéaciens constituaient une élite commerçante, sélectionnée par la nature spéciale de leur travail, XXXV, 203. — L'état arriéré des peuples de la Méditerranée occidentale favorisait leur exploitation par les Phéaciens, XXXV, 203. — La supériorité des Phéaciens impressionnait vivement les autres peuples, XXXV, 385. — Les chefs phéaciens vivaient somptueusement et recherchaient les plaisirs, XXXV, 217. — Les Phéaciens entretenaient pacifiquement leur clientèle chez les autres peuples et leur apportaient le prestige de la civilisation, XXXV, 385. — Ils conservaient jalousement, vis-à-vis de leurs concurrents, le monopole de la navigation, 389-403. — La religion des Phéaciens indique leurs goûts commerciaux, XXXV, 161-219. — Les incidents religieux de l'épisode des Phéaciens permettent d'attribuer à l'auteur des attaches avec Chalcis, XXXVI, 42. — La supériorité des Phéaciens, aux yeux des peuples moins avancés, portaient ceux-ci à les diviniser, XXXV, 386. — Les étrangers étaient mal reçus à Schérie, à cause de la nécessité de protéger les secrets de la navigation phéacienne, XXXV, 395. — On les réduisait volontiers en esclavage, 401. — Le Nostos (*Odyssée*) est l'épithalame de deux races (Grecs et Phéaciens), la célébration allégorique d'une alliance de peuples, XXXVI, 54. — Les Phéaciens, en bons commerçants, gardaient le secret de leurs navigations, ce qui explique certains passages de l'*Odyssée* (Phéaciens d'Ischia), XXXXIV, 440.

1. **Histoire sociale de la Grèce.** — Les Pélasges et les Mèdes appartiennent aux sociétés issues des steppes riches, XII, 228. — Les premiers cultivateurs pélasges des vallées de l'Asie Mineure ne sortaient pas directement d'un milieu exclusivement pastoral, XII, 229. — La branche pélasgique peut se caractériser comme la plus montagnarde de toutes les branches de la race aryenne qui devaient émigrer vers l'Ouest, XII, 230. — La formation pélasgique donna aux Grecs les caractères d'agriculteurs et guerriers, de navigateurs et commerçants, XII, 233. — L'embouchure des vallées où s'établissaient les Pélasges était marécageuse et éloignait les habitants de la mer, XXXI, 122. — Le trait distinctif des Pélasges primitifs est la culture intense pratiquée au milieu de populations vivant de la pâture ou de la cueillette, XII, 229. — Les Pélasges primitifs furent amenés à pratiquer l'échange des produits divers, forme primitive du commerce, dont l'exercice amène à l'inégalité des conditions et développe l'esprit d'entreprise, XII, 231. — Les mythes d'Uranus et de Cybèle attestent le caractère agricole des Pélasges, XXXI, 123. — Les guerres intestines des cités pélasgiques produisirent le type du banni, qui gagnait la montagne, XXXI, 123. — Les bannis montagnards, devenus maîtres dans les cités grecques, procédaient à de grands travaux d'intérêt public, XXXI, 125. — La poésie d'Alcée reflète les luttes intérieures de la cité, XXXI, 351. — Les sols intransformables et montagneux couvrent, en Grèce, des espaces considérables, XIV, 280. — Le séjour dans la montagne grecque a pour effet le développement de la valeur individuelle et de l'esprit d'initiative dans une communauté peu nombreuse, libérale et égalitaire, XIV, 294. — Le rôle de la plaine grecque se borne à développer la richesse au bas de la montagne pour former le bandit et à faire pénétrer la civilisation sur la montagne pour former le bandit civilisé; en somme, elle met la civilisation à la portée de la mon-

Notre ami Henri de Tourville a eu une grande part dans cette série d'études dont nous donnons l'analyse en note.

tagne et la montagne se charge du reste, XIV, 295. — Au moyen âge, la montagne fournit à la Grèce des dominateurs guerriers, XIV, 334, 335. — Sparte doit à la montagne sa formation exclusivement militaire, XIV, 335. — L'Hercule argien est un héros sorti des milieux urbains portant la civilisation dans la montagne, disciplinant des bandes de montagnards et promenant à travers la Grèce de vastes expéditions de pillage, XIV, 340. — Les Hellènes sont dus à une évolution montagnarde de la civilisation indigène et non à un flot d'envahisseurs venus du hehors, XIV, 341. — Le lieu d'apparition des Hellènes est l'Hellade primitive, le massif de Pinde avec ses ramifications montagneuses de l'Ouest et du Sud-Ouest, XIV, 344. — La montagne explique les groupes fragmentés et le défaut de cohésion de l'armée achéenne, la vie de pillage et tous les traits caractéristiques du guerrier homérique, XIV, 345. — A l'âge héroïque, la montagne grecque n'est pas seulement un poste de refuge et de pillage, c'est encore le seul pays où l'on puisse s'enrichir, car le troupeau est alors la source unique de la richesse, XIV, 345 à 352. — La montagne grecque, en régénérant, par une vie de lutte et de dangers, une sélection de vaillants sortis des villes, a été le point de départ de l'indépendance, vis-à-vis des Turcs, XIV, 349. — Sortis des civilisations urbaines de l'antiquité, les montagnards grecs gardent des relations avec leurs villes d'origine, ou au moins avec la Grèce de la Plaine, comme les Pallikares modernes, XIV, 354. — Eux aussi restent des civilisés et d'un type supérieur, car, à la formation du brigand, ils joignent les qualités de l'éleveur, du commerçant, du spéculateur; ce sont de grands patrons du travail, XIV, 354. — Les montagnards donnent à la civilisation grecque une vigoureuse impulsion : ce sont à la fois d'ardents initiateurs et des patrons éminents ; ils ferment la période pélasgique et ouvrent la période hellénique, XIV, 356. — Le triomphe de Jupiter sur les Titans représente le triomphe des montagnards sur les gens de la plaine, XXXI, 125. — Le type du bandit s'est perpétué de siècle en siècle en Grèce, XXXI, 126. — Les Doriens ont dû leurs caractères spéciaux à ce qu'ils étaient les plus montagnards des Hellènes, XXXI, 129. — Les Ioniens durent leurs caractères spéciaux à l'éloignement de l'influence de la montagne et à l'influence plus grande des ports, XXXI, 131. — L'empire d'Alexandre a été créé par des montagnards du type albanais, conduits par des chefs à formation hellénique, XXXI, 133. — Les nouveaux habitants de Lesbos étaient issus des montagnards éoliens, XXXI, 336. — La liberté des femmes à Lesbos paraît se rattacher à des traditions de la montagne éolienne, XXXI, 348. — Le premier mouvement montagnard dont la Grèce antique ait gardé le souvenir est celui qui lui a fourni ses premiers héros : Saturne, Titan, Jupiter, Hercule, XXIII, 302. — Après les héros du cycle de Jupiter, ce sont les héros du cycle des Argonautes et des vainqueurs de Troie ; puis ceux des Jeux olympiques, des Guerres médiques, de la rivalité d'Athènes et de Sparte jusqu'à Philopœmen, « le dernier des Grecs », XXIII, 305. — Les héros grecs modernes ont plus d'un trait de ressemblance avec ceux de l'antiquité, tant mythologique qu'homérique et historique, XXIII, 306. — C'est en employant et en stimulant les Pélasges asservis, que les meneurs montagnards procédaient à l'amélioration matérielle de la Grèce et à son organisation sociale nouvelle, XXIII, 308. — Les premiers montagnards grecs qui se superposèrent aux Pélasges furent les Grecs Héraclides, XXIII, 308. — Les seconds montagnards grecs qui se superposèrent aux Pélasges furent les Grecs Hellènes, XXIII, 308. — Le Grec Hellène est un montagnard de petite montagne superposé au Grec Héraclide, XXIII, 308. — Le Grec Hellène a deux avantages sur le Grec Héraclide : 1° il ne se superpose pas au type pélasge pur, mais au type pélasge déjà transformé par l'Héraclide ; 2° il s'est formé lui-même sur une montagne moins isolée encore de la vallée et du port, que celle où s'était fait l'Héraclide, XXIII, 308. — Les Hellènes se sont partagés en quatre migrations ou formations sociales : 1° les uns ont occupé surtout les vallées cultivables : ce sont les Éoliens ; 2° les autres ont occupé surtout les rivages : ce sont les Achéens ; 3° les troisièmes ont occupé surtout le pays vraiment maritime : ce sont les Ioniens ; 4° les quatrièmes sont restés dans les montagnes : ce sont les Doriens, XXIII, 310. — La supériorité du type hellène se manifeste par les expéditions héroïques, XXXI, 127. — Les Doriens de Sparte, plus cultivateurs à l'origine que les Achéens, sont forcés de se tourner entièrement vers la guerre, XV, 360. — Les *anactes* achéens, autour du basileus, se superposent aux *laoi*, ou menu peuple, demeuré en grande partie pélasgique, XVI, 280. — Le *basileus*, par suite de la rivalité des autres clans, a intérêt à ménager les *laoi* et à traiter ses clients avec douceur, XVI, 284. — La vendetta règne entre les clans achéens. Les maisons des chefs sont

Marchant dans la même voie, un autre de nos collaborateurs, M. G. d'Azambuja, a entrepris de renouveler, par la science sociale, les études sur *la littérature et la philosophie grecques* [1].

hautes et fortifiées. XVI, 285. — Le chef achéen tient volontiers table ouverte et traite fastueusement les chefs inférieurs, ses compagnons, XVI, 289. — Le chef de clan achéen se substitue assez facilement au chef de la cité pélasgique, dont l'autorité ressemble à la sienne, XVI, 374. — A l'époque homérique, le régime politique des Achéens est une oligarchie de *basileis*, se concertant dans la *boulè* et gouvernant par l'*agora* sous un *basileus* en chef qui dépend plus ou moins d'eux, XVI, 374. — Les chefs de clan de la cité achéenne ne consentent à se soumettre à l'un d'entre eux qu'en retenant une part effective d'autorité, XVI, 375. — L'agora achéenne est un instrument de publicité et d'enthousiasme, plutôt qu'une assemblée délibérante, XVI, 379. — Le gouvernement réel de la cité achéenne est entre les mains de la *boulè*, ou conseil des chefs principaux préside par le *basileus*, XVI, 379. — Le pouvoir du *basileus* dans la cité achéenne est en raison de l'attachement de la population au sol, XVI, 381. — Ulysse n'est pas roi d'Ithaque, mais un chef de clan des plus illustres de cette île, XVI, 382. — Le personnel du pouvoir, dans le dême achéen, est naturellement instable, le pouvoir étant le résultat du prestige individuel, XVI, 383. — L'adoption était, dans la société spartiate, un moyen de maintenir l'équilibre nécessaire entre l'atelier de la guerre et celui de la culture, X, 149. — L'industrie domestique, en Grèce et à Rome, avait plus d'importance qu'aujourd'hui, mais n'excluait pas le métier extérieur à la famille, XXXIV, 102. — Il y avait des artisans libres en Grèce et à Rome, XXXIV, 304. — L'esclavage a eu autrefois pour cause l'impossibilité de payer ses dettes, la séduction, III, 194. — La montagne grecque prépare la femme achéenne à son rôle influent dans la société, XVI, 71. — L'origine des grands Jeux grecs se rattache à la légende des grands chefs montagnards, XXVIII, 213. — Les grands Jeux de la Grèce constituaient une fondation intermunicipale, XXVIII, 212. — Ces Jeux produisaient des trêves dans les guerres entre cités, 213. — Les Grecs anciens étaient aptes à gagner de l'argent par le commerce, et à le dépenser intelligemment, XXXI, 21. — Les Éoliens se sont moins signalés dans le commerce que les Ioniens, XXXI, 338. — Le retour des Ioniens en Ionie, lors de l'invasion dorienne, renforce la civilisation ionienne et favorise la culture intellectuelle, XIX, 407. — La prospérité intellectuelle de l'Ionie date du moment où le triomphe de l'Ionie sur la Phénicie amène la prospérité matérielle, XIX, 408-410. — La passion des Grecs pour l'instruction a les mêmes traits aujourd'hui que dans l'antiquité, XX, 46. — Caractère traditionnel et social de la religion, II, 449, 450. — La démocratie athénienne est une démocratie religieuse, XIII, 142. — La démocratie athénienne a en horreur la tyrannie, XIII, 145. — Les Grecs de l'époque classique sont dominés par les montagnards guerriers, XIV, 335 à 340. — Le type ionien était doué d'une grande aptitude à l'expansion par mer, XXXI, 131. — Les Phéniciens ont eu de l'influence sur la formation du type grec, XXXVI, 426. — Les Phrygiens et les Lydiens ont influé sur la formation sociale de la Grèce, XXXVI, 543. — L'essor d'Alexandrie résulte de la projection en Orient du type grec après Alexandre, XXXV, 294. — Les Grecs, après Alexandre, se sont installés dans l'Orient en citadins dispersés, XXXVI, 294. — Leurs villes n'étaient plus le centre de cités indépendantes, 295. — Les révolutions d'Athènes s'expliquent par le progrès des classes commerçantes, XXXVI, 545. — Sparte est une société aristocratique et militaire, organisée pour la défense d'une conquête, et, par suite, essentiellement conservatrice, XXXVI, 547. — La Crète, par sa configuration, favorise la formation d'un type montagnard, mais qui ne peut dominer qu'en l'absence d'une forte action extérieure, XXIII, 190. — Histoire de la race crétoise, XXIII, 192-198. — Les légendes relatives à Minos expliquent certaines particularités sociales de la Crète primitive, XXIII, 193. — Des guerriers sortis de la montagne grecque ont dû occuper la montagne crétoise, XXIII, 194. — L'évolution du type dorien s'est achevée en Crète plus tôt qu'à Sparte, XXIII, 196. — Le Crétois de jadis, comme l'Albanais d'aujourd'hui, émigrait volontiers comme guerrier mercenaire, XXIII, 196.

1. **Littérature et philosophie grecques.** — La vie rurale source d'inspiration littéraire chez les Grecs anciens, II, 449, 450. — La culture arborescente a une influence marquée sur la direction de la philosophie grecque, préoccupée des forces génératrices de la nature, XX, 41, 52. — L'Égypte et l'Assyrie, par les relations commerciales et les voyages, ont agi sur la philosophie grecque à ses débuts, XX, 48. — Les poèmes d'Homère et les tragédies d'Eschyle et de Sophocle dres-

Il a montré comment les œuvres de l'esprit humain sont, elles aussi, un produit du milieu social. Cette démonstration

saient les Grecs à la pratique de leurs devoirs patriotiques, IV, 30. — La comédie d'Aristophane est l'écho des plaintes de l'aristocratie contre la démocratie, de l'ancien régime contre le nouveau, XIII, 151. — La forme de la comédie d'Aristophane est caractérisée par la grossièreté et la hardiesse, XII, 165. — Presque toutes les doctrines philosophiques ont leur berceau en Grèce, XIX, 389. — Socrate est le point d'aboutissement et le point de départ d'une foule de doctrines philosophiques, XIX, 390. — La zone des patries de philosophes se confond avec la zone des rivages grecs et plus particulièrement avec la zonedes rivages ioniens, XIX, 401, 406. — Les premiers philosophes grecs ont l'idée d'un arrangement artistique du monde, dû à la formation artistique de la race, XX, 55. — Les pythagoriciens et les sophistes représentent, après les philosophes amateurs, les philosophes de métier, XX, 211. — La sophistique est uniquement dirigée en vue de l'éducation politique, XX, 299. — La sophistique, par sa subordination à la politique, produit la création de la logique et l'obscurcissement de la morale, XX, 301. — Socrate était, au point de vue politique, un isolé, XX, 476. — Il apparaît comme le bouc émissaire de la sophistique, XX, 476. — L'hostilité contre lui a pour cause sa méthode et l'enthousiasme de ses disciples pour sa méthode ironique, XX, 484. — Les griefs allégués contre lui sont la corruption de la jeunesse, le mépris des magistrats et de la religion, XX, 483 et suiv. — La secte pythagoricienne est une association ayant pour but de mettre les cultures intellectuelles au service de l'aristocratie, XX, 212. — Le groupe des socratiques n'est pas une corporation, mais un cénacle fondé sur l'attrait mutuel, XX, 404. — Les cultures intellectuelles, comme on le voit par l'exemple des pythagoriciens, ne suppléent qu'imparfaitement le patronage, XX, 227. — Socrate est patronné par des jeunes gens aristocrates, qui le soutiennent tout en se laissant diriger par lui, XX, 405. — Selon Socrate, le grand patronat agricole prédispose heureusement à l'exercice des magistratures, XX, 415. — Le Pythagorisme, à la suggestion de l'aristocratie, érige en doctrine la sobriété naturelle des gens du Midi, XX, 221. — Socrate a surtout réussi par la gratuité de son enseignement, la familiarité de ses relations et sa campagne de restauration morale et politique, XX, 399-417. — La sobriété des populations méditerranéennes et l'amour des discussions en plein air expliquent le désintéressement de Socrate, XX, 401. — La philosophie n'est pas pour Socrate un moyen d'existence, mais un mode de l'existence, XX, 404. — Les cités ioniennes, vers l'époque de Thalès, présentent des conditions exceptionnelles de loisir et d'instruction, XX, 37-51. — Les cités grecques, éprises de cultures intellectuelles, demandent des lois aux philosophes, XX, 210. — Athènes, par sa richesse, exerce sur les cultures intellectuelles des autres cités le même genre d'attraction que Paris, XX, 294. — La constitution démocratique d'Athènes donne une importance particulière à l'art de la parole, XX, 298. — L'esprit communautaire de cité donne à la sophistique et à la philosophie des prétentions morales, XX, 309, 412. — La morale des sophistes, corruptrice en certains points, est, en certains autres, plus près de la loi naturelle que la morale officielle de la cité, XX, 311. — Socrate, quoique non aristocrate de naissance et de manières, est l'interprète d'une réaction aristocratique dans la cité, XX, 410. — L'esprit de cité conduit Socrate au fanatisme de la Loi, XX, 417. — L'importance des mathématiques, dans la doctrine phythagoricienne, vient d'un développement commercial particulier, XX, 217. — Le sophiste, imprégné de l'esprit commercial de son milieu, est proprement un marchand d'idées, XX, 296, 304. — L'agriculture est hautement prisée par Socrate, XX, 413. — La philosophie de Platon est l'expression de sa formation aristocratique, XXI, 237-249. — Le développement du stoïcisme a été favorisé par l'éducation militaire, XXII, 176. — Les idées de Platon sur la cité sont qu'elle doit être : 1° une famille ; 2° aristocratique ; 3° gouvernée par des philosophes, XXI, 242. — Platon, comme les législateurs de même race, transpose le concept de la famille dans celui de la cité, XI, 243. — La décadence de la cité grecque favorise l'introduction d'idées larges et humanitaires dans la philosophie, XXII, 167, 484. — Le magnifique développement des conversations oisives à Athènes a fourni à Platon la matière et la forme de ses dialogues, XXI, 234. — Le prestige d'une éducation athénienne permet à Aristote de devenir précepteur d'Alexandre, XXI, 416. — Le voisinage des montagnards macédoniens exerce une influence sur la direction des idées d'Aristote, XXI, 420. — Le stoïcisme et l'épicuréisme naissent de l'élargissement du public philosophique, XXII, 164. — Platon considère comme un fléau le politicien pauvre, et veut que les magistrats soient riches, pour n'être pas corrompus, XXI, 247. — La concentration du

aura pour résultat de renouveler l'enseignement de la littérature et l'idée que nous nous en faisons. Elle explique en

monde grec entre les mains d'Alexandre favorise matériellement le développement de l'érudition, XXI, 425. — L'influence orientale agit par trois voies sur Platon : par les Ioniens, par les Pythagoriciens, et par les voyages de l'auteur, XXI, 235. — Stagire, patrie d'Aristote, se trouvait à une extrémité du monde grec influencée par le voisinage des Macédoniens à demi barbares, XXI, 414. — Aristote, par sa modération, ses qualités d'observateur et d'encyclopédiste, avait ce qu'il fallait pour séduire les travailleurs du moyen âge, XXI, 428. — L'état social de la Grèce portait leurs philosophes sceptiques à développer surtout le doute gai, XXVII, 145, 152. — Le domicile montagneux des Muses prouve que les populations de la montagne grecque étaient avancées au point de vue intellectuel, XXVII, 490. — L'importance de la mémoire avant l'écriture a fait qualifier les Muses de « filles de Mémoire », XXVII, 495. — L'absence d'écriture nécessitait, chez les anciens Grecs, des organismes particuliers d'éducation, XXVII, 497. — La divinisation des Muses et d'Apollon est due à l'admiration des hauts talents intellectuels, XXVII, 486-507. — La légende d'Orphée et les légendes analogues montrent l'influence des poètes de la Grèce antique sur les populations, XXVII, 501. — L'amour du beau, chez les Grecs, était répandu dans toutes les classes de la société, XXVII, 504. — L'ode pindarique contient en général l'éloge de l'athlète, de sa famille, de sa cité et des dieux, XXVIII, 217. — Pindare, peu compréhensible aujourd'hui, était populaire de son temps, parce que sa poésie répondait à un besoin social, XXVIII, 208, 225. — Les Spartiates appréciaient la poésie, mais leur état social formait difficilement des poètes, XXVIII, 348. — Un Athénien comme Tyrtée, par sa supériorité intellectuelle, pouvait être utile aux Spartiates, même dans la guerre, XXVIII, 354. — La formation de Tyrtée lui permettait d'être à la fois poète, ingénieur et politicien, 356. — Des faits locaux servaient de point de départ, chez les Grecs, à des divinisations mythologiques, XXVII, 489. — La religion sanctifiait les Jeux, et imprégnait de son esprit la poésie pindarique, XXVIII, 211, 220. — Les relations de voisinage aidaient en Grèce au développement de la poésie, XXVII, 492. — Les grands chefs montagnards de la Grèce préhistorique ont favorisé le progrès des lettres, XXVII, 493. — Les mésaventures d'Apollon montrent que les intellectuels de la Grèce primitive avaient à subir des crises qui les condamnaient à changer de métier, XXVII, 500. — Les distractions de l'âge enfantin sont le point de départ des jeux devenus célèbres chez les Grecs, XXVIII, 204. — Les sports physiques étaient considérés en Grèce comme un élément essentiel de l'éducation, XXVIII, 206. — La force physique était plus nécessaire aux Grecs qu'à nous pour maintenir leur domination ou leur indépendance, XXVIII, 206. — Pour les cités grecques, le développement des sports avait un intérêt militaire, XXVIII, 210. — Les Spartiates, quoique bons soldats, ignoraient les raffinements de l'art militaire, XXVIII, 347. — La poésie servait, à Sparte, à former l'état d'esprit du soldat, XXVIII, 349. — Chez les Grecs anciens, il y avait plus de causeries en plein air que de visites, XXIX, 8. — Les réjouissances des vendanges poussaient à la création de la tragédie, XXIX, 314. — La fatalité se manifeste dans la tragédie grecque par les apparitions, les oracles, les présages et les songes, XXX, 85. — La tragédie grecque est née des vendanges, de la vie urbaine, du commerce, de la richesse, du patronage des particuliers éminents et des magistrats de la cité, XXIX, 313-333. — La pièce des *Suppliantes* montre que le tragédie grecque reflète la religion, la famille et la cité, XXIX, 327. — Eschyle, Sophocle et Euripide se ressemblent plus qu'ils ne diffèrent, et leurs œuvres reflètent le même milieu social, XXX, 165, 184. — La cité, représentée par l'archonte éponyme, a aidé au développement du théâtre grec, XXIX, 325. — La légende d'Oreste reflète la lutte de la cité contre le clan des bandits et le triomphe définitif de la cité, XXX, 93. — Les malheurs d'Antigone et d'Iphigénie proviennent des prétentions injustes de la cité, XXX, 166. — La philosophie grecque fit revivre des idées favorables à la famille et contraires à la cité, XXX, 177. — Les dieux grecs, héros humains divinisés, redeviennent facilement hommes dans la poésie grecque, XXX, 85. — L'impiété d'Euripide est un retour à la loi naturelle, favorisé par la philosophie, XXX, 181. — Le théâtre doit son origine à un divertissement religieux, XXIX, 317. — Il n'est pourtant pas patronné par le clergé, 326. — Les chorèges ont patronné efficacement le théâtre grec, XXIX, 322. — L'archonte éponyme l'a patronné aussi, 325. — La légende d'Oreste a été façonnée par des Grecs qui ne concevaient plus l'état social de leurs ancêtres, XXX, 80. — L'intérêt qui s'attache à Iphigénie et à Antigone montre que la famille grecque était capable de résister à la cité, XXX, 173. — Le Grec ancien rebondit contre la

même temps pourquoi certaines époques et certains pays produisent tant de grands écrivains, tandis que d'autres sont complètement stériles. La littérature est un produit qui exige un certain milieu social, comme l'olivier ou le palmier exigent un certain climat.

Le *type italien*[1] ayant été directement influencé par le type

fatalité au lieu de se laisser écraser par elle, XXX, 90. — Les travaux faciles, comme la cueillette, favorisaient à Lesbos le développement de la musique, XXXI, 342. — L'île de Lesbos s'est distinguée en Grèce par le développement plus rapide et plus ingénieux de la musique, XXXI, 340. — L'originalité de la poésie lesbienne consiste dans la promotion à la dignité artistique de chants spontanés dont les analogues existaient ailleurs, XXXI, 343. — L'état social de Lesbos favorisait les chants bachiques, l'admiration de la nature, l'expression de l'amour, le lyrisme politique et religieux, XXXI, 344-354. — L'évolution de la littérature grecque primitive rappelle celle du moyen âge, XXXVI, 547. — L'art se développe en diverses localités selon le caractère de celles-ci, 547. — Le voisinage des grandes villes de commerce grecques favorisait, dans des cités moins absorbées par le commerce, l'éclosion de la poésie et des arts, XXXVI, 550.

1. **Italie.** — Le milieu physique et la formation communautaire expliquent l'Italie moderne, XVII, 72 à 91, 174 à 196, 259 à 276, 348 à 368. — La culture du riz pousse les paysans toscans à se mettre en communauté, I, 421. — Ce qui manque à l'agriculture et à l'industrie italiennes, c'est le patronage des gens riches, XIII, 103 à 105. — Les races de l'Italie ont brillé surtout par leur aptitude supérieure à vivre principalement de l'exploitation des autres peuples, XIV, 186. — L'Italie, grâce à ses montagnes et à sa position maritime et méridionale, réunit tous les climats et les productions les plus variées, XIV, 188. — Mais l'homme évite l'effort nécessaire pour mettre en œuvre d'une façon intense les forces naturelles, XIV, 191. — L'Italie possède certains éléments propres à faciliter le développement de l'industrie, mais elle est entravée par un personnel peu entreprenant, des capitaux faibles, de lourdes charges, une force motrice localisée et peu régulière, une formation technique insuffisante, XIV, 195. — La grande industrie a été créée artificiellement en Italie, soit par les pouvoirs publics, soit par des entrepreneurs étrangers, XIV, 195 à 202. — Les Italiens ont joué un rôle dans les origines de l'industrie à Lyon, XXXII, 58-62. — Dans les villes commerçantes de l'Italie et de la Hollande l'industrie n'a été engendrée que par le mouvement commercial, XV, 163. — En Italie, l'aspect et le groupement des maisons fait sentir la formation communautaire, XVI, 369. — L'Italien, vivant au dehors, ne veille guère à s'assurer le confortable dans sa maison, XVI, 369. — La prospérité commerciale des républiques italiennes du moyen âge tenait à une situation géographique privilégiée, combinée avec l'état social de l'Europe à cette époque, XIII, 106 et 107. — La richesse du sol est assez grande, malgré l'insuffisance de la race, pour fournir un excédent considérable de produits naturels, qu'on a intérêt à pouvoir placer au dehors, XIV, 193. — L'Italie commet une grande imprudence, en s'isolant économiquement et politiquement des pays les mieux placés pour trafiquer avec elle, XIV, 204. — Les Italiens comptent beaucoup sur l'intervention des puissances surnaturelles pour les aider à résoudre le problème de l'existence, XVIII, 81 à 90. — Les Génois aiment à enrichir les églises et à maintenir la pompe du culte, XVI, 368. — Les caisses d'épargne, en Italie, aident à la constitution des coopératives et des syndicats, XXVIII, 185. — La pratique de la vie urbaine est poussée à un degré d'intensité extraordinaire, XIV, 187. — En Italie, le mépris du citadin pour l'homme de la campagne est très fortement accentué, XVI, 371. — Énormité de la dette italienne vis-à-vis de l'étranger, XIII, 103. — La crise financière italienne n'est qu'une des manifestations de la crise générale que traverse ce pays, XIII, 101. — La crise financière de l'Etat italien a sa source dans l'inertie des forces productrices, XIII, 107. — Les hommes d'Etat italiens ont cru que l'unité italienne produirait la richesse par elle-même, tandis qu'elle était seulement une occasion favorable, XIII, 107 à 109. — La *Mégalomanie* des hommes d'État a produit une fièvre de spéculation insensée, XIII, 109 et 110. — Les finances italiennes et le socialisme d'État, XIII, 111 et 112. — L'abandon des entreprises industrielles faites par l'Etat et la décentralisation des services publics semblent les seuls remèdes possibles à la situation financière italienne, XIII, 113 à 116. — Comment le système fiscal italien a pour effet

grec, vient tout naturellement se placer à la suite. Il présente d'ailleurs les mêmes caractères communautaires, maintenus jusqu'à nos jours par le développement considérable de l'art pastoral, grâce aux Apennins et à la Maremme ; par la cueillette, grâce au climat; enfin par le développement intense de la vie urbaine. Le paysan italien lui-même est, le plus souvent, un urbain.

La formation communautaire est particulièrement accusée dans l'Italie méridionale[1] par suite de l'influence encore plus grande et plus persistante de l'art pastoral, des productions arborescentes et de la vie urbaine. Aussi la culture du sol est-elle restée faible et l'appropriation flottante. L'Italien du

de renchérir le prix du pain et d'irriter les populations, XXV, 439. — Interventions militaires en Italie, pour mettre fin aux troubles causés par la famine, XXV, 444. — L'émigration italienne est essentiellement une émigration pauvre, XVI, 36. — La rivière de Gênes, resserrée entre l'Apennin et la mer, oblige les habitants à vivre surtout de celle-ci, XVI, 361. — Le régime démocratique de Gênes a été une des causes de la faiblesse artistique de son école de peinture, XVI, 367. — Les caractères du développement artistique en Italie, XVI, 448 à 466.

1. **Italie méridionale.** — Les conditions naturelles y ont développé l'art pastoral et la cueillette, V, 350 à 359. — Ces deux travaux repoussent la culture et la solide appropriation du sol, V, 359 à 364. — Dans ces conditions, le groupement social se constitue sur la communauté familiale, V, 364-365. — L'Italie méridionale est actuellement dans les conditions les plus contraires à l'ordre, parce que le travail rural, la propriété et la vie locale y sont mal constitués, V, 586 à 590. — Ce pays ne peut sortir de l'état d'anarchie endémique qu'en revenant à la vie rurale, V, 589. — Grande-Grèce : Les conditions du lieu amenèrent le développement des villes de commerce, V, 247 à 253. — Le commerce y a donné naissance à l'esclavage, V, 250; au développement de la culture, *ibid.* — Le commerce s'adapte mieux que la culture à la famille patriarcale, V, 254. — Le commerce et la famille patriarcale furent les deux éléments sociaux constitutifs de ce pays, V, 247 à 256. — L'union du commerce et de la famille patriarcale rendent le culte domestique et urbain, V, 256. — Elle développe le polythéisme, *ibid.*; les écoles philosophiques, V, 257 à 260; imprime un caractère personnel aux constitutions politiques des villes, V, 260 à 262. — L'organisation politique des villes de commerce ne put être créée que par les philosophes, V, 261 à 263. — Les constitutions urbaines sont démocratiques, ou aristocratiques, suivant que leurs auteurs ont subi davantage l'influence patriarcale ou l'influence commerciale, V, 263-264. — Ces constitutions sont essentiellement instables à cause de l'organisation familiale et commerciale, V, 264 à 266. — Les mêmes causes développent les exercices du corps, V, 266 à 269. — Le commerce a précipité la décadence, V, 269 à 274. — Les commerçants furent vaincus par des pasteurs et des agriculteurs, V, 273 à 275. — Les villes de commerce sont impuissantes à constituer des confédérations durables, V, 275. — Les cités de la Grande-Grèce établirent entre elles une coalition politique qui réunit d'un côté les démocraties, de l'autre les aristocraties, XX, 214. — Le régime féodal s'est établi, dans les Deux-Siciles; il est établi à la suite d'une conquête, IV, 185. — Les Normands y vinrent pour s'y créer des domaines ruraux, V, 567 à 576. — Les Normands y déployèrent leur esprit rusé, conséquence de leur organisation sociale, V, 573. — La supériorité des Normands se manifesta surtout dans leur aptitude à organiser l'ordre social, V, 576 à 584. — Cette aptitude tient à ce qu'ils s'implantent au sol et attachent à la culture la population vaincue, V, 579 à 584. — Ils constituent ainsi le régime féodal, *ibid.* — L'organisation sociale créée par les Normands a été détruite par l'abondance des productions spontanées qui les a éloignés des traditions de leur race, V, 584 à 586.

Sud compte bien plus sur l'appui des parents, des amis, du clan que sur son travail et sur son effort personnel.

Le développement urbain de l'Italie est dû en partie au commerce, qui a eu, surtout autrefois, une très grande importance. A ce point de vue, le *type vénitien*[1], dont j'ai donné une description, est tout à fait caractéristique. J'ai essayé de montrer comment et pourquoi la communauté de famille était dominée à Venise par une communauté d'État oligarchique, et d'expliquer le régime de terreur qui pesait sur cette grande cité. Et ce qui vérifie bien la rigueur des lois sociales, c'est que le régime politique et social de Venise reproduit exactement, à plusieurs siècles de distance, celui de Carthage. Les deux types sont en quelque sorte superposables parce qu'ils dérivent l'un et l'autre du commerce.

C'est le nord de l'Italie et surtout la Lombardie[1], qui

1. **Le type vénitien.** — Essor de Venise, XXXIV, 26. — Les Vénitiens constituent un type pur des ports maritimes de la Méditerranée, XIX, 246. — La position de Venise au fond de l'Adriatique la prédisposait à sa prospérité commerciale, XXXIV, 25. — Cette même position assurait sa primauté parmi les autres ports de commerce de l'Italie, 28. — Venise a pu se préserver et se développer pour les causes suivantes : 1° elle ne fut pas gênée par les grands peuples du Nord ; 2° elle ne fut pas gênée par les Arabes ; 3° elle ne fut pas gênée par les Byzantins ; 4° elle ne fut pas gênée par les Slaves d'Illyrie, XIX, 248 à 251. — Le travail des Vénitiens les prédisposait aux triomphes de la navigation et du commerce, XXXIV, 30. — Essor commercial de Venise et de ses rivales, Amalfi, Pise et Gênes. Ces villes gagnent aux Croisades, XXXIV, 26. — Venise devait l'emporter sur ses rivales en raison d'une triple avance due au lieu, au temps et au métier, XXXIV, 28. — Venise se fait du monde germanique une clientèle, 118. — Les Vénitiens vivaient sous le régime de la communauté de famille, XIX, 251. — La communauté de famille était dominée, à Venise, par une communauté d'État oligarchique, XIX, 254. — Le clan des riches commerçants vénitiens qui détient le pouvoir n'a d'autre moyen de défense que l'excès des précautions ; de là, les phases successives de l'histoire de Venise : 1° Les doges sont nommés à vie et exercent le pouvoir souverain ; 2° le doge cesse d'être élu à vie et sa puissance est limitée par la nomination d'un grand Conseil et d'un Sénat ; 3° on constitue une commission exécutive pour surveiller le doge, XIX, 254 à 260. — L'oligarchie des riches commerçants vénitiens attribue exclusivement à ses membres l'entrée au grand Conseil et au Sénat, XIX, 260. — La communauté d'État ne peut maintenir son autorité à Venise que par un gouvernement despotique, XIX, 261. — L'Aristocratie vénitienne tend à sortir du commerce pour s'adonner exclusivement aux affaires publiques, XIX, 264. — La grand faiblesse de Venise était l'impuissance à constituer un empire colonial stable, XIX, 270.

1. **Le type lombard.** — Description de la Lombardie : région des montagnes, XXXV, 36 ; région des collines et de la haute plaine, 39 ; la plaine basse, 43. — Travaux en Lombardie ; dans la montagne, pâturages, cultures pauvres, cocons, vin ; dans la colline et la haute plaine, cultures très variées et laborieuses, industrie de la soie ; dans la plaine basse, culture à l'irrigation, prairies artificielles, industrie croissante, XXXV, 45. — L'industrie de la soie est favorisée dans l'Italie du Nord par la sobriété des ouvriers, les forces hydrauliques et l'appui des autorités, XXXIII, 232. — La propriété communale domine dans la montagne lombarde, XXXV, 36. — Les moyens propriétaires sont nombreux dans la région des collines et de la haute plaine ; on pratique le métayage ; on améliore les domaines, 41. — Dans la plaine basse, la grande propriété règne, en régie ou avec fermes ; l'eau, précieuse, est un objet de propriété, 45. — Les salaires fournis par les travaux de luxe des bour-

se détache le plus de la formation communautaire. Cela est dû à la décroissance de l'art pastoral, au développement de la culture et surtout à l'établissement de populations venues du nord avec une autre formation sociale.

Comme pour la Grèce, de la connaissance méthodique de l'Italie actuelle, nous sommes remontés à l'explication de l'Italie ancienne, c'est-à-dire du *type romain*[1].

geois en villégiature aident le paysan lombard à subsister, XXXV, 42. — Les femmes qui travaillent le cocon sont peu payées, 42. — Les habitants de la Lombardie sont progressifs et ont contribué fortement à l'essor économique de l'Italie, XXXV, 50. — Les Lombards ont créé un type de monarchie fédéraliste, s'acheminant au morcellement féodal, XXIV, 272. — Résumé de l'histoire de la Lombardie, XXXV, 34. — La Lombardie s'est développée à travers les épreuves et les dominations étrangères, XXXV, 36. — L'histoire de la région de Cumes atteste la valeur commerciale de cet emplacement. XXXV, 208.

1. Le type romain sous la République. — Les Romains représentent, dans l'antiquité, le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté, XXXI, 136. — Le peuple romain qui s'éleva au-dessus de tous ceux de l'antiquité, fut, en même temps, le moins communautaire, XIII, 24. — La situation géographique du Latium fournissait aux Pélasges les conditions de lieu qu'ils étaient habitués à rechercher, XIII, 64 et 65. — Le territoire de Rome constituait un excellent lieu de refuge pour les habitants des pays voisins, XXXI, 138. — L'exposition de Rome n'était pas favorable au commerce, 145. — Le Latium, par sa configuration, n'attirait pas les navigateurs, mais tentait les agriculteurs, XXXIV, 517. — En Italie comme en Grèce, les Pélasges nous apparaissent comme une race supérieure, entêtée à la culture et dédaignant les travaux de simple récolte, XIII, 62 à 68. — La culture en vue des échanges dans un sol varié produisit à Rome : 1° la constitution de capitaux ; 2° la vénalité de la terre ; 3° le prêt à usure, XIII, 68. — Les Romains étaient des ruraux renforcés pour trois causes : 1° ils étaient issus d'agriculteurs ; 2° ils cherchèrent refuge non dans la montagne, mais dans le marais ; 3° le commerce avait peu d'influence, XXXI, 142. — La puissance sociale des anciens Romains expliquée par Virgile, II, 452. — Les Romains gagnaient de l'argent par la culture et le dépensaient pour la culture, XXXI, 22. — Les lois agraires de Rome, lorsqu'elles rendirent des services, durent leur efficacité à des concours de circonstances, XXXV, 136. — Aperçu des lois agraires, 138. — Les Gracques, 141. — Les lois ayant pour but de reconstituer le petit domaine n'obtinrent pas de succès, 144. — Après les Gracques, le gouvernement intervient par ses libéralités pour nourrir le peuple, XXXVI, 218. — Lois édictées contre les municipes pour le recouvrement de l'impôt, 231. — Sous l'empire romain, l'impôt aboutit à l'épuisement de la matière imposable, XXXVI, 230. — L'État, dans la Rome ancienne, répartissait les propriétés, et prenait au besoin celles des patriciens pour les distribuer aux plébéiens, XXXIV, 531. — L'accession des plébéiens au partage de l'*ager publicus* et au droit de s'unir en mariage aux patriciens a contribué à la paix et à la prospérité, III, 214. — Les Romains cherchaient à entourer la propriété privée et personnelle de garanties absolues, XXXI, 148. — Le dieu Terme atteste le culte de la propriété chez les Romains, XXXI, 149. — Les Lares montrent la force qu'y avait le culte de la famille, 150. — L'organisation de la propriété romaine laissait les champs en commun et attribuait aux familles particulières les habitations et deux arpents, XXXIV, 521. — L'*heredium* appartenait, non à l'individu, mais à la famille ; il était inaliénable, 526. — Les biens mobiliers sont les premiers sur lesquels les Romains ont exercé le droit de propriété, XXXIV, 519. — Chez le Romain, l'individu prédominait sur la communauté, XXXI, 140. — Les Romains voulaient être maîtres de leurs enfants et gouverner librement leur famille, XXXI, 146. — Les Romains ne purent se détacher complètement de la forme patriarcale de la famille, XXXI, 155. — Le culte des ancêtres dérive de la famille patriarcale, I, 529, 532. — Les propriétaires romains, après les Gracques, substituaient des esclaves au travail libre, et l'élevage ou la cueillette à la culture des céréales, XXXVI, 223. — L'esclavage y a duré sans troubles aussi longtemps que les maîtres ont patronné les esclaves, III, 197, 199 à 200. — A Rome, les pâturages restaient domaine public ; les terres arables étaient

Cette explication est aussi neuve que solide. Elle donne la vraie raison de la supériorité du Romain dans l'antiquité, Le Romain représente, dans l'antiquité, le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté. Et c'est précisément parce qu'il fut le moins communautaire qu'il fut le plus grand ; mais c'est parce que, malgré tout, il resta encore communautaire, dans une certaine mesure, qu'il retomba lourdement, avec l'Empire, sous le régime de la communauté apportée à Rome, de toutes parts, par les Barbares orientaux, par les proconsuls et les empereurs barbares.

aliénées aux particuliers qui en devenaient maîtres absolus ; les terres incultes étaient mises par l'État à la disposition des particuliers, à titre précaire, XXXV, 126. — La puissance des patriciens, la guerre et l'inégalité des aptitudes contribuèrent à créer la question agraire, XXXV, 130. — L'expansion de Rome tient moins à l'avidité conquérante qu'au besoin social des familles romaines de trouver pour leurs enfants un domaine indépendant, XXXV, 136. — La multiplicité des esclaves, en décourageant le petit cultivateur romain, poussa au développement des *latifundia*, XXXV, 139. — Les Romains de la classe inférieure, vers la fin de la République, étaient devenus inaptes à la possession d'un domaine, XXXV, 143. — La possession du sol, vers la fin de l'Empire, devient une servitude qui voue le propriétaire aux colères du peuple et aux poursuites de l'État, XXXVI, 232. — Après les Gracques, la propriété foncière rurale a échappé de plus en plus aux petits agriculteurs, XXXVI, 222. — La valeur de la terre diminue, 226. — La crise agricole se propage dans les provinces, 227. — La disette s'ensuit, 235. — Le lettré romain se ressent de son origine agricole, XXII, 470. — La philosophie est, pour le riche Romain, un luxe intellectuel. Le philosophe est, pour lui, un fournisseur d'idées, XXII, 471. — Les philosophes romains, à côté de la philosophie, ont toujours fait autre chose, XXII, 473. — La philosophie romaine est une philosophie écrite. Elle ne s'enseigne pas en plein air, comme chez les Grecs, XXII, 476. — Les consolations philosophiques sont à la mode chez les Romains malheureux. On mande le philosophe comme le médecin, XXII, 472. — Les riches Romains patronnent la philosophie avec plus d'ardeur que de vraie lumière, XXII, 470-477. — Les œuvres produites par la philosophie romaine sont un témoignage de l'énergie assimilatrice de la race, XXII, 486. — L'introduction de familles provinciales à Rome est un appui pour les moralistes, XXII, 480, 484. — Les anciens rois de Rome paraissent avoir été de gros capitalistes nécessaires aux premières entreprises de la ville, XIII, 69. — Le sénat romain paraît avoir été, à son début, une forte association de propriétaires terriens prêtant à usure, XIII, 69. — Le sénat romain, composé d'une aristocratie reposant sur la culture de l'épargne, est essentiellement stable, XIII, 69 et 70. — La puissance du sénat romain se perdit du jour où les familles patriciennes abandonnèrent leurs traditions d'épargne au contact de la Grèce, XIII, 73. — L'administration des empereurs romains fut beaucoup moins sage que celle du sénat, à cause de la nécessité où ils se trouvaient de flatter le peuple, XIII, 74 et 75. — La cité romaine n'était qu'un instrument pour sauvegarder les droits de l'individu, XXXI, 151. — Le groupement exclusivement urbain entrava l'essor du type romain, XXXI, 155. — Les Romains, malgré leurs conquêtes, sont restés à l'état de « bourgeoisie » et ont maintenu la prédominance de leur cité, XXXI, 246. — Échec des tentatives du fisc romain pour patronner la culture, XXXI, 322. — En passant de la République à l'Empire, le droit romain, tout en gardant son nom, s'est complètement transformé, sous l'influence des coutumes des peuples conquis, XVI, 117. — La république romaine, même après ses conquêtes, n'est qu'une cité, ayant pour propriétés communales des royaumes et d'autres cités, XV, 108. — Sous l'empire, l'inégalité de cités entre elles finit par disparaître complètement, XVI, 111. — L'organisation militaire des anciens Romains n'était qu'un instrument pour sauvegarder les droits de l'individu, XXXI, 153. — La centralisation des pouvoirs publics à Rome éloigna les Romains du type particulariste, XXXI, 156. — Le régime impérial fut une évolution vers le type barbare, 247.

L'*Empire*[1], en effet, fut essentiellement une reprise de la communauté sur la formation presque particulariste du vieux et

1. **Le type romain sous l'Empire.** — Les Romains ne pouvaient gouverner le monde avec le mécanisme gouvernemental de leur Cité : ils durent créer un magistrat spécial : le proconsul, XIV, 434 à 447. — Le proconsul, par la nature bourgeoise du gouvernement romain, sous la république, se trouve investi dans sa province d'un pouvoir sans contrôle, XV, 93, 98. — Un proconsul, dans sa province, était un Romain à la tête d'une « truste », XXXI, 247. — Le proconsul, pour obtenir son proconsulat, est obligé de se créer un *clan* par son influence personnelle, XV, 85. — Sous l'influence du proconsul, l'esprit de groupe ou de clan remplace à Rome l'esprit de caste, XV, 98. — Le proconsul, par sa triple qualité de patricien, de général et de magistrat, est éminemment apte à l'exercice d'un pouvoir quasi royal, XV, 105. — Sylla, premier proconsul insurgé contre Rome, est en réalité le premier destructeur de la république ou bourgeoisie romaine, XV, 258. — L'énorme puissance concentrée dans la cité romaine porte les proconsuls à s'emparer de Rome pour sauvegarder et augmenter leur pouvoir provincial, XV, 258, 362. — L'armée romaine, composée d'abord uniquement de bourgeois propriétaires, admet, sous Marius, les prolétaires et se remplit ensuite d'étrangers, XV, 261. — La hiérarchie de l'armée romaine, de républicaine, devient monarchique, XV, 266. — L'armée romaine, en cessant d'être une armée de propriétaires pour devenir une armée de métier, grève de plus en plus le budget de la guerre et nécessite des gratifications, XV, 271. — La classe sénatoriale, longtemps après l'abaissement du Sénat, conserve une très haute influence sociale, XV, 363. — Un proconsul ne peut mettre la main sur Rome qu'après s'être constitué un clan fort nombreux, en province et à Rome, XV, 379. — Les premiers empereurs romains ne sont officiellement que des hommes privés, puissants par leur clan privé, par leurs amis, XVI, 44. — Les fonctions publiques, sous l'Empire ne sont tout d'abord que des domesticités, XVI, 46. — L'institution des prétoriens ne fait que consacrer l'usage des gardes privées, entretenues par les citoyens puissants, XVI, 49. — Le peuple de Rome, favorisé par les empereurs, ne se révolte jamais contre eux, XVI, 51. — Le proconsul, devenu empereur, tend naturellement à diminuer le pouvoir proconsulaire, et à resserrer ainsi les liens de la centralisation, XVI, 52. — Le gouvernement impérial se soutient par deux ressorts : le régime des libéralités et le système fiscal. On donne par l'un ce qu'on reçoit par l'autre, XVI, 54. — L'empereur romain prend à sa charge les frais d'amusement du peuple de Rome, XVI, 57. — Les empereurs romains entreprennent de nourrir et d'assister tous les enfants pauvres, XVI, 58. — La perception des impôts, sous les empereurs romains, repose sur ce principe, que tout ce qui appartient aux citoyens appartient à l'État, XVI, 108. — Les empereurs romains, par des lois sur le mariage et sur les mœurs, s'efforcent en vain de restaurer la vie privée, XVI, 113. — Sous les empereurs, le pouvoir législatif échappe graduellement au Sénat. L'empereur finit par faire toutes les lois, en se servant d'un conseil de jurisconsultes, XVI, 116. — La providence impériale, au IIe siècle, donne à l'empire romain une courte période de prospérité, toute de luxe et de gloire, mais éphémère, XVI, 118. — La centralisation romaine n'est pas identique à la centralisation française, XVI, 122. — Les trois insurrections de Galba, de Vitellius et de Vespasien inondent Rome de provinciaux et altèrent considérablement le caractère romain, XV, 377. — Un proconsul ne peut s'emparer de Rome qu'en prenant un point d'appui sur la province, XV, 378. — Tout proconsul vainqueur travaille, en triomphant, à égaliser le provincial et le Romain, XV, 380. — Les empereurs romains restreignent le libre jeu de la province par le procurateur et le libre jeu des villes par le curateur, XVI, 52. — La société romaine, sous les empereurs, tend, sous l'influence des races conquises, à évoluer du type de la société communautaire de famille au type de la société communautaire d'État, XVI, 113. — Les Barbares entrent mécaniquement dans l'Empire romain pour remplacer la population qui s'épuise, XVI, 121. — Dans la conquête des peuples par Rome, on a toujours remarqué la romanisation des vaincus sans remarquer la barbarisation des vainqueurs, XVI, 124. — La conception romaine de l'État a survécu à la chute de l'empire, XVI, 126. — L'émigration romaine s'opéra par la voie de terre et par l'occupation militaire des territoires conquis. C'est pourquoi les colonies restaient dépendantes de la ville, XIII, 71 et 72. — Les établissements de colons romains après les conquêtes expliquent le développement de Rome, XXXV, 136. — L'horreur du travail empêcha les Barbares d'être assimilés par les Romains, XXIX, 268. — Exemples de protectorats anciens : Athènes, Sparte, Rome, etc., XXX, 401, 415. — Les Romains concluaient des alliances

rude paysan romain, de ce paysan qui ressemble par tant de traits au paysan saxon.

Si le lecteur veut bien lire très attentivement l'analyse que nous donnons ci-dessous, il aura une idée de la révolution sociale dont l'Empire ne fut pas la cause, mais la conséquence et la manifestation. Cette solide et intéressante étude est due à notre collaborateur, M. G. d'Azambuja.

Nous classons en dernier lieu, dans le groupe de l'Europe méridionale, les populations de la *Péninsule ibérique*, pour deux raisons : d'abord cette région est la plus éloignée du point de départ de la formation communautaire dans la Méditerranée : elle en est même le point d'aboutissement. Ensuite, cette région va former la transition directe et nécessaire avec le groupe qui termine la série des Sociétés à formation communautaire.

Le *type espagnol*[1] est le plus important de cette région. Son

qui étaient des protectorats, XXX, 406. — Les Barbares ont facilement adopté les institutions des Romains, parce que les Romains avaient adopté, en fait, celles des Barbares, XXXI, 245. — L'omnipotence impériale conduit l'empire romain, dès la fin du onzième siècle, à une crise économique et sociale manifestée par la diminution de la population et de la richesse, XVI, 119. — Le municipe, lorsque l'empire aggrava les impôts, devint un instrument perfectionné d'oppression, XXXVI, 230. — Rome apporta en Gaule l'organisation administrative de l'Italie et notamment le municipe, XIX, 330.

1. **Espagne.** — L'Afrique ne s'arrête qu'aux Pyrénées, peut-être même à leur pied septentrional, XX, 355. — Par sa configuration physique, l'Espagne est bien disposée pour la défense, mais très mal pour les rapports avec l'extérieur, c'est-à-dire pour le commerce, XVIII, 211. — Les conditions physiques du territoire ibérique ne poussèrent pas les Celtes à modifier beaucoup leur manière de vivre, XVIII, 216. — Le sol de l'Espagne se prête à un faible degré à l'élevage des gros animaux, et à un haut degré à l'élevage du mouton, XV, 449. — La formation de la race espagnole l'a toujours empêchée de se mettre à la pratique générale et active des arts usuels, XIV, 93 à 99. — Le grand propriétaire vit à la ville, laissant la terre aux mains des paysans; aussi, en dépit des avantages naturels, l'agriculture est-elle dans un état d'infériorité manifeste, XIV, 99 à 101. — Malgré l'abondance des matières minérales propres à alimenter la grande industrie, l'industrie est peu développée, à cause de l'évolution sociale de la race, XIV, 101 à 103. — En Espagne, comme dans les pays où la formation communautaire paralyse l'activité individuelle, les entrepreneurs étrangers viennent se substituer à la race indigène pour exploiter les richesses que celle-ci délaisse, XIV, 103 à 106. — Si l'esclavage a réapparu dans la Péninsule hispanique et, de là, dans les colonies espagnoles et portugaises, c'est par le fait d'un vice de la constitution sociale, XXI, 117. — Les causes qui ont incité les Hispaniques à introduire chez eux l'esclavage sont les suivantes : 1° les populations n'ont jamais été rompues sérieusement au travail; 2° elles se sont trouvées, au XVe siècle, très favorisées par le commerce; 3° ce commerce les a mises en rapport avec l'Afrique où règne l'esclavage; 4° quand les Hispaniques ont eu besoin de travail, surtout aux colonies, ils ont adopté l'esclavage, XXI, 117. — Un peuple qui n'a pas une organisation de travail suffisante par ses nationaux, appelle à lui l'organisation du travail applicable qu'il trouve chez ses voisins, chez les peuples en relation avec lui, XXI, 117. — Quand on ne sait pas se plier au travail, on cherche sa vie dans les aventures, XXI, 118. — L'esclavage, introduit par un vice social de la race hispanique, a disparu par un avantage social de la race anglo-saxonne, XXI, 119. — Par suite de son incapacité industrielle,

caractère communautaire est assez accusé pour qu'il soit inutile d'y insister. Il se manifeste par la prédominance traditionnelle de l'élevage et l'éloignement pour la culture, l'attrait de la vie urbaine, la persistance de la communauté de famille, le faible développement de l'initiative individuelle, le développement

l'Espagne réduit son exportation aux produits du sol; elle importe au contraire des produits manufacturés, XIV, 106. — Si l'Espagne persiste à s'entourer d'une haute barrière de douanes, l'invasion des entrepreneurs étrangers s'accentuera, en même temps que l'activité de la contrebande, XIV, 107. — La grande époque littéraire de l'Espagne est inséparable de l'époque de sa grande extension militaire, XXIV, 50. — La littérature espagnole a dû aux conditions géographiques et sociales de l'Espagne d'échapper en partie à l'action de la Renaissance italienne, XXIV, 150. — Le théâtre espagnol reflète la condition de la femme dans la famille, XXIV, 157. — Le théâtre espagnol est plus moral que les autres théâtres, XXIV, 159. — Trois caractères du théâtre espagnol : exaltation de l'honneur chevaleresque, de la galanterie et du sentiment religieux, XXIV, 153. — Le théâtre espagnol est non seulement favorable à la religion, mais protégé par elle, XXIV, 159. — La peinture espagnole présente un phénomène analogue, XXIV, 163. — Les prêtres espagnols ont souvent quelque chose de militaire dans leurs œuvres et dans leur vie, XXIV, 155. — Les fonctionnaires espagnols en Louisiane administraient mal et ne se faisaient pas aimer, XXV, 212, 221. — L'échec de la colonisation aux Philippines est dû aux conditions défectueuses de l'état social de l'Espagne, XXII, 445. — Les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs introduisirent en Ibérie, par le commerce, une plus grande aisance, mais sans modifier le type social, XVIII, 218. — La conquête romaine introduisit en Espagne le fonctionnarisme et la centralisation, XVIII, 221. — Si la suprématie romaine a donné à la race ibérique les dehors d'une civilisation brillante, elle n'a pu lui imposer une évolution sociale profonde, XVIII, 224. — Les Wisigoths, en Espagne, se transformèrent en Romains du Bas-Empire, avec une nuance de barbarie qui leur donne une apparence d'originalité, XIX, 415. — La domination des Wisigoths en Espagne eut pour conséquence l'affaiblissement des coutumes nationales, remplacé par un droit bâtard et dissolvant et la prédominance de la vie urbaine et de l'esprit de clan, XIX, 416. — Les Arabes n'ont point opéré une transformation radicale de l'Espagne, XIX, 428. — Les Arabes d'Espagne ainsi que les Berbères qu'ils traînaient à leur suite, étaient restés des patriarcaux et des communautaires de tradition, XIX, 428. — L'Espagne a été peuplée surtout et à maintes reprises de Berbères africains, dont la condition sociale ne s'est jamais élevée très sensiblement au-dessus de celle des Maures et des Arabes, XX, 355. — Certains groupes de populations venus du Nord-Est, Suèves, Vandales, Wisigoths, ont traversé l'Espagne, mais ils étaient trop faibles, socialement parlant, pour exercer une action profonde et pour corriger ce que la formation des peuples issus d'Afrique avait de défectueux; au contraire, ils se sont modelés sur ces derniers qui devaient à la civilisation grecque carthaginoise et romaine une certaine supériorité, XX, 355. — La reconquête n'a pas donné pleine action, en Espagne et en Portugal, aux influences supérieures des peuples du Nord, c'est-à-dire aux races franque et saxonne, parce qu'elle n'a été conduite que par un petit nombre d'aventuriers, espagnols ou cosmopolites, appuyés sur des bandes issues des vallées pyrénéennes, ou des territoires repris aux Arabes, XX, 355. — Le fond de la population de l'Espagne est resté à l'abri des influences du dehors : au point de vue historique et social, comme au point de vue géographique, la Péninsule n'est qu'un prolongement du continent africain, XX, 355. — La Péninsule hispanique a été de tout temps une porte ouverte sur l'Europe et, par cette issue, l'Afrique a exercé une action très marquée sur les idées de l'Occident, XX, 356. — Le désastre de la civilisation arabe en Espagne a été complet, ainsi que le prouve l'état plus brillant que solide de la Péninsule sous la domination africaine, XX, 356. — Trois obstacles s'opposaient au progrès de la race ibérique : 1° la tradition communautaire avec le mépris du travail manuel; 2° la répartition en petits groupes, sans grande influence propre; 3° l'état de trouble permanent, qui enlevait au travail toute sécurité, XVIII, 215. — La réunion des petits royaumes qui la composent au seizième siècle, en fait la première grande puissance nationale au temps moderne, V, 285 et 286. — Formation de la Castille et de l'Aragon, XXXIV, 213. — Histoire de la grande monarchie espagnole, 217. — Le type de la grande monarchie moderne a nui à l'Espagne, XXXIV, 213.

extraordinaire et précoce du type de la grande monarchie, sorte de Providence chargée de faire le bonheur, ou le malheur, de tous. C'est même de l'Espagne que ce type s'est malheureusement répandu dans une partie de l'Occident.

Le *type portugais*[1] n'est qu'une suite et une image réduite du type espagnol dont il a presque constamment suivi l'évolution. Presque tout ce que nous venons de dire de l'Espagne s'applique également au Portugal.

V. — LE GROUPE DE L'AMÉRIQUE DU SUD[2].

L'*Amérique du Sud* (y compris le Mexique et les Antilles) représente la projection de l'Espagne et du Portugal dans le Nouveau Monde. Ces deux pays y ont importé de toutes pièces leur état social; cette partie de l'Amérique ne peut donc en être

1. **Portugal.** — Ce pays, très fécond en denrées d'exportation, produit à peine le tiers des grains nécessaires à sa subsistance; il vit du commerce par mer, VIII, 527. — Le port de Lisbonne, et plusieurs autres, ont donné au Portugais une formation plus commerciale que celle de l'Espagnol, XXIV, 280. — Le commerce portugais déclina devant la concurrence hollandaise, XXIV, 430. — Des aventuriers français avaient créé de grands domaines en Portugal et perfectionné la culture, XXIV, 281. — Des princes éminents protégèrent avec intelligence et persévérance les découvertes maritimes des Portugais, XXIV, 283. — Les premiers souverains du Portugal patronnèrent énergiquement la culture, XXXIV, 123. — Le prince Henri de Portugal patronne intelligemment la navigation et pousse aux découvertes, 125. — Formation du Portugal, 121. — Les découvertes, 126. — Arrivée aux Indes, 130. — Décadence du Portugal, 210. — La situation géographique du Portugal lui permettait d'arriver le premier aux Indes, XXIV, 278. — Le Portugal était prédisposé, par sa situation à l'extrême sud-ouest de l'Europe, à la découverte de la route des Indes, XXXIV, 121. — La découverte de la route des Indes orientales et occidentales, XXXIV, 112-130. — L'expansion au seizième siècle a été amenée : 1° par des circonstances favorables; 2° par les dispositions naturelles de la race, XXIV, 276-291. — Le Portugal a soumis les Indes grâce à la valeur militaire de ses guerriers, poussée à son extrême limite, XXIV, 286. — Prospérité éphémère de Lisbonne et du Portugal au seizième siècle, XXIV, 290. — Le prince Henri de Portugal, en se vouant à la tâche d'encourager les navigateurs, s'inspira d'idées scientifiques, XXXIV, 126. — Rôle des motifs scientifiques dans les découvertes des Portugais, XXIV, 285. — Rôle des motifs religieux dans les découvertes des Portugais, XXIV, 289. — Les missions portugaises représentent au plus haut degré l'extension de la race, 290. — L'influence religieuse du Portugal déclina par suite des mauvaises conditions de leur état social, XXIV, 436. — La colonisation purement *commerciale* et *administrative* des Portugais livre à l'habileté des Anglais les territoires du Chiré, IX, 111, à 116. — L'organisation militaire du Portugal fut minée par quatre causes : la petitesse du pays, le voisinage de l'Espagne, le développement des carrières bureaucratiques, le luxe, XXIV, 432. — Le type de la grande monarchie moderne a nui au Portugal, XXXIV, 210.

2. **Monographies publiées.** — Noël Dasproni, *La République au Brésil* (*Sc. soc.*, IX, p. 237). — Paul de Rousiers, *Un Plateau forestier sous les tropiques* (*Sc. soc.*, I, p. 264). — Id., *La colonisation et les conditions de la prospérité coloniale* (*Sc. soc.*, II et III) — G. d'Azambuja, *Un type de famille nègre* (*Sc. soc.*, XVIII). — A. de Préville, *La colonie de Saint-Domingue : 1° Les boucaniers et les flibustiers; 2° Les Planteurs ou « habitants »; 3° L'indépendance des noirs* (*Sc. soc.*, II et III).

séparée dans une classification sociale[1]. D'autre part, l'influence de l'Espagne et du Portugal expliquent suffisamment l'infériorité si notoire de l'Amérique du Sud, par rapport à l'Amérique du Nord. Cette infériorité manifeste nettement la différence énorme

1. **Brésil.** — Ni la race dominante ni la race dominée n'occupent fortement le sol, IX, 240. — La grande majorité de la population brésilienne habite les villes et y est instable, IX, 243. — Les causes de la révolution brésilienne sont lointaines et non pas subites et cette révolution n'a changé que l'étiquette du gouvernement et non ses procédés, IX, 237 à 255. — En dépit de toutes les constitutions écrites, le pouvoir absolu a été la base du système politique du Brésil, IX, 244. — L'état social du Brésil y entretient l'esprit de coterie, et empêche toute organisation stable des pouvoirs publics, IX, 248 à 255.

Vénézuela. — Le Vénézuela, par ses productions, constitue un pays où des entreprises peuvent réussir, et attire ces entreprises, XXXV, 189. — Les étrangers, au Vénézuela, supplantent les Vénézuéliens dans la création des entreprises importantes, XXXV, 190. — De là, le risque plus grand d'interventions étrangères, 191. — Le gouvernement du Vénézuela ne maintient pas la sécurité, ce qui paralyse les entreprises, XXXV, 191.

Mexique. — L'étagement des terres donne lieu à trois régions bien distinctes, I, 265. — Le plateau de l'Anahuac isolé du littoral par des pentes rapides, I, 266. — Est accessible par le nord aux invasions de chasseurs, I, 266. — Comprend, par suite des ondulations du sol, une série de pays différents, I, 267. — La difficulté de communication entre ce plateau riche et le littoral développe le brigandage, I, 266. — L'étagement diminue l'intensité des phénomènes météorologiques et favorise la variété des productions, I, 268. — L'étagement s'oppose à l'existence des steppes de hauts plateaux, I, 269. — Le nopal (*cactus Tuna*) dispense du travail pénible, I, 268, 269. — Transformation de l'agriculture par l'introduction du cheval et du bœuf, I, 277. — Les transports nécessités par le besoin des échanges entre pays voisins à productions différentes, I, 273. — Importance des transports par portefaix, résultant de l'absence de bêtes de somme, I, 270 et 271. — La construction des villes sur les lacs due au désir d'éviter les transports par portefaix, I, 272. — Les brigands recrutés à l'origine parmi les anciens soldats indigènes, I, 276. — La faiblesse de l'autorité paternelle dans les familles issues de chasseurs et agglomérées amène le despotisme politique, I, 275.

Antilles. — Les productions du sol ne suffisant pas aux besoins de la population, il faut qu'elle se procure par échange le riz, les vêtements, etc. Dans ces conditions, l'épargne exige une prévoyance plus étendue que lorsque la variété des produits du sol dispense de recourir au commerce, III, 148 à 150. — L'absentéisme des colons dans ces contrées est dû à la richesse qu'ils acquièrent promptement par la culture de produits rares et précieux, propres au commerce, III, 145, 146. — Les colons des Antilles, vivant loin de leur habitation, ne sont pas remplacés dans leur rôle d'éducateurs par les intendants qu'ils y laissent. Ceux-ci n'entendent que la direction matérielle du travail et du mode d'existence, III, 146 et 147. — L'absence de patronage maintenant les nègres dans un état d'infériorité complet, aucune union légitime ne s'établit entre blancs et noirs. Les mulâtres, nés hors mariage, constituent un grave élément de désordre, III, 151 à 153. — L'immigration libre et temporaire des engagés indiens rend l'exercice du patronage plus difficile encore que par le passé ; l'intervention de l'État et la surveillance internationale ne remplacent pas efficacement ce patronage absent, III, 158 à 161. — Le patronage des colons anglais de la Jamaïque vis-à-vis de leurs ouvriers noirs rencontrait trois obstacles spéciaux : 1° dans la présence des nègres marrons dressés jadis à la guerre par leurs anciens patrons espagnols ; 2° dans l'activité de la traite ; 3° dans le protestantisme, III, 155. — L'abolition de l'esclavage dans les Antilles anglaises, en 1834, fut due aux révoltes, qui avaient elles-mêmes pour cause l'absence de patronage de la part des colons anglais, III, 155 à 157. — Le système des engagés indiens pratiqué aujourd'hui aux Antilles, au Brésil, etc., n'est qu'un esclavage déguisé et temporaire. Il est pire que l'esclavage en ce sens qu'il rend le patronage plus difficile, VI, 109 et 110. — Las Casas, en cherchant à acclimater les travailleurs espagnols en Amérique, a fait preuve d'une supériorité morale et sociale, XIX, 76. — L'impossibilité du travail européen sous les climats intertropicaux amène les colons à faire venir des nègres africains sur leurs terres, III, 139. — La famille instable a désorganisé les exploitations rurales de la Martinique, IX, 530 à 548. — L'échec de la colonisation à Cuba est dû aux conditions défectueuses de l'état social de l'Espagne, XXII, 415.

qui existe entre la formation communautaire et la formation particulariste, ce qui justifie encore une fois les deux grandes divisions de la classification.

Deux études plus développées sur le type social d'Haïti, ou Saint-Domingue [1], ont permis d'établir particulièrement les conditions d'évolution de la race nègre et l'influence exercée sur elle par sa rencontre avec la race blanche.

1. **Le type actuel; Haïti.** — Monographie d'une famille nègre, XVIII, 504 à 522. - Le nègre d'Haïti appartient au type de la famille instable, XVIII, 512 à 517. — Le mode d'existence du nègre haïtien est réduit au nécessaire, XVIII, 509. — Les Haïtiens auraient besoin d'hommes capables de les patronner sans les asservir, XVIII, 522. — L'émancipation des nègres a eu pour principale conséquence le dépérissement des plantations, XVIII, 511. — Le nègre est cultivateur, mais seulement dans la mesure où la nécessité l'y contraint, et sous une forme très rudimentaire, XVIII, 506. — Haïti ne produit ni ses ministres du culte, ni ses médecins, ni ses ingénieurs, elle les importe du dehors, XVIII, 516. — Le gouvernement haïtien est essentiellement arbitraire ; il exploite une population incapable de se défendre, XVIII, 517.

Le type ancien ; Saint-Domingue. — La situation géographique a favorisé l'organisation de la course, II, 249, 250. — La salubrité de la côte nord a facilité le peuplement, II, 322 à 323. — Les savanes favorisent la multiplication des porcs et des bœufs, II, 233 à 235. — Les premiers colons français se livrent au travail attrayant de la chasse dans un but commercial, II, 236. — Issus de familles souches, ils se montrèrent capables d'organiser avec une prévoyante direction la chasse des bœufs sauvages, II, 236 à 237. — Les Espagnols, en détruisant les troupeaux de bœufs sauvages, mettent les boucaniers dans la nécessité de se livrer à l'agriculture, II, 247 et 248. — Elle a lieu sous la forme de grande culture à cause de la complication du travail, II, 323 et 327. — Culture de la canne à sucre exigeant un personnel nombreux, l'expérience et l'outillage, II, 323 à 326. — Son élaboration demande une direction patronale, II, 328 et 329. — Cette culture entraîne des travaux de fabrication nombreux et variés, II, 325 à 329. — Faite en vue de l'exportation, elle développe les transports, II, 329 et 330. — Nécessité d'une *race subordonnée*, à cause du climat, II, 326. — Travail des noirs sur une *habitation*, II, 327 à 329. — Le travail du boucanage plus parfait chez les boucaniers issus de familles-souches que chez les sauvages, II, 238, 239. — Le boucanage rend forcément sédentaire, II, 240. — Il utilise l'expérience des vieillards, II, 240 et 241. — La culture du riz maintient la communauté villageoise, I, 420. — Alimentation très suffisante des Nègres sur une habitation, II, 333 et 334. — Situation et description d'une *habitation*, II, 323 à 331. — Influence du foyer-maître sur la prospérité, II, 340 à 342. — Transmission intégrale des biens, II, 341 et 342. — Les patrons à famille-souche exercent facilement le patronage, II, 332 à 339. — Il est compromis par l'absentéisme des colons riches, II, 344 et 345. — Les planteurs parvinrent, tant qu'ils remplirent leurs obligations patronales, à élever le niveau moral de la population nègre, III, 97. — L'esclavage a duré aussi longtemps que les colons ont patronné le personnel de leurs ateliers, III, 198, 200. — L'expulsion des habitants prive la race nègre de ses patrons : l'État devient forcément patron et ne peut pas empêcher la décadence de l'agriculture, III, 88. — Tableau de la décadence agricole depuis l'expulsion des colons. Incapacité du nègre pour la culture du sucre, du café, etc., en l'absence d'un patron, III, 92, 93. — Les produits du boucanage donnent lieu à un commerce important, II, 239. — L'organisation des flibustiers est semblable à celle de leurs ancêtres, les Normands, II, 251 à 255. — Le *matelotage*, sorte d'association ayant pour but de maintenir la stabilité du foyer et de l'atelier dans une société de célibataires, II, 241 à 243. — La vie publique née de la présence des autorités sociales jointe au respect de la religion, II, 243 et 244. — Les propriétaires résidents exercent des fonctions publiques, II, 341. — La suppression de la course ruine l'industrie des flibustiers, II, 255 et 256. — La race indigène, organisée en familles instables, disparaît devant l'invasion espagnole, II, 232 et 233. — La discipline des boucaniers, provenant de leur organisation sociale, leur permet de résister à ces derniers, II, 244 à 247. — Depuis l'indépendance, un despotisme semblable à celui du Dahomey règne à Haïti par suite de l'absence d'éléments supérieurs dans la vie privée, III, 96 à 108.

VI

SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE ÉBAUCHÉE

GROUPES	RÉGIONS
1° Fjords scandinaves.	1° Rivages intérieurs. 2° Rivages maritimes.
2° Plaine saxonne.	1° Confins maritimes. 2° Plaine intérieure.
3° Polders flamands.	1° Hollande. 2° Belgique flamande.

Je n'ai pas à redire ici comment la science sociale est arrivée à déterminer les origines et la nature de la Formation particulariste. Je rappelle seulement qu'il n'a pas fallu moins de trois quarts de siècle de travaux collectifs et ininterrompus pour nous permettre de nous rendre complètement compte de ce phénomène.

Le Play l'a aperçu le premier et en a donné une explication partielle et, sur certains points, inexacte. Pour compléter cette explication et la rectifier, nous avons dû faire entreprendre, non seulement en Norvège, mais jusqu'en Afrique et en Amérique, un certain nombre d'enquêtes et de monographies, en vue de fixer divers points essentiels de l'évolution familiale.

Si on veut ramener ce phénomène à son expression la plus simple, on peut le formuler ainsi : *Par suite d'un concours unique de circonstances géographiques et sociales, la persistance de*

la communauté (familiale ou autre) a été, à partir d'une époque déterminée, rendue complètement impossible en Norvège. Les familles ont été absolument obligées de se disséminer par ménages isolés les uns des autres, de telle sorte que chacun n'a plus pu compter que sur lui-même. Une des conséquences de cet isolement a été de réduire, dans les plus étroites limites, le développement des pouvoirs publics et, inversement, de développer largement l'initiative et les droits de l'individu, du simple *particulier*. De là, la dénomination de Formation particulariste.

I. — LE GROUPE DES FJORDS SCANDINAVES [1].

Cette évolution, si considérable par ses conséquences, a commencé à se manifester vers le commencement de l'ère chrétienne, par suite de certaines circonstances que la science sociale a enfin réussi à déterminer.

Mais, dans les sociétés particularistes du *genre ébauché*, cette évolution n'est pas complète : ainsi que le nom l'indique, elle est seulement *ébauchée*.

C'est dans les *fjords scandinaves* de la Norvège [2] qu'a eu lieu la première ébauche de cette Formation sociale.

1. **Monographies publiées.** — Edmond Demolins, *Les Pêcheurs* (*Sc. soc.*, I, p. 110). — Id. *Le bordier norvégien* (*Sc. soc.*, III, p. 327). — Id. *La route, des fjords, la première étape des types franc et saxon*, dans *la Route*, II, liv. V, ch. I. — Ph. Champault, *Le personnage d'Odin et les caravaniers iraniens en Germanie* (*Sc. soc.*, XVII et XVIII). — H. de Tourville, *Hist. de la Formation particulariste; les origines germaniques et gothiques* (*Sc. soc.*, XXIII) ; *les origines odiniques* (*Sc. soc.*, XXIX); *le pêcheur côtier de Norwège* (*Sc. soc.*, XXX, p. 121 ; suite, XXX, p. 511 . — Ch. de Calan, *Le pirate, dans la littérature scandinave: la noblesse militaire* (*Sc. soc.*, XXVI); *les effets de la guerre* (*Sc. soc.*, XXVI). — Edmond Demolins, *Les Sociétés européennes issues de pêcheurs* (*Sc. soc.*, II). — Ch. de Calan, *Les Germains orientaux et leurs invasions* (*Sc. soc.*, XXIX). — Ernest Babelon, *Le commerce des Arabes dans la Baltique* (*Sc. soc.*, X). — *Le Pêcheur côtier du Finmark*, O. M., 2e sér., III. — *Le Fondeur de Buskerud*, O. E., III.

2. **Scandinavie.** — Le lieu qui a opéré la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste est la Scandinavie, XXIII, 117. — La Scandinavie occidentale, par sa configuration et sa situation, était un lieu unique au monde pour le développement de la formation particulariste, XXIX, 122. — Rôle du *Gulf-Stream*, 123. — Rôle du fjord escarpé, 129. — Particularités de la Norvège ; terres cultivables étroites et disséminées; rivages à pic, favorables à l'approche du poisson ; eaux abritées, favorables à la barque, 133. — Rôle du saumon, 134. — Rivages exceptionnellement disposés pour la pêche, I, 115. — Mer du Nord ; est favorable à la pêche à cause de sa faible profondeur, I, 112. — Du Gulf-Stream, I, 112 à 114. — De l'abondance du poisson, I, 112, 114, 116 à 118. — Le saumon a aidé à la transformation du pasteur en pêcheur, I, 116. — L'influence du Gulf-

Elle a été déterminée par l'arrivée d'émigrants venant de la Scandinavie orientale, c'est-à-dire de la Suède actuelle, qui était alors occupée par des populations agricoles, appartenant au type des Goths. Ces populations étaient dominées par des guerriers odiniques, dont l'origine et l'action ont été déterminées par deux de nos collaborateurs, Henri de Tourville et M. Ph. Champault[1].

Stream, sur les côtes norvégiennes, amène un relèvement de la température qui détruit toutes les conditions d'intransformabilité propres à la région circumpolaire, VI, 226 et 227. — La pêche étant un travail attrayant, qui n'exige pas de prévoyance, est facilement exercée par des pasteurs, I, 118, 119. — La pêche a lieu surtout en hiver, au moment du frai, II, 308. — La pêche en petite barque a favorisé la transformation de la famille patriarcale en famille-souche, ou particulariste, I, 120. — Elle sépare la famille par ménages, I, 120. — Sans affaiblir l'autorité paternelle, I, 122. — Elle sépare les hommes des femmes, I, 122; — L'atelier du foyer, I, 121. — La proximité de la mer et la saison assez courte de la grande pêche favorisent l'alliance de la pêche et de la culture, II, 308, 309. — Cette alliance facilite la transformation du pêcheur en agriculteur, II, 308, 309. — Ce type de pêcheur se transforme en agriculteur plus naturellement que le pasteur, pour cinq causes : 1° L'irrigation est suffisamment prolongée; 2° les pêcheurs sont contraints de se livrer à la culture; 3° la pêche prédispose au rude travail de la culture; 4° l'abondance des productions spontanées facilite les établissements agricoles; 5° la division par ménage stimule l'ardeur au travail, III, 332 à 339. — Les conditions du milieu donnent naissance à la culture fragmentaire, III, 339 à 341. — La culture fragmentaire s'appuie surtout sur les productions spontanées, III, 341. — Les exploitations forestières et minières ont un caractère demi-rural, III, 348 à 353. — Les familles abandonnent l'industrie pour la culture et non la culture pour l'industrie, III, 352. — Avec la culture en famille-souche, la propriété se particularise et se perpétue, III, 354. — La culture fragmentaire développe faiblement les pouvoirs publics, III, 355. — Elle donne naissance à une aristocratie artificielle, à défaut d'aristocratie naturelle, III, 356 à 358. — Il n'y avait en Norvège qu'un moyen de transport : la barque, XXIX, 143. — Le Norvégien, quoique pêcheur, est demeuré paysan, XXIX, 149; XXX, 513. — La mer résiste à l'appropriation, I, 123. — Fournit des subventions indéfinies, I, 123. — La pêche rend la propriété du foyer *familiale*, I, 123. — Les domaines ruraux appartiennent à la petite propriété, II, 310. — Se transmettent intégralement, II, 311, 312. — L'habitation norvégienne se divise en petits chalets, XXIX, 148. — La propriété s'est fondée en Norvège sur le principe de l'indivisibilité du domaine, XXIX, 147, XXX, 514. — Des portions de mer sont appropriées, 150. — L'étroitesse du domaine, en Norvège, empêcha le père de retenir ses enfants et créa un type nouveau de famille, XXIX, 146; XXX, 512. — Les fils étaient portés à s'établir à part, *id.* — Les conditions du milieu, en Norvège, favorisent l'émancipation de la jeune fille et la liberté du mariage, XXIX, 147. — Le domaine rural présente deux caractères : l'habitation est isolée; le domaine est aggloméré, III, 343 à 348. — La famille-souche est constituée par la pêche, I, 120 à 129, 331. — Assure la stabilité de la famille, I, 127. — Restreint les attributions du père, sans amoindrir son autorité, I, 126. — Associe l'esprit de tradition à l'esprit de nouveauté, I, 128. — Le poisson exerce vis-à-vis des pêcheurs une sorte de patronage, I, 414. — Les poésies scandinaves sont faites pour un public exclusivement guerrier, XXVI, 298. — La Norvège ne s'est prêtée que lentement à l'éclosion d'un mouvement littéraire, XXVI, 366. — Les pêcheurs sont aptes à constituer les pouvoirs publics, II, 134 à 141. — L'État a toujours été faible en Norvège, XXX, 517. — Le Scandinave, aux États-Unis, dans sa manière de vivre, unit l'économie et le confort, XVIII, 201. — Le Scandinave, aux États-Unis, travaille à acquérir un domaine indépendant, XVIII, 201, 203. — Le défaut d'aristocratie dirigeante a empêché les pays scandinaves de se créer des colonies, XVIII, 192. — Les habitants de la région circumpolaire sont incapables de se maintenir sur le sol transformable de la Norvège septentrionale, VI, 226 à 227.

1. **Les origines de la Formation particulariste.** — Les anciennes steppes de la Basse-Allemagne, II, 116 à 121. — Elles ont conduit les pasteurs goths vers la mer du Nord, I, 110; II, 116 à 121. — Les Germains sont des pasteurs engagés à travers

Les résultats de cette première ébauche de la Formation particulariste ne se firent pas attendre, ils se manifestèrent, dès le quatrième siècle, par cette extraordinaire série *d'invasions, d'un type absolument nouveau*, [1], qui ont plongé l'Empire romain dans l'étonnement et dans l'effroi.

le sol boisé de l'Europe, par un chemin de steppes pauvres dont l'entrée est hérissée de divers obstacles, XXIII, 118. — La steppe germanique suit une direction oblique qui a acheminé, par degrés insensibles, les pasteurs du Sud au Nord, à l'abri des aventures des grands empires de la Méditerranée et à l'abri de l'influence stérilisante de la région glaciale, XXIII, 119. — La plaine germanique est un lieu où les nomades purent tour à tour courir et s'arrêter : c'est ce qui explique la perpétuelle alternative de cette Allemagne périodiquement envahie par les nomades et reconquise par les sédentaires, XXIII, 120. — La plaine germanique est bordée, au Sud et au Nord, par deux bandes de terre fertile, où les pasteurs pouvaient venir s'échouer et se fixer, XXIII, 120. — Cette constitution physique explique les divisions politiques et administratives de l'Allemage, *ibid.* — Les deux bandes fertiles de la plaine allemande sont reliées entre elles par des fleuves, et, vers l'Ouest, par toute une guipure de lacs et de voies d'eau, qui ont fait l'unité générale du pays allemand, malgré la pénétration profonde de la steppe et l'écartement des bandes fertiles, XXIII, 123. — La steppe germanique est terminée à l'Ouest par une triple impasse, qui a donné naissance à trois types sociaux distincts, XXIII, 124. — Les Goths, lorsqu'ils passèrent de la plaine germanique au versant oriental de la Scandinavie, étaient des pasteurs passés à la culture rudimentaire et se transportant en barque, XXIII, 125. — En Scandinavie, ils devinrent des cultivateurs intenses, XXIII, 125. — La civilisation fut importée chez les Goths par les Odiniques, XXIX, 28-53. — L'Iran a été l'origine du type des caravaniers odiniques, de la steppe européenne, XVII, 528. — Asgard, centre d'action d'Odin, devait être dans le voisinage du lieu où le Don inférieur se rapproche le plus du bas Volga, XXIX, 43. — Avantages de cette position, 46. — Odin était grand caravanier et grand commerçant, XXIX, 49. — Odin était un chef militaire, XXIX, 34, 48, 52. — Rôle intellectuel d'Odin, XXIX, 35. — La conception de la vie d'Odin se ressent de la vie du pirate, XXVI, 308. — Odin était un transporteur métallurge, XVII, 400 à 411. — Onze ou douze siècles avant l'ère chrétienne, des transporteurs métallurges originaires de l'Iran avaient des ateliers de fabrication au pays des Chalybes, et de grands postes de caravanes dans la steppe au Nord du Caucase : c'étaient les prédécesseurs d'Odin, XVII, 411 à 420. — Pour établir les longues voies de commerce à travers la steppe européenne, il fallut recourir à la confédération religieuse, XVII, 537. — Les documents de l'antiquité sur l'Europe barbare nous permettent de retrouver les traces historiques des caravaniers dominateurs de la Germanie, XVIII, 25 à 56. — Au moment de la décadence de leur grand commerce, les anciens caravaniers de la Germanie ont dû développer des trafics secondaires, puis exploiter leurs voisins par la traite et le pillage, enfin se jeter sur l'Empire romain, XVIII, 43 à 53. — Dans toutes les steppes, les grands transports ont créé des aristocraties puissantes de meneurs d'hommes et les ont projetées sur les pays riches avec des armées de nomades aguerris, relativement disciplinés et fortement encadrés, XVIII, 55. — Les Odiniques ont rendu les Goths plus capables et plus nombreux. Ils leur ont fourni des chefs, XXIX, 53. — Les Ases scandinaves paraissent pouvoir s'identifier avec les Asæi des auteurs classiques au point de vue du nom, du site géographique et du travail, XVII, 406. — Chez les pasteurs passés à la culture intense, le régime patriarcal s'affaiblit progressivement : la communauté est battue en brèche par les capables, encore plus que par les autres ; au lieu de l'essaimage à longues échéances, il se fait constamment une émigration individuelle de capables, XXIII, 126. — Le versant oriental de la Scandinavie envoya au versant occidental des émigrants agricoles individuels, capables, XXIII, 126. — La barque a facilité l'émigration des Goths en Norvège, XXIX, 144. — Histoire des Finnois, des Goths et des Odiniques d'après une légende interprétée, XXIX, 38. — L'histoire raconte comment la culture, en Norvège, progressa peu à peu à côté de la pêche, XXIX, 141. — Renseignements historiques sur le développement du commerce du bois, de l'industrie des mines et des autres ressources, 141. — Ces notions permettent de se représenter la Norvège primitive, 143.

1. **Les invasions du Nord.** — Origines historiques des pirates scandinaves, II, 122 à 131. — La guerre est, pour le pirate scan-

L'étonnement des Romains fut si grand qu'ils donnèrent à la Scandinavie, par la bouche du Goth Jornandès, le nom de *Officina gentium, vagina gentium*, « fabrique de peuples, mère de peuples ».

Les historiens ont senti qu'il y avait là un problème, dont ils étaient impuissants à déterminer la cause : « Il y avait, dit Amédée Thierry, dans les brumes de la Scandinavie, *quelque chose de particulier que les anciens signalent sans tenter de l'expliquer :* de nombreux indices d'une *civilisation assez avancée, plus de richesse et d'arts, des gouvernements plus réguliers* et moins de sentiments d'indépendance farouche que dans le reste de la Teutonie. » Et Amédée Thierry ajoute que l'on ne peut faire que des hypothèses.

La science sociale, grâce à sa méthode rigoureuse et à ses minutieuses études, a enfin réussi à changer ces hypothèses en réalité.

Oui, il s'est passé, dans les brumes de la Scandinavie, une révolution sociale extraordinaire, une des plus grandes, sinon la plus grande des révolutions de l'humanité, celle qui mar-

dinave, une occasion de faire fortune et de se marier, XXVI, 301. — La convoitise de l'or et des objets métalliques est un des principaux mobiles du pirate scandinave, XXVI, 301. — Le pirate scandinave relève moins de la Scandinavie que du métier des armes qu'il a embrassé, XXVI, 295. — Les pêcheurs sont doués d'une très grande puissance d'expansion, I, 133 à 138. — Cette puissance développée par la barque, I, 135; et par la famille-souche, I, 135. — Les pêcheurs se sont répandus au loin, II, 122 à 141. — Leurs expéditions ont un caractère différent de celles des pasteurs, II, 125 à 129, 294 à 297. — Les historiens en témoignent, II, 122 à 124. — Ces expéditions avaient lieu au printemps parce que la pêche s'effectuait surtout en hiver, II, 309, 390. — Description des barques d'invasion, II, 124. — Elles sont plus grandes que celles de la pêche, II, 124. — Les anciens Scandinaves s'établissent sur les côtes et le long des fleuves, I, 133 à 135. — Les pêcheurs émigrent par jeunes gens seuls, I, 136 à 138. — Ils s'assimilent à la population vaincue, I, 137. — Leurs invasions ont un caractère différent suivant qu'elles s'effectuent par mer ou par terre, II, 131 à 141. — Les invasions par mer développent la hiérarchie sociale, II, 127 à 130. — Les invasions par terre développent un type de société moins accusé, II, 139 à 141. — Les Danois pirates étaient des Odiniques guerriers entraînant avec eux des aventuriers goths, mêlés de Saxons et de Norvégiens particularistes, XXXII. — Les Danois réguliers étaient des Goths conduits par des princes odiniques, 544. — Grandeur des barques des vikings, II, 294. — L'éducation guerrière dans la famille du pirate scandinave, XXVI, 300. — L'amour de la guerre, chez le pirate scandinave, n'implique pas l'amour de la patrie, XXVI, 303. — Cette guerre donne une large place à la ruse, 304. — La guerre, chez les pirates scandinaves, tourne facilement au duel, XXVI, 310. — Elle développe le type du guerrier professionnel, 311. — Ce guerrier trouve difficilement des auxiliaires ou des remplaçants, 313. — La classe des guerriers scandinaves est désorganisée par la guerre, dans la vie privée et dans la vie publique, XXVI, 463 à 482. — L'expansion de la race scandinave est un fait qui se reproduit à toutes les époques de l'histoire, XVIII, 189. — La péninsule danoise offrait aux émigrants de Norvège une route vers la Plaine saxonne, XXXI, 28.

1. *Hist. de la Gaule*, I, p. 102.

que la séparation entre les temps anciens et les temps modernes, entre l'Orient et l'Occident, entre la Formation communautaire et la Formation particulariste.

C'est dans les brumes de la Scandinavie que se sont formés obscurément, mais fortement, les hommes qui ont fait passer l'humanité de l'esclavage au servage et du servage à la liberté, qui ont substitué, à la dépendance de l'homme à l'homme, la dépendance de l'homme à la terre, avec la féodalité. Par là, ces hommes ont préparé les races qui sont aujourd'hui à la tête de la civilisation moderne, si supérieure à la civilisation antique.

Maintenant que ces choses sont expliquées par la science sociale, il n'est plus permis à personne de les ignorer, et le temps n'est pas éloigné où personne ne les ignorera.

II. — LE GROUPE DE LA PLAINE SAXONNE[1].

Avant de se répandre bruyamment au loin par leurs invasions, des émigrants de la Scandinavie se sont établis, isolément et obscurément, entre l'Elbe et le Rhin, dans la Plaine saxonne, c'est-à-dire dans la région qui forme le Lunebourg hanovrien actuel.

C'est là que notre particulariste a reçu une seconde ébauche : du type du pêcheur-agriculteur, il est passé au type de la petite culture exclusive. Dans ce milieu, il a acquis l'aptitude si profondément rurale, qu'il a ensuite transportée en Gaule avec les Francs et dans la Grande-Bretagne avec les Saxons. Cette formation rurale a donné naissance à la féodalité territoriale, qu'il ne faut pas confondre avec la féodalité militaire et chevaleresque, qui est précisément le contraire. Enfin, c'est cette formation rurale originaire qui a fait de l'Anglo-Saxon un pionnier et un colon incomparables.

1. **Monographies publiées.** — Edmond Demolins, *Le « Bauer » du Lunebourg* (*Sc. soc.*, III). — *La route de la Plaine saxonne, la seconde étape des types francs et saxons*, dans *la Route*, II, liv. V, ch. II. — H. de Tourville, *Histoire de la Formation particulariste : le Saxon* (*Sc. soc.*, XXXI).

Mais ce n'est pas en étudiant ainsi ses origines que la science sociale a découvert le type particulariste. C'est en procédant d'abord, suivant sa méthode, par l'observation des phénomènes actuels. Elle a débuté par l'observation des populations *actuelles* de la Norvège et des populations *actuelles* de la Plaine saxonne. Ce n'est qu'ensuite qu'elle est remontée de proche en proche jusqu'aux origines, pour trouver la cause des phénomènes dont elle constatait l'existence dans le présent.

En effet, on peut encore observer ce type, vivant et agissant, dans la Plaine saxonne actuelle. Il y a conservé jusqu'à nos jours ses caractères essentiels, ainsi que j'ai entrepris de le démontrer d'après une observation directe[1].

Le type de la Plaine saxonne une fois connu, dans le présent, par l'observation directe, la science sociale a essayé d'en découvrir l'histoire, afin de pouvoir expliquer l'origine de ses caractères si particuliers. Cette découverte, commencée par Le Play, a été précisée et rectifiée en grande partie par Henri de Tourville[2].

1. **La Plaine saxonne.** — Le Nord du Hanovre se prêtait à l'établissement de petits domaines, XXV, 251. — Le petit domaine hanovrien se suffit à lui seul et se transmet intégralement, XXV, 252. — Les conditions physiques du lieu développent la petite culture, III, 560 à 562, et le domaine plein, III, 562 à 568. — Le domaine plein attache les familles aux conditions du lieu ; empêche d'arriver à une situation plus élevée; assure l'indépendance, III, 568, 569. — Le domaine aggloméré avec habitation centrale a été importé avec la famille-souche, III, 570. — Il est impartageable, III, 572. — La famille-souche y a été importée par les Scandinaves, III, 558 à 560. — Elle est favorable à la bonne organisation de la culture, aux traditions religieuses et domestiques, à l'autorité paternelle, à la transmission de l'atelier, à la bonne situation des serviteurs et des célibataires, III, 574 à 575. — Elle est organisée pour l'établissement des enfants au dehors, III, 583 à 585. — Les grands-parents, au Hanovre, jouent un rôle important dans l'éducation des enfants, XXV, 252. — L'organisation du culte public est constituée par l'union spontanée de sept communes voisines, III, 588. — La constitution sociale est démocratique et libre, III, 591 à 593. — Il est pourvu aux services publics de la commune par des corporations libres créées spontanément, III, 586 à 591. — Les familles n'ayant que des intérêts généraux peu compliqués, les pouvoirs publics sont peu développés et réglementés, III, 585 à 591. — Une aristocratie de gros paysans, d'origine particulariste, relève le niveau social de la région des sables du Nord-Ouest, XXV, 259. — Le Hanovrien qui émigre en Amérique, devient vite un vrai Américain, XXV, 253. — L'émigration de l'Allemand chez le Slave, XXV, 269. — Aptitude du paysan saxon à l'émigration, XXV, 259, 334.

2. **Les origines du type saxon.** — La Plaine saxonne se prêtait à l'établissement des émigrants de Norvège, venant s'établir en *petits domaines*, XXXI, 30. — Elle complète le merveilleux appareil qui a engendré la famille particulariste, 42. — La Plaine saxonne a été, pour les particularistes, un point d'atterrissement, un terrain de groupement, *un centre de rayonnement*, XXXI, 45. — La configuration de la Germanie se prêtait à la transformation d'une race pastorale primitive, XXV, 246. — La plaine pauvre du Hanovre, XXV, 251. — Le Nord-

III. — LE GROUPE DES POLDERS FLAMANDS[1].

La *troisième ébauche* du type particulariste a eu lieu dans les *Polders flamands*.

J'ai été mis sur la voie de cette découverte, qui est toute récente, par les renseignements qu'ont bien voulu me communiquer deux de nos amis qui habitent l'un la Flandre française, l'autre la Flandre frisonne, c'est-à-dire aux deux extrémités du groupe flamand. J'espère pouvoir en donner prochainement un exposé détaillé.

Tandis que la Plaine saxonne a développé la formation particulariste dans le sens de la petite culture, le Polder flamand l'a développée dans une double direction : en Hollande, dans le sens de l'art pastoral uni au commerce; dans la Belgique flamande, dans le sens de la petite culture unie à l'industrie.

Mais, sous ces deux régimes, la Formation particulariste est encore restée à l'état d'ébauche; elle a bien certains caractères essentiels de cette formation, mais ils sont en quelque

Ouest de l'Allemagne : trois genres de sol : tourbières, sables, alluvions riches, 256. — Sol et climat du Nord et du Nord-Est de l'Allemagne, XXV, 333. — Les *Chauci* de Tacite correspondent aux Saxons et les *Chérusques* aux Germains communautaires, XXXI, 34. — Le type du Chauque diffère des autres types germains, 37. — La pratique antérieure du domaine facilitait à l'émigrant norvégien son installation dans la Plaine saxonne, XXXI, 38. — La famille saxonne aidait les enfants *à s'établir à part et les mettait en mesure de se passer d'elle*, XXXI, 139. — La subvention familiale venait en complément de la subvention du sol, 161. — Le petit domaine saxon ne s'élargissait pas, mais il engendrait d'autres domaines, XXXI, 160. — L'habitude de l'habitation séparée portait les Saxons à installer leurs esclaves dans des habitations à part, XXXI, 39. — *Cette installation est le point de départ du servage*, 40. — On voit poindre chez les Saxons la *division des pouvoirs et la souplesse des institutions publiques*, XXXI, 42. — Les Germains communautaires ont envahi l'Empire romain sans rien établir de durable. *Les Saxons ont organisé l'Europe*, XXXI, 44, 240. — La vie publique, chez les Saxons, ressemblait à un phénomène *d'association libre pour un but spécial*, XXXI, 41. — Les Saxons, *normalement, émigraient un à un*, XXXI, 162. — Les Odiniques jouèrent, pour les Saxons, le rôle de conducteurs militaires, organisateurs d'émigrations *lointaines*, XXX, 164. — Le chef odinique avait autour de lui une *truste* d'hommes dévoués, XXXI, 164, 253. — L'émigration saxonne, sur divers points de l'Allemagne, a affirmé la supériorité du Saxon, XXV, 250, 255; XXVI, 64. — Chez les nomades, la puissance nationale repose essentiellement sur le prestige personnel des chefs et va en déclinant; chez les sédentaires cultivateurs du type saxon, la puissance nationale repose sur l'*organisation progressive des terres et va en s'affermissant*, XVI, 343.

1. **Monographies publiées.** — *Pêcheur côtier maître de barque de Marken.*, O. E., t. III et O. M., 1re sér., t. IV. — *Tisserand d'Hilversum*, O.M., 2e sér., t. III. — *Pêcheur côtier d'Hyst* (Flandre belge), O. M., 2e sér., t. II. — *Tisserand de Gand*, O. M., 2e sér., t. III.

sorte tronqués. Le milieu des Polders flamands ne présentait pas les conditions nécessaires pour permettre et pour provoquer un plus grand développement du type.

Grâce à ce commencement de formation particulariste, la Hollande a eu, dès le moyen âge, une période d'éclat, avec le commerce; la Belgique flamande, vers la même époque, avec l'industrie du tissage.

Mais cet éclat hâtif et prématuré n'a pu ni s'accroître, ni même se maintenir. La région flamande est retombée, depuis cette époque, dans une honnête et paisible quiétude, qui paraît devoir se prolonger, pour des causes que nous analyserons.

Il est même arrivé une bien cruelle aventure à la fraction du type flamand restée la plus pastorale. Elle a essaimé dans l'Afrique australe, au moment où, par suite du développement agricole, elle se trouva privée de ses pâturages. Or sa formation particulariste était encore si chancelante, si incomplètement ébauchée, qu'elle retomba lourdement dans la simple vie pastorale et, par là, dans la formation communautaire, dont elle n'était pas encore complètement dégagée. C'est l'histoire des Boers.

Aussi, le jour où ces Boers se trouvèrent enfin face à face avec des hommes à formation particulariste développée, ce fut la lutte du pot de terre communautaire contre le pot de fer particulariste. On connaît assez cette page de l'histoire contemporaine. Dès le commencement de la guerre, la science sociale en avait prédit le résultat à coup sûr [1].

1. Article de M. Edmond Demolins dans la *Science sociale*, « Boers et Anglais », t. XXXVIII, p. 319.

VII

SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE ÉBRANLÉE

GROUPES	RÉGIONS
1° Europe centrale.	1° Suisse. 2° Suède. 3° Danemark. 4° Allemagne.
2° Europe occidentale.	1° Belgique wallonne. 2° France.

Le foyer où la Formation particulariste a été ébauchée une fois connu, il s'agit de suivre cette formation dans son expansion au dehors.

Cette expansion s'est manifestée dans deux cas nettement caractérisés :

1° Sur des sols précédemment *occupés* par des populations à formation communautaire;

2° Sur des sols *vacants*, ou rendus vacants.

Dans le premier cas, la Formation particulariste a été *ébranlée* par le contact et la combinaison avec des types sociaux différents.

Dans le second cas, elle s'est, au contraire, *développée*, grâce à l'isolement qui lui a permis d'échapper à toute influence extérieure et étrangère.

Cette différence, produite par le fait du *sol vacant*, ou du

sol occupé, est nettement établie par toutes les observations de la science sociale depuis Le Play[1].

Du moment que c'est le sol occupé, ou vacant, qui produit soit l'ébranlement, soit le développement, il est évident qu'après le genre *ébauché*, il ne peut en exister que deux autres : un sol peut être plus ou moins occupé, ou plus ou moins vacant; il n'y a pas d'autre cas possible.

Cette constatation est importante, en ce qu'elle établit immédiatement la fixité inébranlable des genres dans la Classification sociale, par conséquent la fixité de la base sur laquelle repose cette classification[2]. La Classification progressera, en même temps que la science sociale, mais il est peu probable que la division en deux formations sociales et en six genres puisse être modifiée.

Les Sociétés à Formation particulariste ébranlée se subdivisent en deux groupes : 1° le groupe de l'Europe centrale; 2° le groupe de l'Europe occidentale.

I. — LE GROUPE DE L'EUROPE CENTRALE[3].

L'Europe centrale fut d'abord *occupée* par des populations venues de l'Orient et à formation communautaire, Celtes,

1. Cependant je dois faire à ce sujet une remarque importante. La Formation particulariste ne se *développe*, en *sol vacant*, que pour les populations qui ont préalablement reçu la forte empreinte agricole de la Plaine saxonne. Sans cela, elles sont susceptibles de retourner à la formation communautaire, si elles se répandent, par exemple, sur des sols de steppes même vacants. C'est ce qui est arrivé aux Boers, qui appartenaient au type flamand, dont la partie frisonne paraît être passée directement des fjords scandinaves sur les Polders. Nous aurons à revenir sur ce cas particulier de l'évolution sociale, qui a besoin d'être observé de plus près.

2. On remarquera en effet que les genres de la formation communautaire présentent la même fixité : un sol peut être plus ou moins *primitif*, plus ou moins *transformé*, mais il n'y a pas d'autre cas possible.

3. **Monographies publiées.** — Robert Pinot, *Monographie du Jura Bernois; Le paysan jurassien* (*Sc. soc.*, III et IV); *L'Horloger de St-Imier* (*Sc. soc.*, VI, VII et VIII). — Louis Courthion, *Le Valaisan et son rôle social* (*Sc. soc.*, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII et XXXIV). — Edmond Demolins, *Les populations forestières, Les populations minières* (*Sc. soc.*, V et VI). — Robert Pinot, *Le Referendum et la démocratie en Suisse* (*Sc. soc.*, X). — Id. *Les mouvements révolutionnaires en Suisse* (*Sc. soc.*, XI). — *L'Horloger de Genève*, O. E., VI. — *Le Forgeron de Dannemora* (Suède), O. E., III. — Le Play, *La constitution sociale du Danemark*, O. E., III, p. 89. — Léon Poinsard, *L'Allemagne contemporaine* (*Sc. soc.*, XXVI). — H. de Tourville, *L'Empire allemand* (*Sc. soc.*, V). — P. Prieur, *Une province de l'Empire allemand: Le cercle de Souabe* (*Sc. soc.*, I). — Alf. Agache, *Travaux et fêtes des bords du Rhin*, XXXII. — Robert Pinot, *Une expérience agricole en Westphalie* (*Sc. soc.*, X). — Paul

Germains, Slaves. Elle fut ensuite influencée plus ou moins par l'infiltration, ou la domination, de populations à formation particulariste, Saxons et Francs, venues de la Plaine saxonne.

Les régions montagneuses (Suisse), ou écartées et plus peuplées au moment des invasions (Suède, Danemarck « vagina gentium »), ont été moins touchées par la formation particulariste. L'Allemagne, plus ouverte et moins occupée antérieurement, l'a été davantage et doit, dès lors, être classée après.

La Suisse[1] forme la première région de ce groupe, parce

de Rousiers, *Le paternalisme allemand: il empêche la constitution d'une élite ouvrière* (*Sc. soc.*, XXXI). — Id. *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, 1 vol. in-8. — Edmond Demolins, *Une solution impériale de la question scolaire* (*Sc. soc.*, XI). — J. Carcopino, *L'École allemande, par un professeur allemand* (*Sc. soc.*, XXVI). — G. d'Azambuja, *La Science sociale et l'érudition allemande* (*Sc. soc.*, XXXIV). — P. Prieur, *Le « Guillaume Tell » de Shiller* (*Sc. soc.*, IV). — H. St-Romain, *Les rescrits de Guillaume II* (*Sc. soc.*, IX). — Léon Poinsard, *Les Allemands hors de chez eux; les récentes tentatives de colonisation du gouvernement impérial* (*Sc. soc.*, IX). — H. de Tourville, *Hist. de la Formation particulariste; la Germanisation nouvelle de l'Europe centrale au moyen âge* (*Sc. soc.*, XXXIII); *le Commerce des villes libres au moyen âge* (*Sc. soc.*, XXXIV); *l'Empire allemand*, ibid. — P. Schwalm, *St Boniface et les missionnaires en Germanie* (*Sc. soc.*, IX à XIII. — *Vigneron de Ribeauvillé* (Alsace), O. M., 2e sér., III. — *Bûcheron usager de Dabo* (Lorraine allemande), O. M., 1re sér., V. — *Mineur du Hartz*, O. E., III. — *Mineur silésien du bassin houiller de la Ruhr*, O. M., 2e sér., II. — *Fondeur de Hundsrucke* (province rhénane), O. E., IV. — *Armurier de Solingen*, O. E., III. — *Tisserand de Godesberg*, O. E., III.

1. **Suisse.** — Ce pays est un champ d'observation sociale incomparable, III, 295. — Les reliefs de la Suisse l'ont maintenue dans l'isolement et l'ont ainsi protégé contre la corruption, IV, 261. — Ils ont favorisé le développement des caractères virils et propres à l'action, IV, 43. — Les reliefs des Alpes de Schwytz et d'Uri amènent l'agglomération des habitations au fond des vallées, IV, 39. — Les montagnes de Schwytz et d'Uri donnent naissance à l'art pastoral, IV, 39. — La partie basse du plateau d'Unterwalden donne naissance à la culture, IV, 36. — La saison d'hiver réunit tous les habitants des cantons montagneux dans les vallées, IV, 41. — Les facilités de communication entre les parties basses du plateau d'Unterwalden et la plaine du Rhin rendent l'esprit des habitants moins fidèle aux traditions, IV, 36. — Le lac de Lucerne, seul moyen de communication facile entre les trois cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden, fait leur unité physique et sociale, IV, 32 à 35. — La viabilité des lacs crée le type du batelier passeur, IV, 33. — Le relief du sol de la Suisse oppose un obstacle notable au développement des transports et du commerce, VIII, 112 et 113. — La pratique du pâturage a créé dans les cantons montagneux la petite propriété, IV, 47 à 50. — Le pâturage n'y développe pas la richesse, IV, 47. — L'uniformité invincible des travaux du pâturage rend les populations des cantons forestiers respectueuses des traditions, et le familles stables, IV, 43, 51. — Le régime féodal a été établi dans les cantons montagneux par les monastères, IV, 48. — La faible fertilité du sol engendre la petite propriété, I, 159. — Les salaires des tisseurs de soie, en Suisse, tendent à s'élever et à rejoindre les salaires de Lyon, XXXIII, 230. — Caractère de la famille suisse, IV, 51 à 54. — L'organisation de la famille assure la bonne éducation des enfants, IV, 52, 254 à 256. — L'éducation des filles des paysans les prépare au mieux à leur rôle d'épouse et de mère, IV, 52. — A mesure qu'elles évoluent de la fabrique rurale collective à l'usine, le mode d'existence des familles ouvrières se désorganise, VIII, 88 à 99. — Les habitations des vallées témoignent du bien-être et de l'esprit religieux des cantons forestiers, IV, 41. — Le chalet, habitation estivale, sépare la famille ouvrière en deux, IV, 39. — Le chalet suisse n'est qu'une habitation estivale, IV, 40. — Sa description, 40. — Le ranz des vaches est une des récréations des pâtres sur *l'Alpe*, IV, 40. — La noblesse, dans les cantons forestiers, vivait sur le pied de l'égalité avec les paysans, IV, 48. — Son influence et celle des paysans, IV, 561. — Le drame de « Guillaume Tell » est une monographie en action, IV,

que l'état social y a conservé un grand caractère de simplicité à cause de la prédominance de l'art pastoral.

La simplicité sociale s'y manifeste par les caractères suivants :

547, 585 et suiv. — La culture intellectuelle des montagnards vient des conditions d'existence et des vieillards, IV, 550. — Le sentiment religieux est développé chez les montagnards par les conditions d'existence, l'autorité paternelle et l'influence des Bénédictins, IV, 554 et suiv. — Néanmoins indépendance vis-à-vis du clergé, *ibid.* — Les sociétés de tempérance prennent de l'extension en Suisse, XXXVI, 456. — Associations communes à plusieurs communes du Jura bernois, VIII, 428. — La Suisse est plutôt une confédération de communes autonomes qu'une fédération de cantons, XI, 65. — De la constitution innée des communes rurales suisses dérivent tous les bienfaits de l'organisation urbaine du pays; c'est elle qui leur a donné l'aptitude à l'association, VIII, 427 à 464. — La commune fonctionne très bien, parce que les citoyens communaux sont maîtres chez eux, XI, 65. — La démocratie a remplacé l'ancienne aristocratie dans le gouvernement de la Suisse, XI, 189. — La vraie démocratie règne dans les communes suisses, VII, 464. — Tableau des institutions publiques d'une ville suisse, VIII, 427 à 464. — Les diverses parties des cantons administrent librement leurs affaires, XI, 65. — Les cantons suisses font des lois de plus en plus sévères sur les auberges et débits, XXXVI, 456. — Le gouvernement provincial peut être démocratique, IV, 269, 567 et suiv. — Les conditions du milieu se prêtent à l'institution d'une magistrature élective, V, 207 à 209. — Le gouvernement suisse lutte contre l'alcoolisme par le monopole, mais les résultats sont peu satisfaisants, XXXVI, 453. — La stabilité de la démocratie suisse s'explique par la pauvreté du pays, où ne naissent que des intérêts locaux et simples, VIII, 118 et 119. — Le canton et la Fédération fonctionnent très mal, XI, 65. — L'ancienne aristocratie suisse avait été formée par l'accaparement des fonctions publiques; elle vivait de leur exercice comme à Berne, Fribourg, etc., ou bien vivait au service de l'étranger, comme à Schwitz, dans le Valais, etc., XI, 65 à 79. — L'ancienne aristocratie suisse ne put résister au contre-coup de la Révolution, parce qu'elle ne sortait pas des entrailles du pays, qu'elle y était installée comme parasite, le dévorant plutôt qu'elle ne le servait, XI, 65 à 79. — Les organismes supérieurs de la vie publique fonctionnent mal, parce que la Suisse est un pays de petites gens, excellents pour le gouvernement de leurs communes, fort médiocres pour la gestion d'intérêts plus élevés et plus considérables, XI, 65 à 69. — Les diverses constitutions des cantons suisses peuvent se ramener à deux types bien différents : dans l'un, le pouvoir souverain est exercé par les citoyens des cantons réunis en assemblée générale ; dans l'autre, le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil, XI, 184 à 187. — La Suisse, ne produisant pas d'aristocratie naturelle, doit chercher ses représentants parmi les petites gens, XI, 189. — Les Suisses ont un mauvais système de pouvoirs publics, mais ils n'en souffrent pas, grâce à la pratique du Referendum, XI, 190 à 195. — La faible organisation de la souveraineté ne doit pas être considérée, en fait, comme une défectuosité sociale, XI, 195. — C'est la faible organisation des pouvoirs publics, qui a poussé les Suisses à se tirer d'affaire tout seuls et à organiser solidement leur vie privée et leurs communes, XI, 195. — La Suisse partage avec l'Angleterre le privilège d'abriter les proscrits politiques, VIII, 103 à 104. — Si la Suisse et l'Angleterre admettent chez elles les proscrits politiques, c'est évidemment parce que leur présence ne leur cause aucun dommage, les agitations locales n'ébranlant pas, dans ces pays-là, le pouvoir central, VIII, 104 à 110. — La Suisse doit la neutralité à ce fait qu'elle ne peut ni envahir ni être facilement envahie, VIII, 110. — La Suisse doit à sa pauvreté et à sa constitution démocratique l'impossibilité où elle se trouve d'envahir les grands Etats qui l'entourent, VIII, 111 à 115. — Incompétence de la démocratie dans la direction de l'Etat, malgré son rôle efficace dans l'administration intérieure des cantons, III, 372; IV, 568 et suiv. — C'est pour cela qu'elle s'est « recommandée » à l'Empire, *ibid.* — Le drame de Guillaume Tell retrace l'organisation des pouvoirs publics, *ibid.* — L'émigration est une conséquence de la forte organisation de la famille, IV, 261. — Double attachement des Suisses émigrants à leur patrie d'origine et à leur patrie d'adoption, IV, 264 et 265. — L'émigrant suisse revenant au pays n'y dérange pas la tradition, IV, 268. — La Suisse n'est pas facilement envahie, parce que la pauvreté empêche qu'on la convoite, qu'elle ne peut pas servir de champ de bataille à ses voisins à cause du relief de son sol, et qu'elle appartient géographiquement à quatre contrées différentes, VIII, 115 à 119. — Toutes les traditions locales font remonter l'origine du peuple suisse actuel à une invasion de Norvégiens, IV, 55.

petite culture et petite industrie, faible développement des transports et du commerce, petite propriété, faible développement de la classe patronale, gouvernement essentiellement démocratique par l'absence d'une démocratie naturelle, éloignement pour les nouveautés et les transformations par suite de l'étendue des parties montagneuses, qui sont, par nature, intransformables, etc.

La grande place que l'art pastoral occupe en Suisse, y a même maintenu un certain développement de la communauté du sol, particulièrement dans la région montagneuse et une tendance à s'appuyer sur la communauté dans un grand nombre de cas; telle est, par exemple, l'institution des « bourgeoisies » et des droits d'usage.

Les deux monographies de paysans et d'ouvriers jurassiens, faites par M. Robert Pinot[1], mettent bien en relief ce trait ca-

1. Jura Bernois. — Le paysan. — Le Jura doit son unité sociale à son système orographique, III, 297 à 300. — Les conditions géologiques et atmosphériques sont défavorables à la culture et favorables à l'herbe, III, 303 à 307. — Le Jura est essentiellement un sol forestier, III, 306. — Les forêts ont été en partie remplacées par l'herbe, III, 307. — Le travail principal est l'exploitation de l'herbe et du bois, III, 384. — L'art pastoral y appartient à la variété des petits plateaux, et exige la vie sédentaire, le travail plus intense et le commerce, III, 385 à 391. — Le seul objet important de la culture est la culture du foin, III, 392. — Cette culture constitue une complication notable de l'art pastoral, III, 392 à 398. — En forçant l'homme à travailler, elle le force à être prévoyant, III, 395. — Elle développe ainsi l'inégalité, *ibid.* — La culture des céréales et des plantes potagères est peu développée, III, 398 à 400. — L'art des forêts constitue un des principaux moyens d'existence, III, 402 à 405. — La direction de ce travail, qui exige une grande prévoyance, appartient au canton, *ibid.* — Les produits de l'élevage, de la culture et de l'art des forêts donnent naissance à diverses industries accessoires, III, 405 à 409. — Les loisirs de la vie pastorale et la limitation des moyens d'existence poussent à entreprendre des industries accessoires, III, 407. — Les plus répandues sont la boissellerie et l'horlogerie, III, 407 à 409. — Le développement des industries accessoires augmente les ressources, mais expose aux crises industrielles, III, 409. — L'art pastoral maintient la stabilité, l'esprit de tradition, le respect de la vieillesse, la médiocrité de la vie, l'égalité et la démocratie, III, 411. — Les pâturages, n'exigeant aucun travail, appartiennent à la communauté des bourgeois, III, 486 à 503. — Les hommes n'avancent que contraints et forcés vers la propriété individuelle, III, 487. — Les membres de la Bourgeoisie ne sont pas des copropriétaires, mais des usagers, III, 488. — Ils ont des droits qui varient avec l'étendue de leurs biens fonciers, III, 490. — Le règlement de la Bourgeoisie favorise l'élévation des prévoyants et assure une ressource aux imprévoyants, III, 490. — La propriété privée est en partie subordonnée à la propriété collective, III, 490. — Les biens de la Bourgeoisie constituent une subvention importante, III, 494. — Ils appartiennent aux familles issues des premiers colons, III, 497. — Le principal effet des Bourgeoisies est de maintenir une étroite proportion entre la production herbagère et les droits de jouissance des usagers, III, 502. — Les Bourgeoisies sont propriétaires des forêts, mais sous la tutelle de l'État, III, 503 à 505. — Les non-bourgeois sont exclus de la jouissance des produits forestiers, III, 506. — Les forêts fournissent de nombreuses subventions aux familles, III, 506 à 509. — Le morcellement peut se produire, sans compromettre la bonne exploitation du sol, et sans rendre la race instable, III, 507 à 509. — La Bourgeoisie, en limitant le nombre des ayants droit aux produits forestiers, garantit à chaque foyer une subvention suffisante, III, 503 à 510. — La fortune mo-

ractéristique; elles montrent en même temps l'extrême simplicité de ce type social, ce qui justifie bien son classement en tête de ce groupe.

bilière des bourgeoisies provient principalement des coupes faites dans les forêts, III, 310. — La Bourgeoisie joue le rôle de banquier, III, 511. — Elle régularise le travail, en assurant aux paysans des ressources permanentes, III, 512. — Elle joue le rôle de patron, III, 513. — Elle facilite l'épargne et l'accès de la propriété, III, 514, 600. — La propriété collective convient particulièrement aux terres peu fertiles qui ne peuvent donner que des productions spontanées, III, 515. — La Bourgeoisie a organisé le régime de la propriété privée, III, 604. — L'habitation joue le rôle de la propriété de famille, III, 602 à 613. — Le régime successoral assure au cadet l'habitation paternelle et un domaine suffisant pour l'exploiter, III, 613. — Il existe une relation étroite entre les lois qui régissent les meubles et les immeubles, III, 605. — Le salaire fait son apparition avec les industries domestiques accessoires, III, 610. — Les biens communaux constituent une épargne naturelle et spontanée, III, 513. — La famille est nécessaire pour donner une préparation première aux recrues de l'atelier, IV, 373. — C'est la famille qui fait d'un enfant un paysan jurassien, IV, 374 à 379. — L'autorité paternelle est fortifiée par les influences morales et les conditions du milieu, IV, 379 à 382. — La tradition se perpétue par l'identité d'origine des époux, IV, 382 à 384. — Il se fait un partage d'attributions très net entre le mari et la femme, IV, 385. — L'organisation des moyens d'existence maintient les familles nombreuses, IV, 386. — La limitation des moyens d'existence développe l'émigration, IV, 387. — Le mode d'existence est étroitement lié aux moyens d'existence, IV, 469 à 474. — Les repas ont une grande influence sur la formation morale des enfants, IV, 475 à 477. — L'alcoolisme se développe sous l'influence du climat, IV, 478. — Le mode d'habitation et les vêtements sont imposés par les conditions du lieu, IV, 480 à 490. — Les familles sont capables de pourvoir elles-mêmes aux phases de l'existence, IV, 491 à 496. — Le travail n'a pas besoin d'être patronné à cause de sa simplicité, IV, 592 à 594. — Il n'y a pas de question agraire parce qu'il n'y a qu'une classe, celle des paysans maîtres du sol, IV, 595. — Les cultures intellectuelles se constituent en dehors de la famille, à cause du développement des travaux de fabrication, IV, 596 et suiv. — Mais elles sont limitées par les familles, à cause du faible développement de ces mêmes travaux de fabrication, IV, 600 et suiv. — L'école est administrée par les pères de famille, qui réduisent à rien l'intervention de l'État, IV, 601 et suiv. — Le culte se constitue en dehors de la famille, à cause de l'agglomération en village, IV, 608 et suiv. — Mais les familles en retiennent encore une grande partie, à cause de la simplicité du travail et de la stabilité des familles, IV, 610 et suiv. — L'agglomération et la vie sédentaire font naître la commune, IV, 619 et suiv. — Mais le peu de complication des intérêts communaux permet aux familles d'en conserver la gestion, IV, 619.

Jura Bernois. — L'OUVRIER HORLOGER. — Le développement industriel n'y est pas favorisé par la constitution géologique et la constitution orographique, VI, 163 à 167. — Les conditions du lieu y favorisent les fabriques rurales collectives, VI, 169 à 172; et particulièrement l'industrie horlogère, VI, 172 à 176. — L'art pastoral n'y produit spontanément que la fabrication ménagère, VI, 167 à 169. — L'industrie horlogère présente trois régimes d'ateliers : la fabrique rurale collective, la fabrique urbaine collective et le grand atelier, VI, 248 à 251. — Comment s'est accomplie l'évolution de la fabrique collective du type rural au type urbain, VI, 251, 252. — Dans l'horlogerie en fabrique collective la plupart des opérations se font à la main, VI, 253. — Ce type ne s'est répandu dans le Jura que parce qu'il se pratique à la main, VI, 254. — L'horlogerie en fabrique urbaine collective élève l'intelligence et le rang social de l'ouvrier et n'exige aucun capital d'établissement, mais elle rend le patronage plus difficile, VI, 255 à 259. — Le chef d'une fabrique collective est plus un commerçant qu'un patron d'atelier, VI, 257. — L'ouvrier horloger est un ouvrier d'élite parce qu'il travaille à la main, VI, 255 à 257. — Comment l'horlogerie a passé de la fabrique collective au grand atelier, VI, 260. — Le grand atelier a amené une révolution dans l'industrie horlogère, VI, 261. — Les machines empirent la condition sociale de l'ouvrier, VI, 261. — Elles lui ferment l'accès du patronat, VI, 262. — Elles en font un manœuvre; mais le grand atelier atténue les chômages, VI, 263. — L'atelier d'un ouvrier peut comprendre : l'objet fabriqué, les instruments de travail, l'atelier de la fabrication, VI, 526. — La fabrique collective, par la division du travail, enlève à l'ouvrier la propriété de l'objet fabriqué, VI, 527. — L'usine, par sa constitution même, enlève à l'ouvrier la propriété de l'objet fabriqué, VI, 527 à 259. — La fabri-

Une autre monographie, celle du Valais, nous a permis de faire la contre-épreuve et de vérifier la généralité des phénomènes que nous venons de signaler[1].

Malgré la persistance partielle de la communauté, grâce à l'étendue de la montagne et de l'exploitation pastorale, la Suisse échappe en partie aux conséquences de la formation communautaire. En effet, elle a été touchée par les migrations particularistes et influencée par elles. En outre, elle a subi la double influence de l'Allemagne et de la France, plus avancées dans la formation particulariste.

La Suède marque un degré de plus dans la voie du développement agricole. La population a brisé le moule communautaire. Elle est généralement disséminée dans des *habitations isolées*, au milieu des champs cultivés, sur la lisière des forêts et sur le bord des fleuves, des lacs et de la mer. Les jeunes ménages se détachent de la souche familiale et sont dressés à s'établir à part dans des conditions minutieusement décrites par Le Play[2].

que collective laisse à l'ouvrier la propriété de ses instruments de travail, car ces instruments sont simples et faciles à se procurer, VI, 529 à 531. — L'usine enlève à l'ouvrier la propriété de ses instruments de travail et le rend plus dépendant du patron, VI, 531 à 533. — La fabrique collective laisse à l'ouvrier la propriété de l'atelier et élève ainsi sa situation, VI, 533 à 535. — L'usine enlève à l'ouvrier la propriété de l'atelier et empire ainsi sa situation, VI, 535 à 538. — La transformation de la fabrique collective en usine fait passer la propriété industrielle de l'ouvrier au patron, VI, 544. — Le développement de l'épargne permet aux ouvriers de fabrique collective du Jura bernois une réelle fortune mobilière, VII, 95. — Les ouvriers de fabriques rurales collectives trouvent dans la terre un emploi naturel de l'épargne, qui développe chez eux les habitudes d'ordre et d'économie, VII, 372. — Les ouvriers des fabriques urbaines collectives sont poussés à l'épargne par la facilité d'acheter une maison et de s'établir petits fabricants, VII, 375. — L'autorité paternelle va en s'affaiblissant à mesure que l'on passe de l'art pastoral à l'industrie horlogère, VII, 81. — De même, les traditions de famille, VIII, 85. — L'industrie horlogère a contribué puissamment à émanciper les enfants de l'autorité paternelle, en leur assurant des moyens d'existence indépendants, VIII, 88. — Les ouvriers jurassiens de fabriques rurales collectives sont assez patronnés par leurs bourgeoisies pour n'avoir pas besoin des subventions du patronage, VII, 372. — A mesure que l'industrie horlogère évolue de la fabrique rurale collective vers l'usine, la classe ouvrière est peu à peu expropriée de la propriété des objets qu'elle fabrique, des instruments de travail, de l'atelier et du foyer, VII, 366. — L'heureuse situation matérielle de l'ouvrier suisse et ses excellents rapports avec le patron se maintiennent en dépit de l'absence de patronage, VIII, 279. — Cela tient à un système particulier d'association ouvrière, VIII, 277 à 288. — C'est grâce à l'entente traditionnelle et pratique des associations que les familles ouvrières jurassiennes ont su résoudre le problème de la vie à bon marché et reconstituer le patrimoine dont elles avaient été expropriées, VIII, 466.

1. Cette monographie a été publiée en volume (aux bureaux de la *Science sociale*.) Nous en donnerons une analyse, dans l'exposé des subdivisions de la Classification.

2. *Ouv. europ.*, t. III, p. 29-33.

Le fils héritier reste seul auprès des vieux parents, auxquels il doit succéder sur le domaine familial.

Nous connaissons aujourd'hui les causes historiques qui ont dégagé les populations suédoises de la communauté et qui ont développé en elles l'aptitude au travail et à l'initiative[1]. Bien que ces causes aient agi avec moins d'intensité qu'en Norvège et que dans la Plaine saxonne, elles ont été suffisantes pour faire passer ces populations de la formation communautaire à un certain degré de la formation particulariste.

Le Danemark présente des caractères sociaux analogues, mais avec un développement agricole encore plus accusé. L'initiative individuelle y est plus forte, à cause de la densité de la population qui, rapportée à l'unité de surface, est six fois plus grande qu'en Suède. Chaque famille trouve donc moins de ressources sur les friches et les forêts et doit compter davantage sur son travail personnel. On sait le développement extraordinaire qu'a pris le Danemark, au point de vue de la production des céréales, des viandes de bœuf, de porc et de mouton, du beurre, des chevaux, des graines oléagineuses. Grâce au travail et à l'initiative de ses habitants, grâce à l'intelligente organisation de ses laiteries, ce pays est devenu aujourd'hui le principal importateur de beurre en Angleterre.

Ici, comme en Suède, les jeunes ménages sont aptes à s'établir à part et à se créer par eux-mêmes des domaines indépendants[2].

L'Allemagne[3] est la dernière région du groupe de l'Europe

1. Voir plus haut les notes à ce sujet.
2. *Ouv. europ.*, t. III, p. 89.
3. **Allemagne.** — L'Allemagne du Sud est un lieu complexe. Trois sortes de régions : 1° montagnes, vallées hautes et petits plateaux ; 2° plaines bavaroises ; 3° vallées basses et tièdes, XXVI, 49, 52, 57, 65, 75. — L'Allemagne du Sud est une des régions les plus riches du monde en produits naturels, XXVI, 52. — Obstacles que le lieu opposait au commerce allemand, XXVI, 236. — Avantages que ce lieu offrait au même commerce, 231. — Le sol de l'Allemagne prédisposait ce pays aux grandes industries minières et métallurgiques, XXVI, 402. — La rareté de l'herbe en Germanie porta les pasteurs à la culture, XXV, 247. — Cultivateurs indigents des tourbières du Nord-Ouest, XXV, 257. — Le fermier allemand donne un travail intense, et l'instruction fait progresser la culture, XXV, 345. — Type d'ouvriers ruraux misérables, venus de l'Est par bandes, au moment des moissons XXV, 349. — Type d'ouvrier agricole allemand, lié au domaine par un contrat quasi féodal, XXV, 350. — Le sous-sol et la forêt, dans la haute Allemagne, ont favorisé la naissance d'industries minières et métallurgiques, XXVI, 58. — L'ouvrier mineur, ou métallurgiste, aime à cultiver un jardin, XXVI, 58. — Industries montagnardes, 61. — La petite culture est presque la seule pos-

centrale, parce qu'elle représente un plus haut degré de complication sociale. Il n'y a pas de contestation possible à ce sujet, ce qui me dispense d'insister.

sible dans les parties hautes de l'Allemagne du Sud, XXVI, 59. — Travail du montagnard allemand : culture pastorale jointe à la fabrication d'objets divers, XXVI, 63. — Les grands propriétaires de la plaine bavaroise tendent à se transformer en industriels, XXVI, 69. — La culture des basses vallées de l'Allemagne du Sud est encore productive, quoique en décadence, XXVI, 78. — Progrès de la sucrerie allemande, XXVI, 106. — Ces progrès ont pour cause, outre la guerre de 1870, le bas prix de la main-d'œuvre et la législation, la résidence fréquente du propriétaire sur son domaine, XXVI, 109-118. — La fabrication urbaine s'est développée lentement en Allemagne, XXVI, 233. — L'état social de l'ancienne Allemagne a favorisé le développement de la fabrique rurale collective et de l'exploitation en régie par l'État, XXVI, 387-398. — La tendance du paysan allemand à tout fabriquer sur place entravait l'industrie avant la facilité des communications, et la fit progresser subitement, une fois les débouchés créés, en favorisant le recrutement du personnel ouvrier, XXVI, 389. — Des travaux accessoires de fabrication assurent à beaucoup de paysans allemands un supplément de ressources, XXVI, 391. — La crise agricole a contribué, en Allemagne, à pousser vers la grande industrie, XXVI, 402. — Les progrès de l'industrie ont posé en Allemagne la question ouvrière, XXVI, 406. — Les forêts de l'Europe se divisent en deux grands massifs, celui du Nord et celui du Sud, V, 306. — Le massif du Nord comprend quatre zones forestières; leur description, V, 308 à 320. — L'Allemagne peut fournir le type de l'exploitation des forêts par la Province, VI, 21. — L'exploitation des forêts par la Province est favorable à la bonne administration de la forêt et au patronage des populations, VI, 22 à 25. — Mais ce type entraîne des complications sociales plus grandes que l'exploitation par la famille, parce que le patron est une collectivité, VI, 25. — Pays de Dabo : Les populations n'ont pas d'autre ressource que la forêt, V, 505 à 508. — En Allemagne, les mines ont passé directement de l'exploitation par la famille à l'exploitation par la province, VII, 137 à 140. — Les mines du Hartz appartiennent au type de l'exploitation par des capitalistes sous le régime de la province, VII, 140. — Dans les mines du Hartz, il a fallu suppléer à l'absence des ressources agricoles, par un mécanisme artificiel, comprenant un système d'institutions de prévoyance, VII, 142. — Les inconvénients des institutions de prévoyance sont atténués, au Hartz, par le caractère provincial de l'exploitation minière, VII, 144. — Les mines du Hartz présentent deux infériorités manifestes : au point de vue de la direction et au point de vue de l'exploitation, VII, 145. — La prospérité sociale se maintient au Hartz, parce que les trois conditions de l'exploitation minière y sont remplies à la rigueur, VII, 147. — Les mines exploitées sous le régime provincial se maintiennent par des moyens artificiels, et par conséquent plus fragiles que les mines exploitées sous le régime de la famille, VII, 148. — Grâce aux faibles salaires des ouvriers et au peu d'exigence d'une clientèle modeste, l'industrie allemande a été nécessairement et de tous temps confinée dans la fabrication des articles communs et d'un prix peu élevé, XXIII, 402. — L'industrie et le commerce allemands l'emportent actuellement surtout par le bon marché de l'article commun, XXIII, 405. — L'élevage en Allemagne facilite la formation de grandes propriétés par l'accaparement des terres vendues, XXV, 263. — La grande propriété, legs de la féodalité militaire, domine dans l'Allemagne du Nord-Est, XXV, 340. — Système de la location perpétuelle des terres dans le Nord-Est de l'Allemagne, XXV, 347. — Crise agraire en Allemagne aiguë surtout dans le Nord-Est, et endettement des propriétaires, XXV, 351. — La grande propriété, dans les parties hautes de l'Allemagne du Sud, a reculé devant la petite, XXVI, 59. — Trois types de propriétés dans les parties hautes de l'Allemagne du Sud : 1° grande propriété pastorale ou forestière, souvent communale; 2° lopins d'ouvriers; 3° petite propriété paysanne, XXVI, 60. — Subventions de la forêt au montagnard allemand, XXVI, 62. — Chez les montagnards allemands, on pratique tantôt la transmission intégrale, tantôt le partage égal. La première coutume est celle des familles les plus prospères, XXVI, 63, 71. — La plaine bavaroise se prête à toutes les dimensions de propriétés, XXVI, 66. — Les vallées basses de l'Allemagne du Sud se prêtent au morcellement, XXVI, 76. — Ce morcellement est poussé à l'extrême, 77. — La tardive occupation du sol a retardé le développement industriel et commercial de l'Allemagne, XXVI, 231. — L'exemple de la Westphalie montre que le remembrement des parcelles est très compliqué en pratique, X, 417 à 427. — Partage égal chez les paysans des sables du Nord-Ouest, et remembrements périodiques, XXV, 259. —

On trouvera dans les notes ci-dessous les causes, les manifestations et les conséquences de cette complication ainsi que les caractéristiques de cet état social.

En fournissant aux paysans-ouvriers allemands des outils plus parfaits, le chef de fabrique collective allemande obtenait un rendement meilleur, XXVI, 390. — Le petit propriétaire hanovrien aime à payer ses auxiliaires en nature, ou par l'octroi d'un champ, XXV, 253. — L'industrie, en fournissant du travail, fait monter, dans l'Allemagne du Sud, le salaire des ouvriers agricoles, XXVI, 69, 79. — Les salaires agricoles, en Allemagne, sont peu élevés, XXVI, 109. — Le salaire en argent du mineur du Harz était complété par des subventions en nature, XXVI, 396. — Le petit propriétaire allemand du Nord-Est, en raison de la concurrence commerciale, pratique une stricte économie, XXV, 344. — La famille allemande (plateau bavarois) épargne pour conserver le domaine intact en payant des soultes aux enfants qui n'héritent pas, XXVI, 68. — Caisse d'épargne annexée à l'usine Brandts, XXXI, 397, 398, 406. — La femme joue un rôle important dans la famille montagnarde de l'Allemagne du Sud, XXVI, 61. — Les grands-parents, au Hanovre, jouent un rôle important dans l'éducation des enfants, XXV, 252. — Le socialisme allemand s'appuie sur des éléments communautaires. Il est combattu ou déformé par les éléments particularistes, XXVI, 410. — Une éducation spéciale prépare au commerce les jeunes Hambourgeois, XXVI, 421. — La vie simple et rude du montagnard allemand garantit sa moralité, XXVI, 64. — Vie rurale et simplicité. Logements d'ouvriers allemands à Gladbach, XXX, 401, 406. — Vie d'une famille ouvrière à Gladbach, XXXI, 403. — La vigne, aux bords du Rhin, fait naître l'esprit de critique et les grasses plaisanteries, XXXII, 460. — Le dimanche, le vigneron rhénan s'amuse ferme, 462. — Les féodaux allemands, en se superposant aux Slaves vaincus, demeuraient à l'état d'aristocratie militaire, XXV, 335. — La noblesse allemande estime la propriété terrienne, s'attache à transmettre intégralement les domaines, mais fournit peu de bons patrons agricoles, XXV, 340. — Le propriétaire allemand du Nord-Est s'entend difficilement avec ses domestiques, XXV, 350. — Patronage gouvernemental de l'ouvrier mineur du Harz, XXVI, 395. — Ce patronage était bienveillant, mais ne développait pas l'initiative, 396. — Le paternalisme s'accentue vers l'Est de l'Allemagne, où se trouvent des populations slaves, XXXI, 391. — Les capitalistes, en créant des canaux dans les tourbières, développent la culture, XXV, 257. — Les rescrits de Guillaume II partent de cette idée que la question des rapports entre patrons et ouvriers est une question de gouvernement, IX, 194. — Ils reproduisent une vieille théorie socialiste usée et particulièrement incompatible avec les conditions de l'industrie moderne, IX, 201 à 205. — Les institutions de l'usine Brandts laissent percer le paternalisme, XXXI, 396. — Les ouvriers patronnés par M. Brandts sont heureux de leur condition, mais peu armés pour la vie, XXXI, 408. — Le paternalisme allemand empêche la constitution d'une élite ouvrière, 389-409. — La concurrence commerciale a nui à l'agriculture allemande XXV, 343. — Évolution du commerce allemand au moyen âge, XXVI, 234. — Les progrès des Turcs et les découvertes maritimes, en changeant l'orientation du commerce, affaiblissent la Hanse, XXVI, 248. — Le Zollverein et le développement du commerce en Allemagne poussèrent en avant la grande industrie, XXVI, 398. — Le commerce a encore profité de cet essor industriel, 416. — Le commerce allemand actuel repose en grande partie sur la production locale, XXVI, 418. — L'expansion commerciale actuelle de la race germanique est le produit de la vieille Allemagne et non de l'Allemagne nouvelle, XXIII, 407. — L'École a échoué, au point de vue technique, au point de vue pratique et au point de vue politique, XI, 7 à 14. — Les réformes scolaires proposées par l'Empereur sont inspirées uniquement par l'intérêt politique, mais par un intérêt mal entendu, XI, 15 à 24. — L'école allemande n'a pas donné ce qu'on attendait d'elle, XXVI, 437. — Le chauffage intellectuel en Allemagne fait de mauvais soldats, XXVI, 443. — Le socialisme est essentiellement un produit d'origine et de fabrication allemande, XIII, 6. — C'est de l'Allemagne et par les Allemands que le socialisme se propage dans le reste du monde, XIII, 15. — Dusseldorf est le centre d'associations scientifiques et littéraires, le siège de jeux floraux, de fêtes théâtrales et musicales, XXXIV, 357. — La Réforme servit de prétexte à l'éviction des propriétaires ecclésiastiques allemands dont les propriétaires laïques convoitaient les biens, XXV, 267. — Les insurrections hussites et protestantes sont des formes que revêtit la résistance des Tchèques aux Allemands, XXV, 16. — Les Ordres de chevalerie ne pouvaient fournir aux populations les cadres d'une organisation naturelle, XXV, 337. — Le crédit rural allemand n'a pas enrayé la crise agraire, XXV, 353. — L'habitant de la haute

Il y a deux Allemagnes. Celle du Midi et du Nord-Est est restée plus attardée dans la formation communautaire, parce

Allemagne, content de sa famille, n'aime pas à s'embrigader dans des associations, XXVI, 73. — L'insuffisance de la famille, dans les vallées basses de l'Allemagne du Sud, a favorisé le développement d'associations, surtout de crédit, XXVI, 79. — Les ouvriers du port de Hambourg forment une corporation relativement solide et sérieuse, XXVI, 413. — Des associations libres font progresser le commerce allemand, XXVI, 419. — Le cartell allemand est une entente libre entre producteurs de la même denrée, XXIX, 296. — Il est temporaire, défensif, 297. — Le comité d'ouvriers de l'usine Brandts, XXXI, 393. — Les syndicats à Gladbach, 395. — Les syndicats allemands prennent volontiers un caractère confessionnel, XXXI, 408. — Les syndicats de vente allemands sont animés d'un esprit corporatif et enchaînent la liberté des entreprises qui en font partie, XXXII, 399. — Type des sables du Nord-Ouest : paysans agglomérés en villages, XXV, 259. — Les hautes prairies naturelles de l'Allemagne du Sud sont devenues biens communaux, XXVI, 60. — La commune, chez les montagnards allemands, est jalouse de ses droits, XXVI, 62. — Le développement des villes allemandes a favorisé l'élevage dans les campagnes, XXV, 343. — La ville libre doit sa naissance aux Saxons qui ne pouvaient plus émigrer dans la culture, XXVI, 235. — La grande ville allemande nuit aux étudiants au point de vue physique, intellectuel et moral, XXVI, 440. — Le paysan-ouvrier allemand s'est laissé attirer vers la ville, où il gagnait plus, en perdant la sécurité de sa vie, XXVI, 393. — Le socialisme allemand doit sa naissance à la grande industrie urbaine, XXVI, 410. — Prospérité actuelle de Hambourg, XXVI, 419. — L'organisation municipale de Berlin concilie l'action gouvernementale et l'action municipale, X, 97. — La ville de Dusseldorf a pris récemment son essor, grâce à l'industrie, XXXIV, 355. — Essor de Lubeck, Hambourg et Brème, XXXIV, 335. — Malgré les légistes, le particularisme a maintenu en Allemagne des éléments du droit coutumier, XXV, 269. — La grandeur de certains domaines allemands a donné naissance au type du petit prince, qui fut combattu par les légistes, XXV, 265. — Les princes et États allemands ont senti la nécessité de conserver les forêts, XXVI, 394. — Ils fondaient des industries minières et métallurgiques, XXVI, 394. — Progrès et empiètements successifs de l'autorité impériale en Allemagne, XXV, 267. — L'action de l'État allemand, dans le Nord-Est, a pris la double forme de la colonisation et de la protection, XXV, 338, 348, 353. — Les socialistes profitent en Allemagne de l'insuffisance des patrons agricoles et de celle de l'État, XXV, 354. — Le montagnard allemand attend peu de l'État, XXVI, 74. — L'Allemand des vallées basses compte beaucoup sur l'État, 80. — L'état allemand agit sur l'industrie comme patron et comme législateur, XXVI, 407. — Le système des assurances ouvrières par l'État allemand n'a fait que renforcer le mouvement socialiste, XXVI, 407. — L'État allemand a aidé modérément au développement du commerce, XXVI, 419. — Causes qui amenèrent la Prusse à substituer le système de la nation armée à celui de l'armée de métier, II, 75. — Organisation militaire calquée sur l'organisation territoriale, II, 76. — Le même district est affecté indéfiniment au recrutement du même régiment, II, 77. — La vie provinciale assure le meilleur fonctionnement du recrutement régional, II, 90. — Avantages sociaux du recrutement régional, II, 89 à 91. — Il fait de chaque régiment une masse homogène et lui assure le meilleur commandement, II, 78. — Les écoles régionales d'officiers et le système d'avancement assurent à chaque régiment ses chefs naturels, II, 78, 82. — L'armée est intimement unie à la nation parce que chacun conserve le rang qu'il a dans la nation, II, 78. — L'extension de l'action de l'État en Allemagne y a développé le socialisme, XIII, 13. — Le maintien des institutions fédératives assure la solidité de la Constitution, V, 278 et 288. — Raisons qui ont retardé, puis fondé l'unité allemande, V, 286 et 287. — La Constitution de l'Empire ne connaît pas d'autre fonctionnaire responsable que le premier ministre, V, 6 et 7. — Le paternalisme d'État en Allemagne, XXXI, 389, 405. — Les Allemands sont impuissants à fonder spontanément au loin de grands établissements autonomes, IX, 430. — L'émigration allemande affecte surtout un caractère urbain, IX, 434. — Les émigrants allemands étant pauvres et sans chefs sont obligés de s'établir dans les pays où ils trouvent des patrons pour les employer, IX, 440. — La pauvreté des émigrants allemands les oblige à se fondre dans le milieu ambiant, IX, 440. — En exagérant la militarisation et la centralisation, M. de Bismarck a paralysé l'expansion de la race allemande, IX, 447. — Il lui manque, pour avoir des colonies personnelles, une classe riche, fortement indépendante, V, 294. — Les deux grands États de Prusse et d'Autriche ont été formés sur des terres qui avaient cessé d'être germaniques, et les Allemands vainqueurs durent s'y comporter comme des étrangers, XXXIII, 504. — Les Finnois et les

qu'elle a été plus influencée par les populations patriarcales d'origine celtique, ou slave. Celle du Nord-Ouest, au contraire, a évolué de bonne heure vers la formation particulariste, par suite de l'influence de l'élément saxon, ainsi que je l'indique plus haut.

C'est ce mélange d'influences sociales divergentes, qui nous oblige à classer l'Allemagne dans le genre des sociétés à formation particulariste ébranlée. Actuellement, il est difficile de dire quelle est celle de ces deux influences qui l'emportera. Nous renvoyons à ce sujet à deux études remarquables de notre ami, Henri de Tourville [1].

La constitution récente de l'Empire allemand, en accentuant le type du grand état militarisé à la façon prussienne, tendrait à faire prédominer la formation communautaire sur la formation particulariste.

Le code prussien est, en effet, « un instrument parfait de

Slaves se germanisèrent partiellement, 505. — Causes actuelles qui peuvent précipiter la décadence, V, 289 et suiv. et 295. — Le respect des institutions fédératives est un gage de durée et de prospérité pour l'Empire, V, 290. — Malgré son essor actuel, le type allemand demeure inférieur au type anglo-saxon, XXVI, 424.

SOUABE. — La propriété du foyer donne la stabilité à la race, I, 74 à 77. — La propriété du foyer et de l'atelier rural favorise au plus haut point l'indépendance politique, I, 74,78. — Le domaine aggloméré est le fondement de la constitution sociale, I, 77. — Il prépare une génération puissante et morale, I, 82. — Différences matérielles et sociales entre le domaine plein décrit par Le Play et le domaine du paysan artisan observé en Souabe, I, 79, 80. — Le domaine du paysan artisan est la maîtresse pièce de la constitution sociale, I, 82. — Le domaine du paysan artisan offre plus de résistance que celui du paysan pasteur, ou agriculteur seulement, I, 78 à 81. — Le domaine du paysan artisan favorise le développement de la race, I, 80. — La liberté testamentaire assure le développement de la petite propriété, I, 72. — Le partage égal, destructeur des traditions familiales, considéré par les Bavarois comme une injustice, I, 72. — Caractère de la famille souabe, I, 75, 76. — La manie de la nouveauté et du changement ne fondent pas un peuple stable, II, 444, 445. — L'entretien du foyer et de l'atelier appartiennent à la femme, la direction supérieure au mari, I, 83 à 85. — Situation faite à l'instituteur bavarois, I, 70 et 71. — L'indépendance de la vie privée développe l'indépendance de la vie publique, I, 86 à 88. — Ce que l'on appelle un rural, I, 82 et 83. — La brasserie de village est le premier théâtre de la vie publique en Souabe, I, 86 et 87.

LE TYPE RHÉNAN. — Les bords du Rhin sont très favorables aux vignobles et aux fruits, XXXII, 453. — Le climat rend pourtant la récolte aléatoire, 456. — Aux bords du Rhin, la culture de la vigne réclame un travail assidu, XXXII, 455. — Culture des arbres fruitiers, culture maraîchère, culture accessoire des céréales, 457. — La vigne engendre, aux bords du Rhin, la culture parcellaire, et le morcellement de la propriété, XXXII, 459. — La vigne, aux bords du Rhin, développe la famille instable, XXXII, 459. — Le vigneron des bords du Rhin emploie ses gains à « construire » de nouvelles vignes ou à affermer des terres nouvelles, XXXII, 457. — Le vigneron rhénan est sentimental, a du goût pour la poésie et la musique et montre du goût dans la disposition de son intérieur, XXXII, 463. — Dans les mines du Pays Rhénan, l'intervention des pouvoirs publics est encore plus accentuée qu'en Suède : à Hundsrueke, la fonderie même est domaniale, VII, 137. — Les circonstances historiques ont fait du type de la vallée du Rhin un des plus faibles de l'Allemagne, XXVI, 76.

1. *Science sociale*, t. V et t. XXXIV.

gouvernement autocratique. L'État est considéré comme étant la société, et le roi est l'expression de l'État; il s'ensuit que le roi est l'agent social universel. Ainsi tout consiste à confondre la société avec l'État, et l'État avec qui met la main dessus ».

Voici d'ailleurs un extrait de cette œuvre législative qui établit bien la confusion : « *Le chef de l'État,* à qui est donné le devoir de produire le bien général, qui est *le seul but* de la société, *est autorisé à diriger et à régler tous les actes des individus vers ce but... C'est à l'État* qu'il incombe de veiller à la nourriture, à l'emploi et au salaire de tous ceux qui ne peuvent (?) s'entretenir eux-mêmes et qui n'ont droit ni aux secours du seigneur, ni aux secours de la commune : *on doit assurer à ceux-là du travail conformément à leur force et à leur capacité.* » Après cela, on ne doit pas s'étonner si l'Allemagne est actuellement le principal foyer du socialisme, lequel n'est, en somme, que la théorie modernisée de la vieille Formation communautaire[1].

Diverses études sur l'Histoire de l'Allemagne[2] ont permis à

1. Voir le chapitre sur le Socialisme, dans *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.*

2. **Histoire de l'Allemagne.** — Le régime du double atelier a grandi, chez certains Germains, le rôle de la femme, XXIX, 274. — Migrations des Germains orientaux, XXIX, 266-276. — Les moines anglo-saxons unissaient l'idéal apostolique à l'art de la colonisation, X, 511 à 520. — La formation anglo-saxonne a fait de saint Boniface un homme d'organisation et de vie locale, X, 511. — L'apostolat de saint Boniface a été préparé par la crainte du Christ et l'amour des entreprises à l'étranger, X, 511 à 520. — Saint Boniface utilisait les aptitudes de sa race pour la conversion des Germains, XI, 418 à 424. — En homme de tradition progressive, il s'approprie d'abord l'expérience de ses devanciers, XI, 421. — Sa prédication s'inspire des aptitudes sociales de sa race, XI, 418 à 452. — Il utilisait les aptitudes de sa race dans l'éducation chrétienne de la Thuringe, XII, 263 à 283. — Exercé à compter premièrement sur soi-même, il juge équitablement la nature humaine, XII, 265. — Habitué au bon ordre d'un milieu stable, il prêche à ses néophytes la fidélité au devoir d'état, XII, 270. — Habitué à se décider en tout par soi-même, il habitue ses chrétiens à gouverner leur vie par eux-mêmes, XII, 274. — Rencontrant en Thuringe une société stable, où lui-même s'établit, il ne forme pas seulement des Thuringiens, mais une Thuringe chrétienne, XII, 276. — Il trouve dans la société thuringienne une initiative individuelle suffisante pour appliquer avec profit sa méthode de direction, XII, 281. — Saint Boniface établit la base de son apostolat en Thuringe, point de jonction des deux grandes races envahissantes, X, 533 à 539. — Saint Boniface a une grande influence dans le développement de la science spéculative et de la conscience populaire chez les barbares, XIII, 174 à 196. — Le pouvoir religieux des évêchés était plus propre que des pouvoirs laïques à encadrer les Saxons, XXXI, 509. — Les évêques avaient plus d'action que les comtes sur les Saxons, XXXIII, 495. — L'évolution antérieure des types allemands joue un grand rôle dans leur constitution actuelle, XXV, 245. — Conquête du Nord-Est de l'Allemagne sur les Slaves par les Allemands. Quatre coopérateurs : 1° émigrants individuels; 2° conquérants féodaux; 3° ordres de chevalerie; 4° État moderne, XXV, 334. — La

la science sociale de reconstituer les origines et l'évolution de la double formation sociale qui explique l'état social de ce pays. On voudra bien s'y reporter.

II. — LE GROUPE DE L'EUROPE OCCIDENTALE[1].

Le groupe de l'*Europe occidentale*, qui comprend la Belgique wallonne et la France, doit être classé après celui de l'Europe centrale, parce qu'il a été plus profondément influencé

haute Allemagne fut d'abord habitée par des chasseurs, puis par des pasteurs de porcs, XXVI, 53. — Puis vinrent des Romains et des barbares communautaires, portés à la vie urbaine, 54. — Les Francs et les missionnaires poussèrent en avant la culture, 56. — Puis vinrent des Saxons, 56. — Origines de Lubeck, Hambourg et Brême, XXVI, 239. — Phases économiques de l'Allemagne : 1° tassement primitif; 2° époque hanséatique; 3° fabrication rurale : 4° essor de la grande industrie, XXVI, 422. — Charlemagne, en Allemagne, met un comte dans chaque *pagus*, système qui avait été autrefois celui des Mérovingiens en France, XXXIII, 495. — Chez les Saxons, Charlemagne organise des comtés ecclésiastiques, 495. — Les propriétaires francs ont fait progresser la culture allemande, XXV, 264. — Ils sont devenus souverains politiques, 265. — Le retard de l'Europe centrale sur la France, des invasions à Charlemagne, a influé puissamment sur les différences de leur histoire, XXXIII, 494. — Expansion des Allemands dans la Plaine Baltique et dans le bassin du Danube, XXXIII, 503. — Cette expansion est commerciale, urbaine et militaire, 505. — En Allemagne, la féodalité venait d'en haut, à partir des fonctionnaires royaux (et non d'en bas, comme en France), XXXIII, 497. — La royauté en Allemagne aux temps féodaux. — Retard sur la France, XXXIII, 497. La germanisation de l'Europe centrale au moyen âge, XXXIII, 489-507. — Divers peuples allemands et leur situation, 489. — Le rôle de Charlemagne en Allemagne, 494. — Empereurs saxons et franconiens, 498. — La maison de Souabe joue en Allemagne le rôle des Capétiens, 502. — Les Habsbourgs, l'expansion chez les Slaves et l'ascension de l'Autriche, 503. — Histoire des agrandissements de la Prusse, dernière grande monarchie européenne, XXXIV, 505. — Le commerce des mers septentrionales existait avant les Saxons, mais il passait par l'Est, où se trouvaient de grands obstacles au transport, XXXIV, 33. — Les Saxons, en s'adonnant au commerce, s'y montrèrent supérieurs, 33. — Histoire de la Ligue hanséatique, XXXIV, 32. — Le lieu où la Ligue hanséatique s'est développée est la position maritime de la mer du Nord la plus avancée vers les mers du Midi, XXXIV, 32. — La Ligue hanséatique assurait la prospérité du commerce dans les mers du Nord, XXXIV, 35. — Cette Ligue atteste l'initiative particulariste, 36. — Les villes de la Ligue gardaient leur autonomie, 36. — La Ligue réussit : 1° à se défendre contre Suédois et Danois; 2° à se réserver de grands marchés : Londres, Bruges, Bergen et Novgorod, 37. — Ses villes libres, une fois dominées par le type saxon, eurent des organismes politiques mis au service des intérêts commerciaux, XXVI, 241. — Affranchissement de ces villes, 242. — Les intérêts communs des villes libres firent naître la Ligue hanséatique, XXVI, 243. — Caractères de la Hanse : protection du commerce, autonomie de chaque cité, faculté de contracter des unions restreintes, diète périodique triennale, XXVI, 244. — Prospérité de la Ligue hanséatique, XXVI, 245. — Prospérité moindre des ligues rhénane et souabe, où l'élément saxon était moins fort, 247. — Les commerçants de la Hanse ne pouvaient réussir à fonder des colonies définitives, IX, 428.

1. **Monographies publiées.** — V. Muller, *Le Plateau de l'Ardenne* (*Sc. soc.*, XXXV et XXXVI). — Id., *La Réforme scolaire en Belgique* (*Sc. soc.*, XXIII). — Id., *Le Vooruit* (*Sc. soc.*, XXV et XXVI). — Ch. Van Haeken, *Le suffrage universel au Parlement belge* (*Sc. soc.*, XXXIII). — *Compositeur typographe de Bruxelles*, O. M., V. et O. M., 1re série, II. — *Conducteur typographe de l'agglomération bruxelloise*, O. M., 2e série, III. — *Tourneur-mécanicien de Seraing*, O. M., 2e série, II. — *Coutelier de Gembloux*, O. M., 2e série, III. — Henri de Tour

par la formation particulariste. Cette influence provient de l'établissement des Francs qui étaient issus de la Plaine saxonne. C'est dans la Plaine saxonne que les Francs avaient acquis une *seconde ébauche* de la formation particulariste, ce qui les distingue si profondément de la masse des Barbares.

Leur formation particulariste se manifeste par les caractères suivants [1] :

ville, *Histoire de la Formation particulariste : Le Franc*, (*Sc. soc.*, t. XXXI, 158; suite, 239; suite, 315; suite, 430). — *Le féodal, Charlemagne*, 494. — *Le féodal, la décadence carolingienne*, XXXII, 20. — *Le féodal, l'apogée de la féodalité*, 102. — *Le mouvement communal*, XXXIII, 121; suite, 211. — *La chevalerie et le militarisme féodal*, 305. — *La Renaissance de la royauté*, 402. — *Les grandes monarchies européennes de l'âge moderne*, XXXIV, 210; suite, 312, 398. — H. de Tourville et E. Demolins, *Les modifications du transport et la formation politique de l'Europe* (*Sc. soc.*, XI, 217). — Ch. de Calan, *L'intérêt des noms de lieux pour l'histoire sociale; détermination de la zone d'influence des Francs* (*Sc. soc.*, XVII, 443). — Edmond Demolins, *Les Corporations ouvrières; Réglementation ou liberté du travail* (*Sc. soc.*, 2e pér., 4e fasc.). (*La Bibliographie relative à la France sera publiée dans un fascicule spécial.*

1. **Les origines de la Formation particulariste en France.** — Histoire de l'établissement des Francs en Gaule, XXXI, 158, 239, 315 — Le type saxon se développa plus vite en France où il fut surmené, qu'en Angleterre, où il évolua normalement, XXXII, 532. — L'étude des noms de lieux permet de déterminer la zone d'influence des Francs, XVII, 442 à 458. — Chaque bande émigrante de Francs constituait une « nation franque », XXXI, 166. — Le guerrier, chef de bande franque, se substituait, après la conquête, au représentant de l'empereur romain, XXXI, 168. — Le Franc, en s'installant en Gaule, transformait le domaine et le rendait particulariste, XXXI, 169. — Il y eut lutte entre les chefs odiniques, héritiers du concept impérial romain, et les propriétaires francs, jaloux de leur indépendance, XXXI, 171. — Le propriétaire franc tendait à devenir un petit souverain sur sa propriété, XXXI, 173. — Le Franc installé en pays conquis tend à abandonner le chef odinique, XXXI, 242. — Dans chaque « pagus » gaulois, le mérovingien plaçait un comte, ou « compagnon » de sa truste, XXXI, 249. — Le chef de truste mérovingien entrait facilement dans le régime proconsulaire romain, XXXI, 249. — Pour commander à une région, le mérovingien, à l'imitation des empereurs, envoyait un fidèle appelé dux, ou « duc », XXXI, 249. — Le comte avait autour de lui une « truste » comtale, 252. — L'Austrasie fut le lieu où fleurit par excellence l'action de l'émigrant franc, XXXI, 316. — C'est parce que la Neustrie était le siège du pouvoir et la région où il s'exerçait le mieux qu'elle a retenu le nom de France, XXXI, 317. — Le régime de la truste servait d'échelle à l'émigrant franc pour arriver à un domaine, XXXI, 318. — L'indépendance du Franc sur son domaine se traduisait par sa résistance à l'impôt royal et à la juridiction royale, XXXI, 320. — Le Franc prend une partie de son domaine pour servir l'autre; il établit un fonds servant et un fonds servi, XXXI, 324. — Grâce aux procédés d'installation du propriétaire franc, l'esclavage fait place au servage, XXXI, 326. — La culture du domaine maître est le prix principal du fermage, 328. — Le personnel du domaine franc est puissamment attaché au domaine et au maître, XXXI, 329. — Le Franc assure l'indépendance de son domaine : 1° en concédant sa terre à un héritier, avec charge de maintenir les choses en l'état; 2° en transformant les colons en serfs pour les exempter du service militaire, XXXI, 330. — L'avènement des Carlovingiens représente plus qu'un changement de dynastie. C'est l'avènement de la souveraineté fondée sur le domaine, XXXI, 394. — La coalition des propriétaires francs contre la truste s'est faite au moyen des droits sur la terre, XXXI, 432. — En passant du petit domaine au grand, le propriétaire franc acquiert des aptitudes patronales, XXXI, 433. — Rapports avec les « hôtes » ou vassaux, 434. — Les « hôtes » du propriétaire franc se trouvent affranchis grâce à lui du service militaire et de la justice du comte, XXXI, 439. — Le Mérovingien se dépouille de sa juridiction en faveur des propriétaires, XXXI, 439. — Les petits propriétaires francs se recommandaient aux grands, XXXI, 440. — Les domaines ecclésiastiques francs offraient des garanties spéciales aux vassaux : censures protectrices, immunités, précautions canoniques pour le choix des titulaires, XXXI, 442. — Bénéfices et alleux. Puissance crois-

Le Franc est essentiellement un rural. — Il entend devenir un petit souverain sur sa propriété. — Cette souveraineté du

sante des bénéficiers, XXXI, 443. — Le domaine triomphe du gouvernement central, 445. — L'organisation des communes fut un phénomène salutaire, mais gâté par l'exclusivisme des communes, XXXI, 450. — L'esprit provincial, au XIXe siècle, empêchait encore le développement du patriotisme unitaire, XXXI, 451. — Le type de Charlemagne s'explique par sa qualité de grand propriétaire, XXXI, 495. — Amour de Charlemagne pour ses domaines, XXXI, 499. — Charlemagne avait toutes les allures d'un simple particulier, XXXI, 496, 501. — Charlemagne gouvernait surtout par la persuasion, grâce au mécanisme des *missi* et des *pairs*, XXXI, 502. — Beaucoup de capitulaires sont des résolutions prises à l'amiable, 503. — Le prince n'est que le premier entre ses pairs, 504. — Charlemagne entraînait des armées de volontaires par son prestige personnel, XXXI, 506. — Sous Charlemagne, triple expansion du type franc : 1° chez les Vieux-Germains (Goths, Lombards, etc.); 2° chez les non-Germains (Slaves, Italiens); 3° chez les Saxons, XXXI, 507. — Ses décisions étaient soumises au Champ-de-Mai, 507. — La dignité impériale de Charlemagne n'eut pas d'effet sur la constitution sociale des Francs, XXXI, 509. — Charlemagne disparu, on vit clairement que les propriétaires seigneurs étaient *souverains* sur leurs domaines XXXII, 20. — Progrès de la féodalité après Charlemagne. Les grands propriétaires s'émancipent de plus en plus de la royauté, XXXII, 20-34. — On retrouve, sur le grand domaine féodal, l'organisation du petit domaine saxon, XXXII, 22. — Organisation du service militaire sous Charlemagne, XXXII, 103. — Les deux causes principales de la ruine de l'empire de Charlemagne furent : 1° l'absence d'une vitale organisation du gouvernement local; 2° le partage périodique du pouvoir central, V, 281 à 284. — Sous les Carlovingiens, le titre purement honorifique d'empereur ne peut rien pour la stabilité du pouvoir central contre l'indépendance réelle des copartageants, V, 284. — A l'assemblée de Quiersy-sur-Oise, les administrateurs des provinces de l'empire de Charles le Chauve fondent leurs familles, en rendant héréditaires leurs charges et leurs domaines, V, 146. — Le féodal, après Charlemagne, se dérobe le plus possible au service militaire du suzerain, XXXII, 103. — Les armées féodales sont des escouades et les guerres des coups de main, 106. — L'extrême réduction des armées féodales donne une importance personnelle énorme au chevalier, XXXII, 108. — Elle explique l'armure et le château fort, 108. — Impuissance de la monarchie aux Xe et XIe siècles, XXXII, 26. — Aucun des devoirs féodaux n'était sérieusement rempli par les grands feudataires, 27. — Le commerce et les transports étaient peu nécessaires à l'époque féodale, XXXII, 30. — Apogée de la féodalité, 102-119. — Sous la féodalité, les vassaux sont plus nombreux à la défense du domaine qu'aux guerres de l'extérieur, XXXII, 110. — Les villes, à l'époque féodale, comptaient pour peu et gravitaient autour du fief rural, XXXII, 32. — L'excès des produits donna partout naissance aux foires, 33. — Le type du tenancier roturier provenait de l'émancipation graduelle des serfs, XXXII, 110. — Le grand domaine exerçait sur les serfs une influence émancipatrice, XXXII, 112. — La paix et la trêve de Dieu attestent le besoin fortement senti de défendre le domaine, XXXII, 113. — Rôle du clergé dans l'organisation de la Paix et de la Trêve de Dieu, XXXII, 114. — Cette influence de l'Église est un symptôme du bon état social qui règne dans les domaines, 116. — Le bon état social dû à l'organisation féodale se manifeste par la puissante expansion qui se produit à l'issue du XIe siècle, XXXII, 117. — La puissance de production agricole de la France, au temps de saint Louis, due au régime féodal, III, 122. — Au moyen âge, la monarchie était limitée par les pouvoirs locaux, IV, 115 à 118. — Le régime féodal s'y est établi à la suite d'une conquête, IV, 181, 183. — L'accession graduelle des serfs féodaux à la propriété et leur entrée dans la classe des patrons par le mariage a contribué à la paix et à la prospérité, IV, 200. — A l'établissement du régime féodal correspondent les commencements de l'organisation sociale et politique de la France, IV, 202, 203. — Causes de la prospérité de la France sous saint Louis, V, 139 à 141. — La féodalité s'est organisée, au point de vue du droit public, sous la forme des cours de justice : la cour féodale était le centre de l'autorité du baron, XIX, 338. — Les baillis, ou sénéchaux, nommés en grand Conseil, furent les agents directs de la royauté naissante, XIX, 339. — On distingue trois étapes dans la marche ascendante de la monarchie vers la centralisation administrative : 1° un *juge*, le bailli, est en même temps comptable et administrateur; 2° un *financier*, le trésorier général, qui est juge et administrateur; 3° enfin, un *administrateur*, l'intendant, qui est encore juge et qui préside aux opérations financières, XIX, 341. — La législation révolutionnaire introduisit, avec le système

domaine se traduit par la résistance à l'impôt, au service militaire et à la juridiction royale. — La classe supérieure et le

de l'élection, les règles du parlementarisme, et amena la centralisation administrative avec l'annulation de l'autorité judiciaire, XIX, 348. — Le mouvement communal en France, XXXIII, 121-134. — Les villes gallo-romaines de la décadence, 123. — Les villes gallo-romaines étaient des lieux d'agglomération de propriétaires ruraux, XXXIII, 124. — Les villes gallo-romaines pendant l'invasion, 125. — Rôle de l'évêque comme défenseur de la Cité, 126. — La ville mérovingienne est taxée par le comte au profit du mérovingien, 126. — Les villes mérovingiennes, 126. — Les villes carlovingiennes, 127. — Sous les Carlovingiens, les villes se vident. On émigre à la campagne, XXXIII, 128. — Pour fuir l'arbitraire du comte, les citadins fuyaient la ville et se réfugiaient dans le système du fief, XXXIII, 128. — Sous la féodalité, les villes et les fonctions urbaines entrent dans la forme du fief, XXXIII, 130. — Certains seigneurs attiraient par des faveurs les gens sur leurs terres et créaient des « villes neuves », XXXIII, 130. — Les villes féodales, 129; renaissance des villes grâce à la prospérité des campagnes, 131. — Les serfs s'émancipaient à mesure que leur tenure, grâce à leur travail, produisait davantage. Le domaine favorisait l'ascension de la famille, XXXIII, 131. — Les serfs, avec leurs économies, purent se racheter des corvées et les gens des villes en faire autant pour leurs propres charges, XXXIII, 131. — Les bourgeois des villes, une fois devenus bourgeois, ne montaient plus, 132. — Les seigneurs s'étaient emparés du droit de péage, plus nuisible aux citadins qu'aux paysans, XXXIII, 133. — Lors du mouvement communal, la ghilde fut limitée aux gens de la localité, 213. — Prospérité agricole aux XIe et XIIe siècles, 211. — L'émancipation des villes, 214. — Le mouvement communal avait pour but de soustraire la population industrielle des villes féodales à l'arbitraire seigneurial, qui renfermait trop d'imprévu pour des gens adonnés à un métier, XXXIII, 214. — Ce mouvement ne pouvait se faire que par l'association des intéressés, 215. — Le Midi a précédé le Nord dans le mouvement communal : 1° parce que le contact de l'Orient hâtait l'essor du commerce; 2° parce qu'il était moins influencé par le régime féodal, XXXIII, 216. — Les villes du Midi d'abord organisent la vie municipale, 216; les villes du Nord et la ghilde, 217. — L'association urbaine préexistait, dans le Midi, au mouvement d'émancipation, 217. — Le mouvement communal, dans le Nord, tuilisa la ghilde, forme d'association provenant des Vieux-Germains et reposant sur des liens de personne à personne. XXXIII, 217. — Conjurations contre les seigneurs, 221. — Les phases de la lutte, 222. — L'organisation des villes affranchies, 224. — Les communes du moyen âge sont des associations fondamentales, perpétuelles, faites pour s'étendre à tous les besoins. XXXIII, 224. — Elles ont agi à l'intérieur par voie de contrainte et d'étroite réglementation, 225. — L'institution des communes tendait à faire disparaître l'initiative personnelle et privée, XXXIII, 225. — Les grands propriétaires ruraux du moyen âge se sont enrichis en défrichant, et ont su, par leurs dépenses, encourager les artisans. XXXI, 22. — La chevalerie ou le militarisme féodal, XXXIII, 305-318. — Déconcentration féodale, 306. — Au IXe siècle, les domaines, pour mieux résister aux fonctionnaires royaux, se groupent sous une trentaine de suzerainetés, XXXIII, 306. — Après la période d'organisation contre le pouvoir royal, le lien féodal se relâche, et chaque seigneurie tend à se soustraire à son suzerain, XXXIII, 306. — Le seigneur est poussé vers la vie militaire, 308. — Les seigneurs étaient faibles pour résister au mouvement communal, et avaient souvent intérêt à le favoriser, XXXIII, 309. — L'affranchissement des serfs avait pour effet de transformer en rente fixe la propriété des seigneurs, XXXIII, 308. — Les fonctions seigneuriales deviennent des fiefs, 310. — Le seigneur, au XIe siècle, diminué dans ses droits de propriétaire, mais gardant personnellement des habitudes guerrières, est porté au rôle de chevalier errant, XXXIII, 312. — Les mœurs de la chevalerie impliquent la désoccupation, la facilité de l'absentéisme, le goût du déplacement, la curiosité des choses lointaines, 313. — Ce qui explique les grandes expéditions chevaleresques, 313; résultats instables de ces expéditions, 315. — L'évolution militaire de la féodalité explique le succès des chansons de geste et des romans de chevalerie, XXXIII, 316. — Décadence de la chevalerie, 317. — La vie militaire du féodal nouvelle manière engendre les tournois. Pour beaucoup, la chevalerie n'est qu'un sport, XXXIII, 317. — Les conquêtes de la chevalerie pure n'étaient pas stables parce que les conquérants étaient tous des guerriers professionnels, non accompagnés d'émigrants agricoles, XXXIII, 315. — La renaissance de la royauté en France, XXXIII, 402-417. — La royauté remonte quand la féodalité décline, 402. — La royauté n'a pas abattu la féodalité. Elle est remontée quand la féodalité

pouvoir passent de la ville à la campagne. — L'esclave est transformé en serf et le serf en tenancier libre. — L'avènement

s'est dissoute, XXXIII, 402. — Faiblesse de la royauté sous les premiers Capétiens, XXXIII, 403-409. — L'éclipse royale sous les premiers Capétiens, 404. — La vie privée de Robert le Pieux montre la prépondérance de la vie domestique chez les seigneurs d'alors, XXXIII, 407. — La royauté a recueilli la direction de ce qui échappait à la féodalité, 409. — Le mouvement communal, tout d'abord, n'a guère été aidé par les rois et ne les a guère aidés, XXXIII, 411. — Institution des soldats et des fonctionnaires, 414. — Le commerce des villes libres au moyen âge. — La royauté a tiré des villes les deux instruments effectifs de son pouvoir : les soldats et les fonctionnaires, XXXIII, 414. — Elle a réagi contre l'autonomie des communes, 414. — Le roi imposait sa volonté aux seigneurs en s'appuyant sur certains d'entre eux pour faire de la pression sur les autres, XXXIII, 415. — Efforts continus pour substituer, dans les provinces, les fonctionnaires aux seigneurs, 416. — Avant l'essor de la fabrication urbaine, le commerce, dans les pays féodaux, s'opérait sous forme de foires, XXXIV, 19. — Les foires, 19; la batellerie, 21. — Le commerce des villes au moyen âge eut recours à trois ressources : se faire protéger par les milices urbaines, affermer les péages des seigneurs, développer les transports par eau (les hanses), XXXIV, 21. — La chevalerie fraye des voies au commerce, 23. — Le commerce, en France, fut de bonne heure réglementé et protégé par les rois, XXXIV, 24. — Le commerce de l'Orient, accaparé d'abord par les Arabes, retombe en partie aux mains des Occidentaux, grâce à la protection instable de la chevalerie, XXXIV, 117. — La décadence de la chevalerie entraîne celle du commerce, 119. — En prévalant sur la culture, la chevalerie tourna le commerce vers les produits des Tropiques, XXXVI, 125. — Le type de la grande monarchie moderne a nui à la France, XXXIV, 218. — Histoire de la grande monarchie française, XXXIV, 218. — Les États généraux, 219. — Les impôts, 220. — Les villes avaient intérêt à combattre le gaspillage gouvernemental, XXXIV, 221. — Les gens des villes, conseillers de la royauté, considéraient la France comme une grande commune, XXXIV, 223. — Sur certains points l'émancipation des communes fut favorisée par les seigneurs, XXXIV, 224. — L'échec des réformes, 224. — Étienne Marcel, 224. — Développement des cités et de la bourgeoisie vers le XIVe siècle, XXXI, 449. — Les bourgeois tendaient à prendre dans l'État une place importante, 454. — Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. — Son rôle, XXXI, 455. — Un essai de révolution bourgeoise au XIVe siècle. Étienne Marcel, XXXI, 447-459. — La bourgeoisie actuelle est trop absorbée par le fonctionnarisme et les luttes politiques pour prendre efficacement l'initiative du relèvement social, XXXI, 459. — Mais les villes ne purent empêcher l'augmentation des impôts, 225. — Progrès et ravage de l'administration royale, 227. — Les propriétaires particularistes avaient donné autour d'eux le branle au progrès, ce qui facilitait l'émancipation des communes, XXXIV, 307. — La croissance du pouvoir royal constituait un retour en arrière, vers l'organisation communautaire des gouvernements anciens, XXXIV, 313. — La décadence sociale coïncide avec le développement du pouvoir central, 313. — Le patronage exercé par les rois sur la culture, l'industrie et le commerce fut inefficace, XXXIV, 317-334. — Le développement de l'industrie se produisit dans les villes sur lesquelles le pouvoir royal ne s'était pas étendu, XXXIV, 320. — Sully et Colbert, 326. — Les insuccès coloniaux, 330. — Le commerce français n'a trouvé qu'un appui instable dans des encouragements de l'État, XXXIV, 332. — La Révolution, dans ses procédés de gouvernement, a continué l'Ancien Régime, XXXIV, 398. — Le lien de l'Ancien Régime et de la Révolution, 398-416. — Richelieu, 409. — Les intendants, 411. — La Révolution résulte des privilèges et de l'inégalité dans l'impôt, 412. — La Révolution continue l'Ancien Régime, 414. — On s'est enfoncé de plus en plus dans la théorie de l'État absolu, et dans le système de la nation considérée comme une communauté générale, 414. — A l'évolution qui a développé le pouvoir royal, la France a perdu la supériorité qu'elle avait au moyen âge, XXXIV, 314. — L'exemple d'Olivier de Serres montre comment la direction du travail agricole crée ou fortifie la situation sociale du grand propriétaire, III, 273 à 275. — Olivier de Serres conserve une haute direction sur la culture de ses terres arrentées, III, 276 et 277. — L'agriculture française citée comme modèle au seizième siècle, à une époque où la noblesse résidait; tombée en décadence notoire au dix-huitième, par l'absentéisme des grands propriétaires, III, 278. — Les relations héréditaires entre le patron rural et ses tenanciers résultent, au temps d'Olivier de Serres, de la double stabilité des familles patronales et des familles ouvrières, III, 285. — Cette stabilité se maintient dans la classe patronale par la transmission intégrale, dans la classe ouvrière par la com-

des Carolingiens marque le triomphe de la souveraineté fondée sur le domaine. — Le règne de Charlemagne est essentiellement le règne du grand propriétaire du type particulariste. — Charlemagne dirige lui-même l'exploitation de ses domaines et a toutes les allures d'un simple particulier. — Il n'a pas de budget public et n'a d'autres ressources que celle de ses domaines. — Il n'a que des armées de volontaires. — L'organisation du grand domaine féodal reproduit l'organisation du petit domaine saxon, ou franc, etc., etc.

En somme, ce type social est précisément le contre-pied du type communautaire : il relève le particulier et abaisse la communauté publique, il la réduit à rien. Il fait prédominer la vie privée sur la vie publique.

Ce qui commence alors est bien différent de tout ce que le monde avait connu jusque-là.

Mais cette évolution sociale n'eut pas la même fortune en France que dans la Grande-Bretagne. Elle fut arrêtée par les progrès de la monarchie absolue, qui fit retourner notre pays, au moins partiellement, à la formation communautaire antérieure.

munauté, III, 286 à 290. — Particularités sociales, au dix-septième siècle, de la ville d'Angers : facilité de vie et urbanité, XXVIII, 261; — de Tours : atonie et industrie déclinante, 271; — de Clermont et de Riom : nombreuses familles de robe, 280; — de Toulouse : inaction économique et activité littéraire, 282; — de Montpellier : importation développée et présence d'Anglais, 285, etc. — C'est l'initiative privée et non l'Etat qui, du huitième siècle au dix-huitième, a fait durer les familles, les traditions, les établissements de bien public, les situations professionnelles, V, 13. — La société française au dix-septième siècle abandonne les traditions, II, 434. — La grande propriété a été affranchie de ses charges naturelles par Louis XIV et la Révolution, I, 162; — l'influence de Louis XIV abolit les traditions de famille dans les classes dirigeantes du pays, II, 435 à 439. — L'indépendance politique est ruinée en France par le pouvoir absolu de Louis XIV, II, 440 à 444. — La Cour, au dix-septième siècle, a une origine provinciale et résulte d'un drainage des provinciaux les plus distingués, XVIII, 140. — Le *lieu* où se fixe la cour est choisi en province, et ce choix est déterminé par la chasse, occupation favorite des seigneurs provinciaux, XVIII, 142. — Le mépris de la province, par la Cour, par la ville, par la Province elle-même, est un des traits généraux de la littérature du dix-septième siècle, XVIII, 144. — L'influence sociale est refusée à la noblesse oisive parce qu'elle ne dirige aucun travail et par conséquent n'exerce aucun patronage efficace, V, 181 à 183. — L'histoire de France prouve que l'influence de la noblesse a toujours été en raison directe du patronage qu'elle exerçait, V, 183 à 185. — Le développement de Paris, au dix-septième siècle, crée une « société » rivale et jalouse de la cour, XVIII, 153. — Paris, au dix-septième siècle, attire les gens des petites villes comme la cour attire les gentilshommes de la province, XVIII, 153, 157. — Les grands centres, sous la Révolution, ont été hostiles au jacobinisme. C'est le contraire aujourd'hui, XVIII, 158. — La désertion de la Province par les provinciaux d'élite est une des causes de la Révolution française, XVIII, 159. — Le second Empire a attiré aux fonctions administratives et au séjour des grandes villes, III, 127. — Le second Empire, multipliant les moyens de transport, a donné de gros bénéfices à la culture, III, 127.

C'est pour cela que la France doit être classée parmi les Sociétés à formation particulariste *ébranlée*.

La France est la région où se manifeste le plus nettement la combinaison des deux formations sociales. Et c'est là ce qui explique les différences si caractéristiques entre la France du Midi et la France du Nord : la première plus influencée par la formation communautaire, parce qu'elle est plus rapprochée des traditions de l'empire romain ; la seconde plus influencée par la formation particulariste, parce qu'elle est plus rapprochée des traditions franques.

Cette rencontre des deux grandes tendances qui divisent l'humanité ne s'est produite nulle part aussi complètement qu'en France. C'est précisément à cause de cela que la France a exercé dans le monde une action sociale si universelle. Par ce qu'il y a en elle de la formation communautaire, elle peut comprendre les peuples de cette formation et en être comprise ; parce qu'il y a en elle de la formation particulariste, elle peut comprendre les autres et en être comprise. Elle est le lieu de rencontre des institutions sociales et des idées du monde entier et elle peut les propager et les vulgariser dans les deux grandes directions suivies par l'humanité. Ce fut là sa grandeur et l'explication de son rôle depuis Charlemagne jusqu'au siècle dernier.

Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, parce que l'équilibre qui existait dans le monde entre les deux grandes formations sociales est maintenant rompu au profit de la formation particulariste. Cette dernière formation a pris, depuis un siècle, une avance formidable et définitive avec l'élément anglo-saxon. Dès lors, la combinaison sociale qui faisait notre force, fait maintenant notre faiblesse. Nous ne sommes plus le lieu de rencontre de l'humanité entière ; surtout nous ne sommes plus le lieu de rencontre de l'humanité la plus énergique, la plus progressive, en un mot la plus particulariste. La direction de cette fraction de l'humanité a passé à l'élément anglo-saxon.

Et voilà quelle est, exprimée en langage scientifique, la cause fondamentale du mal dont nous souffrons. Ce n'est pas le

socialisme qui nous tirera de là; il pourrait, au contraire, nous faire reculer un peu plus vers la formation communautaire propre aux peuples de l'Orient et qui les paralyse.

Les études publiées dans la *Science sociale* sur la France, sur ses diverses contrées et ses divers pays sont trop nombreuses, pour que je puisse même les analyser en note, ou simplement les énumérer.

Nous consacrerons à la France un fascicule spécial.

Il m'a suffi aujourd'hui d'indiquer la place que notre pays occupe dans une classification générale des sociétés humaines.

VIII

SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE DÉVELOPPÉE

GROUPES	RÉGIONS
1° Europe septentrionale (anglo-saxonne).	1° Basse Écosse. 2° Angleterre.
2° Australasie et Afrique anglaise.	1° Nouvelle-Zélande. 2° Australie (et colonies similaires). 3° Afrique anglaise.
3° Amérique du Nord.	1° Canada. 2° États-Unis.

Ce dernier genre caractérise, ainsi que nous l'avons dit, les populations à formation particulariste qui, au lieu de se répandre sur des sols occupés, se sont répandues sur des *sols vacants*, ou rendus vacants.

Elles ont donc pu se développer à l'aise, suivant leur formule sociale initiale, sans être déformées par aucune influence étrangère, contrairement à ce qui est arrivé dans le genre précédent.

En Grande-Bretagne (Europe septentrionale anglo-saxonne), les Saxons ont refoulé facilement les Bretons peu fixés au sol et divisés par les luttes de clan; ils ont ainsi rendu le sol vacant.

Le sol était encore plus complètement vacant dans l'Australasie, dans l'Afrique méridionale et dans l'Amérique du Nord, car les colons anglo-saxons ne rencontraient devant eux qu'une

population de chasseurs plus ou moins sauvages et qui ont fui presque sans résistance.

Sur ces énormes territoires vides et neufs, le type social originaire a donc pu non seulement se développer dans le sens de ses caractères antérieurement acquis, mais encore accentuer au plus haut degré les caractères essentiels de la formation particulariste, c'est-à-dire l'initiative personnelle et la vie intense.

I. — LE GROUPE DE L'EUROPE SEPTENTRIONALE [1].

Le premier groupe de ce genre est l'Europe septentrionale anglo-saxonne.

1. **Monographies publiées.** — Edmond Demolins, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, 1 vol. in-12. — Id., *Les trois éléments de la société anglaise* (*Sc. soc.*, XXIV). — Henri de Tourville, *La question sociale en Angleterre* (*Sc. soc.*, XIX). — Paul de Rousiers, *Lettre d'Angleterre* (*Sc. soc.*, XVI). — Edmond Demolins, *La grande culture en famille souche; le grand propriétaire anglais* (*Sc. soc.*, IV). — Paul de Rousiers, *La grande industrie en Angleterre* (*Sc. soc.*, XIX). — Id., *Le mouvement ouvrier aux États-Unis et en Angleterre* (*Sc. soc.*, XXVII). — J. P., *Le fort et le faible de l'ouvrier anglais.* — Paul de Rousiers, *Une série de monographies d'ouvriers anglais* (*Sc. soc.*, XXIII). — Id., *La question ouvrière en Angleterre*, 1 vol. in-12. —, Léon Poinsard, *Les évolutions de la grande et de la petite propriété en Angleterre* (*Sc. soc.*, XI). — Paul Bureau, *Mon séjour dans une petite ville d'Angleterre* (*Sc. soc.*, IX, X). — Alf. Agache, *La « housing question » à Londres* (*Sc. soc.*, XXXIII, XXXV, XXXVI). — Edmond Demolins, *L'Éducation nouvelle*, 1 vol., in-12. — Paul de Rousiers, *L'Education anglaise* (*Sc. soc.*, XVIII). — Mme Hugh Bell, *Un réformateur de l'École en Angleterre, Thomas Arnold* (*Sc. soc.*, XXVIII). — Id., *Eton et le type des public schools* (*Sc. soc.*, XXVII). — Léon Poinsard, *Les collèges de jeunes filles à Cambridge*, (*Sc. soc.*, XXI). — A. Pernotte, *L'enseignement populaire en Angleterre* (*Sc. soc.*, XXVII). — G. d'Azambuja, *Robinson Crusoé devant la science sociale* (*Sc. soc.*, XVI). — Id., *L'éveil artistique chez les Anglo-Saxons* (*Sc. soc.*, XXIV). — X***, *L'Église et les races particularistes* (*Sc. soc.*, XXXI). — M., *Les protestants anglo-saxons et l'Église catholique* (*Sc. soc.*, XXII). — Albert Vernier, *Quelques manifestations de l'état religieux en Angleterre* (*Sc. soc.*, XXXIII). — Paul de Rousiers, *Une théorie anglaise sur la nationalisation de la terre* (*Sc. soc.*, XVI). — Id., *Enquête sur le trade-unionisme* (*Sc. soc.*, XXI). — Id., *Trade-unionisme en Angleterre*, 1 vol. in-12. — Id., *La grève des mineurs en Angleterre* (*Sc. soc.*, XVI). — J. Bailhache, *La grève des mineurs d'Écosse* (*Sc. soc.*, XVIII). — Paul de Rousiers, *Le congrès des Trade-Unions à Belfast* (*Sc. soc.*, XVI). — P. Bureau, Id., *à Edimbourg* (*Sc. soc.*, XXII). — J. Baillache, Id., *à Cardiff* (*Sc. soc.*, XX). — Id., *Congrès socialiste international de Londres* (*Sc. soc.*, XXII). — Paul de Rousiers, *Les syndicats du bâtiment en Angleterre* (*Sc. soc.*, XXI). — Id., *La législation ouvrière en Angleterre* (*Sc. soc.*, XXII). — Id., *Les professions et la Société en Angleterre* (*Sc. soc.*, XX). — Id., *La réforme du gouvernement local* (*Sc. soc.*, VI). — J. Moustier, *La question de la monarchie en Angleterre* (*Sc. soc.*, IV). — P. de Rousiers, *La vieille Angleterre et l'Angleterre moderne* (*Sc. soc.*, XVII). — Id., *Gladstone* (*Sc. soc.*, XIV, XXV). — E. Lefébure, *L'Avenir de l'Empire britannique et l'impérialisme* (*Sc. soc.*, XXXIV). — H. de Tourville, *Histoire de la Formation particulariste : L'introduction des Saxons dans la Grande-Bretagne* (*Sc. soc.*, XXXII); *Prédominance des Saxons sur les Celtes et sur les Jutes*, p. 295; *sur les Angles*, p. 423; *sur les Danois*, p. 531; *sur la féodalité normande*, XXXIII, 24; *les grands peuples par-*

La Grande-Bretagne est en effet le premier terrain de développement exclusif de la formation particulariste. C'est là qu'elle s'est d'abord répandue à sa sortie de la Plaine saxonne[1].

ticularistes actuels, XXXIV; *le peuple anglais*, XXXV. — J. Villaret, *Saint Columba et les destinées de l'Angleterre* (*Sc. soc.*, IV). — P. de Rousiers, *La prépondérance de la vie privée dans le mouvement historique et politique de l'Angleterre* (*Sc. soc.*, XIX). — *Manœuvre agriculteur du comté de Nottingham*, O. M., 1re sér., I. — *Nourrisseur de vaches de la banlieue de Londres*, O. M., 1re sér., I. — *Fondeur du Derbyshire*, O. M., III. — *Tanneur de Nottingham*, O. M., 2e sér., III. — *Menuisier de Sheffield*, O. E., III. — *Coutelier de Sheffield*, O. E., III; *Coutelier de Londres*, O. E., III.

1. Angleterre. — L'élimination de la culture petite et fragmentaire a causé de vives souffrances, IV, 247 à 251. — La grande culture est due aux conditions du lieu et aux circonstances historiques, IV, 132 à 137. — La grande culture en famille-souche est favorable au progrès des méthodes de travail, IV, 143 à 149. — Ces progrès consistent surtout en création de races perfectionnées, perfectionnement de l'assolement et des engrais, drainage, instruments agricoles perfectionnés, IV, 149 à 154. — La grande culture nécessite le patronage, IV, 229. — La grande culture en famille-souche développe et affermit le pouvoir du grand propriétaire dans la commune, la province et l'État, IV, 240 à 243. — L'exploitation de ses réserves par le propriétaire lui-même assure la bonne culture des fermes qui rayonnent autour, III, 114. — Les mines métallifères exploitées par les familles s'observent surtout en Angleterre, VI, 499 à 503. — Les grands propriétaires ruraux sont particulièrement en état d'exploiter les mines métallifères, parce qu'ils peuvent se contenter de produits faibles et irréguliers, VI, 496 à 498. — Les mines métallifères exploitées par les familles se subdivisent en deux variétés, suivant qu'elles sont exploitées par une famille unique, ou bien des familles associées, VI, 499. — Les mines métallifères exploitées par une famille unique sont exploitées en régie, ou concédées à de riches fermiers, 499 à 501. — Les mines métallifères exploitées par des familles élèvent le niveau intellectuel du pays et créent un personnel éminent pour l'exercice du pouvoir local, VI, 501 à 503. — Les mines métallifères exploitées par des familles associées présentent les mêmes caractères que celles qui sont exploitées par une famille unique, VI, 503 à 505. — Le développement des grandes usines supprime, en quelques années, la Fabrication ménagère et agglomère des millions d'individus, XI, 168. — Le développement du grand atelier industriel empira la situation des ouvriers, XI, 168 à 171. — Les Anglais se portent généralement vers les métiers lucratifs; les carrières libérales elles-mêmes ont un caractère pratique, IX, 71 à 80. — L'Angleterre est le pays où fonctionne avec le plus d'intensité le grand atelier à la houille, X, 396. — Le grand atelier anglais présente deux éléments de stabilité : les patrons et la clientèle sont stables, X, 400. — L'Angleterre est à la fois le pays le plus apte au commerce et à l'agriculture, ce qui lui donne une grande stabilité, X, 397. — Les métiers du bâtiment, en Angleterre, se distinguent par le maintien de l'apprentissage, la simplicité de l'outillage et le nombre des petits entrepreneurs, XXI, 438. — Les accidents de l'industrie en Angleterre, XXII, 128. — La richesse engendre la grande propriété, I, 159; la grande propriété doit remplir des charges et des services, I, 163. — L'absorption exclusive du sol par la grande propriété crée un état d'antagonisme et de lutte avec la classe la plus riche des négociants et des industriels, XI, 165, 166. — La disparition des petits propriétaires supprime dans les campagnes la classe intermédiaire entre les grands propriétaires et les simples ouvriers, XI, 166. — La concentration de la propriété rurale entre les mains des grands propriétaires produit la lutte entre la grande propriété foncière et la grande propriété mobilière, et, de plus, l'écrasement de l'ouvrier rural, XI, 165 à 168. — Le développement exagéré de la grande propriété a provoqué une réaction qui tend à faire renaître la petite propriété, XI, 176 à 181. — En Angleterre, par suite de la prédominance de la grande propriété, on n'a aucune idée du crédit agricole, XV, 70. — La nationalisation du sol aggraverait en Angleterre le prolétariat rural, XVI, 17. — En Écosse et en Irlande, la grande propriété dominante fait naître un prolétariat rural, parfois réduit à la misère, XVI, 19. — La constitution des petits domaines en Angleterre rencontre pour obstacles le goût des gens riches pour la terre et les substitutions perpétuelles, XVI, 20. — Les théories socialistes, en passant en Angleterre, perdent leurs caractères les plus frappants, XVI, 6, 81. — Le socialisme des Trade-Unions se borne à des revendications exclusivement pratiques, XVI, 246. — L'Anglais n'attend pas, pour créer une industrie, de s'être assuré

Dans son *Histoire de la Formation particulariste*, H. de Tour-

le capital suffisant. Il l'escompte d'avance, XV, 227. — Pour les ouvriers anglais du bâtiment, les salaires, vu la localisation du marché, varient suivant les villes, XXI, 445. — Les gains élevés des ouvrières de Galashiels, augmentant leur indépendance, retardent leur mariage et les rendent plus sérieuses sur le choix d'un mari, XIX, 148. — L'aptitude des ouvriers à s'établir ailleurs au besoin tend à maintenir à Galashiels de hauts salaires, XIX, 152. — L'éducation anglaise a surtout pour but d'inculquer l'initiative, l'énergie personnelle et la vigueur physique, IX, 55. — Elle prépare bien les jeunes gens au genre de vie qu'ils doivent embrasser, IX, 70 à 80. — En Angleterre, les méthodes d'éducation et d'enseignement sont exactement adaptées au but final que l'on poursuit, IX, 80. — L'éducation anglaise explique pourquoi les familles anglaises sont si nombreuses, IX, 80. — Elle explique la cause de la prospérité commerciale, industrielle et agricole de l'Angleterre, IX, 81. — Les conditions de la vie anglaise portent les jeunes filles à chercher des situations hors de leur famille, IX, 269. — L'Angleterre est le pays où la femme se rapproche le plus de l'homme, parce qu'il faut que l'homme trouve en elle une associée véritablement virile, IX, 275. — Les conditions de la vie anglaise portent les jeunes filles à se marier elles-mêmes, IX, 177. — Elles rendent moins dangereux le « flirtage » entre jeunes gens et jeunes filles, IX, 278. — Les conditions de la vie anglaise développent le respect de la femme, I, 280 à 288. — La vie de famille a pris un développement intense en Angleterre, X, 68 à 92. — L'intensité de la vie de famille en Angleterre éclate dans l'habitation, dans l'autorité paternelle, dans le vêtement et dans la nourriture, X, 69 à 82. — Les Anglaises ne font pas mystère des ouvrages auxquels elles s'adonnent alors qu'ils ont un caractère purement manuel, IX, 264. — Les Anglaises donnent beaucoup de soins au confortable et à l'agrément de leur habitation, IX, 266. — L'éducation anglaise explique les caractères particuliers du vêtement et de la nourriture, X, 78. — La famille-souche imprime aux récréations un caractère familial, X, 82 à 92. — Les Anglais voient dans les exercices physiques un élément essentiel de l'éducation, IX, 61 à 70. — Les conditions de la vie anglaise poussent les jeunes filles à pratiquer les exercices du corps, IX, 267. — L'usage habituel de l'habit noir a été développé en Angleterre par la pratique de la vie rurale, X, 500. — L'ouvrier anglo-saxon, à la différence de l'ouvrier celte, cherche à se procurer une maison assez grande et confortable, qu'il occupe seul, XIX, 39, 158. — La situation matérielle de l'ouvrier anglais s'est améliorée depuis un demi-siècle, XIX, 43, 67. — L'ouvrier irlandais de Bradfort est mal logé et cherche faiblement à s'élever malgré les moyens qui lui sont offerts, XIX, 161. — A Manchester, beaucoup de traits de la vie anglaise sont poussés à l'extrême et rappellent les États-Unis, XIX, 236. — Le Métropolitan Board a collaboré avec le gouvernement anglais pour résoudre le problème des logements ouvriers, XXXVI, 238. — L'exploitation de logements ouvriers par la municipalité de Londres a suscité trois reproches : 1° le prix de revient est trop élevé; 2° les loyers sont trop chers pour les ouvriers modestes; 3° l'entreprise municipale décourage l'initiative privée, XXXVI, 254. — Description d'intérieurs dans les logements ouvriers anglais aménagés par les institutions philanthropiques, XXXV, 224. — Descriptions de logements ouvriers construits par la municipalité de Londres, XXXVI, 247. — Le gouvernement anglais a tenté de résoudre la question des logements ouvriers par des lois, XXXVI, 237. — L'ouvrier pauvre de Londres, par suite de sa pauvreté, ne profite pas de ce que font les pouvoirs publics en matière de logements ouvriers, XXXVI, 256. — Le régime de la propriété du sol à Londres, avec bail emphytéotique, rend plus difficilement soluble la question des logements ouvriers, XXXIII, 364. — Quatre espèces de pauvres à Londres, XXXIII, 360. — Détresse causée par la cherté des logements, 365. — Tâche qui s'impose à ce point de vue à la philanthropie, 367. — L'absence de logement confortable pousse l'ouvrier de Londres besogneux à l'alcoolisme, XXXIII, 365. — Description de maisons ouvrières à Londres, XXXIII, 530-542. — La fonction du père consiste à assurer l'avenir de ses enfants, non à leur donner une fraction déterminée de son avoir, I, 383, 384. — La force d'expansion d'une société se mesure à l'organisation de la famille, I, 385. — La confiance en soi-même, fruit de l'éducation anglo-saxonne, diffère de la suffisance et de la présomption, XVII, 372. — La race anglo-saxonne devait devancer les autres dans le mouvement féministe, XXV, 114. — La femme anglaise doit son énergie dans les œuvres utiles à la solide constitution de la famille, XXXVI, 353. — La qualité d'actionnaire d'une entreprise industrielle instruit et élève l'ouvrier anglo-saxon, XIX, 41. — Les jeunes gens de bonne volonté ont à leur disposition, en Angleterre plus qu'en France, des moyens élévatoires, XIX, 127. — Avec

ville a reconstitué cette extraordinaire épopée, unique dans

l'éducation anglaise, l'idéal du bonheur n'est plus dans la domination, mais dans l'indépendance, XXX, 148. — A partir de vingt-deux ans, un Anglais ne doit pas être à la charge de son père, IX, 76. — L'Anglais est toujours prêt à abandonner une situation pour une autre plus lucrative, IX, 77. — La société française est plus aimable, mais la société anglaise est plus forte, parce qu'elle apprend à l'homme à ne compter que sur lui-même, IX, 185. — Les Anglais élèvent leurs filles, comme leurs fils, dans la pensée de les mettre en état de pourvoir par elles-mêmes à leur établissement, IX, 257. — La plus grande partie de l'éducation et de l'instruction d'une jeune fille anglaise se fait dans la famille, IX, 259. — L'instruction des jeunes Anglaises n'est pas très développée, mais elles reçoivent dans la famille une formation plus sérieuse et plus pratique que celle qu'aurait pu leur donner l'école, IX, 262. — Le patronage du grand propriétaire développe la richesse générale, les cultures intellectuelles, donne la direction morale, pourvoit aux œuvres d'utilité publique, IV, 229 à 240. — Les armateurs anglais aident volontiers les ouvriers qui veulent devenir constructeurs, ou réparateurs de navires, XIX, 59. — Des patrons anglais invitent leurs ouvriers à faire connaître les perfectionnements qu'on pourrait apporter à leur industrie, XXXVI, 69. — La richesse du sol anglais fit que certains propriétaires s'élevèrent et devinrent des hommes supérieurement doués pour s'occuper des intérêts publics, XXXII, 307. — Des institutions philanthropiques aident l'ouvrier de Londres à résoudre le problème du logement, XXXV, 220-231. — Beaucoup de patrons imprimeurs exploitent de jeunes ouvriers au lieu de former des apprentis, XXXVI, 7. — Des apprentis découragent les patrons consciencieux en les quittant aussitôt formés, 8. — L'attitude des patrons anglais à l'égard de leurs ouvriers a contribué à la restriction de la productivité et a entravé l'introduction des machines outils, XXXVI, 64. — Les ouvriers y ont contribué pour leur part, 65. — Fonctionnement du « Saint-Bride foundation Institute » pour la formation d'imprimeurs modèles, XXXVI, 11-20. — Patronage de l'ouvrier pauvre, au point de vue du logement, par la municipalité de Londres, XXXVI, 247. — Le développement industriel dans ce siècle a fait de ce pays le plus grand pays exportateur du monde et le plus libre-échangiste, XIII, 232 à 250. — Jusqu'au commencement du XIXe siècle, l'Angleterre a été protectionniste à cause de la situation de son industrie et de son agriculture, XIII, 229 à 232. — Le libre-échange a eu pour résultat de fournir un large débouché à la Fabrication et de la surexciter; enfin, d'augmenter la puissance commerciale de l'Angleterre qui est devenue l'entrepôt du monde, XIII, 250. — Les Anglais sont partisans du libre-échange, parce qu'ils sont outillés pour le pratiquer, XIII, 250. — La réaction protectionniste, qui se produit dans différents pays, menace de fermer les principaux débouchés du commerce anglais, XIII, 250 à 256. — Le culte du libre-échange, chez les négociants de Manchester, est intimement lié à leur amour du *self-help*, XIX, 237. — L'introduction du libre-échange en Angleterre a été une suite naturelle des progrès de l'industrie, XVII, 379. — Le bon recrutement et la capacité des petits commerçants anglais leur permet de lutter contre les grands magasins, IX, 316. — Le commerce anglais se fait avec de grandes colonies agricoles nationales, X, 398. — Le commerce anglais se fait avec des colonies commerciales durables, X, 399. — Le commerce anglais trouve une concurrence sérieuse chez les Allemands, les Belges et les Suisses, XXXVI, 71. — L'examen des journaux anglais indique qu'ils servent surtout d'intermédiaire entre les différentes parties du public, IV, 214 et 215. — Le journal anglais contient une grande quantité de renseignements parce que ses lecteurs y cherchent des faits plus que des opinions, IV, 214 à 218. — Le journaliste anglais n'est pas tenu de s'inféoder à un parti parce qu'on lui demande rarement son avis personnel; par suite, il a plus de dignité, IV, 220 à 222. — Le journalisme ne conduit pas en Angleterre aux grandes situations politiques occupées par des capacités réelles, IV, 223. — Le roman anglais peut être à la fois honnête, intéressant et vrai, parce que la vie réelle offre en Angleterre de continuels sujets de romans, beaucoup de gens s'y créant une situation par leur énergie personnelle et s'y mariant par amour, IV, 459 à 465. — Les exercices physiques ne se développent dans les écoles anglaises que parce qu'ils sont utiles aux jeunes gens pour résoudre la question du pain quotidien, VI, 482. — Les collèges ont surtout pour but de développer l'initiative, la volonté et les muscles, II, 300 à 302, 304. — On retrouve jusque dans l'école la pratique des groupements spontanés, si chère à la race anglo-saxonne, IX, 57. — Les Anglais ne demandent à l'école que les connaissances essentielles, IX, 58. — Les heures de travail d'un écolier sont très réduites et le travail est peu intense, 59. — L'école n'est qu'une image agrandie de la famille, IX, 61. — L'éducation a pour principal objectif de former des hommes pratiques,

l'histoire, dont la dernière partie de la longue note ci-dessous (p. 140-142) donne une rapide et insuffisante analyse. Nous

capables de triompher dans la lutte pour la vie, XI, 24 à 32. — L'application exclusive des lois économiques amena un état de guerre entre patrons et ouvriers, XI, 172 à 175. — Des dames anglaises, sans le secours de l'État, organisent des cours d'adultes pour ouvriers, XVI, 83. — L'ouvrier anglais sent l'utilité de l'instruction et s'applique à l'acquérir, XVI, 84. — Les écoles professionnelles sont plus pratiques en Angleterre qu'en France, XVI, 85. — En Angleterre, on laisse les capables se révéler par eux-mêmes, au lieu de les proclamer tels par des diplômes, XVI, 87. — L'instruction primaire obligatoire, en Angleterre, a un but purement utilitaire, XVI, 91. — L'histoire de Robinson Crusoé montre le germe minuscule de tous les phénomènes sociaux et le point de vue général auquel ils sont envisagés par un esprit anglo-saxon. Analyse de cette œuvre, XVI, 412 à 433. — Ce qui plaît dans *Robinson Crusoé*, c'est l'effort continu et sans aide, XVI, 433. — Les mots qui nous viennent de l'anglais sont des termes de transport, d'industrie, d'affaires, d'exercices corporels, de vie politique, XVI, 197. — Les différents systèmes d'éducation anglaise révèlent la persistance d'un double courant, saxon et normand, XVIII, 104. — Les *public schools* d'Angleterre sont des conservatoires d'esprit normand, XVIII, 107. — Les jeunes aristocrates anglais de l'école d'Eton tiennent par tradition à l'emploi du fouet comme châtiment, XVIII, 108. — Les *public schools* donnent une certaine aptitude au commandement et à la direction des hommes, XVIII, 111. — L'excès des richesses accumulées a fait dégénérer, en Angleterre, les *public schools*, XVIII, 112. — Les *public schools* préparent plutôt aux professions libérales et aux fonctions publiques qu'aux carrières usuelles, XVIII, 113. — La formation saxonne porte à rechercher l'instruction dans la mesure où elle est pratiquement utile pour la vie, XVIII, 114, 118. — Les écoles de Birmingham offrent un type parfait d'instruction conforme à l'esprit saxon, XVIII, 118. — Oxford et Cambridge offrent un heureux mélange d'esprit normand et d'esprit saxon, XVIII, 121. — Organisation et fonctionnement de deux écoles anglaises, qui accentuent l'éducation dans le sens de l'aptitude à se tirer d'affaire soi-même dans la vie, XVIII, 273 à 300. — L'esprit saxon grandissant en Angleterre cherche, depuis un siècle, la formule d'enseignement qui répondra pleinement à ses besoins et à sa formation sociale, c'est-à-dire faire des jeunes gens aptes à se tirer d'affaire eux-mêmes, XVIII, 275. — L'école anglaise a un caractère pratique et religieux qui manque à l'école française, XX, 106. — L'ingénieur anglais a une formation plus technique que théorique, XX, 111. — Les professions libérales en Angleterre se recrutent souvent par voie d'apprentissage, XX, 114-121. — La plupart des médecins anglais sont peu savants, mais leur niveau intellectuel suffit aux besoins de leur clientèle, XX, 115. — L'avocat anglais est intellectuellement supérieur au médecin, parce que sa clientèle ne comprend guère qu'une élite, XX, 116. — L'ensemble des ouvriers anglais est hostile au socialisme théorique et mitige les idées socialistes par une conception pratique des faits, XX, 357-373. — Les collèges de jeunes filles à Cambridge, XXI, 357 à 380. — Ruskin, en réagissant au nom du beau contre l'esprit pratique des Anglais, réagit encore à l'anglaise, XXIV, 167, 178. — L'Anglo-Saxon s'élève à l'art peu à peu, à mesure qu'il s'enrichit et à force de volonté, en étudiant avec une attention intense les œuvres des races mieux douées, XXIV, 170-178. — Le peintre anglais recherche l'intensité de l'expression, voit les détails plutôt que l'ensemble et choisit des scènes intéressantes par elles-mêmes, XXIV, 174. — L'étude du latin, chez le jeune Anglais, est considérée comme un luxe, XXVI, 128. — Tableau de la vie scolaire en Angleterre, XXVI, 332 à 359. — Thomas Arnold enseignait à ses élèves les devoirs envers les classes ouvrières, XXVIII, 245. — Des bienfaiteurs généreux enrichissent la bibliothèque de Ruskin Hall, XXVII, 413. — Des patrons favorisent l'œuvre, 418. — Le système d'éducation des *public schools* a pour base la confiance, la loyauté, la liberté, XXVII, 271. — Organisation de l'enseignement et vie de l'écolier à Éton, 272-293. — L'école anglaise, habituant l'enfant à la liberté, prévient les révoltes de la jeunesse et fait prendre au sérieux la vie, XXVII, 274. — Par l'institution des « captains », l'école anglaise utilise les enfants plus capables pour l'éducation des moins capables, XXVII, 282. — L'enseignement populaire progresse rapidement en Angleterre, XXVII, 395. — Organisation du collège d'enseignement populaire de Ruskin-Hall, XXVII, 402. — Réformes accomplies dans l'enseignement par Thomas Arnold, directeur de Rugby, XXVII, 239-259. — Thomas Arnold agissait sur les élèves plus jeunes par l'intermédiaire de la première classe, qu'il dirigeait avec un soin particulier, XXVIII, 249. — L'influence de Thomas Arnold comme éducateur venait de ce qu'il faisait comprendre aux enfants le sé-

engageons le lecteur à se reporter au texte lui-même, car une œuvre de cette importance doit être lue et étudiée avec la plus grande attention.

rieux de la vie. XXVIII, 241. — L'élève devait se former des opinions, 253. — Exemple d'influence de l'école anglaise, qui apprend à se surpasser soi-même et non à surpasser les autres, XXX, 147. — L'école anglaise contribue à la lutte contre l'alcoolisme, XXXVI, 354. — Quelques manifestations de l'état religieux en Angleterre : cérémonies, prédications en plein vent, conversations religieuses, etc., XXXIII, 508-533. — On peut ramener à trois les objections des protestants anglo-saxons centre le catholicisme : 1° le dogme de la suprématie papale ; 2° la crainte d'un empiétement sur les fonctions des évêques ; 3° la préoccupation de conduire les fidèles plutôt que de les élever, XXII, 373 à 376. — Le succès des *Trade-Unions* est dû à l'esprit pratique des Anglais, II, 387. — Les règlements réclamés par les Trade-Unions rappellent ceux de nos anciennes corporations françaises, XVI, 245. — Causes, moyens et résultats de la grève des mineurs, XVI, 397. — L'intensité relative du mouvement socialiste en Angleterre tient à l'intensité de la vie industrielle dans ce pays, XVII, 20. — Causes et conséquences de la grève dans les bassins houillers de l'Écosse, XVIII, 445 à 481. — Filatures ouvrières, fausses coopératives, montées par actions, à Oldham, XIX, 40. — L'irrégularité d'emploi des ouvriers suscite en Angleterre des associations ouvrières pour la défense de la main-d'œuvre, XIX, 55. — Les ouvriers irlandais de Glasgow se prêtent mal au régime de Trade-Unions, XIX, 135. — Les associations ouvrières anglaises ont pris rang comme organismes constitutifs de l'industrie textile, XIX, 238-242. — Les mineurs anglais font preuve, dans les congrès internationaux de mineurs, d'un esprit pratique remarquable, XX, 5-35. — Les unions de mineurs anglais l'emportent sur celles de tous les autres peuples d'Europe, XX, 10. — Les Trade-Unions ont, en général, la confiance de l'ouvrier, celle du patron et celle du public, XXI, 183-187. — Les Trade-Unions ont réussi à faire augmenter les salaires et diminué la journée de travail, XXI, 185. — Trois catégories d'ouvriers demeurent en dehors des Trade-Unions : 1° les artisans en petit atelier ; 2° les indifférents ; 3° ceux qui ne peuvent payer la cotisation, XXI, 191. — Les Trade-Unions ont dû leur succès à leur bon sens pratique, à leur haut niveau moral et à leur esprit éclairé, XVI, 193. — Les syndicats du bâtiment en Angleterre constituent un type de transition entre l'ancienne corporation et le syndicat moderne XXI, 431. — Les syndicats anglais du bâtiment ont obtenu en beaucoup d'endroits de véritables chartes de métier, XXI, 445. — La répugnance à l'épargne, empêchant de payer des cotisations, prive une catégorie d'ouvriers anglais des bienfaits des syndicats, XXI, 192. — Des membres de la haute société anglaise ont favorisé volontiers le développement des Trade-Unions, XXI, 200. — Certains réglements des syndicats anglais témoignent d'un souci particulier de la dignité morale et contribuent à relever l'ouvrier, XXI, 457. — Les syndicats du bâtiment en Angleterre procurent ingénieusement à leurs membres des secours de chômage, XXI, 441. — Le syndicat des charpentiers et menuisiers anglais secourt ses membres en cas de perte d'outils, de chômage, de maladie, d'accident, de vieillesse, de mort, XXI, 454. — Une association de dames pourvoit à l'enseignement populaire à Ruskin-Hall, XXVII, 414. — Les Trade-Unions demeurent autonomes et se concertent sans l'intervention d'organismes supérieurs, XXVII, 324. — Les unions ouvrières anglaises et américaines, par des procédés différents, arrivent aux mêmes buts, XXVII, 322-332. — C'est en s'occupant surtout du relèvement des salaires que les syndicats anglais ont réussi, XXIX, 182. — La multiplication des Unions ouvrières, en Angleterre, n'a pas pour effet de multiplier les grèves, XXX, 117. — Types de grève bien organisée, les mécaniciens anglais (1897), XXXI, 297-301. — Le « socialisme municipal » anglais n'est que la mise en régie de services publics confiés jadis à des compagnies, XXXII, 97. — Des listes de prix, établies à l'amiable, fixent le taux des salaires dans le Lancashire, XXXIII, 12. — Les syndicats des filatures de coton, dans le Lancashire, contribuent au maintien de l'entente entre patrons et ouvriers, XXXIII, 9. — Une solution partielle de la question des logements ouvriers à Londres est apportée par des entreprises purement financières, XXXIII, 530. — Types d'associations pour la construction de maisons ouvrières à Londres, XXXIII, 531. — Ces associations basent leurs opérations, strictement commerciales, sur des considérations morales, économiques et sociales, 542. — Des associations philanthropiques s'efforcent de procurer à Londres des logements confortables aux ouvriers, XXXV, 228. — La Marylebone Association achète les maisons délabrées, et les rend habitables, 228-231. — Cette association, due à l'initia-

Par les seules forces de la vie privée, bien plus que par l'action politique, — suivant la formule particulariste, — les

tive privée, s'attache à exciter chez les ouvriers l'esprit d'initiative, 231. — Dans le comité de direction du « Saint Bride foundation Institute » figurent des représentants de la fabrique, de l'Eglise et du collège de Sion, XXXVI, 11. — Les Trade-Unions favorisent et surveillent cette fondation, 17. — La *National free labour Association* fait campagne contre les *Trade-Unions* qu'elle accuse de tyranniser les ouvriers, XXXVI, 65. — Statistique et progrès des *Trade-Unions*, XXXVI, 67. — Les associations de tempérance ont fait beaucoup, en Angleterre, contre l'alcoolisme, XXXVI, 352. — L'opinion, en Angleterre, est une force contre les mauvaises mœurs, XXIII, 341. — Les Anglo-Saxons et les continentaux ont une conception différente du point d'honneur, XXIV, 77 à 89. — L'Occidental pratique le duel parce qu'il est plus féodal, plus gentilhomme et plus mondain; l'Anglo-Saxon le repousse parce qu'il est plus particulariste, plus rural et plus religieux, XXIV, 92. — Dans la vie publique, le patronage du grand propriétaire se manifeste dans le gouvernement local et dans le gouvernement général, IV, 240. — Ce qui caractérise le *gentleman*, c'est le dévouement désintéressé au bien public, IV, 237. — La plupart des fonctions publiques exercées gratuitement par le *gentleman*, II, 196 à 198. — Ce qui empêche le développement de la bureaucratie malgré la densité de sa population, II, 195 et 196. — Le gouvernement local dans les campagnes est tout entier entre les mains des grands propriétaires, IV, 240. — Ils cumulent les fonctions administratives et judiciaires, IV, 241 à 243. — Ils exercent le pouvoir local avec compétence et économie, IV, 241. — Ces circonscriptions sont administrées gratuitement par les *magistrates*, ce qui garantit la compétence, l'économie, l'indépendance, IV, 240. — L'administration des comtés anglais par les *magistrates* est devenue insuffisante à cause des complications résultant de la richesse, VI, 376 à 381. — L'aptitude des intérêts privés anglais à s'assurer une représentation efficace conjure le danger des élections pour le *county-council*, VII, 385 et 386. — L'Angleterre sera soutenue dans la transformation du gouvernement des comtés par deux causes principales : 1° par l'absence de la bureaucratie; 2° par la présence d'une classe de patrons aptes à conduire les intérêts publics, VI, 386 à 393. — Les conseils de comté ont été obligés d'exproprier les immeubles malsains, et autorisés à exploiter en régie directe des maisons destinées aux classes populaires, XXXVI, 243. — L'industrialisme de ces conseils n'est pas à proprement parler du socialisme, 243. — L'organisation municipale de Londres assure tous les avantages du *Self-government* sans danger pour l'État, X, 101 à 106. — L'instabilité actuelle des ouvriers anglais a pour cause profonde la concentration urbaine, X, 401. — Les « unions de paroisses » décident librement les questions d'établissement de routes, VI, 378. — La multitude des intérêts anglais rend plus nécessaire la décentralisation de toutes les possessions britanniques et l'autonomie de l'Irlande en particulier, XVII, 393. — La distribution des partis dans le Parlement anglais indique que le pays est mûr pour une fédération, XVII, 397. — La vraie cause de la liberté politique anglaise gît dans l'autonomie des pouvoirs, autonomie qui se retrouve dans la société simple des pêcheurs côtiers, IV, 356 à 361; et non dans l'organisation savante du pouvoir central, IV, 353 à 366. — La seule *séparation des pouvoirs* qui produise la liberté politique est la séparation des pouvoirs *d'après leur objet*, parce qu'elle suppose l'autonomie et la responsabilité, IV, 362 à 364. — Le petit nombre des partis politiques en Angleterre tient à ce que les compétitions sont peu fréquentes à cause du peu de places accordées par le gouvernement, IV, 218 à 220. — La monarchie est limitée par les pouvoirs locaux, IV, 414. — Les grands propriétaires exercent une action importante dans le gouvernement général, IV, 243. — Ils représentent à la fois les intérêts de stabilité et de progrès, *ibid.* — Tandis que les « grandes nations » annulent les petits pays qu'elles englobent, l'Angleterre crée de petits pays qui se développent par leur énergie intime, V, 293. — Elle n'est, à vrai dire, ni un royaume ni un empire : c'est une petite province à la tête d'une race, V, 292 et 293. — Le Parlement anglais a fait preuve de sens en réorganisant la vie provinciale qui se développait, et en négligeant de modifier l'administration paroissiale de moins en moins compliquée, VI, 381 et 382. — Les *magistrates*, nommés par le souverain, sont complètement indépendants du pouvoir, par leur situation territoriale qui leur enlève tout désir d'avancement, V, 219 à 222. — Les juges des cours et de Westminster, nommés par le souverain, sont indépendants du pouvoir par leur profession même, qui est le couronnement de leur carrière privée, et par la haute situation sociale et pécuniaire qu'elle leur assure, V, 222, 223. — La constitution d'un parti ouvrier crée de grandes difficultés au ministère Gladstone. — Le ministère

Saxons, établis en Grande-Bretagne, triomphent successivement des Bretons, des Angles, des Danois et des Normands[1]. Ils éta-

Gladstone rencontre en face de lui une foule de problèmes difficiles, XIV, 465 à 414. — L'autonomie irlandaise est rendue très difficile par suite de l'absence d'une classe de gouvernement en dehors des avocats et des journalistes, XIV, 395 à 405. — Les Anglais se sont mis dans des conditions impossibles pour gouverner l'Irlande, XIV, 395 à 405. — Les progrès de l'industrie en Angleterre, en élevant les ouvriers, poussent à l'introduction d'une certaine dose de démocratie dans le gouvernement, XVII, 382. — L'Anglo-Saxon n'est pas chauvin et capitule volontiers quand il aperçoit un autre moyen de triompher, XIX, 488. — La vie privée a rendu le travailleur anglais de plus en plus apte à gérer les intérêts publics; XIX, 503. — Les fonctionnaires anglais sont moins complètement instruits de leur métier que les nôtres, et s'y débrouillent généralement mieux, XX, 118. — Les fonctionnaires anglais sont choisis et avancent, non en raison de l'âge, mais en raison de la valeur personnelle, XX, 120. — L'œuvre législative en Angleterre est l'aboutissement et la consécration des efforts privés, XXII, 122. — Les progrès de la réglementation législative en Angleterre n'impliquent pas une évolution vers le socialisme, mais une meilleure compréhension d'intérêts nouveaux, XXII, 131. — Gladstone prévoyait les transformations à opérer, et, quand il les jugeait socialement indispensables, il tâchait de les rendre politiquement aisées, XXV, 431. — La politique extérieure de Gladstone a été en avance sur son siècle, XXV, 433. — Dans les pays où la monarchie est le plus solide, les pouvoirs publics sont constitués par une série de groupes spontanés et autonomes, IV, 112; et le chef de l'État n'a d'autres fonctions que celles qui n'ont pu être remplies par ces groupes, IV, 114 à 121. — Ce type s'observe surtout dans le nord de l'Europe. — Le haut domaine de l'Angleterre sur ses colonies est une sorte de protectorat, XXX, 402, 410. — L'Impérialisme anglais a pour but de protéger l'expansion anglo-saxonne contre des obstacles nouveaux, XXXIV, 381-397. — Les diverses parties de l'Empire britannique sentent le besoin de s'unir pour constituer une grande force. De là l'impérialisme, XXXIV, 5-18. — Tout semble annoncer la formation prochaine d'un Empire fédératif anglo-saxon, 18. — L'État anglais pousse les colonies à demeurer unies à la métropole, pour permettre à la race saxonne de se répandre librement, XXXIV, 394. — L'humeur voyageuse des Anglais vient de l'organisation de la famille, II, 298. — La famille-souche produit le meilleur type de colonisation, I, 380. — L'excédent de la population est la première condition de la colonisation, I, 378. — Les jeunes colons ont besoin d'un patronage, I, 381. — L'émigration anglo-saxonne favorisée au dix-septième siècle par une crise agricole, II, 154 et 155 et par les persécutions religieuses, II, 155 et 156. — Pour les Anglais, la plus brillante carrière nationale est l'émigration aux colonies, V, 294. — Les Anglais sont plus terribles et plus envahissants par le nombre et la ténacité de leurs colons que par la force de leurs armes, IX, 182. — Le colon anglais veut être indépendant, et avoir des voisins qui comprennent comme lui l'indépendance, XXV, 219. — L'émigration des capables est une des causes du prolétariat anglais, XVI, 22. — Comment les colons anglais s'implantaient peu à peu en Louisiane, XXV, 212, 117. — Influence de l'Italie sur l'Angleterre au point de vue artistique, XXIV, 172, 176. — L'Angleterre, par ses conquêtes, relève le Sud de l'Afrique, XXIX, 211.

1. **Angleterre. Son histoire.** — Les Romains ont laissé peu de trace en Grande-Bretagne, XXXII, 201. — Les Odiniques chefs des Saxons n'y trouvaient pas une organisation romaine et une population romanisée, 204. — Divers types de Bretons qui occupaient la Grande-Bretagne avant les Saxons, XXXII, 204. — Expédition des Jutes en Grande-Bretagne sous Hengist et Horsa, XXXII, 207. — L'installation des Saxons dans le Sussex ressemble, dans ses traits fondamentaux, à l'installation des colons anglais en Amérique, XXXII, 298. — Conquêtes des Angles en Grande-Bretagne. Elles sont vastes, et manquent de stabilité, comme celles des Français en Amérique, XXXII, 423-440. — Conquête éphémère des Danois, XXXII, 537-547. — Description de la Grande-Bretagne occupée par les Saxons. Ce sol était riche et les Saxons l'ont rendu vacant, XXXII, 200. — La région entre la Tamise et la Manche se prêtait à la colonisation agricole des Saxons, XXXII, 296. — La race anglo-saxonne, organisée en familles-souches, a triomphé de la race celtique en familles instables, IV, 98 à 108. — Les bardes ont été impuissants à patronner les populations celtiques, IV, 101 à 104. — La famille instable a été cause de la décadence et de la disparition des Celtes, IV, 97. — La famille-souche a été importée du dehors, IV, 131. — Elle résulte non de la loi, mais de la volonté des pères de famille, IV, 138. — Elle développe le domaine agglomeré, la résidence rurale, les familles nombreuses, IV, 139 à 143. — La constitution anglaise repose essentiellement sur la famille-souche, IV,

blissent le Parlementarisme et le *Self-government*, c'est-à-dire la *prédominance du Particulier sur l'État*. Et c'est bien là le

247. — La famille-souche est la cause de la stabilité et de la prospérité, IV, 96. — L'Anglo-Saxon a triomphé successivement des Celtes, des Angles, des Danois, des Normands, par la seule supériorité de la vie privée, XXIV, 411. — Physionomie commerciale des Jutes, XXXII, 211. — Migration de quelques Saxons en Grande-Bretagne avec les Jutes, XXXII, 200-213; d'autres Saxons, 295-308. — L'émigration des Angles en Grande-Bretagne est la mise en marche de tout un peuple, XXXII, 424. — Les Angles envahissent hâtivement des espaces démesurées, 427. — Les Saxons se créent en Angleterre des domaines indépendants, XXXII, 303. — Les Angles accaparaient la terre comme une provision de biens à distribuer, et non comme une force productive à mettre en œuvre, XXXII, 430. — La prédominance du petit domaine chez les Saxons engendrait un régime de transports à pied, XXXII, 533. — Peu de Saxons se rendaient aux assemblées politiques, XXXII, 305. — La masse s'en remettait spontanément aux plus entendus, 305. — Le rôle de chef odinique, chez les Saxons établis en Grande-Bretagne, fut précaire et restreint, XXXII, 303. — Prédominance des Saxons sur les Bretons. Inutilité des attaques de ceux-ci, XXXII, 299-303. — Supériorité des Angles sur les Bretons, XXXII, 424, et des Saxons sur les Angles, 435. — Les Saxons ont prédominé sur les Angles en colonisant mieux, en pratiquant le gouvernement libre et égal, en se conservant et se développant de manière à mieux soutenir une lutte, en rencontrant des sympathies chez les populations adverses, en leur laissant la liberté de se gouverner et en s'étendant chez elles, XXXII, 436. — Prédominance des Saxons sur les Danois, XXXII, 531-547. — La lutte des Saxons contre les Danois a été dirigée par le peuple plus que par les chefs, XXXIII, 24. — Chez les Angles régnait, autour du chef, le système de la truste, XXXII, 430. — Il y avait chez les Angles des nobles et des paysans, XXXII, 429. — Triomphe des Saxons sur la féodalité normande en Grande-Bretagne, XXXIII, 24-38. — Ce qu'étaient les Normands, 25. — Type du chef guerrier normand, pur odinique, 29. — Entrée des Normands dans le système féodal, 30. — L'Odinique chef de Normands a une aptitude spéciale à établir, par son arbitraire, l'ordre dans tout ce qu'il réussit à dominer, XXXIII, 30. — Le régime féodal lui convient par les facilités qu'il offre à l'organisation militaire, 31. — Les Normands colons, de type particulariste, font la Normandie stable, 32. — Les Normands odiniques étaient aptes à une expansion militaire brillante, mais passagère, XXXIII, 32. — La Normandie stable provient des éléments particularistes englobés dans l'immigration normande, XXXIII, 33. — Guillaume le Conquérant n'amenait pas en Angleterre une colonie agricole, mais une bande militaire, ce qui dicta le mode d'occupation, XXXIII, 35. — Les Saxons conquis résistent socialement à leurs vainqueurs, 35. — Les Saxons gagnent la noblesse normande et triomphent finalement, 36. — Les Saxons, vaincus par les Normands sur les champs de bataille, ont fini par triompher sur le terrain social, XIX, 487-504. — Les seigneurs normands étaient isolés dans leurs seigneuries, sans organisation qui les reliât les uns aux autres, XXXIV, 510. — La fonction de shérif, dans les comtés, perdit peu à peu son importance, XXXIV, 515. — Les fonctionnaires durent se faire assister par les gens du pays, 515. — La noblesse normande se laissa gagner par la manière de vivre des Saxons, XXXIV, 512. — Lutte séculaire du petit paysan saxon contre les obstacles qui l'empêchent de se développer, XXXIV, 384. — L'Angleterre, après la conquête normande, évolue vers le type du self-government, XXXIV, 516. — En Angleterre, ce qui vient de l'esprit normand est plus brillant; ce qui vient de l'esprit saxon est plus solide, XVIII, 106. — Les missionnaires anglo-saxons s'installaient principalement au milieu des domaines ruraux qu'exploitent les familles-souches de l'Allemagne du Nord, IX, 28. — Le clergé anglo-saxon ne devait pas ses habitudes d'organisation à son éducation toute romaine, XI, 47. — Les moines anglo-saxons répugnaient à la vie ecclésiastique irlandaise, IX, 360. — Les moines anglo-saxons organisèrent leurs monastères selon les exigences de leur caractère national, IX, 367. — La religion, pour les moines anglo-saxons, était avant tout une affaire d'établissement éternel, IX, 369. — L'apostolat anglo-saxon avait un caractère nettement local et définitif, IX, 372. — Les missionnaires anglo-saxons se sont inspirés des traditions sociales de leur race, du sens pratique développé en eux par l'éducation, IX, 450. — Les moines anglo-saxons évangélisaient sans réclamer la protection des pouvoirs publics, IX, 467. — L'apostolat anglo-saxon était social aussi bien que religieux, IX, 474. — Le régime des biens ecclésiastiques, chez les Angles, donnait lieu à des abus et à des intrusions laïques, XXXII, 431. — La féodalité n'avait pas besoin de se créer chez les Saxons d'Angleterre. Tous les propriétaires étaient égaux, XXXII, 306. — La *gentry* a renou-

trait caractéristique et alors nouveau dans le monde de la Formation particulariste.

velé la noblesse anglaise, XXXV, 25. — La nouvelle noblesse n'eut plus les tendances militaires de l'ancienne, 26. — Sous les Tudors, la race, malgré ses progrès, n'a pas de chefs dignes d'elle, 31. — Après 1648, la *gentry* recrute les lords, 109. — La révolution anglaise de 1648 fut la rencontre de l'élite de la *gentry* avec des chefs précédents devenus insuffisants, XXXV, 107. — Les sommités de la *gentry*, arrivées au pouvoir, voulurent se servir du Parlement pour opprimer les colonies naissantes, XXXV, 112. — Chez les anciens Anglo-Saxons, le bon ordre de la vie publique résultait de la bonne organisation de la vie privée, IX, 41. — L'ancienne société anglo-saxonne était une hiérarchie de domaines et de familles, IX, 43. — Faiblesse de la monarchie anglaise en présence des résistances saxonnes et des défections de la noblesse, XXXIV, 512. — Les Tudors, profitant de ce que les progrès de la gentry étaient imparfaits, ont pu être despotes, XXXV, 31. — Les Stuarts entrèrent dans le système des Tudors, 107. — Les Anglais ont usé de moyens ingénieux pour que la terre fût toujours répartie chez eux de manière à favoriser l'initiative, XXXV, 20. — L'ascension des non-propriétaires à la possession du sol était facile, 21. — Par suite, la race est restée longtemps rurale, 22. — Plus tard, la gentry, une fois élevée, achète les biens des petits propriétaires, 29. — La noblesse anglaise a représenté dans l'histoire et représente encore à un certain degré l'esprit normand, XVIII, 104. — Le particularisme saxon fait sentir son influence aux diverses époques de l'histoire d'Angleterre, XVIII, 104. — La monarchie et l'aristocratie anglaises, issues des Normands, n'ont subsisté que vivifiées et soutenues par l'esprit saxon, XVIII, 121. — Le système du Home Rule est un retour aux traditions saxonnes effacées par les tendances normandes, XVII, 394. — La littérature anglaise du quatorzième siècle se ressent de la fusion des races qui s'opère en ce moment en Angleterre, XIX, 490-495. — L'histoire politique de l'Angleterre montre que l'Anglo-Saxon a surtout demandé à ses différents gouvernements de le laisser en paix, XIX, 496. — Du quatorzième au dix-septième et au dix-huitième siècle, les diverses classes rurales, en Angleterre, formaient une masse intimement liée dans toutes ses parties, XI, 157 à 159. — Du quatorzième au dix-huitième siècle, en Angleterre, les campagnes l'emportent sur les villes par la population, par la richesse, par l'influence acquise, l'agriculture l'emporte également sur le commerce et l'industrie, par le nombre, la fortune et le pouvoir, XI, 159 à 161. — Au dix-huitième siècle s'achève une évolution profonde, par l'intrusion dans la vie rurale d'urbains enrichis par l'industrie ou le commerce, XI, 161. — Ces nouveaux propriétaires visent avant tout l'exploitation fructueuse de leurs domaines sans se préoccuper des effets sociaux de leurs procédés, XI, 162. — L'un de ces effets fut l'éviction du petit propriétaire par les gros capitalistes, XI, 164. — Les guerres de l'Angleterre au moyen âge ont favorisé l'expansion de la race anglo-saxonne, XXXV, 29. — Les querelles de partis, en Angleterre, favorisèrent l'émigration en Amérique, XXXV, 110. — Chaque groupe s'installe à part, selon l'ancienne méthode saxonne, 111. — Comment la formation particulariste s'est dégagée en Angleterre de la formation communautaire, XXVI, 512 à 521. — Dans les temps modernes, les sociétés les plus communautaires sont les plus arriérées, les moins riches, les moins puissantes, XIII, 24. — Les deux sociétés qui ont dominé toutes les autres, l'une dans l'antiquité, la société romaine, l'autre dans les temps modernes, la société anglo-saxonne, ont été les plus éloignées de la formation communautaire, XIII, 25. — Les conditions actuelles s'opposent au développement du communisme, XIII, 26. — La formation particulariste produit le régime social le plus favorable à la solution de la question ouvrière, XIII, 30. — Constatation par un Russe de la supériorité des Anglo-Saxons sur ses compatriotes, XXVIII, 164-171.

Rôle de l'Angleterre dans le monde, IV, 96. — Le Play s'est mépris sur les causes de la force de la société anglo-saxonne, XVII, 170. — Le secret de la supériorité de l'Angleterre est dans l'éducation de l'homme conçue comme élément de toute prospérité, XIX, 305. — L'Anglo-Saxon représente aujourd'hui le type le plus apte à gagner de l'argent et à le dépenser, XXXI, 23. — Quand l'Anglo-Saxon vole ou fait le mal, il organise son entreprise supérieurement, et la rend plus dangereuse, XXXI, 25. — Les Saxons ont fourni à l'Europe une organisation sociale supérieure à celle des Romains, XXXI, 45.

Hong-Kong. — Situation géographique éminemment favorable au commerce, II, 66. — Colonie purement commerciale, à cause de sa situation géographique, II, 64 et 65. — Mélange des nationalités sans fusion par suite du court séjour des commerçants. I, 66 et 67. — Dépendante de la métropole par suite de son caractère commercial, II, 68. — La législation douanière des Chinois cause éphémère de prospérité commerciale, II, 66. — Instabilité des familles qui y font le

Aussi nous voyons l'évolution anglaise aboutir à la Grande Charte, tandis que l'évolution française aboutit à Louis XIV, à la Convention et à Napoléon, tandis que l'évolution allemande aboutit à l'absolutisme impérial.

Ainsi s'explique le caractère unique de la race anglo-saxonne au milieu de tous les autres peuples. Ce caractère, ce « superbe isolement » n'est pas l'œuvre du hasard (le hasard, c'est l'ignorance); il est l'œuvre d'une multitude de causes concordantes, lentement accumulées et continuellement accrues, que la science sociale est enfin arrivée à expliquer et dont la note ci-dessus donne une analyse très incomplète et très insuffisante, malgré son étendue.

Dans ce groupe, nous distinguons deux régions, la Basse-Écosse et l'Angleterre. Cette distinction est justifiée par ce fait que la Basse-Écosse, où domine actuellement la formation particulariste, a été cependant influencée par la formation communautaire, qui est traditionnelle dans la Haute-Écosse.

II. — LE GROUPE DE L'AUSTRALASIE ET DE L'AFRIQUE ANGLAISE[1].

Ce groupe comprend la plus grande partie des colonies anglaises, où les colons anglo-saxons ont apporté leur formation sociale. L'Angleterre, en effet, exerce sur l'État social de ses colonies une influence beaucoup plus grande que celle que nous exerçons sur les nôtres. Cela tient à ce que l'émigration anglaise est surtout composée de colons, d'industriels et de commerçants, tandis que la nôtre est surtout composée de soldats et de fonctionnaires. Ceux-ci ne s'implantent pas solidement dans le sol, ils séjournent peu de temps et ne transforment le pays que faiblement, ou, tout au moins, très lentement.

Cette différence dans les procédés d'expansion et de colonisation est encore une manifestation de la différence des formations

commerce, II, 66 et 67. — Influence délétère du commerce de l'opium, II, 68.

1. **Monographies publiées.** — Paul de Rousiers, *La Nouvelle-Zélande* (*Sc. soc.*, II, 52 et suiv.). — Edmond Demolins, *Boërs et Anglais* (*Sc. soc.*, XXVIII et XXIX).

sociales de la France et de l'Angleterre; elle justifie la classification par une nouvelle série de caractères que tout le monde peut constater facilement.

Les principales régions de ce groupe sont la Nouvelle-Zélande[1], l'Australie, l'Afrique anglaise, si profondément et si rapidement transformées. Nous n'y comprenons pas l'Inde, du moins quant à présent, parce que ce pays, à cause du climat et de la densité de la population indigène, n'est pas peuplé par la race anglaise; il est seulement administré par elle. Le pays n'ayant pas été rendu vacant, la formation sociale indigène a persisté et n'a pu être, jusqu'à ce jour, que très superficiellement influencée par celle des dominateurs.

III. — LE GROUPE DE L'AMÉRIQUE DU NORD[2].

Le groupe de l'Amérique du Nord se classe en dernier lieu parce qu'il représente la Formation particulariste arrivée à son

1. **Nouvelle-Zélande.** — Sa situation insulaire et sa forme allongée assurent à toutes les parties une humidité favorable à la culture, II, 56. — La douceur du climat et sa salubrité permettent aux Européens le travail agricole, II, 54. — Type accusé de colonisation agricole, II, 53. — La colonisation agricole fixe les émigrants au sol, II, 57 et 58. — Développe l'autonomie du gouvernement, II, 63 et 64. — La découverte des mines d'or a amené une immigration subite et désorganisée, II, 56. — La vie publique se constitue à mesure que des besoins nouveaux se manifestent, II, 59 à 62. — Stérilité de la partie centrale de l'Australie par suite de l'absence d'humidité, II, 55. — Le convict australien, sachant qu'il peut compter sur son travail personnel pour améliorer son sort, se relève effectivement, XIX, 190, 197.

2. **Monographies publiées.** — Léon Gérin, *Trois types de l'Habitant canadien-français* (*Sc. soc.*, XXVIII). — Id. *Le Huron de Lorette* (*Sc. soc.*, XXXII). — Id. *La loi naturelle du développement de l'instruction populaire au Canada* (*Sc. soc.*, XXV). — Id. *Monographie du Canada; l'Histoire de la colonisation* (*Sc. soc.*, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII). — Paul de Rousiers, *Histoire d'un colon canadien* (*Sc. soc.*, X). — *Paysan de Saint-Irénée* (Bas-Canada), O. M., 1re sér., V. — Paul de Rousiers, *La Vie américaine*, en volume. — Id. *Outre-Mer* (*Sc. soc.*, XX). — Id. *Comment se fait l'unité du type yankee* (*Sc. soc.*, IX). — Id. *En voyage* (*Sc. soc.*, XII). — Id. *Les industries monopolisées* (trusts) *aux États-Unis*, un vol. — Id. *L'ouvrier américain et l'évolution industrielle* (*Sc. soc.*, XXV). — *Une sucrerie sur un ranch du Far-West* (*Sc. soc.*, XXX). — Paul Bureau, *Le Homestead*. (*Sc. soc.*, XVIII et en vol.). — Paul de Rousiers, *Les bills Mac-Kinley* (*Sc. soc.*, X). — Id. *Jonathan et John Bull* (*Sc. soc.*, XIII). — *Le clergé catholique et la formation intellectuelle en Amérique* (*Sc. soc.*, XXXII). — P. de Rousiers, *La grève des charbonnages américains* (*Sc. soc.*, XXXIV). — Id. *Les troubles de Homestead* (*Sc. soc.*, XIV). — Id. *Henry Georges est-il socialiste?* (*Sc. soc.*, X). — Id. *Les élections de New-York* (*Sc. soc.*, XXIV). — Id. *La politique et l'état social aux États-Unis* (*Sc. soc.*, XV). — Id. *Les Scandinaves aux États-Unis* (*Sc. soc.*, XVIII). — Paul Chélard, *Comment les Hongrois deviennent russes en Amérique* (*Sc. soc.*, XXXIV). — P. de Rousiers, *Pourquoi la prépondérance appartient, en Amérique, aux émigrants du nord de l'Europe* (*Sc. soc.*, IX). — Id. *Le différend italo-américain* (*Sc. soc.*, XI). — Id. *Le conflit actuel entre Yankees et Peaux-Rouges* (*Sc. soc.*, XI). — H. de Tourville, *Hist. de la Formation particulariste. La Fondation des États-Unis*

plus haut degré de développement. Cela tient aux conditions nouvelles dans lesquelles les émigrants anglo-saxons se sont trouvés en Amérique. Ils étaient eux-mêmes le produit d'une sélection, car l'émigrant anglais, contrairement à ce qui se passe en France, se recrute dans la partie de la population la plus travailleuse, la plus énergique, la plus entreprenante. Tandis que la Formation communautaire donne une sélection d'émigrants par en bas, la Formation particulariste donne une sélection par en haut; cela est bien caractéristique et suffirait à expliquer la supériorité et l'avenir de l'expansion anglo-saxonne.

La valeur de ces émigrants supérieurs fut encore accrue par la lutte qu'ils durent entreprendre pour se rendre maîtres de ces vastes territoires et pour les coloniser. Ces pionniers et ces colons devinrent les hommes admirables qui ont créé les États-Unis, qui les ont finalement placés à l'avant-garde de l'humanité, qui se sont faits les champions incontestés du progrès social.

J'ai dû classer en premier lieu le Canada, parce qu'il est moins avancé dans la formation particulariste à cause de la forte proportion d'éléments français qu'il renferme. Le Canadien est à l'état de *combinaison* entre l'élément français précédemment établi et l'élément anglais.

La prépondérance actuelle de l'élément anglais s'explique trop bien par l'histoire de la colonisation française au Canada [1],

Sc. soc., XXXV. — *Métayer de l'Ouest du Texas*, O. M., 2e sér., IV. — *Mineur des placers du comté de Mariposa* (Californie), O. M., 1re sér., II.

1. **Canada. — Histoire et organisation sociale.** — Le roi de France échoue dans ses tentatives de colonies au Canada, par suite de l'instabilité de l'État, et de la mauvaise organisation de ses finances, XI, 320 à 331. — Les gentilshommes échouent par suite de leur caractère guerrier et bureaucratique qui les rend inaptes à créer des colonisations agricoles, XI, 331 à 344. — A l'époque de la découverte et du premier peuplement de l'Amérique, la classe supérieure en France se trouve incapable de coloniser sans le secours de l'État, XII, 526. — A l'époque de la découverte de l'Amérique, l'Etat en France est incapable de coloniser, soit par des subsides, soit par l'octroi de privilèges permanents, XI, 526. — L'exploitation du Canada par les compagnies marchandes eut pour résultat de livrer le pays à l'étranger, XI, 527 à 550. — Les premiers seigneurs du royaume, loin de soutenir les colonisateurs canadiens, s'établissent sur eux en parasites et cherchent à en vivre, XI, 526 à 533. — L'exploitation exercée par les compagnies marchandes laissait en souffrance tous les intérêts stables de la colonie, XI, 533 à 544. — Les compagnies marchandes se bornèrent à l'exploitation du pays pour les fourrures; elles n'établirent pas de colons et livrèrent le pays à l'ennemi, XI, 527 à 550. — Par suite de la décadence de la vie

dont M. Léon Gerin nous a retracé les diverses phases. Il suffit de lire l'analyse que nous en donnons en note

locale, en France, et par suite de l'insuffisance des pouvoirs publics, la colonisation au Canada se borna à quelques efforts spasmodiques et incomplets, XII, 162. — Les premiers efforts de la colonisation échouèrent par suite de l'absence de l'élément agricole, XII, 162. — Les premiers seigneurs canadiens comptaient sur les emplois publics pour vivre et mettaient toute leur ardeur à s'en emparer, XII, 161 à 192. — Les gentilshommes français émigrés au Canada, étant de purs fonctionnaires, ne firent rien ou presque rien pour la colonisation, XII, 161, 546. — Le mécanisme de colonisation construit par Richelieu reposait sur une tenure seigneuriale des terres; mais comme celle-ci avait pour base le monopole de la traite qui était faible et vacillant, tout l'édifice menaçait ruine, XII, 161 à 192. — L'Église de France ne pouvait compter ni sur les gentilshommes, ni sur l'Etat, pour faciliter l'installation et la diffusion de ses missions, XII, 546. — Mais elle pouvait s'assurer le concours de personnes riches, parmi les hauts fonctionnaires et les grands seigneurs de la cour, XII, 547 à 548. — C'est surtout par l'entremise des Jésuites que le concours des grands seigneurs fut assuré aux Missions du Canada, XII, 549. — Les fondations pieuses créées autrefois au Canada étaient en même temps des entreprises de colonisation, XII, 551. — Les fondateurs d'entreprises pieuses, en France, sont exposés, à cause de leur conception abstraite de la vie, à perdre, en tout ou en partie, l'effet utile de leur action, XII, 552 à 562. — Les fondations pieuses françaises sont atteintes d'une vice profond : l'instabilité, XII, 562. — Les fondateurs essaient d'y remédier au Canada, par la conquête du pouvoir, XII, 562 à 565. — Les fondations pieuses, soutenues par une classe dirigeante instable, en arrivent, tôt ou tard, à réclamer la protection de l'Etat, XII, 565. — La protection de l'État ne fit que ravir l'indépendance, sans donner la stabilité et la sécurité aux fondations pieuses du Canada, XII, 565. — Louis XIV fut impuissant à suppléer à l'initiative privée dans la colonisation du Canada, XIII, 519 à 546. — La Compagnie des Indes occidentales a négligé les intérêts du Canada, XIII, 524; elle a échoué dans son commerce, XIII, 525. — Les seigneurs furent impuissants à coloniser le Canada, soit par eux-mêmes, soit avec l'assistance de l'État, XIII, 530. — L'intervention de l'État, qui des gentilshommes n'avait pu faire des agriculteurs au Canada, leur permit de s'emparer du commerce des fourrures et de le constituer sur une large base, XIII, 535. — La première conséquence du développement de la traite au Canada fut l'expansion subite de la colonie, XIII, 539. — Le commerce des fourrures fit du seigneur canadien un aventurier, ou un fonctionnaire, XIII, 546. — Au Canada, depuis la conquête, l'élément nobiliaire et fonctionnariste a disparu; l'élément paysan est resté et s'est développé, XV, 427. — Le domaine plein est la caractéristique et le point culminant de la culture bas-canadienne. Ce domaine tend à se proportionner aux besoins d'une famille en simple ménage, XV, 430. — Les Percherons, au seizième siècle, s'établissaient au Canada par leur propre initiative, à leurs risques et périls, XV, 435. — La chasse aux fourrures, au Canada, tendait à faire évoluer ceux qui s'y livraient longuement vers l'oisiveté et la vie sauvage, XV, 440. — Dans le Bas-Canada, les familles tâchaient de donner à leurs domaines la forme d'un rectangle long et étroit, pour être à même de se défendre promptement les uns les autres, XV, 445. — Le propriétaire canadien a un éloignement prononcé pour la main-d'œuvre étrangère salariée, XVI, 301. — Le paysan canadien fabrique chez lui tout ce qu'il peut et n'achète que le strict nécessaire, XVI, 305. — Sur le bas Saint-Laurent, la pêche, la chasse et la cueillette fournissent aux cultivateurs des subventions importantes, XVI, 302. — Le propriétaire canadien laisse à un de ses héritiers la partie essentielle de son domaine, et divise le reste entre les autres, en parts souvent inégales, XVI, 309. — Au Canada, la famille comprend souvent deux ménages au même foyer. Elle recueille des collatéraux et compte de nombreux enfants, XVI, 311. — L'autorité paternelle, dans la famille canadienne, est beaucoup moins forte que l'autorité patriarcale proprement dite, XVI, 312. — La femme canadienne a une situation supérieure dans la famille, et y représente l'élément lettré, XVI, 312. — Le propriétaire canadien, vers la soixantaine, s'associe un de ses fils, et l'avantage, XVI, 314. — Au Canada, les avantages faits à l'héritier associé emportent des charges familiales, XVI, 315. — Au Canada, les enfants qui doivent s'établir au dehors quittent le foyer avec regret, et le plus tard possible, XVI, 316. — Le propriétaire canadien ne donne à ses filles qu'une dot mobilière modeste, mais pourvoit généreusement les garçons qui émigrent, XVI, 316. — Chaque enfant canadien, dans les donations ou le testament de ses parents, reçoit généralement en raison des services qu'il rend à la communauté, XVI, 317. — L'enfant canadien émigré conserve des rapports

pour comprendre pourquoi la race française a reculé devant la race anglo-saxonne. Elle a reculé précisément pour les causes que la classification met en relief.

Il faut lire également la description de trois types d'habitants canadiens[1] donnée par M. Léon Gérin et sa monographie

très étroits avec la famille. Il la soutient, ou est soutenu par elle, XVI, 317. — Dans les familles canadiennes, les garçons s'établissent à leur compte, et font preuve d'une remarquable initiative, XVI, 319. — Au Canada, le nombre des enfants et leur esprit d'initiative produit un fort courant d'émigration, XVI, 319. — Le succès des Canadiens émigrés est très inégal. — La famille canadienne présente trois caractères : 1° un ensemble de pratiques communautaires: 2° une manifestation claire de particularisme; 3° mais un particularisme limité dans son action, XVII, 318. — Les phénomènes de communauté se traduisent, dans la paroisse canadienne, par l'assistance mutuelle et par la disposition des habitations en « rang », XVII, 320 à 329. — Les phénomènes de particularisme se traduisent, dans la paroisse canadienne, par la tendance de chaque famille à se suffire, la suppression du pâturage communal, et du groupement en village, la constitution de domaines distincts et bien clos, XVII, 329. — Chez l'habitant canadien, les intérêts, tout en étant distincts, séparés, particularisés dans une grande mesure, restent peu importants; ils ne s'élèvent pas au-dessus de la petite culture, ce qui empêche la constitution d'organismes publics spontanés; ils sont importés du dehors : c'est l'Église qui constitue les cadres administratifs, sous la forme de la paroisse, XVII, 331. — La paroisse canadienne enserre l'habitant à la manière des organismes patriarcaux, dont elle a l'autocratie bienveillante, paternelle, envahissante; elle n'en diffère que sur un point : le travail et la propriété lui échappent, XVII, 331. — Le gouvernement paroissial canadien est personnel et autocratique, bienveillant et paternel dans la personne du curé, XVII, 333. — Un autre caractère du gouvernement paroissial canadien, c'est l'universalité de son objet : il est à la fois religieux, familial et public, XVII, 334. — Enfin, il est à peu près dépourvu de toute contrainte matérielle directe, XVII, 335. — Le gouvernement paroissial canadien a pour effet de développer fortement l'esprit religieux, les institutions religieuses et l'intensité de la vie locale, XVII, 336. — Au Canada, le pouvoir central, pas plus que le pouvoir paroissial, n'émane de l'habitant, XVII, 339. — L'habitant canadien se distingue du particulariste; mais il présente, dans la classe des quasi-communautaires, une variété bien marquée et nettement influencée par le particularisme, XVII, 345. — La formation canadienne développe la souplesse du type et sa stabilité, XVII, 346. — Le domaine plein a limité le développement de la race canadienne, XVIII, 417 à 444. — Le colon anglo-saxon a créé, au Canada, un ordre social nouveau et compliqué; il a poussé en avant la culture et l'industrie, XVIII, 418. — Par la croissance limitée de la masse et par l'absence d'individualités supérieures, de patrons agricoles, la population rurale canadienne-française s'est trouvée empêchée de faire grand, XVIII, 424. — En l'absence de classe supérieure agricole au Canada, les curés remplissent le rôle de patrons, mais leur patronage est insuffisant, XVIII, 424. — La concurrence anglo-saxonne a eu des effets à la foi favorables et défavorables sur la campagne canadienne, XVIII, 426. — A la ville comme à la campagne, les Franco-Canadiens se montrent inaptes à s'élever dans les arts usuels, XVIII, 430. — Chez les Franco-Canadiens des villes, la classe dirigeante est le clergé fortifié par l'appoint des professions libérales, XVIII, 432. — Les points faibles de la race franco-canadienne sont l'inaptitude de la classe ouvrière à s'élever; l'inaptitude de la classe dirigeante à patronner, XVIII, 434. — L'infériorité de la vie privée des Franco-Canadiens produit l'avortement de la vie publique locale, la mauvaise administration des affaires urbaines et provinciales, et l'échec dans l'arène fédérale, XVIII, 435. — La municipalité de Comté, comme celle de paroisse, n'a pas été instituée par l' « habitant », elle est d'origine anglaise, XVIII, 435. — L'infériorité des Franco-Canadiens vient de la famille et de l'éducation des enfants, XVIII, 442. — L'organisation sociale des Franco-Canadiens retarde et limite leur développement matériel, intellectuel et moral : elle ne les arme pas suffisamment pour tenir tête à leurs concurrents anglais, XVIII, 442. — Si la race franco-canadienne n'évolue pas vers la formation particulariste, elle s'effacera devant l'élément anglo-saxon, XVIII, 443.

1. Canada. — *Trois types d'habitants.* — Trois natures de sol à Saint-Justin; bord du Saint-Laurent, terrasse et montagne, XXVIII,

du *Huron de Lorette*[1]. M. Léon Gérin a encore mis en évidence l'infériorité de la formation du Franco-Canadien, en

98. — Trois productions correspondantes : foin, grains, bois, 99. — Les habitants de Saint-Justin ont entre eux des ressemblances fondamentales, à cause de leur origine française, XXVIII, 101. — La famille C. de Saint-Justin, par une culture mixte et des fabrications domestiques, pourvoit à presque tous ses besoins, XXVIII, 102. — Travail à Saint-Didace (montagne), culture insuffisante, abatage et transport du bois, XXVIII, 104. — A Maskinongé (bord du Saint-Laurent), l'habitant produit du foin en quantité, et l'exporte, XXVIII, 105. — A Saint-Justin, beaucoup de familles nombreuses, du genre quasi patriarcal, XXVIII, 106. — A Maskinongé, l'habitant, quoique plus favorisé par le lieu, est exposé à plus de crises, XXVIII, 107. — La préoccupation de la famille, à Saint-Justin, est d'assurer la transmission intégrale du domaine paternel, XXVIII, 107. — Le luxe règne à Maskinongé, la médiocrité à Saint-Justin, la pauvreté à Saint-Didace, XXVIII, 108. — L'instruction est plus répandue au bord de Saint-Laurent (Maskinongé) que dans le haut pays (Saint-Didace), XXVIII, 109. — A Saint-Justin, le voisinage est cordial. On s'entend pour secourir les pauvres. A Saint-Didace, on est moins bienveillant, XXVIII, 110. — A Maskinongé le culte a plus d'éclat qu'à Saint-Justin et à Saint-Didace, mais la foi décline, XXVIII, 110. — La paroisse est prospère à Saint-Justin, 111. — Les Canadiens français ne comprennent la culture qu'en *domaine plein*, telle que la pratiquent les *habitants*. La grande culture n'est pratiquée au Canada que par les Anglais, X, 214 et 215. — La constitution d'un domaine-maître au Canada exige, en plus de la connaissance technique de l'Agriculture, une mise de fonds assez forte, X, 216 à 219.

1. Canada. — *Le Huron de Lorette*. — Dispersion des Hurons après leur défaite par les Iroquois, XXXII, 334. — Situation du village de Lorette, sur une terrasse entre la montagne forestière et la vallée du Saint-Laurent, XXXII, 336. — Famille huronne de Thomas Tsioui, XXXII, 341. — Les Hurons de Lorette délaissent la culture, XXXII, 340, ou pratiquent une culture rudimentaire, 343. — Les Hurons de Lorette ont peu d'animaux, des fusils de chasse et un grand nombre de pièges, XXXII, 343-347. — Le contact avec les blancs les rejette vers la chasse ou la simple récolte, 344. — Le Huron de Lorette s'adonne à la chasse, mais se plaint de la diminution du gibier et de la restriction du droit de chasse, 345. — On chasse surtout pour la fourrure, 347. — Le délaissement de la culture et la diminution des produits de simple récolte ont développé chez le Huron de Lorette des fabrications d'objets en bois ou en peau, 348. — La préparation des peaux, 349. — Les femmes huronnes employées à la fabrication des mocassins gagnent de 30 à 50 sous par jour et davantage, XXXII, 351. — Des femmes huronnes, pour gagner davantage, achètent des machines à coudre, XXXII, 351. — L'histoire des Hurons explique le développement ultérieur de la fabrication, XXXII, 353. — Les progrès du commerce ont encouragé la fabrication des raquettes et des mocassins chez les Hurons, XXXII, 354. — La commune de Lorette est propriété collective des Hurons avec répartition en lots de jouissance, XXXII, 357. — Le Huron de Lorette, malgré son contact avec les blancs et ses travaux modernes, est resté sauvage à plusieurs égards, XXXII, 357. — A Lorette, la propriété individuelle du sol n'existe pas, sauf exception, XXXII, 358. — Les biens meubles, à Lorette, sont propriété individuelle ou familiale, 358. — Le Huron de Lorette a conservé des traits du sauvage : amour de la chasse et de la simple récolte, inaptitude à l'effort cultural et à la propriété du sol, XXXIII, 319, 341. — Migration des Hurons vers Québec, après leur défaite par les Iroquois, XXXIII, 324. — L'ancienne institution du clan féminin a disparu dans la famille du Huron de Lorette, XXXIII, 320. — Depuis peu, des Hurons de Lorette ont épousé des Canadiennes Françaises, sans se les assimiler, XXXIII, 325. — Les familles se sont réduites, 326. — Si l'on est aisé, le foyer abrite plus de parents, 326. — L'autorité des parents est faible et les enfants font ce qu'ils veulent, 328. — Les naissances illégitimes sont rares, 329. — La religion, en chassant les superstitions relatives au clan, a contribué à faire disparaître le clan féminin chez le Huron de Lorette, XXXIII, 323, 325. — L'influence du prêtre a amélioré les mœurs, 328. — Le catholicisme a promptement extirpé les croyances anciennes, 330. — Le voisinage des Canadiens Français a influé sur les mœurs du Huron de Lorette, XXXIII, 319, 328. — Ce voisinage a implanté chez les Hurons la langue française, 331. — Les Hurons de Lorette ne parlent plus que français, XXXIII, 331. — Ils vivent à peu près comme les Canadiens français, 332. — Les maisons sont petites et propres, le costume traditionnel est abandonné. Les Hurons aiment la musique; ils ont oublié leurs jeux nationaux, 333-335. — Les enfants hurons ont peu de goût pour l'étude. Les institutrices sont canadiennes françaises, XXXIII, 336. — Les affaires locales de Lorette sont gérées par un conseil de chefs

étudiant les conditions du développement de l'instruction, par comparaison avec ce qu'on observe chez l'Anglo-Canadien[1].

Avec les États-Unis[2], nous abordons le milieu où la formation

chargé de veiller à la police du village, au maintien de l'ordre et à l'administration des biens communaux, XXXIII, 336. — Les « chefs » sont peu nombreux et leur prestige est diminué. La commune est sous la tutelle du gouvernement canadien, 337. — L'État canadien contrôle étroitement les conseils de chefs hurons, par le « département des Affaires indiennes », siégeant à Ottawa, XXXIII, 338. — Le patronage de l'État canadien sur les Hurons donne de faibles résultats, XXXIII, 339.

1. **Canada.** — *Les deux régimes scolaires.* — Il y a une loi naturelle du développement de l'instruction, XXIII, 441 et suiv. — Deux grandes influences développent, au Canada, le degré d'instruction : le régime actuel du travail, les traditions familiales, XXIII, 445. — Au Canada, ce sont les comtés de pêche maritime qui comptent le plus d'illettrés, XXIII, 446. — Au Canada, dans les comtés où la pêche maritime constitue le principal moyen d'existence, les illettrés sont nombreux, tandis que les comtés où la pêche s'allie fortement à la culture et surtout au commerce atteignent parfois un degré élevé d'instruction, XXIII, 454. — Au Canada, les comtés où le travail, soit des scieries, soit des chantiers, est plus ou moins dominant, tendent à demeurer à un niveau inférieur d'instruction, XXIII, 455. — Au Canada, les degrés d'instruction varient suivant les origines, XXIV, 357. — Au Canada, les aborigènes et les nègres restent à un degré très inférieur d'instruction, XXIV, 357. — Au Canada, les Celtes français ont plus d'illettrés que les Celtes anglophones, XXIV, 361. — Au Canada, les Celtes anglophones ont plus d'illettrés que les Saxons, XXIV, 362. — La formation particulariste porte les Anglo-Canadiens à compter sur eux-mêmes et à s'élever dans les arts usuels, XXIV, 365. — La formation communautaire limite, chez les Franco-Canadiens, l'aptitude à s'élever et les relie aux degrés inférieurs des arts usuels, XXIV, 378. — Les Canadiens anglais savent mieux user de l'association que les Canadiens français, XXV, 489. — L'importance de leurs entreprises particulières rend les Canadiens anglais aptes à l'association, XXV, 490. — Le Canadien français, lorsqu'il est patronné, ne l'est guère que par le clergé et les membres des professions libérales, XXV, 493. — Timidité et manque d'initiative des Canadiens français dans la défense d'intérêts municipaux, XXV, 491, 495. — Ils font preuve d'une parcimonie mal entendue, 496. — Le mouvement scolaire au Canada est de date récente, et se rattache à l'influence angle-saxonne, XXV, 494. — Des pères canadiens-français mettent leurs enfants dans les écoles anglaises, 507. — Les Canadiens français qui s'élèvent au-dessus de la condition d'*habitant* s'adonnent aux carrières dites libérales, X, 215. — La formation du clergé canadien est trop spéciale pour qu'il exerce seul avec fruit la direction de l'enseignement, XXV, 498. — Le clergé canadien a été le promoteur du mouvement scolaire, XXV, 499, 506. — Le prêtre, au Canada et aux États-Unis, s'intéresse activement aux intérêts, même matériels, de ses paroissiens, XV, 37, 39. — Les paysans canadiens ont résisté au mouvement scolaire, XXV, 495. — Les instituteurs canadiens français sont mal payés, XXV, 497. — Les écoles canadiennes visent surtout à l'enseignement supérieur et classique. Elles visent plus à former des religieux que des laïques. Elles versent dans le sens compressif et traditionnel, XXV, 502. — Les caractères de l'enseignement canadien français dérivent de l'origine de la colonie, XXV, 507. — Les politiciens canadiens français sont incapables à eux seuls de réformer l'éducation, XXV, 508. — Les journaux canadiens français s'occupent plus de politique que les journaux canadiens anglais, XXV, 509. — Les réformes scolaires prônées par les politiciens canadiens français entraînent des luttes de partis, ouvrent la porte à la centralisation et à l'absolutisme, et provoquent le déclassement, XXV, 511. — Moyens à recommander aux Canadiens français en vue de la réforme scolaire : 1° retranchement des subventions aux collèges classiques ; 2° simplification du rouage central ; 3° adaptation des moyens d'action aux milieux ; 4° fusion des arrondissements scolaires, XXV, 518. — Plan d'une « école d'initiative » pour les Canadiens français, XXV, 520. — La formation d'une classe supérieure dans les arts usuels est la condition de la réforme scolaire chez les Canadiens français, XXV, 315.

2. **États-Unis.** — Les vastes plaines du midi développent la grande culture ; les territoires plus accidentés du nord, la petite, II, 157 et 158. — Les grands « ranches » d'engraissement permettent de voir à l'œuvre le type éminent du colon américain, XII, 322 à 334. — Les « ranches »

particulariste s'est développée avec la plus grande intensité. La puissance de ce milieu est telle, qu'il assimile, absorbe, ou éli-

d'élevage montrent la première utilisation du sol par les pionniers les plus aventureux, XII, 334 à 349. — Les petits « ranches » font entrevoir la constitution d'une classe moyenne de propriétaires, XII, 334 à 349. — Les cultures de la canne à sucre, du café, du tabac et du coton exigeant une main-d'œuvre considérable, il faut un grand nombre de nègres pour exploiter la plantation dirigée par un seul colon, III, 140 à 143. — L'esclavage s'y est établi par le transport et la vente des noirs traqués et pris en Afrique, III, 195. — La spécialisation agricole fait la prospérité des États-Unis, XXXII, 54. — Transformation d'un ranche d'élevage en sucrerie, XXX, 493-510. — A l'origine, le développement exclusivement rural des États-Unis prévient le paupérisme et la corruption, II, 462. — La création de l'industrie manufacturière, nécessitée par la guerre de 1812 à 1813, amène une immigration par grande masse, II, 466 et 467. — Le travail des femmes dans les manufactures, pratiqué par des ouvrières étrangères à l'ancien esprit américain, II, 471. — Le travail du dimanche est importé d'Europe, II, 472. — L'interdiction de l'industrie manufacturière empêche l'immigration par grandes masses, II, 459. — L'exploitation des mines d'or en « cohue » est arrêtée par l'appauvrissement des placers et par l'exploitation des mines profondes, VI, 399. — L'exploitation agricole sort de l'exploitation des placers, VI, 400 à 403. — Elle crée la prospérité, VI, 403 à 405. — La Californie est un excellent terrain pour observer les mines d'or exploitées en « cohue », VI, 201 à 204. — L'exploitation des mines d'or affleurantes se fait au moyen d'opérations extrêmement faciles, VI, 204 à 207. — Deux conditions constituent ces sociétés minières : la valeur du produit et la facilité de l'exploitation, VI, 207. — Ces deux conditions empêchent la constitution stable du travail, de la propriété et de la famille, VI, 208 à 212. — Elles entravent également la constitution du patronage et des institutions auxiliaires du patronage, VI, 213 à 216. — Enfin, elles empêchent la constitution stable du voisinage et des pouvoirs publics, 216 à 220. — Les chemins de fer ont contribué à organiser la vie privée et la vie publique, IV, 19 à 24. — L'ouvrier américain est encore plus despécialisé que l'ouvrier anglais, XXXVI, 61. — La leçon donnée aux Anglais par l'indépendance américaine favorisa l'essor industriel, XXXV, 122. — Cet essor industriel a, par réaction, perfectionné la culture, 123. — Ces progrès ont poussé en avant la navigation, 123. — La société américaine est un merveilleux champ de démonstration pour montrer la souveraine efficacité de l'initiative privée, XIV, 6 à 12. — Lien de fait qui unit les ouvriers d'Homestead à la Cie Carnegie, XIV, 250 et 251. — Sagesse des revendications ouvrières aux États-Unis, XIV, 263 à 265. — Les États-Unis possèdent en abondance les matières premières nécessaires pour assurer le développement normal de la grande industrie, XIII, 40 et suiv. — La population des États-Unis étant supérieurement organisée pour la lutte économique, la grande industrie ne pouvait manquer d'y naître, XIII, 414 à 420. — La protection douanière était nécessaire pour assurer la naissance et le développement de l'industrie aux États-Unis, à cause de l'avance prise par l'industrie européenne, XIII, 420 à 425. — La première cause du soulèvement des Indiens vient de ce qu'ils ont perdu leurs moyens d'existence par suite de l'occupation de leur territoire de chasse, XI, 110 à 120. — La formation sociale des Indiens rend très difficile leur évolution de la simple Récolte à la Culture, XI, 126. — La seule solution du problème indien, c'est la disparition de la race, parce que le Peau-Rouge n'est pas dressé aux travaux pénibles qui s'imposent aujourd'hui à lui, XI, 129. — Le nègre résiste mieux que le Peau-Rouge au contact des blancs, parce que, étant dressé à la dépendance, il accepte de servir ces blancs, XI, 129. — L'existence de terres vacantes influe sur le caractère américain et lui donne un cachet à part, XX, 139. — L'abondance du sol disponible permet l'activité toute rurale des États-Unis originaires, II, 461 ; favorise l'établissement rural des jeunes ménages, II, 460 et 461. — La loi *ab intestat* du partage égal, obstacle à l'exercice du patronage et à la fusion des races, II, 465 et 466. — Le désir de se créer des domaines indépendants donna aux colons anglais d'Amérique la force de résister à l'oppression, XXXV, 114. — Le grand domaine fournit des chefs à l'insurrection américaine, XXXV, 115. — Le type de Washington, 121. — Les Américains occupent les terres vacantes sous la forme du domaine moyen, caractéristique de la race, XXXV, 125. — Après la guerre de l'indépendance, la fièvre de colonisation amena, aux États-Unis, l'abus des banques et de la spéculation, qui provoqua la crise commerciale de 1839, XVIII, 317 à 332. — Ce fut pour conjurer les effets de ces crises que furent promulguées les premières lois de Homestead, XVIII, 323 à 332. — La législation américaine du Homestead a une origine, un caractère et des résultats bien

mine les éléments si nombreux et si divers qui viennent continuellement du vieux monde. C'est le pays de la vie intense, de

différents de ceux que lui attribuent les partisans de l'établissement de cette institution en Europe, XVIII, 316 à 356. — Les lois de Homestead aux États-Unis n'ont pas pour but d'empêcher les débiteurs de payer leurs dettes, mais de les payer dans les moments de crise ; elles entendent seulement assurer le travail manuel du défrichement contre les crises périodiques qui ruinent les véritables artisans de la prospérité de l'État, XVIII, 343. — Pour qu'un immeuble puisse être considéré comme Homestead, aux États-Unis, il faut : 1° avoir un droit sur l'immeuble ; 2° être la tête d'une famille ; 3° que l'immeuble soit occupé par la famille ; 4° enfin une publicité spéciale, XVIII, 347. — Les partisans du Homestead ne doivent pas s'appuyer sur l'exemple des États-Unis où cette institution a un objet bien différent de celui que l'on veut atteindre en France, XVIII, 396 à 416. — L'exemple des Etats-Unis, au lieu d'être invoqué en faveur du Homestead, doit nous porter à rejeter cette institution, XVIII, 408. — Toute institution qui, à l'instar du Homestead, tend à préserver l'homme des suites de son inertie, doit être rejetée comme inutile et dangereuse ; elle est en contradiction avec les exigences du présent et de l'avenir, XVIII, 416. — La cherté de la main-d'œuvre, aux États-Unis, pousse aux inventions mécaniques, XV, 301. — La forme de famille dans laquelle se classe le type américain est celle de la famille-souche, mais c'est une famille-souche impressionnée par l'*abondance du sol disponible*, IX, 506 à 510. — Discipline rigoureuse des premières familles de colons, cause de leur puissance, II, 457 et 458. — L'installation des familles dans les *Boarding-houses*, signe de désorganisation, II, 472. — Exemple d'un millionnaire américain élevant son fils à la dure, XXXI, 15. — A l'origine, la pépinière des grands patrons se trouvait au sud des Etats-Unis, XII, 445. — A côté des anciennes familles du sud aujourd'hui déchues, il se forme un peu partout, aux États-Unis, une classe de grands patrons que leur amour du bien public et leur action effective sur la société désignent comme les membres d'une aristocratie nouvelle, XII, 451 à 468. — Non seulement l'ancienne aristocratie terrienne du sud des États-Unis a été remplacée par une nouvelle aristocratie du travail, mais elle ne se relève pas de son abaissement, XII, 448. — Le patronage agricole est nécessaire pour la fusion des races, II, 475 et 477 ; il est difficile vis-à-vis d'ouvriers tous étrangers, II, 474 et 475. — Les planteurs du Sud, aux États-Unis, ont méconnu les devoirs du patronage vis-à-vis de leurs esclaves, XV, 289. — Depuis l'abolition de l'esclavage, le manque de contrainte au travail porte les nègres à l'indolence, XX, 205. — Le patronage des nègres demeure la grande question des États-Unis du Sud et retarde leur mise en valeur, XX, 209. — Les États-Unis ont une histoire économique opposée à celle de l'Angleterre : libre-échangistes d'abord, ils sont devenus protectionnistes à outrance, XIII, 401. — L'énorme production industrielle des États-Unis a réduit les importations et développé les exportations, XIII, 430. — Si le régime prohibitif est exposé à disparaître, du moins les États-Unis paraissent avoir encore à gagner à une protection accentuée, XIII, 431 à 436. — Aux États-Unis, vers 1860, la division des États du Nord et du Sud reposait surtout sur des divergences d'intérêts économiques, XV, 288. — La limitation de la frappe de l'argent, aux États-Unis, augmente le taux de l'intérêt, et favorise ainsi l'Est qui prête à l'Ouest, XV, 295. — Le protectionisme, aux États-Unis, entrave la colonisation de l'Ouest par une hausse factice de salaires dans l'Est, XV, 303. — Les pays agricoles des États-Unis sont aussi libre-échangistes que les pays manufacturiers sont protectionnistes, X, 378 à 380. — Les Bills Mac-Kinley sont impopulaires dans l'Ouest, dans le Sud et chez les Ouvriers de l'Est, X, 380 à 382. — Les Bills Mac-Kinley ont eu pour origine la pléthore des caisses publiques, X, 376 et 377. — L'esprit public s'allie fort bien en Amérique à l'habitude de l'initiative privée, XIV, 8 à 10. — Les tarifs douaniers deviennent aux États-Unis une occasion d'antagonisme et de grève, XIV, 255 à 258. — Le remède aux troubles amenés par la question ouvrière est demandé généralement par les Américains à un usage plus complet de la liberté de chacun, XIV, 260 à 263. — Comment le régime des Bills Mac-Kinley ouvre la porte au socialisme d'État, XIV, 265. — L'enseignement, chez les particularistes, vise à faire des hommes pratiques, XXV, 372. — Phases de l'enseignement supérieur aux États-Unis. Influences : 1° anglo-normande, 2° française, 3° allemande, XXV, 373-394. — L'enseignement supérieur aux États-Unis est en voie de développement, XXV, 393. — Cet enseignement forme aux professions usuelles et en rehausse le niveau, 394. — L'Université d'Harvard, par une série de transformations, s'est graduellement émancipée de la tutelle de l'État, XXVI, 250-256. — Le haut enseignement aux États-Unis a subi autrefois l'influence française, XXV,

l'énergie individuelle et de l'aptitude au progrès portés à leur maximum. C'est là que l'on peut le mieux observer aujourd'hui ce que seront les *sociétés de l'avenir*.

376. — L'influence allemande, 384. — Les Américains achètent des tableaux en France comme, au XVIe siècle, les Français en achetaient en Italie, XXXIII, 393. — Le clergé américain introduit des tendances nouvelles dans l'Église catholique : il tend à la réconcilier avec le « siècle », XVII, 120 à 146. — L'esprit d'association s'allie fort bien, aux États-Unis, à l'habitude de l'initiative privée, XIV, 11 et 12. — La concentration industrielle s'affirme aux États-Unis avec une intensité particulière, XXV, 274. — Le chômage aux États-Unis a deux causes : les progrès du machinisme et l'arrivée incessante d'ouvriers étrangers, XXV, 280. — La combinaison Carnegie-Rockefeller est un phénomène de concentration industrielle intense, mais non de monopolisation, XXVI, 25. — Le trust est un monopole de fait, constitué sans l'intervention de l'État, XIX, 295. — Il suppose l'absorption forcée de plusieurs entreprises par une entreprise plus forte. — Il est permanent, offensif, 297. — Les *pools*, ou accaparements momentanés, ont profité aux États-Unis du tarif douanier pour exploiter les consommateurs, XXVI, 7. — Les unions professionnelles américaines sont subordonnées à l'*American Federation of Labor*, XXVII, 324. — Les organes de concentration ouvrière aux États-Unis poursuivent deux buts : organisation des métiers non organisés, organisation de la clientèle sympathique au mouvement ouvrier, XXVII, 326. — L'usage du *boycotting* témoigne d'un antagonisme organisé et réfléchi, II, 468 à 470. — Les mineurs de Pensylvanie sont mal organisés entre eux et mal représentés auprès de leurs compagnies, XXXIV, 497. — Les compagnies refusent de reconnaître les syndicats, XXXIX, 498. — De laborieux efforts ont été faits pour constituer aux États-Unis un trust de l'anthracite, XXXIV, 489. — La dernière grève a surexcité l'opinion contre tous les trusts, 502. — Aux États-Unis, le péril socialiste est une illusion, XV, 314. — Le système d'Henry Georges est fondé à la fois sur une idée américaine et sur une idée socialiste; il va à l'encontre du résultat qu'il suppose, et aboutit à l'écrasement des incapables, X, 457 à 473. — Les États-Unis actuels ont une *gentry* rurale qui garantit la stabilité de la race, XXXV, 125. — Les États-Unis, quoique sans titre officiel, protègent de plus en plus, en vertu de leur supériorité, les états de l'Amérique du Sud, XXXV, 193. — Les administrations communales sont désorganisées par la répulsion des bons citoyens pour les affaires publiques, I, 563. — La négligence des municipalités américaines a donné naissance à des monopoles qui oppriment les habitants des villes, XXXIX, 341. — L'administration municipale de New-York, XXIV, 391. — Le gouvernement des États-Unis n'est pas organisé pour intervenir souvent dans les affaires des particuliers. Il intervient durement pour pouvoir intervenir rarement, X, 371 et 372. — Le gouvernement facilité à l'origine par le caractère exclusivement rural, II, 462 et 463. — Les politiciens cosmopolites dominent les Américains dans la vie publique, II, 472. — Erreur de Tocqueville qui attribue à un système politique récent la prospérité due à l'ancienne organisation sociale, II, 468. — La ville de Washington n'est pas une *capitale* au même titre que nos capitales d'Europe, X, 59 et 60. — Le parti dit *républicain*, aux États-Unis, a été principalement engendré par les intérêts industriels des États du Nord, XV, 287. — Le triomphe du Sud, dans la guerre de Sécession, aurait nui aux États-Unis par la constitution de deux peuples rivaux et le développement obligé du militarisme, XV, 291. — L'abolition brusque et violente de l'esclavage dans les États du Sud des États-Unis a bouleversé la vie publique de ces États, XVI, 293. — La guerre de Sécession a eu pour résultat l'augmentation de l'autorité fédérale, XV, 293. — Les tentatives centralisatrices du parti républicain aux États-Unis, depuis 1865, ont été arrêtées par la résistance de l'opinion, XV, 295. — Le parti républicain a trouvé sa force dans l'abolition de l'esclavage et sa faiblesse dans la politique des tarifs, XV, 298. — Aux États-Unis, les politiciens républicains se sont longtemps maintenus par le système des pensions, XV, 297. — Le parti démocrate est fort en ce qu'il représente l'intérêt agricole, et faible en ce qu'il ne renferme pas, au même degré que le parti républicain, l'élément dirigeant du pays, XV, 299, 306. — Les politiciens, aux États-Unis, sont plus corrompus qu'ailleurs, XV, 312. — La portion saine de la population, aux États-Unis, reste indifférente à la politique, et n'intervient que dans les grandes occasions, mais avec vigueur, XV, 313. — L'Américain ne demande pas à son gouvernement de le protéger, mais de le laisser tranquille, et il y parvient, XV, 314. — Les États-Unis exercent sur l'Amérique latine un protectorat déguisé, XXX, 403, 412. — Ce protectorat défend l'Amérique latine des agres-

En comparant l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord, on peut juger, dans leurs *points extrêmes d'aboutissement*, la for-

sions de l'Europe, 415. — Les lois contre les trusts sont inapplicables, XXIX, 311. — La législation américaine favorise les trusts : 1° par l'abandon de droits d'État aux chemins de fer ; 2° par le protectionnisme à outrance ; 3° par les brevets d'invention, XXIX, 305-309. — L'ingérence abusive de l'État dans les intérêts privés favorise les trusts, XXIX, 300, 305. — Faiblesse de la police, XIV, 259 et 260. — Lois contre l'alcoolisme aux États-Unis, XXXVI, 350. — Malgré la diversité de ses origines, la population des États-Unis présente un type bien défini ; IX, 416 à 420. — L'unité du type yankee provient de ce que l'Américain est le résultat d'une sélection ; seuls les individus qui considèrent la vie *comme une lutte* peuvent devenir de vrais Américains, IX, 420 à 424. — L'Amérique du Nord exerce sur ses habitants une constante sélection. Ceux qui veulent *jouir* de la vie, au lieu de *travailler*, viennent en Europe et cessent d'être Américains, IX, 424. — La double sélection qui produit la race américaine est plus intense et plus facile à observer à l'Ouest qu'à l'Est des États-Unis, IX, 424 et 425. — Les colons qui deviennent définitivement américains sont ceux qui acceptent sans arrière-pensée la vie *isolée* de leur ferme, IX, 502 et 503. — L'habitude de l'isolement permet aux Scandinaves et aux Allemands du Nord de peupler les solitudes de l'Ouest que fuient les Irlandais, IX, 504 et 505. — C'est dans l'Ouest que se trouvent actuellement les vrais Américains, IX, 505. — Les Anglais et les Américains de l'Est fournissent généralement aux États de l'Ouest leurs éléments supérieurs de population ; ces éléments dominent et finissent par absorber tous les autres, IX, 511. — Les hauts salaires, aux États-Unis, attirent les émigrants, poussent les industriels à perfectionner les machines et développent ainsi le chômage, XXV, 282. — L'abondance des terres libres, aux États-Unis, a élevé par contre-coup le taux des salaires, XXV, 287. — Une femme habituée à la vie en simple ménage, sur un domaine rural isolé, s'accoutume facilement à la vie des colons de l'Ouest, IX, 503 et 504. — Un ralentissement de l'émigration serait profitable aux États-Unis, XXV, 288. — Avec le développement de la culture, les émigrants des pays à familles désorganisées sont évincés par les émigrants des pays à familles-souches, VI, 405 à 408. — Le caractère de l'émigration anglaise y développe la nationalité anglaise, VI, 407. — Un colon ne peut se tirer d'affaire sûrement s'il n'a pas à sa disposition un métier lucratif, X, 220 à 226. — L'ouvrier français qui émigre et qui gagne de l'argent aux États-Unis applique rarement les bénéfices de son métier à la constitution d'un domaine agricole, X, 224 à 227. — L'instabilité matérielle, dans la société américaine, est la marque d'une société qui se forme, et non d'une société qui décline, XVII, 171. — Les Scandinaves, aux États-Unis, montrent une énergie qui les fait généralement réussir, XVIII, 498. — Les Scandinaves, aux États-Unis, jouent un rôle actif et important dans les législatures locales, XVIII, 209. — La facilité de s'établir aux États-Unis en terre vacante a attiré individuellement une foule de Scandinaves, XVIII, 188, 195, 196, 204. — Le Scandinave, grâce à sa formation particulariste, devient facilement américain, XVIII, 206. — L'étranger à initiative hardie, aux États-Unis, devient naturellement américain, XVIII, 206. — L'ensemble des émigrants italiens recrute les métiers inférieurs et dépendants, XI, 262. — L'émigrant italien se mêle peu au reste de la population et tend à revenir dans son pays, XI, 363. — Les émigrants italiens se forment facilement en sociétés secrètes, suivant les traditions de leur race, XI, 366. — L'influence russe, par le moyen de la propagande panslaviste, agit sur les Hongrois émigrés aux États-Unis, XXXIV, 454. — L'Europe ne peut rien attendre de bon d'une guerre de tarifs avec l'Amérique ; il lui faut, pour assurer sa prospérité, envoyer des émigrants riches et organisés au Nouveau Monde, X, 383 à 385. — Les premières colonies américaines, fruit de l'initiative privée, bon type de colonisation libre, II, 150 à 152. — Les émigrants anglo-saxons issus de familles-souches sont bien préparés à la colonisation libre, I, 152 et 153. — Les colons du dix-septième siècle viennent par une émigration organisée, II, 156, 455 à 457 ; ils tirent parti des éléments inférieurs fournis par l'émigration au moyen du patronage, II, 167 et 128. — La colonisation libre donne naissance à l'autonomie communale ou provinciale, II, 158 à 163. — Les sociétés de colons fortement organisées s'assimilent les étrangers qui y pénètrent, II, 459. — Le dégoût des Américains pour les travaux manuels rend nécessaire une immigration considérable, II, 474 ; elle crée un danger politique, II, 473. — Concert entre les colonies anglaises au moment de l'insurrection, XXXV, 115. — La seconde cause du soulèvement des Indiens aux États-Unis vient des exactions auxquelles les soumet l'administration, XI, 120. — La formation particulariste des Anglo-Saxons les porte, aux États-Unis, à se faire justice eux-mêmes, lorsque les pouvoirs

mation communautaire et la formation particulariste et l'écrasante supériorité de cette dernière. Cette comparaison pourrait suffire, à elle seule, pour justifier, auprès de tout esprit réfléchi, les deux divisions fondamentales de cette classification des sociétés humaines.

Je ne puis terminer cette vue d'ensemble des grandes divisions de la Classification sans dire au moins un mot d'une question que l'exposé des subdivisions doit résoudre.

En classant les divers territoires d'après leurs types dominants, j'ai paru négliger les autres types, qui sont englobés dans ces mêmes territoires à l'état de combinaison.

Prenons comme exemple les États-Unis.

Cette région est classée d'après le type dominant, — le Yankee anglo-saxon, — parce que c'est lui qui donne l'orientation générale.

Mais les États-Unis comprennent cependant une foule d'autres types, l'Indien Peau-Rouge, le Nègre, le Chinois et toute la série des émigrants venus des diverses parties de l'Europe.

Bien que secondaires par leur influence, ces types appartiennent encore au milieu social des États-Unis. En effet, ils sont plus ou moins modifiés par le milieu yankee, qui agit énergiquement sur eux. Ils seraient même inexplicables, si on ne tenait pas compte de l'action du milieu yankee. Cette influence du milieu est si profonde que quelques-uns en meurent, comme l'Indien Peau-Rouge, qui aura bientôt disparu. Comment expli-

publics sont insuffisants; c'est la loi de Lynch, XI, 367 à 372. — Ce fut dans les rangs de l'aristocratie virginienne que les États-Unis trouvèrent leurs premiers hommes d'État, XII. 445.

Louisiane. — Parallèle entre les Français, les Anglais et les Espagnols de la Louisiane à la fin du dernier siècle, XXV, 210, 228. — Les colons français de la Louisiane étaient des patrons bienveillants et sympathiques, mais peu progressifs, XXV, 211, 215.

quer les phases de la décadence de l'Indien et sa disparition, si la Classification le sépare de ce milieu qui le tue?

D'autres types, au contraire, et c'est le cas le plus général, s'assimilent à ce milieu, sont transformés par lui et s'élèvent. Ceux-là non plus ne peuvent être expliqués que par ce milieu, puisqu'ils évoluent sous son influence.

Et cependant, il est nécessaire que la Classification, tout en les englobant dans ce milieu, les en distingue, leur restitue leur personnalité et mette en évidence leurs caractères propres, ceux qu'ils tiennent de leur formation sociale originaire.

La Classification doit donc donner deux classements :

1° *Un classement général des territoires*, d'après lescaractères dominants et l'orientation principale;

2° *Un classement particulier de chacun des types* observés dans ces territoires, d'après leurs caractères propres et distinctifs.

Le second classement apparaîtra, lorsque nous exposerons les subdivisions de la Classification, qui sont indiquées dans le tableau inséré à la page 17.

Nous aurons alors à déterminer et à caractériser les diverses *variétés* qui ont pu être observées dans chaque *contrée*, ou dans chaque *pays*. Ces variétés devront en outre être disposées dans l'ordre même de la Classification, c'est-à-dire en commençant par les plus communautaires pour aboutir aux plus particularistes. Elles seront nettement distinguées et finalement classées.

Ainsi la Classification permet de disposer, dans un ordre méthodique, non seulement les divers territoires, qui forment comme des corps composés, mais les familles elles-mêmes, qui constituent en quelque sorte des corps simples.

Et ces deux classifications sont faites dans le même ordre, suivant les mêmes lois et sans jamais séparer un phénomène du milieu auquel il appartient.

Cette dernière condition est fondamentale, car un phénomène social est absolument inexplicable, s'il est isolé de son milieu.

Toute la science sociale repose sur cette loi.

IX

COMMENT LA CLASSIFICATION SE VÉRIFIE PAR LA SOLUTION QU'ELLE APPORTE AUX GRANDS PROBLÈMES SOCIAUX.

Si la Classification, dont nous venons d'indiquer les grandes divisions, est exacte, si elle répond à la réalité des choses, elle doit donner la solution des divers problèmes historiques et sociaux, qui se posent comme des questions et, parfois, comme des énigmes.

C'est par là qu'elle peut, à première vue, se vérifier et se justifier.

Une pareille démonstration exigerait plusieurs volumes, car elle devrait embrasser l'immense ensemble de la science sociale. Je dois donc me borner à énumérer simplement, à titre d'exemple pour préciser les idées, quelques-uns des problèmes que la Classification aide à résoudre.

D'abord, les *deux grandes formations sociales* correspondent aux deux divisions géographiques et sociales de l'humanité, que le langage courant traduit par ces mots : l'*Orient* et l'*Occident*.

La formation communautaire correspond à l'Orient et explique son infériorité.

La formation particulariste correspond à l'Occident et explique sa supériorité.

Jusqu'ici ces deux termes étaient vagues; ils sont maintenant précisés scientifiquement.

En même temps, la supériorité bien établie de la formation particulariste sur la formation communautaire explique pourquoi la civilisation s'est propagée d'Orient en Occident et pourquoi il ne peut en être autrement.

Les solutions se précisent, si on passe en revue les six genres établis par la Classification :

1er GENRE : *Sociétés à formation communautaire stable.*

Ce genre explique :

La persistance de la vie pastorale et l'immobilité sociale chez les populations des steppes et des déserts;

Le caractère extraordinaire de simplicité de ces sociétés;

Les causes qui créent le matriarcat et la polyandrie;

La constitution et la persistance de la religion domestique dans les steppes;

L'impuissance des pasteurs de steppes à constituer des pouvoirs publics réguliers;

Le développement de la vie publique, sous la forme exclusivement religieuse, dans les déserts de l'Arabie et du Sahara;

Pourquoi la civilisation s'est d'abord développée dans la Chaldée et dans l'Égypte;

Le caractère si particulier, à la fois brillant et éphémère, de la civilisation arabe;

Etc., etc., etc.

2me GENRE : *Sociétés à formation communautaire instable.*

Ce genre explique :

L'infériorité si manifeste et la disparition graduelle des populations de chasseurs, ou sauvages;

Il établit, par là, la grande loi sociale de la sélection des espèces et de la survivance des plus aptes, ce qui affirme le caractère nécessairement progressif de l'humanité;

Etc., etc., etc.

3me GENRE : *Sociétés à formation communautaire ébranlée.*

Ce genre explique :

Le caractère traditionnel de la civilisation de l'Inde et le régime des castes;

La nature et le développement du Bouddhisme et du Lamaïsme;

La persistance du culte des ancêtres en Chine;

L'immobilité de la Chine et les transformations récentes et hâtives du Japon;

Les différences si caractéristiques entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale;

Les deux tendances contradictoires qui se manifestent en Russie, représentées en bas par le « *mir* »; en haut, par le « *tchin* »;

L'opposition entre l'autocratie et le nihilisme russes;

La prédominance des Bulgares sur les autres Sud-Slaves;

L'impuissance du Turc à administrer;

La nécessité où a été le Turc d'emprunter aux Arabes l'organisme religieux;

Le retard de l'Autriche-Hongrie sur le reste de l'Allemagne;

L'immobilité des Celtes et leur régime de clan;

Leur résistance à la civilisation anglo-saxonne; leur opposition politique traditionnelle et leur éviction;

Le retard actuel de la Grèce et de l'Italie;

La brillante et extraordinaire civilisation de la Grèce dans l'antiquité;

La mythologie grecque et le véritable rôle des Dieux et des Héros;

Comment la Grèce ancienne fut constamment influencée et orientée par les descentes successives de montagnards;

Pourquoi la civilisation romaine fut si solide sous la République et pourquoi elle évolua en sens inverse sous l'Empire;

Pourquoi l'Espagne et le Portugal ont eu une civilisation prématurée; pourquoi elle fut si brillante et si courte; pourquoi ils ne peuvent se relever;

Pourquoi l'Amérique du Sud est si inférieure à l'Amérique du Nord;

Etc., etc., etc.

4me GENRE : *Sociétés à formation particulariste ébauchée.*

Ce genre explique :

Pourquoi les invasions venues du Nord de l'Europe sont si différentes de celles qui sont venues de l'Orient, et pourquoi les premières ont apporté une civilisation supérieure, celle du moyen âge.

Comment le Nord de l'Europe a été le foyer d'une forme de l'humanité absolument différente de tout ce qui avait existé dans l'antiquité et de tout ce qui est venu de l'Orient;

Comment se concilie la « nuit du moyen âge » avec le défrichement général de l'Occident, avec le prodigieux développement artistique, avec la création des sociétés modernes, si supérieures à celles de l'antiquité;

Comment s'est opérée exactement l'évolution de l'esclavage au servage et du servage à la liberté;

Etc., etc., etc.

5me GENRE : *Sociétés à formation particulariste ébranlée.*

Ce genre explique :

Pourquoi le rôle si important de la Féodalité territoriale, fondée sur l'indépendance du domaine, a été incompris jusqu'ici;

Comment la Féodalité territoriale est le contraire de la Féodalité militaire;

Comment la première sort de la Formation particulariste et la seconde de la Formation communautaire;

Pourquoi l'Allemagne et la France sont partagées en deux tendances sociales contraires;

Pourquoi l'Allemagne a évolué vers l'autoritarisme militaire et pourquoi cette évolution a été tardive;

Pourquoi les théories socialistes ont surtout été formulées en Allemagne et comment elles sont la manifestation modernisée et impuissante de la Formation communautaire;

Pourquoi la France a évolué d'abord vers la décentralisation et la prédominance du domaine, ensuite vers la centralisation et la prédominance de la monarchie absolue;

Pourquoi la France est actuellement livrée aux fonctionnaires et aux politiciens; pourquoi elle est en proie aux luttes intestines, aux luttes de classes et à la politique alimentaire;

Pourquoi elle ne peut maintenir, en face de la concurrence étrangère, sa situation agricole, industrielle et commerciale;

Etc., etc., etc.

6me GENRE : *Sociétés à formation particulariste-développée.*

Ce genre explique :

Comment et pourquoi le petit paysan saxon a triomphé successivement, dans la Grande-Bretagne, des Celtes, des Angles, des Danois et des Normands, par la seule supériorité de la vie privée;

Pourquoi il a, le premier et lui seul, constitué réellement et solidement le « *self-government* », c'est-à-dire la prédominance du particulier sur l'État;

Comment c'est cette prédominance du particulier, qui caractérise fondamentalement la supériorité des sociétés modernes sur les sociétés anciennes, des sociétés de l'Occident sur les sociétés de l'Orient, des sociétés à formation particulariste sur les sociétés à formation communautaire;

Pourquoi, aux États-Unis, c'est l'élément anglo-saxon qui s'assimile et absorbe tous les autres, au lieu d'être assimilé et absorbé par eux;

Pourquoi les États-Unis représentent aujourd'hui la forme la plus progressive de l'humanité, celle qui tendra, de plus en plus, à prédominer;

Etc., etc., etc.

Avant la constitution de la science sociale, la plupart de ces problèmes, et une foule d'autres, étaient inexplicables; aucun d'eux n'était explicable complètement, scientifiquement.

Edmond DEMOLINS.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

A PROPOS D'UN PAYS NEUF

LA FRANCE AU MAROC

PAR

LÉON POINSARD

SOMMAIRE

Motifs de l'action de la France au Maroc. — Bibliographie sommaire.

I. — **Le pays.** — Unité géographique de l'Afrique du Nord. — Le sol, le climat et les productions.

II. — **Les populations marocaines.** — Les Maures, les Juifs et les Arabes nomades. — Leur organisation sociale, leur rôle et leur influence. — Les Berbères, origines de la race. — Les Berbères dans la région saharienne, leur système de colonisation. — Unité sociale de la race berbère. — Stagnation de la race berbère, ses causes.

III. — **Organisation actuelle de la vie privée.** — La famille. — Le travail.

IV. — **Organisation des pouvoirs publics.** — Le *makhzen* et son administration, son recrutement, son action. — Développement de l'esprit de clan, ses effets. — Les tribus de la montagne, leur état de division, leurs luttes et leur système d'exploitation réciproque. — Les influences étrangères.

V. — **La mission de la France au Maroc.** — La situation internationale; l'accord franco-anglais. — Moyens de régler la situation : L'action publique. L'action privée. — Conclusions.

LA FRANCE AU MAROC

La France a eu de tout temps, pour ainsi dire, des affaires et des intérêts à traiter ou à défendre au Maroc. Autrefois, elle devait protéger sa marine contre la piraterie des corsaires marocains, qui venaient faire du butin ou des esclaves jusque sur nos côtes. De là plusieurs expéditions entreprises contre les nids de forbans accrochés au rivage rocheux du Maghreb, comme Tanger. De là aussi de fréquentes négociations pour obtenir des restitutions de captifs, ou l'autorisation pour nos négociants de faire du commerce sur certains marchés du littoral. Mais cela était peu de chose auprès de ce qui nous attire aujourd'hui au Maroc.

En effet, la conquête de l'Algérie, sortie elle-même, on le sait, des conflits causés par les brigandages des Algériens, a fait de nous les voisins les plus proches de l'empire du Maroc. Dès ce moment, la situation est devenue délicate entre les deux États. Le Maroc ne voyait pas sans crainte une nation chrétienne et puissante s'installer sur sa frontière. Aussi son hostilité ne fut guère douteuse au début; elle alla jusqu'à la guerre ouverte. Le prince de Joinville bombarda les ports marocains, tandis que Bugeaud battait sur les rives de l'Isly l'armée du sultan. De ce conflit sortit le traité de 1845, qui déterminait les limites respectives des deux pays. Depuis lors, le Maroc n'a point renouvelé l'épreuve, et d'autre part la Méditerranée a été totalement purgée de la piraterie barbaresque. Malgré cela, la situation est devenue avec le temps beaucoup plus difficile et compliquée. Il était urgent de la régler, mais ce n'était pas là chose aisée. D'où venaient les difficultés,

et comment ont-elles été aplanies? Voilà ce que nous nous proposons d'examiner, en nous aidant des procédés et des lumières de la science sociale. Avec leur secours, nous arriverons sûrement à mieux comprendre un imbroglio assez touffu, dont le secret vaut pourtant la peine d'être percé et compris, car il y a beaucoup à faire au Maroc pour les gens entreprenants et avisés, désireux de travailler hors des sentiers par trop battus, et de se faire une position indépendante tout en menant une vie dont l'activité laborieuse serait mêlée d'un peu d'imprévu. D'autre part, au moment où notre politique semble placée dans la nécessité de s'engager à fond dans cette question épineuse, il est bon d'avoir une opinion précise sur la situation, afin de pouvoir juger les événements en connaissance de cause.

Le Maroc est resté très fermé jusqu'à ce jour. Cependant quelques voyageurs ont pu le parcourir en différents sens et en décrire d'une façon suffisante les parties principales. Les travaux les plus nouveaux ou les plus intéressants qui ont été publiés sur ce pays, sont avant tout le bel ouvrage de M. de Foucauld : *Reconnaissances au Maroc* (1883-1884), publié en 1888 avec un atlas. Nous citons ensuite le livre de Duveyrier sur le Riff, Paris, 1887; *A travers le Maroc,* par Montbard, Paris, 1890; E. Reclus, dans le tome XI de sa *Géographie universelle* a résumé les itinéraires et les observations des voyageurs antérieurs.

Enfin, on trouvera de nombreux traits de mœurs et des réminiscences historiques dans : *Une Ambassade française au Maroc*, par G. Charmes, Paris, 1886; *Le Maroc d'aujourd'hui, d'hier et de demain,* par A. de Ganniers, Paris, 1894; *Le Maroc aujourd'hui*, par Eugène Aubin, pseudonyme sous lequel se cache un diplomate qui, au cours d'un voyage dans les régions basses du pays ou sur la lisière des hautes terres et pendant un séjour officiel au Maroc, a réuni beaucoup d'observations et de renseignements dont nous avons largement tiré parti.

Pour la cartographie, en outre des cartes contenues dans plusieurs des ouvrages cités plus haut, on peut consulter les atlas de Schrader, du général Niox, de M. Dubois, ou de Stieler.

I

LE PAYS

I. — UNITÉ GÉOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE DU NORD.

On se ferait difficilement une idée complète du Maroc en l'isolant des terres avoisinantes, pour l'étudier séparément. Il suffit, en effet, de jeter un regard sur une bonne carte du nord de l'Afrique, pour être frappé de l'unité puissante qui caractérise la région délimitée au nord et à l'est par la Méditerranée, à l'ouest par l'Atlantique, au sud par les solitudes sahariennes. C'est un triangle immense, ou plutôt un quadrilatère irrégulier de plus de 3.400 kilomètres de longueur de l'est à l'ouest, sur environ 400 kilomètres de largeur moyenne, cette largeur étant d'autant plus grande à mesure qu'on s'avance vers l'ouest, c'est-à-dire vers le Maroc. Peu de régions au monde présentent un aspect aussi varié et aussi mouvementé que celle-ci. Il en est peu, d'autre part, qui occupent une situation aussi avantageuse au point de vue des relations entre les peuples. C'est ce qui lui a permis de jouer, à diverses époques, un rôle fort important dans l'histoire du monde occidental. Elle a été en effet le théâtre successif de plusieurs civilisations brillantes et aussi le grand chemin de certaines invasions qui ont pénétré jusqu'au cœur de l'Europe, en y laissant des traces persistantes.

Le trait caractéristique de cette région est la longue chaîne

de montagnes qui y court du nord-est au sud-ouest, à faible distance de la côte méditerranéenne. Cette chaîne présente sensiblement, dans l'ensemble, la figure d'un arbre gigantesque jeté à terre et dont les racines seraient posées sur le sol de la Tunisie, le tronc, tourmenté et aplati, sur le sol de l'Algérie, et enfin les rameaux touffus sur le territoire marocain. Les racines sont figurées par les chaînons dispersés de l'Aurès, le tronc par la masse du petit Atlas, et les branches par les puis-

santes ramifications du grand Atlas. Il résulte de cette disposition du terrain les conséquences immédiates que voici :

La partie du continent située entre le 27e et le 37e degrés nord se divise nettement en trois zones principales : 1° une bande triangulaire courant au pied méridional des montagnes, le côté le plus large s'appuyant à l'Océan Atlantique, la pointe rencontrant la Méditerranée au golfe de Gabès. Cette bande, découpée dans le désert, participe de ses caractères généraux; cependant elle en diffère profondément par ce fait qu'elle reçoit, grâce aux montagnes qui l'avoisinent au nord, une assez forte humidité. Celle-ci provient d'abord de quelques pluies qui tombent au printemps, au moins dans le voisinage immédiat de l'Atlas; mais elle résulte principalement des cours d'eau suscités par la fonte des neiges, qui s'accumulent chaque hiver

sur les hautes arêtes de la chaîne voisine. Comme cette chaîne va en s'abaissant à mesure qu'elle s'approche de son extrémité orientale, il s'ensuit que les neiges sont plus rares à l'est qu'à l'ouest, et aussi les eaux; de là vient la forme triangulaire de cette région basse. (V. la carte.) En général, les cours d'eau n'y sont permanents que dans leur partie supérieure, encore beaucoup de torrents sont-ils temporaires sur toute leur longueur. Bien peu se montrent longtemps à la surface du sol, tous disparaissent plus ou moins rapidement sous une double action épuisante. Le soleil de feu et l'air desséché qui caractérisent le pays produisent une évaporation active, d'abord; ensuite le sol très perméable absorbe ce qui reste et l'emmagasine en nappes de profondeur variable, suivant la nature du sous-sol. Aussi la surface reste-t-elle, si on la laisse à elle-même, aride et improductive durant la plus grande partie de l'année. Mais si l'on se donne la peine d'aller chercher dans les profondeurs du sol l'eau qui s'y trouve cachée, pour la ramener à la surface, on obtient des résultats merveilleux. Sur quelques points même, sur les rives de l'Oued Draa, affluent de l'Atlantique, par exemple, l'eau coule à la surface et la terre produit spontanément : il se forme de chaque côté du fleuve une bande de verdure, large de 500 mètres à 3 kilomètres. Ainsi, la partie du Sahara qui confine à la région montagneuse reçoit, au printemps, une humidité assez abondante, mais peu prolongée, provenant de la condensation des vapeurs au sommet des monts Atlas, ou de la fonte des neiges. Grâce à ce phénomène, il s'y développe, en quelques jours, une végétation herbacée qui permet de nourrir, durant plusieurs semaines, des troupeaux de bœufs, de chevaux et de moutons. Un peu plus tard, au fur et à mesure de l'avancement de la saison, la surface des hautes terres : pentes, plateaux, vallons et vallées, se couvre à son tour d'une herbe fine et drue, que les troupeaux suivent pour ainsi dire d'étage en étage. Lorsque viennent les chaleurs de l'été, tous ces terrains élevés ou tournés vers le sud se dessèchent; mais alors l'herbe demeure dans certaines dépressions, et surtout dans les vallées

et les plaines formées sur le versant nord par les rivières, et aux extrémités de la chaîne, par l'éparpillement de ses ramifications terminales. Tout cela forme un ensemble de steppes temporaires que l'on exploite aisément par le système de la transhumance. L'abondance des traces préhistoriques que l'on rencontre sur toute la longueur de la chaîne et dans toutes ses parties, montre que, dès longtemps, une population nombreuse a utilisé cette région, soit en la parcourant à la suite de ses troupeaux, soit en s'établissant dans les parties les mieux arrosées et les plus fertiles. Or ces parties ne manquaient pas.

A l'extrémité orientale de la chaîne, là où s'est formé le beylicat actuel de Tunisie, les montagnes s'abaissent, se divisent en chaînons divergents enserrant des plaines assez vastes, autrefois très humides [1], aujourd'hui encore assez arrosées pour se prêter à la culture des céréales : c'est le Sahel. Cette première région est bordée d'une mince zone maritime, connue sous le nom de Tell. Mieux arrosée que la précédente, et partant plus fertile encore, elle se prête également bien au pâturage et à la culture.

En avançant vers l'ouest, on voit le Tell s'élargir d'une manière assez sensible, mais aussi la chaîne de l'Atlas se resserre, se condense, pour ainsi dire. C'est là que se trouve l'Algérie actuelle. Ici encore les parties arrosées et fertiles ne manquent pas. Tout le pays, de la côte au sommet du petit Atlas, vaut les meilleures parties du midi de l'Europe.

II. — LES PAYS MAROCAINS.

Plus loin encore, à l'extrémité ouest de l'Atlas, nous trouvons une contrée qui rappelle et résume toutes les autres. Elle a son Tell maritime, qui s'étend sur des centaines de kilomètres en

1. On y trouve même la trace d'anciens lacs, dont les rives devaient être très fertiles. Aujourd'hui évaporés, ces lacs ont laissé un fond marneux et salé impropre à la culture; leurs bords sont aussi beaucoup moins productifs qu'autrefois, faute d'arrosage.

longueur, au bord de la Méditerranée et de l'Atlantique. En arrière, les ramifications de l'Atlas forment un lacis inextricable de vallées de toute dimension et de toute orientation, où l'on rencontre presque tous les climats et aussi tous les sols.

Il est bon de préciser immédiatement le caractère particulier de ces montagnes. D'abord, remarquons que, malgré leur altitude, elles ne forment pas un obstacle absolu aux communications. On peut les tourner par la plaine qui enveloppe leur base : il est possible de traverser les chaînons qui composent le système par de nombreux cols presque tous accessibles en toute saison. Donc, si les vallées sont nettement séparées et constituent de nombreux bassins où des groupes de populations peuvent s'isoler, il ne serait cependant pas très difficile de faire cesser cet isolement en pratiquant de bonnes routes et en construisant les ouvrages d'art nécessaires pour franchir ravins, torrents et rivières.

D'autre part, notons que les hauts sommets de l'Atlas sont comparables aux pics les plus célèbres de l'Europe. En dépit du voisinage du tropique, plusieurs d'entre eux, qui portent leurs cimes à plus de 4.500 mètres, gardent des glaciers permanents. De bien loin, on voit briller leurs neiges dans un ciel qui est déjà celui des régions chaudes.

Cet amoncellement de hautes montagnes exerce sur le climat une action particulièrement bienfaisante. Alors que, dans tout le reste du nord africain, les pluies sont relativement rares, le grand Atlas forme comme un gigantesque condenseur qui attire et retient les vapeurs émanées des deux mers. Aussi, les précipitations sont considérables sur les hauteurs, soit en pluie, soit en neige, selon la saison. Les deux fleuves les plus considérables de l'Afrique du Nord, la Moulouya et le Sébou, sortent de ce massif, d'où naissent en outre une quantité de torrents, de petites rivières et de sources. Les pluies diminuent graduellement sur les pentes, mais sont fréquentes, même dans les plaines maritimes, surtout en hiver et au printemps. D'autre part, la latitude assez méridionale de la région, combinée avec les altitudes qu'on y rencontre, lui font une situation climatérique particulière. La

température des hautes terres est rude; mais, dans la région moyenne, on trouve une multitude de vallées dont le climat est plutôt tempéré, avec des recoins abrités qui forment çà et là des spécimens de nature tropicale. Enfin, les terres basses du nord et de l'ouest, rafraîchies par les brises de mer, défendues par la montagne contre les vents brûlants du sud, jouissent d'un climat excellent. On n'y connaît ni le froid, ni la chaleur extrême, puisque le thermomètre se maintient presque toujours entre 15 et 25 degrés. Comme cette région est d'ailleurs très arrosée, et souvent couverte de bonnes terres d'alluvion, elle apparaît presque partout, sauf dans l'extrême sud, sous un manteau de verdure luxuriante, qui rappelle souvent les paysages normands ou galliciens. Une culture très superficielle y suffit pour obtenir le blé, l'orge, les légumes. Bien plus, on y trouve en abondance des fruits spontanés : les figues, les raisins, les pêches, les poires, les abricots, les olives et enfin les glands doux, qui sont encore, pour beaucoup de tribus, la base de l'alimentation, comme la châtaigne en d'autres pays.

Plus on avance vers le sud, plus l'influence des vents desséchants se fait sentir, et le type saharien s'accentue. Sur le revers méridional des montagnes le climat devient ainsi tropical et le pays est souvent aride. Mais partout où il y a de l'eau, soit qu'elle coule à la surface, soit plutôt qu'on aille la chercher dans le sous-sol, la végétation se développe avec toute la splendeur propre aux pays chauds. Il y a là des terrains qui, s'ils étaient arrosés au moyen de canaux, d'aqueducs ou de puits artésiens, pourraient se couvrir de cultures riches, en outre de celle du palmier-dattier qui est là dans sa patrie d'élection.

Il va sans dire qu'un pays comme celui-là, qui produit toutes les plantes utiles des contrées du midi de l'Europe, peut aussi nourrir tous les animaux domestiques des mêmes régions. Quant aux minéraux, la situation sociale et politique actuelle du pays n'a pas permis d'en faire un inventaire complet. On a pu constater cependant, en outre des pierres dures, de la chaux et des argiles, la présence de gisements de cuivre, de fer, de mercure, d'argent et même de pétrole. Cela n'a rien qui surprenne, puis-

que la masse de l'Atlas présente avec celle des sierras espagnoles, si riches en métaux, une frappante analogie. Il est donc probable que ces monts contiennent une importante réserve de matériaux et de minéraux dont l'industrie pourra plus tard tirer parti en employant les forces emmagasinées dans les vastes réservoirs glacés des hauts sommets.

Au point de vue maritime, le Maroc occupe une position excellente. Par l'Atlantique et par la Méditerranée, il a des relations faciles avec le reste du monde et spécialement avec les pays les plus avancés et les plus actifs. Il est vrai que ses côtes ne sont pas très hospitalières. En général, elles se présentent sous l'aspect de hautes falaises rocheuses avec çà et là des plages de sable bordant alors une mer peu profonde. La côte Atlantique surtout offre ce dernier caractère et, de plus, la grande houle du large y forme, sur le bas-fond côtier, une barre gênante, souvent même dangereuse. Aussi le Maroc n'a qu'un très petit nombre de bons ports naturels. Mais, à l'époque où nous sommes, il est assez facile de remédier à cet inconvénient en créant des ports artificiels vastes et sûrs.

Séparé des autres continents par la mer, au nord et à l'ouest, le Maroc est de même coupé des territoires très peuplés du Soudan par le Sahara. Mais ce désert est, somme toute, très comparable à l'Océan. Il a comme lui ses solitudes, sans eau douce et sans ressources, ses tempêtes, ses vagues mouvantes, qui sont ici des sables que le vent réunit en dunes où la marche est particulièrement pénible. Il a aussi ses îles : les oasis, véritables ports de refuge et de ravitaillement. Au moyen d'une organisation spéciale, équivalante à celle de la navigation, on le traverse plus aisément que certaines autres contrées où les eaux, la verdure et le gibier abondent. Ainsi, les caravaniers qui pratiquent le Sahara avec leurs bandes de chameaux de bât et de méharis, ont dû se transformer dans la région équatoriale de l'Afrique en chasseurs d'hommes, afin de remplacer leurs animaux, victimes du climat ou de la mouche tsé-tsé, par des troupeaux d'esclaves porteurs. Et les difficultés de la route étaient telles, au travers des forêts et des brousses impénétrables,

des rivières et des marais, que ces misérables caravanes, formées pourtant de noirs, habitués au pays et au climat, ne s'avançaient qu'avec peine, en semant leur chemin de cadavres. Ainsi, bien que le Sahara soit un obstacle réel aux communications entre le nord et le sud, il n'a jamais empêché l'établissement de relations commerciales actives entre le Maroc et le Soudan, au grand profit des artisans et des commerçants, ainsi que des caravaniers. Aujourd'hui, ce trafic est en grande partie détourné par la voie maritime, plus commode et plus prompte. Mais il se ranimera en se développant, lorsque le chemin de fer qui déjà longe le Maroc sur presque toute sa longueur, aura franchi les oasis du Touat et gagné Tombouctou, tout en se raccordant à des lignes marocaines.

En résumé, le Maroc constitue la plus belle partie de l'Afrique du Nord. Presque aussi grand que la France, puisqu'il mesure environ 500.000 kilomètres carrés, il offre à l'homme de belles terres de culture, des prairies, des pâturages de montagne, une flore aussi variée que son climat, qui, du reste, est le plus souvent tempéré et presque toujours parfaitement sain, pour l'Européen aussi bien que pour l'indigène. Par ses qualités naturelles, et par sa situation moyenne sur deux mers, le Maroc semblait appelé à jouer un rôle considérable dans l'histoire, à dominer le reste du nord africain, qui n'en est pour ainsi dire que le prolongement et comme une dépendance. Et, de fait, il a été un moment le centre, le pivot pour ainsi dire d'une civilisation qui paraissait destinée à rayonner sur une grande partie de l'Europe. Mais cette civilisation présentait un grand défaut : elle reposait principalement sur l'esclavage comme organisation du travail, et sur le clan militaire comme organisation politique. Or, ces deux bases ne sont propres ni à développer le progrès, ni à assurer d'une façon durable la paix publique. Aussi, lorsque la brillante civilisation arabo-berbère vint se heurter à la rude, mais forte organisation de la féodalité franque, elle ne put tenir pied, recula peu à peu et rentra finalement en Afrique où elle s'éteignit presque complètement.

II

LES POPULATIONS MAROCAINES

Le Maroc est occupé par une population composite, formée d'éléments qui, même sous les apparences d'uniformité que leur donnent aujourd'hui, au moins dans les villes, la langue, la religion et le costume, présentent des différences sensibles au point de vue de l'organisation sociale. Dans ce pays où le gouvernement et l'administration sont rudimentaires, il n'existe ni état civil régulier, ni recensement. On ne saurait donc dire exactement le nombre des habitants du Maroc. Les évaluations qui semblent les plus raisonnables le fixent aux environs de 10 millions d'âmes. C'est peu, pour un pays presque aussi grand que la France. Il est vrai qu'une partie de sa surface est occupée soit par des montagnes élevées, soit par des plaines sans eau et par conséquent improductives. Mais le territoire habitable pourrait probablement nourrir 18 à 20 millions d'hommes, peut-être davantage, s'il était mis convenablement en valeur.

On distingue facilement parmi les Marocains quatre types bien tranchés : les Maures, les Juifs, les Arabes et les Berbères. Étudions séparément chacune de ces races.

I. — LES MAURES.

Les Maures sont presque exclusivement urbains. Ils exercent avant tout le commerce et les petits métiers. C'est une race

hétéroclite, un mélange de tous les éléments ethniques qui ont traversé le pays : Arabes, Berbères arabisés, Turcs, chrétiens réduits à l'esclavage, renégats jetés là par les hasards d'une vie aventureuse. Ils ont conservé, sans la développer aucunement, la culture intellectuelle née au Moyen Age dans le monde arabo-berbère. Ils constituent donc au Maroc une élite à ce point de vue. C'est ce que M. E. Aubin exprime d'un façon très nette dans ce passage caractéristique de son livre, le *Maroc aujourd'hui :*

« Fez est la ville citadine par excellence. On y trouve un vrai luxe dans l'habitation, le vêtement et la table. Le langage est plus pur que partout ailleurs et la littérature plus en honneur. Les *Fazis* prétendent, à juste titre, former dans l'empire la principale oasis de culture au milieu des Berbères sauvages de la montagne, des rustres arabes ou arabisés de la plaine. Avant d'être marocain, l'homme de Fez veut être *Fazi*, et il manque rarement une occasion de marquer son mépris à l'égard de ses compatriotes moins civilisés. Cependant les premiers *Fazi* furent des Berbères. »

Dans toutes les villes du Maroc, on retrouve ce type plus ou moins pur, plus ou moins aisé, mais cependant bien reconnaissable à ses habitudes paisibles, à son goût pour les occupations tranquilles : petits métiers, commerce, administration, clergé ou enseignement, à sa préférence exclusive pour la vie urbaine.

Parmi les Maures, un grand nombre se cantonnent dans la petite fabrication et le petit commerce, destinés à fournir leur voisinage immédiat, ou les marchés périodiques qui se tiennent à intervalles rapprochés dans tous les centres. Ils portent aussi leurs articles à des sortes de foires organisées à des époques déterminées en certains lieux fréquentés soit par les gens de la montagne, soit par des caravaniers qui composent là un chargement et vont ensuite conduire les marchandises sur les marchés du haut pays, des oasis sahariennes et même du Soudan. Toutefois, il s'est constitué parmi les Maures une classe de négociants qui fait le commerce en gros sur

une assez large échelle. C'est le même auteur qui le constate à ces termes :

« Les négociants de Fez ont des relations fort étendues et ils essaiment dans les principales villes du pays. Ils ont même fondé des colonies dans toute la Méditerranée et jusqu'en Angleterre. Ce sont des gens d'affaires fort entendus : à Fez, le commerce est en honneur presque autant que la science ou la religion, si bien que les Maures l'emportent de beaucoup sur les Juifs. En échange des produits d'Europe, ils exportent de la laine par les ports de Larrach et de Tanger, des peaux de chèvres, des dattes du Tafilet et des alpistes, mais surtout les produits de Fez : leurs haïks, djellabas, babouches, vêtements, foulards, ceintures et cordons en soie, etc., vont dans tous les pays du nord de l'Afrique et jusqu'au Sénégal. »

Chose bien remarquable, ces commerçants si avisés ne se fondent que très rarement dans le milieu européen. On en a vu qui, après un long séjour à Manchester, avaient à peine appris quelques mots d'anglais. Aussitôt rentrés au pays, ils reprennent le costume et le mode d'existence traditionnels au Maroc dans les villes maures, et se conduisent à peu près comme s'ils n'avaient jamais quitté leur patrie. C'est que le commerçant n'abandonne guère l'esprit de retour. Dès que ses affaires sont liquidées, rien ne l'attache plus au sol étranger, à moins qu'il ne se soit constitué là une famille, ce qui n'est presque jamais le cas pour les musulmans. Ainsi, ces émigrants temporaires n'apportent guère chez eux d'idées nouvelles; leur action intérieure est minime, de même que leur influence extérieure a été nulle. Le seul résultat de leur activité est de réunir des fortunes importantes qui leur permettent d'aspirer pour eux-mêmes ou pour leurs enfants aux emplois du gouvernement.

C'est parmi les Maures, en effet, que le *makhzen*, autrement dit l'administration publique, se recrute en grande partie. « La plupart de ces secrétaires, dit un voyageur en parlant du *makhzen*, et la totalité de ces *houmâhnas* (conseillers) appartiennent à la population maure, dont le centre principal est Fez et

qui essaime également à Rabat, Salé et Tétuan. Ce sont gens raffinés et cultivés, affectant un mépris profond pour les Bédouins de campagne et se considérant volontiers comme d'une essence supérieure. »

Il est aisé de s'imaginer le type que peut donner l'orgueil du citadin enrichi, combiné avec la morgue bureaucratique, et la finesse commerciale. Tout cela réuni fait un fonctionnaire à la fois hautain, souple et rusé, qui promet beaucoup, intrigue toujours et surtout exploite sans merci les gens qui ne peuvent se défendre, soit au profit du Trésor, soit pour remplir sa propre bourse. Nous reviendrons d'ailleurs sur la question des pouvoirs publics et nous passons sans insister.

La famille maure est organisée sous le régime patriarcal et communautaire accentué. M. E. Aubin, qui a pénétré chez un certain nombre de riches *Fazis*, constate le fait en ces termes : « Les familles sont nombreuses et se groupent autour de leur chef; les fils introduisent leurs jeunes épouses au foyer paternel, et les petits enfants grandissent à côté des aïeux. » Cette brève indication est très précise et très claire. Elle rattache le type maure aux populations traditionnelles de l'Orient, qui, par l'organisation de la propriété commune, et par l'influence prédominante des vieillards, sont à peu près inaccessibles au progrès et demeurent figées dans une immobilité presque absolue.

La vie familiale des Maures présente encore une particularité importante. Par l'effet d'habitudes qui tiennent en partie à la religion islamique, les femmes sont étroitement confinées au logis. Enfants, elles ne reçoivent aucune instruction. D'après un voyageur, il paraît que les Mauresques sont encore peu cultivées : à peine quelques-unes savent-elles lire et écrire. Bon nombre, par ignorance, s'abstiennent de faire leur prière..... Devenues femmes, elles sont absorbées par leurs travaux du ménage dans les familles modestes et restent à peu près inoccupées dans la classe riche. On peut dire que, dans les sociétés de cet ordre, la femme est négligée et méprisée quand elle n'est pas, par surcroît, accablée de rudes travaux. Les

conséquences de cette situation sont graves. Dans cette position abaissée, la femme ne peut avoir sur l'éducation des enfants l'influence bienfaisante qui devrait être la sienne. Cette éducation est, par conséquent, inférieure et ce fait pèse encore d'un poids très lourd sur les destinées de la race.

Enfin cette formation exerce sur la vie publique une action très importante et très fâcheuse. Ces familles patriarcales, lorsqu'elles sont à la fois nombreuses et riches, forment le noyau de clans plus ou moins puissants qui se disputent l'influence soit sur les affaires locales, soit sur le gouvernement central lui-même. Ce phénomène est renforcé par une circonstance particulière. Les Maures ont gardé intacte la tradition religieuse, comme toutes les autres. D'ailleurs, cela leur était aisé, car la religion musulmane, organisée par un caravanier communautaire, est parfaitement adaptée aux idées et aux coutumes des populations qui vivent sous le régime de la communauté. On s'explique donc la persistance de la religion islamique et même du fanatisme musulman dans tout l'Orient et en particulier au Maroc. Les Maures ont un vif sentiment religieux; il y a parmi eux quelques indifférents par négligence, il n'y a certes pas d'incroyants. Il n'est pas possible de rester à Fez, même pour un court séjour, sans apercevoir combien la vie entière y est dominée par la religion.

Sous l'influence de ce double fait, il s'est formé au Maroc une aristocratie composée soit des chefs de familles riches dont nous parlions tout à l'heure, soit de personnages religieux appelés *chorfa* (au singulier *chérif*), qui prétendent faire remonter leur ascendance jusqu'à Mahomet lui-même. Ces personnages puissants par leurs moyens d'action ou par leur prestige religieux sont autant de chefs de clans généralement rivaux les uns des autres. M. E. Aubin le constate dans deux passages significatifs. Il remarque d'abord que « chez les grands, surtout chez les *chorfa,* se développe toute une clientèle d'amis, d'intendants, de complaisants et de parasites, le plus souvent d'origine inférieure ». Plus loin, il ajoute : « Comme les chorfa descendent du Prophète, ils appartiennent à la plus pure noblesse

musulmane et leur illustre ascendance, par un usage spécial au Maghreb, leur vaut les plus extraordinaires avantages. Selon leur origine, ils sont groupés en corporations... Ces groupes sont divisés en plusieurs branches. » Il va sans dire que chacune de ces branches constitue un groupement qui cherche à étendre le plus possible sa clientèle, afin d'augmenter à la fois ses revenus au moyen des offrandes qu'elle recueille parmi ses partisans, et son influence par l'effet combiné de la richesse et du nombre.

Puisque nous venons de parler de l'influence politico-religieuse des chorfa, il est bon de compléter immédiatement cette indication, en parlant ici des autres éléments religieux qui exercent une action analogue. Indépendamment des *oulémas*, ou prêtres, dont la parole est naturellement écoutée, on trouve encore au Maroc des personnages religieux qui sont de véritables chefs de clan. Ce sont les *marabouts*. Ils descendent de personnages que leur extrême piété a rendus légendaires, auxquels la superstition populaire attribue des miracles et que l'opinion publique a en quelque sorte sanctifiés. Leurs tombeaux, ou *koubas*, sont devenus des lieux saints où on se rend en pèlerinage. Les familles des marabouts s'empressent d'exploiter cette piété, en s'établissant auprès du tombeau du saint ancêtre, afin de recueillir les offrandes des fidèles. Chaque *kouba* est ainsi érigée en un nouveau centre religieux qui ne manque pas d'être en même temps politique, puisque, dans l'Islam, la religion se mêle à tout et domine tout. Un voyageur a fort bien indiqué ce phénomène dans les quelques lignes que voici : « Plusieurs de ces koubas ont provoqué la fondation de zaouias, qui sont d'assez vastes bâtiments, servant de mosquée et d'hôtellerie, parfois même d'école ou d'hôpital. Les zaouias sont considérées comme lieux d'asile, et les gens fixés sur leurs domaines échappent à l'autorité administrative : elles relèvent des confréries religieuses, des familles chérifiennes ou maraboutiques, et, selon le cas, le mokaddem, le chérif ou le marabout qui y réside, sont des personnages à ménager par le caïd. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur le rôle particulier considérable des confréries religieuses. Il nous suffit pour le moment de constater parmi la population maure, la plus policée, la plus accessible, la plus éclairée à tous les points de vue, puisqu'elle est urbaine et en contact assez fréquent avec le dehors, ces divisions profondes qui placent les uns en face des autres des groupes constamment rivaux, si bien que l'on voit certaines familles s'égaler ouvertement à la famille impériale elle-même. Tel le chérif d'Ouazzan qui, le jour où un nouveau sultan monte sur le trône, lui donne une sorte d'investiture en venant lui tenir l'étrier. Le refus du chérif de se prêter à cette cérémonie symbolique serait l'indice d'une opposition fort dangereuse.

Si nous résumons maintenant les notions qui précèdent, nous verrons que les Maures, sans constituer la fraction la plus importante des peuples marocains, représentent pourtant un groupe qu'il ne faut pas négliger. Répandus dans toutes les villes du pays, ils sont quelques centaines de mille tout au plus. Leur influence est cependant réelle, parce qu'ils détiennent une bonne partie des capitaux, et fournissent au gouvernement local le plus clair de ses revenus fiscaux ainsi qu'un bon nombre de ses agents. Au point de vue social proprement dit, ces Maures constituent un élément plutôt dangereux, parce que leurs aptitudes traditionnelles les portent de préférence vers l'exploitation de leurs concitoyens, soit par un commerce usuraire, soit en profitant des abus administratifs. Ce n'est donc pas là une race propre à fournir à la population marocaine des patrons agricoles ou industriels capables de la diriger et de la faire progresser. Si leur influence pouvait se développer et se généraliser jusqu'à devenir prépondérante dans le Maroc tout entier, ils ne réussiraient qu'à constituer une oligarchie fondée sur le commerce et la politique, divisée par l'esprit de clan en factions qui se déchireraient entre elles.

Dès aujourd'hui, l'influence des Maures sur les affaires du Maroc, bien qu'elle ne soit pas exclusive, est cependant déjà nuisible aux intérêts généraux du pays. En effet, ces groupes

de petits marchands, de petits fabricants, de petits entrepreneurs, craignent avant tout la concurrence du dehors qui ne manquerait pas, si on la laissait pénétrer, de bouleverser leurs habitudes de lenteur et d'indolence. Ils seraient obligés soit de travailler davantage, soit de se résigner à la ruine. Ils préfèrent rester ce qu'ils sont de génération en génération depuis des siècles, ce qui du reste est le propre de toute race issue de communautaires. Aussi, la pénétration européenne n'a pas d'adversaires plus irréductibles que les Maures. Ils colorent par des prétextes religieux la crainte que leur inspirent les étrangers, et se font, au besoin, les inspirateurs du fanatisme le plus barbare parmi les peuplades montagnardes avec lesquelles ils ont constamment des relations d'affaires. Nous en trouvons la preuve dans les constatations faites sur place par un observateur averti, qui a parcouru récemment une partie du Maroc. Il montre très clairement comment les gens de Fez, par leurs propos, par leur attitude, par leur façon d'expliquer les événements aux gens de la montagne, savent propager parmi les populations rurales des opinions tendencieuses et souvent aussi une irritation, une effervescence qui en imposent au gouvernement et influent profondément sur la politique.

II. — LES JUIFS.

Le type qui se rapproche le plus de celui des Maures, l'élément israélite, est également répandu partout, mais en plus petit nombre. On en compte une centaine de mille, presque tous petits commerçants ou artisans. Ils se placent en général sous la protection immédiate des agents du gouvernement, habitent des quartiers spéciaux, et n'ont aucune influence sérieuse sur la population qui les enveloppe. On les tolère parce qu'ils paient régulièrement l'impôt et savent se rendre souvent presque indispensables comme agents commerciaux ou comme ouvriers, mais ils sont méprisés et tenus à l'écart de la vie nationale. Ils vivent là comme des étrangers peu estimés, rien de

plus. Leur organisation sociale est d'ailleurs peu différente, quant au fond, de celle des Maures. Ils sont surtout moins riches et moins influents. D'autre part, comme l'intervention française leur sera favorable en supprimant le régime arbitraire auquel ils sont soumis, nous devons trouver en eux des auxiliaires utiles, dont il convient de faire un emploi discret, pour ne pas heurter de front les préjugés musulmans.

III. — LES ARABES NOMADES.

En troisième lieu viennent les Arabes. Ils ont pénétré en nombre assez considérable dans les plaines qui longent le pied de l'Atlas. Beaucoup d'entre eux mènent encore la vie nomade, promenant leur bétail et leurs moutons à travers les pâtures et les landes des terres basses, plantant leurs tentes à proximité des villages agricoles avec lesquels ils échangent leurs animaux contre des grains. On croit qu'ils sont à peu près un million, chiffre assez important. Mais ces petits pasteurs, maintenus dans la barbarie par leur mode d'existence, divisés en fractions infinitésimales, ne peuvent avoir, et n'ont en effet qu'une action insignifiante sur la vie sociale du Maroc. S'ils étaient cantonnés et pliés à la culture, ils pourraient fournir avec le temps un appoint utile à la classe agricole, soit comme ouvriers, soit comme métayers. C'est là du reste une opération difficile et lente que ni les propriétaires actuels du sol, ni le gouvernement chérifien ne sont en état d'accomplir. Aussi, les Arabes sont plutôt un élément de désordre par le fait de leur turbulence naturelle qui les porte à s'associer à toutes les entreprises de maraude ou de pillage qui se produisent dans le voisinage de leurs campements.

A ce propos, il est bon de noter que le rôle des Arabes dans le mouvement de civilisation qui porte leur nom, est loin d'avoir l'importance qu'on lui attribue généralement. Ce sont bien des Arabes urbains, formés dans les grandes villes d'Orient, où ils avaient recueilli les débris des civilisations antiques, qui ont

rallumé dans l'Afrique du Nord et jusqu'en Espagne le flambeau des cultures intellectuelles. Mais c'est parmi la race berbère que la lumière s'est répandue et reflétée d'une manière originale. Et ceci nous amène précisément à étudier ce que sont aujourd'hui les débris de cette race qui, après avoir joué dans l'histoire un rôle particulièrement brillant, est retombée dans un état de barbarie très accentué.

IV. — LES BERBÈRES. ORIGINES DE LA RACE.

Le groupe des Berbères purs est le plus important de tous, car il représente à lui seul les huit dixièmes au moins de la population. Il est permis de dire que cette race vigoureuse constitue le vrai peuple marocain, si toutefois on peut appliquer ce nom à la masse des tribus indépendantes en fait qui occupent l'Atlas. On distingue dans l'ensemble deux variétés qui, à première vue, paraissent très différentes : celle de la plaine et celle de la montagne. Le Berbère de la plaine a subi l'influence directe de la population maure des villes, laquelle conserve, nous l'avons vu, les dernières traces de la civilisation arabo-berbère. Si profonde que soit, depuis bien longtemps, la décadence de cette civilisation, elle a gardé néanmoins dans une certaine mesure son influence sur les populations qui avoisinent les centres urbains, leur imposant ses formes extérieures et surtout sa langue. Les Berbères du bas pays sont donc arabisés, ce qui d'ailleurs les change fort peu quant au fond. Leur costume et leur langue d'emprunt les laissent ainsi très analogues, au point de vue social, à leurs frères de la montagne, qui ont gardé le langage et l'extérieur des ancêtres communs.

Cette race berbère dont l'action a été si grande dans toute l'Afrique du Nord, est en réalité, parmi celles dont nous venons de parler, la seule qui appelle une étude attentive et détaillée, puisque seule elle joue dans l'empire marocain un rôle aujourd'hui bien incohérent, mais qui peut devenir un jour

celui d'une nation énergique et prospère. Les autres ne sont vis-à-vis d'elle que des dépôts sporadiques qui tirent leur importance actuelle de l'état d'effacement, de division, de médiocrité dans lequel vivent les Berbères. Il est à la fois intéressant et nécessaire de rechercher quelles ont été les causes profondes de l'expansion, autrefois si puissante, de ce peuple, et celles qui l'ont ramené, ou maintenu, dans la situation de barbarie où il se trouve actuellement.

Pour se rendre un compte exact de la condition sociale d'une race, on doit se demander tout d'abord où elle a trouvé ses origines et quelle a été sa formation première. Il est assez facile ensuite de la suivre au cours de ses migrations et de reconnaître les influences qui ont pu la modifier chemin faisant. C'est la seule façon pratique et scientifique à la fois de bien connaître une race, de comprendre et d'expliquer clairement ce qu'elle est et ce qu'elle peut faire. Demandons-nous donc tout d'abord quel a été le berceau de la race berbère, comment et par où elle est arrivée jusque dans l'Afrique du Nord.

Nous savons que la région nord-africaine forme comme une île immense, un petit continent, enfermé entre la mer de sable d'un côté et les océans liquides de l'autre. Or, notre esprit est accoutumé à cette idée simpliste que les eaux marines forment entre les terres un trait d'union plutôt qu'une barrière, un chemin commode plutôt qu'une solution de continuité, tandis que le désert constituerait entre les groupes humains du même continent un obstacle presque infranchissable. Sous l'influence de cette idée préconçue, la tradition et l'histoire s'accordent pour assigner la route de mer aux migrations des peuples que le désert semble bloquer. Ce n'est là qu'une théorie, d'où sont sorties des erreurs singulières et des explications historiques et ethnographiques qui, tout compte fait, laissent l'esprit dans une obscurité complète. C'est ainsi qu'en faisant venir les Berbères par mer, on se heurte à une série d'invraisemblances inexplicables et de questions insolubles. Si, au contraire, on admet qu'ils ont pu s'avancer vers leur habitat actuel par le chemin du désert, leur mode d'existence se justifie d'une ma-

nière complète par leurs antécédents, ainsi que par les conditions particulières des milieux où la race a vécu et où elle vit actuellement. Nous n'essaierons pas d'établir tout d'abord la preuve de ce fait que les Berbères sont arrivés par le sud et non pas par le nord ; cela nous entraînerait à des développements dont la place n'est pas ici. Mais on verra tout à l'heure que cette preuve ressort assez clairement de la suite de notre étude. Nous admettrons donc, pour abréger, notre opinion comme établie, en laissant aux circonstances que nous allons énumérer le soin d'en vérifier l'exactitude.

Dans une série d'études fort originales sur l'Égypte ancienne, et d'un grand intérêt historique aussi bien que social, publiées par M. A. de Préville dans la *Science sociale*, cet auteur a montré, avec une clarté frappante, l'organisation, les procédés et le rôle des caravaniers iraniens dans l'antiquité. Il montre comment ces gens sont devenus les intermédiaires obligés du grand commerce à une époque reculée, lorsque les principaux centres de civilisation, tous placés en Asie, étaient séparés, non pas par des mers, mais par des déserts arides [1]. Les caravaniers occupaient alors dans la société une situation très analogue à celle des navigateurs dans les temps modernes. Non seulement ils traversaient les déserts en suivant des routes déjà connues, mais encore ils se lançaient à la découverte au travers des steppes et des sables, pour trouver de nouveaux passages et atteindre des groupes de population encore inconnus, en vue d'étendre leur clientèle ou de se procurer des produits plus abondants ou plus variés. C'est ainsi qu'ils poussèrent leurs expéditions jusqu'en Afrique.

Pour se lancer dans de pareilles entreprises, les caravaniers avaient besoin avant tout d'un point d'appui, d'une institution qui pût les aider à s'organiser au départ, leur indiquer des données propres à les guider dans les régions inexplorées, et exalter leur ardeur par la promesse de certaines récompenses. Les navigateurs modernes, avant de s'aventurer dans leurs

1. On peut voir aussi sur ce point notre étude publiée dans la *Science sociale* de septembre 1893 : *Les Chaldéens*.

voyages d'exploration maritime, ont dû chercher également ce point d'appui et l'ont trouvé auprès de certains souverains ou de puissantes compagnies de commerce. Les caravaniers antiques s'appuyaient tout d'abord sur la famille pastorale et nomade, qui leur fournissait les animaux de transport et des hommes accoutumés à la vie du désert. Ils trouvaient en outre un secours précieux auprès de certaines associations très puissantes, formées sous l'empire et le patronage très efficace de la religion. Les chefs de ces associations étaient à la fois, en effet, des prêtres et des savants. Grâce à leur caractère sacerdotal, ils pouvaient assurer à leurs affiliés une protection active et leur inspirer une sorte de fanatisme ; comme observateurs de la nature et des astres, ils leur donnaient des indications utiles pour la conduite des expéditions. En retour, leurs protégés contribuaient largement par leurs dons ou leurs redevances à l'enrichissement des temples et à la splendeur du culte.

D'autre part, il fallait, aux caravanes lancées à travers de larges déserts, des points de halte et de ravitaillement comportant des approvisionnements en eau et en vivres. Ces stations devaient donc être créées en des lieux arrosés et cultivables. Pour former et développer ces établissements, après en avoir découvert le site, les caravaniers y amenaient des esclaves, des serviteurs et des ouvriers placés sous un régime de servage. Ce personnel creusait et entretenait les puits, irriguait et cultivait le sol aux alentours. Les caravaniers avaient donc, au point de vue de l'organisation du travail, un double caractère : ils étaient à la fois patrons commerçants et patrons agriculteurs. Tels furent les débuts de l'empire pharaonique. De hardis découvreurs parvenus jusque sur le Nil y fondèrent des stations, et dans la suite transformèrent la vallée de proche en proche pour en faire une immense oasis. Mais ils ne s'arrêtèrent pas là ; pendant que leurs colonies endiguaient le Nil et défrichaient sa vallée, les caravaniers poussaient plus loin vers le sud et vers le nord-ouest, entreprenant l'exploration du Sahara. Par l'oasis d'Ammon, ils ne tardèrent pas à atteindre les pays fertiles du nord africain, qu'ils relièrent aux plaines arrosées du

sud par une série de routes de caravanes, dont ils découvrirent ou créèrent une à une toutes les stations. C'est ainsi qu'ils furent amenés à coloniser en tous sens l'immense région, qui s'étend des forêts équatoriales à la Méditerranée, et où l'on retrouve partout la trace de leur passage.

V. — LES BERBÈRES DANS LES RÉGIONS SAHARIENNES. LEUR SYSTÈME DE COLONISATION.

Afin de bien nous expliquer ce fait, oublions d'abord un préjugé qui provient d'une connaissance superficielle des choses, et qui donne à croire très généralement que le Sahara n'est qu'une vaste mer de sables impropres à toute végétation. En réalité, sur de larges espaces, le sol est composé d'une terre arable d'excellente qualité, à laquelle il ne manque, pour produire beaucoup, que l'humidité indispensable à la vie végétale. Malheureusement cette humidité fait défaut le plus souvent, d'où l'infertilité proverbiale de ces terrains. Mais néanmoins l'eau ne manque pas partout; on en trouve en plein désert, en différents lieux, soit qu'elle coule à la surface, soit que, le plus souvent, elle séjourne en nappes souterraines, ainsi que nous l'avons déjà expliqué. Cela tient à ce que le Sahara, qui n'est pas partout sablonneux, ne forme pas non plus partout une plaine unie. Il est souvent bosselé de collines, semé de rochers, ou même dominé par de hautes montagnes qui arrêtent les nuages et reçoivent des précipitations assez abondantes. Ces lieux arrosés sont souvent, il est vrai, séparés par de vastes espaces totalement privés d'eau. Mais une troupe organisée d'une manière convenable, conduite par des gens expérimentés, les traverse tout aussi facilement que le navire franchit les espaces marins.

On comprend, d'après cela, comment le Sahara, placé entre deux zones susceptibles de nourrir des foules humaines, devint le domaine d'une série de puissantes familles de caravaniers, ancêtres des Touareg[1] actuels. Elles s'établirent dans les régions

1. *Touareg*, pluriel de *Targui*, nom que se donnent les Berbères sahariens.

montagneuses du désert, comme l'Aïr par exemple, où les hauteurs condensent assez d'humidité pour entretenir la végétation qui suffit à nourrir les troupeaux de chameaux, de chevaux et de bœufs nécessaires aux transporteurs, soit pour l'exercice de leur industrie, soit pour leur alimentation. Il semble bien, au témoignage de quelques monuments très anciens, notamment de certaines inscriptions égyptiennes, que ce mouvement d'expansion dans le Sahara remonte à une très haute antiquité. Il est certain qu'à l'époque déjà reculée où les navigateurs phéniciens fondèrent Carthage, les Berbères avaient déjà colonisé depuis longtemps les régions cultivables du nord de l'Afrique, puisque la nouvelle cité eut à soutenir de rudes guerres contre des populations nombreuses, parmi lesquelles elle puisa plus tard la masse principale de ses armées mercenaires. Les Carthaginois ont tué à la guerre, déporté ou emmené hors du pays comme soldats à leurs gages des milliers et des milliers de Berbères. Les Romains ont fait de même. Après eux les Arabes en ont, dit M. Sédillot, déporté 300.000 en Asie. Cela n'a rien d'étonnant, si l'on pense à l'étendue du domaine de la race berbère. Selon M. d'Avezac (*Bull. de la Soc. de Géographie*), le domaine de l'idiome berbère s'étend de l'Égypte à l'Atlantique, et de la Méditerranée au delà de Tombouctou et du lac Tchad.

Du reste, les Berbères avaient si bien foisonné dès lors, que leurs essaims étaient allés chercher de nouvelles terres jusque sur les côtes voisines, d'une part en Sicile et en Italie, où l'histoire les trouve sous le nom d'Étrusques, de l'autre en Espagne, où ils ont laissé un îlot ethnographique bien connu : les Basques. Les Romains eurent pour premiers adversaires les Berbères italiotes, et n'en vinrent à bout qu'après de longues et rudes guerres. Puis, quand ils eurent pris pied en Afrique, ils retrouvèrent en face d'eux les solides fantassins et les hardis cavaliers qu'Annibal avait amenés à sa suite jusque sous les murs de Rome. Ce ne fut pas une petite tâche que de réduire sur leur propre sol ces populations braves et aguerries. Les consuls n'y réussirent, rappelons-nous ce détail, qu'à force de diplo-

matie, en profitant de l'état de division des Berbères qui était extrême. Selon Pline, on comptait, de son temps, 516 peuplades entre le golfe de la Syrte (golfe de Gabès) et la rivière Roummel, sur une ligne de 350 kilomètres seulement. Nous verrons bientôt que les Berbères contemporains ne sont guère plus compacts que leurs ancêtres d'il y a vingt siècles.

Pour qu'une race pût ainsi prospérer, il fallait non seulement qu'elle eût trouvé un territoire propice, mais encore qu'elle fût en état d'en tirer bon parti. Or, nous avons déjà constaté tout à l'heure que les caravaniers n'étaient pas seulement d'actifs transporteurs et d'habiles commerçants, mais encore d'incomparables colonisateurs agricoles. Cette qualité leur était d'ailleurs imposée par la nécessité de leur métier principal : le transport. Sans elle, sans cette aptitude à fonder des établissements stables de culture partout où cela était possible, ils n'auraient pu réussir à organiser la circulation régulière de leurs caravanes. Tout se tient donc d'une manière parfaitement homogène dans l'histoire de cette race : elle avait besoin du commerce pour alimenter son industrie; il lui fallait chercher des débouchés au commerce pour le développer et activer en même temps les transports; elle devait coloniser pour jalonner de stations les routes de caravanes; enfin elle avait intérêt à dominer certains peuples pour les obliger à lui fournir des produits précieux, ou des esclaves. Tels furent les mobiles qui conduisirent les caravaniers jusqu'au fond du Soudan, où l'on retrouve aujourd'hui les débris des grandes villes de commerce qui formaient autrefois leurs têtes de ligne. Ce sont eux aussi qui leur ont fait occuper et souvent créer les belles oasis du Sahara et tout le nord de l'Afrique. Aujourd'hui encore, on compte, dans les vastes oasis du Touat, de Gourara, d'In Salah, des centaines de mille âmes; dans les oasis algériennes d'El-Goléa, d'Ouargla, de Tougourt, du M'Zab, etc., il y en a plus de 50.000. Enfin les oasis tunisiennes et tripolitaines ont aussi une population assez importante. Encore devons-nous observer que depuis l'arrivée de l'homme dans cette région, la situation hydrologique a bien changé : la faune et la flore locales, les ruines laissées dans des

endroits aujourd'hui arides, divers phénomènes géologiques prouvent que la région entière du Sahara est allée en se desséchant. Autrefois elle était plus arrosée ; par suite, les oasis naturelles étaient plus nombreuses, et il était plus aisé d'en créer. Dès lors, il est permis de croire que la population saharienne a pu prendre, elle aussi, un développement bien supérieur à celui de l'époque actuelle. De plus, la domination étrangère, qui depuis huit ou dix siècles opprime ces populations et les écrase de redevances et d'impôts, a contribué largement à les réduire en nombre et à diminuer leur aisance. Une cause surtout a atteint les caravaniers dans leur industrie principale, tout en laissant subsister les rameaux puissants sortis de la souche antique. C'est la concurrence toujours plus complète et plus active de la navigation maritime et fluviale. Elle a peu à peu dépossédé et ruiné les grands caravaniers du désert, qui aujourd'hui sont pour la plupart réduits à la misère. Mais il n'en est pas moins vrai que leur rôle historique a été capital, qu'ils ont colonisé de vastes territoires et donné naissance à des peuples nombreux. Pour le prouver, on peut se baser sur deux faits précis : la parité de la langue et celle des mœurs chez la grande majorité des familles qui occupent l'immense territoire dont nous avons indiqué précédemment les limites.

VI. — UNITÉ SOCIALE DE LA RACE BERBÈRE.

En ce qui touche la langue, il est établi que les innombrables dialectes parlés dans le nord de l'Afrique sortent presque tous d'un même idiome. Les tribus berbères, malgré leur morcellement infini, ont bien conscience de cette unité et désignent leur race par un nom commun : *Amazigh* (au féminin *Tamazigh* et au pluriel *Imaziren*). Ce fait est un témoignage sérieux en faveur de l'origine que nous assignons aux gens du désert : s'ils sont venus directement des sources du Tigre et de l'Euphrate à celles de l'Igharghar et du Messaoura [1], et s'il en est résulté leur expan-

1. Des recherches récentes ont fait ressortir d'une façon précise la parenté étroite

sion ultérieure dans toute l'Afrique du Nord, et au delà, ces coïncidences linguistiques n'ont rien de surprenant. Ainsi on peut affirmer que la langue des Touareg et tous les dialectes berbères ont une origine commune (le fait n'est pas discuté) ; un rameau de ces dialectes subsiste même encore chez les Basques, considérés par les meilleurs auteurs comme les descendants directs des Ibères, ceux-ci étant eux-mêmes de souche berbère [1]. On a trouvé aussi des ressemblances entre l'alphabet targui et celui des anciens turdétans [2], ces Ibères d'Espagne dont les historiens romains nous ont transmis la renommée, fort grande aux premiers temps de la période historique [3].

Sans nous étendre davantage sur ces indices, qui ne sont à nos yeux que complémentaires, nous pouvons cependant constater qu'ils sont d'accord avec les indications plus précises de la science sociale. Celle-ci s'attache surtout à étudier les mœurs : or, celles des populations berbères du nord rappellent d'une manière frappante les coutumes des hommes du désert. Ainsi la femme a eu de tout temps, chez les Berbères, et conserve toujours, malgré tant d'influences contraires, survenues depuis des siècles, une situation bien différente de celle qui lui est faite par les populations avoisinantes. Chez les Mzabites, devenus des musulmans fanatiques, la polygamie reste l'exception et la femme est traitée tout autrement que chez les Arabes du voisinage. Il en est de même chez les Kabyles de l'Aurès [4]. Les Berbères du grand Atlas et ceux mêmes de la plaine occidentale, malgré les influences arabes, sont aussi restés monogames. Chez eux, la femme n'admet aucun partage et rentre dans sa famille, si son mari ne respecte pas strictement le foyer. On ne saurait

des dialectes parlés par les Touareg avec ceux de l'Asie centrale. En fait, ce sont les mêmes, conservés « par ces peuples d'une extrême tenacité dans leurs opinions et leurs mœurs » (E. Renan, *Hist. des langues sémitiques*). — V. L. Rinn. *Les Origines berbères*, 1 vol.

1. L. Rinn, *Origines berbères*. — Humboldt, *Essai sur la langue basque*.

2. Eichoff, E. Renan.

3. « Une race de taille moyenne à cheveux bruns et yeux noirs, dit encore M. Rinn, venant de l'Asie méridionale, a précédé en Europe Celtes et Kimris. »

4. Dr Amat, *le Mzab*.

fournir une meilleure preuve de son influence [1]. On trouve chez les Berbères algériens et marocains la tradition très vivace de reines bienfaisantes qui auraient peuplé et civilisé le pays. Bon nombre de tribus font même remonter leur origine à une femme dont souvent elles portent le nom. Beaucoup de noms ou de prénoms d'hommes sont formés du mot *ben* (fils de), suivi d'un nom de femme [2]. Au Maroc, on voit souvent des tribus commandées par une femme (*cheïka*). Il y a quelques années, le sultan actuel faillit être pris ou tué par la troupe d'une cheffesse de ce genre, lorsque, revenant d'une entrevue avec le gouverneur de l'Algérie, il traversait la région montagneuse et insoumise du Riff [3]. Chez les Berbères du grand Atlas, la femme n'est ni séquestrée ni voilée et nous avons constaté que, même chez les Berbères arabisés de la plaine, où les mœurs arabes se sont introduites dans une certaine mesure, la polygamie est un fait exceptionnel. On sait d'ailleurs que, dans la société hispano-mauresque, composée principalement de Berbères d'origine, la femme occupait une situation et jouait un rôle très comparable à ceux de la femme occidentale au Moyen Age.

Ces mœurs très particulières, qu'on a désignées sous le nom de *matriarcat*, atteignent leur maximum de développement chez les caravaniers et sont une conséquence obligée de leur mode d'existence. En effet, leur industrie de transporteurs à longue distance leur impose des absences très prolongées, pendant lesquelles l'établissement considérable qui constitue leur lieu de résidence est administré par la femme. Et ce n'est pas là une sinécure, car il s'agit à la fois de l'entretien d'une famille, de la conservation et de l'exploitation d'un domaine souvent important. Dans ces conditions, la femme prend une telle autorité que sa situation devient au moins égale à celle du mari. Elle est même supérieure en ce sens que c'est la femme qui détermine la filiation des enfants; ceux-ci se rattachent à la fa-

1. V. *Bull. du Comité de l'Afrique française*, janvier 1905, rapport de M. Doutté.
2. Rinn, *op. cit.*
3. G. Charmes, *Une Ambassade au Maroc*. V. aussi E. Aubin, *le Maroc aujourd'hui*.

mille de leur mère, non pas à celle de leur père. De même encore, la femme garde la disposition de ses biens personnels et son héritage revient à sa propre famille. La puissance de la coutume ainsi établie par les exigences du travail principal du mari est telle qu'on en trouve la trace chez tous les peuples issus de la race des caravaniers, notamment chez les anciens Égyptiens et, comme nous le constaterons tout à l'heure, chez les Berbères actuels [1].

On peut citer encore ce fait que, malgré l'attrait exercé sur ces populations de formation communautaire par l'islamisme, une religion très ancienne a subsisté sur beaucoup de points dans le Sahara et dans la Berbérie proprement dite.

Il est, au reste, facile de se rendre compte que la race berbère n'a pu venir d'ailleurs que du désert. Si elle n'était point arrivée, comme nous le prétendons, dans l'Afrique du Nord par la voie du Sahara, elle aurait dû venir soit par l'isthme de Suez, la basse Égypte et le désert de Libye, soit en suivant les péninsules italiques et hispaniques. Or, la première de ces routes est fermée aux migrations de familles ordinaires par la barrière, infranchissable pour elles, du désert de Libye. Ce désert, a dit le général Faidherbe, séparait bien plus l'Égypte de la Berbérie que celle-ci n'était séparée de l'Europe par le détroit de Gibraltar, ou, ajoute M. Rinn, de l'Asie par le détroit de Bab-el-Mandeb. Une telle route n'est praticable que pour des caravanes peu nombreuses, bien constituées, bien approvisionnées, qui savent leur parcours jalonné par des oasis fortement occupées. Il n'existe point de route directe de ce genre le long de la côte. Aux temps préhistoriques, on ne songeait point à franchir ces 2.000 kilomètres de solitudes affreuses; plus tard, lorsque déjà l'Afrique du Nord était occupée, c'est par mer que la Berbérie communiquait avec l'Asie Mineure. On ne peut non plus supposer que les premiers habitants de la Berbérie y soient arrivés par mer en longeant les côtes depuis

1. Chez les Touareg et malgré leur décadence, la femme a gardé la condition que nous venons de résumer. Cela est constaté par tous les voyageurs qui ont parcouru le Sahara.

l'Égypte jusqu'au golfe de Gabès, car cette région du nord africain était habitée bien avant que la navigation ne sillonnât les eaux de la Méditerranée. Il est constant, en effet, que les premiers explorateurs partis, soit de l'Asie Mineure, soit des îles pour visiter les régions occidentales, y ont trouvé des peuples avec lesquels on pouvait commercer, sans quoi cette navigation n'aurait eu que peu d'utilité et ne se serait pas développée avec la promptitude constatée par les historiens.

Les Berbères sont-ils donc venus d'Europe par l'Italie ou par l'Espagne? Pas davantage, cela est assez facile à démontrer. Les envahisseurs de l'Europe arrivés d'Orient par la voie directe, c'est-à-dire par la côte nord de la mer Noire, ont une physionomie très différente de celle des Africains. D'abord, on peut les suivre à la trace tout le long de la route qu'ils ont parcourue dans leur marche de l'est à l'ouest, ce qui n'est pas le cas pour les autres; on ne trouve rien de ceux-ci plus à l'orient de l'Europe que l'Italie, ce qui indiquerait plutôt une marche dirigée de l'ouest à l'est, c'est-à-dire dans un sens tout à fait contraire à celui des Celtes et des Kimris. D'ailleurs, il est établi par de nombreux témoignages que le nord de l'Afrique était déjà couvert d'une population nombreuse, alors que l'Europe restait encore à peu près déserte. Plus de dix siècles avant notre ère, les Berbères foisonnaient non seulement dans leur pays actuel, mais encore au delà, sur le continent européen, où ils avaient pénétré en passant le détroit de Gibraltar pour se répandre peut-être jusqu'au Rhin.

D'autre part, la famille est organisée d'une façon trop différente dans ces deux grandes branches de migration pour qu'on puisse leur assigner la même route. En effet, les Celtes, les Germains et les peuples analogues, venus par les steppes herbues de l'orient de l'Europe, établissent tous la filiation par le père, tandis que les groupes venus par le grand désert la font reposer sur la mère. Ce caractère essentiel, avec la parenté de langue, se retrouve chez tous les habitants primitifs de l'Europe occidentale, les Ibères d'Espagne et de Gaule, les Ligures et les peuples italiotes anté-romains : Étrusques, Ombriens, Osques,

Volsques, Éques. Mais comme nous le disions tout à l'heure, la tête de colonne de cette race s'arrête là : elle s'est heurtée probablement à celle qui arrivait par le nord de la Méditerranée (Pélasges et autres), elle n'a pu les contenir et n'a pas tardé à reculer devant les nouveaux arrivants, non sans faire d'ailleurs une résistance énergique et prolongée, mais divisée, éparpillée pour ainsi dire par sa diffusion sur un territoire aussi coupé, ce qui explique son refoulement définitif. Cet état de division ne suffirait pas, du reste, pour expliquer le refoulement ou l'assimilation des Berbères par les races d'origine pélasgique. Il faut se rappeler en outre que les Pélasges étaient de vrais paysans, cultivateurs renforcés, capables de tous les efforts pour étendre leurs terrains de culture. Il suffit pour se rendre compte de cela, de se représenter par la pensée la formidable expansion des colonies agricoles du peuple romain. Les Berbères n'avaient pas ce caractère de cultivateurs intenses, nous le montrerons tout à l'heure. C'est pourquoi, malgré leurs habitudes guerrières, il leur fallut subir le joug latin en Italie, en Espagne et en pleine Berbérie africaine.

Ainsi la race berbère a été très nombreuse et très expansive : elle a failli dominer l'Europe. Comment a-t-elle pu d'abord obtenir tant d'avantages, pour se laisser ensuite refouler et enfermer dans son vieux pays d'Afrique? C'est ce qui nous reste à expliquer.

VII. — STAGNATION DE LA RACE BERBÈRE. SES CAUSES.

Si la race berbère n'a pas joué en Europe un rôle aussi grand que celui auquel elle semblait destinée, cela tient à deux causes essentielles. La première est la formation primitive de la race sous l'influence de la vie du désert ; la seconde, le milieu qu'elle a rencontré en quittant les steppes sahariennes. Par ses origines, elle portait la profonde empreinte du régime communautaire, qui l'éloignait du travail pénible de la culture intense. Elle était inclinée aux métiers qui exigent peu d'efforts

musculaires, comme l'élevage ou le commerce. Les Berbères n'ont été, pendant bien longtemps, et ne sont encore, quand leur choix reste libre, que des pasteurs plus ou moins exclusifs et surtout des commerçants. Un écrivain mzabite du treizième siècle disait en forme de maxime : « Il n'est pas de générosité possible dans ce monde pour celui qui a peu de fortune, et il n'est de fortune que par le négoce. » L'instinct commercial, dit M. le docteur Amat, a de tous temps sollicité les Berbères à chercher hors de leur pays un théâtre à leur activité.

Cet instinct persiste même chez ceux qui ont dû accepter la culture comme travail principal. Parmi toutes les populations de ce type le commerce est, en effet, intimement lié à la vieille école. Des marchés fréquents se tiennent dans les moindres villages ; il y en a même qui sont organisés spécialement pour les femmes. De nombreuses foires périodiques attirent des populations entières. Enfin il est remarquable que, dans l'esprit des Berbères, l'idée du commerce est liée étroitement à celle de la religion, ce qui montre bien l'importance capitale attribuée par eux à cette branche de l'activité humaine. Rien n'établit mieux l'influence persistante de la tradition chez cette race dont le commerce a été le principal éducateur. Au contraire, les petits métiers manuels sont méprisés et abandonnés aux nègres et aux Juifs.

Mais si le commerce enrichit à l'occasion, et donne naissance souvent à des sociétés brillantes, il suffit moins que l'élevage du bétail pour assurer à ces sociétés une stabilité parfaite et une longue durée. Cela a été démontré surabondamment dans cette Revue. L'exemple des Berbères est une nouvelle preuve de la constance de cette loi sociale. Tant qu'un courant d'affaires important a traversé leur pays, ils ont fait de larges gains et contribué dans une grande mesure à développer et à faire briller cette civilisation nord-africaine que l'on attribue en général, avec une évidente injustice, aux envahisseurs étrangers ; les Berbères ont été pour beaucoup dans ses progrès. Mais, d'autre part, il est certain que jamais ces populations n'ont pu constituer une grande nationalité indigène, ni éviter la domination étrangère.

Ils ont parfois soutenu contre les invasions des luttes mémorables; mais, en fin de compte, ils ont toujours dû les subir. Cela vient de ce que les races de ce type sont accoutumées à la division, en quelque sorte indéfinie, par familles ou par tribus très fermées et ennemies les unes des autres. Cette division se perpétue par l'effet des jalousies et des rivalités de toute sorte, suscitées par la concurrence, ou par la pratique incessante du pillage et de la guerre, ces distractions par excellence du nomade et du montagnard. Parfois cependant un dictateur doué d'une énergie particulière parvient à établir son autorité sur un certain nombre de clans, mais, ce n'est pas sans peine qu'il impose une trêve temporaire à ces haines et à ces rivalités vivaces; à la première occasion, la lutte renaît et le faisceau se brise. Toute l'histoire politique de la Berbérie se résume dans ces quelques lignes. Les luttes de tribus, les rivalités de clans *çofs*, les ambitions incoercibles des chefs locaux ont toujours paralysé la race au point de vue politique. La disposition géographique de ce pays montagneux facilitait d'ailleurs le maintien de cet état de choses en fournissant des refuges certains aux vaincus, et en leur permettant de se refaire pour reprendre bientôt le combat. On sait qu'aujourd'hui encore, le sultan du Maroc n'est véritablement maître que du cinquième de son empire, à peine. Le surplus jouit, en fait, d'une entière indépendance. Dans ces conditions, une race ne peut arriver à jouer un rôle extérieur proportionné à son importance numérique.

Mais pourquoi les Berbères ne sont-ils pas devenus, tout comme les Pélasges, des paysans fortement attachés à la culture du sol? Cela tient, d'une part, aux coutumes imposées à la race par le désert où elle a vécu tout d'abord et, de l'autre, par la nature du milieu constitué par les territoires du nord africain. Au désert, les Berbères ne négligeaient point la culture du sol, car elle était nécessaire pour l'approvisionnement de leurs caravanes; nous avons vu comment ils s'appuyaient sur des stations agricoles pour établir leurs routes sahariennes. Mais cette culture, si indispensable qu'elle fût, ils ne la pratiquaient point eux-mêmes. Ils la dirigeaient de haut et de loin et la faisaient

exécuter par des esclaves ou des serfs. Aussi le Berbère a toujours été porté à considérer le travail agricole comme peu digne d'un homme libre. De là vient la persistance de l'esclavage parmi ces peuples.

D'autre part, les colonies berbères établies dans le nord de l'Afrique ayant prospéré, remplirent le pays au point qu'une partie des habitants dut s'établir de proche en proche dans les innombrables vallons des montagnes. Nous savons déjà ce qu'elle y a trouvé : des forêts de chênes produisant le gland doux, un peu d'herbe dans les fonds, beaucoup de pentes envahies par les palmiers nains ou les bruyères, des arbres à fruits. C'était là, évidemment, un terrain peu propre à une culture développée. Mais ces productions spontanées permettaient à une race sobre de vivre moyennant un faible labeur. La récolte des glands et des fruits, l'élevage du petit bétail, surtout des moutons et des chèvres [1], la culture fragmentaire de l'orge, des pois, des fèves et de quelques autres légumes, suffisaient, non pour enrichir, mais pour faire vivre de nombreuses familles montagnardes. Groupées en villages séparés les uns des autres par les replis du sol, ces familles ont formé des tribus sorties à l'origine d'une même parenté [2] et constituent autant de clans chez lesquels l'esprit de rivalité est maintenu par deux causes. D'abord, on est fier de son clan auquel on attribue toujours l'origine la plus illustre ; pour cela même on témoigne volontiers du mépris aux autres tribus, et on redoute par-dessus tout de subir leur domination ou leur influence. D'ailleurs, chez ces peuples assez pauvres, domination veut toujours dire exploitation [3].

A ces rivalités, à ces craintes réciproques dues aux traditions sociales et à la configuration du milieu, s'ajoute une autre cause

1. Les montagnards de l'Atlas exportent une grande quantité de peaux de chèvres. C'est là une de leurs principales branches de production, et un des éléments les plus considérables de l'exportation marocaine.

2. Les noms des tribus berbères sont presque toujours précédés du mot *Aït*, qui signifie : fils de.

3. Ainsi, les villages établis sur le cours moyen de l'Oued Drâa, où l'irrigation a développé une culture plus intense, sont protégés, c'est-à-dire dominés, par des tribus montagnardes, moyennant une forte contribution.

de division et de trouble. Parmi les nombreuses tribus qui peuplent les deux Atlas et l'Aurès, la plupart sont pauvres, puisque leurs moyens d'existence sont étroitement limités. En outre, la culture fragmentaire n'occupe pas beaucoup les hommes. Ils seront donc facilement portés à chercher dans les expéditions à main armée, tentées soit contre les tribus voisines, soit contre les populations agricoles de la plaine ou même contre les villes du plat pays, une occupation qui répond à leurs habitudes de demi-barbares violents et querelleurs et peut du même coup leur procurer du butin ou des contributions forcées en nature ou en argent. Dans tous les pays de montagne où la population est indépendante, fruste et pauvre, les mêmes faits se reproduisent avec la plus parfaite régularité. Qu'il s'agisse des Moïs des confins tonkinois, des Afridis de l'Himalaya, des Kurdes du Liban ou des Zémours de l'Atlas, les causes et les effets sont exactement les mêmes. Avant la conquête française, le petit Atlas n'était guère qu'un repaire de brigands : on se souvient sans doute que l'occupation de la Tunisie a été motivée par les incursions continuelles des Kroumirs de l'Aurès. Enfin, dans toute l'étendue de l'Atlas et dans les montagnes du Rif, qui forme comme une île montagneuse séparée de la chaîne principale par une étroite dépression, le pillage est l'occupation favorite de toutes les tribus du Blad es Siba, ou région indépendante en fait. Nul n'a oublié les coups de main audacieux du chef riffain Eressouli, qui est allé jusqu'à menacer d'une attaque la ville de Tanger. D'ailleurs, dans tout le Tell marocain, les villes sont soigneusement murées pour les mettre à l'abri d'un coup de main toujours possible, ce qui oblige les habitants à serrer leurs maisons les unes contre les autres, à vivre entassés, et à se contenter de ruelles sombres en guise de rues. Sur la frontière orientale de l'empire, les montagnards pratiquaient leur rezzou (dont nous avons fait *razzia*), contre nos populations algériennes, avec un tel entrain, qu'il a fallu établir tout le long de la frontière une petite armée, dont les postes sont reliés par un chemin de fer, amorce probable du transsaharien.

On le voit, lorsque le montagnard est tenté par le pillage,

il ne connaît ni ami ni ennemi, ni compatriote ni étranger; tout ce qui se trouve à sa portée lui paraît de bonne prise. Mais aussi, il doit craindre toujours un sort pareil de la part de ses voisins, si bien que son existence reste toujours médiocre et précaire, tant par l'effet de l'âpreté plus ou moins grande du milieu dans lequel il vit, que par l'état d'insécurité permanente qui résulte des relations des tribus entre elles.

Nous sommes arrivés, par un détour un peu long peut-être, mais nécessaire, à nous rendre compte de la formation sociale des Berbères en général et de celle des tribus marocaines en particulier. Nous savons maintenant que ces populations sont composées principalement de commerçants urbains et de montagnards demi-paysans, demi-pasteurs chevriers, pour qui le pillage est un moyen comme un autre de se procurer des ressources complémentaires. Les premiers ont besoin de paix et d'ordre pour commercer; mais les seconds ne veulent entendre parler ni d'organisation, ni de tranquillité, ni surtout de police, parce que cela gâterait leur métier de pillards, en les obligeant à mener une vie calme et laborieuse pour laquelle ils n'ont aucun goût. Sans doute, leurs divisions, leurs razzias, leurs vendettas, leur isolement farouche, les maintiennent dans la barbarie et empêchent toujours leur race d'arriver à la situation qui devrait être la sienne d'après son passé et son importance numérique. Mais, de cela, les Berbères n'ont pas le moindre souci. Ils ne connaissent que leur régime traditionnel, leur vie rude, pauvre et périlleuse, et ils ne demandent pas autre chose. Ceci bien établi, il nous sera maintenant très facile de comprendre ce qui va suivre.

III

ORGANISATION ACTUELLE DE LA VIE PRIVÉE

La situation actuelle du Maroc, si compliquée en apparence, se conçoit d'une manière extrêmement simple et claire après les développements qui précèdent. Nous allons l'examiner sous trois points de vue différents : la vie privée, la vie publique, les influences extérieures.

I. — LA FAMILLE.

En ce qui concerne la vie privée, nous avons indiqué déjà les traits essentiels de son organisation, surtout chez les Maures. Il nous reste cependant à citer quelques faits complémentaires qui feront mieux saisir la physionomie étrange pour nous de cette société attardée.

Nous remarquons tout d'abord qu'au Maroc, comme dans tous les pays communautaires, l'individu pris isolément compte pour peu de chose. C'est la famille, considérée dans son sens le plus étendu, qui forme ici l'unité sociale. La famille est largement responsable des actes de ses membres. Aussi le père de famille garde en conséquence sur les siens un droit de contrôle et de correction qui persiste indéfiniment, quel que soit l'âge des gens qui vivent au même foyer[1]. Il y a là un élément d'ordre public

1. Chaque chef de famille, dit M. Doutté (*Compte rendu d'une mission d'étude chez les Berbères H'âh'a*, déjà cité), vit avec tous ses descendants dans une maison à laquelle il ajoute une chambre à chaque mariage. On reconnaît ici l'ancienne *Zadrouga* bulgare, si bien décrite dans les *Ouvriers européens*.

qui décharge le gouvernement dans une grande mesure de ses devoirs de police ; mais cette sujétion permanente de la grande majorité des individus paralyse l'initiative personnelle, au détriment du progrès de la race. Nous avons constaté, d'autre part, que les femmes mauresques, chargées de l'éducation des enfants, sont, par le fait de leur profonde ignorance et de leur claustration, parfaitement incapables de donner à leurs fils et à leurs filles une formation première de quelque valeur. Les enfants grandissent donc entre une mère faible et puérile et un père autoritaire qui se tient à distance et n'agit guère que par la crainte. De là vient naturellement cette tendance générale à la ruse et à la dissimulation que l'on rencontre chez toutes les populations de ce type : Chinois, Hindous, Arabes, Berbères, etc.

Chez les montagnards, l'ignorance est tout aussi profonde et, de plus, elle est générale. Mais ici les femmes vivent en plein air ; elles sont chargées le plus souvent des soins, non seulement du ménage, mais encore de la culture. Les coutumes berbères n'ont pas été, dans ce cas, dénaturées ou remplacées par les mœurs arabes, qui proviennent de la vie purement nomade. La femme des hautes terres a donc plus d'indépendance et d'activité que la Mauresque. Son autorité est aussi infiniment plus développée. Cette autorité est si grande que la femme peut souvent se faire la protectrice d'un homme qui implore son intervention. Celui qui tuerait un homme sous les yeux et malgré l'opposition d'une femme serait exposé à la vendetta de la famille de celle-ci. (Doutté, *Rapport cité.*) Mais l'éducation des enfants n'y gagne pas beaucoup parce qu'ils échappent de bonne heure à l'action maternelle ; employés dès le jeune âge à la garde du troupeau de chèvres qu'ils conduisent au loin, pendant des journées entières, sur les pâtures et dans les forêts, ils prennent part, aussitôt qu'ils sont capables de manier un fusil, aux expéditions de pillage organisées par les hommes de la tribu. Cette existence fait d'eux de robustes et agiles barbares, qui s'abandonnent aisément aux instincts violents de leur nature animale et qui, méprisant et craignant à la fois l'étranger, le considèrent toujours comme un

ennemi que l'on peut rançonner et même tuer sans remords.

Chez les Maures, les garçons reçoivent, au moins dans la classe aisée, une certaine instruction. Ils apprennent à lire, à écrire et à compter, à réciter le Koran, rarement plus. Ceux qui prétendent au titre de savants fréquentent les *medersas*. Ce sont des écoles instituées auprès de certaines mosquées ou de quelques *Koubas*. Là, on apprend les rudiments de la géométrie, des mathématiques et des sciences naturelles : surtout on étudie à fond le Koran et ses nombreux commentateurs. C'est dans ces écoles que se forment les *cadis* ou juges, les *oulémas* ou prêtres et les aspirants aux fonctions administratives. Mais on ne trouve nulle part un véritable enseignement théorique ou technique qui tienne compte tant soit peu des progrès accomplis dans tous les domaines au cours des deux derniers siècles[1]. Nous avons déjà dit que, chez les gens de la montagne, l'ignorance la plus profonde règne sans conteste.

II. — LE TRAVAIL.

Ainsi, l'organisation de la famille, qui paralyse l'initiative individuelle, et le défaut d'instruction, concourent à placer les Marocains dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis des Européens. En effet, il est impossible d'organiser aujourd'hui le travail de façon à soutenir la concurrence, si on n'est pas muni de la préparation scientifique et technique très complète exigée par les nécessités de l'industrie moderne. Les Maures le sentent bien. Aussi ne tiennent-ils pas à laisser pénétrer chez eux des nouveautés qui bouleverseraient leurs habitudes et les obligeraient à une intensité de labeur à laquelle ils ne sont pas habitués. Ils s'en tiennent aux vieux procédés de leur race : la petite industrie exercée exclusivement à la main, par des méthodes séculaires et dont les produits s'écoulent principalement

1. Les Juifs ont organisé un certain nombre d'écoles primaires, mais les musulmans ne les fréquentent point, cela va sans dire. A Tanger, un Algérien a fondé une école sous le patronage français ; son succès a été encourageant.

dans la région : le commerce pratiqué au moyen de caravanes qui transportent lentement les marchandises des ports aux villes de l'intérieur et de ces villes vers les villages de la montagne, ou vice versa. Les routes ne sont que des pistes tracées par les pieds des animaux; on passe les rivières à gué et si la crue les a grossies, on attend patiemment la baisse des eaux. En outre, ce commerce, déjà si lent et si lourd, est entravé par des monopoles, des prohibitions, des impôts et des droits de passage levés un peu partout, et qu'il faut payer de gré ou de force. De cette situation et de ces abus sont nés une foule d'habitudes et d'intérêts enchevêtrés rappelant d'une façon frappante ce qui existait en Europe vers la fin du Moyen Age, et qui ne sauraient s'accommoder avec les procédés actuellement en usage parmi nous. D'ailleurs, si les gens de la plaine craignent notre concurrence, ceux de la montagne déclarent volontiers qu'ils n'ont pas besoin de nous. Ils fabriquent eux-mêmes la plupart des meubles et des instruments grossiers qui leur sont indispensables ; le surplus, qui est peu de chose, est fourni soit par les artisans, juifs pour la plupart, installés dans les plus gros villages, soit par les caravanes qui viennent des villes du plat pays, et qui apportent des tissus de coton, de laine ou de soie, des tapis, des armes, de l'orfèvrerie, des cuirs, le tout de fabrication indigène, et quelques articles européens : bougies, quincaillerie, etc.

Si le lecteur se représente bien nettement cet état de choses, s'il s'est fait une idée bien précise de la distance énorme qui sépare cette civilisation de la nôtre, il se dira sans doute que, somme toute, ces gens n'ont pas si grand tort de redouter notre pénétration ou plutôt les conséquences qu'elle entraînerait pour eux. En donnant libre accès à nos idées, à nos méthodes, à nos moyens d'action, le Maroc accomplirait brusquement une révolution économique qui s'est répartie chez nous sur plusieurs siècles. Elle a donc été pour nous une évolution plus encore qu'une révolution, et cependant elle a causé parmi les peuples occidentaux des crises souvent très intenses et des bouleversements profonds. Le bien actuel est sorti, en fin de

compte, d'un malaise très général qui a causé bien des souffrances, dont les traces subsistent encore çà et là. Que les Marocains redoutent le cataclysme qui résulterait pour eux d'une transformation subite, cela est parfaitement justifié et nous devons prendre en grande considération leur état social avant de prétendre leur imposer des nouveautés qui les effraient à juste titre. Nous aurons à nous souvenir de cela en établissant nos conclusions.

Certains auteurs attribuent volontiers à la religion musulmane cet éloignement des Orientaux pour les gens et les choses d'Occident. C'est prendre un effet pour la cause. Nous avons déjà remarqué que la religion de Mahomet, faite par un communautaire pour des communautaires, est exactement calquée sur les traditions et les coutumes des races qui appartienent à ce type social. De là est sorti le succès de cette religion parmi les peuples de l'Orient; de là aussi vient sa persistante autorité chez des populations qui changent peu. Le jour où les coutumes sociales sont ébranlées, la religion décroît chez les musulmans comme chez les autres sectes. C'est donc bien aux mœurs que cette religion doit son empire, et, par conséquent, ce n'est pas la religion qui fait les mœurs. Elle est une façade qui se voit au premier abord, et il est commode d'en faire, sans autre examen, le ressort principal des choses. Le procédé est simple, mais faux et conduit à une erreur qui peut avoir de graves conséquences. Elle n'est pas du reste limitée aux pays d'Orient et à la religion musulmane. Chez nous, bien des gens commettent la même erreur de jugement et attribuent à la religion dominante des influences et des effets qui ne sont pas les siens, dans un sens aussi bien que dans l'autre.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, que la religion est privée de toute influence propre. Indépendamment de la question purement métaphysique de la valeur du dogme, la religion, si elle est d'accord avec les mœurs, peut produire des effets sociaux importants. Ainsi, étant donné que l'islamisme est en parfait accord avec les idées et la manière de vivre

des familles marocaines, il conserve sur elles une grande autorité, parce que chacun de leurs actes sociaux, dicté au fond par leur mode d'existence, leur paraît inspiré, ou tout au moins consacré, par un précepte divin. Observons pourtant que, parmi les montagnards, la ferveur religieuse est bien moins accentuée que chez les Maures de la plaine. Des traces d'une religion antique subsistent même, dit-on, parmi eux. Cela ne les empêche pas d'être aussi hostiles aux étrangers, sinon plus, que les musulmans très fervents de Fez ou de Marakech. La religion n'est donc point ici le principal facteur du fanatisme. Ce facteur essentiel, c'est l'état social dans son ensemble. Mais, encore une fois, la religion n'en joue pas moins son rôle dans le mécanisme de la vie marocaine. D'une part, elle confirme et consacre en quelque sorte les défiances et les préjugés dont nous avons déterminé les causes premières ; ensuite, secondée par la superstition naturelle à des gens profondément ignorants, elle facilite certains groupements spéciaux aux peuples de ce type. Nous voulons parler des confréries religieuses.

Il a été question plus haut de ces associations et du rôle qu'elles ont joué parmi les caravaniers antiques, ou même aujourd'hui encore chez les Touareg, dernier débris de cette race extraordinaire. Mais à ce point de vue les confréries n'auraient plus guère de raison d'être, si leur action se bornait à protéger une industrie presque disparue. Elles ont évolué avec le temps et les circonstances, et, si elles ne possèdent plus l'ampleur et la puissance d'autrefois, l'état actuel de la société berbère fournit encore à leur activité un champ qui suffit pour justifier leur existence et leur popularité. Voici comment :

Nous avons constaté tout à l'heure que l'individu n'avait au Maroc, comme dans tous les pays communautaires, qu'une situation précaire aussitôt qu'il est sorti de sa famille et de son clan. Cependant les gens ne peuvent rester tous absolument immobiles. Leurs affaires les portent parfois à voyager. Mais alors ils sont exposés à mille difficultés et à une foule d'avanies, contre lesquelles ils demeurent sans défense puisqu'ils n'appartiennent à aucun des groupements locaux, qui seuls

pourraient les guider et les protéger contre la mauvaise foi ou la violence des particuliers, contre l'arbitraire des pouvoirs publics. Or, ce sont les confréries religieuses qui remplacent ici la famille et la tribu. Le Marocain qui a besoin de voyager ne peut guère se dispenser de s'affilier à une confrérie. Il y trouve deux avantages. D'abord il se place ainsi sous la protection spirituelle d'un saint qui le patronnera auprès d'Allah. Ensuite, il y voit cette utilité plus immédiate de trouver, partout où la confrérie possède un *khouan*, ou frère, un correspondant dévoué, un ami sur lequel il peut absolument compter et qui fera tout pour le seconder. Cette combinaison était précieuse autrefois, quand tout le nord de l'Afrique et le Soudan étaient soumis au pouvoir et aux coutumes de l'islam. Aujourd'hui, son importance se restreint par l'effet de l'extension de l'influence européenne. Mais au Maroc les confréries ont conservé toute leur utilité et conséquemment tout leur prestige. C'est qu'ici il n'y a pas seulement à prévoir les cas où l'on aura besoin de se rendre en quelque lieu éloigné, hors du territoire de la tribu dont on fait partie. Il faut encore se défendre incessamment, et en tous lieux, contre les entreprises vexatoires d'une série d'influences contre lesquelles la famille et la tribu sont souvent impuissantes à défendre leurs membres. Ces influences redoutables proviennent de l'organisation des pouvoirs publics qui, bien souvent, au lieu de protéger les individus, ou les familles, ou même les tribus, ne songent qu'à les opprimer. Nous devons maintenant étudier cette organisation singulière, ainsi que ses effets, et nous n'aurons pas de peine alors à comprendre comment les confréries peuvent intervenir pour protéger les particuliers contre ces redoutables instruments d'oppression et de rapine.

IV

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

On parle souvent dans les journaux ou les livres de l'Empire du Maroc, ou de l'État marocain. En fait, ce pays, pris dans son ensemble, ne constitue ni un Empire ni un État. On a voulu y voir aussi une sorte de confédération de petits États, groupés sous le haut patronage et la direction du Sultan. C'est ainsi que M. E. Aubin nous dit : « C'est un véritable groupement de petits États autonomes à l'égard desquels le *makhzen*[1] doit procéder avec une diplomatie appropriée à chacun d'entre eux. Pour réussir dans sa tâche, il lui faut acquérir, par la concession de certains privilèges, le concours des principales influences : concours militaire des tribus makhzen, concours administratif des caïds, concours religieux des *chorfa* et des *zaouïas;* encore doit-il s'employer sans cesse à contenir ces associés privilégiés, de peur de se trouver quelque jour à leur merci. » Mais cette indication, très claire et très précise à certains égards, ne donne pas une idée juste de l'ensemble de la situation. Le Maroc n'est pas plus une fédération qu'un empire ou un État. En effet, les mots empire, État, confédération éveillent l'idée d'un organisme politique bien défini, dans lequel toutes les parties de la nation trouvent leur place et se rattachent les unes aux autres par un lien plus ou moins étroit, plus ou moins fort, mais parfaitement

1. On désigne par ce mot l'ensemble de l'administration centrale marocaine, en y comprenant tout ce qui se rattache à cette administration.

déterminé. Or, au Maroc, les choses ne vont point ainsi. Le pays est pratiquement divisé en deux régions distinctes. La première comprend toute la partie basse du pays, ainsi que les hauteurs et les vallées les plus voisines, c'est-à-dire tout ce qui est aisément accessible à une force armée. Les Marocains lui donnent un nom significatif : ils l'appellent le *blad el makhzen*, c'est-à-dire le pays d'administration. Là est le véritable État marocain, composé de plusieurs éléments dont certains ne sont rattachés au sultan que par une sorte de lien de vassalité.

La seconde région, beaucoup plus étendue que la première, puisqu'elle embrasse les quatre cinquièmes du pays, est constituée par l'ensemble des hautes terres, avec leur inextricable lacis de vallons, de crêtes, de pentes, de rochers et de forêts. Nous savons ce que sont les tribus qui y vivent ; leur barbarie et leurs habitudes d'indiscipline et de pillage les portent à repousser toute autorité extérieure. Leur pauvreté fait qu'elles redoutent la moindre taxation. Aussi, leur principal souci est d'échapper à la contrainte et aux impôts que le makhzen voudrait faire peser sur elle. C'est le *blad es siba*, nom significatif qui veut dire : pays du vol. Le gouvernement n'y exerce son action que par des coups de force qui de temps en temps atteignent certains points les plus accessibles, mais laisse en pleine liberté la plupart des tribus. Il convient donc d'examiner séparément la situation de chacune de ces deux fractions du pays.

I. — LE PAYS D'ADMINISTRATION (BLAD EL MAKHZEN).

Pour bien saisir la nature et bien comprendre les procédés du gouvernement marocain, il faut se souvenir de ses origines. Son pouvoir est à la fois militaire et religieux. Il est militaire par l'effet d'une tradition constante, dérivant des circonstances que nous avons exposées précédemment. Jusqu'à une époque assez récente, les caravaniers touareg ont exercé sur leurs

frères de race, devenus urbains ou cultivateurs, un ascendant incontesté. A diverses reprises, des conquérants touareg, abandonnant le transport commercial pour l'expédition militaire [1], ont fondé dans le nord de l'Afrique des empires plus ou moins compacts, qui avaient leur centre au Maroc et leurs frontières sur le Niger d'une part et de l'autre sur le Tage et sur l'Ebre. Les fondateurs de ces empires ne jouissaient jamais paisiblement de leur pouvoir. Toujours ils avaient quelque révolte à réprimer et devaient, pour cela, se transporter continuellement avec leur armée d'une extrémité à l'autre de leur immense territoire. Pour soutenir un tel régime, il fallait que le sultan déployât, comme soldat, une activité et un courage personnels de premier ordre, afin d'en imposer aux plus turbulents, et, comme diplomate, une finesse et une adresse extrêmes pour séduire les uns et paralyser les autres; la formule essentielle de leur politique était : diviser pour régner. On conçoit qu'avec un tel état de choses les dynasties ne pouvaient pas durer longtemps. Dès qu'un sultan se montrait trop faible ou trop peu actif, son empire tombait littéralement en morceaux, jusqu'au jour où un nouveau conquérant venait le reconstruire à son profit. Telle fut la destinée des Almohades et des Almoravides. Tel est encore, sur une échelle beaucoup plus réduite, le régime du gouvernement marocain, qui est toujours organisé d'une façon complète pour la vie nomade. Il a deux capitales : Fez et Marakech, et se transporte de l'une à l'autre afin de maintenir son prestige et son influence autour de ces deux centres. Les voyages se font à petites journées en caravanes escortées par une force militaire. En outre, le sultan prend de temps en temps la direction d'une *mahalla*, c'est-à-dire d'une expédition contre quelque tribu rebelle ; dans ce cas, il emmène avec lui la plus grande partie de son gouvernement, de sa cour et de son harem. Tous ces caractères con-

1. Ce fait n'est pas particulier à l'Afrique du Nord. Ce sont des gens du même type qui ont fondé dans l'Asie antérieure les grands empires de l'antiquité. C'est que le métier du caravanier, faisant de lui un meneur d'hommes accoutumé à se défendre contre les pillards, le prépare du même coup au métier de conquérant.

cordent bien pour garder au makhzen l'aspect d'un gouvernement sans racine fixe, toujours prêt à se transporter là où sa présence est utile. Il est impossible de ne pas voir ici l'influence directe et précise des origines de la race.

Depuis l'extension de l'islamisme dans le nord de l'Afrique, les sultans du Maroc ont jugé utile d'étayer leur puissance politique si précaire sur le prestige religieux. Les dynasties touareg ont été remplacées par des dynasties chérifiennes qui, par une filiation plus ou moins certaine, sont censées descendre du Prophète. Les musulmans admettent que tout chérif ou descendant de Mahomet est revêtu d'un pouvoir divin, hérité de son illustre ancêtre, lequel donne à sa bénédiction une vertu particulière. A ce titre, le sultan jouit parmi les tribus d'un respect d'autant plus grand que leur piété est plus profonde. Dans la montagne, où le sentiment religieux est moins accentué que dans la plaine, ce respect ne va pas jusqu'à l'observation des ordres du makhzen et il ne faut pas grand'chose pour le faire disparaître tout à fait. D'autre part, nous savons déjà que le sultan n'est pas le seul chérif au Maroc. Indépendamment des membres de la famille impériale, les *chorfa* ne sont pas rares dans le pays. Un certain nombre de familles chérifiennes y jouent le rôle d'une haute aristocratie très respectée. Elles sont chacune le centre d'une clientèle plus ou moins étendue, et jouissent d'une autonomie à peu près complète. Il en est une notamment, celle du chérif d'Ouazzan, qui possède dans le nord du pays une véritable principauté et exerce dans tout le Maroc, et même au delà, une grande influence religieuse. C'est ainsi qu'en Algérie et en Tunisie les chorfa d'Ouazzan sont très vénérés et peuvent faire chaque année parmi les indigènes de fructueuses collectes. Afin de ne point se heurter à l'opposition du gouvernement français, ce qui lui ferait perdre une bonne partie de ses recettes, cette famille s'est placée sous le protectorat de la France, et entretient avec nos représentants ainsi qu'avec le gouvernement de l'Algérie des relations réciproquement utiles.

Trois autres familles chérifiennes ont leur centre d'influence,

la première chez les Amrâni, dans la partie médiane du pays; la seconde chez les Ben Nasser, dans le Souss; la troisième chez les Derkaoua du Médaghara, dans les oasis du sud. Chacun des chefs de ces familles pourrait devenir, à l'occasion, pour le sultan un rival redoutable, s'il parvenait à réunir des forces suffisantes pour s'emparer du trône. Si le fait ne se produit pas plus souvent, c'est que les différentes familles chérifiennes se font mutuellement équilibre, si bien que l'ambition de l'une d'elles se heurterait immanquablement à l'hostilité de toutes les autres. Aussi, Bou Amara, l'agitateur qui depuis des années tient en échec l'armée du sultan, et s'est taillé une sorte de principauté avec la petite ville de Taza pour capitale, n'est pas un chérif. C'est un simple aventurier qui, exploitant à la fois la crédulité et les habitudes guerrières des tribus de la montagne, a pu se faire une situation personnelle comme chef de bande et prédicant. Mais il ne peut réussir à développer son autorité, parce qu'il a contre lui les divers groupes dont nous venons de parler, lesquels sont beaucoup plus redoutables pour lui que la pauvre armée du sultan.

En résumé, le sultan est à la fois un personnage religieux dont la bénédiction est particulièrement efficace, le souverain direct d'un territoire assez restreint, le suzerain reconnu d'un certain nombre de seigneurs à la fois religieux et politiques comme lui-même, enfin le protecteur vaguement reconnu d'une quantité de tribus montagnardes, parmi lesquelles son autorité est pratiquement nulle ou à peu près. Ce caractère complexe découle naturellement des circonstances qui nous sont connues et, tant que dureront ces circonstances, l'autorité du sultan restera ce qu'elle est, c'est-à-dire peu de chose.

L'administration marocaine, ou makhzen, se compose de deux éléments, l'un militaire, l'autre civil. L'ensemble constitue le clan particulier qui se rattache à la famille du sultan et forme son principal point d'appui. L'élément militaire comprend un certain nombre de tribus dont le dévouement n'est pas douteux. Elles fournissent la plupart des hommes de l'armée permanente et sont, en échange, exemptées du paiement de cer-

tains impôts. D'autres tribus n'envoient à l'armée que des contingents temporaires, en cas d'expédition.

L'élément civil est fourni principalement par quelques familles qui se sont fait attribuer dans une certaine mesure le monopole des fonctions publiques. M. E. Aubin le constate en ces termes : « Certaines de ces familles sont particulièrement distinguées. Depuis des générations, elles ne se séparent pas de la cour et par une sorte de privilège héréditaire, fournissent des candidats aux plus hautes fonctions. » Pour les postes inférieurs, on recrute des agents qui, souvent, n'appartiennent pas au clan personnel du sultan. Ce sont surtout des Maures, rompus aux affaires, dont le concours est fort utile, surtout en matière financière. « Le personnel makhzénien, dit encore le même auteur, se compose d'un double élément, l'un permanent, l'autre temporaire. L'élément permanent est formé par les tribus du *guich*. L'élément temporaire comprend les individus venus des villes ou des tribus dont le makhzen a recherché le concours et qui lui sont attachés pour la durée des fonctions à eux confiées. Ce sont gens qui ne sont pas nés makhzen et le deviennent pour une période déterminée. » Mais c'est bien l'influence du clan particulier du sultan qui prédomine, avec son caractère berbère accentué. « On use dans ce milieu non point du pur arabe des villes *hadahryas*, mais d'un dialecte campagnard qui fait la joie des Maures, toujours enclins à l'opposition et prêts à mettre en parallèle leur propre culture avec la grossièreté du makhzen. » D'ailleurs, quelle que soit l'origine des fonctionnaires marocains, en entrant dans l'Administration, ils s'enrôlent dans un clan nettement défini, qui les absorbe totalement, mais leur procure en échange de sérieux avantages. « L'existence même que doivent mener la plupart des gens makhzen les déracine, les coupe de tout contact avec leur tribu ou leur ville d'origine, pour les rattacher exclusivement à l'institution dont ils dépendent. Le gros du makhzen, formé de la cour, du gouvernement et de l'armée, est concentré autour du sultan et devient nomade comme lui... L'horizon se rétrécit; tout ce qui est extérieur disparaît et les gens makhzen n'ont plus d'yeux que pour cette collectivité

puissante, maîtresse de leur situation et de leur fortune. »

Nous sommes ainsi amenés à cette conclusion que le makhzen n'est pas autre chose en fait qu'un clan fortement organisé, et assez puissant pour dominer et exploiter une partie du pays, c'est-à-dire le blad el makhzen. Nous allons voir maintenant par quels procédés le clan gouvernemental arrive à ses fins.

Toute administration publique dominée par l'esprit de clan ne peut manquer d'être exclusive et vexatoire. En effet, le clan étant organisé avant tout dans l'intérêt de ceux qui le composent, cet intérêt passera fatalement avant tout autre. Les choses ne vont pas autrement au Maroc. Toute la politique du makhzen est dominée par cette idée essentielle : tirer le plus possible des populations par n'importe quels moyens, et leur rendre aussi peu que faire se pourra. Ce programme, d'une élégante simplicité, est exécuté en conscience, chose dont les auteurs de programmes ne pourraient pas tous se vanter. Il est vrai que les Marocains n'ont pas lieu de s'en féliciter beaucoup, car si leur gouvernement leur coûte fort cher, les avantages qu'il leur procure sont à peu près nuls.

Les revenus du makhzen proviennent de deux sources principales. La première est fournie par les douanes maritimes, alimentées par les droits d'entrée et de sortie perçus sur le commerce. Bien que le tarif des taxes ne soit pas très élevé, le total des recettes atteint un chiffre assez important. Mais il est peu probable que tout l'argent perçu arrive dans le Trésor public, car l'administration marocaine ne s'attarde ni à tenir une comptabilité compliquée ni à contrôler minutieusement ses agents. Toutefois, le progrès va nécessairement s'introduire dans cette branche des services publics, car un contrôle européen vient d'être établi à Tanger sous la direction d'un agent très distingué du ministère des affaires étrangères de France. Mais le Maroc n'y gagnera pas grand'chose pour le moment, car le produit des douanes est affecté au service d'un emprunt contracté pour solder les arriérés du makhzen. On peut espérer cependant qu'une bonne et intègre gestion laissera un reliquat disponible, lequel pourra devenir important si la situation intérieure s'améliore,

car dans ce cas le mouvement commercial ne peut manquer de progresser.

En second lieu vient le produit des impôts, qui se subdivisent en deux catégories. La première comprend les taxes foncières ou personnelles établies sur les populations du *blad el makhzen*. Ces impôts sont assis d'une manière très primitive et le plus souvent très inégale et très injuste. Ils sont perçus par les méthodes les plus arbitraires et les plus abusives. Les *chorfa*, les communautés religieuses, les fonctionnaires et certains autres privilégiés se font dispenser, eux et leurs biens. Mais leur part n'est pas perdue pour le makhzen; elle retombe sur les gens sans défense, qui doivent payer pour tout le monde. N'oublions pas d'ailleurs que les quatre cinquièmes du pays échappent d'une manière à peu près complète à la fiscalité régulière du makhzen[1].

Pourtant les tribus de la montagne ne sont pas sans fournir aussi leur contingent au Trésor du Sultan, mais elles paient d'une manière irrégulière ou indirecte. Celles qui sont cantonnées sur les confins de la plaine doivent verser des redevances en nature ou en argent; sinon, on dirige contre elles des expéditions qui ravagent leur territoire, emmènent le bétail et pillent tout ce qui a de la valeur. Quant aux autres, qui vivent à l'abri dans leurs retraites inaccessibles, on les atteint par une sorte d'octroi. Le procédé est parfaitement résumé dans le passage suivant, emprunté au livre de M. E. Aubin : « Les caravanes, unique moyen de transport au Maroc, occupent une quantité d'hommes, de chameaux, de chevaux et d'ânes. Gens et bêtes sont logés dans des *fondak*, sortes d'auberges spéciales où le gouvernement a installé des percepteurs qui lèvent sur les caravanes un droit de sortie. Comme le *blad es siba* touche

1. « Les villes et les plaines exposées aux coups du pouvoir central, dit M. E. Aubin, obligées de subir ses exigences, doivent lui fournir les ressources militaires et fiscales, destinées à contenir la montagne inaccessible. Le double fait de payer l'impôt et de fournir un contingent caractérise donc le *blad el makhzen*, par son opposition au *blad es siba* qui garde ses hommes et son argent... Développer le *blad el makhzen* jusqu'à ses limites extrêmes, réduire dans la mesure du possible le *blad es siba*, a toujours été le but de la politique makhzen. »

presque aux portes de Fez, et que plusieurs des tribus berbères voisines de la capitale s'obstinent à refuser l'impôt, on a imaginé de le percevoir indirectement par cette taxe sur les produits qui leur sont expédiés. »

Par ces différents procédés le makhzen parvient à soutirer à la population des sommes bien inférieures sans doute à ce que donnerait une fiscalité régulière et raisonnable, mais qui ne sont cependant pas sans importance. A quoi sert cet argent? Uniquement à entretenir la cour du sultan, le makhzen et l'armée. Il va sans dire qu'un gaspillage intense en absorbe une bonne partie. De plus, pour soutenir sa politique de division et concilier certaines tribus qui l'aident à tenir les autres en échec, le gouvernement doit leur payer des subsides fort onéreux pour le Trésor. En dehors de cela, il n'est fait aucune dépense utile. On ne construit ni routes, ni ponts, ni canaux, ni ports, ni écoles, ni hôpitaux. La sécurité est nulle dans la montagne, très médiocre dans la plaine. Ainsi, la formule que nous avons indiquée tout à l'heure est pleinement appliquée : le peuple paie et ne reçoit rien.

Non seulement le makhzen se montre incapable d'administrer utilement le pays en vue du développement de ses intérêts moraux et matériels, mais encore il traite les particuliers avec l'arbitraire le plus complet et le plus parfait sans-gêne. Nous pourrions citer bien des faits qui le démontrent, mais il suffira d'un seul pris parmi les plus caractéristiques. « Le sultan ayant décidé de réunir par un petit chemin de fer son palais aux jardins du Dar-Debibagh, situés à 3 kilomètres de Fez, dans la plaine du Saïs, on coupa les chemins sans hésiter par des haies de branchages épineux et les gens durent faire un énorme détour. »

L'avidité et l'arbitraire du gouvernement central ne sont pas les seules charges qui pèsent sur les habitants du *blad el makhzen*. Les autorités locales se chargent d'y ajouter un contingent de fiscalité et d'oppression qui n'est pas négligeable. Chez toutes les tribus soumises, le gouvernement central place un ou plusieurs caïds selon l'importance du groupe. Les villages

ont des *cheiks*, placés auprès de la *djemmaia* ou assemblées des notables qui est la véritable autorité dirigeante du village. Dans les villes, on établit un *amel* ou gouverneur. Chacun de ces agents cherche à s'enrichir aux dépens de ses administrés; aussi sont-ils le plus souvent détestés par ceux-ci. Les amels et les caïds habitent une *kasbah* ou château fortifié occupé par une garnison et contenant toutes les ressources nécessaires pour soutenir un siège au besoin. Souvent les caïds appartiennent par leur origine à la tribu dont ils ont la charge. Ils groupent alors autour de leur kasbah les familles qui leur sont particulièrement attachées et forment leur clientèle ou clan. Certains caïds s'appuient sur des clans très nombreux qu'ils ont su former ou grossir et acquièrent ainsi une situation personnelle avec laquelle le makhzen doit compter. Mais comme les tribus sont toujours divisées en plusieurs clans ou *çofs*, les gouvernements s'arrangent pour les opposer les uns aux autres, de façon qu'ils se paralysent mutuellement [1].

On imaginera aisément ce que devient le simple particulier au milieu de ce conflit d'intérêts opposés. En principe, il doit payer et servir à la fois pour le makhzen, pour le caïd ou pour le chérif. S'il appartient au clan d'un caïd puissant, ou s'il se rattache à un chérif quasi indépendant comme celui d'Ouazzan, les charges de l'individu seront un peu moins lourdes et moins arbitraires. Mais si le clan est faible ou si le caïd est très avide, le malheureux contribuable sera exploité à

1. M. E. Aubin, dans l'intéressant récit de son voyage au Maroc, dit à ce propos : « Les caïds ne sont pas seulement menacés par les intrigues du makhzen; ils ont encore à se garer de l'humeur indépendante de leur propre tribu. Aussi sont-ils installés dans des kasbahs conformes à leur puissance ou à leur richesse; véritables forteresses, susceptibles de soutenir un siège, en cas d'événement. Tout autour de l'enceinte fortifiée se groupent la famille et la faction du caïd, et celui-ci s'appuie sur elles de même que le sultan sur les tribus makhzen. » Ceci montre bien qu'au Maroc, tout est affaire de clan.

V. aussi sur ce sujet le Rapport de M. Doutté, déjà cité, qui s'exprime ainsi : « Les caïds sont, avec un certain nombre de cavaliers, les seuls représentants du gouvernement chérifien. Ils ne se maintiennent que par l'intrigue et l'argent. Incapables d'épouser aucun intérêt public, ne satisfaisant aucun besoin des populations, ils se contentent de lever l'impôt et interviennent le moins possible dans le mécanisme social indigène. »

fond par l'impôt, par la corvée, par le service militaire.

Est-il besoin de dire, après cela, que dans le *blad el makhzen* aussi bien que dans le *blad es siba*, le gouvernement est toujours l'ennemi. Nous venons de voir que les amels et les caïds vivent continuellement retranchés dans leur kasbahs, où ils se tiennent à l'abri des colères de la foule opprimée. Le sultan lui-même ne vit pas autrement; à Marakech, comme à Fez, son habitation est établie dans une citadelle bien fermée et solidement gardée. Il y vit au milieu de son clan, que la population craint et déteste à la fois. C'est ce que M. E. Aubin observe d'une façon très nette dans le passage suivant, où il décrit en quelques mots le double caractère de la ville de Fez : « Sur la hauteur, en bordure du Saïs, *Fez el Djedid*, la ville makhzen, qui renferme la cour et le gouvernement, un amas de maisons basses et vulgaires, réparties entre les passages fortifiés, d'immenses esplanades et de longues lignes de murailles crénelées. *Fez el Bali* (la ville maure) représente pour Fez el Djedid une constante opposition. Les *Fazis* critiquent, méprisent et en même temps redoutent les gens d'en haut. De son côté, le makhzen menace et comprime les gens d'en bas. La couche dominante apparaît nettement, superposée à la masse dominée. »

Ainsi, même dans le pays d'administration, cette société ne laisse voir que division entre les puissants, arbitraire dans le gouvernement, oppression des faibles par les forts. Le pouvoir du sultan, absolu en théorie, est limité en réalité par les tendances d'une certaine opinion que M. E. Aubin a parfaitement distinguée.

« Or, cette opinion publique, dit-il, représentée par la masse des *oulemas*, des *marabouts* et des *chorfas*, prétend contrôler et diriger le sultan ; et ces gens veulent, avant tout, être sûrs que le prince se maintient dans la voie rigide, en vue de laquelle ont été appelées au trône les dynasties chérifiennes. » Que veut dire ceci? Tout simplement que le pouvoir du sultan n'est accepté par les privilégiés qu'à une condition : celle de respecter leur situation et d'en maintenir tous les avantages. Faute de quoi, ces éléments religieux et politiques, si profon-

dément conservateurs par tradition et par intérêt, deviendraient immédiatement des forces révolutionnaires dont la coalition momentanée n'aurait pas de peine à écraser le clan makhzen, à détrôner le sultan novateur, pour le remplacer par un autre chérif pris dans la même famille ou dans l'une des autres familles chérifiennes.

Comment pourrait-on débrouiller et améliorer cette situation délicate, sans trop alarmer et sans soulever ces intérêts féroces? Nous essaierons de l'indiquer tout à l'heure. Mais, auparavant, il est nécessaire de dire quelques mots du *blad es siba*, dont l'étendue est, ne l'oublions pas, beaucoup plus considérable que celle du *blad el makhzen*.

II. — LE PAYS DU VOL (BLAD ES SIBA).

Les tribus du *blad es siba* échappent, nous l'avons dit, d'une manière plus ou moins complète, à l'action du gouvernement central. Certaines d'entre elles repoussent absolument toute manifestation de son autorité. D'autres, moins bien abritées par la montagne, lui accordent une sorte d'hommage nominal. D'autres encore, les plus exposées, doivent le ménager davantage et acheter leur indépendance par des dons plus ou moins volontaires. Cette gradation est bien marquée dans les passages suivants : « Les *Casgouda*, comme toutes les autres tribus du Djebel voisines d'Ouazzan, restent à peu près indépendants du makhzen. Ils doivent toutefois user de certains ménagements à l'égard du pouvoir central, car leur tribu n'a pas la force des *Beni Mestara*, ni surtout des *Ghzaoua*, qui peuvent mettre en ligne cinq mille fusils. De plus, ils sont exposés davantage à cause de leur situation en bordure de plaine. En fait, ils ne refusent jamais leur soumission à l'approche d'une *mahalla*[1] chérifienne, et ils acceptent la nomination d'un caïd. Mais la mahalla une fois partie, le caïd s'évanouit, et l'autorité

1. Expédition militaire organisée par le makhzen.

se concentre entre les mains de la *djemmâa,* composée de délégués des villages, qui réunissent tous les pouvoirs, administrent et rendent la justice, selon les coutumes de la tribu : Les cheiks élus par leurs *kabyles*[1] respectives constituent la djemmâa, qui contrôlera le caïd. Ces fonctions sont presque toujours héréditaires et le makhzen ne recouvre le plus souvent de son investiture qu'un caïd impuissant, prisonnier d'une djemmâa munie de tous les pouvoirs, dont les décisions sont influencées par le jeu de deux ou plusieurs partis ou *çofs*[2]. »

Chaque *çof* ou clan est dirigé, ici comme dans le pays d'administration, par une famille riche et influente. Son chef, qui prend souvent le titre de caïd, cherche en général à jouer dans sa tribu le rôle d'un petit despote ; sa grande préoccupation est d'exploiter ses adversaires et ses voisins au profit de ses partisans et surtout de lui-même. Certains de ces caïds réunissent ainsi, par les exactions et le pillage, de véritables fortunes. Ce sont alors de gros seigneurs, ayant pour capitale un village, habité par les partisans du caïd, avec son *mellah* ou petit quartier juif, le tout dominé par une *kasbah* aux murailles crénelées. Chacune de ces résidences est donc un diminutif de Fez, la double ville dont nous parlions tout à l'heure, et la capitale du Maroc n'est par conséquent elle-même qu'un village berbère agrandi, avec son mellah et sa kasbah. Il n'y a guère de différence que dans les proportions, et dans la dignité plus élevée du chef.

Il va sans dire que les gens du çof le moins puissant ne se laissent plus opprimer dès qu'ils se sentent dans l'état de prendre l'offensive avec des chances de succès. Une lutte sanglante s'ouvre alors entre les deux clans et, si l'oppresseur est vaincu, c'est à son tour de subir la volonté du vainqueur qui s'empresse de lui faire rendre gorge. Voici d'ailleurs un fait bien caractéristique : « Les Aït-Youssi se divisent en deux fractions principales, les Aït-Halli et les Aït-Messaoud-Ouali, dont les rivalités ont été maintes fois sanglantes. Le caïd El Hoseïn el

1. Fractions ou clans.
2. Eug. Aubin, *loc. cit.*

Hallioui n'avait cessé de se poser en rival du caïd Omar : il y a quelque temps, il vint s'établir à Sfrou, et la ville se divisa aussitôt en deux camps, tenant pour chacun des deux adversaires : on se fusilla, pendant trois mois, du haut des minarets et des terrasses des maisons, dont beaucoup portent encore des traces de la bataille. Omar sortit vainqueur de la bagarre ; il poursuivit son rival dont il détruisit la kasbah et resta dès lors seul maître de la tribu[1]. »

Tels sont les adversaires que le makhzen rencontre dans la montagne. On comprend facilement que l'armée chérifienne, composée de soldats enrôlés par contrainte, mal payés, mal nourris et mal commandés, ou de contingents peu fidèles, n'aime guère à se hasarder dans des vallées étroites dominées par des pentes escarpées et rocheuses, ou sur des plateaux coupés de forêts ou de broussailles. Elle sait que des milliers de montagnards y sont embusqués, tout prêts à la fusiller à bout portant. Aussi, lorsque le makhzen veut frapper un grand coup, dans le but d'affirmer sa force et de terroriser la montagne, il se garde bien de hasarder ses troupes dans les régions les plus difficiles. Il choisit comme point de mire une tribu cantonnée sur les confins du Sahel, ou bien dans quelque vallée largement ouverte, et alors commence une expédition dans le genre héroï-comique, au cours de laquelle les adversaires se cherchent avec le désir de se rencontrer le moins possible. Les vrais combats sont en général rares et peu acharnés, mais le pays est ravagé et ce sont, comme toujours, les petites gens qui souffrent le plus. Voici du reste une description simple et claire du procédé : « Pour réduire les tribus, le makhzen a coutume d'installer sur le territoire désigné une *mahalla* qui s'applique consciencieusement à le manger. Tandis que l'armée ruine ainsi le pays, et se livre de temps à autre à des fantasias inoffensives, plusieurs *chorfa*, appelés par le makhzen, comme jouissant d'une réelle influence locale, s'abouchent avec d'autres *chorfa* réquisitionnés par les tribus, et s'emploient à une série

1. E. Aubin, *loc. cit.*

de négociations pour dissocier entre elles les fractions agitées. L'accord à peu près établi, les conditions de la soumission achetées ou posées et le pays complètement ruiné, la *mahalla* se décide à une action décisive; elle accomplit une *souga*, c'est-à-dire une reconnaissance offensive, qui lui permet de surprendre quelques douars (villages) et de couper quelques têtes de paysans imprévoyants. Ce glorieux butin est un signe de triomphe, qui sera promené à travers les villes impériales et la *mahalla* se retire avec le sentiment du devoir accompli et de la besogne achevée [1]. »

On voit que, dans sa politique de contrainte à l'égard des tribus indépendantes, le makhzen emploie la diplomatie plus encore que la force. Son action est d'ailleurs puissamment secondée par l'infinie division des Berbères en tribus et en clans. Par la négociation et la séduction, le gouvernement s'applique incessamment à tourner toutes ses fractions les unes contre les autres, afin de les neutraliser et de les dominer les unes par les autres. Ici, comme dans le *blad el makhzen*, le pouvoir central s'attache à diviser pour régner. Mais cela ne suffit pas toujours, et c'est alors qu'intervient la séduction. A propos du mouvement d'hostilité très vif qui se produisit dans l'Atlas il y a quelques années, à la suite des excitations de Bou-Amara, « en dehors des mesures militaires, dit M. E. Aubin, il a fallu recourir aussi aux négociations qui sont la plus importante affaire des guerres marocaines. Les gens des tribus berbères, voisines de Fez, descendaient journellement en ville, et l'on achetait leur tranquillité en leur donnant de l'argent ou des fusils ». Cette manière de faire s'étendit à plusieurs autres tribus très nombreuses et très puissantes, comme les Zemours et les Berabers, qui furent ainsi munis d'armes modernes et de munitions. Pour l'argent, passe encore; mais les fusils! En les distribuant aux montagnards, le makhzen enlevait à ses propres troupes leur unique supériorité. Comme ces armes excitaient vivement l'envie des hommes des tribus, ils les récla-

1. E. Aubin, *loc. cit.*

maient avant tout. Il fallut donc céder, sans réussir d'ailleurs à obtenir un concours fidèle et efficace de la part de ces gens aussi rusés et aussi fourbes que le makhzen lui-même. Les fusils du sultan ressemblent étonnamment au sabre de M. Prudhomme : il les a donnés pour qu'on le défende, mais il n'a réussi qu'à fournir aux tribus les moyens de lui résister et même de l'attaquer au besoin.

Tout ce qui précède montre bien que nous avions raison de dire tout à l'heure que le Maroc n'est ni un empire, ni une confédération, ni même un État. C'est un amas confus de tribus pour la plupart indépendantes où l'esprit de clan règne en maître avec ses moyens ordinaires : le despotisme, l'arbitraire, les vexations et les exactions de toutes sortes, les luttes continuelles. La ruse et la force, voilà les deux principaux moyens de gouvernement. Avec de telles pratiques, ce ne sont pas les pouvoirs publics qui introduiront jamais au Maghreb le règne de la justice et du progrès. Nous avons constaté que les particuliers en sont eux-mêmes éloignés par leur formation sociale. L'évolution viendra-t-elle donc par l'initiative d'une influence extérieure? Telle est la question que nous voulons maintenant examiner.

III. — LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES.

Les influences étrangères n'ont pas été sans agir au Maroc. Mais, si l'on fait abstraction de l'influence arabe, exercée par une race très proche parente de celle des Berbères, l'action des étrangers sur le Maghreb a été fort minime pendant les temps modernes. Elle s'est manifestée pourtant sous divers aspects. D'abord sous la forme d'une invasion militaire. A une certaine époque, les Portugais, puis les Espagnols, ont lancé sur le Maroc des expéditions assez importantes. Ces expéditions ont pris pied sur le sol africain, mais elles n'ont pu pénétrer bien avant à cause des difficultés du terrain et de la résistance des Marocains, qui s'unissent volontiers, au moins pour un temps,

contre l'envahisseur étranger. Les Portugais, après avoir pris et occupé quelques villes de la côte ouest, n'ont pas tardé à se retirer tout à fait. Les Espagnols ont gardé sur la côte nord trois postes, qui pourraient être très forts s'ils n'étaient absolument négligés. Ce sont les *presidios* ou bagnes des îles Chaffarines et Alhucemas, et le port de Ceuta. Ce dernier fait un peu de commerce avec l'intérieur, mais les idées ne suivent guère les marchandises, et l'on peut dire que les postes espagnols sont pratiquement bloqués par les tribus du *blad es siba* qui les avoisinent.

Avant de parler des autres étrangers qui vivent au Maroc à l'époque actuelle, nous devons rappeler que, pendant assez longtemps, le Maroc a reçu un certain nombre d'Européens capturés par les pirates du Riff. Ces gens étaient ou des commerçants pris au cours d'un voyage d'affaires ou des aventuriers. Les premiers tâchaient de se faire racheter par l'intermédiaire des Pères de la Merci ou des consuls de leur nation. Les autres cherchaient à se tailler une situation à la faveur des troubles qui agitaient continuellement le pays. Ils ne réussissaient généralement qu'à se faire tuer obscurément. Ce n'étaient là que des éléments à peu près sans valeur, incapables d'agir sur la population et subissant plutôt son influence.

Lorsque la France fut devenue, après 1830, la voisine immédiate du Maroc, elle s'efforça souvent de peser sur le makhzen pour l'amener à établir un peu d'ordre parmi ses prétendus sujets. Nous savons que la chose n'était pas facile. D'ailleurs, le makhzen se montra d'abord très hostile, et il fallut la guerre malheureuse de 1845 pour lui faire abandonner ses idées d'intervention. Depuis lors, le développement général du commerce s'étant fait sentir aussi au Maroc, les puissances ont reconnu la necessité d'y protéger plus efficacement les intérêts de leurs nationaux contre l'arbitraire et les vexations des autorités chérifiennes ou locales. Elles ont établi au Maroc d'abord des consulats, puis des légations. Comme le caractère nomade du makhzen et aussi sa crainte de la surveillance étrangère ne permettaient guère aux légations de résider auprès du Sultan,

leur siège a été établi à Tanger. C'est de temps en temps seulement et sous bonne escorte que les ministres étrangers vont à Fez pour communiquer directement avec le Sultan et ses vizirs. Les affaires se traitent donc principalement par correspondance, ce qui n'est pas fait pour les activer. Quel a été le résultat de cette intervention diplomatique au Maroc? Il a été double dans ses tendances et dans ses effets.

En premier lieu, les puissances se sont mises d'accord assez facilement pour assurer à leurs nationaux respectifs, résidents ou non, plus de sécurité pour leurs affaires et, au besoin, pour leurs personnes. Dans ce but, un important traité a été signé à Madrid, en 1881, entre un certain nombre d'États et le Maroc[1]. En vertu de cet acte, les étrangers établis dans les villes demeurent soustraits au droit et à la juridiction du pays, pour ne relever que de leurs consuls. De plus, les courtiers indigènes, employés par les maisons européennes pour leurs ventes et leurs achats à l'intérieur, sont couverts par la protection des agents diplomatiques ou consulaires du pays dont relève leur patron. Ils sont ainsi délivrés eux aussi, dans une mesure importante, des procédés arbitraires si coutumiers chez les fonctionnaires marocains. Ce système si anormal, si artificiel, a cependant donné des résultats appréciables, puisque beaucoup de Marocains, et non des moindres, cherchent à se mettre à l'abri de la protection européenne contre les fantaisies du makhzen. Nous avons cité déjà le cas des chérifs d'Ouazzan, protégés de la France; les journaux ont parlé récemment de l'ancien ministre de la guerre du sultan, El Menehebi qui, tombé en disgrâce, n'a échappé à la ruine et à la prison que grâce à la protection de l'Angleterre.

Les puissances ont donc réussi, par une action pacifique,

1. En fait, ce traité a confirmé et précisé un état de choses déjà ancien dans le but de supprimer les difficultés nées d'un grave abus. Les Marocains qui recherchaient la protection des Européens contre leurs caïds, et cela moyennant finance, étaient devenus si nombreux, que des conflits éclataient à chaque instant. On voit que de multiples éléments d'influence, c'est-à-dire d'anarchie, venaient ainsi s'ajouter, sans ordre ni méthode, à ceux que nous avons déjà signalés.

à réduire dans une mesure limitée, mais déjà sensible, les inconvénients du système marocain. Ce premier résultat est louable. Le second ne mérite pas le même éloge.

En effet, pendant toute une série d'années, une vive lutte d'influence s'est poursuivie auprès du makhzen entre les représentants de plusieurs États, principalement entre ceux de la France et de l'Angleterre. Il est évident que l'hostilité sourde qui en résultait entre les Européens, n'était pas faite pour servir leurs intérêts ni même leurs prétentions. Chacun voulait imposer au gouvernement chérifien certaines mesures propres à augmenter le prestige et l'autorité de sa nation. Mais le makhzen se servait habilement des prétentions des uns pour éluder les exigences des autres. Il est inutile d'insister sur les inconvénients de cette situation fâcheuse, qui a pris fin, nous verrons tout à l'heure comment. Il serait vivement à désirer qu'elle fût résolue de même dans certains autres pays d'Orient, où la même rivalité produit des effets plus graves encore.

Nous avons déjà dit que les étrangers sont rares au Maroc, et qu'ils pénètrent peu dans l'intérieur où ils sont vus avec défiance et jalousie. Ceux qui habitent les villes de la côte ne sont guère que des commerçants désireux de s'enrichir le plus vite possible pour rentrer ensuite dans leur pays. Ils vivent à part et leur influence sur la population indigène est à peu près nulle.

Pourtant, dans ces dernières années, quelques étrangers ont exercé sur les affaires du Maroc une action indirecte, voici comment : Le sultan actuel est un homme jeune, dont l'esprit curieux et futile à la fois est un produit caractéristique de l'éducation marocaine. Amusé par les curiosités, très nouvelles pour lui, que fabrique l'industrie européenne, il a voulu les connaître, surtout pour s'en faire une distraction. Des spéculateurs et des aventuriers, mis au courant des fantaisies du jeune prince, se sont empressés d'accourir pour les exploiter. Cette invasion hétéroclite à la cour chérifienne a profondément inquiété les multiples intérêts dont nous avons montré

l'enchevêtrement autour du pouvoir central. Les chorfa, les oulemas, les caïds, ont craint de voir ces étrangers empiéter sur leur propre influence et détourner d'eux les libéralités du Trésor. Et comme le sultan ne voulait point écouter leurs remontrances, ils ont créé autour de lui un tel mouvement de réprobation que le souverain a pris peur. Non content de congédier la douteuse compagnie qui le compromettait en l'exploitant, il a essayé, pour retrouver toute sa popularité, de réduire ses relations officielles elles-mêmes au strict minimum. De là est sorti l'incident célèbre de la mission militaire française, que le makhzen voulait congédier comme une simple société de spéculateurs. Il est résulté de tout cela un état général d'inquiétude et de colère très menaçant pour le sultan, et aussi pour les intérêts européens. Tels sont les effets, dans un pareil milieu, d'une influence étrangère malsaine et nuisible. Les conséquences de cette influence eussent été toutes différentes, si elle avait été exercée par une colonisation agricole bien conduite. Qu'on se souvienne, en effet, des résultats obtenus dans le nord de l'Afrique par la colonisation romaine, et l'on comprendra ce qui a manqué jusqu'ici aux Européens pour agir sérieusement et profondément au Maroc. Aujourd'hui, les choses sont arrivées à un état de crise qui complique singulièrement la situation. Essayons de discerner quels sont les moyens pratiques de débrouiller cet imbroglio rendu si obscur par la multiplicité des intérêts égoïstes qui se croisent en tous sens.

V

LA MISSION DE LA FRANCE AU MAROC

I. — LA SITUATION INTERNATIONALE.

Le Maroc est, nous le savons, un territoire vaste, fertile, peuplé, admirablement placé; pour tous ces motifs, il est devenu l'objet de convoitises multiples. Aussi a-t-il été longtemps le centre ou le but, comme on voudra, d'une politique internationale active et jalouse. Il y a peu de temps encore, deux influences principales s'y exerçaient : celle de la France et celle de l'Angleterre. Nous avons déjà signalé cette compétition, mais il est nécessaire d'y insister pour bien saisir l'ensemble de la situation. Les deux peuples avaient des raisons sérieuses pour surveiller de près les affaires marocaines et pour chercher à maintenir leur position auprès du sultan, qui représente tant bien que mal l'autorité publique au Maghreb. La France est, par l'Algérie, la voisine immédiate du Maroc. Elle doit donc redouter de voir s'y établir une puissance européenne dont la présence serait un danger permanent pour sa grande colonie, puisqu'en l'état actuel de l'humanité, chacun en est encore à se demander si, dans un avenir peut-être prochain, il ne se trouvera pas en lutte ouverte avec tel ou tel autre pays. D'ailleurs, les progrès qu'elle a faits depuis vingt-cinq ans dans l'Afrique du Nord, de la Méditerranée jusqu'au Congo et du golfe de Gabès jusqu'au Maroc, ont donné à sa politique une orientation précise, dont elle ne saurait se détourner sans subir un véritable échec moral. La France est fatalement destinée par les circonstances à étendre son hégémonie sur toute

l'Afrique du Nord-Ouest ; laisser entamer cette région par un autre État européen, ce serait accepter, reconnaître et consacrer la supériorité politique de cet État, subir en quelque sorte l'ascendant, l'autorité d'une puissance supérieure. Il y a des faits dont l'importance n'est pas capitale ; cependant un homme conscient de sa dignité ne saurait les souffrir sans se diminuer à ses propres yeux, et surtout à ceux du public. Il y a également des faits qu'un peuple ne peut admettre sans ravaler son autorité et son influence dans le monde. La France se trouvait au Maroc en présence d'une circonstance de ce genre. Il fallait que sa politique devînt prépondérante dans ce pays, ou bien qu'elle se résignât à subir aux yeux du monde entier une diminution morale, un échec politique dont son prestige, et aussi ses intérêts matériels immédiats auraient eu grandement à souffrir.

Nous venons de parler d'intérêts immédiats. En effet, si une tierce puissance avait pu établir au Maroc une autorité prédominante, elle n'aurait pas manqué d'y faire prévaloir ses intérêts commerciaux, au détriment de ceux des autres pays. Or, bien que le commerce marocain ne soit pas très considérable, nous y faisons cependant des affaires pour un chiffre qui n'est pas négligeable, et nous devions sauvegarder les intérêts qui étaient engagés là, d'autant plus que les échanges ne peuvent manquer de se développer dans ce pays quand on aura pu y apporter un peu d'ordre et de tranquillité. La chose valait la peine d'être prévue, et il était sage de préserver l'avenir.

Les intérêts immédiats de l'Angleterre au Maroc sont assurément moins considérables que ceux de la France. Pourtant ils ne sont pas sans valeur. D'abord ses échanges commerciaux sont importants, car le mouvement du trafic entre les deux pays, importation et exportation, est assez actif, et peut encore se développer beaucoup ; or, nul n'ignore que l'influence économique suit de près, en général, l'influence politique. D'autre part, la puissante faculté d'expansion de la race anglo-saxonne pouvait trouver au Maroc, dont nous connaissons le climat et les ressources naturelles, un bon terrain d'exploitation. Enfin, la

Grande-Bretagne, maîtresse de Gibraltar, ne saurait voir sans quelque ennui une autre grande puissance s'installer, en protectrice plus ou moins déclarée, de l'autre côté du détroit. Il a donc fallu des circonstances particulières pour que l'Angleterre consentît à se retirer publiquement des affaires marocaines et à laisser à la France le champ entièrement libre. Ces circonstances sont multiples et assez compliquées. Nous ne pouvons que les résumer ici sans y insister.

La première réside dans la situation prise par la Grande-Bretagne en Égypte, il y a près de vingt-cinq ans. Elle a su jouer là-bas un rôle que nous ferons bien d'étudier avec attention, car il présente pour nous plus d'un enseignement utile. Les Anglais se sont heurtés sur les rives du Nil à des Berbères, frères de ceux qui occupent le Maroc, et ils les ont contraints à vivre en paix ou à disparaître. Ils se sont acquis ainsi sur l'Égypte des droits difficiles à contester, mais qu'ils ne pouvaient exercer d'une façon large et libre qu'avec l'assentiment des autres grandes puissances et surtout de la France, à moins de s'exposer aux complications internationales les plus dangereuses. Les hommes d'État anglais ont compris qu'une équitable transaction vaut toujours mieux qu'un mauvais procès, et ils ont loyalement proposé à la France cette transaction. Par bonheur, ils ont rencontré chez nous des hommes pénétrés des mêmes idées de modération et d'équité, plus soucieux d'arranger les affaires de leur pays au mieux de ses intérêts, que de spéculer sur des préjugés nationaux pour se faire une popularité de mauvais aloi. Et de leur entente est sorti un compromis qui, tout en réglant diverses questions pendantes, a consacré en principe l'hégémonie de l'Angleterre sur l'Égypte et celle de la France sur le Maroc. Le drap étant ainsi taillé par des mains habiles et prudentes, il s'agira maintenant de le coudre. Comment? C'est ce que nous essaierons de dire tout à l'heure.

L'Angleterre n'était pas le seul État qui, en dehors de la France, eût des intérêts au Maroc. Nous avons fait allusion déjà à ceux de l'Espagne, mais nous avons constaté aussi que ces intérêts sont demeurés limités et stationnaires. L'Espagne, ab-

sorbée par des difficultés intérieures graves, ne peut guère songer à disperser ses efforts et à se lancer dans une action extérieure compliquée. Il semble qu'elle s'est contentée de faire reconnaître et consacrer sa position actuelle de façon à la sauvegarder en tout état de cause. Elle a agi sagement, et la France, qui vit avec sa voisine sur le pied des relations les plus cordiales, ne pouvait lui refuser une satisfaction aussi légitime.

Restent l'Italie et l'Allemagne, qui auraient pu voir avec jalousie cette extension importante de l'influence française dans la Méditerranée. Mais ces deux États ne paraissent pas avoir songé à intervenir dans cette affaire pour gêner notre action. En fait, leurs visées sont ailleurs. L'Italie a évidemment des vues sur la Tripolitaine et le Barka, où elle voit un champ d'expansion pour le trop-plein de sa population. Quant à l'Allemagne, elle a montré par des signes non équivoques et répétés que ses espérances se portaient vers l'Asie Mineure. Des colons allemands y sont établis dès maintenant en grand nombre, et leur Empereur est allé les visiter il y a quelques années, prouvant ainsi l'intérêt avec lequel il suit leurs entreprises. Encouragés par leur gouvernement, les Allemands portent dans cette direction leur effort industriel et leurs capitaux, en construisant des chemins de fer destinés à desservir, dans un avenir prochain, la plus grande partie de l'Asie antérieure. Rien ne nous autorise à jalouser ou à entraver de tels efforts; mais ils justifient notre propre politique. Toutefois, la politique n'est rien et n'aboutit à rien si elle n'est pas appuyée sur une nécessité nationale et si ses succès ne sont pas mis à profit par l'initiative individuelle des citoyens. La nécessité nationale existe, nous l'avons montré tout à l'heure. Il reste donc à savoir si notre race saura tirer parti du champ nouveau que la diplomatie vient d'ouvrir devant elle. D'ailleurs, le terrain n'est pas encore libre. Il faut d'abord le déblayer des obstacles accumulés par les circonstances exposées dans ce travail. Que reste-t-il à faire pour cela? Voilà une question délicate à laquelle nous essaierons de répondre en tenant compte des indications fournies par l'étude des conditions sociales du milieu marocain. Nous nous

souviendrons aussi des exemples que nous avons actuellement sous les yeux. La mission que les événements ont imposée à la France doit être accomplie par deux actions distinctes : l'action publique d'abord, l'action privée ensuite. Nous examinerons successivement ces deux éléments du problème.

II. — L'ACTION PUBLIQUE.

L'action du gouvernement peut s'exercer selon deux systèmes différents. Le premier, plus rapide dans ses effets, a pour moyen principal la force. Le second, basé sur la négociation, l'appui moral, la direction administrative et les secours financiers, n'admet par conséquent que des moyens pacifiques, c'est-à-dire d'une application lente et graduelle.

Il ne serait certes pas difficile de faire naître, par une politique exigeante et agressive, des motifs plus ou moins plausibles pour intervenir par la force dans les affaires du Maroc. D'ailleurs, même sans le désirer, nous pourrions bien être entraînés quelque jour à prendre parti dans un conflit aigu. Dans ce cas, la situation deviendrait grave et quelque peu dangereuse. En effet, nous avons constaté que les Marocains sont nombreux ; pour la plupart belliqueux et armés de fusils modernes ; cantonnés dans un lacis montagneux très compliqué, ils sont difficiles à atteindre et à réduire. Il faudrait sans doute pour y réussir des campagnes répétées, coûteuses et sanglantes. C'est là une perspective qui doit donner à réfléchir et il ne faudrait se décider à l'emploi d'un tel moyen que si toute autre voie nous était fermée.

Toutefois, s'il était absolument besoin d'agir par les armes, la chose serait facilitée par une série de circonstances dont il faut tenir compte. Rappelons-nous d'abord l'état de division des peuples marocains. Il serait aisé d'y former, en prenant comme centre soit le sultan actuel, soit à son défaut un autre chérif, un parti qui, en groupant autour de lui une fraction des éléments indigènes, formerait le noyau national des forces employées pour obliger les mutins à accepter un régime d'ordre et de paix.

En second lieu, la disposition géographique du Maroc, établi sur deux mers, et bordé, d'autre part, par nos possessions algériennes, le rend plus facilement vulnérable, car elle permet de le bloquer étroitement, d'empêcher toute introduction d'armes, de munitions ou de secours quelconques. On peut aussi, grâce à la mer qui le baigne au nord et à l'ouest, et au chemin de fer qui le longe à l'est, porter rapidement des troupes et des approvisionnements sur tous les points d'attaque ou de protection. De plus, la supériorité de l'organisation, de l'armement et de l'instruction contre-balancerait dans une grande mesure l'avantage de la position dont jouissent presque toujours les montagnards. Enfin, par l'occupation des ports et du plat pays, nous commanderions entièrement le transit, et les régions insoumises pourraient être privées momentanément des articles étrangers dont elles ont pris l'habitude, ainsi que des débouchés qui leur permettent d'écouler leurs produits et de se procurer un peu d'argent. Ajoutons à cela que l'Algérie nous offre des éléments militaires accoutumés au climat et bien au courant des procédés indigènes.

Dans ces conditions, il est évident que l'effort à faire pour pacifier et organiser le Maroc, serait infiniment moins prolongé et moins pénible que celui qu'il a fallu consacrer à la pacification de l'Algérie. Mais l'expédition serait sûrement plus longue et plus dure que celle de Tunisie, parce que la population est plus nombreuse, plus aguerrie, mieux armée et établie dans un pays plus difficile. Sans même porter en ligne de compte les frais de l'opération, qui pourraient être mis à la charge du Maroc au moyen d'annuités plus ou moins prolongées, il y aurait lieu de prévoir des sacrifices de vies humaines auxquels on ne doit se résigner qu'à la dernière extrémité, sans parler des embarras politiques qu'une opération si considérable peut toujours susciter.

Le seul avantage de l'emploi de la force serait de hâter dans une grande mesure l'obtention du résultat cherché. Ce résultat consiste essentiellement en ceci : établir l'ordre et la justice dans le pays entier en obligeant tous les groupes à accepter l'empire

d'une loi commune ainsi qu'une répartition équitable des charges publiques, et en les faisant profiter des avantages que procure l'action gouvernementale. Or, il est bien évident que ni les privilégiés ni les turbulents pillards de la montagne, ne se résigneront facilement à abandonner les avantages abusifs ou la barbare liberté dont ils jouissent actuellement. Pour les y contraindre, il faudra certainement leur montrer que la résistance est inutile et même dangereuse pour eux. Donc, si par bonheur nous pouvons éviter la solution brusque mais pénible d'une expédition, il sera nécessaire, tout au moins, d'organiser autour du makhzen une force armée suffisante pour en imposer aux plus turbulents. Nous devons obliger le pouvoir chérifien lui-même à suivre une politique et à employer des procédés tout à fait différents de ceux qu'il a pratiqués jusqu'à présent.

Ces procédés nouveaux, appliqués graduellement sur l'initiative et sous le contrôle de nos agents, peuvent se grouper en trois catégories différentes : 1° organisation de la police et pacification du pays ; 2° établissement d'une administration régulière, agissant pour régir d'une manière équitable les intérêts généraux du pays, et non pas pour l'exploiter ; 3° création et entretien des services publics propres à favoriser le progrès moral, intellectuel et économique de la population. Nous savons que, dans ces trois ordres d'idées, il y a énormément à faire au Maroc.

En ce qui concerne la police, d'abord, il ne s'agit pas seulement de tenir en respect quelques malandrins, mais bien d'obliger toutes les tribus à vivre en paix chacune sur son territoire, et tous les grands personnages à respecter les droits individuels. Pour cela, il faut des troupes solides, bien encadrées, bien armées, bien nourries, bien payées. Un vizir indigène ne suffira jamais pour les constituer ; il doit être doublé d'un état-major français ayant non seulement la charge de l'instruction des troupes, comme la mission actuelle, mais encore la direction technique de tous les services militaires. Il est également nécessaire que des cadres empruntés à l'Algérie soient détachés au Maroc pour former avec les éléments indigènes des légions à la fois solides, légères et bien entraînées, capables de faire au besoin

des expéditions sérieuses dans la montagne et de s'y établir pour surveiller et châtier les tribus les plus agitées.

Une telle organisation militaire aura l'inconvénient de coûter cher. Pour y subvenir, aussi bien qu'aux autres dépenses nécessaires, on ne peut se dispenser de recourir à la ressource extraordinaire de l'emprunt garanti. Mais, en échange de cette garantie, la France doit exercer sur les revenus du Maroc la même initiative et le même contrôle qu'en matière militaire. Par la réorganisation de la douane et des impôts, par la réduction graduelle des privilèges, par l'extension de la masse des contribuables, enfin par le développement de la prospérité générale, les ressources du Trésor marocain ne tarderaient certainement pas à dépasser les besoins dont nous venons de parler, et à permettre de doter largement les services de la troisième catégorie.

Ces services qui, aujourd'hui, n'existent en aucune manière, seraient à créer de toutes pièces. Il y aurait d'abord à prendre des mesures d'hygiène et de salubrité, à créer des dispensaires et des hôpitaux avec un personnel médical mixte, c'est-à-dire comprenant un certain nombre de dames, chose très importante dans ce pays pour ce qui touche les soins à donner aux femmes et aux enfants. L'instruction primaire pour les deux sexes, combinée avec l'enseignement professionnel, serait également un bienfait pour une population qui compte beaucoup de commerçants et d'artisans. Il est probable qu'avec des éléments tirés de l'Algérie, on pourrait former en quelques années un corps de maîtres indigènes qui, sans négliger l'instruction religieuse à laquelle les Marocains tiennent beaucoup, seraient en état de donner à leurs élèves des notions utiles. Cette question de l'enseignement soulèverait d'ailleurs une difficulté grave : il existe au Maroc deux langues principales, sans compter les dialectes : l'arabe et le *tamachek* ou idiome berbère. Le premier est parlé dans les villes maures de la plaine : le second est la langue des montagnards. Peut-on faire prédominer l'un de ces idiomes, ou bien faudra-t-il les enseigner tous les deux? Telle est la question qui se posera un jour ou l'autre. Enfin, nous avons constaté à quel point le Maghreb

est dépourvu de l'outillage indispensable au progrès du travail et du commerce. De bonnes routes, aussi favorables au maintien de l'ordre qu'à l'activité de la circulation, avec les travaux d'art accessoires, un service régulier des postes, le télégraphe, ne peuvent se faire attendre bien longtemps, si l'on veut que l'extension des affaires vienne augmenter à la fois l'aisance de la population et les recettes du Trésor. Nous ne parlerons pas des chemins de fer qui s'imposeront d'eux-mêmes à bref délai, si on réussit à pacifier le pays, mais qui seront sans doute construits par des compagnies privées. D'autre part, une administration intelligente et active pourrait donner à l'agriculture un essor considérable en favorisant l'irrigation et l'organisation des transports à bon marché dans un certain nombre de régions. Malheureusement, on ne peut compter pour tout cela ni sur l'initiative, ni sur l'autorité, ni sur la compétence, ni enfin sur l'activité du makhzen; on aurait donc à lui adjoindre, pour l'établissement et la gestion de de tels services, un personnel européen.

Ainsi nous arrivons toujours à cette conclusion : le makhzen, avec ses idées, ses préjugés, ses habitudes et son incompétence, ne fera jamais rien pour améliorer la situation s'il est laissé à lui-même. Pour que ce gouvernement très spécial accepte le progrès, il faut que le mouvement lui soit imposé, et il en est de même pour toutes les influences despotiques, exclusives et adverses qui se partagent ce beau pays, en gaspillent les ressources et oppriment la population. On voit quelle tâche immense et compliquée notre gouvernement assume en prenant le contrôle direct des affaires du Maroc. Et pourtant nous ne nous sentons pas autorisé à l'en blâmer, car c'est à la fois un devoir et un besoin pour les nations civilisées de répandre le progrès autour d'elles. La France ne pouvait faillir à ce devoir. Du reste, au moment de se mettre à la besogne, le gouvernement peut guider son action en s'informant des procédés employés ailleurs dans des circonstances analogues. Il trouvera dans la pratique coloniale de la Grande-Bretagne plus d'une indication utile à noter.

En effet, si on y regarde de près, on verra que l'Angleterre n'a pas procédé autrement dans les nombreux petits États orientaux dont elle a pris la direction plus ou moins complète, depuis l'Égypte jusqu'à la Birmanie, en passant par la péninsule malaise et les îles qui l'avoisinent. Partout elle a employé son influence à modérer les abus et à faciliter les relations intérieures et extérieures. Dans ce but, tout en ménageant le plus possible l'orgueil national, les susceptibilités de la classe dirigeante, et aussi les intérêts acquis, ses agents se sont introduits dans l'administration locale, pour la diriger vers des méthodes nouvelles, inconnues des gouvernements indigènes, et dont le sens leur échappe le plus souvent. Les Anglais savaient par expérience qu'avec les Orientaux, il ne faut presque jamais compter sur les éléments locaux pour organiser une administration telle que nous la comprenons. Chez les communautaires, la conception du pouvoir, de son rôle et de ses effets est trop différente de la nôtre pour que de simples conseils puissent suffire auprès d'eux. Par l'effet d'une éducation qui dérive de leur formation sociale, ils considèrent le gouvernement non comme une institution de bien public, mais comme un instrument d'exploitation mis aux mains du plus fort, et dont il peut abuser jusqu'au jour où il sera dépossédé par un concurrent plus vigoureux. De là viennent les procédés administratifs des États orientaux et l'effroi qu'ils inspirent à leurs sujets. Mais s'il en est ainsi, comment pourra-t-on réaliser des réformes dans un tel pays, sinon en imposant aux dirigeants une collaboration et un contrôle qu'ils ne désirent certes point, mais sans lesquels l'on serait infailliblement joué par une diplomatie faite d'inertie, de ruse, d'indifférence et d'hostilité pour tout ce qui est nouveauté ou progrès? C'est donc uniquement par la contrainte que le progrès peut être introduit dans les milieux de ce type : par la contrainte unie à la prudence, à la modération, à l'habileté. Les Anglais l'ont bien compris; de là leurs succès. Du reste, nous n'avons pas agi autrement en Tunisie, et le résultat obtenu paraît encourageant, malgré les critiques assez vives, mais souvent exa-

gérées qui ont été dirigées contre la Résidence générale. A Madagascar, où l'on a préféré appliquer l'administration directe et les moyens rapides sous une direction militaire, le résultat paraît être au contraire fort médiocre. Quant à l'Indo-Chine, où les deux systèmes sont en présence, le régime du protectorat, sans y produire des effets très remarquables, a cependant procuré au pays une tranquillité précieuse. On en aurait tiré meilleur parti encore, si nos fonctionnaires en avaient mieux compris la portée et l'utilité.

Il faut savoir regarder les gens et les choses en face. Le système que nous préconisons, c'est en fait le protectorat, non pas le protectorat hautain, publiquement et bruyamment déclaré, exigeant et tracassier, mais un régime de coopération discrète et ferme, amicale et soutenue, cherchant les résultats plutôt que les satisfactions d'amour-propre. Si on ne va pas jusque-là, avec la prudence et la mesure qui conviennent, il sera impossible de surmonter les difficultés de la situation. Nous resterons embourbés dans le gâchis né de l'opposition de tant d'intérêts contraires et nous serons acculés finalement, ou bien à un échec désastreux pour notre influence extérieure, ou bien à une expédition qui se présentera peut-être alors dans des conditions plus mauvaises et plus dangereuses encore qu'aujourd'hui. Le gouvernement a dû peser mûrement ces choses. Tout homme éclairé et patriote le suivra avec attention dans cette entreprise délicate, profondément intéressante au point de vue social comme au point de vue national. Mais ce qui est surtout nécessaire pour soutenir et féconder l'initiative des pouvoirs publics, c'est l'action parallèle et efficace de l'initiative privée. Voyons donc ce qu'elle peut faire dans la circonstance.

III. — L'ACTION PRIVÉE.

Si le gouvernement français, profitant de l'occasion qui se présente à lui en l'état des relations internationales, réussit à imposer au makhzen sa collaboration et son contrôle adminis-

tratifs, les particuliers pourront, de leur côté, entreprendre au Maroc beaucoup de choses utiles et fructueuses. En y créant des intérêts nouveaux, en développant la productivité et les ressources du pays, surtout au point de vue agricole et industriel, ils seconderont énergiquement, et d'une façon profitable pour tout le monde, l'action des pouvoirs publics. Cela est de toute évidence, et il n'est pas moins certain que si l'initiative privée manque à sa fonction, si, laissant la place aux purs spéculateurs et aux aventuriers, elle laisse sans grande utilité pour les Français le résultat de l'action politique et administrative de la France, il se trouvera sûrement des gens d'une autre nationalité pour en tirer profit. Sans vouloir exclure les étrangers du bénéfice de notre action extérieure, il est pourtant naturel qu'elle nous profite d'abord à nous-mêmes. Déjà, du reste, des entreprises françaises sont installées au Maroc; il faudra les multiplier et les développer.

C'est au point de vue agricole surtout qu'il y a là une grande et belle œuvre à accomplir, œuvre à la fois sociale et économique. Elle est sociale en ce sens que, par la culture, une race immigrante peut exercer une action forte et bienfaisante sur la race indigène, tout en prenant dans le pays des racines profondes et durables. Elle est économique aussi, surtout dans un pays où le progrès des méthodes ne s'est pour ainsi dire pas fait sentir, et où, par conséquent, il est aisé d'améliorer et d'augmenter la production. Au Maroc, comme dans tous les pays du type communautaire, la culture souffre non seulement des tendances routinières et indolentes de la race, mais encore de l'organisation générale de la propriété et de l'insécurité due à l'imperfection des pouvoirs publics. Dans la plaine, la plus grande partie des terres arables appartient à de grands propriétaires ou à des fondations pieuses (biens *habous*). L'exploitation est confiée, soit à des esclaves, soit à des domestiques sans aucun avenir, car ils sont mal payés et ne peuvent guère améliorer leur situation, soit à des corvéables, soit à des métayers (*khammès*), dont la part est réduite au cinquième de la récolte, ce qui leur ferme également tout horizon. Dans ces con-

ditions, personne n'est vraiment intéressé à l'amélioration du sol, ni le propriétaire, être collectif bien souvent, ou dont le meilleur revenu vient d'ailleurs : des quêtes ou des impôts par exemple, ni le cultivateur, qui travaille sans espoir en l'avenir. Dans la montagne, la petite propriété paysanne est plus fréquente, et nous savons comment les gens du *blad es siba* réussissent à se soustraire aux exigences du pouvoir central et de ses caïds. Mais ici le sol est parfois ingrat et d'ailleurs les communications sont si difficiles que les débouchés manquent le plus souvent. La sécurité, et des routes, apporteraient de ce côté encore des changements profitables à l'ordre public et à la prospérité générale. Quant au plat pays, par une meilleure distribution des terres et aussi de leur revenu, par des entreprises d'irrigation, surtout dans le sud, on arriverait à la fois à améliorer la situation d'un grand nombre de gens des campagnes, à donner du travail à beaucoup d'hommes de la montagne, qui pourraient pratiquer l'émigration temporaire et enrichir le pays. Que faudrait-il pour cela ? des colons capables et munis de capitaux. On voit des Français qui vont élever des bœufs ou des moutons en Amérique ou en Australie. Pourquoi n'en trouverait-on pas pour aller organiser l'élevage ou la culture du coton, du tabac, des primeurs, dans les plaines beaucoup plus prochaines du Maroc [1] ?

En ce qui concerne l'industrie, un pays neuf est pour elle un champ plein de promesses, c'est-à-dire d'occasions d'activité et de profit. Au Maghreb, tout est encore à faire, et si les ouvriers y sont peu expérimentés et peu actifs, ils sont aussi peu exigeants. D'où compensation. Dans ce domaine encore, une fois l'ordre établi, des gens avisés pourraient faire de bonnes affaires en éveillant ce peuple de sa torpeur. Quant au commerce, il est inutile d'y insister, car il suit forcément le progrès des autres branches de l'activité humaine. D'ailleurs, si son action est

1. En droit, l'accès de la propriété est ouvert aux Européens, mais, en fait, on les en écarte, en refusant de recevoir et de rédiger officiellement les contrats passés en leur faveur. Ils sont ainsi réduits à s'intéresser, comme bailleurs de fonds, aux exploitations indigènes. Il faudra évidemment vaincre cette résistance illégale.

considérable au point de vue économique, elle est moins profonde que celle de l'industrie et surtout de la culture au point de vue social.

En tout état de cause, qu'il s'agisse de faire de la culture, de l'industrie ou du commerce, tout Français qui veut aller s'établir au Maroc devrait, pour y être admis et soutenu, remplir trois conditions : 1° être animé du désir de travailler sérieusement; 2° avoir reçu une éducation professionnelle; 3° posséder un certain capital. Sans cela, nous verrons se constituer là-bas un prolétariat misérable, sans valeur et sans influence, comme c'est le cas déjà pour les Espagnols dans les villes côtières. Une telle immigration serait plus nuisible qu'utile et il faut éviter avec soin de l'encourager. Au contraire, un homme laborieux, capable et disposant d'un capital de 10.000 à 100.000 francs pourra réaliser assez vite au Maroc, par des moyens parfaitement honnêtes et recommandables, une belle fortune. Tel est l'avis des hommes qui ont étudié la situation.

Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur le rôle que l'initiative privée devrait jouer dans les affaires du Maroc. Si l'action gouvernementale intervient pour ouvrir la voie, en brisant le vieux moule de la société marocaine, toute pétrie d'abus, de privilèges, d'ignorance et de préjugés, divisée en outre contre elle-même, il est bien évident que l'initiative privée doit suivre pas à pas, appuyer et couronner cette œuvre de pacification et d'organisation. Les deux efforts se complètent, s'achèvent l'un par l'autre. Un avenir assez prochain, semble-t-il, montrera si notre peuple est capable de mener à bien cette entreprise, en dépit des difficultés qu'elle présente. Nous voulons le croire, et nous aimons à penser que tous les Français éclairés sauront s'intéresser aux grandes questions de cet ordre plus qu'aux misérables incidents de la politique quotidienne.

Léon POINSARD.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

LE COMMERCE FRANCO-BELGE

ET

SA SIGNIFICATION SOCIALE

PAR

PH. ROBERT

SOMMAIRE

I. — **Caractères de la Belgique.** P. 279.

II. — **Quelques chiffres généraux.** P. 281.

III. — **Les articles du commerce franco-belge.** P. 285.

IV. — **Pourquoi la Belgique est un débouché pour la France.** P. 288.

V. — **Classification de nos ventes à la Belgique.** P. 289.

VI. — **Comparaison de nos ventes à la Belgique avec nos ventes à l'Angleterre et classement qui en résulte.** P. 296.

VII. — **La concurrence allemande.** P. 302.

VIII. — **Moyens de résister à la concurrence allemande.** P. 307.

IX. — **Comptoirs à créer.** P. 308.

X. — **Organisation pour l'exportation en Belgique des produits agricoles de consommation immédiate.** P. 330.

XI. — **Pourquoi la France est un débouché pour la Belgique.** P. 333.

XII. — **Les ventes de la Belgique à la France.** P. 335.

XIII. — **L'Angleterre et la Belgique fournisseurs de la France.** P. 338.

PRÉFACE

Nos lecteurs n'ont pas oublié le fascicule que nous avons publié sous ce titre : *Pour développer notre commerce. Groupes d'expansion commerciale.*

Cette publication a eu un grand retentissement et a même suscité diverses initiatives que nous constatons avec plaisir.

La Presse de toute opinion a consacré à cette publication plus de cent articles élogieux, qui prouvent que le sentiment public est unanimement favorable à cette tentative.

La *Fédération des industriels et commerçants français* a demandé à M. Edmond Demolins de venir faire une conférence sur ce sujet à un de ses déjeuners mensuels. Nous avons publié le résumé de cette conférence et la réponse de M. André Lebon.

Plusieurs Chambres de commerce françaises à l'étranger ont mis la question à leur ordre du jour et ont applaudi à cette initiative, notamment celle de New-York, qui est une des plus importantes.

Nous avons reçu de nombreuses lettres de nos Consuls, qui nous ont envoyé de précieux encouragements.

Actuellement, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre

Bulletin, un certain nombre de groupes commerciaux sont constitués et fonctionnent.

Enfin, le journal *le Matin*, après avoir reproduit notre graphique sur *les produits français exportés en Angleterre*, organise en ce moment un Congrès « *pour développer notre commerce* », qui s'inspire des mêmes idées.

Notre fascicule était plus spécialement consacré au commerce entre la France et l'Angleterre.

Mais nous annoncions que nous étudierions prochainement le commerce franco-belge, afin de déterminer les conditions dans lesquelles nos commerçants peuvent aborder le marché de la Belgique avec les meilleures conditions de succès.

C'est pour réaliser cette promesse que nous publions le présent fascicule.

Nos lecteurs constateront que cette étude a été faite avec un soin extrême et d'après la même méthode scientifique qui nous a permis d'établir les conditions essentielles du commerce franco-anglais.

Nous avons le sentiment que nous donnons ainsi à nos industriels et à nos commerçants le moyen de s'ouvrir des débouchés nouveaux.

C'est à eux maintenant de savoir être des hommes d'initiative capables d'en profiter.

E. D.

LE COMMERCE FRANCO-BELGE

ET

SA SIGNIFICATION SOCIALE

I. — CARACTÈRES DE LA BELGIQUE.

Parmi les pays avec lesquels un peuple entretient des relations commerciales, il en est qui occupent tout naturellement un rang privilégié : ce sont les pays voisins.

A ce titre, la Belgique mérite d'être considérée particulièrement. Le commerce que ce pays fait avec la France est en effet des plus actifs, et nous allons nous efforcer de le caractériser, avec l'aide nécessaire des chiffres. Mais, avant tout exposé statistique, il importe de constater certains faits précis, qui contribuent grandement à imprimer au commerce franco-belge le cachet spécial dont l'empreinte, au cours de cette étude, se dégagera peu à peu.

En premier lieu, avons-nous dit, la Belgique est voisine de la France. Ce voisinage est accentué par ce fait qu'il n'existe pas, entre les deux pays, de frontières naturelles. Pas de barrières telles que la mer ni d'obstacles provenant du sol, tels que fleuves, marais, déserts ou montagnes. La Belgique, en réalité, n'est que le prolongement de la France, et le passage de l'une à l'autre s'opère sans qu'on s'en aperçoive autrement que par des poteaux indicateurs, ou par la présence de postes de douanes, création artificielle des pouvoirs publics.

En second lieu, la Belgique est un pays où une grande partie de la population parle français, circonstance qui facilite singulièrement les transactions commerciales.

En troisième lieu, la Belgique appartient à l'union monétaire latine, et l'on s'y sert couramment des mesures françaises, des poids français, des monnaies françaises. Encore un détail qui favorise le trafic en le mettant à la portée d'un plus grand nombre de gens.

En quatrième lieu, la Belgique est un petit pays, compris tout entier dans un seul climat, celui du nord de la France. Ce climat diffère, par conséquent, de celui de la France méridionale, et, d'une façon générale, les Belges sont moins que nous en état de se suffire à eux-mêmes, vu le manque de variété de leurs productions naturelles. Or, nous sommes à leur porte pour combler cet inévitable déficit.

En cinquième lieu, ce petit pays est habité par une population très dense et très industrielle, de sorte qu'en toute hypothèse il ne peut se passer, soit d'importations alimentaires pour sa nourriture, soit de matières premières, venues du dehors pour les besoins de son industrie.

Nous verrons que toutes ces particularités influent notablement sur la qualité et la quantité des échanges, et il ne faut pas les perdre de vue si l'on veut s'expliquer socialement l'évolution des phénomènes économiques.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que la Belgique, située au carrefour de trois grandes races, anglaise, française et allemande, présente, comme moyenne de ses deux espèces sociales, le Wallon et le Flamand, un type humain sensiblement intermédiaire entre ces trois autres types. Certains Belges ont la physionomie plutôt française : d'autres l'ont plutôt allemande : d'autres enfin, surtout sur le littoral, offrent des points sérieux de ressemblance avec les Anglo-Saxons du rivage opposé. Il en résulte une combinaison que la *Science sociale* a jusqu'à présent peu décrite, et qu'elle décrira lorsque assez d'observations se seront accumulées. Pour le moment, les constatations suivantes, enregistrées à la lumière de la méthode, aideront, du moins nous l'espérons, à préparer cette besogne de longue haleine qui, ébauchée plusieurs fois, n'a jamais été menée jusqu'au bout.

II. — QUELQUES CHIFFRES GÉNÉRAUX.

Ventes de la France à la Belgique : 380 millions de francs.
Achats de la France à la Belgique : 350 — —

Dès qu'on examine d'un peu près les échanges franco-belges, on ne tarde pas à constater combien l'idée qu'on s'en ferait serait fausse si, pour cette étude, l'on se contentait — comme cela a lieu bien souvent — d'utiliser isolément soit la statistique française, soit la statistique belge. L'une et l'autre, prises séparément, sont, en effet, extraordinairement inexactes mais peuvent, par contre, être aisément rectifiées par le rapprochement et la comparaison de leurs données respectives. L'inexactitude de la statistique de notre douane tient à ce qu'on y porte, comme vendue à la Belgique, toute marchandise française pénétrant dans le royaume et, comme d'origine belge, toute marchandise entrant en France par notre frontière du nord. — Or, dans les deux sens, existe un énorme transit à travers la Belgique, qu'enregistrent fort heureusement les relevés belges. — Mais ceux-ci, à leur tour, doivent être corrigés, car ils mettent à notre compte toutes les marchandises belges ou nationalisées franchissant notre frontière et dont une certaine proportion ne fait que traverser notre territoire.

Après avoir, autant qu'il est possible, écarté ces diverses chances d'erreur, on obtient pour l'exercice 1902 les chiffres que nous allons maintenant énumérer et qui, forcément approximatifs, sont cependant très voisins, croyons-nous, de la complète réalité :

Ventes de la France à la Belgique après qu'on y a ajouté la valeur des colis postaux [1] : 380 millions de francs [2] et non pas 633, comme l'indique la

1. Et quand, par contre, on a retranché divers produits, tels que le café, le cacao, que la douane belge inscrit à notre compte, mais qui, d'après les indications de notre douane, sont des produits n'ayant pas été francisés et n'ayant fait que transiter à travers la France ou qui peut-être ont été réexportés après avoir été simplement entreposées par exemple au Havre.

2. Ce chiffre de 380 millions, bien que très près de la réalité, est peut-être cepen-

statistique française qui ne tient pas compte du transit de nos marchandises à travers la Belgique.

Marchandises françaises ou étrangères ayant passé par la France et transitant les unes et les autres par les ports d'Anvers (135 millions), de Gand et d'Ostende à destination des pays les plus divers : 140 millions.

Marchandises françaises ou étrangères ayant passé par la France et transitant les unes et les autres par les voies ferrées belges à destination de la Hollande (75 millions environ), du Danemark, de l'Allemagne et même de la Russie : 93 millions.

Marchandises étrangères [1] passant par la France à destination de la Belgique pour y rester, mais plus encore pour y transiter surtout par Anvers, et un peu pour la Hollande et l'Allemagne : 89 millions.

Notons, en passant, l'énorme transit français par les ports belges (140 millions) qui, tous les ans, fait perdre à notre marine marchande d'énormes frets. — Sur cette grave question, on peut lire les lumineuses explications de M. Pierre Baudin dans *La Poussée* (Flammarion, éd., p. 178-231) et de M. Maurice Schwob dans le *Danger allemand* et la *Guerre commerciale* (Flammarion éd.). Disons cependant que, par suite de la déplorable organisation de nos transports terrestres et maritimes, ce ne sont pas seulement des marchandises du nord et de l'est de la France qui vont s'embarquer à Anvers, mais aussi des produits de Lyon et du centre, parfois même lorsqu'ils sont destinés à l'Extrême-Orient.

Ventes de la Belgique à la France, y compris la valeur des colis postaux : 350 millions de francs environ [2].

Marchandises étrangères entrées en Belgique surtout par Anvers et transitant à destination de la France, mais dont une portion ne fait également ensuite que transiter à travers notre pays : 224 millions.

Marchandises étrangères ayant déjà transité par la Belgique, ou bien marchandises belges, et qui, les premières comme les secondes, transitent à travers la France : 75 millions.

dant un peu trop élevé, car il se peut qu'il comprenne une certaine portion, impossible d'ailleurs à déterminer, de marchandises étrangères venues en Belgique par la France.

1. Exemples : café, cacao, amidon, etc.

2. La douane belge donne 357, à quoi il faudrait ajouter 1 million de colis postaux (d'après l'administration française, dont l'estimation doit être la plus exacte, car elle défalque les colis postaux belges transitant à travers la France); tout cela ferait ensemble 358 millions. — Mais ce chiffre comprend au bas mot 8 millions de marchandises belges transitant à travers la France.

On voudra bien excuser l'aridité des énumérations qui précèdent en songeant qu'il était nécessaire de les produire, ne fût-ce que pour mettre en évidence l'importance de la Belgique comme *grand transitaire du commerce européen.*

Ce rôle est encore mieux mis en lumière par les chiffres ci-dessous qui sont, eux aussi, relatifs à l'année 1902 :

	Millions de francs.
Total du transit à travers la Belgique	1.547
Huit principaux pays de provenance du transit :	
Allemagne (Zollverein)	521
France [1]	362
Angleterre	157
Pays-Bas	118
Suisse	111
États-Unis	46
Australie	49
Italie	39
Huit principaux pays de destination du transit :	
Angleterre	321
Allemagne (Zollverein)	316
France [2]	217
États-Unis	160
Pays-Bas	118
Suisse	49
Australie	24
Autriche-Hongrie	21

Ces deux listes, quoique très réduites, des nombreux pays qui font passer leurs marchandises par la Belgique, montrent bien comment celle-ci est placée en quelque sorte à l'un des plus *larges confluents des courants commerciaux mondiaux,* et comment, ainsi que l'écrivait récemment M. Borel, premier secrétaire de notre légation à Bruxelles, la Belgique « devient

1. Ce chiffre comprend, outre les produits réellement français, les marchandises venues de France mais qui, en réalité, comme nous l'avons dit plus bas, sont des expéditions étrangères ayant transité par la France. — Si ce chiffre ne coïncide pas complètement avec celui que l'on obtient en additionnant les trois catégories de marchandises venues de France pour transiter à travers le royaume et que nous avons énumérées tout à l'heure, cela tient à ce que les deux administrations douanières n'emploient pas les mêmes taux d'évaluation de la valeur des marchandises.

2. Même observation pour ce chiffre.

de plus en plus le port d'embarquement et de débarquement des marchandises destinées à l'Europe centrale ou en provenant. Malgré la faible étendue de côtes dont elle dispose et leur manque de rades sûres, elle ne néglige rien pour augmenter l'outillage, si puissant déjà, d'Anvers; elle crée un port à Heyst, elle augmente celui de Bruges, elle creuse à 8 mètres la profondeur du canal de Terneuzen qui donne accès au port de Gand, non pas tant pour assurer à ces produits des débouchés, — ceux qui existent sont plus que suffisants sous ce rapport, — mais pour rester le « commissionnaire » d'une partie du commerce européen. Le réseau de voies fluviales intérieures qui la rattache à ses trois voisins contribue à lui amener à bon marché les marchandises lourdes et encombrantes ».

On remarquera de plus avec M. Carteron, notre consul général à Anvers, que « la Belgique, au point de vue du transit, comme d'ailleurs au point de vue de ses exportations, est surtout orientée du côté de l'Allemagne. Cela s'explique sans doute par ce fait qu'elle a, dans le pays rhénan, son principal hinterland ».

Mais la Belgique n'est pas seulement un pays de transit, et, suivant la très juste expression de M. Carnegie[1], le célèbre milliardaire américain, elle est en outre, « vu ses dimensions, la plus surprenante de toutes les nations industrielles »... Aussi « ses exportations et ses importations par tête excèdent-elles, et de beaucoup, celles de l'Angleterre ».

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, notamment pour nous, elle est notre première cliente, une cliente meilleure même que l'Angleterre. Sans doute nos voisins d'outre-Manche nous achètent annuellement pour 1 milliard[2] de francs de marchandises et les Belges seulement pour 380 millions; mais on ne peut vraiment demander à un peuple de 7 millions d'âmes de nous faire autant d'emplettes qu'une nation de 42 millions d'âmes. Et si

1. *A B C de l'Argent* (p. 141) (Flammarion, éd.).

2. On dit souvent 1.200 millions; mais de ce dernier chiffre il convient de défalquer 200 millions de francs de marchandises, comprenant celles qui ne font que transiter pas le Royaume-Uni et celles qui sont revendues par les Anglais, le plus souvent d'ailleurs aux autres pays anglo-saxons.

l'on évalue par tête d'habitant les achats faits réciproquement à la France par la Grande-Bretagne et la Belgique, on constate que celle-ci se range non pas au troisième rang de nos acheteurs, après l'Angleterre et après l'Allemagne (cette dernière important annuellement environ 500 millions de francs de produits français pour sa population de 56 millions d'habitants), mais bien au premier rang :

La Belgique nous achète, en effet, par tête d'habitant.....	54	francs.
L'Angleterre nous achète, seulement, par tête d'habitant.....	23	—
L'Allemagne nous achète, seulement, par tête d'habitant.....	8	—

III. — LES ARTICLES DU COMMERCE FRANCO-BELGE.

Non seulement la Belgique est, en ce qui nous concerne, la meilleure de nos clientes, mais, de tous les peuples auxquels elle achète, c'est encore à nous, malgré l'accroissement si rapide et si inquiétant de ses achats allemands dont il sera parlé tout à l'heure, c'est encore à nous, dis-je, qu'elle s'adresse le plus volontiers, ainsi qu'en témoigne le classement des trois principaux pays qui font au royaume les ventes les plus élevées :

	1902 Millions de francs [1]
1° *France*.....	380
2° Allemagne (Zollverein).....	344
3° Pays-Bas.....	209

Rappelons qu'en Angleterre nous n'occupons, parmi les pays importateurs, que le quatrième rang et venons après les États-Unis, les colonies britanniques et l'Allemagne.

Quant à nos achats à la Belgique, bien que très importants, ils ne nous mettent cependant qu'au troisième rang parmi ses acheteurs :

	1902 Millions de francs.
1° Allemagne (Zollverein).....	428
2° Angleterre.....	358
3° *France*.....	350
4° Pays-Bas.....	218

1. Y compris pour ces trois pays leurs envois de colis postaux.

Mais il est vrai que, si l'on cherche la proportion des achats respectifs de l'Allemagne et de la France par rapport avec le chiffre de la population, on voit que la France, avec 9 francs par tête d'habitant, est une meilleure cliente de la Belgique que l'Allemagne qui n'achète que 7 fr. 60 par tête d'habitant.

Nous venons de voir l'importance des échanges entre les deux États. Prenons maintenant comme un premier aperçu « panoramique » de la nature de ces échanges par l'examen du tableau ci-dessous, qui fournit déjà des points de vue curieux :

Ventes de la France à la Belgique.	Millions de francs.	Achats de la France à la Belgique.	Millions de francs.
Matières premières que la Belgique possède, elle aussi, mais pas en assez grande quantité.	183	*Matières premières* attirées en Belgique par les puissants aménagements du port d'Anvers et par le développement commercial et industriel intense du pays, mais dont il se trouve avoir ainsi des excédents.	65
Articles pour *la toilette ou la parure féminine*.	44	*Houille et ses dérivés ; métaux et produits métallurgiques* que la Belgique, par suite d'*avantages naturels* et de la *faiblesse*, du moins nominale, *des salaires* de ses ouvriers, excelle à fournir à bas prix. .	147
Articles dits *de Paris* (y compris les productions littéraires et artistiques) et *articles du Jura*.	35	*Articles de fabrication commune* que la Belgique, grâce à sa grande richesse en houille et au bas prix de sa main-d'œuvre, excelle à produire *à très bon marché*.	60
Articles d'une fabrication délicate, de certaines branches de la *grande industrie chimique*, *mécanique* ou *céramique*. . .	43		
Monopoles naturels mondiaux de la France (cognacs, champagnes, saumurs, bordeaux et bourgognes).	20		
Produits du sous-sol ou du sol français que la Belgique ne possède pas, mais que la France n'est pas seule dans le monde à pouvoir lui fournir.	16	Pierres et terres que le sous-sol belge renferme en importantes quantités et qui sont peu répandues dans le nord et l'est de la France.	18

Produits que la Belgique possède, mais que la France lui envoie en tant que *primeurs*.	4		
Produits agricoles dont *la Belgique n'a pas*, dans certains cas, *des quantités suffisantes* pour *ses besoins*.	25	*Produits agricoles* que la Belgique, *grâce à sa culture intensive* et malgré nos droits de douane, parvient à écouler dans *les grands centres urbains de la France* du Nord pour une valeur double de celle que nous lui vendons. .	50
Autres marchandises non dénommées; environ.	10	Autres marchandises non dénommées; environ.	10
	380		350

Après avoir examiné sommairement l'importance et la nature des échanges des deux pays, tâchons de démêler quelles sont les causes de ces échanges. — Celles-ci ne sont point un effet du simple hasard et ont leur raison d'être. Nous commencerons par consacrer la première partie des pages qui vont suivre à l'analyse et à l'explication de nos ventes à la Belgique, puis nous terminerons en faisant le même travail pour nos achats à la Belgique.

Pour plus de clarté, nous allons débuter en résumant, dans un tableau que l'on doit lire d'abord horizontalement, les conclusions[1] de notre analyse méthodique des ventes de la France à la Belgique et le classement naturel qui en résulte.

Suivant les procédés habituels de la Science sociale, nous avons analysé séparément chacune des ventes de la France à la Belgique ; ensuite nous les avons comparées entre elles, puis classées dans leur ordre naturel ; enfin, ces ventes étant classées, nous les avons comparées à nos ventes à l'Angleterre, pour lesquelles, comme on le sait, le même travail a été déjà fait ; bref, de cette

(1) Cette tentative de débrouillage et de mise en ordre du chaos que présentent, comme à l'ordinaire, les nomenclatures douanières, étant essayée pour la première fois, le lecteur voudra bien excuser les erreurs de classement que nous aurions pu commettre et nous lui serons très reconnaissant de nous les signaler afin que nous puissions, le cas échéant, faire passer tel ou tel article d'une classe dans une autre. Nous faisons, à cet égard, un particulier et pressant appel à nos collègues belges de notre Société Internationale de Science sociale.

opération est résulté le classement de nos ventes à la Belgique qui, dans leur ensemble, se trouvent être, ainsi qu'on le verra, moins complémentaires de la production belge que ne le sont, de la production britannique, nos ventes à l'Angleterre.

IV. — POURQUOI LA BELGIQUE EST UN DÉBOUCHÉ POUR LA FRANCE.

Voici le tableau dont nous parlons :

Conditions économiques et sociales de la Belgique.	Besoins qui en résultent.	Conditions économiques et sociales de la France lui permettant d'y satisfaire.
Pays relativement le plus industriel du monde, mais très petit comme étendue.	Donc, énormes besoins de matières premières.	Pays vaste, mais relativement beaucoup moins industriel que la Belgique. — Donc excédents de matières premières à lui offrir. 183 millions de francs.
ayant, puisque très industriel, une large classe riche. — De plus, il se trouve que celle-ci aime le luxe matériel, les choses de l'art et de l'esprit et que sa langue est la française. — Or, toutes les énergies du pays sont plutôt tournées vers la production de l'article de consommation courante,	Donc, grands besoins d'articles de luxe, pour la toilette et la parure de la femme, pour l'ornement de l'habitation et pour la culture de l'esprit.	Pays surtout adonné, en ce qui concerne son commerce d'exportation, à la fabrication des produits de grand luxe, principalement du luxe féminin. — Paris crée la mode féminine mondiale. — Enfin les multiples articles dits de Paris, et nos légions d'artistes et d'écrivains ont une prééminence universellement reconnue. — Total de nos ventes : 78 millions de francs.
et ses artisans, bien qu'encore très nombreux, font de plus en plus place à l'ouvrier d'usine déspécialisé.	Besoins de certaines branches de la grande industrie chimique, mécanique ou céramique, exigeant un travail délicat, restent à satisfaire. —	Pays dont la classe ouvrière, relativement peu despécialisée, possède, ainsi que la classe patronale, des aptitudes spéciales pour le travail méticuleux que nécessitent certaines branches des grandes industries chimiques, mécaniques (automobiles) ou céramiques : 13 millions de francs.

Pays de culture paysanne intensive, mais petit et à grosses agglomérations urbaines;	Ne peut donc, malgré cette culture paysanne intensive, suffire complètement aux énormes besoins des	Pays vaste et de culture paysanne, et pas surpeuplé : plus de 24 millions de francs,
pays, enfin, de constitution géologique assez peu variée	villes ; a donc besoin de certains produits minéraux qui lui manquent,	ayant un sous-sol renfermant un peu de tout : 5 millions et demi de francs.
et de climat septentrional.	a besoin, pour ses classes riches ou moyennes, de primeurs ou bien de produits que son climat lui refuse complètement (vins).	et jouissant, sur les trois quarts de son étendue, d'un climat tempéré ou méridional donnant en abondance primeurs et vins 35 millions de francs. Total résultant de la culture, de la nature du sous-sol et du climat de la France : 65 millions de francs [1].

V. — CLASSIFICATION DE NOS VENTES A LA BELGIQUE.

Nous allons, maintenant, donner l'énumération de toutes les marchandises vendues par la France à la Belgique et que l'analyse méthodique permet de ranger dans les huit grandes classes qui suivent, classes qui elles-mêmes se subdivisent en de nombreuses sous-classes.

1° Matières premières, brutes ou à demi-ouvrées, que la Belgique possède mais que, par suite de sa faible étendue, elle ne peut fournir en quantités suffisantes à ses industries exubérantes et dont la France, vu sa plus vaste étendue et son développement industriel relativement moins intense, a des excédents d'origine nationale ou exotique (environ 183 millions de francs).

Matières premières d'origine végétale : 72 millions 2.

Bois de chêne et noyer en grumes et sciés.....	4 millions 0
Bois de construction autres que chêne et noyer.....	3 —
Perches et pièces de bois en grume.....	3 —

1. Aux divers chiffres ci-dessus s'ajoutent environ 10 millions de francs d'articles non dénommés qui se répartiraient certainement, si on en connaissait le détail, dans les diverses rubriques qui viennent d'être établies.

Autres bois	1	million	1
Lin	28	—	4
Chanvre	0	—	2
Fils de lin et chanvre	19	—	5
Etoupes	4	—	8
Drilles et chiffons	7	—	0

Matières premières d'origine animale : 61 millions 9.

Os, sabots, cornes de bétails; poils; boyaux frais, secs, etc.	2	millions	0
Laines	38	—	8
Fils de laines	3	—	7
Peaux brutes	11	—	7
Peaux teintes, vernies, laquées ou maroquinées	2	—	8
Peaux autrement préparées (tannées et corroyées)	2	—	1
Peaux de chèvre et de mouton tannées en croûte	0	—	5
Pelleteries apprêtées	0	—	3

Matières premières d'origine minérale : 40 millions 1.

Pierres ordinaires non ouvrées	4	millions	8
Houille [1]	8	—	0
Matières minérales brutes (minerais d'antimoine, de cobalt, d'étain, de plomb, etc.)	6	—	5
Zinc non ouvré	5	—	0
Cuivre et nickel bruts ou battus	2	—	3
Cuivre et nickel ouvrés	0	—	4
Limailles de fer et acier et minerai de fer	2	—	7
Fer battu, étiré ou laminé	0	—	2
Fer ouvré	0	—	9
Fonte brute	6	—	9
Fonte ouvrée	0	—	2
Acier	2	—	2

Matières premières d'origine exotique : 8 millions 9.

Coton	3	millions	8
Caoutchouc brut	2	—	3
Filés de soie	2	—	2
Gommes pures exotiques	0	—	3
Phornium tenax, joncs, rotins	0	—	3

1. On pourrait s'étonner de voir la Belgique, si riche en houille et qui nous en vend pour plus de 70 millions, en venir acheter en France. Mais cette houille française provient du bassin du Nord et de mines particulièrement bien placées pour alimenter économiquement certains centres belges tout voisins de notre frontière. Ajoutons, d'ailleurs, que cette houille ne paie aucun droit de douane à son entrée en Belgique.

2° Articles répondant à des besoins de luxe féminin (vêtement et parure) de la large classe riche belge et que la France, créatrice et directrice de la mode féminine, est particulièrement à même de satisfaire (44 millions de francs).

Luxe du vêtement féminin : 27 millions 7 et en plus 10 millions de colis postaux.

Tissus, passementerie et rubanerie de laine	7 millions 5
Tissus, passementerie, dentelles de coton (surtout mélangés de soie)	7 — 0
Tissus, passementerie et rubanerie de soie	6 — 6
Tissus et passementerie de lin, de chanvre, etc	0 — 8
Fils préparés pour la vente au détail	0 — 3
Habillement, lingerie et confections de toute espèce (plumes de parure, fleurs artificielles et chapeaux, etc.)	4 — 7
Gants	0 — 3
Chaussures	0 — 5

Luxe de la parure féminine : 6 millions 1.

Bijouterie d'or	3 millions 6
Bijouterie d'argent	0 5
Perles fines	0 — 5
Bijouterie fausse	0 — 2
Parfumeries alcooliques	0 4
Autres parfumeries	0 4
Savons de parfumerie	0 — 1
Éponges	0 — 4

Colis postaux : 10 millions.

Sur un total de 14 millions de colis postaux, 10 millions peuvent facilement être considérés comme contenant des articles d'habillement ou de parure pour la femme expédiés principalement par les grands magasins de Paris	10 millions 0

3° Articles dits de Paris ou du Jura, répondant aux besoins de luxe de la large classe bourgeoise belge en ce qui concerne l'ornement de l'habitation ou la culture de l'esprit et pour la production desquels excellent l'ouvrier, l'artisan, l'artiste et le lettré français (environ 35 millions de francs).

Articles pour l'ornement de l'habitation : 24 millions.

Glaces, cristaux et verres	0 millions 9
Faïences (non compris les carreaux)	0 — 2

Porcelaines (non compris les carreaux)	0	million	2
Caoutchouc ouvré	0	—	6
Maroquinerie	0	—	2
Peaux ouvrées (autres que gants et chaussures)	0	—	0
Papiers à meubler	0	—	4
Papiers à écrire, à dessiner, d'emballage et cartons	0	—	3
Meubles	1	—	8
Bois ouvrés (comprenant balais, vannerie, etc...)	0	—	4
Horlogerie	2	—	7
Orfèvrerie d'argent	0		5
Instruments de musique	0	—	7
Instruments et appareils scientifiques	0	—	6
Quincaillerie et mercerie [1]	6	—	0
Produits divers pour l'industrie (baguettes dorées ou argentées, carcasses pour ouvrages de mode, touches de piano; etc.)	1	—	4
Sur un total de 7 millions 1/2 la rubrique « *Autres articles* » (bibelots, etc.) doit bien en contenir appartenant à ce chapitre pour	4	—	0
De même des 14 millions de francs de *Colis postaux* on peut facilement attribuer à ce chapitre	4	—	0

Objets d'art et livres : 9 millions 8.

Objets d'art et de collection	3	millions	0
Livres brochés ou reliés	5	—	0
Journaux, publications périodiques, cartes, gravures, musique, etc.	1	—	8

4° Articles d'une fabrication délicate de certaines branches de la grande industrie chimique, mécanique ou céramique, dans la production desquels les ouvriers français, relativement peu despécialisés, et les industriels français ont plus d'aptitudes que l'ouvrier et l'industriel belges : plus de 43 millions de francs.

Produits chimiques ou similaires : 35 millions 9.

Engrais chimiques (et fumiers)	12	millions	8
Produits chimiques divers (acétates, acides carbonique, nitrique etc.	3	—	6
Sels de soude (sulfates et sulfites)	1	—	7
Sels de soude (nitrates)	1	—	5

1. Sous cette rubrique assez bizarre, la douane belge range, ainsi que l'explique notre consul général à Anvers, les marchandises les plus variées : quincaillerie, articles pour fumeurs, papeterie, argenterie de table, yeux en verre émaillé, mais toutes appartenant bien au genre articles de Paris ou du Jura.

Sels de soude (carbonates)	0	million	9
Teintures et couleurs, vernis, cirages, couleurs et teintures autres qu'à l'alcool; encres à imprimer, blanc d'Espagne; bleu de Prusse; kermès animal, etc.	5	—	8
Drogueries diverses et médicaments composés	3	—	0
Huiles végétales (autres que d'olive) et surtout d'œillette et de lin	3	—	0
Colle de poisson	1	—	5
Colle forte	0	—	6

Articles de la grande industrie mécanique : 7 millions 9.

Machines, mécaniques et outils	6	millions	0
Voitures automobiles[1] complètes	0	—	5
Parties et pièces détachées d'automobiles	0	—	3
Motocycles (complets ou parties) et vélocipèdes complets	0	—	2
Parties et pièces détachées de vélocipèdes	0	—	1
Autres voitures (carrosserie) complètes	0	—	2
Armes	0	—	6

Articles de la grande industrie céramique : 2 millions.

Briques, tuyaux de drainage, etc	1	million	1
Carreaux en terre fine, ou en faïence et porcelaine	0	—	5
Tuiles	0	—	3
Poteries diverses	0	—	1

5° Monopoles naturels mondiaux de la France (cognacs, champagnes, saumurs, bordeaux, bourgognes), c'est-à-dire produits dont elle est seule dans le monde, par suite de conditions géologiques et climatériques spéciales, à pouvoir fournir le type véritable : environ 20 millions de francs[2].

Cognacs et liqueurs	1	million	0
Vins en bouteilles, surtout champagnes[3]	8	—	3
Vins en barriques[4] : (bordeaux et bourgognes)	12	—	5

Ces articles sont tellement pour la France des monopoles

1. Depuis 1902, nos envois en Belgique des automobiles ou parties détachées ont d'ailleurs beaucoup augmenté; ils forment maintenant un total de plus de 3 millions.

2. Non compris, bien entendu, les vins ordinaires que nous vendons à la Belgique, que nous estimons à environ 2 millions de francs et qui sont placés à la classe suivante.

3. En effet, sur 27.672 hectolitres que représente cette rubrique, 22.189 sont des vins mousseux.

4. Représentant une quantité de 208.626 hectolitres.

mondiaux que nos producteurs, à très juste titre, entendent faire réserver à leurs produits le droit exclusif d'être désignés par le nom des régions françaises d'où ils proviennent. C'est là un point qui a été tranché dans le sens affirmatif par notre législation et qu'il s'agit, maintenant, de faire admettre par les législations étrangères. Les négociants des Charentes, en ce qui les concerne, s'y emploient avec beaucoup de zèle et personne n'a fait plus à cet égard — nous avons plaisir à le dire en passant — que M. Alphonse Vivier, le distingué directeur du *Moniteur de Cognac* et membre du Comité de patronage de nos groupes d'expansion commerciale. — Faire tout notre possible pour que seuls nos producteurs aient le droit de qualifier leurs produits de : cognacs, champagnes, saumurs, bordeaux et bourgognes; prouver enfin à notre clientèle étrangère, par *une propagande organisée* et *collective, qu'en sachant mettre un certain prix,* elle peut et doit, maintenant que nos vignobles sont reconstitués, obtenir des produits absolument purs : ce sont là deux questions d'une importance capitale que nous ne devons jamais perdre de vue si nous voulons tirer tous les avantages *de ces choses si rares : des Monopoles naturels mondiaux.* — Nous aurons sans doute l'occasion de revenir un jour sur ces questions au sujet desquelles on trouvera d'ailleurs de nombreux renseignements dans le rapport n° 354 de M. Périer, notre nouvel Attaché commercial à l'Ambassade de France à Londres.

6° Produits que d'autres pays que la France, contrairement au cas précédent, sont en mesure de fournir à la Belgique, mais que celle-ci, par suite de ses conditions géologiques et climatériques, ne peut produire : plus de 16 millions de francs.

Matières d'origine minérale que ne renferme pas le sous-sol belge : 5 millions 5.

Pierres ouvrées spéciales (meules à moudre, à aiguiser, etc.)..	0	million	9
Pierres et terres spéciales pour les arts et métiers.....	1	—	4
Marbres.....	1	—	0
Ardoises pour toitures.....	0	—	8
Bitumes.....	0	—	8
Eaux minérales.....	0	—	6

Produits que la Belgique, vu son climat, ne peut fournir : 10 millions 9.

Vins ordinaires	2	millions	0
Vinaigre de vin	0	—	05
Huile d'olive	0	—	4
Conserves de poisson à l'huile (sardines)	0	—	3
Graines et fruits oléagineux	1	—	2
Amandes	0		2
Pruneaux	0	—	1
Espèces médicinales	0	—	5
Safran	0	—	1
Bulbes; oignons à fleurs; graines à fleurs	1	—	2
Liège ouvré	0	—	6
Résines	0	—	7
Écorces à tan	0	—	5
Truffes	0	—	2
Sel marin (ou gemme) brut	1	—	6
Sel marin (ou gemme) raffiné	1	—	3

7° Produits que la Belgique fournit, mais tardivement, vu son climat septentrional, et que la France lui envoie comme primeurs, l'importation cessant, d'ailleurs, dès l'apparition des produits similaires belges : plus de 4 millions.

Fleurs coupées et plantes	0	million	8
Pommes de terre	1	—	0
Autres légumes divers	0	—	7
Pommes fraîches	0	—	4
Autres fruits (noix; marrons; noisettes; pommes sèches)	0	—	1
Conserves de légumes et fruits	1	—	0
Miel	0	—	3

8° Produits de l'agriculture française répondant à des besoins que la culture paysanne belge, bien que très intensive, est cependant dans certains cas impuissante à complètement satisfaire, vu, d'une part, la faible étendue du pays, et vu, d'autre part, son énorme développement urbain : environ 25 millions de francs.

Produits destinés à l'alimentation humaine : 10 millions.

Céréales et farines, mais surtout malt	2	millions	7
Fromages fins	1	—	3
Fromages communs, mous et blancs	0	—	7
Beurres frais et salés	1	—	2
Sucres bruts	1	—	5

Poissons frais[1] (harengs, homards et autres)	1 million	2
Margarine	0 —	7
Houblon et levures	0 —	3
Pâtés de foie gras et conserves de viandes	0 —	2
Volailles vivantes et mortes	0 —	1
Légumes secs et leurs farines	0 —	1

Animaux de trait et produits pour leur alimentation ou celle du bétail : 8 millions 7.

Chevaux et poulains	4 millions	0
Tourteaux de graines grasses et pulpes	2 —	7
Son et fourrages	2 —	0

Produits pour autres emplois : 5 millions 8.

Graisses et huiles de poisson; graisses animales autres que saindoux et margarine; huiles animales (oléine; stéarine)	4 millions	9
Graines à ensemencer (de betteraves, de luzerne, de trèfle)[2]	0 —	9

VI. — COMPARAISON DE NOS VENTES A LA BELGIQUE AVEC NOS VENTES A L'ANGLETERRE ET CLASSEMENT QUI EN RÉSULTE.

Nos ventes à la Belgique étant classées entre elles, il nous faut, maintenant, les comparer avec les ventes de la France à un autre pays, et qui, elles aussi, auraient été déjà classées méthodiquement. — Nous pourrons alors, après cet examen comparé, procéder au classement de ces deux commerces d'exportation l'un par rapport à l'autre.

Or, l'étude que nous venons de terminer a déjà été faite, à l'aide des mêmes procédés scientifiques, par M. Périer, en ce qui concerne nos ventes à l'Angleterre. Celles-ci nous fournissent donc la base de comparaison nécessaire.

Quant au classement de notre exportation en Belgique par comparaison avec notre exportation en Angleterre, comme

1. Nous rangeons les produits de la pêche dans cette classe, car leurs ventes s'expliquent par les mêmes causes que les ventes des produits de notre culture.

2. Aux marchandises classées sous les huit rubriques ci-dessus s'ajoutent environ 10 millions d'articles non dénommés qui viendraient se ranger, eux aussi, sous les mêmes rubriques, si le détail pouvait en être donné.

aussi, d'ailleurs, le classement entre eux de nos autres commerces d'exportation qui seront successivement étudiés dans cette revue, il a paru que l'ordre dans lequel ces divers commerces d'exportation, après avoir été analysés séparément, doivent être rangés les uns par rapport aux autres, est l'ordre *du plus complémentaire au moins complémentaire de la production du pays avec lequel a lieu ce commerce d'exportation.*

Lorsque ce même travail aura été terminé en ce qui touche les principaux pays qui nous font des achats, on pourra facilement voir quels sont ceux qui, dans l'état actuel des choses, constituent pour nous les débouchés les plus larges et les plus sûrs. On aura en quelque sorte déterminé les lois de nos débouchés.

Pour obtenir le classement comparé de notre exportation en Belgique et de notre exportation en Angleterre et découvrir celle d'entre elles deux qui, en vertu de l'ordre que nous adoptons, doit être placée au premier rang, nous allons une fois de plus dresser un tableau dans lequel les faits, se trouvant rapprochés les uns des autres, deviendront plus intelligibles.

Voyons maintenant pourquoi les ventes de la France à la Belgique sont, dans leur ensemble, moins complémentaires par essence de la production belge, que les ventes de la France à l'Angleterre ne le sont de la production britannique.

Conditions économiques et sociales de la France.	Conditions économiques et sociales de l'Angleterre.	Conditions économiques et sociales de la Belgique.
A) Pays ayant des *monopoles naturels mondiaux* (cognacs, champagnes, etc.).	**A**) Donc, en cela, ventes françaises *essentiellement complémentaires* de la production britannique : 90 millions de francs, soit un peu plus de 2 francs par tête d'habitant.	**A** Ventes françaises de même *essentiellement complémentaires* de la production belge : 20 millions de francs, soit presque 3 francs par tête d'habitant.
B) Pays dont le *sous-sol* renferme, en petites quantités éparpillées, *un peu de tout* et dont le *climat* est favorable aux *cultures mé-*	**B**) Pays dont le *sous-sol* contient de formidables quantités de richesses minérales (surtout houille et fer) réunies sur un même	**B**) Mêmes conditions en Belgique. Donc ventes françaises *essentiellement complémentaires* de la production

ridionales (Vins ordinaires, huile d'olives, etc.).	point, mais *peu variées;* enfin pays au *climat septentrional;* donc ventes françaises *essentiellement complémentaires* de la production britannique : 50 millions de francs, soit un peu plus de 1 franc par tête d'habitant.	belge : 16 millions de francs, soit un peu plus de 2 francs par tête d'habitant.
C) Pays très favorisé par son climat tempéré ou méridional pour la production des *primeurs*.	**C**) Pays produisant la plupart des mêmes *fruits, légumes et fleurs* que la France, mais *très tardivement*. Donc ventes françaises *essentiellement complémentaires* de la production britannique : 50 millions de francs, soit environ 1 fr. 15 par tête d'habitant.	**C**) Mêmes conditions en Belgique. Donc ventes françaises *essentiellement complémentaires* de la production belge : 4 millions de francs, à peu près 60 centimes par tête d'habitant.
D) Pays possédant une vaste classe de *petits paysans propriétaires*, tous aptes à la culture méticuleuse.	**D**) Pays d'*ouvriers ruraux non propriétaires, peu aptes à la culture méticuleuse* dont les rangs s'éclaircissent de plus en plus; pays enfin qui, d'autre part, ayant d'énormes *agglomérations urbaines*, ne peut fournir, en quantités suffisantes, les produits agricoles que son climat lui permet de produire (beurres, œufs, volailles, etc.). Donc ventes françaises *très complémentaires* de la production britannique : 140 millions, soit 3 fr. 30 par tête d'habitant.	**D**) Pays possédant une vaste classe de *petits paysans propriétaires*, très aptes à la culture méticuleuse. Si bien qu'*il vend à la France* le *double* de ce qu'il lui *achète* en ce qui concerne les produits agricoles envisagés. *Par essence*, la production belge est donc *antagoniste* de nos ventes, mais les conséquences de ce fait sont atténuées par suite de la faible étendue de la Belgique, de son grand développement industriel et de son surpeuplement. De là nos ventes : 25 millions de francs, soit 3 fr. 60 par tête d'habitant.
E) Pays ayant tout un peuple d'*artisans* qui excellent dans la fabrication de multiples petits *articles de luxe*; ayant enfin des légions *d'artistes et de lettrés* qui excellent dans la production artistique ou littéraire.	**E**) Pays ne connaissant plus guère que *les ouvriers d'usine* et tout adonné à la production des *articles de grande consommation usuelle*. Pays n'ayant enfin qu'un développement artistique naissant et un développe-	**E**) Pays orienté de plus en plus vers la production d'articles de grande consommation usuelle, mais comptant encore un grand nombre d'*artisans adonnés* souvent, il est vrai, *à des fabrications autres que celles des artisans français*. — L'existence de ces artisans est, par essence, un fait *antagoniste* de nos

	ment littéraire peu intense. Donc ventes françaises *très complémentaires* de la production britannique : 80 millions[1] de francs, soit environ 2 francs par tête d'habitant.	ventes; mais les conséquences de ce fait sont atténuées par la faible étendue de la Belgique, par son grand développement industriel et par son surpeuplement. En outre, pays dont au moins une moitié de la population est, de par sa langue, tournée vers la France au point de vue intellectuel.—*Articles dits de Paris et du Jura :* 35 millions, soit 5 francs par tête d'habitant. *Objets d'art et livres :* 10 millions, soit un peu plus de 1 fr. par tête d'habitant.
F Pays dont les industriels, les ouvriers et encore plus les *ouvrières* excellent pour la production de la toilette et de la parure féminines : *Paris crée la Mode féminine mondiale.*	**F** L'Angleterre crée *la Mode masculine mondiale.* — Ses industriels, ses ouvriers et *encore moins ses ouvrières ont peu d'aptitudes pour la production du vêtement féminin,* alors que les femmes de son aristocratie et de sa riche bourgeoisie ont contracté, surtout depuis 15 ans, peut-être sous l'influence de leurs cousines américaines, un goût prononcé pour la toilette. Donc ventes françaises *très complémentaires* de la production britannique : 400 millions de francs[2] soit —(si l'on admet, ce qui n'est pas tout à fait exact, que la population d'un pays se compose pour une moitié de femmes), — 20 francs par tête de femme britannique.	**F**) Pays dont les industriels, les ouvriers et surtout les *nombreuses ouvrières de l'aiguille* ont des aptitudes pour la confection du vêtement féminin. — La production belge est donc, dans une certaine mesure et par essence, *antagoniste* de nos ventes. — Les conséquences de ce fait sont toutefois *atténuées* par la *prééminence mondiale de Paris* comme *créateur et directeur de la Mode féminine.* Néanmoins la *concurrence de l'Allemagne* empêche nos ventes d'être ce qu'elles pourraient être, car, contrairement à la femme riche anglo-saxonne, la bourgeoise belge, plus parcimonieuse, se laisse souvent tenter par le bon marché de la camelote allemande.

1. De ce chiffre ont été retranchés les envois français qui sont réexportés; ce chiffre indique donc la valeur de nos articles réellement absorbés par le marché britannique.

2. Quand on a retranché les articles réexportés.

		Nos ventes sont de : 44 millions, soit seulement 9 fr. 70 par tête de femme belge contre 20 fr. pour la femme anglaise.
G) Pays dont *les ouvriers encore peu déspécialisés* ont beaucoup d'aptitudes pour *la fabrication délicate* de certaines branches de la *grande industrie chimique, mécanique ou céramique.*	**G**) Pays dont les *ouvriers* de la grande industrie sont *très déspécialisés.* Donc ventes françaises *très complémentaires :* 130 millions de francs [1], soit 3 francs par tête d'habitant.	**G**) Ouvriers de la grande industrie moins déspécialisés en Belgique qu'en Angleterre. — La production belge est donc par essence plutôt antagoniste de nos ventes. Mais, cette fois encore, les *conséquences* de ce fait sont *atténuées* par la *faible étendue de la* Belgique, par son *grand développement industriel* et par *son surpeuplement* : 43 millions de francs, soit 6 francs par tête d'habitant.
H) Pays à développement industriel relativement peu intense, à territoire relativement vaste par comparaison avec celui de l'Angleterre et de la Belgique, et pas surpeuplé ; dispose donc *d'excédents de matières premières.*	**H**) Pays ayant d'*énormes besoins de matières premières, mais en reçoit de partout,* car il est le grand entrepôt mondial, grâce à sa puissante marine marchande. Donc ventes françaises, tout en étant par essence *très complémentaires* de la production britannique, le sont moins que dans les cas précédents : environ 100 millions de francs, soit 2 francs 30 par tête d'habitant.	**H**) Pays à *tout petit territoire* et à *industries exubérantes ;* de plus, situé entre l'Angleterre et l'Allemagne qui, l'une et l'autre puissamment industrielles, ont, elles aussi, d'énormes besoins *de matières premières.* La France étant comme soudée à la Belgique peut, *sans rupture de charge,* lui fournir beaucoup plus aisément qu'à l'Angleterre les excédents de matières premières qui résultent du fait qu'elle a un territoire vaste et une industrie à développement peu intense, du moins par comparaison avec la Belgique. Donc, ventes françaises *essentiellement complémentaires* de la production belge : 183 millions, soit 26 francs par tête d'habitant.

1. De ce chiffre étant défalquées des réexportations.

Une des conclusions se dégageant de l'examen du tableau qui précède est que notre exportation en Angleterre, ainsi d'ailleurs que l'a déjà démontré M. Périer dans ses rapports consulaires, est, à un degré rare et sans doute unique, tout particulièrement complémentaire de la production britannique : telle est la loi de cette exportation.

Une autre conclusion, non moins claire, c'est qu'en plusieurs cas la production belge est *par essence* antagoniste de certaines de nos ventes et que si celles-ci, en fait, ont tout de même lieu, c'est que, pour atténuer cet antagonisme de la production belge, intervient un facteur triple d'une importance capitale : la faible étendue de la Belgique, son grand développement industriel et son surpeuplement : telle est la loi de cette exportation.

Si nous cherchons à additionner, en quelque sorte, le nombre de fois où nos ventes à l'Angleterre ou à la Belgique se trouvent être ou bien essentiellement complémentaires, ou bien très complémentaires, ou bien antagonistes par essence sinon en fait de la production britannique et belge, nous obtenons le résultat ci-dessous, qui montre, à n'en pas douter, que notre exportation en Angleterre doit, en vertu même de l'ordre de classement adopté, être classée avant notre exportation en Belgique.

Pour les catégories ci-dessous désignées, nos ventes à l'Angleterre et à la Belgique sont :

	ESSENTIELLEMENT COMPLÉMENTAIRES.	TRÈS COMPLÉMENTAIRES.	ANTAGONISTES PAR ESSENCE, MAIS NON EN FAIT.
De la production anglaise..	A. B. C.	D. E. F. G. H.	
De la production belge....	A. B. C. H.		D. E. F. G.

Donc, sur huit cas, les ventes de la France à l'Angleterre

sont ou bien essentiellement complémentaires ou très complémentaires de la production britannique, tandis que nos ventes à la Belgique ne sont essentiellement complémentaires de la production belge que dans quatre cas, et lui sont antagonistes, par essence sinon en fait, dans quatre autres cas.

VII. — LA CONCURRENCE ALLEMANDE.

Une autre conclusion qui se dégage de ce qui précède et qui va être encore mieux mise en évidence par ce qui suivra, est qu'en Belgique notre exportation se heurte, comme partout ailleurs, à la concurrence allemande, mais qu'en raison de l'esprit de parcimonie plus développé chez la clientèle belge que chez la clientèle anglo-saxonne, cette rivalité nous est beaucoup plus redoutable sur le marché belge que sur le marché anglais.

Le danger allemand a été mis bien souvent en lumière. — M. Maurice Schwob y a consacré tout un livre admirablement documenté [1]. — M. J. Périer y insiste à tout instant dans ses rapports [2] sur le commerce franco-britannique ; il y explique, notamment, comment l'Angleterre et la France, malgré la grande différence de nature de leur production réciproque, ont cependant toutes les deux pour concurrente la plus dangereuse cette même Allemagne. « C'est que celle-ci, dit-il, est une sorte de nation mixte qui, d'une part, grâce à ses richesses minérales et à l'initiative de ses industriels, excelle comme la Grande-Bretagne à la fabrication des marchandises de grosse consommation, et qui, d'autre part, grâce à l'adresse manuelle et à l'esprit d'imitation de sa classe ouvrière, parvient à produire quantités d'articles auxquels, sans aucune doute, manquent la fantaisie, la perfection et le bon goût français, mais qui, étant

1. Voir et lire ce beau livre *Le Danger allemand* (Flammarion, éd.), que tous nos industriels et commerçants devraient avoir lu et médité.

2. Voir notamment Rapport du 2 juin 1904 (p. 35) à l'*Office national du Commerce extérieur*. Paris.

copiés sur les nôtres et d'un plus bas prix, leur font une redoutable concurrence, surtout auprès des acheteurs peu fortunés. »

Cette Allemagne si dangereuse pour la France, et à bien d'autres égards encore [1], exerce sa rivalité économique contre nous avec une rare acuité sur le marché belge. C'est de la part des Allemands une véritable conquête commerciale de la Belgique. Nous ne saurions mieux faire, à ce sujet, que de citer ce qu'écrivait dès 1897, dans un document qui restera historique, notre si vigilant consul général à Anvers, M. Carteron [2].

L'Allemand, on peut le dire, s'empare peu à peu d'Anvers par ses émigrants, par ses armateurs, par ses employés de commerce, par ses représentants et agents de toute espèce, par la place croissante qu'il occupe lui-même dans la chambre de commerce de cette ville.

Aussi les statistiques montrent-elles que le commerce allemand atteint à Anvers des chiffres de plus en plus élevés, pendant que le commerce français subit une décroissance. Notre marine, à Anvers, n'occupe que le huitième rang.

« Forte de son nombre et fière de ses ressources, dit M. Carteron, la colonie allemande constitue aujourd'hui un des organes essentiels de la métropole commerciale et maritime de la Belgique.

« Les Français ne sont ici à la tête d'aucune de ces grandes maisons qui sont l'essence même du commerce anversois, et

1. *Au point de vue continental*, parce que, sur notre frontière déjà rompue une première fois, l'Allemagne pèse de tout le poids de sa population de 56 millions d'habitants.

Au point de vue colonial : parce que, désireux de ne plus voir son excédent de population aller se fondre et se perdre dans d'autres nationalités (exemple aux Etats-Unis), et parce que, si l'on excepte la Chine et les colonies hollandaises, les terres susceptibles d'être conquises se trouvant occupées ou interdites (théories de Monroe et le Sud-Amérique), par les Anglo-Saxons, l'Allemagne peut être tentée de faire un coup contre notre Empire colonial. — Sa flotte va égaler et bientôt surpasser la nôtre.

Au point de vue social : parce qu'à nos portes, elle est, du moins actuellement, le grand centre de deux formes sociales également rétrogrades : l'autoritarisme césarien et l'utopie collectiviste.

2. *Moniteur officiel du Commerce*, 25 mars 1897.

ils n'exercent pas une influence appréciable sur la direction des affaires.

« En ce qui touche notre navigation, on a vu plus haut ce qu'elle était devenue, comparativement surtout à la navigation allemande.

« Il y a vingt ans, les Compagnies Transatlantique et des Chargeurs réunis avaient organisé des services réguliers entre Anvers, le Brésil et La Plata. Ces services n'existent plus.

« Il y a vingt ans, de grands voiliers français (maisons Bordes, de Bordeaux) touchaient Anvers : ils n'y viennent plus.

« Il y a vingt ans, d'assez nombreux batéaux de faible tonnage, il est vrai, mais battant notre pavillon, apportaient des minerais à Anvers : ils avaient presque le monopole de cette importation. Ils ont abandonné ce port.

« Il y a vingt ans, il y avait ici un certain nombre de courtiers français. Ils se sont découragés et ont cédé le terrain à la concurrence allemande et anglaise.

« Les compagnies françaises dont les navires continuent à visiter régulièrement Anvers se réduisent à deux.

« ... Il n'existe à Anvers aucun établissement français de crédit et aucun de nos compatriotes n'a pris pied, comme les Allemands, dans les conseils d'administration de certaines banques locales. »

Notre consul décrit, dans le même rapport, la façon dont s'y prend l'employé allemand pour conquérir à Anvers une situation prédominante :

« Le mécanisme de son intrusion est le même que dans les autres pays. Il est arrivé ici, la poche peu garnie, mais fort de sa volonté ; ses prétentions modestes lui ont donné accès dans une grande maison de commerce : peu à peu sa puissance de travail, son instinct des affaires, ses connaissances linguistiques le mettent en lumière, il en profite pour pénétrer les secrets de la « firme » et se rendre indispensable. C'est alors qu'il évince les employés belges et anglais et qu'il attire des compatriotes ; un nouveau pas, il entre dans la famille et devient associé. Ou

bien, s'il veut voler de ses propres ailes, il fonde à son tour une maison, en utilisant pour son compte les relations de son ancien patron. Les banques lui ouvrent de larges crédits : il est arrivé. Si besoin est, il se fait naturaliser Belge ; mais il ne cesse d'être Allemand et il continue à travailler dans l'intérêt de son pays.

« Il ne tarde pas à conquérir une situation de premier ordre, dans une ville où il rencontre, pour principaux concurrents, l'Anglais, draineur de marchandises plutôt que colonisateur, le Français individualiste, n'aimant pas risquer ses capitaux et facilement accessible au découragement, l'Anversois plus spéculateur souvent que vrai commerçant. »

Le même Consul général[1] est obligé de constater que « la France, tout en continuant à tenir le premier rang dans les importations du Royaume, est menacée d'être distancée par l'Allemagne ; en effet, la différence en sa faveur ne dépasse guère plus de 50 millions alors qu'en 1891 elle était de 147 millions ». Puis, parlant de ce qu'il voit à Anvers et qui est également vrai pour les autres villes, notre agent conclut que « notre recul à Anvers provient moins du petit nombre de Français fixés dans cette ville que du manque d'initiative de la plupart de nos commerçants et de nos armateurs. Plutôt que de renouveler leurs méthodes de travail et de se plier aux exigences des temps nouveaux, ils s'entêtent dans leur routine, ils s'insurgent contre les faits, au lieu de s'insurger contre eux-mêmes. Ils ne savent point, en général, risquer à propos de l'argent dans une affaire et ils ne veulent pas se rendre compte qu'il y a des cas où il faut se résoudre à des sacrifices et parfois même à des pertes pécuniaires pour asseoir définitivement sa position.

« Ils disent : « Mais tel ou tel me fera concurrence », au lieu de dire : « Je ferai concurrence à tel ou tel ». Ils rêvent de bénéfices immédiats, de forts bénéfices, et, s'ils ne les réalisent pas, ils abandonnent la partie à des rivaux moins prétentieux,

1. V. p. 3 du Rapport publié par l'*Office du Commerce extérieur* sous le n° 102.

mais plus patients. Leurs jugements sur les hommes et les choses sont très souvent erronés, car ils les portent à distance, sous l'empire de leur ignorance et de leurs préventions. Ils n'aiment point se déranger pour prendre des leçons de choses et s'instruire en comparant sur place et de leurs propres yeux les procédés de leurs concurrents et ceux qu'ils emploient eux-mêmes. Si par hasard ils voyagent, c'est pour peu de temps, c'est superficiellement, c'est sans grand esprit de retour. Ils ont hâte de rentrer chez eux en déclarant qu'on n'est bien qu'en France et ils reprennent avec satisfaction leur système de correspondance qui est pourtant condamné par l'expérience.

« Reçoivent-ils la visite d'un compatriote actif, intelligent, honorable qui connaît à fond certain pays où il voudrait implanter les produits de l'industrie française, ils l'écoutent avec intérêt tant qu'il ne leur demande pas de capitaux ; mais s'il en sollicite, ils font la sourde oreille ou exigent des garanties telles que toute négociation devient impossible. En revanche, ils se laissent trop fréquemment séduire par les circulaires ou le langage doré d'un aigre-fin étranger sur lequel ils ne prennent que tardivement des informations et qui a su, entre temps, trouver le chemin de leur confiance et de leur caisse. Ce mélange de méfiance vis-à-vis de concitoyens et de naïveté vis-à-vis d'étrangers est un des plus graves défauts de nos négociants et il serait urgent qu'ils s'en guérissent.

« Lisent-ils au moins les rapports de nos Consuls?

« Il est à croire que non, puisqu'ils persistent dans leurs errements et ne semblent pas avoir encore nettement compris la profonde transformation qui s'est accomplie à nos portes mêmes dans la pratique du commerce.

« La situation ne s'est guère modifiée depuis cinq ans et on se heurte toujours aux mêmes obstacles chez nos négociants. Or, il *faut à tout prix* que *notre commerce s'organise plus méthodiquement*, et soit *mieux représenté*. »

VIII. — MOYENS DE RÉSISTER A LA CONCURRENCE ALLEMANDE.

Cette concurrence allemande, nous pouvons cependant lui tenir tête si nous employons les moyens qui font son succès dans tous les pays du monde; si, à sa minutieuse organisation, nous en opposons une autre, si, au lieu de combattre isolément, et sans plan d'attaque, nous unissons nos efforts; bref, si de notre commerce avec la Belgique actuellement inorganisé nous faisons quelque chose d'organisé. — Là comme ailleurs, ce qu'il nous faut, ce sont des représentants sur place, bien payés et, en règle, de nationalité française. Avec ces représentants, auxquels au fur et à mesure des demandes émanant de nos fabricants nous constituerons un sérieux « portefeuille » de représentations, il nous faut tendre à former progressivement de véritables comptoirs d'articles français. — Sans doute, parmi les marchandises que nous expédions à nos voisins, il en est qui ne se prêtent pas à la vente par représentants établis en Belgique; telles sont le lin, le chanvre, les filés de divers textiles, les laines, les métaux, le coton et autres matières premières ayant des « cours » réguliers et que les industriels belges achètent eux-mêmes, ou par l'intermédiaire de courtiers sur les marchés du Nord de la France. Par contre, un nombre considérable de nos articles peuvent, et pour le plus grand avantage de nos fabricants, être offerts à la clientèle belge par des représentants installés à Bruxelles et dans les autres villes du Royaume et qui, de là, rayonneraient autant que possible jusque dans les plus petites villes, les faisant visiter peut-être même par des colporteurs à leur gages. — Nous allons donc répartir ces divers produits par Comptoirs composés exclusivement d'articles ne se faisant pas concurrence entre eux tout en ayant des affinités communes, c'est-à-dire appartenant à la même spécialité; cela permet à chaque représentant d'apprécier facilement la fabrication, la valeur réelle, le fort et le faible des marchandises qui lui sont confiées, afin qu'il puisse « faire l'article » et le faire

bien. — Les comptoirs que nous proposons d'établir et qui, à l'expérience, pourront être accrus ou sectionnés, sont classés dans l'ordre décroissant de l'importance actuelle de la vente des articles qu'ils englobent — L'effort de notre association devra donc viser de préférence à organiser, tout d'abord, ceux qui viennent en première ligne.

IX. — COMPTOIRS A CRÉER.

Dans ce qui va suivre, toutes les parties du texte placées entre guillemets sont tirées du rapport publié par l'*Office national du Commerce extérieur*, sous le n° **102.** — Cette belle et si pratique étude est due à M. Carteron, consul général de France à Anvers, qui, nous avons plaisir à le dire au risque d'offusquer la modestie de ce haut fonctionnaire, est, de l'avis unanime de ceux qui suivent les travaux de nos agents, l'un des hommes faisant le plus d'honneur à notre corps consulaire.

1° *Comptoir de l'Habillement féminin.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles (y compris les colis postaux), près de 40 millions de francs.)
(Rencontrent une vive concurrence de la part de l'Allemagne.)

Malgré la supériorité incontestée que nous avons dans la production de ces articles, nos exportations en Belgique sont loin d'être ce qu'elles devraient être et il s'en faut de beaucoup, comme on l'a vu plus haut, que la clientèle des dames belges soit pour nous, ainsi qu'elle pourrait l'être, aussi importante, toutes proportions gardées, que celle des dames anglaises. — C'est que, ainsi que nous l'avons déjà dit, le goût féminin est, en Belgique, moins porté qu'en Angleterre ou aux États-Unis vers le très grand luxe, et se contente souvent de l'article moins beau, mais bon marché. Aussi[1] dans ce groupe

1. Ce passage entre guillemets, comme tous ceux qui suivront, est tiré du rapport de M. Carteron.

d'industries éminemment françaises, les « Allemands sont parvenus à nous détrôner... Non seulement nous nous sommes laissés dépasser, mais la distance qui nous sépare maintenant de nos rivaux est telle qu'on peut se demander si nous arriverons jamais à reconquérir le premier rang. » Nous y parviendrons, croyons-nous, si, à l'aide de nos groupes d'Expansion commerciale, nos fabricants veulent employer les moyens qui réussissent si bien à nos concurrents et que notre Consul général à Anvers explique très clairement : « Les principales causes de la progression allemande sont toujours, outre le bon marché, l'activité mise à rechercher la clientèle et la façon de traiter les affaires. Nos voisins ont, en effet, employé en Belgique les procédés qui leur ont si bien réussi partout et qui ont été trop souvent décrits pour qu'il soit nécessaire d'y revenir : visites fréquentes chez tous les négociants, facilités de crédit, très grande docilité à suivre les indications données par le client, vente franco en douane, emballage de la marchandise fait avec beaucoup de soin, etc.

« On a remarqué aussi que les commis voyageurs allemands commencent toujours par offrir un article exceptionnel et très brillant, qu'ils laissent à un prix minime dans le but d'entrer en relations, car ils estiment avec raison qu'une affaire traitée en amène d'autres. Ce dernier moyen, peut-être mesquin à certains égards, leur réussit pourtant souvent, les commerçants belges ayant une tendance à continuer à s'adresser à la maison qui est parvenue une fois à forcer leur porte. »

En faisant de même, nous aurons en plus sur nos rivaux la perfection de notre production, car « il est difficile d'admettre que les progrès des Allemands soient dus à la supériorité dans la fabrication ; l'habileté et le goût de nos industriels continuent à être reconnus, bien qu'encore certains articles d'outre-Rhin, tels que gants de peau de qualité ordinaire, jaquettes et paletots de dames genre tailleur, divers objets de bonneterie commencent à être préférés par le public. »

a) Tissus, passementerie et rubanerie de laine : 7.500.000 francs. — Pour ces articles encore, l'Allemagne gagne du terrain d'année

en année et tend à nous rejoindre avec ses ventes s'élevant déjà à 5.600.000 francs.

b) Tissus, passementerie, dentelles de coton, surtout mélangés de soie : 7 millions de francs. — Nos envois ont doublé de 1891 à 1900, mais la concurrence allemande, bien qu'elle ne porte pas toujours sur les articles similaires aux nôtres, s'exerce avec une vive ardeur et nous dépasse de 2 millions de francs.

« Un fait à signaler, c'est l'accroissement des importations, en tissus de coton de l'Allemagne qui nous avait déjà dépassés, d'ailleurs, en 1891.

« On attribue la préférence accordée à cet égard aux produits allemands aux motifs suivants, dont les deux premiers, tout au moins, sont intéressants à retenir, car ils s'appliqueraient également à d'autres espèces de tissus.

« La première raison donnée, c'est, encore une fois, que les fabricants allemands visent surtout au bon marché, tandis qu'en France on songe plutôt à faire beau.

« D'autre part, la fabrique française ne tiendrait pas assez compte des goûts des Belges qui ne sont pas, à beaucoup près, les mêmes que les nôtres; en effet, tandis qu'en France on préfère les nuances tendres et les « demi-teintes », on demande en Belgique les nuances vives et marquantes.

« En ce qui concerne plus spécialement les tissus imprimés, il y a lieu d'ajouter que la Belgique s'adresse surtout à l'étranger pour les obtenir : or, le nord de la France n'en produit pas, tandis que l'Allemagne, l'Alsace surtout, en a fait une spécialité.

« Enfin, on dit que les négociants français, ayant trouvé de nouveaux débouchés à leurs tissus et, partant, à leurs fils, dans nos colonies, auraient une tendance à négliger la clientèle étrangère.

« Pour ce qui touche les fils de lin, notre supériorité sur l'Allemagne est considérable. »

c) Tissus, passementerie et rubanerie de soie : 6.600.000 francs. — Dans ce genre nous nous maintenons mieux et les Allemands sont bien en arrière avec seulement 2 millions de

francs de ventes : — néanmoins nos efforts doivent être vigilants et incessants.

d) *Tissus et passementerie de lin et de chanvre, etc. :* 800.000 francs. — Là encore nous distançons les Allemands du double.

e) *Fils préparés pour la vente au détail :* 300.000 francs. — Pour cet article, nous sommes avec eux seulement à égalité.

f) *Habillement, lingerie, confections de toute espèce (fleurs artificielles, etc.) :* 4.700.000 francs. — Mais voici maintenant le grand succès de nos rivaux qui, en dix ans, sont parvenus à nous rejoindre et, ensuite, à nous dépasser de 2 millions de francs.

g) *Gants :* 300.000 francs. — Les ventes des Allemands sont de 4.600.000 francs, ayant quadruplé en huit ans, tandis que les nôtres demeuraient à peu près stationnaires.

h) *Chaussures :* 500.000 francs. — L'Allemagne en vend autant que nous à la Belgique.

i) *Colis postaux.* — Aux articles d'habillement féminin que nous venons de citer s'ajoutent, nous le rappelons, tous ceux qui sont expédiés en Belgique par colis postaux et représentent une valeur d'environ 10 millions de francs.

2° *Comptoir des Produits chimiques ou similaires.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : environ 35 millions de francs.)
(Rencontrent une vive concurrence de la part de l'Allemagne.)

a) *Engrais chimiques (et fumiers)* : 12.800.000 francs. — Nous nous maintenons assez bien à cet égard, les envois de l'Allemagne n'étant que de 2 millions de francs. — Sachons donc profiter encore mieux de notre situation privilégiée.

b) *Produits chimiques divers (acétates, acides carbonique, nitrique, etc.)* : 3.600.000 francs.

c) *Sels de soude (sulfates et sulfites)* : 1.700.000 francs.

d) *Sels de soude (nitrates)* : 1.500.000 francs.

e) *Sels de soude (carbonates)* : 900.000 francs.

Ces classes *b, c, d, e,* de produits chimiques sont l'objet d'une

rivalité aiguë de la part de nos grands adversaires. — « Une des plus grandes victoires à signaler à l'actif des Allemands est bien celle qu'ils ont remportée sur nous dans l'industrie des produits chimiques. — De 1891 à 1900, nos importations en Belgique sont tombées de 10.656.000 francs à 6.897.000 francs, pendant que celles de l'Allemagne passaient de 7.564.000 francs à 21.428.000 francs. »

f) *Teintures et couleurs* (*vernis, cirages, couleurs et teintures autres qu'à l'alcool; encres à imprimer; blanc d'Espagne; bleu de Prusse; kermès animal, etc...*) : 5.800.000 francs. — Sans doute nos ventes en ce genre se sont continuellement accrues depuis 1891, époque à laquelle elles n'étaient que de 2.902.000 francs; mais les progrès des Allemands ont été tout autres, leurs importations en Belgique passant de 2.114.000 francs à environ 10 millions.

g) *Médicaments composés et drogueries diverses :* 3 millions de francs. — Nos spécialités de cette sorte conservent une assez bonne situation, mais nous devons être sur nos gardes, car ce sont des articles que les Allemands excellent à contrefaire.

h) *Huiles végétales* (*autres que d'olive*) *et surtout d'œillette et de lin :* 3 millions de francs. — Nous avons une grande avance sur les Allemands; cependant, pour accroître nos ventes, il nous faudrait faire de grands efforts, car « cette branche commerciale est fort encombrée en Belgique ».

i) *Gommes pures exotiques :* 300.000 francs.

j) *Colle de poisson :* 1.500.000 francs.

k) *Colle forte :* 600.000 francs. — En ce qui concerne les colles de poisson et colle forte, « nous sommes à peu près parvenus à garder nos positions, mais les augmentations progressives de l'Allemagne n'en sont pas moins suggestives, et c'est le cas de rappeler le vieil adage : « Qui n'avance pas recule ».

En résumé, des trois catégories de nos envois en Belgique : produits chimiques (*b, c, d, e*), teintures, couleurs et colles, « l'une est conquise par nos rivaux, l'autre est sur le point de l'être, la troisième est en danger ». Ce résultat est attribué

par des personnes compétentes à deux sortes de causes, les unes se rattachant à la fabrication, les autres aux procédés employés pour placer la marchandise.

« Tout d'abord, il est incontestable que les Allemands ont, depuis quelques années, réalisé des progrès considérables dans la préparation de tous les produits chimiques. Sans lésiner sur les capitaux, ils ont installé, dans des emplacements judicieusement choisis, de vastes et belles usines, tandis que la situation, la superficie et l'outillage des nôtres laissaient le plus souvent à désirer.

« Un autre fait a dû contribuer pour beaucoup aux succès de nos concurrents, fait qui a été constaté par tous ceux qui, au cours d'un voyage en Allemagne, ont visité une grande usine de produits chimiques. On y rencontre, en effet, occupés aux manipulations les plus diverses, nombre de jeunes docteurs qui, au sortir de l'Université, ont trouvé dans cet établissement un emploi pratique de leurs connaissances. Ces intelligents auxiliaires, assurés, pour le moins, du gîte et du couvert, sont stimulés dans leurs recherches par la perspective qu'ils ont de participer aux bénéfices que rapporteront leurs découvertes.

« Ce concours de la science ne pouvait manquer de procurer de brillants résultats. Pour ne citer qu'un seul exemple, les Allemands sont parvenus à monopoliser, pour ainsi dire, la fabrication des couleurs d'aniline et notamment celle de l'indigo artificiel ; c'est même au point, qu'en Belgique, l'industrie locale a vu réduire la production de cet article.

« A cette supériorité dans l'organisation des usines vient s'ajouter une très grande habileté dans la tactique pratiquée pour vendre les produits.

« Les fabriques allemandes ont ici de nombreux représentants, gens capables, travailleurs et toujours à l'affût de commandes, tandis que nos compatriotes sont en général très mal et souvent pas du tout représentés.

« D'autre part, nos voisins d'outre-Rhin savent, pour s'attirer la clientèle, faire les plus grands sacrifices quant au prix et aux

délais de paiement. Ils en sont arrivés à ce point que l'on dit couramment dans le pays qu'ils cherchent plus à faire des affaires qu'à gagner de l'argent.

« Pour résister à une concurrence aussi active et aussi méthodique, que font les fabricants français de produits chimiques ?

« Quand nous avons besoin d'un produit de ce genre, m'écrit un important industriel gantois, les Allemands nous font des offres verbales de tous côtés ; si, malgré tout, nous nous adressons à un fabricant français, celui-ci sera, d'abord, lent à répondre et il se gardera bien de nous envoyer un agent avec lequel on pourrait discuter. Il se contentera d'écrire, alors pourtant que ces sortes d'affaires ne se traitent que rarement par correspondance. Cela arrive, non seulement chez nous, mais chez tous les acheteurs belges, qui peu à peu s'habituent à traiter avec le vendeur qui offre des conditions plus commodes et meilleur marché.

« Il semble que nos industriels ne devraient pas se résigner aussi facilement à se voir ainsi enlever un marché où ils ont fait autrefois de si bonnes affaires.

« Si j'en crois un de nos compatriotes fixé depuis longtemps en Belgique où il s'occupe spécialement des produits chimiques, les fabricants français pourraient très bien, en perfectionnant leur outillage et en prenant de bons représentants, battre la concurrence allemande, surtout au point de vue de la qualité.

« En ce qui concerne notamment la droguerie, ils devraient chercher aussi à produire à meilleur compte. Les Allemands ont beaucoup augmenté leurs ventes dans cette espèce de produits. Or, il paraîtrait qu'ils y sont arrivés surtout en imitant les spécialités françaises et en les offrant à des prix moins élevés. »

3° *Comptoir de Produits agricoles de consommation non immédiate.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : plus de 25 millions de francs.)
(N'ont pas à souffrir de la concurrence allemande.)

a) *Graines diverses :* 4.900.000 francs. — C'est la France qui

est la plus forte importatrice de ces produits en Belgique : nos envois constituent le 1/6 de l'importation totale, mais nous sommes suivis de près par l'Angleterre.

b) *Tourteaux :* 2.700.000 francs. — Sur une importation totale de 30 millions, dont 18 millions reviennent aux États-Unis et 4 millions et demi à la Russie.

c) *Céréales et farines, mais surtout malt :* 2.700.000 francs. — En ce qui concerne le malt, nous occupons de beaucoup le premier rang parmi les pays importateurs.

d) *Son et fourrages :* 2 millions de francs, composés surtout de nos envois de son, dont nous sommes les plus gros fournisseurs de la Belgique.

e) *Graines et fruits oléagineux :* 1.200.000 francs.

f) *Graines à fleurs, bulbes et oignons :* 1.200.000 francs. — Notre pays, si favorisé pour la production de ces graines, pourrait certainement élargir son débouché belge.

g) *Graines à ensemencer* (*de betteraves, de luzerne et de trèfle*) : 900.000 francs. — Même observation.

h) *Pommes de terre :* 1 million. — Nos envois n'ont cessé d'augmenter depuis 1898, époque à laquelle ils n'étaient que de 332.000 francs ; mais ils sont encore susceptibles de s'accroître. — Notre seul rival sérieux à cet égard est la Hollande, dont les envois sont dix fois plus élevés que les nôtres, mais sur laquelle nous avons, pour les pommes de terre-primeurs, l'avantage du climat.

i) *Légumes secs et leurs farines :* 100.000 francs.

j) *Noix, marrons, noisettes et pommes sèches :* 100.000 francs.

4° *Comptoir des Spiritueux.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : environ 22 millions de francs.)
(Ne rencontrent sur le marché belge que de très faibles concurrences étrangères et aucune concurrence nationale.)

a) *Cognacs et liqueurs :* 1 million. — Voilà un débouché sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention de nos négociants des Charentes. Sans doute jusqu'ici il n'a pas absorbé

de grosses quantités de nos cognacs; mais, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays, il n'a cessé, durant ces dernières années, d'accroître ses commandes à la France, qui ont doublé depuis 1898. — De plus, les Belges, fins connaisseurs, ne se laissent pas tromper par les imitations allemandes et l'importation de celles-ci est infime.

b) *Vins importés en bouteilles*[1] (*surtout champagnes*) : 8.300.000 francs. — Les vins mousseux, c'est-à-dire presque entièrement des champagnes, entrent pour 22.189 hectolitres dans cette rubrique et les autres vins (bordeaux et bourgognes supérieurs) pour 5.483 hectolitres. — Sur une importation totale, en 1902, de 29.388 hectolitres de vins en bouteilles, la Belgique avait acheté à la France 27.072 hectolitres. — Ce simple fait suffit à montrer l'importance capitale qu'a pour nous le marché belge et, partant, à indiquer les efforts que nous devons faire pour l'élargir. — Disons encore que le goût pour les vins de Bordeaux s'accroît.

c) *Vins*[2] *importés en barriques* (*bordeaux et bourgognes de demi-luxe ou bon vin ordinaire*) : 12.500.000 francs représentant en quantités 208.626 hectolitres, alors que les deux autres pays qui viennent après nous importent seulement : l'Espagne, 32.577 hectolitres, valant 1.954.642 francs et l'Allemagne, 16.440 hectolitres, valant 986.401 francs. Quelque élevés que soient déjà ces chiffres, « nos producteurs, nous dit M. Carteron, pourraient arriver à des résultats beaucoup plus appréciables, surtout pour les *vins ordinaires* ». — Cette question est si importante pour nos groupes d'expansion commerciale, et elle a été traitée avec tant de soin et de perspicacité par notre éminent Consul général à Anvers, que nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire *in extenso* les recommandations que ce dernier a adressées, il n'y a pas encore longtemps, à nos viticulteurs du Midi de la France et de l'Algérie. « Il est, écrivait-

1. Le droit de douane est de 60 francs par hectolitre.

2. Les droits d'entrée sur les vins en fûts sont de 20 francs par hectolitre lorsque ces vins pèsent 15° au plus; 3 francs en plus par hectolitre et par degré pour ceux pesant plus de 15°, jusqu'à 24°; au delà de 24°, 300 francs par hectolitre.

il, incontestable que le nombre des personnes buvant du vin de table en Belgique est actuellement très restreint. La boisson ordinaire des employés de commerce, des artisans, de la petite bourgeoisie et même de beaucoup de familles aisées, est la bière; les ouvriers en boivent également, tout en ayant, malheureusement, une préférence marquée pour l'alcool.

« C'est que le vrai vin est cher; c'est aussi qu'on débite dans certains « estaminets » des mélanges à bas prix sans doute, mais anti-hygiéniques, qui n'ont du vin que le nom, qui ne flattent même pas le palais, et qui, d'autre part, vendus sous des rubriques françaises, déprécient le bon renom de nos vignobles.

« Si on pouvait procurer à la classe ouvrière et à celle des petits employés du vin naturel, bon marché, ne coûtant pas plus, au verre, que le bock de bière, il me paraît certain qu'avec le temps, on arriverait à se créer en Belgique une clientèle des plus importantes.

« La chose paraît possible au prix actuel du vin en France et en Algérie.

« Mais comment procéder?

« Sans négliger les clientèles aristocratique et bourgeoise, ni celle des hôtels et des restaurants, nos producteurs, nos négociants, nos courtiers devraient frapper à la porte des nombreuses Sociétés coopératives qui existent dans le Royaume. Sur mes conseils, des tentatives ont déjà été faites auprès de celles d'Anvers et de Gand et l'accueil reçu a été plutôt sympathique.

« On pourrait peut-être aussi installer des boutiques de dégustation dans les rues populeuses, sur les quais, aux environs des ports et des docks; à cet égard, il conviendrait, je crois, de s'entendre avec des commerçants en vins de la localité, qui, ayant déjà des magasins et des comptoirs en ville, seraient disposés à tenter une expérience de ce genre. On éviterait ainsi des frais généraux trop élevés.

« Mais il est, à mon sens, une condition essentielle pour arriver au but : c'est que nos négociants, au lieu de disséminer leurs efforts, les centralisent, les syndiquent en quelque sorte, et

qu'ils étudient la question avec une méthode scrupuleuse, scientifique.

« Une autre condition s'impose : c'est la persévérance : car il est bien évident qu'on ne changera pas du jour au lendemain les habitudes de toute une population qui a toujours bu de la bière et de l'alcool.

« Pour en revenir au premier point, j'estime que c'est de l'entrepôt de Bercy que devrait partir l'initiative d'un syndicat en ce qui concerne les vins de France (vins rouges ordinaires du midi, vins blancs[1] légers et fruités du centre, de Bourgogne, du Bordelais (non soufrés) qui prendraient facilement la place des vins blancs de Moselle).

« Quant à l'Algérie, je trouve, dans le rapport que M. Achille Veil a adressé à la Chambre de commerce de Bône sur sa mission en Belgique, en Hollande et en Allemagne, les conclusions suivantes :

« Les sacrifices à faire pour l'introduction de nos produits à l'étranger sont trop lourds pour une personnalité, cela est incontestable, mais ils sont peu de chose pour une collectivité.

« Il faut donc que les viticulteurs se forment d'abord en syndicat et que chacun des adhérents soit taxé par hectare de vigne.

« Le prix de la taxe, qui sera d'autant plus faible qu'il y aura plus d'adhérents, restera à débattre en assemblée.

« Par ce moyen, on obtiendra une somme suffisante pour faire face à tous les besoins de réclames dans les trois villes que je

1. « Il est utile de noter à ce propos que la clientèle de luxe en Belgique ne connaît pas assez nos vins blancs : c'est à peine si on lui en offre dans les restaurants, tandis que les cartes portent une longue liste des vins blancs de la Moselle et du Rhin.

« A noter aussi que les Allemands inondent le pays de circulaires et d'annonces dans le genre de celles-ci :

		Barrique 225 lit.	4 barriques.
« 1	Vin rouge : *genre Médoc*.....	120 fr.	470 fr.
	Vin blanc : *genre Graves*.....	130 fr.	510 fr.

« 2° Maison d'importation de bons vins rouges valant leur prix *genre Bordeaux*. »

Ainsi on se sert couramment ici des vocables « français », pour écouler des produits le plus souvent artificiels, alors qu'il serait si facile à nos négociants de fournir de l'authentique, aux mêmes prix.

préconise pour débuter qui sont : Anvers, Hambourg et Munich.

« Pour cela faire, il est nécessaire que le syndicat installe à Paris un homme dans lequel il aura toute confiance.

« Je ne suis pas d'avis de créer à Paris un entrepôt de vins de notre région ; il occasionnerait des frais que je crois inutiles.

« Il suffira d'envoyer de forts échantillons appartenant aux adhérents du syndicat et qui serviront à faire des ventes.

« Un bureau suffira donc.

« Le nouveau tarif 206 *bis* permettant d'expédier les vins par Marseille et la voie ferrée, c'est votre représentant qui livrerait les vins vendus au fur et à mesure de leur arrivée à Paris.

« Quant aux villes étrangères que j'ai désignées ci-dessus, il est indispensable d'y installer des représentants du pays même, sur lesquels notre agent à Paris aurait la haute main et nos conseillers du commerce extérieur le contrôle.

« Cet agent ayant vos pleins pouvoirs et nos représentants des villes étrangères n'ayant que des pouvoirs restreints, il est certain qu'il serait obligé de se rendre dans chacune des villes, chaque fois qu'une affaire sérieuse se présentérait ; habitant Paris, la chose serait facile.

« En outre, un litige se présentant, ne serait-il pas tout à proximité pour défendre vos intérêts?

« Enfin encore, ne serait-il pas obligé, pour chaque partie vendue, de la signaler aux divers représentants, afin de ne pas commettre un double emploi?

« Ces conclusions sont, dans une certaine mesure, celles d'un courtier en vins d'Algérie venu ici récemment et que j'ai abouché avec des Sociétés coopératives. Il pense, toutefois, et je pense avec lui que, pour les transports, la voie de mer serait préférable, surtout au point de vue du bon marché. Or, les moyens de communications ne manquent pas entre l'Algérie et Anvers.

« En résumé, vin authentique, vin naturel, au *goût du consommateur*, à très bon marché, livré conformément aux usages des places ; d'autre part, organisation d'un syndicat de vendeurs français et d'un syndicat de vendeurs algériens, telles sont, dans mon opinion, les conditions générales auxquelles la diffusion des

vins de la Métropole et de la Colonie pourrait être tentée en Belgique.

« — J'ajoute que nos efforts en faveur de la « vulgarisation » du vin seraient vus d'un très bon œil par les Chambres de commerce, les Sociétés de tempérance et les pouvoirs publics : car ils seraient un élément puissant dans la lutte contre l'alcoolisme. Je n'en veux pour preuve que le passage suivant du rapport de la Chambre de commerce d'Anvers sur l'exercice de 1900 :

« La substitution du bock de vin au petit verre d'alcool paraît une mesure dont les effets seraient plus efficaces et plus durables que les mesures qui, par un trait de plume, tendent à fermer brutalement tous les débits de liqueurs.

« Les moyens violents auraient pour premier résultat de causer la ruine de tous les débitants peu fortunés et sans même guérir le peuple d'une maladie dont il ne souffre précisément pas d'hier ; l'alcoolisme, au lieu de sévir chez les individus, serait fatalement poussé à se réfugier dans les ménages ouvriers. Quelques mesures simples, respectueuses des droits acquis, mais exécutées avec rigueur, l'éducation de la classe ouvrière, l'amélioration du ménage ouvrier et la concession de tous les moyens propres à réduire le prix du vin ordinaire, semblent des moyens efficaces pour terrasser en peu de temps l'alcoolisme.

« Toutes les considérations qui précèdent sont assurément de nature à encourager les tentatives préconisées, puisque d'un côté il y a mévente et bas prix des vins et, de l'autre côté, clientèle qui, ne buvant pas de vin jusqu'à présent, peut être amenée progressivement à en boire. »

Ajoutons que l'appel de notre Consul général a été entendu, car, ainsi que nous l'apprenait, il y a quelques mois, le *Moniteur officiel du Commerce :*

« Une association de Français notables, habitant Gand, s'est formée dans cette ville dans le but de développer la vente des vins et des denrées alimentaires françaises de toute sorte. Cette association sera le noyau d'une combinaison future dont les bases seront déterminées ultérieurement.

« Entrant dans la voie d'une réalisation immédiate de son pro-

gramme, l'association a installé deux débits populaires où le vin est vendu au verre et à la bouteille. Le succès a dépassé les espérances et à bref délai de nouveaux débits seront créés à Gand et dans les principales villes de Belgique.

« A côté de ces débits, visant surtout les classes laborieuses, la clientèle bourgeoise, que l'exagération des prix de vente a détournée jusqu'ici d'une consommation régulière et normale du vin et des produits alimentaires français, sera également sollicitée.

« A cet effet, l'association ouvrira prochainement un magasin, avec vente au panier et en fûts, de vins de qualité ordinaire et moyenne de toutes provenances françaises.

« Dans ce magasin seront vendus également les fruits et tous les produits alimentaires français, tels que : conserves et pâtes alimentaires, biscuits, jambons, cidres, huiles d'olives, dragées, pruneaux, fruits confits, pâtes de fruits, confitures, etc., bref, tous produits qui sont actuellement presque exclusivement dans les mains de la concurrence étrangère. »

5° *Comptoir de matériaux de construction.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : environ 22 millions de francs.)
(Ces ventes sont presque toutes en accroissement continu et la concurrence allemande s'y fait peu sentir.)

a) *Bois de chêne et noyer, en grumes et sciés :* 4 millions de francs. — En augmentation continue d'environ 2 millions en cinq ans.

b) *Bois de construction autres que chêne et noyer :* 3.400.000 francs. — Également en accroissement continu de plus d'un million de 1898 à 1902.

c) *Perches et pièces de bois en grume :* 3.800.000 francs. — Nos deux concurrents étant la Hollande et la Russie, que nous dépassons chacune un peu.

d) *Autres bois :* 1.100.000 francs. — Eux aussi en augmentation.

e) *Pierres ordinaires non ouvrées :* 4.800.000 francs. — En

augmentation; nous occupons le premier rang; après nous, mais avec des envois moitié moindres, vient l'Italie, qui d'ailleurs expédie en Belgique surtout des marbres.

f) *Pierres et terres spéciales pour arts et métiers :* 1.400.000 francs. — Nos exportations occupent en Belgique une très bonne situation, qui peut être encore améliorée.

g) *Marbres :* 1 million de francs; notre seule concurrente étant l'Italie sur laquelle nous avons l'avantage d'un moindre éloignement.

h) *Pierres ouvrées spéciales, meules à moudre, à aiguiser, etc. :* 900.000 francs. — Nous sommes de beaucoup le premier pays importateur en Belgique.

i) *Ardoises pour toitures :* 813.000 francs, sur une importation totale en Belgique de 831.000 francs.

j) *Bitumes :* 800.000 francs. — En augmentation.

k) *Briques, tuyaux de drainage, etc. :* 1.100.000 francs. — Nos envois, qui constituent à peu près la moitié de l'importation belge, sont en augmentation continue; les ventes faites par l'Allemagne et la Belgique sont de 700.000 francs.

l) *Carreaux en terre fine ou en faïence et porcelaine :* 500.000 francs qui représentent presque le total de l'importation belge.

m) *Tuiles :* 300.000 francs, soit la moitié des achats de la Belgique.

n) *Poteries diverses :* 100.000 francs.

6° *Comptoir de Matières premières.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : 17 millions de francs.)
(Ces ventes sont presque toutes en progrès et la concurrence allemande n'est point redoutable pour elles.)

a) *Peaux brutes :* 11.700.000 francs. — Sur une importation totale de 70 millions. Tous les pays qui vendent à la Belgique ont augmenté leurs envois et nous, notamment, d'environ 7 millions de 1891 à 1900.

b) *Peaux teintes, vernies, laquées ou maroquinées :* 2.800.000

francs. — Nos ventes s'accroissent, mais celles de l'Allemagne nous devancent.

c) Peaux autrement préparées (tannées et corroyées) : 2.100.000 francs. — Nous occupons le premier rang, mais sommes serrés de très près par l'Angleterre : les envois de l'Allemagne ne sont que la moitié des nôtres.

d) Peaux de chèvre et de mouton tannées en croûte : 500.000 francs. — Notre seule concurrente importante est l'Australasie dont les expéditions en Belgique sont triples des nôtres.

e) Pelleteries apprêtées : 300.000 francs. — Les ventes de l'Allemagne à la Belgique sont doubles des nôtres.

f) Os, sabots, cornes de bétail, poils, boyaux frais, secs, etc.) : 2 millions de francs. — Nos ventes sont en augmentation.

7° *Comptoirs d'articles dits de Paris.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : environ 17 millions de francs.)
(Ont à faire face à une vive concurrence de la camelote allemande.)

a) Bijouterie d'or : 3.600.000 francs, soit plus de la moitié de l'importation belge et en progression d'un million et demi de 1898 à 1902 ; les envois de l'Allemagne qui progressent eux aussi s'élevant à 1.445.000 francs.

b) Bijouterie d'argent : 500.000 francs. — Les ventes de l'Allemage sont doubles des nôtres.

c) Orfèvrerie d'argent : 500.000 francs, soit plus de la moitié des importations. L'Allemagne nous suit avec 333.000 francs.

d) Perles fines : 500.000 francs.

e) Bijouterie fausse : 200.000 francs.

f) Parfumeries alcooliques : 400.000 francs sur une importation totale de 600.000 francs, la part de l'Allemagne étant de 175.000 francs. — « La Belgique fabrique surtout de la parfumerie bon marché, sauf pour les savons de toilette qui ne peuvent rivaliser avec ceux de l'étranger. »

g) Autres parfumeries : 400.000 francs sur une importation globale de 625.000 francs dont 87.000 francs seulement reviennent à l'Allemagne. — « Comme on le voit, la France vient en tête

des pays de provenance pour la parfumerie proprement dite. Nos débouchés pourraient même s'accroître encore si la réclame était plus intense. »

h) Savons de parfumerie : 100.000 francs. — « A cet égard, de grands efforts doivent être faits de notre part. Nous sommes distancés par l'Angleterre (plus d'un million de francs) et par l'Allemagne (132.000 francs). — Il faudrait arriver à fournir les savons bon marché, analogues aux savons anglais qui ont la préférence ».

i) Horlogeries : 2.700.000 francs. — La concurrence suisse se fait vivement sentir, mais nous pouvons nous maintenir et même accroître nos ventes.

j) Instruments de musique : 700.000 francs. — État stationnaire, tandis que les envois de l'Allemagne, qui sont presque égaux aux nôtres, ont doublé depuis 1891.

k) Instruments et appareils scientifiques : 600.000 francs. — Nos ventes à la Belgique ont doublé de 1891 à 1900 et celles de l'Allemagne, après avoir distancé les nôtres de 200.000 francs à la fin de cette même période, sont devenues inférieures à elles de 200.000 francs en 1902. — Nos fabricants auraient-ils tenu compte des si judicieux conseils que leur donnait alors M. Carteron et que nous croyons néanmoins encore utiles à répéter : « D'une manière générale, il importerait que nos fabricants d'instruments de chirurgie s'entendissent pour avoir à Bruxelles un représentant compétent et commerçant qui entrerait en relations suivies avec les hôpitaux du Royaume et avec les principaux médecins et chirurgiens de la capitale, d'Anvers, de Liège, Gand, etc. Ce représentant, en dehors des visites qu'il ferait en personne, devrait envoyer fréquemment à tous les établissements et à tous les membres du corps médical des catalogues descriptifs et illustrés et de nombreux prospectus. Il devrait avoir un magasin bien achalandé dans une des principales rues de Bruxelles. Dans le même ordre d'idées, il serait utile qu'il y eût à Bruxelles une maison française dans le genre de certaine maison allemande qui approvisionne aujourd'hui tous les laboratoires belges de produits allemands tels que microscopes, balances de précision,

spectroscopes, bobines électriques, instruments de physique, appareils électrostatiques, appareils d'électrothérapie, appareils de stérilisation, éprouvettes pour analyses, thermomètres médicaux, plaques photographiques, etc. Elle représente de nombreuses maisons allemandes dont elle fournit les catalogues illustrés et très détaillés à sa clientèle, au fur et à mesure de leur publication. Ses magasins contiennent des exemplaires de toutes les nouvelles inventions d'outre-Rhin en matière d'électricité, de microscopie, etc., inventions qu'elle signale par des prospectus aux intéressés en les engageant à venir les expérimenter eux-mêmes. Bref, elle emploie tous les moyens variés et pratiques qui réussissent si bien aux Allemands, comme par exemple les facilités de crédit. Il serait temps que nos fabricants et nos commerçants entrassent résolument dans cette voie. La Belgique, qui est à nos portes, devrait à cet égard être pour eux un premier champ d'expériences. Tout leur y est facilité et par le caractère et par les usages et par la langue des habitants. »

« Ceux qui, en Belgique, sont obligés d'employer et de se procurer des appareils de précision, ne se doutent pas de ce qu'en France, et tout particulièrement à Paris, il se fabrique de ces instruments qui présentent des qualités d'élégance, de parfaite exécution, assurément au moins comparables à ceux de fabrication allemande, et souvent à meilleur marché, notamment pour l'aréométrie, la verrerie, la chirurgie et jusqu'à la métallurgie, surtout celle du cuivre... »

« Un instrument ou un appareil français est une rareté; les établissements de l'État, les industriels, les marchands n'en ont guère que de provenance allemande ; c'est à ce point que l'idée s'est accréditée en Belgique qu'on ne peut s'en fournir qu'en Allemagne. A quoi doit-on attribuer cet état de choses si regrettable? Il n'est pas besoin de chercher loin; pendant que les industriels français ne se dérangent point, qu'ils attendent la clientèle, qu'ils ne sont même pas représentés, et c'est souvent par des sous-agents de maisons concurrentes, les fabricants allemands se sont entendus pour réunir toutes leurs affaires en Belgique entre les mains d'un de leurs compatriotes, actif, in-

telligent, sérieux, instruit et fort compétent ; ils l'ont établi dans la capitale et lui ont donné une sorte de monopole pour la Belgique. L'acheteur trouve chez lui absolument tout, depuis la verrerie, l'optique, les instruments de chirurgie, de pesage, de chimie, de physique, les réactifs chimiques, les appareils mesureurs d'électricité, contrôleurs de force, de sûreté pour la vapeur, jusqu'à la poterie et la chaudronnerie industrielle. Il peut s'y procurer des installations complètes de laboratoires de chimie, de bactériologie, etc., etc., des cabinets de physique. Enfin, les industriels belges peuvent s'y renseigner et obtenir des devis d'installation pratiques partielles et complètes, dans tout le domaine de la chimie, toujours, bien entendu, de provenance allemande. Ce système a réussi très grandement : aussi le voit-on appliquer à d'autres branches, à la quincaillerie par exemple, où il réussira aussi. Pourquoi ne réussirait-il pas dans des mains françaises? Il ne s'agit que de s'organiser; il ne manque pas à Paris et un peu partout de jeunes gens instruits, avides de donner cours à leur initiative, pouvant amplement soutenir la comparaison avec les Allemands; il ne faut que leur donner l'élan et les soutenir un peu dans leurs débuts. Mais il importe de réagir vite; le mal deviendrait irréparable en se prolongeant. »

l) Articles divers dits de Paris : plus de 7 millions de francs, soit la moitié de la valeur totale des multiples articles rangés par la douane belge sous ces trois rubriques : « *Produits divers pour l'industrie* » (1.400.000 francs) ; « *Autres articles* » (4 millions ; « *Colis postaux* » (4 millions) ; « *Quincaillerie et Mercerie* » (6 millions en 1902). Là encore nous rencontrons une compétition aiguë de la part de la camelote allemande. — C'est ainsi, par exemple, que les envois de l'Allemagne, classés sous la première des rubriques précitées, ont passé de 445.000 francs en 1891 à 1.814.000 francs en 1902, alors que les nôtres ne s'accroissaient que de 463.000 francs à 1.457.000 francs. — Pour la rubrique « Mercerie-quincaillerie » sous laquelle la douane belge place les articles les plus variés, tels que jouets d'enfants, agrafes, yeux en verre émaillé et objets pour fumeurs, les

augmentations depuis 1891 jusqu'à 1900 ont été pour la France seulement de 5.700.000 francs à 6.548.000 francs et pour l'Allemagne de 6.065.000 francs à 9.970.000 francs.

8° *Comptoir d'articles destinés à l'ornement de l'habitation.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : plus de 12 millions de francs.)
(Ont a lutter contre une ardente concurrence allemande.)

a) Glaces, cristaux et verres : 900.000 francs. — Contre une importation allemande de 1.978.000 francs. — Cependant pour les glaces nous nous maintenons assez bien (74.000 francs, contre 11.000 francs revenant à notre rivale). Il en est de même pour les verres de vitrage : France, 206.000 francs et Allemagne 21.000 francs; à l'inverse, dans les articles communs, elle nous dépasse et de beaucoup : verreries communes (bouteilles), Allemagne, 483.000 francs; France, 113.000; verreries ordinaires simplement coulées : Allemagne, 1.402.000 francs; France, 504.000 francs.

b) Faïences (non compris les carreaux) : 215.000 francs. — Nos expéditions sont stationnaires tandis que celles de l'Allemagne, déjà deux fois plus fortes (458.000 francs), s'accroissent.

c) Porcelaines (non compris les carreaux) : 219.000 francs contre 824.000 francs pour l'Allemagne qui augmente ses ventes.

d) Caoutchouc ouvré : 644.000 francs. — Nous avons deux concurrents : l'Angleterre (662.000 francs), et l'Allemagne (432.000 francs), mais la seconde seule est redoutable, car la première ne vend pas les mêmes articles que nous.

e) Maroquinerie : 295.000 francs avec toujours devant nous l'éternel Allemand : 714.000 francs.

f) Peaux ouvrées (autres que gants et chaussures) : 283.000 francs et l'Allemagne, 162.000 francs.

g) Papiers à meubler : 400.000 francs, tandis que l'Allemagne, en progrès continus, atteint un chiffre de : 900.000 francs.

h) Papiers à écrire, à dessiner, d'emballage, d'impression et cartons : 300.000 francs, tandis que notre terrible rival germanique met à son compte une vente de 2.705.000 francs.

i) Meubles : 1.806.000 francs, soit, par rapport à 1891, un faible progrès (1.086.000 francs), alors que les Allemands ont passé de 765.000 francs à 2.269.000 francs. Grâce à la perfection de notre fabrication et au goût de nos artistes, nous devrions, en poussant mieux nos articles, atteindre de tout autres résultats.

j) Bois ouvrés (comprenant balais, vannerie, etc...) : 454.000 francs, soit un état stationnaire, tandis qu'en quelques années, les importations de l'Allemagne (785.000 francs) ont doublé.

k) Articles divers non dénommés : plus de 7 millions de francs, soit la seconde moitié de la valeur totale des objets compris sous les trois rubriques indiquées à la fin du comptoir précédent : « Produits divers pour l'industrie » (1.400.000 francs ; « autres articles » (4 millions) ; « colis postaux » (4 millions) ; « quincaillerie et mercerie » (6 millions).

9° *Comptoir des industries mécaniques et de l'automobile.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : environ 8 millions de francs.)

a) Machines, mécaniques et outils : 6 millions de francs. Les envois de l'Allemagne, qui ne portent pas toujours, il est vrai, sur les mêmes articles, s'élèvent à 22 millions de francs.

b) Automobiles, motocyclettes et accessoires : 1.200.000 francs. — Grâce au magnifique développement de notre industrie des automobiles, nos ventes en ce genre sont doubles de celles des Allemands. — Néanmoins, et malgré les progrès de la même industrie en Belgique, nos exportations chez nos voisins pourraient être considérablement supérieures si nous faisions les mêmes efforts que sur le marché anglais. — Ajoutons, toutefois, que, depuis 1902, elles se sont beaucoup accrues et que maintenant (automobiles et accessoires) elles se chiffrent à plus de 3 millions de francs.

c) Carrosserie : 200.000 francs.

d) Armes : 600.000 francs.

10° *Comptoir d'alimentation.*

(Valeur totale de nos ventes actuelles : plus de 3 millions de francs.)
(Ne rencontrent que peu de concurrence de la part de l'Allemagne ou d'autres pays.)

La plupart des produits qui suivent sont des spécialités françaises : ils n'ont pas à lutter contre la concurrence allemande et leurs rivaux sont des pays bien plus éloignés que nous de la Belgique. — Nous pourrions donc avec quelques efforts élargir notre débouché belge.

a) *Conserves de légumes et fruits :* 1 million de francs.

b) *Conserves de sardines :* 300.000 francs. « Nous avons pour ce produit, en ce qui concerne l'article bon marché, un concurrent des plus sérieux dans le Portugal : en effet, il y a toujours à Anvers un stock de plusieurs milliers de boîtes de sardines portugaises en entrepôt. Il y a lieu de signaler que l'on fait à Anvers un grand commerce de sardines et autres conserves de poissons destinées au Congo. »

c) *Pâtés de foie gras et conserves de viande :* 200.000 francs.

« La concurrence allemande est surtout sérieuse pour les foies gras qui sont importés de Strasbourg ; mais, même pour ce produit, la lutte serait possible à certaines conditions ; quant aux autres préparations, c'est l'article français qui est en général le plus goûté et si nos fabricants voulaient s'en donner la peine, ils arriveraient facilement à battre leurs rivaux d'outre-Rhin. »

« Il n'est pas inutile de leur rappeler, à ce propos, que toutes les conserves de viande se vendent bien en Belgique, tant pour la consommation locale que pour la réexportation. Il y a, en effet, à Anvers notamment, un assez grand nombre de négociants dits fournisseurs de navires, qui font un commerce très important de viandes conservées (bœuf, mouton, porc), sous leurs diverses formes. Les Sociétés congolaises pourraient être aussi d'excellents clients : elles expédient, en effet, au Congo d'assez grandes quantités de conserves destinées au personnel européen de leurs factoreries. »

d) Huile d'olive : 400.000 francs. — Nous avons à lutter contre les produits à bas prix de l'Italie (2 millions), mais nos bonnes marques augmenteraient leur clientèle si elles étaient représentées sur place par des agents actifs et énergiques.

e) Vinaigre de vin : 56.000 francs. L'exportation pourrait être accrue.

f) Miel : 300.000 francs, avec, pour principal concurrent, les États-Unis.

g) Truffes : 200.000 francs. Presque toute l'importation belge vient de France, situation dont nous pourrions sans doute encore mieux profiter.

h) Amandes sèches : 200.000 francs. — Nos deux concurrents sont : le Portugal (242.000 francs) et l'Espagne (177.000 francs).

i) Pruneaux : 100.000 francs. — Une très regrettable série de mauvaises récoltes dans l'Agenais ont permis aux produits de la Californie de s'implanter très sérieusement sur le marché belge.

j) Eaux minérales : 600.000 francs contre 1.600.000 pour l'Allemagne ; mais celle-ci, à vrai dire, ne nous fait pas concurrence, car les eaux qu'elle vend à la Belgique sont de nature très différente. Nous pourrions donc accroître sensiblement nos expéditions.

X. — ORGANISATION POUR L'EXPORTATION EN BELGIQUE DES PRODUITS AGRICOLES DE CONSOMMATION IMMÉDIATE

(Valeur totale de nos ventes actuelles : 3.500.000 francs.)
(Ne souffrent pas de la concurrence allemande.)

Ainsi que nous l'avons déjà expliqué, la Belgique étant un pays de culture paysanne intensive, nous ne pouvons donc espérer y développer beaucoup nos ventes des produits agricoles, tels que les fromages, les beurres et volailles de qualité ordinaire ; c'est elle, au contraire, qui nous vend beaucoup plus qu'elle nous achète, de ces deux derniers produits notamment. — Mais, en ce qui concerne le produit, si l'on peut dire de luxe,

comme la très belle volaille, les fromages et les beurres très fins, les poissons supérieurs de l'Atlantique, etc., enfin plus encore en ce qui concerne les primeurs (légumes, fruits et fleurs), nous pouvons et devons considérablement augmenter nos ventes à nos voisins du Nord. Nous devons d'autant mieux pouvoir le faire qu'à cet égard, nous n'avons pas à craindre notre habituelle rivale l'Allemagne, et, comme l'écrit excellemment M. Carteron, « en attendant que nos produits fabriqués reprennent leur rang en Belgique, il est d'un très haut intérêt que nous continuions à profiter des avantages que nous donnent sur l'Allemagne notre climat et la richesse de notre sol; il importe même que nous en tirions un meilleur parti encore ». Afin d'atteindre ce résultat, comment nous y prendre? — Il s'agit en l'espèce de produits qui ne peuvent être conservés et qui sont de consommation immédiate; on ne peut donc à cet égard songer à créer, comme nous le proposons pour les articles énumérés précédemment, des comptoirs de vente. — Du moins, jusqu'à preuve du contraire, il est préférable de porter tout l'effort sur l'organisation de l'expédition en France. D'ailleurs nous ne saurions mieux faire que de reproduire ce que, dans cette même Revue, M. Demolins écrivait récemment au sujet de l'envoi en Angleterre des produits de même sorte. Pour l'exportation de ces divers produits, la difficulté est moins d'organiser la vente que d'organiser l'expédition.

« La vente se fait aux halles de Londres, de Bruxelles, ou de Genève, par exemple, par l'intermédiaire d'un commissionnaire quelconque qui vend à la criée et au cours et qui crédite ensuite l'expéditeur, ou lui fait parvenir un chèque. La vente a toujours lieu; elle est plus ou moins avantageuse, suivant le cours, voilà tout. Si le commissionnaire est honnête, et c'est son intérêt sous peine de perdre ses clients, ce système très simple fonctionne facilement et on le trouve tout organisé dans chaque centre d'importation.

« Mais il n'en est pas de même de l'expédition. Celle-ci soulève de très grandes difficultés. L'expédition, en effet, doit avoir lieu tous les jours, ou tout au moins plusieurs fois par semaine,

puisque le produit ne peut pas être conservé. Il faut donc être outillé pour le transporter rapidement à la gare la plus voisine et pour l'expédier dans un emballage assez soigné pour qu'il arrive en bon état de conservation et par les voies les plus rapides et les moins coûteuses.

« Or la plupart des expéditeurs de ce genre de produits ne peuvent remplir ces diverses conditions. Ce sont le plus souvent des paysans, des maraîchers, des fleuristes, par conséquent de petites gens, disposant de faibles moyens de transport, peu habitués à faire des emballages soignés et, de plus, expédiant de trop petites quantités pour pouvoir bénéficier des réductions de transports. Leur marchandise arrive donc à destination grevée de frais plus élevés et souvent en mauvais état. Après quelques essais malheureux, ils sont obligés de renoncer aux marchés étrangers, d'où ils sont chassés par des concurrents plus habiles et mieux outillés. »

a) *Beurres frais et salés :* **1.200.000** francs. — Nos ventes sont en diminution constante depuis 1898, époque à laquelle elles étaient de 2.446.000 francs. — Pour les beurres, nous rencontrons sur le marché belge la concurrence de la Hollande (7 millions de francs) et la concurrence nationale, à telle enseigne que la Belgique, ne l'oublions pas, exporte en France (environ 7 millions de francs) bien plus qu'elle ne nous achète : néanmoins, pour les qualités très fines, nous pourrions accroître nos envois.

b) *Fromages fins :* **1.300.000** francs. — Peu concurrencés par les expéditions de la Hollande qui sont différentes, surtout composées de produits communs. Ces ventes, déjà importantes, pourraient donc être très accrues.

c) *Fromages communs mous et blancs :* **700.000** francs. — Se heurtent à la concurrence de la Hollande.

d) *Fleurs coupées et plantes :* **800.000** francs. — Grâce au climat si précoce de notre pays niçois et de notre Provence, nous devrions élargir de beaucoup notre débouché belge, ainsi que cela a été fait depuis cinq ans en ce qui concerne le marché anglais. — Mais tout cela dépend de questions de tarifs

et de transports rapides qui seules peuvent être solutionnées par l'action collective sur les compagnies de chemins de fer des producteurs groupés en syndicats. — Une récente notice n° 48, publiée par l'*Office national du Commerce extérieur*, contient d'utiles indications sur le commerce des fleurs fraîches en Belgique.

e) *Légumes divers* (*surtout primeurs*) : 700.000 francs. — Mêmes observations que pour les fleurs.

f) *Pommes fraîches :* 400.000 francs. — Ces envois sont sans doute, eux aussi, susceptibles d'être accrus par une meilleure organisation commerciale.

g) *Volailles vivantes et mortes :* 100.000 francs. — Les ventes que nous fait la Belgique sont dix fois plus fortes, mais ce pays n'en reste pas moins pour nous un débouché extensible en ce qui concerne la très belle volaille, à condition de savoir l'envoyer dans de bonnes conditions et à la meilleure époque de l'année.

h) *Poissons frais :* 1.200.000 francs. — L'augmentation de ces ventes déjà importantes dépend exclusivement, comme pour les fleurs et primeurs, des questions de transports agricoles qui, dans ce cas encore, ne pourront être solutionnées que par l'action collective des intéressés sur les compagnies de chemin de fer.

Nous allons examiner maintenant les ventes faites par la Belgique à la France, ventes qui atteignent 350 millions de francs.

XI. — POURQUOI LA FRANCE EST UN DÉBOUCHÉ POUR LA BELGIQUE.

On peut s'en rendre compte en étudiant le tableau suivant, qui doit être lu dans le sens horizontal :

Conditions économiques et sociales de la France.	Besoins qui en résultent.	Conditions économiques et sociales de la Belgique lui permettant d'y satisfaire.
Le Nord et l'Est de la France ne possèdent pas en quantités suffisantes certaines pierres et terres;	il en résulte donc un besoin,	que la Belgique, toute contiguë, est bien placée pour satisfaire, car ces produits, très lourds et sans grand

		prix, supportent difficilement les longs transports terrestres. — D'où des ventes à la France de : 18 millions de francs.
Le Nord et l'Est devraient être, semble-t-il, les seules régions de la France à pouvoir se passer des charbons étrangers puisque, contrairement au reste de notre pays, elles renferment de riches et nombreuses mines de houille; mais celles-ci n'étant pas assez activement exploitées et la main-d'œuvre, pour des raisons diverses, étant assez coûteuse, la demande de ces régions, très industrielles, est insuffisamment satisfaite.	Donc large besoin de houille provenant du pays le plus voisin possible.	La Belgique se trouve admirablement située pour y satisfaire, vu sa grande richesse en houille et le faible coût d'extraction de celle-ci, dû notamment à un taux des salaires peu élevé. De là des ventes à la France de houille et de ses dérivés se chiffrant à près de 100 millions de francs.
Par suite du coût du charbon en France, même dans des régions comme le Nord et l'Est, et par suite du taux des salaires, certains métaux et articles métallurgiques de grande consommation sont souvent d'un prix élevé;	d'où besoins de certains de ces articles achetés à bon marché,	et auxquels la Belgique est très à même de satisfaire avec sa race active placée sur un bloc de houille et de minerais (le grand-duché de Luxembourg lui servant à cet égard d'annexe), grâce aussi à des salaires qui, nominalement du moins, sont plus bas qu'en France. De là les ventes qu'elle nous fait : 48 millions de francs.
Toujours par les mêmes raisons, et cela même dans les régions du Nord et de l'Est où elles ne devraient pas exister (le taux des salaires pouvant souvent être compensé par un machinisme perfectionné), nombre d'articles de fabrication commune sont d'un prix relativement élevé.	Ces articles ne peuvent donc satisfaire à certains besoins d'articles similaires à très bas prix,	besoins auxquels la Belgique, par suite des causes précitées, est en mesure de répondre. De là ses ventes à la France : 60 millions de francs.
La France ayant une production agricole trop	D'où (véritable scandale économique) la nécessité	La Flandre belge, avec sa culture intensive et

peu spécialisée[1] et des transports mal organisés, ses agriculteurs sont constamment impuissants à suffire aux besoins des agglomérations urbaines, notamment à celles du Nord et de l'Est de la France.

d'énormes importations de produits agricoles que la France pourrait facilement produire à bon compte si sa culture était spécialisée, conformément à la nature des lieux, et non pas intégrale.

sans doute mieux spécialisée suivant la nature des lieux, fournit aux régions du Nord et de l'Est, malgré notre tarif douanier, de grandes quantités de beurres, d'œufs, de légumes et autres produits agricoles, dont le total s'élève à : 50 millions de francs.

Par suite de causes profondes, économiques et plus encore sociales, auxquelles il sera sans doute de longtemps impossible de remédier, nos armateurs et industriels ne savent pas tirer directement, des pays de production, toutes les quantités suffisantes de matières premières nécessaires à notre industrie.

D'où pour eux la nécessité d'acheter à des pays tiers des matières premières que leurs propres navires ou des navires étrangers leur apportent directement et à bon compte des pays de production.

C'est ainsi que la Belgique, bien que dépourvue de marine marchande, mais grâce aux puissants aménagements d'Anvers et grâce à son développement industriel et commercial intense, attire chez elle des quantités énormes de matières premières dont elle se trouve avoir ensuite des excédents qu'elle nous revend : 65 millions de francs.

XII. — LES VENTES DE LA BELGIQUE A LA FRANCE.

Nous allons, maintenant, donner l'énumération de toutes les marchandises vendues par la Belgique à la France et que l'analyse méthodique a permis de ranger dans les grandes classes qui suivent et qui se trouvent elles-mêmes divisées en nombreuses sous-classes.

1° Pierres et terres que le sous-sol belge renferme en importantes quantités et qui sont peu répandues dans le Nord et l'Est de la France : 18 millions de francs.

Pierres spéciales	10 millions	5
Pierres ordinaires non ouvrées	4	—	9
Chaux	2	—	4

2° Houille et ses dérivés ; métaux et produits métallurgiques que la Belgique, par suite d'avantages naturels et de la faiblesse, du moins nominale, des salaires de ses ouvriers, est à même de

1. Voir à ce sujet l'étude fondamentale de M. Dauprat, *Sc. soc.*, fasc. 5.

fournir à de plus bas prix que l'industrie française : 167 millions de francs.

Houilles et ses dérivés : 98 millions 8.

Houilles	73	millions	2
Briquettes de houille	10	—	0
Coke	12	—	0
Goudron, poix (asphalte)	3	—	6

Métaux : 33 millions 6.

Zinc non ouvré	13	millions	9
Plomb non ouvré	6	—	2
Fer et fonte	4	—	5
Acier	2	—	0
Cuivre et nickel battus, etc.	2	—	0
Matières minérales non dénommées	5	—	0

Produits métallurgiques : 14 millions 7.

Machines et mécaniques	8	millions	7
Quincaillerie	2	—	0
Armes	2	—	2
Voitures pour chemins de fer et tramways	1	—	8

3° Articles de fabrication commune que la Belgique, vu sa richesse en houille et la faiblesse, du moins nominale, des salaires de ses ouvriers, excelle à fournir à de plus bas prix que l'industrie française : 60 millions de francs.

Produits chimiques : 22 millions 7.

Engrais chimiques (et fumiers)	13	millions	2
Produits chimiques proprement dits	4	—	7
Teintures et couleurs	2	—	9
Droguerie	1	—	9

Articles des industries du papier, du cuivre, du verre, de la poterie et du meuble et articles divers : 18 millions 2.

Livres (imprimés en Belgique à cause du bon marché de la main-d'œuvre)	2	millions	9
Pâte de bois	2	—	0
Papiers	0	—	6
Peaux préparées	3	—	5
Peaux ouvrées	1	—	0
Verreries	2	—	5
Poteries (surtout briques)	1	—	6

Meubles	1	million	1
Articles divers	3	—	0

Articles des industries textiles : 19 millions 1.

Fils de lin	4	millions	3
Fils de laine	1	—	3
Fils de coton	1	—	1
Tissus de laine	3	—	0
Tissus de coton	1	—	4
Tissus de lin, de chanvre, de jute	1	—	0
Toiles cirées	0	—	5
Habillement, confection et lingerie (dont une moitié pour usages masculins)	0	—	8
Étoupes	3	—	5
Drilles et chiffons	2	—	2

4° Produits de la culture intensive de la Flandre belge qui, malgré notre tarif douanier et par suite de l'insuffisante spécialisation de la culture française, viennent approvisionner les grands centres urbains du Nord de la France : 50 millions.

Produits destinés à l'alimentation humaine : 28 millions.

Beurres frais et salés et margarine	6	millions	9
Grains	6	—	2
Œufs	5	—	2
Légumes autres que pommes de terre	3	—	9
Pommes de terre	1		1
Viandes (surtout porc abattu)	1	—	9
Poules et autres animaux vivants	1	—	0
Liquides alcooliques (d'alcool de grains)	1	—	0
Crème et lait	0	—	6
Fruits	0		2

Animaux de trait et produits pour leur alimentation et pour celle du bétail : 10 millions 4.

Chevaux et poulains	2	millions	2
Tourteaux	5	—	3
Récoltes et fourrages	2		5
Son	0	—	3

Autres produits agricoles destinés à des usages divers : 12 millions.

Matières animales autres que graisse	4	millions.	
Graisses animales	1	—	3
Chanvre	2		0
Graines oléagineuses et autres	0	—	9

Huiles végétales (de colza, etc.)	1	million	3
Houblon	0	—	8
Plantes vivantes et fleurs	1	—	7

5° Matières premières qui, attirées en Belgique par les puissants aménagements du port d'Anvers et par le développement commercial et industriel intense du pays, s'y trouvent former des excédents et que la France, en raison surtout de la situation de sa marine marchande, ne peut tirer directement, en quantités suffisantes, des régions de production : 65 millions de francs.

Lin	38	millions	8
Laines	18	—	4
Peaux brutes	6	—	3
Caoutchouc brut	2	—	3

Ce qui précède étant connu, il est facile de procéder à la comparaison des ventes que la Belgique et l'Angleterre font à la France et d'expliquer pourquoi celles de la Belgique sont, dans leur ensemble, moins complémentaires de notre production que celles de l'Angleterre.

XIII. — L'ANGLETERRE ET LA BELGIQUE FOURNISSEURS DE LA FRANCE.

De même que nous avons cherché à classer, l'une par rapport à l'autre, l'exportation française en Belgique et l'exportation française en Angleterre, nous allons maintenant comparer et classer entre elles l'importation belge en France et l'importation anglaise en France. L'ordre de classement à adopter pour les commerces d'exportation faits avec la France par les divers pays paraît bien devoir être l'ordre *du plus complémentaire de ces commerces au moins complémentaire de la production française.*

Examinons à cet égard, et encore dans un tableau comparatif, les ventes que l'Angleterre et la Belgique font l'une et l'autre à la France.

CARACTÈRE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE.	NATURE DES VENTES FAITES PAR L'ANGLETERRE A LA FRANCE.	NATURE DES VENTES FAITES PAR LA BELGIQUE A LA FRANCE.
A Sous-sol de la région du Nord et de l'Est de la France ne renferme pas en quantités suffisantes certaines pierres et terres.	Néant.	La Belgique toute contiguë est bien placée pour fournir ces produits très lourds et sans grand prix, supportant difficilement les longs transports terrestres. Donc, à cet égard, ventes de la Belgique *complémentaires* de la production du Nord et de l'Est de la France : 18 millions.
B Du Havre à Bayonne et de Cette à Nice, non seulement sur le littoral, mais aussi dans un « Hinterland » souvent profond, pénurie à peu près complète de gîtes houillers, si toutefois l'on fait exception de ceux peu riches de Decazeville, Carmaux et du Gard. Nos seuls bassins importants se trouvant dans le Centre et surtout dans le Nord et l'Est.	Le charbon anglais, fort peu importé dans notre région du Nord et de l'Est, et qui, par contre, approvisionne presque exclusivement l'Ouest (à partir de Dieppe), le Sud-Ouest et le Midi de la France, est donc *très complémentaire* de la production française. Houille et ses dérivés : 180 millions de francs.	Le charbon belge est vendu exclusivement dans le Nord et l'Est de la France, régions qui précisément sont les seules de notre pays qui pourraient et devraient se suffire si l'exploitation y était plus active. Les ventes belges sont donc, *par essence, antagonistes* de la production du Nord et de l'Est de la France : Houille et ses dérivés : près de 100 millions.
C Sauf dans la région du Nord, de l'Est et du Centre, la France étant très pauvre en houille et minerais, la grosse industrie métallurgique, dont elle ne peut se passer, serait très vraisemblablement écrasée par la concurrence anglaise, belge, allemande et américaine si des tarifs[1] ne venaient la pro-	Mais à moins d'établir des tarifs prohibitionnistes ou exagérés, notre industrie[1] ne sera jamais à même de fournir, surtout aux régions *de l'Ouest*, du *Sud-Ouest* et *du Midi*, toutes *éloignées des centres français producteurs*, à si bon compte que l'Angleterre, (qui bénéficie en outre des transports par mer toujours moins coûteux à cet	Les ventes de la Belgique de cette sorte sont faites presque exclusivement aux régions du *Nord* et *de l'Est* de la France, à celles qui seules pourraient et devraient se suffire. Elles sont donc, par essence, *antagonistes* de notre production : 48 millions.

1. Des tarifs modérés suffisent. — Si d'ailleurs, dans l'état actuel des choses, un régime protectionniste est nécessaire à la France, du moins devrait-il être modéré et surtout très souple. (V. à ce sujet l'ouvrage capital de M. Poinsard : *Libre échange et protection*, Bibliothèque de la Science sociale.) — Mais pour établir, en parfaite connaissance de causes, ce tarif à la fois modéré, souple et tenant toujours compte de notre situation différente vis-à-vis de chacun de nos grands clients, pour

	égard que les transports terrestres), certains métaux et produits métallurgiques. Donc ventes de l'Angleterre, surtout faites aux régions françaises, dépourvues d'industrie métallurgique, *complémentaires* de notre production : 80 millions.	
D) Pour les mêmes raisons que ci-dessus, à part ses régions du Nord et de l'Est, la France ne peut guère, à moins d'établir des barrières douairières prohibitionnistes, produire à très bas prix certains articles de fabrication commune.	L'Angleterre excelle au contraire dans la fabrication de ce genre d'articles et en envoie surtout *aux régions françaises autres* que celles du Nord et de l'Est ; donc ces ventes sont *plutôt complémentaires* de notre production : 170 millions.	La Belgique excelle aussi dans la fabrication de ce genre d'articles, mais elle les vend surtout *aux régions* françaises *du Nord et de l'Est*, c'est-à-dire à celles qui pourraient et devraient s'en passer ; ces ventes sont donc *plutôt*, et par essence, *antagonistes* de notre production : 60 millions.
E) Notre production agricole étant encore trop peu spécialisée suivant la nature spéciale des lieux, elle se trouve impuissante à fournir à la consomma-	Néant.	La culture flamande belge, mieux organisée, bien qu'elle ait à approvisionner la population la plus dense de l'Europe, trouve moyen de faire et

établir enfin un *tarif* vraiment *scientifique* et non pas empirique et brutal, il faudrait que le caractère de nos divers commerces d'exportation et d'importation eût été étudié à fond et méthodiquement, ce qui n'a jamais encore été fait.

Avec M. Poinsard, nous pensons, en outre, qu'il conviendrait de ne jamais insérer dans nos conventions commerciales cette funeste clause de la nation la plus favorisée. Et qu'on ne vienne pas, à ce propos, nous objecter qu'il est un pays, l'Allemagne, auquel nous ne pouvons refuser le bénéfice de cette clause, parce que celle-ci se trouve inscrite dans un traité perpétuel (article 11 du traité de Francfort). — Il serait en effet facile (V. à ce sujet *les Tarifs douaniers et les traités de commerce* par Funck-Brentano et Dupuis, Rousseau, éd.) de montrer que le célèbre article 11, bien qu'il soit réciproque, n'a jamais gêné nos rivaux de l'Est. — C'est que leur laborieuse bureaucratie a su établir des tarifs excessivement subdivisés et minutieux, si bien que l'Allemagne est à même d'accorder à tel ou tel pays, qu'elle a intérêt à ménager, des droits de douane pour lesquels ne joue pas la clause du traité de Francfort. Ainsi, au lieu de n'avoir qu'un droit unique pour tous les fruits, elle en établira un spécial pour chaque espèce de fruits, ce qui lui permettra, si elle le juge utile, d'octroyer, sans que nous puissions en profiter, un abaissement de son tarif par exemple à un pays produisant en grand tel ou tel fruit que nous ne produisons que peu ou pas. — De là, cet admirable système protectionniste véritablement savant et qui, grâce à son extrême souplesse, grâce à ce qu'il tient toujours compte de la situation spéciale de l'Allemagne à l'égard de chacun de ses clients, est parvenu à protéger la production allemande bien plus efficacement que le nôtre, sans avoir acquis une réputation de raideur et de dureté.

tion des grandes agglomérations industrielles et urbaines, surtout du Nord et de l'Est, les produits agricoles qu'elle pourrait et devrait leur envoyer.		malgré les droits de douane, au Nord et à l'Est de la France, des ventes qui sont, par essence, *antagonistes* de notre production : 50 millions.
F) Par suite principalement de la faiblesse à peu près irrémédiable de notre marine marchande, la France, ne pouvant importer directement des pays producteurs toutes les quantités de matières premières nécessaires à ses industries, est obligée de les acheter de seconde main à des pays tiers.	Les ventes de l'Angleterre, à cet égard encore, sont donc *complémentaires* de notre production : 150 millions.	Les ventes de la Belgique sont, elles aussi, *complémentaires* de notre production : 65 millions.

Ainsi donc l'importation belge en France, on le voit, est par essence infiniment moins complémentaire de notre production que l'importation britannique, et, comme notre exportation en Belgique est un peu moins complémentaire par essence de la production belge que ne l'est, de la production britannique, notre exportation en Angleterre, il en résulte que, dans son ensemble, le commerce franco-belge, malgré toute son importance et malgré tous les avantages qu'en retirent les deux peuples, est d'une nature moins stable que le commerce franco-anglais et que, par suite, Français et Belges, nous devons faire, pour maintenir et fortifier ce précieux lien d'union entre les deux nations, des efforts d'autant plus énergiques.

Ces efforts, il est d'autant plus nécessaire de les multiplier, que la Belgique, si bien des liens la rattachent à la France, n'en est pas moins située à proximité de l'Angleterre et de l'Allemagne du Nord, pays où l'initiative atteint un développement supérieur et qui ont tout ce qu'il faut, par conséquent, pour disputer puissamment à la France le petit champ de bataille commercial placé sur sa frontière du Nord.

Aux avantages naturels que ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne sauraient nous ravir, mais qui, à eux seuls, ne peuvent nous as-

surer la victoire, nous devons donc joindre l'esprit d'entreprise et d'organisation. Sinon, nous tomberions au rang des nations telles que l'Espagne et le Portugal, nations dont le territoire, favorisé par la nature, possède sans doute certains monopoles que les nations septentrionales ne posséderont jamais, mais qui, par leur inertie et leur insouciance, se privent volontairement des richesses bien plus considérables qu'elles pourraient acquérir si, dans la lutte commerciale du monde, elles étaient représentées par de véritables lutteurs.

Mais, heureusement, nous sommes loin, en ce qui concerne nos transactions avec la Belgique, d'une pareille décadence. Il s'agit seulement pour nous de maintenir et de renforcer les positions acquises, en surveillant avec vigilance les opérations de nos concurrents. Le commerce franco-belge, s'il est entretenu par le labeur persévérant d'individualités compétentes, et si l'on prend soin de le développer précisément sur les points où l'observation le montre susceptible de s'accroître, pourra grandir encore, et ajouter à la prospérité de notre pays.

Ph. Robert.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

UN TYPE D'OUVRIER ANARCHISTE

MONOGRAPHIE
D'UNE FAMILLE D'OUVRIERS PARISIENS

PAR

Le Dr J. BAILHACHE

SOMMAIRE

Introduction. P. 339.

I. — **La vie matérielle de la famille.** P. 342.

1° *Le travail.*
a. — Méthode du travail.
b. — Régime des engagements.
c. — Causes de la stabilité du personnel.

2° *L'absence de grèves et de syndicats ouvriers; ses causes.*

3° *Les salaires.*

4° *Le mode d'existence.*
a. — Habitation.
b. — Nourriture.
c. — Habillement.
d. — Récréations.
e. — Hygiène.

II. — **Histoire de la famille.** P. 364.

III. — **La vie sociale et intellectuelle de la famille.** P. 381.

IV. — **La situation actuelle et l'avenir de la famille.** P. 397.

1° *La situation actuelle.*
a. — Au point de vue du travail.
b. — Au point de vue de l'épargne.

2° *Les organismes superposés à la famille.*
a. — Société de secours mutuels.
b. — Coopérative de consommation.

3° *Éducation des enfants.*

Conclusions. P. 411.

Appendice I. — **Budget de la famille.** P. 413.

Appendice II. — **La bibliothèque d'un ouvrier parisien.** P. 421.

Appendice III. — **Huit ans après. Lebrun propriétaire.** P. 424.

UN TYPE D'OUVRIER ANARCHISTE

MONOGRAPHIE

D'UNE FAMILLE D'OUVRIERS PARISIENS

Il est 8 heures et demie du soir quand j'arrive au boulevard de la Villette[1].

Par cette nuit de décembre, la large avenue, mal éclairée de loin en loin par des becs de gaz jaunâtres, semble toute noire, et contraste crûment avec la trouée lumineuse du canal Saint-Martin, le long duquel s'allonge à perte de vue une double rangée blanche de lampes électriques. Bien que le temps soit beau, il y a peu de monde sur le boulevard, et, seul, le bruit du tramway qui s'éloigne, au petit trot de ses deux chevaux, pourrait troubler les réflexions du passant.

Pendant cinq à six minutes, je marche dans la direction de Belleville; puis je prends une rue transversale, et, quelques instants plus tard, j'arrive à la maison où habite, ainsi que nombre d'autres, la famille qui fait l'objet de cette étude.

Je passe sous une porte cochère, et traverse une grande cour mal pavée, dont le côté sud-ouest n'est séparé que par un mur haut de 7 ou 8 mètres, d'un vaste terrain non bâti. De la cour, j'aperçois de la lumière dans la pièce où la famille se

1. Les notes utilisées pour la rédaction de cette monographie ont été recueillies pendant l'hiver de 1896-1897. D'autre part, Lebrun, en la bonne foi de qui j'ai pleine confiance, m'a *seul* fourni des renseignements *oraux*.

tient d'ordinaire et prend ses repas. Le logement étant au premier étage, je n'ai à monter qu'une quinzaine de marches; je frappe à la porte, et presque aussitôt celle-ci s'ouvre, et je me trouve en face du maître du logis, Albert Lebrun. « Ah! c'est vous, me dit-il, on vous attendait; entrez donc. » Nous échangeons une poignée de mains, j'entre, et ne tarde pas à me trouver assis près de la table, dans une pièce que chauffe un fourneau de cuisine en fonte, et qu'une lampe à gaz, suspendue au-dessus de la table, éclaire joyeusement.

Il y a déjà un certain temps que je connais Lebrun, avec qui j'ai été mis en relations par un ami commun. Mais avant de le rencontrer, ce que j'avais entendu dire sur son compte avait vivement piqué ma curiosité. « Lebrun, me disait-on, c'est un bon mari, un excellent père de famille, c'est le type du bon ouvrier parisien qui ne flâne pas et ne fait pas le lundi. Et avec ça, il professe des opinions ultra-révolutionnaires, car il est anarchiste convaincu. »

Bien entendu, une des premières questions que je posai à Lebrun lorsque je le connus un peu, fut de lui demander pourquoi il est anarchiste. Je voulais savoir s'il avait eu quelques raisons spéciales pour en arriver à cette opinion extrême, si rien ne lui était survenu qui pût le transformer, à ses propres yeux, en une victime de la société. Mais je n'aurai à raconter à ce propos aucune aventure plus ou moins romanesque, car sa conversion à l'anarchie n'est que le fait d'un esprit sentimental et simpliste. « Je suis seulement anarchiste théoricien, me dit-il, l'une des premières fois que nous causâmes; je sais que la société, telle qu'elle existe actuellement, est mauvaise; mais personnellement je n'ai pas trop à me plaindre, puisque moi et ma famille nous avons à peu près ce qu'il nous faut. »

Une série d'autres questions me montra bientôt que j'étais en présence d'une de ces familles ouvrières que Le Play qualifiait de *prospères,* et qu'il a très justement indiquées comme point de départ d'une observation méthodique des sociétés.

La famille Lebrun est en effet, si l'on veut me permettre cette expression, *complète et bien équilibrée;* outre le père et

la mère, elle comprend encore trois enfants d'âges différents.

De plus, elle tire, *du seul travail de ses membres,* des ressources qui lui permettent, au dire de son chef même, de subvenir à ses besoins matériels et intellectuels, et non pas seulement de joindre péniblement les deux bouts, au prix de mille privations.

Enfin, si Lebrun et sa compagne ont eu la bonne fortune exceptionnelle de ne pas connaître le chômage depuis vingt-deux ans qu'ils travaillent dans la même usine — et c'est là un fait capital qui domine toute leur existence — ils ont eu à supporter de nombreuses charges, obligatoires ou volontairement assumées, et, pour y faire face, ils n'ont reçu *aucun aide extérieur,* et ont dû se tirer d'affaire avec leurs seules ressources.

On ne s'étonnera pas que le désir m'eût vite saisi de faire l'étude monographique de cette famille. Je m'en ouvris franchement à Lebrun; je lui expliquai de mon mieux en quoi consistait cette étude, et j'eus la bonne fortune qu'il consentît de bonne grâce à se prêter à mon observation, me promettant les renseignements les plus complets sur sa vie, ses façons de voir et ses occupations.

J'espère que le lecteur pourra reconnaître lui-même que Lebrun m'a tenu parole.

LA VIE MATÉRIELLE DE LA FAMILLE

Né à Paris en 1854, Albert Lebrun a donc aujourd'hui quarante-trois ans[1]. De taille moyenne, plutôt maigre, rien chez lui n'attire particulièrement l'attention; c'est seulement dans la conversation qu'on remarque ses yeux vifs et très intelligents, tantôt gais, un peu rêveurs, tantôt sévères et durs, selon la passion du moment. Il suffit de le voir quelques instants pour reconnaître un tempérament nerveux et impressionnable. Sa compagne, de deux ans plus jeune que lui, est également Parisienne; rien chez elle ne demande une description spéciale; je veux seulement mentionner l'air de bonté, presque de faiblesse, que respire son visage, air qu'on rencontre souvent chez les femmes du peuple. Enfin la famille Lebrun comprend trois enfants : un garçon de quinze ans qui est apprenti serrurier, une petite fille née en 1887 qui, bien entendu, se borne à aller à l'école, et une seconde petite fille, née en 1890, que Lebrun fait élever à la campagne, dans le Pas-de-Calais. Trois autres enfants — trois filles — sont morts, tous très jeunes.

Lebrun et sa femme sont tous deux employés dans une grande maison de cartonnages, qui fabrique, entre autres, des albums et des cartes pour photographies.

Il n'entre pas dans le plan de cette étude, uniquement con-

1. Je rappelle qu'*aujourd'hui* veut dire : *mars 1897*.

sacrée à la monographie d'une famille ouvrière, de décrire le travail et les successives opérations parcellaires que nécessite la fabrication dans cette industrie. Cela m'entraînerait trop loin, et n'est d'ailleurs pas nécessaire à l'intelligence de cette étude, mais il y a plusieurs points sur lesquels il importe d'attirer l'attention du lecteur.

Et tout d'abord, l'usine où travaillent les Lebrun, est soumise au régime du *grand atelier*[1], en ce qui concerne la *méthode du travail*. L'emploi des machines, favorisé par la division du travail, a lieu sur une vaste échelle; la fabrication, en fait, est presque exclusivement mécanique. L'usine occupe environ 200 à 225 personnes, dont un grand nombre de femmes; or, si l'on compte à part les ouvriers chargés du pliage, du paquetage et d'autres petits travaux similaires, on ne trouve guère plus d'une vingtaine d'ouvriers qui travaillent encore à la main. Ces ouvriers, au nombre desquels est Lebrun, sont chargés d'exécuter une opération parcellaire, nécessitant le concours de trois personnes, d'où leur réunion par équipes de trois hommes. Mais, sauf ces vingt et quelques ouvriers, tout le personnel chargé de la fabrication travaille à la machine, et chacun travaille « à son compte ». Le travail aux pièces est la règle presque générale, sauf pour les femmes qui sont payées à la journée.

Étant donné cette extension du machinisme, le lecteur ne s'étonnera pas qu'il n'y ait dans cette usine pour ainsi dire pas d'apprentissage à faire. D'autre part, l'opération parcellaire qu'exécutent Lebrun et ses camarades est très simple et ne nécessite aucune habileté technique[2]. Aussi un ouvrier qui s'en va est-il remplacé sans peine, et il ne faut pas longtemps au nouveau venu pour se mettre au courant.

1. La *Science sociale* nomme *grand atelier* celui où le patron, complètement occupé à la direction du travail, cesse d'être ouvrier — à la différence du petit patron — et devient en outre complètement maître de la direction du travail — à la différence du patron de fabrique collective. Ce patron peut être une individualité, ou un petit groupe d'associés, ou une société d'actionnaires.

2. Il existe aux États-Unis, paraît-il, une machine pouvant faire ce travail spécial; mais elle n'est pas encore assez perfectionnée pour donner un bon rendement.

Par conséquent si, dans cette usine, l'évolution industrielle n'est pas encore arrivée à son terme, — terme relatif bien entendu, marqué par la substitution complète de la fabrication mécanique à la fabrication manuelle, ou, pour employer la terminologie de Marx, par le passage définitif du stade de la manufacture au stade de la fabrique — elle en est pourtant bien rapprochée, et le personnel y est presque uniquement composé d'ouvriers *déspécialisés*. Lebrun s'en est rendu compte, car il dit lui-même que ses camarades n'exercent pas un métier : « Autrefois, quand on faisait tout à la main, c'était un métier, m'a-t-il répété souvent; mais maintenant, avec les machines, ce n'en est plus un. » Quant à lui, il se donne comme *journalier*, et c'est la profession de journalier qu'il fait inscrire sur sa carte d'électeur.

La despécialisation de l'ouvrier produite par le machinisme se manifeste également dans l'*organisation du personnel*, c'est-à-dire dans le *régime des engagements*. Jadis, avant l'apparition du grand atelier, et là encore aujourd'hui où l'évolution industrielle n'est pas faite, le patron cherchait le plus possible à retenir ses ouvriers à son service. Ainsi le petit patron serrurier s'efforce de conserver les ouvriers habiles qu'il peut avoir; le tailleur parisien, s'il se préoccupe peu de l'employé qui fait les courses, regarde ses coupeurs d'un tout autre œil; l'entrepreneur de peinture se garderait bien, même s'il en avait envie, de rudoyer ses peintres-décorateurs. C'est que tous ces ouvriers sont des spécialistes, des *skilled workers*, selon l'expression anglaise, et le patron, soit qu'il ne possède pas de machines, soit qu'il n'y ait pas encore de machines inventées pour faire ce travail spécial, a presque autant besoin d'eux qu'ils ont besoin de lui. Nous trouvons une confirmation de ce fait à l'usine où travaille Lebrun : les garçons de magasin et les employés qui tiennent les livres et font la correspondance et autres écritures, y sont engagés à l'année; il serait impossible en effet de renouveler souvent ce personnel sans nuire aux intérêts de l'usine.

Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les ouvriers

proprement dits; ils sont tous engagés à la semaine. Il ne s'en suit pas pour cela que ces ouvriers ne fassent que passer à l'usine, bien au contraire; une fois admis, il y en a fort peu qui s'en aillent. C'est ainsi que Lebrun est entré à l'usine dans l'été de 1874, et depuis lors il n'a cessé d'y travailler, sauf pendant un an à peine, en 1876. Il y a donc près de vingt-deux années, dont vingt consécutives, qu'il est au service de son patron. Quant à Mme Lebrun, entrée à l'usine en 1875, elle y est encore aujourd'hui, et pendant tout ce temps elle n'a jamais cessé de faire partie du personnel. Et je répète que le cas de Lebrun et de sa femme n'est pas du tout un cas isolé.

Aussi l'entrée de l'usine qui emploie un nombre d'ouvriers constant, ou peu s'en faut, est-elle malaisée. « On n'entre guère que par connaissance, me dit Lebrun, et on a souvent à attendre longtemps. » Donc, bien que l'engagement soit très court, et que les liens qui unissent le patron et ses ouvriers semblent très relâchés, la *stabilité du personnel* n'en existe pas moins au plus haut degré, et les raisons de cette stabilité sont faciles à entrevoir.

La première raison, et la plus importante, c'est que cette usine ne connaît pas le chômage, qu'elle n'a du moins jamais eu de chômage complet. Il arrive bien que, de temps à autre, lorsque l'ouvrage est moins abondant ou manque tout à fait, on travaille une heure ou une heure et demie de moins par jour, afin de ne pas trop augmenter le stock en magasin, et d'éviter la fermeture momentanée de l'usine; il est même arrivé, il y a de cela quelques années, de ne travailler que quatre jours par semaine au lieu de six; mais ce sont là des exceptions à la règle, et on comprendra que, ces réserves faites ou plutôt ce renseignement donné, je puisse écrire que l'usine n'a pas chômé depuis vingt-cinq ans et plus.

Une seconde cause de stabilité, c'est que l'ouvrier est bien traité. « On n'y est pas mal, » me dit Mme Lebrun en me parlant de l'usine. Le système des amendes, source de tant de conflits, n'existe pas, ou plutôt n'existe que dans un seul cas, et sous une forme qui ne soulève chez Lebrun aucune objection : presque

tous les ouvriers étant aux pièces, si l'un d'eux donne du travail mal fait, on lui diminue cette malfaçon ; si le fait se reproduit trop souvent, ce qui semblerait indiquer une négligence habituelle, on inflige au délinquant une mise à pied de huit jours. D'après Lebrun, ce fait est très rare.

La question des accidents du travail a été réglée d'une façon convenable par le patron des Lebrun[1]. Il est assuré à une Compagnie qui, pendant toute la durée de l'incapacité de travail, fournit à l'ouvrier blessé les soins médicaux et pharmaceutiques, et lui donne également une indemnité journalière fixée d'avance, — égale, je crois, à la moitié du salaire quotidien. — A la différence de certaines maisons, tous les frais de l'assurance sont ici supportés par le patron qui ne fait aucune retenue sur la paie[2].

Bien entendu le blessé continue à faire partie du personnel de l'usine, où du reste il est de règle que tout ouvrier blessé ou malade retrouve sa place, une fois guéri. Il en est de même pour l'ouvrier qui est appelé à faire ses 28 ou ses 13 jours, et, de plus, le patron donne à l'absent une somme égale au salaire de 28 jours ou de 13 jours.

Enfin, et c'est là une mesure hautement philanthropique qu'on ne saurait trop approuver, le patron, depuis 1892, donne aux femmes en couches une somme de 63 francs, représentant le salaire de trois semaines.

De ces faits il me semble ressortir que le patron des Lebrun comprend l'intérêt qu'on a à être entouré d'un personnel stable, et que, sans tomber dans le paternalisme[3], il ne se tient pas

1. La Loi sur les accidents du travail n'existait pas encore au moment où je recueillais mes notes pour cette étude. Elle ne date en effet que du 9 avril 1898.

2. Dans son intéressante étude sur *L'Industrie mécanique de précision*, un ouvrier de cette industrie, M. P. Delesalle, écrivait en 1898 : « Il ne faudrait pas croire « que c'est le patron qui paie pour s'assurer contre les accidents de ses ouvriers. La « retenue faite de ce chef aux ouvriers varie selon les maisons et va de deux à « dix centimes par 10 heures de travail. Les patrons sont censés verser la même « somme que les ouvriers. » V. l'étude de M. P. Delesalle, ch. x, *Hygiène et accidents du travail* dans *L'Ouvrier des Deux Mondes*, organe officiel de la Fédération des Bourses du Travail de France et des Colonies, n° d'avril 1898, p. 217-18.

3. M. Paul de Rousiers a donné du paternalisme une définition très claire. « L'Al- « lemagne, écrivait-il, est essentiellement un pays de paternalisme, c'est-à-dire un

libéré, par le versement du salaire convenu, de toute préoccupation sur le sort de ses ouvriers. Le fait qu'il a su également se garantir du chômage est une preuve non moins évidente de sa capacité, car, pour se maintenir, il lui a fallu lutter, sur les marchés français et international, contre la concurrence intérieure et étrangère.

Je dois maintenant signaler deux faits importants. Le premier, c'est que depuis l'entrée de Lebrun à son usine, c'est-à-dire depuis 1874, aucune grève n'y a jamais éclaté, et Lebrun n'a point entendu parler de conflits de ce genre qui auraient eu lieu avant son entrée. Le second, c'est que, depuis 1884, il ne s'est pas constitué, même temporairement, de syndicat ouvrier parmi le personnel des deux usines, et Lebrun m'a dit qu'à sa connaissance aucun de ses camarades n'appartient à une organisation syndicale extérieure.

Il n'existe évidemment aucun rapport *nécessaire* de cause à effet entre l'existence d'un syndicat ouvrier et la déclaration d'une ou plusieurs grèves [1]. Mais il y a lieu de rapprocher

« pays dans lequel ceux qui occupent les situations dirigeantes sont portés à consi-« dérer le bonheur des gens qu'ils dirigent comme l'affaire propre des dirigeants, « affaire à laquelle les dirigés ne comprennent rien ou seulement peu de chose. » *Le Paternalisme allemand. Comment il empêche la constitution d'une élite ouvrière.* Dans *la Science sociale*, mai 1901, p. 389.

1. Voir à ce sujet l'ouvrage de M. Paul Bureau sur *Le Contrat de travail. Le Rôle des syndicats professionnels.* F. Alcan, édit. Paris, et les divers articles du même auteur sur *Les Grèves d'Elbeuf*, publiés dans *La Science sociale*, en février, avril, juin et août 1901 et janvier 1902.

D'autre part, il est certain que « le syndicat, malheureusement, quand il est orga-« nisé par des meneurs, ne se soucie pas d'être un instrument d'accord et d'entente. « Les ouvriers en usent comme d'une arme, et ils s'en servent comme des enfants ma-« ladroits et turbulents, blessant le patron à tout propos, déchaînant la grève sans « raison, menaçant, exigeant et refusant d'admettre l'autorité directrice de l'usine. « A ce jeu, ils lassent toute bonne volonté... ». L. de Seilhac. — *La Grève de Carmaux et la Verrerie d'Albi*, p. 44. Perrin, édit. Paris, 1897.

J'engage également le lecteur à se reporter à un intéressant article où M. G. Sorel expose, entre autres, très clairement la conception des syndicalistes révolutionnaires :

« Tandis que, d'après la conception précédente [celle des Trade-Unionistes anglais], « toute contestation entre patrons et ouvriers tendait à prendre la forme d'une « contestation entre deux commerçants, ici tout change; elle devient un épisode du « conflit irréductible qui existe entre le Capital et le Travail. A propos de tout inci-« dent, portant parfois sur un intérêt assez secondaire, le syndicat cherche à déve-

ces deux faits, parce que, d'une part, la formation d'un groupement portant le nom de syndicat est souvent le prologue d'une déclaration de grève ou le premier acte d'ouvriers grévistes [1], et que, d'autre part, tout syndicat sérieusement organiséj oue forcément, en cas de menace de grève ou de grève déclarée, un rôle prépondérant [2].

A quelles causes faut-il attribuer la non-existence d'un syndicat?

Une première cause, d'ordre général, est la difficulté qu'éprouvent parfois à se constituer, en face de l'hostilité réelle ou supposée des patrons, les syndicats d'ouvriers déspécialisés et redevenus en fait de simples journaliers. Par suite de la déspécialisation, aucun apprentissage n'est plus nécessaire ou presque, et les ouvriers craignent davantage de se voir renvoyer et remplacer [3]. D'après Lebrun, des renvois auraient peut-être eu lieu pour ce motif à l'usine où il travaille. Il y a déjà

« lopper l'esprit d'opposition, à montrer que la lutte de classe pénètre toute la vie « du travailleur. Si l'affaire s'arrange, on ne considère pas cet arrangement comme « définitif, mais comme une première capitulation partielle du patronat, qui devra « perdre de nouveau du terrain à la prochaine rencontre. P. Delesalle cite comme « caractéristique un appel adressé aux ouvriers métallurgistes pour les engager à se « syndiquer, et qui débutait ainsi : « Le comité déclare que le but qu'il poursuit est « la suppression complète du patronat et du salariat. » (*L'Action syndicale et les « Anarchistes*, p. 5.) Toute activité des syndicalistes révolutionnaires est inspirée « par cette unique idée... » G. Sorel : *Qu'est-ce qu'un Syndicat? Pages Libres*, n° 116, 21 mars 1903, pp. 247, 248.

1. Voir l'article de M. L.-H. Roblin sur *Les Grèves des Bûcherons du Cher en 1891-1892*. — *Pages libres*, n° 145, du 10 octobre 1903.

2. Consulter à ce sujet les deux ouvrages de M. Paul de Rousiers : *La Question ouvrière en Angleterre*. Firmin-Didot, édit. Paris, 1895, et *Le Trade-Unionisme en Angleterre*. A. Colin, édit. Paris, 1897.

Voir également la circulaire (n° 15, série B) du *Musée social*, du 25 novembre 1897, sur *La Fédération des Travailleurs du Livre*. Cette circulaire est due à M. Léon de Seilhac.

On consultera encore avec fruit le remarquable ouvrage de M. Louis Vigouroux, député de la Haute-Loire, sur *La Concentration des Forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*. A. Colin, édit. Paris, 1899.

Les documents d'ailleurs abondent sur cette question.

3. On peut rapprocher de ces ouvriers déspécialisés ceux qui, comme les vignerons, n'ont jamais été que faiblement spécialisés, et alors on constate, au début tout au moins, le même obstacle à la formation des syndicats. Voir à ce sujet l'étude de M. Augé-Laribé sur *Les Ouvriers de la viticulture languedocienne et leurs syndicats*, dans *Le Musée social*, novembre 1903, p. 303.

longtemps de cela, m'a-t-il dit, quelques ouvriers qui avaient parlé de former un syndicat, il ignore dans quel but, quittèrent successivement l'usine, dans un délai relativement court, et du reste sans éclat. Lebrun croit que ses camarades furent remerciés à cause de leur projet de syndicat, ce qui est malheureusement possible; mais, outre que le renvoi de ces ouvriers n'est pas un fait certain — et Lebrun honnêtement n'affirme rien — l'hostilité plus ou moins voilée d'un patron ne réussit pas à empêcher ses ouvriers de former, ou plus tôt ou plus tard, un groupement syndical, quand la nécessité de ce groupement se fait sentir, en vue d'une action collective.

Et c'est pourquoi j'attribue beaucoup plus d'importance à une seconde cause, la stabilité du gain des ouvriers de cette usine, parce que l'absence de chômages et l'absence de fluctuations dans le taux des salaires, causes efficientes de cette stabilité — elle-même résultat et reflet de la prospérité patronale — suppriment le principal motif de dissentiment entre employeur et employés.

J'ai eu l'occasion de dire plus haut que, grâce à la capacité du patron, l'usine où travaillent les Lebrun n'a jamais eu de grande crise à traverser. Aussi Lebrun et ses camarades se sentent-ils garantis contre le chômage, plus que ne le sont d'ordinaire les ouvriers de la grande industrie. Or c'est le chômage qu'ils redoutent avant tout — que de fois Lebrun ne me l'a-t-il pas répété! — et, en pareille occurrence, on ne voit pas trop quel remède une organisation syndicale pourrait apporter. A cette usine, en effet, le travail est excessivement régulier, et les heures supplémentaires sont inconnues.

Les salaires ne varient que dans le seul cas où, pour ne pas trop accroître le stock, on diminue la durée de la journée de travail. A ce chômage partiel correspond une diminution du salaire; mais, comme on le verra plus loin, une simple règle de trois permet de constater que la rémunération *horaire* de l'ouvrier ne varie pas. Ce cas est donc très différent de celui où, pour un travail égal, le salaire subit une réduction, et l'on comprend que Lebrun, recevant moins, mais

aussi donnant moins, ne se regarde pas comme « exploité ».

Il y a plus; non seulement les salaires n'ont jamais diminué qu'indirectement, par suite de la réduction des heures de travail, mais, au dire de Lebrun, son propre salaire et celui de sa femme ont graduellement augmenté depuis leur entrée à l'usine, et, bien entendu, ils ne sont pas seuls dans ce cas.

C'est évidemment cette stabilité du gain qui a permis le maintien du contrat individuel entre le patron et ses ouvriers. Si une période de dépression économique eût amené et fait accepter une importante réduction des salaires, il est certain qu'une période meilleure, dès qu'elle eût été soupçonnée, eût soulevé des demandes de relèvement. Et il est probable que la nécessité de la cohésion ouvrière en face du pouvoir patronal fût apparue aux yeux de tous, et se fût traduite au moins par l'ébauche d'un groupement syndical, surtout si le patron eût manifesté des velléités de résistance. Il est possible qu'alors le contrat collectif de travail se fût substitué au contrat individuel.

Mais ces fluctuations ne se sont pas produites, et aucune difficulté n'est survenue de ce chef entre le patron et ses ouvriers. La paix de l'atelier eût pu néanmoins être troublée par d'autres motifs, car la question du salaire, la plus importante peut-être, n'est pas la seule qui puisse faire naître un conflit [1]. Mais à l'usine où travaille Lebrun, le patron est bienveillant, et l'ouvrier est traité en homme. Aussi Lebrun, tout anarchiste qu'il

1. J'emprunte au *Bulletin de l'Office du Travail* (n° d'octobre 1904, p. 881) la statistique suivante des causes des 57 grèves signalées à la Direction du Travail, pendant le mois de septembre 1904 :

Demandes d'augmentation de salaire	22
Réductions de salaire	4
Demandes de diminution du temps de travail	7
Contestations relatives au salaire	2
Contestations relatives à la réglementation du travail	4
Contestations relatives aux reglements d'atelier	4
Contestations relatives au placement ou à l'embauchage	4
Demandes de suppression du travail aux pièces	2
Demandes d'introduction du travail aux pièces	1
Demandes de réintégration d'ouvriers ou contremaitres	6
Demandes de renvoi d'ouvriers ou contremaitres	8
Greves par solidarité	8

soit, ne cache pas qu'il éprouve pour son patron des sentiments d'estime et d'amitié.

Et c'est là, à mon avis, la troisième cause de la non-existence d'un syndicat parmi les ouvriers de l'usine. Quand on n'est ni provoqué ni attaqué on ne songe guère, en France surtout où l'esprit d'association n'est pas très vivace, à s'organiser en vue d'une lutte possible.

Une dernière cause enfin — et je laisse au lecteur le soin de l'apprécier — qui a pu faire obstacle à la constitution d'un syndicat est la présence d'un grand nombre de femmes dans le personnel de l'usine. C'est un fait que les ouvrières sont particulièrement rebelles à l'idée syndicale [1], et c'en est un autre que les travailleurs-hommes regardent très souvent d'un mauvais œil leurs camarades du sexe faible [2].

Du reste, le manque de solidarité entre hommes et femmes est visible à l'usine même où travaille Lebrun. Un certain nombre d'hommes ont formé entre eux une caisse de secours en cas de maladie. Il n'existe pas de fonds permanent; quand il y a un malade, chacun des associés verse cinq centimes par jour pendant tout le temps que dure l'invalidité de leur camarade; s'il y a deux malades, chacun verse deux fois cinq centimes par jour, et ainsi de suite. Or, il n'y a pas de femmes à faire partie de ce groupement, et comme certaines d'entre elles en avaient reconnu l'utilité, elles avaient formé une société *distincte*, qui, me dit Lebrun, « n'a pas bien marché » et n'existe plus.

Lebrun a longtemps fait partie du groupement formé par les hommes, car, dit-il, « ça rentrait bien dans mes sentiments », mais il s'en est retiré parce qu'il y avait de mauvais coucheurs. « Ayant été malade, j'avais bénéficié de la cotisation de mes

1. Voir à ce sujet : *La Vie ouvrière en France*, par Fernand et Maurice Pelloutier, ch. III, *La Femme dans l'industrie* dans *L'Ouvrier des Deux Mondes*, 1re année, n° 9 (1er octobre 1897), p. 131.

2. C'est ainsi que la Fédération des Travailleurs du Livre inscrit au nombre de ses revendications l' « interdiction de l'atelier à la femme, *même syndiquée et travaillant au prix du tarif syndical.* » (Circulaire du *Musée social*, n° 15, série B, p. 455.)

camarades; mais quelques-uns ayant paru trouver mauvais que j'eusse été malade, je me suis senti froissé et j'ai quitté la société. »

Ce dernier trait, qui montre la légitime susceptibilité de Lebrun, me semble une nouvelle preuve que, s'il se dit bien traité à son usine, c'est qu'on n'y considère pas seulement l'intérêt matériel de l'ouvrier, mais qu'on y respecte aussi la dignité de la personne humaine.

Il me faut maintenant examiner quelle est la somme de travail fournie par Lebrun et sa femme pendant le cours de l'année.

Lebrun estime à 295 environ le nombre de ses journées de travail. En effet, l'usine est fermée tous les dimanches et jours de fête [1], et de plus elle chôme deux jours à chacun des quatre inventaires annuels.

La durée de la journée de travail est de onze heures, été comme hiver. L'usine ouvre à 6 h. 30 du matin et ferme à 6 h. 30 du soir, mais il y a une heure d'intervalle pour le déjeuner [2].

Bien qu'il soit obligé d'être présent à l'usine pendant ces onze heures, Lebrun n'est pas payé à la journée; il travaille aux pièces [3]. Avec deux autres ouvriers il fait partie d'une équipe dans laquelle il est considéré comme le second, en ce

1. Qui comprennent le jour de l'an, le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte et le 14 Juillet.

2. Cet intervalle est bien court pour les Lebrun qui habitent à un kilomètre de leur usine. Et il y a des cas pires que le leur. « Il est, en général, accordé une heure pour le déjeuner, écrit M. P. Delesalle, ce qui coupe la journée en deux parties. J'ai souvent vu de mes camarades obligés, pour aller déjeuner près de leur compagne, de faire jusqu'à vingt minutes de chemin à l'aller et au retour. » P. Delesalle, *op. cit.* in *L'Ouvrier des Deux Mondes* (2e année, n° 14, du 1er avril 1898, p. 217).

3. J'emploie cette expression *travail aux pièces*, parce que c'est celle dont Lebrun se sert lui-même; mais en réalité il s'agit d'une combinaison mixte qui n'est pourtant pas le *piecework* anglais (nommé en France *travail à l'anglaise*).

Sur le *piecework*, consulter dans *Le Trade-Unionisme en Angleterre*, le ch. VIII sur les Unions de Mécaniciens (par M. André Fleury), p. 281 et suivantes.

Dans son étude sur l'*Industrie mécanique de précision*, M. P. Delesalle adhère aux conclusions de M. Fleury, qu'il reproduit sommairement.

sens que l'un de ses camarades est payé un peu plus que lui et l'autre un peu moins. Le règlement impose à l'équipe un minimum hebdomadaire de production, et, pour ce minimum, chacun des hommes de l'équipe reçoit un salaire fixe. Lebrun pour sa part reçoit 5 fr. 25 par jour, soit 31 fr. 50 par semaine, et ses deux camarades touchent respectivement 5 fr. 50 et 5 francs.

Mais ce minimum imposé, qui est ordinairement de quatre séries de pièces, est très inférieur à la production hebdomadaire de l'équipe, qui fabrique environ trois séries par jour, soit dix-huit par semaine. Ces séries supplémentaires sont payées en sus à l'équipe, à un prix déterminé d'avance; Lebrun touche 1 fr. 50 par série, ses deux camarades reçoivent l'un 1 fr. 75 et l'autre 1 fr. 25. De sorte que le salaire de Lebrun est de 31 fr. 50 plus quatorze fois 1 fr. 50 ou 21 francs, soit un total de 52 fr. 50 par semaine, pour une durée de 66 heures de travail.

Mais, si l'ouvrage baisse, l'usine ne travaille plus que dix heures, au lieu de onze heures par jour, et quelquefois même neuf heures seulement. De plus, on impose alors à l'équipe un maximum de production par semaine, afin de faire durer le travail. Le salaire des ouvriers baisse donc par suite de la diminution de la journée de travail et de la limitation de la production.

A un moment où l'usine ne travaillait que dix heures par jour, le salaire fixe de Lebrun avait été réduit à 4 fr. 80, et comme la production hebdomadaire avait été limitée à seize séries, il ne recevait que 18 francs pour les douze séries supplémentaires [1]. Au lieu de 52 fr. 50 pour 66 heures de travail, il ne touchait plus que 46 fr. 80 pour 60 heures de travail.

C'est à cette somme de 46 fr. 80 que Lebrun, tenant compte de la variation de la journée de travail, évalue son salaire hebdomadaire moyen.

1. Les chiffres ci-dessus faisant ressortir le salaire fixe de Lebrun à 0 fr. 477 l'heure, et la diminution subie n'étant que de 0 fr. 45, d'autre part le prix payé par série de pièces n'ayant pas varié, une conclusion s'impose : c'est que le patron ne gagne rien à réduire la production : il perd même quelques centimes par ouvrier et par jour.

Le salaire réel, qui est payé chaque semaine le samedi[1], peut théoriquement varier d'une semaine à l'autre.

Quant à Mme Lebrun, elle ne travaille que 275 à 278 jours par an environ, car elle est obligée de rester chez elle à surveiller ses enfants pendant les vacances de Pâques et les autres congés occasionnels. Elle perdrait bien plus de temps encore, si, pendant les grandes vacances, elle n'envoyait ses enfants à la campagne.

La journée de travail n'est pour les femmes que de dix heures, et commence seulement à 7 h. 30 du matin. De plus, afin de permettre aux mamans de terminer leur ménage et de conduire leurs enfants à l'école, on tolère une demi-heure de retard, mais le salaire journalier est réduit en conséquence.

Le travail aux pièces, qui jadis existait aussi pour les femmes, a été supprimé; les dix heures de travail sont payées 4 fr. 25

1. « Une des questions le plus rarement traitées et à laquelle ceux qui s'occupent des conditions du travail n'ont pas assez attaché d'importance, est celle de la paye. Cette question est cependant importante au premier chef, car elle influe sur la vie intime de l'ouvrier; sa manière de vivre change souvent suivant qu'il est payé au mois, à la quinzaine, à la semaine. Les femmes surtout en savent quelque chose. Pour beaucoup, les trois ou quatre jours qui précèdent la paye sont des jours de misère.

« Dans le mode de paiement, comme en beaucoup d'autres questions, le régime du grand atelier se fait énormément sentir. Les petits patrons qui n'occupent que quelques ouvriers, paient le plus souvent leur personnel tous les samedis; c'est la paye préférée de tous les ouvriers, et plus particulièrement de ceux qui sont chargés de famille.

« Les avantages en sont réels. La ménagère, ayant plus souvent de l'argent, équilibre plus facilement son maigre budget, et n'a pas besoin d'avoir recours au crédit, cette plaie mortelle de l'ouvrier parisien.

« La paie tous les deux samedis est aussi usitée, et je la crois la plus fréquente. Bien qu'elle n'ait pas tous les avantages de la paye à la semaine, l'ouvrier s'en plaint rarement. Un autre mode de paiement est celui à la quinzaine, à des dates fixes, le 1er et le 15, le 3 et le 18, sans tenir compte du jour. Ce mode est très peu en faveur. Les inconvénients en sont grands. Il arrive souvent alors que la paye tombe un lundi, un mardi, et que l'ouvrier s'est vu forcé de priver sa petite famille d'un plaisir quelconque le dimanche précédent, jour de repos généralement...

« ... La paye au mois est plus rare, et quelques grandes maisons seulement la pratiquent. Il est alors de règle de donner un acompte fixe à la quinzaine, et quelquefois tous les samedis. »

P. Delesalle. — *L'Industrie mécanique de précision*, dans *L'Ouvrier des Deux Mondes* (2e année, n° 14, 1er avril 1898), pp. 215-216).

aux ouvrières faisant la même besogne que Mme Lebrun. Mais celle-ci n'entrant qu'à 8 heures du matin au lieu de 7 h. 30, on lui retranche chaque semaine 1 fr. 35, de sorte que son gain hebdomadaire n'est que de 24 fr. 15 environ. De plus, en tenant compte de la diminution de la journée de travail, lorsque l'ouvrage manque et que le stock augmente, Lebrun trouve que le salaire moyen de sa compagne est de 3 fr. 90 par jour, soit 23 fr. 40 environ par semaine.

De sorte que si l'on additionne les salaires moyens de Lebrun et de sa femme, on voit qu'ils disposent environ de 70 fr. 20 par semaine.

Mais il importe de noter en terminant qu'ils n'ont pas toujours gagné une somme aussi forte. Il y a une quinzaine d'années, Lebrun ne recevait guère plus de 5 francs par jour, tout compris, soit 32 ou 33 francs par semaine, et le salaire de Mme Lebrun ne dépassait pas 15 francs; ce qui donnait un total hebdomadaire de 47 à 48 francs au lieu de 70 francs d'aujourd'hui. Mai le salaire a augmenté graduellement jusqu'au taux actuel.

Pour se rendre compte de l'emploi que font les Lebrun de leur salaire, il faut étudier le *mode d'existence* matériel de la famille.

Contrairement à ce qu'il en est d'ordinaire pour le paysan et l'ouvrier de la province, la dépense d'*habitation* grève lourdement le budget de l'ouvrier parisien.

Lebrun paie 310 francs de loyer annuel pour un logement de trois pièces, et il a à sa charge l'impôt des portes et fenêtres et les frais de ramonage; le total monte à 320 francs, soit 80 francs par terme. La maison dans laquelle il habite sur le coteau de Belleville est une de ces constructions monotones qui couvrent à Paris de si grands espaces : sur la rue comme sur la cour, on n'a devant soi qu'une haute muraille toute nue, sans une saillie, percée à chaque étage d'un même nombre de fenêtres semblables. Mais Lebrun — j'ai eu déjà l'occasion de le dire — a cette heureuse chance qu'un grand terrain non bâti attienne à la cour de sa maison; aussi l'air et la lumière peuvent-ils

entrer librement, et l'après-midi le soleil vient égayer les logements donnant sur la cour.

C'est le cas du logement des Lebrun qui est situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée. Des trois pièces qui le composent, l'une sert de chambre à coucher, l'autre de salle à manger et de chambre à coucher pour les enfants, la dernière se divise en deux parties formant cuisine et pièce de débarras.

Ces trois pièces de dimension assez restreinte sont encore rétrécies par les divers meubles qui forment le plus clair des biens de la famille. L'achat de tous ces meubles a été pour Lebrun une grosse dépense faite petit à petit. Lors de leur entrée en ménage, ni lui ni sa compagne ne possédaient quoi que ce soit; aussi la vieille mère Lebrun s'opposait-elle à leur union. Pourtant elle permit à son fils d'emporter un lit à une personne, et le jeune ménage « commença » avec ce lit et une malle. Puis, quand ils eurent un peu d'argent, ils achetèrent d'occasion une table et des chaises. Mais, dès le début, ils ont eu leur « chez eux »; jamais ils n'ont voulu habiter en garni.

Leur logement actuel est assez bien meublé. La chambre à coucher principale renferme un grand lit de bois à deux places, une table de toilette, une armoire à glace achetée 140 francs chez un fabricant où travaillait un ami de Lebrun, un lit-cage qu'on ferme le jour pour qu'il tienne moins de place, un guéridon en noyer, et quatre chaises également en noyer et couvertes de reps. Le lit-cage, où couche le jeune garçon, a coûté 18 francs, le guéridon à peu près autant, et les chaises 12 francs chacune.

La seconde pièce est vraiment le lieu de réunion de la famille; c'est là qu'on dîne le soir, qu'on se tient après dîner, et qu'on reçoit les amis. Dans un coin se trouve un fourneau de cuisine en fonte, au centre une table recouverte d'un tapis, au mur est pendue une glace. Cinq chaises, une bibliothèque à devanture vitrée, une armoire servant aussi de bibliothèque, des rayons chargés de livres, un coffre à outils dissimulé par un tapis, et un lit-cage à deux places pour les petites filles complètent le mobilier. Au-dessus de la table est une suspension à

gaz : un frère de Mme Lebrun, ouvrier plombier, a posé les conduites et les appareils, suspension et fourneau, de sorte que l'installation n'a pas coûté grand'chose.

Le fourneau à gaz est placé dans la cuisine où se trouvent encore les divers ustensiles de cuisine et de ménage de la famille.

Suivant l'habitude de la plupart des maisons ouvrières, il n'y a pas de distribution d'eau aux étages ; il faut descendre la chercher dans la cour. Pour Lebrun, qui habite au premier, le dérangement n'est pas grand, mais les locataires du cinquième et du sixième doivent peu goûter, après leur journée de travail, ce surcroît de fatigue.

Il est à peine besoin de dire que la question des lieux d'aisance a été résolue de la façon la plus simple et la moins hygiénique. Les architectes d'il y a trente ou quarante ans se souciaient peu de ces détails vulgaires, et, trop souvent, ceux d'aujourd'hui n'ont guère progressé sur leurs devanciers.

Donc, en échange d'une somme relativement élevée, Lebrun ne dispose que d'un logement étroit et peu confortable. La situation au contraire est bonne en ce qui concerne les dépenses de *nourriture* de la famille, grâce au concours d'une société coopérative de consommation, l'*Égalitaire*.

Cette coopérative, dont le siège est 17, rue de Sambre-et-Meuse, peut fournir à l'ouvrier la presque totalité de ce dont il a besoin pour la nourriture et l'habillement de sa famille[1] ; aussi compte-t-elle les Lebrun parmi ses clients de tous les jours.

Tous les jours, en effet, il faut du pain. Autrefois Lebrun l'achetait chez un boulanger, au cours. A Paris, ce cours n'a guère varié depuis longtemps ; le pain de quatre livres pesé s'y

1. Voici la liste des principaux articles que l'*Égalitaire* met en vente : le pain, la viande de boucherie, la charcuterie, le vin, le cidre, la bière, les eaux-de-vie et liqueurs, les légumes, les œufs, les fruits, l'épicerie, le charbon de terre et le charbon de bois, la lingerie, la bonneterie, la cordonnerie, la quincaillerie et divers articles de ménage. (V. Brochure-convocation, n° 24, préparée en vue de l'Assemblée générale du 28 février 1897.)

vend 70 à 75 centimes ; il a quelquefois baissé à 65 centimes. Il y a quelques années, et c'est peut-être encore le cas aujourd'hui, on trouvait du pain à 65 centimes les quatre livres dans certains dépôts de vins qui cherchaient ainsi à attirer la clientèle ouvrière. A côté du pain à bon marché, il y avait le vin à tout prix sur lequel le marchand se rattrapait ; mais, à l'avis de Lebrun et de beaucoup de ses camarades que le bon marché avait attirés, le pain fourni par ces dépôts était de qualité inférieure.

Maintenant Lebrun achète son pain à l'*Égalitaire*, au prix de 59 centimes les deux kilos. C'est, me dit-il, un pain quelque peu différent de celui de Paris ; il est plus lourd, plus nourrissant et ressemble au pain de campagne ; aussi certains sociétaires ne le trouvent pas à leur goût et continuent à se fournir chez les boulangers. Ce pain, l'*Égalitaire* l'achète elle-même à une boulangerie coopérative, la *Boulangerie ouvrière*, et, comme elle le vend au prix coûtant, le pain n'entre pas en ligne de compte pour la répartition du trop-perçu.

Lebrun achetait autrefois son vin chez un charbonnier du quartier, et les deux litres nécessaires à la consommation journalière de sa famille lui coûtaient 1 fr. 40. Maintenant il se fournit à la coopérative où l'on trouve du vin à tout prix, et il prend une bonne qualité, qu'il paie 60 centimes le litre seulement ; aussi en achète-t-il un peu plus que jadis. En ce moment, où il a comme pensionnaire le fils d'un de ses amis, il en prend un litre et demi pour le repas du soir.

C'est également à l'*Égalitaire* que Mme Lebrun achète maintenant la viande de boucherie et la charcuterie. Il n'y a pas une grande différence sur les prix des bouchers, mais les acheteurs trouvent la viande plus belle, et plus tard ils touchent un trop-perçu. Enfin à l'*Égalitaire*, Mme Lebrun est sûre d'avoir le morceau qu'elle veut, et « la balance descend, ce qui lui prouve qu'elle a bon poids, tandis qu'autrefois elle se disputait souvent avec le boucher qui cherchait à lui rabioter un ou deux sous ». Quant à la charcuterie, elle est toujours fraîche, à cause du grand débit, et meilleur marché que chez les charcutiers.

De même l'épicerie, les œufs et les légumes, dont les Lebrun se fournissaient jadis chez divers commerçants, proviennent aujourd'hui de la coopérative. Les légumes verts cependant font exception; pour éviter le déchet, l'*Égalitaire* ne vend, en fait de légumes frais, que ceux pouvant se conserver plusieurs jours au moins.

La famille fait trois repas par jour. Chaque matin, Lebrun se lève à 5 h. 45 et prépare le café pour le petit déjeuner, qui se compose de café noir avec du pain et du beurre; puis chacun part de son côté.

A midi, les Lebrun retrouvent leur petite fille pour le déjeuner; mais leur fils, dont l'atelier est fort éloigné du logis paternel, est obligé de prendre son repas dans le quartier où il travaille. Comme ils n'ont qu'une heure pour déjeuner, et que, de l'atelier chez eux, il y a presque une dizaine de minutes de marche, Lebrun et sa femme n'ont pas de temps à perdre. Ils font vivement réchauffer le déjeuner que Mme Lebrun prépare d'avance chaque soir pour le lendemain midi, et, quand par hasard il n'y a rien de prêt, Mme Lebrun a eu soin de se munir de provisions qui puissent s'apprêter rapidement. La boucherie de l'*Égalitaire* ouvrant le matin à 7 heures — mesure réclamée par beaucoup de sociétaires — Mme Lebrun, qui ne commence son travail qu'à 8 heures, a le temps d'aller y faire ses achats. Le déjeuner comporte toujours un plat de viande et un plat de légumes, et, pendant la saison, une salade, ce mets favori de l'ouvrier parisien. Comme dessert, Mme Lebrun achète l'hiver du fromage, l'été des fruits; enfin, le déjeuner se termine toujours par une tasse de café.

Le repas du soir, où toute la famille se trouve réunie, n'a guère lieu avant 7 heures et demie ou 8 heures, car il ne faut pas seulement préparer le dîner, mais encore le déjeuner du lendemain midi. Ce repas du soir est semblable à celui du midi, avec de la soupe en plus, et le café en moins.

Il importe de noter que la nourriture des Lebrun est assez variée pour répondre aux desiderata de l'hygiène alimentaire.

Alors que, dans les campagnes, le fond de l'alimentation carnée de l'ouvrier et du petit cultivateur consiste en viande de porc, qui, la moitié du temps, est conservée dans le sel, l'ouvrier parisien ne consomme guère que de la viande fraîche : bœuf, veau, mouton et porc. Les conserves ne sont représentées que par la charcuterie ; le poisson est également d'un prix abordable, et bien souvent le prix des légumes verts et des fruits est moins élevé à Paris que dans beaucoup de villes de province.

Le budget des Lebrun montre que le rôle de l'*Égalitaire* dans la question de l'*habillement* n'est pas moins important que dans celle de la nourriture.

Lebrun achetait autrefois dans un grand magasin de confection la plupart de ses habits, à l'exception de ses vêtements de travail, vêtements en velours qu'il prenait dans des magasins spéciaux du Faubourg du Temple. Les trois pièces du complet lui coûtaient 45 francs, et lui duraient sept ou huit ans, sauf les pantalons qu'il faut renouveler tous les dix-huit mois ou deux ans. Maintenant Lebrun et son jeune fils achètent leurs pantalons à l'*Égalitaire*, au prix de 6 fr. 50, mais comme la coopérative ne vend le veston et le gilet que faits sur mesure, ce qui en augmente le prix, ils continuent à se fournir Faubourg du Temple.

Quant aux autres effets, Lebrun les achetait jadis à droite ou à gauche, dans des soldes, des ventes de fin de saison, là où il les trouvait à meilleur compte. Maintenant lui et son fils prennent tout à l'*Égalitaire*.

C'est à la coopérative également que Mme Lebrun achète tout faits les vêtements qu'elle commandait jadis à une couturière à façon. L'hiver, elle porte un jersey de laine, et l'été, des corsages en satinette noire valant de 3 fr. 50 à 4 fr. 50. Elle fait elle-même ses jupes, et c'est elle aussi qui confectionne la plupart du temps les vêtements de ses petites filles, mais c'est encore à l'*Égalitaire* qu'elle se fournit de lingerie, de bonneterie, de chaussures, etc.

Détail amusant : les opinions anarchistes de Lebrun ont influé sur son costume. Il y a une quinzaine d'années en effet, alors qu'il était membre d'une société chorale du Xe arrondissement, Lebrun arborait volontiers, le dimanche, une redingote et un chapeau haut-de-forme; « je m'embourgeoisais, » dit-il en riant. Mais quand il fut devenu anarchiste, il trouva que de tels habits « n'étaient pas assez simples », et, depuis lors, la redingote (je veux dire le costume complet) qui avait coûté 70 francs, est restée pliée dans l'armoire. Maintenant, le dimanche, Lebrun porte un complet veston, acheté 21 francs dans un grand magasin, et quelquefois, en hiver, il met un pardessus qu'il a payé jadis 35 francs; mais un pardessus n'est pas un vêtement « assez simple », et c'est pourquoi Lebrun préfère mettre une pèlerine longue à capuchon, qui lui a coûté 10 fr. 75.

« Ma grande *récréation*, m'a souvent répété Lebrun, ç'a toujours été la lecture »; et il a en effet dévoré un nombre énorme d'ouvrages de toutes sortes. Mais, pour Mme Lebrun, les livres n'ont qu'un médiocre attrait, et sa distraction préférée, c'est le théâtre. Cette distraction ne lui a pas manqué, car pendant les dix ou douze ans qui ont suivi leur entrée en ménage, elle et son mari sont régulièrement allés au théâtre deux fois par semaine. Ils gagnaient cependant bien moins qu'aujourd'hui, mais leurs charges étaient aussi beaucoup moins lourdes. Puis le théâtre ne leur coûtait pas cher; un frère de Mme Lebrun, cordonnier de son état, qui fournissait de chaussures un bon nombre de théâtres parisiens, leur donnait des billets à prix réduit, et c'est ainsi qu'ils sont allés au Français, à l'Opéra-Comique, au Vaudeville, au Gymnase, aux Variétés, etc. De plus, ils allaient régulièrement une fois par semaine au théâtre de Belleville, où le spectacle change tous les huit jours et dont le répertoire est très varié, et de temps en temps, le samedi, ils allaient au café-concert.

Quelquefois également, le samedi ou le dimanche, Lebrun et sa compagne allaient passer la soirée à causer et à chanter avec

quelques camarades. On se réunissait chez un marchand de vins, et comme c'étaient toujours les mêmes personnes qui venaient à ces réunions, et qu'on était en quelque sorte en famille, un bal improvisé terminait parfois la soirée.

Le dimanche, les Lebrun allaient se promener à la campagne. Heureusement pour eux, ils étaient tous deux bons marcheurs, car le chemin de fer coûtait alors plus cher qu'aujourd'hui, et on était loin d'avoir les mêmes facilités pour les tramways et les bateaux. Aussi connaissent-ils presque tous les environs de Paris.

Mais quand les enfants sont venus et ont commencé à grandir, Lebrun et sa femme ont eu trop d'occupations et trop de charges pour pouvoir continuer à mener la même vie. A présent ils ne vont plus au théâtre qu'une fois à peu près tous les deux mois, et une fois ou deux par an au cirque, pour y conduire leurs enfants.

De même ils n'excursionnent plus tous les dimanches à la campagne; ce serait une trop forte dépense pour leur budget. D'ailleurs, le dimanche, ils sont occupés presque autant que les autres jours. Le matin, Mme Lebrun va au lavoir public, et Lebrun reste pour faire le ménage et nettoyer le logement. L'après-midi, ils sortent se promener, ou faire leurs achats, car le soir en semaine, après leur sortie de l'atelier, il est trop tard, et ils sont trop occupés par ailleurs: « de plus, le soir, on n'y voit pas pour faire des achats ». Néanmoins ils trouvent encore le moyen de faire chaque année une douzaine de promenades à la campagne, surtout les dimanches d'été.

Une de ces excursions a été un véritable petit voyage. Lebrun, qui voulait faire connaître la mer à sa femme et à ses enfants, les a tous emmenés à Dunkerque par un train de plaisir. Mais à part cette excursion, les seuls voyages qu'aient fait les Lebrun depuis leur mariage avaient pour but d'aller voir leurs enfants placés en nourrice, les premiers dans la Beauce, aux environs de Châteaudun, les autres dans le Pas-de-Calais, près d'Arras. Lebrun et sa femme faisaient le voyage chaque année à tour de rôle; et quand ni l'un ni l'autre ne pouvait s'absenter, ils faisaient venir à Paris la nourrice et l'enfant.

Les renseignements déjà donnés sur le travail et le mode d'existence des Lebrun abrègent sensiblement le chapitre spécial de l'*hygiène* de la famille.

L'usine marchant d'une façon très régulière, on n'y connaît ni travail de nuit ni heures supplémentaires. D'autre part, on n'y manipule pas de produits toxiques, et l'air qu'on respire dans les ateliers n'est pas chargé de poussières végétales ou minérales. Enfin, d'après Lebrun lui-même, son travail n'est pas fatigant corporellement, et ne réclame pas une grande tension d'esprit. On a donc le droit de conclure que le métier n'est aucunement malsain.

Aussi Lebrun et sa compagne, qui jouissent d'une bonne constitution, qui peuvent pourvoir convenablement à leurs besoins matériels, et qui ne se livrent à aucun excès (Lebrun ne boit pas d'alcool, et ne fume jamais, car il déteste le tabac), sont-ils tous les deux très bien portants, et il en est de même de leur fils et de l'aînée de leurs filles qui habitent avec eux. Leur santé ne paraît en rien menacée, et le plus grand danger qu'ils courent est certainement en été, quand le service des Eaux remplace l'eau de source par de l'eau de Seine.

D'ailleurs, en cas de maladie, ils se soignent convenablement, et ne recourent ni aux conseils désintéressés des voisins, ni aux lumières des somnambules, ni même aux merveilleux produits que prône la quatrième page des journaux quotidiens. Lebrun, qui est membre d'une société de secours mutuels, s'adresse au médecin de la société. Pour sa femme et ses enfants, il recourt également à un praticien, et lors de la naissance de ses enfants, Mme Lebrun a reçu les soins d'une sage-femme diplômée.

II

HISTOIRE DE LA FAMILLE

Comme c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des gens, les renseignements que Lebrun est à même de fournir sur sa famille ne remontent pas bien haut.

De son grand-père paternel, il sait seulement qu'il naquit dans la Côte-d'Or, à Montbars, qu'il vint à Paris, qu'il était plumassier, et qu'il travaillait chez lui, à son compte. De sa grand'-mère paternelle, il ignore tout.

Par contre, il est un peu mieux documenté sur son grand-père maternel, qu'il a connu personnellement. Son grand-père, m'a-t-il raconté, était Breton, des environs de Nantes. Il se maria dans son pays, très probablement avec une compatriote, et il en eut sept enfants. Ceci suppose une assez longue durée de vie en commun, mais ne l'empêcha pas néanmoins d'abandonner ses enfants et sa femme. Celle-ci, me dit Lebrun, devint folle, et mourut au bout de quelque temps, ce qui permit au veuf de se remarier.

Un peu plus tard, il vint habiter Paris, et, en 1846, on le trouve établi dans le faubourg Saint-Antoine, à la tête d'un commerce d'ébénisterie. Vers 1850, il vendit son fonds, et alla s'installer à Bourges, où il obtint un emploi dans les contributions indirectes, et où il demeura jusqu'à sa mort, survenue en 1866.

Des renseignements aussi succincts n'ont pas grand intérêt au point de vue social : ils permettent cependant de constater la

désorganisation — dont les causes profondes nous restent ignorées — de la famille, du côté maternel. Mais il n'en est pas de même des renseignements très circonstanciés que Lebrun m'a fournis sur son père et sa mère.

Le père Lebrun, le fils du plumassier, naquit à Paris, en 1810. Après avoir appris à lire et à écrire à l'école payante, où probablement il reçut aussi une instruction élémentaire, il fut mis tout jeune en apprentissage chez un cartonnier. La durée de l'apprentissage était longue en ces temps-là ; dans la cartonnerie, l'apprentissage durait cinq ans. Mais si cette mesure pouvait, jusqu'à un certain point, prévenir l'encombrement de la profession, elle était impuissante à donner à l'ouvrier, même expérimenté, une garantie contre le chômage. Et c'est ainsi qu'en 1832, le jeune cartonnier fut obligé d'entrer comme garçon chez un marchand de vins ; mais, dès qu'il le put, il reprit son métier chez un nouveau patron.

D'après les dires de son fils, le père Lebrun ne quitta point la capitale pour faire le tour de France comme tant de compagnons de cette époque. Il ne fit dans toute sa vie qu'un seul voyage, à Bourges, où il alla voir son beau-père en 1865, et vécut sans interruption à Paris, où il exerça, jusqu'à sa mort, son métier de cartonnier-gainier. Mais dans les premières années de l'Empire, il s'installa « chez lui », ce qui ne veut peut-être pas dire « à son compte ».

Quelques années auparavant — en 1849 — il s'était marié. Il avait alors trente-neuf ans, mais cet âge relativement avancé s'explique par le fait que pendant ses années de célibat, il avait vécu avec une personne mariée que la mauvaise conduite de son époux avait rebutée. Cette personne partagea jusqu'à sa mort l'existence du père Lebrun ; elle ne lui donna pas d'enfants.

Il eut au contraire huit enfants de sa femme légitime, mais sur les huit, Albert, notre héros, qui était le cinquième en date, a seul survécu. Tous les autres sont morts jeunes, vers trois, quatre ou cinq ans ; l'un serait mort de la diphtérie, plusieurs de méningite, un de fièvre cérébrale (?).

« Bon travailleur, doux de caractère, aimant bien sa famille », le père Lebrun était animé de sentiments élevés. « Il faut être bon, disait-il à son fils, car on se fait du bien à soi en faisant du bien aux autres. » Et il aimait si peu les questions d'intérêt qu'il s'en allait, m'a dit son fils, si l'on venait à en parler. C'est peut-être, hélas! une des raisons pour lesquelles il est mort à l'Hôtel-Dieu, en 1866.

Comme la plus grande partie des ouvriers de son époque, le père Lebrun n'était en aucune façon hostile aux idées religieuses. Il était même catholique pratiquant, et ce fut lui qui enseigna les prières à son jeune fils.

Mais sa foi catholique ne diminuait en rien l'ardeur de ses opinions politiques. Il avait vingt ans à peine quand les ordonnances de Charles X amenèrent la révolution de 1830, à laquelle il prit part. Certainement il espérait des Trois Glorieuses plus qu'un changement de dynastie, car son fils — quoique très jeune — se rappelle l'avoir entendu dire qu' « en 1830, on l'avait volé, et que si quelqu'un fût venu lui offrir la médaille de Juillet, il la lui aurait jetée à la tête ». En tout cas, il ne participa à aucune des émeutes qui signalèrent le règne de Louis-Philippe, pas même à la grande insurrection des 5 et 6 juin 1832; j'ignore malheureusement pour quels motifs.

Il ne prit point part non plus aux journées des 23 et 24 février 1848, et j'ignore également les causes de cette abstention. Ses opinions avancées n'avaient cependant pas varié, puisqu'il combattit dans les rangs des insurgés de Juin. Il eut la chance de pouvoir se sauver à temps.

En revanche, ce fut très délibérément qu'au 2 Décembre il ne se mêla de rien. Il n'était pas pour l'Empire, m'a dit son fils, il était contre; mais « il laissa les bourgeois s'arranger ». On sait qu'en 1851, cette façon de voir fut celle de presque tout le peuple de Paris, décimé par les journées de Juin, et sensible encore aux grands souvenirs du premier Empire. Puis le père Lebrun avait un grave motif personnel de s'abstenir : il était marié depuis deux ans à peine, et sa compagne lui avait donné déjà deux enfants.

Sous le second Empire, il n'y avait rien à tenter en matière d'insurrection; aussi le père Lebrun bornait-il sa propagande à faire devant ses amis l'éloge de la République et des républicains. Comme il était grand liseur, ses opinions se manifestaient également dans le choix de son journal. Il lisait le *Siècle*, mais comme alors les journaux coûtaient cher, il le rachetait à un abonné le lendemain de sa publication. Lebrun se rappelle encore combien son père s'enflammait en lisant les nouvelles de l'insurrection polonaise de 1863, car sur cette question le brave cartonnier partageait l'opinion de son temps — et cette opinion d'ailleurs était des plus respectables.

J'ai eu l'occasion de dire plus haut que le grand-père maternel de Lebrun avait abandonné sa femme et ses enfants. Aussi Mme Lebrun mère, qui était née en 1815, fut-elle élevée à Nantes, chez un grand-oncle qui avait combattu avec les Chouans, et qui, naturellement, l'éleva dans les idées religieuses, mais ne lui fit pas même apprendre à lire et à écrire. A l'âge de quinze ou seize ans, elle fut mise en apprentissage chez une blanchisseuse, qui devait être elle-même bonne catholique, car « elle blanchissait des surplis pour les prêtres ». Elle travailla longtemps chez cette blanchisseuse, et ce ne fut qu'en 1846 qu'elle vint à Paris où son père, nous l'avons déjà dit, était établi faubourg Saint-Antoine. Ce fut là qu'elle se maria en 1849, et, malgré ses trente-quatre ans, elle eut huit enfants en dix-sept ans de ménage.

Le lecteur se rappelle sans doute que le père Lebrun mourut en mai 1864, à l'hôpital. Le ménage n'avait pas d'économies; la veuve vendit tout ce qui restait à la maison, et partit pour Bourges retrouver son père. Au mois de décembre suivant, ce fut au tour de celui-ci de disparaître, mais en mourant il laissait une fortune d'environ 80.000 francs. Il restait une sœur à Mme Lebrun mère; après un partage à l'amiable, chacune d'elles se trouva donc à la tête d'une quarantaine de mille francs.

Une pareille somme eût largement suffi, surtout à cette époque et loin de Paris, à assurer l'aisance de Mme Lebrun et de

son fils, mais la pauvre femme eut la malencontreuse idée de vouloir se livrer au commerce. Elle s'associa à des marchands forains qui vendaient, tant à Bourges qu'aux environs, des draps, de la porcelaine, un peu de tout. Ces gens profitèrent de l'inexpérience de Mme Lebrun pour la voler de leur mieux. Son fils s'aperçut de leur manège, et il avertit sa mère : mais celle-ci ne voulut pas le croire, et si grand fut son aveuglement, qu'elle se sépara de lui et le mit au petit séminaire de Bourges, « dans l'intention de le faire prêtre ».

Voir son fils devenir prêtre n'eût peut-être pas trop déplu au père Lebrun qui était un bon catholique ; mais je me hâte d'ajouter qu'il avait eu d'autres ambitions pour le seul enfant qui lui fût resté. Après lui avoir appris lui-même à lire et à écrire, il l'avait envoyé, à l'âge de neuf ans, à une école tenue par des Frères. L'enfant y resta deux ans et demi ; mais un jour, un des Frères l'ayant frappé, il se révolta, mordit le Frère, et dut quitter l'école. On le mit alors à une école gratuite et laïque ; mais, sous le rapport de la douceur, « la laïque, me dit Lebrun, ne valait pas mieux que l'autre ». Six mois plus tard, survint le triste événement qui causa son départ pour Bourges.

L'ambition du père Lebrun, qui pensait sans doute au futur héritage de son beau-père, était de laisser son fils à l'école jusqu'à l'âge de dix-huit ans, puis de lui faire apprendre le commerce, pour lui permettre de devenir un jour commis voyageur en porcelaine. En sa qualité de cartonnier, il avait souvent à faire des boîtes servant à emballer la porcelaine : c'est ce qui lui avait donné l'idée de ce métier de commis voyageur, sur lequel il avait pris des renseignements, et qui permettait, disait-il, de gagner de l'argent. Mais sa mort prématurée bouleversa l'existence de sa famille.

Revenons-en donc à son fils que nous avons laissé au petit séminaire de Bourges. Il n'y resta que dix mois environ ; sa mère, voyant qu'il ne s'y plaisait pas, l'en retira et le reprit chez elle.

Mme Lebrun avait en effet fini par s'apercevoir que son fils lui

avait dit vrai, et que ses associés la volaient. Elle reprit alors ce qui lui appartenait, chevaux, voiture et marchandises, et se mit à son compte.

Bien qu'elle eût été volée, il lui restait encore un peu d'argent, et de plus une maison et un terrain situés à Bourges. Elle continua donc son commerce, voyageant de foire en foire, suivant les fêtes locales et les marchés où les paysans ont coutume de se fournir. Mais le métier ne lui convenait pas; un beau jour, en 1868, elle vendit ses chevaux, sa voiture et son fonds, le tout presque pour rien, et revint à Bourges.

Là elle mit son fils en apprentissage chez un coutelier; mais l'apprentissage ne dura guère, car peu après, malgré ses cinquante-trois ans, elle s'éprit d'un individu qui lui persuada de vendre tout ce qui lui restait, et avec qui elle vint habiter à Tours, emmenant son fils avec elle. A Tours, Lebrun travailla six mois chez Mame, comme relieur; mais alors survint l'inévitable. L'individu que Mme Lebrun avait eu la faiblesse de suivre lui avait, bien entendu, promis de l'épouser; après avoir dissipé presque tout l'argent de la pauvre femme, il s'empressa de l'abandonner. Ceci se passait dans les premiers mois de 1869. Sur les 40.000 francs dont elle avait hérité deux ans plus tôt, il ne restait à Mme Lebrun que cinq ou six cents francs.

Elle revint alors à Paris et se mit à travailler comme cartonnière. Son fils s'embaucha de son côté pour apprendre le métier de sculpteur sur manches de parapluies. Mais, par suite des événements politiques, les affaires ne battaient que d'une aile; au bout de quelques mois, Lebrun se trouva sans travail. Après une courte période de chômage, il entra chez un fabricant de manches de couteau auquel son ancien patron l'avait recommandé; mais bientôt la guerre survint et avec elle le chômage.

Dès le mois d'août 1870, la mère Lebrun et son fils se trouvèrent sans travail régulier. Pendant quelque temps, la brave femme parvint à s'occuper comme laveuse, gagnant 3 francs ou 3 fr. 50 par jour, mais cela ne dura guère. Heureusement il lui restait encore quelques centaines de francs. Quant à Lebrun,

malgré tous ses efforts, il lui fut impossible de trouver du travail. Bien qu'il n'eût guère plus de seize ans, il devait paraître plus âgé, car un jour, dans le faubourg Saint-Antoine, un patron auquel il s'adressait, lui dit : « Quand on a votre âge et qu'on cherche du travail, il y en a contre les Prussiens ». Cette phrase fit réfléchir Lebrun, et, se voyant toujours sur le pavé, il entra dans la garde nationale. Là, du moins, on touchait 30 sous par jour, et l'on était nourri les jours de sortie. Il prit part, entre autres, à l'affaire du Bourget avec son bataillon, le 175e, dont il fit partie durant toute la durée de la guerre.

Au 18 mars, le 175e se déclara pour la Commune. Lebrun resta au bataillon et continua à toucher ses 30 sous. On lui donnait en outre 15 sous par jour pour sa mère qui n'avait pas d'ouvrage. Il alla d'abord au mont Valérien, puis à Issy, puis à la place Vendôme. Quand l'armée de Versailles entra dans Paris, Lebrun resta tout de même. Il était à la mairie du Xe pour la défense d'une barricade quand sa mère, « qui ne vivait plus », s'aperçut que les Versaillais occupaient la gare de l'Est. Elle vint en toute hâte à la mairie du Xe, et prévint le capitaine de son fils; l'officier conseilla au jeune homme de partir. Lebrun suivit ce bon conseil, rentra chez lui, enleva son uniforme, se débarbouilla et ne fut pas inquiété.

Après la Commune, Lebrun apprit le métier de feuillagiste [1], et exerça ce métier jusqu'en 1874. L'ouvrage manquait souvent, parfois un mois, parfois deux mois, une fois même pendant six mois consécutifs. Durant ces périodes de chômage, Lebrun s'occupait comme il pouvait; c'est ainsi que, pendant son long chômage de six mois, il travailla comme plombier-gazier. A

1. La fabrication des fleurs artificielles, dont les modistes font une si grande consommation, comprenait plusieurs spécialités : certains ouvriers, les fleuristes, ne faisaient que les fleurs proprement dites, d'autres ne faisaient que les fruits, d'autres enfin, les *feuillagistes*, ne faisaient que les feuilles. Cette industrie a d'ailleurs été fortement modifiée par l'introduction du machinisme; mais, vers 1871-1874, la fabrication était encore presque entièrement manuelle : « Dans le feuillage, me dit Lebrun, il y avait toute une série d'opérations, et ces opérations étaient tellement spécialisées que peu d'ouvriers savaient faire la feuille entière. » Lebrun, lui, savait tout faire, et il était même *fleuriste* passable, mais c'est « parce qu'il avait travaillé chez un patron qui était un véritable artiste ».

l'exercice de ces diverses professions, il doit une réelle aptitude à se débrouiller, et il a beaucoup apprécié plus tard ce qu'il avait ainsi appris à droite et à gauche.

La mère Lebrun de son côté essaya, après la tourmente de 1870-71, de reprendre le métier de laveuse : mais c'était trop dur pour la pauvre femme, qui fut obligée d'en revenir aux cartonnages. Plus tard, elle prit un petit commerce de sucreries, commerce qu'elle exerça jusqu'à sa mort, survenue en 1881.

Quant à Lebrun, il eut la chance, en juin 1874, d'entrer comme journalier, aux appointements de 3 fr. 50 par jour, à l'usine où il est encore aujourd'hui. L'année suivante, il tira au sort, et fut exempté comme fils de veuve; quelques mois après, il fit la connaissance de celle qui devait être sa femme. A partir de ce moment, le cours de toute sa vie fut réglé : il avait enfin trouvé sa voie.

Les renseignements que Mme Lebrun a bien voulu me fournir sur sa propre famille ne remontent pas au delà de ses parents immédiats ; de ses grands-parents, tant maternels que paternels, elle ne se rappelle à peu près rien.

Son père, m'a-t-elle dit, naquit à Boulogne-sur-Mer, en 1804. Ayant perdu ses parents de très bonne heure, il fut recueilli par un oncle qui le fit instruire au petit séminaire, et il resta chez cet oncle jusqu'à l'âge de vingt ans. A la suite d'un coup de tête, il partit pour Paris, et lui, qui n'avait encore jamais travaillé manuellement, dut se préoccuper d'apprendre un métier. Il choisit celui de cordonnier, et comme il était muni de quelque argent, et que, de plus, son oncle ne l'abandonna pas tout à fait, il fut à même de donner une certaine somme pour les frais de son apprentissage. Entre temps, une légère infirmité physique le fit dispenser du service militaire. Quand il fut au courant du métier, il voyagea un peu partout en France; sa fille se rappelle l'avoir entendu parler de Rouen, de Dreux, de Chartres et de beaucoup d'autres endroits.

A trente-cinq ans, il se maria, et sa femme lui donna douze enfants; mais sur les douze, quatre seulement survécurent : deux

garçons et deux filles, dont la plus jeune devint Mme Lebrun.

Durant les premières années qui suivirent son mariage, notre homme continua de voyager. Mais quand les enfants lui furent venus, il dut se résoudre à cesser ces pérégrinations et, malgré sa femme qui désirait le voir s'établir à Rouen où il avait longtemps travaillé et où il avait une bonne clientèle, il revint à Paris et s'installa à Montmartre. C'est là qu'il vécut désormais, continuant jusqu'à sa mort, en 1869, son métier de cordonnier. Longtemps établi à son compte, il dut, pendant les dernières années de sa vie, travailler pour un patron. L'apparition de la chaussure confectionnée, résultat de la concentration industrielle, fit disparaître un grand nombre de petits cordonniers à façon. Ils ne pouvaient, bien entendu, lutter de bon marché avec la confection, et leur ancienne clientèle ne leur commandait plus de chaussures, ne leur donnait plus même de grands raccommodages. Ceux qui résistèrent durent se retourner, devenir mi-commerçants, mi-fabricants. Le père de Mme Lebrun ne put y parvenir ; peut-être même n'y songea-t-il pas.

J'ai interrogé Mme Lebrun sur les idées politiques de son père ; elle n'a pu me répondre. J'ai appris seulement que lui aussi lisait le *Siècle*, qui, sous l'Empire, était le principal journal de l'opposition républicaine.

Au point de vue religieux, il ne pratiquait pas ; mais il laissait toute liberté à sa femme et à ses enfants.

La mère de Mme Lebrun était née à Paris de parents aisés, qui lui firent donner une instruction primaire. Quand elle se maria, à l'âge de vingt ans, elle n'avait jamais, elle non plus, travaillé manuellement, et elle apportait à son mari une petite dot de quelques milliers de francs. Cette dot eût été sans doute plus grosse, si sa mère n'eût voulu, après la mort de son mari, entreprendre une sorte de commerce de vers à soie, de compte à demi avec un individu qui la vola, comme fut volée plus tard la mère de Lebrun.

Une fois mariée, la mère de Mme Lebrun eut fort à faire à tenir son ménage et soigner ses enfants. Quand elle pouvait,

elle aidait son mari, piquant les chaussures que celui-ci confectionnait.

Élevée dans des principes religieux, elle tint à ce que ses enfants reçussent la même éducation. Elle les fit baptiser et leur fit faire leur première communion ; chaque dimanche, comme tout le monde d'ailleurs faisait alors, elle les envoyait à la messe, sans trop les y forcer toutefois. Cette brave mère de famille mourut en 1868, après avoir souffert pendant sept ans d'une maladie de poitrine (?) qui ne lui permettait ni de travailler ni même de sortir de chez elle. Cette longue maladie épuisa complètement les ressources de la famille.

Quand son père vint à mourir en 1869, la future Mme Lebrun était une petite fille de treize ans et demi. Elle fut recueillie par sa sœur aînée, qui était mariée et mère de quatre enfants, et travailla successivement chez un fruitier, chez un fabricant de fleurs artificielles, et plus tard chez une blanchisseuse. Puis, ayant cessé de se plaire chez sa sœur, elle la quitta et se replaça chez un fruitier; mais, en 1875, sa sœur fut prise d'une maladie qui devait l'emporter en peu de temps, et on rappela la jeune fille pour soigner la malade. C'est alors qu'elle fit la connaissance de Lebrun, qui demeurait dans la même maison que sa sœur.

Lebrun venait d'avoir vingt-six ans, et elle en avait elle-même dix-neuf. A cet âge, on fait vite connaissance, et l'amitié cède facilement la place à un autre sentiment de nature plus intime. Les deux jeunes gens ne tardèrent pas à mener la vie commune, sans avoir préalablement demandé l'autorisation du maire ni du curé. Mais la cause en fut, m'a dit Lebrun, que sa compagne étant mineure et orpheline, ils eussent dû faire les frais d'un conseil de famille, et qu'ils reculèrent devant cette dépense. La célébration du mariage ne fut qu'ajournée.

Lebrun se hâta de faire entrer sa compagne à l'usine où il travaillait lui-même; mais, chose bizarre, il avait obtenu cette quasi-faveur — le lecteur se rappelle qu'il y a toujours plus

de postulants que de places — depuis quelques mois à peine, qu'il s'en allait à la suite d'un coup de tête. Il se fâcha parce que son patron « lui avait fait la morale », à juste titre d'ailleurs, semble-t-il trouver aujourd'hui. En tout cas, l'incident ne laissa de rancune ni d'un côté ni de l'autre, car, moins d'un an plus tard, il rentrait à l'usine, où sa compagne travaillait toujours, et il ne l'a plus jamais quittée depuis.

Pendant cette année d'absence, Lebrun revint tout d'abord à son ancien métier de feuillagiste, puis il travailla quelques mois avec un de ses beaux-frères, cordonnier de son état, chez lequel il apprit à raccommoder les chaussures. Enfin il entra chez un fabricant de médailles religieuses, qu'il quitta au bout de deux ou trois mois parce qu'on ne réparait pas une machine en mauvais état qui risquait de le blesser.

Au cours de cette année 1876, Mme Lebrun mit au monde une petite fille, et comme elle voulait continuer son travail à l'usine, elle fut obligée de s'en séparer. Elle se rendit avec son mari dans un bureau de nourrices, où elle fut mise en rapport avec une personne de Soissons, femme d'un ouvrier agricole, qui accepta d'élever l'enfant au biberon, moyennant une somme de 25 francs par mois, plus 2 francs par mois « pour le sucre et le savon ».

La nourrice leur donnait de temps en temps des nouvelles de la petite fille, que le médecin, chargé de l'inspection des enfants du premier âge, venait visiter tous les mois [1]. La nourrice négligea-t-elle d'appeler le médecin à temps, ou les conseils, que celui-ci donna certainement pour l'alimentation du bébé, ne furent-ils pas suivis? Toujours est-il que l'enfant mourut à quatre mois, d'une dysenterie, m'a dit Lebrun, c'est-à-dire de diarrhée consécutive à une gastro-entérite.

En janvier 1877, peu après sa rentrée à l'usine, Lebrun et sa compagne régularisèrent leur union, mais leur mariage fut purement civil. Le fait que le premier témoin de Lebrun ne fut

1. Le service de l'inspection des enfants du premier âge, dû à la généreuse initiative du Dr Théophile Roussel, venait d'être tout nouvellement organisé, car la promulgation de « la loi Roussel » est du 23 décembre 1874.

autre que son patron montre mieux qu'une longue dissertation la nature cordiale des rapports qui unissaient le patron à ses ouvriers.

Jeunes tous les deux, pourvus d'un travail régulier et n'ayant malheureusement plus d'enfant, Lebrun et sa femme eussent alors dû pouvoir mettre de côté quelque épargne. Mais de lourdes charges ne cessèrent de les accabler, charges dont l'acceptation volontaire leur est un titre d'honneur.

Vers la fin de 1876, ils recueillirent chez eux un garçonnet d'une dizaine d'années, fils de la sœur aînée de Mme Lebrun. Cet enfant avait perdu sa mère, et son père avait épousé en secondes noces une femme qui se conduisait en marâtre. Pendant deux ans, les Lebrun eurent leur neveu à leur charge.

Lui parti, un autre survint. C'était un jeune frère de Mme Lebrun, âgé d'une quinzaine d'années, et plombier de son état; le lecteur se rappelle peut-être que les parents de ce jeune homme étaient morts depuis longtemps déjà. Lui aussi vint habiter avec eux. Quand il avait du travail, il leur donnait pour sa pension une partie de sa paie; quand il n'en avait pas, c'étaient sa sœur et son beau-frère qui l'aidaient à vivre. Cela a duré sept à huit ans, et a grevé assez fortement le budget des Lebrun.

D'autant plus que, pendant les premières années qui suivirent leur entrée en ménage, la vieille mère Lebrun vivait encore. Elle n'était pas venue vivre avec eux et avait conservé son chez-soi; mais la pauvre femme, malgré son petit commerce de sucreries, était en fait presque entièrement à la charge de son fils. Lebrun payait son loyer, et lui donnait 5 francs par semaine. Après la naissance de sa petite fille, il ne lui donna plus que 3 francs par semaine, mais elle continua à venir, comme auparavant, passer le dimanche chez ses enfants et dîner avec eux. De son côté, quand son petit commerce avait bien marché, la vieille maman était la première à dire qu'elle n'avait besoin de rien. Elle mourut en 1881, et fut enterrée civilement. En effet, après avoir reçu une éducation religieuse, elle avait bien changé par la suite. « Comme les personnes qui n'ont pas

d'idées bien fixes, elle avait pris celles de son entourage. » Sur la fin de sa vie, elle dit à sa belle-fille qu' « après sa mort, ça lui était égal d'aller à l'église ou de ne pas y aller », de sorte que Lebrun agit à sa guise.

En 1882, de nouvelles charges vinrent frapper les Lebrun, mais elles furent acceptées avec joie, parce qu'elles résultaient de la naissance d'un petit garçon, Pierre, l'aîné des enfants actuellement vivants. La naissance d'un enfant occasionne de gros frais dans un ménage ouvrier. A chacune des couches de sa femme, Lebrun a eu recours aux bons offices d'une sage-femme qui, pour l'accouchement et les visites pendant les neuf jours traditionnels, lui faisait payer 30 francs. De plus, Mme Lebrun était obligée de se reposer pendant un certain laps de temps; et Lebrun lui-même restait chaque fois cinq à six jours sans aller travailler, pour être là si sa femme avait besoin de quelque chose. Dépenses d'un côté, manque à gagner de l'autre forment un total très élevé. J'ai eu l'occasion de dire plus haut que le patron des Lebrun donne, en cas de couches, à chacune de ses ouvrières, une somme de 63 francs représentant le salaire *moyen* de vingt et un jours (ou plutôt de dix-huit, puisqu'on ne travaille que six jours par semaine); mais cette mesure hautement morale et philanthropique n'est en vigueur que depuis 1892, et Mme Lebrun n'a jamais rien touché de ce chef.

Comme sa sœur aînée, et pour la même raison, le petit Pierre fut envoyé en nourrice trois ou quatre jours après sa naissance. Mais, cette fois, Lebrun trouva la nourrice par l'entremise d'un de ses camarades d'atelier. Cette femme, dont le mari était maçon, et ouvrier agricole quand la maçonnerie manquait, habitait un village de Beauce, entre Châteaudun et Chartres. Elle avait déjà élevé un grand nombre d'enfants, dont ceux du camarade de Lebrun.

Dans beaucoup de villages beaucerons, la femme trouve ainsi le moyen d'augmenter un peu les ressources de son ménage, tout en demeurant à la maison.

Lebrun donnait 30 francs par mois à cette nourrice, mais

rien de plus, et il lui a laissé l'enfant pendant deux ans. De temps en temps, il le faisait amener à Paris par la nourrice dont il payait le voyage; chaque fois, c'était une dépense d'une vingtaine de francs au moins. Lui-même et sa femme allèrent en Beauce voir le bébé. Quand il eut deux ans, le petit Pierre revint à Paris, et, comme Lebrun et sa femme étaient tenus par leur travail, ils le faisaient, en leur absence, garder par leur concierge, à laquelle ils payaient 1 franc par jour. Le matin et le soir, l'enfant mangeait chez ses parents; à midi, c'était la concierge qui le nourrissait; le dimanche, bien entendu, les Lebrun gardaient leur enfant toute la journée.

Pendant quatre ans, Lebrun et sa femme s'imposèrent cette dépense qu'ils eussent pu s'éviter, ou du moins fortement atténuer, en envoyant l'enfant à l'asile, où les petits sont reçus dès l'âge de trois ans; mais, comme ils n'avaient que cet enfant, ils ne voulurent pas l'envoyer à l'asile. Puis, grâce à un de ses amis qui était employé à la mairie du XXe arrondissement, Lebrun, quoique habitant le XIXe, parvint à faire admettre le petit Pierre à l'école communale la plus proche, qui était située dans le XXe. L'enfant resta à l'école jusqu'à ce qu'il eût obtenu son certificat d'études primaires; il ne l'a quittée qu'à treize ans et demi, et Lebrun m'a dit avec une satisfaction très naturelle que son fils avait été un bon élève et avait des prix chaque année.

En 1884, naquit une petite fille qui fut également envoyée en Beauce chez la même nourrice que son frère, et aux mêmes conditions. Cette enfant mourut à l'âge de dix mois, de « dysenterie » elle aussi.

Une autre petite fille, appelée Germaine, naquit en 1887. Celle-là ne fut pas mise en nourrice; elle était si chétive à sa naissance que le médecin, appelé par Lebrun, déclara qu'elle risquait de ne pas supporter le voyage. Pendant dix-huit mois, Mme Lebrun cessa son travail; elle avait d'abord demandé trois mois de congé à son patron, puis de trois mois en trois mois, elle alla jusqu'à dix-huit. C'était le premier enfant qu'ils élevaient eux-mêmes, et Lebrun me dit que « cette petite était

tellement gentille, qu'au bout de six mois, alors qu'ils eussent pu l'envoyer en nourrice, ils ne voulurent point s'en séparer ».

A dix-huit mois, Germaine fut confiée à une belle-sœur des Lebrun qui tenait un petit commerce de fruiterie et qui, moyennant 1 franc par jour — cette somme de 1 franc est le prix généralement demandé pour la garde d'un enfant — gardait la fillette et lui donnait à déjeuner. Mais cette personne ayant quitté Paris, alors que Germaine n'avait encore que quatre ans, Lebrun fut obligé de la mettre dans une école laïque privée, qui exigeait 6 francs de rétribution scolaire par mois. Chaque matin, Mme Lebrun conduisait la petite à l'école pour 8 heures, mais à midi il fallait aller la chercher pour le déjeuner; de plus, l'école était fermée le jeudi, si bien que Mme Lebrun était obligée de donner sa fille en garde ou de la garder elle-même. Or, non seulement manquait-elle à gagner à cause de ces chômages involontaires, mais encore lui disait-on à l'usine qu'elle devrait tâcher de ne pas manquer son travail. « Comme le patron était gentil, me dit-elle, ça n'a pas été plus loin, mais ce n'est pas partout comme ça. »

L'enfant resta un an à cette école, où Lebrun d'ailleurs ne l'avait mise que parce qu'il n'y avait pas de place à l'école municipale [1] ; puis elle entra à l'asile, et, quand elle eut six ans accomplis, à l'école de la Ville, où, bien entendu, elle était encore pendant l'hiver de 1896-97.

En 1890, les Lebrun eurent encore une petite fille, appelée Jeanne, qu'ils envoyèrent en nourrice, dans le Pas-de-Calais, près d'Arras. Cette nourrice leur fut indiquée par des voisins dont elle était parente.

Deux ans plus tard, naquit une dernière petite fille nommée Henriette, qui alla rejoindre sa sœur Jeanne dans le Pas-de-Calais. Les deux fillettes restèrent chez leur nourrice jusqu'en 1895; lorsqu'elles rentrèrent à Paris, l'aînée, Jeanne, avait cinq ans, et Henriette trois ans. Ce long séjour se comprend très bien

1. Pour qu'un enfant fût admis dans une école de la Ville de Paris, il fallait : 1° le faire inscrire d'avance et 2° attendre qu'il y eût une place libre. Jadis l'attente était parfois assez longue, car il y avait bien moins d'écoles qu'aujourd'hui.

si l'on prend garde aux dépenses de toutes sortes — pour ne traiter que ce chapitre — que la petite Germaine occasionnait à ses parents. La nourrice leur demandait 30 francs par mois et par enfant, tant que celle-ci n'avait pas atteint deux ans [1], et 20 francs par mois au-dessus de cet âge; bien entendu, ils avaient encore à leur charge l'entretien des deux fillettes, ainsi que les frais médicaux et pharmaceutiques en cas de besoin. Mais, outre l'avantage que cet arrangement leur procurait au point de vue pécuniaire, Lebrun et sa femme apprécièrent vivement l'heureuse influence de la vie rurale sur la santé de leurs enfants.

Les pauvres gens n'eurent pas de chance avec leur dernier enfant : la petite Henriette mourut d'une pneumonie, en mars 1896, après quinze jours de maladie [2].

C'est d'ailleurs une des rares occasions où la maladie soit venue grever le budget de la famille. Lebrun et sa compagne ont en effet la chance de posséder une bonne constitution, et n'ont pour ainsi dire jamais été obligés de recourir aux soins d'un médecin. Leurs enfants également leur ont peu coûté de ce chef, sauf pourtant la petite Germaine. En 1894, cette dernière, qu'ils avaient eu déjà tant de mal à élever, fut victime d'un grave accident. Elle courait dans la rue, en attendant ses parents qui se préparaient à sortir avec elle, quand elle fut renversée par un fiacre et eut la jambe cassée. Transportée à l'hôpital Trousseau, elle y demeura quatre semaines.

Ce fut encore pour Lebrun une source de dépenses, car sa compagne — à laquelle leur patron en avait donné l'autorisation — quittait chaque jour l'atelier pour aller visiter la fillette à l'hôpital. Naturellement ce temps lui était compté en moins, et de plus, suivant la pratique constante, la maman était obligée de

1. Notons que l'inspection des enfants du premier âge ne s'étend qu'aux nourrissons âgés de moins de deux ans. A cet âge, l'enfant est sorti de la période où les chances de mortalité sont les plus grandes; il est bien moins fragile, plus facile à élever, donne moins de mal aux nourrices. De là cet abaissement du salaire.

2. A la suite de ce triste événement, les Lebrun renvoyèrent la petite Jeanne chez son ancienne nourrice. Elle y était encore dans l'hiver de 1896-97. Le prix de sa pension était toujours de 20 francs par mois, plus l'entretien et les frais médicaux.

donner fréquemment des pourboires aux infirmières de la salle.

Lebrun alla trouver le loueur auquel appartenait la voiture : mais celui-ci, tout en lui exprimant ses regrets, le renvoya à la Compagnie à laquelle il était assuré. Au siège de la Compagnie on lui répondit que l'accident avait été causé par l'imprudence de la fillette. Comme Lebrun n'était pas présent lors de l'accident, et n'avait aucun témoin, que le sergent de ville qui dressa procès-verbal n'y avait pas assisté lui non plus, il ne trouva rien à répondre. Sur sa demande, le président de la Société de secours mutuels dont il fait partie, lui indiqua un avocat ; mais ce dernier ne put que dire à Lebrun que, faute de témoins, il n'y avait rien à faire.

Nous avons vu plus haut que Lebrun avait eu jadis à sa charge un neveu, puis un frère de sa femme ; en 1894, il eut encore la bonté de recueillir chez lui une nièce de Mme Lebrun. Cette jeune fille ne voulait plus continuer le métier de domestique qu'elle avait exercé jusqu'alors. Pendant sept à huit mois les Lebrun la gardèrent chez eux ; elle tenait leur ménage et préparait leurs repas, en échange de quoi ils lui donnaient 1 franc par jour et sa nourriture. C'était encore une source de dépense pour les Lebrun qui n'agissaient ainsi que pour lui rendre service.

Lebrun, d'ailleurs, est toujours prêt à rendre service. C'est ainsi qu'en 1896, il eut un certain temps comme pensionnaire le fils de son ami Fortin, ami dont nous aurons bientôt l'occasion de parler. Ce jeune homme — il avait dix-huit ans — venait tous les soirs prendre son repas chez les Lebrun, et passait aussi le dimanche avec eux. Mme Lebrun, en faisant ses comptes de dépense, calculait la part du jeune Fortin ; celui-ci la remboursait, et n'avait rien de plus à payer.

III

LA VIE SOCIALE ET INTELLECTUELLE DE LA FAMILLE

Bien qu'il soit resté orphelin de très bonne heure, Lebrun n'en a pas moins subi, à beaucoup d'égards, l'influence paternelle. Comme tous les enfants, il adoptait, d'instinct et telles quelles, les opinions de ses parents, dans le cas actuel, de son père, et cela d'autant mieux que ces opinions étaient exprimées d'une façon plus nette et plus affirmative. Quand, une fois sa journée finie, le père Lebrun causait politique avec ses amis, et leur commentait les articles du *Siècle,* il avait en son fils un auditeur qui, s'il ne comprenait pas très bien ce dont il s'agissait, lui donnait, d'avance et quand même, toujours raison. Et le vieux cartonnier n'avait pas eu besoin de répéter bien des fois que « la République est le meilleur des gouvernements » pour que l'enfant en fût absolument convaincu.

Aussi quand, au 4 septembre, la République eut été proclamée, Lebrun fut-il transporté de joie. Comme bien d'autres, il s'imaginait que ce mot *République* possédait des vertus magiques. « Je croyais, me dit-il, que désormais, tout allait bien marcher et que la Liberté allait venir. » Ces illusions étaient bien de son âge — il avait seize ans — et de son époque. Un trop grand nombre de Parisiens prenaient en effet pour des vérités historiques les vieilles légendes des volontaires de 92, des 14 années de la Convention, de l'efficacité de la levée en masse, etc. Aussi, quand la triste réalité fut survenue, quand Paris assiégé

vit le cercle des batteries prussiennes se resserrer chaque jour, e les sorties plus ou moins torrentielles demeurer infructueuses, tous les exaltés, et tous ceux dont s'était emparé ce qu'on a nommé « la fièvre obsidionale » se mirent à crier à la trahison. Le jeune Lebrun, bien entendu, suivit le mouvement. « Etant patriote, et de tout cœur, — je rapporte ses paroles sans rien y changer — sentant tous ces traîtres, j'étais très affligé de la débâcle. Je parlais contre le Gouvernement dans la compagnie de garde nationale dont je faisais partie, je parlais contre Trochu, et je disais que son plan ne sortirait jamais. »

La capitulation de Paris, les préliminaires de la paix, l'entrée de 30.000 Allemands dans l'enceinte de la ville et bien d'autres causes encore [1] exaspérèrent une population déjà surexcitée par les événements du siège. Le 18 mars, éclata la Commune.

Lebrun s'y rallia tout de suite, et resta à son poste dans la garde nationale. C'était d'ailleurs le seul moyen de continuer à toucher les trente sous (plus quinze sous pour sa mère) dont il avait besoin pour vivre, puisqu'il était sans travail. Mais il avoue nettement que le principal motif qui lui fit prendre part à l'insurrection fut « sa colère de patriote contre les traîtres qui nous avaient perdus ». « Moi et bien d'autres camarades, dit-il, nous étions furieux de ce qui était arrivé. » Et parmi ces autres, il me cite en exemple son capitaine, un ancien douanier, qui lui aussi ne servit la Commune que par colère patriotique.

On a soutenu que cette insurrection de caractère complexe que fut la Commune eut pour cause, au moins partielle, l'action de l'*Internationale*. Je n'ai pas à discuter cette question, mais dans le cas qui m'occupe ici, celui de Lebrun, l'*Internationale* n'exerça pas la moindre influence ; Lebrun ne la connaissait pas; c'est à peine s'il en avait entendu parler dans les ateliers. Les journaux avancés non plus ne l'avaient guère impressionné, et s'il lisait avant la guerre la *Marseillaise* de Rochefort, c'est que Rochefort était l'homme du jour.

1. Voir le bel ouvrage que M. Alfred Rambaud a consacré à *Jules Ferry*, ch. v, p. 53 et suivantes. — Plon-Nourrit, édit. Paris, 1903.

« La première fois que je vis le drapeau rouge, m'a déclaré Lebrun, il me fit peur. Je dis tout haut que c'était un drapeau de sang (*sic*). Un camarade qui m'entendit se borna à me répondre : « Tu es jeune, réfléchis un peu ». Mais ce que je trouvai très bien, ce furent les distributions de pain et de viande à tous les indigents. Puis j'allai dans les clubs, et cela me donna des idées. » Jusqu'où ces nouvelles idées l'entraînèrent-elles. A plus de vingt-cinq ans de distance il ne pourrait probablement pas lui-même s'en rendre compte [1]. En tout cas, il me paraît indiscutable que Lebrun, comme tant d'autres communards, fut victime des circonstances et des événements. Et c'est là ce qui rend si pénible le souvenir de cette affreuse guerre civile et de la répression qui la suivit.

Après la Commune, et jusque vers 1879, les opinions politiques de Lebrun se réduisent à ceci : il est républicain et gambettiste. C'est que Gambetta est le grand chef de l'opposition au régime du 24 mai et du 16 mai, qu'il a des idées « avancées », et aussi qu'il passe à juste titre pour être favorable à l'amnistie des communards déportés en Nouvelle-Calédonie.

En 1879, Lebrun devint socialiste. Quelques brochures publiées par le *Parti ouvrier* lui étant tombées par hasard sous la main, il les lut : dans une de ces brochures on expliquait que les progrès du machinisme devaient enlever leur travail aux ouvriers. Or, peu de temps après, dans l'usine même où il travaillait, l'installation de nouvelles machines amena, m'a-t-il dit, le licenciement de dix-huit ouvriers. Ce fait impressionna beaucoup Lebrun, et, à partir de ce moment, ses idées commencèrent à évoluer vers le socialisme. Il se mit à lire le *Cri du Peuple* de Jules Vallès, et d'autres journaux de la même nuance.

1. « Le 16 mai, m'a dit Lebrun, j'assistai au renversement de la colonne Vendôme, et j'entendis le discours de l'orateur, qui parla sur les ruines du monument. Il émit de *très bonnes idées*, et dénonça la colonne comme une honte au point de vue de l'humanité. » Je dois faire remarquer que Lebrun était anarchiste depuis douze ans, au moment où il me tint ce langage, et qu'il n'est devenu socialiste que vers 1879. D'un autre côté, son père, m'a-t-il dit, lui avait prêché l'amour de l'humanité, et souvent il l'avait entendu répéter que la guerre était un crime.

Un camarade d'atelier, membre du Parti ouvrier, emmena Lebrun aux réunions d'un groupe du Xe arrondissement. Ce groupe, dont Lebrun ne tarda pas à faire partie, s'intitulait l'*Union socialiste*, mais en réalité il comprenait autant de radicaux que de socialistes. Bien que dans ses réunions on discutât de temps à autre les théories nouvelles, l'*Union socialiste* était surtout un groupement électoral, et c'était aux frais de la propagande électorale que passaient les cinquante centimes de cotisation mensuelle de chacun de ses membres. Lebrun démissionna au bout de quelques mois parce que le groupe décida de soutenir pécuniairement un candidat, patron de son état, qui se présentait au conseil municipal. Lebrun déclara que lui, qui était pauvre, ne voulait pas contribuer aux frais de l'élection d'un patron qui était plus riche que lui.

Ce même camarade qui avait conduit Lebrun à l'*Union socialiste*, lui fit connaître la coopérative de consommation l'*Égalitaire*, dont il était membre. Lebrun vit tout de suite qu'il avait intérêt à adhérer à cette société ; les prix étaient en effet un peu au-dessous de ceux des marchands du quartier, et la qualité était meilleure. Et puis Lebrun jadis avait entendu son père parler en faveur des associations, et cela, me dit-il, contribua à le décider[1].

En quittant l'*Union socialiste*, Lebrun n'entendait pas abandonner le Parti ouvrier. Il adhéra au groupe du Xe, puis à celui du XIXe, quand il alla se fixer dans cet arrondissement; souvent même il faisait de la propagande en achetant de sa poche, pour les distribuer gratuitement, des journaux du parti. Mais, en 1885, le cours de ses idées fut très fortement modifié par sa conversion à l'anarchie.

Déjà, dans le *Cri du Peuple*, il avait lu des articles de Vallès et d'Élisée Reclus[2] qui étaient plus avancés en idées que ne l'était le Parti ouvrier. Un jour, dans la *France*, Lebrun tomba

1. Peu après, néanmoins, Lebrun quitta l'*Égalitaire*, mais la cause en fut son changement de domicile. Quelques années plus tard, il rentra à la coopérative et n'a plus cessé d'en faire partie.

2. *Paroles d'un Révolté*, préface d'Élisée Reclus. Paris, Flammarion.

par hasard sur un feuilleton de Francisque Sarcey, consacré aux *Paroles d'un Révolté* de Kropotkine. Sarcey donnait des extraits de cet ouvrage et s'étonnait que des révolutionnaires aussi avancés fussent d'honnêtes gens. L'article de Sarcey fit naître chez Lebrun l'envie de connaître le livre de Kropotkine ; il l'acheta, le lut, et, me dit-il : « Aussitôt lu, ça y était. » Un camarade auquel il prêta les *Paroles d'un Révolté* devint aussitôt, lui aussi, anarchiste convaincu [1].

Cet ouvrage, ainsi que le rappelle Élisée Reclus dans sa préface, est formé d'une série d'articles publiés de 1879 à 1882, dans le journal anarchiste *le Révolté*. J'ai demandé à Lebrun quels étaient ceux qui l'avaient le plus frappé ? De tous ces articles, m'a-t-il répondu, celui-là le frappa peut-être davantage, qui est intitulé : *Aux Jeunes gens*, et cela se comprend très bien, car c'est un pur appel au sentiment, sans aucune prétention scientifique [2]. L'article sur la *Commune de Paris* l'intéressa parce qu'on y parlait d'événements auxquels il avait pris part ; mais celui sur la *Décomposition des États* fut pour lui

1. Le cas de Lebrun n'est certainement pas exceptionnel. Dans son intéressant ouvrage, *Psychologie de l'anarchiste-socialiste*, M. Hamon cite le passage suivant d'une lettre à lui adressée par un compagnon : « Il me tomba entre les mains un journal anarchiste, un des premiers publiés en France, je le lus avidement. *Je vis comme dans un miroir la réflexion de mes propres pensées. Je fus donc empoigné, saisi par l'idée nouvelle qui était alors abhorrée par la grande masse ; je devins donc un anarchiste plutôt par le cœur, par sentimentalisme, que pour toute autre raison.* Par la suite, vivant dans le monde des révoltés, j'ai appris et acquis de plus parfaites connaissances sur les idées pour lesquelles je suis prêt à faire tous les sacrifices... ». *Psychologie de l'anarchiste-socialiste*, par A. Hamon, p. 30. P. V. Stock, éditeur, Paris, 1895. Cette citation est d'autant plus instructive que le correspondant de M. Hamon est un Français, ouvrier rubannier, âgé de trente-six ans, et qu'à la même date, en 1895, Lebrun était dans sa quarante et unième année. Il n'y a donc pas seulement analogie de situation sociale, mais encore d'âge.

2. Cet article *Aux Jeunes gens* a certainement exercé une grande influence sur beaucoup d'anarchistes. Je relève dans l'ouvrage de M. Hamon le passage suivant d'une lettre d'un anarchiste italien. : « ... L'envie me prit de savoir ce que l'on entendait par internationalistes. Je pus avoir quelques journaux, surtout *la Plèbe* de Milan... J'avais continué (étant militaire) à lire de temps en temps en cachette des écrits révolutionnaires... Un jour, une brochure me vint sous la main. Je la lus, *je la relis encore. Cela me fit l'effet d'un éblouissement.* C'était une brochure française : *Aux Jeunes gens*, de Kropotkine ». (A. N. 16. Chimiste, comptable, 38 ans.) *Psychologie de l'anarchiste-socialiste*, p. 231.

« membre du Parti ouvrier, qui voulait que tout se fît par l'État », quelque chose d'absolument nouveau. Ce chapitre n'est en effet qu'un long réquisitoire contre l'État : on y lit que « l'État, c'est la protection de l'exploitation, de la spéculation, de la propriété privée — produit de la spoliation. Le prolétaire, qui n'a que ses bras pour fortune, n'a rien à attendre de l'État ; il n'y trouvera qu'une organisation faite pour empêcher à tout prix son émancipation[1] ».

Les nouvelles opinions de Lebrun se traduisirent immédiatement par des faits : d'abord il abandonna le groupe du Parti ouvrier dont il faisait partie et cessa de payer sa cotisation mensuelle de 50 centimes. Ensuite il cessa de s'occuper des questions électorales, et désormais ne vota plus. Il a continué depuis lors à se faire inscrire sur les listes, et il range avec soin sa carte d'électeur, mais uniquement parce que c'est une pièce officielle pouvant être utile au même titre qu'une quittance de loyer, à lui surtout qui, n'ayant pas été soldat, n'a jamais eu de livret militaire. « Voyez, me disait-il en me montrant tout un paquet de cartes électorales ; il n'y en a pas une seule qui soit écornée ; aucune n'a servi ». L'anarchie l'a rendu indifférent aux vicissitudes politiques qu'a traversées notre pays. Le boulangisme lui-même, qui eut à Paris une si grande action, l'a laissé froid ; à la fameuse élection du 27 janvier 1889, Lebrun s'est abstenu, comme d'habitude.

Peu après avoir quitté le Parti ouvrier, Lebrun se fit recevoir membre d'un *Groupe d'études sociales* du XIXe arrondissement. Ce groupe était radical, mais ses tendances politiques importaient peu à Lebrun : il y allait pour lire les ouvrages de la bibliothèque du groupe, et aussi pour faire de la propagande en faveur de ses nouvelles idées.

Chose curieuse ! Lebrun, quoique anarchiste enthousiaste, demeura un certain temps sans se mêler à ses coreligionnaires, et sans fréquenter de groupes anarchistes. Puis, un jour, ayant vu dans le *Cri du Peuple* l'adresse d'un groupe de la Villette

1. *Op. cit.*, p. 14.

intitulé *Syndicat des Hommes de peine*, il s'y rendit. Ce fut là qu'il entra pour la première fois en contact avec des anarchistes, et il y connut Malato, Leboucher, et beaucoup d'autres *compagnons*. Néanmoins Lebrun cessa bientôt de fréquenter ce *Syndicat* quelque peu spécial. Il approuvait fort la propagande qu'on y faisait et il y contribuait pour sa bonne part, mais il regrettait de n'y pas trouver de bibliothèque, et ce fut le motif de son départ.

L'amour de la lecture — disons, si l'on aime mieux, le désir de s'instruire — est du reste presque aussi fort ancré, chez beaucoup d'ouvriers parisiens, que le besoin de discuter; et les anarchistes vraiment convaincus lisent peut-être encore plus que les autres. Aussi Lebrun trouva-t-il sans grand'peine quelques camarades, anarchistes également, pour organiser une Bibliothèque dans le XXe. Ils louèrent un local où chacun apporta les livres, brochures et journaux dont il pouvait disposer; si peu que cela fût, c'était toujours un commencement. L'argent des cotisations servit à grossir ce premier fonds et à payer les brochures et journaux distribués comme moyen de propagande. Le chiffre de la cotisation n'était pas fixé; chacun versait 25 centimes, 50 centimes, ou plus, selon ses moyens.

Chaque semaine, on se réunissait pour discuter et organiser des réunions, qui se tenaient dans une salle du Faubourg du Temple. L'entrée de ces réunions était généralement payante: on réclamait aux auditeurs 10 ou 20 centimes « pour les frais de la salle »; mais plusieurs fois la caisse du groupe pourvut à ces dépenses, et l'entrée, ces jours-là, était libre et gratuite. Le groupe fut même assez riche pour publier une brochure intitulée *Les travailleurs des villes aux travailleurs des campagnes*[1]. Cette brochure, œuvre collective du groupe, fut *revisée* par Malato, qui, bien que n'étant pas membre inscrit, venait souvent au groupe. Grâce à l'obligeance de M. Léon de Seilhac, délégué permanent du *Musée social*, j'ai pu prendre connaissance de cette « publication anarchiste » dont Lebrun n'avait

1. Imprimerie de l'*Insurgé*, Lyon, 1893 (24 pages).

pas conservé même un exemplaire. L'influence des *Paroles d'un Révolté* de Kropotkine s'y fait sentir à chaque page.

Cette bibliothèque eut une fin mouvementée. Un jeune garçon, graveur de son métier, qui faisait partie du groupe, s'était avisé de confectionner un cachet portant l'inscription *Ligue des Antipatriotes*, suivie de l'adresse du local de la Bibliothèque, et, sans prendre l'avis de personne, il avait marqué de ce cachet la plupart des livres appartenant au groupe. Ce jeune garçon se fit arrêter dans une échauffourée au Père-Lachaise; on trouva sur lui le cachet, et la police vint faire une perquisition dans le local de la Bibliothèque. Après cette aventure, le groupe se sépara.

Alors Lebrun se fit inscrire à la *Bibliothèque socialiste du XIX*e, dont le siège était rue d'Allemagne, et qui comptait parmi ses gros bonnets plusieurs conseillers municipaux de l'arrondissement. Lebrun versait 50 centimes par mois, mais il avait bien un millier de volumes et beaucoup de journaux à sa disposition: entre autres il y trouvait un bon nombre d'ouvrages scientifiques. Comme ce groupe était assez nombreux, il disposait d'une somme relativement élevée, et il achetait beaucoup de livres. On y organisait aussi des causeries et des soirées familiales. Lebrun a été inscrit à cette Bibliothèque pendant cinq ans environ; il ne l'a d'ailleurs pas quittée, c'est le groupe qui s'est dispersé [1].

En outre, Lebrun allait souvent le dimanche aux réunions de groupes anarchistes, la plupart du temps en compagnie de quelques camarades; mais sa compagne n'y allait pas. Ce n'est pas que Mme Lebrun soit hostile aux idées anarchistes; mais la politique ne l'intéresse guère. C'est ainsi que Lebrun s'était joint à quelques anarchistes qui avaient pris l'habitude de se réunir chez un marchand de vin de la rue Julien-Lacroix. Chacun donnait

1. Les causes de cette dispersion furent les suivantes, m'a dit Lebrun. La *Bibliothèque socialiste* comptait parmi ses membres beaucoup de charpentiers; vers 1890 ou 1891, au moins 15 à 20 d'entre eux émigrèrent en Amérique; ce fut le commencement de la fin. Les livres appartenant au groupe furent donnés à la Bibliothèque du Parti ouvrier, rue St-Sauveur (c'est-à-dire au groupe allemaniste).

quatre ou cinq sous, et l'on organisait des conférences gratuites ou payantes.

Maintenant encore, Lebrun va de temps en temps dans les groupes, et quelquefois il assiste à des réunions; mais « il est moins acharné, m'a-t-il dit; il est plus vieux et reste chez lui ». En tout cas, au moment où je recueillais les notes que j'ai utilisées pour cette étude, il ne faisait partie d'aucun groupement politique.

Et pourtant, quoique étant, de son propre aveu, « moins acharné », Lebrun n'a pas cessé de faire de la propagande en faveur de ses idées. Il évalue à vingt sous par mois environ le coût des journaux et brochures anarchistes qu'il achète pour les donner gratuitement. C'est surtout les *Temps nouveaux*, ex-journal *la Révolte*, qu'il aime à distribuer aux camarades sympathiques à l'idée. Et la raison de cette préférence, c'est que les *Temps nouveaux* sont un journal grave, l'on pourrait dire doctrinaire, consacré pour la plus grande part à la discussion des diverses opinions et théories sociales et à l'exposé de ce que sera la Société future, régénérée par l'Anarchie [1]. Ce sont les journaux de cette sorte qui plaisent à l'ouvrier parisien épris de politique, ouvrier souvent illettré, ou n'ayant reçu, comme Lebrun, qu'une instruction primaire médiocre, mais qui s'est donné lui-même un simulacre d'instruction supérieure par la lecture d'ouvrages scientifiques hors de sa portée, qu'il ne peut par suite critiquer, et dont il est obligé d'accepter ou de rejeter, selon ses passions et ses idées préconçues, les conclusions parfois contradictoires [2].

1. Contrairement à ce que certains s'imaginent, le style d'un journal comme le *Père Peinard, reflecs hebdomadaires d'un gniaff*, n'a qu'un succès médiocre auprès des ouvriers comme Lebrun; ils n'en peuvent apprécier la valeur littéraire et ne voient que sa grossièreté. C'étaient les anarchistes intellectuels et les dilettantes littéraires qui faisaient vivre ce journal.

2. J'emprunte à la *Psychologie de l'anarchiste-communiste* de M. Hamon les extraits suivants, qui sont caractéristiques :

D. 3, ouvrier bijoutier, 24 ans, Français, originaire du sud-ouest, écrit ce qui suit : « Le hasard, chez un ami, me fit tomber sur une brochure de Malato. Elle me plut beaucoup, donna un corps à mes idées; je fus convaincu. Je me mis alors à étudier. Je voulais augmenter mes connaissances, me développer.... Moi qui aimais les plaisirs,

Ces observations n'ont point d'ailleurs pour but de faire le procès de l'ouvrier parisien. Je ne veux qu'énoncer un fait que bien d'autres ont observé comme moi [1]. Quant à Lebrun, lui jeter la pierre serait d'autant plus injuste qu'il n'est pas responsable de son manque d'instruction. Son travail comme feuillagiste était tellement variable que tantôt il veillait jusqu'à minuit, et tantôt se trouvait en chômage forcé. Plus tard, au début de son entrée à l'usine, on lui donnait des courses à faire après sa journée, courses qu'on lui payait à part. Et ensuite la famille est venue. C'étaient évidemment là des conditions défavorables pour suivre des cours du soir, comme il eût voulu le faire. « Je connais juste mes quatre règles, me dit-il, et j'aurais eu besoin de connaître un peu plus. » *Mais il n'y avait aucune matière qu'il désirât étudier particulièrement.* Par la suite, il a moins senti le besoin d'assister à des cours, parce qu'il a acheté des livres, qu'il a lu et s'est instruit lui-même.

Lebrun en effet a énormément lu. « Ma grande récréation,

les femmes, je changeai complètement. Je ne songeai plus qu'à lire, qu'à m'instruire; je lus les *philosophes matérialistes, les économistes.....* » (pp. 202, 107 et 217).

K. 11., ouvrier sabotier-galochier, 33 ans, Français, écrit à M. Hamon : « Avec mes très maigres ressources, je m'achetai des livres, des journaux, de quoi écrire, et je m'essayais parfois à la poésie, cherchant à traduire ainsi les pensées qui m'obsédaient.... Je lisais la brochure *Fais ce que veux*, réponse à M. Lefrançais, puis *L'Esprit de Révolte*, *Les Produits de la terre*, *Le Salariat* de Kropotkine (ces brochures sont extraites des *Paroles d'un Révolté*) et *Entre paysans*, de Malatesta.... Entre temps, je discutai avec les anarchistes... Je fus ainsi environ six mois hors de tout parti, *étudiant Marx*, *Proudhon, et tout ce dont* (*sic*) *je pouvais me procurer* puis je pris franchement position dans l'anarchie..... » (pp. 218, 194 et 106).

D'après M. Hamon, ses deux correspondants D. 3 et K. 11 sont des « illettrés, ouvriers sans instruction, dont les lettres fourmillent de fautes d'orthographe » (p. 223).

1. M. Georges Deherme, fondateur de la première Université populaire, *La Coopération des Idées*, à qui six années de contact journalier avec l'ouvrier parisien *supérieur* (j'entends par là celui qui, comme Lebrun, manifeste le désir d'augmenter ses connaissances) donnent une autorité toute particulière, écrivait récemment : « *Les ouvriers se satisfont des mots.* Quand ils crient « émancipation », ils s'imaginent émancipés vraiment. Ayant formé un « comité de réorganisation », ils croient dur comme fer qu'ils réorganisent. Ils sont incapables d'apprécier les actes, ou ils ne leur attribuent que des mobiles bas, à leur étiage. D'autre part, *ils sont d'une crédulité illimitée pour les phrases creuses et les gestes emphatiques des bateleurs et des aigrefins. Aucune critique, des impulsions de sentiments ou d'instincts. De là une impuissance complète à se faire une opinion originale.....* » *La Coopération des Idées*, 9e année, n° 35, 1er mai 1904, p. 365.

dit-il, ç'a toujours été la lecture », et ce goût de la lecture, c'est encore à son père qu'il le doit. Bien qu'on n'eût pas jadis à Paris toutes les facilités qu'on possède maintenant, et que les bibliothèques municipales, en particulier, fussent moins nombreuses et infiniment moins riches, bien que les livres également coûtassent plus cher, le père Lebrun, qui était un grand liseur, trouvait pourtant le moyen de satisfaire ses goûts : tantôt il achetait, tantôt on lui prêtait quelques volumes, et surtout il avait la ressource précieuse des cabinets de lecture. Lebrun se rappelle l'avoir entendu parler de Lamennais, de Cabet, de Louis Blanc, de Constantin Pecqueur, et il possède encore le recueil des chansons de Nadaud et un volume des Évangiles, qui faisaient tous les deux partie de la bibliothèque paternelle.

C'est surtout quand il fut entré à son usine et qu'il eut des heures de travail régulières et un salaire assuré, que Lebrun put se livrer à sa passion. Outre les volumes qu'il empruntait à la bibliothèque de la mairie de son arrondissement, il achetait beaucoup de livres, surtout d'occasion, tantôt chez des bouquinistes, tantôt sur les quais, et aussi un bon nombre d'ouvrages, publiés en livraisons hebdomadaires à 10 centimes. C'est de cette dernière façon qu'il s'est procuré les œuvres de Victor Hugo et la plupart des ouvrages de Camille Flammarion[1].

Il était intéressant, car cela aide à comprendre l'évolution de la pensée de Lebrun, de tâcher de savoir quels ouvrages, parmi les milliers qu'il a lus, ont, à son propre avis, exercé sur ses idées une influence permanente. Ainsi qu'on le verra plus loin, ce sont surtout ses opinions religieuses qui ont été modifiées, mais Lebrun m'a dit également que, avant même d'être devenu socialiste, il avait lu presque tout Jean-Jacques Rousseau, et que « le *Contrat social* l'avait rendu très discuteur et lui avait fait voir beaucoup de défauts dans la société ». Deux phrases du *Contrat social*, qu'il me cite de mémoire : « Les fruits sont à tous, et la terre à personne », et la célèbre affirmation

1. Le lecteur trouvera, à l'Appendice II, la liste des livres de la bibliothèque de Lebrun. Cette bibliothèque comprend 800 volumes environ.

« L'homme est né libre, et partout il est dans les fers », l'avaient beaucoup frappé, la dernière principalement. L'homme étant né libre, Lebrun se demandait pourquoi il ne le reste pas.

Lebrun ne saurait donner d'indications sur les autres écrivains qui ont pu l'influencer; ses souvenirs ne sont plus assez précis. A vouloir d'ailleurs prendre ses dires trop à la lettre, on risquerait fort de se tromper. Ainsi Lebrun me dit une fois que de la lecture de Lamennais, « il lui était resté d'être un peu sentimentaliste ». Or ce sentimentalisme, c'est évidemment à son éducation première qu'il le doit, et comme je lui en faisais la remarque, il avoua « qu'il avait toujours été comme ça ».

C'est à son goût pour la lecture que Lebrun doit également la connaissance de son plus vieil ami, un ouvrier mécanicien nommé Fortin. Ce Fortin habitait, en 1878, la même maison que Lebrun; lui aussi était un grand liseur, et il possédait une bibliothèque de quatre à cinq cents volumes. Tous deux ne tardèrent pas à se lier intimement, malgré la différence d'âge — car Fortin avait seize ans de plus que Lebrun — et d'opinions politiques — Fortin en effet était et est toujours un bonapartiste enragé. Mais bien qu'il ait soutenu à ce sujet de grandes discussions avec Lebrun, ils ne se sont jamais brouillés, parce qu'ils étaient « tolérants d'idées ». Fortin, qui se piquait de poésie, était un admirateur enthousiaste de Lamartine, tandis que Lebrun ne jurait que par Victor Hugo « dont il se faisait une idée grandiose »; c'était là encore pour eux une source de fréquentes discussions, mais cette fois Fortin l'a emporté et « il a démoli Victor Hugo dans l'idée de Lebrun ».

Fortin, en sa qualité de bonapartiste, lisait tous les jours le *Figaro;* et chaque samedi il prêtait le supplément de ce journal à son ami. Aussi, quand ils n'habitèrent plus la même maison, Lebrun, à qui ce supplément plaisait, se mit à acheter le *Figaro* du samedi, et souvent même celui du mercredi, et il a continué à le prendre pendant au moins dix ans. Cela ne l'empêchait pas d'ailleurs d'acheter le *Cri du Peuple*, de Jules Vallès, dont il fut un lecteur de la première heure, et quand le *Cri du Peuple* eut disparu, la *Bataille*, et ensuite le *Citoyen*. Depuis

1885, où il est devenu anarchiste, Lebrun a régulièrement acheté les divers organes anarchistes hebdomadaires, le *Révolté*, puis la *Révolte*, de Jean Grave, qui devint plus tard les *Temps nouveaux*, et aussi le *Père Peinard*, d'Émile Pouget, et le *Libertaire*, de Sébastien Faure. Il a continué à prendre un journal quotidien pour lire les nouvelles; mais, comme « il ne s'intéressait plus à la question politique », il achetait tantôt l'un, tantôt l'autre. Depuis l'apparition du *Journal*, qui est autant littéraire que politique, Lebrun a fixé son choix sur ce quotidien, et c'est lui qu'il lit encore actuellement. Il a le plaisir d'y trouver souvent des articles de François Coppée, pour lequel il professe la plus vive sympathie. « Ah! je voudrais bien le rencontrer, m'a-t-il répété souvent en me parlant du poète des humbles : « M. Coppée, lui dirais-je, vous êtes déiste, tandis que moi je suis matérialiste, mais ça ne fait rien, vous êtes un brave homme. »

Matérialiste et athée, Lebrun ne l'est devenu qu'assez tard. Il fut élevé religieusement par son père, qui, nous l'avons vu plus haut, était catholique pratiquant, et il est resté longtemps croyant. Même après la Commune, Lebrun « croyait encore en Dieu, mais pas à la religion ». Victor Hugo, Musset et les autres poètes qu'il lisait autour de sa vingtième année lui parlaient de Dieu, « et ça l'impressionnait ». Quand il s'est marié, en 1877, il n'est pas passé par l'église, mais cependant il continuait à croire en Dieu.

C'est peut-être Voltaire, dont il avait lu pas mal d'ouvrages, qui le premier l'a ébranlé. « Voltaire m'avait rendu sceptique, » dit-il. Un peu plus tard, les ouvrages de Camille Flammarion exercèrent sur lui beaucoup d'influence; ses idées furent de nouveau modifiées, et il devint, comme Flammarion, un déiste assez vague. En fait, Lebrun n'est devenu franchement athée qu'après sa conversion à l'anarchie, mais antérieurement il avait été orienté dans cette direction par les œuvres de Diderot.

Ce qui le décida tout à fait, ce fut la lecture d'ouvrages scientifiques, entre autres *Le Transformisme* de J.-L. de Lanessan,

et divers livres de Darwin, d'Herbert Spencer, etc., qu'il trouva à la *Bibliothèque socialiste du XIX*e. La lecture du *Révolté* fit envoler ses dernières velléités religieuses, et depuis lors il est franchement matérialiste.

D'après les *Temps nouveaux*, *Le Transformisme* de M. de Lanessan, « démontre l'origine animale de l'homme, sa lente évolution » [1]. Je veux bien croire que les arguments présentés dans cet ouvrage aient paru concluants à Lebrun; mais sa grande raison de n'admettre pas l'existence d'un Être suprême n'est pas d'ordre scientifique; c'est une raison *morale*, comme on pouvait s'y attendre chez un « sentimentaliste » de son espèce. « Dieu, m'a-t-il dit — et je rapporte encore textuellement ses paroles — est un bel idéal; c'est un malheur qu'il n'existe pas; mais il n'existe pas, parce que, s'il existait, il ne tolérerait pas toutes les infamies qui se passent. »

Mais, quoique athée, Lebrun est tolérant, et il n'est pas antireligieux; il ne croit pas en Dieu, mais, si d'autres veulent y croire, ce n'est pas lui qui les empêchera de pratiquer leurs croyances. Et il n'est pas non plus anticlérical; « il ne réclame pas qu'on embête les curés ». A son avis, les curés sont des bourgeois, aussi bourgeois que les propriétaires, mais pas plus; donc pourquoi en vouloir plus aux curés qu'aux propriétaires et aux patrons?

Aussi, tout « en n'étant pas pour les prêtres », Lebrun discuterait volontiers avec eux, mais il n'en a jamais connu dans les divers quartiers qu'il a habités. Il le regrette, car, m'a-t-il dit un jour, « il y a des curés qui sont philosophes ». Il ne m'a pas d'ailleurs expliqué ce qu'il entendait par là.

Le seul ministre d'un culte avec lequel il ait jamais été en relations était un pasteur protestant, M. Fallot, qui, selon la phrase consacrée, avait voulu « aller au peuple », et « fournir aux hommes de pensée un terrain de rencontre avec les hommes du labeur manuel [2] ». M. le pasteur Fallot avait su

1. *Les Temps nouveaux* (1re année, n° 2, du 11 au 17 mai 1895).

2. Ferdinand Buisson et Ch. Wagner. — *Libre Pensée et Protestantisme libéral*, p. 184. Fischbacher, édit., Paris, 1903.

gagner l'estime de Lebrun, qui ne m'en a jamais parlé que sur un ton de sincère respect.

La question religieuse m'a paru l'un des très rares points sur lesquels Lebrun *s'est fait* une opinion personnelle; et cela s'explique, je pense, parce qu'ayant été élevé religieusement, les traditions qu'il tenait de son père ont lutté assez longtemps dans son esprit contre les théories nouvelles. Mais pour tout le reste, ou presque, il n'est que le reflet des opinions couramment exposées dans les journaux et les livres anarchistes. La lecture des *Paroles d'un Révolté* fut son chemin de Damas. Saint Paul se releva parfait chrétien: notre héros était devenu anarchiste orthodoxe — si j'ose accoupler ces deux mots — quand il ferma l'ouvrage de Kropotkine.

Ainsi Lebrun déclare, au sujet de la propagande par le fait, qu'il n'ira jamais se servir de bombes. Il regrette leur emploi, mais il l'explique et l'excuse en disant que celui qui crève de faim veut se venger sur la société, et que, pour se venger, il sacrifie son existence, ce qui est un acte de bravoure. Lebrun croit évidemment que la bourgeoisie « tout entière doit être considérée comme solidairement responsable du présent état de choses, factice et mauvais [1] ». Et pourtant, me dit-il, « il y a de bonnes gens partout, même parmi les bourgeois; seulement nous nous aveuglons, et nous ne voyons pas les choses telles qu'elles sont ». Or, cette théorie, c'est exactement celle que soutiennent Kropotkine, Elisée Reclus et Jean Grave, pour ne citer que ces docteurs ès anarchie.

De même, j'avais cru un instant que Lebrun était devenu hostile à l'expropriation — en régime anarchiste — de la petite propriété paysanne après avoir conversé avec les paysans de Beauce et du Pas-de-Calais, chez qui ses enfants furent en nourrice. Lebrun lui-même m'avait dit que ses quelques courts séjours à la campagne avaient influé sur ses opinions, qu'il résumait ainsi : « Notre but étant de donner à chacun son né-

1. J'emprunte cette phrase à une remarquable étude de M. Paul Desjardins sur l'*Idée anarchiste*, publiée dans la *Revue Bleue*, du 23 décembre 1893, p. 805. Cette étude est à lire.

cessaire, pourquoi enlever au petit paysan son lopin de terre et sa bicoque? Ce serait comme si l'on m'enlevait le paletot que j'ai sur le dos. Si l'on met en commun le lopin et la bicoque du paysan, est-ce qu'il ne faudra pas les lui rendre pour qu'il puisse vivre? Il faudra toujours au moins lui rendre son habitation; or que l'un ait sa bicoque à lui, et que l'autre aie son logement dans une maison plus importante, n'est-ce pas la même chose? Mais le paysan aurait bien plus d'avantages à réunir son lopin aux terres de la communauté. Supposez qu'il survienne un orage, ou de la grêle, la perte sera supportée par la communauté, tandis que, s'il est tout seul...? »

Or, dans le dernier chapitre des *Paroles d'un Révolté*, on trouve le paragraphe suivant : « S'ensuit-il que la Révolution sociale doive renverser toutes les bornes et les haies de la petite propriété, démolir jardins et vergers et faire passer dessus la laboureuse à vapeur, afin d'introduire les bienfaits problématiques de la grande culture, ainsi que le rêvent certains réformateurs autoritaires? Certes, pour notre part, nous nous garderons bien de le faire. Nous prendrons garde de toucher au lopin du paysan tant qu'il cultive lui-même avec ses enfants, sans recourir au travail salarié... L'avenir n'est pas à la propriété individuelle, au paysan parqué sur un lopin qui le nourrit à peine, il est à la culture communiste. Elle seule peut faire rendre à la terre ce que nous avons droit de lui demander..... Quant au petit propriétaire, croyez-vous qu'il ne comprendra pas les avantages de la culture commune s'il les voit sous ses yeux? qu'il ne demandera pas lui-même à faire partie de la grande famille! [1] »

Donc, sur cette importante question comme sur les autres, Lebrun ne fait que se ranger derrière les théoriciens de l'anarchie [2]. Son opinion n'a rien d'original, mais j'admets volontiers qu'elle se soit affermie par l'examen, même superficiel, de la vie paysanne.

1. *Paroles d'un Révolté*, dernier chapitre : *L'Expropriation*, pp. 329-330 et 331.
2. Voir également à ce sujet mon article sur *Le Congrès socialiste international de Londres*, dans *La Science sociale*, n° de septembre 1896, p. 258.

IV

LA SITUATION ACTUELLE ET L'AVENIR DE LA FAMILLE

Dans les précédents chapitres, j'ai tâché de faire connaître sous ses divers aspects la vie d'une famille ouvrière parisienne ; j'ai raconté ses origines, comment elle s'est constituée, et quelles difficultés elle a trouvées sur son chemin. Je voudrais maintenant examiner quelle est la situation actuelle de cette famille et son avenir probable.

Un premier point n'est pas contestable : c'est que, depuis leur entrée à l'usine, la situation matérielle des Lebrun est bien supérieure à ce qu'elle était auparavant. Jamais Lebrun n'était sûr du lendemain, quand il exerçait le métier de feuillagiste ou de sculpteur sur manches de parapluies ; d'un jour à l'autre, l'ouvrage pouvait lui manquer, tandis que, depuis vingt-deux ans, il n'a jamais connu le chômage. Autrefois sa journée de travail avait une durée très irrégulière ; dans les moments de presse, il était parfois obligé de veiller jusqu'à minuit, et quelques jours après, si l'ouvrage devenait rare, il ne faisait plus que des demi-journées et même moins. Maintenant il ne connaît plus le travail de nuit[1], et, d'un bout de l'année à l'autre, sa journée compte un même nombre d'heures fixé une fois pour toutes. Aujourd'hui il touche régulièrement un salaire

1. La loi du 2 novembre 1892, en interdisant le travail de nuit aux femmes et aux enfants, a eu pour conséquence inévitable de le supprimer aussi pour les adultes, employés conjointement avec des femmes et des enfants à l'élaboration d'un même produit. Tel est justement le cas de Lebrun.

moyen de 7 fr. 80 par jour; jadis, même en se donnant beaucoup de mal, il n'arrivait à gagner qu'une somme très inférieure. Jadis encore il ne travaillait pas seulement de trop longues heures, mais parfois c'était dans des locaux mal éclairés, à ventilation défectueuse; maintenant l'usine où il est occupé offre de sérieuses garanties d'hygiène. Jamais enfin ses petits patrons d'autrefois, même s'ils en avaient eu le désir, n'eussent pu lui assurer les avantages matériels dont son patron d'à présent fait bénéficier ses ouvriers.

Un second point me paraît non moins évident : c'est que, s'il est peut-être exagéré de prétendre qu'un travail manuel, à la fois machinal et spécialisé, comme celui qu'exécute Lebrun [1], a pour résultat de « diminuer » l'ouvrier et de le transformer en un individu socialement inférieur, il est certain qu'un tel travail n' « élève » pas celui qui l'exécute et ne tend pas à développer ses aptitudes latentes. L'ouvrier de ce type ancien ne progresse pas au point de vue intellectuel, si des influences extérieures à son travail ne se font pas sentir; et il se trouve par là même placé dans un état d'infériorité vis-à-vis de l'ouvrier de la grande industrie moderne (Marx disait : l'ouvrier de fabrique), chez qui l'emploi d'un machinisme sans cesse perfectionné et transformé « crée une habileté multiple, et une capacité d'adaptation au travail qui devient une spécialité nouvelle, au même titre que celle de l'homme de métier dans l'industrie artisane [2] ». C'est l'erreur de sociologues éminents,

1. Dans le premier chapitre de cette étude, j'ai eu déjà l'occasion d'indiquer que Lebrun et une vingtaine de ses camarades sont des ouvriers de manufacture égarés parmi des ouvriers de fabrique. Leur travail est une survivance d'une organisation industrielle *dépassée* par une organisation nouvelle et supérieure.

2. « La production mécanique, tendant à transformer de plus en plus le processus de la production en une série continue de mouvements simples et répétés et à rendre plus uniforme le travail de la majeure partie des ouvriers industriels, atténue de plus en plus cette séparation des différents métiers, ou même des différentes subdivisions de métier, qui était si tranchée sous le régime de l'industrie artisane et qui durait encore sous la petite et la grande manufacture. Les modifications incessantes de la production — conséquences de toutes les inventions nouvelles, ainsi que de tous les perfectionnements des machines et des procédés généraux de la fabrication — jettent constamment le simple ouvrier de fabrique d'une machine à une autre, d'un procédé à un autre; cela crée en lui une habileté multiple et une

tantôt socialistes comme Karl Marx, tantôt individualistes comme le Dr Gustave Le Bon, de n'avoir pas fait cette distinction, qui est essentielle, entre l'ouvrier de manufacture et l'ouvrier de fabrique[1].

Lebrun, que j'ai interrogé à ce sujet, m'a répété souvent qu'il n'aime pas son travail, auquel il reproche précisément d'être « trop machinal »[2]; il eut du mal à s'y habituer au début, d'autant que son ancien métier de feuillagiste lui plaisait. Le travail qu'il exécute a du moins l'avantage de n'être pas corporellement fatigant, et, comme voilà vingt ans qu'il fait toujours la même chose, « ce travail est devenu pour lui mécanique ». « Je ne suis pas du tout absorbé, me dit-il, et j'ai toute ma pensée à moi. » Et il m'a fait aussi remarquer que ses deux camarades d'équipe et lui peuvent, tout à leur aise, causer en travaillant, mais l'avantage sur lequel il insiste toujours, c'est que « son travail lui laisse la pensée libre » ; d'où je crois avoir le droit de conclure qu'il met cet avantage à profit[3].

capacité d'adaptation au travail qui devient une spécialité toute nouvelle, au même titre que celle de l'homme de métier dans l'industrie artisane. »

Christian Cornelissen, *Des modes d'organisation technique de la production* — *Revue socialiste*, août 1904, p. 165.

1. V. Karl Marx, *Le Capital*, trad. franç., ch. xv, paragr. 4. *La Fabrique*, et la critique qu'en fait M. Ch. Cornelissen dans l'article de la *Revue socialiste* (août 1904) déjà cité. — V. également Dr Gustave Le Bon. *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, p. 35. Félix Alcan, édit., Paris, 1893.

M. Gabriel Deville, qui a donné du *Capital* un résumé où il entremêle le texte de Marx et le sien propre, a commis la même erreur, en écrivant sur l'ouvrier *déspécialisé* de la grande industrie moderne, c'est-à-dire sur l'ouvrier de fabrique, les lignes suivantes, qui au contraire s'appliqueraient très bien à l'ouvrier *spécialisé* de la manufacture du siècle dernier :

« On abuse du mécanisme pour transformer l'ouvrier, dès sa plus tendre enfance, en partie d'une machine qui fait elle-même partie d'une autre ; *ainsi attaché à une opération simple, sans apprendre un état quelconque, il n'est bon à rien si cette opération lui est enlevée, soit par le renvoi, soit par une nouvelle découverte;* sa dépendance absolue de la fabrique, et par cela même du capital, est donc consommée. » (Dans cette citation, j'ai mis en italique le texte propre de M. Deville.) — Gabriel Deville. *Le Capital* de Karl Marx résumé, p. 193. Henry Oriol, édit., Paris.

2. Il s'est néanmoins suffisamment intéressé à ce travail machinal pour avoir l'idée d'apporter un léger perfectionnement — qui n'aurait pu, m'a-t-il dit lui-même, faire l'objet d'un brevet d'invention — à l'outil dont se sert l'un de ses deux camarades d'équipe. Ce perfectionnement rend le maniement de l'outil plus commode et moins fatigant.

3. Il est intéressant de noter que les anarchistes se recrutent surtout dans cette

Il importe de ne pas oublier que si le machinisme a atteint dans l'industrie qui emploie les Lebrun un haut degré de développement, de nouveaux progrès sont toujours possibles. Et le perfectionnement de l'outillage pourrait avoir comme conséquence de simplifier la besogne confiée à l'équipe dont Lebrun fait partie, et de permettre à deux ou même à un seul ouvrier d'exécuter le travail qui actuellement encore nécessite le concours de trois personnes.

Lebrun se trouverait ainsi privé de son emploi. Et pourtant ce nouveau progrès du machinisme lui causerait un tort beaucoup moindre que ne causèrent à ses prédécesseurs, ouvriers de métier, les premiers perfectionnements de l'outillage. Ceux-là perdirent le bénéfice d'un long apprentissage, subi à des salaires inférieurs, pour redevenir de simples journaliers. Lebrun, lui, n'a jamais été à l'usine autre chose qu'un journalier; mais, grâce à la déspécialisation, il n'aurait pas besoin de beaucoup de temps pour apprendre à conduire quelque machine, et par suite son patron trouverait sans peine le moyen d'occuper un vieil employé comme lui.

Un autre événement — heureusement peu vraisemblable — pourrait se produire, qui aurait des conséquences bien plus graves : la fermeture définitive ou momentanée de l'usine, à la suite d'un incendie par exemple. Que deviendrait alors Lebrun?

Cela, il n'en a pas la moindre idée. « Je ne sais pas comment je pourrais arriver à me retourner, me dit-il un jour où nous

catégorie d'ouvriers auxquels leur travail « laisse la pensée libre ». Tous les observateurs en ont fait la remarque. Ainsi M. Félix Dubois écrit dans *Le Péril anarchiste* (p. 49) :

« C'est en somme les professions sédentaires que l'on voit le plus enclines à l'anarchie. D'autre part, l'ouvrier anarchiste n'est pas en général celui qui travaille dans de vastes ateliers à une besogne commune. De préférence les anarchistes se recrutent parmi les travailleurs qui restent en tête à tête avec leur besogne, le menuisier ou le tourneur qui passe la journée seul devant son établi ou son tour, *et qui peut réfléchir en accomplissant sa tâche*, le tailleur, le cordonnier surtout, accroupis pour le travail *souvent machinal* de l'aiguille ou du tire-point, pendant lequel ils ruminent les théories recueillies un peu partout sur les inégalités sociales et le remède à leur apporter. » (Cité par M. Hamon. *Psychologie de l'anarchiste-socialiste*, p. 213.

avions parlé de la question du chômage, et beaucoup sont comme moi. »

Et pourtant il lui faudrait bien « se retourner » en pareil cas, et je crois qu'il y parviendrait plus facilement qu'il ne pense. Le métier qu'il exerce ne lui a donné aucune aptitude spéciale, mais il a précédemment exercé tant de métiers qu'il sait faire un peu de tout. Il est assez bon cordonnier ; il travaille passablement le bois, et *sait* raboter une planche ; il se rappelle suffisamment son ancien métier de plombier pour pouvoir au besoin faire une soudure ; et il est même un peu serrurier, car « quand il perd une clef, il en refait une avec une vieille ». Enfin il pourrait reprendre provisoirement son ancien métier de feuillagiste — si transformé qu'il soit — car il a encore cette corde à son arc. C'est en un mot un « débrouillard », et à Paris les gens de cette sorte ont des chances de ne jamais rester bien longtemps sur le pavé.

Mais les Lebrun auraient en pareille occurrence un moment très pénible à passer, car ils n'ont pas d'épargne.

Les 70 francs qu'ils reçoivent chaque samedi sont entièrement dépensés à la fin de la semaine suivante, et il ne leur reste jamais comme avance qu'une somme relativement minime. Lebrun possède bien un livret de caisse d'épargne, mais sur ce livret il n'y a actuellement qu'une dizaine de francs inscrits à son actif. En fait, la famille vit au jour le jour, et quand arrive une semaine d'inventaire, ou même une semaine renfermant un jour férié, Lebrun entame assez fortement son avance, ce qui prouve combien elle est peu importante. Aussi, lorsque survient une dépense imprévue, les Lebrun risquent fort de se trouver dans l'embarras ; lors de la maladie de leur dernière fillette — qui a été emportée en une dizaine de jours — ils ont dépensé presque toutes leurs économies.

« Quand on arrive à être nombreux, me dit Mme Lebrun, ce n'est plus guère possible de mettre de côté, car on a besoin chaque jour de quelque chose de nouveau. » Cette dernière assertion est vraie certainement, mais, en fait, les Lebrun ne me

paraissent pas avoir la passion, ni même une grande tendance pour l'épargne. Sans vouloir même esquisser une comparaison avec le paysan qui trop souvent pousse l'économie jusqu'à l'avarice, et vit d'une façon sordide, il me semble qu'une famille ouvrière disposant annuellement de près de 3.800 francs[1] devrait pouvoir mettre quelque argent de côté. Combien de petits fonctionnaires et de modestes bourgeois n'ont qu'un traitement ou un revenu inférieur à cette somme, et trouvent pourtant le moyen de réserver « une poire pour la soif », bien qu'ayant certaines dépenses obligatoires auxquelles échappe l'ouvrier !

Ce sont évidemment les dépenses de nourriture qui grèvent trop lourdement le budget des Lebrun, dont elles absorbent à elles seules près des trois quarts, car les divers autres chapitres de ce budget nous montrent des chiffres normaux et plutôt bas.

Jadis, quand les Lebrun n'avaient pas d'enfants, ou n'avaient qu'un seul enfant, ils pouvaient épargner plus qu'à présent, bien qu'ils eussent un salaire moindre. Leurs premières économies ont été consacrées à l'achat de meubles dont ils avaient grand besoin, puisqu'ils ne possédaient rien à leur entrée en ménage : et il a fallu un effort réparti sur plusieurs années pour leur permettre d'acquérir tout ce dont ils sentaient le besoin.

Ce que Lebrun jadis souhaitait le plus, c'était d'avoir une petite maison à lui. Son rêve eût été d'acheter un bout de terrain aux environs de Paris et de s'y faire construire une bicoque ; mais, à cause de son travail, il ne pouvait s'éloigner des environs immédiats de la ville, où le terrain est très cher. « Maintenant, avec le chemin de fer, me dit-il, on peut facilement aller plus loin qu'autrefois » ; mais comme alors il ne fallait pas songer à quitter Paris, Lebrun eut l'idée d'acheter une maison aux Buttes-Chaumont, d'après le système du loyer-paiement. Il prit des renseignements à ce sujet, fut « écœuré »

1. Voir à l'appendice I le détail du budget de la famille.

par la cherté excessive du loyer qu'on exige dans de semblables combinaisons, et renonça à son idée.

Plus tard, les Lebrun mirent leurs économies à la caisse d'épargne ; puis, en 1887, ils en retirèrent la majeure partie pour acheter trois quarts d'obligations de la ville de Paris. Ce qui les tentait, c'était le lot, ou plutôt le quart de lot, qu'ils avaient la possibilité de gagner, et, afin d'avoir plus de chances, ils avaient pris des quarts de numéros différents. Ils n'ont d'ailleurs pas gardé ces valeurs, et les ont revendues, avec quelques francs de bénéfice, le jour où ils ont eu besoin d'argent.

Et ces jours-là se sont présentés souvent, car il ne faut pas oublier que les Lebrun — et c'est tout à leur honneur — ont accepté des charges de famille dont bien d'autres se fussent dispensés.

Quoi qu'il en soit, la situation actuelle est très nette : les Lebrun n'ont pas de dettes, d'aucune espèce, mais ils n'ont également aucune épargne. Si besoin est, en cas de dépense imprévue, ils restreignent, pour y faire face, leurs dépenses journalières ; après quoi, ils reprennent leurs habitudes. Il me semble en un mot qu'ils règlent leurs dépenses sur leurs recettes, et que ces dernières ne peuvent s'accroître sans que les premières ne suivent une progression semblable.

Lebrun, seul, fait partie d'une société de secours mutuels. Cette société, me dit-il, ne comprend qu'un petit nombre de membres honoraires, et pourtant elle marche bien. Lebrun en est membre depuis 1885 ou 1886, mais sa compagne n'a jamais voulu y adhérer, sous prétexte qu'elle n'a pas le temps d'aller aux réunions. Lebrun dit en riant que le vrai motif de l'abstention de sa femme est qu'elle ne veut pas être obligée de l'entendre discuter dans les réunions. Les avantages que procure cette société sont pourtant sérieux. La cotisation de 2 francs par mois donne droit, en cas de maladie, à la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques, et à une indemnité de 2 francs par jour pendant deux mois ; au bout de deux mois, le taux

de l'indemnité est diminué. Pour les femmes, la cotisation mensuelle n'est que de 1 fr. 50, mais l'indemnité journalière en cas de maladie n'est également que de 1 fr. 50. Quant aux enfants, leur âge d'admission dans la société est de quinze ans, mais leur cotisation mensuelle, de 50 centimes seulement, ne leur donne droit qu'aux soins médicaux et pharmaceutiques. Lebrun se propose de faire inscrire son fils dès qu'il aura l'âge voulu.

Une autre association, dont j'ai déjà plusieurs fois parlé au cours de cette étude, rend à la famille Lebrun des services signalés : c'est la coopérative de consommation, l'*Égalitaire*.

Cette puissante société, qui existe depuis 1876, comptait, au 1er janvier 1897, 6.214 membres, et réalisait un chiffre d'affaires annuel dépassant de beaucoup trois millions de francs[1].

Lebrun en est redevenu adhérent en 1894, et il a maintenant complètement libéré l'action de 100 francs, dont, aux termes des statuts, chaque sociétaire doit être possesseur[2]. Cette libération s'effectue d'ailleurs d'une manière en quelque sorte automatique. Le nouvel adhérent verse une première somme qui, si elle n'atteint pas 10 francs, doit être portée à ce chiffre par des versements successifs non inférieurs à 25 centimes par semaine, ou par la retenue du premier trop-perçu. La somme de 10 francs une fois complétée, l'adhérent est reconnu sociétaire, pourvu qu'il soit admis par l'assemblée générale. Et de nouveau la coopérative retient les trop-perçus de l'adhérent, jusqu'à concurrence de 110 francs, dont 90 francs pour achever de libérer l'action souscrite, et 20 francs pour le fonds de réserve (statuts : art. 6 et 73).

Cette somme de 120 francs ne rapporte aucun intérêt à Lebrun, qui ne peut non plus disposer de son action que par voie de transfert, et avec le consentement du conseil d'admi-

1. Chiffres officiels indiqués par l'*Égalitaire* dans sa brochure n° 24, distribuée à l'occasion de l'assemblée générale du 28 février 1897. — Le bilan de la coopérative donne un chiffre d'affaires dépassant 1.700.000 francs pour le seul deuxième semestre de 1896.

2. Statuts de l'*Égalitaire* (art. 4). L'article 5 dit que les actions sont indivisibles et que chaque sociétaire ne pourra posséder plus d'une action.

nistration (stat. : art. 5, 12 et 13). De même, s'il venait à quitter l'*Égalitaire* pour un motif quelconque, il ne serait remboursé qu'au bout d'un an du montant de son action et des 20 francs du fonds de réserve (stat. : art. 15 et 74).

Les services que la coopérative rend à ses adhérents sont d'ordres divers, mais je crois que le plus universellement apprécié, parce que palpable et immédiat, c'est la réduction de prix dont bénéficient les acheteurs. Cette réduction n'est pas à dédaigner, mais, comme je le disais plus haut, les Lebrun sont plus satisfaits encore de pouvoir acheter en confiance des marchandises de qualité garantie.

D'ailleurs, si la réduction immédiate n'est pas bien élevée, le trop-perçu distribué chaque semestre en numéraire constitue une seconde réduction assez importante ; c'est ainsi que, pour le deuxième semestre de 1896, le taux de la répartition atteignait 6 fr. 75 %. De plus, la vente au comptant préserve certains acheteurs d'entraînements dangereux, et la ristourne semestrielle est une ressource précieuse pour certains autres peu prévoyants [1].

Enfin, l'*Égalitaire* a organisé une caisse de prévoyance [2] pour

1. C'est pourquoi certaines coopératives majorent fortement leurs prix de vente, afin de pouvoir donner, à chaque répartition, une ristourne plus élevée. Un mineur écossais, parlant de la société à laquelle il appartient, disait à M. de Rousiers : « Tous les trimestres on partage les bénéfices au prorata des achats de chaque membre ; la dernière fois, nous avons touché 4 shillings par livre, soit exactement 20 %. C'est que, voyez-vous, il y a beaucoup d'ouvriers qui n'auraient jamais, aux changements de saison, de quoi acheter des vêtements, si cette somme ne venait pas juste à point pour leur rendre ce service. La plupart des membres comptent là-dessus... » Paul de Rousiers. *La Question ouvrière en Angleterre*, p. 230. Firmin-Didot, édit., Paris, 1895.

A Gand, la grande coopérative socialiste *Vooruit*, afin de satisfaire au besoin d'épargne de ses adhérents, surélève le prix du pain de près de 50 %. Cette majoration était jadis plus importante encore, et ce ne fut pas sans peine, au dire du gérant, M. Anselle, que l'on put obtenir de l'assemblée générale des coopérateurs l'autorisation d'abaisser le tarif. — Voir dans la *Science sociale* de juin 1898, l'article de M. Victor Muller sur le *Vooruit*.

2. Cette Caisse est alimentée : 1° par 1 franc retenu annuellement sur le trop-perçu de tous les membres de la société. Cette somme est retenue par fraction à chaque bilan ; 2° par les amendes prévues aux statuts ; 3° par les quêtes aux assemblées générales ; 4° par le produit des troncs placés dans toutes les salles de la société accessibles aux sociétaires ; 5° par les bénéfices des fêtes, conférences, concerts, organisés par la société ; 6° enfin par toutes les ressources que peuvent trouver

« venir en aide à ceux des sociétaires qui, par suite de circonstances malheureuses, se trouvent dans le besoin (stat. : art. 40) ». L'action de cette caisse s'exerce par des secours gratuits en argent ou en nature, ou partie en argent et partie en nature (stat. : art. 53), et par des prêts d'argent non susceptibles d'intérêt [1].

Mais si appréciables que soient les avantages matériels mis par l'*Égalitaire* à la disposition de ses adhérents, j'estime qu'elle leur rend un service — d'ordre éducationnel celui-là — non moins grand en leur fournissant l'occasion et le moyen de s'initier à la conduite des affaires, et d'apprendre leur leçon de vie réelle et pratique. Il est évident que tous les sociétaires ne profitent pas de cette occasion, mais seulement les plus intelligents et les plus dévoués d'entre eux; mais la chose est fatale, et on ne peut demander à une institution quelconque plus qu'elle ne saurait donner [2]. En tout cas les membres des

et créer les administrateurs de cette caisse, telles que dans les offres de lots pour tombolas, et ce dans les limites définies par la loi. (Statuts de l'*Égalitaire*, art. 56.)

1. Après rapport d'une commission d'enquête, la Commission de prévoyance peut allouer un secours aux sociétaires qui en font la demande ou dont la situation difficile lui est signalée (stat. : art. 51). « La quotité du secours... ne peut dépasser 20 francs par ménage; toutefois il peut être accordé, en outre de ces 20 francs, un secours maximum de 5 francs par tête de personne, à charge d'être domiciliée dans le ménage, en ligne directe (stat. : art. 52). » Dans les cas exceptionnels, la commission de prévoyance est autorisée à « faire le nécessaire » et à ne pas attendre le rapport de la commission d'enquête (stat. : art. 51 et 53).

Pour obtenir un prêt, le sociétaire doit adresser une demande écrite à la Commission de prévoyance, qui s'informe s'il est en règle avec les statuts de la coopérative et s'il n'est pas déjà débiteur de la caisse (stat. : art. 42 et 43). Ces formalités remplies, la Commission peut consentir un prêt dont le maximum est fixé à 40 francs, et qui doit être remboursé à raison de 2 francs au moins par quinzaine (stat. : art. 42 et 45). En cas d'urgence, le trésorier de la caisse... peut accorder un bon de prêt de 10 francs (stat. : art. 50).

2. « Dire que les coopérateurs administrent eux-mêmes la coopérative [de consommation], écrit M. Charles Guyesse, c'est propager des illusions mensongères; vit-on jamais les administrateurs désignés par le tirage au sort? Les propagandistes coopératistes parlent comme de naïfs démocrates qui s'imaginent que la nation se gouverne elle-même parce que le Parlement est issu du suffrage universel. En toutes choses il faut voir la vérité. Et la vérité, c'est que les coopérateurs tirent simplement profit d'une excellente institution dont l'administration est en un petit nombre de mains ». *Pages Libres*, n° 194 du 17 septembre 1904, p. 3 de la couverture.

J'engage le lecteur à se reporter à l'étude de M. Victor Muller sur le *Vooruit*. Il y trouvera la preuve du bien-fondé des affirmations de M. Ch. Guyesse. — V. Muller. *Le*

diverses commissions, et ceux surtout du Conseil d'administration, doivent faire montre de sérieuses qualités intellectuelles et morales pour bien remplir la tâche parfois difficile qu'ils assument. S'ils viennent à pécher à cet égard, et que les sociétaires, indifférents ou peu éclairés, les maintiennent en fonctions, la coopérative périclite et finit par sombrer. Mais la faute en est alors aux hommes, et non à l'institution elle-même, dont le principe est excellent[1].

Pour en revenir à Lebrun, il faut dire maintenant qu'il n'a jamais fait partie d'aucune commission de l'*Egalitaire*, et n'a même jamais été candidat à aucune fonction. Il s'intéresse pourtant vivement à la Société qui, elle aussi, « rentre bien dans ses idées », mais il n'aime pas à se mettre en avant. De plus, il ne cache pas ses opinions anarchistes, et je crois qu'à l'*Egalitaire*, coopérative socialiste, de pareilles opinions ne sont guère en faveur auprès de beaucoup d'adhérents.

Lebrun n'appartient à aucune société de prévoyance contre le chômage. Il y a quelques années, il avait eu l'intention de s'affilier à une *Société des garçons de magasin* (il ne se rappelle plus le nom exact de cette association) qui donne des secours à ses adhérents sans travail et les aide de son mieux à trouver une place. « Je ne m'en suis pas mis, m'a-t-il déclaré, à cause de la cotisation qui est de trente ou quarante sous par mois ; et pourtant on dépense souvent autant par-ci, par-là. »

Vooruit, ch. III. *La Direction du Vooruit. Comment s'administre une coopérative prospère*, dans la *Science sociale*, août 1898.

1. M. Georges Deherme, à qui je laisse la responsabilité de ses assertions, écrivait il y a quelques mois :

« L'incapacité administrative des travailleurs est flagrante. Nous venons encore d'en avoir un triste exemple, au faubourg Saint-Antoine même, où la *Moissonneuse*, la plus importante société coopérative de France, vient de sombrer. Ceux-là avaient tout : le capital, la clientèle, la force coopérative. La *Moissonneuse* a fait jusqu'à huit millions d'affaires par an, elle a eu 15.000 sociétaires, et elle est tombée dans l'anarchie des assemblées générales, les tripotages des administrateurs, incapables et corrompus. Les ouvriers déblatèrent volontiers contre les « politiciens », après avoir voté pour eux, mais si l'occasion s'en présente, encore qu'ils n'aient pas l'énergie combative et l'intelligence de ceux-ci, ils montrent les mêmes appétits et ont recours aux mêmes moyens pour les satisfaire. » *La Coopération des Idées*, 9e année, n° 35, 1er mai 1904, p. 370.

Quant à l'excellente institution de la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse* qui pourrait rendre tant de services à des ouvriers dans sa situation [1], Lebrun ne la connaît même pas de nom. Il a bien, me dit-il, lu dans le journal quelque chose sur les institutions de prévoyance établies par l'État, mais sans y faire grande attention.

Si, comme tout porte à le croire, les Lebrun continuent à trouver à leur usine un travail régulier, la situation pécuniaire de la famille est destinée, grâce à leur fils Pierre, à s'améliorer bientôt d'une façon sensible.

Le jeune Pierre est allé à l'école dès l'âge de six ans et il en est sorti à treize ans et demi, après avoir passé son certificat d'études primaires. A ce moment, ses parents auraient pu, s'ils eussent voulu, le faire entrer comme apprenti à leur usine; on le leur a presque demandé. « Eh bien! et votre garçon, qu'allez-vous en faire? » leur a dit un jour leur patron, sans insister du reste, quand Lebrun eut répondu que son fils avait choisi par goût le métier de serrurier. Mais bien que, grâce à la déspécialisation, le jeune garçon fût à même de gagner à l'usine, au bout de quatre à cinq mois, un salaire d'environ 3 francs par jour, ses parents se sont bien gardés de l'engager dans cette voie, et lui ont au contraire toujours répété qu' « il devait prendre un métier ». Aussi ont-ils été très contents quand l'enfant, encore à l'école, leur a annoncé qu'il avait fait son choix. « Dans la serrurerie, dit Lebrun, partout où il ira, il pourra gagner sa vie »; et ce métier, sans aucun doute, donne beaucoup de facilités pour se retourner.

La serrurerie en effet est bien un « métier » au sens ancien du mot, mais c'est un métier dont la spécialisation s'est extrêmement élargie. Le serrurier d'à présent a dix cordes à son arc que ne

1. L'exemple suivant permet d'apprécier les services que rend la *Caisse des retraites*.

Un versement annuel de 54 francs, si les versements sont commencés à l'âge de trente ans, ou de 73 fr. 75, si les versements sont commencés à l'âge de trente-cinq ans, assure au déposant une rente viagère annuelle de 360 francs, à partir de soixante ans d'âge.

possédaient pas ses prédécesseurs, et souvent il confine au mécanicien. Pour ne citer qu'un exemple, beaucoup de serruriers de province se sont improvisés fabricants de bicyclettes, et nombre d'autres commencent à s'occuper de ce qui concerne l'automobile. Mais cette évolution du métier n'a pas rendu l'apprentissage moins nécessaire qu'autrefois; elle exige au contraire de l'ouvrier actuel des aptitudes et des connaissances plus grandes, et l'oblige souvent à refaire un apprentissage *partiel* en vue d'un nouveau genre de travail. Grâce aux progrès de la technique moderne, ce nouvel apprentissage n'est jamais bien long [1].

C'est le jeune Lebrun qui a trouvé lui-même la maison où il est entré, et cela d'une façon bien simple : en consultant les petites affiches manuscrites apposées dans les rues jusqu'à ce qu'il en ait vu une demandant un apprenti serrurier. Il s'est alors présenté avec ses parents à l'adresse indiquée, et on l'a accepté en lui disant de revenir avec le livret d'apprenti qu'on délivre à la mairie. Comme il était âgé de plus de treize ans, cette délivrance ne pouvait faire la moindre difficulté [2].

Lebrun n'a point passé de contrat d'apprentissage avec le patron de son fils; « ça ne se fait plus ». Le patron lui a dit

1. « Actuellement, un mécanicien passe plus facilement d'une usine fabricant du matériel de chemins de fer ou des chaudières à vapeur à une fabrique de vélocipèdes ou d'automobiles que, sous le régime artisan, le maréchal ferrant ne se faisait serrurier d'art, ou le charpentier, ébéniste. « Nous travaillons tout ce qui est en bois, » m'ont dit souvent des menuisiers, représentant le type de l'ouvrier moderne. Et l'un d'entre eux, qui a fait son apprentissage comme menuisier, me disait une fois : « A Londres, j'ai travaillé à toutes sortes de meubles, à Berlin à des pianos, à Paris à des appareils de photographie; maintenant, m'écrivait-il d'une ville des États-Unis, je fais des escaliers tournants. Les premiers temps je ne pouvais pas *tenir le coup;* on me tolérait seulement parce que le travail pressait et que je travaillais à la tâche, mais comme le principal est fourni par les machines, et comme j'ai fait connaissance d'un camarade spécialiste qui me donna aide et renseignements, j'ai pu rester. La première semaine je n'ai presque rien gagné, la deuxième fut encore mauvaise, mais dès la quatrième, je pus déjà obtenir un salaire à peu près convenable. » Ch. Cornelissen, *loc. cit.*, p. 169.

2. La loi du 2 novembre 1892 ne permet pas d'employer dans les ateliers — à l'exception des travaux effectués en commun par les membres d'une même famille — des enfants âgés de moins de treize ans. Toutefois les enfants de douze ans, munis du certificat d'enseignement primaire et d'un certificat médical d'aptitude physique, peuvent être admis.

qu' « il garderait le jeune garçon quinze jours à l'essai, puis qu'il verrait » ; au bout de quinze jours « ça allait bien », et on a fait à Lebrun des compliments sur son fils.

Voilà dix-huit mois environ que le jeune Pierre est apprenti. Le patron ne le paie pas encore, mais il lui donne un « *pourboire* » chaque quinzaine. Ça d'abord été 5 francs, puis 10 francs, et actuellement (depuis le 1er janvier 1897) il lui donne 15 francs. Ce pourboire n'a rien d'obligé ; le patron peut le diminuer s'il n'est pas content de l'apprenti — et le fait s'est présenté au moins une fois, où Pierre n'avait pas voulu balayer l'atelier — et il pourrait même le lui supprimer, car, me dit Lebrun, « il ne le lui doit pas ».

Le jeune garçon se plaît à son atelier où il est seul apprenti ; les ouvriers, ses camarades, sont gentils pour lui et ne le brutalisent pas ; et le patron, ancien ouvrier qui s'est élevé à une importante situation et dirige deux maisons de serrurerie, sait apprécier la bonne volonté et l'ardeur au travail.

L'apprentissage durant trois ans, Pierre deviendra petit compagnon dans dix-huit mois, et alors il gagnera 3 francs par jour — 36 francs par quinzaine — à seize ans et demi. Mme Lebrun dit qu'alors « elle lui fera mettre quelque chose de côté sur sa quinzaine » pour ajouter au livret de caisse d'épargne de 25 francs qu'il a eu en prix à l'école. C'est là une excellente idée, qu'elle mettra, espérons-le, à exécution, mais néanmoins la somme dont la famille Lebrun dispose pour sa vie de chaque jour se trouvera assez sensiblement augmentée, car il n'y a aucun motif pour que l'entretien du jeune garçon entraîne alors des dépenses plus fortes qu'aujourd'hui.

Quant à ses filles, Mme Lebrun veut qu'elles aient aussi un métier ; au sortir de l'école, elle les mettra donc en apprentissage chez une couturière. Mais la couture, à Paris, est un pauvre métier où le *sweating system* règne en maître. Mme Lebrun ne l'ignore pas, et c'est pourquoi, s'il y a de la place, elle fera entrer ses filles à son usine ; elles y gagneront plus d'argent que dans la couture.

Le résultat final sera donc que ces jeunes filles auront passé de longs mois à apprendre un métier qui ne leur assurera pas de quoi vivre et qu'elles abandonneront sans doute. Ce fait prouve bien que l'ancienne conception du métier spécialisé et de la supériorité qu'il procure est erronée.

Il est vrai que Mme Lebrun a un second motif de faire apprendre la couture à ses filles; elle veut que plus tard, dans leur ménage, elles soient capables de confectionner leurs vêtements. C'est là un but tout autre, et qui ne prête plus à la critique.

Comme conclusion de cette étude, je voudrais indiquer, sommairement et sans discussion aucune, quelles mesures, pour la plupart d'ordre législatif, elle suggère dans le but d'améliorer les conditions d'existence matérielle de la famille Lebrun.

Les Lebrun ne désiraient pas, et il ne me semble point qu'il y eût lieu de désirer pour eux, une diminution de leur journée de travail. La loi du 30 mars 1900 qui fixe à dix heures par jour, à partir du 1er avril 1904, la durée du travail dans les usines où sont employés conjointement des hommes adultes et des femmes, n'a fait, en ce qui concerne Mme Lebrun, que donner une sanction légale à un état de choses existant. Il est à craindre qu'elle n'ait eu une répercussion fâcheuse sur le salaire de Lebrun qui, on se le rappelle, travaille aux pièces.

La constatation de l'existence et du bon fonctionnement de compagnies d'assurances spéciales contre les accidents du travail indiquait que les temps étaient mûrs pour la réglementation légale de cette importante question. On sait qu'une loi sur les accidents du travail a été promulguée le 9 avril 1898.

L'intervalle d'une heure accordé pour le repas de midi aux ouvriers de l'usine où travaillent les Lebrun étant manifestement trop court, il y a lieu de souhaiter que cet intervalle soit prolongé.

Les conditions, défectueuses au point de vue de l'hygiène, d'un grand nombre de logements ouvriers parisiens ont trop

souvent une influence fâcheuse sur la santé de leurs occupants, et sont en particulier l'un des facteurs les plus actifs et les plus certains de la propagation de la tuberculose. Il serait à souhaiter que les mesures sanitaires relatives aux immeubles, prescrites par la loi du 19 février 1902 (titre I, ch. II) sur la protection de la santé publique, fussent strictement appliquées.

L'insuffisance reconnue des moyens de transport en commun retenait dans les limites des fortifications beaucoup d'ouvriers désireux de fixer leur domicile dans la banlieue. La construction du Métropolitain et de nombreux tramways dits de pénétration, et l'amélioration générale du service des chemins de fer ont eu pour résultat d'amender sensiblement l'état de choses existant.

La présence de l'octroi augmente d'une manière appréciable le coût de la vie à Paris. La suppression, à partir du 1er janvier 1901, des droits d'entrée sur les boissons dites hygiéniques a été un premier pas dans la voie du dégrèvement.

De même il était regrettable que la Compagnie parisienne du Gaz pût, à la faveur de son monopole — qui ne lui a d'ailleurs été concédé que moyennant le partage de ses bénéfices avec la Ville, et c'est là un véritable impôt indirect — imposer au consommateur un tarif exorbitant. L'abaissement du prix du gaz à 20 centimes le mètre cube est un fait accompli depuis le 1er janvier 1903.

L'imprévoyance notoire de beaucoup de familles ouvrières prouve la nécessité qui s'impose d'organiser pour les ouvriers et employés une caisse de retraites d'invalidité et de vieillesse. Il sera de stricte justice que les bénéficiaires contribuent personnellement, à l'aide d'une retenue sur leurs salaires, à l'alimentation de cette caisse de retraites.

Dr J. Bailhache.

APPENDICE I

BUDGET DE LA FAMILLE

DÉPENSES

J'eusse voulu pouvoir établir avec une exactitude rigoureuse le budget de la famille Lebrun. Mais si le compte des recettes est relativement facile à faire, il n'en est pas de même pour les dépenses, car ni Lebrun ni sa femme ne tiennent de livre de ménage.

Aussi j'ai dû souvent me contenter des chiffres approximatifs que m'ont fournis les intéressés, et plusieurs de ces chiffres doivent être inexacts. J'ai pu néanmoins contrôler, *dans une certaine limite*, les dépenses les plus importantes de la famille, celles de nourriture.

I. — Nourriture.

Mme Lebrun estime en effet qu'elle dépense de ce chef environ 44 à 45 francs par semaine. Et comme je lui demandais un autre jour à combien elle évalue sa dépense *journalière* de nourriture, elle me répondit qu'elle déboursait environ 5 francs par jour, plus 9 à 10 francs chaque samedi pour les provisions de la semaine. Dans cette dernière somme est compris, en hiver, le coût de 25 kilogr. de charbon de terre (soit 1 fr. 05, pendant l'hiver 1896-1897) [1].

Ces deux chiffres, obtenus à des dates différentes, concordent bien, et en faisant le calcul pour six mois (183 jours), on obtient les totaux suivants :

1. La dépense de charbon de terre peut paraître minime : mais les Lebrun n'allument de feu que le soir, à moins qu'un des membres de la famille ne soit malade et ne reste à la maison. Pendant six mois de l'année, d'avril à octobre, Mme Lebrun fait toute sa cuisine au gaz et n'allume pas son fourneau. La dépense annuelle de charbon de terre ressort donc à 1 fr. 05 × 26 = 27 fr. 30.

(A) 26 semaines à 45 francs par semaine = 1.170 francs.

(B) { 183 jours à 5 francs par jour = 915 francs
26 samedis à 10 francs = 260 — } = 1.175 francs.

J'ai refait moi-même d'une troisième manière le calcul de cette dépense. J'ai su en effet par Lebrun quelles sommes il avait touchées comme trop-perçu lors de plusieurs répartitions semestrielles de l'*Egalitaire*, quel était le taux de ces répartitions, et par suite quels étaient les totaux semestriels des achats faits par la famille à la coopérative [1].

J'ai choisi pour mon calcul le premier semestre de l'année 1896, parce que, d'après Lebrun, cette année fut vraiment pour lui, à tous égards, une année *moyenne* comme recettes et dépenses, et aussi parce que Mme Lebrun savait que, sur ses 624 francs d'achats à la coopérative [2], la part du chapitre nourriture s'élevait à 563 francs [3].

Mais les achats de pain n'entrant pas en ligne de compte pour le trop-perçu, il faut ajouter à ces 563 francs une première somme de 108 francs qui représente la consommation familiale pendant six mois (183 jours à 0 fr. 59).

De plus, comme l'*Egalitaire* ne vend ni fruits ni légumes frais, et

1. Ces semestres, répartis sur trois années, embrassaient une période de 21 mois et demi.

2. A l'objection possible que ce premier semestre de 1896 représente peut-être un cas exceptionnel, j'ai déjà répondu qu'au dire de Lebrun lui-même, cette année fut au contraire vraiment *moyenne*, comme recettes et dépenses. De plus, j'ai comparé les chiffres des achats faits à l'*Égalitaire* pendant ce semestre avec les chiffres des trois autres semestres que Lebrun m'a communiqués. Voici ces chiffres :

1894. (2e semestre — 3 mois 1/2 seulement)	396 francs.
et proportionnellement pour 6 mois : 679 francs.	
1895. (1er semestre)	571 —
1895. (2e semestre)	673 —

On aurait peut-être le droit de conclure de ces chiffres qu'en règle générale, la famille Lebrun dépense plus pendant le second semestre de l'année que durant le premier. Il est vraisemblable d'admettre que le fort de cette augmentation de dépenses porte sur les vêtements qu'il faut renouveler à l'entrée de l'hiver.

3. La différence, soit 61 francs, se décompose ainsi :

a) Vêtements	27 francs.
b) Savon de Marseille	13 —
c) Pétrole (luciline)	21 —

La dépense de pétrole est évaluée très exactement, parce que Mme Lebrun sait que, d'octobre à avril, elle en consomme 2 litres par semaine, tandis que le reste de l'année, elle n'en brûle même pas un litre en huit jours. La consommation d'un semestre s'élève donc à 35 litres environ, ce qui, à 0 fr. 60 le litre (cours de la luciline en 1896-97) donne 21 francs. Quant au savon de Marseille, employé pour les lessives, j'ai compté comme dépense très probable 50 centimes par semaine,

que Mme Lebrun estime sa dépense journalière de fruits et légumes à 75 centimes environ, on doit encore faire état d'une seconde somme de 91 francs (soit 50 centimes par jour, c'est-à-dire les 2/3 de la dépense totale) qui représente approximativement les dépenses faites en dehors de la coopérative.

Enfin Mme Lebrun m'a prévenu que les achats de viande de boucherie ne figuraient pas sur son compte de l'*Égalitaire*[1], et comme elle évalue sa dépense de viande ou de poisson à 2 fr. 25 par jour environ, il faut ajouter de ce chef une troisième somme qui s'élève à 412 francs (2 fr. 25 × 183 = 411 fr. 75).

En additionnant ces diverses dépenses :

a) Compte de l'*Egalitaire*	563	francs[2].
b) Pain	108	—
c) Fruits et légumes frais	91	—
d) Viande de boucherie et poisson	412	—
	1.174	francs.

on obtient un total de 1.174, qui concorde tout à fait avec les totaux (A) et (B) déterminés plus haut.

Ce chiffre de 1.174 francs serre, je crois, d'aussi près que possible, le chiffre réel des dépenses de nourriture des Lebrun pour une période de six mois. La dépense pour un an s'élèverait donc à 2.348 francs.

De plus, le jeune fils des Lebrun, qui est apprenti serrurier, est obligé de déjeuner au dehors, et dépense régulièrement pour ce repas le *pourboire* de 10 francs que son patron lui donne chaque quinzaine. Il faut donc tenir compte de cette nouvelle somme de 240 francs par an.

Enfin il faut encore ajouter à ce chapitre une dernière somme de 240 francs. Pour leur plus jeune fille qui habite chez ses parents

1. Mme Lebrun ne se fournissait pas encore à la boucherie de la coopérative.

2. Mme Lebrun n'a pu me fournir le détail complet de ses achats à l'*Égalitaire*, mais elle m'a donné les chiffres suivants qui, sauf pour le vin et le charbon de terre, ne sont d'ailleurs que des approximations :

Légumes. — 0 fr. 25 par jour, soit pour 6 mois	45 fr. 50
Beurre. — 375 gr. par semaine, à 1 fr. 60 environ les 500 gr., soit pour 6 mois.	31 fr. 50
Sucre. — 750 gr. par semaine, à 1 fr. 45 le kil., soit pour 6 mois	22 fr.
Café. — 375 gr. par semaine, à 2 fr. 80 les 500 gr., soit pour 6 mois	54 fr. 50
Vin. — 2 litres par jour à 0 fr. 60, soit pour 6 mois	219 fr.
Charbon de terre. — 25 kil. à 1 fr. 05 par semaine, pendant 3 mois d'hiver.	13 fr. 50
Total	386 francs.

La différence, 177 francs, soit environ 1 franc par jour, solde évidemment les divers autres achats de charcuterie et d'épicerie.

nourriciers, dans le Pas-de-Calais, les Lebrun paient en effet une pension mensuelle de 20 francs, plus les frais d'entretien, et, s'il y a lieu, les frais médicaux et pharmaceutiques.

L'ensemble des dépenses de nourriture paraît donc atteindre une somme globale de 2.828 francs.

II. — Habitation.

Les chiffres de certaines dépenses inscrites à ce chapitre, loyer, impôt des portes et fenêtres, étrennes de la concierge, ne soulèvent aucune objection, car il est facile de les vérifier. De même le livret de la Compagnie Parisienne, que j'ai eu à ma disposition, permet de connaître l'exacte consommation de gaz pendant une année [1]. On peut aussi calculer d'une façon très rapprochée la dépense de charbon de terre et de pétrole, parce que la consommation de ces deux denrées est assez uniforme.

Mais comment évaluer les dépenses d'entretien et de remplacement du mobilier et des ustensiles de ménage, quand il n'existe pas de livre de dépenses? Force m'a bien été de m'en rapporter aux évaluations de Mme Lebrun qui chiffre cette dépense à 2 francs par mois, ou 25 francs par an environ.

III. — Habillement.

Il est également très difficile d'évaluer à combien s'élève en moyenne la somme que les Lebrun doivent consacrer chaque année à l'achat de linge, de vêtements et d'effets. D'après Mme Lebrun, son fils a besoin, presque chaque année, d'un habillement qui coûte une trentaine de francs; il lui faut aussi quatre paires de chaussures à 8 francs pièce, deux chapeaux de paille et un chapeau de feutre, etc. Lebrun lui-même achète, à peu près tous les ans, un vêtement du dimanche qui coûte environ 25 francs, et il use deux paires de chaussures à 8 francs. Quant à Mme Lebrun, il lui faut chaque année un costume, deux paires de chaussures, un chapeau, etc., etc.; et ses deux petites filles à leur tour exigent chaussures, chapeaux, robes, tabliers, et bien d'autres choses encore.

En résumé, Mme Lebrun estime qu'à eux tous ils dépensent chaque année une somme moyenne de 260 francs.

Pour les frais de raccommodage des vêtements, raccommodage

1. 330 mètres cubes à 0 fr. 30, pendant l'année 1896.

qu'elle fait elle-même, Mme Lebrun compte 10 francs par an. Ces 10 francs passent presque entièrement en fournitures de mercerie.

A part un petit nombre d'effets qu'elle donne à une blanchisseuse, c'est également Mme Lebrun qui blanchit tout le linge de la famille. Elle consacre à cette besogne la matinée du dimanche, et quelquefois même une autre matinée, quand le dimanche matin ne suffit pas. Les frais de blanchissage, comprenant le savon (que j'ai évalué peut-être trop largement à 50 centimes par semaine), le bleu, la place à payer au lavoir, le coulage (c'est-à-dire la lessive dans la cuve du lavoir), l'essorage à la machine, plus le salaire de la blanchisseuse, montent à 2 francs par semaine en moyenne, soit 104 francs par an.

IV. — Hygiène et prévoyance.

Lebrun, étant membre d'une société de secours mutuels, n'a rien à payer, s'il est malade, comme soins médicaux ou pharmaceutiques; mais il n'en est pas de même pour sa femme et ses enfants. Cette dépense, que Lebrun, après mûre réflexion, estime à 10 ou 12 francs par an l'un dans l'autre, est évidemment très variable; certaines années, les Lebrun ne débourseront que quelques francs, et, une autre année, il peut survenir à l'un d'eux quelque grave maladie qui leur coûtera une grosse somme. Ce fut le cas en 1896, où leur dernière petite fille fut emportée, au bout de dix jours, par une pneumonie.

V. — Récréations.

Lebrun estime très approximativement à 50 francs par an, plutôt plus que moins, la somme qu'il consacre à ses promenades en famille. C'est surtout les dimanches d'été que les Lebrun vont à la campagne, ou encore les jours d'inventaire, et, à eux quatre, ils dépensent près de 5 francs chaque fois. Aux frais de transport — chemin de fer, bateau ou tramway — vient en effet s'adjoindre le prix d'une ou deux bouteilles de bière consommées pendant la promenade.

Les autres dépenses inscrites à ce chapitre ne réclament pas de longues explications.

Chaque année, depuis six ans, Lebrun ou bien sa femme sont allés voir leurs dernières petites filles, en nourrice dans le Pas-de-Calais; ce voyage annuel coûte une vingtaine de francs.

Puis, chaque dimanche, Mme Lebrun donne 1 franc d'argent de poche à son jeune fils.

Enfin Lebrun estime à 20 francs environ la somme qu'il dépense chaque année au théâtre et au cirque, et à 30 francs par an l'achat

de jouets et d'étrennes pour ses enfants. Il est impossible de contrôler ces divers chiffres.

VI. — Dépenses de la vie sociale.

Lebrun n'achète plus de livres maintenant que très rarement, mais il prend tous les jours le *Journal*, et il achète chaque semaine trois journaux anarchistes, les seuls publiés à Paris en 1896 : les *Temps nouveaux*, le *Père Peinard* et le *Libertaire*. De plus, il achète souvent des brochures et journaux anarchistes, surtout les *Temps nouveaux*, qu'il distribue gratuitement à des camarades. L'un dans l'autre, m'a-t-il dit, il dépense ainsi, pour la propagande 25 centimes par semaine.

Lebrun compte encore 3 francs par an environ pour aumônes et secours; la presque totalité de cette somme est donnée aux quêtes faites dans les réunions. Il estime également à 3 francs par an — 25 centimes chaque fois — sa part dans les souscriptions faites à l'usine pour les achats de couronnes aux camarades décédés.

Les frais de correspondance sont minimes : 8 francs par an environ. Mme Lebrun est d'ailleurs la seule de la maison qui entretienne une correspondance; elle écrit deux fois par mois à la nourrice de sa dernière fille, et lui envoie des timbres pour la réponse.

Enfin, si l'instruction primaire est gratuite, les enfants ont toujours besoin de quelques menues fournitures, plumes, crayons, buvard, etc. La petite fille des Lebrun dépense ainsi une dizaine de francs par an, soit cinq à six sous par semaine.

Le total général des dépenses monte à près de 4.000 francs (3.971 francs exactement).

RECETTES

Dans le premier chapitre de cette étude, j'ai dit que Lebrun, tenant compte des variations dans la durée de sa journée de travail, estimait à 46 fr. 80 son salaire hebdomadaire moyen. Mais, en fait, il touchait 52 fr. 50 par semaine, pendant l'hiver de 1896-1897.

De même Lebrun évaluait à 3 fr. 90 par jour le salaire moyen de sa compagne, dont le salaire réel était à cette même époque de 4 fr. 05 (4 fr. 25 moins 0 fr. 21 de retenue journalière, pour une demi-heure de présence en moins à l'atelier).

Je crois que pour pouvoir utilement comparer le budget des recettes à celui des dépenses, où beaucoup de chiffres ne représentent que des moyennes, il faut calculer les recettes d'après le salaire moyen. Mais évidemment les chiffres ainsi obtenus ne seront que des approximations.

Donc, pour 52 semaines de travail, Lebrun reçoit une somme de 2.434 francs.

Et Mme Lebrun, qui est payée à la journée, reçoit 1.084 francs pour 278 jours de travail [1].

Si l'on ajoute à cela les 240 francs de *pourboire* (10 francs par quinzaine) que reçoit leur jeune fils, et les 96 francs de trop-perçu que leur restitue l'*Egalitaire* [2], on obtient un total qui s'élève à 3.854 francs pour l'ensemble des recettes.

La comparaison des totaux des recettes et des dépenses montre que si ces chiffres étaient rigoureusement exacts, le budget des Lebrun présenterait un déficit annuel de 117 francs.

Or je sais qu'il n'en est pas ainsi, et que les Lebrun ont toujours devant eux un peu d'argent d'avance. Avance, il est vrai, bien minime, car Lebrun m'a dit qu'il l'entame parfois fortement quand arrive une semaine d'inventaire ou même une semaine comprenant un jour férié; mais enfin il ne s'est jamais trouvé dans l'embarras.

Il s'ensuit donc que les chiffres de certaines dépenses sont trop forts, ou bien que le salaire moyen des Lebrun est plus élevé qu'il ne croit.

J'inclinerais personnellement pour la première hypothèse, car on fait toujours plus attention au salaire qu'on reçoit qu'à l'argent qu'on dépense.

BUDGET DE LA FAMILLE LEBRUN

DÉPENSES

Nourriture.	Compte de l'*Egalitaire* (y compris 27 fr. de charbon de terre)	1.126 fr.	
	Pain	216	
	Fruits et légumes frais	182	
	Viande de boucherie, poisson	824	
	Déjeuner du jeune Lebrun	240	
	Pension de la petite fille dans le Pas-de-Calais	240	
		2.828 fr.	2.828 fr.

1. Lebrun chiffre à 295 environ le nombre annuel de ses journées de travail. Mme Lebrun, restant chez elle à surveiller ses enfants pendant les vacances de Pâques et les autres congés, perd de ce chef trois semaines; soit environ 17 jours de travail effectif.

2. Le taux de la répartition pour le premier semestre de 1896 étant de 7,70 0/0, le montant du trop-perçu s'élevait à 48 francs. J'ai compté une somme égale pour la seconde moitié de l'année.

	Report....		2.828 fr.
Habitation.	Loyer (portes et fenêtres inclus).....	320 fr.	
	Étrennes de la concierge.....	5	
	Gaz (éclairage et chauffage).....	99	
	Charbon de terre (voir plus haut)....	Mémoire.	
	Éclairage au pétrole.....	41 fr.	
	Entretien du mobilier.....	25	
		490 fr.	490 fr.
Habillement.	Vêtements.....	260 fr.	
	Entretien des vêtements (raccommodage)	10	
	Blanchissage.....	104	
		374 fr.	374 fr.
Hygiène et prévoyance.	Société de secours mutuels.....	24 fr.	
	Frais médicaux et pharmaceutiques...	12	
		36 fr.	36 fr.
Récréations.	Promenades.....	50 fr.	
	Voyage dans le Pas-de-Calais.....	20	
	Argent de poche du jeune Lebrun....	52	
	Théâtre et cirque.....	20	
	Étrennes, jouets.....	30	
		172 fr.	172 fr.
Vie sociale.	Journal quotidien.....	18 fr.	
	Journaux hebdomadaires.....	16	
	Propagande.....	13	
	Aumônes.....	3	
	Souscriptions.....	3	
	Correspondance.....	8	
	Instruction.....	10	
		71 fr.	71 fr.
	TOTAL GÉNÉRAL.....		3.971 fr.

RECETTES

Travail de Lebrun (52 semaines à 46 fr. 80).....	2.434 fr.
Travail de Mme Lebrun (178 jours à 3 fr. 90).....	1.084
Travail du fils Lebrun (pourboire).....	240
Trop-perçu de l'*Égalitaire*.....	96
TOTAL GÉNÉRAL.....	3.854 fr.

BALANCE

Dépenses totales.....	3.971 fr.
Recettes totales.....	3.854
DÉFICIT.....	117 fr.

APPENDICE II

BIBLIOTHÈQUE DE LEBRUN

Histoire et géographie.

Henri Martin, *Histoire de France jusqu'à nos jours,* 7 vol. — Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française,* 2 vol.; *Histoire de Dix Ans,* 2 vol. — F. Regnault, *Histoire de Huit Ans* (1840-1848), suite de l'ouvrage de Louis Blanc. — Charles de Lacretelle, de l'Institut, *Histoire de France pendant le XVIIIe siècle,* 6 vol., 1812. — Gourdon de Genouillac, *Paris à travers les siècles,* 5 vol. — H. Challamel, *La France et les Français à travers les siècles,* 4 vol. — Alexis Guilbert, *Histoire des Villes de France,* 1854. — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre; Récits des Temps mérovingiens; Histoire du Tiers État; Lettres sur l'Histoire de France.* — Malte-Brun, *La France illustrée,* 5 vol. (achetés 100 francs, plus la reliure). — E. Domergue, *Géographie pittoresque,* 2 vol. — Alex. de Laborde, *Itinéraire de l'Espagne,* 5 vol., 1808. — *Histoire pittoresque des grands voyages.*

Sciences.

Camille Flammarion, *Astronomie populaire; Les Étoiles et les Curiosités du ciel; La pluralité des mondes habités; Dieu dans la nature; Les Mondes imaginaires et les Mondes réels; Les Merveilles célestes; Les derniers jours d'un philosophe; Copernic; Clair de Lune; Lumen; L'Éruption du Krakatoa; Voyages en ballon; Le Monde avant la création de l'Homme.* — H. du Cleuziou, *La Création de l'homme.* — L. Huard, *La Science pratique; Le Monde industriel.* — Alexis Clerc, *Physique et Chimie populaires,* 3 vol.; *Hygiène et Médecine,* 2 vol. — Louis Figuier, *Les Mystères de la science,* 2 vol.

Littérature.

Littré, *Dictionnaire de la Langue française,* 5 vol. — Homère, *L'Iliade et l'Odyssée* (traduction de Mme Dacier). — Platon, *La République.* — Œuvres de

Virgile, de Thucydide, de Xénophon, de Plutarque, de Sénèque, de Salluste (ces sept derniers ouvrages font partie de la collection des classiques publiés par la librairie Garnier). — Ovide, *Métamorphoses*, trad. Malfilâtre, Paris, an VII. — Œuvres complètes de Racine, de Molière, de Boileau. — Mme de Sévigné, *Lettres*. — Brantôme, *Vies des Dames illustres; Vies des Dames galantes*. — Boccace, *Contes*. — *Les Cent Nouvelles nouvelles*. — La Fontaine, *Contes*. — Bernardin de Saint-Pierre, *Études sur la Nature*. — Marmontel, *Les Incas, Bélisaire*. — Œuvres de Gilbert. — Piron, *Œuvres* (édit. Garnier). — Parny, *La Guerre des Dieux; Élégies* (édit. Garnier). — P.-L. Courier, *Œuvres complètes* (édit. Garnier). — *Don Quichotte*. — Swift, *Voyages de Gulliver*. — Gœthe, *Werther*. — D. de Foe, *Robinson Crusoë*. — Alex. Pope, *Œuvres complètes*, trad. française, 8 vol., 1796. — Victor Hugo, *Quatre-vingt-treize; Les Misérables; Notre-Dame de Paris; Le Dernier jour d'un condamné; L'Homme qui rit; Théâtre; L'Année Terrible; Histoire d'un crime; Les Châtiments*; etc., et, en fait, presque toute l'œuvre de V. Hugo. — Lamartine, *Graziella; Le Tailleur de pierres de Saint-Point; Raphaël; Histoire de la Turquie; Extraits choisis*, 1 vol. — Alfred de Musset, *Œuvres complètes*. — Béranger, *Chansons*. — Gustave Nadaud, *Recueil de chansons*, 1 vol., 1852. (Ce volume appartenait au père de Lebrun.) — Émile Augier, *Poésies*. — Charles Poncy, ouvrier maçon de Toulon, *Poésies*, 1 vol. avec préface de George Sand, 1846. — Sayous, *Histoire de la Littérature française*, 1 vol., 1853. — Eugène Sue, *Les Mystères du peuple*, 2 vol.; *Les Misères des Enfants trouvés*. — Jules Claretie, *Noris*. — Guy de Maupassant, *Bel-Ami*. (« C'est un roman très chic, une riche claque aux journaleux », m'a dit Lebrun). — Walter Scott, *La prison du Mid-Lothian*. — F. Cooper, Les cinq volumes des *Contes de Bas-de-Cuir*. — Tourgueneff, *Une nichée de gentilshommes*. — Auguste Kotzebüe, *Souvenirs de Paris*, en 1804. — Silvio Pellico, *Mes Prisons*. — Cortambert, *Impressions d'un Japonais en France*. — Touchatout, *Histoire de France tintamaresque*. — A. Robida, *La Grande Mascarade parisienne*, (ouvrage acheté par Mme Lebrun). — Jules Verne, *Le capitaine Hatteras; Michel Strogoff; Un capitaine de quinze ans*. — Œuvres de du Marsais, 7 vol. 1797. — La collection presque entière (200 volumes environ) des ouvrages de la *Bibliothèque nationale*, à 0 fr. 25 le volume. — Une vingtaine de volumes de la collection Flammarion à 0 fr. 60 le volume, et 80 volumes environ de la *Petite Bibliothèque universelle* 34, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève), à 0 fr 25 le volume. Cette collection renferme entre autres plusieurs romans de Léon Cladel.

Sociologie et Divers.

Ernest Renan, *Vie de Jésus*, édition populaire. — *Le Coran*, édit. Charpentier. — Lamennais, *Les Évangiles commentés*. — Jean-Jacques Rousseau, *Le Contrat social; Julie ou la Nouvelle Héloïse; Confessions*. — Montesquieu, *L'Esprit des Lois; Grandeur et Décadence des Romains; Lettres persanes*. — Dupuis, *L'Origine des Cultes*. — Montaigne, *Essais*. — Jules Simon, *Le Devoir*. — Xavier de Maistre, *Œuvres complètes*. — Mgr Dupanloup, *Le Mariage chré-*

tien. — Les 57 *Codes,* comprenant la Constitution de 1852. — Cabet, *Voyage en Icarie.* — Mazzini, *Histoire des conspirations mazziniennes.* — Victor Marouck, *Juin 1848.* — Maurice Lachâtre, *Histoire des Papes, mystères d'iniquités de la cour de Rome; Dictionnaire universel,* 2 vol. (Ces trois derniers ouvrages ont été publiés à la Librairie du Progrès, rue Bertin-Poirée.) — Auguste Blanqui, *Critique sociale.* — Kropotkine, *Paroles d'un Révolté.* Herbert Spencer, *Les Bases de la morale évolutionniste; Introduction à la Science sociale.* — Ch. Fellens, *Les Droits du seigneur sous la Féodalité.* Paris, 1880, chez S. Lambert et Cie, 125, rue Montmartre. — Mgr Bouvier, évêque du Mans, *Mystères du Confessionnal; Manuel des Confesseurs,* épilogue, par le curé X... (« stupide à lire, n'a pas grand intérêt », m'a dit textuellement Lebrun au sujet de ce livre). — Firmin Maillard, *Histoire des Journaux,* publiés à Paris pendant le siège et la Commune, Dentu, édit. — Michel Delines, *La Terre et le Paysan russe.* — Tikhomirof, *Conspirateurs et policiers; La Russie politique et sociale.* — Henri Rochefort, *Napoléon dernier.* — Une nombreuse collection de journaux et de brochures anarchistes. — Méthode de musique, un vol. in-4° de 400 pages.

APPENDICE III

HUIT ANS APRÈS. — LEBRUN PROPRIÉTAIRE

Cette étude était achevée et déjà à l'impression, quand un heureux concours de circonstances m'a de nouveau, en avril 1905, mis en rapport avec Lebrun. Nous avons longuement causé, et discuté plus longuement encore, cela va sans dire. J'ai été ainsi mis au courant de certains faits qu'il importe d'exposer, et surtout d'expliquer, car ils semblent, au premier abord, contredire ce qu'on a lu plus haut sur le faible penchant des Lebrun pour l'épargne.

Lebrun et sa femme sont toujours employés dans la même usine, et font encore le même genre de travail qu'en 1897.

Comme il était aisé de le prévoir, l'application de la loi du 30 mars 1900, dite loi Millerand-Colliard, a fait diminuer le salaire de Lebrun. Sa journée de travail a été réduite à dix heures, et, pour éviter sans doute le surmenage et la malfaçon, on a fixé à l'équipe un maximum de production hebdomadaire[1]. Aussi Lebrun ne gagne-t-il actuellement que 48 francs par semaine, alors qu'en 1897 il gagnait 52 fr. 50. Mais Mme Lebrun fait maintenant sa journée complète de dix heures de travail, et, comme elle a été augmentée de 25 centimes par jour, son salaire quotidien atteint 4 fr. 50, soit 27 francs par semaine. Donc, à eux deux, les Lebrun gagnent en ce moment 75 francs par semaine.

Ils disposent en réalité d'une somme plus forte. Leur fils, Pierre, un beau garçon de 23 ans, au visage ouvert et sympathique, a continué à vivre avec eux; son métier de serrurier lui a permis, voilà déjà cinq ou six ans, de trouver une place de machiniste de théâtre, et il gagne « de bonnes journées », dont une partie vient grossir le budget familial. La situation du jeune homme est excellente, car il n'a jamais de chômage, sauf en été pendant la fermeture des théâtres; « et comme les machinistes sont obligés de savoir faire un tas de choses, il a beaucoup de cordes à son arc » et trouve toujours à s'employer.

1. Mais la portion *fixe* du salaire de Lebrun n'a pas varié; il continue à toucher 5 fr. 25 par jour, autant qu'en 1897, où il travaillait onze heures.

Leur fille Germaine, qui maintenant a presque 18 ans, habite également avec eux. Mme Lebrun n'a point cherché à la faire entrer à l'usine, comme jadis elle en avait eu un moment l'idée. Après avoir obtenu son certificat d'études primaires, Germaine a suivi, pendant trois ans, les cours — gratuits — d'une école professionnelle de la Ville de Paris, où elle a appris le métier de corsetière. Elle a maintenant quitté cette école, et si, comme ouvrière, elle ne gagne encore que très peu, ce peu contribue quand même à défrayer son entretien.

Quant à leur seconde petite fille, Jeanne, les Lebrun ont eu le malheur de la perdre en 1898[1].

La situation financière de la famille s'est donc améliorée, puisqu'au salaire des parents sont venues s'adjoindre de nouvelles ressources fournies par leur fils et leur fille. D'autre part, la mort de la petite Jeanne, qui était encore en pension dans le Pas-de-Calais, a diminué les charges familiales.

Le mode d'existence des Lebrun n'a pas changé; ils continuent à habiter dans la même maison, et d'une façon générale vivent comme autrefois. Mais l'augmentation des ressources de la famille a produit des résultats intéressants, qu'il faut examiner de près pour en comprendre la signification et la portée.

En effet, Lebrun fait maintenant partie de deux sociétés d'épargne et de deux sociétés d'achat de terrain; et le paiement de ses cotisations, joint à quelques faits connexes, l'oblige à économiser et à verser chaque semaine presque une dizaine de francs. Mais il a réalisé le grand désir de toute sa vie : il possède un lopin de terre « à la campagne », aux environs de Paris.

C'est en 1899 qu'a été fondée la première des deux sociétés d'épargne *en participation* auxquelles appartient Lebrun, la *Prévoyance ouvrière*. Cette société a pris modèle sur des associations semblables existant déjà à Paris, et dont plusieurs camarades de Lebrun faisaient partie. Ce sont ceux-ci qui en ont parlé à l'atelier et qui ont recruté les premiers adhérents; aussi la *Prévoyance* à ses débuts ne comprenait-elle guère que des ouvriers de deux maisons. Lebrun a été l'un des tout premiers adhérents, l'un des fondateurs en quelque sorte, et c'est pourquoi on l'a nommé membre du Conseil d'administration.

La société a pour but d'acquérir des valeurs à lots; elle est formée pour une période de trois ans, au bout desquels le capital et les intérêts sont partagés entre les sociétaires.

1. Notons le taux énorme de la mortalité infantile dans la famille Lebrun. Sur six enfants, quatre sont morts, dont deux avant l'âge d'un an.

« A la Caisse d'épargne, me dit Lebrun, les intérêts qu'on touche ne sont presque rien. A la *Prévoyance*, nous n'achetons que des valeurs à lots, et nous ne calculons pas l'intérêt des titres, mais seulement les lots; il ne faut qu'une fois pour gagner. *En fait, c'est une loterie;* mais c'est plus intelligent que de prendre des billets de loterie, car, quand on casse la caisse, on retouche l'argent qu'on a mis. »

La société, dont le nombre des participants est fixé à 250 au maximum, fonctionne de la manière suivante. Chaque sociétaire paie 1 fr. 25 de droit d'admission, et verse une cotisation hebdomadaire de 1 franc, payable chaque samedi: tout retard dans les versements rend passible d'une amende de 10 centimes. L'argent des cotisations est déposé au Crédit Lyonnais, mais aussitôt que la société possède une somme suffisante, le Conseil d'administration fait acheter par le Crédit Lyonnais le titre qu'il a choisi. Les statuts imposent au Conseil l'obligation de n'acheter que des titres à lots, français et reconnus par l'État.

Le choix de ces valeurs occupe la plus grande partie des séances mensuelles du Conseil. Pour se renseigner sur les meilleurs placements, les administrateurs sont obligés de lire, comme de vulgaires bourgeois, des journaux financiers, et Lebrun suit attentivement dans son journal les cours de la Bourse. Jusqu'à présent d'ailleurs, la *Prévoyance* n'a rien gagné.

La société n'étant formée que pour trois ans, « tous les trois ans, on casse la caisse », c'est-à-dire qu'on liquide la société. Les titres sont revendus, puis les fonds en caisse sont partagés entre tous les adhérents, au prorata de leurs parts.

Cette durée de trois ans paraît courte au premier abord; elle est néanmoins encore trop longue pour beaucoup de sociétaires, car, me dit Lebrun, « on est d'abord 200 membres, et au bout de trois ans on n'est plus qu'un cent ». Tout sociétaire peut en effet, soit se faire rembourser les cotisations versées, soit céder sa part à un remplaçant.

Du reste la société, à peine morte, renaît de ses cendres. « Quand on a cassé la caisse, dit Lebrun, on recommence. » A la *Prévoyance*, première série, succède la *Prévoyance*, deuxième série, également formée par une période de trois ans[1].

1. Le détail suivant est assez curieux : les sociétés d'épargne ont toujours leur siège social chez un marchand de vins qui doit, obligatoirement, faire partie de la société, et ce marchand de vins est toujours nommé trésorier de l'association. Ceci se comprend sans peine dans une association formée d'ouvriers retenus tout le jour à l'atelier; seul le marchand de vins peut, sans nuire à ses intérêts, s'absenter pour aller déposer les fonds à la Banque, et en général chaque fois que les intérêts de la

Bien entendu, le motif le plus puissant qui ait poussé Lebrun à faire partie de la *Prévoyance ouvrière*, c'est l'appât des lots, mais il voulait aussi « avoir quelques sous devant soi », comme le commande la plus élémentaire prudence. Il lui était du reste bien facile d'économiser 1 franc par semaine, puisque son fils Pierre, ayant fini son apprentissage, apportait au budget familial une partie de son gain. Tout en vivant aussi largement qu'autrefois, les Lebrun eussent pu certainement économiser davantage.

Mais les sociétés d'épargne du type de la *Prévoyance* sont des organismes insuffisants pour pousser à l'économie d'une façon tant soit peu intense des ouvriers comme Lebrun ; pour éviter les amendes, ils paient leurs cotisations régulièrement — « les amendes, dit Lebrun, ça vous force en quelque sorte à épargner », — et c'est tout. C'est que, à part la chance problématique de voir la société gagner un lot, qui serait d'ailleurs divisé en très petites parts (un lot de 25.000 francs ne donnerait sans doute pas plus de 200 francs à chaque sociétaire), les adhérents ne retirent de la société aucun avantage *matériel*, qu'ils ne puissent attendre de la caisse d'épargne postale par exemple. Les intérêts grossis du produit des amendes ne sont pas plus élevés qu'à la caisse d'épargne, et de plus il faut se déranger, aller toutes les semaines au siège social, *assurer* la recette, etc.

Il en est tout autrement des sociétés d'achat de terrain qui assurent au bout d'un temps relativement court et *fixé d'avance* la possession d'un lopin de terre, dont on a la jouissance immédiate, et qu'on sent chaque semaine devenir de plus en plus sa propriété. Quand on veut, comme Lebrun, arriver à être tout à fait chez soi, à avoir une bicoque à soi, sur un terrain à soi, et qu'on voit que cela est possible, on est alors poussé à l'épargne par un sentiment humain plus fort que toutes les théories anarchistes ou socialiste : le désir de la propriété individuelle.

C'est le désir de mettre de l'argent de côté en vue de l'achat d'un terrain qui, en 1900, décida Lebrun à fonder avec quelques camarades, une seconde société d'épargne, de tous points semblable à la *Prévoyance ouvrière*, et dont il fut, cette fois encore, nommé administrateur. Et c'est surtout pour réunir insensiblement la somme nécessaire à la construction de sa « bicoque » qu'il a adhéré à chaque nouvelle *série* des deux sociétés.

société l'exigent. La clientèle des sociétaires le dédommage d'ailleurs de ses peines ; car, bien qu'on ne soit pas forcé de consommer quand on va au siège social, en fait, l'occasion est tentante et la plupart des sociétaires consomment.

Il arrive parfois que le siège social soit dans un débit tenu par une femme ; c'est quand même à celle-ci que revient la charge de trésorier.

Au printemps de 1902, Lebrun avait un ami employé dans les bureaux d'une société de vente de terrains avec paiements échelonnés sur une assez longue période. Cet ami l'informa qu'il y avait à D... des terrains à vendre par petits lots. Lebrun et sa femme allèrent un dimanche se promener de ce côté, où effectivement on leur fit des offres. Mais le soir, en rentrant à Paris par le chemin de fer, ils lièrent conversation avec un voyageur, ouvrier maçon de son état : « Méfiez-vous des marchands de terrain, leur dit celui-ci ; ce sont des voleurs. Mais puisque vous cherchez un terrain, vous pourriez peut-être vous entendre avec un de mes camarades qui voudrait se débarrasser du sien ». En débarquant à la gare du Nord, les Lebrun et l'ouvrier maçon avaient fait connaissance et pris rendez-vous pour le dimanche suivant. Ce jour-là, ils allèrent avec leurs enfants, et en compagnie de leur nouvel ami et de son camarade, visiter le terrain en question ; la situation leur plut beaucoup à tous. Huit jours plus tard, Lebrun se rendit au siège social de l'*Avenir de Z....*, société d'achat de terrains en participation à laquelle appartenait son vendeur, et fit transférer à son nom le livret de ce dernier.

Ceci se passait en juin 1902 et l'*Avenir* avait été fondé en janvier de cette même année ; Lebrun eut donc à verser une somme d'environ 65 francs, égale au montant des cotisations payées depuis la fondation, plus un droit de transfert de 5 francs (art. 6 et 7 des statuts). Il devint ainsi possesseur, au prix d'environ 1.200 francs, payables à raison de 3 francs par semaine, d'un terrain de 400 mètres carrés. Sur ces 3 francs, la société prélève 50 centimes pour l'établissement de routes — le prix du mètre superficiel n'est en effet que 2 fr. 50 —; mais Lebrun n'a eu rien d'autre à payer que ses frais de clôture (la clôture est obligatoire), soit 60 francs qu'il a soldés à raison de 1 franc par semaine; car les 85 centimes d'impôt qu'il doit verser chaque année à la commune — il ne s'est pas préoccupé de savoir pourquoi — sont vraiment une quantité négligeable.

Lebrun apprécie beaucoup l'article 18 des statuts de l'*Avenir* qui spécifie qu'il n'y aura entre les associés aucune solidarité pour les charges d'acquisition du terrain. Dans certaines sociétés d'achat en participation, me dit-il, les adhérents sont obligatoirement solidaires à cet égard, et par suite sont exposés à de terribles mécomptes. Toujours en effet, il y a des sociétaires qui, tôt ou tard, cherchent à se débarrasser de leurs lots, et certains n'y parviennent pas. En pareil cas, à l'*Avenir*, les intermédiaires reprennent le terrain, et quand ils l'ont cédé à un nouvel adhérent, ils remboursent au démissionnaire le montant des cotisations qu'il avait versées, déduction faite des frais de vente (art. 6 des statuts) ; mais les autres sociétaires n'ont rien à

voir à tout cela. Ces deux articles 6 et 18 donnent aux adhérents une pleine sécurité.

L'*Avenir de Z....* a été fondé par deux personnes, MM. L... et M... qui, après avoir obtenu du propriétaire du terrain une promesse de vente, ont formé sous ce titre une société civile en participation. Comme ces deux messieurs ont payé le terrain 85 centimes le mètre et qu'ils le revendent 2 fr. 50, il leur reste, tous frais déduits, un bénéfice notable pour rétribuer leur initiative et leur efforts. Mais, dit Lebrun, « je ne me trouve pas volé, car on m'a offert de mon lot 200 et même 300 francs de bénéfice. Il est vrai que j'ai beaucoup travaillé dessus, que j'ai planté une masse d'arbres fruitiers, et que cela m'a coûté de l'argent. »

Il s'estime même si peu volé que l'année suivante, en 1903, il a été l'un des premiers adhérents du *Coin de terre*, nouvelle société semblable à l'*Avenir* et fondée également par MM. L... et M... Le *Coin de terre* est lui aussi situé sur la commune de Z..., non loin de l'*Avenir*, mais il est d'une superficie beaucoup plus étendue et forme 150 lots environ, alors que l'*Avenir* n'en comprend qu'une cinquantaine. De même les lots y sont un peu plus grands : ils comptent chacun 445 mètres carrés, et c'est pourquoi la cotisation requise est de 3 fr.70 par semaine, dont 20 centimes pour les routes [1].

« En achetant ce deuxième terrain, m'a dit Lebrun, je me suis assuré. En effet j'irai bien jusqu'à la moitié de mes cotisations, et alors, s'il m'arrivait quelque chose, je vendrais mon lot du *Coin de terre* pour payer l'autre. » Lebrun du reste a eu de la chance : quand on a tiré au sort les parts de la nouvelle société, il est tombé sur un lot formant l'angle de la route pavée et de l'une des routes projetées par la société, ce qui donne plus de valeur à son terrain. Le jour même du tirage, on lui offrait d'acheter son lot avec 50 francs, et huit jours plus tard avec 100 francs de bénéfice. Aussi avait-il eu un moment l'idée de vendre, mais son fils l'en a empêché.

Les deux sociétés sont dirigées chacune par un conseil d'administration, élu par les adhérents; c'est ce conseil qui règle les affaires de la société, et qui décide entre autres du placement des fonds prélevés pour la construction des routes. Car en attendant qu'elle ait réuni une somme suffisante, la société achète des valeurs *à lots*, toujours dans l'espoir d'être favorisée par la Fortune [2].

1. Cette somme de 20 centimes, dit Lebrun, est insuffisante; on sera obligé de l'augmenter.

2. Comme les sociétés d'épargne, et pour la même raison, les sociétés d'achat de terrain ont toujours leur siège social chez un marchand de vin, et c'est ce dernier qui est toujours nommé trésorier.

On voulait nommer Lebrun membre du conseil d'administration du *Coin de terre*, mais comme le siège social est situé loin de chez lui et que ses deux sociétés d'épargne lui prennent déjà beaucoup de temps, il n'a pu accepter.

Dans ces sortes d'affaires d'achat de terrains, il y a trois parties contractantes distinctes : le propriétaire primitif, les intermédiaires et les sociétaires. C'est pourquoi, tant à l'*Avenir* qu'au *Coin de terre*, les administrateurs chargés du contrôle ont une double mission : ils doivent s'assurer si es sociétaires paient bien leurs cotisations, mais ils doivent aussi vérifier si les intermédiaires, seuls garants de la société vis-à-vis du propriétaire primitif, versent à ce dernier les sommes convenues, et cela aux époques convenues. C'est Lebrun qui a proposé ce contrôle sur MM. L... et M... ; ceux-ci, me dit-il, en ont d'abord paru froissés; mais on leur a fait valoir que les sociétaires se sentiraient encore plus en sécurité, et le contrôle a été accepté.

Les sociétés d'achat de terrain en participation répondent évidemment à un besoin actuel, car Lebrun m'a dit qu'il s'en monte beaucoup dans les environs de Z... et dans toute la région.

Lebrun a mis en culture le terrain qu'il a racheté à l'adhérent primitif de l'*Avenir*, et il l'a amélioré d'une façon qui vaut la peine d'être racontée. « Un voisin qui creusait un puits en avait tiré de la marne dont il ne savait que faire; je la lui ai demandée. Vous vous rappelez, me dit-il, que, dans le temps, je vous ai dit que j'avais lu Georges Ville[1]. J'ai vu que la marne conviendrait bien à mon terrain; j'en ai mis, et j'ai planté des légumes; ça a poussé, poussé. L'an dernier, j'ai eu des légumes de toutes sortes; chez moi, on n'en voulait plus manger. » Pourtant, ajoute-t-il, « je ne compte guère sur le rapport. Je ne vais à Z... que le dimanche, et pour bien cultiver il faudrait être sur place; puis il faudrait encore acheter du fumier, et ça coûte cher. Des voisins avec qui je suis bien m'en donnent un peu par-ci par-là, mais ce n'est pas suffisant. »

Quant à son autre terrain, celui du *Coin de Terre*, Lebrun l'a *prêté* gratuitement à un brave homme de la commune qui le cultive pour son compte personnel. « Je suis un drôle de spéculateur, » dit-il. Et en effet, Lebrun n'est pas intéressé. Le *Coin de terre* donne une prime de 10 francs à tout sociétaire qui recrute un nouvel adhérent. Lebrun en a amené quatre; par suite il eut dû toucher

1. Les ouvrages de M. Georges Ville sur l'agriculture intensive ont été fréquemment étudiés et cités par les théoriciens anarchistes, par le prince Kropotkine, entre autres, dans le journal *la Révolte*.

40 francs, mais il a spontanément partagé la prime avec chacun des nouveaux venus.

Sur son terrain de l'*Avenir*, Lebrun est en train de se bâtir une maison. Il avait d'abord édifié une légère construction en bois ; mais, une nuit de tempête, tout a été jeté par terre. Ça été pour Lebrun une perte sensible, car il y avait pour 200 francs de matériaux, dont une partie heureusement pourra de nouveau lui servir. Cette fois, il bâtit quelque chose de solide, car il a acheté pour 300 francs, plus 60 francs de transport, un mille de *pavés de mâchefer*. Sa future « bicoque » aura quatre pièces, deux au rez-de-chaussée, et deux à l'étage, et en outre une cave. Pour creuser la cave, il s'est fait terrassier, et maçon pour édifier les fondations et les murs; il construit petit à petit; en ce moment, il en est au rez-de-chaussée.

Tout cela constitue une source de grosses dépenses. Les quatre sociétés à elles seules réclament de Lebrun tout près de 10 francs par semaine, frais de clôture compris, « et c'est de l'argent qu'on est forcé de verser ». « Depuis que j'ai mon terrain, lui ai-je entendu dire, c'est étonnant combien j'ai fait d'économies. Dame ! il faut se serrer un peu; c'est ainsi que je n'achète plus guère de livres. » Mais en fait, grâce à l'aide de son fils, il n'a pas à se serrer tant que cela. « Du reste, m'a-t-il déclaré, si ma femme et moi nous n'avions que notre gain, mais que nous n'eussions personne d'autre que nous à entretenir, nous pourrions arriver à tout payer. »

Et ceci montre bien quel rôle moralisateur joue la propriété individuelle. Seul, l'attrait qu'elle inspire réussit à pousser à l'épargne des gens qui n'y sont point portés, et c'est là, au point de vue social, un heureux résultat.

Aussitôt que leurs deux terrains seront complètement payés et que leur maison sera finie, — et c'est l'affaire d'encore quatre ans, — les Lebrun quitteront Paris et viendront s'installer à Z... Lebrun a calculé qu'avec ses 48 francs de salaire hebdomadaire, sa femme et lui pourront vivre; aussi Mme Lebrun ne retournera plus à l'atelier ; elle restera chez elle à faire son ménage et à « élever des poules et des lapins ». Comme Z... n'est qu'à 25 minutes de Paris, Lebrun prendra un abonnement hebdomadaire aux trains ouvriers, et continuera à travailler chez son patron actuel. Il sera obligé de prendre son repas de midi chez le marchand de vins, mais d'autre part il n'aura plus de loyer à payer, et matin et soir, pendant la belle saison, il pourra s'occuper de son jardin.

Les rêves modestes qu'en 1897 il ne comptait plus voir jamais s'accomplir seront alors réalisés.

Lebrun fait toujours partie de l'*Égalitaire*, mais « il n'a plus

d'illusions sur les coopératives ». Le trop-perçu qui, en 1896, atteignait 7,70 % a fortement baissé depuis lors, « ce qui prouve que l'*Égalitaire* ne marche pas bien ». Or l'année dernière, m'a-t-il raconté, certains membres de la commission de contrôle prétendirent qu'à la société tout ne se passait pas de façon régulière et déposèrent un rapport en ce sens à l'une des assemblées générales. Bien entendu, ces assertions trouvèrent d'ardents contradicteurs, et l'affaire se termina par l'exclusion des protestataires, en vertu de l'article 17 des statuts [1].

Or, malgré la solidarité qui unit les coopératives ouvrières parisiennes, ces exclus furent tous acceptés comme membres par la *Bellevilloise*, et cela après enquête. Pour Lebrun, cette décision prouve que les exclus avaient raison. Et comme il a entendu parler des « histoires » qui ont causé la chute de la *Moissonneuse*, son enthousiasme d'antan s'est tout à fait évanoui. Il ne reste membre de l'*Égalitaire* que parce que c'est commode pour lui.

Mais il ne fait plus partie de la société de secours mutuels dont il était membre en 1897. Ce qui s'est passé à l'*Égalitaire* l'a rendu sceptique; il a trouvé qu'à cette société aussi « ça tournait drôlement », et il a démissionné. « D'ailleurs, ajoute-t-il, comme j'ai l'intention de quitter Paris un jour, et qu'alors j'aurais dû quitter la société, ça n'a fait qu'avancer mon départ. »

Enfin Lebrun a adhéré, il y a six mois, à un syndicat de journaliers dont le siège est à la Bourse du Travail, mais « c'est uniquement pour la Bibliothèque de la Bourse qui a 8.000 volumes ». Quant au syndicat lui-même, Lebrun s'en désintéresse; selon sa propre expression, « on y trouve trop de coureurs de places ».

Il m'a semblé que Lebrun, qui est toujours anarchiste, ne croit plus aussi fermement que jadis à la bonté et à la vertu naturelles de l'homme. Mais c'est une question que je me suis bien gardé de lui poser; la discussion eût été interminable.

1. Cet article détermine les cas dans lesquels un de ses membres cessera de faire partie de la société et sera considéré comme démissionnaire.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

UNE

EXPÉRIENCE AGRICOLE

DE PROPRIÉTAIRE RÉSIDANT

PAR

Albert DAUPRAT

SOMMAIRE

I. — **Une année de veillée d'armes.** P. 345.

II. — **Notre domaine et sa prise de possession.** P. 365.

III. — **Trois années de culture officielle.** P. 381.

IV. — **Notre expérience du pays.** P. 401.

V. — **Je déchois dans la chasse. — M. de R***.** P. 423.

VI. — **Je deviens révolutionnaire.** P. 439.

UNE
EXPÉRIENCE AGRICOLE
DE PROPRIÉTAIRE RÉSIDANT[1]

« Il nous faut, au milieu du monde actuel, beaucoup d'ermites sachant porter l'isolement d'idées nouvelles et d'une vie où l'on veut se suffire.

« H. T. »

I

UNE ANNÉE DE VEILLÉE D'ARMES

I

Il faut coloniser la France.

Elle en a besoin et le colon y trouve son profit.

Cette double conviction résulte, pour moi, de quinze années de pratique personnelle.

La France a besoin d'être colonisée, c'est-à-dire peuplée à nouveau, parce qu'elle se dépeuple.

1. Ce récit montre comment l'auteur a été amené, par son expérience personnelle, aux conclusions qu'il a formulées dans une étude précédente. (Voir le cinquième fascicule : *La Révolution agricole, suivant la méthode d'observation. Nécessité de transformer les procédés de culture.*)

Depuis longtemps la campagne française a perdu ses grands propriétaires ; elle perd maintenant sa population rurale. La dépopulation des campagnes est l'objet des lamentations générales. On déplore l'émigration urbaine, le manque de natalité, on constate la dépopulation des campagnes. C'est un fait acquis.

Or, la population rurale est la source vitale d'une race. Les villes se développent plus par immigration que par croissance. Ce ne sont pas elles, en tout cas, qui donneront des générations nombreuses et fortes.

Constater les faits et les déplorer ne mène à rien.

En vertu d'un principe théorique, prêcher au paysan, par parole ou par écrit, l'amour des champs, lui montrer ce qu'il y a de fallacieux dans les séductions de la ville, cela ne le retiendra pas plus à la campagne que les prédications n'y ont retenu les grands propriétaires.

Pourquoi? Parce que ces prédications tombent à faux, n'étant pas faites en connaissance de cause ; parce que ces apôtres sont des citadins, ignorants des choses de la campagne et, par surcroît de malheur, ne se doutant même pas de leur ignorance.

Le paysan aisé n'émigre pas. Celui qui émigre, c'est le malheureux qui manque de travail. A-t-il tort de chercher à gagner sa vie dans une ville, où il a, en réalité, quelque chance de trouver du travail, et, en tout cas, du secours ? A-t-il tort, alors qu'il est avéré qu'aux champs il n'en trouve pas, et que ceux qu'il consulte sont forcés de le reconnaître avec lui?

Fournissez-lui un travail rémunérateur et vous le retiendrez, sans paroles.

Le paysan aisé ne peuple pas. Ni les exhortations religieuses, ni les harangues patriotiques ne l'y décideront. Le remède est ailleurs.

Ne pouvant arrêter directement la dépopulation des campagnes dans la classe des paysans, reste à ramener aux champs le grand propriétaire nouveau ou qui a fait peau neuve.

La colonisation doit commencer par lui parce qu'il faut repeu-

pler la campagne par des gens qui puissent d'abord y vivre, puis y faire vivre d'autres.

Mais je dirai pour le grand propriétaire ce que je viens de dire pour le paysan. Si vous voulez agir sur lui, prêchez d'exemple et non de parole. Installez-vous à la campagne, réussissez et, quand vous serez satisfait, que vous vous féliciterez de votre décision, alors vous pourrez parler en connaissance de cause et avec chance d'être écouté.

Animé de ces convictions, c'est ce que j'ai fait pour ma part.

Après des vicissitudes silencieuses, nous vivons heureux à la campagne. Notre bonheur n'est pas fait du sacrifice à un intérêt général. Nous ne disons pas : « Il faut coloniser la France »; nous la colonisons, pour notre part, donc nous sommes heureux, nous constatons que notre bonheur est. Indépendant de l'intérêt général, il est d'accord avec lui. Mais il est par lui-même.

Ce bonheur personnel, nous le souhaitons à d'autres qui existent et que nous connaissons. Notre colon de France n'est donc pas un mythe. Quelques-uns sont déjà silencieusement entrés dans la carrière ; d'autres, beaucoup plus nombreux, cherchent leur voie [1].

C'est à ceux-ci que nous nous adressons pour leur seul bien, et non pour l'exaltation d'un principe. Nous savons ce dont nous parlons, nous recommandons la vie que nous menons nous-mêmes, nous aimons notre colon de France; aussi espérons-nous être entendus par lui.

Nous lui prouverons notre sincérité pratique en le prévenant, d'abord, de ce qui l'attend et en cherchant autant à le dissuader de se fixer à la campagne, s'il ne remplit pas les conditions requises, qu'à l'y engager, s'il les remplit. Il ne s'agit pas de faire des victimes, mais des heureux.

Nous lui dirons :

On peut avantageusement, pour soi et pour les autres, vivre à la campagne et la peupler :

1. Sans parler du fondateur de la colonie normande, dont l'exemple fut décisif dans notre vie.

Soit en villa, bien située, soit à la tête d'une exploitation agricole.

De la villa — séjour de l'homme des cultures intellectuelles, de l'artiste, de l'homme d'affaires qui peut se borner à conserver les positions acquises et qui lui laissent des loisirs (administrateurs), du neurasthénique, des parents à enfants délicats et qui en ont la possibilité — de la villa, qui n'entre pas dans le cadre de cette étude, je n'ai rien à dire, sinon à signaler cette lacune très importante dans la représentation que nous nous faisons de la vie à la campagne.

On peut, contrairement à la pensée commune, vivre avantageusement à la campagne en villa, sans aucun souci agricole, sans même un potager. La villa est pratique et répond aux besoins présents comme la soi-disant terre de rapport et le château de plaisance sont un anachronisme ruineux.

La villa, le cottage, c'est la pratique anglo-saxonne des fortunés. Anglais et Américains, après avoir vécu leur vie d'affaires dans une villa suburbaine, enfoncent volontiers leur home plus avant dans la campagne, quand ils ne sont plus quotidiennement appelés à la ville. La campagne anglaise est remplie de ces villas sans exploitation agricole quelconque. Elles se multiplient dans l'Est américain. C'est ce que nous obtiendrions en France, en éparpillant à travers notre campagne, ces villas où nous campons en passant, dans nos villes d'eaux et nos bains de mer. Seulement, tandis que le groupement et l'instabilité en font des centres d'oisiveté, de vie mondaine et de plaisir, la villa isolée, foyer stable et unique, exige une vie intense de famille et de travail.

Du reste, soit en villa, soit dans une exploitation agricole, pour vivre à la campagne, il faut être un travailleur, non un oisif à la recherche d'une occupation distrayante et peu absorbante ; le métier noble de châtelain n'existe plus et devient ruineux et plein de déboires, si l'on prétend le restaurer contre la force des choses ; il faut être un lutteur, venu à la campagne non pour trouver la paix, mais pour la conquérir, non pour s'y enterrer, mais pour y vivre ; enfin il faut savoir se suffire en famille.

Le colon de France doit surtout être un indépendant, prêt à se débarrasser des préjugés, une fois reconnus tels. Il doit être capable de faire table rase des opinions toutes faites qui ne cadreraient pas avec les faits.

Il doit arriver à la campagne comme en un pays neuf, l'étudier et se guider d'après ce qu'il voit et non d'après ce qu'il croit, d'après ce qu'on dit ou ce que pense *tout le monde*.

La campagne française est généralement aussi inconnue en France que les pays les plus éloignés. Mais malheureusement, avec cette différence fatale, qu'on ne se doute pas de cette ignorance. Tout le monde croit la connaître. Et les idées que chacun s'en fait ne reposent sur aucune observation, mais s'appuient sur l'accord avec les opinions des autres, opinions également dépourvues du contrôle des faits.

Le colon de France doit être profondément pénétré de l'idée qu'il entreprend une vie nouvelle, absolument inconnue des Français. Elle ne doit pas être basée sur les principes de celle qu'il quitte.

La vie rurale n'est pas la vie urbaine.

Il doit savoir se passer absolument de l'approbation générale des citadins et surtout de ceux qui le touchent de plus près. Avec leur approbation il sombrerait, il ne réussira que contre elle.

Car il se trouve que, loin de rencontrer dans les faits l'accord avec les opinions généralement admises, il ne saurait se conformer à ses observations sans rompre avec la plupart des idées reçues.

« Qu'il ouvre donc les yeux et se bouche les oreilles » et qu'il agisse pour le mieux, d'après ce qu'il voit, malgré ce qu'il entend.

Il s'apercevra vite qu'on lui recommande de marcher sur les mains quand il essaie justement de marcher sur ses pieds, que quand il s'y sera dressé, on sourira devant cette originalité, et qu'en effet, la mode du pays est de marcher sur les mains. Que si, un peu étourdi par cette manière de procéder, naturelle mais nouvelle, ses premiers pas sont vacillants, tout le monde sera d'accord, s'alarmera, puis s'indignera de son obstination. On le

déclarera sans excuse, on lui prédira la chute prochaine, méritée par une telle excentricité. On l'incitera d'autorité à se remettre sur les mains comme tout le monde.

S'il faiblit à sa conviction, s'il n'est pas de force à lutter contre l'opinion, malgré le démenti que lui donnent les faits, qu'il ne quitte pas le troupeau urbain, qu'il n'affronte pas l'isolement rural. C'est ce qui l'attend.

Cette comparaison, qui, du reste, n'est pas de moi, est absolument vraie. Sa conviction sera aussi simplement et aussi fortement basée, mais le changement à opérer aussi radical.

Mais si, une fois convaincu, il est homme à tenir tête à l'opinion, non par bravade, mais froidement appuyé sur son bon sens; si la constatation qu'il est plus d'aplomb sur ses pieds que sur ses mains le contente; s'il lui suffit d'avoir raison et d'en voir chaque jour la preuve, ses pas s'affermiront, et il dépassera les acrobates avec moins de fatigue et plus de sûreté. Il n'aura qu'à se féliciter de son énergie morale.

Le colon de France est donc, à mes yeux, le citadin — puisque nous le sommes tous — désireux de fixer à la campagne son foyer unique. C'est la première condition, car je me garde bien de tenter la conversion du citadin impénitent. Il est aussi persuadé de la supériorité de la vie urbaine, mitigée de villégiatures, que je suis persuadé de la supériorité de la vie rurale. Nos voies parallèles ne se rencontreront jamais et l'on peut, sur chacune d'elles, mener à bien le voyage de la vie. Le colon de France auquel je m'adresse est donc le citadin, volontaire rural, réunissant les facultés matérielles et morales requises.

C'est à lui que mon étude est destinée, lui qui a toujours été présent à ma pensée durant mon travail.

J'ai rêvé de faire pour lui l'étude que j'aurais voulu trouver faite en m'installant à la campagne et qui m'eût évité les fautes, dues justement à cette manière de voir qui est dans l'air, fautes dans lesquelles je suis naturellement tombé. J'engage envers lui ma responsabilité, je l'engage tout entière ; mais si, en pleine indépendance, je lui dois la sincérité de mes observations, je ne saurais, je l'en préviens, y atteindre si je tâte, à chaque pas,

le pouls à l'opinion. Il me faudra bien plus souvent me mettre en contradiction avec elle, pour le défendre de ces idées vagues que l'on prend dans l'air ambiant.

Bien placé, en face de mon lecteur, nettement déterminé, je commence le récit de notre expérience personnelle, qui servira d'introduction naturelle à la Révolution Agricole.

II

Nous nous sommes mariés le 15 janvier 1890.

Nous avions eu le rare bonheur, ma femme et moi, de constater, en nous rencontrant, que nous avions, de part et d'autre, un but dans la vie et que ce but était le même. Notre programme était précis, non pas basé sur des principes abstraits plus ou moins vagues, mais sur un exemple vivant.

Tous deux, nous connaissions la vie de l'admirable famille, vénérée de tous les adeptes de la science sociale et que M. de Tourville a décrite ici même[1], et tous deux nous avions résolu, si nous le pouvions, de conformer notre vie à cet exemple.

De plus, nous avions, l'un et l'autre, vécu plusieurs années à la campagne, en sorte que c'était en connaissance de cause que nous nous engagions dans cette voie.

Ce programme, arrêté avant notre mariage, nous l'avons fidèlement suivi.

Il consistait :

— A coloniser un coin de France, suivant les bonnes doctrines sociales, en y fondant un établissement rural ;

— A vivre indépendants sur notre domaine ; — à y implanter fortement notre famille et à y élever nos enfants ;

— A y pratiquer le patronage rural, comme le devoir social de notre état ;

— Enfin, par la résidence effective et les nouvelles méthodes perfectionnées de culture, à fonder une œuvre bienfaisante et

1. *Une nouvelle Colonie normande en Normandie* (*La Science sociale*, t. VI, p. 265).

prospère qui aurait certainement pour d'autres toute la force de conversion d'un exemple enviable.

Pour nous conformer à notre programme et en attendant la découverte et l'acquisition de notre futur domaine, nous avions commencé par louer une propriété en Touraine, où nous comptions nous établir.

Trois jours après notre mariage, nous déménagions notre appartement de Paris; nous transportions nos meubles dans notre location rurale.

Dans notre hâte de brûler nos vaisseaux, de nous couper toute retraite et la tentation d'un pied-à-terre à Paris, nous résilions le bail de notre appartement, en payant, à l'avance, les deux années qui restaient à courir.

Nous commencions bien par le commencement, nous brisions avec la ville et notre passé, sans esprit de retour; nous nous préparions sérieusement à être des ruraux, des résidants. De fait, depuis dix ans, nous n'avons pas passé, en tout, un jour par an à Paris. On ne saurait nous accuser d'absentéisme.

Nous sommes demeurés seize mois aux M***, employant notre temps à visiter des propriétés, à nous initier aux choses de la culture — je fis la monographie du fermier que j'avais sous les yeux — à nous enrichir d'observations, à faire des projets et des plans, bref, à étudier notre affaire, à préparer notre avenir. Ce fut une année de veillée d'armes.

J'avais beaucoup vécu à la campagne dans les années précédentes, mais en citadin désintéressé. Je l'appréciais au point de vue de sa bonne influence, du calme et de l'indépendance d'esprit qu'elle donne avec une incomparable supériorité, conditions favorables aux études sociales que j'avais entreprises; je l'aimais par soif de liberté et de vie au grand air, par goût des sports et principalement du cheval et de la chasse à courre.

Mais j'étais demeuré étranger aux choses de la culture, qui ne m'attirait pas. Bien au contraire, n'ayant entendu que les lamentations de ceux qui se trouvaient affligés de terres, ayant

suivi de très près une ruine agricole, je constatais que la culture, pour le plus grand nombre des propriétaires et les plus sages, n'amenait que déboires et dégoût, qu'elle passionnait quelques-uns, mais qu'alors cette passion aboutissait généralement à la ruine.

Pourquoi? Je n'y voyais pas clair et, instinctivement, la culture me répugnait.

Plus tard, la science sociale me démontra que l'exploitation de la terre, pour ceux qui peuvent l'entreprendre, est le devoir présent le plus méconnu et le plus impérieux, le plus nécessaire à un relèvement social, le plus fructueux en bonnes conséquences. Je voulus donc me fixer à la campagne, non plus en citadin désintéressé, mais en rural y ayant un intérêt majeur.

La science sociale m'avait révélé, en même temps, la cause profonde du mauvais état de notre culture : l'absentéisme de nos grands propriétaires qui vivent en ville et ne viennent à la campagne qu'en villégiature.

C'était simple, mais suffisant. Une condition nécessaire de succès, généralement méconnue, suffit à expliquer un mal général.

Or l'histoire démontre que la résidence est bien une de ces conditions. De tout temps et dans tous les lieux, de la résidence ou de l'absentéisme des propriétaires a dépendu l'état de la culture.

Dans les derniers siècles, les propriétaires résidants ont fait la prospérité inouïe de la culture en Angleterre, tandis qu'en France, l'attraction exercée sur les propriétaires par la cour amenait la décadence lamentable de la culture française, telle que la dépeignent Arthur Young, Taine et tous les historiens.

Le bon sens est d'accord. L'utilité de l'œil du maître est proverbiale, et il n'est pas un propriétaire, même absentéiste, qui ne reconnaisse que sa propriété bénéficierait de sa présence, s'il pouvait ou voulait la lui donner.

Cependant, en dehors de la grande masse de propriétaires

absentéistes que je mettais de côté comme affectés d'un vice rédhibitoire, je connaissais des propriétaires résidants. Je pouvais les classer en deux variétés bien distinctes.

Les *résidants chasseurs,* sans ressources, ni matérielles ni intellectuelles, ou n'en faisant pas usage au point de vue de la culture, laissant exploiter leurs fermiers par les vieilles méthodes empiriques, mais ne dépensant rien et, par ce procédé négatif, fiers d'enrayer la décadence. Ils ne se ruinent que lentement par diminution de revenu.

Les *résidants passionnés de culture.* Ceux-ci sont plus intéressants. Chez eux, on trouve des ressources matérielles et intellectuelles, une culture scientifique, mais quelle existence! Ce sont les forçats de la culture! De l'aube au crépuscule affairés, courant d'un ouvrier à une machine, le soir, à la lampe, absorbés dans une comptabilité savante qui leur prouve tout ce qu'ils veulent dans le détail, mais d'où ne ressort pas l'ensemble. Gagnent-ils ou se ruinent-ils? Mystère. Ils ne vous répondent pas par un chiffre, mais par une série de considérations.

Ils font de la culture d'amour-propre, jouent avec la difficulté; leurs produits de concours sont obtenus au détriment de l'économie générale, ils coûtent plus qu'ils ne rapportent; leurs nouvelles expériences se succèdent sans répit quand elles ne s'entremêlent pas. De succès en succès, ils aboutissent à la ruine. S'ils pratiquent une culture plus intelligente, ils se ruinent plus vite.

On cite bien des agriculteurs qui réussissent, et je n'en doutais pas, mais il ne m'avait pas été donné d'en observer.

Résidants chasseurs ou passionnés d'agriculture, je croyais bien tenir les causes de leur insuccès. Il est évident que, même résidant, on ne peut réussir dans la culture sans s'en occuper et, qu'en s'en occupant, il faut encore y déployer les qualités de bon sens nécessaires à toute réussite en ce monde.

En tout cas, je ne voulais à aucun prix de la vie des uns ni des autres. Je voulais m'occuper sérieusement de mon exploitation, mais je ne voulais pas être absorbé par elle.

Donc, théoriquement, de l'absentéisme provient le désarroi de notre culture, et la résidence est le remède ; mais, pratiquement, quand j'avais recours à mes observations personnelles, je ne pouvais que constater des échecs chez les résidants. Si je croyais en tenir les causes, elles ne me donnaient que ce qu'il fallait éviter, je ne pouvais m'appuyer sur aucun exemple prospère. Le fait patent était l'insuccès général.

En sorte que si, d'un côté, ma conviction scientifique me donnait la hardiesse de me lancer dans la culture avec la confiance d'y réussir ; de l'autre, mon expérience me commandait la prudence.

Convaincu de l'efficacité du remède simple, la résidance, mais avec la direction intelligente de son exploitation que ne pratique pas le chasseur, avec le bon sens économique qui fait défaut au passionné de culture, je croyais, en même temps, que ce remède simple n'est pas facile à pratiquer.

Il est évident, en effet, que la position d'un résidant n'est pas du tout la même dans un pays d'absentéistes ou dans un pays de résidants. Dans l'un, il sera seul de son espèce, devra acquérir par lui-même toute son expérience, sans conseil, sans exemple ; dans l'autre, la tâche est plus facile, il profite de l'expérience acquise par ses voisins, peut avoir à perfectionner, mais n'a pas tout à innover.

Les conditions de succès, à mon avis, se réduisaient à deux :

Assurer ma résidence et faire de bonnes finances.

Mais l'observation me montrait une sorte d'opposition entre ces deux conditions.

Les riches propriétaires sont absentéistes et leur aisance ne semble que leur donner les moyens de se soustraire à la résidence.

Une bonne moitié des rares résidants obéit à la nécessité. Un héritage les rendrait citadins sur l'heure. Leur sort n'excite pas l'envie, mais la pitié. J'avais sondé le désespoir dans lequel se consument certaines vies à la campagne et ce m'avait été une terrifiante leçon.

Les résidants que la passion de la chasse retient à la campagne ont parfois de la fortune, car la transformation du mondain en chasseur est aisée ; mais la chasse n'aboutit à rien. Ce n'est même plus cette école de la guerre qui la faisait priser autrefois par la noblesse militaire de province ; la chasse ne répond plus, comme autrefois, aux besoins de la guerre moderne, et rares sont ceux qui se préparent ainsi à la guerre. La chasse, à la campagne, quand elle n'est pas un délassement, mais le but de la vie, comme la vie mondaine à la ville, est le moyen de ne rien faire sans s'ennuyer, et d'être occupé sans rien faire.

Enfin les passionnés de culture qui se ruinent en menant une vie de galériens, ne réunissent pas non plus la résidence et les bonnes finances.

Je devais donc reconnaître qu'en fait, je ne connaissais que des résidants forcés et désespérés, ou dominés par la passion ruineuse de la culture ou envahis par la passion décadente de la chasse ; la résidence et les bonnes finances semblaient s'exclure.

Comment concilier ces deux conditions, qui pourtant me paraissaient essentielles et que j'entendais bien allier à une vie utile et heureuse ?

J'avais confiance en nos engagements réciproques, à ma femme et à moi, parce qu'ils étaient précis et pris en connaissance de cause, mais, devant les difficultés que me laissaient entrevoir ces leçons de choses, ils ne me suffisaient pas. Il me fallait des garanties matérielles, une position assez forte pour nous contraindre, si nous venions à faiblir.

Je les cherchai, pour la résidence, en nous coupant la retraite :

1° En consacrant à notre acquisition et à notre installation à la campagne une somme assez considérable pour nous mettre dans l'impossibité de songer à une résidence d'hiver en ville ;

2° Mais, en même temps, en nous installant de telle façon qu'il fût évident pour chacun de nous, ensemble et séparément, que nulle part ailleurs nous ne pourrions être aussi bien, aussi grandement, aussi confortablement, vivre aussi heureux matériellement, si nous pouvions nous y maintenir.

Cette installation coûteuse devait en outre nous mettre dans l'impossibilité — car on ne retrouve jamais les dépenses d'amélioration faites dans une propriété, parce qu'elles sont personnelles, conséquemment discutables, — de revendre sans un gros sacrifice pécuniaire, nous diminuant sensiblement.

Pour assurer, quand même, de bonnes finances, nous pensâmes que la mesure décisive serait d'organiser notre budget de vie, sans tenir compte de la somme que nous consacrions à notre établissement rural, de la considérer comme un placement à fonds perdu sur lequel nous ne compterions pas pour vivre, de nous contenter du revenu qui nous restait en dehors de cette somme. Ainsi, pas de déception à craindre; notre propriété, ne rapportant rien, ne troublait pas l'équilibre de notre budget. Nous avions quand même de bonnes finances.

En résumé, par la résidence forcée, mais heureuse, nous serions garantis :

1° Contre la tentation d'une installation d'hiver en ville;

2° Contre celle de vendre dans une période de découragement.

Par les bonnes finances, nous étions garantis :

Contre un état de gêne, provenant de déceptions culturales.

Il nous semblait que nous conciliions bien ainsi les deux conditions que nous recherchions, et que cette réunion constituait une base solide sur laquelle nous pourrions bâtir et capable de nous porter en cas de faiblesse.

Nous entendions faire œuvre sociale, et non œuvre de charité. Il ne s'agissait pas, en effet, d'une fondation charitable, comme celle d'un hôpital, par exemple, impliquant un sacrifice pécuniaire; mais, convaincus que l'intérêt particulier et l'intérêt général ne sont pas en opposition, nous prétendions prouver, par une œuvre fructueuse pour notre famille, et, en même temps, bienfaisante pour le pays, que ces intérêts sont intimement unis.

La somme que nous consacrions à notre œuvre sociale, nous ne l'aliénions pas, nous la placions. Si nous nous privions de son revenu, c'était pour augmenter la valeur de notre propriété

en faisant travailler autour de nous le plus de gens possible. Nous voulions que son revenu et le travail correspondant dans le pays, marchassent toujours de pair; qu'en fin de compte, après avoir toujours pratiqué une large assistance par le travail, nous laissions à nos enfants, dans la plus-value de la propriété, la compensation des sacrifices d'intérêts que nous avions consentis.

Si notre œuvre était prospère, nous avions là une preuve indiscutable de la supériorité que donne, dans la pratique, la connaissance des vérités découvertes par la science sociale. En même temps, ce serait un exemple susceptible d'imitation, et un exemple pourvu d'une force d'influence où toutes les exhortations platoniques ne sauraient atteindre. Nous prêcherions d'exemple.

Il s'agissait ensuite de combiner notre installation avec une recherche, non de luxe, mais de confort, supérieure à tout ce à quoi nous pouvions prétendre en ville.

Nous étudiâmes sérieusement et dans tous leurs détails les diverses combinaisons susceptibles de nous donner l'installation de nos rêves.

Pour la réaliser, nous faisions appel à nos souvenirs, à nos observations présentes dans nos visites de propriétés et à nos desiderata.

Réunis avec éclectisme, nous prétendions les fondre dans un tout harmonieux qui donnerait satisfaction à nos aspirations théoriques et personnelles. Nous ne voulions pas, en effet, nous adapter à ce que nous trouverions, mais, au contraire, faire une maison et une propriété pour nous. Enfin, nous arrivâmes à faire le plan de notre propriété et à bâtir, sur le papier, notre maison.

C'était un cottage riant et non un château solennel, bien situé sur un plateau boisé avec une jolie vue de vallée sur une rivière et des prairies. Cette situation est commune en Touraine; c'était en particulier celle d'un château voisin qui nous plaisait singulièrement.

Nous le voulions dans le voisinage immédiat d'une grande forêt, qui offrît un terrain favorable au sport et nous permît d'élever nos enfants devant un de ces grands spectacles naturels, image de l'infini : la mer, le désert, la forêt.

Pour l'aménagement intérieur, je m'étais guidé sur celui d'un château de l'Indre qui m'avait frappé. Nous avions un corps de logis principal pour la vie de famille et une aile indépendante pour nos amis. Rien de froid, dans les deux acceptions du mot, comme une maison trop grande pour la famille! Elle n'est donc pas faite pour elle! Rien de triste comme de passer devant des chambres inhabitées. Quoi! La maison vide et froide parce qu'on n'a pas d'invités! C'est alors le spleen dans la vie normale et bienheureuse de la famille! Nous entendions, tout seuls, emplir notre maison.

Sa maîtresse pièce était le grand hall, l'atelier de la vie de famille, avec sa cheminée monumentale, emblème du foyer, surmontée de la devise directrice de la vie, sa large baie s'ouvrant sur la campagne. Rien du salon! Tout y devait répondre aux besoins de notre vie et en provenir — pas mondain, mais « *homelike* ».

Les questions eau, chauffage, éclairage, tapis, tentures faisaient l'objet de nos plus sérieuses recherches et de longues discussions. Nous dotions enfin, sans rien épargner, notre maison de tous les perfectionnements que nous connaissions ou que nous inventions à notre usage.

Assurément, si nous réalisions tous nos projets, ce serait là une installation maximum que notre fortune ne nous permettrait pas de songer à recommencer. Notre home confortable ne laisserait pas naître de regrets ni d'aspirations inassouvies et il nous donnerait la conscience que nous ne saurions espérer retrouver ailleurs tout ce que nous y avions réuni.

Le malheur était que, dans cette Touraine, pays des propriétés à vendre, nous prétendions ne pas bâtir, mais profiter de la folie d'un autre et que, dans ce pays de châteaux de style, féodaux ou solennels, mais inconfortables, nous voulions une demeure riante et confortable. Mais nous avions la foi, et, dans

notre esprit, nous ne faisions pas de concession. Il fallait réaliser tous nos desiderata.

Ce sacrifice fait à notre œuvre sociale, cette coûteuse installation confortable, devaient nous lier solidement à la campagne et nous forcer singulièrement à la résidence. Nous ne pouvions plus la quitter sans un gros sacrifice, à la fois moral, l'abandon de notre œuvre, et matériel, une forte perte d'argent.

En même temps, notre budget tout à fait en dehors, non influencé par notre exploitation, nous assurait de bonnes finances et nous garantissait contre un insuccès cultural. Si, contre toute prévision, la culture ne nous donnait pas de bénéfice; du moins, nous pouvions supporter le manque de revenus, puisque nous nous en privions volontairement, mais il diminuait la valeur de notre œuvre sociale. Si enfin la culture nous mettait en perte, ce que je n'admettais pas, mais que pourtant je voulais prévoir, il me restait toujours la ressource de boiser ma propriété et de refaire mes pertes en regardant pousser mes bois. C'était court. C'était un échec. Mais encore, dans ce cas extrême, la résidence se trouvait maintenue et avec elle de bonnes finances.

On voit jusqu'où allaient mes préoccupations pour assurer notre résidence.

C'est que, dans notre esprit, notre transformation de citadins en ruraux était la plus difficile que nous pussions tenter. Il ne s'agissait pas pour nous d'une villégiature d'été; nous ne nous retirions pas à la campagne; nous allions y vivre; nous y arrivions en conquérants pacifiques et sans panache, mais en conquérants, pour coloniser un coin de terre de France. Ce n'était pas une idylle, mais un *struggle for life*. Nous comptions sur des années de lutte contre nous-mêmes, et aussi contre l'extérieur et n'aspirions à la paix qu'après un long combat.

Il ne s'agit pas de prêcher la résidence, mais de la rendre possible. Il n'est pas une feuille agricole, rédigée par des citadins, qui ne déblatère contre les propriétaires absentéistes. Combien cette unanimité a-t-elle ramené de propriétaires à la campagne?

Quelques naïfs qui y ont échoué ou qui y vivent misérablement, et dont l'exemple inspire une juste épouvante et éloigne plus de la campagne que toutes les exhortations n'y ont amené de crédules pour les perdre. Quelle légèreté de pousser des hommes animés du désir de bien faire dans une terre inconnue, au milieu de difficultés que l'on ne soupçonne même pas, en dépit d'échecs répétés, et malgré les démentis que donnent les faits; de les engager, en vertu d'un principe, dans des voies qui n'ont amené que des désastres!

La science sociale, du moins, en me poussant à la résidence, m'en avait montré les difficultés et m'avait engagé à me prémunir contre elles. Comme elle, je dirai à mon colon de France, puisqu'il ne s'agit pas, pour moi, de l'attirer à la campagne, mais de l'y faire réussir :

La vie de propriétaire résidant est un état heureux et supérieur auquel vous avez raison de prétendre. Cette vie répond aux besoins essentiels de l'homme plus que celle du citadin, et quand vous la posséderez, vous ne voudrez plus changer; mais, croyez-en mon expérience, la transformation du citadin en rural est une œuvre horriblement difficile.

Il est bien plus simple, bien plus naturel, d'être rural que citadin et vos enfants vous le prouveront; ils seront ruraux, tout naturellement, prenant aussi spontanément leurs ébats au grand air, que l'on a eu de la peine à nous habituer à nous tenir tranquille dans un appartement; et leurs besoins, à eux, ne seront pas artificiels et nuisibles, mais naturels et bienfaisants; et ils en trouveront la satisfaction à la campagne. Mais il vous sera horriblement difficile, à vous, de vous débarrasser de votre formation antérieure, de ces besoins artificiels que crée la ville pour remplacer les naturels qu'elle ne peut satisfaire, besoins artificiels auxquels la campagne ne répond plus.

Assurément, il est meilleur de respirer l'air pur des champs que les émanations de la rue, mais l'homme des villes, s'il dépérit dans l'air vicié et s'énerve dans la surexcitation de son milieu, n'en sent pas la souffrance, tandis qu'il a besoin de la distraction à laquelle l'a habitué cette agitation extérieure. Il

ne sait pas se suffire à lui-même. Sa famille, c'est-à-dire le centre de ses véritables intérêts, ne lui suffit pas. Il s'y ennuie. Il a besoin de la vie du monde, bien qu'il n'y ait généralement rien à faire et qu'elle le détourne de la vie de famille. Mais l'habitude est plus forte que le bon sens.

Il est plus essentiel de jouir d'une bonne santé que du voisinage du médecin et du pharmacien, mais si la campagne nous donne la santé, elle nous sépare du médecin. Vous étiez habitué à en attendre un soutien moral à la moindre inquiétude, c'était la consolation de votre femme au moindre bobo des enfants. Assurément vous aurez un médecin, en cas de besoin, mais il faudra l'attendre; ses visites seront plus rares; surtout vous saurez que vous devez parer au plus pressé; vous ne vous reposerez plus sur l'assurance, bien souvent vaine pourtant — combien ai-je vu de médecins arriver trop tard à Paris! — que vous l'avez sous la main.

Ces faits, tous à l'avantage de la campagne, quant au fond, mais troublants pour un débutant, sont multiples et vous en souffrirez pour vous et pour les vôtres. Peu à peu, tout se tassera, l'habitude aidant et l'expérience réduisant un grand nombre de cas; mais les débuts sont durs, vous y serez moins préparé, tandis que l'inexpérience augmentera les occasions.

Ne craignez donc pas d'exalter votre légitime enthousiasme. C'est une force créatrice dont vous avez besoin, et le scepticisme tue mais n'enfante point. Vous serez un fondateur, votre œuvre prospère vous survivra, vous lui aurez donné la vie. Vous serez un ancêtre, le régénérateur de votre race; de vous datera l'arrêt de sa décadence, le point de départ de son relèvement. Vous serez, dans la mesure de ce que vous aurez reçu et dont vous portez la responsabilité, un bienfaiteur de l'humanité, un exemple bienfaisant pour votre pays, et vous ne pouvez mesurer l'étendue et la durée de cette influence. Avec ces nobles visées, comptez sur la victoire, mais ne négligez aucune précaution; elle est à ce prix. Sachez que vous entreprenez une lutte sans merci, dans laquelle toutes les fautes se paient. Pour vaincre, il ne faut pas être impeccable, mais il faut donner tout son effort.

Quant à moi, je dois vous déclarer que l'expérience a confirmé, non l'utilité, mais la nécessité de toutes les précautions que j'ai prises et qui peuvent paraître exagérées; que toutes mes forces ont été employées, jusqu'à leur dernière limite.

Si ma femme et moi, sachant que nous entreprenions une œuvre difficile, nous n'avions pas été aussi fermement décidés l'un et l'autre à la résidence; ou si nous ne nous y étions pas liés par la nécessité et par le bien-être; ou — je m'expliquerai plus tard sur ce point, car je n'entends pas dire que ce soit une condition nécessaire, en général, mais pourquoi, en particulier, elle nous a été nécessaire à nous — si nous avions compté sur les revenus de notre propriété pour vivre, nous ne serions plus à la campagne. Voilà les faits, en ce qui nous concerne; la suite le prouvera.

Si je m'occupais si fort d'assurer ma résidence et de faire de bonnes finances, je me préoccupais peu des aptitudes agricoles, contrairement à une opinion étrange que je retrouve souvent et qui supposerait à l'agriculteur des aptitudes particulières.

Les nombreux échecs des agriculteurs ont donné le sentiment qu'il y avait une difficulté dans les établissements à la campagne, et comme, faute d'observation, on l'a cherchée par le raisonnement, on en a conclu que c'était une difficulté de métier. Les uns prétendent qu'il faut des aptitudes spéciales, voire même de race, pour réussir, qu'il faut être né paysan; d'autres, au contraire, qu'il faut être un savant agronome.

Mais ces opinions m'arrêtaient peu. Le bon sens suffit pour comprendre que les aptitudes de l'agriculteur sont évidemment à la portée de tous, puisqu'elles sont le fait des plus déshérités; que ce ne sont pas des dons rares, mais des aptitudes communes, acquises, développées par l'exercice, et que chacun a en soi. Le génie est un don, la patience s'acquiert.

Il en est de même pour les connaissances agricoles : si elles sont indéfinies dans leurs perfectionnements, si, là comme ailleurs, on a toujours à apprendre et à mieux faire, l'acquisition de ce qui est nécessaire pour faire mieux que le voisin sorti de

l'école primaire, n'est qu'un jeu pour tout homme moyen, d'une instruction moyenne.

Quant à l'expérience du pays, c'est l'affaire d'un peu de temps.

Non, la difficulté n'est pas dans la culture, elle est dans la résidence et dans les bonnes finances.

J'espère que j'ai donné l'impression qu'à notre ferme décision de nous transformer en ruraux, nous avions joint, pendant ces seize mois, une forte préparation à la vie à la campagne et que nous allions y débuter dans les meilleures conditions.

II

NOTRE DOMAINE ET SA PRISE DE POSSESSION

Enfin, en décembre 1890, notre propriété nous était signalée et nous en recevions la description. Nous la reconnûmes aussitôt.

Cependant, un verglas exceptionnel rendant les communications impraticables, je ne pus la visiter que six semaines plus tard.

Pendant ce temps, pour ne pas nous laisser influencer et ne pas nous départir de notre sévère critique, nous accumulions les objections sur les points que le plan, forcément incomplet, laissait dans le vague. Il s'agissait de ne pas se tromper. Mais, à ma première visite, je dus me rendre.

Ma femme vint à son tour et, en mettant pied à terre, elle reconnut notre *home* prédestiné. Deux jours après, les paroles étaient échangées : le 10 avril, nous signions l'acte de vente et, le 16 mai, nous passions notre première nuit chez nous.

Notre propriété est située sur le promontoire que forme un plateau boisé, entre les vallées de deux rivières, qui se réunissent à son extrémité.

De là le nom qu'il porte dans le pays de « terre entre deux rivières ». C'est un triangle, dont le sommet est le confluent, les côtés les deux rivières et la base une grande forêt qui s'étend sur 15 kilomètres de longueur.

Elle occupe une vraie position stratégique d'indépendance, à

frontières naturelles. Les rivières n'en permettent l'accès que par des ponts éloignés. La forêt, comme une marche, sépare des voisins.

La maison est riante, bien située dans les bois, sur la rivière, avec une jolie vue de vallée.

Elle se compose d'un corps de bâtiment principal pour la vie de famille, d'une aile pour les invités. Le grand hall s'y trouve, avec sa large baie, sa cheminée monumentale. Inachevée, le jour de ma première visite, la place attendant la devise présentait un trou béant sur lequel était épinglé le croquis d'une salamandre, reproduction d'une faïence du château de Blois que l'on devait y placer.

Enfin, les communs, les bâtiments de la ferme réserve, le corps de logis principal de la famille venaient d'être construits; ce dernier n'était même pas terminé intérieurement. L'aile des invités, un ancien prieuré, avait été remise à neuf. Nous n'avions pas à construire. Ainsi que nous l'avions décrété, nous profitions de la folie d'un autre.

Mais quoi, rien ne serait-il complet sur cette terre? Notre cottage était un château et un château habilement disposé pour produire grand effet, au loin, sur la vallée qu'il dominait de ses blanches façades. Deux tours le féodalisaient. La pierre blanche de Touraine, qui prête aux décorations sculpturales, avait permis d'imiter en miniature deux des chefs-d'œuvre architecturaux des châteaux des bords de la Loire. D'un côté s'épanouissait la façade de Chenonceaux; de l'autre, celle d'Azay-le-Rideau, dont les lucarnes réduites n'en prétendaient pas moins percer le ciel.

Le mal nous paraissait sans remède, et pourtant nous ne pûmes jamais nous résigner à cet effet de château qui était un mensonge dans notre vie. Le dedans pouvait bien devenir notre maison, mais pas le dehors. Nous ne sommes pas des châtelains, descendants des seigneurs du pays, fiers, non sans quelque droit, de la gloire d'antan, mais n'en pouvant perpétuer que l'apparence; nous ne sommes pas plus des bourgeois, médisant envieusement des hobereaux et empressés à les singer avec un ridi-

cule de parvenus vaniteux; nous sommes des particuliers, vivant à la campagne, dans leur pleine indépendance, aussi soucieux du bien-être de notre famille et de la bonne direction de notre vie qu'indifférents aux critiques que nous ignorons, et à un prestige extérieur que rien dans notre vie ne commande.

Nous mîmes des années à trouver le remède simple, mais nous l'avons enfin et nous sommes obligés de reconnaître que, si l'on ne trouve rien de complet sur cette terre, on a reçu la faculté de le compléter.

Le vigoureux lierre, planté serré autour de notre *home,* ne tardera pas à étouffer cette fausse note de notre vie, dans son épais manteau que nous élèverons jusqu'aux toits.

La vue de notre baie n'en sera pas moins belle. Nous n'imposerons plus ostensiblement, à toute la vallée, l'admiration de notre château. Nous confondrons discrètement notre verte maison avec les bois qui l'environnent. Notre satisfaction n'en sera que plus complète, car le désir d'exciter l'envie n'entre pas dans son programme. Au fond, nous aurons joint la forme.

Dès ma première visite, je reconnais la maison susceptible d'un aménagement confortable, et vois ce qu'il faut faire pour le réaliser. Nous le réalisons aussitôt. La distribution du premier étage était à changer. Le déplacement de quelques cloisons, l'ouverture d'une porte dans un gros mur, nous donnent l'installation de notre plan, tandis qu'une porte battante, fermant le corridor de l'aile des invités, sépare la famille de ses hôtes ou de l'horreur du vide des chambres inhabitées.

Dans le grenier, au-dessus de nos têtes, nous établissons confortablement nos domestiques et donnons accès à leurs chambres en construisant un escalier de service. Un petit perron occupait l'angle extérieur que forme la jonction de l'aile des invités à la maison de famille. Regardant le Nord-Est, il était tout indiqué pour une véranda qui est devenue notre salon d'été.

Au Sud-Ouest, au contraire, par une galerie vitrée, nous protégeons notre entrée contre les bourrasques de l'hiver et le soleil de l'été.

Le calorifère existait; mais, dans une situation élevée, vivifiée par le grand air, où il vente frais, les doubles fenêtre seules sont capables d'en assurer tout l'effet; nous en mettons partout.

Nous refaisons, à notre goût, toute la décoration intérieure. Enfin, nous couvrons le plancher de toute notre maison d'un tapis pratique et confortable.

La question de l'eau à la campagne est une grosse affaire; généralement on la résout par l'abstention. On s'en passe — on se lave si peu — mais, avec l'habitude du bain froid quotidien que nous avons tous, il fallut la faire venir par une machine élévatoire et l'obtenir à volonté, à tous les étages.

Un ingénieux système de fabrication du gaz nous permit la grande simplification de l'éclairage.

Plus tard, nous pûmes avoir notre chapelle, désirée dès le début, et complétâmes notre confort de vie par l'établissement d'une ligne privée de téléphone qui nous unit au réseau public.

La résidence assurée par la réalisation de toutes nos aspirations au bien-être intérieur, passons à notre terre.

La distribution de la propriété était normale, suivant la coutume du pays, mais avec des particularités avantageuses pour un débutant.

Les bois s'étendaient sur la partie la plus élevée du plateau et sur un des versants, en pente abrupte vers la vallée; sur l'autre versant, en pente douce, les terres de culture; les prés, le long de la rivière.

La propriété comptant 185 hectares, il y avait 100 hectares de bois, 72 de terres labourables, 13 hectares de prairies.

Elle était divisée en trois fermes. Au milieu, la ferme réserve du propriétaire; au Sud, la petite ferme; au Nord, la grande.

La proportion des bois me paraissait un peu forte, mais elle provenait de la nature du terrain. Les terres de la petite ferme, étant particulièrement pauvres, avaient été presque entièrement et successivement boisées depuis une quinzaine d'années. Il en résultait que la petite ferme n'avait plus d'exploitation. Il y

avait là un métayer et six vaches, mais sans train de culture ; la ferme réserve l'approvisionnait.

Celle-ci se composait de 30 hectares de labours et de 10 hectares de prés.

La grande ferme, louée à bail, à prix d'argent, comprenait 42 hectares de terres et 3 de prairies.

C'était la proportion inverse de la ferme du propriétaire qui conservait plus de prairies qu'elle n'en utilisait, parce qu'elle vendait avantageusement la coupe du restant.

Décidé à pratiquer le métayage, je n'étais pas fâché de trouver la grande ferme louée pour trois ans encore ; je pourrais pendant ce temps me débrouiller au point de vue cultural. J'avais déjà un métayer et je trouvais cette ferme réserve, cette exploitation directe où le propriétaire peut acquérir son expérience et faire ses essais. C'est l'école naturelle des autres fermes du domaine. Cette condition, qui me paraissait indispensable, je la rencontrais. Dans trois ans, me disais-je, après l'épreuve en petit dans ma ferme réserve, et sans avoir payé trop cher, par conséquent, une expérience que l'on doit, dit-on, acquérir à ses dépens, je pourrai prendre la direction de ma grande ferme, mise à moitié, et pousser en avant la culture un peu plus en grand.

Mais j'étais bien prévenu par toutes les lectures agricoles que j'avais faites, par les publications auxquelles je m'étais abonné et où je retrouvais la même note. Malheur à l'imprudent citadin qui, ignorant les difficultés culturales, la liaison nécessaire des divers éléments d'une ferme, s'avise de commencer par tout bouleverser. Ce qu'il faut, c'est perfectionner prudemment, améliorer successivement. J'y étais bien décidé. Mon point de départ serait la culture existante ; je ferais ce qu'on faisait avant moi, mais je chercherais à mieux faire, à l'aide d'instruments plus perfectionnés, d'engrais chimiques, de semences améliorées. Quant aux animaux, je n'en changerais pas étourdiment la race. Je me bornerais à mieux nourrir, à mieux soigner ceux que j'aurais trouvés sur place.

En somme, la terre était telle que je la souhaitais. Elle répon-

dait, autant que la maison, à tous les desiderata que je m'étais, pour elle, prudemment formés, faute d'expérience personnelle, d'après les conditions unanimement admises et recommandées.

Où en étions-nous au point de vue financier?

Nous étions comblés. Le prix d'achat de la propriété était de 50.000 francs inférieur à la somme que nous nous étions fixée. Nous les destinâmes à notre fonds de roulement. C'était énorme pour l'exploitation d'une réserve de 30 hectares, et j'étais bien persuadé de n'en avoir pas l'emploi; mais je pensais que trois ans plus tard, j'aurais assurément des dépenses à faire dans ma grande ferme; puis, sans doute, des occasions avantageuses se présenteraient pour acheter des lopins de terre limitrophes. Le surplus du fonds de roulement y serait employé.

En revanche, si, par impossible, je perdais cette somme par ma mauvaise exploitation, je n'aurais pas l'excuse, souvent entendue, que le manque d'argent l'avait entravée. Surabondamment pourvu du nerf de la culture, je serais bien forcé de reconnaître moi-même que j'avais donné, avec évidence, la preuve de mon incapacité. Mais je me rappelais que l'amour-propre en jeu tourne facilement à l'état de passion. On ne veut pas s'être trompé; on se ruine à le prouver; la fatale espérance des faibles illusionne; l'expérience en train est celle qui donnera la fortune; on ne peut l'interrompre.

J'avais vu des agriculteurs, comparables aux joueurs, courant après leur argent. Ne céderais-je pas aussi à cette passion funeste devant la perte de mon fonds de roulement?

Pour y remédier, préventivement, je me jurai que si jamais j'arrivais au bout de mes 50.000 francs, je cesserais la culture et louerais, à mon fermier, dont je prolongerais le bail, les terres de ma réserve, ou les boiserais; mais, en tout cas, je cesserais la culture.

La retraite assurée, mais hanté, néanmoins, par la perspective de cette situation redoutable, je n'eus de cesse que je n'y eusse paré d'avance, complètement. Il y avait un moyen de m'enlever

l'excuse de courir un jour après mon argent, c'était, avant de l'avoir perdu, de reconstituer la valeur de ce fonds de roulement. J'avais 100 hectares de bois. Il suffisait de m'en interdire l'exploitation. En laissant pousser mon bois, je formerais une réserve où je retrouverais, le cas échéant, mon fonds de roulement perdu, sans la tentative d'achever de me ruiner pour la regagner. Ce serait préventivement parer au danger.

Cette décision prise, je me sentis très fort. La reconstitution de mon fonds de roulement ne m'en présageait pas plus la perte qu'un testament n'est un présage de mort. Et résumant, en ma pensée, ma situation que j'avais toujours présente, je constatais que, réunissant les meilleures conditions, ayant tout prévu, je devais réussir.

II

L'exode du citadin à la campagne, l'arrivée du colon de France et la prise de possession de son domaine, offrent toujours un spectacle pittoresque.

L'éclosion de cette vie nouvelle, vigoureuse, pleine de sève, se traduit matériellement par une animation de campement que stimule l'activité physique du colon.

Mais ce que l'on ne voit pas et ce que l'avenir seul doit justifier, c'est son enthousiasme; c'est la fièvre de son cerveau, hanté par la grandeur de sa conception à longue portée; c'est la lucidité et l'intensité de ses vues au moment où il réalise son ferme dessein.

Il s'agissait d'opérer notre transfert, gens, bêtes et matériel, à 50 kilomètres de distance. Des voitures de déménagement chargèrent notre mobilier; elles devaient voyager deux jours par la route et arriver le surlendemain matin.

Nous camperions ces quelques jours dans nos meubles de location.

Pendant cette année, aux M***, nous nous étions montés en chevaux et voitures :

Un omnibus pour le service de la gare et deux juments percheronnes. Elles pourraient, à l'occasion, s'atteler à un grand break, acheté avec la propriété, pour quelques pique-niques d'été, en morte saison ou le dimanche; car ces juments étaient destinées à l'exploitation de ma réserve;

Un cheval irlandais rapide, attelé à un deux roues, dog-cart ou carriole, suivant qu'il ferait les courses ou nos longues promenades. Il devait être appareillé à une jument que j'avais en vue et que j'achetai peu après pour le phaéton que nous avions déjà. Nous aurions ainsi la faculté d'étendre au loin nos relations de voisinage. Il s'agissait de faire facilement une cinquantaine de kilomètres dans l'après-midi. Ces deux chevaux le permettraient.

Enfin ma jument de pur sang pour mon sport favori.

Nos chevaux étaient notre grand luxe, bien adapté à la vie de la campagne et en rapport avec nos goûts. Le lendemain du départ des voitures de déménagement, traînant à leur suite la carriole et le phaéton, partaient l'omnibus et les postières conduites par le cocher. Il devait faire la route en deux étapes.

Le grand jour arrivé, je montai à cheval avant le lever du soleil, après avoir embarqué mon domestique, chargé de conduire le dog-cart d'une seule traite. Je le dépassai rapidement. Après la surveillance du départ de tout mon monde, il me fallait, en effet, assister à son arrivée. A mi-chemin, j'eus des nouvelles de mon omnibus en m'en informant à l'étape. Il était en route depuis deux heures. J'arrivai pour le voir tourner dans l'avenue.

Les voitures de déménagement dételaient. J'étais à temps.

Après avoir installé les chevaux dans une écurie à stalles improvisées et non sans crainte d'accidents possibles, je rejoignis les wagons que les déménageurs venaient d'ouvrir. Une désagréable surprise m'attendait. Les lieux devaient être vidés de la veille, au plus tard; il n'en était rien. Mon déménageur avait trouvé bon de faire d'une pierre deux coups, et, mangeant ainsi à deux râteliers, de deux déménagements n'en faire qu'un seul. Se fâcher était inutile. Je déclarai simplement que je faisais mes

réserves pour le paiement du forfait, si le déménagement ne s'opérait pas comme il était sous-entendu : à savoir un déménagement unique et non double, dans une maison vidée, sans possibilité de mélange de matériel. J'exigeai donc qu'au lieu du va-et-vient qu'ils prétendaient faire, portant un de mes meubles, rapportant un de ceux de la maison et brouillant le tout, on ne touchât pas à mes voitures avant que la maison ne fût entièrement vidée et tous les meubles transportés dehors, de façon à ne pas gêner mon déménagement. Ainsi fut fait et comme j'avais naturellement un plan de la maison sur lequel j'avais marqué la place où devait être porté chaque meuble, l'opération se termina rapidement, sans hésitation, ni fausse manœuvre. Mais j'avais bien fait d'arriver à temps.

Par le train du soir, je rejoignis ma famille aux M***. Le lendemain 16 mai, une voiture louée à la ville et la charrette du fermier nous transportaient au chemin de fer. Arrivés à notre nouvelle gare, nous y trouvions notre omnibus. C'était fait. Nous étions chez nous.

Nous étions chez nous de notre personne, mais, pour le moment, notre *home* était à tout le monde. Notre maison était envahie par les ouvriers ; mon prédécesseur s'était réservé une chambre dans les communs jusqu'au 24 juin pour terminer ses affaires. — Il paraît qu'on ne se débarrasse pas plus facilement d'une propriété qu'on n'en prend possession. — Notre culture, enfin, était entre les mains d'un personnel que nous payions, mais qui se retirait, chez lui, au 24 juin.

Ce trait général, dans la nuit épaisse qui allait m'environner, a projeté la lueur libératrice d'un phare. Je ne le perdis pas de vue. Le propriétaire, bourgeois ruiné, vend sa propriété ; le personnel paysan, enrichi, va s'installer dans celles qu'il a acquises. La même terre opère ce double effet contradictoire.

M. Jacques me parut un homme fort intéressant. Quand je dis monsieur, c'est pour lui conserver le titre que lui décerne l'estime du pays et, en réalité, M. Jacques n'est pas un seul homme,

mais la personnification du paysan « *self made man* », auquel j'ai eu à faire sous plusieurs noms.

Peu importe, M. Jacques s'était élevé et, j'avais mes renseignements, c'était un honnête homme. Il devait sa fortune à son travail, à une certaine rapacité dans le gain, peut-être, mais dans un gain légitime. C'était donc à son école qu'il fallait se mettre. Il y consentit avec une certaine condescendance, et me protégea avec une hauteur un peu méprisante, mêlée d'une bonhomie satisfaite.

Je commençai, avec lui, la visite de chaque pièce de terre, notant scrupuleusement la succession des cultures que j'étais bien décidé à conserver pour commencer : la culture existante, celle qui devait suivre, celles qui avaient précédé. Je comprenais peu la conversation de M. Jacques, je dois le reconnaître, mais il ne s'expliquait pas et procédait par affirmations péremptoires.

Faute de raisons à l'appui, je devais me contenter des principes énoncés, et, ne pouvant les discuter ni les comprendre, force m'était de chercher à les classer pour en tirer la marche pratique.

Ils me paraissaient se ranger en trois catégories : la tradition culturale, sa science expérimentale, son expérience des mœurs locales.

A mes questions relatives aux diverses cultures et aux façons données à la terre, les réponses étaient : La terre ne le veut pas, ou : La terre le veut ainsi. — C'est l'usage du pays, ou : Ce n'est pas l'usage. — Si je risquais l'exemple de pratiques différentes, choisies même dans un rayon rapproché, il m'arrêtait aussitôt : S'ils font autrement, ailleurs, c'est que leur terre le permet. — Il en résultait, pour moi, que l'idée directrice, la dominante de ce vainqueur de la vie, était que la terre avait partout ses exigences spéciales, qu'elles étaient connues de l'homme du pays, qu'il y répondait et que l'on ne pouvait rien changer à la pratique commune et traditionnelle. Je n'en étais pas aussi absolument convaincu théoriquement, mais, en pratique, cette manière de voir s'accordait avec l'idée recommandée

partout et que j'avais adoptée, de ne pas débuter par un bouleversement général, mais par la culture établie, perfectionnée peu à peu.

Les fruits de sa science expérimentale s'émettaient en assertions plus risquées. — Les moutons aiment la misère. — Les prés ne supportent pas l'engrais. — Les bois ne rapportent pas après sept ans. — Ces axiomes étaient en contradiction avec les données les mieux établies. Je ne pouvais douter que les moutons ne préfèrent l'abondance à la disette, que l'acide phosphorique ne convienne aux prairies, que l'exploitation des chênes à sept ans ne soit déplorable. Mais le problème, pour moi, était celui-ci : Comment, malgré ces principes absurdes, cet homme a-t-il pu réussir? Car là était le fait, il avait réussi.

L'absurde, du reste, ne le gênait pas ; bien au contraire, c'est quand je le poussais à l'absurde qu'il prenait un air entendu ; je m'attendais toujours au : *Credo quia absurdum*. Sa persuasion que je ne pouvais comprendre, mais qu'il savait, lui, était visible.

M. Jacques professait, du reste, un respect profond pour le paysan qu'il tenait en haute estime, et méprisait le bourgeois avec une candeur qui révélait toute la sincérité de ses convictions. Pouvait-on le lui reprocher? Elle s'appuyait sur les faits. Il avait fait fortune là où le bourgeois se ruinait. Si je hasardais, dans mon for intérieur, quelques réserves, je n'en devais pas moins conclure que sa méthode, sans doute insuffisamment éclairée, menait pourtant, telle quelle, au succès.

Les mœurs locales qui m'apparaissaient à travers ses dires m'ouvraient des horizons nouveaux.

J'entendais des choses extraordinaires : le fait de la variabilité de l'étalon de mesure par exemple. Il ne s'agissait pas, bien entendu, du système métrique, qui ne sert que pour les actes officiels, mais de la mesure du pays, l'arpent de 66 ares 66 centiares, lequel se divise en 100 chaînées. Lorsqu'il s'agissait de prés, l'arpent n'avait plus que 80 chaînées. C'était avec pitié que M. Jacques constatait que je ne comprenais pas que c'était là mon intérêt. L'usage de cet arpent, établi par un grand

M. Jacques qui en devint célèbre, avait été adopté par tous les voisins.

Comme les prés ont plus de valeur que les terres, me disait-il, il y a intérêt pour le propriétaire à établir l'arpent de pré le plus petit possible.

— Mais alors ce n'est plus un arpent.

— Si, ce n'est pas un arpent de terre, mais c'est un arpent de pré.

Je ne comprenais pas.

— Quand vous achetez un arpent de prés, il n'a donc que 80 chaînées?

— Non, il en a 100, parce que je l'achète à 66 ares 66.

— Et quand vous en vendez la coupe, il a 80 chaînées!

— Oui, c'est l'arpent de pré.

— Mais pourtant celui qui vendrait le foin d'un arpent de 100 chaînées, livrant plus de foin, vendrait plus cher?

— Non. Ce serait tant pis pour lui.

Je restais rêveur. L'expression « deux poids et deux mesures » s'éclairait à mes yeux. L'avenir me réservait d'en pénétrer toute la profondeur par une connaissance prolongée. Comment, pensais-je, peut-on changer des mesures suivant son intérêt et en imposer l'usage?

A côté de ce stupéfiant abus, comme je manifestais l'intention de me clore, il hochait la tête :

— On serait mal vu à se clore.

— Comment? Est-ce que je n'ai pas le droit d'établir chez moi une clôture?

— Oui, mais vous verrez. Cela ferait mauvais effet dans le pays.

Il paraissait persuadé que je ne me doutais pas des difficultés d'une chose qui me semblait si simple. Et, pour cette fois, c'est lui qui avait raison.

Ce qui me frappait, c'est que j'avais remarqué que M. Jacques laissait établir des abus chez lui. Par exemple, à propos d'un arbre, planté par un voisin, sans respect des distances, et qui en était venu à s'étendre tout entier sur sa propriété et à

stériliser illégalement un coin de terre, il s'était excusé en disant :

— Il faut être bien avec ses voisins!

Remarquant un sentier au travers d'une pièce de terre, je demandais si c'était là une servitude.

— Non, une tolérance.

Et elle n'était pas bénévole, car il ajoutait avec une sorte de résignation fataliste :

— Il faut bien souffrir ce qu'on ne saurait empêcher.

Comment? cet homme qui avait su imposer injustement une mesure fausse ne savait pas défendre son droit!

Tour à tour exploiteur et exploité alors? Qu'était-ce donc que cette force, *l'usage*, qu'il savait manier et à laquelle pourtant il était soumis?

Ce problème attirait d'autant plus mon attention qu'il concernait la connaissance des hommes auxquels j'allais avoir affaire, et que je n'aurais été qu'un vain adepte de la science sociale, si la question du personnel n'avait pas été ma première préoccupation.

Mais, de plus, un fait particulier, l'échec d'une expérience agricole, attribuée au personnel, avait spécialement fait l'objet de mes méditations.

Il m'avait été donné, au temps où je ne songeais pas à la culture, de rencontrer assez souvent un savant dont les théories ont suscité d'ardents admirateurs et des détracteurs non moins passionnés, M. Georges Ville. Ceux qui l'ont connu savent qu'il avait une personnalité qui ne passait pas inaperçue. Il m'avait produit l'impression d'un croyant qui a échoué, mais dont la foi n'est pas atteinte. Il me semblait discerner en lui la méprisante hauteur de l'homme qui croit avoir raison contre la masse aveugle et un peu de cette humilité du vaincu, mais du vaincu accidentel, révolté, qui n'a pu prouver son dire, mais qui compte sur le temps pour lui donner raison.

Sans professer aucune opinion sur ses théories scientifico-culturales, je m'étais récemment procuré ses œuvres. Le *Propriétaire devant sa ferme délaissée* m'avait, par analogie avec ma

situation personnelle, profondément intéressé. Après un exposé de la crise agricole, M. Georges Ville disait [1] :

« Dans une situation si menaçante, il m'a paru que le savant n'avait plus le droit de se tenir renfermé dans son laboratoire, que son devoir l'appelait sur le champ d'honneur, dût-il, pour pénétrer les causes de la défaite qui nous menace, subir lui-même les sacrifices dont son intérêt personnel le détournait. J'ai considéré comme un devoir de prendre à mes risques et périls une grande exploitation agricole, ne fût-ce que pour savoir si, grâce aux nouvelles méthodes de culture, le capital, qui fait généralement défaut à la terre, lui étant fourni, on pouvait... donner aux exploitations rurales une constitution assez puissante pour lutter contre l'étranger. »

A la bonne heure, pensai-je, voilà ce que j'appelle une conviction sérieuse qui ne recule pas devant la pratique.

Et quand, plus loin, je lisais, à propos d'une cause d'insuccès méconnue :... « J'en ai découvert la gravité à mes dépens, et ce qu'on a appris en y perdant son argent, non seulement ne s'oublie pas, mais on sait le dire de façon à entraîner la conviction des autres. »

J'admettais absolument cette manière d'acquérir le droit au conseil et j'étais très porté à ajouter foi aux conseils provenant d'une telle origine.

Et cependant M. Georges Ville avait échoué, et les bonnes finances qu'il avait prévues, comme moi, n'avaient pu le sauver, malgré de généreux sacrifices.

« Lorsque, atteint et blessé dans un de mes sentiments les plus profonds et les plus désintéressés » (le but qu'il vient d'exposer), j'ai voulu, dit-il, briser l'obstacle à coups d'argent, c'était l'équivalent de Darius voulant enchaîner l'Océan. L'obstacle était plus fort que moi... J'étais un ignorant. Je ne connaissais le problème agricole que sous un de ses côtés; l'autre m'était inconnu ».

Je devenais très attentif.

« J'avais compté sans l'hostilité des classes rurales, dont Balzac a dépeint l'âpre et insatiable cupidité; je me suis heurté, dès

1. P. 4, 83, 6, 5, 95, 97, 23, 22, 30, 24.

mes premiers pas, à des résistances imprévues, à des coalitions occultes, à des trahisons coupables, pour ne pas dire criminelles; l'hostilité universelle du milieu a fini par paralyser mes moyens d'action. Croirait-on que, malgré tous mes efforts, je n'ai pu produire avec économie les récoltes que la pratique agricole de tous les pays réalise depuis vingt ans sur mes indications, et que finalement, quoi que j'aie pu faire, à la solution d'un problème de science et de pratique agricole s'est substituée peu à peu une lutte sourde, sans trêve ni merci, contre les défaillances, les trahisons et les grèves qui m'enveloppaient de toutes parts. »

« ... Le danger est d'autant plus grand, que tout ce qui vous entoure conspire pour vous y précipiter. L'agriculteur de naissance ignore la théorie du danger que je vais analyser, mais il excelle à vous y pousser. La jalousie de la classe agricole contre le propriétaire n'est pas inférieure à la férocité des fauves, et lorsque, par des conseils menteurs, on vous a entraîné à tenter un coup de force qui ne peut aboutir, il faut voir, pour qui sait lire sur ces visages où une fausse bonhomie cache la plus implacable convoitise, la satisfaction qu'on éprouve de votre insuccès. La haine du sauvage contre l'homme civilisé!

« Il m'a fallu deux ans pour apercevoir et définir dans son essence cette cause d'insuccès, la plus générale de toutes. »

Quelle est-elle?

« ... Le travail agricole est loin d'avoir la simplicité et l'indépendance qu'on est porté à lui accorder.

« Dans la culture, on ne peut pas faire ce qu'on veut; la terre ne se traite pas en pays conquis. La terre et la culture ont des exigences impératives avec lesquelles il faut compter. Et vous allez voir... avec quelle rapidité une entreprise agricole peut être ruinée, si le travail mécanique est mal appliqué.

« L'écueil que je vous signale là est celui où sombrent, neuf fois sur dix, les personnes étrangères à la culture, les ingénieurs, les industriels, les financiers, les savants, qui raisonnent par analogie avec ce qui se passe dans l'industrie, et supposent qu'il y a un rapport simple et direct entre le travail de l'ouvrier et le produit de la récolte. »

« L'ouvrier agricole ne produit pas; il sert simplement à diriger les forces de la nature; et voilà pourquoi il est si difficile à conduire et peut devenir un auxiliaire si dangereux.

« ... Le travail humain est à celui de la nature comme 1 est à 500, mais avec cette distinction que le travail humain n'est qu'une puissance de direction qui rend utile ou nuisible le travail de la nature. C'est l'effort du pilote qui mène au port ou à l'abîme. La plus légère déviation vous perd; car 8.000 chevaux-vapeur par hectare (équivalent des forces naturelles, d'après M. Georges Ville) travaillent contre vous.

« Un ouvrier qui commande à 15 ou 20.000 chevaux-vapeur réels, quoique inapparents, est bien fort pour faire le mal.

« Si un intérêt dissimulé se glisse dans l'organisation d'une ferme, comment un propriétaire pourrait-il réussir, alors que 8.000 chevaux-vapeur par hectare travaillent contre lui? »

Je prie mon colon de France d'excuser cette longue citation, mais ces observations, non du théoricien, mais du praticien qui a douloureusement vécu son expérience, m'ont été si utiles par la suite que je n'hésite pas à le mettre à même de les méditer.

Quant à moi, je ne venais pas, comme M. G. Ville, en novateur agricole : c'était une expérience sociale surtout que je tentais; je devais me contenter, au point de vue agricole, d'appliquer la science des autres. C'était l'œuvre sociale qu'il fallait établir et pour laquelle j'étais armé. Je n'admettais donc pas, pour justifier mon échec, l'excuse des difficultés du personnel, puisque je les connaissais. Je prétendais les résoudre.

Je m'étais fortifié autant que je l'avais pu, en réunissant toutes les chances de succès. Je comptais jouer serré, et, un homme prévenu en valant deux, je ne devais pas succomber aux dangers signalés par M. G. Ville. Armé de la science sociale, je devais explorer ce pays nouveau et ténébreux que me révélaient les dires de M. Jacques, et y trouver ma voie.

C'est ainsi que, délibérément, je m'engageai dans le terrible engrenage, qu'il me fallut traverser tout entier.

III

TROIS ANNÉES DE CULTURE OFFICIELLE

Officielle? — Oui. — Car cette culture porte l'estampille de l'État qui l'enseigne et la patronne.

De plus, elle a pour elle :

— La tradition; elle se perd dans la nuit des temps;

— Le praticien; c'est la culture du paysan;

— Le théoricien agricole qui ne vise qu'à la perfectionner:

— Enfin, l'assentiment unanime de tous ceux qui ne s'occupent pas de culture, mais n'admettent que celle-là.

En sorte qu'elle n'est pas seulement un fait; elle est un dogme. Elle comporte, en effet, une série de conséquences que l'on considère comme obligées, comme bonnes, comme désirables.

Persuadé, comme tout le monde, que la culture était une par essence et qu'il était souhaitable qu'il en fût ainsi, qu'elle pouvait bien présenter certaines variétés, mais seulement dans la même espèce, si je n'eusse rencontré dans les faits tous les éléments nécessaires à cette culture, j'eusse visé à les compléter, à les admettre *comme point de départ*. Je n'aurais pas acheté une propriété ne comportant pas la variété de terres nécessaires à la ferme, s'il s'en fût trouvé; une forêt seule, ou une vigne seule, ou une prairie seule, par exemple; parce que si le bois, la vigne et la prairie rentrent dans la culture, on ne peut, avec une seule de ces espèces de biens, faire de la culture.

Heureusement ma propriété me permettait d'entreprendre cette culture officielle, garantie par l'État, recommandée par tout le monde.

J'avais donc réuni toutes les conditions requises pour réussir dans la culture et, secondé par les circonstances, j'avais rencontré la propriété idéale qui me permettrait de déployer toutes mes puissances. Elle doublait ma force.

Décidément j'avais tout pour moi.

1re année. — Vint enfin la Saint-Jean et, avec le départ du personnel dirigeant, l'arrivée du personnel à diriger.

Fidèle à mon programme, j'avais maintenu la même organisation : un ménage laboureur-vachère, un autre jardinier-basse-courière. — Le premier était du pays ; le second, fort recommandé, était de l'Anjou, où les jardiniers abondent autant qu'ils manquent dans nos parages.

« Avec les charrois de la propriété, m'avait-on dit, vous avez besoin de deux hommes pour faire l'ouvrage *comme il faudrait.* » J'avais pensé à un laboureur-bouvier, mais il n'y avait pas d'étable à bœufs. J'ajournai la question du bouvier à la Saint-Jean prochaine : on s'en était bien passé jusque-là.

Cependant, les vaches parties avec le régisseur à qui elles appartenaient en propre, la ferme était à peu près nue. J'avais à la remonter. — J'achetai donc le même nombre des mêmes vaches du pays.

Pour les instruments, je pouvais choisir les plus perfectionnés sans changer la culture. Je n'y manquai pas.

Quelques grosses dépenses de premier établissement étaient indubitablement nécessaires. — Le croirait-on ? il n'y avait pas de fosse à fumier. Le purin se perdait dans le sous-sol des étables ; les pluies lavaient le fumier, le hâle le desséchait. Le fumier, c'est le trésor de l'agriculteur, c'est de l'or en barre ; c'est à l'entretien de son fumier que l'on juge le bon cultivateur. C'était un hymne au fumier que j'avais entendu chanter à l'unisson par le chœur de toutes les publications agricoles. J'agissais à coup sûr, et construisis amoureusement la fabrique à fumier couverte, source de ma prospérité future. Bien en évidence, à la place d'honneur, elle devait trôner désormais au milieu de ma cour de ferme. Des canalisations *ad hoc* amenaient

de tous les côtés, dans sa citerne, le purin des écuries, des étables, des porcheries, dont le sol avait été rendu imperméable afin de restituer tous les éléments fertilisateurs.

Après le fumier, pierre angulaire de l'édifice, le matériel dont la négligence est si décriée, à juste titre, avait été l'objet de mes préoccupations immédiates. De vastes hangars mirent à l'abri les récoltes, les charrettes, les instruments de culture.

L'étable à bœufs, aménagée dans l'ancien et unique petit hangar, maintenant inutile, attendait le bouvier.

Enfin, pour mes emblavures d'automne, j'avais fait venir les engrais chimiques recommandés, dans les proportions requises.

Bref, sans avoir soldé ces principaux aménagements, la plupart non encore terminés, au 31 décembre 1891, je clôturais ce demi-exercice par :

Achats	6.233 fr. 40
Ventes	288 fr. 50

Je ne m'attendais pas à un bénéfice, naturellement, et je ne fis qu'une remarque qui nous plongea dans l'admiration. C'est à quel point notre consommation était adéquate à la production. Comment, les ventes de nos récoltes ne s'élevaient pas à 300 fr. ? Tout le reste était consommé ou consommable. Arrière, pensai-je, nous n'aurons plus rien à faire avec le vil métal ; nous ne serons pas des hommes d'argent ; nous ne travaillerons pas pour de l'argent, mais pour des produits en nature ! Voilà qui ennoblit singulièrement la vie ! Et puis, n'est-ce pas là la vérité traditionnelle, la supériorité de tout temps reconnue à l'agriculteur ? L'homme n'a pas besoin d'argent, mais de pain, et celui qui fait pousser le blé se rit de l'argent et de son pouvoir néfaste.

Nous découvrions, par la pratique, cet organisme admirable de la ferme. Nous ne le connaissions jusque-là que théoriquement. Je me rappelais les explications que me donnait, aux M***, un brave et vieux général, retraité dans le voisinage. Il était rentré au terroir, revenu au lancé, comme il me le disait, avait

racheté la propriété où il avait été élevé : *Elle n'avait pas changé!* Il m'expliquait comment le bois qui le chauffait provenait du taillis qui avait chauffé son enfance. Chaque coupe était réglée pour la consommation annuelle. Point de dépenses. On nourrissait les gens. Les achats étaient des échanges. On payait le boucher avec les veaux vendus, le boulanger avec quelques cordes de sapin si on ne faisait pas le pain à la maison; mais il valait mieux le faire. On vivait sur son domaine.

Cette expression : *vivre sur son domaine,* nous la comprenions maintenant. Oui, le domaine donne directement la vie par ses produits. Le nôtre était dans ce cas. Nous apprenions à le déchiffrer. Ces deux fermes qui y étaient jointes ne l'étaient pas sans une raison profonde. En métayage, elles complétaient, par la moitié de leurs produits, la vie de la maison plus forte du propriétaire que sa réserve ne pouvait entretenir complètement. Mais cette réserve, par la supériorité de sa culture, servait d'exemple aux autres fermes, les tenait en haleine, introduisait dans leur pratique les perfectionnements et les progrès qu'elles n'eussent pu réaliser toutes seules.

Et jusqu'où ne s'étendaient pas les effets de cette prévoyance, fruit du temps, de l'expérience des générations! Nous commencions à le comprendre. C'est avec attendrissement que nous regardions tous les deux nos noyers. — Tout est prévu, même l'huile! Pervertis par notre formation urbaine, nous préférions l'huile exotique, la soi-disant huile d'olive insipide, et la saveur de cette honnête huile locale nous répugnait. Simple aberration! Nous saurions faire un effort sur nous-mêmes et nos enfants goûteraient cette huile, comme les ancêtres du bon vieux temps.

Nous devenions réactionnaires pratiques. Tournés vers le passé, nous lui demandions des exemples en apprenant à le connaître et à l'apprécier dans les choses qui avaient duré, qui se maintenaient à travers les siècles. Au milieu de ces soi-disant progrès qui ne vivent qu'un jour, la moindre ferme, pensions-nous, n'est-elle pas une puissante leçon de choses? Elle a traversé les siècles, remarquions-nous en consultant les origines de

la propriété. Notre grande ferme existait en 1500, les papiers en font foi; mais elle remontait plus haut.

A quelle époque devait se placer sa naissance? Dans la nuit des temps. En tous cas, depuis 1500, elle a toujours nourri son homme. Donnez-nous de telles preuves, amateurs de nouveautés. Décidément, vive le temps du bon roi Dagobert! Devenons un homme d'autrefois!

Et, comme la marche des événements semblait nous éloigner de cet âge d'or, en politique, nous étions réactionnaires convaincus. Sans un retour vers le passé, c'était, pour la France, la course fatale à l'abîme.

Malgré la merveilleuse aptitude de notre terre à pourvoir à nos besoins, nous remarquions toutefois que nos comptes de maison n'avaient pas varié. Nous dépensions autant qu'aux M***, alors que nous avions tout à acheter. Il est vrai qu'il y avait du coulage.

Si la vie est simple sur le domaine, elle doit être large. C'est un des bienfaits de la vie rurale. Mais le coulage est l'excès, et il provenait de notre faute. Nous étions novices et ne savions pas encore exercer la surveillance, reconnue nécessaire et partout prônée.

Il s'agissait de limiter ce coulage par la surveillance, et de regagner sur nos dépenses courantes, réduites par la consommation des produits du sol, les dépenses de culture.

Pour atteindre ce but, un effort était nécessaire afin de mettre notre terre en état de production intensive; mais, après nous, les générations successives en bénéficieraient. Appuyés, non sur des théories, mais sur la tradition, sur les preuves du passé, un sacrifice était légitimé par la stabilité qu'il assurerait à l'avenir de notre famille. Placement de père de famille prévoyant, fructueux s'il en fut!

2e année. — Il s'agissait de ne dépenser qu'à coup sûr, mais alors sans hésiter, pour réaliser la perfection humaine et n'être jamais arrêtés, dans notre développement futur, par la craintive parcimonie de nos installations premières. Cette hardiesse est une économie bien entendue.

Sur quoi pouvait-elle porter? A coup sûr, sur les installations de ferme et sur le potager.

L'habitation de la petite ferme menaçait ruine : le mur s'était fendu, puis entr'ouvert sous l'action du froid. Il fallut la reconstruire. C'était une dépense nécessaire.

La fosse à fumier faisait déjà mon orgueil : les hangars se dressaient; il fallait donner partout l'eau à la ferme. — L'eau! il n'est pas nécessaire d'en démontrer l'utilité. Je l'y conduisis par des canalisations, croisant tantôt dessus, tantôt dessous, les conduites de purin. Je fus ainsi amené à établir quelques drainages pour écouler les eaux pluviales et celles des postes d'eau. En sorte qu'il fallut dresser la carte du sous-sol de ma cour pour reconnaître tout de suite, en cas d'accident, l'emplacement du tuyau qui viendrait à se boucher ou à fuir. Contemplant le lacis, logiquement établi, des lignes de couleurs différentes, des amenées d'eau, des égoûts, des drainages, je songeais modestement à la canalisation du sous-sol par laquelle commencent les Américains dans l'établissement de leurs villes futures et je me disais : « Mon verre est petit, mais je bois dans mon verre. Ma cour n'est pas une ville, mais elle n'est pas moins bien canalisée. Puis, il se sont mis à cinquante dans la ville pour en faire chacun son morceau. Tandis que, tout seul, je fais ma petite affaire. »

Lorsque, par la suite, un ami se promenait à pied sec, en hiver, là où j'avais connu un marécage, je souriais de l'ingénue naïveté des citadins. Ils n'y comprennent rien, pensais-je, mon hôte ne remarque même pas l'aménagement du sol. Il trouve naturel de ne pas barboter! C'est que la besogne leur est toute mâchée, à la ville; il y a toujours quelqu'un pour la faire à leur place. Ils ont des ingénieurs pour les eaux, d'autres pour la voirie, etc. Tandis qu'il faut que je sois mon propre ingénieur, et aussi mon architecte, mon géomètre, mon arpenteur, mon draineur, etc... La liste des corps de métiers s'allongeait. J'étais bien obligé d'être tout cela. Aussi, quelles aptitudes ne développent pas une pareille vie? Être à même de répondre par soi-même à tous ses besoins, voilà qui épanouit harmonieusement l'homme, en fait un être complet. Les citadins ne sauraient être que des spécia-

listes. Ils me rappellent ces perches effilées que l'on voit en forêt parmi les pins trop serrés. Ils ont donné tout leur effort pour obtenir cette grêle longueur ; comparez-les à ce chêne isolé, au développement harmonieux et puissant.

Je commençais à comprendre le paysan, à sympathiser avec lui. Dans sa vie simple et réduite, il représente une force : la stabilité. Il est ce qu'étaient ses ancêtres. C'est une forte race que cette race du pays qui fait le pays. Et quand je passais en revue toutes les difficultés, tous les problèmes que j'avais tant de peine à résoudre, je ne pouvais m'empêcher de voir cet homme grandir dans mon estime ; car, pour sa part, il sait les résoudre tous. Ses besoins sont plus réduits que les miens, assurément, mais n'est-ce peut-être pas de la sagesse de sa part ? N'en est-il pas plus heureux ? Ne serait-il pas plus sage de l'imiter, d'apprendre comme lui à se réduire ? N'est-ce pas la simplicité qui convient à la vie rurale ? En tous cas, il sait satisfaire ses besoins. Et moi, j'étais obligé de reconnaître que je n'en étais pas capable ; j'étais arrêté à chaque pas. Bref ! je sentais grandir en moi l'admiration du paysan. L'homme d'autrefois s'en rapprochait beaucoup.

Dans cet organisme du domaine procurant directement la vie par ses produits, une pièce reconnue d'une importance capitale, c'est le potager. Les fruits et les légumes, qui entrent pour une grande part dans toute alimentation, doivent être aux champs la base de la nourriture. Les légumes aqueux que les maraîchers apportent à Paris ont tous le même goût et manquent de fraîcheur. Nous voulions nous nourrir, non pas de légumes venus hâtivement, sous châssis, à grand renfort d'engrais et d'arrosage, mais de légumes mûris au plein soleil, qui prendraient leur temps pour croître, et acquérir chacun sa saveur propre, ce goût un peu sauvage, mais si caractéristique, de chaque espèce. Servis en leur saison et non en primeurs, ils constituent, à ce moment plus que jamais, un manger sain et délicieux.

Le potager faisait défaut. Il était à peine ébauché, près de la ferme réserve et cultivé en avoine pour la plus grande partie,

tandis qu'un coin de prairie, choisi près de la rivière, pour être à portée de l'eau, était consacré aux légumes.

Après avoir consciencieusement étudié les maîtres recommandés, nous créâmes un potager modèle qui nous coûta fort cher ; mais il rentrait dans ces dépenses sur lesquels ce serait une faute grave de lésiner. Il fallut, en outre, pourvoir au logement du jardinier devenu nécessaire avec deux ménages qui, étrangers l'un à l'autre, ne se contentaient plus des deux chambres contiguës occupées précédemment par les deux ménages du père et du fils.

Nous en fûmes récompensés, car nous goûtâmes, aussitôt, à des légumes délicieux. Nous n'en eûmes pas notre suffisance, mais ce devait être parce que nous ne sûmes pas bien diriger le jardinage la première année. Beaucoup de légumes se perdirent pour être venus tous à la fois. Nous n'avions point songé à échelonner les maturités. Les melons trop tardifs mûrirent à l'entrée de l'hiver ; mais il nous resta le souvenir des légumes que nous avions mangés à point. Et nous devions arriver à les obtenir ainsi, sans interruption et à temps, tout le long de l'année.

En culture, nous eûmes des succès, grâce aux engrais chimiques et aux semences que j'avais fait venir de la maison Vilmorin. Nous eûmes en particulier des pommes de terre, des betteraves fourragères et des avoines d'hiver, telles qu'on n'en avait jamais vu dans le pays.

Les scories de déphosphoration avaient fait merveille sur les prés ; la récolte des foins avait été doublée.

Voilà qui était d'heureux augure pour la réalisation de nos espérances. Oui, avec des moyens aussi puissants, nous devions arriver à une énorme production.

Cependant les comptes de maison restaient stationnaires. Aux produits du domaine, nous avions beau joindre ceux du potager, nous dépensions toujours autant pour notre vie. Nous nous épuisions pourtant à surveiller notre monde, mais notre surveillance ne devait pas être bien organisée, car le coulage subsistait.

D'un autre côté, en étudiant sévèrement le détail de mes

comptes, il me paraissait qu'il n'y avait pas de dépense qui ne se justifiât. Je me demandais, à chaque article : Referais-je cette dépense, si elle était à refaire ? Et je me répondais : Oui.

Mais, au 31 décembre 1892, j'obtenais à la fin de ma colonne d'achats un total de :

33.957 fr. 05

contre

2.282 fr. 65 de ventes.

Ainsi, j'étais bien d'accord avec moi-même pour le détail ; l'ensemble seul me gênait.

Avec le déficit de ma première année, j'avais donc dépensé 37.619 fr. 30 de mon fonds de roulement.

Il faut décidément beaucoup d'argent pour mettre une culture en train. J'y comptais, mais pas à ce point. J'avais bien entendu parler de 1.000 francs l'hectare comme première mise. D'aucuns, après les avoir dépassés, disent 2.000. Ils n'ont peut-être pas tort. Mon fonds de roulement, que je croyais si exagéré, ne sera pas de trop. Enfin, les grosses dépenses sont faites ; je connais la propriété ; j'ai acquis un peu d'expérience ; cette année doit me donner des résultats décisifs.

3e année. — Cette année fut marquée par de grandes améliorations dans la propriété.

Je retirai à mon fermier de la grande ferme un pacage à moutons qui joignait notre habitation. Nous n'étions pas chez nous. De plus, en le boisant, nous nous entourions d'une ceinture d'arbres, et nous nous affranchissions de la surveillance de la route qui nous dominait de ce côté. Nous nous en félicitons encore. Ce fut une grande amélioration. Mais mon fermier dut renoncer à ses moutons et moi consentir une diminution de bail.

Les bois furent percés d'allées, nécessaires pour la surveillance et l'exploitation.

Une lande de 5 hectares fut défrichée à forfait et, avec de la chaux et de l'acide phosphorique, la récolte d'avoine paya le défrichement et les frais de culture. Drainée ensuite, elle paya son drainage en deux récoltes successives.

Une vigne transformée et fumée aux engrais chimiques donna une végétation luxuriante et pleine de promesses.

Les prés, les pommes de terre, les betteraves, les avoines donnèrent des produits magnifiques.

J'étais content devant mes récoltes, devant ma propriété transformée, mais je faisais une triste mine devant mon livre de comptes au 31 décembre 1893.

Les achats se montaient à 18.627 fr. 35.

Les ventes à..... 2.874 fr. 10.

soit, pour ces deux années et demie de culture, une dépense nette totale de 53.372 fr. 50.

Non seulement mon fonds de roulement était épuisé, mais dépassé et, fait digne de remarque, mes comptes de maison ne voulaient toujours pas faire ressortir la moindre diminution que je pusse porter au crédit de l'exploitation.

« Voyons, me disais-je, il s'agit d'être juste. Et il ne serait pas juste de compter ainsi. J'ai bien dépensé un peu plus que mon fonds de roulement, mais je ne l'ai pas perdu; je l'ai placé. — C'est un accroissement de capital. La valeur de la propriété a augmenté. Il ne serait pas juste, en vérité, de charger ces quelques années de dépenses faites une fois pour toutes et dont le bienfait se fera sentir toujours. Puis-je faire supporter à ma culture la dépense des allées de bois? C'est évidemment absurde. La fosse à fumier n'est-elle pas une source de richesse dont le bienfait se prolongera indéfiniment, tandis que je mets sa dépense au compte d'une seule année. Quoi! je m'arrêterais au moment où je vais bénéficier de toutes ces dépenses bien faites, fructueuses? J'irais, de gaieté de cœur, les rendre inutiles, et cela, lorsque je réussis dans ma culture et qu'il ne me reste plus qu'un petit effort à faire? C'est vouloir consommer sa perte à plaisir! C'est là que serait la folie! »

Mon Sancho Pança répondit à mon Don Quichotte : « Mon ami, tu te mens à toi-même. D'abord tu t'es juré de ne pas dépasser un fonds de roulement qui répondait à tes prévisions les plus larges pour la mise en train de la propriété. Ainsi tu avais fait d'avance l'amortissement de ces premières dépenses; il n'est

plus à refaire. Puis, si par tes bois tu dois reconstituer sûrement ta perte, es-tu sûr de ne pas l'augmenter par ta culture? Non. Le crois-tu même? La main sur la conscience, tu es persuadé que tu n'y arriverais pas. Ce n'est donc pas la raison qui te guide, mais la passion qui t'emporte. En ce cas, mon pauvre ami, tu y passeras comme les autres. Tu ne seras pas plus malin qu'eux.

« Je t'admirais dans le conseil, j'étais fier de toi. Je me disais : Il est très fort; il prévoit tout. Mais tu es faible dans l'action. Tu as tout prévu, mais tu as partout succombé et tu fais tout ce que tu avais justement critiqué. Comme l'agriculteur, tu cours du matin au soir, tu lis des livres agricoles, tu t'absorbes dans tes comptes, sans un moment de loisir. Tu es devenu, à ton tour, le forçat de la culture, sous prétexte de mise en train; mais cette mise en train durera toujours. Tu joins même les opinions opposées que tu condamnais jadis au nom du bon sens : tantôt, fanatique de science, tu te demandes s'il ne faut pas, pour réussir, sortir d'une école d'agronomie ; tantôt, admirateur de l'empirisme du paysan, tu crains de ne pas sentir assez de son sang couler dans tes veines. Tu te plains de ton personnel? Mais M. G. Ville t'avait prévenu et tu répondais que c'était justement ta partie. Es-tu heureux? Tu as la discorde dans tes gens de maison, la guerre à la ferme; ta femme s'épuise à te seconder; tu n'arrives pas à remplir ta tâche, tu sens la ruine au bout et tu veux persévérer. Voilà ton bilan, mon ami. »

C'était vrai, nous en étions là. Si une révolution avait pu nous enlever notre propriété, c'eût été chez nous un soupir de soulagement, car nous arrivions à la détester à force d'y souffrir. Notre œuvre de patronage se retournait contre nous. Dans quel guêpier ne nous étions-nous pas fourrés! nous étions littéralement mangés par nos gens. Nous n'avions même pas l'illusion de faire du bien. Notre personnel empirait chez nous. Nous le corrompions, non intentionnellement, mais en fait.

Bref, j'étais absolument convaincu qu'un second fonds de roulement, d'égale importance, ne nous tirerait pas d'affaire — non, il ne nous permettrait pas de mettre notre propriété en

état de rémunérer nos dépenses annuelles de culture ; elles l'emporteraient toujours sur les recettes. Il prolongerait seulement une culture coûteuse : nous serions obligés de continuer à servir annuellement une rente à notre terre.

D'où nous venait cette assurance, nous le dirons plus loin, mais nous l'avions, sans l'ombre d'un doute.

Amèrement, je pris donc le parti d'arrêter la culture.

Arrêter une culture du jour au lendemain est impossible ; elle ne s'arrête pas comme une industrie. Il fallait finir l'année agricole, atteindre la Saint-Jean, les gens étant loués à l'année ; puis rentrer, après la Saint-Jean, les récoltes déjà en terre.

Mais j'arrêtai tout nouveau travail de culture et annonçai à mon personnel son licenciement dans les délais voulus pour qu'il pût se placer ailleurs. Il fallait pourtant l'occuper jusque-là, occuper les chevaux qui, n'ayant plus assez de travail, et insoucieusement surveillés, menaçaient d'occasionner des accidents. Je les voyais s'échapper, rentrer au galop avec les tombereaux : un jour, ils faillirent ainsi écraser mes enfants. Nous vécûmes six mois en face des prodromes les plus irrécusables de la ruine.

Le personnel parti, il fallut, à la tâche, faire faucher, faner, rentrer un foin inutile dont les meules noircies me servirent encore longtemps pour la litière ; puis moissonner, en surpayant les moissonneurs qui, se sentant nécessaires, menaçaient de faire grève. Cette année, nous ne pensions plus à la consommation, mais à la vente. Je voulais, si possible, rattraper, dans ma liquidation, les trois mille francs dépensés en plus de mon fonds de roulement. Vains efforts : les bestiaux achetés cher furent vendus bon marché : le blé était bas ; si bien qu'au 31 décembre 1894 notre budget de l'année se décomposait ainsi :

Achats	10.373.80	
Ventes	5.869.75	
Soit :	4.504.05	de perte.
Soit en tout, non plus	53.372.55	
mais bien	57.876.60	de perte.

Cependant, fait toujours digne de remarque, nos comptes de maison s'obstinaient à rester stationnaires. Lorsque nous conservions tous les produits de notre domaine pour la consommation, nous avions espéré une diminution de dépenses que nous n'avions su réaliser. En vendant tous ces produits dont nous consommions pourtant notre part, nous en étions arrivés à prévoir, naturellement, une augmentation correspondante de dépenses. Elle ne s'était pas produite. Le départ de nos gens, la cessation de leur consommation et du coulage avait suffi pour rétablir l'équilibre. Était-ce donc là la radicale solution à cette mystérieuse organisation de la surveillance qu'en faisant mon *mea culpa*, je m'évertuais à chercher?

Malgré le désarroi de cette fin de culture, bien qu'au spectacle confus de la désolation eût succédé, autour de nous, le silence de la mort; malgré notre déception, devant cet échec avéré dont rien ne venait pallier l'évidence qui éclatait pour nous à toute heure et à chaque pas, nous éprouvions une sorte de détente bienfaisante.

Notre tristesse était plutôt d'ordre moral et voulue. C'est par réflexion que nous étions tristes de l'écroulement de nos espérances, de la ruine achevée de notre œuvre patronale. Au fond, nous étions honteux de jouir de notre tranquillité, de nous sentir plus heureux en voyant venir la paix. Cette paix, que nous voulions conquérir par la victoire, la défaite nous l'apportait. Heureuse défaite! digne d'être souhaitée, comme les victoires à la Pyrrhus d'être redoutées.

Quand nous surprenions en nous les effets d'une gaieté qui revenait invinciblement, nous tentions de les arrêter. Et avec un regard sévère, de sérieux reproches, nous nous rappelions à la tristesse de la situation. Que ferons-nous des terres de la réserve? nous disions-nous alors.

Au fait, oui, qu'en ferons-nous?

C'était là notre épée de Damoclès. On n'arrête pas la terre comme une machine à vapeur. Le moteur, ici, n'est pas en la puissance de l'homme. Il ne saurait ni l'arrêter, — la terre est toujours en travail, — ni le détourner comme un meunier, par

exemple, détourne un cours d'eau pour immobiliser sa roue. Pour immobiliser la terre, il faut lutter contre elle, la travailler et nous n'avions plus de laboureur. Nos champs en friche produisaient des mauvaises herbes. A les laisser grainer, nous salissions nos terres et rendions toute culture ultérieure impossible sans de coûteuses dépenses. Les boiser, c'est bientôt dit, mais c'est une grosse détermination à prendre que d'immobiliser ainsi une propriété au delà de la vie d'un homme. Ne nous en repentirions nous pas plus tard, quand le mal serait sans remède ?

Mon fermier me proposait bien de reprendre ma réserve. Je crois fort qu'il jugeait, à la vigueur des mauvaises herbes, que les engrais enfouis produiraient sans frais quelques récoltes et qu'il ne demandait pas mieux que d'en profiter. Mais il me répugnait de ne pas bénéficier de cette fertilité que j'avais créée.

En même temps, nous étions en butte à des reproches qui nous retournaient le fer dans la plaie. Nous n'avions pas assez persévéré. Qu'est-ce que trois ans de culture? Nous abandonnions au moment de récolter. Bref, les bonnes raisons de mon Don Quichotte. Malheureusement les sages conseillers qui avaient persévéré, me contaient, en même temps, que, malgré leur persévérance, leur culture leur coûtait toujours.

Je commençai à boiser, lentement, comme à regret, et seulement là où je savais bien faire. Les autres terres revenaient à l'état de landes, tandis que je ne prenais aucune décision à leur sujet.

Cependant nous étions contents, malgré nous. L'instinct est décidément le plus fort. Rien ne peut lutter contre le bien-être qu'apporte le salut.

Un matin, je faisais, au pas de ma jument, et avec une douce mélancolie, mon tour de propriétaire, par ancienne habitude. Un homme labourait tout contre une ajonnière qui bordait mes bois. Désœuvré, je m'arrêtai à causer.

— Je ne savais pas que vous aviez du bien par ici, dis-je à l'homme que je connaissais comme mon voisin à l'autre bout de la propriété.

— Oui, cette pièce joignait ce champ de feu mon père; je

l'ai achetée lors de la vente de défunt X***. Son fils n'en voulait pas; il est parti dans le bien de sa femme.

— Ça n'a pas l'air bien gras.

— Non. C'est du pur sable. Aussi ne l'ai-je pas achetée cher. Elle me revient à 2 fr. 50 la chaînée avec les frais d'acte. C'est tout ce que cela vaut et cela ne paie pas la culture.

— 2 fr. 50 la chaînée, moins de 400 fr. l'hectare. Ce n'est pas cher. Mais alors, dites-moi, que peut valoir cette lande? demandai-je en montrant l'ajonnière.

— M. C*** en a bien refusé 700 fr. de l'arpent (plus de 1.000 fr. l'hectare).

— Mais, c'est incroyable!

— Il a eu raison, Monsieur, c'est d'un bon rapport. A ce prix, elle lui a toujours rapporté plus de 5 du 100.

Je tombais des nues. Quoi! la terre abandonnée à elle-même aurait plus de valeur que la terre cultivée et rapporterait davantage.

— Mais alors, pourquoi ne laissez-vous pas votre champ en friche, il redeviendrait lande et vous rapporterait au lieu de vous coûter.

— Oui, Monsieur, mais nous ne pouvons cultiver comme cela. Mon seigle me donne toujours de la litière et j'en suis à court. Puis, il faudrait attendre trois ans l'ajonc et je n'ai pas d'avance. C'est bon pour des bourgeois; on ne fait pas comme cela, nous autres.

La lumière s'était faite dans mon esprit par les deux rapprochements suivants :

Lors de mon acquisition, j'avais été étonné du prix moyen d'estimation porté pour les prairies. Je le fus bien plus en apprenant que le moindre pré avait coûté 2.500 fr., tel autre 3.000 fr. l'hectare, d'autres davantage. Comme je m'étonnai de cette supériorité de valeur des prés sur les terres de culture cotées de 5 à 600 fr. l'hectare, on me répondit, qu'à ce prix, les prés avaient toujours rapporté 5 pour 100.

Je fus bien surpris encore. On m'avait parlé de 2 1/2 pour 100 comme valeur de location des terres de ferme. — Mais les

prairies ne peuvent se faire que dans les vallées. Les vallées sont étroites en Touraine, les plateaux de culture très étendus; je mis sur le compte de la rareté des prairies leur valeur. Tout le monde voulant des prairies, leur prix montait; c'est l'effet naturel de la demande. Mais le point qui restait obscur pour moi, c'est comment, à ce prix, elles rapportaient 5 pour 100. Cela, je ne me l'expliquais pas.

La demande, en haussant le prix d'achat des prés, aurait dû plutôt faire baisser leur rapport. S'ils étaient plus recherchés que les terres de culture à cause de leur rareté, ils auraient dû rapporter un taux moindre et non double.

En second lieu, l'année précédente, on m'avait offert de me vendre, à 6 francs la chaînée, un petit bois contigu à mon domaine. Ils me prennent pour un novice, pensai-je, et veulent me faire payer la « convenance ». — La convenance est le point de départ du chantage, la cause recherchée du surpaiement. Il est vrai, vous dira-t-on, que la terre ne vaut que 4 francs la chaînée, mais, si j'en demande 8, c'est parce que vous avez *convenance* à l'acheter. Elle joint un de vos champs, rendra les labours plus faciles, vous arrondira, vous donnera accès à la route, etc. La convenance se paie et très cher.

Comment, me disais-je, ils ont le toupet de m'offrir ce bois à 1.000 francs l'hectare, immédiatement après la coupe, c'est-à-dire lorsqu'il n'a plus que la valeur de la terre nue, et le champ voisin me revient à 500 francs l'hectare, et c'est de la terre de labour!

Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'un meunier du voisinage avait acheté à ce prix. Le rencontrant peu après :

— Eh bien, lui dis-je, vous payez bien! 1.000 francs l'hectare un bois qui vient d'être rasé! C'est cher!

— Mais non, reprit-il, c'est le prix de la terre ensemencée en bois. La dernière coupe a rapporté 5 du 100, c'est moi qui l'ai achetée.

Ainsi donc, l'hectare de pré valait quatre fois l'hectare de terre et l'hectare de bois ou de lande avait une valeur double.

Les productions naturelles quadruplaient ou doublaient la

valeur de la terre : le travail la diminuait de moitié. La terre de labour, à valeur réduite, rémunérait le travail au taux de 2 1 2 pour 100, et la terre dont la valeur est quadruplée ou doublée par une production naturelle, récompensait l'oisiveté de son propriétaire par du 5 pour 100! C'était inconcevable.

Comment! je serais tombé sur la bonne exploitation de ma terre le jour où, croyant l'abandonner à son triste sort, je m'étais croisé les bras? Je n'aurais qu'à continuer pour doubler la valeur du fonds, quadrupler le revenu?

Le travail puni, alors, l'oisiveté récompensée? J'étais scandalisé; c'était immoral.

Je n'eus de cesse que je n'eusse éclairci cette anomalie. J'en cherchai l'explication par la méthode de la science sociale et la trouvai en examinant le travail auquel se livraient les propriétaires de prés, de bois, de landes. Lorsque ces natures de biens ne faisaient pas partie intégrante d'une ferme, servant alors à sa consommation directe et non à la vente, elles avaient toujours pour propriétaires des capitalistes de village : marchands de biens, marchands de bestiaux, meuniers. Ces capitalistes trouvent emploi de leur argent à 5 pour 100; dès lors ils ne le placent qu'à ce taux. Ils font monter ou baisser, en achetant ou en se retirant, la valeur des prés, des bois, des landes, de façon à ce que, d'après le prix des dernières coupes, le rapport se maintienne à 5 pour 100. Cela se fait mécaniquement, sans concert préétabli. Le rapport d'un pré offert dépasse-t-il 5 pour 100, d'après la vente des dernières coupes? Les acheteurs se présentent, se font concurrence. La valeur du bien monte. Le rapport est-il inférieur à 5 pour 100? On ne trouve plus d'acheteur. Le bien perd; il faut baisser le prix de vente.

Mais qui fait les prix en achetant la coupe? Ce sont les petits propriétaires, les paysans, qui ont besoin de bois, de litière et de foin, et qui n'en ont pas.

Pourquoi n'en ont-ils pas? C'est bien simple. Parce que ce sont de petites gens, toujours à court.

Le paysan n'a pas de pré parce que le pré est trop cher. — S'il n'a que 2.000 francs, il aime mieux acheter quatre hectares

de terre qui lui fourniront le travail et la satisfaction de ses besoins, qu'un hectare de pré qui lui rapportera 100 francs, mais qui ne lui donnera ni son travail ni sa vie. Seulement il manquera alors de foin et devra l'acheter. C'est la concurrence de ces petites gens qui fait monter le prix de ce foin qu'ils doivent acheter coûte que coûte, dont ils ont absolument besoin. En se saignant, ils peuvent donner 100 francs chaque année ; où trouver 2.000 francs? Seul, le paysan aisé pourra s'assurer son foin en achetant la prairie.

Même explication pour les bois et pour les landes, mais ici il y a plus. Si la prairie, de sa nature, est intransformable, la lande et le bois peuvent se défricher. Lorsqu'il en a hérité, le paysan imprévoyant ou besoigneux voit dans cette transformation un intérêt immédiat. La lande et le bois ont accumulé dans le sol une fertilité qui se traduira, sans dépense, par plusieurs belles récoltes ; mais ensuite la terre sera épuisée. Il défriche, et tue ainsi la poule aux œufs d'or. Non seulement il n'aura plus son bois ni sa litière, mais il devra les payer plus cher. Une lande en moins dans le pays fera un acquéreur en plus pour renchérir le prix de la litière raréfiée.

Je fis la contre-expérience en parlant, de divers côtés, de mon projet de mettre toute ma propriété en bois, en prés, en landes.

— Vous aurez plus de rapport, me répondit un gros cultivateur, maire de son village.

Je croyais rêver à cette confirmation.

La simplicité de la solution était telle que je ne pouvais y croire.

— Mais alors pourquoi ne le fait-on pas?

— Cela ne se peut pas.

— Comment, je ne le puis pas? je n'ai qu'à me croiser les bras et cela se fera tout seul.

— Oui, vous, parce que vous ne faites pas de culture. Et puis, si tout était en lande, la litière ne vaudrait plus rien. Qui l'achèterait ?

— Évidemment, mais ce n'est pas le cas. Les prés se louent

facilement, les bois se vendent comme on veut; quant à la litière, les gens de chez moi vont la chercher à 15 kilomètres; elle manque dans le pays.

— Bien sûr, mais tout le monde ne peut pas faire comme cela.

Comme je n'avais pas à chercher, pour le moment, une solution générale, je n'en restai pas moins sur cette conclusion : en laissant ma terre à elle-même, j'augmente sa valeur marchande, sa fertilité, et son rendement. J'étais tiré d'affaire !

Cette solution, en contradiction avec toutes les idées reçues, me sauvait; je n'en étais pas fier cependant.

L'État, me disais-je, n'enseigne rien de pareil, et je crains qu'il ne voie pas mon expédient d'un œil favorable. L'État, à juste titre, est jaloux de ses monopoles. Il faudra, je le crains, faire mon deuil de la décoration du Mérite agricole. La tradition se dresse contre moi et, du haut de la pyramide de l'histoire, quarante siècles me réprouvent. La science agricole m'écrase de son mépris.

L'opinion publique, enfin, a adopté la culture officielle. Elle n'est pas tendre, l'opinion publique, pour ceux qui dérangent les idées auxquelles elle a donné droit de cité et je crains de les bouleverser singulièrement. Car enfin, à en juger par ma propre surprise, qui se doute d'un fait aussi extraordinaire dont rien, soit dans les faits, soit dans mes lectures, ne m'avait permis de supposer l'existence? Qui se doute, non qu'il en soit ainsi généralement en France, mais que ce fait s'y produise quelque part? Tous ceux à qui j'en ai parlé sont restés incrédules ou confondus.

Ma solution enfin n'avait même pas mon approbation. Elle ne répondait à aucune de mes aspirations, elle me laissait confus.

Il me semblait qu'elle m'avilisait. Certes! je n'avais pas envie de la publier à son de trompe. Je ne pensais pas à me vanter de mes mésaventures, mais je me demandais, parfois, si mon devoir n'était pas de faire ma confession et de crier casse-cou aux néophytes agricoles. Mais quoi!

Je pouvais bien leur dire : « Gardez-vous de la culture officielle, elle vous mènera à la ruine ». Mais la négation ne suffit pas. Je ne pouvais pas leur recommander de ne rien faire, mais seulement déclarer qu'il vaut mieux ne rien faire que de pratiquer la culture officielle. On ne recommande pas la passivité, mais l'action, et là commençait mon embarras.

Bizarrerie singulière ! Cette solution n'avait pour elle que l'assentiment du paysan. J'en recevais les marques les moins équivoques. Mais cette approbation même ne faisait qu'accroître ma honte. Il me répugnait singulièrement de bénéficier, sans rien faire, des tristes nécessités que lui imposait son travail ingrat. Allais-je donc devenir un usurier de village ?

Non, ma misérable solution n'était soutenue par personne. Mais ni mon dégoût, ni celui des autres ne pouvait empêcher qu'elle ne fût. Et c'était sa force, la force des choses.

Elle me sauvait de la ruine, et, avec moi, tous ceux qui se ruinent avec la culture officielle.

Car, si le rapport des productions naturelles peut être ici un fait absolument exceptionnel, admettons même unique, il n'en est pas moins vrai que partout cette manière d'exploiter la terre prévient la ruine. Beaucoup se sont ruinés en persévérant dans la culture officielle : personne ne pourra se ruiner en persévérant à demander à la terre des productions naturelles.

En somme, n'est-ce pas le mode rémunérateur d'exploitation des fermes normandes entièrement converties en herbages ?

Malgré moi, il fallait bien reconnaître que j'avais mis le pied sur un terrain solide. Je pouvais y demeurer ; peut-être même pourrait-il me servir de point de départ vers le mieux, car il devait y avoir mieux, bien que je ne le visse pas.

Solution antiofficielle, antithéorique, antipathique, nouvelle.

Elle ne provenait pas des maîtres qui, sans responsabilité, règlent notre culture comme ils administrent l'argent des contribuables. Elle provenait de l'intéressé, théoriquement récalcitrant, mais pratiquement vaincu par les faits.

C'était une solution de propriétaire.

IV

NOTRE EXPÉRIENCE DU PAYS

J'ai dit que trois années de culture officielle nous avaient donné la persuasion, sans aucun doute, que nous ne pourrions jamais arriver à rendre cette culture, non pas rémunératrice, mais simplement payante; que, quels que fussent les sacrifices consentis, nous ne pourrions jamais équilibrer nos dépenses annuelles par nos recettes annuelles. Nous étions convaincus que, tant que nous la continuerions, il nous faudrait, chaque année, servir une rente à notre terre, qualifiée cependant de terre de rapport.

D'où nous venait cette conviction?

1° Du fait que cette culture rend étroitement dépendant du pays;

2° De notre expérience des mœurs locales.

Que cette culture rendît étroitement dépendant du pays, c'était, pour nous, une simple constatation. Je n'avais affaire qu'aux gens du pays, et j'avais continuellement affaire à eux.

Tous les matins, il me fallait passer par mon village pour hâter le bourrelier qui n'avait pas rapporté le trait cassé, promis la veille, et dont le retard entravait le travail; m'entendre avec le charron pour une réparation; voir le forgeron; bref, il y avait toujours quelque chose en train avec les ouvriers du village, nécessitant mon intervention quotidienne.

La surveillance des hommes de journée devait être constante pour obtenir un peu de travail. Puis, l'un ayant fini, il fallait l'employer ailleurs; un autre avait manqué de parole, il fallait aller le relancer ou chercher un remplaçant. C'était donc un contact incessant avec les gens de la commune.

Le mercredi, jour de marché, nous allions à la ville. Il faut se tenir au courant des prix. Les fermiers ont toujours quelque chose à vendre, toujours quelque chose à acheter. C'était le jour naturellement indiqué pour faire les commandes aux fournisseurs urbains. Nous revenions dans une voiture bondée de provisions. Au marché, nous rencontrions chaque semaine tous nos voisins, venus par suite des mêmes nécessités.

Les grandes foires plus éloignées, dans la capitale de la province, correspondaient aux besoins plus espacés. Comme de tout temps dans les pays agricoles, les marchés et les foires étaient le mode de commercer. Celles-ci donnaient lieu à des rencontres avec un voisinage plus étendu, mais qui ne sortait pas du pays.

Quand on a affaire journellement aux gens de sa commune, hebdomadairement à ceux de son arrondissement, mensuellement à ceux de sa province, on est bien solidaire de tout ce monde. Il est bien évident que c'est par un effet du travail que l'on se rencontre, soit au marché, où l'on a affaire, avec des voisins qui y ont également affaire, soit en wagon avec les mêmes voisins qui vont, comme nous, à la foire pour y voir des machines agricoles. Il n'est pas moins évident que de ces rencontres naissent des relations plus étroites, des invitations qui engagent. On ne saurait toujours les refuser sans froisser. On tient à être bien avec des gens que l'on rencontre souvent, car il serait très désagréable d'être mal avec toutes les personnes que l'on doit voir sans cesse; pour être bien avec elles, il faut partager un peu la manière de voir générale dans le pays; on est donc dépendant du pays du fait de son travail.

La contre-épreuve confirme cette observation. Prenons un travail qui rende indépendant du pays. Il y en a : ma première métamorphose, par exemple, en producteur de bois, de litière

et de foin. L'influence contraire va se faire sentir et raréfiera singulièrement les relations avec les gens du pays.

Les bois, les ajoncs et les prés étant vendus sur pied, à la criée, me voici en contact, deux fois par an, avec mes acheteurs; ils viennent me trouver un jour d'automne pour les bois et les ajoncs et un jour de printemps pour le foin. Je n'ai plus affaire, et pour cause, avec mon bourrelier, mon charron, mon maréchal ferrant; les courses quotidiennes au village, nécessitées par le travail précédent, cessent du fait de ce nouveau travail.

Je n'ai plus à fréquenter le marché hebdomadaire, la foire mensuelle; nous allons chez nos fournisseurs le jour où nous en avons besoin ou nous leur écrivons; nous n'attendons plus l'occasion du marché et de la foire. Nous ne rencontrerons donc plus nos voisins que quand nous irons les voir; nous resterons en très bons termes avec eux, mais nous les verrons moins; c'est fatal.

Pour prouver à quel point le travail peut rendre indépendant du pays, j'indiquerai nos relations locales de cette année.

Nous ne nous bornons plus aux bois, prés et ajoncs, mais notre travail actuel nous assure la même indépendance. Eh bien! cette année, je n'ai pas traversé mon village, distant de 1.500 mètres; jamais nous n'avons été au marché ni à la foire. Nous passons facilement des périodes de trois mois sans mettre le pied dans les villes où ils se tiennent. Enfin, nos visites sont si espacées que nous en faisons à peine une par mois.

Vous avez donc tout votre pays à dos? Nullement.

Si je n'ai pas mis les pieds dans mon village, c'est que je n'en ai pas eu l'occasion. J'ai beaucoup gagné dans l'estime des gens du pays et j'y suis bien mieux vu que lors de mes visites quotidiennes. La réciproque est vraie; je les aime aussi davantage. Mais notre maison est située entre notre village et la gare avec laquelle nous avons surtout des rapports. Par sa situation géographique, notre village est placé dans une sorte de cul-de-sac qui ne mène à rien; l'église est en dehors; la route le borde; en sorte qu'il faut y avoir affaire pour y passer et je n'y ai pas eu affaire.

Le téléphone, dont l'installation a été nécessitée par notre nouveau travail, nous épargne les courses en ville ; nous communiquons de chez nous et envoyons à la gare pour nos expéditions ou pour recevoir ce que nous avons demandé.

Fort bien, mais alors vous vivez comme des loups, sans voir personne? Nullement encore. Mais nos relations se sont déplacées. Elles sont maintenant à domicile : nos amis viennent nous voir et séjournent chez nous; nous leur rendons leurs visites en allant nous établir chez eux. Nos relations sont beaucoup plus fréquentes, plus intimes, plus continues, et nous trouvons cette manière de se recevoir beaucoup plus agréable. Seulement ces relations ne sont plus celles de nos voisins; elles sont tout à fait indépendantes du pays; elles nous arrivent par le chemin de fer et non par la route. L'éducation de nos enfants, dont nous nous sommes uniquement chargés, instruction comprise, nous laisse moins de temps à consacrer à des visites qui emploient une demi-journée par suite des distances à franchir. En sorte que nos relations, au lieu d'être commandées par le voisinage, comme d'ordinaire à la campagne, en sont aussi indépendantes qu'à Paris, où habiter la même maison n'est pas une raison pour se connaître, même de vue.

La dépendance ou l'indépendance vis-à-vis du pays est donc bien une conséquence du travail. Et, entre parenthèses, c'est de cette indépendance que jouissent la plupart des châtelains citadins, du fait, non de leur travail, mais de leur oisiveté rurale. C'est cette indépendance qui leur fait ignorer profondément les mœurs du pays, même s'ils y passent six mois de vacances chaque année, comme je les ignorais moi-même après avoir séjourné des années en Touraine, mais en citadin désintéressé. Seule la dépendance du pays me les a révélées. Mon indépendance actuelle m'en éloigne à tel point que je dois faire appel à mes souvenirs d'agriculteur officiel pour les ramener. L'expérience passée me permet, il est vrai, de contrôler, à toute heure, ces souvenirs, par le moindre indice; mais nos remarques présentes ne suffiraient pas à les bien pénétrer. Et puis,

l'accoutumance blase l'observation. Quand on est désintéressé, on se dit : c'est comme cela, et on passe outre. Il faut être neuf et en souffrir pour bien saisir les faits sur le vif. Car le besoin de s'en sortir aiguise singulièrement l'observation.

Dans quelle situation nous plaçait cette dépendance que nous imposait la culture officielle?

De nos impressions sur les mœurs locales je n'ai cité jusqu'ici que le sentiment d'admiration qui grandissait en nous à mesure que nous constations la supérieure aptitude du paysan à se tirer d'affaire alors que nous nous enlisions. Toutefois cette admiration pour le paysan s'arrêtait à la reconnaissance de cette supériorité.

Notre expérience des mœurs locales nous en faisait peu à peu découvrir l'horrible spectacle.

Notre pays présente, au plus haut point peut-être, les caractères sociaux que l'on rencontre chez le paysan du village à banlieue morcelée, si répandu malheureusement en France, c'est-à-dire la désorganisation profonde de la famille par l'abandon des vieux parents et l'absence totale d'éducation des enfants.

De cette absence d'éducation résulte une anarchie profonde et générale, le sentiment partout répandu de ce qu'on appelle l'indépendance, mais qui n'est que la révolte contre tout devoir. Ce n'est pas l'indépendance de l'homme qui se suffit par son travail, mais celle du parasite qui exige qu'on l'entretienne.

Quelques anciennes et excellentes familles se font pourtant admirer au milieu de cette désorganisation générale. Elles le doivent d'ordinaire à leur isolement des villages. Elles représentent, avec ses qualités, mais aussi avec sa routine, l'ancien type du paysan à domaine plein, soit qu'elles aient pu conserver le leur, soit plutôt qu'elles en aient l'équivalent par la location d'une ferme où elles se sont succédé depuis des générations. Elles diminuent toutefois et ne se reconstituent guère. L'avenir n'est donc pas là.

De plus, la culture de la vigne a produit dans le pays, à l'époque de sa splendeur, une richesse vite venue, mais aléatoire, qui a exalté un orgueil poussé au paroxysme par l'igno-

rance la plus complète des nécessités sociales. La ruine de la vigne par le phylloxera a donné, en fait, un cruel démenti aux prétentions que sa prospérité avait fait naître et excité une envie haineuse contre tout ce qui y contredit.

La misère est profonde. Les décès l'emportent sur les naissances. La commune, réduite d'un tiers depuis vingt ans, se vide par l'émigration urbaine.

Enfin l'esprit de clan paraît avoir régné de tout temps sur ce pays, dans lequel le type celtique a conservé une intensité remarquable. Les politiciens s'en sont emparés et ont poussé, par leurs flatteries intéressées, toutes ces tendances à leur dernière acuité. Dans un pareil milieu, ils dominent en tyrans.

Quelques faits, destinés seulement à faire toucher du doigt les conséquences dans lesquelles nous mettait forcément la dépendance du pays, éclaireront ce tableau.

L'horrible spectacle des mœurs de ces malheureux paysans nous montrait en premier lieu la férocité de leurs relations personnelles.

Nos villages sont d'abord divisés en deux partis, ayant leur vie absolument séparée, leurs fournisseurs distincts. Il y a deux boulangers par village, deux maréchaux ferrants, deux séries de débitants de boissons. On ne peut aller que chez le fournisseur de son parti. Il n'y en a pas de neutre. Et l'on ne peut être neutre soi-même, sous peine de devenir le paria des deux partis et de se rendre la vie impossible. Le nouvel arrivé est mis en demeure de choisir. Être rejeté de son parti est la punition suprême. Elle équivaut à la mort locale, à la proscription, et entraîne à bref délai l'exil.

Un de mes ouvriers m'annonça, un jour, son départ pour une petite ferme, à une quinzaine de kilomètres.

J'en fus fort étonné. Il était à son aise et, content de lui, je l'employais, comme terrassier, pendant tout son temps libre. Ses explications me parurent embarrassées et pleines de réticences. Je pris des informations.

« Il fait bien, me dit-on. Il n'était que temps. Sa femme jette des sorts. Elle fait avorter toutes les vaches du voisinage. »

Devant la réprobation générale, abandonné de son parti, il ne pouvait lutter isolé. Il le tenta d'abord; mais, vaincu, il dut louer sa maison et son bien, et quitter le pays.

En dehors de cette grande division, il y a des inimitiés personnelles par lesquelles s'allument dans les yeux cette noire flamme de la haine, qu'on n'oublie pas quand on l'a vue une fois. Elles naissent de l'envie ou de la vengeance. Pourquoi Pierre a-t-il fait cela à Jacques? « Il avait contre lui une jalousie ou une rancune », est la réponse invariable. Ces haines paraissent nécessaires, car c'est à la façon dont elles s'exercent que l'on donne la mesure de son caractère; c'est par là que l'on montre comment l'on entend se faire respecter, que l'on fait dire : « Un tel, il n'est pas bon de se frotter à lui; il n'oublie jamais; il sait attendre aussi longtemps qu'il faut le moment de se « revenger ». Y renoncer serait une faiblesse méprisable.

Une mère était brouillée avec sa fille. Depuis des années elles ne s'étaient point « causé ». Elle tombe très malade, son curé exige la réconciliation avant de lui administrer les derniers sacrements. Elle accepte. Mais il a le malheur d'ajouter que l'extrême-onction n'entraîne pas la mort; que souvent, au contraire, elle guérit le corps aussi bien que l'âme. La mourante se redresse et, à la stupéfaction de son curé, déclare qu'elle ne veut plus de la réconciliation projetée. « Si je venais à guérir, comment ferais-je? Il faudrait la revoir! » Elle n'avait accepté qu'une réconciliation *in articulo mortis*.

Dans un hameau écarté, existe un chef reconnu, accepté pour certaines affaires. C'est l' « Autorité sociale ». Comment l'est-il devenu? C'est bien simple; il a battu tout le monde, explique-t-on. Mais un jour, un jeune, grandi dans sa terreur, se sent le plus fort; il lui cherche querelle, le bat et prend sa place.

Sommes-nous donc en Nigritie? Je croyais lire un récit de voyage au centre de l'Afrique. Ce sont les mœurs des roitelets nègres.

Dans un milieu aussi profondément désorganisé par la misère, le plus riche du pays excite toutes les convoitises. *A priori*, il est hors parti, c'est-à-dire qu'il les a tous deux contre lui. Contre le

nouveau venu, il y aura d'abord la conspiration du silence. Il ne pourra se procurer aucun renseignement; on veut profiter de son ignorance. Celui qui lui « apprendrait les prix » serait considéré comme un traître.

Chez les imprévoyants, la seule compréhension du commerce est celle du commerce à gros bénéfice. L'habileté consiste à écorcher l'acheteur. Il se présente au vendeur, il a donc besoin de lui; il s'agit de taxer ce besoin le plus haut possible et non de vendre l'objet à sa valeur. Pour y atteindre, il est très important que la valeur de l'objet ne soit pas fixée. « Il n'y a plus moyen de faire les affaires aujourd'hui, me disait M. Jacques. Avec les journaux, tout le monde connaît les cours. »

Plus tard, quand on a reconnu que vous êtes au courant, les prétentions baissent; la bonne période est close, mais les prix restent encore personnels.

— Combien vaut la barrique de chaux? demandai-je à un journalier.

— Je l'ai payée 2 fr. Pour vous ce serait 2 fr. 50.

Ceci dit tout naturellement.

— Je ne sais comment cela se fait, me dit un paysan aisé, mais il faut que je paye 22 sous ce qui en vaut 20 et ne puis le vendre que 18.

Fait curieux, mais véritable. En effet, les intéressés aiment mieux refuser l'affaire que de ne pas prélever la taxe personnelle attribuée au client. « Riche comme il est, il ne serait pas juste, disent-ils, de ne lui faire payer que le prix. »

Aussi n'est-il pas bon d'être riche.

— Nous vivons dans un temps où ce ne sont pas les malheureux qui sont le plus malheureux, me disait mon maître maçon.

Aussi se défend-on avec énergie de cette qualification dangereuse de « riche ».

J'arrive un matin dans ma petite ferme. Un homme porteur d'un sac se sauve au moment où j'entrais.

La femme du métayer, pâle, en proie à une émotion visible, se tenait sur le pas de sa porte.

— Qu'est-ce que c'est que cet homme? Que vous a-t-il fait?

— Rien, Monsieur. Il s'est sauvé parce qu'il entendait le pas du cheval. Il croyait que c'étaient les gendarmes.

— Mais, qu'avez-vous?

— C'est un marchand d'allumettes de contrebande. Je lui ai dit que je n'en avais pas besoin. Alors il m'a dit que c'était parce que j'étais riche, que je pouvais acheter des allumettes de la régie.

Indignée de la réputation dont on la menaçait, elle s'en défendait.

— Ce n'est pas vrai, Monsieur, je n'achète jamais des allumettes de la régie; j'en ai justement là deux gros paquets de contrebande que Monsieur peut voir.

Je comprenais maintenant comment on impose des usages. On profitait de notre ignorance pour créer des servitudes. Un sentier nouvellement frayé coupait un pré. Quand il serait bien battu, l'usage serait acquis; il faudrait la croix et la bannière pour l'interdire. Il devenait public; il était dû.

Je savais pourquoi M. Jacques disait : « On serait mal vu à se clore. » La clôture entraverait des usages considérés comme acquis.

On venait dans le parc prendre des fougères pour la litière. On en avait besoin, on y comptait. Ce serait une haine à mort si je supprimais cette subvention escomptée, et je savais qu'il faut être bien avec ses voisins. S'il plaisait à l'un d'eux de mettre le feu dans les bois, il ne serait pas dénoncé. Il n'aurait fait que se « revenger ». Mais les premiers torts auraient été de mon côté. C'est moi qui aurais commencé en lui supprimant sa litière.

Par contre, j'apprenais que je pouvais planter un arbre à la rive du champ de mon journalier, sans tenir compte des distances légales.

— Il n'osera rien dire, répondait le planteur à mon observation, il travaille pour la maison.

Joignez à ces sentiments l'orgueil qu'a fait naître, chez ces natures simples, les flatteries des politiciens, les prétentions que

l'ignorance des conditions les plus élémentaires de la vie a poussées au paroxysme, et vous aurez une idée de la difficulté des relations fréquentes pour un nouveau venu. Quoi qu'il fasse, il excitera les susceptibilités.

Le fils d'un de mes amis, jeune officier de cavalerie, vient chasser chez son père. Il connaît tous les rabatteurs, et, bon garçon, leur tend la main en les rencontrant; mais il a le tort de chasser avec des gants.

— C'est-y que vous avez peur de vous salir, que vous mettez des gants pour nous toucher la main? s'entend-il dire.

Un autre s'adonne à la politique avec le plus grand désir de faire du bien.

— Faites-vous de la bicyclette? lui demandai-je un jour.

— Je l'aime beaucoup, mais il m'est difficile d'en faire. Imaginez-vous que j'en avais apporté une pour mes tournées électorales. L'autre jour, j'ai été à L***. Le lendemain, je recevais, d'un de mes amis, une lettre me disant que ma venue à bicyclette avait produit le plus mauvais effet. Les gens lui avaient dit : « Il faut que M. X***, qui a tant de chevaux, nous méprise bien pour venir à bicyclette ». Et mon voisin me conseillait d'y renoncer.

Cette supériorité de métier que je reconnaissais à l'homme du pays, il en avait pleinement conscience. Nous en avions la preuve dans la déconsidération générale dont nous jouissions. Nous avions été reçus avec un profond mépris avant même d'avoir pu être jugés sur nos œuvres. « Encore un bourgeois qui vient se ruiner! » avait-on dit, avant de nous connaître.

— Vous ne réussirez pas, m'étais-je entendu dire dès mes premières conversations. Il faut être paysan. Il faut savoir tenir les manchons de la charrue pour cultiver.

J'étais interpellé, assez insolemment, par le passant que je croisais en courant de mon laboureur à mon vigneron. « Et comme ça, vous vous promenez? »

L'ironie la moins dissimulée me faisait comprendre que je devais m'y prendre mal, que ce n'était pas ainsi qu'il fallait faire. D'avance, et unanimement, ils me jugeaient incapable

de me tirer d'affaire dans ma culture, et en somme, à leur point de vue, ils avaient raison.

Nous avions ressenti, dès notre arrivée, un malaise profond; mais rien ne saurait rendre le sentiment d'insécurité qui nous étreignait. Nous nous sentions à la merci du paysan. Nous sentions qu'il avait la conviction que nous ne pouvions lui échapper, et qu'il était froidement décidé à nous exploiter, en coupe réglée, jusqu'à complet épuisement.

Voulant faire gagner autant que possible le pays, nous nous étions imposé, comme règle, de nous adresser à notre village pour tout ce qu'il pourrait nous fournir, puis à la ville la plus voisine, puis à la capitale de la province, enfin, exceptionnellement et le moins possible, à Paris.

Dès les premiers jours, nous nous rendîmes compte que cette intention était escomptée, non comme naturelle et bénévole de notre part, mais comme un droit de la leur, auquel il ne fallait pas tenter de se soustraire. Les fournisseurs arrivaient; ils avaient toujours fourni le château; ils attendaient la commande. Dans le cas, non d'un refus, mais d'un atermoiement, l'intimidation n'était pas loin. Ils pensaient qu'on ne pouvait pas s'adresser ailleurs, car tout le monde devait vivre, qu'on ne voulait pas faire sortir l'argent du pays.

Une plainte sur un objet fourni devenait une affaire personnelle, et la susceptibilité des fournisseurs éclatait. On avait quelque chose contre eux. La plainte sur l'objet était une défaite. On savait bien qu'ils n'auraient pas l'écoulement de celui que l'on demandait. Si l'on ne se contentait pas des leurs, c'était par mauvaise volonté. On n'en finirait pas, si on voulait servir à tous les clients ce qu'ils préfèrent. C'est à eux de choisir parmi ce qui existe en magasin.

S'adresser ailleurs, c'est se brouiller personnellement avec son fournisseur. Il ne vous le pardonnera pas. Un magistrat, revenant de Corse, me disait : « C'est comme là-bas. On s'attire des *vendettas* en changeant de fournisseur. Ils nous espionnent, nous reprochent nos infidélités. On leur a dit que tel jour vous aviez été chez l'autre épicière. Ne niez pas. On le sait; vous

n'avez qu'à faire amende honorable, et surtout ne plus recommencer. »

J'envoie chercher le plombier de la maison pour réparer la pompe qu'il a posée. Il me fait répondre, par mon cocher, qu'il ne se dérange pas pour les réparations de ceux qui ne lui réservent pas leurs commandes.

J'avais eu le tort de commander une éolienne à la maison Bollée. Il est vrai qu'il n'aurait pas pu m'en fournir, — mais quel besoin d'une éolienne? — On s'en était toujours bien passé. Ces Parisiens, ça veut tout bouleverser. Du reste, elle ne marcherait jamais.

Je propose à un tapissier de faire venir des magasins du Louvre une étoffe pour des rideaux. Il se répand en lamentations.

Comment pourra-t-il gagner sa vie s'il ne fait pas les fournitures? Ces grands magasins, c'est la mort du commerce. Et puis, rien que de la camelotte. Il a justement chez lui la même étoffe, un peu plus chère, mais bien supérieure comme qualité, et qu'il garantit d'une durée double. A quelques jours de là, entrant dans sa boutique, nous remarquons un paquet du Louvre. Le fait nous frappe et nous ne le perdons pas de vue. La femme du tapissier arrive et fait disparaître aussitôt le paquet. Nous demandons à voir l'étoffe des rideaux. — Je l'ai justement à côté. — Elle part, en dissimulant le paquet du Louvre, qu'elle nous rapporte déballé. C'était l'étoffe de nos rideaux.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'esprit de clan, de clientèle, est si puissant que les relations d'affaires deviennent des relations surtout personnelles. On considère la personne plus que la chose, c'est-à-dire plus que le but de nos rapports avec elle. On regrettera de ne pouvoir s'adresser au meilleur boucher parce qu'il n'est pas *du parti*. On se doit au boucher de son parti.

Un fournisseur m'a été chaudement recommandé comme excellent électeur, père de famille, bien pensant, dans une position digne d'intérêt. En relisant sa lettre, mon correspondant s'était aperçu qu'il n'avait oublié qu'un point, *la profession*.

qu'il rajoutait ainsi en post-scriptum. — D'ailleurs, il est bon serrurier.

Même esprit chez les ouvriers agricoles. Un homme que je ne connais pas encore, même de vue, vient me trouver peu avant la fauchaison pour me dire :

— C'est moi qui fauche tel pré.

Devant ma surprise, il ajoute, sur un ton qui n'admet pas la réplique :

— C'est moi qui l'ai toujours fauché.

Citant le fait à un voisin, il se mit à rire. « C'est comme cela, me dit-il. Si je retirais mes prés à leurs faucheurs, cela ferait une révolution dans le pays. Ils y comptent; cela rentre dans leurs prévisions. Cette ressource leur manquant, ils en souffriraient, et m'en voudraient à mort. »

L'ignorant des mœurs rurales sourit : Bah! dit-il, il suffit d'un peu d'énergie. Il n'y a qu'à ne pas se laisser intimider. — Pas toujours. Il est des droits légaux que l'on reste impuissant à exercer. A chacun de juger ce qu'il peut tenter et ce qu'il est de force à obtenir. Car ces usages que le paysan considère comme sa conquête, il les défend tant qu'il peut, souvent avec succès, et même seulement pour le principe alors qu'il se reconnaît impuissant. La première année que j'ai employé une faucheuse, des piquets de chêne furent partout enfoncés solidement dans les prés pour faire voler la faucheuse en éclat. C'était une protestation impuissante, mais je l'ai rencontrée à chaque changement. Cette menace, toujours suspendue, paralyse souvent le progrès.

Avec ces prétentions à un travail déterminé, la main-d'œuvre en élève une autre qui complique singulièrement la situation. L'ouvrier, tout en se réservant le travail du patron, entend le faire passer après le sien propre. Mon faucheur me rirait au nez si, en fixant le jour de la fauchaison, je n'acceptais son objection qu'il ne peut la faire que le lendemain, parce que son foin ne sera pas encore rentré. « Vous voudriez peut-être que je rentre mon foin après le vôtre? Alors, s'il venait à mouiller, ce serait le mien qui serait perdu! »

Comme ils sont tous propriétaires, comme tous les agriculteurs font les mêmes travaux, il en résulte que, le jour où vous avez telle opération à faire, ils l'ont aussi et vous quittent. Vous serez toujours en retard. Votre besogne commencera lorsque la leur sera bien terminée, et vous courrez tous les risques du contre-temps.

C'est bien cela, dira-t-on ; la campagne manque de bras, c'est reconnu. Distinguons un peu. Il est vrai que les distinctions mettent en méfiance. On préfère l'esprit simpliste ; mais il ne répond pas aux faits : c'est son plus grand tort. Je pourrais aussi bien prouver l'excès de bras à la campagne, car je suis journellement sollicité par des ouvriers auxquels je ne trouve pas d'emploi. La rareté de la main-d'œuvre se fait sentir au moment des travaux pressés. Chacun est à ses semailles, à ses moissons, à ses vendanges, et alors ceux qui ne font pas eux-mêmes tous leurs travaux, de leurs propres mains, se plaignent de ne pas trouver d'ouvriers ; mais, à la morte saison, il y a excès de main-d'œuvre, et on ne sait à quoi l'employer.

Ce travail tardif, et retardé spécialement pour le grand propriétaire, comment est-il exécuté ? Mollement, cela va sans dire, malgré une surveillance incessante. Mais l'esprit dans lequel il est exécuté est fort curieux. L'ouvrier, imbu des doctrines en cours, craint d'être exploité. Sa préoccupation est que son travail ne rapporte pas au patron plus qu'à lui-même. Et, comme il a, lui aussi, l'esprit simpliste, il aboutit au raisonnement suivant : Je gagne 3 francs ; je ne dois pas faire de l'ouvrage pour plus de 3 francs. Et faire de l'ouvrage pour plus de 3 francs signifie que le patron n'en doit pas tirer plus de 3 francs. J'ai entendu ce raisonnement à propos de bois. L'ouvrier musait assez pour ne faire dans la journée que le nombre de bourrées que l'on vend pour 3 francs. Nous étions quittes. Quant à l'intérêt du fonds de terre pendant les années que le bois avait mis à pousser, il n'en était pas question.

Tout cela en vertu d'un axiome qui a cours dans nos campagnes : celui qui ne travaille pas ne doit pas récolter. Et, par travail, on n'entend que le travail manuel.

Évidemment, l'ouvrier n'atteint pas toujours cet équilibre entre son salaire et le gain du patron. Mais alors il en souffre, il se croit dupe, il cherche à se rattraper, et ne craint pas de lui infliger une perte compensatrice.

Il faut l'entendre prendre ses précautions, calculer son travail, rentrer, par exemple, une voiture de foin en moins. On pourrait en charger cinq, mais ce serait trop; en traînant, on n'en rentre que quatre. C'est ici qu'interviennent les 15.000 chevaux-vapeur de M. G. Ville. La perte du patron n'est pas le cinquième du salaire des ouvriers, 2 ou 3 francs peut-être, mais la voiture qui se perdra à la pluie et qui aurait dû être à couvert, c'est-à-dire une valeur de 100 francs.

Je parle ici des bons ouvriers, sans animosité directe. Un de mes voisins, enfant du pays, rentré au pays, achète des vignes assez importantes. C'est un scandale. Il en a de trop, dit-on de tous côtés. Sans méfiance, il les fait tailler par des parents à lui. Ils lui jouèrent un bon tour dont on rit encore. Ils lui taillèrent sa vigne à l'envers, conservant les petits rameaux qui devaient être retranchés, coupant les belles verges que l'on réserve pour la production de l'année.

Quant au personnel à gages, c'est une autre affaire. Le patron est absolument désarmé. Ses gens sont dans la place et en ont pour un an. Ils ont accepté toutes les conditions comme un point de départ à partir duquel il s'agit de faire sa situation.

C'est un chantage organisé, une lutte de tous les instants, dans laquelle ils concentrent toutes leurs facultés pour obtenir plus que leur dû et faire moins que leur devoir. Tour à tour ils emploient l'inertie, l'intimidation, la menace grossière et visent à obtenir des concessions par lassitude, ou à vous faire mettre en colère pour en profiter ensuite. C'est une politique naturelle dans laquelle ils sont très forts. Ils rouleraient des ambassadeurs. Les observations n'éveillent que des susceptibilités qui tournent vite à l'hostilité déclarée. Le laisser-faire aboutit à une diminution de travail qui atteint des proportions incroyables. La surveillance est illusoire.

Je venais de passer une heure dans la vigne en transforma-

tion. Mon charretier devait, pendant ce temps, charger des bourrées. Allons-y jeter un coup d'œil, pensai-je. Il était reparti, mais, sur le milieu de la route, je fus frappé de voir, à un endroit, des traces singulières. Un cheval s'y était livré à des efforts si violents que ses fers avaient entamé le macadam. Cherchant à me rendre compte du fait, je remarquai deux profondes ornières sortant du fossé de la route. C'était ma charrette qui avait été acculée les deux roues dans le fossé, pour faciliter le chargement des bourrées entassées sur le talus du champ. Une fois chargée, il avait fallu sortir du fossé, et c'est à ce métier que mon cheval avait entamé le macadam. Manque de surveillance, me serais-je dit, si mon cheval s'était estropié. Mais je venais de ma vigne où ma surveillance était indispensable.

Le don de l'ubiquité n'étant pas le propre du patron, la surveillance est inefficace. Car c'est toujours là où il n'est pas qu'elle aurait été nécessaire et, s'il n'y était pas, c'est qu'il était ailleurs où sa présence était encore plus exigée.

C'est ainsi que vous voyez le malheureux, courant toujours au plus pressé, accusé pourtant de manque de surveillance et bien forcé de le reconnaître.

Mais si ce métier, qui tient du garde-chiourme, du pion débordé par sa classe et en butte aux brimades de ses écoliers gouailleurs, offre peu d'attraits, je devais reconnaître que, même accepté par moi, il ne me mènerait pas au succès. Je pouvais, à la rigueur, me plier douloureusement aux exigences du type local, me contenter de ce qu'il pourrait fournir et l'obtenir ainsi, mais je ne pouvais pas obtenir le minimum de paix, entre mes gens, nécessaire pour assurer la stabilité strictement indispensable.

Le charretier, après s'être battu avec le jardinier, qui n'avait eu pourtant avec lui que des relations de voisinage, me quittait parce qu'ils ne pouvaient plus se supporter. Il n'était mécontent ni de son service, ni de ses maîtres, mais il en avait assez du jardinier. Rien ne l'arrêtait. Il restait ensuite sans place et tombait dans la misère; mais son exemple n'empêchait pas le jardinier de me donner congé à son tour. Sa femme s'ennuyait.

Avant d'être formés, ils me quittaient et l'œuvre était à recommencer sur nouveaux frais.

La plus grande partie de mon enfance s'était passée en Orient et à l'étranger. J'avais parcouru, dans ma jeunesse, l'Europe centrale, longuement voyagé dans l'Amérique du Nord et du Centre, puis séjourné en Égypte. Je croyais, en me fixant au sol, clore l'ère des aventures. Je devais faire plus de découvertes en abordant la campagne française, y courir plus d'aventures et de bien autrement dangereuses, que dans toutes mes pérégrinations. Cette mendicité impudente et rieuse, où l'avais-je rencontrée? Ah! oui, chez le Fellah harcelant l'étranger de son bacchich. Mais, là-bas, j'étais un Européen, et le mendiant craignait les coups de matraque. Ici, le mendiant du pays me disait tacitement : « Je vous demande à ramasser du bois mort et au besoin à en faire, mais c'est pour la forme. Je saurais bien me passer de votre permission si vous osiez la refuser. » En effet, comment l'en empêcher?

Le vagabond alcoolique et haineux jetait à la figure de mes gens le morceau de pain qu'on lui tendait : « C'est bien la peine de venir dans un château pour recevoir du pain ». Déçu dans son attente des deux sous et du petit verre, il proférait des menaces, tandis que, gravement, sur la route, trottaient les gendarmes pour tenir en haleine mon souci du livret militaire, me le réclamer, en retirer une feuille et la remplacer par la nouvelle formule.

Ici je n'étais pas défendu. Considérant la chasse comme un obstacle à mes visées, je ne voulais pas de garde. Quelqu'un du pays se proposant pour cet office, je le lui déclarai.

— Votre propriété sera pillée, me dit-il.

— Il y a le garde champêtre.

— Vous ne voudriez pas. Il se ferait mal voir à priver ainsi un autre de son pain.

C'était vrai. Il fallait se défendre soi-même. Où avais-je donc rencontré ces expressions si particulières que fait déchiffrer l'instinct de la conservation, ces regards qui attentent à votre existence, que vous sentez à la merci d'une occasion en pareille com-

pagnie? Ah oui, chez les nègres de l'Amérique du Centre. Mais alors nous avions de bons révolvers. Des navires de guerre avaient croisé dans ces parages. L'intention y était, mais l'exécution était reconnue impossible. En pays civilisé, se faire justice soi-même, c'est attenter au monopole de la magistrature. S'il ne l'exerce pas, le président du tribunal vous prouvera du moins qu'il existe. Coupable de ce seul fait, vous commencerez, à bon droit, par de la prison préventive. Plus tard, et à loisir, on verra si vous avez eu tort ou raison. Aussi, à l'intention, se joignait ici la certitude de l'exécution. Il ne s'agissait que d'attendre l'occasion.

On a du moins la ressource des gardes particuliers. C'est vrai. Mais le garde particulier n'est pas en fait ce qu'il est en droit. Il faut qu'il soit *persona grata* auprès du pays et qu'il le reste. Il est soumis à l'acceptation de M. le Préfet, qui ne la donne qu'après information prise auprès de M. le Maire. Votre choix est donc influencé par cette approbation nécessaire. Il vous faut choisir un garde qui gardera votre propriété comme le tolère l'opinion du pays, et non comme vous le voudriez suivant la loi. Si vous arrivez à tromper la juste sollicitude de M. le Préfet et de M. le Maire, vous serez vite mis au pas par des faits décisifs. Votre garde dresse-t-il un procès-verbal? La matière est d'abord hérissée de formalités dont l'oubli entraîne la déchéance; puis, le jour de l'audience, l'inculpé arrive avec deux faux témoins qui établissent un alibi; et vous êtes condamné aux dépens. Votre incapacité à vous défendre est reconnue, et dès lors vous vous en apercevrez. Je ne fais que raconter le sort des deux derniers procès-verbaux de gardes particuliers dans mon voisinage immédiat. Du coup, c'est une leçon pour tous les propriétaires du pays. Ils ne bougeront plus. Oh! vous avez le droit de faire des procès-verbaux. Nul ne vous le conteste, et, quand on constate un délit chez vous, on vous reproche votre manque d'énergie. Pourquoi ne vous défendez-vous pas? dit-on; tandis que vous vous répétez comme M. Jacques : « Il faut souffrir ce que l'on ne saurait empêcher ».

Armé de votre droit théorique, voulez-vous vous entêter, et

êtes-vous secondé d'un garde énergique et dévoué? On vous le tuera. Et, non sans raison, les propriétaires expérimentés de la région vous reprocheront sa mort. « Cela devait arriver, diront-ils. Il aurait dû se rappeler l'assassinat du garde de M. X***, il y a cinq ans. — On assassine bien des gardes, mais pas tous les jours. Assurément, parce que l'assassinat d'un garde est un exemple pour tous les propriétaires de la province. Ils aimeront mieux se résigner aux délits que risquer la responsabilité de la mort d'un fidèle serviteur. Ils se laisseront reprocher leur faiblesse. Ils auront tort en droit, mais raison en fait.

Alors un garde est inutile? Non. Mais votre garde ne peut garder que suivant l'usage. Votre propriété sera gardée à la mode du pays, c'est-à-dire que vous paierez votre tribut aux pillards, comme les Arabes cultivateurs paient un droit de protection aux brigands des grandes tentes. Le garde empêchera seulement la création de nouveaux abus. Car alors on aurait affaire à lui. Ce serait une affaire personnelle qu'il se chargerait de régler personnellement.

« C'est donc pour me faire du tort que tu viens ici? » dirait-il au délinquant, en le rossant au besoin, avec l'approbation du pays.

On est donc, pour sa défense, dépendant encore du pays.

Mais il est une autre dépendance, tutélaire et paternelle cette fois, c'est celle du fonctionnaire. A la campagne, on est malheureusement connu, et tout devient affaire personnelle. Si vous faites remarquer à votre cantonnier que la route qui traverse votre propriété a un mètre de plus que la largeur réglementaire, parce qu'il remblaie toujours le talus du fossé sur la route, en pelant le talus de votre champ et qu'il vous réponde : « Monsieur le conducteur dit comme ça que les routes ne sont jamais trop larges! » gardez-vous de protester. Vous auriez gain de cause, mais vous seriez sévèrement pincé au demi-tour. « Ah! le gaillard, dira le fonctionnaire en se frottant les mains, il réclame. C'est jeune, inexpérimenté, ça a besoin d'une leçon. On la lui donnera. Mais si elle ne suffisait pas et qu'il voulût faire la mauvaise tête; oh! alors, on aviserait! » Et, trois mois après,

au printemps, on vient vous rappeler l'arrêté pris par M. le Préfet sur le hannetonage, ou l'échenillage, ou l'échardonnage, etc., très bonnes mesures, inapplicables, mais qui jouissent de l'approbation générale des non-intéressés. Vous avez 100 hectares de bois. Il vous est matériellement impossible de trouver assez de monde pour hannetoner et ce serait ruineux. Aussi, n'est-ce pas le hannetonage qu'on vous demande, mais votre soumission. Il faut faire preuve de bonne volonté, se remuer, prendre du monde, faire un simulacre de hannetonage. Puis la saison du hanneton passera et vous serez tenu pour quitte, à condition, toutefois, de profiter de la leçon.

L'administration prévoyante a justement pensé qu'il lui fallait toujours *avoir barre sur son administré*. De là ce luxe de règlements, reconnus inapplicables, naturellement inappliqués, mais auxquels on conserve force de loi. Le meilleur moyen de tenir quelqu'un, c'est de le maintenir toujours en faute. Avec des règlements inapplicables, la farce est jouée. Comme au régiment, vous pourrez toujours être pris en défaut. Le moyen d'être toléré? Passer inaperçu, ne pas réclamer, ne rien demander.

Quand une réclamation est forcée, si, par exemple, votre fil téléphonique s'est brisé et qu'à la suite de votre réclamation la demoiselle du téléphone, en faute pour n'avoir pas contrôlé la ligne, vous sonne à l'ouverture du bureau et réponde à vos questions : « Oui, Monsieur, je vais maintenant vous faire toujours des appels parce que vous avez réclamé », et que ces appels coïncident avec votre lever ou l'heure des repas, armez-vous de patience. Dites sentencieusement, comme M. Jacques : « Il faut être deux pour se disputer. S'il veut être l'un, je ne serai pas l'autre ». Surtout ne répondez rien. La réponse est considérée comme une rébellion dans l'autoritarisme administratif. Le silence résigné convient au public et désarme le courroux du fonctionnaire.

Mais oui, Monsieur mon Colon de France, s'établir à la campagne, en France, est vraiment entreprendre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, une œuvre de colonisation.

L'ignorance de la réalité des choses et la participation aux préjugés théoriques courants peuvent seules faire supposer que l'on va y vivre et y produire comme si les choses étaient ce qu'elles devraient être. Il s'en faut de beaucoup. En réalité, on vit de compromis à la campagne. Mais, n'est-ce pas toujours le cas en matière de colonisation? Il faut compter avec les indigènes lorsque l'on ne s'établit pas en pays vacant.

Je crois avoir justifié notre conviction qu'une culture, nous rendant dépendant du pays que nous découvrions, ne pouvait que se continuer ruineuse.

Nous nous rappelions le récit que nous avait fait un missionnaire, retour du Congo.

Se promenant aux environs du campement, il se vit abordé par deux nègres qui lui prirent la main et se mirent à le tâter. C'étaient des anthropophages. Ils venaient constater, en connaisseurs, s'il était à point.

Eh bien! je me sentais journellement tâté ainsi, non pas au propre, mais au figuré. Ma chair n'était pas en péril; c'était à mon argent qu'on en voulait. On venait tâter s'il en restait encore, s'assurer que l'on avait extrait de moi la quintessence, voir si, en donnant un tour de vis en plus, quelques gouttes d'or perleraient de la masse meurtrie. Et quand on me crut épuisé, on déclara que je n'étais pas l'homme qu'il fallait au pays, qu'il n'y avait plus rien à tirer de moi, tandis qu'un nouveau propriétaire aurait des idées comme tous les bourgeois, déferait une partie de ce que j'avais fait, pour l'adapter à son goût, qu'il fallait par conséquent hâter le dénouement et se débarrasser de moi.

C'est alors que la découverte de l'exploitation par les prés, les bois, les landes, me rendit *maître de la situation*. Cette expression, je l'avais entendue en Brie sur les lèvres d'un gros fermier. Il me disait : « Si nous n'avions pas les escouades d'ouvriers belges, il nous faudrait cesser la culture. Les Belges nous rendent maîtres de la situation. »

Elle m'avait frappé, cette expression, elle me révélait, à moi, esclave du pays, un état qui devait être bien différent et que je

n'arrivais même pas à comprendre. J'en rêvais. Tout à coup, il m'était échu et je le reconnaissais aussitôt. Je le possédais maintenant, et non seulement je m'y trouvais bien du premier coup, mais il me valait la considération générale.

Le pays sentait que je lui échappais, et il avait conscience de ma victoire.

— Il va être seul à faire de l'argent dans le pays, disait-on.

— Comme vous allez vous faire estimer dans le pays! me disait un voisin. Songez donc, il nous fallait aller à 15 kilomètres chercher notre litière. Et puis ça vous rapportera.

J'avais alors le loisir de réfléchir. Pourquoi la dépendance du pays m'a-t-elle été funeste? me disais-je. — Parce que ces gens sont des malheureux, et que mon dépeçage était leur seule chance de fortune. C'est donc que leur travail ne leur en donnait aucune. Quoi! cette culture officiellement prônée ne réussissait pas plus au paysan qu'à moi-même? Mais alors les conditions n'en seraient-elles pas mauvaises? N'engendreraient-elles pas fatalement la ruine?

Le fait était là, éclatant à mes yeux. Il impliquait une situation contre nature, une monstruosité économique.

Pour que la productivité naturelle de la terre abandonnée à elle-même arrive à dépasser le rapport que lui donne le travail, il faut, à toute force, que ce travail soit inintelligent.

Dès lors s'évanouit à jamais mon admiration pour la supériorité professionnelle du paysan, mais il cessa en même temps d'être l'ennemi. Tandis que je remontais dans son estime, je sentis éclore dans mon cœur un germe de pitié qui s'est développé sans interruption depuis lors pour ce malheureux que je vois, par un travail acharné, mais infécond, se ruiner en appauvrissant la terre.

V

JE DÉCHOIS DANS LA CHASSE. — M. DE R***.

Il me restait, pour achever, à ma confusion, mon expérience, à me donner un dernier démenti.

Je fus amené à faire un faux pas dans cette passion de la chasse que j'avais imprudemment qualifiée de décadente. Je semblais décidément voué à succomber toujours, à toujours adorer, en pratique, ce que j'avais doctement brûlé en théorie.

Je n'étais plus agriculteur. Qu'étais-je? Vis-à-vis de moi-même, il fallait bien me trouver une qualification quelconque. Je me décorai du titre de forestier, puisque je regardais pousser mes bois et même que j'en plantais.

Je cessai mon abonnement au *Journal d'Agriculture pratique* et passai à la *Revue des Eaux et Forêts.*

I

Il est admis que les forestiers sont chasseurs par état. Je devins chasseur. Je dois dire, à ma décharge, que ce fut, pour moi, une obligation. Je me vis contraint à chasser et même à faire assermenter mon métayer comme garde, non pour préserver mes lapins, mais pour m'aider à les détruire.

Du temps où j'étais agriculteur, les lapins étaient pour moi des animaux nuisibles, *des rongeurs*. Je n'avais garde d'en prévenir la destruction; je la favorisais au contraire, de sorte qu'ils

avaient disparu de ma propriété braconnée, remplie de collets.

Ils pullulèrent subitement. J'en trouvais partout des traces irrécusables. Bien plus, déjà on me parlait de dégâts. On me montrait des blés, des seigles mangés ; on me menaçait de dommages et intérêts ; on parlait de demander à M. le Préfet une battue administrative, fléau justement redouté du propriétaire.

Dernièrement, un de mes voisins en avait été affligé. Il avait vu sa propriété envahie, plus ou moins saccagée, sous ce prétexte. La voiture-cantine qui accompagnait les chasseurs et portait leur lunch avait arboré le drapeau rouge. Cette manifestation avait un relent de Jacquerie socialiste, quelque chose comme la répétition générale du grand jour du « chambardement » prophétisé par les apôtres de l'anarchisme. Ils avaient triomphé, tandis que le propriétaire, partiellement dépossédé par mesure administrative, demeurait diminué à la suite de ce dangereux déchaînement de convoitises.

Son droit avait faibli ; l'audace des maraudeurs s'était accrue. Ils devenaient des précurseurs de l'ère nouvelle, où l'on ferait rendre gorge aux accapareurs et où l'on restituerait à tous la jouissance commune de la terre, injustement détenue encore par quelques particuliers.

En attendant, disait-on, je devais payer les dépens. Puisque je n'avais pas voulu chasser mes lapins, ce qui était avéré, j'étais responsable de leur multiplication.

C'était grave, et je savais où cela pouvait me mener. Tout simplement à servir une rente perpétuelle aux terres situées sur tout mon pourtour.

J'étais à peine sorti, après tant de difficultés, de l'obligation de servir une rente à ma propriété. Allait-elle maintenant me forcer à en servir une aux voisins? Je ne voulais à aucun prix entrer dans cette voie.

Peu auparavant, visitant avec un ami une ferme à vendre, nous avions été frappés de la pauvreté des terres.

— Mais quel revenu peut-on en tirer? demandions-nous au fermier.

— Il y a d'abord 600 francs que nous paie chaque année M. X***, pour les dégâts de ses lapins.

Nous ne doutâmes pas que ce ne fût le plus clair du revenu.

Le fermier expliquait la manière de s'y prendre. On fait un « témoin », c'est-à-dire qu'on entoure de treillage une chaînée au milieu du champ, on la fume abondamment, tandis qu'on oublie d'engraisser tout le pourtour, qui pourtant est censé cultivé de même. La différence entre la récolte du champ et celle du « témoin » est attribuée aux dégâts commis par les lapins.

Mais d'où venait, chez moi, cette génération spontanée de lapins?

Je finis par le découvrir, non sans stupéfaction. Je suis obligé de répéter l'expression de mes surprises naïves, parce que j'ai passé par une suite ininterrompue et prolongée d'étonnements en abordant la campagne française. C'est ce qui me fait conclure que le colon de France fera bien d'aborder sa colonie comme une terre inexplorée, la *terra ignota* de nos anciens atlas.

Ma stupéfaction provint donc de la découverte que je devais à mes voisins le repeuplement de ma chasse. Ce sont des choses qui ne s'inventent pas.

Mes voisins avaient constaté que, si je leur laissais tout détruire, je ne me chargeais pas du repeuplement, comme ils l'avaient d'abord espéré.

C'était regrettable. Toutefois, mon indifférence en cette matière les assurait que je ne leur ferais pas tort de leur gibier. Ils s'étaient donc décidés à repeupler, à leur profit.

L'un d'eux, amateur de chasse au chien courant, ne trouvait plus de lapins à lever. Il avait lâché, sur sa lisière, neuf lapines pleines, au printemps.

Un autre avait lâché, de son côté, une trentaine de lapins domestiques qu'il ne pouvait plus nourrir et qu'il était sûr de retrouver, avec usure, en hiver. J'avais, en effet, remarqué, comme un phénomène curieux, des lapins blancs et noirs dans les bois.

Enfin, un colleteur renommé avait déclaré : « C'est dégoûtant, il n'y a plus moyen de vivre! » Aux grands maux les

grands remèdes! Habitué à moissonner en été dans une propriété gardée, vraie garenne, il avait voulu assurer son hiver; il en avait rapporté bon nombre de lapines pleines. Il les avait installées, une nuit, avec grand soin, au milieu de ma propriété, sous un énorme tas de bourrées, où il avait, par un arrachage artistique, machiné des passages, des retraites. C'était un vrai terrier artificiel.

Je comprenais, maintenant, toute la légitimité de sa plainte, le jour où il avait accusé un de mes hommes de lui voler ses collets, et l'indignation de cet homme me disant, à moi : « Il m'a appelé voleur, je n'ai jamais rien pris à personne ». — C'était vrai, mon homme aurait eu scrupule à faire tort à mon braconnier du fruit de son travail. Il respectait ses collets.

Personne n'ignorait les faits dans le pays, si ce n'est moi. On m'attendait, avec curiosité et espérance, au moment des réclamations. Mes voisins avaient réussi, l'un, à assurer sa récréation sportive, l'autre son gagne-pain d'hiver. Je nourrissais leurs lapins, c'était bien. Mais, comme l'année avait été propice à la multiplication du gibier, si mes voisins arrivaient maintenant à me faire payer les dégâts de leurs lapins, ce serait mieux encore. Le tour serait complet.

En me voyant m'équiper et me mettre à la chasse, ils se crurent volés. Je ne sortis plus qu'avec mon fusil. Quoi de plus naturel à la campagne, pensai-je? En surveillant mes plantations, je tuerai mes lapins. Où est le mal? Seulement, je ne rencontrais pas de lapins dans les plantations. Il fallait aller les chercher : ils ne me menaient pas où je voulais. En sorte que la cloche du déjeuner sonnait, et il me fallait rentrer avant d'avoir pu jeter un coup d'œil sur mes gens.

Ce n'était pas ennuyeux : le temps passait vite à écouter les chiens chasser : j'y retournais volontiers après déjeuner. Je prenais goût à la chasse et, sans m'ennuyer, je ne faisais plus rien.

De la chasse à laquelle j'avais été contraint chez moi, je passai, tout naturellement, à la chasse chez les autres.

Je m'étais jusque-là défendu contre les invitations sous pré-

texte d'installation. Je n'avais plus cette raison et crus faire preuve de grandeur d'âme en me bornant à la chasse à tir. Les chasses à courre se font, dans le pays, en déplacements, c'est-à-dire, tantôt ici, tantôt là, à de grandes distances. Il faut envoyer les chevaux la veille au rendez-vous, parfois coucher en route. Je ne voulais pas laisser ma femme toute seule. Il n'en était plus de même de la chasse à tir : la journée suffisait. Ma femme, d'ailleurs, m'y avait poussé comme à une distraction obligée à la campagne et dont, disait-elle, j'avais besoin. C'était son rôle. Mais bientôt je compris le mien, qui consistait à me demander les conséquences que lui faisait cette vie nouvelle. Eh bien! elle m'attendait toute seule au coin du feu. J'étais obligé de constater que c'était un peu court ; d'autant plus que je rentrais avec un excellent appétit; mais, fatigué par ma journée, j'avais plus envie de dormir que de causer après dîner. Elle ne se plaignait pas, c'est moi qui la plaignais.

Et pourtant, comment font les autres? me disais-je.

J'écoutai les propos des chasseurs :

— Je pars ce soir, disait l'un, j'ai mon conseil demain.

— J'arrive, expliquait un autre en manquant son perdreau. Ma famille est à Paris. La nuit passée en chemin de fer rend nerveux, le tir est moins sûr.

— La maison est pleine, disait le maître de la chasse. Nous n'avons plus une chambre de libre.

Un garde apportait le courrier dont on prenait connaissance entre deux battues.

— La chasse ne les rend donc pas oisifs comme moi? pensai-je.

En effet, ces voisins sont des citadins, généralement très occupés. Ils sont oisifs à la campagne parce qu'ils y passent leurs vacances ou y viennent en congé. Leurs femmes sont en ville, ou ont une nombreuse société pendant la saison des chasses. Elles ne souffrent pas de la passion de leurs maris. Dans ces conditions, la chasse, pour les citadins, me paraît un sport tout à fait recommandable. Leurs familles, leurs affaires n'en souffrent pas. Cette récréation saine est nécessaire à leur santé.

Elle ne peut devenir envahissante, parce qu'elle est limitée par la brièveté de leurs séjours et par leurs affaires.

C'est ce qui m'arrivait avant mon mariage, pour la chasse à courre. Je ne lui avais reconnu que des avantages. Elle n'interrompait pas mes travaux. Deux jours par semaine, je montais à cheval à 10 heures du matin ; j'avais rempli dans la matinée ma tâche quotidienne de travail intellectuel ; je ne rentrais que pour dîner, mais je trouvais encore deux heures de lecture dans ma soirée.

La chasse à tir, quand vos occupations vous retiennent dehors, et que vous pouvez toujours chasser, est autrement envahissante. J'étais obligé de constater que, pour moi, rural, elle était dangereuse et vraiment décadente, parce qu'elle pouvait m'absorber tout entier, ruiner ma vie de famille et me tenir lieu de travail.

Mon parti fut pris : j'invitai tous mes voisins, chasseurs et braconniers, à des battues générales. Ce fut un massacre : « Il ne faudrait pourtant pas tout détruire, me disaient les prévoyants. » Mais je les rassurais jusqu'à ce qu'il ne restât plus un lapin.

La leçon n'a pas été oubliée. Il y a deux ans que je n'ai tiré un coup de fusil, mais je conserve mon garde pour prévenir le repeuplement.

Il semblait donc que, pour bien faire, *je dusse* ne rien faire, pas même chasser. Pourtant les deux termes sont contradictoires.

Je ne pouvais pas tomber plus bas ; j'avais touché le fond. En effet, à partir de ce point, je commençai à remonter.

II

Un jour, s'annonça chez moi un de mes voisins, M. de R***, qui devait plus tard publier une étude agricole dont je me sers pour reproduire nos conversations. M. de R*** a joué un rôle capital dans mon relèvement ; il m'a donné le point de départ pratique. Je lui en serai toujours reconnaissant. Je ne le con-

naissais pas encore, à cette époque, mais je savais qui il était. Il s'était établi en même temps que moi dans le pays, pour se livrer à la culture.

M. de R*** venait me demander des renseignements sur un ménage que j'avais employé. Je fis la grimace.

« Je vois ce que c'est, me dit-il, tous les mêmes, voleurs et menteurs comme des nègres. »

A cette épithète de « menteur comme un nègre », je ne pus m'empêcher de rire. Elle faisait tableau, et ce tableau, je venais de le considérer le matin même.

En effet, mon jardinier venant chercher, pour la porter à la fosse à fumier, la brouette où l'on dépose les débris de cuisine et déchets de toutes sortes à la maison, avait trouvé, en plus, les cendres du calorifère. Pour n'avoir pas à rapporter le seau qui les contenait, il en avait versé le contenu dans un panier qui lui servait à porter les légumes à la cuisine, et qu'on lui rendait vide. Je vis, par hasard, le fait de ma fenêtre et lui en fis l'observation, en descendant.

« Votre panier à légumes n'est pas fait pour transporter les cendres; ce n'est pas propre! — Aussi, Monsieur, je n'en mets jamais! — Comment, vous n'en mettez jamais. Je vous en ai vu transporter ce matin. — Ah! oui... un peu. — Pas un peu; il était tout plein. — Ah! oui, il était même bien plein. » Et il se mit à rire. Je fus désarmé par cette inconscience. Je revoyais le large rire du Fellah surpris en flagrant délit.

« Monsieur, continua M. de R***, j'ai été officier de marine; j'ai démissionné jeune pour monter le premier arsenal au Japon; au Tonkin, en Chine, je me suis occupé de constructions maritimes, de bassins de radoub, à la Plata, d'approvisionnements de navires. C'est vous dire que j'ai fait travailler toutes sortes de gens; à la Plata surtout, le rebut de toutes les populations blanches, des gens de sac et de corde, venus des quatre coins du monde; mais je vous déclare que je n'ai jamais eu affaire à des gens comme ceux-ci. Il n'y a rien à en tirer; on a beau chercher, on ne peut les prendre par aucun bout. Ici nous perdons notre temps, notre peine et notre argent à les faire

travailler. La surveillance est impossible : le dos tourné, ils ne font plus rien. Et pillards ! les enfants de l'école dévastent mes arbres fruitiers : je les vois, je sors, ils s'éparpillent en riant : je rentre, ils reviennent, toujours en riant, comme une bande de moineaux après un coup de fusil. Ici il ne faut s'occuper que *des mesures* à prendre.

« — ?

« — Oui, trouver des conditions telles qu'ils ne puissent nuire, qu'ils soient forcés, par elles, de travailler pour vous. Pour cela, il est vrai, il faut avoir passé par le faire valoir, chose que je ne conseille pas. Je l'ai fait, étant déjà âgé. Je me suis levé tous les jours à 4 heures du matin, et, par tous les temps, j'ai conduit mes hommes au travail, comme un paysan, sans en retirer un grand avantage. Alors je remis la direction à un métayer plus apte que moi à conduire l'outil, et à en apprendre le maniement au personnel. Mais j'avais acquis un document précieux qui me permit, sans fatigue, et par ma seule supériorité intellectuelle, de guider ce métayer et d'augmenter considérablement mon revenu, ainsi que la valeur de mon domaine. »

Ainsi donc, mon voisin avait pratiqué, comme moi, le faire valoir, et y avait renoncé, comme moi. Il y avait appris, comme moi, une fois pour toutes, une leçon qui lui avait permis de se tirer d'affaire.

Seulement, il avait cette énorme supériorité sur moi : il avait su trouver le moyen de cultiver fructueusement. Le fruit de sa leçon était actif et non passif.

J'étais désolé. Il y avait donc bien un moyen de pratiquer une culture lucrative, et non seulement je ne l'avais pas trouvé, mais je ne pourrais même pas en profiter.

Son exploitation, quelle qu'elle fût, supposait évidemment un fonds de roulement et je me serais fait couper en morceaux, plutôt que d'en reconstituer un, après mes déceptions ; car c'eût été me mettre dans une position où un échec deviendrait sans excuse, puisque ma passivité était prospère.

Je lui fis part de mes regrets ; il se mit à rire.

« Chez moi, tout s'est fait *sans mise de fonds,* mais avec le

temps et *une logique entêtée*, par un homme déjà âgé. On peut donc dire que c'est à la portée de tout le monde. Je dois reconnaître pourtant que j'ai sacrifié une partie de mes revenus. »

Mais alors, je pouvais l'imiter, moi qui avais sacrifié, par principe et d'avance, tous mes revenus!

J'entendis des choses extraordinaires, dans le genre de celles que j'avais observées, mais ne ressemblant en rien à celles qui remplissent les livres agricoles.

J'ai un principe, me dit mon voisin, et je n'en ai qu'un seul, *a priori*. Le voici : c'est la terre qui doit faire vivre son homme; ce n'est pas à l'homme à faire vivre sa terre.

« — Mais alors, comment améliorez-vous vos terres?

« — En leur rendant un peu de ce qu'elles me donnent et seulement pour qu'elles me rendent davantage. Mais ici, je distingue. Je ne prête qu'aux riches et j'abandonne les pauvres à leur malheureux sort.

« — Vous n'améliorez donc pas celles-là?

« — Si, mais par elles-mêmes, par les agents atmosphériques, par la jachère. Autrement, par le travail et la dépense, c'est folie! »

Et il conclut, en se levant : « Notre livre de comptes est notre meilleur professeur d'agriculture ».

Je le reconduisis et lui fis faire le tour obligé du propriétaire. Je n'avais pas grand'chose à montrer dans ma ferme morte, mais enfin, il restait ma fosse à fumier. Il sourit.

« — Ça vous rapporte? me demanda-t-il.

« — Mon fumier est très bon.

« — Je n'en doute pas.

« — Et la dépense est faite une fois pour toutes.

— Elle est très pure, me dit-il, impeccable, construite d'après les données les plus classiques. Oh! un professeur d'agriculture n'aurait rien à y reprendre, c'est la fumière idéale de la ferme modèle. Mais ça coûte cher. »

Et il me quitta, me laissant rêveur.

Je lui rendis sa visite quelques jours après.

Je ne saurais résumer mon impression sur cette exploitation que par les deux qualificatifs : *banal* et *choquant*.

Tout ce que je voyais, fait comme ailleurs, était absolument banal ; c'est ce qu'on rencontre partout.

Ce qui n'était pas fait comme ailleurs était absolument choquant. J'en citerai trois traits.

Je vis un champ de chardons ; une vigne dans laquelle pacageait un troupeau de moutons, et nous suivîmes une route ravinée qui avait été comblée avec des pierres brutes, non cassées, telles qu'elles étaient sorties des champs, et dont quelques-unes n'étaient pas beaucoup moins grosses que la tête. Comme les chevaux s'y seraient cassé les jambes, un étroit sentier entre les deux ornières était formé par de la terre rapportée, pour combler les interstices.

« Vous voyez, me dit M. de M***, je cultive des chardons dans les mauvaises terres ; c'est ma façon de les améliorer. N'empêche que, quand les moutons s'y seront promenés pendant trois ans, elles me donneront une récolte d'avoine qui paiera les frais et me laissera un bénéfice ; puis elles retourneront en jachère.

Je ne leur demande pas grand'chose, comme vous voyez, mais elles ne coûtent rien. Dans ces conditions, elles rapportent. La vigne est phylloxérée, le bois n'eût pas payé l'arrachage. Je laisse les moutons la tuer ; elle pourrira en terre. C'est brutal, je le reconnais, mais logique.

« Mon macadam ? Il se fera peu à peu. Les voitures y passent ; elles ne le pouvaient pas avant. Je me borne au nécessaire. »

Ayant terminé mon tour :

« Mon impression, dis-je, est que je me trouve en présence d'une manière nouvelle de comprendre l'agriculture. Ce n'est ni paysan, ni classique. Que pensez-vous du paysan ?

« — Il travaille sa parcelle comme un nègre, et surtout avec les procédés du nègre. Tout bien compté, il gagne ainsi peut-être quinze sous par jour, chez lui. Il n'est sauvé bien souvent que par les journées à 3 francs que lui paie le grand propriétaire chez lequel il va se reposer. Il est inutile de chercher à rien apprendre de lui ; il ne voit et ne connaît que le tout petit

côté des choses. Les petits paysans ne comprennent rien à ce qui se passe; aussi les voit-on prolonger les cultures et une manière de faire qui autrefois avaient fait vivre leurs pères, mais qui, aujourd'hui, les conduisent lentement et sûrement au désastre. »

Ainsi nous étions d'accord dans notre jugement sur le paysan.

Le professeur d'agriculture conservait-il encore aux yeux de M. de R*** un prestige qu'il avait bien perdu aux miens?

« Et le théoricien agricole? lui demandai-je. »

Il exécuta sommairement les professeurs d'agriculture.

« Ce sont des cultivateurs en chambre, s'exclama-t-il, leurs livres fourmillent des erreurs économiques les plus énormes.

« Il y a bien les livres des vrais savants ayant fait, en ces derniers temps, des découvertes admirables, mais il reste à chercher les applications vraiment pratiques et incontestablement lucratives de ces découvertes.

« Tenez! en ce qui concerne les engrais, il est incontestable que les engrais chimiques ont sur le fumier une supériorité écrasante qui consiste en ce qu'ils ne coûtent pour ainsi dire ni charroi, ni main-d'œuvre; mais encore les achète-t-on et faut-il qu'ils rapportent plus qu'ils n'ont coûté.

« Quant au fumier, il existe beaucoup de théories pour le traiter et l'améliorer; mais l'ammoniaque s'évapore, les eaux des pluies le lavent, le meilleur des traitement ne compense pas ces déperditions.

« La vérité est que, le fumier se produisant d'une façon continue, votre assolement doit être tel que l'emploi du fumier soit le plus continu possible afin qu'il ne dépérisse pas dans votre cour. Cette matière exigeant de grands charrois, l'emploi des fumures ira en décroissant de la ferme au pourtour de la propriété. Les engrais chimiques, au contraire, seront employés, en croissant, de la ferme au pourtour.

« Le purin s'écoule dans la fosse.

« On recommande d'en arroser le fumier : c'est le travail des Danaïdes; il est plus simple de recueillir le purin dans une grande tonne et d'en arroser les champs au fur et à mesure. De cette façon il n'y a ni perte de temps, ni perte de purin.

« On peut aussi, si le terrain s'y prête, faire écouler les eaux des toits dans la fosse à purin, et, par le moyen d'un fossé, conduire le tout dans le champ le plus voisin, tantôt dans un rayon, tantôt dans un autre. J'ai vu obtenir de cette façon une fertilité merveilleuse. Ce ne sont là que des faits d'expérience, mais prenez note, en passant, qu'en agriculture la théorie n'est qu'un inutile et dangereux produit de l'imagination si elle n'est directement basée sur l'expérience.

« — Et que pensez-vous de nos voisins?

« — Les gros propriétaires? Ils vivent tous ou presque tous dans les villes et dans l'ignorance du premier mot de la culture; aussi ne savent-ils que se plaindre et se désoler, tout en contribuant, par leur inertie, aux plus grands maux de l'agriculture.

« — Ne pouvant suivre ni l'exemple de vos voisins, gros propriétaires ou paysans, ni les leçons de nos professeurs d'agriculture, comment avez-vous donc fait?

« — Je lus les livres nouveaux, français et étrangers; j'essayai tous les engrais minéraux ainsi que les machines nouvelles. A la vérité, je fis des écoles, mais je fus préservé des grosses pertes parce que je tins *scrupuleusement* mes comptes, *simplement par recettes et dépenses*, mais avec leur pourquoi.

« Il me fut dès lors facile, le soir, avec une feuille volante et un crayon, de récapituler, par une sorte de comptabilité en partie double, les recettes et dépenses afférentes à chaque objet.

« Par exemple, je constituai ainsi le Doit et Avoir d'un noyer : d'un côté, la valeur des noix qu'il avait produites, année moyenne ; d'autre côté, ce qu'il me coûtait. Pour cela je comptai le nombre des betteraves ou autres récoltes en souffrance dans tout son pourtour ; j'en pris quelques-unes que je pesai comparativement à d'autres, bien venues en dehors de son action. J'eus vite le poids et la valeur des betteraves dont il me faisait tort. Ce noyer et tous ses confrères me coûtaient plus qu'ils ne me rapportaient. Je les abattis. De même pour d'autres

cas où il s'agissait de différentes sortes de cultures ou d'engrais.

« C'est ainsi que, par ma comptabilité, il me sauta aux yeux que la même forte quantité d'engrais chimiques avait porté la récolte de blé, de 10 à 14 hectolitres dans les terres médiocres, sans humus, et de 20 à 35 hectolitres dans de bonnes terres largement fournies d'humus, comme le sont ordinairement les terres basses.

« J'en conclus, ce qui au premier abord me parut paradoxal, — mais le compte était évident — qu'il fallait fumer les bonnes terres de préférence, et abandonner les mauvaises terres à leur malheureux sort, ou revenir à la jachère, car sur ces dernières, à 10 hectolitres de rendement, je perdais, et à 14 hectolitres, au moyen de l'engrais, je perdais davantage, la plus-value de récolte ne payant pas le coût de l'engrais.

« Cette même quantité d'engrais avait au moins doublé la récolte de topinambours. J'en conclus que, là, mon argent avait été encore mieux employé.

« Cette comptabilité, voyez-vous, a un résultat immédiat, qui est de nous faire rejeter tout ce qui ne rapporte pas. Elle nous préserve de la routine et des essais scientifiques ruineux ; dès le début, elle nous remet d'aplomb, et plus tard nous conduit aux bénéfices.

« Ces procédés sont bien terre à terre ; mais, à côté de l'emploi théorique des engrais et des machines, à côté des assolements dits scientifiques, et d'ailleurs fort savants, il y a une culture économique et plus lucrative qu'on ne le croit, mais que la comptabilité seule peut nous apprendre.

« Nous devons, conclut M. de R***, tenir notre livre de comptes, comme un industriel ou un commerçant, nous guider sur lui pour savoir ce qu'il faut faire et ce à quoi il faut renoncer.

« Par exemple, quiconque a conduit une ferme sait quel dur travail et quels frais il faut faire pour faucher, faner, rentrer les foins à temps. Il sait surtout combien grande est la déperdition. Songez de plus à l'éloignement habituel des prés, que les prés toujours fauchés s'épuisent, qu'il faut donc double transport, ce-

lui du foin à la ferme et son retour, sous forme de fumier, au pré. Comparez maintenant l'économie et les avantages de la pratique du pâturage. Pas de main-d'œuvre, ni de charrois, point de déperdition. Dans un pré pâturé, rien de perdu ; la bête rend sur place ce qu'elle a consommé : le pré s'améliore. Il faut donc pâturer les prés, comme en Angleterre où l'on fait peu de foin, et rentrer les artificiels.

« Autrefois, il est vrai, l'absence éventuelle de ces fourrages pouvait entraîner la mort du bétail, mais aujourd'hui le foin vient de l'étranger comme tout autre marchandise. Tout est changé, et la vieille routine française consistant à faucher tous les prés n'est plus qu'une absurdité.

« D'ailleurs on se tire toujours d'affaire, par un moyen ou par un autre. Lorsque, encore enfant, j'étais à l'école navale, on nous racontait des histoires de navires en perdition, ayant brisé tous leurs câbles, mais qui s'étaient sauvés sur un mauvais et dernier grelin, lequel avait tenu bon. Je me suis inspiré de ce souvenir pendant la sécheresse de 1893.

« J'avais fait pâturer mes prés et les artificiels avaient fait défaut. Au printemps, je devais manquer de nourriture ; je fis beaucoup de choux à vaches et force seigle que je coupai en vert. Tout mon troupeau fut ainsi sauvé. On avait escompté ma ruine et on se moquait de moi dans le pays ; dès ce jour, je passai maître. Rien n'est probant comme un fait : le voilà.

« — J'admire, dis-je à M. de R***, votre vigne livrée aux moutons, vos champs de chardons, vos routes à macadam mégalithique. Je connais, en effet, ce qu'est l'amour-propre du propriétaire et je comprends ce que ces mesures représentent de force de volonté, de *logique entêtée,* suivant votre pittoresque expression. Je renie ma fabrique à fumier, qui hier encore faisait mon orgueil. Je deviens partisan convaincu de la pratique du pâturage, de l'amélioration des bonnes terres par des engrais coûteux, mais qu'elles paient, et de celle des mauvaises par le temps, ce qui est le renversement de tous les principes. Mais je ne vois pas ce *document précieux* dont vous me parliez lors de votre première visite et qui *vous permet sans fatigue, et par votre seule*

supériorité intellectuelle, de guider votre métayer et d'augmenter considérablement votre revenu, ainsi que la valeur de votre domaine. Quel est-il?

« — Mon bail, simplement mon bail. Nos baux sont surannés. Le blé est à vil prix, la viande est chère. Or, tous nos baux sont basés sur la vente du blé, seul produit autrefois transportable. Maintenant les transports donnent un débouché à la viande qui se vend. J'ai doublé mon troupeau. Cependant je continue, ce qui est amusant, à rentrer autant de grains, par suite de l'augmentation du rendement sur des emblavures réduites, mais en bonnes terres, bien fumées.

« Mon bail est rempli, dans sa brièveté, de ces mesures dont je vous parlais. Au lieu de forcer mon métayer à cultiver d'une façon ruineuse, il le force à cultiver fructueusement. Eh! c'est bien simple. Il lui fait, par exemple, une obligation du pâturage des prés et, du même coup, il le force à faire des artificiels pour la nourriture de l'hiver. Mes terres en profitent et accumulent l'azote que les légumineuses empruntent à l'atmosphère. Il doit laisser en friche, pendant trois ans, les terres pauvres, spécialement désignées; le voilà forcé de porter sur les riches tout le fumier de la ferme et les engrais auxquels il est tenu. Il ne se doute pas de la théorie, mais il bénéficie de la pratique; en sorte qu'il se range, sans difficulté, à ces prescriptions, une fois qu'il en a palpé l'effet. Par exemple, il faut être ferme la première année, ne pas faiblir à ses instances. Je ne m'en suis tiré qu'en faisant venir un homme du Poitou. Étranger, mal vu dans le pays, il ne trouvait pas d'appui au dehors; il a bien fallu qu'il eût confiance en moi. Maintenant cela va tout seul. Ce que m'ont appris le faire valoir et la comptabilité, c'est de savoir faire un bail avantageux pour mon métayer et pour moi. »

Je partis avec le bail et je retournai souvent voir M. de R***. Le fruit de nos nombreuses conversations, que je viens de résumer ci-dessus en une seule, fut de me persuader que j'avais trouvé chez M. de R*** une nouvelle solution de propriétaire. Ces solutions ne ressemblent décidément à rien de ce qui a

cours: elles sont même l'envers des principes admis. Elles ont pourtant une force de conviction capable, non de satisfaire platoniquement l'esprit d'un théoricien, mais de convertir, jusqu'à l'action, un intéressé responsable, déjà déçu pourtant et terriblement sur ses gardes, comme je l'étais. C'est ainsi que je me décidai à prendre la direction de ma grande ferme.

VI

JE DEVIENS RÉVOLUTIONNAIRE

Ainsi donc je tenais deux solutions prospères, l'une active, celle de M. de R***, l'autre passive, la mienne, de ce problème, si étudié, de la fructueuse exploitation de la terre.

C'étaient deux solutions de propriétaires et toutes deux diamétralement opposées, dans leur principe régénérateur, à la pratique du paysan et à la théorie agricole officielle.

J'en conclus que je devais chercher ma voie en dehors de la routine paysanne et des prédications de la science officielle, qui n'en sont que le perfectionnement. Elles se résument, en effet, en cette unique exhortation :

« Faites comme le paysan, mais faites-le scientifiquement. »

J'étais persuadé, au contraire, par mon échec dans la culture officielle, puis par mon succès et par celui de M. de R***, que le propriétaire ne pouvait se tirer d'affaires que par du nouveau. Il ne fallait pas perfectionner, mais changer. Il ne s'agissait pas d'obéir docilement aux principes locaux ou théoriques. Je savais, en effet, ce qu'il en coûtait de les suivre.

Il fallait se garder de se laisser influencer par eux, tâtonner, ne se fier qu'à son expérience, mais marcher alors dans le bouleversement de tout ce qui est universellement admis, avec la logique entêtée de M. de R***.

Quelles étaient les conditions que je considérais, par ma propre expérience, comme primordiales, conditions que je possé-

dais dans ma passivité et que je ne voulais pas remettre en question depuis que j'y avais goûté? Elles se réduisaient à deux :

1° La maîtrise de la situation;

2° La sauvegarde de l'avenir par l'amélioration de ma terre, mais sans dépenses, par le fait de l'organisation culturale.

M. de R*** a bien raison, me disais-je, en comparant mon bail au sien, nos baux sont surannés. Ils sont basés sur la vente du blé; l'assolement qu'ils spécifient obligatoirement le prouve sans conteste Or le blé, seul produit transportable autrefois, a baissé; la viande a monté et les transports faciles lui ont ouvert des débouchés. C'est par la vente du blé qu'on pouvait seulement, autrefois, faire de l'argent. C'est par la vente de la viande que nous pouvons et que nous devons, par conséquent, en faire aujourd'hui.

Pourquoi même ne pas faire que de la viande?

Pourquoi ne pas organiser toute ma culture en vue de la production de la viande?

Il me suffirait de garder toutes mes naissances pour augmenter, sans dépenses, mon bétail, avec le temps.

Si j'arrive à faire passer toutes les récoltes par le ventre de mes animaux, je suis sûr d'améliorer ma terre, puique tous ses produits, n'étant plus exportés, lui seront restitués par le fumier.

Le métayage maintient bien mon indépendance du pays. C'est mon métayer qui en reste dépendant et qui, en faisant, comme mon garde, une affaire personnelle de la défense de notre exploitation, défend ma part avec la sienne.

Le bail me rend bien maître de la situation vis-à-vis de mon métayer, comme point de départ; mais, ses conditions acceptées, je me trouve lié par elles. Puisque je fais du nouveau par tâtonnements, comment imposer, dans l'avenir, les progrès reconnus nécessaires par moi, mais qui ne seront pas acceptés par mon métayer parce que ce sont des nouveautés auxquelles le bail ne peut le contraindre d'avance. Il me faudrait un bail assez simple pour se plier à des améliorations reconnues successivement.

Je ne voulais, en aucun cas, rester lié par mon bail, contre ma

volonté, d'autant plus que je savais que, dans cette association, la réciproque n'était pas vraie ; le bail ne lie pas, malgré lui, le métayer ou fermier.

L'année précédente, en effet, mon fermier m'avait quitté en cours de bail. Cela s'était passé très simplement comme une chose toute naturelle à laquelle je n'avais trouvé rien à répondre, mais qui m'avait donné à réfléchir.

Un jour, mon fermier était venu me trouver pour m'annoncer la mort de sa belle-mère.

— Le bonhomme (son beau-père) est seul, il n'y peut suffire Je le regrette, mais il faudra que nous y allions au printemps.

— Et notre bail, dis-je, interloqué de la simplicité de la solution.

— Monsieur ne voudrait pourtant pas me faire manger de l'argent!

Le ton avait changé. Mon fermier jugeait qu'il avait mis la forme de son côté, en m'avertissant deux mois à l'avance pour me donner le temps de me retourner; il ne me mettait pas dans l'embarras. Maintenant, il défendait ses intérêts et la menace n'était pas loin; si je voulais lui faire du tort, je n'en serais pas bon marchand.

Son gendre, employé à la ferme, s'offrait d'ailleurs à prendre la succession. C'était un excellent garçon dont je n'avais eu et dont je n'ai encore qu'à me louer, mais il était très jeune et offrait bien peu de surface.

J'acceptai donc, parce que je sentais que je ne pouvais pas faire autrement; mais, en somme, comme j'y perdais en garantie, je craignais d'avoir fait acte de faiblesse.

Rencontrant peu après mon notaire, je lui racontai le fait, lui demandant, pour ma gouverne, si je n'aurais pas dû retenir mon fermier et comment?

— Comment voulez-vous, me dit très naturellement ce notaire qui avait fait mon bail, retenir un fermier malgré lui? Vous n'y arriverez pas. Si vous pouviez l'y contraindre, ce ne serait pas votre intérêt, car il ruinerait votre ferme avant de partir.

— Mais alors, dis-je pour m'éclairer, puis-je, moi, renvoyer mon fermier avant fin de bail?

— Ah! non, me répondit mon notaire, toujours aussi naturellement, vous ne pouvez pas renvoyer votre fermier, puisque vous vous êtes engagé en lui consentant le bail pour une période déterminée. Il peut bien, il est vrai, consentir à résilier le bail, mais c'est toujours avec une indemnité coûteuse.

Ainsi, en fait, le bail ne liait que moi.

Mon jeune fermier ne faisait pas ses affaires; il peinait à payer son fermage et bientôt ne le pourrait plus.

C'était assurément le meilleur type que je pouvais rencontrer dans le pays comme honnêteté, désir de bien faire, caractère enjoué et bon esprit, c'est-à-dire qu'il ne voyait pas en moi fatalement l'ennemi. Profitant de la difficulté où il se trouvait de payer son fermage, je lui proposai de résilier le bail et d'en faire un nouveau à moitié.

Il accepta aussitôt parce que cette combinaison le déchargeait du fermage.

Devant cette acceptation facile, j'eus l'idée maîtresse de mon nouveau bail dont je m'applaudis après expérience faite, car elle « *works well* », comme disent les Anglais. Ce fut de faire un bail d'une durée d'un an seulement, *un bail annuel*. Aussitôt je retrouvai le sentiment inoubliable que j'avais ressenti à la découverte des bois, prés et ajoncs. Le bail annuel me faisait, pour toujours, maître de la situation. Il n'engageait pas l'avenir. Il rendait toutes les transformations successives possibles, puisque je pouvais, chaque année, modifier les conditions de mon bail.

J'eus de grandes difficultés à le faire accepter, mais j'avais là une vue claire: je n'en démordis pas. J'avais d'ailleurs de bons arguments!

D'abord, les prés, bois et ajoncs: s'il n'acceptait pas, je ferais, pour la grande ferme, ce qu'il m'avait vu faire, avec profit, pour ma réserve; puis, si mon bail était annuel, cette clause provenait du départ précipité de son beau-père; je voulais naturel-

lement avoir, comme lui, la faculté de me retirer quand je voudrais de l'association. A cela il n'avait rien à répondre.

Je changeai donc mon bail de notaire contre un bail de propriétaire. Je rédigeai moi-même mon bail, sans secours du notaire; je le fis sur papier timbré, pure concession de forme pour mes gens que cette apparence officielle satisfaisait, mais il aurait autant de valeur sur papier libre; enfin je négligeai l'enregistrement. Je ne le fis pas enregistrer. Je me retirais donc, il est vrai, la faculté de contraindre mon fermier à exécuter les clauses de son bail, mais je ne me la retirais qu'en droit et n'y perdais rien, puisque je savais, maintenant, qu'en fait je ne pouvais pas l'exercer.

Voici quelles sont les principales clauses de ce bail qui s'est montré efficace :

« 1° Le bail est consenti pour une période d'un an, courant du 24 juin 1896 au 24 juin 1897, et renouvable d'année en année à la volonté réciproque de chaque partie, à charge pour la partie qui voudra résilier de prévenir l'autre partie au plus tard le 1er janvier de l'année de la résiliation. »

C'était la maîtrise de la situation.

« 2° Le bail est à moitié de tous fruits, récoltes et bestiaux qui sont le but de l'exploitation. »

Les seules exceptions à cette règle sont spécialement spécifiées plus loin :

A savoir : la laiterie et le poulailler, qui donnent lieu à des redevances fixes.

Par cet article, nos intérêts étaient liés sur tous les points possibles. Les redevances, réduites au minimum, ne comprenaient plus les porcs, suivant un usage répandu dans le pays, mais seulement les produits qui échappent forcément au contrôle. Il est pratiquement impossible de se rendre compte du nombre de litres de lait, de livres de beurre ou de douzaines d'œufs produits dans une ferme et variant suivant les saisons et l'état des animaux. De plus, avec des animaux à viande, le lait et le beurre devaient vite disparaître.

« 3° Toutes les récoltes, grains, foin, paille, fourrages, po-

tagers seront consommés à la ferme. Les preneurs y entretiendront les animaux nécessaires pour les consommer. »

Voilà pour la production exclusive de la viande et le retour à la terre de tous ses produits sous forme de fumier.

« 4° Les pièces ***, soit environ 15 hectares, resteront en jachère pendant trois ans. Chaque année, il en sera labouré 4 hectares pour y prendre une récolte de seigle ou d'avoine.

« Les prés sont divisés en trois soles. Alternativement deux soles seront pâturées et la troisième fauchée. »

L'article 4 devait assurer le travail et la fumure aux bonnes terres et empêcher les dépenses sur les mauvaises, améliorées par la jachère. L'assolement des prés amenait les avantages — économies de travail et amélioration — de la pratique du pâturage.

« 5° Les preneurs ne pourront vendre, acheter ni échanger des bestiaux sans l'avis et le consentement du bailleur.

« Ils ne conserveront aucune vache au-dessus de six ans, ni de brebis au-dessus de quatre. »

Limiter l'âge des animaux était l'élimination forcée, dans le troupeau, de la vieillesse qui dépérit, son remplacement par la jeunesse dont la valeur s'accroît. Une imprévoyance trop commune amène un résultat opposé. Les vieux animaux sont conservés indéfiniment à cause du petit prix qu'on en trouve et l'on vend la jeunesse, espoir et avenir du troupeau.

« 6° On ne travaillera pas le dimanche à la ferme. »

Prescription morale dont j'étais devenu responsable en assumant la direction.

En somme, je m'étais largement inspiré du bail de M. de R*** : je faisais seulement un pas de plus.

C'est l'honneur des aînés et la preuve de leur succès que d'être dépassés par les cadets auxquels ils ont su donner, comme point de départ, leur point d'aboutissement. Je ne vendais plus aucun produit direct du sol et faisais, par conséquent, plus d'animaux que M. de R***. Il vendait, en effet, toujours son blé ; j'étais donc entré plus avant dans sa voie. Mais, comme lui, je

conservais, en définitive, l'organisation essentielle de la ferme. Ce qui avait changé, c'étaient les proportions, une meilleure entente de travail, mais appliquée à tous les mêmes objets. Nous faisions toujours les cultures habituelles, les mêmes espèces d'animaux.

Il ne restait plus de moutons à la ferme depuis que le boisement de leur ancien pacage avait amené leur suppression. Je commençai par consacrer le fermage de l'année en cours à l'acquisition de 50 agnelles du pays et d'un bélier *South-down*. Le troupeau devait, chaque année, comme dans un *ranch*, s'augmenter des agnelles; je ne vendrais que les mâles jusqu'à ce qu'il ait atteint son plein développement. En même temps, j'autorisai mon métayer à faire pacager les moutons dans les terres de la réserve, laissées en friche. Elles se convertiraient donc, non plus en ajonnières, mais en pâtures permanentes.

Enfin, suivant l'usage du pays, la première année du bail est payée par le fermier, à son départ, généralement par le croît du troupeau. J'avais donc à toucher une année de fermage. Je la consacrai à l'achat de reproducteurs de bêtes à viande. Puisque le but de l'exploitation était la viande, il me fallait abandonner les normandes laitières. J'allai donc dans le Limousin acheter trois génisses et un taureau.

Ces bêtes furent reçues avec admiration. Elles étaient l'honneur et l'avenir du troupeau. Mises dans une étable spéciale, soignées avec amour, elles prospérèrent jusqu'au vêlage des génisses. A ce moment, il y eut un changement radical. Les limousines maigrirent, le taureau ne voulut plus faire la saillie. Par contre, il y avait un effort désespéré en faveur des Normandes; à elles les soins, la nourriture de choix. C'étaient elles, qui, maintenant, prospéraient, tandis que les Limousines dépérissaient.

Que s'était-il passé?

Mes gens avaient découvert que les Limousines ne sont pas laitières. Ainsi, avec elles, il n'y aurait plus de lait, plus de beurre. Il est vrai que leur plus-value en viande compenserait bien au delà cette perte. Mais le prix de l'animal vendu se partage avec le propriétaire, tandis que le lait, le beurre, une fois la

petite redevance acquittée, revient entièrement au fermier. Il travaille, sur ce point, pour son compte seul. C'est son « profit ».

Là éclatait le vice de mon bail. J'avais laissé « *un profit* », un point sur lequel nos intérêts n'étaient pas liés. Je l'avais considéré de peu d'importance à cause de sa valeur minime, de la supériorité de gain qui résulterait de la vente de la viande. J'avais, du reste, prévenu que le lait ne durerait pas avec les Limousines. Mais je ne savais pas que le fermier préférât 20 francs de profit à 100 francs partagés. Dans la poursuite du premier gain, il met l'ardeur du tâcheron qui travaille pour lui seul; dans celle du second, même supérieur, l'idée qu'il aura à partager le paralyse. Il préférera d'instinct et toujours le premier, même si, en définitive, il est contraire à son intérêt bien entendu. Quant à l'absence du lait, mes gens n'y avaient jamais cru. — « Les Limousines en auront peut-être moins que les Normandes, mais une vache a toujours du lait! Le profit restera et à lui tout l'effort. » — En réalisant la disparition de leur profit, ils se trouvèrent volés. Il fallait se défendre, se débarrasser des Limousines, ne pas laisser contaminer le troupeau par le taureau de cette race non laitière, prouver enfin que ces animaux ne valaient rien, qu'ils ne réussissaient pas dans le pays. C'est toujours facile. Il suffit de ne pas donner à manger aux bêtes pour les faire dépérir. Mes Limousines mouraient de faim.

J'étais perdu sans mon bail annuel.

Mais comment supprimer tout profit de mon bail; et ces deux petites redevances de la laiterie et du poulailler étaient bien son vice. Ces deux détails prenaient une importance croissante. Le poulailler, par exemple, avait gagné une extension considérable. Au début, les quelques poules se nourrissaient en liberté ; il fallait des temps de neige pour que la maîtresse leur éparpillât parcimonieusement, sur le seuil de sa porte, quelques pincées de grains. Des bandes de volailles, actuellement, emplissaient la ferme. Je voyais la servante, son tablier bondé de grains, en jeter à poignées dans la boue de la cour. C'est que c'était *notre* grain qui allait à *leurs poulets*. Ils en devaient re-

cueillir le profit et ne supportaient que la moitié de la dépense. C'était, inversement, le même sentiment que tout à l'heure. La générosité des distributions de grains provenait de ce que cette dépense était partagée et que le produit ne l'était pas. Ils en étaient arrivés à y perdre pour leur seule part, tant le sentiment qu'il est avantageux d'être deux à dépenser et un seul à en bénéficier les entraînait.

Mais on ne peut partager ni le lait, ni le beurre, ni les produits du poulailler. Le contrôle en est reconnu pratiquement impossible.

D'un autre côté, sans beurre, me disait mon métayer, il n'y aura plus de petit lait pour les porcs. Je voulais me rejeter sur les truies, ne vendre que des laitons et ne pas engraisser de porcs. Mais alors, les pommes de terre qui viennent si bien?

Fallait-il donc supprimer le poulailler, supprimer la laiterie, mais alors supprimer aussi la porcherie? Sans doute, c'était la logique; mais comme je comprenais l'*entêtement* qu'il faudrait pour appliquer cette logique!

Pour supprimer ces misérables redevances qui semblaient un tout petit détail, c'était cette fois toute l'organisation de ma ferme qui craquait!

Restaient les Limousines et les moutons. Oui, mais, mes Limousines avaient dépéri. Elles avaient été déclarées incapables de réussir dans le pays, l'amour-propre de mes gens y était engagé; puis ils ne voulaient pas de vaches sans lait. En concurrence avec les Normandes, elles auraient toujours le dessous. Il aurait fallu vendre d'un coup toutes les Normandes pour constituer un troupeau de Limousines; mais ces dernières reviennent plus cher; pour avoir le nombre de bêtes nécessaires, un sacrifice d'argent s'imposait. Faire une avance? Je n'en voulais à aucun prix.

Ainsi, la logique m'amenait aux seuls moutons. Oui, en vendant les vaches, les porcs, les poulets, je pouvais acheter assez de moutons, et leur succès était assuré. J'entendais dire partout : « c'est la bête du pays ». Mais c'était l'écroulement complet de la ferme. Ce n'était pas seulement la suppression des autres bêtes, mais aussi le bouleversement de toute culture. Plus d'artificiels,

plus de potages (citrouilles, carottes, navets, etc.), plus de prés pacagés.

Mettre tous ses œufs dans le même panier, risquer tout sur une seule espèce d'animaux, justement au moment où nous subissions une épidémie dans notre bergerie, et cela sans avantage, au contraire! Les produits de la ferme se balancent, comptes en mains. On vous prouve l'intérêt qu'il y a à les faire tous parce que chacun utilise une conséquence des autres qui serait perdue, comme le petit lait sans les porcs.

Non! mathématiquement, un seul produit de la ferme, à quelque extension qu'on le pousse, ne donne pas autant que l'ensemble des produits, *à moins qu'il ne soit supérieur* à ce qu'il était auparavant dans la ferme.

Là était le point. Je ne m'en tirerais pas en ne faisant que des moutons comme ceux que j'avais, mais seulement en en faisant de supérieurs. Cela se pouvait, cela existait dans le pays, mais était réputé impraticable avec bénéfice, parce que ces moutons supérieurs étaient considérés comme les produits d'une culture coûteuse et qu'en effet les fermes modèles qui les produisent, avec tout le reste, travaillent à perte. Mais ne travaillent-elles pas à perte parce qu'elles pratiquent toutes la culture officielle et ne pouvait-on pas, avec bénéfice, obtenir le même produit qu'elles, leur mouton, en s'y adonnant exclusivement? Si je pouvais atteindre leur type de moutons, en calculant les rations d'après mes récoltes, je doublais ou triplais mon fermage. Les chiffres étaient là. Je prenais les rations données dans ces fermes aux moutons, je voyais combien j'en pouvais fournir, le succès était éclatant.

Pourquoi ces rations ne produiraient-elles pas le même effet, chez moi, que dans les fermes modèles? Il est évident qu'il n'y avait pas de raison en faveur de la négative et il est bien certain, d'un autre côté, que je comprenais la supériorité de leurs moutons en comparant la composition de leurs riches rations à la misère qu'on imposait aux miens, sous prétexte qu'ils l'aimaient. « Les moutons aiment la misère, » disait M. Jacques.

Il s'agissait donc de ne cultiver que pour les moutons et, main-

tenant, à leur profit exclusif, l'article 3 de mon bail, de faire passer par leur ventre toutes les récoltes.

Je divisai mes terres de labour en trois soles, seigle, avoine, et tubercules — moitié pommes de terre, moitié topinambours. — C'était une culture bien simplifiée, réduite à quatre plantes et à une seule espèce d'animaux. Quant aux prés, ils seraient fauchés; le regain seul en serait pâturé, en plein été, quand les prés sont bien secs et les pacages brûlés, et j'y mettrais les scories de déphosphoration que j'avais expérimentées avec succès.

Je ne me faisais pas d'illusion sur l'enthousiasme de mon métayer devant cette transformation. La question n'était pas de savoir si elle lui plairait, mais s'il resterait; s'il partait, je ne pouvais pas espérer rencontrer aussi bien dans le pays; il faudrait recourir à un étranger, comme M. de R***, mais dans des conditions bien plus désavantageuses. Son métayer se suffisait sur sa ferme, tandis que le mien, n'y faisant plus les produits nécessaires à sa consommation, devait se les procurer du dehors. Ainsi donc cet étranger qui venait prendre la place d'un enfant du pays, bouleverser toutes les traditions culturales, allait dépendre du pays pour tous ses besoins. Je ne le conserverais jamais; la vie lui serait rendue impossible.

Ne voulant pas de l'exploitation directe, la vraie solution pour une transformation, mais qui implique une avance de fonds, je jouais une grosse partie. Ce qui m'en donna le courage, c'était ma retraite assurée par les prés, bois et ajoncs. Non! je ne reviendrais, en aucun cas, à la culture officielle. Ou je réussirais par les moutons, ou j'abandonnerais ma grande ferme, comme ma réserve, aux productions spontanées.

J'allai trouver mon métayer et entamai les négociations. Au premier mot, il me regarda épouvanté, se demandant si je parlais sérieusement, et déclara que cela ne se pouvait.

Sur mon insistance : « Monsieur est libre de faire des frais, si ça lui plaît, mais moi je ne veux pas manger le peu d'argent que j'ai dans une chose impossible. »

— Voilà justement, lui dis-je, l'avantage du bail annuel, vous pouvez toujours me quitter si cette culture ne réussit pas. Mais

vous avez tort de ne pas essayer, puisque vous n'êtes tenu que pour un an. Quant à moi, j'y suis décidé.

— Monsieur ne trouvera personne dans le pays pour le faire.

Ce qui était vrai et faisait sa force.

— Aussi, lui dis-je, si vous me quittez, je boiserai la ferme comme la réserve. J'y mettrai un homme de journée ou un second garde et vous savez qu'avec le temps j'y aurai plus de profit qu'en continuant la ferme telle qu'elle est.

Là était ma force à moi.

C'est pourtant vrai, pensait-il. Il s'est rendu compte qu'il gagne plus, sans dépenses, avec les prés, les bois, les ajoncs que nous lui achetons. Et il peut attendre, il a *la force!*

Le pauvre paysan, toujours à court, est atterré devant cette découverte : « Il peut attendre ». Esclave du pays, tous ses calculs sont déroutés devant l'indépendance de ces obligations qui sont vitales pour lui. Il sent son règne finir. Il n'a qu'à se résigner devant cette force nouvelle.

Pourtant, il refusa, et j'assistai pendant longtemps à la transformation douloureuse du paysan. Le spectacle est poignant. Le malheureux se cramponne à son passé, comme s'il se sentait entraîné dans un gouffre; il perd pied, il se débat, éperdu. Il fait de la peine, et c'est alors qu'il faut une énergie douloureuse pour ne pas faiblir, pour le sauver malgré lui.

Huit jours après, mon métayer m'apportait son budget qui prouvait que l'opération était ruineuse. Il me faisait toutefois la concession de « forcer sur les moutons », c'est-à-dire d'en augmenter le nombre au delà des proportions admises et de ne conserver que huit vaches. Me voyant inébranlable, ils me proposèrent, lui et sa femme, de se mettre domestiques à gages pour faire ce que je voudrais. Ils préféraient cela.

Puis vint le beau-père, mon ancien fermier, plaider leur cause. « C'est la femme que ça dérange, me dit-il après les préambules, parce qu'il lui faudra tout acheter. Songez qu'on lui fera payer un litre de lait quatre sous. C'est elle qui fera le profit des autres.

— Mais si, à la fin de l'année, ils se trouvent avoir gagné davantage, même en achetant leur lait?

Nous causâmes longtemps et, comme il n'était pas directement intéressé, il finit par me dire :

— C'est vrai que, dans les conditions, il n'y a que ce qu'on y met. Je ne sais pas ce qu'ils feront, mais ce que je peux dire, c'est que, pour moi, j'accepterais.

Deux jours après, les paroles étaient échangées. Mon métayer était venu me dire qu'il consentait à ne conserver que deux vaches. Je refusai.

— C'est la ménagère qui ne sera pas contente, me dit-il en souriant, car leur parti était pris. Elle est habituée aux vaches, *de toute petite*. Elle dit comme cela qu'elle s'ennuiera sans bestiaux.

Je fis la concession apparente, puisqu'elle était déjà décidée dans mon esprit, de lui dire que je consacrerais ma moitié de revenus dans la ferme à l'achat des engrais, d'un râteau à cheval et, ce qui lui tenait le plus au cœur, du bélier. Il s'agissait, en effet, de mettre 160 francs à cette acquisition.

— Mon beau-père payait les siens 17 francs, soupirait-il.

Nous le revîmes dans l'après-midi de ce même jour; il remettait la patte cassée d'une brebis.

— Eh bien! lui dit ma femme, vous êtes bien décidés. Il faut maintenant s'y mettre de bon cœur. Vous avez vu votre beau-père, il est de notre avis; nous réussirons.

— Je ne sais pas, madame, mais, comme mon beau-père me disait, il faut bien gagner sa vie et on ne trouve rien autre dans le pays.

Nous ne devions pas nous faire illusion. L'enthousiasme était absent. C'était un pis-aller.

Du reste, la victoire n'était que théorique. Nous devions passer, dans la pratique, par les mêmes luttes. Les vaches étaient supprimées sur le papier, mais elles restaient dans la ferme. Nous étions en mars, je fixai une date pour leur disparition : septembre, mais la dernière ne devait partir qu'en novembre.

Un premier lot fut, sans grande difficulté, vendu contre achat d'agnelles, mais les autres n'étaient pas de vente, c'est-à-dire au moment le plus avantageux pour être vendues. Néanmoins, avec

le temps, malgré les plaintes, les regrets, sur mes instances réitérées sans trêve, elles partirent péniblement et une à une.

Enfin il en resta deux, et je crus ne pas pouvoir en venir à bout. Je me heurtais au désespoir le plus opiniâtre. Je finis par prendre le parti d'aller tous les jours à la ferme et, tous les jours, après avoir causé indifféremment de m'enquérir des progrès de leur départ. C'était mon « *delenda est Carthago* ». J'avais arrêté toute autre observation ou remarque pour qu'elle ne fournît pas un prétexte à prendre le change. Pour l'enfoncer, je ne frappais que sur un clou, je ne demandai qu'une seule chose, le départ des deux vaches. Enfin, mon homme fut vaincu, et un jour il vint au-devant de moi :

— Les deux vaches sont parties, me dit-il.

Cependant il restait un porc dans la porcherie.

— Il ne gêne pas, me disait mon métayer, et peut profiter encore.

Allai-je recommencer avec les porcs? J'eus l'idée de transformer la porcherie en chambre de préparation de nourriture pour cuire les pommes de terre et le seigle, couper les topinambours. Le porc ne fut tué qu'à l'arrivée des maçons et pour leur faire place.

Je logeai les chiens de berger dans un réduit occupé par les poules déjà vendues, mais pour éviter leur retour. Cependant je n'ai jamais pu me débarrasser des lapins et d'une chèvre, cachée dans l'écurie. Je m'y suis résigné.

Une morne tristesse régna dans la ferme et chez ces pauvres gens désemparés par l'absence de leurs vaches. Elle devait durer jusqu'à la première vente d'agneaux. Elle fut médiocre ; cependant, quand mon homme en eût réalisé le prix, palpé ses napoléons, nous étions sauvés. L'affaire avait démarré, et sa course n'a cessé de suivre une ligne ascendante.

Le troupeau a crû. La vacherie a été transformée en bergerie, puis est venu le tour de la grange, puis celui d'un hangar y attenant.

Je ne suis pourtant pas au bout de mes transformations. Je n'ai pas atteint la perfection pour m'arrêter ; bien loin de là. Ce

que je fais est médiocre, à tous les points de vue. Mon agneau est médiocre. Je n'ai pu encore arriver au type supérieur que je m'étais fixé, mais je m'en rapproche.

Pourquoi ne l'ai-je pas encore atteint? C'est que, comme me le disait un voisin, quand on nous demande des progrès rapides en culture et qu'on nous rend responsables de leur lenteur, on oublie que *nous sommes deux*. Or, *natura non facit saltus*. Nous ne pouvons pas faire procéder notre métayer par bonds successifs; il aurait la tête perdue. Il ne peut, avec la meilleure volonté, s'élever que pas à pas, de progrès en progrès, sans omettre aucune transition. Un exemple le fera comprendre. Le bélier *South-down* est d'une race réputée rustique, mais supérieure à celle du pays; ce n'est pas la misère qui l'a dotée de ses qualités. Eh bien! mon premier bélier, l'orgueil et l'espoir de mon métayer, spécialement soigné par lui, est mort de faim.

« Du temps de mon beau-père, me disait-il, jamais on n'a donné de foin aux moutons. » Aussi croyait-il être généreux en lui en donnant, mais, malgré mes remontrances et pour ne pas être prodigue, il ne lui donnait que son plus mauvais foin. Le second eut de bon foin et vécut, mais maigre. Au troisième seulement, je pus obtenir du grain, et il conserva un bon état, sans se développer cependant comme il l'aurait dû, parce qu'il y a encore tendance à le rationner pour ne pas gâcher la nourriture. J'espère arriver l'année prochaine à nourrir mes béliers normalement. Nous y aurons mis quatre ans.

De même, l'agneau qui me paraît inférieur, comparé à celui que je vise, et devant lequel je me sens poussé à obtenir mieux, paraît à mon métayer tout à fait supérieur, comparé à ceux qu'il faisait autrefois et le porte à se reposer sur ses lauriers.

Ma ration est également médiocre. Nourrir les bêtes aux grains est un mode coûteux que je ne donne pas comme modèle.

Ma culture aussi est médiocre: je ne fais pas du tout ce que je veux.

L'organisation même en est défectueuse.

J'ai commencé à planter mes pacages en pommiers. La plus-value est évidente pour l'avenir. Je veux transformer ainsi mes terres de ferme, renoncer à toute culture, ne faire que du pa-

cage sous pommiers, mais un pacage supérieur, cultivé, drainé, irrigué, nettoyé des mauvaises herbes, fumé aux engrais chimiques. Seulement, pour y arriver, il faut acheter le supplément de nourriture, issues industrielles, tourteaux, farines, etc., à joindre au foin et la litière. De ce chef, une avance d'argent assez considérable est nécessaire. J'attends que ma ferme me la donne, et que mon métayer soit au point.

Enfin mon exploitation n'est pas parfaite, bien loin de là, mais en progrès. Elle est pleine de défauts, mais elle se développe, tandis que la ferme modèle est parfaite, mais en meurt. Sa perfection ruine, tandis que ma médiocrité paie.

Quand on s'avise d'être logique à la campagne, il faut tout révolutionner.

Tels sont les faits concrets qui ont servi de base à l'étude que nous avons publiée l'année dernière.

A. Dauprat.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

— 112 —

ÉCOLE DES ROCHES
VERNEUIL-SUR-AVRE (Eure)
Juillet 1905

Chaque livraison : 2 fr. 50.

SOMMAIRE

I. — **La Vie générale et le Personnel de l'École**. P. 107.

L'année scolaire 1904-1905, par M. Edmond Demolins. — Le personnel de l'École. — Liste des élèves. — Une journée à l'École, par M. G. Bertier. — Les stages à l'étranger, par M. Henri Trocmé. — L'École de Guyenne ; lettre-préface de M. Edmond Demolins. — La Vie religieuse des catholiques, par M. l'abbé Gamelet. — La Vie religieuse des protestants, par M. le pasteur Jean Monnier. — Les examens.

II. — **Le Travail classique**. P. 133.

Les études en 1904-1905, par M. G. Bertier. — L'enseignement littéraire à l'École, par M. P. Lesaunier. — Le couronnement du roitelet, par Étienne de Bary. — Le retour d'une hirondelle, par Paul Forestier. — L'enseignement des sciences, par M. J. Wilbois. — L'enseignement des langues, d'après la méthode phonétique, par M. E. Molenaar. — L'enseignement du dessin, par M. Maurice Storez.

III. — **La Section spéciale**. P. 146.

L'agriculture et les sciences naturelles, par M. Paul Jenart. — Comice agricole du canton de Verneuil, Rapport de M. Coulpier. — Extraits du Palmarès. — Le cours de science sociale, par M. Edmond Demolins. — L'arbre généalogique des sociétés humaines, par Jean Bessand. — Comment le paysan de la Plaine saxonne a adapté son exploitation aux conditions de la vie moderne, par André Pochet. — Débuts dans la vie des élèves de la Section spéciale.

IV. — **Les Sports, les travaux manuels, les Excursions**. P. 169.

« Games », par MM. Bernard Bell et John Sharp. — La Société coopérative de jardinage, par M. E. Molenaar. — Le modelage, par H. Spyker. — La fête de l'École, par M. A. Roujol. — Exposition annuelle. — Un constructeur de seize ans, par M. L. Baudry de Saulnier. — Les excursions en 1905, par M. G. Bertier.

V. — **Les séances musicales et littéraires. Les conférences**. P. 193.

La Musique, par M. Armand Parent. — Les séances musicales et littéraires, par M. A. Roujol. — Principaux morceaux exécutés pendant l'année.

VI. — **Nos anciens élèves**. P. 200.

Nos gravures. — Le groupe des Sablons. P. 106. — Un groupe de grands élèves. P. 106. — Une vue du parc. P. 118. — Le champ de cricket et le bâtiment des classes. P. 118. — Compositions décoratives. P. 136. — Dessins d'imitation. P. 152. — Travaux faits à la menuiserie. P. 145. — *Id.* P. 154. — Buste de Voltaire, d'après Houdon. P. 176. — La périssoire de Jean Bessand. P. 186. — Vue générale du mécanisme. P. 187. — Plan de la périssoire. P. 188. — Explication de l'embrayage. P. 188. — Console. P. 191. — La classe de modelage. P. 198.

LE GROUPE DES SABLONS

UN GROUPE DE GRANDS ÉLÈVES

I

LA VIE GÉNÉRALE ET LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

L'ANNÉE SCOLAIRE 1904-1905

J'ai signalé, l'année dernière, les progrès qui avaient été réalisés pour les études. L'impression des professeurs et des élèves est que, cette année, ces progrès ont été sérieusement consolidés.

Cette appréciation est confirmée par un juge impartial et compétent, M. Henri Brelet, agrégé de l'Université, professeur à Janson-de-Sailly, qui est venu visiter l'École des Roches, pour se rendre compte de l'organisation des études et des résultats obtenus. Il conclut ainsi un article publié dans l'*Enseignement secondaire* : « Les écoles nouvelles ne sont nullement ce que pensent ceux qui ne les ont pas vues. On peut y travailler autant qu'ailleurs; en y alliant les exercices du corps aux exercices de l'esprit dans la mesure convenable, on y développe l'individu tout entier... Et si l'on se donnait la peine de faire la moyenne du total d'heures consacrées à l'étude pendant l'année scolaire, ce n'est peut-être pas toujours du côté de l'Université que la balance pencherait... Si l'on est rassuré sur l'hygiène et le bien-être, on peut donc l'être aussi sur le sérieux des études; de même sur la valeur des maîtres appelés dans ces écoles nouvelles. Sous ce rapport, les familles ont, par conséquent, toute quiétude ».

Il était intéressant de constater que les progrès réalisés pour les études commencent à être reconnus et proclamés.

Je désire donc insister de préférence sur deux points qui me paraissent caractériser surtout l'année scolaire qui vient de se terminer.

Le premier point est la sortie de l'École et l'entrée dans la vie de nos premiers grands élèves. C'est là que beaucoup de personnes nous attendent. « Nous vous jugerons par les succès de vos élèves dans la vie. » L'École étant dans sa sixième année, les premiers élèves sont sortis depuis deux ans seulement et on ne peut vraiment exiger qu'ils occupent actuellement les premières places dans les professions libérales, dans l'agriculture, dans l'industrie, ou dans le commerce. Au risque d'étonner les gens pressés, je dois même avouer qu'ils n'en sont pas là.

Mais, pour parler sérieusement, je constate que nous pouvons, dès maintenant, relever certains symptômes caractéristiques qui révèlent l'orientation nouvelle de ces jeunes gens dans la vie. Ces symptômes témoignent déjà de l'influence très particulière exercée par l'École, sur l'esprit, sur les goûts et sur les tendances de cette jeunesse.

On trouvera plus loin des renseignements à ce sujet, sous les titres : *Débuts dans la vie des élèves de la Section spéciale* et *Nos anciens élèves*.

Voici les tendances dominantes, qui me paraissent se révéler chez ces jeunes gens et qui, certainement, s'accuseront encore davantage chez leurs successeurs plus complètement formés par l'École :

1° *Tendance à choisir de préférence des professions indépendantes*. C'est là une nécessité qui résulte de l'encombrement croissant des situations administratives et des traitements décroissants qui en seront la conséquence. Avec de pareils traitements, on peut difficilement se créer une vie digne et confortable.

2° *Désir de débuter dans une profession le plus rapidement possible*. En cela, il faut absolument rompre avec le procédé français, qui immobilise et stérilise une grande partie de notre jeunesse, pendant des années d'études, dites supérieures, mais qui sont surtout théoriques et peu préparatoires à la vie.

Le jeune homme arrive ainsi à vingt-cinq ans, parfois à trente ans, sans avoir une position et il devient de moins en moins capable de s'en créer une, parce qu'il est plus déshabitué de tout travail professionnel et, en outre, plus exigeant pour les situations à trouver.

La vérité, que nous devons proclamer, c'est que la vie humaine étant très courte, il faut, le plus rapidement possible, se faire une situation et se mettre en mesure de se suffire à soi-même, pour ne plus avoir à recourir à l'aide de ses parents. Il n'y a que cela de vrai, d'avantageux et d'honorable.

3° *Prendre la première situation qui s'offre, et en changer, dès qu'on en trouve une plus avantageuse.*

L'homme moderne ne doit plus être semblable, — comme dans le passé, — à ces mollusques fixés pour la vie au même rocher, mais au chat qui est capable de grimper et, le cas échéant, de retomber sur ses pieds.

Avec les incessantes et rapides transformations du travail moderne, il faut savoir lâcher une situation au lieu d'attendre qu'elle vous lâche, quand il est trop tard. On n'est plus, comme autrefois, soutenu par des choses et des institutions immobiles; on ne doit plus compter que sur soi-même pour se soutenir au milieu des choses et des institutions perpétuellement changeantes. Celui qui s'élève aujourd'hui, ce n'est plus l'homme étroitement spécialisé, mais l'homme capable d'embrasser, successivement et suivant les circonstances, diverses spécialités triomphantes. C'est ainsi que se créent les grandes fortunes américaines et que s'évaporent peu à peu les nôtres.

La nouvelle loi militaire va aider à l'évolution vers les situations indépendantes, puisque les professions libérales et administratives ne dispensent plus du service. Elle peut avoir ainsi une influence énorme et sauver la race française du plus grand danger qui la menace.

J'ai essayé, dans la mesure de mes forces, d'aider nos jeunes gens à faire cette évolution vers les situations indépendantes, en créant, cette année, des *Groupes d'expansion commerciale*. Plusieurs fontionnent actuellement à l'étranger et un de nos élèves

de la Section spéciale y a déjà trouvé une situation, ainsi qu'on le verra plus loin [1].

Je dois remercier ici les hommes éminents qui ont bien voulu me prêter leur concours pour mener à bien cette œuvre importante et difficile [2].

J'arrive au second point, qui me paraît caractériser cette année scolaire : *nos élèves ont pris un intérêt beaucoup plus grand à des travaux personnels librement choisis.*

Tout le monde a pu le constater à l'exposition qui a eu lieu le jour de la fête de l'École. Jamais l'exposition des travaux n'avait été aussi variée et aussi brillante. La menuiserie, la reliure, le jardinage, la physique, la chimie, la mécanique, les mathématiques, l'histoire naturelle, le dessin, le modelage étaient représentés par des travaux, des collections, des expériences, qui témoignaient d'une habileté déjà exercée.

On trouvera plus loin la longue liste des objets exposés.

J'attache la plus grande importance au progrès ainsi réalisé.

D'abord chaque élève a librement choisi le travail qu'il voulait entreprendre, ce qui a été un bon entraînement pour développer son initiative.

Ensuite, ce travail, librement choisi, a été librement mené à terme, puisqu'il a pu figurer à l'exposition et être apprécié à sa juste valeur. Par là, nos garçons ont montré qu'ils devenaient capables de poursuivre jusqu'au bout, et par eux-mêmes, une œuvre entreprise. C'est là un résultat considérable, car le succès

1. Voir la *Science sociale*, fascicule 8, *Pour développer notre commerce, Groupes d'expansion commerciale* et, fasc. 13, *Le Commerce franco-belge et sa signification sociale.*

2. Dans le Comité de patronage des *Groupes d'expansion commerciale* figurent : MM. Pierre Baudin, député, ancien Ministre des Travaux publics ; Gabriel Bonvalot, député, président du Comité Dupleix ; Paul Delombre, député, rédacteur au *Temps ;* Paul Deschanel, député, ancien Président de la Chambre, membre de l'Académie française ; Paul Lebaudy, député, raffineur de sucre ; André Lebon, ancien Ministre du commerce, président du Conseil d'administration de la *Compagnie des Messageries maritimes ;* Marc Maurel, armateur, président honoraire de la *Société d'Économie politique de Bordeaux ;* Jules Méline, sénateur, ancien président du Conseil des ministres ; A. Ribot, député, ancien président du Conseil des ministres ; Jules Siegfried, député, ancien Ministre du commerce, etc.

dans la vie dépend surtout de la ténacité et de la persévérance. Entreprenez ce que vous voudrez, mais n'abandonnez pas l'œuvre avant qu'elle soit complètement terminée. Une fois cette habitude prise pour une œuvre quelconque, on l'appliquera naturellement et sans effort à tout autre objet, à toute autre entreprise; elle vous suivra dans n'importe quelle profession et vous donnera le succès. Le succès dans la vie, mes chers enfants, appartient à celui qui ne désespère jamais, à celui qui persévère toujours.

Mais j'attends de ces travaux librement choisis un autre résultat considérable : ils peuvent et doivent nous donner la vraie solution du problème pédagogique.

Je ne crois pas qu'il y ait des élèves dont on doive désespérer. Il y a surtout une mauvaise méthode d'enseignement.

Nous avons établi un moule scolaire uniforme, rigide, le même pour tous, et, sans tenir compte des aptitudes naturelles de chaque enfant; nous condamnons impitoyablement tous ceux qui, de gré ou de force, n'entrent pas dans ce moule et n'en prennent pas la forme.

Or, parmi ces réfractaires, tous, ou presque tous manifestent un goût, une aptitude, que notre moule scolaire comprime et atrophie plus ou moins. Voilà le vice, voilà le crime de notre éducation.

Ce goût, cette aptitude que l'on comprime, il faut, au contraire, les découvrir avec le plus grand soin, pour les cultiver et les développer autant qu'il est possible. Ce goût, cette aptitude qui font échouer l'enfant à l'école, pourront le faire réussir dans la vie. Et c'est cela que nous comprimons? Ainsi s'est établi le divorce lamentable entre l'école et la vie.

Une fois que l'on a découvert l'aptitude de l'enfant, on est maître de lui; on peut faire de lui ce que l'on veut, car on a trouvé le point de départ pour l'intéresser à toute une série de connaissances.

Voici un de nos garçons qui tient régulièrement la queue de sa classe. Cependant un goût très vif se manifeste chez lui pour l'histoire naturelle ; il fait, avec beaucoup de soin, une collection

d'insectes; il les classe, il étudie de lui-même leurs mœurs. Cet enfant a l'horreur de la lecture. Mais il dévore un livre d'histoire naturelle que lui a prêté un professeur. Le voilà donc amené à la lecture, ce qui éveille en lui un premier sentiment littéraire, que l'on pourra ensuite développer progressivement. En ce moment, il commence à s'intéresser au dessin, afin de pouvoir reproduire des animaux et des plantes. Le reste suivra. Il s'intéresse à quelque chose, il le poursuit, donc il est sauvé.

Tel autre enfant a le goût de la menuiserie. On peut, en partant de là, l'amener à étudier le dessin, à étudier la géométrie, à étudier l'art, et, par des lectures sur l'histoire de l'art, à comprendre et à aimer la littérature. Car tout se tient et un ordre de connaissance amène à un autre. Toute la question est de trouver, pour chaque enfant, le goût et l'aptitude initiales.

Nos professeurs ont déjà fait un certain nombre d'observations à ce sujet. Nous allons donc pouvoir appliquer cette méthode, principalement aux élèves de la Section spéciale, qui sont soumis à un programme plus souple.

M. Ernest Picard, qui a été mon collaborateur depuis l'origine de l'École, vient de nous quitter pour aller fonder, aux environs de Bordeaux, une École sur le modèle de celle des Roches. Cette création est une preuve de la vitalité de l'enseignement nouveau qui se propage par la seule force de son principe. C'est l'honneur de l'École des Roches de susciter partout des imitateurs. Nous adressons à M. Ernest Picard et à ses collaborateurs tous nos vœux de succès et l'expression de notre vive sympathie.

M. Vincent d'Indy, le directeur de la *Schola cantorum* et l'éminent compositeur, a bien voulu nous faire une conférence au mois de décembre dernier. Il a traité, avec une incomparable maîtrise, un sujet du plus haut intérêt : *Les primitifs de la musique*. Nous avons tous conservé de cette séance un précieux souvenir et nous espérons que M. Vincent d'Indy voudra bien revenir à l'École l'année prochaine, pour continuer cette intéressante série. Nous lui adressons cette demande avec l'expression de nos remerciements.

Edmond Demolins.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Fondateur : M. Edmond DEMOLINS.

Conseil d'Administration.

MM.

Edmond DEMOLINS, président.

Maurice BOUTS, administrateur délégué.

Le Vte CH. DE CALAN, chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes.

Alexandre ANDRÉ, industriel.

A. DESPLANCHES, magistrat.

Louis MONNIER, banquier.

Émile PIERRET, publiciste.

Auguste THURNEYSSEN, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Professeurs.

MM.

Georges BERTIER, directeur, licencié ès lettres, chef de la Maison du Coteau.

Henri TROCMÉ, licencié ès lettres, chef de la Maison des Sablons.

Bernard BELL, gradué (B.-A.) de l'*Université de Cambridge*, chef de la Maison des Pins.

Arnaud ROUJOL, licencié ès lettres, chef de la Maison de la Guichardière.

Paul LESAUNIER, licencié ès lettres, chef de la Maison du Vallon.

Octave CORBUSIER, 1er prix du conservatoire de Liège.

René DES GRANGES, licencié ès lettres.

Georges DUPIRE, ancien élève de l'*École des Arts décoratifs* de Paris.

Joseph DURAND, licencié ès sciences, ingénieur-chimiste.

Alphonse HOEFLICH, élève diplômé de l'*École de musique classique*.

Paul JENART, ingénieur-agronome, ancien élève de l'*Institut agronomique*.

Gustave LANGE, licencié ès sciences mathématiques et ès sciences physiques.

F. MENTRÉ, licencié ès lettres.

J.-L. SHARP, gradué de l'*Université d'Oxford*.

Maurice STOREZ, architecte diplômé de l'*École des Beaux-Arts*.

Paul THIRY, licencié ès lettres.

Léopold TONTOR, 1er prix du Conservatoire de Liège.

Lucien VINCENT, licencié ès sciences, professeur de l'Université.

Joseph WILBOIS, licencié ès sciences, ancien élève de l'*École normale supérieure*.

Mmes Edmond DEMOLINS, maîtresse de maison de la Guichardière.

Georges BERTIER, maîtresse de maison du Coteau.

A. CURTIS, maîtresse de maison du Vallon.

Henri TROCMÉ, maîtresse de maison des Sablons.

Bernard BELL, maîtresse de maison des Pins.

Mlles M. DURÈGE.

J. MORY, diplômée du brevet supérieur.

F. RINCHEWAL.

M. ROUAN, diplômée du brevet supérieur.

Aumônier : M. l'abbé Gamble.

Pasteur : M. Jean Monnier.

Professeur externe de violon : M. Armand PARENT, chef du quatuor Parent.

Professeur externe de gymnastique : M. Victor PERRET.

Secrétaire : M. René JAMINET.

Médecin : M. le Dr CARCOPINO.

Économe : M. Justin CHAMPENOIS.

Chefs de culture : M. et Mme PALFROY.

LISTE DES ÉLÈVES

I. — Maison du Vallon

1. Rufino Basavilbaso, n'a pas encore fait son stage.
2. Robert Bedel, a passé trois mois en Angleterre.
3. Paul Benton, parle anglais.
4. Lucien Berthet, n'a pas encore fait son stage.
5. Charles Bosch, id.
6. Édouard Bosch, id.
7. Henri Boujard, a passé six mois en Angleterre.
8. Pierre Bouthillier, a passé six mois en Angleterre.
9. Marius Carbau, n'a pas encore fait son stage.
10. Paul Carbau, id.
11. Jacques Castan, a passé trois mois en Angleterre.
12. Jean Castan, a passé trois mois en Allemagne.
13. André Charpentier, a passé trois mois en Angleterre.
14. Jean Colin, n'a pas encore fait son stage.
15. Guy de Coubertin, id.
16. St-Clair Delacroix, fait son stage en Allemagne.
17. Gaston Delage, fait son stage en Angleterre.
18. Jean Desplanches, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
19. Jean Fabra de Sentmenat, n'a pas encore fait son stage.
20. Louis Fabra de Sentmenat, id.
21. Léon Forestier, a passé six mois en Angleterre.
22. Jacques Gauthier-Villars, fait son stage en Allemagne.
23. Georges Lecointre, a passé trois mois en Angleterre.
24. Pierre Marteau, n'a pas encore fait son stage.
25. Jacques Musnier, a passé six mois en Angleterre.
26. Sébastien Naon, n'a pas encore fait son stage.
27. Alfred Pacheco, id.
28. Lucien Riom, id.
29. Robert de Séréville, six mois en Angleterre, six mois en Allemagne.
30. Hubert de Vautibault, a passé trois mois en Angleterre.
31. Joseph de Vigo, n'a pas encore fait son stage.

II. — Maison des Pins

1. Marcel Capelle, parle anglais.
2. Émile Cesari, a passé trois mois en Angleterre.

3. Marcel Charpentier, a passé trois mois en Angleterre.
4. Maurice Cronier, parle anglais.
5. Jacques Dupas, fait son stage en Allemagne.
6. Dudley Ellis, parle anglais.
7. Henry Ferrand, a passé six mois en Angleterre.
8. Washington de Figueiredo, n'a pas encore fait son stage.
9. Bernard Kablé, parle anglais.
10. Pierre Leplat, a passé six mois en Angleterre.
11. Bogdan de Lubecki, parle allemand.
12. Louis Nozal, id.
13. Yves Pilon-Fleury, parle anglais.
14. Stanislas de Makowiecki, n'a pas encore fait son stage.
15. André Plocque, deux ans en Allemagne, deux mois en Angleterre.
16. Gaston Pommey, n'a pas encore fait son stage.
17. Jules Pommey id.
18. Antoine Potocki, id.
19. Jean de Pourtalès, a passé trois mois en Allemagne.
20. Francis Prieur, fait son stage en Allemagne.
21. Yves Prieur, id.
22. André Pusinelli, n'a pas encore fait son stage.
23. Pierre Pusinelli, id.
24. François Rousselet, fait son stage en Allemagne.
25. Maurice Tailhades, n'a pas encore fait son stage.
26. Albert Thiébaut, id.
27. Georges Watel, a passé neuf mois en Angleterre.
28. José de Ybarra, fait son stage en Angleterre.

III. — Maison de la Guichardière

1. Louis Bélières, a passé six mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.
2. Robert Benoit, fait son stage en Angleterre.
3. André Bessand, a passé trois mois en Angleterre.
4. Jean Bessand, a passé six mois en Angleterre.
5. Philippe Binger, a passé trois mois en Angleterre.
6. Maurice Bosquet, a passé six mois en Angleterre.
7. Enguerrand de Caix, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
8. Jean-Louis Cavazza, n'a pas encore fait son stage.
9. Ignace Corcuera, a passé trois mois en Angleterre.
10. Pierre Daniel, un an en Angleterre, quatre mois en Allemagne.
11. Armand Davel, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.

12. Léon DESPRET, un an en Angleterre, trois mois en Allemagne.
13. Pierre FAUQUET-LEMAITRE, a passé trois ans en Angleterre.
14. Robert FIRMIN-DIDOT, a passé un an en Angleterre.
15. René LOUBET, a passé six mois en Angleterre.
16. Bernard MAROTTE, a passé six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
17. Jacques MUNIER, a passé trois mois en Angleterre.
18. Daniel PIERRET, a passé trois mois en Angleterre.
19. Olivier PILLET, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
20. André POCHET, six mois en Angleterre et six mois en Amérique.
21. Jacques POCHET, un an en Angleterre et six mois en Amérique.
22. Roger RIOM, n'a pas encore fait son stage.
23. Mario DE LA ROCHA, parle allemand.
24. Pierre de ROUSIERS, parle anglais.
25. Albert SNYERS, deux mois en Angleterre, deux mois enAllemagne.
26. Tony SNYERS, six mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.
27. Louis TRIPET, trois mois en Angleterre, un an en Allemagne.
28. Guy DE VAUTIBAULT, a passé trois mois en Angleterre.

IV. — MAISON DU COTEAU

1. Manuel BERTRAND, fait son stage en Angleterre.
2. Charles BRUEDER, id.
3. Jean BRUEDER, n'a pas encore fait son stage.
4. Henri DE LA BRUYÈRE, id.
5. Jacques DE LA BRUYÈRE, id.
6. Joseph COMALERAS, id.
7. Louis DETHAN, a passé trois mois en Angleterre.
8. Georges FERRAND, a passé six mois en Angleterre.
9. Pierre FOISSEY, id.
10. Louis GLAENZER, a passé trois mois en Angleterre.
11. Robert GLAENZER, n'a pas encore fait son stage.
12. Jacques HERVEY, a passé trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
13. Hervé DE LA MOTTEROUGE, a passé trois mois en Allemagne.
14. René LORILLON, a passé six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
15. Octave MENTRÉ, n'a pas encore fait son stage.
16. Adrien PHILIPPE, a passé trois mois en Angleterre.
17. Raymond PRIEUR, n'a pas encore fait son stage.
18. Jean RÉGLEY, a passé six mois en Allemagne.
19. René SAQUET, six mois en Angleterre, six mois en Allemagne.

20. Paul Sauvaire-Jourdan, a passé six mois en Angleterre.
21. André Sébileau, a passé trois mois en Angleterre.
22. Louis Sprauel, fait son stage en Angleterre.
23. Hans Spyker, id.
24. Guy Thurneyssen, a passé trois mois en Angleterre.
25. Guy de Toytot, id.
26. Henry de Turckeim, parle anglais et allemand.
27. John Waddington, parle anglais et allemand.
28. Paul Watel, six mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.

V. — Maison des Sablons

1. Édouard Adler, a passé un an en Angleterre.
2. Maurice de Barrau, fait son stage en Angleterre.
3. Étienne de Barry, a passé trois mois en Angleterre.
4. Maurice Bouts, n'a pas encore fait son stage.
5. Pierre Bouts, deux mois en Angleterre, fait son stage en Allemagne.
6. Robert Delmas, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
7. André Ferrand, n'a pas encore fait son stage.
8. Pierre Guiraud, a passé trois mois en Angleterre.
9. Ernest Harilaos, n'a pas encore fait son stage.
10. Henri Jéquier, a passé deux mois en Angleterre.
11. Hervé Labussière, fait son stage en Allemagne.
12. René Lagier, id.
13. Étienne Landrin, id.
14. Jean Langer, a passé trois mois en Angleterre.
15. Louis Landru, a passé trois mois en Allemagne.
16. Édouard Latune, n'a pas encore fait son stage.
17. Gontran de la Marque, id.
18. Pierre Monnier, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
19. Jean Moussy, n'a pas encore fait son stage.
20. Manuel Pacheco, id.
21. Marcel Planquette, a passé six mois en Angleterre.
22. Louis Rocher, a passé six mois en Angleterre.
23. Marcel Rougeault, fait son stage en Angleterre.
24. Jean Salathé, n'a pas encore fait son stage.
25. Charles Siou, fait son stage en Angleterre.
26. Ludomir de Smorzewski, n'a pas encore fait son stage.
27. Jean Thiercelin, a passé six mois en Angleterre.
28. Jean Thuret, a passé trois mois en Angleterre.
29. Jean Verdet, fait son stage en Allemagne.

UNE VUE DU PARC

LE CHAMP DE CRICKET ET LE BATIMENT DES CLASSES

VI. — ÉLÈVES A L'ÉTRANGER

1. Maurice DE BARRAU, à Brighton.
2. Robert BENOIT, à Littlehampton.
3. Manuel BERTRAND, à Oxford.
4. Pierre BOUTS, à Wiesbaden.
5. Charles BRUEDER, à Littlehampton.
6. St-Clair DELACROIX, en Allemagne.
7. Gaston DELAGE, à Hampstead.
8. Jacques DUPAS, à Godesberg.
9. Jacques GAUTHIER-VILLARS, à Bonn.
10. Hervé LABUSSIÈRE, à Herschen-sur-Sieg.
11. René LAGIER, à Cochem-sur-Moselle.
12. Étienne LANDRIN, id.
13. Francis PRIEUR, à Bonn.
14. Yves PRIEUR, à Bonn.
15. Marcel ROUGEAULT, à Winchfield.
16. François ROUSSELET, à Godesberg.
17. Charles SIOU, à Slough.
18. André SILVEIRA-CINTRA, à Oxford.
19. Félix SILVEIRA-CINTRA, id.
20. Louis SPRAUEL, à Slough.
21. Hans SPYKER, à Brighton.
22. Jean VERDET, à Grenzehausen, près Coblentz.
23. José DE YBARRA, à Holt.

UNE JOURNÉE A L'ÉCOLE

6 heures 20. — La cloche, dans quatre maisons, sonne le réveil; le gong donne aux Sablons une note originale. Ailleurs un chef de maison, s'inspirant de Montaigne, fait tinter doucement la cloche avant qu'elle ne sonne en volée. Le capitaine donne à tous ses *boys* l'ordre de sortir du lit : dans certains dortoirs, la prière se fait à ce moment; dans d'autres, avant l'appel. Les garçons courent vers la douche, accrochent l'un après l'autre leur peignoir et, tantôt avec joie, rarement, à regret, prennent une douche d'égale durée : les douches des Pins ont la meilleure réputation, elles sont vives et abondantes.

Retour au dortoir, où l'on s'habille assez tranquillement, tout en causant et souvent chantonnant à mi-voix.

6 heures 15. — Sonnerie électrique. Un capitaine fait l'appel, en variant chaque jour l'ordre des noms, pour ne favoriser personne, et pour obliger ses garçons, par cet imprévu, à être tous prêts à l'heure. L'appel fini, ils partent, sous la direction des capitaines, pour une course de 5 minutes. Mauvaise presse au début pour cette course. Aujourd'hui les grincheux y sont plus rares et plus calmes.

6 heures 50. — Petit déjeuner. Le *porridge* (bouillie d'avoine) n'a plus guère que des amis; il en a d'enthousiastes. Et un match permanent met aux prises les Maisons pour le velouté du potage et la longueur de la cuisson. Le record est de 2 heures. *But very good, indeed.* Puis viennent œufs, ou viande, ou poissons, ou beurre, et chocolat au lait. Vous protestez : en se levant, comment absorber tant de choses? Eh! venez, vous verrez, et par le reste de la journée, vous comprendrez.

7 heures 10. — Au dortoir : chaque élève fait son lit — pas tous « carrés comme des billards » pour employer le style « adjudant », mais tous très suffisants. Vous devinez d'ailleurs la sanction naturelle : la nuit suivante l'apporte invariablement.

7 heures 20. — Étude, pour la revision des leçons. Sortie nécessaire.

8 heures à 12 heures 25. — Quatre classes d'une heure ou de 55 minutes. Une récréation de 5 minutes sépare la première de la deuxième, et la troisième de la quatrième. Un temps libre de 20 minutes, de 10 heures à 10 heures 20.

A *10 heures*, léger goûter facultatif.

Sur ces quatre classes, une est toujours, pour les petits, donnée au solfège, au dessin, à la gymnastique. C'est une heure de récréation et de repos. Une heure et demie en moyenne chaque jour de langue moderne : avec la méthode directe, ce n'est pas une fatigue, mais une conversation vivante dont chacun fait les frais.

Les grands ont, eux aussi, parfois du dessin et de la gymnastique; la variété des classes les repose, et les récréations.

Malgré quelques objections, nous gardons, avec mainte école d'Allemagne et d'Angleterre, notre excellent horaire du matin.

12 heures 30. — Lavabo, puis lunch : hors-d'œuvre, légumes, (souvent en purée), viande (presque toujours rôtie), salade, desserts (fruits ou dessert au lait).

1 heure 10. — Vestiaire. En 10 minutes, tous doivent sortir avec les costumes de jeux. Les jardiniers mettent à ce changement si pratique et si sain une mauvaise volonté remarquable.

Enfin! un long temps libre, de 50 minutes. Vous voilà bien étonné, lecteur qui nous connaissez peu! Une demi-journée vient de se passer et c'est le premier vrai repos. Eh bien! oui, nous n'avons pas plus de récréations qu'ailleurs; nous en avons un peu moins peut-être, mais notre temps, disent les sages, est mieux organisé. Je me laisse aller à cette douce pensée de croire qu'ils ont raison.

2 heures. — Jeux pour les grands, travaux pratiques pour les petits[1]. Ou inversement (mardi, jeudi, samedi, jeux des grands). Adonc l'École où l'on joue tant ne joue que trois fois par semaine, pendant une heure et demie au maximum chaque fois : quatre heures et demie en tout. C'est suffisant, certes, mais abusif, ah! non. Vous savez la variation : foot-ball en hiver, deux fois cricket et une fois lawn-tennis en été. Les travaux pratiques sont la diversité même : notez qu'il faut diviser 75 garçons en des lots peu nombreux : physique, chimie, histoire naturelle, jardinage, menuiserie, reliure, dessin industriel, modelage, forge. Ouf! et j'oubliais la musique... et la boxe, et l'escrime, la gymnastique suédoise.

3 heures 40. — Bains, douches, ou au moins lotions.

Les garçons reprennent le costume d'intérieur.

4 heures 10. — Thé (trois fois par semaine). Pain et chocolat, les autres jours.

4 heures 30 à 6 heures 50. — Études des grands et classes-

1. Les candidats aux examens n'ont jeu que deux fois par semaine; leurs travaux pratiques de physique et de chimie se fondent avec leurs classes. Quatre jours par semaine, ils ont étude ou classe, de 2 à 4 heures.

études des petits, avec récréation de 5 heures 30 à 5 heures 40. Cette classe-étude des petits est toujours laissée, comme la première heure du matin, au professeur principal.

Le matin, les petits ont avec lui des mathématiques; le soir, ils étudient l'orthographe, l'histoire et la géographie; ils apprennent à écrire — à former des lettres comme à forger des phrases; — ils suivent de captivantes leçons de choses.

Les grands font leurs devoirs et apprennent leurs leçons. Il n'y a pas (sauf en 5e d'étude fixe pour chaque matière : les devoirs sont donnés huit jours à l'avance, et puis débrouillez-vous, jeunes amis.

6 heures 30. — Bains, dans la plupart des maisons. Deux ou quatre élèves, à tour de rôle.

7 heures. — Lavabo et dîner; même menu qu'à midi avec, en plus, un potage.

7 heures 30 à 8 heures 30. — Second temps libre. En été, jeux de plein air avec les multiples variétés que je vais dire; en hiver, réunion au salon; on lit à voix haute ou chacun pour soi, on joue : — le succès de la « saison » fut, je crois, le jeu géographique. Merci à M. Waddington de nous l'avoir envoyé.

8 heures 30. — Ce que nous appelons « l'appel »; souvent il n'y a pas d'appel du tout. Au Coteau, on le fait une fois par trimestre!

Le chef de maison, ou un professeur, fait une lecture : conseils moraux, exemples virils, — on parle à ses jeunes amis de leurs devoirs, de leurs succès et de leurs fautes. Les élèves préfèrent, en général, la parole directe à la lecture.

8 heures 40. — Entrée au dortoir, puis 5 minutes de calme. C'est la prière. Chacun au pied de son lit fait son examen de conscience, dit à Dieu merci et lui demande sa grâce. Les grands pendant une heure travaillent encore.

G. B.

LES STAGES A L'ÉTRANGER

L'organisation de nos stages à l'étranger constitue une de nos préoccupations essentielles. Non seulement, en effet, nous de-

vons nous assurer, dans les maisons très diverses avec lesquelles nous correspondons, toutes les garanties hygiéniques, intellectuelles et morales, mais encore la seule détermination de l'époque du stage est une question souvent délicate.

Sans doute, les choses nous sont facilitées par ce fait, que nos garçons attendent jusqu'à la quatrième pour aborder le latin et le cycle régulier des études secondaires. Passé ce terme, des absences de plusieurs mois entraîneraient presque toujours de graves inconvénients. Au contraire, l'instruction primaire solide et pratique que nous nous proposons de donner, de la huitième à la cinquième, comporte d'incessantes revisions plutôt qu'un cours suivi, et, dans ces classes, une interruption n'implique pas un retard irréparable. Il nous reste cependant à tenir compte de bien des conditions, âge de l'enfant, degré d'avancement de ses études, facilité plus ou moins grande pour les langues, préparation à la première communion, état de santé, dispositions morales mêmes à tel moment donné. Pendant trois ou quatre ans, nous devons donc ne pas perdre de vue, pour chacun de nos petits, cette perspective du stage, et c'est souvent plusieurs mois à l'avance que nous dressons nos listes éventuelles. Enfin, dès que l'occasion favorable se présente, nous décidons, d'accord avec les parents et les maîtres, la date du départ, et la durée du séjour, durée qui varie de un terme à une année, mais qui est normalement de six mois [1].

Le placement de nos garçons en Angleterre est chose relativement aisée. Les « écoles préparatoires », comptant rarement plus de 30 à 40 élèves, pullulent librement là-bas. Nous en avons rapidement connu un assez grand nombre, pour pouvoir, si nous le voulons, y disperser nos enfants un par un. L'isolement à l'égard d'autres Français est en effet une des plus précieuses conditions de progrès ; et si le principe a souffert par le passé quelques exceptions, nous sommes décidés à le maintenir désor-

1. D'octobre à Pâques, par exemple. — Si l'on a le courage de renoncer aux grandes vacances, l'enfant peut partir à Pâques et revenir en septembre. Il reste près de six mois à l'étranger, et ne sacrifie cependant qu'un trimestre d'études à l'École.

mais d'une façon rigoureuse. Quant au régime des écoles anglaises, il est, comme on sait, et pour cause, en harmonie avec celui des Roches : la formation que nos petits y reçoivent ne peut, dans ses lignes générales, que plaire aux amis de l'éducation nouvelle.

Voici, par exemple, une école de Brighton[1]. A l'entour sont trois grands jardins : *flower-garden,* verger, potager. « Séparé des jardins par un mur, s'étend, immense, le champ de cricket. La maison de briques n'offre rien de remarquable à l'extérieur. A l'intérieur, ce sont de grandes chambres claires où l'on peut respirer l'air pur de la mer qui pénètre continuellement par les fenêtres ouvertes. Le rez-de-chaussée comprend le salon, la salle à manger, la bibliothèque, la salle de jeu, où chaque garçon possède deux casiers, l'un pour le manteau, la raquette et la bat de cricket, l'autre plus petit pour les chapeaux et la brosse à cheveux. Il y a deux dortoirs, l'un pour les *kids* (petits au-dessous de neuf ans), comprenant six chambres ou *cubicles*, et le grand dortoir, de 26 cubicles. Ces cubicles, ou, si vous aimez mieux, ces chambres, sont comme des stalles d'écurie à ciel ouvert, et ferment par une porte sur laquelle est écrit le nom du propriétaire. Chacune contient un lit, une chaise, une commode avec une cuvette. Toutes ont une fenêtre ouverte nuit et jour en été. Sous les combles est un vaste grenier où l'on joue quand il pleut. » — Il y a trois heures de classe dans la matinée, jeux dans la première moitié et classe dans la seconde moitié de l'après-midi. Trois fois par semaine, bain dans une piscine d'eau de mer chauffée à 20°.

Manuel Bertrand nous envoie d'Oxford les impressions que voici : « It is very nice to have games on Wednesdays and Saturdays; and when there is a match, of course you watch it; and if we win, as we nearly always do, for « The Dragons » are rarely defeated, we shout at the top of our voices : « Hip hip hurrah ! » When there is any skating, we don't have school and skate all the day long, and it is very amusing, and a very nice

1. Renseignements, le plus souvent textuels, extraits d'une lettre de Hans Spyker.

thing to do; and to bathe every day in a little river; and to be near a big town as we are, for Oxford is very big and a very good place for sports : there is a match nearly every day, and when there is an important one, as Australia against Oxford University, we go to watch it, and get off school... They teach very well too, and you can learn English, French, German, Greek and Latin, Geography, History, Mathematics, and lots of things... »

Nos garçons ont parfois un peu de peine à s'accoutumer aux menus anglais. « Pour les repas, dit Jean Thiercelin, cela m'a semblé plutôt drôle au commencement, mais maintenant je m'y suis habitué. Tous les jours, nous avons des roastbeefs. Seulement, ce qui me manque beaucoup, c'est la soupe. »

Le petit Français partage toutes les leçons de ses camarades anglais : « Dans ma classe particulièrement, les élèves ne sont pas forts. Je suis avec les garçons de mon âge : je suis plus fort qu'eux en mathématiques, et je les suis de près en anglais ». (Jean Thiercelin.)

Il n'y a que des éloges sur l'accueil fait par les écoliers anglais au *French frog*. Jean Thiercelin m'écrit : « Ici, tous les garçons ont été très gentils avec moi ». « Les élèves sont excessivement gentils, » dit Pierre Bouts. Et Pierre Guiraud : « Les Anglais sont très gentils, surtout avec les nouveaux ».

Enfin, pour le fameux *stick*, il ne paraît pas impressionner beaucoup nos bonshommes. Je dois dire d'ailleurs, qu'à ma connaissance, ils n'ont généralement pas eu avec lui de rapports personnels.

*
* *

Si les habitudes scolaires anglaises convenaient d'avance à nos pupilles, l'Allemagne au premier abord nous offrait moins de ressources. Les petits Allemands suivent en externes les cours du Gymnase, vivant chez leurs parents, ou placés par eux dans une famille de la ville. Nous n'avions guère à notre disposition que le fameux *Paedagogium* de Godesberg-sur-le-Rhin, fondé par M. le Dr Kühne sur des bases passablement analogues

aux nôtres. Nous y avons fréquemment placé des enfants, qui sont revenus en général satisfaits de leur séjour et de leurs progrès, et enthousiastes de la beauté du pays. Mais le fait même que cet établissement est presque unique en son genre risquait d'y amener simultanément plusieurs jeunes Français, des Roches ou d'ailleurs. Nous avons dû nous préoccuper de cet isolement nécessaire dont je parlais plus haut, et sans renoncer aux conditions excellentes que nous offre souvent Godesberg, nous avons commencé à disperser quelques garçons dans des familles[1].

C'est en général dans une petite ville ou à la campagne, par exemple sur les bords du Rhin ou de la Moselle, un professeur, ou un pasteur, qui reçoit notre élève au milieu de ses enfants. Il lui donne chaque jour une leçon d'une heure, supposant au moins deux heures de préparation (leçons et devoirs). Le reste de la journée, l'enfant partage la vie de la famille, canote sur la rivière, court la montagne, joue aux quilles, avec les fils de la maison, ou avec ses co-pensionnaires allemands. Tel de nos garçons, plus doué pour les occupations pratiques que pour les études proprement dites, a travaillé une ou deux heures par jour, l'hiver dernier, chez un menuisier, et depuis le printemps dans une ferme du village. Un autre, à Wiesbaden, a suivi deux ou trois fois par semaine les beaux concerts du Kurhaus, sur lesquels il ne tarit pas d'expressions admiratives. De cette façon, mêlé du matin au soir à la vie de ceux qui l'entourent, le petit Français apprend plus d'allemand que s'il ne quittait pas ses livres ; et, d'autre part, l'expérience très diverse qu'il acquiert dans ce milieu si nouveau le développe au point que parfois ses parents nous disent constater dans ses lettres des progrès en français même.

Mais la liberté relative dont jouit un garçon placé dans une famille, constituerait un danger, si nous n'avions pas en cette famille une confiance absolue. Aussi nous entourons-nous ici de garanties exceptionnelles. Non seulement, cela va sans dire,

1. Nous exigeons d'elles que notre élève soit l'unique pensionnaire français.

nous ne nous adressons qu'à des maisons dont la haute honorabilité est au-dessus de tout soupçon, mais nous tenons à entrer, et à rester, en rapports personnels avec le chef de famille. Nous l'initions à ce que nous savons du caractère de l'enfant, nous lui indiquons les méthodes d'enseignement qui semblent devoir le mieux convenir dans chaque cas; lui-même nous renseigne exactement sur les compagnons que trouvera notre garçon; enfin, nous lui demandons d'entretenir avec nous une correspondance régulière.

Mais il est temps de consulter sur sa vie d'Allemagne l'un des personnages directement compétents. J'emprunte les détails suivants à une longue lettre qu'a bien voulu me communiquer la mère d'un de nos garçons, Hervé Labussière, placé par M. le Dr Kühne dans une annexe rurale de sa grande école, à Herchen-sur-la-Sieg (Prusse rhénane). L'enfant est confié au recteur N.; la maisonnée comprend, avec le recteur et sa femme, deux sœurs de celle-ci, et sept garçons allemands.

« La maison est située sur le bord de la route. Devant, il y a le jardin fruitier et potager de Mme N., derrière des maisons et une ruelle, et sur les côtés des jardins de fleurs... Quand il est six heures du matin, M. N. nous dit derrière la porte : « Aufstehen! » qui veut dire : « Levez-vous! » Alors, nous nous levons et nous nous habillons le plus vite possible. Quand nous sommes prêts, nous allons à l'étude, où nous repassons nos leçons pour les classes qui vont venir. Après y être restés vingt minutes, nous allons promptement mettre nos souliers, et nous allons à la salle à manger prendre le café. On nous sert ou du café ou du cacao, avec des pains blancs. — A 7 h. 10, nous allons à l'école. Nos classes durent de 7 heures et demie jusqu'à midi, le mercredi et le samedi jusqu'à 1 heure, coupées par une ou deux récréations d'une vingtaine de minutes. Nous faisons pendant ces classes de l'allemand, de l'anglais, du français (vocabulaire, thèmes et versions), de la géométrie, du calcul, de l'algèbre (problèmes au tableau : j'y vais assez souvent). Nous avons tous les jours une heure de mathématiques avec un professeur allemand qui s'appelle M. R., et qui nous appelle

toujours *Rindvieh* quand nous ne savons pas la question qu'il nous demande. Nous faisons aussi de l'histoire ancienne, de la géographie, du dessin, de la botanique.

« L'après-midi, de 2 heures à 4 heures et demie, nous avons une étude où nous travaillons nos leçons et devoirs ; un professeur vient pour entendre nos leçons et pour voir nos devoirs. Là, plus vite on a fini, plus vite on est libre. A 4 heures et demie, nous avons du café avec du pain et de la confiture. Puis, le mardi et le vendredi, nous avons gymnastique de 5 à 7 ; nous faisons des marches de parade, des exercices avec le bâton en guise de fusil, on saute, on fait de la barre fixe et des barres parallèles. Les autres jours, nous sommes libres de 4 heures et demie à 9 heures ; nous allons ramer ou nous baigner ; nous avons le dîner à 7 heures, et à 9 heures nous allons nous coucher... »

Suit le récit détaillé d'une excursion de trois jours, que je voudrais pouvoir reproduire ; car c'est bien l'excursion la plus saine, la plus variée et la plus instructive que l'on puisse offrir à des jeunes gens. Marches sous bois et dans la montagne, parfois un peu de chemin de fer en 4e classe, exploration d'une grotte garnie de stalactites, monuments à la mémoire de Guillaume le Grand (c'était inévitable), plantureuse réception chez les parents d'un des excursionnistes, vin du Rhin, toasts, etc. ; puis visite d'une usine qui fabrique des ressorts de wagons (fabrication minutieusement décrite par notre petit observateur) ; retour par Barmen et Elberfeld, trajet par le fameux tramway électrique suspendu, dont les voitures se trouvent au-dessous des roues ; enfin, à l'arrivée, bain général pour toute la troupe, « et le lendemain les classes ont recommencé comme d'habitude ».

Qu'on me permette de citer encore ces dernières lignes : « Maintenant, je vais te dire, chère mère, que je suis très content ici, et que je compte savoir bien l'allemand quand je reviendrai en France. Les Allemands sont très gentils pour moi... J'espère que tu voudras bien me faire acheter des pneus, car ma bécane se rouille, et je me suis donné bien de la peine

pour cette lettre. C'est la plus longue que j'aie jamais écrite. J'espère qu'elle n'aura pas trop de fautes, et qu'elle a bien répondu aux questions. »

Tels sont les stages de nos petits. Ils suffisent en général pour assurer à ces enfants la pratique vivante de la langue : prononciation, et moule syntactique. Ce sera aux classes de l'École à compléter maintenant les connaissances grammaticales et littéraires. Parfois, un séjour de vacances, un voyage de touriste, pourra rafraîchir utilement chez notre élève grandissant des habitudes que son larynx moins souple risquerait de perdre. Mais avec ou sans ce complément, nos enfants sont munis pour toujours d'un instrument unique, et que l'homme est trop vieux pour acquérir quand il en comprend lui-même le prix. Ils ne sont pas seulement revenus l'esprit ouvert et le cœur élargi; ils n'ont pas seulement acquis pour des examens futurs un avantage évident ; ils se sentent prêts à entrer dans le vaste monde, qui leur appartient désormais. Parmi les armes que nous leur aurons fournies pour la vie, il en est peu sans doute dont ils nous sauront un jour plus de gré.

Henri TROCMÉ.

L'ÉCOLE DE GUYENNE

La notice qui vient de paraître sur la nouvelle École de Guyenne est précédée de la lettre-préface suivante :

ÉCOLE DES ROCHES
VERNEUIL (EURE). *A M. Ernest Picard.*

Mon cher ami,

Je suis heureux de vous adresser mes vœux de succès pour l'œuvre importante et difficile que vous entreprenez.

Vous avez été pendant six années mon collaborateur à l'*École des Roches* et vous allez maintenant implanter dans le Midi ce type de l'École nouvelle qui doit préparer à la France des générations « bien armées pour la vie ».

Le concours dévoué et intelligent que vous m'avez donné ici vous a permis de faire l'apprentissage de ce genre d'école et d'acquérir l'expérience nécessaire pour y réussir.

Si vous restez fidèle aux principes qui ont donné à l'*École des Roches* un essor si rapide et si remarquable, vous obtiendrez les mêmes résultats.

Votre succès prouvera, en même temps, combien il est urgent de transformer notre régime scolaire suivant une formule nouvelle, mieux adaptée aux idées, aux mœurs et aux nécessités de l'époque actuelle.

Tous vos amis de l'*École des Roches* vous suivent avec sympathie; mais nul plus que moi.

Votre bien sincèrement affectionné,

Edmond Demolins.

LA VIE RELIGIEUSE DES CATHOLIQUES

Deux heures par semaine sont consacrées à l'instruction religieuse, quatre heures pendant les deux années préparatoires à la première communion. Jusques et y compris la classe de philosophie et celle de mathématiques élémentaires, les élèves ont chaque semaine un cours qui dure une heure et une étude d'une heure, pendant laquelle ils font un devoir : c'est tantôt la rédaction de notes prises au cours, tantôt le résumé de quelques pages d'un livre, tantôt l'étude d'une question religieuse.

De même que, pour l'enseignement des lettres et des sciences, le régime de l'École proscrit les classes nombreuses, de même et à plus forte raison, pour l'instruction religieuse, les élèves sont peu nombreux à chaque cours. Là surtout il importe que chaque garçon se sente atteint individuellement par l'enseignement, qu'il se fasse des idées personnelles, qu'il prenne conscience de ses rapports directs avec Dieu. Il trouvera ensuite le sentiment de la vie catholique aux cérémonies de la messe dominicale et du salut du Saint-Sacrement, et plus encore aux grandes

solennités des visites épiscopales. C'est pourquoi il y a un cours d'instruction religieuse dans chaque classe.

Voici le programme :

Classe de 8e. — L'Histoire sainte.
Classe de 7e et 6e. — Catéchisme de Première Communion, les deux années réunies.
Classe de 5e. — La Messe et le salut du Saint-Sacrement. — Explication dogmatique, historique et symbolique.
Classe de 4e. — Le dogme, étudié parallèlement avec la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le texte du Saint Évangile à la main.
Classe de 3e. — La morale et le Décalogue.
Classes de 2e et de 1re. — En deux années, histoire de l'Ancien Tesment et questions bibliques.
Philosophie et mathématiques élémentaires. — Quelques questions relatives à la grâce, au libre arbitre et à la morale générale.

La retraite de Première Communion s'est faite cette année à l'École, dans la Maison des Pins. Il avait été impossible de trouver une maison à Verneuil. Les habitants ordinaires des Pins ont aimablement laissé la place aux vingt-sept retraitants, qui ont occupé seuls la maison. La salle à manger fut transformée en salle de retraite. C'est là que ceux-ci ont entendu les instructions et ont travaillé dans le recueillement à la sanctification de leur âme. M. l'abbé Girodon, directeur de l'École Fénelon, à Paris, a bien voulu quitter pendant quatre grands jours sa maison et ses travaux, pour venir prêcher cette retraite. Le soir, après le dîner, il a donné à nos plus grands élèves trois instructions sur *le caractère, la prière et la pénitence.* Aux petits comme aux grands, il a abondamment distribué les fruits de sa longue expérience : grands et petits ont reçu l'empreinte de sa personnalité vigoureuse. Tous ont été fortement impressionnés par cette parole énergique, émue, familière, si originale et si chrétienne.

La cérémonie de la Première Communion, qu'avaient préparée avec tant de goût et de bonne grâce les professeurs et les élèves de l'École, fut plus recueillie et plus pieuse que jamais.

L'après-midi, Mgr l'Évêque d'Évreux est venu donner le sacrement de Confirmation : il a su, comme autrefois déjà, nous té-

moigner une affection particulière et nous prodiguer ses encouragements paternels.

Abbé GAMBLE.

LA VIE RELIGIEUSE DES PROTESTANTS

Le cours d'instruction religieuse s'est continué pendant ce terme, dans les mêmes conditions que dans le précédent.

Les 27 élèves sont divisés en trois cours qui ont lieu le samedi. Au cours inférieur, on a étudié les derniers temps du ministère de Jésus-Christ, en apprenant par cœur les récits correspondants des Évangiles. Au cours moyen, la doctrine chrétienne. Au cours supérieur, l'histoire des religions.

Trois élèves ont été reçus cette année à la première communion : Verdet, de la Rocha et Kablé. Ils ont été reçus, comme leurs prédécesseurs, à Paris dans l'église de l'Étoile, à la Pentecôte.

Le culte est célébré chaque dimanche à la même heure que la messe. Il faut remercier beaucoup la direction du Vallon qui veille à ce que la grande salle à manger soit toujours prête. M. Lange tient l'harmonium avec une véritable distinction. Il pense que le moment viendra bientôt d'acquérir un nouvel instrument, plus complet, et avec transpositeur, ce qui est, en effet, presque indispensable pour le chant. Mme Trocmé a droit à toute notre reconnaissance, par la façon dont, chaque dimanche après-midi, elle fait étudier les chants.

Jean MONNIER, pasteur.

La session pour les examens du baccalauréat commence au moment où le *Journal* est envoyé à la composition.

Jusqu'ici, deux candidats seulement, Georges Lecointre et Paul Watel, se sont présentés ; ils ont été reçus et Paul Watel avec une mention.

Les autres doivent se présenter dans quelques jours.

II

LE TRAVAIL CLASSIQUE

LES ÉTUDES EN 1904-1905

On sait quelle importance nous donnons ici à l'enseignement primaire. Nous sommes heureux de dire que nos petites classes ont marché avec entrain, sous la direction de Mlles Mory et Rouan et de M. Trocmé, et que nos professeurs ont concilié à souhait la double préoccupation qui les anime d'une instruction primaire solide et d'une éducation qui éveille et accroisse l'initiative intellectuelle.

Nous n'avons pas fait d'autre innovation cette année que celle des concours entre 5e et 6e. Ah! la vibrante et féconde émulation de nos petits! Je voudrais mettre en marge de cet article les figures réjouies des vainqueurs, les mines tristes et repentantes des derniers. Qui songerait à leur garder rancune de cet enthousiasme pour le travail et de leur saine joie du succès?

Les articles de MM. Wilbois et Lesaunier donneront le détail des efforts de l'enseignement secondaire.

Je tiens à dire combien j'ai été satisfait de l'intelligente et vigoureuse préparation aux examens. Les interrogations hebdomadaires ont tenu jusqu'au bout les élèves en haleine. Les visites de nos amis de Paris, celle de M. Le Roy en particulier, celle aussi de M. Baudin, les ont émus peut-être, mais fortement lancés.

Tous nos visiteurs ont remarqué, à l'Exposition de juin, la la réussite de nos travaux pratiques. Leur organisation consciencieuse et solide était une des grosses difficultés de notre tâche.

Leur franc succès est dû à la bonne volonté de tous, chefs de maison, professeurs et élèves. Impossible, croyez-moi, de publier pour eux un palmarès. C'est un match gagné par tous. Les nouveaux champs d'expérience et la ferme sont, grâce à M. Jenart, parvenus à l'âge viril peu après leur naissance, et les multiples travaux de M. Durand : chimie d'abord, mais aussi mathématiques et physique, ont prouvé que son esprit pratique avait trouvé en nos élèves de nombreux disciples. Nous en sommes fiers. Nous n'aimons pas beaucoup les théoriciens livresques.

Notre souci est double : préparer des bacheliers sans surcharger leur mémoire, en donnant à leur intelligence le plus d'ampleur et de vigueur. Et nous n'avons pas si mal réussi cette année.

Donner à ceux qui veulent plus de liberté et une préparation directe à la vie, toutes les ressources : professeurs bien spécialisés, travaux pratiques nombreux, visites de fermes et d'usines, en un mot un enseignement plus réaliste et plus vivant.

Nous commencerons l'an prochain, *en quatrième*, cette Section spéciale et, dès maintenant, nous organisons des stages dans les très belles exploitations des environs de l'école.

Nous donnons ainsi satisfaction à ceux qui osent et résolument vont de l'avant, comme à ceux qui, plus timides et plus sages, font la part au présent, mais en s'appuyant sur le passé.

On apprend à nager de deux manières : en se lançant tête baissée dans un endroit profond — c'est plus crâne et avec une barque non loin de là, pas beaucoup plus dangereux — ou bien l'on passe une ceinture de liège. De même, on entre franchement dans la vie, ou l'on prend des sûretés avec le baccalauréat.

L'important est de le préparer bien : qu'il soit un couronnement d'études bien faites, non le résultat d'un chauffage factice et rapidement perdu.

G. Bertier.

L'ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE A L'ÉCOLE

C'est en s'inspirant des principes de la science sociale qu'on réalise de plus en plus à l'école la coordination des enseigne-

ments géographique, historique et littéraire. La connaissance de chacune de ces matières en effet est intimement liée à celle des deux autres. Il est nécessaire de posséder la géographie d'un pays pour en comprendre l'histoire. Par exemple, l'histoire de l'Égypte, n'est-ce pas la géographie du Nil? Et comment expliquer les manifestations littéraires d'un peuple, si on ne les situe pas à leur place dans son évolution historique et sociale? Je garde comme expérience concluante, parmi mes plus pénibles souvenirs de professeur, celui d'une classe où j'eus à enseigner la littérature du XVIe siècle français à des élèves qui ne savaient rien des guerres de religion. Il faut donc que tout se tienne le plus possible dans le cours comme tout s'est enchaîné dans la réalité. Et le plus sûr moyen n'est-il pas que ce cours de géographie, d'histoire et de littérature soit l'œuvre du même maître. Il en a été ainsi cette année pour chacune des classes de l'enseignement secondaire. Une seule exception a été faite pour la première, où le programme de géographie, déterminé par les nécessités du baccalauréat, ne correspondant pas exactement au programme d'histoire ou de littérature, a pu être confié à un professeur distinct.

Sauf ce cas, la méthode de simultanéité et de coordination des trois enseignements a été totalement appliquée et avec les meilleurs résultats.

En quatrième, M. Roujol, gagné depuis longtemps à la science sociale, s'est inspiré de la façon la plus stricte, dans ses études, de la méthode exposée définitivement par M. Demolins. Il a fait connaître à ses élèves l'Asie, l'Afrique, l'Orient et la Grèce. Il a plus insisté sur la formation sociale de chacun de ces pays, par exemple, pour l'Afrique et l'Asie, sur les peuples primitifs, que sur les colonisations modernes, dont l'étude viendra mieux à son heure dans les classes d'histoire contemporaine. Il n'a pu se dispenser pourtant de donner place déjà à quelques notions sur l'état actuel de certains pays, comme l'Algérie. De nombreuses lectures, plusieurs récitations littéraires ont été choisies sur des sujets correspondant au cours. Avec la Grèce a commencé l'étude de la littérature proprement dite.

En troisième, M. Desgranges a fait les chapitres suivants sur Rome et le Moyen Age. L'année dernière, M. Desgranges a exposé ici même son procédé. Grâce à ses qualités littéraires et à son abondante documentation artistique, il donne à ses élèves de véritables « résurrections du passé ». Aussi les narrations de ceux-ci, toujours empruntées, comme sujet, à l'époque étudiée, sont-elles particulièrement vivantes et colorées. Ces garçons, peu mûrs encore pour l'abstraction et les idées générales, développent au contraire, à merveille, leur imagination, leur sens du pittoresque et des formes plastiques, leurs aptitudes à saisir l'ensemble extérieur d'une civilisation et à évoquer des réalités lointaines ou disparues.

C'est en seconde qu'ils abordent bien laborieusement le devoir français proprement dit, la maudite dissertation du baccalauréat. Cette année, M. Mentré a eu le soin de les guider dans ce passage, et il leur a fait connaître, avec l'histoire du XVIe et du XVIIe siècles, la littérature classique. Il a mis, dans cet enseignement, l'exactitude et la rigueur logique qu'il apporte à ses travaux scientifiques. Ses élèves, plus maîtres déjà de leur pensée et de leurs moyens d'expression, ont eu parfois à lui fournir, sur quelque point précis, une petite conférence, où leur initiative et leur savoir-faire ne pouvaient que s'affermir.

En première, nous avons préparé l'examen.

Quelques retards, dus aux programmes anciens des classes précédentes, ont imposé aux élèves une besogne plus étendue, mais dont ils se sont acquittés, je le reconnais à leur louange, avec courage et persévérance. Ils ont étudié l'histoire littéraire grecque et latine et l'histoire littéraire française de 1660 jusqu'à nos jours. A cette dernière partie correspondait le programme d'histoire de 1715 à 1815, que d'ailleurs nous avons fait précéder d'une revue rapide du siècle de Louis XIV. Tous les samedis, des interrogations par chacun des professeurs de lettres de l'Ecole, sur la partie du cours étudiée dans la semaine, ont maintenu en haleine nos futurs bacheliers, en les préparant aussi aux imprévus et aux émotions de l'interrogation finale.

Cependant, malgré cette préoccupation constante et nécessaire

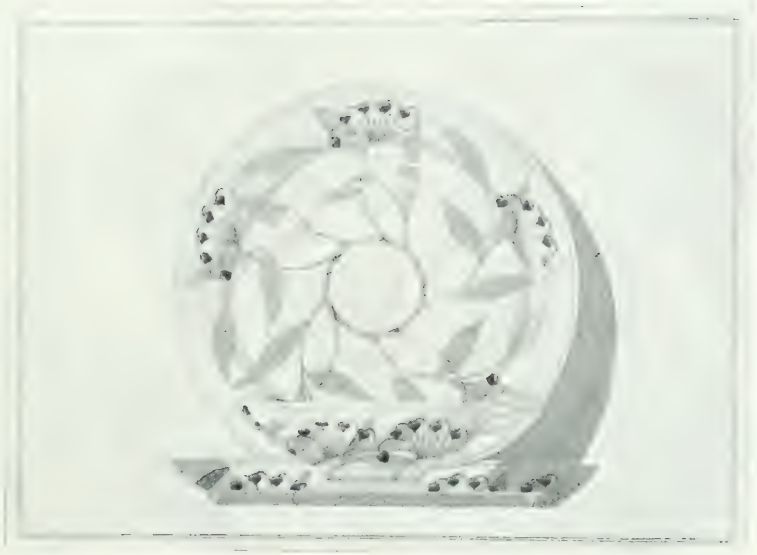

DESSINÉ PAR PIERRE BOUTHILLIER (13 ans)

DESSINÉ PAR MARCEL CHARPENTIER (16 ans)

de l'examen, j'ai fait tous mes efforts, qui répondaient d'ailleurs aux désirs des élèves, pour ne pratiquer en aucune façon ce qu'on désigne communément sous le nom de « bachotage ». J'ai veillé à ce que l'esprit de sincérité que l'on recommande à l'École se trouvât aussi dans nos études. Pour les devoirs, écartant résolument tout sujet factice, ou par trop suranné, j'ai voulu que chacun écrivît selon sa pensée, au lieu de reproduire je ne sais quels « topos » tout faits et insignifiants. Pour les interrogations, les élèves ont dû lire assez des auteurs que la suite de l'histoire littéraire nous faisait voir, pour en parler, en pleine connaissance, et d'eux-mêmes, non pas seulement d'après mon cours ou d'après un manuel. Aussi souvent que le permettait un programme assez chargé, j'ai fait faire des explications littéraires et littérales des textes les plus féconds des grands auteurs. J'ai regretté de ne pouvoir pratiquer plus souvent cet exercice très formateur, et grâce auquel aussi peut se maintenir davantage chez nos sportifs l'amour des belles-lettres.

L'enseignement du latin a été donné en quatrième par M. Trocmé, qui s'est attaché à poser solidement les bases grammaticales indispensables; en troisième, par M. Desgranges, qui, par d'abondantes traductions, a familiarisé ses élèves avec les textes; — en seconde et en première, M. Mentré et moi avons donné tous nos soins à la version.

P. Lesaunier.

Le couronnement du roitelet.

Depuis longtemps déjà les oiseaux se plaignaient de ne pas avoir de roi; aussi, se réunirent-ils un jour pour en élire un. De toutes les parties du globe, les représentants accoururent; depuis le petit oiseau-mouche jusqu'à l'énorme vautour, tous se dirigeaient vers le même point, une plaine vaste et déserte.

Quand tous les électeurs furent arrivés, une pie bavarde déclara que la couronne appartiendrait à celui qui s'élèverait le plus haut; cette idée fut accueillie avec empressement, et la course commença, dès qu'une vilaine outarde eut prononcé le mot « trois ». Au bout d'un instant, on ne voyait plus que de petits points noirs éparpillés dans l'espace.

Dès que le jury eut trouvé le temps de course assez long, une chouette poussa un cri aigu pour inviter les oiseaux à redescendre; l'aigle avait dominé tous les autres ; on allait le proclamer, lorsqu'une petite voix s'écria : « Je suis allé plus haut que l'aigle, car, blotti sur son dos, au milieu de ses plumes, je l'ai toujours dépassé ».

Alors, tandis que tous les assistants hésitaient, le hibou, que l'on disait très sage, prit la parole et dit : « C'est bien simple, l'aigle sera le roi, et l'autre le roitelet. »

C'est ainsi que le petit oiseau fut ramené en triomphe jusqu'au palais royal tout aussi bien que l'aigle.

Étienne DE BARY,
élève de 6me.

Le retour d'une hirondelle.

Ce matin je m'étais levé de bonne heure, et quelle ne fut pas ma surprise lorsque, ouvrant mes volets, j'aperçus la tête de ma jolie petite hirondelle de l'an passé : elle arrivait de son long voyage, et m'ayant vu, elle sortit de son nid, et, en gazouillant, vint se poser sur mon épaule.

J'étais ravi; aussitôt, je lui demandai de me raconter son retour. Elle commença en ces termes : « A 3 heures du matin, un dimanche, je sortis de mon nid, puis je traversai Yokohama à toute volée. Bientôt je m'engageai à travers la mer bleue et limpide. Je rencontrai des mouettes qui voulurent bien m'accompagner jusqu'à l'île de Formose.

Nous vîmes des bateaux et nous entendîmes des détonations. Je dis à mes compagnes : « N'entendez-vous pas ce bruit? — Oui, ce sont les escadres russe et japonaise qui veulent s'anéantir. — Regardez, leur dis-je, ce bateau qui enfonce dans la mer; sortons vite de ces parages, car les détonations me font peur. Tout le long du chemin, nous parlâmes de la guerre, puis nous dûmes nous séparer et je continuai jusqu'à Hong-Kong, où je retrouvai quelques-unes de mes compagnes. Après une petite halte au Tonkin, nous repartîmes à tire-d'aile vers Calcutta. Nous fîmes un tour dans cette belle ville industrielle et, à 5 heures du soir, nous étions à Aden en Arabie. Nous eûmes l'intention de nous y arrêter, mais nous pensâmes avoir une meilleure place sur la Kaaba.

Nous partîmes d'Aden et nous arrivâmes à 8 heures à la Mecque. Comme il était tard pour nous, nous allâmes nous reposer. Le lendemain nous traversions la mer Rouge et arrivions au Caire. Nous

ne nous y arrêtâmes pas, car nous voulions revoir les pyramides. Mes compagnes me quittèrent, elles nichaient sur le sphynx de granit ; je leur dis au revoir, et piquai droit sur Nice. J'étais déjà fatiguée sur la Méditerranée quand je vis à l'horizon un petit paquebot qui faisait la traversée, je me perchai sur le mât et j'arrivai à Nice, où j'eus le plaisir de voir la bataille des fleurs. A Monaco, j'assistai à la course des canots automobiles et enfin j'arrivai à Marseille, ma ville natale.

J'y fis un petit séjour et, huit jours après, je passais à Montélimar, la ville aux nougats; j'étais à Grenoble juste quand le Stade Grenoblois faisait un match contre les Lyonnais; je partis avant la fin du jeu, car j'avais hâte de retrouver mon nid et de vous annoncer le retour des beaux jours.

Mais il serait poli de vous demander comment vont le petit Jacques et la petite Hélène, car avec eux je m'amusais souvent et j'espère recommencer mes bonnes parties de l'an passé.

Léon FORESTIER,

élève de 6me.

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

L'année 1904-1905 a été bonne pour le progrès de notre enseignement scientifique. Nous avons toujours cru qu'une éducation fondée sur la science convenait seule à l'homme moderne. Aussi les cours de sciences sont-ils, chez nous, plus nombreux que partout ailleurs.

Nous allons passer en revue les principales réformes de l'année, mais nous pouvons, dès maintenant, résumer en une formule l'esprit qui les a toutes inspirées : *réalisme dans l'exposé de la science, réalisme dans l'étude psychologique de chaque élève.*

Réalisme en mathématiques. — Les mathématiques semblent les plus irréelles des conceptions de l'esprit. Nous sommes arrivés cependant à les concrétiser. En arithmétique, se servir le plus souvent des opérations abrégées, de la règle à calcul, de la table de logarithmes; en géométrie, substituer à la logique déductive d'Euclide l'intuition vivante, qui donne tant

d'attrait à l'enseignement de M. Méray; en algèbre, employer le plus tôt qu'on peut les représentations graphiques sur papier d'ingénieur, quadrillé au millimètre; en descriptive, faire beaucoup d'épures ou construire des polyèdres de bois ou de carton; en trigonométrie et en cosmographie, faire un grand nombre d'applications sur le terrain, comme la mesure de la hauteur d'une maison, ou encore l'observation d'une éclipse de lune; telles sont les grandes lignes de notre programme mathématique.

Réalisme en chimie. — Le laboratoire de chimie, installé définitivement l'année dernière, a montré cette année ses ressources; les seules acquisitions des derniers mois ont été quelques appareils de chauffage perfectionnés; sous l'habile et généreuse direction de M. Durand, les travaux pratiques ont été fort suivis, et plus d'un lycée nous envierait la belle collection des produits fabriqués par les élèves. Mais, surtout, nous avons tenu à enseigner la chimie, et la chimie appliquée, aux très jeunes enfants (les élèves de cinquième) : la chimie est en effet la plus concrète et la plus amusante des sciences expérimentales, et nous n'oublions pas que c'est à l'école de la chimie que s'est formé Le Play.

Réalisme en physique. — Malheureusement notre enseignement de la physique n'a pas été à la hauteur de celui de la chimie; notre laboratoire était installé provisoirement dans une salle du bâtiment des classes où les collections se trouvent à l'étroit.

Faut-il dire que, nos garçons s'intéressant pour la plupart à l'automobilisme, nous avons pu, plus facilement qu'à d'autres, leur inculquer les mille notions de mécanique et de thermodynamique qu'impliquent un châssis et un moteur. D'autres élèves, profitant de la collaboration entre les divers chefs de travaux, ont exécuté, avec habileté, l'un, une couveuse à régulateur thermo-électrique, un autre, une périssoire automobile, un troisième, un modèle d'aéroplane.

Étude psychologique des élèves. — Voici une innovation des Roches. Comme nous voyons nos élèves de très près, nous avons

pu connaître très exactement leurs dispositions intellectuelles, et, par suite, y adapter l'enseignement. Quelle différence avec une classe de lycée où, devant quarante et quelquefois soixante élèves, un professeur débite une démonstration dont le quart seulement de son auditoire profite. Un exemple précis fera mieux saisir notre idée. Certains élèves ne peuvent penser une idée sans en voir aussi l'image concrète : ce sont des visuels ; chez d'autres, l'idée évoque aussitôt un geste ; ce sont des moteurs ; exposons aux uns et aux autres la géométrie descriptive : les premiers verront l'épure dans l'espace ; les seconds n'y parviendront pas, quels que soient l'intelligence et le dévoûment du maître, mais, par contre, ils sentiront parfaitement les mouvements de rabattement ou de rotation ; aux premiers, il faudra une représentation visuelle ; aux seconds, une représentation mécanique ; le professeur qui ne serait que visuel ou que moteur sacrifierait la moitié de sa classe : chez nous, nous donnons plusieurs démonstrations différentes, de manière à être compris par tous les types d'esprit [1].

Création d'une classe de mathématiques élémentaires supérieures. — Cette classe, confiée à M. Lange, a fonctionné dans de bonnes conditions, tant au point de vue mathématique qu'au point de vue philosophique, le professeur ayant donné à ses élèves et à ses collègues de fort intéressantes conférences sur la philosophie des sciences.

Dédoublement des classes au profit des élèves faibles. — Nous sommes arrivés ainsi à faire rattraper un ou deux ans d'études négligées, dans l'espace de quelques mois : une telle organisation n'était possible qu'avec nos classes peu nombreuses et l'intimité qui nous permet de connaître nos élèves.

Préparation aux examens. — Ceux de nos élèves qui se destinent au baccalauréat ont suivi, dans la classe de première, le programme de l'Université : toutes les semaines, une interrogation orale ; tous les trimestres, une épreuve identique à celle de

1. Voir les essais (et autant les vœux) du laboratoire de psychologie de la Sorbonne ; nous sommes pleinement d'accord avec son directeur, M. Binet, mais nous nous flattons d'avoir devancé, sur bien des points, son expérience.

l'examen ; de temps en temps, une comparaison de leurs devoirs à ceux des élèves d'un lycée, ont assuré à nos futurs bacheliers une préparation de tous points comparable à celle des établissements urbains.

On voit par ce court résumé que nous pouvons être fiers de nos efforts : nous en voyons cependant les lacunes avec la sincérité de ceux qui, passionnés pour leur œuvre, se croient toujours au-dessous d'elle.

J. Willbois.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES D'APRÈS LA MÉTHODE PHONÉTIQUE

Depuis deux mois, nous avons fait une expérience très intéressante avec la méthode phonétique appliquée à l'anglais.

La méthode phonétique est une combinaison de toutes les bonnes qualités des différentes méthodes. Elle a été introduite dans nos meilleures écoles, ainsi que l'*écriture phonétique*. Cette écriture représente les sons de la langue, ce qui évite presque toutes les difficultés de l'orthographe ordinaire.

Cette écriture, inventée par l'*Association phonétique internationale*, n'est pas difficile à apprendre, parce qu'on a pris la plupart des signes de l'alphabet ordinaire, en les complétant par des lettres nouvelles pour les sons qui ne sont pas représentés dans nos alphabets.

Cette écriture plaît beaucoup aux enfants, parce qu'ils retrouvent les mêmes signes pour les mêmes sons.

Ce nouvel alphabet a été scientifiquement construit et, grâce à lui, on arrive à pénétrer le secret de *la formation* des sons d'une langue étrangère quelconque. Cette méthode est particulièrement utile pour l'anglais, parce qu'elle résoud la difficulté de la prononciation.

Les résultats obtenus en deux mois, à raison d'*une demi-heure par jour*, ont été très intéressants. Nous allons continuer cet enseignement, pour arriver progressivement à l'orthographe ordinaire.

D'après les expériences faites dans d'autre pays et aussi en France, cette transition offre peu de difficultés. On constate même que les élèves, ayant étudié les *sons* de la langue parlée, sont tellement frappés par la différence qui existe entre ce qu'on dit et ce qu'on écrit, qu'il donnent plus d'attention à l'orthographe que ceux qui n'ont pas eu une formation phonétique.

L'enseignement de l'écriture phonétique est nécessairement accompagné d'une étude sur *la formation organique* des sons étrangers.

Cette sorte de *drill* dans la production scientifique des *sons* étrangers n'accoutume pas seulement les élèves à s'orienter dans ce nouveau monde des sons, mais les aide à imiter rapidement les sons dont ils ont déjà étudié la formation organique.

C'est là une bonne préparation pour nos élèves qui doivent aller faire un stage à l'étranger; ils y seront ainsi de suite à leur aise pour prononcer exactement les mots.

Nous avons donné ces leçons avec l'aide de deux livres spécialement préparés pour cela : *Eléments d'anglais parlé*, par Paul Passy (Firmin-Didot, Paris), et *Dent's first english book*, by Walter Rippmann, Dent and Cᵒ, London. Ces livres donnent de bons résultats.

E. Molenaar.

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

L'enseignement du dessin à l'École a pour but principal de « fixer l'attention » de l'enfant sur ce qui l'environne. Étant donné le peu de temps consacré à cet enseignement, il ne saurait être question de former des artistes complets, doués d'une habilité que d'aucuns n'acquièrent qu'après de longues années d'étude. Tout au plus pouvons-nous leur donner de bonnes habitudes pour tenir leur crayon, leur assouplir la main par des exercices simples, leur apprendre à simplifier les formes qu'ils auront à représenter. L'important est surtout de les habituer à « regarder » ce qu'ils voient tous les jours.

Car il est curieux de constater combien l'observation pure joue un rôle secondaire et momentané chez l'enfant. (Voir à ce sujet les curieuses observations de James Sully dans ses « Études sur l'enfance ». L'enfant, comme l'adulte ignorant, dessine de mémoire : ses dessins ressemblent plus à une nomenclature qu'à une représentation de ce qu'il voit. Il sait qu'un arbre a des feuilles ; il faudra qu'elles soient toutes indiquées à quelque distance que soit cet arbre. Sur un visage commencé de profil, l'enfant n'hésitera pas à mettre les deux yeux de face. Ses « bonshommes » auront toujours cinq doigts, leurs épaules seront représentées de face, etc., etc. Certains de ces défauts enfantins se retrouvent d'ailleurs dans les premiers essais des peuples primitifs, et cela s'explique par ce fait que les uns et les autres voient dans le dessin plus un langage qu'un effort artistique.

Notre enseignement tendra donc à laisser à l'enfant toute sa spontanéité, mais à le mettre en garde contre cette tendance naturelle à observer trop rapidement ce qu'il veut représenter. Son attention est fugace, il se contente facilement de croquis informes. Nous l'obligeons à fixer celle-ci, en le faisant dessiner de mémoire, ce qui est sa méthode naturelle, mais en exigeant plus d'exactitude, et en le remettant, une fois le dessin terminé, devant le modèle qu'il aura choisi. Nous le laisserons se corriger lui-même, et s'il ne voit pas lui-même ses fautes (ce qui arrive plus souvent qu'on ne croit), nous appellerons ses camarades, faisant participer ainsi toute la classe aux efforts d'un seul. Ce n'est qu'en dernier ressort que nous interviendrons, l'enfant étant plus frappé des observations de ses égaux que de ceux qu'il croit lui être supérieurs.

Nous avons dit plus haut que nous laissions à l'enfant le choix de ses modèles, nous le faisons autant qu'il nous est possible ; cela nous permet de laisser se développer le tempérament de chacun. La plupart préfèrent certainement les créations naturelles, fleurs, feuilles, etc. ; il suffit pour s'en rendre compte de leur demander leurs essais spontanés.

Nous choisissons seulement les formes les plus simples, exigeant, par contre, plus d'exactitude. En hiver, nous ramassons des

feuilles mortes, nous prenons des objets usuels, bats de cricket, ustensiles de cuisine, etc., etc.

En été, nous cueillons des fleurs, les enfants les épinglent sur leurs cartons et nous les autorisons à colorier leurs essais, le prestige de la couleur faisant passer par-dessus l'aridité du dessin uniquement au trait.

Ainsi nous habituons l'enfant à regarder la Nature, nous voudrions pouvoir ajouter à l'aimer. L'École des Roches, située à la campagne, est dans des conditions merveilleuses pour permettre cette *éducation de l'œil*.

Nous pourrions aussi, aidé par les professeurs des autres sciences, inciter l'enfant à rechercher les causes des formes qu'il examine. Nous l'amènerions insensiblement à cette idée que la « fonction crée la forme », il regarderait avec plus de soin ce dont il saisirait mieux la raison d'être. Il apprendrait à respecter ces objets usuels dont il ne voit que le but pratique, car il saurait tout ce qu'ils représentent d'efforts et de tâtonnements. Il apprendrait enfin, en contemplant les manifestations naturelles, à aimer Celui qui, de toute éternité, créa toutes choses en vue de sa finalité et, plus particulièrement, l'homme pour sa destinée.

Maurice Storez.

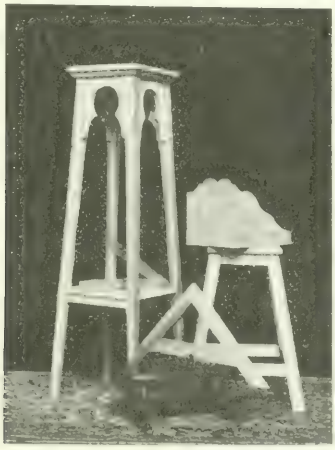

TRAVAUX FAITS A LA MENUISERIE.

III

LA SECTION SPÉCIALE

L'AGRICULTURE ET LES SCIENCES NATURELLES

Nous n'avons fait de ces deux branches qu'un seul enseignement indivisible, fait de théorie et de pratique, d'abstrait et de concret, de règles et d'applications.

La ferme, ainsi que nous le prévoyions l'an dernier, nous a permis de recourir aux procédés d'enseignement par l'aspect, à la méthode expérimentale. Nous nous sommes largement aidés, pour instruire les enfants et faire entrer dans leur cœur l'amour de la campagne, des excursions dans les champs, les prés, les bois, des visites d'exploitations bien tenues, et d'industries agricoles diverses, des travaux pratiques, des carrés de démonstration, concours agricoles, etc.

C'est ainsi que notre enseignement s'est adressé, non pas à la mémoire, mais à l'intelligence, pour former l'enfant à l'observation raisonnée de tout ce qu'il voit autour de lui, des pierres, des plantes, des animaux, des machines, qu'il a constamment sous les yeux.

Nous avons voulu l'instruire, non à l'aide de définitions, de préceptes, de procédés ou de recettes agricoles, mais en le mettant à même de comprendre et de juger.

L'agriculture nous a permis ainsi de lier les sciences physico-chimiques et naturelles et d'éviter cette organisation faite de

pièces et de morceaux, ce dédale inextricable sans vues d'ensemble et de règles.

Ferme. — Nous avons eu la satisfaction de nous voir décerner trois premiers prix au concours agricole du canton de Verneuil, pour les vaches laitières, le beurre et l'ensemble de la ferme.

Les améliorations réalisées au cours de l'année ont été l'installation d'un moulin à élévation d'eau, la construction de fosses à fumier et de fosses à purin, le pavage et le cimentage des écuries et étables, l'agrandissement et l'épuration de la mare, l'aménagement des granges et greniers, etc.

Notre attention s'est portée sur l'introduction de bonnes variétés de blé, d'avoine, de betteraves, sur la préparation des semences, le nombre et la profondeur des labours, etc...

Champs d'expériences. — Ce sont eux qui nous guident dans les changements à introduire dans l'assolement ou les modifications de culture.

Tout essayer, mais ne conserver que ce qui est « meilleur », telle sera notre devise pour concilier le progrès avec la prudence.

Le jury des visites de fermes nous a décerné, pour les champs d'expériences et carrés de démonstration, la plus haute récompense de cette catégorie : diplôme de médaille d'or, avec félicitations.

Nous comptons publier les résultats des divers carrés d'essais dans le *Bulletin des agriculteurs de l'Eure*, et dans celui du *Bureau d'études sur les engrais*.

Voici quelques remarques qui s'imposent en attendant :

Blés. — Nous nous sommes appliqués au choix de la variété et de la fumure.

Le choix de la variété a une importance capitale sur la réussite finale de l'entreprise. Il faut choisir des variétés appropriées au climat et aux terres de la ferme, c'est-à-dire capables d'utiliser au maximum ce que nous pouvons désigner sous le nom de « milieu ».

Variétés précoces essayées : Japhet, Bordeaux, Champlan, Bordier, Roseau, etc.

Variétés intermédiaires : blanc de Flandre, Sheriff, Dattel, etc.

Variétés tardives : Carter, Goldendrop, Poulard d'Australie.

Les maladies cryptogamiques n'ont pas chômé cette année, et il est facile de voir, dans les divers carrés, la supériorité du sulfatage pour les combattre.

Et non loin de là, dans un champ limitrophe, on pourrait évaluer à près de 50 francs par hectare, le dommage causé par le charbon et la carie.

La propagation de ces maladies est due à des spores, ou graines de champignons, qui restent attachées au blé de semence : nous avons pu en préserver les récoltes en soumettant le grain, avant de le confier au sol, à l'opération du sulfatage.

Nous avons essayé l'avoine d'hiver, que nous voudrions voir entrer en partie dans l'assolement ; on tendait à la propager, il y a quelques années, puis elle a été délaissée. Nous sommes satisfaits des essais de cette année. L'avoine se présente bien, exempte de sanve, alors que celle de printemps en est envahie. Nous avons pu observer sur elle l'influence du tassement du sol ; la terre, sur les bordures, était peu raffermie, spongieuse et avait retenu trop d'eau, ce qui fait que la plante, en ces endroits, a souffert sérieusement cet hiver. Nous sommes persuadés que ce défaut de tassement du sol rentre pour près du quart dans les échecs de la culture dans ce pays.

Comme quantité de semence employée, nous avons obtenu la meilleure apparence avec 3 hectolitres.

Pour réussir cette culture, nous sommes d'avis qu'il faut semer de bonne heure, c'est-à-dire fin septembre. Nous en dirons autant pour le blé, fin septembre ou octobre. Il est nécessaire de bien préparer la terre, et surtout de la serrer fortement, afin d'éviter le déchaussement au printemps, comme nous l'avons vu en bordure.

Les rendements, nous le voyons bien, seront de beaucoup supérieurs à ceux de l'avoine de printemps.

Essais de betteraves. — Fourragères et intermédiaires.

Pommes de terre. — Pour l'alimentation et pour la nourriture du bétail.

Cette plante est généralement sacrifiée, en Normandie, comme fumure et préparation du sol. Nous voudrions que l'on se préoccupât davantage du choix de la variété, de la plantation et surtout des engrais.

Plantations d'arbres. — Elles furent effectuées par les élèves, qui se sont montrés parfaits terrassiers.

Sur le domaine de l'École, nous avons multiplié les érables, platanes, tilleuls, marronniers et, à la ferme, des pommiers.

Nous voudrions faire plus, et créer, pour l'an prochain, une société scolaire forestière très active.

Nous comptons pour cela sur les généreux dévouements, qui n'ont pas manqué jusqu'ici.

Jardinage. — Nous l'avons surtout réservé à l'enseignement préparatoire.

Nous avons agrandi l'aspergière, fait plus de légumes et utilisé une partie des eaux des maisons pour l'irrigation.

Le travail était plus pénible et plus déconcertant : les mauvaises herbes pullulaient dans tous les carrés à l'entrée des vacances de Pâques, et les semis, comme partout d'ailleurs, n'ont pas bien levé, conséquence de l'état de l'atmosphère.

Il a fallu ressemer, et, cette fois, ce sont les insectes et les limaces qui ont causé des ravages.

Le jardinage a donc eu moins de succès que d'ordinaire.

Excursions. — Elles ont servi d'utile application au cours et nous ont permis d'étendre le champ de nos observations.

Nous ne ferons que les énumérer : les fermes des Huets, près Breteuil, de la Ville-Dieu et Montmorin près Damville, la laiterie de M. Deslandres; les fermes de Beaumontel, les Rufflets, Bigards, Feugueirolles.

L'exploitation de Nassandres, sucrerie et raffinerie, a vivement intéressé les garçons; nous comptons y retourner quelquefois.

Mentionnons aussi les visites d'abattoirs, de l'usine à gaz, de l'usine élévatoire des eaux, du puits artésien de Breteuil, etc.

Il nous reste à voir, comme programme de fin juin et juillet : la verrerie de Tourouvre et les fermes du Verger, du Bois-Josse

près Boissy-le-Sec, des Hayes et de la Harillière, près Gournay-le-Guérin.

Paul JENART,

Ingénieur-agronome.

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE VERNEUIL

La Commission du Comice agricole a visité les fermes et les exploitations rurales signalées comme étant les mieux tenues. Elle a chargé M. Coulpier, professeur d'agriculture, de faire le compte rendu de ces visites.

Nous reproduisons l'extrait de ce compte rendu, qui concerne la ferme de l'École :

« Sur cette propriété l'on trouve des choses intéressantes, sur lesquelles j'attirerai tout particulièrement l'attention.

« L'étable, par exemple, bien pavée, blanchie à la chaux, bien aérée, renfermant 18 vaches, 5 génisses et un jeune taureau, parmi lesquels figurent des animaux superbes. Le lait produit par les vaches laitières est, pour partie, vendu à l'*École des Roches*, à raison de 0 fr. 20 le litre. Le supplément est converti en beurre.

« La fabrication du beurre comporte l'écrémage centrifuge, à l'aide d'une écrémeuse à bras, à bol cloisonné, un bon modèle. Cet écrémage a remplacé avantageusement l'écrémage par bassins plats; il donne un rendement en crème plus considérable, et, à condition de laisser fermenter la crème avant la fabrication du beurre, l'on obtient également un produit d'une grande finesse.

« Le lait écrémé, doux, peut être donné aux porcs ou aux veaux. Il ne faudrait pas cependant nourrir ces derniers exclusivement avec ce lait, à moins de prendre quelques précautions, pour prévenir les diarrhées. J'ai vu, dans une laiterie industrielle, mélanger à ce lait doux du thé de foin et de la poudre de lait de qualité inférieure. Cette préparation donnait d'excellents résultats.

« J'approuve sans réserve l'installation du moulin à vent, faite par l'École des Roches, car il m'a été donné d'en étudier de semblables qui fonctionnaient à l'entière satisfaction de leurs propriétaires. Ces moulins ne réclament que quelques soins de graissage, tous les huit jours, quelquefois tous les mois, suivant les systèmes. La première mise de fonds est assez importante, relativement au prix d'un manège par exemple, mais c'est une force motrice toute gratuite, convenant très bien pour une élévation d'eau. Il faut cependant tenir compte de l'irrégularité du vent et avoir un réservoir assez grand pour parer aux éventualités d'une accalmie pouvant durer plusieurs jours. Il n'y a pas à redouter les tempêtes, les coups de vent, car le moteur adopté par l'É-

cole, du système Samson-Pilter, est à orientation automatique. Avec son pylône triangulaire, d'une grande légèreté, il est même décoratif.

Le puits qui atteint 26 mètres de profondeur, a 1^{m},50 d'eau.

« M. Palfroy possède les instruments qui lui sont utiles pour une bonne exploitation : un scarificateur, une faucheuse, une moissonneuse, un coupe-racines.

« La fosse à fumier est très bien comprise; c'est un modèle à adopter. Elle mesure 15 mètres sur 8 mètres, et est entourée, sur ses deux longs côtés, de deux murs de 0^{m},50. Elle est complétée par une fosse à purin, maçonnée, de 12.000 litres. Le tout revient à environ 1.100 francs.

« M. Palfroy emploie du nitrate (500 kilos), et du superphosphate, jusqu'à 6.000 kilos.

« Les pâturages couvrent 6 hectares; le blé, 12 hectares; le seigle, 1 hectare 50 centiares; l'avoine, 18 hectares; les fourrages artificiels, 7 hectares; les racines, 2 hectares 50 centiares. »

En dehors de la ferme, l'exploitation comprend en outre 50 hectares appartenant à l'École et cultivés sous la direction du professeur d'agriculture de l'École, M. Paul Jenart, ingénieur-agronome.

Le rapport de la Commission s'exprime ainsi sur cette partie de l'exploitation :

« La Commission a été vivement intéressée par les expériences que M. Jenart, ingénieur-agronome, a tentées sur la culture de dix variétés de blé.

« La végétation, belle en général, était très différente suivant les variétés, mais les résultats en seront surtout intéressants au moment de la récolte, après pesage. Il sera facile, à ce moment, de conclure à la supériorité de tel blé sur tel autre, à valeur commerciale égale, car en agriculture, comme dans le commerce, c'est le résultat final, économique ou non, qu'il importe de connaître.

« Les analyses des terres sont rares, car le cultivateur se tient en dehors de ces questions de haute envergure, dont il ne voit pas l'utilité. Pourtant, il emploie de plus en plus les engrais chimiques, dont il apprécie les bons effets. N'y a-t-il pas là une anomalie? Comme les engrais chimiques, en effet, n'apportent au sol que un, deux ou trois éléments, il semblerait qu'il y ait avantage à savoir au préalable, ce qu'il convient de donner à ce sol. Possède-t-il déjà en suffisante quantité un ou deux éléments? Le bon sens indique qu'on devrait en tenir compte dans l'application des engrais, et qu'on ne devrait lui donner que ceux qu'il réclame. Et pour en arriver à juger ainsi, en connaissance de cause, des besoins du terrain, il y a deux moyens; on peut ou le faire analyser, ou expérimenter les engrais eux-mêmes, sur des parcelles différentes. Les deux méthodes ont du bon et peuvent être employées parallèlement, mais nous pensons que l'analyse pourrait rendre de grands services aux

cultivateurs, et leur éviter des tâtonnements et essais longs et quelquefois coûteux.

« M. Jenart a suivi de très près, dans le Nord, la culture intensive du blé, et il a voulu expérimenter, sur les terres de l'École des Roches, les procédés qui tendent à ce résultat : nous espérons qu'il y parviendra. Dans tous les cas, il pourra en tirer des conclusions pratiques.

M. Jenart a analysé le terrain de l'École des Roches ; il a trouvé :

Azote	1.65	pour 1.000
Acide phosphorique	0.536	— —
Potasse	0.944	—
Chaux	0.775	— —

Ce qui indiquerait une terre pauvre en acide phosphorique et très pauvre en chaux.

Sur les parcelles de blé, il a employé les engrais suivants :

Sulfate d'ammoniaque	110	kilogr. par hect.
Superphosphate	450	
Chlorure de potassium	150	—

M. Coulpier,

Professeur d'agriculture.

Extraits du Palmarès.

Champs d'expériences. — Diplôme d'honneur avec félicitations du jury, décerné à l'École des Roches.

Tenue générale des fermes. — Médaille de bronze, décernée à M. Palfroy.

Bandes de vaches laitières (5 têtes). — Premier prix, 50 francs, M. Palfroy, ferme de l'École des Roches.

Produits de laiterie. — Prix et diplôme, décernés à Mme Palfroy, ferme de l'École des Roches.

LE COURS DE SCIENCE SOCIALE

En dehors de son objet purement scientifique, ce cours est destiné à indiquer, d'après l'observation et l'expérience, les causes multiples qui assurent la supériorité sociale. Il y a des gens qui réussissent et d'autres qui échouent dans la vie, sans savoir pourquoi. Mais il est préférable de s'en rendre compte, afin de se mettre, de science certaine, dans les meilleures conditions pour réussir et éviter autant que possible les causes d'échec. Je crois que tous les élèves de ce cours sont aujourd'hui

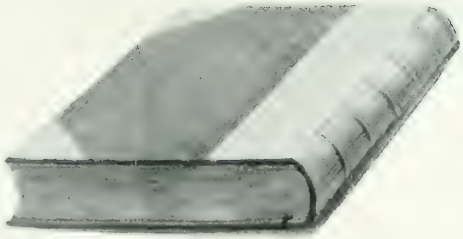

DESSINÉ PAR PIERRE PUSINELLI (11 bis)

DESSINÉ PAR JEAN THIBEF (13 bis)

DESSINÉ PAR PIERRE PUSINELLI

très éclairés sur les applications de la science, et qu'ils sauront les mettre en pratique pour orienter leur vie.

Nous avons reçu, cette année, la visite d'un certain nombre de collaborateurs de la *Science sociale*. Ils ont bien voulu faire aux élèves de la Section spéciale un exposé de leurs travaux, qui a été suivi de discussions intéressantes. Les élèves ont fait ensuite des résumés de ces exposés.

Les principales communications ont porté sur les sujets suivants : *Les origines et les caractères du type flamand*, par M. Jules Scrive-Loyer; *Comment le paysan de la Plaine saxonne a adapté son exploitation aux conditions de la vie moderne*, par M. Paul Roux; *l'Évolution du paysan basque du Labourd*, par M. Olphe-Galliard; *la Petite industrie en Franconie*, par M. Louis Arqué; *les trois Formes essentielles de l'éducation, leur évolution comparée*, par M. Paul Descamps; *la Colonisation algérienne*, par M. de Sainte-Croix; *les Manifestations intellectuelles chez les sauvages de l'Océanie*, par M. Alazard.

Le grand travail de cette année a été l'établissement d'une classification naturelle des sociétés humaines, pour remplacer la classification artificielle de Le Play. Mes élèves se sont associés à ce travail considérable, qui a été publié dans un des derniers fascicules de la *Science sociale*.

Enfin, pendant ce dernier trimestre, nous avons entrepris de déterminer, d'après cette Classification et grâce à elle, l'évolution de certains phénomènes, suivant une méthode rigoureusement scientifique.

Nous avons surtout étudié l'évolution de la littérature et l'évolution des pouvoirs publics. C'est la première fois qu'on fait entrer ces phénomènes dans le cadre de la science et nos élèves ont reçu, de ce travail fait en commun, une impression profonde.

En effet, nos classes sont un véritable laboratoire, où tous ensemble, maître et élèves, nous travaillons à découvrir la science et à la faire progresser. Je ne connais pas de méthode d'enseignement qui soit plus formatrice pour l'esprit et qui lui donne plus de vigueur.

Rien, non plus, ne développe davantage l'initiative intellec-

tuelle. Je puis en donner comme exemple le tableau suivant, établi par Jean Bessand. Il a eu, de lui-même, l'idée intéressante et originale d'ajouter à la classification sociale un arbre généalogique des sociétés humaines.

Ce tableau complète la classification d'une façon remarquable, en mettant en relief, ce qui n'avait pas été fait jusqu'ici, l'ordre dans lequel les *types sociaux sont sortis les uns des autres.*

Ce travail fait le plus grand honneur à notre jeune collaborateur. Il témoigne de l'esprit méthodique qu'il apporte à ses études et de ses facultés d'initiative.

Edmond Demolins.

TRAVAUX FAITS A LA MENUISERIE

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES SOCIÉTÉS HUMAINES

(par Jean Bessande).

FORMATIONS.	GENRES.	GROUPES.
PARTICULARISTE.	*Développée.*	Amérique du Nord
		Australasie et Afrique anglaise
		Europe septentrionale
	Ébranlée.	Europe occidentale
		Europe centrale
	Ébauchée.	Polders flamands
		Plaine saxonne
		Fjords scandinaves
COMMUNAUTAIRE.	*Ébranlée.*	Amérique du Sud
		Europe méridionale
		Europe occidentale celtique
		Europe orientale
		Asie méridionale et orientale
	Instable	Océanie
		Forêts et sols divers de l'Afrique
		Forêts et sols divers de l'Amérique Sud
		Savanes de l'Amérique du Nord
		Toundras
	Stable.	Déserts et oasis
		Steppes asiatiques
		Région originaire

ARBRE GÉNÉALOGIQUE.

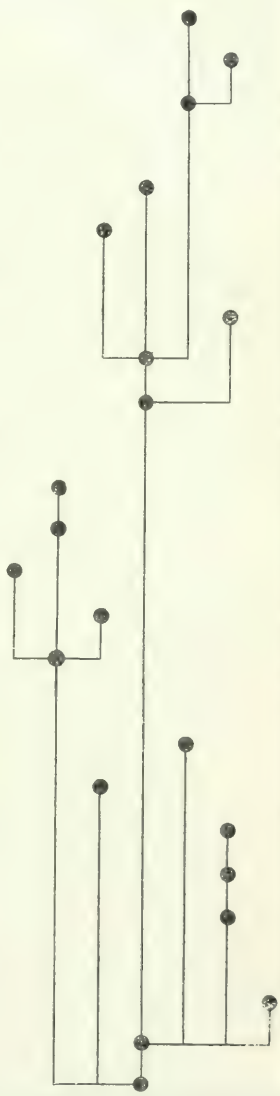

Comment le paysan de la Plaine saxonne a adapté son exploitation aux conditions de la vie moderne.

(Résumé d'une conférence)

Le lieu. — Sol pauvre, sol et sous-sol sablonneux, donc très perméables, grande sécheresse, l'approvisionnement d'eau ne peut se faire qu'au moyen de puits (groupements en villages).

La végétation naturelle est représentée par les bois de pins et les bruyères.

Nous allons examiner quel parti le paysan saxon a su tirer de cette lande pauvre, à deux époques différentes et dans des circonstances différentes.

1° Le type avant le développement intense des transports.

L'absence de routes, causée par la pauvreté du sol et par l'esprit décentralisateur du bauer saxon, détermine l'*isolement complet du lieu*. Les achats et les ventes sont donc impossibles. Par la force des choses, la culture doit être *ménagère;* de plus, elle est *extensive*, à cause de la pauvreté du sol, qui force le paysan à cultiver de très grandes étendues de terrain.

Nous voyons là le type du domaine plein, à habitation centrale, cultivé par les membres de la famille, qui en tirent tous leurs moyens d'existence.

Quand la famille ne suffit pas à l'exploitation du domaine, elle s'adjoint un ménage (*heusling*) auquel elle donne un jardin et une maison.

Mais étant donné la difficulté des transactions, le *heusling*, pour assurer sa subsistance, loue des parcelles de terre à son employeur qui lui en facilite l'exploitation, par la location à moitié du prix normal, de son matériel agricole.

Le domaine plein suffit aux besoins de la famille, mais ne les excède pas. Il constitue un ensemble, et, à moins de pratiquer le système champenois aux effets instabilisants, son morcellement est impossible.

La *transmission intégrale* du domaine s'impose : conséquence : *émigration en masse des cadets.*

Le domaine revient à celui des fils que le père juge le plus apte à sa direction.

Les obligations de l'héritier, vis-à-vis de ses frères et sœurs, se restreignent au paiement de leur subsistance jusqu'au sortir de l'école (14 ans).

A partir de cet âge, les enfants travaillent sur le domaine, dans la mesure où leurs forces le leur permettent.

2° Le type actuel.

Les premiers faits qui nous frappent sont : l'*enrichissement* et l'*augmentation de la population*.

Le *développement des transports* en est la *cause essentielle*. En facilitant les débouchés et en supprimant l'isolement, ils rendent possibles l'exportation et l'importation des produits.

Conséquences. — Grâce à leur facile importation, les amendements sont d'un emploi général; on obtient ainsi un plus grand rendement de la terre. — La culture tend donc à devenir *intensive* et, dès lors, à étendue égale, le sol suffit aux besoins d'un plus grand nombre de familles. La conséquence directe de ce fait est la diminution, ou même l'*arrêt complet de l'émigration*.

Les cadets colonisent, pour ainsi dire, leur pays natal.

Actuellement, la tendance très marquée à abandonner la culture intégrale, que nous constatons dans la lande du Lunebourg, est une preuve que le paysan saxon a su voir, dans la facilité des échanges, un moyen de s'élever par la spécialisation de sa culture.

Cette spécialisation porte :

1° Sur le bétail. — Production laitière (accessoirement et pour utiliser le lait écrémé, élevage du porc) ;

2° Sur les poulets de grain.

En revanche :

1° *Disparition du mouton.* — Causes : *a*) Abaissement du prix de la laine. *b*) Reboisement (auquel les troupeaux de moutons nuiraient). *c*) Les terres de bruyères, amendées, peuvent servir pour la culture.

2° *Disparition des ruchers.* — Leurs seules raisons d'être étaient

la production du sucre (miel) et de la boisson (hydromel), dont l'approvisionnement était impossible dans ce lieu isolé.

Le reboisement, qui se pratique en grand dans la région du Lunebourg, est une source de subventions importantes pour les populations qui font la cueillette des fruits et de la végétation secondaire.

Au sujet du reboisement, il est intéressant de noter un fait qui marque bien le besoin d'indépendance du paysan saxon : il préfère se passer de l'aide que l'État lui offre pour ce travail d'amélioration (paiement de plus d'un tiers des frais) plutôt que d'être soumis à un contrôle quelconque.

Les conditions nouvelles de vie amenées par les phénomènes que nous venons d'examiner, *augmentation du rendement des terres, facilité des échanges, développement de la cueillette*, ont déterminé des changements importants dans le genre de vie du type étudié.

Les voici dans l'ordre de causes à effets : *Facilités plus grandes de se constituer un budget.* L'homme se marie plus facilement, diminution du nombre de domestiques, hausse des salaires (accentuée par le besoin plus grand de manouvriers causé par la spécialisation de la culture).

Donc élévation des gens qui s'établissent plus facilement à leur compte.

On remarque une tendance à donner aux cadets des dots plus importantes. En voici l'explication : la préoccupation du père de famille est, non pas de laisser toute sa fortune à l'un de ses enfants, *mais seulement le domaine.* La fortune en espèces a toujours été répartie également entre tous les enfants et, actuellement, l'augmentation générale de la richesse, que nous avons constatée, et, par conséquent, l'agrandissement de cette fortune, entraînent nécessairement l'augmentation des dots.

Conclusions.

L'observation du type actuel et sa comparaison avec le type ancien nous montrent, chez cette population saxonne, une aptitude très particulière à utiliser les occasions de s'élever.

L'abandon du domaine plein en est une preuve, car il nous fait voir que cette forme d'exploitation n'était pas une institution routinière fixe, mais qu'au contraire, elle était une manifestation de cette aptitude à profiter des circonstances et à s'y adapter.

André POCHET,
élève de la Section spéciale.

DÉBUTS DANS LA VIE DES ÉLÈVES DE LA SECTION SPÉCIALE

La Section spéciale a pour but de préparer plus directement nos jeunes gens à la vie, de hâter le moment où ils pourront s'établir dans des situations indépendantes et de les aider, autant que possible, à faire cet établissement.

Il est donc intéressant de suivre, dès maintenant, les premiers élèves de cette Section, qui sont sortis de l'École il y a seulement un an.

I. — En Angleterre.

Hubert de Rigaut est d'abord entré dans une école de commerce de Londres, à *Pitman's School*. Les renseignements qu'il nous adresse à ce sujet méritent d'être reproduits ici, car cette école pourrait également servir de stage de début pour un certain nombre de nos garçons.

A M. Edmond Demolins.

« Cher Monsieur,

« Le jour de mon entrée à Pitman's School, un des portiers revêtu d'un uniforme tout galonné, m'introduisit chez le gérant; celui-ci téléphona et m'adressa à un professeur qui devait me donner des leçons particulières. Ce professeur me fit causer, et, voyant que j'étais à même de suivre les cours, me présenta au professeur du Cours moyen, dont je devins dorénavant l'élève.

« Pendant la classe du matin, de 10 h. à 1 h., on nous faisait lire le journal

l'un après l'autre, pour apprendre à bien prononcer. Puis, chacun à son choix écrivait, soit une lettre commerciale en anglais, soit un exercice; enfin, on faisait une dictée. Pendant les classes de l'après-midi ou du soir, on suivait à peu près le même programme.

« Après une semaine, je fus jugé de force à passer dans la classe supérieure dont le professeur est un clergyman. Même programme que précédemment, mais avec de la conversation en plus. Ce clergyman est très intéressant; il a été en Amérique, au Canada, il a passé 4 ou 5 ans au Transwaal et il nous raconte d'une façon très vivante ses voyages, avec des détails souvent fort réalistes.

« Nous avons aussi des cours d'hygiène, qui servent à varier les sujets de conversation. C'est étonnant tous les progrès qu'on fait, quand, pendant 5 à 7 heures chaque jour, on écrit, on parle, ou on entend parler, toujours en anglais, et sur toutes sortes de sujets.

« On donne, à tous les nouveaux élèves, un carnet sur lequel il y a d'abord le nom, l'adresse, les matières qu'ils apprennent et le reçu de ce qu'ils ont payé. Il contient en outre tous les renseignements dont peuvent avoir besoin les étrangers et même les habitants de Londres. Il y a : 1° toutes les lignes d'omnibus et de tramways qui conduisent des diverses parties de Londres, à Pitman's School; 2° les bureaux de postes les plus voisins; 3° les « Public Library »; 4° les hôtels et restaurants recommandés; 5° un plan de la ville, enfin une foule de choses que je n'ai pas la place de mentionner; il y a même l'heure (qui varie tous les jours) à laquelle on doit allumer les lanternes de bicyclettes.

« Il y a trente ans, Pitman's School n'était qu'une petite école de sténographie ayant seulement une vingtaine d'élèves. C'est aujourd'hui un *Commercial Training College* splendidement organisé et ayant plus de 1.500 élèves.

« Les Directeurs et le Principal ont fait de fréquents voyages en Amérique et ont visité les diverses parties de la Grande-Bretagne et du continent, en vue d'étudier les meilleures méthodes et de créer un système parfait « d'éducation commerciale ».

« Voici les principaux avantages que procure l'école :

« 1° Instruction individuelle, dans toutes les matières;

« 2° Langues vivantes enseignées par des professeurs du pays;

« 3° Éducation commerciale par des *Business Men*;

« 4° Enseignement de l'anglais aux étrangers;

« 5° Plus de 100 machines à écrire à la disposition des élèves;

« 6° Sténographie : 6 « classes de vitesse » graduées;

« 7° On peut entrer à l'école à n'importe quel temps de l'année et étudier n'importe quelles matières;

« 8° L'école se charge de placer les élèves de capacité suffisante;

« 9° On peut recevoir l'instruction par correspondance;

« Je pense, cher Monsieur, que ces renseignements pourront vous intéresser. Je vous tiendrai au courant de ma vie à Londres.

« Hubert de Rigaud. »

Grâce à la connaissance acquise antérieurement du français, de l'allemand et de l'anglais, Hubert de Rigaud a réussi à obtenir, en six mois, le diplôme de Pitman's School. Il a pu alors entrer, à Londres, chez le représentant d'un de nos Groupes d'expansion commerciale, pour y faire l'apprentissage des affaires. Bien qu'il se destine à l'agriculture, il estime avec raison que c'est là une préparation nécessaire, car la culture est, elle aussi et essentiellement, une affaire.

Par la lettre suivante, il nous met au courant de sa nouvelle vie :

« Cher Monsieur,

« ... Avant de quitter Pitman's School, j'ai passé un examen, comme on le passe à la Chambre de Commerce de Londres, c'est-à-dire très sérieusement : traduire en anglais une page de français, traduire en français de l'anglais, correspondance commerciale, conversation, interrogation sur la grammaire, dictée, etc. En somme, le tout dura à peu près deux heures. Puis on me donna un diplôme avec toutes les fioritures requises, le directeur me fit un speech très touchant à propos de mon départ et nous nous séparâmes.

« Quelques jours après, je me présentais chez un des représentants de vos Groupes commerciaux, MMrs Emmerich et Bertholon; le diplôme de Pitman fit un excellent effet.

« Pour la place qui allait être vacante, il fallait bien savoir l'anglais, car la partie principale est celle de voyageur, ou « *commission agent* ». On m'engagea immédiatement.

« Je me mis rapidement au courant de la tenue des livres, de la manière de faire des expéditions, et de toutes les autres choses que j'ai à faire. Mon travail est aussi bien dans le bureau qu'à l'extérieur, car j'ai bien souvent à aller voir des clients un peu dans toutes les parties de Londres. Chaque mardi, je vais à Luton, ville de 7.000 habitants, à 30 milles de Londres, dans le Bedforshire.

« Cette ville fabrique presque exclusivement des chapeaux de paille. Il y a quelques grandes usines, mais la majorité des ouvriers travaille en petit atelier et vend aux grands commerçants. Les gens de Luton achètent les tresses de paille, qui viennent du Japon, les femmes cousent ces tresses à la machine en forme de chapeau : puis cela passe à l'atelier où le chapeau est enduit de gélatine fondue (pour le rendre dur et raide) ; il est ensuite comprimé dans un moule par une presse à vapeur. Le dernier travail de finissage est fait par les femmes : cela consiste à coudre des bordures, mettre un ruban, etc...

« Nous vendons de la gélatine à Luton, puis aux fabricants de chocolats, de confiture, pâtissiers, confiseurs, etc. et de la colle (en plaques) aux fabricants de meubles, imprimeurs, etc.

« Ma position est très intéressante, instructive et poussant à l'initiative.

« Je gagne en ce moment 20 shellings par semaine et je serai augmenté à mesure que je deviendrai plus au courant; j'ai aussi une commission sur les affaires que je fais.

« Une fois arrivé à Luton, je vais voir notre représentant, pour savoir s'il a quelque communication à me faire, puis je commence ma tournée dans la ville. Je passe chez les clients pour leur faire payer les comptes qu'ils doivent, et prendre leurs nouvelles commandes. A 4 heures, je reprends le train pour Londres.

« Ce travail est très formateur et dresse à avoir de l'aplomb, car on rencontre des individus qui ont toujours de mauvaises excuses et à qui il faut parler ferme; d'autres au contraire qu'il faut ménager. Je suis, comme vous le voyez, en bonne voie.

« Pour ceux qui doivent entrer dans le commerce en Angleterre, il est de toute nécessité qu'ils sachent la comptabilité et l'arithmétique anglaise : savoir compter, multiplier et diviser en livres, shellings, pence, ou en tonnes, hundredweight, quarters, livres. En un mot, ils doivent être familiarisés avec les systèmes de poids, mesures et de monnaies. L'écriture est aussi une chose très importante : écrire bien est un immense avantage pour la comptabilité.

« Sans affirmer rien de certain, je puis vous dire que si un de mes camarades de l'École savait bien la comptabilité et l'anglais, il se pourrait très bien qu'on le prenne dans notre *firm*, si cela lui plaît. Je pourrais en parler à M. Bertholon qui peut avoir besoin de quelqu'un avant deux ou trois mois.

« En admettant que, plus tard, on fasse de la culture, ce qui m'arrivera probablement à moi-même, il est très utile d'avoir une bonne expérience commerciale, surtout que, de plus en plus maintenant, la culture intensive, comme aux États-Unis et au Canada, devient une affaire commerciale.

« Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments respectueux et reconnaissants et me rappeler au bon souvenir de tous mes anciens professeurs.

« Hubert de Rigaud. »

Je crois que l'exemple d'Hubert de Rigaud peut être suivi par un certain nombre de nos jeunes gens, par ceux qui désirent acquérir la pratique générale des affaires et faire, dès leur sortie de l'École, l'expérience toujours nécessaire des hommes et de la vie réelle.

C'est le parti que j'ai conseillé à un autre de nos jeunes gens de la Section spéciale, qui m'écrit de Londres, le 6 juin dernier :

« Il y a un mois environ que je suis entré à *Pitman's School* et j'espère obtenir rapidement mon diplôme, suivant ce que me disent mes professeurs. Je fais surtout de la grammaire anglaise et des lettres commerciales en anglais. »

II. — En Amérique.

Pierre Pochet, qui est sorti l'année dernière de la Section spéciale, fait actuellement un stage aux États-Unis, à l'Université Cornell d'Ithaca. Il est inscrit à la Faculté d'agriculture.

Nous extrayons de sa correspondance quelques passages qui donneront une idée de sa vie à l'Université :

« La ville d'Ithaca est presque uniquement composée de cottages d'étudiants, entourés d'arbres, sans barrières et tout à fait isolés les uns des autres par des pelouses. L'Université compte 3.000 étudiants, parmi lesquels beaucoup de jeunes filles et de gens mariés.

« Un assez grand nombre d'étudiants gagnent leur vie, surtout en s'employant dans les Boarding houses. Ce sont des étudiants qui me servent et lavent mes assiettes. Je suis à table avec des élèves ingénieurs qui ont beaucoup de tenue et de distinction, comme d'ailleurs la plupart des étudiants...

« ... La fin de janvier va être assez dure, étant exclusivement consacrée à des examens écrits. Dans l'examen préliminaire du cours sur les sols et terrains, j'ai eu 82 sur 100 : ce qui est une bonne moyenne...

« J'ai été, il y a quelques jours, à l'examen médical. On m'a fait lire des lettres de toutes les grosseurs, constater à quelle distance je pouvais entendre un diapason et on a pris toutes sortes de mesures de mon corps. — On m'a remis un petit manuel très intéressant d'hygiène générale du corps...

« ... Étant un peu souffrant, j'ai reçu plusieurs fois la visite de mon voisin, qui est un Irlandais américanisé. Il me raconte que, venu en Amérique sans grande intention d'y rester, il a été emporté par le courant américain. Il ajoute que je ne pourrai vivre encore quelque temps aux États-Unis sans vouloir y rester définitivement...

« J'ai fait connaissance avec mon garçon de restaurant. C'est un étudiant d'au moins 35 ans, instruit, ayant été maître d'école pendant 4 ans. Il a lu, aidé de son dictionnaire, beaucoup d'œuvres françaises et discute avec moi, entre deux services, les mérites d'Alphonse Daudet...

« J'ai assisté hier soir à une séance de l'*Alliance Française* de Cornell. La société comprend les deux professeurs français de l'Université, qui forment avec moi toute la colonie française d'Ithaca, une quinzaine d'américaines et à peu près un même nombre d'étudiants. Les membres paraissent pleins de bonne volonté et on pourrait faire des séances intéressantes.

« Hier nous avons eu une lecture de l'*Étincelle*, puis des jeux de société français et enfin le chant en chœur de la *Marseillaise*. J'ai eu beaucoup de succès comme premier étudiant français à Cornell depuis sa fondation.

« Dans une autre séance, les étudiants ont étonnamment bien joué le *Malade Imaginaire*. Leur français était très clair et agréable à entendre et les rôles de femmes joues par des jeunes filles de l'Université étaient presque parfaits. Tous les étudiants sachant un peu de français s'étaient mis à tra

vailler le *Malade Imaginaire*, et il y en avait un très grand nombre pouvant suivre facilement la pièce.

« ... Pendant la dernière soirée de réception des étudiants, plusieurs professeurs ont fait des speechs; l'un d'eux nous a dit que les deux grandes forces pour un homme étaient la croyance en Jésus-Christ et la confiance en soi.

« Nous avons un *Agricultural meeting* qui se tient tous les quinze jours dans un des halls. La direction invite tous les étudiants, les professeurs et leurs familles et tout le monde cherche à faire connaissance. Les professeurs perdent leur flegme et causent familièrement avec les étudiants. A la dernière réunion, M. Cravig m'a présenté aux autres professeurs. Le directeur, M. Bailey, nous a fait une conférence sur l'agriculture et nous a lu du Whitman. En apprenant que j'étais Français, il est venu causer avec moi pendant quelque temps. Ses grands parents habitaient la Normandie et lui-même connaît à fond les villes normandes...

« Nous avons eu une conférence intéressante sur l'éducation ménagère par une dame professeur dans une Université du Kansas. Voici les principales idées développées : dans le monde moderne, on tend de plus en plus à considérer que l'éducation du corps et l'habileté manuelle ont exactement autant d'importance que l'éducation intellectuelle; l'éducation de la femme doit se porter vers les sciences naturelles, car la tenue d'un ménage devient de plus de plus scientifique à mesure que la science progresse : une femme doit connaître maintenant toutes les notions d'hygiène et de médecine, la digestibilité des aliments, la quantité nécessaire, etc. ; en cela, la théorie dépasse de beaucoup la pratique et les Américaines n'utilisent pas assez vite les résultats des travaux scientifiques. Enfin, la conférencière nous a donné de l'éducation une définition qui se rapproche de celle de l'Ecole : « l'adaptation au milieu et à la société qui vous entourent »...

« Le professeur d'économie politique à l'Université nous a fait une conférence sur l'idéal américain. Il a pris comme point de départ les théories de la Révolution française, en montrant l'idée de liberté aboutissant en France à la guillotine et à l'expulsion pour tous ceux qui n'acceptent pas les théories étroites de la Révolution et, dans les sociétés anglo-saxonnes, à l'indépendance complète de toutes les associations, ou religions, qui sont considérées comme un moyen de relever la société. L'idée française d'égalité, aboutissant à la théorie déprimante du droit égal de tous les individus sans tenir compte de leurs capacités, et, en Amérique, se restreignant à l'égale opportunité qu'ont tous les individus à s'élever. L'idée de fraternité mondiale étant considérée comme absurde en Amérique est remplacée par la fraternité des peuples supérieurs, tout en cherchant à élever les peuples inférieurs à leur niveau.

« Le foot-ball est ici un jeu très violent et sans finesse. Pendant les matchs, tous les étudiants sont énervés au dernier point. Il y a quelques jours, l'Université Cornell ayant été battue par l'Université de Pensylvanie, la physionomie de l'Université était complètement changée, les étudiants étaient tristes et se parlaient à peine.

« Je viens d'entrer dans le club de cricket. Nous jouons pour le moment dans une grande salle couverte et entièrement entourée de filets. Notre pro-

fesseur est un des meilleurs professionnels d'Amérique. Il est content de mon *batting*, mais il y a toute une troupe d'excellents joueurs australiens, anglais et américains et j'ai peu de chance d'entrer dans la première équipe.

« Je trouve, dans le *World's Work* d'avril, un article très curieux, écrit par un Japonais conférencier à l'Université de Chicago. Ses observations ressemblent à celles de la Science sociale, au point de reconnaître l'influence prépondérante de la race, de l'éducation et du milieu et de classer le monde en Occident particulariste (*individualistic*) et en Orient communautaire (*communal and patriarchal*).

« Voici en abrégé les parties importantes de son article :

« L'influence de la race, de l'éducation et du milieu (*social surroundings*) déterminent, dans l'Orient et l'Occident, deux populations nettement différentes.

« Le progrès de l'Occident peut s'expliquer par la nécessité de la lutte pour l'existence sur un sol plus pauvre ; l'immobilité de l'Asie, par l'abondance plus grande des productions naturelles rendant la vie plus facile.

« L'Ouest est « individualistic », l'Est « communal ».

« L'unité, dans la société de l'Ouest, est l'individu ; dans l'Est, la famille. C'est la plus importante des distinctions existant entre les deux civilisations.

« Il cite ensuite un extrait d'un livre écrit par un Chinois, *Letters from a Chinese official*, sur les différences de l'Orient et de l'Occident que je traduis : « Dans l'Occident, les parents et les enfants sont unis par de faibles liens et l'enfant est laissé à lui-même pour lutter, concourir et gagner. Pour nous, Orientaux, ceci est la marque d'une société barbare. Là où il n'y a pas de relations humaines stables, aucun respect pour le passé ni même pour le présent, mais un cupide *ravishment* pour le futur, nous pensons qu'il n'y a pas de vraie société. »

« Les principes qui dirigent l'Occident sont la liberté, l'égalité, la fraternité, le plus grand développement des facultés individuelles, une égale opportunité pour tous, et sympathie pour les voisins.

« Les principes qui gouvernent les sociétés orientales sont la piété filiale, le respect pour le passé, la soumission à l'autorité, le respect pour la vieillesse et la fidélité aux amis.

« Si nous plaçons ces principes en deux colonnes opposées, nous découvrons que non seulement il n'y a pas de ressemblances entre eux, mais qu'ils sont diamétralement opposés, excepté en ce qui concerne la fidélité aux amis.

« Quand des hommes sont gouvernés et mus par ces principes différents, est-ce raisonnable de s'attendre à ce que leur conduite, pensées et idéals, évoluent dans la même direction ?

« Le particularisme porté à l'extrême amène l'anarchie, la dissolution de la société. D'un autre côté, quoiqu'on puisse trouver « dans le communalisme » un « élixir » de la vie sociale, l'extinction de la liberté personnelle, à côté de tous les biens que cela apporte, pourrait être pire que la vie elle-même.

« Cet attachement aux coutumes, à la tradition et au passé, cette tyrannie sociale qui écrasait toute initiative de l'individu, atrophiant ses capacités,

tuant son génie, façonnant tous les hommes dans le même moule, ont été la malédiction qui a infecté l'Orient, ont causé sa stagnation et présagent sa ruine finale. Toutes ces choses doivent être rejetées.

« Mais ne pouvons-nous pas découvrir quelque bien dans cette société orientale qui a duré si longtemps, tandis que l'Occident est menacé de troubles, de confusion et d'anarchie.

« Il discute alors la supériorité de l'Occident sur l'Orient et donne un mauvais exemple en montrant que la civilisation japonaise est plus avancée que la civilisation russe, car nous savons, par la science sociale, que la Russie se rattache à l'orient communautaire. Il montre ensuite que Dieu a créé deux civilisations absolument différentes pour les unir ensuite et produire une civilisation idéale ayant les qualités complémentaires de l'Orient et de l'Occident.

« Je traduis ces extraits au courant de la plume, mais cela donne bien l'idée du contenu de l'article.

« Cet article semble inspiré en partie par la Science sociale, mais quand on le lit, on a bien l'impression que ce sont des observations personnelles.

« ...Notre professeur de « soils », envoyé à Cornell, pour cette année seulement, par le Bureau of Soils de Washington, nous a demandé de faire un devoir sur un sujet que nous choisirions et se rapportant à son cours. Il a paru content que je lui aie dit que je prenais le sujet suivant : En quoi la constitution des différents sols et le développement des moyens de communication aux Etats-Unis, tendent à la spécialisation de la culture. Il a accepté, à condition que je m'appuirais sur des exemples très clairs. Comme exemple de culture spécialisée, j'ai choisi celui de Long-Island et comme région à culture intégrale, mon professeur m'a indiqué une vallée du Tennesee, dont la population se suffit entièrement par elle-même et paraît très curieuse au point de vue social. C'est le type de la Sequatchie valley (Tennessee).

« Dans son dernier cours, notre professeur de « soils » est entré en plein dans le sujet traité par M. Dauprat dans la *Science sociale*. Il nous a dit que la supériorité de l'Ouest sur l'Est tient uniquement à sa plus grande spécialisation, c'est-à-dire à la plus grande adaptation de sa culture aux différents sols.

« ... Mon essai sur la relation entre les transports et la spécialisation, dont je vous parlais dans une dernière lettre, a beaucoup intéressé mon professeur de soils, qui vient de le donner à lire au secrétaire et au directeur de l'Université agricole. Je suis très heureux de ce succès, qui est dû à la science sociale.

« Pierre Pochet. »

Robert Pochet fait actuellement un stage au Canada, sur la ferme de notre ami Léon Gérin, qui nous écrivait le 26 juin dernier : « Robert Pochet fait bravement l'apprentissage de la culture ». Il s'est mis en effet à tous les travaux de la ferme avec la régularité et la ténacité qu'on lui connaît.

Dans l'intervalle de ces travaux, il est allé assister à quelques cours d'agriculture à l'école de Gruelf, dans l'Ontario.

C'est de là qu'il nous adresse une lettre dont nous détachons le passage suivant :

« ... L'auditoire du cours d'appréciation du bétail est composé de fermiers désirant s'instruire et attirés par la brièveté du cours et par sa gratuité; le cours est fait d'une manière aussi vivante que possible, en manière de meeting, tout en demandes et réponses du professeur à l'auditoire.

« De temps à autre, un fermier descend sur la piste et, devant l'animal, donne son opinion souvent contraire à celle du professeur; on prend parti pour l'un ou pour l'autre. Mais le professeur semble avoir autant de pratique que les meilleurs et s'explique presque toujours avec une clarté décisive.

« Le collège fait du reste des expériences qui mettent les choses au point. Après avoir apprécié un jour les animaux vivants, on examine le lendemain l'animal mort pour contrôler les observations précédentes.

« Mercredi dernier, nous avons eu plusieurs causeries sur le *Farm Home* par des dames du Collège d'Agriculture. Une étudiante nous a raconté que, dès l'âge de seize ans, elle était maîtresse d'école en pleine montagne dans les Adirondachs. Elle était à six milles du village le plus rapproché et absolument seule avec ses élèves pour se tirer d'affaires. Elle leur a fait construire une partie de la maison d'école, les garçons faisant les plans et la construction et les filles la peinture et l'ameublement. Elle leur apprenait sur une poupée à faire les pansements et à soigner les blessures. Une de ses amies m'a raconté ensuite que cette jeune fille était arrivée à instruire les paysans des alentours, en leur prêtant à tour de rôle tous ses livres et en leur distribuant des gravures d'art..

« Robert Pochet. »

Parmi les élèves qui doivent sortir de la Section spéciale à la fin de cette année, deux ont l'intention d'aller faire un stage en Angleterre, l'un à Pitman's school, l'autre dans une Université; deux viennent de partir pour l'Allemagne; trois autres doivent aller faire leur apprentissage de la vie en Amérique, dans une maison de commerce, dans une Université et le dernier sur la ferme de M. Léon Gérin; enfin un autre a l'intention d'aller entreprendre en France une exploitation agricole.

J'ai la conviction qu'en se plaçant ainsi, sans perdre de temps, dans des milieux d'entraînement et de vie intense, ces jeunes gens acquerront rapidement un esprit d'initiative, une aptitude à l'effort, qui leur donneront une grande avance et une réelle supériorité sur les jeunes gens de leur âge.

J'aime mieux les voir dans de pareils milieux qu'à Paris, dans les brasseries du quartier latin. E. D.

IV

LES SPORTS, LES TRAVAUX MANUELS, LES EXCURSIONS.

GAMES.

Committee.

P. Fauquet-Lemaître (captain of Cricket and Football), J. Bessand (captain of tennis), P. de Rousiers, A. Snyers, M. Bosquet, P. Watel, Mr. Bell (secretary), Mr. Sharp (treasurer).

Football.

This season we were not quite so successful in actual results as last season, but the teams that were sent from Paris against us were stronger than those we then encountered, nearly always being second elevens instead of third or fourth. The Standard Club beat us twice and the Racing Club once, whilst we won the first match against the latter, beat Dreux twice, and the Stade Français once. A mixed team which was about equivalent to a strong third eleven played two matches against Dreux College. Of these we won the first at home and lost the return at Dreux; but the ground there is so different from our own that there is considerable excuse for our defeat. Our first eleven was distinctly good and probably better than last year's except perhaps at back, where, owing to various reasons, we

were obliged to make experiments which were not always a success. Boisanger, from whom we had hoped so much, had left before the beginning of the season. Then Watel was hurt early in the season, and Ybarra left after Christmas. J. Pochet returned to the school and playing in the last two matches proved a tower of strength; he seems to be able to play in any position of the field equally well. Fauquet-Lemaître in Watel's absence captained the team with much ability and was as skilful as ever at outside right though perhaps too fond of shooting at goal from impossible angles. The half-backs were the backbone of the team, all three being hard workers and clever tacklers; while our forwards made up for their lack of weight by excellent combination. Tripet proved as reliable as ever in goal, saving innumerable shots. With regard to the general football of the school, we have in all five games, three senior and two junior, each playing three times a week. The third game of the seniors was rather spoilt owing to a lack of numbers, seldom having enough boys to make two full sides. The second had several good and keen players but there were many — a great deal too many — who were very slack and showed little interest in the game. Possibly we had too much football and it might be better another year to give up one day a week to cross-country runs. The juniors throughout the year showed the greatest keenness and were always ready to play in any weather and at all times. Efforts were made to arrange a match for them without avail. But two or three played in the mixed team against Dreux College and showed excellent form, especially one little forward, who was carried off the field in triumph at the end of the home match. In another year or two Ecole des Roches should have a team equal to play in almost any side in France.

We hope sooner or later to have a match against the old boys of the school. How interesting it would be! Perhaps some member of the present eleven who will not be at the school next year will think of this suggestion and bring a team of past pupils to play the school one Sunday.

Characters of the XI

P. Fauquet-Lemaître (Capt. outside right). — A keen and good forward; centres well; sometimes brillantly, might be faster with advantage.

A. Pochet (centre forward). — A good shot and dribbler, but is too selfish in his play.

J. Pochet (back). — Tackles and kicks well; very useful back.

M. Bosquet (centre half). — A good and reliable half; looks after his forwards well.

L. Bélières (right half). — A pretty player who has much mproved; inclined to dribble too much.

L. Tripet (goal-keeper). — A really good goal-keeper; has made much progress.

J. Régley (back). — Energetic but clumsy; should look where to kick the ball.

E. De Caix (left half). — Played well occasionally; is too easily discouraged.

R. De Séréville (inside right). — A useful forward but is sometimes rather timid.

J. Demolins (outside left). — A hard-working player without much idea of passing or middling..

Matches 1st XI

6 Décembre 1904. — V. une équipe du Standard. — lost.
Les Roches 1 goal. Standard 3 goals.
4 Décembre 1904. — V. Dreux (at Dreux). — won.
Les Roches 3 goals. Dreux 1 goal.
16 Décembre 1904. — V. une équipe Stade Français. — won.
Les Roches 6 goals. Stade-Français 0 goal.
5 Février 1905. — V. Dreux (at Verneuil). — won.
Les Roches 5 goals. Dreux 1 goal.
12 Février 1905. — V. une équipe du Standard. — lost.
Les Roches 1 goal. Standard 3 goals.

19 Février 1905. — V. une équipe du Stade-Français. — drawn, no goals. Match stopped.

19 Mars. — V. Racing Club 2nd XI. — won.

Les Roches 3 goals. Racing Club 0 goal.

26 Mars. — V. Racing Club. 2nd XI. — lost.

Les Roches 3 goals. Racing Club 4 goals.

Cricket

Every year we seem to make great progress at cricket, but unfortunately or perhaps fortunately this progress is more noticeable among the smaller boys. If they continue to take as much interest in the game as they do now, we shall certainly have a very good team in two or three years' time. Our great difficulty is that we cannot play enough matches, no team living nearer to us than Paris, which is too far for us to go except on rare occasion.

Our fielding is generally good and we have several fair bowlers; but there are very few boys who are capable of making many runs, the reasons probably being that they have not sufficient confidence in themselves and no net practice. This term we have played two matches, both against the Standart, the first of which we lost and the second won. The cricket throughout the School is not as good as the football, and, in order to make it go properly, the big boys ought to show considerably more keenness and there should be regular net practice in their free time. However in a few years' time with the gradual improvement of the ground and our present small boys becoming big boys we ought to have quite a good eleven.

To turn to the chief players in the School, Fauquet-Lemaître is the best bat, a fair bowler and a good wicket-keeper. A. Pochet has come on a great deal as a batsman and also bowls well, while his brother J. Pochet is a useful player. In the second game Comaleras, Jean Castan and Bouthillier are all good bowlers and fielders. The first two with Lorillon are the best batsmen. Nearly all the juniors are very keen, but perhaps the

brothers Fabra are the keen est of them all. Philippe often bowls well and is a good field. Washington, when he does hit the ball, generally sends it to the boundary. Of the very small boys L. Riom is the champion, with Guiraud and Rocher not far behind him. Yes, you youngsters, if you go on as you have begun, you will be good cricketers some day.

Cross-country

Towards the end of the lent term two cross-country races were run, one for the seniors and one for the juniors. For the senior race a very handsome cup was given by E. de Caix and it was won by G. de Vautibault who was the only competitor to follow the track the whole way. Of the others A. Snyers came in first and was closely followed by J. Pochet, de Séréville and R. Riom. The later is quite a small boy and is to be highly commended for his excellent running. In the junior race J. Fabra was the first to arrive, with Forestier second and C. Bosch third. These runs proved quite a success and certainly should be repeated another year. There were in all forty-eight boys who ran in the above races and nearly all of them finished the full distance. Much interest was displayed in the Seniors' race, nearly the whole school turning out to see the start and the finish, whilst a good many also came to see the small boys run.

Lawn-Tennis.

We began this summer with great hopes for a successful tennis season, as the « Les Pins » court had been greatly improved during the winter, so that with the court at Guichardière still playing well, and three other courts in working order there was plenty of opportunity for tennis-lovers to get as much play as they wanted. But a great disappointment was in store for us. We had great hopes of winning the inter-school championship this year which was to have been played on our courts. But on the very morning of the match we received a telegram to say that no competitors were coming. As the

Lycée de Chartres who won at Chartres last year were not entered and we had then beaten all the others we should almost certainly have won this year. Pilon-Fleury, Fauquet-Lemaître and Lorillon are the foremost players in the School, but there are several others not far behind them. All the courts are kept well occupied, during recreation time; and the future of lawn-tennis in the School is very hopeful.

We have played one match this term which we won easily.

FAUQUET-LEMAÎTRE / PILON FLEURY	won	6 — 0 6 — 0
BOSQUET / BELIÈRES	won	6 — 1 6 — 2
DE ROUSIERS / DE LA ROCHA	won	6 — 1 6 — 0

Bernard BELL et John SHARP.

CONCOURS ANNUEL D'ESCRIME
pour la coupe du Centre-Ouest de la France.

Le lycée de Chartres était le tenant de la coupe.

La coupe a été gagnée, le 14 juillet (4 victoires contre 3), par l'équipe d'escrime des Roches composée de Mario de la Rocha, Joseph Comaleras et Robert Bedel.

Victor PERRET.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE JARDINAGE

Un groupe d'élèves a adressé la lettre suivante à M. Bertier, le 26 mai 1905 :

« Cher Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons formé une Société coopérative de jardinage, dont Guy de Vautibault est le président et John Waddington le secrétaire.

« Ceux qui désirent être membres de notre Société doivent donner leurs noms à Guy de Vautibault. Ils pourront être admis comme membres actifs,

après une epreuve de quinze jours et en envoyant un franc. L'élection est faite à la majorité des membres.

« La société se propose de travailler au jardin pour le bénéfice et l'instruction de ses membres, en cultivant des légumes et des fruits. Les produits sont vendus aux maîtresses de maisons de l'École, au cours du marché de Verneuil.

« Elle commencera à acheter les graines et les plantes nécessaires, à faire un système d'irrigation, et, plus tard, à améliorer la terre par des engrais.

« Les principaux produits seront : les asperges, les fraises, les choux, les salades, etc.

« M. le directeur, nous avons l'honneur de demander votre concours et le concours de tous les professeurs et élèves qui s'intéressent au succès de notre société.

Guy de Vautibault, *président*. John Waddington, *secrétaire*.
— E. Molenaar, *membre actif*. »

Notre société, quoique réduite encore au nombre de cinq, a déjà surmonté de grandes difficultés. Nous avons dû d'abord organiser tout un système d'irrigation, qui a donné de bons résultats. Nos asperges par exemple poussent très bien.

Une autre difficulté a été le départ de notre secrétaire, J. Waddington, qui a maintenant un jardin à lui; mais notre nouveau secrétaire, Brueder, réussit très bien dans ses délicates fonctions. C'est lui qui est chargé de vendre aux maîtresses de maisons les produits de notre jardin.

Nos recettes s'élèvent actuellement à 50 francs.

Jacques Pochet s'est chargé de soigner le jardin pendant les vacances.

Le terme prochain, nous comptons avoir avec nous Guy Thurneyssen.

E. Molenaar.

Le modelage.

Si en vous promenant dans l'École des Roches, il vous prend l'envie d'aller voir le modelage, vous verrez tout d'abord une salle de moyenne grandeur, plus longue que large et dont les murs sont recouverts de papier brun. Cette salle est aérée et en même temps éclairée par trois grandes fenêtres situées environ à un mètre du sol. Le plancher est recouvert de ciment gris. L'ameublement de cette chambre se compose de deux tables à doubles faces et munies de tiroirs, de quatre bancs, le tout peint en bleu gris, marbré çà et là de larges taches plus grises encore (terre à modeler qu'un élève facétieux a trouvé amusant d'étaler) sans compter les planches plus ou moins grandes. On voit aussi une caisse remplie d'outils achetés à l'intention des élèves trop avares pour en acheter eux-mêmes, ou encore pour les oublieux qui n'apportent pas les leurs. Au fond, un tonneau plein de terre, un baquet pour les ouvrages de rebut, deux seaux pour mouiller les linges que l'on étendra sur les fonds pour qu'ils conservent leur fraîcheur et leur adhérence

à la planche, puis les modèles que notre professeur garde et enfin une prise d'eau pour se laver les mains une fois l'ouvrage terminé. Pour empêcher le contact désastreux des habits et de la terre, tout élève doit enfiler, avant de commencer à travailler, une blouse qui lui va du cou aux talons.

Ainsi costumé, on prend des outils. Ces outils sont en bois et ont différentes formes, les uns terminés par un cadre en fil de fer se nomment mirettes, les autres terminés par un bout rond, pointu, triangulaire, carré, ovale, etc... Mais ce n'est pas tout, une fois qu'on a les outils, il s'agit de prendre un modèle; on a le choix : rosaces, têtes de chien, de mouton, de tigre, de lion, de bœuf, de cheval, consoles, fleurs, fruits, feuilles, triangles, guirlandes, en tout une soixantaine de modèles. Après avoir choisi, il faut faire un fond, c'est-à-dire prendre un certain nombre de boulettes, les coller les unes aux autres et ensuite à la planche, puis les égaliser avec une plaque de zinc destinée à cet usage. Avec un petit outil pointu, on dessine le modèle en faisant la même opération que pour le fond, puis on finit son œuvre, on la rend lisse, sans pour cela la faire reluire, enfin on reprend le contour, on laisse sécher pour que la terre puisse se détacher et avec un clou l'on signe.

Tout cela ne se fait pas en une fois, oh non ! mais en cinq ou six séances. Enfin, quand les deux heures de travail sont terminées, chacun se retire content de ce qu'il a fait. Tous les ans, les meilleurs modèles sont exposés, et, comme récompense, les élèves ont le droit d'emporter chez eux quelques uns de leurs chefs-d'œuvre, qu'ils garderont précieusement comme un souvenir de leur travail de jeunesse.

H. Spyker (*13 ans*).

LA FÊTE DE L'ÉCOLE.

La fête de l'École a lieu chaque année le dernier dimanche de juin. Le choix de cette date permet d'exposer les travaux de l'année et de laisser le mois de juillet entièrement libre pour la préparation des examens. C'était cette année le 25 juin. Les parents étaient venus nombreux, comme d'habitude, et un noyau d'anciens élèves avait pu se rendre à l'invitation de l'École. Nous avons été heureux de les revoir.

Le programme de la fête, borné autrefois à l'exposition et à la séance musicale et littéraire, s'est enrichi depuis un an d'une troisième partie qui a pris un développement croissant : le concours de sport et de gymnastique.

L'exposition, de l'avis unanime, était plus développée, plus intéressante cette année qu'elle ne l'avait jamais été. Consacrée principalement à montrer les résultats des travaux de l'après-midi,

elle avait lieu, comme d'habitude, dans les salles du bâtiment des classes et se divisait en six sections : jardinage et culture ; sciences naturelles; chimie; menuiserie; mécanique, enfin dessin, modelage, reliure et photographie.

BUSTE DE VOLTAIRE PAR ADRIEN PHILIPPE (12 ans).

La section de culture était organisée par M. Jenart. On y voyait figurer des mottes de beurre préparées à la ferme par deux de nos élèves: des gerbes d'épis recueillies soit dans les champs d'expérience, soit dans des jardins d'élèves; toute une

collection de graines faisant partie du matériel d'enseignement, etc.

En bonne place, se dressait le diplôme d'honneur obtenu par l'École au concours agricole de Verneuil, tant pour la bonne tenue de la ferme que pour les résultats des champs d'expériences.

Dans un coin, une pancarte géante, ornée de vrais petits pois et de fraises authentiques, attirait les regards. M. Molenaar a organisé avec quelques grands une coopérative de production destinée à fournir l'École de produits culinaires, vendus au cours du marché de Verneuil. Le terrain et les outils leur sont fournis gratuitement ainsi que les premières semences, après quoi ils doivent se débrouiller et faire fortune. L'œuvre, qui compte déjà un président, un secrétaire et un trésorier, est en bonne voie ; elle a même effectué quelques ventes, mais c'est l'an prochain seulement qu'on en pourra juger les résultats. La pancarte fait appel aux généreux donateurs.

A la même section doivent être rattachés aussi les nouveaux jardins créés au Coteau et aux Sablons par M. Bertier et M. Trocmé avec l'aide de leurs garçons. Ces deux jardins, remplis surtout d'arbres fruitiers, ont coûté beaucoup de travail et contribuent heureusement à l'aménagement progressif de cette partie de l'École.

La section des sciences naturelles était représentée surtout par des collections. Les herbiers étaient nombreux, surtout chez les petits, mais commencés un peu tard, réunis hâtivement et peu classés. L'exemple des résultats de Bedales montre tout ce qu'on peut réaliser de ce côté. Si la flore d'ici est moins riche, on peut encore, ne fût-ce que le long des chemins ou de l'Iton, faire bien des découvertes. Les meilleurs herbiers étaient ceux d'Octave Mentré et de Jacques Pochet. Des collections géologiques, la plus intéressante était celle de P. Sauvaire-Jourdan, réunie au prix de recherches sérieuses dans les Alpes et la Sainte-Baume. Deux bonnes collections de coléoptères : l'une de Sauvaire-Jourdan, décidément naturaliste, l'autre constituée par Georges Ferrand, partie à l'École, partie en Russie ; une petite

collection de papillons formée par Marteau comprenait quelques belles pièces, il faudrait la développer. A citer enfin deux préparations de grenouilles disséquées, l'une par L. Landru et A. Ferrand, l'autre par Sébileau.

L'exposition de chimie était particulièrement intéressante. M. Durand et ses élèves y avaient consacré beaucoup de temps et d'ingéniosité. On y voyait une collection de sels de cuivre, préparés au cours; un marais salant fait en argile par J. Comaleras et A. Snyers, et permettant de suivre tout le travail d'une saline; une grotte de stalactites éclairée à l'intérieur (10 centimes d'entrée), formée de cristaux de naphtaline, etc.

La menuiserie, dirigée par M. Jaminet, avait fourni une trentaine de pièces intéressantes et sérieuses. La première place revient sans conteste à Bernard Marotte; son meuble à collections, haut d'un mètre, avec ses neuf tiroirs, le tout assemblé, constitue l'œuvre d'un bon ouvrier. A citer aussi la grande armoire destinée au bâtiment des classes et fabriquée par J. Bessand; un rucher par J. Pochet, une table Louis XV par J. Musnier.

Nos mécaniciens se sont révélés cette année. Jean Bessand exposait une périssoire fabriquée sans aucune aide, à laquelle il a adapté un moteur lui permettant de naviguer sur la Seine. Ce dispositif ingénieux a fait dans la *Nature* du 28 janvier 1905 l'objet d'un article de M. Baudry de Saulnier. E. de Caix exposait un dirigeable, genre Santos Dumont, moteur de Dion, fait à la forge: signalement caractéristique, il ne marche pas bien. Ce trait lui est commun avec l'aviateur de J. Munier. Mais, en toute chose, ce sont les commencements qui sont pénibles. M. Despret, plus modestement, avait établi une Montgolfière A. Snyers et I. Corcuera en avaient fait une énorme, seulement la colle s'est trouvée mauvaise...

La salle de dessin était aménagée par M. Dupire et M. Storez. Une petite maquette très soignée représentait la réduction du décor fabriqué par M. Dupire pour le *Luthier de Crémone*. Parmi les travaux d'élèves, l'intérêt se portait d'abord sur les dessins décoratifs, puis sur les modelages. Certains garcons,

poussés par M. Dupire, se développent beaucoup de ce côté : un élève de cinquième, Philippe, avait réussi une réduction du buste Voltaire, d'après Houdon. Il y avait des modelages de fleurs et d'animaux très convenables ; d'ici trois ou quatre ans, nos modeleurs que M. Dupire est décidé à ne pas lâcher, pourront essayer le modèle vivant.

M. Storez avait exposé d'intéressants résultats de la méthode américaine Liberty Tadd. De plus, désireux de chercher à l'étude du dessin une base rationnelle fondée sur la psychologie de l'enfant, il exposait des dessins faits de mémoire très suggestifs et très amusants.

Il y avait malheureusement peu de photographies. Je tiens à signaler une vingtaine d'épreuves sur verre représentant des paysages des Alpes françaises. Elles sont dues à J. Bessand et formeront le noyau d'une collection de projections, destinée à l'enseignement géographique. Il est fâcheux que nos garçons ne s'adonnent pas davantage et plus sérieusement à la photographie ; ils en auront des regrets plus tard. On devrait également prélever dans les collections particulières une épreuve des meilleurs clichés et en constituer une collection de l'École, qui acquerrait une grande valeur de souvenir.

Bon travail en reliure ; R. Loubet et M. Charpentier sont à citer.

Enfin n'oublions pas l'*Esperanto :* l'École possède deux farouches partisans et propagateurs de la future langue internationale : un professeur, M. Durand, qui a organisé un cours ; un de ses disciples, R. Saquet, qui avait déjà puisé au foyer paternel la foi espérantiste. Maître et disciple avaient organisé en faveur de la langue du Dr Zamenhof une publicité bilingue et énergique.

A 2 heures, eut lieu la séance musicale et littéraire. Une coïncidence regrettable nous privait de la présence de M. Parent. Le programme comportait d'abord l'Ouverture de *Samson et Dalila*, exécutée par l'orchestre. Puis Mlle Rinchewal, M. Tontor et M. Corbusier nous jouèrent trois jolies danses de Rameau : la *Timide*, le *Tambourin* et l'*Indiscrète*. Elles devaient servir d'intro-

duction à la comédie des *Précieuses Ridicules*, où R. Loubet tenait le rôle de Mascarille, J. Musnier et P. Daniel ceux des Précieuses, J. Desplanches et J. de Pourtalès ceux des Marquis, M. Planquette celui de Gorgibus. Le choix de la pièce était excellent et M. Desgranges avait su découvrir les aptitudes latentes de R. Loubet. La pièce a été jouée convenablement; elle devait l'être et l'eût été beaucoup mieux si des circonstances extérieures et imprévues n'étaient venues gêner les répétitions et nécessiter plusieurs changements. Voici qui est plus important : beaucoup de petits n'ont pas compris la pièce. Il est une école, où les répétitions théâtrales ont lieu dans la salle commune sous les yeux de tous les garçons qui se livrent à leurs occupations personnelles, et tous apprennent ainsi à connaître jusque dans le détail l'œuvre étudiée; en la voyant jouer, ils ne l'en goûtent que davantage. Sans aller jusque-là, tout au moins serait-il utile d'expliquer au préalable dans les classes le sujet et l'action de la pièce représentée, quand elle en vaut la peine et qu'elle présente quelque difficulté, comme c'était le cas.

Après le thé, pris dans les différentes maisons, nouveau rendez-vous au bâtiment des classes pour la séance de sports. La pluie s'étant mise à tomber, tout le monde fut aise d'y trouver un abri. Deux assauts d'escrime opposèrent J. Comaleras à G. de Vautibault, M. de la Rocha à M. Perret. Mais la grande faveur est allée aux exercices plus simples et bruyants : la boxe et la lutte. Un match de boxe anglaise entre L. Bélières et R. de Séréville, le premier plus fort et plus maître de lui, le second, plus d'attaque, mais plus jeune et surtout plus nerveux. Ensuite venaient deux démonstrations de boxe française entre M. Perret et P. Carrau d'abord, R. Bedel ensuite. Enfin la lutte. Tailhades et Nozal viennent les premiers au tapis : Nozal a le dessus. Cesari tombe en 23 secondes Bazavilbazo, « élève de Paul Pons ! » Un fameux succès pour M. Perret ! Forestier et P. Carrau épuisent la progression des coups possibles et se roulent longtemps sur le tapis, pour faire match nul. La galerie médisante a parlé de truquage et de concert prémédité. Comment peut-on répandre ces bruits abo-

minables! Match nul encore, quoique homérique et redoutable pour le tapis, entre H. de la Bruyère et M. Pacheco. Enfin Thiébaut et Rochet en viennent aux mains. Rochet embarque Thiébaut par un bras roulé et l'amène à terre.

Le concours de sports s'est continué ensuite sous le hangar de gymnastique. Les petits se sont livrés à divers exercices d'ensemble : mouvements de gymnastique suédoise, sauts par équipes, assouplissement aux barres, montée au poteau; enfin Bedel et R. de Séréville ont sauté à la perche avec M. Perret. R. Bedel s'est classé premier avec 2 m. 35.

L'après-midi s'est terminé par un match de tennis et l'on s'est donné rendez-vous à l'an prochain.

A. Roujol.

EXPOSITION ANNUELLE

Cette exposition a lieu le jour de la fête de l'École.

I. — Exposition de dessin d'imitation

(objets dessinés d'après nature).

L. Forestier : un seau, deux boîtes en perspective.
R. Glaenzer : une pelle à feu, un broc.
A. Potocki : un chapeau, une bouteille et une boîte.
M. Capelle : une bouteille, une boîte.
A. Philippe : une selle à modèle, un livre, une bouteille.
P. Pusinelli : un livre, une boîte de peinture, un seau.
J. Comaleras : une marmite, un broc, une pelle à charbon.
E. de Bary : un seau à charbon, un vase et une boîte.
J. Thuret : un livre, un broc.
R. Lorillon : une marmite.
A. Pusinelli : une bouteille, un livre, une pelle à feu.
C. Bosch : une table à modèle, une pelle à feu.
P. Guiraud : une bouteille, une boîte de peinture et un seau.

II. — Exposition de modelage.

A. Philippe : tête de Voltaire, console, tête de chien, de cheval, de bœuf.
H. de Vautibault : console et bouquet.
C. Bosch : console et fruits.
P. Pusinelli : fruits, branche d'olivier et de platane.
P. Guiraud : feuille de platane et de marronnier.
M. Capelle : un ornement et feuilles de vigne.

L. Rocher : feuille de trèfle.
J. Comaleras : console et tête de chien.
E. de Bary : fruits et feuilles de lierre.

COMPOSITION DÉCORATIVE

Projets : une bordure de papier peint, une assiette et tasse en céramique, un carreau de revêtement, un balcon et un lampadaire en fer forgé.
P. Leplat, M. Charpentier, A. Pusinelli, H. Ferrand, R. Lorillon et P. Bouthillier.

III. — Exposition de menuiserie.

J. Pochet : Rucher.
J. Bessand et B. Kablé : armoire à collections avec vitrine.
B. Marotte : meuble à collections.
G. de la Marque : bibliothèque à musique, tabouret à pieds tournés, échelle.
G. de la Marque et J. Brueder : table de cuisine.
J. Musnier : bibliothèque à vitrine, table Louis XV, panneau de porte.
J. Thuret : porte-potiche, table pliante de campement, marchepied.
P. Monnier : tabouret sellette, caisse à fleurs.
W. de Figueredo : porte de jardin.
E. Landrin et H. Jéquier : pigeonnier.
R. Firmin-Didot : deux pupitres à musique.
A. Bessand : pupitre à musique en chêne.
J. Castan : tabouret sellette.
A. Charpentier : classeur.
H. Jéquier : id.
J. Brueder : boîte à ouvrage.
A. Sébilleau : id.
J. Dupas et G. de Vautibault : grande échelle.
P. Marteau : caisse à fleurs.
P. Guiraud : niveau de maçon.

IV. — Exposition de Sciences naturelles et d'Agriculture.

BOTANIQUE APPLIQUÉE

A. Ferrand : herbier.
M. Charpentier : id.
O. Mentré : id.
J. Pochet : id.
S. Naon : id.
G. Watel : id.
J. Colin : id.
A. Pacheco : id.

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE

R. Prieur : fossiles et roches.
M. Delmas : minerais, collection de marbres.

G. de Coubertin : pierres diverses.
M. Capelle : minéraux.
J. Waddington : roches sédimentaires, fossiles.
P. Sauvaire-Jourdan : minéraux divers.
H. Ferrand : géologie locale.

ZOOLOGIE

A. Sébileau : dissection.
H Jéquier : préparation anatomique.
L. Landru et H. Ferrand : grenouille disséquée et préparée.
A. Philippe : dissection.
J. Langer : collection d'insectes.
P. Sauvaire-Jourdan : coléoptères.
J. Ferrand : coléoptères.
E. Adler : id.
P. Marteau : lépidoptères.
P. Marteau, Forestier et J. Castan : élevage.
H. Jéquier : élevage.
G. Thurneyssen : couveuse électrique.

AGRICULTURE

G. de Vautibault : beurre façonné et verni.
M. de la Rocha : fromage de pays, motte de beurre, plan d'une couveuse automatique.
Produits des champs d'expériences : betteraves fourragères et intermédiaires. Trèfle incarnat hâtif et tardif. Étude du pouvoir germinatif de graines de trèfle violet et hybride ; — de maïs ; — de vesce de printemps. Influence des engrais sur le blé, l'avoine et le seigle. Résistance à la verse. Influence de la quantité de semence employée, du sulfatage contre les maladies. Variétés diverses. Tallage des céréales, etc.

V. — Exposition de chimie.

PRÉPARATIONS DE COMPOSÉS DÉFINIS

O. Mentré : Etude monographique du cuivre. Préparation de dix-sept composés définis du cuivre.
P. Monnier : sulfure ferreux ; sulfure cuivreux (par le soufre et le métal).
F. Prieur : alumine, par oxydation de l'almalgame d'aluminium.

PURIFICATION DES CORPS

1° Par cristallisation.

O. Mentré : cristaux de ferrocyanure de potassium (par voie humide) ; cristaux d'iode, de naphtaline, d'anhydride phtalique (par sublimation).
C. Siou, H. de Turckheim et J. Waddington : cristaux de ferrocyanure de potassium (voie humide).
Jean Castan : cristaux de sulfate ferreux (voie humide).

P. Fauquet-Lemaître : cristaux d'iodure mercurique (sublimation).
O. Pillet : cristaux de sulfate de cuivre (voie humide).

2° Par distillation.

A. Bessand : distillation d'un litre de vin; distillation fractionnée de l'alcool obtenu dans cette première distillation.

3° Par précipitation.

O. Mentré : cellulose reprécipitée de sa solution cupro-ammonique, par l'acide sulfurique.

EXPÉRIENCES THÉORIQUES DIVERSES

J. Musnier : arbre de Saturne.
P. Benton : ascension d'un liquide coloré (solution de fluorescéine) dans des tubes capillaires de diamètres inégaux.
F. Prieur : cristal mixte de sulfate et de chromate de potassium K^2 (S, Cr) O^4 (isomorphisme).
O. Pillet : cristaux isolés de sulfate de cuivre, montrant la forme triclinique.
H. Boujard : sept solutions colorées, correspondant aux sept couleurs du spectre. (Boujard a fabriqué à la Menuiserie une petite étagère en bois blanc, qu'il a vernie au « Ripolin », et destinée à supporter les sept flacons contenant les solutions.
H. Spyker, J. Thuret et R. Prieur : extraits des matières colorantes des fleurs de la violette, du genêt et du coquelicot.

CHIMIE APPLIQUÉE

J. Comaleras et H. de la Motte-Rouge : reproduction en terre glaise (réduction linéaire au $\frac{1}{300}$, d'un Marais salant de l'Ouest de la France.)
E. Cesari, M. Bouts et J. Washington : cire à cacheter, préparée avec la résine des sapins du « Bois des Pins ».
G. Lecointre et G. Ferrand : expérience contenant un mélange ($KClO^3$ et sucre de canne) et un tube plein d'acide sulfurique.
H. de Turckheim : teinture de la laine : en jaune, par l'acide picrique; en jaune, par l'acide azotique; en bleu, par le bleu méthylène; en rose, par l'éosine.

CHIMIE AMUSANTE

Comaleras et A. Snyers : reproduction en miniature de la Grotte de Han. Le corps de la Grotte est en terre glaise; les stalactites sont en naphtaline cristallisée; l'éclairage de l'intérieur de la Grotte peut se faire au pétrole ou au magnésium.
L. Tripet : aquarelle représentant M. Burke découvrant le « Radiobe » (Charge).
J. Desplanches : dessin en noir, représentant l'*alchimiste* dans son laboratoire (d'après une gravure ancienne).
A. Pusinelli : dessin en noir, représentant le *chimiste moderne* dans son laboratoire (d'après une gravure).

M. Cronier : A dessiné à la plume les Paludiers (bretons) du Marais salant.
G. de Vautibault : A collaboré à la Grotte et à l'aménagement de l'Exposition.

Exposition de mathématiques

ÉPURES DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE

R. Lorillon : intersection de trois plans donnés par deux droites.
O. Pillet : idem.
R. Firmin-Didot : intersection de deux plans donnés par deux droites.
E. de Caix : idem.
O. Pillet : intersection de deux plans donnés par leurs traces.
O. Mentré : épure du tétraèdre régulier.
E. de Caix : épure de l'hexaèdre régulier.
R. Firmin-Didot : épure de l'octaèdre régulier.

GRAPHIQUES

J. Pochet : graphique des éliminatoires de la coupe « Gordon-Benett ».

CONSTRUCTION DE POLYÈDRES EN CARTON

J. Corcuera : les quatre polyèdres réguliers étoilés.
A. Bessand : les six formes cristallines primitives.

UN CONSTRUCTEUR DE SEIZE ANS

(Article extrait de la *Vie Automobile*).

Nous avons déjà eu l'occasion de noter, à plusieurs reprises, l'influence qu'a l'automobile sur l'instruction publique. Il est manifeste que le public s'oriente de plus en plus vers les sciences exactes, que le public a, d'année en année, soif davantage d'*apprendre*, et que les générations qui viennent, la graine qui pousse, ont déjà, à l'âge à peine adulte, des propensions vers la mécanique que nous autres, les vieux de 35 à 40, ne nous sommes découvertes que vers l'âge d'homme!

Un exemple me tombe sous la main, que je présenterai à mes lecteurs avec la simplicité que je lui connais. Un de nos plus jeunes abonnés, M. J. Bessand, élève de la vaillante École des Roches, de Verneuil-sur-Avre, dans l'Eure — où la vie scolaire se passe en grande partie en plein air, à la mode anglaise, alors que pour nous elle s'écoulait sous les becs de gaz de l'étude — vient d'imaginer et d'exécuter, par ses propres moyens s'il vous plaît, une périssoire à pétrole à laquelle il manque peu de chose pour être appelée la cadette de notre récente flottille de canots automobiles!

La périssoire, en tant que coque, avait été édifiée, il y a deux ans, par notre jeune constructeur, qui, à seize ans, juge sévèrement le produit de sa quatorzième année : « Elle n'avait que peu de qualités, m'écrit-il, sinon celles de ne pas être très solide, de manquer de stabilité et de n'avoir aucun confortable ».

Toujours est-il qu'ayant, il y a un an, au Jour de l'an probablement, acheté au passage du Havre un moteur à pétrole horizontal à ailettes de 1/4 de cheval environ — acheté pour aucun travail défini, pour rien, pour le simple plaisir de le voir tourner — M. J. Bessand pensa cet été que ses deux pensionnaires, la périssoire pas solide et le moteur pas puissant, devaient convoler en justes noces. Quelque article de la *Vie Automobile* avait probablement provoqué cette décision! Et voilà notre futur constructeur en réflexions! On va voir qu'il possède déjà un cerveau sage et ingénieux :

« Il ne fallait pas compter mettre d'hélice, m'écrit-il. Le moteur, le bateau et mes moyens ne s'y prêtaient pas. J'avais songé un moment à fixer de chaque côté de ma périssoire deux flotteurs en forme de cylindres ou de sphères, munis de petites ailettes qui, animées d'un mouvement de rotation, auraient, sans augmenter la résistance de frottement sur l'eau, assuré une grande stabilité et fait mouvoir le bateau. Je renonçai à ce système; les flotteurs me parurent trop difficiles à construire. Je résolus tout simplement de faire une paire de roues à aubes que mon moteur actionnerait par l'intermédiaire d'une courroie.

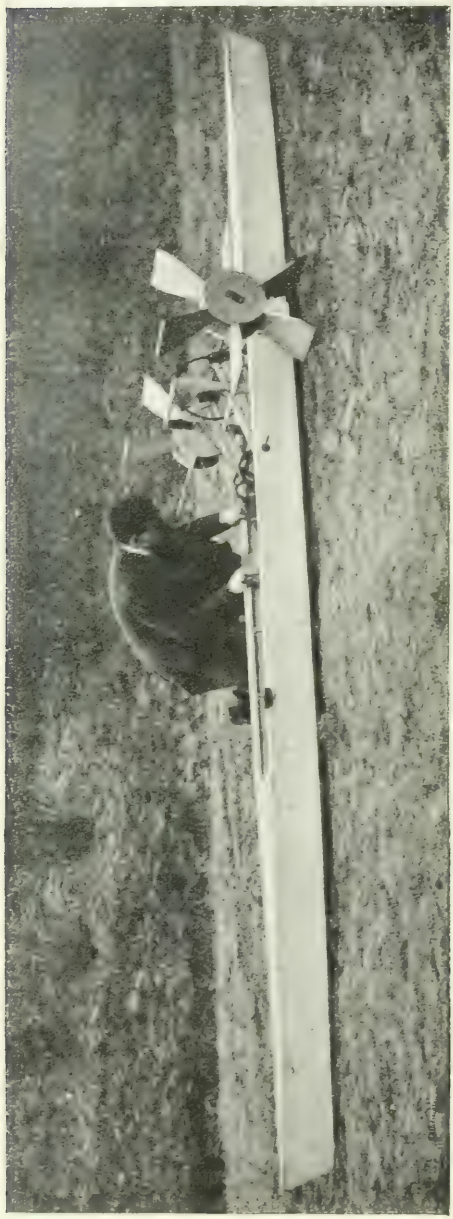

Fig. 1. — Le jeune constructeur, J. Bessand, rattache un fil d'allumage de la périssoire à pétrole à menée à terre.

« La périssoire que j'avais construite, il y a deux années, est du type des périssoires de bain de mer; elle a 5 mètres de long, $0^m,45$ de plus grande largeur, et $0^m,17$ de hauteur de bordé. Je l'ai consolidée avant d'y installer mon moteur, qui est un jouet assez bien construit rappelant comme aspect général les gros moteurs industriels à gaz. L'allumage est électrique par piles et bobine. Les caractéristiques du moteur sont : *course :* $0^m,050$, et *alésage :* $0^m,035$. Le carburateur est de ma construction, à niveau constant et à gicleur,

Fig. 2. — Vue générale du mécanisme.

et ma foi! quoiqu'il soit fait avec des boîtes de fer-blanc, il ne me semble pas donner de trop mauvais résultats.

« Il me reste à vous parler de mon embrayage qui a l'avantage, à mon point de vue, d'être d'une simplicité enfantine :

« L'ensemble des roues à aubes, de leur arbre et de la grande poulie à gorge qui y est fixée peut se relever ou s'abaisser en décrivant une circonférence ayant pour centre I (voir fig. 4), auquel il est relié par des règles en bois I A. — A l'extrémité de ces règles en A sont attachés deux câbles qui passent en *r* sur de petites roulettes, se réunissent ensuite en un seul et viennent s'attacher au fond du bateau, où je peux les tirer plus ou moins pour embrayer ou débrayer en faisant sortir les roues de l'eau (voir la fig. 2).

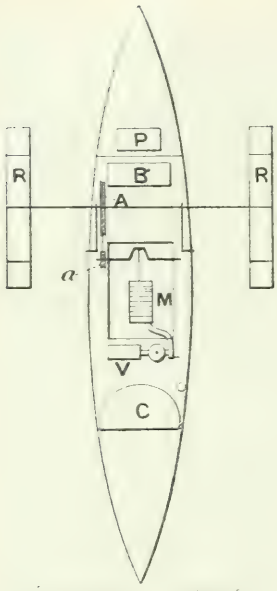

Fig. 3. — Plan de la périssoire de M. J. Bessand.

A, poulie calée sur l'arbre des roues. — B, bobine d'allumage. — P, piles. — *a*, poulie motrice calée sur l'arbre du moteur. — M, moteur horizontal à ailettes. — V, réservoir d'essence. — C, place du conducteur.

« De plus, ainsi que le montre la fig. 4, le centre I se trouve excentré par rapport à l'axe du moteur *a*, de sorte que plus les roues à aubes s'enfoncent dans l'eau et que par conséquent la résistance augmente, plus la distance entre les deux poulies *a* et A devient grande, ce qui a pour effet de tendre la courroie proportionnellement à l'effort demandé. Ce dispositif évite le glissement de la courroie.

« Mais, à vrai dire, ce bateau n'a servi qu'à me distraire pendant sa construction et ses essais : j'ai peut-être réussi à faire le *plus petit bateau à moteur pouvant porter un homme qui existe*, mais c'est tout; je n'ai pas besoin de vous dire combien c'est peu pratique : la nécessité de s'asseoir dans le fond, les jambes étendues, rend l'embarcation très peu confortable; les trépidations du moteur sont insupportables, et le peu de largeur de la périssoire, qui m'a permis de faire 5 ou 6 kilomètres à l'heure avec ce minuscule moteur, rend toute promenade dangereuse à celui qui ne sait pas nager. »

M. J. Bessand ne se contente pas d'avoir l'esprit clair et adroit. Il est par surcroît modeste! Hé! C'est une qualité encore assez rare chez les ingénieurs! Notre jeune constructeur naval n'en gagne que plus sûrement notre sympathie.

L. Baudry de Saunier.

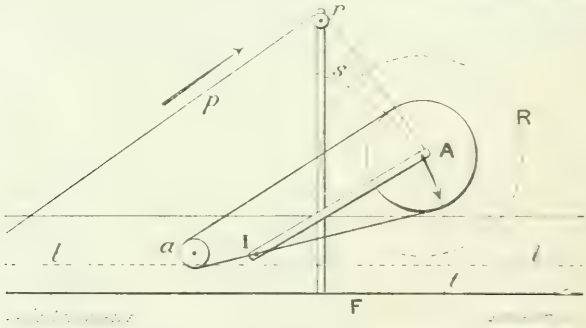

Fig. 4. — Explication schématique de l'embrayage progressif dans la périssoire à pétrole de M. Bessand.

F, fond du bateau. — *l l*, ligne de flottaison. — *a*, poulie motrice. — A, poulie réceptrice. — I, centre autour duquel pivote l'ensemble des roues à aubes, de leur arbre et de la poulie réceptrice. — R, roue. — *p*, corde de manœuvre. — *r*, poulie. — *s t*, circonférence décrite par le point A.

LES EXCURSIONS EN 1905

Nous ne sommes pas une société de gens de lettres et nous n'avons pas, au milieu de nous, assez de poètes et de romanciers pour dire le charme de tous nos pique-niques. Le terme d'été nous en apporte, chaque dimanche, un par maison, parfois plusieurs. En canot, à bicyclette, à pied, bon nombre d'entre nous vont, sinon par monts, du moins par bois et par gentils ruisseaux se reposer, se fortifier, créer ou rendre plus étroites de bonnes amitiés. Ces jours heureux n'ont pas encore trouvé d'historien.

Des excursions plus sévères nous mènent à des usines : la belle fabrique d'épingles de Laigle, la fonderie de MM. Bret à Verneuil, l'usine de grès et de céramiques de Breteuil, etc. C'est une inépuisable mine de récits pour nos journaux à venir.

M. Jenart a visité la Normandie agricole : il a merveilleusement organisé et conduit ces visites de fermes et d'usines nées de la culture ; ce fut un franc succès auquel nous applaudissons volontiers.

Voilà un croquis, insuffisant et gauche, de nos courtes promenades habituelles.

Trois jours — deux jours et demi plus exactement — du terme d'été ont été donnés à de plus longues excursions.

Ces vacances étaient une récompense pour les meilleurs élèves des cinq maisons. Dans chacune d'elles, le chef de maison désigna six à huit garçons, qui nous avaient satisfaits par leur travail et leur bonne tenue. Les voyages devaient s'espacer dans la dernière partie du terme et se faire l'un après l'autre, soit du vendredi midi au dimanche soir, soit du samedi au lundi soir. Le mauvais temps et la trop grande hâte peut-être, peut-être encore un peu de solipsisme, firent que trois maisons partirent ensemble, contrairement à ce que nous désirions.

M. Lesaunier partit le premier avec 7 bicyclistes du Vallon ; par la vallée de la Touques, si franchement verte et gaie, on alla à Trouville ; de là, par la Côte d'Emeraude, à Villers-sur-Mer, à Cabourg et à Caen, en remontant l'Orne et le canal. On visite

Caen, la ville aux églises, et l'on va vers Falaise par la Brr... Brr... Brèche au Diable, où l'on déjeune. Pour faire antithèse, on grimpe au mont Joly et l'on descend visiter à Falaise le château de Guillaume le Conquérant. Par Argentan, nos Vallonnais sont rentrés aux Roches sans accident ni fatigue, après force bains et — par antithèse toujours — quelques pannes de bicyclettes plutôt amusantes d'ailleurs.

Trouville avait cette année un attrait spécial — je cherche encore pourquoi. Nous y allons presque tous, et sans nous être passé le mot.

Une partie seulement des élèves choisis aux Sablons accompagna M. Trocmé. Les autres doivent aller passer avec M. Dupire leurs jours de repos... à Trouville, naturellement.

M. Trocmé part par la vallée de la Risle jusqu'à Serquigny. De là, après quelques kilomètres en chemin de fer, il emmène à Pont-Audemer ses trois compagnons. Le lendemain, arrivée enthousiaste sur l'estuaire ensoleillé de la Seine, visite de Honfleur, et délicieux repos... à Trouville, après une route perpétuellement variée d'aspects. Rentrée par la vallée de la Touques, Pont-Lévêque, Lisieux et Conches, dans la fraîcheur d'une belle soirée. Quelques pannes le second jour; un peu de pluie le troisième, mais au total impression toute de plaisir.

Le 30 juin, M. Bell faisait avec les Pins, gaiement comme toujours, mêlant bicyclette et railway, la classique excursion du mont Saint-Michel.

Le 1er juillet M. Roujol, à la tête — pas toujours — de 6 « grands » de la Guichardière, et accompagné de notre ami Jules Demolins, fidèle à son école, descend la vallée de la Risle, monte, au phare de la Roque, sur un cap qui sépare et domine les embouchures Risle et Seine d'où la vue est admirable sur Le Havre et sur tout l'estuaire. Par le Marais-Vernier vers Quillebœuf. Le lendemain, Lillebonne, Le Havre et Honfleur. Lundi l'éternel Trouville et Deauville. En chemin de fer pour Conches. De Conches à toute vitesse vers les Roches.

Le Coteau, le 1er juillet, précédait M. Roujol à Conches; le 3, il le suivait de Conches à Verneuil. Ce retour parallèle des deux

Maisons, dans un soir calme et frais, fut original et plein d'entrain.

Des lanternes vénitiennes portées par des mains habiles s'élevaient, s'abaissaient, traçaient des arabesques étranges, et parfois s'enflammaient aux cris de joie des promeneurs. Le Coteau,

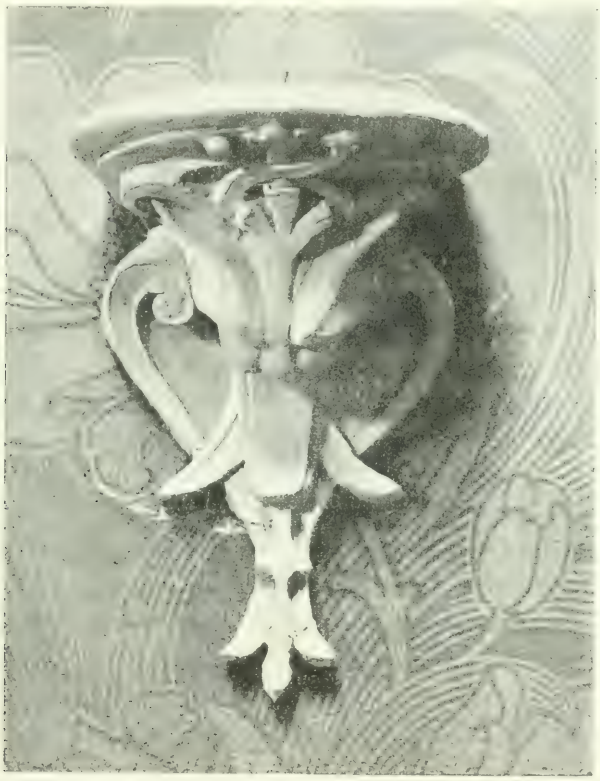

DESSINÉ PAR CHARLES BOSCH (11 ans).

lui aussi, rentrait enchanté... Il avait vu — c'était de mise — le parisien Trouville, mais avait surtout admiré le port du Havre et ses mille feux du soir, les transatlantiques, les yachts, un torpilleur, les imposantes et bizarres falaises d'Étretat, les gracieuses vallées de la Touques et de la Risle. M. Jenart avait tout organisé; M. Bertier et M. Mentré tantôt guidaient et tantôt se laissaient guider. C'était la plus nombreuse des excursions :

professeurs et 8 élèves. Elle fut pleine de gaieté et, grâce à M. Jenart, de leçons de choses.

Nous sommes revenus tous très contents de ces petits voyages. Nous y avons oublié la longueur, fatigante parfois, du terme d'été; nous y avons trouvé un repos, une distraction saine, des énergies nouvelles pour reprendre notre tâche.

C'était une récompense pour les bons élèves; ils s'étaient efforcés de la mériter; ils ont voulu prouver, au retour, qu'ils en restaient dignes. Elle fut donc un puissant stimulant.

Nous avons essayé de faire de ces voyages une leçon de vie pratique : ils ont été très économiques. Pour une des Maisons, ils n'ont coûté que 20 francs par personne, dans une autre 24, dans les trois autres un peu plus. Nous n'avons obligé nos élèves à aucune privation, mais ils ont appris à vivre simplement et à « se débrouiller ».

Il n'ont gardé de ces courses parfois longues aucune fatigue : des garçons de 10 ans ont montré une endurance remarquable, faisant aisément les deux premiers jours 60 kilomètres à bicyclette et le troisième 80.

Enfin ils ont accru, et délicieusement, l'intimité des professeurs et des élèves. On ne fait pas d'éducation féconde si les âmes du disciple et du maître ne se pénètrent mutuellement, acquérant l'une de l'autre une intelligence complète, et l'une pour l'autre une cordiale sympathie.

G. Bertier.

V

LES SÉANCES MUSICALES ET LITTÉRAIRES. LES CONFÉRENCES

LA MUSIQUE

L'École des Roches n'a pas seulement une grande réputation au point de vue des études classiques et modernes ; elle a su intéresser ses élèves aux questions d'art.

M. E. Jaques-Dalcroze, l'éminent professeur du Conservatoire de Genève, a fait paraître dernièrement une brochure dont on parle beaucoup et qui est intitulée : *L'Enseignement de la musique dans les écoles.*

Je conseillerai vivement à tous les parents français de lire ce petit ouvrage ; ils se rendront compte que l'éducation de l'oreille chez les enfants, loin de nuire aux études de latin, de grec, de langues vivantes, peut, au contraire, leur rendre les plus signalés services.

Je crois aussi, comme mon collègue Jaques-Dalcroze, qu'une oreille exercée musicalement aura plus de facilités pour s'assimiler la musique des langues.

J'ajouterai que la musique (j'entends la vraie, pas celle qui amuse, mais celle qui instruit et qui, par son essence noble, ne peut qu'élever l'âme) est une nécessité. Du reste, il semble qu'en haut lieu on se soit occupé sérieusement de cette question, car à présent on a institué à la Sorbonne une chaire d'esthétique

musicale, et, dans tous les collèges et lycées de France, la musique occupe une place qu'elle aurait dû toujours avoir, comme chez nos voisins du Nord.

J'ai eu l'occasion de le dire ici et je le répète volontiers : apprenons à nos enfants le solfège quand ils commencent à épeler les lettres de l'alphabet, et nous n'aurons rien à envier aux nations dont la réputation est, à mon avis, plutôt justifiée par l'éducation que par les dons uniquement naturels.

A l'École des Roches, nos efforts tendent vers ce but, et c'est avec quelque fierté que je donne plus loin la liste des œuvres exécutées cette année par nos élèves instrumentistes et chanteurs.

Je tiens à remercier mes collaborateurs dévoués, Mlle Rinchevall, MM. Tontor, Corbusier et Hœflich.

Armand Parent.

LES SÉANCES MUSICALES ET LITTÉRAIRES

Nos séances, au nombre d'une vingtaine, ont eu lieu, comme l'an dernier, le jeudi soir.

Le devoir s'impose d'abord à nous de payer un juste tribut de reconnaissance aux personnes étrangères à l'École, qui sont venues porter à ces réunions l'éclat de leur nom et de leur talent. Au mois de novembre dernier, M. Vincent d'Indy a bien voulu venir nous faire une conférence sur *Les Temps primitifs de la musique et l'Évolution de la Sonate*. Après quelques mots d'une élévation discrète et simple sur l'idéal de perfection et de désintéressement que l'artiste doit se proposer, il nous a retracé les premiers débuts de la musique sacrée et de la musique populaire au moyen âge, la formation et les progrès de la polyphonie, et la transformation progressive du chant populaire en sonate, sous l'influence de la Renaissance. Pour éclairer et commenter cette conférence, M. A. Parent et M. R. Viñès ont exécuté ensuite des fragments d'une sonate italienne de Corelli, d'une sonate française de Leclair et d'une sonate allemande de Bach.

Le 28 juin dernier, Mlle Marthe Dron, de qui tout Paris aujourd'hui connaît et admire le talent, est venue nous donner, de concert avec M. A. Parent, une séance musicale. Le programme comprenait la *Deuxième Sonate en ré*, de Schumann et la *Sonate* de César Franck. Elle a bien voulu jouer ensuite des fragments du *Poème des Montagnes* de M. Vincent d'Indy : le poétique *Chant des Bruyères* et la *Danse rythmique*, où revit toute l'âpreté des vieilles bourrées cévenoles.

Nous devons exprimer ici à M. Vincent d'Indy, à Mlle Marthe Dron, à MM. A. Parent et R. Viñès tous les plus vifs remerciements de la direction, des maîtres et des élèves de l'École. Qu'il nous soit permis d'espérer que nous aurons encore le plaisir de les entendre !

Nos séances intimes ont été remplies surtout par des conférences. M. Demolins a présenté aux garçons le projet d'organisation des Groupes d'expansion commerciale dont l'exposé a paru dans la *Science sociale*. Beaucoup de nos élèves étant normalement appelés à entrer dans l'agriculture, l'industrie, ou le commerce, il peut se faire et il est bon qu'ils trouvent là un cadre pour leur activité et un débouché pour leurs initiatives.

Nous avons eu quatre conférences sur des sujets scientifiques : l'une, très pittoresque, de M. Wilbois sur le *Système solaire ;* une autre de M. Durand sur l'*Air liquide,* avec beaucoup d'expériences; une de M. Jenart, très vivante et documentée avec de nombreuses projections, sur les *Mines de houille;* une enfin de M. Bret sur la *Traction électrique,* également illustrée de projections.

Deux conférences de charité. M. Mentré nous a dit la misère des aveugles, exposé les méthodes et les résultats de l'enseignement qui leur est donné ; une collecte a été faite pour l'Œuvre des jeunes aveugles. M. l'abbé Alazard, de l'ordre des Picputiens, nous a entretenus des lépreux des îles Sandwich et de l'œuvre admirable du P. Damien ; une collecte a produit la somme de 300 francs.

Plusieurs conférences d'histoire, de littérature et d'art : *Jeanne d'Arc dans la légende et dans l'histoire,* par M. Lesau-

nier; les *Romans de René Bazin*, par M. Bertier; *Dickens*, par M. Picard; l'*Art égyptien*, par M. Storez, avec projections nombreuses.

M. l'abbé Gamble ayant fait en Algérie un séjour de quelques semaines, nous en a rapporté trois conférences : l'une d'elles, consacrée à la monographie d'un domaine de la Mitidja, était tout à fait intéressante et suggestive pour nos futurs colons.

D'autre part, plusieurs pièces ont été jouées. Pour chacune desquelles M. Dupire, qui avait consacré ses vacances de Noël à l'étude de la décoration au théâtre, a fourni des décors nouveaux très soignés. On a joué : *la Grammaire*, de Labiche : *le Luthier de Crémone*, de François Coppée, et *les Ricochets*, de Picard, pour le Mardi-Gras, avec un décor des plus réussis : *la Paix chez soi*, de G. Courteline. Citons, pour mémoire, une pochade du même auteur : *la Cinquantaine*, chantée par E. de Caix et P. Daniel et agrémentée d'amusants couplets de circonstance. M. Bell, pour la seconde fois, a fait représenter une comédie en anglais : *My turn next*. Il n'y rencontrait pas les mêmes facilités que l'an dernier, et doit être d'autant plus loué d'avoir persévéré et réussi. Maintenant la tradition est fondée; mais à quand la pièce allemande ?

Il y a, semble-t-il, quelques indications à tirer des programmes ci-dessus pour l'an prochain.

1° Il y a trop de conférences. Il faut donner à nos séances ou leur rendre un caractère artistique qu'elles n'ont plus suffisamment et qui est leur première raison d'être.

2° Il est nécessaire que les garçons prennent la part la plus active à ces réunions qui sont faites pour eux et pour les former. Pour cela il faudrait, d'une part, revenir fréquemment à ces séances mixtes de musique, de lecture et de diction, telles qu'on en avait autrefois, tout en conservant en principe à chacune d'elles une certaine unité; d'autre part, confier chaque année tour à tour aux garçons des cinq Maisons une des séances à organiser par leurs propres moyens; ils en sont très capables, se piqueraient au jeu, et feraient d'excellente besogne.

3° Il serait bon de donner à la musique et au chant une place

beaucoup plus grande, de faire entendre souvent l'orchestre et quelquefois des garçons isolés.

4° Il faudrait enfin jouer des pièces de valeur qui en fussent dignes, vraiment belles et aborder hardiment le théâtre classique. Nos garçons peuvent oser cela. Je tiens à leur rappeler ou à leur apprendre ce fait, que l'incendie des Pins, il y a trois ans, interrompit les répétitions d'*Œdipe-Roi*, décidées et commencées *par les élèves* de la Maison, sans concours étranger. C'est une pièce difficile, et nous avons perdu Silhol; mais il reste bien des choses que nos garçons peuvent encore oser; ils ont en général, sauf exception, la première des qualités, celle du bon sens, du naturel, de la mesure, qui permet de jouer une œuvre sans ridicule, sans note fausse et sans platitude. Quelques scènes tragiques, jouées, ne fût-ce qu'honnêtement, feraient plaisir à tous les garçons sérieux de l'École : et quant à la comédie, celle de Molière par exemple, nous avons assez d'acteurs pour interpréter de bonne façon les *Fourberies de Scapin*, le *Dépit Amoureux*, le *Malade*, voire un acte des *Femmes savantes* ou de l'*Avare*. Il n'y faut qu'un peu d'intelligence, un garçon doué qui entraîne les autres, de bonnes répétitions, un souffleur... qui souffle, et le public sera très content.

A. Roujol.

PRINCIPAUX MORCEAUX EXÉCUTÉS PENDANT L'ANNÉE

1er Chant général.

Chants populaires	J. Tiersot.
Chants du XVIe siècle	R. de Lassus.
Hau, hau, hau le boys	Cl. de Sermisy.
Ronde	Gevaert.
L'automne	Mendelssohn.
Viens, petit oiseau	Schumann.
Les enfants de Bohême	Schumann.
L'ange gardien	C. Franck.
Soleil	C. Franck.
Chœur des fileuses (*Vaisseau fantôme*)	Wagner.
Die Ehre Gottes aus der Natur	Beethoven.

Adoramus te ..... PALESTRINA.
Sanctus ..... BEETHOVEN.
La Farandole ..... E. JAQUES-DALCROZE.

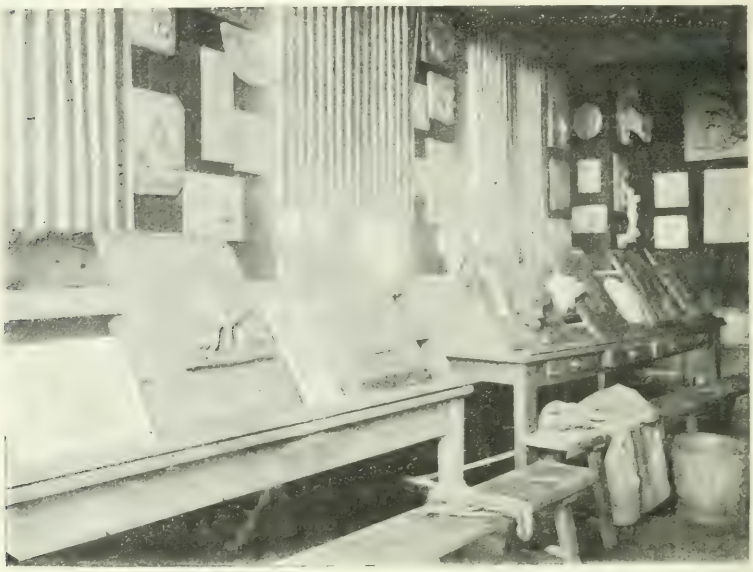

LA CLASSE DE MODELAGE

2e Orchestre.

Adagio-cantabile ..... TARTINI.
Largo ..... HAENDEL.
Andante ..... GLUCK.
Sarabande ..... HAENDEL.
Cavatine (*adagio molto expressivo*) ..... BEETHOVEN.
Prière ..... C. FRANCK.
Larghetto de la Ve *Symph* ..... MOZART.
Larghetto (aus der *Zweiten Symp.*) ..... BEETOHVEN.
Allegretto (aus der *Achten Symp.*) ..... BEETHOVEN.
Menuet ..... SCHUBERT.
Finale (aus der *Symp. Es dur* ..... MOZART.
Samson et Dalila ..... ST-SAENS.

3e Samedis de la Guichardière.

(*Musique de chambre*).

1er trio (*Ré min.* ..... SCHUMANN.
1re sonate, piano et violon (*La min.* ..... SCHUMANN.

Sonate, piano et violon	GRIEG.
Trio sérénade	BEETHOVEN.
3e trio	LALO.
2e trio	MOZART.
1er trio	MENDELSSOHN.
Sonate, piano et violon	BIBER.
Élégie, piano et violoncelle	G. FAURÉ.
Kriesleriana, piano	SCHUMANN.
10e nocturne	CHOPIN.
10e sonate, piano et violon	BEETHOVEN.
7e trio *Archiduc*	BEETHOVEN.
3 pièces : *la Timide*, *le Tambourin*, *l'Indiscrète* — piano, violon, violoncelle.	Ph. RAMEAU.

VI

NOS ANCIENS ÉLÈVES

Ils ne sont pas encore très vieux et très nombreux nos anciens élèves, puisque l'École termine seulement sa sixième année. Les plus âgés n'ont que dix-neuf ans. Cependant l'avenir se dessine déjà pour quelques-uns et il est intéressant de noter leurs premières impressions.

Nos anciens élèves aiment à revenir parmi nous, particulièrement le jour de la fête de l'École. Ils savent que cette École est toujours « leur maison » et qu'elle leur est largement ouverte. Nous pouvons, en outre, les suivre par les lettres qu'ils adressent à leurs professeurs et dont nous extrayons les renseignements suivants :

Guy de Neufbourg, qui a dû nous quitter pour terminer ses études dans un lycée de Paris, nous écrit :

« Je me réjouis d'avoir été pendant quatre ans aux Roches, car je puis apprécier maintenant combien l'École est en progrès sur les autres collèges..... Aux Roches, l'élève trouve dans le professeur un ami. Un bon et consciencieux professeur de l'École est héroïque ; je le vois surtout aujourd'hui par le contraste.

« Le système des Roches laisse à la volonté en création l'indépendance nécessaire, pour mettre à l'essai l'initiative naissante. Guidé et conseillé par le professeur, c'est huit ans plus tôt que dans les collèges que l'enfant, puis le jeune homme, commencent la vie. C'est là ce qui fait la grande supériorité de l'élève des Roches sur les autres jeunes gens. L'École et nos maîtres nous ont fait vivre plusieurs années plus tôt et ces années sont justement les meilleures et les plus profitables.....

Mes camarades du lycée ne se souviendront pas avec beaucoup de plaisir

de leur vie d'études et de la cour de leur collège. Ils préféreront oublier. Mais moi, au contraire, je pourrai me souvenir des heures bonnes et douces passées à la Guichardière, de ceux qui furent mes maîtres et de mes camarades... »

P. Zindel, qui a passé avec succès le baccalauréat à sa sortie de l'École, prépare actuellement la licence ès sciences. « Je tiens, nous écrit-il, à vous exprimer ma reconnaissance pour cette École qui m'a fait beaucoup de bien. »

Henri Duval a d'abord fait un séjour de deux ans à Fribourg-en-Brisgau. Il a ensuite passé un été en Angleterre. « Je me suis toujours beaucoup plu à l'étranger et les deux langues que je possède maintenant me serviront, au mois d'octobre, pour entrer à l'*École des Hautes Études commerciales.* »

Marcel Aubé est actuellement à Bonn. « Mes parents, nous écrit-il, m'ont envoyé en Allemagne, pour me perfectionner dans la langue allemande, mais aussi pour développer mon énergie et ma volonté, afin de voir comment je sais user de la liberté qu'on nous a enseignée aux Roches. »

« En entrant chez le professeur chez lequel je devais habiter, je me trouvai en face d'un brave homme à la figure franche et ouverte, qui m'accueillit le sourire sur les lèvres. Il me montra ma chambre, grande et très propre, et sans aucune gravure du temps de la guerre, ce qui me fit plaisir.

« Bonn est une très jolie ville qui possède tous les charmes de la campagne. Située au bord du Rhin, elle est entourée d'environs charmants. A dix minutes de chez moi, je peux déjà être en plein bois, loin des promeneurs ennuyeux et marcher à l'aventure pendant plusieurs heures, sans rencontrer personne.

« Bonn n'est pas une ville commerçante, mais une ville aristocratique et universitaire. L'Université en est le centre. Les étudiants sont les maîtres incontestés de l'endroit. Ils sont trois mille et ont l'air d'être deux fois plus nombreux. On les rencontre partout, aux théâtres, aux concerts, et surtout dans les brasseries; ils sont l'âme de la ville, tellement que, lorsqu'ils sont en vacances, Bonn semble mort, et l'est en réalité.

« L'Université, où je vais plusieurs fois par semaine entendre des cours, est une grande bâtisse de plus de 500 mètres de façade. C'est un vieux château construit vers 1700 pour servir de résidence seigneuriale : c'est très grand, mais c'est bien laid. On y trouve une bibliothèque de plus de 250.000 volumes.

« Je consacre chaque jour trois heures à l'allemand proprement dit. Ces trois heures se répartissent en une heure de leçon avec mon professeur et en deux heures d'études. Pendant les premiers mois, j'employai ce temps à étudier à fond la grammaire allemande, chose difficile pour un étranger. Main-

tenant que je la possède bien, j'ai délaissé cette étude ardue et peu intéressante, pour celle de la littérature. J'ai étudié successivement Klopstock, Lessing, et leurs successeurs. De Lessing j'ai lu et résumé « Mina von Barnhelm » et « Émilia Galotti ».

« J'en suis aujourd'hui aux poètes attirés par le duc Charles-Auguste à Weimar. Poètes, musiciens, et enfin toutes les grandes intelligences de l'époque, Wieland, Herder, Gœthe et Schiller, pour ne citer que les plus connus, vécurent là plusieurs mois ou plusieurs années, auprès du jeune duc et de la duchesse Amélie sa mère.

« Dans cinq ou six semaines, je rentrerai en France, emportant de Bonn, et des personnes que j'y ai connues, un très bon souvenir. Puisse ce séjour m'avoir profité, et m'avoir développé intellectuellement et moralement. »

Robert Dervieu exprime ses regrets de n'avoir pu venir à l'École à la Pentecôte, comme il en avait formé le projet.

« Ne croyez pas pour cela que j'oublie mon École. On ne passe pas cinq années dans une École comme les Roches pour en perdre le souvenir. Ce souvenir reste fortifiant et charmant. Des maintenant, je puis constater combien les notions que j'ai acquises aux Roches sont justes, sérieuses et droites... »

Robert Dervieu, qui vient de passer avec succès son baccalauréat de philosophie, a été reçu à l'*École les Hautes Études commerciales* de Paris, où il est actuellement.

Abel Corbin de Mangoux a passé avec succès son examen d'entrée à l'Institut chimique de Nancy, d'où il nous écrit :

« ... Je tiens à remercier mes maîtres de leur si touchant et si fécond dévouement et aussi toutes les dames de l'École dont les soins désintéressés et véritablement maternels resteront toujours pour moi un souvenir très doux. Depuis que je suis sorti des Roches, j'ai conscience que le temps que j'y ai passé a été pour moi un bon temps, peut-être le meilleur de ma vie. Je crois pouvoir dire que je n'ai rien abandonné des principes de l'École...

« J'espère voir fonder bientôt une association des anciens élèves de l'Ecole des Roches. Elle serait une source de relations utiles et une occasion de réunions agréables [1].

« J'espère aller aux Roches avant les vacances, si mes examens finissent assez tôt... »

Nous sommes heureux d'annoncer que Gaston Eysséric vient d'être reçu très brillamment à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, à la suite d'un examen qui a duré près d'un mois. Il a été admis le sixième. Nous le félicitons de ce résultat et nous en félicitons

1 Ce désir va être prochainement réalisé

également M. Dupire dont les leçons ont préparé ce brillant succès.

Philippe d'Hauteville se distingue lui aussi, mais dans un autre genre : il fait son service militaire dans la cavalerie et a obtenu rapidement le grade brillant de brigadier. Il ne paraît pas cependant l'apprécier outre mesure, car il nous écrit :

« Le grade de brigadier est le plus assommant de tous les grades et surtout la première année où on n'a pas un moment à soi... Je sens bien tout ce que je dois à l'éducation de l'École des Roches, qui non seulement m'a formé une santé qui me permet de supporter sans fatigue les débuts assez pénibles de la vie militaire, mais qui encore, grâce à son système de confiance absolue, grâce à l'esprit d'initiative qu'elle cherche à développer en tous, m'a donné le calme et la force de caractère nécessaires pour commander à des hommes plus âgés que moi.

« Je désirerais vivement retourner passer une journée aux Roches, mais il est difficile d'obtenir une permission d'assez longue durée pour cela, ce qui fait que je ne sais quand j'aurai le plaisir de vous revoir... »

Henri Thierry est déjà entré dans la vie réelle et pratique.

« Depuis six mois, je suis dans une maison de commerce de Nice. Comme vous le savez, on n'exporte d'ici que des fleurs et de l'huile. L'occasion m'a tenu lieu de choix : je suis entré « dans les huiles », suivant l'expression consacrée. J'ai fait un apprentissage assez long et comme il est bien vrai qu'en toutes choses, les débuts surtout sont pénibles, je commence à voir dès maintenant l'intérêt que présentent les relations commerciales.

« Je dois partir incessamment pour Londres où je compléterai mon éducation, à ce point de vue. Si j'en ai le loisir, je compte bien, à mon passage à Paris, venir jusqu'à l'École. J'estime lui devoir pour beaucoup une juste et pratique conception de la vie, qui m'a fait embrasser le commerce, pour lequel je me sentais de prime abord peu de goût. »

Pierre Regraffe, aussitôt après avoir passé son « bachot », est entré dans l'industrie. Il a débuté pratiquement, comme ouvrier volontaire non payé, dans les usines de M. Louis de Roll, dans la Suisse allemande ; il y est resté trois mois. De là, il a été dans une fonderie à Bar-sur-Aube, puis il est entré dans la maison de son père à Bédarieux.

Son père nous écrit : « Pierre est enthousiaste de l'industrie ; il dépouille toujours le premier le courrier et me donne cette belle espérance que mon affaire grandira avec lui. Ses voyages

lui ont été très profitables, car il nous a apporté des procédés de fabrication absolument nouveaux. »

Jean de Gasparin prépare à Paris la licence d'anglais et Maurice Silhol la licence d'histoire.

Jules Demolins s'est d'abord engagé et a fait une année de service militaire. Il prépare actuellement à la Guichardière, avec l'aide d'un des professeurs de l'Ecole, la licence de mathématiques, un peu pour augmenter ses connaissances spéciales et beaucoup pour satisfaire aux conditions de l'ancienne loi militaire.

Saluons la nouvelle loi militaire qui, du moins, donnera à nos jeunes gens plus de facilités pour se diriger vers l'agriculture, l'industrie ou le commerce.

Cette orientation nouvelle se manifeste déjà, on vient de le voir. Elle s'accuse tout à fait avec les premiers élèves sortis de la Section spéciale, ainsi que nous l'indiquons plus haut.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris

UN NOUVEAU TYPE PARTICULARISTE ÉBAUCHÉ

LE

PAYSAN BASQUE DU LABOURD

A TRAVERS LES AGES

PAR

G. OLPHE-GALLIARD

SOMMAIRE

I. **Analyse du type social.** — Le type basque du Labourd présente des différences fondamentales avec tous les types voisins.

1. ***La famille :*** 1° *Situation de la femme,* remarquablement élevée par comparaison avec les groupes voisins; la femme basque est l'égale de l'homme en droit et en fait.

2° *Éducation des enfants.* Les enfants sont libres et indépendants; celui qui doit hériter du domaine est associé à son exploitation; les autres cohéritiers ne se sacrifient pas plus au domaine qu'ils ne comptent sur lui dans leur établissement.

3° *Émigration.* Les jeunes gens émigrent, sans esprit de retour, dans la République Argentine ou en Californie, où ils font souche; ils s'y livraient surtout au commerce : depuis quelques années, la culture prend beaucoup d'essor dans cette colonisation. Les Basques ont constitué de véritables colonies prospères. Ces différents caractères sont encore plus sensibles aujourd'hui que dans les temps passés.

2. ***Organismes extérieurs à la famille :*** 1° *Voisinage et patronage,* reposent sur l'indépendance individuelle et l'égalité. Le patronage est exercé par l'association privée.

2° *Pouvoirs publics.* La vie publique est très restreinte. L'organisation politique est basée sur la démocratie absolue, tous les propriétaires étant nobles et libres.

II. **Causes de cet état social.** — 1° *Origine de la race.* D'accord avec les conclusions de la philologie et de l'anthropologie, la science sociale prouve l'origine berbère du peuple basque par l'existence, chez les Ibères, ses ancêtres, comme chez les populations du nord de l'Afrique où ces institutions trouvent leur explication, du matriarcat sur lequel repose l'organisation familiale, et du groupement en petites peuplades indépendantes. Cette origine explique en outre le sentiment d'indépendance des Basques et de leurs ancêtres, leur esprit d'entreprise, leur aptitude au commerce, leur capacité à évoluer dans le sens particulariste.

2° *Conditions du lieu.* Le Labourd est une région de montagnes peu élevées et de collines : les pâturages y sont maigres et les premiers immigrants n'ont pu y continuer l'art pastoral, mais ont été obligés de se tourner vers la culture, en dépit de longues résistances de leur part. — La disposition des collines impose la division en très petits domaines à culture intensive, limitant la famille au simple ménage et exigeant la transmission intégrale; elle impose, en outre, l'habitation de la famille au centre du domaine et son isolement des autres familles voisines; de là les sentiments d'indépendance et de liberté si remarquables, tant chez les membres de la famille que d'une famille à l'autre; de là le caractère particulariste de l'expansion de la race. La petite propriété produit l'égalité et l'absence de classe patronale.

3° *Expansion de la race.* La population du Labourd était très clairsemée au début, et son extension, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, s'est produite par la constitution de nouveaux domaines sur des terres communales défrichées. Elle a atteint son maximum de densité au début du XVIIIe siècle : à cette époque, la pêche à Terre-Neuve était déjà ruinée et ne pouvait plus fournir de débouché à l'émigration: cette industrie a seulement contribué à augmenter l'énergie de la race. L'émigration se produisit donc vers des pays occupés, en Espagne : c'était une émigration restreinte. Celle qui a pris naissance, au XIXe siècle, vers les pays neufs, a coïncidé avec une apparition précise et nette de la formation particulariste; cette formation n'est qu'incomplète parce que l'émigration n'a eu pour but l'agriculture que d'une façon restreinte, par suite de l'influence des Espagnols déjà établis dans ce pays; elle se développe actuellement à mesure que cette dernière influence disparaît et que l'émigration s'oriente vers la constitution de domaines agricoles.

Le paysan basque du Labourd a donc passé de la formation communautaire à la formation particulariste ébauchée, et celle-ci est actuellement en voie de développement.

UN NOUVEAU TYPE PARTICULARISTE ÉBAUCHÉ

LE PAYSAN BASQUE DU LABOURD

A TRAVERS LES AGES

Il y a déjà huit ou dix ans que cette étude avait été commencée; habitant depuis mon enfance ce coin délicieux des Pyrénées qui s'appelle le pays basque, j'avais été frappé des traits de particularisme que je croyais trouver chez ses habitants. Je me rencontrais sur ce point — d'ailleurs sans le savoir — avec le fondateur de la Science sociale, qui écrivait en 1856 : « Je n'ai trouvé ni en Europe, ni en Asie, aucune race chez laquelle la paix sociale règne à un plus haut degré que chez les Basques. Après trente années consacrées à la recherche des peuples qui jouissent de ces bienfaits, je ne puis comparer aux Basques que deux groupes d'Européens : ceux qui forment les six petits cantons suisses de l'Oberland; ceux qui se perpétuent, entre l'Elbe et le Rhin, dans leurs domaines patrimoniaux; notamment ceux du Lunebourg Hanovrien [1] ». Et, à ses yeux, la famille basque était la plus ancienne famille-souche qui ait existé dans le monde [2]. Néanmoins je n'ignorais pas que les conclusions de Le Play avaient été rectifiées par des observations plus précises sur

1. Notes du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, p. 327, O. E., t. IV.
2. Cf. *L'Organisation de la famille*, p. 40.

un terrain très voisin, et que toutes les populations pyrénéennes étaient désormais considérées comme appartenant au groupe de la fausse famille-souche, variété du type communautaire : aussi, rendu prudent par la mésaventure de la famille Mélouga [1], je crus m'être trompé et je n'y pensai plus.

Mes anciennes observations sur le pays basque me revinrent à la mémoire après avoir lu les lignes suivantes d'H. de Tourville : « J'ai reconnu que les conditions qui avaient créé les populations à famille-souche dans la Saxe et la Scandinavie s'étaient justement produites, à une époque antérieure, au fond du golfe de Gascogne, et, à une époque postérieure, en Hollande [2] ». En écrivant ces lignes, le savant maître songeait, à vrai dire, aux landes de Gascogne, mais ce que celles-ci ne pouvaient donner, n'aurait-il pas existé précisément dans le voisinage, dans une région dont les conditions convenaient à un tel résultat? Je me dis qu'il n'existe point de cloisons étanches entre les différents groupes de la classification sociale, et que, le type basque ne pouvant pas plus être confondu avec l'espagnol qu'avec l'anglo-saxon, il y avait peut-être une lacune dans la classification des sociétés connues. Le tableau publié dans la *Classification* [3] m'a confirmé dans cette opinion, en me montrant, à côté du groupe anglo-saxon, type de la formation particulariste développée, d'autres groupes sociaux dont la formation, orientée dans le même sens, s'est arrêtée dans la voie de cette évolution, et qui n'ont donné que des ébauches de cette formation. L'étude de la famille basque va nous montrer un nouveau type de ce genre.

I. — ANALYSE DU TYPE SOCIAL.

La famille qui sera étudiée ici est celle du paysan du Labourd : le pays basque est en effet essentiellement une région agricole;

1. On sait que cette famille béarnaise avait été considérée par Le Play comme étant le type de la famille-souche, et que les études de MM. Butel et Batcave ont démontré que les caractères essentiels de la formation particulariste sont cependant étrangers à ce type. (Voy. *La Méthode sociale*, p. 54-55.

2. Lettre du 6 juillet 1889, citée dans la *Méthode sociale*, p. 9.

3. Voir la *Classification sociale*, par M. E. Demolins *Science sociale* (fasc. 10 et 11).

d'autre part, les deux autres provinces françaises, plus montagneuses et plus éloignées de la mer, présentent à un moindre degré les conditions qui ont créé le type basque; quant aux Basques espagnols, s'ils présentent les caractères de ce type d'une façon encore bien plus accusée, ils n'offrent avec lui aucune différence essentielle; de plus, l'étude de leur région, que nous comptons entreprendre aussitôt après celle-ci, met moins aisément en lumière les causes qui ont déterminé cette formation, les influences qui ont agi sur eux étant plus nombreuses et plus complexes : aussi l'étude de ce dernier groupe ne peut-elle être entreprise qu'en partant de celle du Labourd comme point de départ présentant le minimum de complexité. Cette famille a déjà été décrite par les collaborateurs de Le Play [1], et j'ai constaté avec plaisir la concordance de la plupart de mes observations avec les leurs : je noterai seulement quelques points sur lesquels celles-ci me paraissent avoir été influencées par les conditions spéciales de la famille décrite.

I. — La Famille.

1. *Situation de la femme.*

Dès les premiers regards jetés sur les rapports qui constituent la vie de la famille basque, on est frappé de la situation particulièrement élevée que la femme y occupe : la différence saute aux yeux avec celle que l'on constate dans le Béarn [2]. La

1. *Le paysan basque du Labourd*, O. E., t. V. — Les mêmes auteurs ont décrit la famille du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, dans une monographie citée précédemment, mais qui aurait donné une idée plus exacte de la population côtière de la mer de Biscaye, si elle avait pris pour sujet le pêcheur-paysan de Zumaya ou de Ondarroa, plus normal que le type purement pêcheur.

2. « La femme qui « va mariée » dans une maison occupe une situation inférieure au point de vue du droit de famille. Elle est, dit-on, une « pièce rapportée », vénérant son mari, le chef de famille, servant à table lorsqu'il y a des étrangers, même aux jours d'enterrement dans les maisons bourgeoises, s'effaçant encore aujourd'hui avec joie; « elle ne compte, suivant une expression heureuse, que comme un membre de son époux ». (L. Batcave, dans *la Réforme sociale*, t. VI, p. 638.) M. Butel, dans sa remarquable étude sur la famille ossaloise, constate de son côté que la femme béarnaise vaque aux durs travaux des champs tandis que son mari garde les troupeaux dans la montagne; ce caractère est un effet de l'art pastoral, car il n'a pas toujours

femme basque n'est point une sorte d'être inférieur destiné à servir l'homme toute sa vie : elle est son égale en droits et l'on sent souvent qu'elle le dépasse en fait. Cette égalité apparaît dès l'enfance : dans leurs rapports avec les parents, les filles se trouvent placées sur le même pied que les garçons; comme eux, elles vont à l'école, et généralement leur instruction est supérieure; elles prennent part avec eux aux menus travaux de la ferme.

La jeune fille est respectée, et les rapports entre jeunes gens sont empreints d'une décence et d'une courtoisie sensible dans la forme: en réalité, les règles de la morale sont beaucoup mieux sauvegardées dans cette société que dans la plupart des autres groupes sociaux analogues. Ceci n'est nullement en contradiction avec la facilité des rapports qui existent entre les fiancés: il est parfaitement admis qu'un jeune homme soit reçu par sa fiancée dans les appartements privés de celle-ci, même la nuit, et ces fiançailles, qui constituent au fond un véritable mariage, moins la forme du sacrement, commencent souvent de très bonne heure [1] ; mais il y a entre ces privautés et l'immoralité, cette différence capitale que ces fiançailles sont toujours suivies du mariage, et que le fait de la part d'un jeune homme de ne pas épouser une jeune fille avec laquelle il a entretenu des relations est considéré comme un déshonneur [2] : aussi les enfants naturels sont-ils à peu près exceptionnels dans le pays. Ce qui fait le charme des poésies d'amour, ce n'est pas seulement l'harmonie du langage, le choix heureux des comparaisons, c'est peut-être

existé (*La Science sociale*, t. XIII, p. 466), pas plus dans la vallée d'Ossau que dans le Bigorre et en général dans toutes les populations ibériennes (Wentworth-Webster, *Quelques notes archéol. sur les mœurs et les instit. de la région pyrénéenne*, dans le *Bull. des sciences et arts de Bayonne*, 1885, 1er sem.).

1. Cet abus était courant autrefois, car tous les statuts ecclésiastiques du diocèse, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, s'attachent à le faire disparaître (Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*, 1901, Introd., p. CCCXII); cependant les documents cités par le pasteur Wentworth-Webster (*loc. cit.*) montrent bien que cette liberté des mœurs était favorisée par un état absolument général de la société de ce temps.

2. De l'Ancre, en 1613, accusait les jeunes gens du Labourd de se manquer à la foi promise (*Tableau de l'inconstance des mauvais anges*); mais nous verrons que son témoignage doit nous être plus que suspect; il reproche à cette population, dans la même matière, d'autres griefs manifestement faux.

surtout la délicatesse des sentiments et le respect qu'elles témoignent à l'égard de la femme. Qu'on me permette de reproduire le récit d'un soir de fête, laissé par un étranger, et qui traduit d'une façon très juste le caractère des rapports entre jeunes gens :

« La nuit avait mis fin à ces divertissements... Nous n'avions pas voulu nous retirer tout de suite, et nous étions restés sur la porte pour jouir encore quelque temps de la fraîcheur du soir et de la beauté de la nuit, lorsque notre attention fut attirée par des chants plus doux et d'un caractère tout autre que ceux que nous venions d'entendre. Ils partaient de l'extrémité de la rue. Nous nous y rendîmes, et nous vîmes un groupe nombreux de jeunes gens, au milieu desquels un individu chantait des stances qu'il paraissait adresser à une troupe de jeunes filles rassemblées sous cette espèce de vestibule extérieur que le paysan basque manque rarement de laisser au rez-de-chaussée de sa maison. La rue tout entière séparait les deux groupes, sans qu'aucun de ceux qui les composaient parût chercher à franchir cet intervalle et à se rapprocher. Les jeunes filles reprenaient à la fin de chaque stance, et chantaient en chœur une sorte de refrain. Pendant ce temps, le chanteur, rappelant ses idées, trouvait dans sa tête basque le sujet d'un autre couplet, auquel on répondait de la même manière [1]. »

La danse elle-même reflète ce caractère : la jeune fille et son cavalier ne se touchent pas; ils se tiennent à un mètre l'un de l'autre; tantôt, se faisant face, ils agitent leurs pieds en cadence et font claquer leurs doigts, tantôt se croisant ou tournant l'un autour de l'autre, en de souples et gracieux mouvements de corps, ils semblent se chercher, puis se fuir. Pour compléter le tableau des rapports entre jeunes gens, il faudrait citer les pages pleines de fraîcheur et de jeunesse dans lesquelles Pierre Loti [2] décrit les rendez-vous, aussi chastes que passionnés, des jeunes fiancés qui ne peuvent se revoir que secrètement.

1. Boucher de Perthes, *Souvenirs du pays basque*, p. 56-57.

2. *Ramuncho*. C'est dans cette peinture de mœurs que l'auteur de ce roman a été le mieux inspiré; la plupart des autres caractères décrits, bien que copiés sur le vif, sont plutôt exceptionnels. Je ne parle pas des descriptions de paysages, qui rendent d'une manière saisissante l'impression générale du pays.

Est-il besoin de remarquer que cette considération qui entoure la jeune fille la suit après son mariage? Le Play avait été frappé de ce caractère : « J'ai pu, écrit-il, dès l'année 1833, puis à trois reprises dans le cours de mes voyages, étudier la famille basque dans ses moindres détails, en France et en Espagne. J'ai toujours admiré la haute influence que la femme exerce au foyer domestique par son autorité traditionnelle, sa vertu et sa grâce incomparable [1] ». La femme mariée n'est pas simplement une ménagère dont le rôle consiste, dans l'intervalle des travaux pénibles, à préparer la nourriture de son mari et à la lui servir : elle est une autorité effective dans la famille ; ce n'est pas elle sans doute qui commande, ni au point de vue de l'administration du domaine, ni à celui de la direction des enfants ; mais elle fait plus que d'avoir sa part des décisions, son avis est écouté, et son jugement est le plus souvent l'influence prépondérante de la direction du ménage. Son rôle moral est considérable, et l'auteur de la monographie du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien* constate très justement dans la famille les caractères de délicatesse morale et de distinction qui sont dus à cette influence.

Cette situation se traduit dans les occupations de la femme. Elle ne se livre pas habituellement aux travaux pénibles : il n'est pas très rare sans doute de la voir conduire les bœufs qui labourent, aider à la fenaison, à la moisson et aux sarclages ; mais elle ne le fait normalement que lorsque le temps presse et que le personnel masculin est insuffisant ; d'une façon générale, en dehors des occupations ménagères, les travaux de la femme sont ceux du jardin, et, dans les champs, la récolte du maïs et des haricots. Dans les travaux d'intérieur, ceux du ménage proprement dit constituent son seul domaine spécial : car les autres travaux, tels que l'égrenage du maïs pendant les soirées d'hiver, de même que les travaux d'extérieur dont nous venons de parler, sont faits en commun avec les hommes. C'est encore elle qui vend au marché les produits du jardin et de la basse-cour, et qui en gère le revenu ;

1. Le Play, *L'Organisation de la famille*, p. 40.

il faut ajouter que le marché aux bestiaux n'est pas le monopole du mari, mais qu'elle l'y accompagne.

Nous verrons que le domaine se transmet à l'aîné des enfants. Mais ce droit d'aînesse se trouve affecté d'une particularité très remarquable : en général, si l'aîné des enfants est une fille, c'est elle qui hérite du domaine à l'exclusion des frères puînés. Cette coutume se traduit dans le langage, qui contient une expression spéciale pour désigner la fille héritière *echekopremua*, ou *echekoandregeia*).

En résumé, la condition de la femme basque est très différente de celle que présentent, en général, les sociétés pastorales ou agricoles à formation communautaire, et notamment celle des régions environnantes. Cette situation particulière correspond au contraire, ainsi que nous allons le voir, aux autres caractères de la famille que nous étudions.

2. *Education des enfants.*

Cette fonction de la famille est capitale dans l'étude de toute société; elle est au fond l'unique raison d'être de la famille, puisque tous les autres besoins de la vie pourraient trouver leur aliment en dehors de la famille. C'est pourquoi l'on a senti la nécessité de fonder la classification sociale sur la façon dont cette fonction est remplie dans les diverses sociétés. Pour en analyser les manifestations, il faut envisager les rapports entre les parents et leurs enfants, et le mode d'existence de ces derniers lorsque la communauté familiale a pris fin ou, en d'autres termes, il faut étudier l'éducation en elle-même et dans ses résultats.

Ce qui frappe tout d'abord, dans la famille basque, c'est la faiblesse de la puissance paternelle, si on la compare non seulement à la *patria potestas* romaine, mais même à celle d'un grand nombre d'autres familles, notamment dans le Béarn [1].

1. Le chef de famille est « seigneur et maître »; à son défaut, c'est l'héritier qui participe à sa puissance et qui consent au mariage de ses frères et sœurs; on ne lui

Le père n'est point ici ce magistrat domestique qui tient en ses mains toutes les rênes du gouvernement, qui dirige sous son bon plaisir tout ce qui compose la *familia*, choses et gens, et dont la personnalité absorbe celle de tous les individus du groupe; je ne sais même s'il pourrait être comparé à un roi constitutionnel : nous avons déjà vu que, tout en étant en droit le gérant responsable, il partage en fait son autorité avec la mère de famille. Or, cette autorité n'est pas beaucoup plus forte vis-à-vis des enfants.

Le père commande aux enfants tant qu'ils sont en bas âge; c'est lui qui fixe la besogne de chacun et qui règle l'ordre des travaux. Mais dès que l'enfant est en âge de faire un métier rémunéré, il ne reste au foyer que s'il le veut bien : pour se mettre en service, ou pour adopter un métier quelconque en dehors de la famille, il se passe parfaitement du consentement de ses parents; et lorsque le cas se présente d'un enfant qui se soit placé en dépit des conseils de ceux-ci, ses rapports avec eux n'en sont pas affectés : les parents s'intéresseront un peu moins à ce que fera l'enfant dans la suite, mais il n'y aura point de rupture. Il en est de même à l'égard du mariage : le fils ou la fille se marie comme bon lui semble, lui seul est juge de son choix; et s'il arrive qu'une mère use de pression sur sa fille pour l'obliger à se marier ou pour l'en empêcher (je n'ai jamais eu connaissance d'un cas analogue à l'égard du fils), le fait est considéré comme anormal et entouré de la réprobation générale. Le caractère de ces rapports entre parents et enfants apparaît nettement dans leur forme : les parents, lorsqu'ils s'adressent à leurs enfants, n'emploient que l'expression « vous »; le tutoiement, qui existe d'ailleurs en basque, n'est pas usité entre personnes qui éprouvent entre elles de l'affection ou du respect, et n'est pas de mise dans la famille. Les corrections manuelles sont inconnues comme procédé d'éducation et je n'ai jamais vu de parents basques brutaliser leurs

parle qu'avec respect. (Batcave, *loc. cit.*, p. 635, 643-644.) Ce sont les parents qui marient leurs enfants et les arrangements matrimoniaux sont conclus en dehors des intéressés. (Butel, *loc. cit.*, p. 125.)

enfants, ni même appuyer leur démonstration d'un geste violent vis-à-vis d'eux.

La nature de l'autorité paternelle est encore plus frappante à l'égard de l'enfant qui ne s'est pas placé en dehors, et qui continue à aider la famille par son travail, surtout si cet enfant est celui qui doit un jour hériter du domaine. Dans ce cas, l'organisation du travail par le père et les ordres qu'il donne à cet effet à son fils ressemblent plutôt à un échange de vues et à une entente qu'à un commandement. Celui-ci, en effet, participe à la direction du domaine : il n'est pas un manœuvre, mais discute l'opportunité des mesures à prendre, et, au besoin, y refuse son consentement; concluent-ils un marché, par exemple pour l'achat ou la vente des bestiaux, on verra parfaitement le fils discuter les conditions, tandis que le père se borne à écouter et à dire son avis.

Et cependant l'aspect de la famille ne donne nullement l'impression de la désorganisation. L'harmonie règne dans les rapports entre parents et enfants : il n'y a nulle tentation de la part des premiers à resserrer les liens de l'autorité, et les relâchements de ceux-ci n'entraînent point de la part des seconds l'oubli de l'affection ni du respect à l'égard de leurs parents; on se sent ici en présence d'une situation normale, et le partage du pouvoir a plutôt pour effet d'ajouter à la maturité des décisions et d'augmenter l'accord entre les membres de la famille. On sait que cette harmonie était le caractère qui préoccupait particulièrement les disciples de Le Play : les auteurs de la monographie du *Pêcheur de Saint-Sébastien* l'ont notée, et s'ils sont muets sur ce point relativement au *Paysan d'Ainhoa*, on peut croire que son absence les aurait frappés, et qu'ils n'auraient point classé cette famille dans le groupe de la famille-souche. Cette sorte de copropriété entre le père et l'héritier ne peu donc pas être assimilée à la désorganisation de la communauté que l'on observe par exemple chez les patriarcaux sud-slaves[1] : elle s'explique par ce fait que la nature du do-

1. Cf. la *Science sociale*, t. III, p. 250-259.

maine impose sa transmission intégrale à l'aîné, ainsi que nous le verrons plus loin; ce dernier est donc intéressé, du vivant de son père, à une bonne exploitation du domaine qu'il sait devoir lui revenir un jour.

Nous rencontrons donc dans la famille basque du Labourd tous les traits de la transmission intégrale du domaine, avec la copropriété de l'héritier qui en est la conséquence. Ce point ne suffit pas à nous éclairer sur le rang de cette famille dans la classification sociale, car son seul résultat est la permanence du foyer; mais ce dernier sera-t-il le fondement sur lequel reposera la prospérité sociale? Dans ce cas, les efforts de tous les membres de la famille convergeront vers la consolidation de cette institution qui est leur unique soutien et à laquelle ils se sentent intéressés[1]; ou bien, au contraire, la possession du domaine familial constitue simplement une situation pour l'un des enfants, et n'agit sur les autres que pour les obliger à se créer une nouvelle situation : on sait combien diffère du premier type la formation sociale des jeunes gens sur lesquels a agi cette nouvelle conception du foyer familial, et quelle est l'influence de ces derniers sur l'évolution progressive des sociétés humaines. La constatation de la famille-souche ne nous suffit donc pas, et nous devons principalement considérer ce que deviennent les jeunes gens au dehors du foyer.

Nous verrons que la famille basque répond plutôt, par son origine, à la première de ces deux formations, et celle-ci apparaît sur plus d'un point. Il est bien certain que l'héritier est avantagé au détriment des autres enfants; et comme le paiement des soultes en argent qui constituent les parts de ces derniers est une charge fort lourde pour un cultivateur qui recueille bien plus de produits en nature qu'en argent, les

1. Dans le Béarn, les cadets n'ont droit qu'à une légitime, consistant dans un petit pécule destiné à leurs besoins personnels, et qui n'est même payé effectivement qu'aux sœurs qui se marient; les autres ne la réclament pas, et, lorsqu'ils ont gagné quelque argent, s'empressent de payer les dettes de la maison ou de doter les sœurs. (Batcave, p. 642-647; Butel, t. XIV, p. 235; t. XV, p. 282.) Ils sont d'ailleurs tenus de travailler pour la maison paternelle, et portent le nom significatif d'esclaves (*esclaus*).

cohéritiers ne se prévalent pas avec une rigueur absolue du droit que la loi leur confère, et consentent volontiers à des délais considérables. Toutefois, à côté de ces traits, nous en observons d'autres d'un aspect bien différent, et qu'il est impossible de nier, au moins chez le paysan basque *actuel* du Labourd. D'abord il est incontestable que la soulte que reçoivent ceux qui n'héritent pas en nature est pour eux *une part* de la succession, et non un moyen de s'établir : on ne les voit pas en effet y renoncer, même quand ils ont déjà des moyens suffisants d'existence; d'autre part, ils ne se résignent pas à une compensation insuffisante, et l'auteur du *Paysan du Labourd* constate précisément ces résistances de leur part[1]; cet esprit se manifeste clairement encore dans ce fait qu'après une indivision prolongée, on voit fréquemment des frères ou sœurs, même enrichis, réclamer leur part de la succession.

De plus, le foyer paternel n'apparaît point comme un abri pour les enfants contre les difficultés de l'existence. S'il est naturellement plus fréquent de voir les enfants non mariés rester avec l'héritier, — et la famille labourdine décrite dans les *Ouvriers européens* est justement dans ce cas, — le fait n'est cependant pas habituel, et, dans tous les cas, ce n'est sûrement pas par esprit de sacrifice, même inconscient, à la conservation du domaine, que ceux-ci se privent du mariage. On serait même surpris de constater à quel point le paysan dont nous parlons a peu le culte du bien de famille : la vente du domaine, soit sur licitation dans un partage, soit volontairement par le propriétaire, n'est point considérée comme une calamité, et n'est pas rare; quand la famille s'accroît, et que son chef se trouve trop à l'étroit sur son domaine pour nourrir celle-ci, il le vend pour en acheter un autre plus à sa convenance, ou bien il l'afferme et s'installe lui-même, en qualité de fermier ou de métayer, sur une autre propriété; le phénomène inverse se produit quand, après une succession, l'héritier trouve les terres trop étendues pour les bras dont il dispose. L'enfant établi au dehors est si peu

1. P. 212-213.

disposé à considérer le foyer de ses pères comme un refuge dans sa détresse, et à se sacrifier en sa faveur pour en bénéficier au besoin à son tour, que, même enrichi, il ne lui viendra jamais à la pensée d'améliorer ce domaine dont il n'a pas hérité ou de restaurer la maison; cette inégalité de situations que constate l'auteur du *Pêcheur de Saint-Sébastien* chez les divers membres de la famille [1], est normale; si l'un des frères, après avoir fait fortune en Amérique, revient se fixer au pays, il se fait construire un château et vivra en bons termes avec l'autre frère, resté à la ferme, dans une situation plus modeste, sans que ce dernier s'avise jamais de lui demander une subvention, pas plus que lui-même ne songe à la lui offrir. Il faut d'ailleurs remarquer que l'esprit de sacrifice, et même d'économie, n'est pas le caractère dominant du Basque : il aime la vie aisée, large, exempte de privations, et les auteurs des deux monographies que nous citons signalent ce fait à plusieurs reprises, en considérant l'économie et l'épargne fondée sur les privations comme une vertu d'importation étrangère [2].

3. *Émigration.*

Des jeunes gens qui n'ont pas un culte plus développé pour la maison familiale, ne doivent pas être non plus hantés de la nostalgie du pays natal et du désir d'y revenir

1. P. 294.

2. *Le Paysan du Labourd*, p. 197, 206. — Il faut d'ailleurs noter une observation très importante, qui vérifie une fois de plus une loi sociale inéluctable, suivant laquelle l'esprit d'épargne ou de prodigalité dépend intimement du degré de facilité avec lequel on acquiert la fortune : il s'ensuit que la pêche, qui permet à certains moments de gagner des sommes relativement considérables, favorise beaucoup moins l'esprit de prévoyance et d'économie que l'agriculture; à l'appui de mes observations personnelles, j'engage le lecteur à comparer sur ce point les deux monographies que je viens de citer, comparaison qui est frappante. (Voy. notamment *le Pêcheur de Saint-Sébastien*, aux p. 313 et suiv., et 335); de Quatrefages a souligné la même différence sur ce point entre le pêcheur prodigue qui s'endette facilement et le cultivateur : « Les Basques de la plaine et des montagnes ne ressemblent pas à leurs frères des côtes, et, à des distances très rapprochées, on peut constater une fois de plus l'influence moralisante des travaux agricoles. » (*Souvenirs d'un naturaliste*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1850, 1er sem., p. 230.)

quand ils l'ont quitté. Sans doute la beauté de sites incomparables, la douceur d'un climat toujours tempéré, le charme poétique qui se dégage du pays, laissent une impression ineffaçable dans l'âme de tous ceux qui y ont séjourné suffisamment pour en être pénétrés, et à plus forte raison dans l'âme de ceux qui y sont nés, chez lesquels cette impression renforce encore l'image embellie que présente toujours à l'esprit le souvenir des lieux et des choses qui ont entouré les jeunes années; il ne faut donc pas s'étonner que les poésies locales expriment avec un accent d'émotion les regrets de l'absent et la joie du retour. Mais, en réalité, le jeune homme est *encore plus désireux de quitter le pays que d'y revenir;* nul ne voyage plus facilement que le Basque : le maître de barque de Saint-Sébastien va faire la pêche à Terre-Neuve pour acquérir le capital nécessaire pour être propriétaire de sa barque[1]; tel commerçant entreprend un voyage d'affaires à l'étranger sans connaître d'autre langue que le basque; les jeunes filles vont se placer comme domestiques dans les villes ou en pays étranger, parfois seules et sans l'appui d'aucune relation ; il n'est pas rare qu'elles s'y marient et y restent définitivement[2]. Mais c'est surtout chez les émigrants proprement dits que se manifeste l'absence d'esprit de retour : le jeune homme qui s'embarque

1. *Le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 313.

2. « Les émigrants ne considèrent nullement comme une calamité la nécessité de quitter le lieu natal. Ceux qui s'y procurent une situation avantageuse y restent, il est vrai, avec satisfaction; mais à défaut de ces occasions favorables, les autres s'expatrient avec empressement. » (*Le Paysan du Labourd*, p. 214). E. Reclus (t. I, p. 867) et Ardouin-Dumazet (*Voy. en France*, 41e série, 1904, p. 52 et 59) notent également l'absence d'esprit de retour chez les émigrants basques. Francisque Michel, qui écrivait à une époque où des agents d'émigration avaient déterminé un courant d'émigration pauvre assez important, attribue en partie cette émigration aux partages ruineux et au morcellement des domaines ; il ajoute néanmoins : « A leur suite, je placerai une catégorie de gens très nombreux parmi les Basques, les ambitieux, les esprits aventureux, pleins de témérité et d'audace, aimant à jouer leur tout, confiants en eux-mêmes et dans l'avenir. Ces individus, qui sont pour la plupart des jeunes gens un peu instruits, disent tout haut qu'il faut former un nouveau peuple basque, une colonie française à Montevideo, et qu'à l'occasion, la France pourrait compter sur eux, et par eux sur tous les autres. » (*Le Pays basque*, 1857, p. 195.) On a attribué souvent l'émigration à la crainte du service militaire; il serait plus vrai de dire que c'est la désertion qui est provoquée par le besoin d'émigrer; la preuve en est que les Basques font d'excellents soldats.

pour l'Amérique n'a point la notion qu'il reviendra finir ses jours au pays; il ne sait pas pour combien de temps il quitte les siens. S'il revient, c'est généralement en passant, pour se marier, quand sa situation commence à prospérer, et il s'en retourne avec sa femme pour reprendre ses affaires. La plupart se fixent définitivement en Amérique et y font souche; quelques-uns reviennent, après fortune faite: mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, ils ne songent point à restaurer la maison paternelle: ils se font construire un château, achètent des domaines, souvent même dans d'autres localités que celle où ils ont vu le jour, et se livrent à l'agriculture; c'est d'ailleurs un phénomène à peu près sans exception, sur lequel nous reviendrons plus loin, que le Basque, dès qu'il a acquis par son travail la fortune, ou même l'aisance, s'empresse d'entreprendre une exploitation agricole.

C'est vers la République Argentine, le Chili et la Californie que se dirigent principalement les émigrants basques. Je me hâte de dire qu'il serait excessif de comparer cette émigration à celle des Anglo-Saxons; ce n'est pas cet envahissement de pays neufs par la culture, qui caractérise les Anglo-Saxons, cette « marqueterie de petits domaines agricoles particularistes, qui est le fond de toutes les colonisations anglo-saxonnes, en dehors des pays tropicaux », suivant l'expression d'H. de Tourville; un petit nombre seulement de ces émigrants fondent des exploitations agricoles et se fixent au siège de celles-ci. Il est vrai qu'en fait d'agriculture, les conditions de sol et de climat favorisent surtout l'élevage extensif des bestiaux dans les pampas; il serait peu scientifique de comparer la façon dont se comportent deux types sociaux placés dans des conditions très différentes, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette étude : or si nous comparons l'émigrant basque aux colons anglais qui vont dans la même région, nous ne trouvons pas une proportion plus considérable de ces derniers dans l'agriculture proprement dite; ils sont certainement moins nombreux dans les exploitations où l'on se livre à l'élevage; les professions qu'ils y occupent le plus généralement sont celles du commerce

et de la grande industrie. Il faut ajouter que l'agriculture proprement dite se développe d'une manière prodigieuse depuis une vingtaine d'années dans les terres intérieures de la République Argentine, dans les régions du Grand-Chaco et dans celle des pampas qui, bien que moins favorables que les premières, sont maintenant fertilisées par les troupeaux qui les ont parcourues; cette culture est surtout celle des céréales, qui se fait dans des domaines indépendants, par les procédés de la grande culture, et en particulier, à l'aide de machines, et les résultats en sont une production très abondante et économique qui vient concurrencer aujourd'hui sur les marchés du monde celle de l'Amérique du Nord; or les Basques qui se consacrent à ces exploitations, d'abord comme ouvriers, puis comme directeurs, ne sont pas rares, et leur participation à ce mouvement agricole n'est pas négligeable. Jusqu'à ces dernières années, et encore aujourd'hui, un grand nombre d'entre eux se plaçaient comme garçons de ferme chez de riches propriétaires de troupeaux; puis, lorsqu'ils avaient acquis un capital suffisant, ils achetaient des bestiaux et faisaient de leur côté l'élevage et l'engraissement, et il faut reconnaître que ce genre d'exploitation, qui est de la culture très spécialisée, était un champ d'activité pour les aptitudes commerciales des Basques plutôt que pour leurs aptitudes agricoles, très réelles pourtant.

Les professions commerciales constituent le débouché le plus important pour les jeunes gens qui partent avec un certain bagage d'instruction et de capitaux; c'est le principal moyen par lequel ils arrivent à de grosses fortunes, au Chili surtout. Ils débutent en qualité de commis, chez un commerçant, où ils s'initient aux opérations de ce négoce; ils sont souvent intéressés aux bénéfices et leur initiative est mise en œuvre. Ces maisons sont des sortes de maisons universelles, analogues à nos grands magasins, embrassant toutes les branches qui peuvent trouver un débit dans le pays; l'activité du jeune homme trouvera donc à s'exercer dans la création de nouveaux comptoirs : une ligne de chemin de fer vient-elle à être construite, il communique ses espérances à son patron, qui l'envoie étudier

la situation ; puis, si celle-ci est favorable, le met à la tête d'une succursale. Une fois arrivé à ce point, sa fortune est assurée : s'il ne s'est pas trompé dans ses prévisions, une ville s'élève peu à peu dans la localité choisie, un courant commercial s'y développe et la spéculation sur les terrains fait la fortune des premiers arrivants.

En revanche, l'industrie n'offre qu'un débouché restreint : c'est pour ce genre de travail que les Basques, en général, ont le moins d'aptitudes; quelques immigrants cependant exercent à La Plata les professions de maçons, briquetiers, tailleurs, charpentiers, cordonniers.

L'émigration du pays basque n'a donc pas produit jusqu'ici un résultat comparable à celui que l'on constate dans les colonies anglo-saxonnes; nous examinerons, dans la deuxième partie de cette étude, les causes de cette différence. Ses effets sont cependant bien différents de ceux que l'on constate chez la plupart des émigrants de formation communautaire, qui exercent des métiers inférieurs, en s'appuyant les uns sur les autres et sans se fondre avec la population, restant en relations suivies avec le foyer familial vers lequel ils reviennent le plus tôt possible en lui rapportant les quelques économies qu'ils ont faites : ce portrait, qui est celui de l'émigrant béarnais ou italien, par exemple, ne peut, nous l'avons vu, s'adapter à l'émigrant basque du Labourd. Si nous en voulons une autre preuve sur lui-même, il suffit d'observer combien il est transformé par son séjour en Amérique : souvent, au départ, il sait à peine lire et écrire; quelques années après, une sérieuse instruction pratique s'allie à une certaine aisance des manières; ce n'est plus un paysan illettré : c'est un homme dont les facultés morales et intellectuelles sont en voie de développement. Il est même souvent difficile de reconnaître un Basque dans l'émigrant qui a passé quelques années au delà des mers, tant il est transformé extérieurement : c'est réellement un Américain par son allure extérieure et par son caractère, et il n'a d'autre lien avec le pays natal que le langage, les souvenirs d'enfance et l'affection; quant à ses enfants, dès la première

génération, ils ne sont plus qu'Américains, et, s'ils n'avaient appris la langue basque pendant leur première enfance concurremment avec l'espagnol et le français ou l'anglais, et ne portaient un nom basque, on ne se douterait pas de leur origine. A un point de vue plus général, si l'on recherche le résultat de l'émigration basque, on trouverait la création d'une nouvelle société prospère, où les moyens d'existence, les établissements d'instruction, les journaux, les pouvoirs publics, sont entre les mains d'individus d'origine basque ou tout au moins ont fortement subi l'influence de cet élément; en d'autres termes, nous nous trouvons là en présence d'une véritable colonisation [1].

Une conséquence de cette éducation est l'esprit d'initiative que l'on rencontre chez le Basque. Je ne parle pas seulement de ce goût d'aventures qui lui fait aimer les entreprises difficiles et périlleuses, comme autrefois la pêche à la baleine, puis la course en mer et récemment la contrebande. Ce caractère se manifeste dans toutes les occupations auxquels il se livre. En agriculture, il n'a pas la routine que l'on attribue en général à juste titre au paysan : ses préjugés cèdent devant des raisons, et surtout devant des faits d'expérience; quand on lui demande pourquoi il agit de telle ou telle manière, il ne se borne pas à invoquer l'exemple de ses pères; il donne des raisons parfaitement motivées; il n'oppose pas la mauvaise volonté de l'inertie aux propositions de procédés nouveaux; il doute seulement, mais dès qu'il en a reconnu l'efficacité, il est le premier à les adopter. Il ne craint pas d'ajouter une nouvelle branche à son exploitation, ou à en supprimer une qui ne rend pas : il s'a-

1. Ces lignes étaient écrites lorsque nous est parvenue la réponse de M. Taillades, de Buenos-Ayres, au questionnaire inséré dans la 12e livraison du *Bulletin*. Cette réponse confirme de tous points les indications qui précèdent, et nous en extrayons notamment les lignes suivantes : « La majorité reste dans le pays même après fortune faite. Les enfants sont habituellement américains de cœur. Le Basque, à la différence de l'espagnol et de l'italien, refuse tout travail grossier ou sale. C'est dans l'élevage des moutons et le commerce de gros qu'il réussit le mieux. L'expansion des Basques continue en partie en pays neuf; car le peu qui est exploité des territoires nationaux : Pampa central, Rio-Negro, Chubut, c'est à eux surtout qu'on le doit, de même que c'est grâce à eux que l'on va journellement plus loin. »

donnera de préférence à la production du lait dans le voisinage d'une ville, et pour cela n'hésitera pas à remplacer les vaches du pays, qui ne sont pas laitières, par des vaches d'origine étrangère; au besoin, il se fera maquignon, ou transportera les pierres ou le sable en vue des constructions, tout en continuant son exploitation. S'il est commerçant, il change facilement de commerce, suivant les circonstances, ou même devient agriculteur s'il a réussi dans ses affaires. D'une façon générale, les inventions nouvelles ne rencontrent pas chez les Basques l'hostilité contre laquelle elles ont dû souvent lutter dans bien d'autres pays peu avancés : presque toutes les localités, même de faible importance ou purement agricoles, qui se trouvent à portée de chutes d'eau, sont depuis longtemps éclairées à l'électricité. L'instruction est peu développée dans la campagne; néanmoins le Basque a du goût pour la culture intellectuelle et est facile à instruire, au moins quand il a été développé par le commerce ou par l'industrie.

A cette remarquable faculté d'adaptation que possède le Basque, qui lui permet de changer facilement de métier, s'ajoute, pour l'aider à réussir dans les affaires, une aptitude spéciale pour le commerce : ceux qui s'y adonnent comme occupation principale réussissent généralement; en agriculture, ils ne se trompent guère dans la partie commerciale de l'entreprise, et savent très bien, ainsi que je viens de le dire, adjoindre à leur exploitation une branche commerciale, comme une entreprise de fourniture ou de transport; beaucoup de paysans sont maquignons ou l'ont été à un moment donné, car ils savent quitter le métier, quand il ne rend plus, et revenir à leur occupation antérieure : on peut dire d'eux qu'ils ont le sens des affaires.

Nous trouvons donc chez le Basque du Labourd certains caractères précis de la formation particulariste : l'indépendance des enfants, surtout des cadets, leur aptitude à émigrer sans esprit de retour, à fonder des colonies prospères à l'aide d'une émigration riche, basée sur l'agriculture et non exclusivement sur le commerce, une tendance générale vers les occupa-

tions agricoles, un esprit d'initiative assez prononcé, enfin le maintien de la situation élevée de la femme et sa préservation de la déchéance ; mais nous avons vu en même temps que ces éléments sont accompagnés d'autres caractères, tant au point de vue de la constitution de la famille qu'à celui de la colonisation, qui ne permettent pas de classer cette famille dans le même groupe que les Anglo-Saxons. D'ailleurs, si nous jetons un regard sur la province basque voisine, la Basse-Navarre, nous ne trouvons plus que des traces à peine visibles de ces caractères exceptionnels, au point que cette famille ressemble plus à celle du Béarn qu'à celle que nous venons de décrire.

Nous possédons de cette famille une monographie très précise, due à un observateur aussi consciencieux que compétent, M. Louis Etcheverry[1]. Ici, comme dans la famille béarnaise, la conservation des domaines et sa transmission intégrale à l'aîné apparaît comme l'objet capital des sollicitudes de tous les membres de la famille, alors que ce point, dans la famille labourdine, semble n'intéresser que l'héritier : pour y arriver, le père de famille dispose de la quotité disponible et, durant sa vie, fait en sa faveur des libéralités dissimulées. Tous ces procédés sont acceptés par les autres enfants qui, non seulement n'exigent pas le partage en nature, mais ne protestent pas contre l'attribution à l'aîné des avantages dont nous venons de parler; de plus, ils usent de la plus grande modération dans l'estimation de leurs parts et n'en exigent pas toujours le paiement; souvent la situation se trouve réglée par l'achat des droits successifs des cohéritiers par l'aîné; celui-ci profite pour cela du mariage ou d'un départ pour l'Amérique, circonstances qui facilitent encore le sacrifice des intéressés; enfin le paiement des soultes n'a pas toujours lieu : on voit des indivisions qui se prolongent pendant trente et quarante ans, et parfois davantage, et bien des partages ont pour effet de liquider deux ou trois successions qui se greffent l'une sur l'autre. Quelquefois les frères de l'héritier restent dans le célibat et demeurent en qualité de serviteurs dans la

1. Dans la *Réforme sociale* de mars 1885.

maison natale : cependant le fait est rare, car la natalité est très élevée; le plus souvent, lorsqu'ils n'épousent pas eux-mêmes une héritière, ils partent pour l'Amérique ; mais nous retrouvons dans cette émigration l'esprit de retour qui manque à celle de la famille labourdine : ces émigrants font, quand ils le peuvent, des envois d'argent qui facilitent la libération du domaine endetté; s'ils rentrent, ils viennent en aide à l'aîné, et rachètent souvent la maison paternelle sur le point d'être vendue. Parfois l'héritier lui-même laisse femme et enfants pour aller gagner quelque argent et sauver le domaine de la ruine ; « combien de fois, écrit l'auteur, le sort des domaines du pays basque se joue en Amérique! » Il constate toutefois un changement dans cet esprit de sacrifice envers le foyer familial : les cadets sont moins disposés qu'autrefois à abandonner leur part et même à accepter une restriction de leurs droits; ils seraient influencés dans ce sens par l'appât d'un gain plus considérable dans la vente du domaine, que les anciens émigrants, revenus d'Amérique après y avoir fait fortune, se montrent tout disposés à acheter. D'autre part, dans les très petits domaines, les revenus de l'exploitation, ne permettant pas de nourrir une famille trop nombreuse, obligent les enfants à chercher beaucoup plus tôt leurs moyens d'existence : ils perdent donc davantage le contact avec le foyer, ont par suite moins d'affection à son égard et sont moins disposés à se sacrifier.

Si maintenant nous comparons la famille labourdine actuelle, non plus avec ses voisines de la Basse-Navarre, mais avec celles qui l'ont précédée sur le même sol, nous constaterons encore une différence considérable entre elles. Les documents, pour la période postérieure aux anciennes coutumes, sont rares et peu précis; c'est ainsi que la statistique de l'an X, rédigée par le général Serviez, préfet des Basses-Pyrénées, ne distingue pas entre les diverses provinces lorsqu'il constate que les cadets ne veulent pas se prévaloir des avantages que leur confère la nouvelle législation en matière successorale : « On a vu surtout, dit-il, de nombreux exemples dans les pays basques, où l'on conserve avec une espèce de religion le patrimoine de

ses pères dans son intégrité[1] » ; il remarque encore sans considération de provenance, d'une part, qu'on use fréquemment du retrait lignager pour exclure les étrangers de la possession du domaine familial, et, d'autre part, que les émigrants vont se livrer au commerce en Espagne ou dans les colonies : « Ils y faisaient ordinairement des fortunes qu'ils rapportaient dans le pays et qui leur procuraient un sort bien plus brillant que celui de leurs aînés ». Peut-être serait-il possible d'avoir des renseignements plus précis ; mais dans tous les cas aucun motif ne permet de penser qu'ils donneraient une impression absolument différente, car la situation que nous dépeignent les documents précités apparaît comme intermédiaire entre celle que j'ai décrite et celle que nous observerons dans une période antérieure, celle du For : nous en avons la preuve dans cette indication qu'en 1781 encore la vente des biens avitins était interdite en principe dans le Labourd[2].

Suivant la coutume, la vente ou l'hypothèque du domaine exigeait le consentement exprès ou tacite de l'aîné émancipé ou marié[3]. Du reste, quand celui-ci se mariait, il remettait sa dot à ses parents, ou, si l'un de ceux-ci était décédé, la moitié au survivant, l'autre moitié étant employée au profit et utilité de la maison. Il y avait donc communauté entre eux ; mais cette communauté pouvait être dissoute si l'on ne s'entendait pas : l'héritier en effet, « s'il veut demeurer à part, peut, si bon lui semble, leur demander ou au survivant partage ; et lui doit être donné moitié des biens de ligne à part ès divis, et porte moitié des charges qui sont sur iceux, et l'autre moitié demeure à ses père et mère ou au survivant propriétaire[4] ». Même alors, l'héritier conserve un droit sur la part du survivant : il peut en effet, si celui-ci en use mal, l'obliger à lui céder sa part et à renoncer à son usufruit, à charge de le nourrir, à moins qu'on ne lui

1. Serviez. *Statistique des Basses-Pyrénées*. Paris, an X, p. 125, etc.

2. Lettre de l'intendant du 15 nov. 1781, *Archives nationales*, H 117².

3. *For du Labourd*, V, 1, 3-4. Le consentement tacite résultait du silence de l'héritier pendant un intervalle d'an et jour, ou même à l'acte si la vente est faite aux enchères.

4. *For du Labourd*, IX, 18.

donne caution [1] : le survivant peut d'ailleurs demander à revenir chez l'héritier en renonçant à l'usufruit de sa part [2]. L'héritier jouit donc d'un véritable droit de copropriété sur le domaine, droit qui a bien pour objet la conservation intacte de celui-ci : nous en trouvons une première preuve dans le retrait lignager, qui est la faculté, pour les proches par ordre de parenté, de racheter le domaine en cas de vente [3]. La deuxième preuve de ce caractère se retrouve dans la situation des autres enfants : les acquêts se partagent également [4] ; quant au domaine, il passe à l'aîné, garçon ou fille, qui n'est tenu vis-à-vis de ses sœurs qu'à les marier « si elles servent à la maison de l'aîné ou aînée respectivement, ou ailleurs à la volonté du succédant, autrement n'est pas tenu de les marier », et vis-à-vis de ses frères, à leur donner le quart de la légitime, à la condition qu'ils n'aient pas déjà été dotés en faveur de mariage par les parents, auquel cas ils n'auraient rien à réclamer [5]. L'héritier perd d'ailleurs son droit successoral s'il se marie contrairement à la volonté de ses parents avant d'avoir atteint la majorité matrimoniale, qui est de 28 ans pour les garçons et de 20 ans pour les filles [6]. Quant aux frères de l'héritier, il n'est pas question que le mariage contracté sans l'assentiment des parents leur fasse perdre leur droit à la succession, et M. de Lagrèze note ce point comme constituant une différence caractéristique avec le Béarn et la Navarre : dans le Labourd, écrit-il, « les cadets n'étaient pas traités en esclaves comme dans le Lavedan : ils pouvaient prendre leur légitime et s'établir où ils voulaient [7] » ; le for de la Basse-Navarre qui, seul de nos trois coutumes, contient des dispositions relatives à la puissance paternelle, énonce le principe de la liberté : « Les père et mère, les grand-père et grand'mère ne forceront pas leurs

1. *For du Labourd*, 25-27.
2. *Ibid.*, 22.
3. *Ibid.*, titre VI. — Les parents ne sont pas les seuls à jouir du droit de retrait : faute par eux d'exercer cette faculté, elle peut être exercée par les voisins.
4. *Ibid.*, XII, 6.
5. *Ibid.*, 19-20.
6. *Ibid.*, 10.
7. Lagrèze, *La Navarre française*, 1882, p. 240.

fils, filles et petites-filles à se marier contre leur volonté[1]. » L'ancienne coutume basque se rattache donc, sur ce point, aux coutumes dans lesquelles, par opposition au droit romain, on admettait l'adage : *Droit de puissance paternelle n'a lieu*, tout en accordant, d'autre part, une importance extrême au bien de famille.

II. — Organismes extérieurs à la famille.

1. *Voisinage et patronage.*

L'un des caractères extérieurs qui apparaissent les plus saillants, chez les Basques, est leur fierté : ils ne se reconnaissent aucun supérieur de caste; on a l'impression profonde, en les observant, qu'ils se sentent les égaux de tout autre homme, et ni le titre, ni l'origine ne peuvent leur en imposer; celui qui joint à ces circonstances l'honorabilité de son caractère et la valeur de son intelligence est l'objet de leur déférence : ils le saluent quand ils le rencontrent, mais à la condition qu'il le leur rende, et ce salut n'exprimera jamais la moindre platitude, mais au contraire ce sentiment intense que celui qui le donne, pour être moins avantagé des dons de la fortune ou de l'instruction, vaut celui qui le reçoit. « Ils ont à un haut degré le respect des supériorités sociales, mais les signes extérieurs de respect n'excluent pas la dignité, chez les inférieurs, dans leurs rapports avec les personnes d'une autre classe[2] ». Ils ne réservent pas le mot *jauna*, qui correspond à *sieur*, *monsieur*, *maître*[3], aux individus d'une condition supérieure : ils en usent couramment entre eux quand ils s'abordent ou se saluent, même dans les champs. « Dès qu'on pénètre dans le pays basque, on est frappé de la fière tournure des hommes et de la grâce exquise des femmes, de la franchise du regard et de l'expression lumineuse du sourire qui à chaque instant passe

1. XXIV, 7.
2. *Le Paysan basque du Labourd*, p. 197.
3. *Dieu* se dit *Jinkoa*, ou *Jaun-goikoa*, = le seigneur d'en haut.

sur leurs traits, non moins que de la distinction étonnante des mouvements et du langage[1]. » Cette appréciation n'est nullement forcée : le campagnard basque n'a ni la gaucherie ni la lourdeur d'esprit qui se remarque plus ou moins chez tout paysan français[2]; il a au contraire une distinction instinctive grâce à laquelle il n'est jamais déplacé dans une société dont il ignore les conventions mondaines et souvent même la langue. Ce caractère a toujours frappé les étrangers doués de l'esprit d'observation : « Dans toutes ces fêtes populaires, on remarque à Saint-Sébastien, comme dans toutes les parties des provinces basques, la modération que les classes les moins distinguées de la population montrent au milieu des plaisirs. Il est rare qu'on rencontre des hommes ivres dans ces circonstances. L'ordre se maintient dans la foule sans l'intervention d'aucune force armée; et il y a même, dans l'ensemble de la population, un sentiment de dignité qui serait vivement blessé d'une intervention de ce genre[3] ». De Quatrefages décrit de son côté l'élégance et la distinction des hommes et des femmes qu'il a rencontrés : « En voyant, ajoute-t-il, ces populations où chacun sait garder sa dignité personnelle tout en respectant celle d'autrui, je comprenais les vieilles chartes octroyées par les rois d'Espagne. Les Guipuzcoans, les Basques sont bien une nation de *nobles*. » Et un peu plus loin, le même auteur ajoute : « Une propreté vraiment recherchée et qui frappe surtout chez les Basques français, annonce chez les Euskariens ce respect de soi-même trop souvent oublié par nos paysans et nos ouvriers. Le sentiment de l'indépendance, l'amour de leur pays, sont les deux grands mobiles de leur vie[4]. »

Ce caractère remarquable peut être dû en grande partie à l'influence civilisatrice qu'exerce sur toute société et même sur les manières extérieures la femme qui y occupe une situation respectée; on peut noter aussi que le maintien des femmes, qui

1. Ad. Joanne, *Géogr. des Basses-Pyrénées*, p. 10.
2. Cf. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 41e série, 1904, p. 52.
3. *Le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 311-312.
4. De Quatrefages, *loc. cit.*, p. 1084-1085.

« portent toutes haut la tête et, quoique marchant très vite, ont un port de déesse, » vient de l'habitude de porter des fardeaux sur la tête[1], ou encore que la grâce et la souplesse de leurs mouvements sont dues à l'accentuation de la courbure rachidienne[2] : il reste, par delà tous ces traits purement extérieurs, un sentiment profond d'indépendance et d'égalité; de l'indépendance, dont toute leur histoire politique et économique est profondément imprégnée, qui leur fait encore à présent considérer la nationalité basque comme étant leur seule vraie nationalité — la française ou l'espagnole n'étant qu'accessoire à leurs yeux, — et surtout qui développe en eux une tendance assez accentuée à se faire justice à eux-mêmes sans recourir à la force publique, et à laisser de côté les règlements administratifs dont ils ne sentent pas l'utilité à leur point de vue[3]; de l'égalité, qui apparaît non seulement dans la facilité des rapports accidentels entre individus appartenant à des classes différentes[4], mais surtout dans l'organisation du patronage et des pouvoirs publics.

Ainsi que nous le verrons, et que le remarque très justement l'auteur de la monographie du *Paysan du Labourd*[5], « il n'y a dans le pays aucun grand propriétaire qui puisse exercer un patronage sur les autres habitants » : il n'existe pas de classes dans cette société; il n'y a que des degrés dans l'aisance, mais nulle distinction entre la bourgeoisie et le peuple, et nous verrons même que l'aristocratie y est purement artificielle. Dans toutes

1. Reclus, *Géogr. univ.*, t. I, p. 855-856.

2. Dr Collignon, *Anthropol. du Sud-Ouest de la France.*

3. Cf. *Le Paysan du Labourd*, p. 197. — Un mémoire du syndic du Labourd, de la fin du XVIIIe siècle, contient des appréciations intéressantes, et qui sont encore vraies aujourd'hui, au sujet de la facilité avec laquelle les paysans basques s'en remettent, dans leurs différends, à l'arbitrage des avocats de leur nationalité qu'ils connaissent, et de la répugnance qu'ils éprouveraient à se soumettre à la justice royale; il ne s'en trouverait pas un, dit-il, qui refuserait d'aider un compatriote à se soustraire aux poursuites des agents de ce pouvoir. (*Arch. nat.* H' 1172).

4. Ce dernier trait est commun aux Espagnols, chez lesquels on voit des gens de conditions sociales très différentes causer entre eux sans aucune gêne dans la rue, en wagon, etc. (Cf. *le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 299); mais, par contre, on sait combien peu le régime démocratique inspire les institutions publiques en Espagne.

5. P. 201-202.

les phases de l'existence, qu'il s'agisse d'un accident, d'un incendie, d'une épizootie, d'un décès laissant des enfants orphelins, etc., le Basque est toujours prêt à aider son semblable : en pareil cas, les deux plus proches voisins considèrent comme un devoir d'aller de maison en maison recueillir les cotisations, et jamais il ne viendrait à l'esprit de personne que cette aumône pût être refusée ; de tous les préceptes de la foi chrétienne, celui de la charité est l'un de ceux qui sont observés le plus scrupuleusement, et le mendiant est respecté comme s'il représentait réellement le Christ. Dans les moments de travaux urgents comme la récolte du foin, si le paysan ne dispose pas d'un nombre de bras suffisants, il recourt aux voisins qui viennent aider moyennant la nourriture et à charge de revanche; cette pratique n'est cependant pas habituelle, car, ainsi que nous le verrons, la famille suffit normalement à la culture du domaine; ou encore si ses bœufs de labour ne sont pas en état de travailler, il emprunte ceux du voisin qui ne les refuse pas, sachant qu'il obtiendrait le même service au besoin.

L'association dans l'exercice du patronage prend une forme concrète dans ces confréries ou sociétés d'assurances mutuelles qui fleurissent dans chaque paroisse : le cultivateur assure le nombre de têtes de bétail qu'il juge à propos; il n'a pas à verser d'annuité; mais s'il éprouve une perte par l'effet de l'une des causes déterminées par les statuts, ses coassociés l'indemnisent au prorata de la somme pour laquelle chacun d'eux est assuré, lui-même supportant sa part; la confrérie a un caractère religieux, et chaque séance mensuelle pour le règlement des comptes est précédée d'une messe célébrée pour les associés défunts. Ces sociétés ne se forment que pour un petit nombre d'années, et en groupes restreints : c'est ainsi que M. Wentworth-Webster a compté 2 confréries à Sare, 3 ou 4 à Saint-Pée, une à Souraïde comprenant 10 associés, 3 à Hendaye groupant respectivement 51, 52 et 28 associés, 5 à Urrugne avec 150, 89, 70, 45 et 40 associés : ces conditions leur permettent de se réorganiser facilement en cas de liquidation, ou de parer aux abus qui viennent à se manifester, et sont un élément de leur stabi-

lité. Après avoir indiqué ces différents points, l'auteur ajoute qu'en opposition avec la tendance actuelle, qui consiste à réclamer l'intervention de l'Etat dans tous les actes de la vie sociale, « nous trouvons les paysans du Sud-Ouest de la France et du Nord de l'Espagne, surtout les Basques, réglant ces choses eux-mêmes, sous une autonomie parfaite, non seulement sans avoir recours à la loi et aux codes légaux, mais souvent sans écrit quelconque, et sans frais d'administration. Cette méthode de *self-government*, de faire soi-même ses propres affaires, me semble digne de plus d'attention, de la part des historiens et des économistes, qu'elle n'en a reçu jusqu'ici[1] ».

Ce sentiment de solidarité qui anime les Basques a été remarqué par l'auteur du *Paysan du Labourd*, qui ajoute : « Sous l'influence des mœurs propres au peuple basque, les petits propriétaires et les métayers n'apportent pas dans la jouissance de leurs droits cette âpreté souvent signalée chez cette classe dans d'autres contrées » ; ce sentiment va même jusqu'à quelque chose qui ressemble à du communisme : le Basque n'a pas toujours une notion très nette de la propriété individuelle ; ceci n'entache en rien son honnêteté : d'une délicatesse scrupuleuse relativement aux questions d'argent ou à tout objet dont on lui confie la garde, il ne croira pas engager sa conscience sur les questions de propriété ou de jouissance des terres et de leurs récoltes. Aussi ne se préoccupe-t-il pas outre mesure, de son côté, à se protéger contre le voisin : les champs cultivés, et surtout les pâtures situées assez loin des habitations, sont clôturés pour s'opposer au passage des animaux ; à cet effet on creuse un fossé de $1^{m},50$ environ de profondeur sur 1 mètre de largeur à l'ouverture, dont la terre est rejetée en talus à l'intérieur de l'enceinte, de façon à former un mur vertical du côté extérieur, prolongeant en hauteur le talus du fossé ; lorsque l'aubépine ou le genêt épineux a recouvert ce fossé, il constitue une clôture infranchissable ; toutefois, si ce terrain est traversé par un sentier raccourcissant un trajet, on ména-

1. Wentworth-Webster, *Les Assurances mutuelles du bétail*, dans le *Bull. de la Société des Sciences et Arts de Bayonne*, 1894.

gera une brèche ou un escalier en pierres plates qui permettra aux gens de passer tout en empêchant les animaux; les étrangers sont généralement surpris de la liberté dont jouit le promeneur, dans la campagne, d'ouvrir les barrières et de traverser les champs; il pourrait souvent entrer dans la maison et la parcourir entièrement sans rencontrer personne, quand toute la famille est occupée au dehors, et sans être arrêté par de nombreuses serrures.

2. *Pouvoirs publics.*

Les manifestations de cet esprit de solidarité que je viens de signaler, dans les rapports de voisinage, sont plus saillantes que celles que l'on peut noter dans la vie publique. D'une façon générale, le Basque est peu porté vers la politique : les questions dynastiques ou relatives à la forme du gouvernement le laissent profondément indifférent; ce que les Basques espagnols soutenaient dans le carlisme, ce n'était certes pas la cause du prétendant, mais uniquement celle de leurs *fueros;* qu'il s'agisse d'élections législatives ou municipales, peu de pays sont moins divisés que celui-ci, malgré les excitations que lui prodiguent certains personnages : les voix se portent indifféremment sur un adepte des idées nouvelles ou sur un partisan des régimes disparus, pourvu qu'il soit un homme à idées modérées et raisonnables, connu par sa situation indépendante et la dignité de sa vie. Le maire est rarement un politicien, plus généralement un notable propriétaire et, sauf les rivalités de personnes inévitables, on ne s'inquiète guère de son administration, si elle est raisonnable.

Le rôle de l'administration communale est d'ailleurs de faible importance. Par suite de l'isolement des domaines, les chemins vicinaux ou d'intérêt commun ont moins d'étendue et d'utilité que les chemins d'exploitation dont la commune ne s'occupe pas. L'agglomération urbaine étant très faible par rapport aux habitations disséminées dans la campagne, les charges de cette administration se trouvent par là même diminuées dans une notable proportion. L'école lui échappe, par suite de

notre système administratif, et les fonctions d'assistance sont conservées, nous l'avons vu, par l'association privée. Son rôle le plus important concerne l'administration des terres communes. Ces communaux comprennent des bois et des landes de touyas. Les premiers sont composés de chênes, de hêtres et de châtaigniers : leur étendue, pour tout le département, n'est que de 156.000 hectares environ[1], soit un cinquième à peu près de la surface totale ; ils ne pouvaient donc donner lieu à une industrie forestière ; ils sont principalement exploités en vue du bois de chauffage ; les arbres sont étêtés à une hauteur de 2 à 3 mètres et les branches qui naissent du têtard sont coupées tous les dix ans. Ces bois sont divisés par lots qui, au moment de la coupe, sont adjugés aux enchères par les communes ; l'adjudicataire achète donc sur pied, coupe, débite et vend à ses risques et périls. Le rôle de la commune sur ce point est donc restreint, d'autant plus que sur le total de 156.147 hectares qui constitue la superficie boisée du département, 77.431, soit près de la moitié, appartiennent aux particuliers.

D'après la statistique agricole de 1901, la superficie des landes ou terres incultes serait de 281.317 hectares, pour les Basses-Pyrénées ; sur ce total, une étendue considérable est fermée et appartient aux particuliers. Dans les communaux *ouverts*, produisant la fougère, le genêt épineux ou touya et la bruyère, le pacage est libre, ainsi que l'écimage des jeunes pousses de touyas ; mais la coupe des soutrages — et celle du bois lorsqu'il y pousse des arbres — est généralement réservée à tel ou tel domaine, ces terrains étant attribués divisément sous ce rapport aux diverses maisons de la commune ; quant à ceux qui restent la propriété exclusive de la commune, le droit d'y couper la fougère est mis en adjudication par lots, comme pour le bois. D'ailleurs le droit qui appartient à certaines maisons sur les soutrages et sur le bois de parcelles déterminées de communaux, n'est pas un simple droit d'usage : il devient un droit complet de propriété par l'achat à la commune pour un prix mi-

1. *Annuaire statistique de la France* pour 1889.

nime, qui est d'environ un franc l'are, et pour lequel ladite maison jouit d'un droit de préemption.

En résumé, le Basque possède bien les qualités qui constituent les éléments de l'aptitude à organiser son propre gouvernement : sentiment extrême d'indépendance, d'égalité, de solidarité, goût plutôt faible pour les luttes politiques; malgré les manifestations d'une formation communautaire intense, nous avons vu que, chez le Basque du Labourd, la tendance à s'aider mutuellement n'aboutit pas, comme dans beaucoup de sociétés ayant la même formation, à diminuer l'individu au profit de la collectivité, et nous le verrons mieux encore dans l'étude de la propriété. Ce dernier caractère serait peut-être moins sensible dans les provinces plus montagneuses, où l'importance et l'éloignement des pâturages créent sans doute une situation plus voisine de celle qui existe dans le Béarn[1] en élargissant le rôle de la communauté.

Cette aptitude à se gouverner, nous la retrouvons dans toute l'histoire politique du peuple basque. Comme il n'a probablement pas peuplé le Labourd ainsi que nous le verrons plus loin, avant le ve ou le vi^e^ siècle, je ne ferai que mentionner ici combien faible a été l'influence exercée sur ses ancêtres par les nombreux peuples qui se sont successivement montrés dans leur voisinage. Cette question sera examinée plus en détail à propos des provinces basques-espagnoles. Constatons seulement que la race basque est pure de tout mélange avec l'élément celte; la domination romaine fut surtout administrative[2], et la comparaison entre les deux types sociaux comme entre les deux législations, alors que la plupart des autres régions du midi de la France ont au contraire adopté le droit romain[3], empêche d'attribuer aux Romains aucune influence effective sur la race basque. Celle des Visigoths, que nous ver-

1. Butel, *Science sociale*, t. XV, p. 182 et suiv.

2. Telle est sans doute la portée exacte de la fameuse inscription de Hasparren, sur laquelle on a beaucoup discuté et à laquelle on a prêté gratuitement une signifition importante.

3. Marca (*Hist. de Béarn*, 1640, l. V. c. II, 11) dit que le droit commun, en Béarn, est le droit romain, et que les *fors* n'ont été rédigés qu'à titre de dérogation.

rons très sensible sur les populations avoisinantes, a été nulle sur le type qui nous occupe, et l'on trouverait peut-être la preuve de l'absence de fusion entre ces deux éléments sociaux, dans quelques groupes de famille qui ont subsisté jusqu'à ces derniers temps dans certaines localités sous le nom significatif de *cagots* (*agotak*) et qui étaient tenus à l'écart de la population[1].

Quand les Wascons se furent implantés dans les plaines de l'Adour, à la fin du VIe siècle, les rois francs, après plusieurs essais infructueux pour les en déloger, leur donnèrent un chef, nommé Génialis, avec le titre de duc de Wasconie; ce chef, d'origine saxonne, fut bientôt remplacé par un Wascon nommé Amand qui porta, ainsi que ses descendants, et au milieu de nombreuses péripéties, ce titre de duc de Wasconie, au nom des rois francs. A partir du VIIIe siècle, la Basse-Navarre et la Soule s'annexèrent au royaume de Navarre pour résister aux Maures, tandis que le Labourd tomba, ainsi que la Guyenne, aux mains des Anglais, par le mariage d'Éléonore, héritière de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, et épouse divorcée de Louis VII, avec Henri II Plantagenet (1152); il n'en sortit que par la conquête de ces provinces par Charles VII (1453)[2]. Le représentant du pouvoir royal était un vicomte qui, nous le verrons dans un instant, n'exerçait, depuis le début du XIIe siècle, aucun droit juridictionnel ou gouvernemental, et perdit, à la fin de ce siècle, tout droit sur l'administration de la ville de Bayonne, dirigée désormais par sa « Cour des bourgeois » et son prévôt[3].

Mais ce qu'il importe de noter, c'est qu'au milieu de toutes ces

1. Les cagots avaient une porte d'entrée et un bénitier réservés dans les églises, ne jouissaient pas des droits civils et ne pouvaient s'allier aux Basques par le mariage (Cf. Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiae*, 1656, p. 415; *For de la Basse-Navarre*, XXXIV, 4-5); Marca (*op. cit.*, p. 71-75), tout en relatant cette opinion courante de leur origine, croit cependant que ce sont des descendants des Sarrasins qui étaient atteints de la lèpre; il semble, d'après les documents cités dans le *Missel de Bayonne de 1543* (Introd., p. CCCLXXXII), qu'à l'époque historique tout au moins la dénomination de *cagots* ou *agots* s'appliquait aux lépreux.

2. Haristoy, *Recherches historiques sur le pays basque*, t. I, p. 48.

3. Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*, Introd., p. XCI.

fortunes successives, que les conquérants soient romains, francs ou anglais, que le représentant du pouvoir soit un vicomte ou un gouverneur, le seul gouvernement effectif est celui des États de la province et l'autorité du suzerain n'est que nominale. « Leurs baillis et leurs gouverneurs durent compter avec l'autorité des États ou *Bilçar*, avec l'indépendance de caractère de nos gentilshommes. Nous en avons pour garant, pour ne pas donner ici d'autres preuves, ces lettres obtenues des rois d'Angleterre et de France par le syndic du pays sur les représentations des États, et par le peuple lui-même, quand, les armes à la main, il n'hésitait pas à réprimer les exactions de ses baillis et redresser les griefs commis par ses gouverneurs et autres officiers[1]. Malgré l'autorité de ces derniers, l'assemblée des États restait, en définitive, aussi bien en Labourd qu'en Soule et Navarre, l'organe du pays, l'interprète des *fors et coutumes* de la province labourdine[2]. » Le gouverneur n'avait en effet que le pouvoir exécutif; mais le pouvoir législatif, ainsi que le contrôle de l'exécutif, appartenait aux États du pays, composés des jurats de toutes les communautés et d'un député élu par les habitants de chacune de celles-ci ; suivant un Mémoire non daté du XVIIIe siècle[3], concernant le Labourd, « on n'a jamais entendu que les ordres de l'église et de la noblesse ayent concouru aux assemblées générales du païs, on ne sçait quelle en est la cause » : cette particularité remarquable s'explique d'elle-même par l'analyse de notre étude ; la ville de Bayonne n'y concourait pas non plus et n'y envoyait ni jurats, ni députés[4]. Ces derniers étaient choisis parmi les notables de la localité, mais on écartait les soldats et le clergé, comme non intéressés aux affaires en jeu ou comme chargés d'autres intérêts. Voici, suivant un arrêt de l'assemblée tenue à Saint-Jean-de-Luz en

1. *Invent. et descrip. des libertés du Labourd*, passim.
2. Haristoy, *op. cit.*, p. 184.
3. *Archives nationales*, H[1], 1172.
4. Il y avait rivalité entre Bayonne, ville commerçante, et les populations agricoles du Labourd, la première prétendant à des droits seigneuriaux, platoniquement d'ailleurs, sur les landes du Labourd. (Balasque et Dulaurens, *Études hist. sur la ville de Bayonne*, t. III, p. 255.)

1660, quelle était la procédure : le syndic du bailliage de Labourd convoquait le bilçar, qui se réunissait à Ustaritz; après avoir écouté la lecture des propositions du lieutenant général du bailliage, les jurats et députés rentraient dans leurs communautés; les habitants de celles-ci délibéraient sur ces propositions; puis les jurats et députés rapportaient ces délibérations à l'assemblée générale, et la décision, formée à la majorité des voix, était inscrite par le greffier dans le registre des délibérations du pays[1]. En Navarre et en Soule, où les trois ordres étaient appelés aux États, le vote avait lieu par ordre, mais sans prépondérance d'un ordre sur l'autre, sauf en Navarre où le vote du tiers l'emportait en matière de finances.

L'administration communale était confiée à un maire, que l'on appelait jurat ou, comme nous le verrons plus loin, « abbé »; il était élu par tous les propriétaires de la communauté, mais les fermiers et locataires n'étaient pas électeurs[2]. Il répondait des impôts qui, dans bien des communes, étaient couverts et au delà par les revenus des domaines communaux, en sorte que les habitants n'avaient pas à « se cotiser », mais se répartissaient même l'excédent de ces revenus[3]; ses autres fonctions, suivant l'abbé Haristoy, « étaient celles d'huissier, de surveillant, de mande-commun, etc., en beaucoup de cas il répondait des faits et gestes de ses co-voisins ou co-paroissiens. Cette charge si remarquable était héréditaire et s'appelait *fermance résalière* ou caution paroissiale et en basque *so-eguilea* (surveillant[4] ». Je cite à titre d'indication ces renseignements qui ne correspondent pas complètement à ceux que nous fournissent les documents précités, et se rapportent plutôt aux deux autres provinces.

Le caractère dominant de l'organisation des pouvoirs publics, chez l'ancien Basque comme chez celui de nos jours, est la démocratie absolue : tous les Basques sont libres, et ne recon-

1. *Ibid.*; cf. *Mém. conc. la général. de Bordeaux*, 1698, H. 1588[25].
2. *Ibid.*, H. 1172, délibér. des maire et échevins de Saint-Jean-de Luz du 19 juin 1789.
3. *Ibid.*, mémoires des 27 juill. et 30 sept. 1781.
4. Haristoy, *op. cit.*, p. 165.

naissent aucuns droits seigneuriaux; tous sont égaux entre eux.

Les Basques, à les en croire, étaient tous nobles [1], et cette prétention bien caractéristique n'est pas aussi vaine qu'elle peut sembler au premier abord : dans en pays où la situation sociale est attachée à la possession du domaine et où par ailleurs, ainsi que nous le verrons, il ne peut y avoir de différences bien sensibles et nulle suprématie entre tous les cultivateurs, il est naturel que tout chef de famille ou à peu près soit en même temps chef de maison (*echeko-jaun*) : or, dans le pays basque, tout *echeko-jaun* est libre, donc noble. Un trait montre à quel point régnait, alors comme aujourd'hui, l'égalité et l'absence de distinctions de classes : comme il n'y avait pas toujours de propriétaire qui s'imposât à ses voisins par une situation plus prospère, ou qui voulût se charger des fonctions municipales, on confiait parfois celles-ci au curé de la paroisse, et dans bien des endroits, en souvenir de cet usage, le maire porte le nom de *hauz-apheza* (prêtre choisi ; jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les arrêtés municipaux, dans les communes de Biarritz, Bidart, Urrugne, Sare, etc., étaient rendus au nom de « l'abbé et des jurats [2] », bien que le maire, ainsi nommé « abbé », fût un laïc.

Il y avait cependant dans le pays basque des porteurs de titres nobiliaires. Mais ces titres étaient d'importation étrangère, à l'imitation de l'organisation féodale; aucune des causes qui avaient produit celle-ci ne présida à la naissance de cette noblesse, purement artificielle; il suffirait, pour s'en rendre compte, de considérer les désignations de ces titres (*cabalarii, cavers, infançons, ricombres, potestats*) qui sont étrangères; on saisit d'ailleurs ce mode de création dans les actes de l'autorité

1. Le principal privilège des Basques « consiste à être réputés nobles d'extraction et d'origine, en sorte que, pour prouver leur noblesse, il leur suffit de justifier qu'ils sont nés de famille basque ». Ce privilège fut reconnu en 1667, pour la Soule, après l'enquête ordonnée pour rechercher les usurpations de titres ; il le fut aussi dans le Labourd et la Basse-Navarre (Sanadon, *Essai sur la noblesse des Basques*, Paris, 1785, pp. 223-247). Nous verrons, dans notre étude des provinces espagnoles, qu'il en était de même dans la Biscaye et le Guipuzcoa, mais non en Navarre ni dans l'Alava.

2. L. Goyetche, *Saint-Jean-de-Luz historique et pittoresque*, 1856, p. 18, note.

centrale : c'est de celle-ci en effet qu'émanent tous ces titres en récompense de services militaires; ils étaient souvent accordés par le vicomte de Labourd, puis par le roi de France, aux agents du pouvoir central; tous les auteurs sont unanimes au sujet du caractère militaire de ces titres [1].

Les prérogatives afférentes à ces titres consistaient soit dans la justice royale, soit dans des possessions de terres, soit dans le patronage sur les paroisses et sur le droit de préséance dans les églises : à l'exception de ces dernières, qui étaient simplement honorifiques, les gens du pays n'ont jamais reconnu les autres, qui sont restées purement théoriques dans la réalité.

Les droits du vicomte de Labourd furent rachetés par les Bayonnais en 1106 [2]. En 1570, les habitants de Saint-Jean-de-Luz rachètent pour la somme de 2.000 livres les droits de baronnie que ledit vicomte avait accordés au chapitre de Bayonne en 1160, et dont ce dernier ne retirait presque rien, malgré les nombreux procès qu'il intentait aux taillables récalcitrants [3]. En 1604 eut lieu un procès entre les habitants d'Urrugne et ceux de Ciboure, qui ne pouvaient s'entendre au sujet de la séparation de cette dernière commune : le seigneur d'Urtubie intervint pour réclamer son droit de patronage sur la cure, celui de préséance dans l'église, ainsi que le domaine du quart des bois et terres de la commune d'Urrugne, droits qui lui avaient été accordés par Louis XII; sur les deux premiers points, personne ne lui fit d'objection; mais quand il fut question d'enquêter au sujet de son prétendu droit sur les terres, les habitants arrivèrent en armes, les uns

1. Voyez entre autres Sanadon, *op. cit.*, p. 228; Haristoy, *op. cit.*, p. 187; C. de Etchegaray, *Investig. hist. referentes a Guipúzcoa*, S. Sebastian, 1893, p. 12.

2. Haristoy, *op. cit.*, p. 179-180. — Cet auteur a peut-être confondu, à propos de cet acte, avec une bulle de la même date relative au diocèse de Bayonne; quoi qu'il en soit, l'erreur serait sans importance dans notre sujet, car les habitants du Labourd n'ont jamais toléré l'exercice d'aucun droit de suzeraineté : ils obligèrent notamment en 1341 Edouard III à prendre l'engagement de ne jamais aliéner de droits seigneuriaux relativement à leurs terres. Balasque et Dulaurens, *Et. hist. de la ville de Bayonne*, t. III, p. 267.)

3. V. Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*. Pau, 1901, p. CL. Cf. L. Goyetche, *op. cit.*, p. 19-20.

après les autres, jusqu'à 120, sous la conduite du maire (« abbé »), disant qu'ils ne voulaient faire aucun mal, mais seulement manifester, et obligèrent les magistrats à s'en retourner à Saint-Jean-de-Luz sans avoir pu faire leur expertise; le syndic du bailliage de Labourd intervint de son côté pour défendre les libertés du pays, parmi lesquelles il invoquait « la loy de Sainct-Benoist », coutume permettant « à chascune paroisse dudit pays de faire des loix et statuts entre les habitants d'icelle qui sont tenus les observer et garder invariablement sans qu'une partye desdits habitants puisse se départir de ce qui s'est arresté par la plus grande voye [1] ». De tels exemples prouvent d'une façon lumineuse la différence de formation sociale qui existait entre les paysans basques et cette féodalité qui venait s'y ajouter artificiellement.

Quant aux rapports entre les populations et l'administration supérieure, ils sont parfaitement caractérisés par les lignes suivantes d'Augustin Thierry : « En se plaçant à la tête de la grande ligue des indigènes de la Gaule méridionale contre les conquérants du Nord, les Basques paraissent avoir eu seulement pour objet leur propre indépendance ou le profit matériel de la guerre et nullement d'établir dans la plaine leur domination politique et de fonder un État nouveau. Soit amour exclusif de leur pays natal, et mépris pour la terre étrangère, soit disposition d'esprit particulière [2], l'ambition et le désir de la renommée ne furent jamais leurs passions dominantes. Pendant qu'à l'aide des révoltes auxquelles ils avaient si profondément coopéré, se formaient, pour de nobles familles de l'Aquitaine,

1. Haristoy, *Notes sur Ciboure et Hendaye*, dans les *Études hist. et relig. du diocèse de Bayonne*, 1903, pp. 467-472. — Le titre XX du *For de Labourd* porte ce qui suit, art. 4 : « Les paroissiens de chacune paroisse d'icelui pays de Labourd peuvent entr'eux s'assembler pour traiter de leurs besoins communs et de leurs paroisses à chaque fois que besoin sera, et garder leurs bocages, padouans et pâturages, et ce, selon la loi vulgairement appelée la loi de saint Benoît, et autrement pour procuration de leurs négoces loisibles, au profit commun d'entr'eux et de ladite paroisse. » — Art. 5 : « Lesquels iceux paroissiens sont tenus tenir et observer, pourvu toutefois qu'iceux statuts et ordonnances ne soient contre le bien commun ni au préjudice du Roi ni de ses droits. »

2. Nous verrons qu'à ce moment ils n'avaient plus besoin d'autres terres comme au IVe siècle, et pas encore comme au XIXe.

les comtés de Foix, de Comminges, de Béarn, de Guyenne et de Toulouse, eux, ne voulant pas plus être maîtres qu'esclaves, restèrent peuple, mais peuple libre dans leurs montagnes et leurs vallées. Ils poussèrent l'indifférence politique jusqu'à se laisser englober nominalement dans le territoire du comte de Béarn et dans celui du roi de Navarre, hommes de race étrangère pour eux, auxquels ils permettaient de s'intituler seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif.

« C'est dans cet état qu'ils apparaissent au treizième siècle, ne se mêlant point, comme nation, aux affaires des pays voisins; divisés sous deux suzerainetés différentes, par longue habitude, par insouciance, non par contrainte, et ne cherchant point à se réunir en un seul corps de peuple. S'ils montraient de l'opiniâtreté, c'était pour le maintien de leurs coutumes héréditaires et des lois décrétées dans leurs assemblées de canton, qu'ils appelaient Bilsàr. Aucune passion, ni d'amitié ni de haine, ne leur faisait prendre parti dans les guerres des étrangers; mais à l'offre d'une forte solde, ils s'enrôlaient individuellement sous une bannière quelconque, en vue de la solde et non de la cause, qui leur importait peu[1]. »

Il est intéressant de noter en effet que l'indépendance des Basques vis-à-vis du pouvoir central ne s'est jamais manifestée sur le terrain politique, mais seulement économique : les nombreuses émeutes que les agents de la royauté eurent à réprimer dans le pays eurent toujours pour sujet la revendication de leurs privilèges, en matière d'impôts, ou de douanes, ou de levées de soldats; mais, loin de profiter des nombreuses guerres entre la France et l'Espagne pour conquérir l'indépendance politique en s'unissant à leurs compatriotes des provinces espagnoles dont les rapprochaient cependant de nombreux intérêts commerciaux[2], les Labourdins ont toujours soutenu fidè-

1. A. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands,* 1838, t. IV, p. 165-167.

2. Des lettres des contrôleurs généraux des finances, des 22 août 1711, 23 janv., 3 févr., 10 mai 1712, constatent que l'exportation des bestiaux en Espagne « est le principal commerce des Pyrénées; il n'a jamais pu être interrompu même dans les

lement en pareille circonstance la cause du roi de France, et les agents de ce dernier reproduisent souvent cette constatation d'un contrôleur général des finances : « Ce sont des gens fort fidèles et attachés au service du Roy, mais fort légers[1]. » S'ils ont toujours été enclins à se soustraire au service militaire, ce n'est donc pas par lâcheté, ainsi que le constate le général Serviez[2], ni par défaut de loyalisme vis-à-vis du gouvernement, car ils deviennent, en général, d'excellents soldats : le motif en est plutôt, outre le besoin d'émigration dont j'ai déjà parlé, qu'ils se refusent à fournir de cet impôt personnel une part plus forte que celle qu'ils jugent correspondre aux avantages qu'ils reçoivent du pouvoir; c'est ainsi que le nombre des insoumis diminue de plus en plus à mesure que la loi réduit la durée du service et les obstacles à l'émigration[3]. On trouverait un exemple bien typique de ce caractère des rapports entre les habitants et l'administration, dans les lettres du comte de Guiche, envoyé à Saint-Jean-de-Luz en 1671 pour réprimer l'insurrection occasionnée par l'application de l'édit de 1669 : la relation qu'il écrivit de ces événements, et que le défaut de place ne me permet malheureusement pas de citer *in extenso*, nous apprend que les gens du pays, principalement ceux d'Urrugne, refusèrent de fournir les hommes demandés, et le gouvernement fut obligé de céder, par crainte de les voir se révolter ou passer en Espagne[4].

guerres les plus vives avec l'Espagne, les habitants des frontières des deux royaumes n'ayant jamais violé le traité de lie et passerie qui est fait depuis longtemps entre eux... — Ces habitants des montagnes de France et d'Espagne veulent conserver leur union que jamais les guerres les plus vives n'ont pu interrompre. Outre l'argent qui en vient en ce pays-ci, ils en retirent du grain, dont ils ont un besoin nécessaire. » A chaque guerre les habitants de Labourd passaient avec ceux du Guipuzcoa et de la Biscaye des traités de commerce, autorisés par les rois de France et d'Espagne, et discutés à l'île de la Conférence par les délégués des trois provinces ; les Espagnols avaient besoin des bestiaux du Labourd pour la boucherie. (*Mém. conc. la général. de Bordeaux*, 1698, *Arch. nat.* H. 1588-15; Balasque et Dulaurens, *Et. hist. sur la ville de Bayonne*, 1875, t. III, p. 513 et s., 538 et s.; Fr. Habasque, *Traités de bonne correspondance*, etc., dans le *Bull. hist. et philol.*, 1894.)

1. Lettre du 13 déc. 1689; Mémoire de 1698, etc.
2. *Statistique des Basses-Pyrénées*, an X, p. 116-117.
3. Louis Etcheverry, *L'émigration dans les Basses-Pyrénées*, 1892, p. 9-10.
4. Lettres des 12 et 18 févr., 7 mars 1671, dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*. Impr. nat. 1850. t. I. p. 821-822.

Il y a donc dans la formation sociale du paysan basque du Labourd *deux courants bien distincts*.

L'un qui se manifeste notamment dans l'importance donnée au foyer, dans les avantages accordés à l'héritier, dans le renoncement des cadets à l'héritage, dans une colonisation basée plutôt sur le commerce et l'élevage que sur l'agriculture, dans un esprit de solidarité presque excessif dans les rapports de voisinage; ce courant, de sens *communautaire*, paraît originaire et fondamental, mais aussi en voie de décroissance.

L'autre courant se compose de caractères appartenant au type *particulariste* : indépendance des enfants vis-à-vis de l'autorité paternelle, et des cadets vis-à-vis de l'héritier, émigration de ceux-ci sans esprit de retour, caractère de cette émigration plus riche que celle des autres paysans de l'Europe méridionale, aptitude de ces émigrants à fonder des colonies prospères et basées de plus en plus sur l'agriculture, aptitude de la race pour l'agriculture, esprit d'initiative, sentiment de la dignité individuelle, aptitude à se gouverner soi-même sous toutes les dominations politiques extérieures; ce second courant s'affirme de plus en plus dans le temps et dans l'espace, à mesure qu'on s'éloigne de la montagne pour se rapprocher de l'Océan.

Enfin nous observons certains traits qui n'appartiennent en propre ni à l'une ni à l'autre de ces deux formations, mais qui ont été influencés, suivant les circonstances, par l'une ou l'autre : la situation de la femme a perdu ce qu'elle avait d'extrême, nous le verrons, dans sa prépondérance originaire, mais sans déchoir au rang inférieur qu'elle occupe chez les populations voisines de même origine, mais plus communautaires; l'esprit d'égalité et de liberté n'a pas dégénéré en rivalité de clan, mais contribue à l'aptitude au *self-government;* en revanche, l'aptitude particulière et foncière de la race pour le commerce s'est fait sentir au début dans le mode de colonisation et a contribué à retarder celle-ci dans la voie de la possession du sol. Cette comparaison entre les deux éléments de la formation du type basque montre que le caractère particu-

lariste de cette formation n'est qu'ébauché, mais en voie de développement.

D'où proviennent ces deux formations? pourquoi le type labourdin diffère-t-il de ses voisins? comment a pu se produire cette évolution et pourquoi ne s'est-elle pas produite jusqu'à une époque récente et presque contemporaine? Les réponses à ces questions ne peuvent se trouver que, premièrement, dans l'étude de la formation sociale originaire que la race apportait en se fixant au sol de la région; deuxièmement, dans les nécessités dérivant du travail que les conditions du lieu lui ont imposées, et, troisièmement, dans un élément dépendant lui-même des deux premiers, consistant dans la façon dont a été résolue la question si importante de l'expansion de la race.

II. — CAUSES DE CET ÉTAT SOCIAL.

1. *Origine de la race.*

L'origine du peuple basque a paru pendant longtemps mystérieuse, parce que les plus anciens documents relatifs à cette région le trouvent déjà installé sur ses confins, et ne conservent aucun souvenir direct de sa provenance ou du chemin qu'il a suivi. La philologie comparée n'a pu fournir aucune lumière, car les analogies qu'on retrouve entre la langue basque et celles avec lesquelles il existe un lien de parenté sont assez lointaines, et d'autre part on peut, en cherchant bien, découvrir de telles analogies avec toutes les langues parlées sur la surface du globe ou à peu près; et c'est précisément ce qui est arrivé pour le basque, qui a été successivement rattaché aux dialectes des Caucasiens, des Germains de la Baltique, des Phéniciens, des Grecs, des Indiens du Nouveau-Monde, etc.; cependant les travaux les plus sérieux concluent en général à une parenté avec les langues berbères[1].

1. Cf. Rinn, *Origines berbères;* Gabelentz, *Die Verwandtschaft des Baskischen mit den Berbersprachen Nord-Africas*, 1894, etc. G. de Humboldt et L.-L. Bonaparte affirment l'identité du basque et de l'idiome des anciens Ibères.

Les données de l'anthropologie, malgré leur portée factice et accidentelle, paraissent plus précises : on ne se contente plus aujourd'hui de mesurer la longueur et la largeur de quelques crânes pour assigner à leurs propriétaires une parenté avec d'autres races; l'indice céphalique n'est que l'un des éléments de la constitution des corps sur lesquels doit porter l'analyse : en se basant exclusivement sur cette donnée, on arrivait à trouver chez les Basques deux ou trois types très différents, non seulement des autres types européens, mais même entre eux; c'est ainsi que les Basques de la plaine sont plus brachycéphales que ceux de la montagne; d'autre part, les Basques espagnols sont plus dolichocéphales que les Basques français. En revanche, si l'on considère les autres caractères de la conformation de la tête et du reste du corps, on dégage un type uniforme et très caractéristique, qui distingue très bien le Basque de tous ses voisins; quant à la brachycéphalie, le Dr Collignon, à qui nous empruntons les conclusions qui suivent, la rejette comme étant « très anormale et très artificielle, puisque, malgré tout, le crâne reste très allongé en chiffres bruts, comme s'il était dolichocéphale. — D'autre part, l'allongement de la face, la leptorhinie, l'absence de toute trace de prognathisme ne seraient pas plus favorables à cette hypothèse, que vient enfin faire rejeter définitivement la conformation du corps lui-même. Celui-ci n'a rien du canon des races brachycéphales qui, petites de taille, sont massives, ont le tronc cylindrique et très développé dans tous ses diamètres transversaux, et les courbures du rachis peu accentuées. — Le Basque est, au contraire, bâti sur le type de l'Afrique du Nord : taille haute, épaules larges, très droites, hanches très minces, thorax en tronc de cône, courbures du rachis très accentuées. Tels, disions-nous plus haut, les anciens Égyptiens et certaines races berbères. — Ce serait donc de ce côté que nous pourrions signaler les analogies, sans nous dissimuler pourtant toutes les difficultés qui séparent les Basques des populations du rameau chamitique [1]...

1. Dr Collignon, *Anthropologie du Sud-Ouest de la France. Les Basques*. Paris,

L'ensemble des caractères anatomiques de cette race tend à la rapprocher du grand groupe eurafricain, mais il l'éloigne absolument du tronc asiatique[1] ».

Les présomptions que fournissent, en dépit de leurs contradictions et de leur peu de certitude, les linguistes et les philologues, deviennent des conclusions certaines, grâce à la science sociale[2]. A l'époque où les deux grandes races ibère et celtique se trouvaient en présence dans le midi de la Gaule et dans la péninsule ibérique, tous les auteurs les distinguaient très nettement l'une de l'autre[3] : or les caractères sociaux que présentent les Ibères, et que nous retrouvons atténués chez les Basques, existent identiques chez les populations du nord de l'Afrique et y reçoivent leur explication. Nous en examinerons deux, qui sont parfaitement nets et significatifs, le premier relatif à l'organisation de la famille, le second à celle des pouvoirs publics.

La famille, chez les Ibères, repose sur le matriarcat. Suivant Hérodote, les Cantabres prenaient leur nom du côté de la mère[4]. On connaît le texte de Strabon suivant lequel, chez les Ibères,

1895, p. 61-62. — Selon l'auteur, les Basques ne doivent pas être confondus avec les Ibères, qui ne seraient pas une race unique, mais un ensemble de peuples appartenant à des races diverses et parlant des langues différentes, et qui auraient survécu dans toutes les populations qui entourent les Basques; mais les différences que présentent ces dernières avec les Basques s'expliquent au contraire très aisément si l'on considère tous les mélanges de races très diverses qui se sont produits en Espagne et dans le Midi de la France, en dehors des trois provinces basques espagnoles qui se sont précisément trouvées à l'abri de ces croisements.

1. *Ibid.*, p. 63. — Aranzadi (*Études anthropologiques sur la Biscaye*, Bilbao, 1880, p. 42) conclut à un mélange de la race ibère ou d'origine berbère avec une race du nord, finnoise et germaine.

2. On pourrait ajouter à toutes ces données celles de la géographie : la ressemblance entre la péninsule et le nord de l'Afrique, tant au point de vue du sol qu'à celui du climat (Reclus, *Géogr. univ.*, t. I, p. 648), montrent que le peuplement de celle-là devait s'opérer beaucoup plus facilement par le sud que par les Pyrénées. En outre, les noms d'origine euskarienne que l'on retrouve encore et qui existaient surtout autrefois dans diverses parties de l'Espagne et dans les régions méditerranéennes de la France et de l'Italie montrent bien que les migrations des Ibères se sont produites de la sorte : « La répartition des noms géographiques semble indiquer que la marche des Ibères s'est faite du sud au nord, des Colonnes d'Hercule aux Pyrénées et aux Alpes. » (*Ibid.*, p. 651.)

3. Strabon (liv. III, IV), Pomp. Mela (III, 2), Ptolémée, César, etc.

4. Hérodote, I. 171.

« ce sont les maris qui apportent une dot à leurs femmes, et ce sont les filles qui héritent de leurs parents et qui se chargent d'établir leurs frères. De pareils usages annoncent le pouvoir dont le sexe y jouit[1] ». Plutarque rapporte que, lors de l'occupation de l'Espagne par l'armée d'Annibal, il fut stipulé que les griefs dont son armée aurait à se plaindre vis-à-vis des habitants seraient portés devant un tribunal composé des femmes de la localité[2]. Du reste, le gouvernement du foyer domestique, chez les Ibères, était confié aux femmes[3]. Si l'on songe que la famille celtique est basée au contraire sur le patriarcat et sur une condition diamétralement opposée de la femme[4], la situation particulière de celle-ci dans la famille basque ne peut s'expliquer que comme une survivance de l'institution antérieure du matriarcat.

Nous possédons même un jalon précis de cette évolution, dans la situation que dépeint le *for* du XVIe siècle. Celui du Labourd met la mère sur un pied d'égalité absolue avec son mari au point de vue de la tutelle des enfants[5]. Si la propriété du domaine vient de son chef, c'est elle qui donne le consentement au mariage et à l'établissement des enfants. Dans ce même cas, le mari ne peut l'obliger à la suivre s'il veut quitter le domaine[6]. Aucune incapacité ne frappe la femme mariée : elle peut disposer librement de sa part par testament ou donation à cause de mort ; la femme marchande oblige son mari vis-à-vis de ses créanciers pour les opérations relatives à son commerce ou à la nourriture des enfants. L'ancienne coutume basque est également très remar-

1. Strabon, III, 4. — Cette condition diffère tellement de celle de la femme grecque ou romaine, que Strabon, ne se l'expliquant pas, la considère comme un signe de barbarie.

2. Plutarque, *De mulierum virtutibus*, 6. L'auteur rapporte ce trait aux Celtes; mais il a pu se tromper, n'étant pas géographe ; ce fait s'accorderait aussi peu avec ce que nous savons de la condition de la femme celte (cf. Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, liv. Ier), qu'il concorde parfaitement avec l'état social des Ibères.

3. Notes du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, p. 328.

4. Cf. Demolins, *Les grandes routes des peuples*, t. II.

5. *For du Labourd*, X.

6. Ritou, *La Condition des personnes chez les Basques français jusqu'en 1789*, p. 92-95.

quable à l'égard du régime matrimonial : alors que dans la plupart des provinces du midi de la France, pays de droit écrit, et notamment dans le Béarn[1], on adopte le régime dotal avec inaliénabilité absolue de la dot, nous rencontrons ici le régime de communauté, de droit commun, les biens de « papoage ou lignage » restant propres; il en est ainsi dans la coutume de Bayonne comme dans les autres coutumes du Labourd[2]. La communauté est administrée par le mari qui peut en disposer seul dans l'intérêt commun, à moins que ces biens ne proviennent du travail de la femme[3]; les biens apportés en dot par chacun des époux restent propres, et ni l'un ni l'autre des époux ne peut les aliéner sans le consentement de l'autre, à moins que la vente par l'un des époux seul ne soit autorisée par une clause du contrat de mariage; d'ailleurs la nullité de la vente ainsi consentie est couverte par la dissolution du mariage[4]. Nous saisissons donc ici comment la prépondérance antérieure de la femme dans la famille s'est progressivement atténuée jusqu'à la situation que l'on constate de nos jours; seulement, tandis que cette évolution a produit une véritable déchéance chez les peuples voisins, elle s'est arrêtée, dans la famille basque dont la transformation sociale a été dirigée dans un sens opposé à celui de ces voisins, à l'état qui correspond à celui de la femme dans la formation particulariste.

L'origine du matriarcat ne se trouve pas dans les conditions du lieu : aucune de celles-ci ne pouvait, dans les Pyrénées, produire un tel résultat : la seule qui puisse avoir des effets analogues, la grande pêche qui sépare pour un certain temps l'atelier du mari de celui de la femme, ne saurait être invoquée ici, car elle n'expliquerait ce caractère que chez les populations côtières : elle laisse sans explication ce fait que la situation de la femme est aussi élevée, à l'origine, parmi les Basques montagnards et, en général, parmi les populations avoisinantes

1. Butel, dans la *Science sociale*, t. XV, p. 127. — « La dot est inaliénable tant qu'il existera des enfants du mariage. » (Batcave, *loc. cit.*, p. 639.)

2. *For du Labourd*, IX, 1; *Cout. de Bayonne*, IX, 24-27.

3. *Ibid.*, IX, 2; *Cout. de Bayonne*, IX, 28-29.

4. *Ibid.*, IX, 6-8.

d'origine ibère. Au contraire, nous trouvons et l'institution du matriarcat, et les causes qui l'ont produite, dans les régions sahariennes dont les populations vivent de l'art pastoral et du commerce par caravanes. « La division en très petits *douars*, ou groupes très peu nombreux, et l'absence continuelle du chef de famille occupé aux caravanes à long parcours, amènent pour la femme, chez les chameliers, une situation tout à fait en dehors des usages patriarcaux : seule chargée de la direction de l'atelier adonné à l'art principal, le pâturage, elle a une responsabilité, un commandement, et par suite des droits et une importance personnelle dont on ne peut la dépouiller. La fille tient un rang au moins égal à celui des enfants mâles.

« La richesse mobilière, fruit du commerce, fait naître dans cette société la propriété particulière, le pécule individuel : la fille a le sien comme ses frères. Apportant au ménage sa fortune propre dont elle dispose, on ne la cède point à son époux moyennant des cadeaux faits au père ; elle se marie elle-même comme elle l'entend.

« Élevés, non par le père absent, mais par la mère, et dans le douar auquel celle-ci appartient, c'est avec leurs oncles maternels que ses fils se livreront d'abord à l'apprentissage, puis à l'exercice du commerce. Le mari, de son côté, qui a été élevé de même, continue à s'adjoindre pour les expéditions au groupe de ses frères et de ses oncles maternels, au douar *de sa mère*. C'est par la mère que s'accomplit l'accession au douar[1]. »

Quant à l'organisation des pouvoirs publics, la tribu et le

1. De Préville, *la Science sociale*, t. IX, p. 229 ; cf. t. IV, p. 79. — Les biens se divisent en deux parts : les produits de l'art pastoral, dits biens de *justice*, constituant la fortune personnelle de la mère et, à sa mort, partagés également entre tous ses enfants ; les biens d'*injustice*, acquis par le père dans ses expéditions commerciales, et qui restent la propriété de son douar maternel, son successeur dans la direction du douar étant le fils aîné de la sœur aînée (*Ibid.*). L'analogie entre ce régime successoral et celui des coutumes basques, où l'on distingue aussi entre les acquêts et le domaine proprement dit, est visible, et bien que le mode de dévolution des biens soit un produit direct du régime de la propriété, tel que l'ont constitué les nouvelles conditions du lieu et ne puisse être une survivance traditionnelle d'une organisation antérieure, celle-ci a certainement influencé le régime successoral du pays basque dans la distinction des biens dont il vient d'être parlé et dans le droit successoral des filles.

douar, constitués directement en vue du genre de travail imposé par la région des déserts, ne pouvaient survivre au départ des pasteurs de cette région et à leur fixation dans des pays imposant un genre de vie très différent, comme le Maroc et la péninsule ibérique. La première de ces deux contrées, située à l'extrémité de la région des oasis, présente des conditions de sol et de climat qui obligent les émigrants de pasteurs des déserts à se sédentariser[1]; c'est dans cette sorte de poche, où de tout temps se sont accumulées les peuplades venant de l'est et du sud, jusqu'au moment où une poussée plus forte de leurs voisins les a obligées à franchir le détroit de Gibraltar, que cette transformation s'est opérée. L'organisation des pouvoirs publics que nous y rencontrons présente un aspect bien défini. D'abord la tribu se divise : « Chaque village forme une petite république se gouvernant elle-même; tous les citoyens en font partie; dès qu'on est assez fort pour épauler une arme, on a le droit d'émettre un vote. La Djemâa se réunit une fois par semaine et décide souverainement de toutes les questions[2]. » Cette indépendance des divers groupes vis-à-vis les uns des autres dégénère même facilement en rivalités de clans : « Chaque tribu entend garder son individualité; chaque village a ses coutumes propres absolument différentes de celles du voisin; d'ailleurs chaque village est divisé en fractions ennemies. Aussi rien n'est commun comme la guerre de village à village. Un intérêt de premier ordre, l'invasion de l'étranger, peut seul réunir momentanément ces centaines d'orgueilleuses républiques minuscules, dans un patriotique oubli de leurs misérables et jalouses rivalités[3]. » Si nous nous reportons aux Ibères, nous trouvons une organisation identique : Strabon nous apprend qu'ils « n'ont rien accompli de grand, n'ayant jamais acquis de puissance ni ne s'associant entre eux. S'ils avaient voulu se défendre en unissant leurs forces, il n'eût jamais été possible aux

1. L. Poinsard, *la Science sociale*, t. XVI, p. 435-445 et le fascicule de la *Science sociale* intitulé *la France au Maroc*, 1905.
2. E. Demolins, *la Science sociale*, t. XV, pp. 337-338.
3. *Le Bordier berbère de la Grande-Kabylie*, O. M., 2e série, t. II, p. 89.

Carthaginois de parcourir et de soumettre aussi facilement la plus grande partie de l'Espagne, ni avant eux aux Tyriens, puis aux Celtes... C'est ce qui fait que les Romains guerroient de toutes parts en Espagne, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ont perdu beaucoup de temps à soumettre successivement tous ses habitants, y consacrant 200 ans et plus ». Un peu plus loin, le même auteur ajoute que la nomenclature de ces populations est très difficile à cause de leur division en groupes intimes et multipliés[1].

Cette indépendance entre les différents groupes se reproduit chez l'individu, et les sentiments qui en sont la conséquence, dignité personnelle, égalité des individus, notion de la fierté et du point d'honneur, règnent chez les Berbères avec une intensité singulière : « Égalité, liberté, contrôle du pouvoir public, protection des minorités, maintien de l'autonomie communale, consécration de la dignité individuelle, voilà les résultats de la constitution kabyle[2] ». Ne retrouve-t-on pas là le caractère sous lequel les auteurs anciens nous ont principalement dépeint les Ibères, et notamment les Cantabres, et celui qui est encore aujourd'hui signalétique du peuple basque?

Les traits de l'état social des anciens Basques qui précèdent ne sont pas les seuls qui trouvent leur explication dans leur origine sahariènne et nord-africaine. Celle-ci seule, nous le verrons dans la suite, permet d'expliquer d'une façon complètement satisfaisante l'esprit aventureux, amoureux du danger, l'initiative hardie, l'aptitude aux affaires et particulièrement au commerce. Les expéditions par caravanes à travers le désert développent au plus haut point, non seulement bien entendu l'aptitude commerciale, mais aussi la prévoyance, la connaissance des lieux, l'aptitude à la direction, l'amour des déplacements[3]. Ce genre de travail et les qualités qu'il exige donnent aux pasteurs du Sahara une force d'expansion remarquable : leurs familles produisent « de nombreux et courageux rejetons, qui

1. Strabon, éd. Muller, 1853, III, 4, § 5 et 19.
2. *Le Bordier berbère de la Grande-Kabylie*, p. 88.
3. De Préville, dans la *Science sociale*, t. IX, p. 228.

alimentent une émigration assez importante, dirigée vers le sud, ou vers les grandes Oasis [1] ». Toutes ces conditions développent puissamment l'aptitude de cette race à s'élever socialement ; grâce à elles, celle-ci « l'emporte de beaucoup sur les autres races des déserts, pour l'aptitude à modifier des territoires difficilement transformables [2] ».

L'origine berbère explique donc la situation de la femme dans la famille basque et les caractères d'indépendance, de fierté et d'esprit d'entreprise des individus. Mais cette explication en appelle une autre : en effet, pour que cette condition de la femme ait évolué dans le sens que nous constatons de nos jours en se différenciant aussi sensiblement que nous l'avons vu plus haut de l'évolution subie par les groupes sociaux voisins de même origine, — pour que l'indépendance politique ait produit l'aptitude au gouvernement au lieu de dégénérer dans le clan comme chez ces mêmes populations voisines, — pour que l'esprit d'entreprise tende à s'exercer dans le sens de la colonisation agricole, il faut que d'autres causes aient agi sur la race labourdine. C'est l'examen de ces causes que nous allons maintenant aborder.

2. *Conditions du lieu.*

Le pays basque occupe le fond du golfe de Gascogne, à l'endroit où la chaîne des Pyrénées rejoint la mer qu'elle longe ensuite sur tout le rivage du nord de l'Espagne. Les trois provinces basques françaises n'occupent toutefois qu'une partie du versant nord, car la frontière ne suit pas exactement la crête de la chaîne, la plupart des cours d'eau qui baignent ces provinces prenant en effet leur source en Espagne [3] ; cette frontière s'infléchit même notablement vers le nord à partir des Aldudes, en Basse-Navarre, pour rejoindre l'Océan à Hendaye, tandis que la chaîne continue à se diriger de l'est à

1. *Ibid.*, t. IV, p. 79.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 231.
3. Cf. E. Reclus, *Géogr. universelle*, 1876, t. II, p. 88.

l'ouest en suivant approximativement le 43e degré de latitude.

Il s'ensuit que le pays basque français est beaucoup moins montagneux que le pays basque espagnol; les sommets s'y abaissent progressivement depuis la Soule, qui avoisine le Béarn, jusqu'au Labourd maritime. « Quelques pics s'y font encore remarquer par leur élévation, mais ce n'est déjà plus la grande chaîne; les montagnes s'abaissent vers l'Océan, et leur hauteur décroît de 2.600 mètres à 1.200 mètres. La crête, moins escarpée, moins coupée de précipices que celle des Hautes-Pyrénées, n'offre pas de glaciers; ses sommets arrondis, inférieurs à la limite des neiges perpétuelles, se découvrent pendant toute la belle saison. Le versant espagnol demeure, nous le savons, très rapide; mais les hauteurs du versant français descendent par gradins doucement inclinés et couverts de forêts, qui comprennent entre eux de riches et populeuses vallées. A ces hauteurs succèdent, au nord des Gaves, des collines basses et arrondies, qui se terminent en plaines ondulées, se prolongeant au delà de l'Adour par les sables des Landes[1]. » On voit immédiatement la conséquence de cette situation : ces montagnes, de faible élévation, ne renfermeront donc pas entre elles ces immenses cirques où les eaux, descendant des glaciers environnants, forment de gras pâturages; leur sol est maigre, et ne produit, en dehors du bois, que des bruyères, des touyas et des fougères, suivant l'élévation et l'exposition; la fougère est même tellement envahissante qu'on a parfois de la peine à en préserver les prairies.

Il y a cependant à ce point de vue une différence importante entre le Labourd d'une part, et les deux autres provinces; ces dernières pénètrent davantage au cœur de la chaîne, alors que le plus haut sommet du Labourd, la Rhune, ne dépasse pas 900 mètres. Les pâturages naturels sont donc plus riches dans la Basse-Navarre et dans la Soule, qui se rapprochent davantage du Béarn par leur position et par leur production; on y pratique aussi l'art pastoral transhumant, imposant au chef de famille le séjour de la montagne pendant une partie de l'année; le

1. Malte-Brun, *Géogr. universelle*. 1858, t. I, p. 695.

cultivateur de cette région est donc avant tout pasteur et aime par-dessus tout sa profession [1] : il faut s'attendre à ce que le mode de travail nourricier produise une organisation de la famille et par suite une formation sociale très voisine de celles que ces mêmes conditions ont engendrées dans le Béarn [2]. Au contraire, les pâturages naturels sont pauvres dans le Labourd, et ne permettraient pas à l'art pastoral de s'y développer : tout au plus rencontre-t-on dans les montagnes de cette province quelques troupeaux de moutons et de petits chevaux qui s'élèvent en pleine liberté à l'instar de chevaux sauvages. Les productions de ces terres, que nous avons indiquées plus haut, sont plutôt exploitées directement et fauchées pour être utilisées comme litière, suivant le régime des communaux qui a été expliqué précédemment.

Il y avait cependant une catégorie de pâturage qui pouvait y prospérer, au moins au début. Ces montagnes ont toujours été très boisées, et l'étaient encore bien plus certainement autrefois qu'aujourd'hui : Strabon nous apprend que le versant méridional était couvert de forêts, et le versant septentrional dénudé [3] ; d'après Eginhard, les abondandes et épaisses forêts qui dominaient la vallée de Roncevaux servirent d'embuscade aux Vascons quand ils assaillirent l'arrière-garde de Charlemagne [4] : Roncevaux est situé sur le versant méridional ; en 1528, l'Alava et la Navarre étaient très boisés [5] ; il est vrai qu'au XVIIe siècle suivant Marca, c'était l'inverse, le versant espagnol étant dénudé, tandis que « du costé de France, ces montagnes sont chargées de forêts de haistres, de chesnes et de sapins, et presque toujours verdoyantes, à cause qu'elles sont à l'abri du vent du Midy, sont arrousées de pluyes ordinaires [6] » ; Oihénart dit que

1. Etcheverry, *loc. cit.*, p. 256. — Oihénart écrivait que les Souletains s'adonnaient principalement à l'art pastoral (*Noticia utriusque Vasconiæ*, p. 408).

2. V. les études déjà citées de M. Butel.

3. Strabon, III, 3.

4. « Est enim locus ex opacitate silvarum, quarum ibi maxima est copia, insidiis ponendis opportuna. » (*Vita Karoli imperatoris*, IX).

5. André Navajerio, *Bayonne et le pays basque en 1528*, trad. de l'italien par O'Shéa, dans le *Bull. de la Soc. des sciences et arts de Bayonne*, 1886.

6. *Histoire de Béarn*, 1640, p. 16.

Soule (*Subola* veut dire pays boisé[1]; il est certain que les montagnes françaises, bien que dégarnies aujourd'hui par suite de multiples circonstances, portent encore quelques belles forêts : la contradiction entre les anciens auteurs et ceux du XVIIe siècle s'explique par le réchauffement que le climat de nos régions a subi depuis l'époque gauloise; dans tous les cas, il résulte de tous ces témoignages que les Pyrénées étaient très boisées. Or si les bois empêchent la production de l'herbe et des pâturages riches, ils favorisent au contraire l'élevage du porc, qui se nourrit en grande partie de glands; aussi cet élevage a-t-il été presque une spécialité du pays : Strabon écrit qu'on élevait des troupeaux de porcs et que les jambons cantabres étaient renommés[2]; au XIVe siècle, des difficultés s'étaient élevées entre les communautés de Deva et de Zumaya, dans le Guipuzcoa, au sujet du droit de pâture des troupeaux de porcs des deux communautés sur les terres communes[3]; au XVIIe siècle, les jambons de la Soule et de la Basse-Navarre étaient très recherchés dans toute la France[4]; encore aujourd'hui on élève des porcs dans toutes les fermes, et le jambon de Bayonne a une réputation méritée. L'élevage du porc a été l'industrie de transition qui a permis à des pasteurs de passer sans trop de secousse de l'art pastoral à l'agriculture. Les premiers immigrants qui sont arrivés dans la région ne pouvaient en effet continuer leur genre de travail accoutumé que dans une mesure restreinte, suffisante pour n'être pas obligés de transformer leur atelier de travail de fond en comble et pour pouvoir s'appuyer sur l'art pastoral comme sur un instrument connu et rassurant, mais trop faible pour qu'ils pussent s'en contenter sans demander un supplément de ressources à d'autres travaux; d'autre part, la nécessité de cette transformation se faisait sentir d'autant plus fortement qu'ils s'éloignaient des montagnes pour se rapprocher de la mer. On voit clairement

1. *Noticia utriusque Vasconiæ*, 1656, p. 402.
2. Strabon, III, 4.
3. Etchegaray, *Investigaciones historicas referentes a Guipuzcoa*, 1893, p. 239.
4. Oihénart, *loc. cit.*

par là que si des causes d'évolution sociale ont pu agir sur ces populations, c'est bien dans la région du Labourd qu'il faut les rechercher; c'est ce que je vais faire.

Le pays basque est borné, au nord, depuis l'Océan jusqu'à Bayonne, par les dunes de sables sur lesquelles se trouve Biarritz, depuis Bayonne par l'Adour, puis par une ligne partant de Lahonce et aboutissant au bois de Mixe, en comprenant toutefois la commune de Bardos; à partir de là, ses limites suivent à peu près constamment, au nord et à l'est, celles de l'arrondissement de Mauléon : c'est-à-dire que, d'une façon générale, ces limites sont formées par les crêtes des dernières collines qui baignent l'Adour, le gave d'Oloron et les Verts de Baretous et de Barlanes, et excluent les plaines, notamment celle de l'Adour. Ce pays est donc essentiellement, à l'exception de la région montagneuse qui constitue la Soule et la majeure partie de la Basse-Navarre, une région de collines plus ou moins élevées suivant leur proximité des montagnes, et séparées les unes des autres par des vallons baignés par la Bidassoa, l'Unxain, la Nivelle, l'Ouhabia, la Nive, la Bidouze, le Saison et leurs nombreux affluents.

La situation de ces collines est privilégiée : ainsi que l'indique la direction des cours d'eaux, leur inclinaison regarde le nord-ouest, et par conséquent la mer; il s'ensuit qu'elles reçoivent directement l'abondante humidité dont sont chargés les vents qui viennent de la mer; elles sont abritées par les montagnes contre les vents secs et chauds du midi; ceux du nord et de l'est y sont extrêmement rares. Un climat absolument tempéré, et qui contribue au charme de ce pays, est la conséquence de cette situation : il résulte d'observations météorologiques prises à Hendaye [1] que la moyenne annuelle est d'environ 14°, et que l'écart entre les moyennes de l'été et de l'hiver ne dépasse pas 12° ; les gelées sont très rares pendant l'hiver et le thermomètre ne dépasse qu'exceptionnellement 30° pendant les fortes chaleurs; d'autre part, la différence entre le maximum du jour et le

1. D Marcou, *Le Sanatorium d'Hendaye et le climat atlantique méridional*, Paris, 1901.

minimum de la nuit ne dépasse pas 7°,8 : bien que ces observations concernent un point spécialement avantagé à ce point de vue, il est incontestable que l'ensemble de la région participe sensiblement à ces conditions. Cette égalité de la température et l'humidité fréquente de l'atmosphère favorisent puissamment la végétation, dont la vigueur et la rapidité rappellent celles des latitudes méridionales, alors que la flore est plutôt celle des régions tempérées : le maïs rouge et le froment donnent de très bons rendements [1] ; les prairies naturelles fournissent trois coupes, en juin, en septembre et la troisième consommée en vert par le bétail ou pâturée dans le cours de l'hiver ; le grand appoint de la nourriture des animaux consiste dans les fourrages artificiels, maïs, orge, vesce, fenugrec, coupées en vert quelques mois après avoir été semés, trèfle incarnat semé en août et consommé en hiver, trèfle commun et luzerne donnant jusqu'à sept coupes annuelles, navets et betteraves fourragères ; tous les légumes viennent facilement dans les terrains bien amendés et le plus gros travail qu'ils exigent consiste à les débarrasser des mauvaises herbes ; toutes les espèces d'arbres fruitiers, à part celles qui sont spéciales au climat méditerranéen, prospèrent à peu près sans soins ; la culture du pommier à cidre est une spécialité du pays, et suivant la tradition, cet arbre serait originaire du pays et aurait été importé de Biscaye en Normandie [2].

Ces conditions devaient donc rappeler à nos immigrants celles qu'ils venaient de quitter dans la région des oasis, avec une fertilité comparable et un climat bien plus doux, et les inciter à la culture. Cependant les différents produits que j'ai énumérés exigent plus qu'un effort de simple récolte : s'ils sont obtenus en abondance et précocement, c'est grâce à un travail soigné et énergique ; les diverses productions qui se succèdent sur le sol

1. Le rendement de 11,50 hectolitres à l'hectare indiqué par la dernière statistique (1901) pour le froment, est, suivant mon expérience personnelle, bien inférieur à la réalité pour le Labourd du moins, où ce rendement dépasse couramment 20 hectolitres.

2. Haristoy, *op. cit.*, t. I, p. 201, suiv. le *Mém. sur l'orig. et l'hist. du pommier*, Caen, 1826, chez Mancel.

supposent un travail ininterrompu pendant toute l'année; la prairie, nous l'avons vu, reculerait devant la fougère si l'on n'y veillait; les arbres fruitiers eux-mêmes ne viennent pas spontanément, mais supposent qu'on les a semés, plantés en pépinière, greffés, mis en place, et enfin qu'on aère la terre autour de leurs racines; enfin nous verrons que la fertilité actuelle n'a pu être obtenue que grâce à un travail énergique de plusieurs siècles, qui a, par compensation, doué le paysan basque de véritables aptitudes agricoles. Pour que le Berbère se soit résolu à cet effort intensif, même encouragé par les conditions favorables que nous avons constatées, il fallait qu'il n'eût pas d'autre moyen d'existence à sa disposition.

Deux genres de ressources se sont offerts à ces nouveaux arrivants, les richesses minières des Pyrénées, la pêche. Mais si la race n'avait qu'une faible propension à se livrer à la culture, à plus forte raison devait-elle être éloignée de la métallurgie, qui exige un effort bien plus énergique et soutenu : le Basque éprouve, en effet, peu d'attrait à l'égard du travail industriel, et lorsqu'il s'y résout, c'est généralement à titre d'occupation accessoire au travail agricole[1]; d'autre part, si les montagnes sont assez riches en minerais de fer, de cuivre et d'argent, surtout en Biscaye, il n'en est pas de même dans le Labourd, où ce nouveau facteur ne pouvait par conséquent avoir aucune action. L'influence de la pêche a été aussi plus sensible sur les populations de la Biscaye ou du Guipuzcoa que sur celles du Labourd, leur rivage étant beaucoup plus étendu et plus découpé en rades et en criques abritées par les promontoires que forment les ramifications des montagnes lorsqu'elles rejoignent la mer. Nous verrons plus loin l'influence indirecte qu'elle a exercée sur la nouvelle formation sociale; mais son action n'a pu être directe qu'à l'égard de la population fixée immédiatement sur le rivage de l'Océan; nous devons donc l'écarter pour le moment dans la recherche des causes principales de l'évolution sociale de la population de l'intérieur qui nous intéresse ici.

1. Cf. les notes du *Pêcheur côtier de Saint-Sébastien*, O. M. 1re série, t. I, p. 139-141.

Nous devons également écarter un genre d'occupation auquel les Basques eussent été particulièrement aptes par leur formation originaire, mais qui n'a pas eu à s'exercer ici, le commerce. Le pays basque, situé au fond d'un golfe, à cheval sur une chaîne de montagnes, était en dehors de toute grande voie de communication; aucun transit important ne pouvait s'y établir, ni par terre, ni par mer; aussi, à l'exception de Bayonne, et de quelques ports des provinces espagnoles qui bornaient leur trafic aux produits agricoles du pays et aux denrées dont le besoin s'y faisait sentir, cette région a toujours été peu commerçante; si un commerce de transit assez intense s'est développé dans le Guipuzcoa, avant 1840, cela tient à la situation douanière de ces provinces, qui leur permettait de recevoir en franchise les marchandises que l'on écoulait ensuite avec de grands profits par la contrebande en France et en Espagne[1]; mais ce commerce a à peu près disparu lorsque les douanes eurent été reportées à la frontière. Et cependant nous avons constaté de quelles aptitudes le paysan basque est doué pour le commerce: on peut même dire qu'il n'a jamais laissé échapper une occasion, si minime qu'elle pût être, de trafiquer : la correspondance des contrôleurs généraux des finances abonde en preuves de ce fait; nous les y voyons exporter leur blé en Espagne quand la mauvaise récolte a élevé le cours, conduire leur bétail aux foires de l'Aragon et en rapporter du grain, le tout en dépit des édits de douane et de toutes les surveillances de la frontière; il y est dit que ce commerce « n'a jamais pu être interrompu même dans les guerres les plus vives avec l'Espagne[2] ». C'est donc par suite d'une véritable méprise qu'on a considéré parfois comme une occupation habituelle du paysan basque l'industrie de transport du paysan d'Ainhoa qui transporte à Bayonne le charbon des forêts, les vins et farines d'Espagne et en rapporte les planches, la chaux, les céréales, etc.[3]: singulier instrument de l'industrie de transport, que les bœufs

1. Notes du *Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 438.
2. Lettre des 15 oct. 1692, 22 août 1711, 23 janv., 13 févr., 10 mai 1712.
3. *Le Paysan d'Ainhoa*, p. 194, 199.

qui ne vont jamais au trot et dont les pieds supportent si mal les dures chaussées de nos grandes routes! On ne pourrait pas plus mal choisir sa profession; l'expérience des cultivateurs les plus prospères et les plus prévoyants les éloigne d'ailleurs de la recherche de ces subventions, contrairement à l'opinion de ceux qui ont été interrogés par l'auteur que je viens de citer; ceux qui consentent à transporter habituellement les pierres des carrières, le sable, le ciment ou la tuile dans les villes où l'on construit, ne sont pas ceux dont les terres sont les plus florissantes, puisqu'elles sont négligées par le cultivateur, et ne reçoivent pas le fumier des bœufs; ceux-ci sont plus fatigués et ne peuvent fournir leur service au moment voulu pour un labour, un hersage, etc., dont l'occasion favorable se rattrape rarement; enfin quand le bouvier a payé sa nourriture et celle de ses animaux, plus coûteuses en dehors de chez lui, et les fers de ses bœufs, son profit net est bien modique et n'offre d'attrait que pour un bien petit nombre et non des plus travailleurs.

Nous devons donc reconnaître que les populations du Labourd ne pouvaient demander qu'à la culture leurs principaux moyens d'existence, et il en est de même des régions non montagneuses de la Basse-Navarre et de la Soule qui participent aux mêmes conditions; celles qui avoisinaient la haute montagne d'une part, ou la mer d'autre part, pouvaient seules s'appuyer directement sur l'art pastoral ou sur la pêche; quant aux autres, elles devaient nécessairement se transformer en agriculteurs.

Cet assujettissement à un travail pénible et inaccoutumé ne s'est d'ailleurs pas accompli sans résistance. Jusqu'à la fin du deuxième siècle, les géographes[1] nomment les Tarbelli, peuple de race ibère, comme habitant cette région du Labourd; les Basques, à cette époque, occupaient seulement le versant méridional des Pyrénées; c'est au vi^e siècle seulement que les historiens signalent leurs incursions dans les plaines de la Garonne, en 581, où ils mirent en déroute l'armée des Francs envoyée contre eux, en 587, où le duc Austrovalde essaya, mais sans

1. Strabon, IV, 2; Ptolémée, II, 7.

succès, de les repousser, en 594, 628, 635, 636, 731, 735, 742, 769, 816[1]. Or ces invasions n'eurent pas d'autre cause que le besoin d'occuper des territoires à exploiter extensivement, besoin augmenté par la pression exercée par leurs frères d'origine du côté de l'Espagne : la preuve en est que l'armée des Vascons qui envahit la Novempopulanie se composait de familles entières, avec femmes et enfants, et se fixèrent par la culture sur les territoires compris jusqu'à l'Adour, où ils se transformèrent, mais d'où l'on ne put les déloger[2]. C'est vers le IXe siècle que les Vascons furent définitivement contenus dans leurs incursions; mais l'habitude en était si bien prise, et cet exode des montagnes dans les plaines plus fertiles offrait tant d'attraits que, dans les siècles suivants, les troupeaux du pays basque allaient hiverner dans les plaines de la Garonne; en 1241, les moines de Roncevaux avaient un droit de pâture au delà de l'Adour[3]; une pièce de 1358 montre les bergers de Navarre conduisant leurs troupeaux de vaches dans les landes de Bordeaux[4]; les communautés des deux versants des Pyrénées faisaient des con-

1. Grég. de Tours, VI, 12; IX, 7, 31; Frédégaire, 54, 78, 111; Eginhard, *Annales Laubacenses, Pelaviani*, etc.

2. Cf. Sanadon. *Essai sur la noblesse des Basques*, 1785, p. 52. — M. de Jaurgain affirme cependant que « sur le territoire correspondant à l'ancienne Novempopulanie romaine, les Vascons n'installèrent leurs familles que dans le pays encore habité aujourd'hui par leurs descendants, c'est-à-dire, dans les districts qui devinrent, plus tard, les vicomtés de Soule et de Labourd et la *merindad* d'Ultrapuertos (Basse-Navarre). Mais dès que les indigènes, en haine de l'administration franque, eurent accepté leur suprématie, ils firent occuper par des chefs euskariens, des garnisons et des troupes volantes toute la province ecclésiastique d'Eauze, qui prit le nom de Vasconie. » (*Étude hist. et crit. sur les orig. du roy. de Navarre*, 1897, p. 32-33.) J'ignore sur quelles bases est fondée l'opinion de M. de Jaurgain, qui donne à ces invasions un caractère uniquement politique dont on ne voit pas bien le mobile; elles s'expliquent parfaitement au contraire avec l'autre opinion, qui concorde avec ce fait que les Vascons, dans ces invasions, brûlaient les maisons et emmenaient les troupeaux (Grég. de Tours, IX, 7). Du reste, l'analyse sociale du type gascon montre une parenté d'origine évidente avec nos Basques (Garas, *Essai sur le type gascon*, dans la *Science sociale*, t. XXXII, p. 331 et suiv.), en dépit des différences anthropologiques que relève le Dr Collignon, et qui peuvent résulter de bien d'autres causes, entre autres des croisements entre les multiples races qui ont séjourné en Gascogne.

3. *Catal. des rôles gascons*, t. I, p. 3, n° 3.

4. J. Yanguas, *Diccionario de antigüedades de Navarra*. Pamplona, 1840, t. II, p. 172, v° *Landas*.

ventions pour se garantir le libre passage de leurs troupeaux sur le territoire les unes des autres et pour se promettre de ne pas user, en cas de guerre, de déprédations ni de pillage les unes chez les autres; encore récemment, M. Bladé a constaté l'usage, remontant à une époque immémoriale, suivant lequel les brebis du Labourd et les autres troupeaux des montagnes navarraises et béarnaises descendent jusqu'au printemps dans les landes de Gascogne, du Bazadais et du Bordelais[1]. Qu'on n'oublie pas cependant que l'art pastoral n'est qu'une branche très accessoire de l'agriculture dans le Labourd, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et que l'occupation de la plaine par des populations sédentaires empêchait nos Basques de se livrer à cette industrie à titre principal, en les obligeant à chercher d'autres moyens d'existence.

Arrêtés de ce côté, les Basques de Navarre se sont retournés du côté de l'Aragon où ils avaient déjà pénétré infructueusement en 580 et qu'ils envahirent à maintes reprises, en 610, 613, 621, 650, 673, mais sans plus de succès, et Recesuinte d'abord, puis Vamba, rois des Visigoths, leur infligèrent de sanglantes défaites[2]. La difficulté que ces montagnards éprouvaient à se sédentariser ressort avec force de leurs luttes et de leurs incursions continuelles chez leurs compatriotes du Guipuzcoa, chez lesquels ils cherchaient à revenir[3].

Une considération montre jusqu'à l'évidence le besoin qui poussait les Vascons dans toutes leurs incursions : c'est que celles-ci ne se produisent que dans les terres fertiles. On ne parle point d'invasions dans la lande proprement dite, au nord du Labourd, région tellement inculte et marécageuse que le bétail ne peut s'y nourrir suffisamment et s'y abâtardit[4]. Il en est de même des plateaux de la Castille, au sud de la Biscaye, régions désertes et désolées où, suivant le proverbe, « l'alouette

1. Bladé, *Essai sur l'hist. de la transhumance dans les Pyr. françaises*, dans le *Bull. de Géogr. histor. et descript.*, n° 3, 1892, p. 308, 310-311.

2. Isidore de Séville, *Hist. Goth.* : *Hist. Wamba regis*, dans Bouquet, II, p. 703-709.

3. Etchegaray, *Investig. histor.*, p. 69.

4. Garas, *loc. cit.*, t. XXXII, p. 312.

traversant la Castille doit emporter son grain », et où les villes alimentées par l'eau de source, « proclament joyeusement, par leur nom même, la possession de ce riche trésor[1] ».

Ainsi comprimés de tous les côtés, les Basques du Labourd et de la Navarre ont été obligés de se sédentariser. Mais même alors, ils n'ont pas entrepris sans résistances la culture du sol, et tous les documents de ces époques montrent qu'ils retiraient plus volontiers leurs moyens d'existence du pillage que de l'agriculture : leur réputation était telle qu'Ausone écrivait à saint Paulin, fixé chez les Vascons espagnols, qu'il le plaignait d'habiter au milieu de ces barbares, et ce dernier répondait que leurs mœurs sauvages, loin de déteindre sur lui, contribuaient, par opposition, à son amélioration et à sa perfection[2]; au VIe siècle, saint Isidore de Séville écrit que les Cantabres sont cruels, et sont toujours prêts à commettre des meurtres et des pillages[3]; Baudemond, secrétaire de saint Amand (634), dit que ce peuple, épars dans les lieux inaccessibles des gorges pyrénéennes, profite de son agilité pour faire de fréquentes invasions chez les Francs[4]; ce saint, suivant le moine Hucbalde (907), alla prêcher en Wasconie « dans l'espoir d'y obtenir les palmes du martyre, à cause de la férocité des habitants »[5]; le récit d'Eginhard montre bien que la défaite de l'arrière-garde de Charlemagne fut un acte de piraterie : l'armée revenait d'Espagne qu'elle avait soumise sans éprouver de perte; or, pour traverser les étroits défilés des Pyrénées, elle était répartie sur une très grande longueur; le gros de l'armée était déjà passé, se confiant dans l'état de paix avec les habitants du pays; mais ceux-ci, « s'étant placés en embuscade au sommet de la montagne, et profitant de l'épaisseur des forêts, très abondantes et favorables aux embuscades, tombèrent sur les convois et sur les troupes qui les protégeaient, les rejetèrent dans la vallée, les tuèrent jusqu'au dernier dans un combat, et, après avoir pillé les bagages,

1. Reclus, *Géogr.*, t. I, p. 667-668.
2. Ausone, *Ep.* 12, v. 50; Paulin, *Ep.* 15, v. 115 et suiv.
3. Isid. de Seville, *Originum*, l. IX, c. II.
4. Bollandistes, *Vie de saint Amand*, 6 fevr.; Bouquet, III, 534.
5. *Vie de sainte Rictrude*, Bouquet, III, p. 537.

se dispersèrent rapidement de tous côtés, à la faveur de la nuit qui arrivait »; et l'auteur ajoute qu'ils étaient si disséminés dans leurs montagnes qu'on ne sut où les trouver pour en tirer vengeance[1]. Ce fait ne fut pas isolé : en 812, Louis le Débonnaire, alors duc d'Aquitaine, se rendit à Pampelune, pour soumettre les Wascons révoltés; « lorsqu'il s'agit, au retour, de repasser les défilés des Pyrénées, les Wascons essayèrent de le surprendre, suivant leur habitude native; mais, s'étant départis de leur prudente audace, ils furent prévenus et leurs projets déjoués. L'un d'entre eux, qui s'était avancé pour faire des provocations, fut pris et pendu; on saisit les femmes et les enfants jusqu'à ce que nos troupes fussent parvenues en un point où la fausseté de ces gens ne pût causer aucun tort au roi ou à son armée[2] ». Six ans plus tard, l'armée franque fut envoyée de nouveau à Pampelune : au retour, toujours au même endroit, « elle éprouva la perfidie habituelle de ce lieu et la fausseté innée des indigènes; car, entourées par les habitants du pays, toutes les troupes furent massacrées; les comtes Eblus et Aznar tombèrent entre les mains des ennemis : le premier fut envoyé par eux à Cordoue auprès du roi des Sarrazins; le second fut épargné à raison de son titre de compatriote[3] ». Plus tard encore, au IXe siècle, suivant la *Vie de saint Léon*, il paraît qu'on fermait tous les soirs les portes de Bayonne pour se garantir contre les Basques qui parcouraient tout le pays pour le piller; c'est ainsi qu'ils rencontrèrent saint Léon et ses compagnons qui, étant arrivés pendant la nuit, n'avaient pu rentrer dans la ville; mais, trouvant ces saints personnages en prière et ne comprenant pas leur langue, ils les laissèrent et s'en allèrent[4] : ces détails sont curieux, parce qu'ils montrent bien que les brigandages de ces peuples n'avaient pas pour objet la haine ni le meurtre, mais uniquement les moyens d'existence.

Ce n'est donc pas avant la fin du IXe siècle ou le Xe siècle, que

1. Eginhard, *Vita Karoli imperatoris*, IX.
2. *Vita Ludovici imperat.;* Pertz, II, p. 615-616.
3. *Ibid.*, p. 628; Eginhard, *Annales*. Au sujet d'Aznar, v. *Prudentii Trecensis Annales*, anno 836.
4. Bollandistes, *Vie de saint Léon, archev. de Rouen et apôtre de Bayonne.*

les Basques du Labourd se sont résignés à cultiver la terre : au XIe siècle, l'agriculture existe certainement, car on connaît de nombreuses donations pies de cette époque concernant des terres, des vignes, des vergers, etc.[1]; le *Livre d'Or* de la cathédrale de Bayonne contient un grand nombre d'actes du XIe siècle où il est question de vignes et de vergers appartenant au chapitre ou aux particuliers, et la *Charte des malfaiteurs*, de la fin du XIIe siècle, porte des peines contre les maraudeurs qui sont surpris dans une vigne ou dans un verger[2]. Un voyageur du XIIe siècle, Aimeric Picaud, se rendant à Saint-Jacques de Compostelle, raconte que le pays produisait des pommes, du cidre et du lait[3]; il était tellement effrayé par l'aspect un peu sauvage des habitants, — auxquels il reproche notamment de détrousser les voyageurs, et de prendre leurs repas en commun, père, mère, enfants et serviteurs étant réunis autour du même plat, — qu'il a sûrement oublié en route quelque observation; la preuve en est dans les offrandes nombreuses de pain, de vin, de froment et d'autres aliments que, suivant lui, les Basques ont coutume de faire chaque jour à l'église, produits qui proviennent évidemment de l'agriculture; d'ailleurs la culture du pommier et la fabrication du cidre supposent une exploitation agricole autre que l'art pastoral; et, d'autre part, la production du lait dans une région de maigres pâturages comme celle-ci, et où, par suite, la race n'est pas laitière, suppose qu'on nourrit le bétail autrement que par le pacage. Cette relation nous montre en outre que ces populations, au début de leur nouvelle industrie agricole, n'avaient pas perdu entièrement les mœurs de l'époque antérieure de leur première installation dans le pays : l'auteur ajoute en effet que les Basques et Navarrais portent toujours avec eux une corne suspendue au cou, comme les chasseurs, et deux ou trois javelots; un autre récit, relatant le voyage de D. Hugo, évêque de Porto, à travers le Labourd,

1. Haristoy, *Rech. hist.*, t. I, pp. 78 et suiv.
2. Dubarat, *Le missel de Bayonne*, p. XIX.
3. J. Vinson, *Les Basques au* XIIe *siècle*, dans la *Revue de linguistique*, t. XIV, 1881, p. 127.

le Guipuzcoa et la Biscaye, en 1120, dit que les habitants de cette région écartée sont farouches, enclins à la cruauté, et aussi sauvages que leurs montagnes abruptes : aussi l'évêque, effrayé, se recommande à saint Jacques[1].

On voit donc qu'une contrainte absolue a seule pu obliger nos Basques à abandonner des occupations extensives pour se livrer à la culture sédentaire, et qu'ils ne s'y sont résolus qu'après avoir épuisé toutes les résistances, vérifiant une loi aussi vraie en science sociale qu'en biologie, d'après laquelle aucun développement ne se produit dans les sociétés, pas plus que dans l'organisme, sans être précédé d'une crise douloureuse et dont l'homme ne triomphe pas spontanément, mais seulement sous l'empire d'une contrainte extérieure ; et cela s'explique très bien dans notre cas, car le pays était loin d'être fertile alors comme aujourd'hui, et il ne l'est devenu que grâce à un travail intensif de ses habitants. Nous avons vu que les montagnes étaient couvertes d'épaisses forêts : quant aux collines et au sol en général, tous les documents qui viennent d'être cités sont unanimes à en noter la stérilité : le dernier entre autres dit que la région est âpre et sauvage, que le chemin difficile parcourt les rochers, les dunes et les déserts, que les bras de mer qui s'avancent à l'intérieur complètent le chaos, etc. ; les nombreuses lettres patentes par lesquelles les rois de France confirmaient les franchises du Labourd insistent beaucoup sur la stérilité du pays[2] ; il faut dire que le maïs et plusieurs plantes fourragères furent probablement importées d'Amérique, que la pomme de terre était inconnue jusqu'au XVIIIe siècle, et qu'en fait de céréale,

1. *España sagrada*, t. XX, p. 298-299. — Ce n'est peut-être qu'à l'arrivée des Anglais, en 1177, que ces populations remuantes ont été complètement pacifiées et sédentarisées : Roger Howeden dit que Richard, « comte d'Aquitaine », après avoir pris Bordeaux et Dax, « assiégea Bayonne qu'Arnauld Bertrand vicomte de Bayonne, avait fortifiée contre lui, s'en empara au bout de dix jours, et de là, poussant son armée jusqu'à Port-de-Cize, qu'on appelle Port d'Espagne, assiégea le château Saint-Pierre, le prit, le démolit et obligea par la force les Basques et Navarrais à jurer la paix qu'ils observèrent désormais, et abolit les mauvaises coutumes qui existaient à Sorges (?) et à Espurim (?) ». (Cit. dans Oihénart, p. 406.)

2. Voy. notamment celles des 19 nov. 1542, 7 mai 1554, 4 mars 1556, 9 juill. 1565, 25 janv. 1576, 10 févr. 1668, etc.

on ne cultivait pendant de longs siècles que le millet : de l'Ancre nous dit aussi en 1613 que le Labourd était infertile et ne produisait qu'un peu de millet[1] ; les disettes étaient fréquentes[2] : on y trouvait, en 1698, « peu de blés et très peu de vins : les terres sont mauvaises et rapportent peu » ; on était obligé d'importer de la Chalosse, par Dax et Bayonne, le blé nécessaire à la consommation du pays[3] ; encore, en 1766, il produisait peu de blé et de vin, mais beaucoup de fruits d'excellente qualité et les prairies y étaient bonnes[4] ; en 1781, il était noté comme sec et stérile et les paysans y avaient de la difficulté à vivre[5] ; au début du XIXe siècle, il produisait le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, beaucoup de maïs, du millet, du foin, mais le préfet s'étonne de la prédilection des Basques pour les pays montueux et stériles, ainsi que de ce fait que les coteaux sont seuls cultivés, alors que de vastes plaines, comme celles de l'Adour ou de Pau, sont incultes[6]. Et cependant, s'il en était ainsi, ce n'était pas faute d'un travail intensif et intelligent : en 1787, quand Arthur Young traversa le pays, entre Saint-Palais et Hasparren, il note qu'on met le feu aux chaumes pour amender la terre, et qu'après quatre façons culturales, labour, hersage, binage et sarclage, on sème les navets, en culture d'hiver, après le blé, après lesquels vient le maïs ; et de cette rotation biennale, qui est la même que celle d'aujourd'hui que nous allons décrire, il dit qu' « elle mérite tous les éloges[7] ». En voilà assez pour montrer ce qu'il a fallu de contrainte extérieure pour faire de nos Basques les cultivateurs émérites que nous allons voir : nous devons maintenant en effet examiner l'influence de ce travail sur la transformation du type social.

On se rappelle que cette province est essentiellement une région de collines séparées par de multiples vallonnements :

1. De l'Ancre, *De l'inconst. des mauvais anges*, p. 29.
2. Notamment en 1692, 1709, etc.
3. *Mém. conc. la général. de Bordeaux*, 1698, *Arch. nat.*, H. 1588[13].
4. Expilly, *Dictionn.*, v° *Labourd*. Cf. *Le Pays basque vers 1750*, extr. du *Voyag. franç.*, 1775.
5. Lettre d'un intendant du 15 nov. 1781, *Arch. nat.*, H[1] 1172.
6. Serviez, *Statist. des Basses-Pyrénées*, an X, p. 32, 39, 50, 57, 115.
7. A. Young, *Voyages en France*, trad. Lesage, 1860, t. II, p. 125-126.

ces collines sont donc de faible étendue et de surface très accidentée : le sol est généralement argilo-siliceux avec sous-sol argileux. Il en résulte une très grande différence dans la valeur des terres suivant la place qu'elles occupent sur le flanc de ces collines : le fond et la moyenne partie des vallées, formées de sols riches et profonds, composent les terres de culture et les prairies; les sommets au contraire sont peu productifs et ne peuvent être occupés que par les bois ou les landes dites incultes produisant le touya et la fougère. Les terres de culture sont donc trop accidentées et trop restreintes en étendue pour pouvoir s'accommoder du régime de la grande culture, et même de la surveillance qu'exige la grande propriété. L'étendue de la propriété sera donc déterminée par les facilités de l'exploitation qui dépendent de ces conditions, en même temps que de la productivité du domaine qui permet l'existence de la famille; cette étendue sera donc très restreinte, car la colline, constituant la forme du domaine, permet aux membres de la famille de vivre de ses productions, ainsi que nous allons le voir.

L'assolement est en principe biennal et donne trois cultures : le blé, semé en novembre, est récolté au mois de juillet; le mois suivant, après fumure et labour, on sème les navets ou des légumineuses fourragères que l'on récoltera dans le courant de l'hiver; puis une fumure plus importante et un labour profond suivi de hersage précèdent les semailles du maïs. Cette plante, par les façons culturales qu'elle nécessite, est un excellent facteur de nettoyage et d'ameublissement des terres : elle est semée en lignes, à intervalles d'un pied environ, à raison de deux ou trois plants ensemble; quand elle est levée, on procède d'abord à l'enlèvement des plants qui sont en trop, puis à plusieurs sarclages à la pioche et au buttage des pieds; après la fructification, on coupe la partie de la tige qui dépasse l'épi et qui, très tendre, est consommée par le bétail; plus tard, quand la tige commence à sécher, on arrache les feuilles que l'on fait sécher pour les faire consommer pendant l'hiver; on sème en général des haricots au milieu du maïs qui leur sert de support, et souvent des betteraves et des potirons. Dans le cours de l'été,

on sème dans le maïs du trèfle rose que l'on fauche en vert à mesure qu'il repousse depuis l'automne et pendant toute l'année suivante, ajoutant ainsi une troisième année à l'assolement : toutefois, comme cette quatrième culture n'intervient pas régulièrement, mais dépend de l'état des luzernières et des autres fourrages du domaine, nous ne la comprenons pas dans l'assolement normal. Une certaine étendue est régulièrement consacrée aux fourrages artificiels, qui jouent un rôle capital dans l'alimentation du bétail : ce sont en effet ces fourrages qui nourrissent le bétail pendant la majeure partie de l'année; le foin des prairies est exclusivement réservé pour l'hiver, avec les betteraves; quand il devient insuffisant, vers la fin de l'hiver, ou si le mauvais temps retarde la pousse des premiers fourrages artificiels, on mélange la paille avec les jeunes pousses de touyas et les navets hachés ensemble. La paille est donc utilisée pour l'alimentation et non pour la litière; pour ce dernier objet, on emploie les fougères des landes qui couronnent les sommets et des communaux des montagnes; cette litière constitue un fumier léger qui convient parfaitement aux terres un peu fortes et tous les cultivateurs se plaignent de n'en avoir pas suffisamment, malgré l'appoint des communaux. On voit que ces terrains ne sont pas aussi improductifs que se l'imaginent bien des étrangers peu au courant de la culture du pays ou trop imbus des théories agronomiques, et à qui ces étendues donnent l'impression d'un pays mal cultivé parce que, situées principalement sur les sommets, elles frappent l'œil au premier abord; les défrichements de terrains de ce genre ne sont certes pas rares, et les cultivateurs les exécutent chaque fois que les conditions de leurs exploitations les leur permettent; mais en général la pauvreté, la sécheresse et la très forte déclivité de ces sols rendraient leur culture bien plus onéreuse que productive; en second lieu il n'est pas nécessaire d'une bien longue pratique ni de calculs très approfondis pour s'apercevoir que la substitution de la paille à la fougère comme litière serait une dépense improductive et non une économie. Il ne faut pas s'imaginer que le défrichement de ces landes permettrait l'augmentation du nombre

des domaines; même en supposant réalisées les conditions naturelles qui en rendraient possible la culture, la suppression des landes produirait un effet désastreux sur la prospérité de l'agriculture actuelle : sans elles, en effet, pas de fumier, et alors les terres appauvries ne nourriraient la famille que misérablement; ou si l'on fait le fumier avec la paille, moins abondante d'ailleurs que la fougère, on nourrira moins de têtes de bétail, d'où moins de fumier et par suite moins de récoltes, et le résultat sera à peu près équivalent. Grâce à cette méthode, les animaux sont bien nourris, dans la proportion d'une tête et demi de gros bétail par hectare, et cependant ces animaux, dont les qualités sont celles des races de travail et de boucherie, sont gros mangeurs, surtout les bœufs qui, après quelques mois de labour sur le domaine, sont engraissés à l'étable pendant deux mois environ et vendus ensuite à la boucherie; on ne peut donc arriver à ce résultat que par le régime de la stabulation, qui permet une meilleure utilisation des fourrages et une récolte plus abondante de fumier contribuant à l'amendement des terres de culture, les prairies recevant plutôt des scories de déphosphoration. L'écurie est dans le même bâtiment et sous le même toit que l'habitation, avec la grange, le pressoir, le four, etc. Cette disposition n'est évidemment pas favorable à l'hygiène, d'autant que le fumier séjourne pendant longtemps sous les pieds des bestiaux; elle est imposée cependant par les conditions climatériques du pays, car pendant la mauvaise saison la violence des vents d'ouest et l'abondance des averses rend les toitures d'un entretien difficile et oblige à en diminuer l'étendue et les faîtages; d'ailleurs, elle n'empêche pas une extrême propreté tant des appartements que des habitants, qualité caractéristique chez les Basques [1].

De tous les détails qui précèdent il résulte que l'exploitation du domaine, dans le Labourd, est une culture intensive, et l'on comprend que le paysan de cette région, une fois plié à cette culture en dépit du peu de dispositions originaires qu'il y

1. Cf. de Quatrefages, *op. cit.*, p. 1085; Serviez, p. 117; *Le Paysan du Labourd*, p. 206; *le Pêcheur de Saint-Sébastien*, p. 308.

apportait, fasse preuve désormais en mainte circonstance d'une aptitude agricole assez prononcée, que j'ai déjà signalée; on se rend compte du caractère intensif de cette culture en constatant que l'étendue du domaine ne dépasse guère dix à quinze hectares, sur lesquels une moitié est composée de bois et de landes, et l'autre moitié constitue les terres de culture et les prairies, et que ce domaine nourrit la famille, généralement nombreuse, composée du père, de la mère et de six à huit enfants. Nous avons déjà vu, en effet, que le Basque n'est pas porté aux privations : la nourriture est saine et abondante, composée de laitage, d'œufs, de jambon, et surtout de soupe aux légumes (*elzekaria*) très nourrissante, que l'on mange avec des galettes de maïs grillées; la boisson ordinaire est le cidre étendu, mais le vin n'est point inconnu, non plus que le pain, le sucre, le café et autres douceurs qui paraissent sur la table plus souvent qu'aux jours de fête, et même chaque fois qu'on reçoit un hôte.

On voit donc que le domaine ainsi constitué forme une entité économique, que ses diverses productions dépendent intimement les unes des autres, et de plus que ce domaine nourrit la famille qui le cultive. Le chef de famille, aidé de sa femme, du fils aîné âgé de treize à vingt ans, et des filles non encore établies, suffit à cette exploitation; quand les autres enfants ont dépassé l'adolescence, ils se placent au dehors ou émigrent, ainsi qu'on l'a déjà vu; si au contraire le nombre des bras nécessaires a diminué par suite d'un événement accidentel, on prend un domestique; mais l'organisation normale est celle du simple ménage aidé de l'héritier associé. La raison en est évidente après ce qui précède : puisque les conditions de culture présentées par ces collines imposent le régime de la petite propriété, la famille qui y vit doit forcément se restreindre au nombre de personnes qu'elle peut nourrir et qui sont nécessaires pour la cultiver. On voit aussi la raison d'être de la transmission intégrale : le domaine est impartageable, car, réduit à des proportions plus restreintes, il ne fournirait plus les moyens d'existence à la famille, dans un pays où celle-ci n'en

a pas d'autre à sa disposition[1] : aussi le partage en nature est-il inconnu dans le pays, même sous la législation actuelle. De là encore l'importance attribuée à la permanence du domaine, chaque fois que des circonstances particulières n'attirent pas l'attention vers d'autres débouchés, ainsi qu'on le verra bientôt. D'autre part, le caractère des rapports entre familles dérive directement de l'organisation de la propriété : en effet, l'impossibilité de constituer de grands domaines ne permet pas à une classe de propriétaires d'acquérir une grande supériorité sur les autres; l'aristocratie, s'il y en a une, sera une aristocratie rurale, tirant sa situation de la culture du domaine, et comme la terre peut se cultiver d'une façon plus ou moins intelligente, plus ou moins heureuse, il y aura des degrés dans la richesse et dans le rang social; mais dans une société où tout le monde est propriétaire, et où le régime de la propriété ne peut donner à certains propriétaires aucune suprématie sur les autres, ces différences ne peuvent aller bien loin, et un certain nivellement des situations, la démocratie en un mot, sera le régime normal. Enfin l'impossibilité du partage du domaine, et celle de la constitution de la grande propriété entraînent une autre conséquence assez curieuse : puisque le domaine ne peut normalement ni s'accroître ni se diminuer, mais doit nécessairement conserver son étendue, le cultivateur n'est incité au travail que dans la mesure où l'exige le rendement maximum des terres qu'il exploite; mais nous ne rencontrons pas chez lui cette âpreté au gain que manifeste le paysan des régions morcellées et qui se traduit par un travail acharné de tous les jours de l'année[2] : le paysan basque est travailleur, mais il ne se tue

1. Ces conditions avaient été très bien observées par Serviez, le préfet de l'an X, qui écrivait : « On y est généralement d'accord sur ce principe qu'autant la division des grandes propriétés sur un sol fertile peut être favorable à l'agriculture, autant lui est funeste dans cette contrée montueuse et stérile le morcellement et la division d'un héritage déjà très borné. Ce principe acquiert l'évidence d'une maxime, si l'on observe que l'héritage de presque toutes les familles ne consiste que dans une métairie, ne peut s'exploiter qu'en demeurant assorti de terres labourables, de prairies suffisantes pour nourrir les bestiaux nécessaires à la culture, et de *touyàas* pour l'engrais. » (*Loc. cit.*, p. 125.)

2. Cf. H. Brun, *Un village champenois à banlieue morcelée*, dans la *Science sociale*, t. XXXIII.

pas à la tâche, et il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer cette belle, robuste et saine race aux populations chétives et dégénérées des régions où un labeur trop rude s'impose. C'est là ce qui explique, d'abord le mode d'existence large et aisé des cultivateurs basques, et d'autre part leur goût — bien fait pour surprendre l'observateur qui chercherait en vain son explication dans un travail de simple récolte — pour les divertissements, danse, musique, poésie, jeu de pelote.

L'organisation de la propriété que nous venons de décrire présente une autre particularité d'une importance capitale, parce qu'elle permet de se rendre compte des traits caractéristiques du type social labourdin, et des causes qui ont produit son évolution. Cette propriété est formée par le domaine aggloméré : chaque habitation est isolée au centre du domaine et toutes les terres de culture ou de pâturage sont groupées autour d'elle ; on ne trouve point le morcellement qui entraîne, dans certaines régions, de si fâcheux inconvénients au point de vue de l'exploitation, et qui disperse aux quatre coins de la commune toutes les terres du domaine. Si l'on se reporte à ce qui a été dit plus haut, on comprendra facilement combien la région des collines est favorable au groupement du domaine : le morcellement n'est possible que dans les terrains plats ou dans les larges vallées des hautes montagnes où se trouvent les seules terres cultivables ; il rendrait la culture impossible au contraire dans un pays où chaque crête de colline ou chaque ruisseau forme une division naturelle entre les propriétés. D'autre part, la nature accidentée du sol et la variété dans la richesse des terres suivant leur altitude respective réunit sur chaque colline les divers éléments qui doivent constituer le domaine : landes et bois au sommet, terres arables et prairies au-dessous ; de sorte qu'à l'exception des landes, dont l'étendue fournie ainsi est insuffisante, et dont il est obligé d'aller chercher le complément au loin, le propriétaire de la colline voit autour de lui toutes les parties de son exploitation. C'est la configuration naturelle de la colline qui délimite les domaines et les sépare les uns des autres.

Mais il y a plus : l'habitation doit forcément se trouver au centre du domaine. Les terres de diverse nature qui constituent celui-ci se trouvant réunies ensemble, la formation originaire de la race l'eût poussée dans une certaine mesure à réunir toutes les habitations dans des centres de populations : la colline ne le lui a pas permis et a obligé le cultivateur à s'établir sur son domaine. Il faut avoir parcouru la campagne basque où, en dehors des chemins vicinaux, les moyens de communication ne consistent qu'en sentiers d'exploitation, très nombreux sans doute, mais très difficilement praticables, pour se rendre compte de l'impossibilité matérielle dans laquelle se serait trouvé le paysan s'il avait dû tous les matins et tous les soirs franchir avec ses animaux et ses charrettes la distance qui sépare ses terres du village ; il ne s'y résout que pour le transport de ses denrées en vue de la vente, et souvent il est obligé de transporter en deux fois son chargement jusqu'à la route carrossable ; ces chemins, à peu près impraticables pour les cavaliers, sont parfois à peine accessibles aux piétons, lorsque les pluies les transforment en ruisseaux, et par suite de la nature extrêmement accidentée du sol. Il en résulte que les agglomérations d'habitants dans le Labourd, hameaux ou villages, sont très restreintes par rapport à la population totale et ne comprennent pas les maisons de cultivateurs ; celles-ci se trouvant au centre de chaque domaine, sont donc séparées les unes des autres par une distance de six à sept cents mètres, suivant l'étendue des terres, et souvent bien davantage. Cette situation contribue à donner à l'aspect général du pays un cachet très pittoresque qui ne manque jamais de frapper les observateurs [1] : au milieu de la chaude verdure des maïs, des prairies ou des bois de chêne, apparaît la façade de la maison, peinte à la chaux, éclatante de blancheur, avec ses volets et ses poutres extérieures peints en rouge vif, et son toit de tuiles rouges ; ces couleurs gaies, parsemées au milieu de la campagne, animent puissamment ces régions où l'on est étonné de trouver si peu de solitude

1. Voir toutes les descriptions du pays, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

malgré le calme de la nature dont on se sent imprégné[1].

Une conséquence sociale très importante dérive de l'isolement des domaines : le développement de l'esprit d'indépendance et de la valeur individuelle. La famille est d'autant moins portée à s'appuyer sur la collectivité et sur le voisinage que ses rapports avec eux sont plus rares et qu'elle se suffit à elle-même; nous avons vu en effet que les services de voisinages sont très restreints et que ceux de l'administration communale le sont encore bien davantage, nous en voyons ici la cause : le propriétaire n'a donc guère à compter que sur lui et se sent pleinement maître chez lui[2]. De là ce sentiment si intense de fierté, d'indépendance et de dignité individuelle que nous avons déjà noté comme l'un des caractères les plus frappants du type basque et qui produit un régime si foncièrement démocratique dans l'organisation des pouvoirs publics: il est évident que ce propriétaire, qui a une si haute idée de sa valeur propre, n'est disposé à s'incliner devant personne et à ne reconnaître aucune suprématie extérieure à sa volonté. Cette indépendance matérielle est la cause dont je parlais plus haut et qui a agi sur le Basque du Labourd pour restreindre dans ses préoccupations l'importance et par suite le goût de la vie publique, goût qui sans cela n'aurait fait que s'accroître comme il est arrivé chez les Espagnols moins isolés, parmi lesquels l'esprit de clan a trouvé un terrain de développement très favorable. De plus, ce respect de l'individu se fait forcément sentir dans les rapports de famille : dans une société où ce sentiment est ainsi développé, ce n'est pas seulement le chef de groupe qui en profite, tous les membres de la famille y participent; c'est là ce qui explique que la femme basque, bien que n'occupant plus naturellement le rang de la femme ibère, continue à être traitée sur un pied d'égalité avec son mari, tandis que ses voisines du Béarn et

1. Ces lignes étaient écrites lorsque j'ai lu, dans le *Voyage en France*, par Ardouin-Dumazet, 41e série, 1904, p. 51-52, une description à peu près identique dans les termes comme dans le fond.

2. Serviez prend donc l'effet pour la cause quand il attribue à leur amour de l'indépendance « leur prédilection pour les pays montueux et stériles, leur goût particulier pour les habitations isolées ». (*Statist. des Basses-Pyrénées*, an X, p. 115.

d'Espagne n'ont plus qu'une situation effacée bien que le point de départ ait été le même. Ce sentiment est encore un facteur très important de l'éducation : car si celle-ci dépend avant tout de la façon dont les jeunes gens sont orientés vers le développement de leur vie, il est évident que cette notion à leur égard concourt puissamment à ce but; et ceci explique la faiblesse apparente ou pour mieux dire la douceur de fonctionnement de la puissance paternelle.

Si les ancêtres de nos Labourdins apportaient déjà ces dispositions, ainsi qu'on l'a vu, il ne faut pas s'étonner que celles-ci n'aient pu que s'accroître et se développer. Il n'est donc pas exact d'attribuer ce caractère, comme on le fait généralement, à l'influence de la montagne, et la preuve en est que ce sentiment est incontestablement plus intense chez le Labourdin que chez le Béarnais et même que chez le Bas-Navarrais; on l'a vu pour ce qui concerne ce dernier dans ses rapports de famille, et il serait facile de s'en rendre compte relativement à l'organisation des pouvoirs publics; nous savons en effet que le domaine en Basse-Navarre, où les pâturages de montagne jouent un rôle important, n'est pas absolument aggloméré, mais s'en rapproche[1].

Dans ces conditions, les caractères communistes que nous avons notés dans les rapports de voisinage doivent nous apparaître comme étant plutôt des vestiges de la formation originaire de la race qu'un produit des conditions du travail. Il y a d'ailleurs une distinction nécessaire à faire dans ces caractères : la forme de l'association dans le patronage, en vue des phases exceptionnelles de l'existence, n'est pas une conséquence de la formation communautaire; celle-ci, en pareil cas d'absence de classe patronale naturelle, produirait plutôt le patronage des pouvoirs publics, avec un caractère obligatoire pour les intéressés; au contraire, l'association libre et facultative est le seul mode d'exercice de ce patronage dans une société où tous les individus sont égaux et indépendants. Quant aux tendances

1. L. Etcheverry, dans la *Réforme sociale*, mars 1885, p. 256.

communistes des propriétaires qui repoussent les empiètements avec moins de rigueur que tant d'autres paysans parce qu'eux-mêmes seraient facilement tentés d'en faire autant, nous pouvons remarquer que le morcellement des terres leur serait encore moins favorable que leur groupement en un seul tout : le propriétaire dont les terres de culture ou les prairies sont constituées de parcelles situées en bordure du chemin au milieu de terres de même nature appartenant à ses voisins, y tient en général d'autant plus que ces parcelles sont très étroites et ont été déjà divisées par maint partage [1]; ici au contraire où les domaines sont délimités par des divisions naturelles, ruisseaux, ravins, etc., ces obstacles constituent des protections contre tout empiètement sérieux : le propriétaire est d'autant plus disposé à accorder à ses voisins un droit de passage que lui-même en a souvent besoin, dans ce pays très accidenté où les chemins très mal entretenus obligeraient souvent à de longs détours. Il faut cependant bien constater la survivance chez cette race d'instincts originaires, qui se manifestent dans son hospitalité; mais il est intéressant de noter que cette formation antérieure, loin d'augmenter en intensité, a perdu une grande partie de son importance sous l'influence des conditions locales imposées au mode d'exercice de la propriété.

Cependant nous avons vu que la formation actuelle du paysan basque du Labourd ne présente les caractères de la formation particulariste que d'une manière très incomplète et atténuée; et pourtant jamais elle ne paraît les avoir comportés à un degré aussi intense que dans ces dernières années : comment se fait-il que cette évolution du type social n'ait pas été plus prompte ni plus complète? C'est que ces conditions, toutes favorables qu'elles soient, ne suffisent pas à produire la formation particulariste développée dans tous ses éléments; le domaine ag-

1. L'étude déjà citée d'un village de la Champagne pouilleuse, par M. Henri Brun, montre bien les conséquences du morcellement, notamment dans les sentiments de jalousie et d'égoïsme, et dans le nombre des procès et des actions en bornage, qui donnent une importance considérable aux hommes de loi, notaires, juges de paix, etc., et aux géomètres. (*Science sociale*, t. XXXIII, p. 176-179.)

gloméré, tel qu'il fonctionne sur les collines du Labourd, fait naître ou développe chez tous les membres de la famille des tendances et des aptitudes qui sont nécessaires pour constituer le type particulariste; mais on sait que ce dernier n'est pas déterminé uniquement par la prospérité des sociétés qui l'engendrent : son principal caractère consiste dans l'aptitude des jeunes gens à créer de nouveaux foyers sans pour cela s'appuyer sur celui d'où ils sortent, et cette aptitude se manifeste surtout dans l'occupation de territoires nouveaux par la culture. Or pour que cette aptitude puisse se manifester, il faut que ces territoires existent à portée de ces émigrants, et que ceux-ci aient la possibilité de s'y rendre; en d'autres termes, pour que le type particulariste puisse se développer, il faut que les conditions du foyer où il prend naissance soient aptes à le produire, et secondement, il faut des débouchés où ces germes puissent se développer : Henri de Tourville, dans son *Histoire de la formation particulariste*, nous représente l'établissement des émigrants sur de nouveaux domaines indépendants comme étant la grande préoccupation de la famille saxonne ; mais « la première condition pour que la famille pût venir à bout de son affaire, c'était que le sol libre fournît avant tout la plus grosse mise à l'installation de l'émigrant. *La subvention familiale ne venait qu'en complément de la subvention donnée par le sol libre, par les terres nouvelles*[1] : nous avons vu la famille commencer l'expulsion de l'émigrant par la recherche d'un terrain vacant. S'il lui avait fallu acheter pour chacun de ses rejetons un domaine, elle n'y aurait évidemment pas suffi, pas même pour l'un d'entre eux ordinairement. — C'est ce qui nous explique encore cet indispensable besoin qu'ont les races à famille particulariste de trouver des terres nouvelles. Là est le secret très simple de cet envahissement incessant de pays nouveaux par les Saxons, par les Anglo-Saxons. C'est pour eux une nécessité organique et vitale[2]... ». Et, pourrions-nous ajouter, c'est ce qui nous explique cette loi sociale suivant laquelle la

1. Ces lignes sont soulignées dans le texte.
2. Dans la *Science sociale*, t. XXXI, p. 159-162.

formation particulariste ne s'est développée que lorsque l'expansion de la race s'est dirigée sur des terrains inoccupés, tandis que les caractères de cette formation ont été ébranlés par le contact des populations à formation communautaire qui occupaient déjà le sol, chaque fois que cette expansion s'est produite dans cette direction[1] : notre étude nous fournira une vérification de cette loi. Pour prendre un exemple de la nécessité des débouchés pour le développement de la formation particulariste, il n'est pas douteux que, sans la possibilité de créer de nouveaux domaines, offerte par la plaine du Lunebourg Hanovrien aux émigrants des pêcheurs côtiers de Norvège, ces derniers, livrés aux seules ressources des fiords, auraient certainement constitué une race très remarquable, douée de qualités éminentes et dont la race basque peut nous donner une idée assez exacte, mais n'auraient jamais produit cette race saxonne dont l'influence a été si considérable sur l'histoire des sociétés ; il est non moins certain que le type américain n'aurait pu se développer en Angleterre, et qu'il a fallu, pour le produire, que les émigrants de ce pays fussent amenés à la recherche de pays neufs.

On voit, d'après ce qui précède, que la genèse du type particulariste n'est point une chose simple ni ordinaire, puisqu'il faut pour cela le concours de circonstances très particulières : formation des émigrants au foyer dans le sens indiqué, moyens d'émigration, débouchés offerts par des pays neufs, contrainte obligeant à quitter le pays. Cette dernière condition n'a guère été mise en lumière jusqu'ici, mais se retrouverait dans l'étude de toutes les sociétés particularistes ; elle n'est d'ailleurs qu'une application de la loi de développement que j'énonçais plus haut : cette contrainte peut être d'ordre politique, et c'est ce qui explique que les Anglais, qui connaissaient cependant l'Amérique depuis longtemps, n'y aient fondé les colonies, d'où est sorti le type américain, qu'à la suite des révolutions politiques du XVIIe siècle. En général, la contrainte résultera de la den-

1. E. Demolins, *La Classification sociale*, p. 111.

sité de la population qui oblige les jeunes gens qui n'héritent pas du foyer à se créer des domaines en dehors du pays : tant que ces nouveaux domaines peuvent se constituer à proximité, c'est ainsi que les choses se passeront ; pourquoi iraient-ils chercher au loin ce qu'ils ont à portée? Ce n'est que lorsque toutes les places sont occupées que l'émigration en pays neufs se dessine : c'est ce qui s'est produit chez les Saxons dont on vient de lire la façon de procéder ; et c'est ce que nous allons constater chez les Basques du Labourd. Mais le point capital qu'il faut remarquer, est que, dans la première phase de cette expansion, les caractères de la formation particulariste sont moins complets, moins intenses, et ne peuvent être distingués qu'imparfaitement, mais surtout par la comparaison avec les races voisines : il leur manque encore ce complément et cette perfection qui ne s'acquièrent que par le départ des émigrants loin du foyer natal ; alors seulement on voit à quel degré les jeunes ont l'aptitude à se créer de nouveaux domaines, qui est le principal caractère de cette formation, parce qu'alors ils sont dégagés de toutes les influences du foyer qui peuvent diminuer en eux cette aptitude : si cette deuxième phase d'expansion se produit vers des terres inoccupées, la formation particulariste se développera, et l'intensité de cette nouvelle formation lui permettra dès lors de suppléer par un acte de sa libre volonté à la contrainte extérieure qui était nécessaire antérieurement pour lui faire aborder d'autres pays neufs ; dans le cas contraire, la formation particulariste restera à l'état d'ébauche plus ou moins parfaite, ou même disparaîtra si l'impossibilité de créer des domaines particularistes ou le voisinage d'autres types sociaux désorganisés font sentir sur elle leur influence. La vérification de cette loi résultera de notre étude.

3. *L'expansion de la race.*

La population du Labourd était très clairsemée pendant les premiers siècles ; le récit d'Eginhard, déjà cité, est significatif sur ce point : il nous représente les Vascons « tel-

lement dispersés dans leurs forêts et leurs montagnes qu'on n'entendait même pas parler des lieux où l'on pourrait les retrouver » (*ita dispersus est* [*hostis*], *ut ne fama quidem remaneret, ubinam gentium quæri potuisset*); encore au XIIe siècle, au témoignage des relations que nous possédons, le pays ressemblait à un désert. Il est probable que les Basques espagnols, après avoir franchi le versant septentrional des Pyrénées et envahi la plaine gasconne, s'y étaient fixés pour la plupart, se souciant peu de vivre dans les montagnes; ceux qui restèrent dans le voisinage de celles-ci furent donc en très petit nombre, d'autant que les productions de ce lieu ne permettaient pas d'en nourrir davantage, sans passer de l'art pastoral à l'art agricole, et ils ne s'y résolurent qu'à la dernière extrémité, nous l'avons vu précédemment. Ils trouvaient d'ailleurs le pays dépeuplé, si tant est qu'il eût été plus peuplé : au début du Ve siècle, il avait été ravagé par les invasions successives des Vandales, des Suèves, des Alains; puis, en 419, ce fut le tour des Visigoths qui achevèrent de brûler les villes et d'exterminer les habitants[1]; enfin, en 484, une nouvelle invasion de ceux-ci, conduits par Euric, dévasta encore ce qui avait pu se relever dans l'intervalle, et la Novempopulanie fut de nouveau dépeuplée[2]. Les Vascons purent donc occuper la région sans rencontrer d'opposition de la part de ses habitants; néanmoins leur population, si elle s'était accrue durant les premiers siècles de leur occupation, fut elle-même décimée aux IXe et Xe siècles : les Normands arrivèrent en 863, détruisirent les villes de Dax, Lescar, Eauze, Lapurdum, etc.; « telle fut, dit une chronique, la désastreuse confusion de tout le pays des Vascons, qu'on ne peut la comparer qu'à l'extermination de Jérusalem et de la Judée au temps des Machabées et du cruel Antiochus[3] » ; ces invasions se renouvelèrent en 928 et 963. Ce n'est donc que postérieurement à ces faits que les Labourdins ont pu s'étendre et se multiplier.

1. S. Jérôme, *Ep. ad Ageruch.*; cit. dans Haristoy, *Rech. historiques*, p. 28-29.
2. Grég. de Tours, *Hist. franc.*, I, 25.
3. Cartul. de Bigorre, cit. dans Haristoy, *op. cit.*, p. 67-68; Marca, *Hist. de Béarn*, p. 38.

Dès le XIIe siècle, les domaines agricoles ont commencé à s'étendre sur le Labourd, ainsi que le prouvent la charte du 11 avril 1106 et les donations de cette époque que j'ai citées plus haut. Néanmoins ce n'est guère qu'à dater du XVIe siècle que ce mouvement se dessine nettement dans les documents historiques, et que nous pouvons saisir sur le vif le jeu de la multiplication des domaines. A cette époque, la population est encore faible par comparaison avec la capacité du territoire[1]; prenons l'exemple d'une commune exclusivement rurale, comme Urrugne: elle n'avait alors que 165 maisons, dont 20 constituant le bourg, 18 à Ciboure, qui réclamait à ce moment son démembrement, et le reste disséminé dans la campagne, sur les territoires actuels d'Urrugne, de Biriatou et d'Hendaye; cette même commune comprenait en 1650, 750 feux, et aujourd'hui environ autant, en tenant compte des démembrements successifs[2]. Évidemment cet accroissement du nombre des domaines provenait de l'établissement des enfants non héritiers de la maison paternelle sur les terrains vacants qu'ils défrichaient; nous n'avons pas de renseignements directs sur ce point : nous savons tout au moins par un acte royal de 1503[3], que les constitutions de nouveaux domaines étaient un fait normal, le gouvernement royal renonçant par cet acte aux droits du fisc sur les terrains vendus dans ce but sur le territoire d'Urrugne; le seul texte du for de 1514 qui s'occupe de la question vise la vente des terres communes à un étranger non français, pour attribuer au roi un cinquième du prix; on est autorisé à en conclure que cette aliénation était entièrement libre quand elle s'adressait à des sujets du royaume, et à plus forte raison à des habitants de la communauté déjà copropriétaires de ces terres[4];

1. En 1613, de l'Ancre estime la population du Labourd à 30.000 âmes, pour une étendue de 77.727 hectares (d'après la *Statistique de la France*) et cependant il trouve que c'est un pays populeux, comparativement sans doute aux autres régions. (*De l'inconst. des mauvais anges*, p. 28. 38.)

2. Haristoy, *Notes sur Ciboure et Hendaye*, p. 400; Id. *Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire*, t. II, 1899, p. 19.

3. Cet acte est mentionné dans un Mémoire des habitants de Ciboure. (*Ét. hist. et relig. du diocèse de Bayonne*, 1903, p. 399.)

4. *For du Labourd*, III, 24.

nous savons en effet que les Domaines n'avaient aucun droit sur les communaux du Labourd : « Comme le pays de Labour a fait juger que ses communaux lui appartiennent, lisons-nous dans un Memoire de l'administration des Domaines du 4 mai 1779, la ville de Bayonne prétend être traitée aussy favorablement, et cet exemple paroît être le moyen le plus fort qu'elle emploie[1] » ; cette règle était expressément formulée dans le for : « En la terre de Labourt, chacune Parroisse a et possède ses terres communes et voisines, entre tous les Parroissiens d'icelle Parroisse par indivis, distinctes et séparées des autres Parroisses[2] ».

D'autre part, l'absence complète dans le Labourd, à ma connaissance du moins, des difficultés qui se sont produites dans la Basse-Navarre et dans le Béarn et que nous retrouverons dans un instant, montre bien que ces établissements de nouveaux domaines répondaient aux besoins d'une partie de la population sans choquer l'autre partie, celle qui était déjà en possession ; c'était considéré par tous comme un fait normal et nécessaire. Lorsque Arthur Young traversa le Labourd, entre Saint-Palais et Hasparren, à la fin du XVIIIe siècle, les paroisses vendaient leurs communaux dont le prix courant était 1.621 fr. 70 l'hectare, après avoir été défrichés, alors que la moyenne du prix de l'hectare en France était de 1.235 fr. 55. Plus loin il écrit : « En différentes provinces et surtout près des Pyrénées, les paroisses vendent leur communaux à des particuliers, en leur abandonnant tous droits de pâturage et de combustible, et en leur donnant la permission de s'enclore, que l'on s'empresse de mettre aussitôt à profit. C'est à cela que sont dus les progrès réalisés dans les montagnes. Par opposition, les landes de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, de la Guyenne, sont au pouvoir de grands seigneurs qui ne veulent pas s'en dessaisir, et nous les voyons aussi stériles, aussi désolées qu'il y a 500 ans. Il y a de plus, dans ce dernier cas, que les paroisses réclament des

1. *Archives nationales*, Q^1 950.
2. *For du Labourd*, III, 1.

droits de communaux dont elles font bon marché quand elles sont propriétaires [1]. »

Le for de la Basse-Navarre ne contient aucune disposition concernant la création de nouveaux domaines : il se borne à subordonner l'établissement des liens de voisinage entre le nouvel acquéreur et les habitants de la localité dont il n'est pas originaire, à l'assentiment de ces derniers [2] ; mais nous savons par les pièces d'un curieux procès conservé aux Archives nationales [3], que cette faculté était limitée en droit, et que les anciens possesseurs cherchaient à la limiter encore plus dans la pratique. Le Domaine n'élevait, pas plus que dans le Labourd, aucune difficulté au sujet de la propriété des communaux, la Basse-Navarre étant considérée comme pays de franc-alleu : « les terres vaines et vagues et communes du royaume de Navarre, aux termes des lettres patentes du 6 décembre 1601, demeurent sous la disposition des sujets de ce royaume et des communautés dont ces terres sont dépendantes, pour en jouir, user et disposer pleinement, comme de leurs propres biens » ; et un arrêt du Conseil en date du 22 mai 1672 maintenait les habitants dans le droit de régler l'usage et la disposition de ces terres sans égard à l'Ordonnance de 1669 concernant les eaux et forêts, et conformément à l'article premier du *For*, au titre des *Libertés des régnicoles*. La discussion se restreignait donc entre les propriétaires des « anciennes maisons » et ceux des « nouvelles maisons », les premiers étant représentés par les États du pays. Les difficultés opposées par les premiers aux seconds s'étaient déjà produites dans le cours du XVIIe siècle, et des lettres patentes en date du 20 décembre 1660, obtenues par des propriétaires de « nouvelles maisons » bâties depuis 60 ans environ sur le territoire d'Arberoüe, enjoignent aux officiers du Parlement de Pau de « les faire jouir des terres communes, vaines et vagues situées audit pays d'Arberoüe, tout ainsi et en la même forme et manière qu'en ont joui et jouissent les propriétaires des anciennes maisons du

1. *Voyages en France*, trad. Lesage, 1860, p. 75, 103, 192.
2. *For de la Basse-Navarre*, XXXIV, 1.
3. H[1] 83.

même pays, leur permettant d'y faire bâtir des maisons pour leur habitation », de les cultiver, etc. Mais les anciens propriétaires ne voyaient pas de bon œil ces empiétements sur les pacages, qui constituaient autant d'atteintes à leur industrie pastorale : aussi avaient-ils pris un règlement renouvelé postérieurement, le 22 mai 1695, n'autorisant aucun défrichement (appelé *labaquis*) d'une étendue supérieure à trois arpents, tout en maintenant la faculté pour chaque individu de défricher autant de pièces de trois arpents qu'il jugerait à propos ; de plus, ces terrains devaient être ouverts à la vaine pâture après la première récolte, et le travail « à deux mains » (comprenant deux récoltes dans l'année) y était interdit ; en outre, certains endroits étaient réservés au pâturage des bêtes de labour, et il n'était permis ni d'y élever des constructions et clôtures, ni d'y établir des vergers, vignobles ou prairies ; les commissaires de la Cour du pays visitaient les campagnes pour s'assurer de l'observation de ces prescriptions, et exigeaient la destruction des ouvrages faits illicitement. Ces dispositions montrent bien que l'objet poursuivi n'était autre que la conservation des pâturages, en dépit des raisons alléguées par les syndics disant que la liberté du défrichement causerait la ruine du pays : « Les cadets de famille ne seraient pas plutôt en état de travailler par eux-mêmes qu'ils quitteraient leurs maisons pour vivre dans l'indépendance et dans l'idée de se procurer un patrimoine ; ils se plongeraient dans la misère et priveraient leurs familles de l'utilité qu'elles pourraient retirer de leur travail ; elles ne se soutiennent que par le secours que chacune trouve chez elle par la culture de son fonds : plus elle est nombreuse, plus elle est en état de faire valoir son bien, et plus elle est dans l'abondance. C'est cette abondance qui leur donne le moyen de payer aux cadets leurs légitimes raisonnables qui facilitent leur établissement dans les maisons aisées ; voilà qui soutient l'État, qui maintient les familles et les communautés dans une perpétuelle abondance ». Comme cette citation exprime bien à la fois la tendance des pasteurs à s'appuyer sur la communauté et l'intérêt des jeunes qui les porte à se particulariser et à se créer un domaine indépendant !

En fait, ces nouvelles maisons s'étaient tellement multipliées que le Conseil d'État constatait, en 1753, que c'est à cette faculté de défrichement que « la Navarre doit le plus grand nombre des familles qui la composent »; l'intendant estimait que l'exécution du règlement municipal « tend à renverser des maisons et des établissements de familles entières, à faire abandonner des biens défrichés avec grande peine, et qui produisent actuellement ». Ce n'était cependant pas faute d'opposition de la part des anciens propriétaires : en vertu d'une délibération de la « junte » ou Cour du pays, prise le 8 avril 1698, ils firent démolir huit constructions élevées sur les terrains prohibés depuis une vingtaine d'années pendant lesquelles la guerre d'Espagne avait empêché les visites des commissaires ; mais il en existait encore soixante élevées contrairement au règlement ; un arrêt du 1er juillet 1701 confirmait cette délibération; le 7 avril 1709, les nouveaux propriétaires de huit paroisses du pays de Cize étaient en cause : Arnéguy, Uhart, Mendive, Lecumberry, Ahaxe, Ispoure, Sabalse et Jaxu ; le 7 septembre 1728, ils étaient condamnés par un arrêt du Parlement de Navarre, qui confirmait le règlement du 22 mai 1695 et rappelait que le droit de défricher trois arpents ne comportait que celui de semer une récolte par an et de n'employer que des clôtures en pierres sèches et faciles à enlever, et entraînait l'obligation de laisser trois ouvertures suffisantes pour le passage du bétail et des intervalles de quatorze coudées entre les pièces de labour pour le même objet ; l'affaire fut portée en cassation devant le Conseil du roi qui, reconnaissant l'importance de la question pour une population qui était composée en majeure partie de ces nouveaux propriétaires et dont l'alimentation exigeait impérieusement tous les défrichements opérés, admit le pourvoi en la forme et renvoya l'affaire devant l'intendant d'Auch. En 1752, deux propriétaires « de nouvelles maisons », à Gamarthe, furent poursuivis par ceux des « anciennes maisons », représentés par les syndics, qui soutenaient que ces terrains devaient rester communs ; le Conseil d'État admit le pourvoi porté devant lui pour les mêmes motifs que dans la première affaire, et jugea, le 23 janvier 1753, que l'af-

faire serait jointe à la première. La question ne paraît pas avoir été poussée plus loin et les nouveaux domaines ont été maintenus par la force des choses, donnant ainsi raison aux lois sociales contre les résistances que l'homme leur oppose arbitrairement.

A la différence des fors du Labourd et de la Basse-Navarre, celui de la Soule contient des dispositions très précises sur la question : « Chacun peut faire labaquis, treitins et fornats dans lesdits erems, sauf dans les lieux préjudiciables aux passages et repassages, semer et cueillir toute sorte de grains que bon lui semble, par l'espace de quatre ans consécutifs : mais passés lesdits quatre ans, il doit laisser lesdits fornats, labaquis et treitins francs et ouverts pour la servitude commune ; et celui qui occupe lesdits labaquis et treitins francs dans lesdits erems communs à plus avant desdits ans, encourt envers le Roi trois grandes lois pour chaque année qu'il fera telle occupation ; aussi n'est-il permis de fermer tels fornats de plants d'épines ». D'ailleurs, dans les terres communes « qui d'ancienneté ont été franches » le parcours et pâturage des bestiaux est toujours libre, et il est interdit soit de l'empêcher, soit de clore lesdites terres ; seulement les fougeraies sont attribuées divisément aux diverses maisons au point de vue de la coupe des soutrages. Enfin, sur les terres labourables, la vaine pâture est de droit après la récolte, sauf dans les prairies, vignes, jardins et vergers clos[1]. On voit que, par une curieuse précision des lois sociales, les obstacles à la formation des nouveaux domaines grandissent à mesure que nous nous éloignons du foyer de formation particulariste, et que nous nous rapprochons des pâturages : ici, en effet, il n'y a plus place dans la législation pour le nouveau domaine, puisque celui-ci ne peut être défriché que pour quatre ans, et pendant ce temps, restera soumis à la vaine pâture. Dans cette province d'ailleurs, les difficultés n'ont pas été soulevées seulement par les anciens propriétaires, mais aussi par les Domaines, qui avaient la propriété des pâturages et s'opposaient aux appropriations particulières : c'est ainsi que la communauté

1. *For de la Soule*, XIII, 3, 4, 6.

des Arbailles ayant vendu des terres communes, dans le cours du XVIe siècle, à des particuliers qui voulurent défricher, les anciens propriétaires s'y opposèrent : le même fait se reproduisit en 1698, et la communauté dut reconnaître que le contrat par lequel elle avait acquis, en 1516, la concession des vacants ne lui donnait que le seul droit de pâturage, mais non celui de clore ni d'élever des constructions ; les ventes étaient donc nulles ; toutefois, à raison des intérêts engagés et de la plus-value donnée aux terres, le Conseil d'État demandait au Roi la faveur du maintien en possession des nouveaux propriétaires[1].

Je me suis étendu un peu longuement sur cette question, parce qu'elle présente un intérêt capital dans le sujet : nous voyons par là en effet que c'est dans le Labourd seulement que les enfants qui n'héritaient pas du domaine familial jouissaient de la liberté de créer de nouveaux domaines indépendants, et que cette liberté décroît dans la proportion où nous voyons s'atténuer les caractères particularistes de la formation sociale. Nous voyons ainsi s'opérer ce remplissage des places vides entre les anciens domaines par les nouveaux, et qui va s'augmentant toujours jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, plusieurs événements se produisirent qui firent diminuer de plus de moitié la population du Labourd. Je ne possède pas de chiffres globaux pour la province, mais on peut en juger par ce fait que la population d'Urrugne, qui était de 4.500 habitants en 1718, tombe à 1874 en 1820 ; celle de Bayonne, qui cependant devait être moins touchée par certains de ces événements, tombe pendant la même période de 16.000 à 13.195[2] ; cette dépopulation doit être attribuée sans doute en grande partie aux guerres de la

1. *Arch. nat.*, Q^1. 949. — Les mêmes difficultés se produisaient dans le Béarn ; j'ai retrouvé notamment les pièces d'un procès entre la communauté d'Orthez et des acquéreurs de terrains communaux, et d'un autre entre la ville de Pau et la vallée d'Ossau au sujet de la plaine du Pont-Long dont on a parlé M. Butel dans son étude du Béarn, et dont la ville de Pau avait vendu des parcelles à des particuliers malgré le droit de propriété de la vallée d'Ossau (*Arch. nat.*, H. 82) ; ces défrichements n'avaient pas dû être bien importants, car en l'an X, le général Serviez, préfet des Basses-Pyrénées (*Statistique*, p. 50) préconisait le défrichement de ces landes.

2. Haristoy, aux deux endroits précités, d'après Lespès de Hureaux. Cf. Serviez, *Statist. de l'an X*.

Révolution et de l'Empire : il faut aussi ajouter la révolution industrielle dont j'aurai à dire un mot tout à l'heure ; mais la grande cause, pour le Labourd, paraît avoir été une épizootie de fièvre charbonneuse qui décima le bétail de 1772 à 1774, ruina toutes les confréries d'assurance sur le bétail, et réduisit les habitants à la misère : aussi ceux-ci émigrèrent en grand nombre, dépeuplant le pays [1], ainsi que le constatent notamment des lettres de l'évêque de Bayonne, en date du 31 janvier 1776, et du syndic du Labourd, des 22 novembre 1781, 4 mars 1783, etc., sollicitant des secours pour les habitants [2].

Depuis le début du XIXe siècle, le chiffre de la population est remonté graduellement et régulièrement, mais il n'atteint pas encore et ne paraît pas devoir atteindre — dans les campagnes tout au moins — celui de 1718 : ainsi Urrugne, qui avait 4.500 habitants à cette dernière date et 1.874 en 1820, atteindrait à peine aujourd'hui le chiffre de 4.000 en tenant compte des démembrements de son territoire au profit d'Hendaye ; il faut en conclure, puisque la densité de la population rurale paraît maxima actuellement, qu'il en était de même à l'époque ; en effet, si l'on rencontre des fondations de maisons démolies, on en a construit de nouvelles, et de ce côté il y a certainement équilibre. L'excédent doit s'expliquer par les travaux industriels qui se faisaient, jusqu'à l'avènement des grands ateliers, dans les campagnes : nous pouvons citer notamment les tissages, les forges catalanes, et surtout les chantiers de construction de vaisseaux à Ciboure, Saint-Jean-de-Luz et Bayonne [3]. Néanmoins, puisque l'établisse-

1. Wentworth-Webster, *loc. cit.* L'abbé d'Iharce de Bidassouet affirme, dans son *Histoire des Cantabres* (1825, p. 137-138), que l'émigration fut provoquée, à partir de 1730, par les exactions du fisc, qui ruina le pays et réduisit la population au cinquième de ce qu'elle était à cette date. Cette assertion ne concorde guère avec les documents datant de la fin du XVIIIe siècle que j'ai parcourus (*Arch. nat.* H1 1172), et qui constatent unanimement les franchises fiscales du Labourd ; le chiffre qu'il cite ne concorde pas non plus avec ceux, plus vraisemblables d'ailleurs, que rapportent les autres auteurs.

2. *Arch. nat.* H1. 1172.

3. Durant la première moitié du XVIIe siècle, une trentaine de navires furent armés à Saint-Jean-de-Luz et Ciboure ; de 1736 à 1748, ces deux ports arment 91 navires, destinés soit à la guerre, soit à la pêche dans les eaux arctiques, et qui jaugeaient de 2 à 300 tonneaux (L. Goyetche, *op. cit.*, p. 70, 71, 157). En 1557, Ciboure

ment des jeunes ne peut plus aujourd'hui se faire à l'intérieur, mais à l'étranger, nous devons examiner pourquoi le courant d'émigration actuel ne s'est pas produit au XVIIIe siècle, à une époque où la situation était la même : nous devons rechercher quels étaient les débouchés extérieurs à l'expansion de la population.

Puisque la principale issue qui s'ouvrait aux émigrants basques était la mer, nous avons à examiner si ces débouchés ne s'offraient pas de ce côté ; ceci nous amène à étudier l'intéressante question de savoir quelle a été l'influence de la mer sur la formation du type social. A partir de Biarritz, le littoral se relève progressivement en allant vers le sud, par suite du voisinage des montagnes, et se compose de promontoires coupés par des falaises à pic et enserrant des plages de sable fin, des rades profondes comme celle de Socoa, Pasages, Saint-Sébastien, Guétaria, Motrico, ou des estuaires ensablés comme ceux de la Bidassoa, de l'Urumea, de l'Urola, etc. ; ces derniers points sont beaucoup plus favorables à l'agriculture qu'à la pêche, et celle-ci n'a pu s'y pratiquer qu'en petites barques ; au contraire les rades ont permis aux grands bateaux de trouver des abris d'autant plus nécessaires que ce fond du golfe de Gascogne jouit d'une réputation méritée pour la soudaineté des sautes de vent et la violence de ses tempêtes. Il arrive fréquemment que la hauteur des vagues, pendant le mauvais temps, empêche les petites barques de sortir des estuaires ou les fait chavirer si elles tentent de rentrer après être sorties en mer ; dans ces conditions, les ports qui pouvaient équiper des bâtiments de fort tonnage avaient forcément un avantage considérable sur les autres points du littoral.

On comprend aisément, après ce qui a été déjà exposé, que cette navigation ait été pratiquée en vue de la pêche et non en vue du commerce ; le pays, étant en dehors des voies de communication entre les lieux de production, ne pouvait donner lieu à un commerce de transit ; d'autre part, il n'était lui-même ni

fournit un navire de guerre de 800 tonneaux (Haristoy, *Notes sur Ciboure et Hendaye*, p. 105).

producteur de matières premières ni industriel : les résines et les bois des landes, les laines des Pyrénées étaient exportés par Bayonne, le seul centre commercial un peu important du Labourd; et encore ce commerce était surtout du cabotage avec l'Espagne, ayant peu de relations avec l'Angleterre et la Hollande, ni même avec le reste de la France [1]. Mais Saint-Jean-de-Luz n'a jamais eu d'importance que par la pêche ou par le commerce des produits de la pêche.

La grande barque était donc un instrument de transport qui permettait aux Basques des ports maritimes de se livrer à leurs goûts aventureux d'expédition et d'aller faire la pêche en pleine mer. D'ailleurs, aux XIIe et XIIIe siècles, ils avaient trouvé une proie digne de leur audace et de leur moyen de transport, la baleine. Le golfe de Gascogne, en ce temps, foisonnait de ces animaux qui s'approchaient des côtes [2]; mais dès le XVe siècle cette proie, chassée à outrance, commença à fuir ces parages [3], et les pêcheurs basques se lancèrent à leur poursuite dans les eaux de l'Islande, qu'ils fréquentaient dès 1412, de Terre-Neuve et du Groënland, depuis 1535 [4], et ils acquirent la réputation de navigateurs émérites que tous les contemporains leur reconnaissent [5]. Les ports de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure armèrent une trentaine de navires en vue de la pêche à la morue, durant la

1. *Mém. conc. la Généralité de Bordeaux*, 1698. *Arch. nat.*, H, 1588.15; *Le Pays basque vers 1750*, extr. du *Voyageur français*, Paris, 1775.

2. Guill. Rondelet (*Libri de piscibus marinis*, Lyon, 1554, in-fol., p. 480-481); Cleirac (*Us et coustumes de la mer*, 1661, p. 146-151); Navajerio (*Bayonne et le pays basque*, trad. par O'Shea, *loc. cit.*, p. 15-16); Georges Martin (*Le Confiteor de l'infidèle voyageur*, 1680, publ. par l'abbé Sauvage chez Marguery, à Rouen, 1891) nous ont laissé des descriptions précises de la pêche de la baleine sur les côtes basques.

3. V. les citations du *Missel de Bayonne*, p. CLI.

4. L. Goyetche, *op. cit.*, p. 37. — Un voyageur passant à Saint-Jean-de-Luz, en 1680, écrivait : « Ils sont pescheurs la plupart et marchands très riches; ils vont à la My-Carême en Terre neufve, à la pesche des harens, molües, anchoix et saulmons... l'argent est là commun comme l'eau de la fontaine. » (Georges Martin, *loc. cit.*)

5. Oihénart, *Noticia utriusque Vasconiæ*, 1656, pp. 174, 401; Cleirac, *op. cit.*, p. 140; Henao, *Averigu. de las antigu. de Cantabria*, 1689, t. I, p. 13 et suiv., et les auteurs cités par les précédents. Ils parcouraient la Manche dès le moyen âge et signaient, à cette époque, des traités de commerce avec l'Angleterre (Etchegaray, *Investig. hist.*, p. 121). Ils ont peut-être laissé des colonies sur les côtes de la Manche (De Quatrefages, *loc. cit.*, p. 1083, note 2).

première moitié du XVIIe siècle, et leur nombre s'éleva, pendant la deuxième, jusqu'à 80 montés par 3.000 marins; en 1632, une société fut fondée au Havre, entre armateurs basques et hollandais, tandis que les pêcheurs labourdins fondaient les établissements de Plaisance et de Fortune, à Terre-Neuve [1].

Il ne faudrait pas s'attendre à ce que ces établissements donnassent le jour à une colonisation agricole : ni le climat ni le pays ne s'y prêtent [2]. Néanmoins les Basques ont laissé plus que des traces de leur passage dans ces lieux où leurs pêcheurs ne vont plus depuis longtemps : un mémoire des négociants de Saint-Jean-de-Luz, daté de 1710, dit que dès le début de leur installation dans le golfe du Saint-Laurent, ces pêcheurs avaient composé avec les indigènes une sorte de langue mixte, grâce à laquelle ils arrivaient à s'entendre avec eux, et que les premiers voyageurs qui y débarquèrent dans la suite trouvèrent ce langage établi [3]. Encore aujourd'hui, un courant d'émigration, très faible à la vérité, y conduit quelques jeunes gens; mais les commerçants et armateurs basques y sont nombreux, et les îles de Saint-Pierre et Miquelon sont en grande partie une colonie basque.

D'ailleurs la voie qui semblait ainsi s'ouvrir à l'expansion de la race se referma avant que la densité de la population eût produit l'émigration qui devait en profiter. Dès 1617, les pêcheurs anglais et hollandais exerçaient vis-à-vis des Basques une concurrence violente, détruisant leur navires et leurs pêcheries, tuant leurs marins [4]. Ces derniers demandèrent la protection

1. L. Goyetche, *op. cit.*, passim.

2. Reclus, *Géogr. univ.*, p. 650-654. La colonisation y fut même interdite par les Anglais (*Ibid.*)

3. Dans Goyetche, *op. cit.*, p. 143. — De l'Ancre dit aussi : « Et m'a-t-on asseuré qu'en l'an 1609, le sieur de Mons disputant au privé conseil de Roy contre quelques gens de Sainct Jean de Lus, certains dommages et interest qu'ils disoyent avoir faicts et soufferts pour avoir envoyé quelques navires au Canada, il luy fut maintenu que de tout temps et avant qu'il en eust cognoissance, les Basques y trafiquoient : les Canadois ne traictoient parmi les François en autre langue que celle des Basques ». (*De l'inconst. des mauv. anges*, 1613, p. 29.)

4. Ces faits sont exposés par Cleirac (*op. cit.*, p. 151 et 155). — En 1649, un armateur luzien, Martin de Lafont, dont les navires avaient été saisis par les Anglais,

du gouvernement français; mais ce dernier avait d'autres soucis; en 1625, Louis XIII ordonna seulement aux armateurs de Saint-Jean-de-Luz de construire 4 vaisseaux de 500 tonnes pour protéger leurs pêcheurs à Terre-Neuve, pour chacun desquels le gouvernement accordait 20.000 livres payables en 20 ans, mais dont ils n'avaient touché en 1659 que neuf annuités [1]. Le succès des armées françaises au Canada à la fin du siècle retardèrent quelque temps la décadence des pêcheries basques; mais après le traité d'Utrecht, qui abandonnait à l'Angleterre l'Acadie et Terre-Neuve, cette industrie diminua progressivement pour disparaître définitivement en 1755 [2]. Cet abandon ne fut d'ailleurs pas le seul préjudice que les événements politiques causèrent aux Basques : peu de pays furent le théâtre de guerres et de passages de troupes plus nombreux que le Labourd, depuis le XVe jusqu'au XIXe siècle: quand il n'était pas dévasté par les armées françaises ou espagnoles se préparant à envahir le royaume voisin [3], c'étaient les souverains qui allaient, avec de pompeuses escortes, échanger des alliances : pendant les XVIe et XVIIe siècles notamment, on peut compter en moyenne un événement de ce genre tous les 10 à 15 ans. Ces spectacles et ces vicissitudes étaient plutôt faits pour détourner les popula-

fit à son tour saisir à son profit un vaisseau anglais entrant en rade de Saint-Jean-de-Luz. (Goyetche, *op. cit.*, p. 89.)

1. Mém. des hab. de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure (*Et. hist. et relig. du dioc. de Bayonne*, 1903, p. 561). — Ces vaisseaux partirent en 1627, mais n'y restèrent que quelques mois, ayant été rappelés au siège de la Rochelle. (Goyetche, *op. cit.*, p. 77.)

2. *Ibid.*, pp. 128, 157, 159. — La marine du pays basque se transforma à cette époque et de nombreux vaisseaux furent armés aux XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'à la fin des guerres de la Révolution et de l'Empire, en vue de la course en mer; les corsaires basques sont restés célèbres (cf. C. Duvoisin, *Vie d'Et. Pellot, d'Hendaye;* E. Ducéré, *Les Corsaires basques et bayonnais*, dans le *Bull. Soc. des sc. et arts de Bay.*, 1896); d'autre part, plusieurs documents émanant des habitants de Saint-Jean-de-Luz les montrent se détournant de plus en plus de la grande navigation. (Cf. *Corresp. admin. sous Louis XIV*, t. III, p. 354; *Et. hist. du dioc. de Bayonne*, 1903, p. 561).

3. C'est en considération de cette situation que la commune d'Urrugne, qui comprenait alors les bourgs d'Hendaye et du « Bout du Pont » (Ciboure), obtenait régulièrement le renouvellement de ses exemptions de droits du fisc (Lettres pat. des 8 juill. 1565, 22 déc. 1575, 29 nov. 1596, *Arch. nat.* X1a, 8632, f° 460, et 8642, f° 318) : il s'agit ici des droits portant sur les marchandises, car le Labourd n'était soumis à aucune taxe royale.

tions des campagnes de leurs travaux patients et pénibles dont ils risquaient toujours de ne pas recueillir le fruit, et pour leur donner le goût de carrières moins indépendantes et plus brillantes.

Il ne faut donc chercher ni dans la pêche ni même dans le voisinage de la mer la cause qui pouvait fournir à l'expansion de la race les conditions nécessaires pour développer chez celle-ci la formation particulariste. L'influence de cette industrie n'est cependant pas négligeable. Il est certain qu'un travail qui oblige à braver une mer pleine de dangers, et à traverser l'océan à une époque où ces parages étaient inconnus, sous un climat dont les brouillards et les glaces devaient remplir de terreur l'âme de nos Basques habitués à une température de printemps constant, au milieu de dangers sans nombre et avec la certitude à peu près complète de ne recueillir aucune aide d'autres voyageurs, un tel métier exige de la part de ceux qui s'y livrent une dose d'énergie et d'initiative peu commune; les jeunes gens qui s'embarquent pour de pareilles expéditions avaient autant de chances pour rester en route que pour revenir au pays; il fallait donc qu'ils n'eussent pas au cœur un culte trop intense du foyer natal qui pût contre-balancer à leurs yeux les espérances de gain qu'ils allaient chercher au delà des mers. Et cette influence agit non seulement sur les pêcheurs, mais même sur les populations de l'intérieur purement agricoles : car, outre l'action qu'exerce toujours sur le caractère le contact du voisinage, les familles de laboureurs devaient certainement fournir des matelots pour ces expéditions, à l'époque où la pêche était prospère et occupait 3.000 marins à la fois. Telle est la cause de cette apparence d'inconstance et de légèreté aventureuse que remarquent les seigneurs du XVIIe siècle chez les Labourdins, comme le comte de Guiche dans sa lettre déjà citée, les contrôleurs généraux dans leur correspondance, le conseiller de l'Ancre qui écrit qu'ils « n'y ayment ny leur patrie, ny leurs femmes et enfants »; il faut croire que ce témoignage, manifestement partial [1], est exagéré, et qu'Oihénart est plus près de

1. *Tabl. de l'inconst. des mauvais anges*, p. 35. — De l'Ancre avait été chargé de réprimer l'épidémie de sorcellerie qui sévissait dans le Labourd depuis la fin du

la vérité lorsqu'il écrit qu'ils sont aussi fidèles à leurs devoirs de citoyens qu'à ceux de fils, d'époux ou de fiancés [1]; comme tous les seigneurs de leur temps, les personnages dont je cite les appréciations étaient imbus de la formation communautaire, et considéraient très sincèrement comme des défauts sociaux ce qui était précisément un signe de formation particulariste [2].

Le mouvement d'émigration qui aurait pu se produire au début du XVIIIe siècle ne trouvant plus d'issue vers les pays neufs qui échappaient aux émigrants basques en même temps d'ailleurs que l'instrument de transport, le navire de pêche, ceux-ci furent contraints de se tourner du côté des pays occupés : ils allaient en Espagne, qui était alors le lieu de destination de tous les émigrants [3]. Nous verrons, dans notre prochaine étude, quelles étaient les conditions de travail qui les y attiraient : ce pays, étant occupé et mal occupé, ne pouvait exercer une action décisive sur la formation sociale de ces individus; mais, à la différence des émigrants des autres provenances, qui ne se fondaient pas avec la population et rentraient au pays natal aussitôt après avoir gagné quelque argent, nos Basques y restaient, au point de diminuer sensiblement la population du Labourd, et

XVIe siècle (comme d'ailleurs un peu dans tout le sud-ouest, par suite de l'anarchie des esprits en matière religieuse, cf. Dubarat, *Le Missel de Bayonne*, p. CCCXXX), et cherchait l'explication de ces erreurs, qui relevaient bien plus de la thérapeutique que de la justice, mais auxquelles il ajoutait foi aussi sincèrement que les pauvres déments qu'il tourmentait; on voit quelle dose de clairvoyance et d'impartialité pouvait apporter dans ses appréciations un observateur aussi prévenu, dont l'ouvrage n'est qu'un tissu de naïvetés odieuses et grotesques.

1. *Noticia utriusque Vasconiæ*, p. 408.

2. De l'Ancre nous en fournit lui-même la preuve quand, après avoir décrit les habitations isolées dans la campagne, entourées de leurs terres de labour, il ajoute que tous les chefs de famille se font appeler par le nom de leur domaine, laissant de côté leur nom de famille, comme aujourd'hui du reste, et il est tout scandalisé de cet usage, car, dit-il, tout homme sensé doit au contraire prendre à tâche de perpétuer son nom de famille (*op. cit.*, p. 42); un tel argument dénonce bien le communautaire.

3. En 1595, il y avait, dans la province de Valence, 30.000 Français, principalement Auvergnats, Gascons, Béarnais ou Limousins, travaillant la soie et le fer ou cultivant l'olivier, le riz et le mûrier; en Aragon et en Catalogne, il y avait beaucoup de Provençaux faisant de la ferronnerie; en 1615, il y avait en Espagne plus de 200.000 Français. (Montchrétien, *Traicté de l'Œconomie politique*, 1615, éd. 1889, p. 315-318.)

faisaient de réelles fortunes dans le commerce des laines, dans la fabrication des tuiles, des briques, du charbon[1]. Il n'y avait donc là non plus aucune circonstance qui pût orienter la formation particulariste de ce type vers le développement que nous constatons actuellement. Nous devons donc examiner quelles sont les nouvelles conditions qui se sont fait jour depuis ce temps.

Après les événements de la fin du XVIIIe siècle qui réduisirent la population du Labourd, et dont j'ai parlé, l'expansion de la race devait naturellement s'arrêter jusqu'à ce que les vides eussent été comblés. Elle reprit en 1832, et c'est de cette date que part le courant actuel, qui se dirige d'une façon continue du côté de la République Argentine, du Chili et de la Californie. J'emprunte les renseignements historiques qui suivent à une très précise et très intéressante étude de M. Louis Etcheverry et à l'ouvrage de M. Francisque Michel[2]. L'émigration dans les Basses-Pyrénées fut provoquée par une maison anglaise, *Lafone and Wilson*, qui cherchait à constituer une colonie agricole à Montévideo : jusqu'en 1845, le mouvement s'établit lentement; puis il se précipita jusqu'en 1856 par suite de la disette de 1847, de la crise viticole, et surtout des réclames faites par les agences d'émigration, dont les agissements éveillèrent l'attention des pouvoirs publics au sujet des marchés passés entre elles et les émigrants; mais le courant paraît s'être régularisé depuis, par rapport à l'excédent des naissances sur les décès, et la diminution de la population du département, qui était de 9.770 pendant la période 1836-1861, n'est plus que de 5.178 pour la période 1876-1901. Il est permis de penser que cette régularisation a été bien plus parfaite pour les arrondissements de l'ouest du département que pour ceux de l'est, car pendant les mêmes intervalles, la diminution de la population des Hautes-Pyrénées passe de 3.991 pour la première période à 22.491 pour la seconde, alors que

1. *Ibid.; Archives nation.* H'83, 1172; *Lettres des Contrôl. gén. des fin.*, janv. 1691; Butel, *loc. cit.*, t. XV, p. 277; *Le paysan d'Ainhoa*, O. E., t.V, p. 241.

2. L. Etcheverry, *L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant 60 ans*, 1892; Fr. Michel, *Le Pays basque*, 1856, p. 193. Cf. les *Statistiques de la France*.

pourtant l'excédent des naissances, qui était de 23.903 pour la première période, se change en un excédent de décès pour la seconde. De plus, avant 1861, un grand nombre de ménages avec enfants quittèrent le département; après 1865, ce sont les célibataires qui fournissent le principal contingent, et les jeunes gens de 10 à 20 ans fournissent 40 % d'émigrants, tandis qu'ils n'en fournissent que 17 à 18 % en France. Enfin, avant 1856, la population urbaine perd 11 % de ses habitants, et la population rurale 3 %: au contraire, depuis 1861, ce sont les agriculteurs qui fournissent le plus d'émigrants, 53 et 44 %, contre 30 % en France. Ces chiffres montrent bien que le courant est devenu normal et provient uniquement de la tension produite dans la population par l'excédent des naissances, qui passe de 32.299 pour la période 1836-1861 à 35.019 pour la période 1876-1901 [1].

Voilà donc comment le paysan basque du Labourd a fini par trouver l'issue qui était nécessaire à l'expansion de la race pour compléter sa formation dans le sens particulariste. Or, par la force d'une inéluctable nécessité inhérente aux lois sociales, ce nouveau facteur manifeste ses effets au moment précis et dans la mesure où il fonctionne; c'est en effet dans le cours du XIXe siècle seulement, nous l'avons vu, que les caractères particularistes du type basque peuvent être discernés avec une certaine netteté; jusqu'alors, ces caractères existent, mais incomplets et atténués par la formation communautaire. En second lieu, si le type basque ne présente pas un aspect de formation particulariste plus développée, il faut s'en prendre uniquement à l'inten-

1. Les chiffres suivants montrent que l'émigration a été un élément de prospérité et non de ruine pour le pays : l'étendue des terres non cultivées passe de 338.596 hectares en 1840, à 281.667 en 1882 et 281.264 en 1901; le rendement par hectare était évalué pour le blé à 10 hectol. 5 en 1840, 14,36 en 1880, 11,50 en 1901, pour le maïs à 16,36 en 1840 20,32 en 1880, 24 en 1901. La moyenne des jeunes gens inscrits aux tableaux de recrutement est de 11,21 sur 1.000 habitants français, alors qu'elle n'est que de 8,38 en France; la moyenne des maintenus est de 9,51 dans le département contre 7,91 en France. La natalité n'a baissé que de 1 p. 1000 dans le département contre 5 p. 1000 en France entre 1831 et 1886. Pendant toute la période, 79.000 émigrants ont quitté le département; sa population n'a diminué que de 4.729 habitants. Or ces chiffres concernant le département tout entier, il est certain, d'après la considération qui a été émise tout à l'heure, que ceux qui sont relatifs à la région qui nous intéresse seraient encore plus favorables.

sité avec laquelle entre dans sa constitution ce deuxième élément, et cette constatation nous permet de vérifier avec précision l'exactitude de la loi que nous dégageons de tous ces phénomènes : tant que les émigrants n'ont été chercher en Amérique que des situations où l'on peut sans doute faire fortune, mais qui touchent plus au commerce qu'à l'agriculture, les effets de cette émigration sur l'évolution sociale sont restés atténués; mais il n'est pas douteux que si leurs occupations avaient consisté principalement dans la création d'exploitations agricoles proprement dites, comme le firent les Anglais lorsqu'ils ont colonisé les États-Unis au XVIIe siècle, ils auraient, eux aussi, constitué un nouveau type social à formation particulariste développée; et c'est ce qui se produira si le mouvement qui les pousse actuellement dans cette voie de l'agriculture continue à s'accroître.

Étant donné l'état actuel de la science sociale, on se demandera peut-être ici d'où est venue cette différence entre les deux catégories d'émigrants que je viens de citer, et pourquoi la formation particulariste, qui a produit cet effet de pousser à la création du domaine agricole les émigrants anglais du XVIIe siècle et ceux de nos jours qui vont aux États-Unis ou qui en partent sans même y être toujours obligés par les nécessités dont j'ai parlé plus haut, n'avait pas produit jusqu'à ses dernières années ce même effet chez les Basques. La solution de ce problème est aisée. En premier lieu, le territoire des États-Unis était vraiment inoccupé lors de la fondation des premières colonies, n'étant habité que par des populations de chasseurs désorganisés; celui des États de l'Amérique du Sud était au contraire occupé depuis des siècles et exploité de la manière que l'on sait par les Espagnols. Il y a entre les conséquences de ces deux situations toute la différence qui distingue l'émigration en pays neuf de celle qui se dirige vers des terres qui sont occupées, au moins partiellement, par des populations à formation communautaire; l'explication de cette loi sociale, dont nous avons déjà rencontré dans cette étude d'autres applications, réside dans l'influence du milieu ambiant à laquelle on n'échappe jamais entièrement : on connaît suffisamment pour que je n'aie

pas besoin d'insister, celle qu'exerce le milieu américain anglo-saxon sur tout émigrant qui vient s'y implanter, à la condition que sa propre formation originaire ne soit pas radicalement antinomique comme celle des nègres ou des Chinois; l'action de la société hispano-américaine sur l'émigrant basque ne pouvait pas être un élément de développement pour le particularisme de celui-ci, bien au contraire. En second lieu, les lois sociales ne fonctionnent pas sur une matière inerte, mais sur un être doué d'une activité libre et consciente dont les lois propres doivent toujours entrer en ligne de compte dans le fonctionnement des premières : or l'homme n'use pas de cette faculté qu'il possède de choisir à son gré la direction de son activité pour se placer volontairement dans une situation pénible et difficile, quand même il pourrait en retirer un développement de son être et de sa formation sociale, mais au contraire pour acquérir le maximum de jouissances matérielles immédiates avec le minimum d'efforts; pour qu'il en soit autrement, pour que l'homme se soumette, pouvant s'y soustraire, à la loi du développement qui lui fait acheter son élévation dans l'échelle des êtres au prix de peines et de souffrances, il faut qu'il ait déjà atteint un niveau intellectuel et moral qu'on ne rencontre que chez les peuples vraiment supérieurs : or on ne peut pas plus comparer l'émigrant basque, produit récent du domaine agricole par lequel il ne s'est laissé façonner qu'après toutes les résistances et les difficultés que nous connaissons, à l'Américain anglo-saxon dont la formation s'est perfectionnée dans trois étapes successives, toujours dans le sens particulariste, depuis les fiords de la Norwège où cette formation s'est ébauchée, en passant par la plaine saxonne et par l'Angleterre, qu'on ne peut comparer, — pour suivre une image frappante de Henri de Tourville [1], — une eau-de-vie qui a passé par toutes les préparations successives de la fermentation du jus de raisin, de la distillation dans un alambic, de l'action du temps en vase clos, etc., avec ce même jus lorsqu'il sort du pressoir.

1. *Science sociale*, t. XXXI, p. 42-43.

Nous trouvons dans ces observations l'explication adéquate du type basque actuel. L'Espagnol, à la Plata comme en Californie, comme dans toutes ses colonies, a toujours employé les procédés qui permettaient de s'enrichir rapidement et sans efforts trop intenses : commerce et élevage extensif, il n'y a jamais fait autre chose; conformément à la loi qui vient énoncée, l'émigrant basque arrivant dans une organisation déjà constituée, a trouvé le procédé avantageux et s'y est plié d'autant plus facilement que son aptitude native pour le commerce y trouvait un emploi plus immédiat. Il faut d'ailleurs remarquer que les premiers colons qui voulurent cultiver la terre rencontrèrent un obstacle sérieux de la part des éleveurs dont les propriétés étaient trop considérables pour avoir des limites bien précises : « Le libre parcours des bestiaux, tel fut le grand obstacle à l'initiative agricole : les colons devaient veiller constamment aux abords des cultures, et souvent n'arrivaient à chasser le bétail qu'après la dévastation complète de leurs champs. De là de continuelles discussions, suivies parfois de luttes à main armée entre les estancieros et les colons. Ceux-ci ont fini par l'emporter : des clôtures en fil de fer entourent les pâturages[1]. » Tel a été le mécanisme de l'émigration basque dans le cours du XIXe siècle ; mais peu à peu l'encombrement s'est produit dans cette branche et, effectuant une nouvelle pression sur l'expansion de la race, a obligé les émigrants à se diriger résolument dans la voie de la création de domaines agricoles dans les terres moins occupées de l'intérieur; aussi assistons-nous actuellement à un essor prodigieux des « États-Unis de l'Amérique du Sud »; il leur faudra du temps avant d'avoir réussi à se dégager des liens d'origine communautaire qui ont trop longtemps retardé et même empêché leur développement; quand ce résultat sera atteint, le spectacle qu'offriront les deux continents américains en face l'un de l'autre ne sera pas dépourvu d'intérêt.

1. Reclus, *Géogr.*, t. XIX, p. 768. « Souvent les prétendues révolutions politiques de l'intérieur ne sont autre chose que des conflits entre estancieros, qui lancent l'une contre l'autre leurs bandes de vassaux ou *inquilinos*. »

Nous comprenons maintenant comment les conditions du lieu, aidées sur certains points et contrariées sur d'autres par l'apport originaire de la race, ont ébauché dans le type basque la formation particulariste; comment le développement de cette formation a été entravé par les conditions dans lesquelles l'ex- [illegible] de la race pouvait fonctionner; comment enfin les nouvelles conditions qui s'offrent à cette expansion permettent un développement progressif de cette formation. Ce dernier terme de l'évolution du type social se réalisera-t-il? L'emploi de la méthode scientifique d'analyse sociale n'autorise pas les prédictions; mais nous pouvons examiner quelles lois sont en jeu et savoir, suivant les conditions qui se présenteront, quelles conséquences en découleront. J'ai démontré ailleurs[1] que le peuple basque perdra de plus en plus son isolement et les caractères de langage, de tradition, etc., qui le distinguent ethnologiquement; ces caractères, purement extérieurs, sont accessoires dans le sujet qui nous occupe; mais ce qui est plus important, c'est que, dans ce contact plus fréquent avec les sociétés ambiantes, la race aura à subir l'influence d'individus à formation communautaire désorganisée, français et espagnols; cette influence ne sera évidemment pas favorable au maintien de la formation particulariste; mais il est permis de croire qu'elle ne sera pas décisive, et ne prévaudra pas contre les éléments de vitalité qui sont les produits directs des conditions du travail et de la propriété. D'autre part, le développement agricole des pays relativement neufs dont j'ai parlé tout à l'heure ne paraît pas devoir s'arrêter, bien au contraire, et il est probable que les jeunes gens qui quittent le pays basque jouiront encore pendant longtemps de la faculté de s'y créer des exploitations indépendantes. Mais le domaine aggloméré, cette chaudière qui distille les émigrants, pourra-t-il continuer encore pendant longtemps à fonctionner? On sait, en effet, que la culture intégrale, qui est celle de ces domaines comme d'ailleurs de la plupart des exploitations agricoles dans nos régions, ne répond plus

1. *Quelques mots sur les traditions locales*, dans les *Études hist. et relig. du doc. de Bayonne*, août 1901.

aux exigences actuelles du commerce et de l'exploitation du sol : la démonstration en a été faite d'une manière très scientifique et à l'aide d'observations très exactes par M. Dauprat[1], auxquelles je renvoie toutes les personnes que les questions relatives à l'agriculture dans nos régions peuvent intéresser : la question consiste donc à savoir si ces conditions nouvelles permettront le maintien du domaine aggloméré simultanément à culture spécialisée, ou si celle-ci entraînera une autre organisation du domaine. De cette question découle celle qui consiste à se demander si la constitution de la famille, qui dépend intimement, nous le savons, de celle de la propriété, aura à subir des modifications, et, dans l'affirmative, si ces modifications se feront sentir sur le mode d'établissement des enfants. Je me borne à poser le problème qui, pour intéressant qu'il soit, dépasse mon sujet et que les événements seuls, peut-être, arriveront à résoudre.

G. Olphe-Galliard.

1. *La révolution agricole suivant la méthode d'observation*, dans la *Science sociale*, t. XXVIII et suiv., et nouvelle édition à part dans les 5e et 15e fascicules de la *Science sociale*, 1904-1905.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris

UN TYPE DE COLONISATION ADMINISTRATIVE

LA CRISE COLONIALE

EN

NOUVELLE-CALÉDONIE

PAR

Marc LE GOUPILS

Ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

SOMMAIRE

I. **Les origines de la crise.** — Les opinions successives sur la Nouvelle-Calédonie. — La légende de la « petite colonisation agricole ». — Les idées préconçues de M. Feillet. — La suppression du Bagne. — L'appel aux émigrants agricoles. — La crise minière et agricole. — Le rappel de M. Feillet. — La nomination de M. Picanon. — L'installation et l'influence du Bagne.

II. **Le travail et les produits.** — Géographie, climat et population. — La race calédonienne et la vie sociale. — Le mouvement économique. — Les produits minéraux et agricoles. — Ceux qui peuvent être exportés. — Les difficultés qui s'opposent au développement de la culture. — Les moyens de communication. — Leur insuffisance. — Le « Tour de côtes ».

III. **La tentative de colonisation agricole et la crise.** — L'origine et le développement de l'élevage. — L'insuffisance du marché local. — Les difficultés de l'exportation. — Pourquoi l'élevage ne peut servir de base à la colonisation. — Cultures diverses; les difficultés qu'elles présentent. — La culture du café. — Comment M. Feillet en fit le pivot de la colonisation. — Les émigrants attirés par de séduisantes promesses. — Comment cette expérience a échoué et, avec elle, l'essai de la « démocratie rurale ».

IV. **La colonisation doit s'appuyer sur la production minière.** — L'importance de l'extraction minière. — Présence du fer et du cuivre. — Exploitation du nickel, du cobalt et du chrome. — Nécessité de développer ces exploitations par le traitement du minerai sur place. — Cela est rendu possible par la découverte récente et l'exploitation prochaine du charbon. — Le régime fiscal des mines. — Mesures malheureuses de l'administration. — L'erreur renouvelée de la « démocratie minière ». — Diminution graduelle de la main-d'œuvre indigène. — On n'a pas su s'attacher les Canaques. — Importance du Bagne, au point de vue de la main-d'œuvre et de la consommation. — Il a été le grand instrument des travaux publics. — La main-d'œuvre asiatique, ou océanienne.

V. **L'arbitraire administratif.** — Grands emprunts, grands travaux et petits résultats. — La population en face de l'Administration. — Les amis et les ennemis de l'Administration. — Singulière application des règlements administratifs. — L'omnicompétence du Gendarme. — La puissance des tribunaux administratifs et du gouverneur. — Les conséquences de l'erreur d'un gouverneur.

Cartes. — Carte de la Nouvelle-Calédonie. P. 17. — Carte du chemin de fer de Nouméa à Bourail. P. 79.

UN TYPE DE COLONISATION ADMINISTRATIVE

LA CRISE COLONIALE

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Je me propose d'étudier ici, à la lumière d'une méthode avec laquelle les lecteurs de cette Revue sont familiers, la Nouvelle-Calédonie et la récente expérience de colonisation dont elle vient d'être l'objet. On verra combien il est fâcheux que la sûreté de cette méthode ait manqué à l'expérience elle-même, ou plutôt à l'expérimentateur... qui ne l'eût point instituée.

Nous ne décrirons pas cette île, qui a été fort exactement reconnue et décrite par de bons géographes ; mais nous dégagerons son image des trompeurs et funestes embellissements qu'y ont ajoutés, depuis une dizaine d'années, une propagande coloniale plutôt zélée que bien informée, et le reportage hâtif des globe-trotters. Cette colonie sait aujourd'hui, après une longue période de surexcitation, dont elle est à peine responsable elle-même, que le *bluff*, meurtrier à la population nouvelle qu'il attire brutalement, est nuisible aux intérêts de celle qui se crée normalement.

I

LES ORIGINES DE LA CRISE

Convenons-en : il y a trente ans, la géographie française traçait de la Nouvelle-Calédonie un tableau, dont aucune ligne essentielle n'est à changer.

Pour ne citer qu'un géographe, M. Onésime Reclus représentait cette colonie comme une possession d'un mince intérêt pour l'expansion de la France, et l'on ne voit point aujourd'hui que ni la valeur militaire de cette île, dont le chef-lieu était surpris le 7 juillet 1904 par une compagnie de débarquement du *Protet*, ni le rayonnement commercial et moral dans la Polynésie de sa population de 25.000 Européens permettent d'en parler beaucoup plus favorablement.

Le géographe ne félicitait point cette terre d'avoir été choisie pour recevoir, par l'établissement du Bagne à Nouméa, toutes les impuretés de la métropole, et il appréciait assez sévèrement la stérilité de l'œuvre coûteuse et fastueuse de l'Administration pénitentiaire.

Mais l'île ne lui apparaissait point comme une terre de Chanaan, où il eût plutôt convenu d'appeler à grands cris les paysans du bon pays de France. Il la proclamait impropre à la culture dans son ensemble, et favorable seulement à un élevage peu intensif, sur lequel d'ailleurs il se faisait quelques illusions. Ce fut, jusqu'en 1894, l'opinion unanime de tous les Calédoniens. En effet, de 1879 à 1887, la Nouvelle-Calédonie fut « fouillée

à fond et magistralement topographiée par une mission militaire »[1]; il n'apparaît nulle part que cette étude, d'un caractère spécial il est vrai, et faite apparemment par des gens que la géométrie absorbait, ait apporté aucune révélation intéressante sur la valeur agricole du pays.

Enfin et surtout, le géographe affirmait que la vraie et grande richesse de la Nouvelle-Calédonie consiste en son merveilleux domaine minier. Et c'est ce que reconnaissait encore, en 1900, M. Jean Carol, — qu'une complaisance exagérée pour la formule alors nouvelle de « la Calédonie agricole » n'aveugla pourtant point — par cette vérité : « Sans ses mines, qui lui ont déjà valu quelques périodes prospères, la Nouvelle-Calédonie serait depuis longtemps rayée du nombre des colonies vivantes[2]. » Au surplus, je ne vois point chez le géographe trace de l'opinion que cette richesse, pour considérable qu'elle puisse être, soit de nature à assurer à l'île un intensif peuplement européen.

La copieuse et docte thèse que M. Augustin Bernard[3] a consacrée à la Nouvelle-Calédonie, vaste et complète enquête sur toutes les ressources et sur l'histoire de la colonie, témoigne elle-même d'un optimisme assez prudent. On peut dire que ce savant ouvrage a peu contribué à la faire connaître du grand public français, qui a continué à l'appeler « la Nouvelle », et à en savoir vaguement qu'elle comptait plusieurs milliers de bagnards et quelques centaines d'éleveurs et de mineurs.

En 1894, changement à vue. La Nouvelle-Calédonie, saisie soudainement d'une foi ardente en ses destinées, par l'intermédiaire de l'*Union coloniale française*, qui publie le premier *Guide de l'Emigrant en Nouvelle-Calédonie*[4], convoque la population

1. Jean Carol, *La Nouvelle-Calédonie minière et agricole*, Ollendorf, Paris, 1900 J'aurai souvent à citer cet ouvrage, riche en choses vues, en détails exacts, mais d'un optimisme dont presque toutes les prévisions ont été déçues.

2. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, xv.

3. Augustin Bernard, *La Nouvelle-Calédonie*. Hachette, Paris.

4. Chailamel, éd. Paris, 1894. Ce premier *Guide* fut bientôt remanié pour répondre aux besoins d'une propagande plus intensive. Cette publication passa enfin au compte du Ministère des colonies, qui la fit une seconde fois remanier. Sous ses trois formes, cet opuscule a été nuisible.

de la métropole à venir l'aider à mettre en valeur son domaine.

Cette année-là naissait, non pas en Nouvelle-Calédonie, mais en Europe, la légende de « la petite colonisation agricole », légende qui, admirablement orchestrée, attira, en moins de cinq ans, sur une terre jusque-là décriée, quelques milliers de petits colons, et plus de quatre millions d'argent, tirés du bas de laine français.

Nul doute qu'il ait été découvert là-bas, cette année-là, des richesses inconnues et insoupçonnées. En effet, le premier *Guide de l'Émigrant*, comme le feront, et bien plus nettement encore, les Guides qui le remplaceront, met fort judicieusement l'émigrant en garde contre l'élevage, déjà rejeté, ainsi que nous l'avons vu, par les géographes anciens. Bien plus vigoureusement encore il les met en garde (et je continue à l'approuver) contre l'industrie minière : « Ce genre de travail, dit-il, me paraît *peu fait pour tenter les Européens*, à moins qu'ils n'en veuillent faire qu'un moyen de subsistance passager, ou que leurs aptitudes spéciales ne leur permettent d'être pris comme contremaîtres ou chefs de chantiers [1] ». Ce qui a été découvert, c'est la « Calédonie agricole ».

Qu'il me soit permis de souligner ici un phénomène, dont l'importance sera mise en évidence beaucoup plus loin, à savoir que l'industrie minière calédonienne, au temps même où de téméraires amis de ce pays entreprirent d'y dériver un considérable courant d'émigration française, ne fut considérée par personne comme devant concourir largement au peuplement européen de la colonie. En 1894, le *Guide de l'Émigrant* prévient l'Européen contre la mine. En 1900, dans un rapport au Congrès colonial international, M. Louis Simon, alors délégué de la colonie, représente la Nouvelle-Calédonie comme « le type de la colonie de peuplement par la petite colonisation [2] » ; mais ce rapport, voué à la colonisation agricole, ignore volontairement la mine calédonienne.

1. *Guide de l'Émigrant*, Challamel, éd. Paris, 1894, p. 78.
2. *Congrès international colonial*. Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances 1901, p. 97.

Enfin, s'il est possible que l'initiateur même de ce mouvement — commettant en cela une nouvelle erreur — ait déclaré, en 1900, que « huit à dix mille ouvriers mineurs seraient nécessaires à l'industrie minière dans les trois ou quatre prochaines années[1] », rien ne saurait infirmer une multiple propagande exclusivement agricole, des centaines de décrets organisant cette vie nouvelle, et de solennelles déclarations qui formulent avec précision l'ambition « d'asseoir la fortune de la colonie sur des bases inébranlables, sur celles qui font de notre vieille France un roc défiant toutes les tempêtes, d'établir en Nouvelle-Calédonie une solide et vigoureuse démocratie *rurale* faite à l'image de la grande démocratie française. » (*Gouverneur Feillet : Discours au Conseil général,* 2 mai 1898.)

M. Feillet, nommé en 1894 gouverneur de cette possession française, découvrit donc une richesse agricole insoupçonnée des ingénieurs militaires, dédaignée par les prospecteurs de mines, méconnue par la routine des éleveurs, à moins qu'elle ne fût tenue secrète, comme il s'en persuada, par leur jalousie intéressée. Il a raconté lui-même et fait raconter par d'autres la genèse de cette découverte : je la rapporterai pour autant qu'elle sera instructive.

« Lorsque je fus nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en 1894, racontait-il quatre ans plus tard au Conseil général, sans avoir rien arrêté du programme, je partis avec *le projet bien nettement formé de faire l'œuvre de colonisation qui est devenue mon principal objectif...* » (2 mai 1898, *Compte rendu du Conseil général*).

Dans ce temps même, l'industrie minière souffrait d'une de ces crises périodiques qui l'affectent si gravement, et la colonie était très mal en point. Mais M. Feillet se souciait peu des vieilles misères d'un pays auquel il apportait un élixir qui le devait renouveler, et il explora son île. M. Jean Carol[2], à qui il en a fait confidence, nous raconte qu'il n'échappa point d'abord « non

1. *Congrès international colonial.* Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances 1901, p. 56.

2. Jean Carol, *op. cit.*, p. 69.

seulement à la prévention que ses connaissances géographiques avaient pu créer dans son esprit, mais à l'effet *déprimant d'un premier regard jeté sur l'île* ». Mais un *projet bien nettement formé en France* ne cède pas à une première impression, fût-elle renforcée par des connaissances géographiques, et aussi, répétons-le, par l'unanimité de l'opinion de toutes les compétences locales. « Mais, poursuit M. Carol, après l'inévitable déception du début, je veux dire après ce classique voyage du tour de côtes, qui ne lui avait montré que l'écorce de l'arbre, tandis que la sève était à l'intérieur, M. Feillet eut la curiosité d'explorer son île. Ce fut, au point de vue qui le préoccupait, *une série de découvertes, une complète révélation*[1]. »

A l'encontre de tous les explorateurs de l'île, civils ou militaires, aux yeux de qui cette richesse avait échappé, à l'encontre de tous les agriculteurs du pays qui la niaient, à l'encontre des résultats de vingt expériences, dont l'échec recommandait au moins la prudence, M. Feillet reconnut et, étant donné son tempérament, décréta que cette île décriée pouvait offrir 150.000 hectares[2] d'excellente terre à la plus rémunératrice des cultures tropicales, à celle du café. La base d'une démocratie rurale était trouvée; démocratie à laquelle d'ailleurs on n'offrait point une destinée étroite et mesquine. Les plus vieilles lois économiques étaient renversées au profit d'une si généreuse entreprise : comme dans le royaume des cieux, les plus pauvres y étaient les mieux lotis. Le capital était menacé de n'éprouver là-bas que des mécomptes; mais un revenu de 80 p. 100 était promis spécialement aux petites gens de grand courage dont le bas de laine ne contiendrait pas plus de 5.000 francs[3].

Mais aussi foin du nickel, du chrome, du cobalt et du cuivre calédoniens, à l'exploitation desquels se gaspillait étourdiment l'énergie du pays! Qu'était-ce que cette exportation d'une valeur moyenne de 8 millions de francs, dont se targuait inconsidérément cette industrie, au prix de l'avenir que l'agriculture nou-

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 69.
2. Jean Carol, *op. cit.*, p. 73.
3. *Guide de l'Émigrant en Nouvelle-Calédonie.* Challamel, éd. Paris, 1897.

velle ouvrait devant ce pays? La « Calédonie agricole » annonça, « pour le jour où toutes les terres à café de l'île seront mises en valeur, une production annuelle de 300.000 quintaux, représentant une valeur de 60 millions de francs[1] ». Encore n'osait-on pas imprimer les chiffres avec lesquels on jonglait à Nouméa autour de M. Feillet, 100.000 tonnes de café représentant une valeur de 200 millions de francs!

Le *projet bien nettement formé*, que M. Feillet apportait de France, comportait naturellement l'éviction du Bagne de l'Eden qu'il ouvrait à la démocratie. La suppression de la Transportation fut donc débarquée par lui à Nouméa, en même temps que le reste du programme dont elle était une des maîtresses pièces. Il est à peu près démontré que cet administrateur, qui venait de St-Pierre et Miquelon, emporta de Paris la promesse formelle qu'il serait autorisé, si la réalité lui paraissait confirmer ses présomptions, à retrancher plus de 15.000 individus d'une population blanche qui en comptait environ 25.000. Le plus étrange, à vrai dire, n'est pas que la promesse ait été sollicitée, mais qu'elle ait été accordée.

On s'étonnerait qu'un esprit aussi hardi, et qui escomptait si crânement l'avenir, eût consenti à laisser son Paradis reconquis s'attarder en une rusticité primitive et routinière. Il entrait dans le *projet bien formé* de M. Feillet de l'outiller à l'instar des plus actives collectivités modernes. « Pour que le port de Nouméa remplisse sa destinée, disait-il, le 10 décembre 1898, pour qu'il puisse devenir l'*entrepôt commercial de la Polynésie*, la construction d'un bassin de radoub s'impose. » Bassin de radoub et wharf furent projetés, votés, commencés. Une drague puissante fut achetée. On commença un chemin de fer de 170 kilomètres, amorce du futur circuit calédonien, qui devait drainer les richesses de l'île née enfin à la vie moderne. Que dis-je? Le temps du *futur* céda dans la langue officielle la place au temps du *présent*, et les informations coloniales de la presse métropolitaine retentirent du bruit ininterrompu des prétendues inau-

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 96.

gurations de tous les grands travaux publics de la colonie.

« Je ne crois pas m'avancer imprudemment, dit, dans une Notice publiée par l'*Union agricole calédonienne* pour l'Exposition de 1900, une voix qu'il est aisé de reconnaître, en déclarant que, dans dix ans seulement, la Nouvelle-Calédonie jouira d'une prospérité presque sans égale dans notre histoire coloniale. »

M. Carol, témoin oculaire de tant de merveilles nées ou annoncées, écrivait à la même date : « Rien n'arrêtera le courant d'immigration qui s'est déterminé. Le foyer d'attraction est suffisant pour agir désormais par sa seule force[1]... L'œuvre est si solidement engagée que les successeurs les plus indolents de M. Feillet ne pourront se dérober à la nécessité de la poursuivre[2]. »

Et la colonie, qu'en pensait-elle? Un ami de l'œuvre de M. Feillet écrivait en 1897 à l'*Union coloniale :* « Le séjour de Nouméa est déprimant pour ceux qui viennent ici pour chercher fortune. Chacun s'évertue à leur représenter la colonie sous le jour le plus sombre[3] ». Les discours de M. Feillet n'ont cessé, pendant quatre années, de flétrir les « mauvais citoyens » qui défendaient leur pays et le bon sens contre ses entreprises. Quatre ans après son arrivée, le Conseil général de la colonie et le Conseil municipal de Nouméa opposaient encore à cette fantasmagorie une résistance désespérée. S'il faut en croire les statistiques électorales, la colonie, depuis l'été de 1898, a acclamé sans interruption son bienfaiteur. Je me réserve de démontrer plus loin qu'il est difficile à la Nouvelle-Calédonie de penser autrement que son gouverneur, quand celui-ci connaît son métier.

Jusque vers 1901, l'activité stérile et ruineuse des colons consommant leur capital, et surtout un regain réel de prospérité minière purent donner à des observateurs peu attentifs le change sur l'échec lamentable de l'œuvre de M. Feillet. « Nous pouvons le dire, s'écriait celui-ci le 6 décembre 1899, non seulement la crise a fini, mais nous sommes entrés en pleine période des va-

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 88.
2. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, xv.
3. *Quinzaine coloniale*, 1897.

ches grasses » et il invitait le pays à « couper les amarres, qui seules retenaient le vaisseau de sa fortune cinglant vers la haute mer », autrement dit à contracter un emprunt pour l'exécution des grands travaux énumérés plus haut. Nouméa put même encore affecter de croire que la colonie s'enrichissait, durant les douze mois que l'on mit à dévorer un emprunt de cinq millions dans des chantiers de chemin de fer.

En 1902, ce fut la débâcle générale, précipitée par une nouvelle crise minière, et impossible à masquer plus longtemps. M. Feillet fut rappelé brusquement, et M. l'inspecteur des colonies Picanon chargé d'aller liquider une situation, dont il n'a pas sans effort retenu plus d'une fois sur ses lèvres le nom véritable.

Mais la légende nouvelle est créée, et la terre du Bagne est devenue la Perle du Pacifique. Récemment un journal considérable signalait à ses lecteurs la grande activité avec laquelle étaient poussés les travaux de construction du chemin de fer de la Nouvelle-Calédonie! En vain la Brousse calédonienne a-t-elle enseveli sous ses buissons moqueurs la plupart des centres agricoles de l'ère nouvelle. En vain les émigrants ont-ils été ruinés par leurs essais de culture dans une proportion bien supérieure à celle des rendements par lesquels on les avait alléchés. En vain, du 1er janvier au 1er juillet 1904 seulement, les paquebots remportaient-ils plus de cinq cents fugitifs d'une île qui n'avait pas reçu beaucoup plus de 2.000 nouveaux habitants. En vain le bassin de radoub était-il abandonné, avant que d'être commencé, comme étant décidément un travail au-dessus des forces financières de la colonie, le wharf abandonné, faute d'argent, une drague laissée sans emploi, faute d'argent, 16 kilomètres d'un chemin de fer interrompu inutilisés, faute d'argent. Le 7 avril de la présente année, l'héritier de M. Feillet, le gouverneur Picanon, demandait à la colonie de contracter un emprunt de 250.000 francs, au profit des infortunés que l'on a fait venir de France en leur promettant du travail. « L'emprunt que nous sollicitons, disait-il en substance, n'est pas un *emprunt de travaux*, mais un *emprunt de travail*, c'est-à-dire destiné à procurer du travail

aux pauvres gens, qui actuellement, faute de besogne, meurent de faim[1]. » Pendant que la Nouvelle-Calédonie traverse une des crises les plus violentes de sa courte histoire, l'opinion abusée conserve d'elle l'image qu'en a répandue une réclame effrénée[2].

La géographie de la Nouvelle-Calédonie n'est point proprement à refaire, puisque aussi bien aucun livre sérieux n'a jusqu'ici accueilli les prospectus, qui ont pris la place des informations. Mais, à la fin de cette aventure, il n'est pas mauvais de rétablir les vérités qu'elle a le plus violemment dénaturées ou travesties, et, si elle contient quelques enseignements, de les dégager.

On a déjà commencé. M. Chailley-Bert, en une déclaration[3] où frémit l'indignation de sa bonne foi surprise, a rompu le lien moral de l'Union coloniale avec une entreprise, à qui cette utile société avait prêté un concours efficace. M. Depincé, à son tour, a publié, dans la *Quinzaine coloniale*[4], une étude judicieuse sur la situation économique et financière de la Nouvelle-Calédonie.

J'ai pensé que moi-même je pourrais parler avec quelque exactitude et quelque autorité des choses de là-bas. Ma recommandation auprès du lecteur sera que je viens d'y vivre six années, non point en touriste, ni même en fonctionnaire, mais en colon, que j'ai siégé pendant quatre ans au Conseil général de la colonie, et présidé pendant un an les délibérations de cette assemblée. En tout cas, ce serait là mon excuse d'avoir cru que je pouvais tenter l'entreprise, et même que je le devais.

La Nouvelle-Calédonie fut découverte en 1776 par le grand navigateur Cook, qui lui donna le nom qu'elle a conservé.

En 1853, des Missionnaires Maristes, qui possédaient quelques

1. *France australe*, Nouméa, 7 avril 1905.

2. Je dois à la vérité de déclarer que certaines organes de la presse locale conservent une fidélité farouche à un programme, qu'ils appellent fort congrûment un « credo ». L'un d'eux gourmandait récemment, en termes violents, M. le gouverneur Picanon de la tiédeur de sa foi à l'égard des trois articles essentiels du credo. Il est vrai que la dite feuille n'en était pas moins remplie d'avis ayant trait à des faillites ou à des liquidations judiciaires ; et son correspondant de Bourail informait ce partisan obstiné de la colonisation agricole que les concessionnaires de cette localité « sont réduits à se nourrir de racines et d'herbes ».

3. *Quinzaine coloniale*, année 1902, n° 140.

4. *Quinzaine coloniale*, année 1903, n° 163, 165, 166, 168.

assez précaires établissements au nord de la « Grande Terre » et dans l'Ile des Pins, assurèrent à la France la possession de l'archipel, qui fut d'abord placé sous la dépendance du gouverneur de Tahiti.

En 1864, se produisit l'événement qui, depuis quarante ans, domine les destinées de cette colonie. Dans cette île sauvage, que visitaient seulement des santaliers, des pêcheurs d'holothuries et quelques rares trafiquants, où le pavillon français n'abritait, aux environs de Fort-de-France (aujourd'hui Nouméa) qu'une poignée de colons hasardeux, la France transporta de Cayenne une partie considérable de ses *établissements pénitentiaires*.

Le Bagne importa là-bas tout d'une pièce, peut-on dire, la vie moderne. Des besoins énormes du monstre, dont la métropole se débarrassait, *naquirent en Nouvelle-Calédonie le commerce et l'industrie pastorale*. En 1867, au bout de dix-sept ans d'occupation, l'impôt foncier et les produits de la location des terres du Domaine ne donnaient encore que 44.000 francs. En 1877, treize ans après l'établissement du Bagne demeuré pendant tout ce temps, je prie qu'on le remarque, le seul et unique client de la population européenne installée *extra muros*, l'impôt foncier et les recettes du Domaine donnaient 904.000 francs. Mais le Bagne accaparait aussi, en la déshonorant, une terre grande comme trois départements français, et faisait d'elle « la Nouvelle », pays taré et redouté.

La découverte et l'exploitation de mines de nickel, de cuivre, de cobalt et de chrome mirent enfin, vers 1880, la Nouvelle-Calédonie en possession d'un élément de richesse moins artificiel, et commencèrent à l'affranchir de la domination du Bagne. A dire vrai, l'apparition de la mine ne donna guère de nouveaux consommateurs à l'élevage calédonien, mais elle donna au commerce un second client qui promit bientôt de dépasser en importance le premier. Ce nouveau venu ne se trouva aucunement incommodé du voisinage du Bagne. Au contraire, le Bagne presque exclusivement lui fournit longtemps à bon compte une précieuse main-d'œuvre, tant en condamnés qu'en libérés ayant fini leur peine. Mais, en même temps qu'elle enrichissait le pays,

cette industrie nouvelle y déterminait, par ses fluctuations et ses crises, une instabilité et une insécurité, que n'avait point connues la *période proprement pénitentiaire* de l'histoire de la colonie.

Le Bagne avait assuré à la Nouvelle-Calédonie une existence facile et réglée, mais fort médiocre, à tout prendre, et comme honteuse: l'industrie minière, une vie plus intense et plus féconde, mais agitée de convulsions. La Mine était née spontanément des entrailles du sol. Le commerce et l'industrie pastorale étaient nés eux-mêmes spontanément de conditions qui n'avaient point été produites exprès dans l'intention de leur donner naissance. La colonisation agricole, dont les mésaventures remplissent la troisième période de cette histoire, relève absolument de l'initiative officielle, aussi bien que l'introduction même du Bagne dans la colonie. Elle s'inspirait de la louable intention de rendre à la vertu une terre paradisiaque, on le croyait du moins, qu'on avait abandonnée au crime. Elle devait avoir pour effet de fonder sur les bases solides de l'agriculture la fortune calédonienne trop vivement secouée par l'inconstance de la Mine. M. Feillet n'en est point l'inventeur, et elle avait déjà, avant lui, produit quelques désastres, mais je ne contesterai point les titres très-sérieux au nom desquels il revendiquait cet honneur. Au nom de la colonisation agricole, et pour lui faire à la fois une place nette et un air salubre, le Bagne a été exterminé de la colonie... et la colonisation agricole est morte elle-même : ainsi peut se résumer cette troisième période, qui vient de se clore.

La terrible insurrection canaque de 1878, qui a laissé là-bas d'ineffaçables souvenirs, n'a été dans la marche du développement économique de la colonie qu'un incident, auprès des trois faits que je viens de signaler, l'établissement de la transportation, la naissance de l'industrie minière, et cette entreprise officielle de colonisation agricole qui avait pour corollaire l'élimination rapide de la population pénale.

II

LE TRAVAIL ET LES PRODUITS

L'archipel néo-calédonien est situé dans l'Océan Pacifique, entre les 19° et 23° de latitude sud, et les 161° et 166° de longitude est, — à peu près aux antipodes de la France.

Il comprend : la *Nouvelle-Calédonie* proprement dite, et les îles côtières, dont la seule, qui ait quelque importance, est l'Ile des Pins; 2° les *îles Loyalty*, d'intérêt fort médiocre pour la colonisation, — si leur population ne fournissait pas à la Grande Terre des travailleurs appréciés; 3° les îles *Huon*, *Chesterfield* et *Wallis*, dépendances éloignées, et qui n'ont avec le groupe néo-calédonien que des attaches artificielles.

La Nouvelle-Calédonie paraît, au contraire, devoir entrer en relations assez étroites avec l'important groupe voisin des *Nouvelles-Hébrides*, encore indépendantes, ou du moins provisoirement régies par un condominium franco-anglais. La diplomatie française travaille à nous assurer cette possession : les progrès sérieux de la colonisation française mettent de jour en jour des titres plus considérables en main des négociateurs.

L'ensemble des terres de l'archipel néo-calédonien occupe 2.102.195 hectares, surface équivalente à celle de trois départements moyens. La Nouvelle-Calédonie elle-même est, avec 18.590 kilomètres carrés de superficie, la plus grande île du Grand Océan après la Nouvelle-Zélande.

L'île est orientée du nord-ouest au sud-est. Sa longueur

est de 400 kilomètres, sa largeur moyenne d'environ 50 kilomètres.

Les côtes sont longées, à quelques milles de terre et parallèlement à leur direction générale, par deux grands alignements de récifs madréporiques, coupés de passes franchissables par les navires. L'entre-récifs même est presque partout navigable, et praticable au petit cabotage.

Une chaîne de montagnes, à laquelle on a donné le nom de Chaîne centrale, parcourt l'île d'un bout à l'autre. Elle se bifurque au nord, pour encaisser la vallée du Diahot, seule rivière qui coule dans le sens de la grande longueur de l'île; elle s'épanouit au sud en un plateau de 3 à 400 mètres, la Plaine des Lacs. Le sommet le plus élevé, le mont Panié, atteint 1.642 mètres. Les innombrables contreforts massifs, qui se détachent de la Chaîne centrale, s'allongent jusqu'à la mer, sur la côte est, en promontoires élevés et abrupts; à l'ouest, ils s'abaissent brusquement sur une plaine étroite et tourmentée.

Aucune rivière navigable, à l'exception du Diahot. Sur la côte est, en amont des estuaires mêmes, les rivières sont des torrents : sur la côte ouest, la plus grande partie des eaux qu'elles reçoivent de la montagne se perd dans les sables à l'entrée de la plaine.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie est aussi salubre que délicieux, et, à cet égard, l'île est éminemment favorable à un essaimage européen.

On attribue son absolue salubrité aux émanations du niaouli (*melaleuca viridis*), l'arbre blanc et pâle qui donne aux plaines calédoniennes leur aspect inoubliable. Quoi qu'il en soit, le paludisme est inconnu en cette terre tropicale, et l'Européen y peut non seulement vivre, mais encore travailler sans danger aussi bien que sans souffrance, à toute heure et en toute saison, et y « procréer de nombreux enfants, qui se développent sans exiger la moindre sollicitude, et sont justement réputés les plus beaux du monde[1] ».

1. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, VIII.

CARTE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

De novembre à avril, la chaleur est continue plutôt qu'excessive, étant tempérée par une brise régulière. Seuls, les orages, assez fréquents en cette saison, la rendent fatigante et pénible. En temps normal, les nuits d'été sont un véritable délice.

D'avril à novembre, avec des nuances où un œil exercé suit aisément dans la végétation la marche des saisons, c'est la température diurne de nos meilleurs mois de France.

En janvier 1904, la température maxima à Nouméa a été de 30° 2, et la température minima de 18° 3. En juillet de la même année, la température a oscillé entre 23°9 et 12°8. Aux dernières heures de la nuit, le thermomètre descend parfois, pendant la saison froide, à 7° ou 8°.

La lutte contre le froid, si coûteuse à organiser à tant de petites gens de notre doux pays de France, n'exige du Calédonien aucun effort dispendieux. « Pendant trois ans, raconte M. Depincé, j'ai pu coucher les trois quarts du temps en plein air sans aucune espèce de tente ; il pleuvait quelquefois et pendant quinze jours j'étais mouillé. Je n'en ai rapporté ni rhumatisme ni aucune espèce de maladie [1]. »

Il me faut pourtant bien dire que la lèpre s'est implantée dans l'île, dans des conditions assez mal connues, qu'elle exerce de terribles ravages dans la population noire, et qu'elle n'épargne pas absolument la blanche ; mais je reconnais volontiers qu'il convient de ne pas s'exagérer ce danger.

Ce climat, si favorable à la santé de la race humaine, importée aussi bien qu'autochtone, l'est moins à la végétation et par suite à l'agriculture. Le régime des pluies est extrêmement irrégulier. La pluie, féconde en désastres par les terribles bourrasques dont elle s'accompagne souvent et par les violentes inondations qu'elle détermine, est féconde aussi en miracles par l'activité qu'elle stimule en des terres surchauffées. Mais il importe de signaler la fréquence, la longueur et l'intensité des sécheresses, qui excluent toute sécurité des entreprises agricoles, de l'élevage

1. *Congrès international colonial.* Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances, 1901, p. 410.

comme de la culture proprement dite. Il est absurde de fermer les yeux sur l'importance et la gravité de ce phénomène, en invoquant les divers aléas que présente l'agriculture en France. Au contraire, il n'est aucunement exagéré de dire que la capacité théorique de production du sol calédonien en est diminuée de plus de moitié.

Habitat spacieux, puisque l'île est grande trois fois comme la Corse, habitat sain et agréable à souhait, la Nouvelle-Calédonie, bien qu'enrichie, depuis l'occupation française, d'une très considérable richesse minière qu'ignorèrent ses populations canaques, nourrit aujourd'hui un moins grand nombre d'habitants qu'en 1853. Et pourtant il y a été transféré d'un seul bloc une agglomération humaine, incessamment renouvelée, dont la masse depuis longtemps n'a jamais été inférieure à une quinzaine de mille individus. Voilà un premier fait hors de contestation.

On a prétendu, il est vrai, que la Transportation pénale, en discréditant la colonie, l'avait fermée à la colonisation normale. Cet argument, jadis spécieux, est sans force aujourd'hui. La colonisation libre ne vient pas seulement d'y être l'objet d'un effort énorme et onéreux : sûre d'avance de la victoire, elle a fait chasser l'autre. Ce n'est pas assez dire : hier encore, des statistiques proclamaient son succès et célébraient son avenir. C'est un fait brutal, aussi incontestable que le précédent, que cette terre qui n'a guère qu'un habitant par kilomètre carré, rejette maintenant des Européens, qui sans doute lui ont demandé ce qu'elle ne pouvait pas donner, et qu'on *émigre* maintenant de Nouvelle-Calédonie dans l'archipel voisin des Nouvelles-Hébrides.

La colonie comptait, au recensement du mois d'octobre 1901, 54.415 habitants, en diminution très sensible sur les chiffres fournis par d'anciennes publications géographiques.

Cette diminution tient à la disparition rapide de la race canaque, qui s'éteint, et qui ne compte plus aujourd'hui que vingt-huit mille individus, en y comprenant les Canaques des îles Loyalty et de l'île des Pins.

Les races océaniennes ou asiatiques, Annamites, Hindous, Javanais, Néo-Hébridois, importés en vertu de contrats temporaires, sont représentées par deux ou trois milliers d'individus.

En dehors de la population militaire, la population blanche compte à peu près 10.000 personnes de *condition libre*. Longtemps, l'élément féminin faisant défaut, elle n'a pu se maintenir ou progresser que par une perpétuelle recrue. Aujourd'hui elle est normalement constituée, et la grande fécondité des ménages calédoniens est en mesure d'assurer de ce côté un mouvement ascensionnel, s'il ne dépend, pour que la Nouvelle-Calédonie ait de nombreux habitants européens, que de lui en donner.

Le reste de la population est à peu près stérile, se composant de condamnés aux travaux forcés et de relégués, détenus au Bagne de l'île Nou ou dans des camps pénitentiaires, de quelques condamnés établis sur des concessions agricoles que surveille l'Administration pénitentiaire, et d'un grand nombre de libérés qui, subissant la peine supplémentaire de la relégation à vie ou temporaire, errent librement dans l'île sous la surveillance de la gendarmerie. Le chiffre de l'élément pénal dépasse donc encore aujourd'hui d'une manière appréciable celui de l'élément libre ; mais, n'étant plus renouvelé depuis dix ans, il est destiné à décroître rapidement.

La Nouvelle-Calédonie compte une seule ville, Nouméa, siège du gouvernement et aussi de l'administration de la plupart des entreprises calédoniennes de quelque importance. Située presque à l'extrémité d'une île longue et étroite qu'aucune route utile ne traverse, Nouméa semble d'abord occuper un emplacement assez mal choisi pour son rôle de capitale. Mais on verra plus loin qu'aucun autre point de cette île montagneuse n'eût été vraisemblablement beaucoup plus favorable, et que le caractère jusqu'à maintenant exclusivement maritime des communications entre les diverses localités de la colonie atténue considérablement l'apparent désavantage de cette situation géographique.

Toute la vie civile, administrative et judiciaire de la colonie

est centralisée à Nouméa. La *province* calédonienne, qu'on appelle là-bas la Brousse, possède deux justices de paix et deux greffiers-notaires, dans les centres de Bourail et de Canala. Elle est effectivement administrée par des brigadiers de gendarmerie.

Tous les voyageurs l'ont répété : Nouméa présente l'aspect d'un camp volant de marchands assemblés par une foire. La riche municipalité du chef-lieu dispose d'un budget considérable. Il est juste de constater que d'immenses travaux ont dû être faits à très grands frais pour aménager commodément le port et la ville même. Mais il est vrai aussi que ces efforts financiers n'ont doté Nouméa d'aucun édifice public digne d'une cité neuve et active, et que d'ailleurs l'initiative privée n'a point fait mieux que l'initiative publique : le nouvel arrivant est offusqué de la médiocrité et de la laideur de ces bicoques basses, en bois et tôle ondulée, qui s'alignent sans grâce dans les rues du chef-lieu. Seule, l'Administration pénitentiaire, ancienne souveraine de l'île, s'y est installée en des locaux sans caractère, mais dont la solidité du moins témoigne de sa foi en ses destinées. L'Administration locale elle-même, qui au demeurant coûte fort cher à la colonie, est logée en des masures délabrées et sans prestige. Enfin, adossée à des collines arides et dénudées, la ville de Nouméa impressionne désagréablement l'étranger à l'égard du pays tropical dont elle est le vestibule. Mais la lumière y est si belle, l'air si léger et le cadre qui l'entoure si grandiose et si séduisant à la fois que l'incroyable douceur de la nature y fait oublier tout le reste.

Nouméa contient le tiers environ de la population d'origine étrangère à la Nouvelle-Calédonie : les vingt autres mille habitants, qui n'appartiennent pas à la race canaque, sont disséminés sur les 2 millions d'hectares de la Brousse.

Les plus compacts et les plus solides groupements sont d'origine pénitentiaire, Bourail, La Foa, Pouembout. La circonscription de Bourail compte environ 3.000 habitants. La plaine de Bourail, l'une des plus vastes et sans doute la plus fertile de l'île, a été en grande partie attribuée à des concessionnaires

en cours de peine, qui constituent là une des plus curieuses collectivités du monde moderne. Ce centre est appelé Bourail-les-Vertus, et toutes les cocasseries philanthropiques, administratives et morales s'y épanouissent.

Bourail, La Foa, Koné et Païta sont les seules agglomérations rurales de la colonie, qui aient quelque apparence de bourgades. Tous les autres centres, qu'ils soient de création récente, comme Sarraméa et Ponerihouen, ou de création ancienne, comme Saint-Vincent, Bouloupari, Moindou et Canala, qui s'appela jadis Napoléonville, ne sont que des points de repère, où une trentaine de colons épars trouvent une gendarmerie, un bureau de poste et deux auberges.

Du 28e au 136e kilomètre de la route n° 1, entre Païta et La Foa, si peu dense est la population que le voyageur effaré ne rencontre pas trente habitations, sur un parcours de vingt-sept lieues, qui traverse trois centres! Il est d'ailleurs à remarquer que cette partie de l'île, la plus anciennement occupée de la colonie, et qui possède depuis un quart de siècle une route excellente, ne cesse de se dépeupler lentement. Mais les centres agricoles nouveaux apparaissent aujourd'hui comme voués irrémédiablement au même sort : celui du Col d'Amieu est déjà rayé de la carte, et à l'exception peut-être de celui de Voh, tous les autres sont notoirement en déclin.

L'industrie minière seule, en quelque coin perdu qu'elle s'installe, fonde des établissements éphémères sans doute, mais qui du moins remplissent leur destinée. D'ailleurs, par la grandeur de l'effort financier qu'elle exige presque toujours, elle est en mesure de créer vraiment autour d'elle la vie moderne. *Thio*, centre de la principale exploitation de la société *Le Nickel*, est une petite cité dans sa vallée remplie du mouvement et du bruit d'un considérable outillage industriel. *Népoui* vient de mourir, après sept ou huit ans d'une existence qui fut, à une certaine heure, éblouissante. La *Tiébaghi*, riche en chrome, en est aujourd'hui à sa quatrième année d'une vie prospère.

En vérité, l'incroyable audace de l'activité calédonienne dans ce domaine, la merveilleuse intelligence pratique qui s'y dé-

pense, les succès qui y sont remportés, suffiraient à attester que les plus précieuses qualités du pionnier n'ont point manqué à la race composite, qui s'est constituée là-bas en terre française. Imputer les lenteurs et les à-coups de la découverte et de la conquête des richesses de la colonie au défaut d'aptitudes colonisatrices de cette race, c'est commettre une injustice envers elle, et c'est commettre l'erreur d'où est sorti le *projet bien formé* que M. Feillet eut grand tort d'apporter de France dans sa malle. Pour ma part, j'admirerai, beaucoup plus justement, je crois, l'esprit d'ardente initiative avec lequel le Calédonien recherche et souvent retrouve sa voie, à travers les ruines d'un si grand nombre d'idées préconçues et de théories toutes faites.

M. Carol avait grandement raison de dire : « Avec le trafic australien, la langue et les mœurs anglaises s'introduisirent dans l'île, y imprimèrent des traces profondes que la survenance de nombreux fonctionnaires n'a pas entièrement effacées. Je n'hésite pas à regretter tout ce qui en a disparu [1]. » Il se trompait en espérant qu'une démocratie rurale, transplantée de France, réussirait l'œuvre où avait échoué cette première population. Le plus grand malaise moral de la colonie, à l'heure actuelle, vient sans doute de l'afflux, trop considérable et trop brusque en ces dernières années, d'émigrants qui s'adaptent moins vite à leur nouveau *lieu*.

Le vrai type néo-calédonien, que le mélange des races a formé dans *ce lieu*, et que cet afflux, espérons-le, ne submergera pas, est *débrouillard*, comme on dit là-bas, chercheur, entreprenant, positif, trop mobile peut-être, d'ailleurs nullement incapable de ténacité et même de patience. Il est plus aisé aujourd'hui encore, je vous assure, de railler que de remplacer les méthodes que son sens pratique a instituées dans l'élevage, dans les cultures diverses, dans le transport de ses produits, dans son industrie minière. Toute cette machine, d'apparence grossière, encore qu'elle puisse et doive être perfectionnée, est un chef-d'œuvre d'adaptation aux services qu'elle seule pouvait

1 Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, XII.

rendre pendant longtemps. On pourrait reprocher à ce type d'avoir parfois la fièvre, mais non d'être inerte ou obtus. Récemment encore, il était incarné dans ce John Higginson, que Paris a connu, et qui ne savait ni l'étendue de ses propriétés, ni le nombre des affaires qu'il avait lancées ou des sociétés qu'il avait créées. Le même industriel, qui fonda la magnifique exploitation minière de Népoui, transforma, pendant une période de chômage, ses mineurs en agriculteurs, et fit le rhum de Bacouya. Stockman, commis, gargotier, planteur, toujours remuant et pourtant partout positif, quels n'ont pas été les avatars du hardi garçon presque sans instruction, qui vient d'organiser à la Tiébaghi une exploitation minière, dont rêvent tous les prospecteurs calédoniens, et dont un ingénieur des mieux diplômés admira l'économie bien entendue? Enfin, pour compléter ce tableau, n'oublions pas de dire que le capital en ce pays ne boude pas l'initiative des autres, mais au contraire la soutient hardiment et souvent la provoque.

Aussi faut-il se garder de croire que l'existence du Broussard calédonien soit exposée aux difficultés et privations que connut Robinson dans son île. La clémence du climat et l'habitude de la vie au dehors rendent l'habitant un peu insoucieux d'établir un logis confortable et agréable : on campe volontiers là-bas, et parfois longtemps. Mais partout où l'aisance le permet, s'institue aisément un confort un peu particulier, de saveur légèrement anglaise, qui ne dépayse pas trop même l'Européen de passage. Commerçants ou gros propriétaires de Bourail et de Koné, de Houaïlou et d'Hienghène sont gens qui aiment leurs aises un peu spéciales, et qui savent se les procurer. La Foa, Koné et Bourail ont leurs journées de courses fort bruyantes, en des hippodromes bien installés. Les plus méchantes auberges de la Brousse ont du style, et offrent au voyageur un déjeuner, dont le menu au moins est très correct, au prix de 3 fr. 50. Le Calédonien adapté est séduisant par l'allure libre et dégagée avec laquelle il marche dans la vie. La misère même, chez lui, ne sent jamais l'abattement ni la lésine, et le dernier des stockmen ou gens de bétail a un peu du gentleman.

Si cette race doit cesser d'être celle qui convient à un pays neuf, c'est qu'elle perdra, au cours des transformations que des théoriciens lui auront imposées, cet esprit d'initiative qu'elle possède encore, et le souci de s'instruire, qui malheureusement va chez elle diminuant. On ne voit plus que d'assez rares familles, où le sang anglais agit davantage encore, qui se préoccupent de ce qui est *éducative*. Ce qui va manquer le plus à ce pays, où deviennent relativement beaucoup plus rares les fortunes qui permettent d'envoyer les enfants à l'étranger, c'est un enseignement primaire convenablement organisé. En dehors de Nouméa, qui possède d'assez bonnes écoles et un collège rudimentaire, il n'existe guère dans la colonie que des parodies d'enseignement primaire; dans la plupart des centres, outillage, locaux et personnel sont notoirement insuffisants, et l'école y est sans attrait, sans action, quand elle n'y est pas tout simplement sans élèves. Il était bien vain d'ouvrir à Yahoué une école d'agriculture, quand il n'y a aucune instruction dans les centres agricoles. Il est triste de constater que pas un de tant d'administrateurs ambitieux et bruyants, qui ont été à la tête de la colonie, n'a porté ses efforts de ce côté, et que l'instruction risque fort d'être de moins en moins répandue, à mesure qu'elle devient plus nécessaire. Assurément c'est une tâche difficile, que de combiner et de réaliser une organisation pratique et efficace de l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie; mais j'estime que la colonie ne se dérobera pas impunément au devoir de l'entreprendre courageusement.

« Après un demi-siècle d'occupation, écrivait M. Carol en 1900, la plus douce de nos colonies ne renferme pas la vingtième partie des habitants qu'elle pourrait nourrir[1]. » La colonie devrait, d'après ce calcul, nourrir un million d'habitants, s'il tient compte de la population canaque actuelle, un demi-million s'il l'exclut. Les chiffres et les faits incontestés que j'ai jusqu'à maintenant avancés témoignent que le « vaisseau de sa fortune » dont M. Feillet avait « coupé les amarres » n'a pas

1. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, IX.

cette fois encore pris le large. Mais l'exposé que je viens de faire de la situation présente du peuplement de la Nouvelle-Calédonie ne se distingue pas seulement par un moindre enthousiasme de la plupart des relations les plus récentes; il a rendu plus exactement justice à la race calédonienne dans le passé. J'aurais bien des réserves à exprimer sur la mentalité spéciale de ce type, et sans doute je suis fort éloigné de prétendre qu'il n'ait rien à apprendre; mais, moins hypnotisé que quelques observateurs de passage par l'éclat du destin qu'on peut rêver pour cette colonie, et mieux au courant de ce qui y a été tenté ou fait, je reconnaîtrai au vieux Calédonien d'éminentes aptitudes à coloniser. Cette étude révélera peu à peu ce qu'il entre d'illusions sur la Nouvelle-Calédonie elle-même dans la sévérité de tant de juges sourcilleux à l'égard du Calédonien.

Demandons immédiatement à la statistique les résultats de l'activité de la colonie, en la cinquantième année de son existence. On verra que cette activité n'est point méprisable, mais qu'il y avait quelque optimisme à écrire ce qui suit, dans une notice quasi officielle, publiée en 1900 à l'occasion de l'Exposition universelle : « La situation géographique de Nouméa en fera, quand on voudra, l'entrepôt commercial de la Polynésie, bien plus naturellement que Sydney ». La Nouvelle-Calédonie n'a ni trafic ni industrie proprement dite : elle a des exportations et des importations.

Les importations ont été, en

	1902	1903
De France	7.351.660	7.535.928
Des colonies	233.695	233.820
De l'étranger.	5.860.824	5.902.250
	13.446.179	13.671.998

en plus : 225.819, en 1903.

Les exportations ont été, en

1902	1903
12.283.225	8.963.895

en moins : 3.319.330 en 1903.

En 1903, les trois principaux minerais calédoniens, nickel, chrome et cobalt, figurent comme suit, au tableau des exportations :

Minerais de nickel	77.360 tonnes.
— cobalt	8.292
chrome	21.737

d'une valeur globale d'environ 5.240.550 francs.

Il a été exporté de cafés en fèves 626.478 kilos, d'une valeur d'environ un million de francs.

Il ressort de ce tableau que les produits miniers ont représenté à peu près les cinq huitièmes des produits exportés, et le café un peu plus d'un neuvième.

D'autre part, la comparaison des exportations des deux années révèle et un état de crise, et l'intensité des crises qui peuvent affecter la principale richesse du pays, sa richesse minière. L'exportation des minerais de nickel a, d'une année à l'autre, descendu de 132.000 tonnes à 77.000. Aujourd'hui même, deux années plus tard, il n'apparaît point encore que cette crise tende à devenir moins aiguë.

Je signale avec quelque insistance la situation propre et la situation comparée de la mine calédonienne et du café calédonien, telles qu'elles sont révélées par ce tableau : elles doivent contenir, pour celui qui saurait les explorer judicieusement, le secret de la santé et de l'avenir de la colonie. En effet, ce n'est point l'exploitation du coprah, de la nacre et des huîtres perlières qui peut lui assurer un peuplement européen.

En dehors de cet assez important échange entre la Nouvelle Calédonie et la métropole et l'étranger, le commerce intérieur de l'île offre peu de particularités intéressantes.

Les produits ouvrés à Nouméa ou dans la Brousse sont très rares. Citons ceux de la Minoterie calédonienne, qui transforme en farine des blés de provenance étrangère, ceux de la maison Liétart qui prépare et vend des tabacs importés, le rhum de St-Louis des PP. Maristes.

L'élevage seul fournit une matière considérable à d'importantes transactions. On estimait, en 1898, à 2.166.750 kilos sa

fourniture de viande tant à la consommation locale qu'à une usine de conserves aujourd'hui disparue. A remarquer seulement ici que la colonie a été, pendant quelques années, *exportatrice* d'une certaine quantité de viande, et qu'elle n'a pas pu longtemps soutenir ce rôle.

La valeur du kilo de viande de bœuf était dans la colonie, de 0 fr. 50 en 1897, de 1 f.05 en 1902; en 1904 elle retombait avec une inquiétante rapidité vers le prix de 1897. L'élevage se ressent donc violemment lui-même du malaise général de l'heure présente. On peut même se demander où s'arrêteraient les effets de la crise dont il souffre, si le Bagne était dès maintenant désert, ainsi que quelques-uns l'avaient espéré, et si, malgré la réduction considérable du nombre de ses employés, surveillants et pensionnaires, il n'offrait pas encore à l'agriculteur calédonien la sûre clientèle officielle de plusieurs milliers d'estomacs, dont l'appétit régulier ignore les crises et ne subit point la loi du rationnement.

Peut-être enfin n'apprendra-t-on pas sans intérêt que, dans l'année 1897, qui n'est aucunement exceptionnelle à cet égard, les liquides et les spiritueux figuraient à l'importation pour une somme de près de 2 millions de francs, les produits alimentaires pour environ 600.000, les articles de vêtement pour 500.000. Naguère encore, en des années de prospérité de l'industrie minière, qui donne du travail à plusieurs milliers de forçats libérés, la Compagnie des Messageries maritimes débarquait, tous les vingt-huit jours, au quai de Nouméa, au moins 2.000 barriques de vin ordinaire, sans compter les fûts de Pernod. Dans le premier semestre de 1904, les arrivages mensuels n'étaient plus que de 1.000 à 1.200 barriques.

Il apparaît donc nettement que la colonie n'a point, au cours de ces dix dernières années, découvert la formule de sa stabilité. Les redoutables oscillations de l'industrie minière continuent d'avoir les mêmes effets sur l'ensemble des affaires du pays. Les statistiques du travail, s'il en existait en Nouvelle-Calédonie de soigneusement et méthodiquement dressées, enregistreraient les mêmes perturbations. Quand la Mine ferme ses

chantiers, c'est toujours, en 1905 comme en 1895, le pays tout entier qui étouffe. De même qu'il y a douze ou treize ans, les libérés de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas de travail; mais aujourd'hui n'en ont pas non plus, avec eux, de pauvres gens qu'on a appelés de France, et pour qui M. le gouverneur Picanon propose d'ouvrir des ateliers nationaux. La colonie est toujours en équilibre très instable, et il n'y a là-bas de changé, aux heures de crise, que le nombre des malheureux, qui est plus grand.

On attribue parfois la médiocrité de la fortune de cette colonie aux inconvénients de sa situation géographique. Cette terre française, isolée de toute grande possession française, est perdue dans le Pacifique à plus de cinq mille lieues de la métropole, d'où les tarifs douaniers l'obligent à faire venir la plus grande part de ses approvisionnements. Elle paie donc au prix de France, majorés du prix très élevé du fret, des marchandises que détériore et déprécie un interminable et fatigant voyage, et ses exportations en Europe ont à supporter un des frets les plus élevés du globe. Ce sont là, il faut le reconnaître, d'assez fâcheuses conditions économiques. Sans compter que toute affaire de médiocre importance entre la métropole et la colonie est rendue impossible par la longueur et le coût des voyages et l'extrême lenteur des négociations par correspondance.

Elle est aussi restée jusqu'à maintenant en dehors du réseau des grandes voies de commerce du monde. Les lignes anglaises, qui relient à l'Amérique la Nouvelle-Zélande et l'Australie, passent par l'archipel anglais des Fidji, mais ignorent obstinément la Nouvelle-Calédonie. C'est même à regret, peut-on bien dire, que la Compagnie française des Messageries maritimes envoie tous les vingt-huit jours ses grands paquebots de Sydney jusqu'à Nouméa, considérant ce bout de ligne comme un assez ingrat cul-de-sac. On ne passe pas en Nouvelle-Calédonie, et l'occasion n'y amène personne : il faut, pour aller là-bas, la volonté déterminée d'y aller.

Mais, nous venons de le voir, l'énergique habileté d'un

homme a pu triompher, au profit de la colonie, de tant de conditions défavorables. Pendant cinq années toutes nos autres possessions ont pu être jalouses de la vogue qui a poussé par centaines les émigrants de France vers cette île lointaine. Comme le disait M. Carol, rien ne pouvait arrêter le courant, et les premiers étaient depuis longtemps noyés qu'il en arrivait toujours. La Nouvelle-Calédonie a été un foyer d'attraction artificiel, mais incontestablement puissant.

Elle possède dans ses minerais divers et dans ses cafés, les statistiques nous l'ont appris, et aussi dans quelques autres produits que j'énumérerai, des articles susceptibles d'être exportés. La distance diminue assurément les facilités et les profits de l'exploitation de ces richesses, mais du moins ne la rend point impraticable.

Ce n'est donc point la situation géographique de l'île qui expliquera ce douloureux avortement de l'effort qui vient d'être fait pour la peupler et l'exploiter.

La mer fournit une assez insignifiante matière au commerce local, quelques produits plus précieux à l'exportation.

On sait que l'île entière est entourée d'une ceinture de récifs de corail. Le corail donne une chaux médiocre, mais qui est partout à portée de la main de l'homme, et la chaux de corail concurrence victorieusement l'excellente chaux que recèlent en plusieurs endroits les inaccessibles solitudes de la Brousse.

La mer est très poissonneuse dans l'entre-récifs. L'ancienne population indigène de l'île enrichissait jadis sans beaucoup d'efforts des abondants produits d'une pêche facile la simplicité du régime à peu près exclusivement végétarien, auquel la condamnait la pauvreté de la faune de la Grande-Terre. La population blanche est trop disséminée et surtout trop peu nombreuse pour faire de la pêche une industrie.

Quelques rares pauvres diables pêchent, pour l'exportation, une espèce d'holothurie, appelée là-bas biche-de-mer, plus connue ailleurs sous son nom malais de tripang. Les premiers pionniers de la Nouvelle-Calédonie ont été des pêcheurs de

tripang, et le nom de biche-la-mar est resté dans la colonie à l'anglais baroque, mélangé d'italien et de français, qui est devenu la langue secondaire des indigènes de cette région du Pacifique.

La nacre et la perle ont suscité parfois en Nouvelle-Calédonie plus d'espérances et d'efforts que le tripang. M. Carol en parlait ainsi en 1900, au temps de l'essor de tous les rêves : « L'entrecasteaux est riche en huîtres perlières. M. le gouverneur Feillet a pris l'initiative de concéder, moyennant une certaine redevance, à deux sociétés — l'une locale, l'autre métropolitaine — les pêcheries de nacre de la grande île, des Loyalty et des Wallis. Je dis de nacre, car c'est la nacre qui importe, en raison de sa quantité ; la perle n'est que l'accident. Notre colonie *pourra bientôt* faire un grand commerce de ce produit avec les deux peuples qui en sont les principaux consommateurs, les Chinois et les Allemands[1]. »

Pour la société locale, la perle a été un *accident ;* pour la société métropolitaine, une assez fâcheuse aventure, et la perle n'est d'une façon générale qu'un heureux hasard. Quant à la nacre, elle a continué et paraît devoir continuer à être l'objet d'un commerce peu important.

M. Louis Simon, ancien délégué de la Nouvelle-Calédonie, décrivait ainsi qu'il suit l'île qu'il présentait, en 1900, au public français comme « le type de la colonie de peuplement par la petite colonisation » :

« ...La superficie totale de la Nouvelle-Calédonie ne dépasse pas 2.100.000 hectares, dont la moitié environ est à peu près impropre à toute culture, étant composée principalement de terrains miniers ou de montagnes *élevées à pentes rapides* plus ou moins recouvertes de forêts. Il ne reste donc qu'environ un million d'hectares dont la moitié au plus peut être mise à la disposition des colons pour y faire immédiatement de la culture, l'autre moitié se composant de pâturages et de forêts. Et ces *terres*

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 18.

à culture sont très divisées par suite de la configuration du sol.

« La Nouvelle-Calédonie est en effet partagée en deux parties distinctes, que l'on dénomme la côte Est et la côte Ouest, par une chaîne de montagnes, qui règne d'un bout à l'autre de l'île, suivant un tracé d'ailleurs irrégulier — et de cette chaîne se détachent une multitude de contreforts formant autant de vallées plus ou moins larges, dans chacune desquelles coule un cours d'eau, torrent, ruisseau ou rivière, suivant l'importance du massif où il prend sa source. Certaines de ces vallées s'élargissent de manière à former de véritables plateaux dans les montagnes, à des *altitudes allant jusqu'à 500 ou 600 mètres.*

« Sur la côte Est les contreforts se prolongent presque tous jusqu'à la mer, tandis que sur la côte Ouest ils s'arrêtent à d'assez grandes distances, laissant entre leurs pieds et la mer des plaines qui ont, dans certains endroits, jusqu'à 15 et 20 kilomètres de largeur. Ces plaines, en général formées de *terre argileuse peu propre à la culture*, ont été jusqu'à ce jour exclusivement consacrées à l'élevage du bétail, d'autant plus que l'*eau y manque quelquefois*, les ruisseaux disparaissant dans le sol presque à la sortie des vallées[1]. »

Cette exacte description n'a besoin que d'être un peu complétée.

Toute la partie sud-est de l'île jusqu'à Thio est un massif montagneux, riche en minerais de toute sorte, d'aspect farouche d'ailleurs et d'accès difficile, mais de valeur agricole absolument nulle.

Toutes les plaines de la côte Ouest, de la Dumbéa jusqu'au nord de l'île, sont *peu propres* (disons mieux sont absolument impropres) à la culture, à l'exception de quelques vallées d'alluvion, où la bande de terrains alluvionnaires est généralement fort étroite, à La Foa, à Bourail, à Pouembout, à Koné.

Tout le reste de l'île est un massif montagneux, formé de hauteurs volcaniques, dont les points culminants, le mont Humboldt, dans la région de Saint-Vincent, et le mont Panié, au

1. *Congrès international colonial.* Rapports, mémoires et procès-verbaux des séances, 1901 p. 98.

nord, s'élèvent de 1.500 à 1.600 mètres. La chaîne dite centrale ne s'abaisse point, à son seuil le plus bas, à moins de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sur la côte Est, les étroites et courtes vallées qu'elle encaisse débouchent sur la mer entre d'épais et hautains contreforts, dont les masses aussi abruptes que stériles les isolent de leurs voisines. Sur la côte Ouest, les mêmes vallées étroites et courtes débouchent dans le chaos désertique et aride de mamelons et de pics, que l'on décore là-bas du nom de plaine, chaos à l'entrée duquel leurs eaux se perdent dans le sol. Sur l'une et l'autre côtes, par des gorges étranglées et pittoresques, on grimpe aux petits plateaux décrits par M. Simon, en s'élevant, en une heure ou deux de cheval, de 30 mètres à 600 ou 700 mètres d'altitude. C'est plus que du tourisme, que de remonter les vallées en ces corridors de rochers, et c'est du meilleur alpinisme, que de passer d'une vallée dans une autre par-dessus les masses qui les séparent.

La Nouvelle-Calédonie a de magnifiques embouchures de rivières, qui suffisent à peine à l'évacuation torrentueuse des trombes d'eau qui dévalent parfois de la montagne, et n'a point d'eau dans ses plaines de la côte Ouest pour abreuver ses troupeaux. La Tontouta, la Ouenghi, la Ouameni, la Ouatom, etc., n'ont point en plaine un courant, mais un assez pauvre débit qui, filtrant à travers les sables de leur lit, forme çà et là des mares d'ailleurs fort jolies. Les sécheresses fréquentes ont sur toute la côte Ouest de redoutables effets. Dans les pittoresques ravins de la montagne, l'eau forme des ruisselets et des cascatelles, parmi les lits démesurés de roches énormes, où se précipitent les Niagaras limoneux des jours d'orage. Disons aussi tout de suite que ces jours d'orage sont rares. Sur la côte Est, il faut, tous les 30 kilomètres, un estuaire de 150 mètres de large à des rivières qui ont le cours et le débit de la Bièvre.

Nous accordons provisoirement à M. Simon que ce chaos contient un demi-million d'hectares de terres propres à la culture : mais M. Simon reconnaît lui-même que ces terres sont *très divisées*, et c'est la nature de cette division que nous voulons ici mettre en lumière. M. Carol, décrivant ce même domaine agri-

cole offert à la petite colonisation, rappelle qu'avant M. Feillet « on n'eût pas osé proposer à des chrétiens de venir travailler la terre sur de *tels escarpements*, en pays tropical, *dans des massifs perdus où aucun chemin ne conduisait* [1] ». Il est vrai que M. Carol raille à ce propos la timidité des chrétiens qui se refusaient à aller, comme les indigènes, cultiver les caféiers à 400 mètres d'altitude. Du moins est-il certain que seule une fantastique richesse du sol pourra rémunérer les efforts de la population, qui entreprendra de triompher de tant d'obstacles naturels.

A ce sol les populations canaques demandaient jadis fort peu de chose, et les vestiges impressionnants de leurs travaux d'irrigation, sur des pentes de montagnes aujourd'hui désertes, ne doivent point faire illusion.

Les Canaques, n'ayant point de bétail, n'ont jamais tiré aucun parti de la plaine aride. Celles de leurs tribus, qui étaient installées au bord de la mer, avaient choisi, dans la partie basse des vallées, de petites bandes de terre favorables à la culture, et au produit de leurs plantations elles ajoutaient l'apport direct et l'apport indirect de leur pêche, le poisson même, ou les ignames et végétaux divers obtenus des Canaques de la montagne, en échange de leur poisson.

Les Canaques de la montagne pratiquaient la culture la moins intensive que l'on puisse imaginer. Le savant travail de leurs tarodières, où l'eau circule de gradins en gradins dans les canaux qui nourrissent les précieux tubercules du taro, si digne d'estime qu'il soit au point de vue économique canaque, le serait infiniment moins pour les cultures que l'Européen substitue à celle du taro. Pour ces heureux enfants de la nature le temps n'était point de l'argent, et ils ne ménageaient pas le terrain. Telle de leurs conduites d'eau aujourd'hui desséchées représente le travail de plusieurs générations, traverse parfois plusieurs kilomètres de solitudes stériles. Quand l'européenne division de la propriété ne créerait pas aux nouveaux

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 71.

détenteurs de ce sol des difficultés inconnues des Canaques, le colon à 5.000 francs pourra-t-il improviser l'œuvre qui a coûté des années à une tribu? Au surplus, l'agriculture canaque dans la montagne, pour le taro et pour l'igname, qui sont ses deux principales productions, est-elle partout condamnée par la médiocrité du sol à pratiquer le système de la jachère? L'igname même, dont la racine fort longue veut une couche profonde d'humus, n'y est obtenue qu'au prix d'une laborieuse et méticuleuse création du terrain dont elle a besoin. Une tribu éparpille sur un espace de 1.000 hectares les ovales jardinets, qu'elle dessine pour cette culture au flanc des montagnes. Ni la distance ni les plus formidables obstacles matériels n'empêchent un Canaque d'établir sa plantation dans le coin qui lui a paru propice. J'ai vu un vieillard voûté et cassé choisir, pour y faire son champ d'ignames, une petite clairière de forêt, où les chèvres même eussent refusé de grimper.

Les Canaques de la montagne descendaient à la mer, soit pour y pêcher eux-mêmes, soit pour échanger avec leurs frères du « bord de mers » les produits de leur industries respectives. La Grande-Terre nourrissait ainsi une population qu'il est difficile d'évaluer avec exactitude, mais qui n'a jamais dû atteindre un chiffre fort élevé. Aucun sentiment de confraternité nationale n'unissait ces tribus isolées les unes des autres par les désertiques massifs des montagnes. D'une vallée à l'autre la langue différait à ce point que les Canaques de Canala se faisaient très péniblement entendre des Canaques de Bouloupari, dont la tribu était adossée à la leur contre la chaîne centrale. Dieu sait pourtant si le Canaque, merveilleux marcheur, redoute peu d'escalader des pentes qu'aucun véhicule humain ne gravira!

Il va sans dire que la civilisation canaque, dont les temps sont aujourd'hui révolus, laisse dans l'état où elle l'a reçu de la nature ce domaine où l'on rêve d'implanter une démocratie rurale française : elle s'est accommodée du mieux qu'elle a pu de toutes les fatalités de son habitat, mais n'en a définitivement supprimé ni seulement atténué aucune.

La Nouvelle-Calédonie a eu cette singulière fortune de posséder pendant longtemps un nombre de cantonniers égal ou supérieur à celui de ses habitants et, disons-le hardiment, un service de travaux publics hors de proportion, sinon avec les besoins de la colonie, du moins avec ses ressources. Le Bagne, aux milliers de bras condamnés aux travaux forcés, pouvait, au profit de la colonisation, corriger l'œuvre de la nature.

On est volontiers dur pour le Bagne, que nous trouverons mêlé à toutes les manifestations de la vie calédonienne, et on l'est particulièrement pour la médiocrité des services qu'il a rendus dans l'œuvre de pénétration de la colonie par l'établissement de voies de communication. J'estime moi-même qu'il est impossible de calomnier à cet égard l'Administration pénitentiaire. Mais je montrerai plus loin, dans un chapitre spécial qui lui sera consacré, que la tâche qu'elle a mal remplie n'aurait pu même être entreprise sans elle, et ici j'établirai, au moyen de quelques faits incontestés, que c'est une assez mauvaise défense que de lui imputer le néant de ces essais de pénétration. Le Bagne assurément ne pouvait suffire à sillonner de routes, fussent-elles faciles à établir, une île grande comme trois départements français, à plus forte raison la montagne que nous avons sommairement décrite. Mais quand il serait prouvé qu'il a fait dix fois moins de travail utile qu'il n'en pouvait faire, il convient de reconnaître que sur presque autant de points qu'on l'a raisonnablement voulu, et autant de fois qu'on a voulu, l'énorme machine du Bagne a opéré, pour ouvrir un chemin à deux douzaines de colons, d'utiles, praticables et souvent impressionnantes trouées dans la Brousse calédonienne. Si la Brousse s'est souvent refermée, il serait injuste d'en accuser le Bagne, qui n'avait d'autre mission que de l'ouvrir.

Je prie qu'on se défie des cartes où un épais liseré rouge ou bleu, ourlant le contour de l'île, a fait accueillir par certains géographes cette erreur qu'on peut faire le tour de la Nouvelle-Calédonie en voiture ou à bicyclette : à peine le peut-on faire à cheval au prix de toutes sortes de fatigues et de péripéties.

La vérité est que la colonie possède quelques kilomètres de

bonnes routes dans les environs de Nouméa, et autour de plusieurs centres de la Brousse, notamment autour des centres d'origine pénitentiaire, et une assez longue artère de 136 kilomètres, dite route N° 1, qui relie Nouméa à Moindou.

Il est exact que le tracé d'une route qui relierait à Nouméa, jusqu'au nord de l'île, tous les centres de la côte Ouest, ne rencontrerait pas d'obstacles absolument insurmontables; toutefois les travaux qui se poursuivent actuellement entre Moindou et Bourail sont dès maintenant un effort que la colonie, privée du Bagne, aura du mal à soutenir.

Relier de même au chef-lieu tous les centres de la côte Est par une voie parallèle à la route N° 1, et relier ces deux routes par des voies transversales à travers la chaîne centrale, c'est le plan des géographes en chambre, et ç'a été le projet de plusieurs administrateurs de la colonie.

La route circulaire est une entreprise chimérique. Elle a été commencée, et *abandonnée* aux pieds du Mont d'Or. La région exclusivement minière, qui s'étend entre Nouméa et Thio, sera toujours plus facilement desservie par mer sur la côte Est que par des voies de terre d'ailleurs extrêmement onéreuses à établir. Au delà de Thio, chaque vallée est séparée de sa voisine, Thio de Canala-Nakéty, Canala de Kouaoua, Kouaoua de Houaïlou, par de formidables contreforts montagneux qu'on ne vaincrait qu'à coups de millions. Chacune de ces vallées est traversée par des rivières, dont la largeur normale aux environs des centres excède 100 mètres, et qui sont sujettes à des crues aussi violentes qu'énormes. Que de ponts, Seigneur! Et quels ponts! Et combien de millions seront encore nécessaires seulement pour passer l'eau entre Thio et Hienghène!

On a relié de l'ouest à l'est Bouloupari à Thio, La Foa à Canala, Bourail à Houaïlou par des chemins praticables, qu'il serait relativement facile d'améliorer, encore qu'ils franchissent des seuils de 7 à 800 mètres d'altitude. Mais les 72 kilomètres de route qui relient Bourail à Houailou n'ont pas sur tout ce parcours attiré un seul colon dans la montagne, et ces deux centres n'auront jamais entre eux aucune relation com-

merciale qui ne soit moins coûteuse par mer. Remarquez au surplus que relier Bouloupari à Thio, et la Foa à Canala, c'est relier la grande artère de la côte Ouest à deux culs-de-sac de la côte Est, et non à une artère parallèle qui n'existe pas, et qu'il est impossible de créer.

Les difficultés étaient énormes, et parce qu'elles restent énormes encore, on méconnaît qu'il a été énormément fait pour en triompher. Quelque justes critiques qu'on soit en droit de formuler sur beaucoup de travaux entrepris, ni l'esprit d'initiative ni le zèle n'ont manqué pour pénétrer la Brousse calédonienne : des millions ont été dépensés, pour ouvrir des des voies sur lesqu'elles on fondait de grandes espérances, et qui les ont trahies.

Singulier et caractéristique phénomène. On voit parfois tout à coup le capital privé, par masses de centaines de mille francs, voire de millions, sans appui officiel, sans subvention d'aucune sorte, monter, à 700 ou 800 mètres d'altitude, dans la montagne sans route, à l'assaut des gisements de nickel, de cobalt ou de chrome. A Thio, à Népoui, à la Tiébaghi, de petites cités s'élèvent brusquement dans le désert et dans les airs. Il est vrai que, dans ces entreprises calédoniennes dont on ne saurait trop admirer la hardiesse et l'ingéniosité, la nature est plutôt surprise par l'adresse de l'homme que définitivement conquise et asservie. C'est par des voies aériennes, par des câbles qu'est desservie l'exploitation de ces centres improvisés, dont l'existence, d'ailleurs éphémère, demeure rigoureusement autonome. Une fois les câbles de la mine détachés, la montagne redevient déserte et inaccessible comme avant. Du moins cette vie spéciale se crée-t-elle, et spontanément, les voies et communications dont elle a besoin.

Au contraire, la route se montre là-bas absolument impuissante à porter la vie agricole dans la Brousse. Les premiers kilomètres de la route circulaire sont depuis longtemps ensevelis sous les buissons des inviolées solitudes du Mont d'Or. Mais c'est là de l'histoire ancienne, et il est entendu qu'on ne se prévaudra pas contre la colonie des erreurs ou insanités qui y ont

été admises avant l'heure de la colonisation libre. La route magnifique qu'à prix d'or l'intrépidité confiante de M. Feillet a poussée de La Foa jusqu'aux cimes lointaines de la Table Unio, à travers les gorges les plus paradisiaques de l'île, n'a pas, dès aujourd'hui, une plus brillante histoire ; elle a permis de porter jusqu'au Col d'Amieu six colons et un piano ; mais le piano et les colons étaient tous redescendus du Col d'Amieu moins de quatre ans plus tard, cependant que la vie se retirait rapidement du centre même de Sarraméa, fondé sur les premières pentes de l'inhospitalière montagne.

Fait plus étrange encore : la région de plaines qui s'étend de Païta à La Foa, la plus anciennement et la plus abondamment peuplée de colons libres, depuis qu'elle a à sa disposition cette belle route n° 1, qui a coûté si cher, ne cesse de se dépeupler et de s'appauvrir. La route traverse des steppes chaque année plus désertes. Entre La Foa et Païta, le passage quotidien des deux voitures du courrier postal constitue à peu près tout le trafic.

A ne consulter que l'histoire des travaux publics de la colonie, on arriverait donc à cette conclusion, contraire aux présomptions qu'on apporte naturellement dans l'étude de ce singulier pays, que ce ne sont point les routes qui ont manqué à l'agriculture calédonienne.

Au reste, la Nouvelle-Calédonie, île toute en longueur, fuseau de cent lieues de long sur douze de large, possède une admirable route circulaire naturelle qui ne lui a rien coûté, la mer.

L'articulation du littoral est assez belle, et à travers la ceinture de récifs de corail, des chenaux suffisamment profonds donnent accès dans les baies où débouchent les rivières. Par cette voie tous les centres anciens, établis à proximité de la mer, communiquent facilement avec Nouméa, le grand port de la colonie, unique entrepôt des marchandises en provenance ou à destination d'Europe.

Thio, Nepoui, Kouaoua, Koné et quelques autres centres

miniers reçoivent aussi, pour leur usage propre, les voiliers d'Europe et d'Amérique, qui viennent sur place prendre leur chargement de minerais. La mine est une force active qui a son outillage à elle. C'est un des plus saisissants spectacles d'un voyage à travers les solitudes de la Brousse, que de trouver parfois une flotte à l'ancre, à quelques encâblures d'un dépôt de minerai, dans une baie calédonienne.

Les deux côtés de l'île sont desservis par le « Tour de côtes », service assuré par l'initiative privée, mais largement subventionné par le budget local. Deux fois par mois, deux paquebots de plusieurs centaines de tonnes, aménagés pour le transport des voyageurs et des marchandises, quittent Nouméa pour se rendre à Pam, au nord de l'île, l'un en desservant tous les centres de la côte Ouest à partir de Bourail, l'autre en contournant le sud de l'île, et en desservant tous les centres de la côte Est à partir de Thio.

Les localités situées en deçà de Bourail et de Thio se ravitaillent elles-mêmes, non par la route de terre, mais par mer, au moyen de petits vapeurs ou de côtres.

Le Tour de côtes est une des grosses entreprises locales et un des services publics dont la marche bonne ou mauvaise affecte le plus sensiblement le plus grand nombre d'intérêts divers... en attendant que le chemin de fer l'ait rendu partiellement inutile. S'il ne répond pas toujours aux sacrifices que la colonie s'impose pour l'entretenir, le nouvel arrivant admire plutôt, confessons-le, avec étonnement, cette partie déjà vieille de l'outillage calédonien.

La vie qui s'est spontanément instituée à la périphérie de l'île a aussi créé spontanément, et sans mécomptes, l'organe qui lui était nécessaire.

III

LES TENTATIVES DE COLONISATION AGRICOLE ET LA CRISE

Si, comme il est permis encore de l'espérer, la Nouvelle-Calédonie a devant elle quelque avenir, l'agriculture jouira de cette prospérité et l'augmentera, mais ne la fera pas. La « Calédonie agricole » est une formule creuse, lorsqu'elle veut représenter une agriculture calédonienne indépendante des autres manifestations de l'activité locale. Par sa place dans le monde, par la nature et la configuration de son sol, par son climat, enfin par l'étroitesse même de son domaine agricole, il lui est interdit de rêver de destinées canadiennes, brésiliennes ou argentines. Il était moins téméraire surtout, je crois bien, d'attribuer à Nouméa celle de futur « emporium du Pacifique » que de fonder là-bas une démocratie rurale par l'élevage, la culture proprement dite et le café.

L'élevage est la première industrie calédonienne qui se soit constituée après l'annexion, ou, pour parler plus exactement, après l'établissement du Bagne dans la colonie. Ce n'est pas assez dire encore, c'est du Bagne qu'est né l'élevage. Ce sont des fournisseurs de l'Administration pénitentiaire qui ont importé et propagé les diverses variétés de bétail dans cette île qui ne possédait aucun quadrupède. On a vu plus haut que, de 1867 à 1877, le rendement de l'impôt foncier

et des recettes du Domaine s'est élevé de 44.000 francs à 904.000 francs. Ce fut vraiment l'âge d'or de l'élevage calédonien, qui depuis a connu encore quelques séries de fructueuses années, mais subi aussi de rudes secousses. En ces temps déjà lointains s'édifièrent, par les profits d'une industrie pastorale, dont le Bagne aux dix mille estomacs était le client presque unique, quelques-unes des plus belles fortunes de la colonie.

La chèvre et le porc, quel que soit le nombre des individus de ces deux espèces, ne sont qu'un accessoire de cette industrie.

Peu de chose à dire de l'élevage du mouton. Dans les meilleurs pâturages de l'île, il fournit une viande excellente. Dans certains pâturages médiocres, le produit de la laine suffirait, dit-on, à faire vivre un éleveur, qui est annamite. L'herbe la plus commune de la plaine calédonienne, qui est une grande herbe à piquants *andropogon*) ne transperce la peau ni du cheval, ni du bœuf, ni de la chèvre, mais est au contraire néfaste au mouton, dont elle perfore et envenime les chairs. Malgré la présence de quelques petits troupeaux, l'île est restée et paraît devoir rester, pour le mouton, tributaire de l'Australie.

Le cheval de sang est admirablement acclimaté en Nouvelle-Calédonie. Bien ou mal soigné, il est généralement merveilleux d'endurance autant que d'agilité : la montagne lui a donné la sûreté de pied et la résistance du mulet. Le stockman calédonien est un cavalier digne de sa monture. Les Calédoniens aiment le cheval, s'y intéressent, ont des courses. Néanmoins la colonie n'a point, à proprement parler, un marché de chevaux.

Au contraire, son troupeau de 70.000 têtes de race bovine est un des éléments les plus importants de sa fortune. Les races Durham et Hereford, importées là-bas, ont donné longtemps de fort beaux produits. Souvent négligé, presque abandonné même en des périodes de crise, dont quelques-unes ont été très longues, ce bétail, retourné à la vie sauvage, a dégénéré et, dans l'en-

semble, il est aujourd'hui médiocre. Toutefois depuis quelques années l'attention, les soins, la méthode recommencent à obtenir des résultats très satisfaisants, et j'ai vu des couples de bœufs calédoniens qui honoreraient les plus beaux pâturages de France.

Il semble que cet élevage, tel au moins qu'il a été jusqu'à maintenant pratiqué, ait presque atteint aujourd'hui les limites extrêmes de son développement. En ces derniers temps les éleveurs, qu'alarmaient des sécheresses persistantes, cherchaient vainement à louer à l'Administration ou aux particuliers des pâturages disponibles : tout était pris. Et la sécheresse faisait d'énormes ravages dans une population bovine de 70.000 têtes, à qui M. Louis Simon attribue avec assez de vraisemblance un pâturage, plaine ou montagne, d'un demi-million d'hectares!

La Nouvelle-Calédonie ne peut, dans les conditions où l'élevage s'y est développé, à moins d'une perturbation profonde de la vie économique, nourrir un bétail qui soit avantageusement exporté sur le seul continent qui lui soit accessible, l'Australie. Elle a même fort à faire pour se défendre contre l'exportation du bétail australien.

L'éleveur calédonien ne dispose donc que du marché local. La preuve a été plusieurs fois faite que ce marché, en temps normal, est insuffisant. La production dépasse les besoins de la consommation, et ce phénomène ne peut être de temps à autre masqué que par l'incohérence traditionnelle d'un commerce qui manque de statistiques, de mercuriales et de foires. La légère augmentation de la population civile, qui est due à la colonisation libre, a encore augmenté la production d'une manière appréciable, et n'a point compensé, au point de vue de la consommation, la diminution imputable à l'élimination progressive du Bagne. L'élevage perd la clientèle en vue de laquelle il s'est lui-même développé au point de n'avoir plus dans le Bagne un client suffisant. La cause principale des souffrances actuelles de l'élevage est là, et de cette souffrance le remède est tout indiqué : c'est une reprise partielle de la Transportation, qui atté-

nuerait l'acuité du malaise d'une opération qui s'accomplit dans des délais trop courts.

La Nouvelle-Calédonie, qui a trop de bétail pour sa consommation propre, ne saurait d'autre part en nourrir assez pour organiser une large exportation rémunératrice de conserves. On l'a bien vu par l'histoire récente de cette usine de Gomen-Ouaco, qui a soulagé un instant l'élevage à la suite de son avant-dernière crise, et qu'a ruinée la rapidité même avec laquelle son intervention a relevé le niveau des cours. En raréfiant trop vite le bétail, elle en a porté la valeur à des prix que l'industrie de la viande de conserves n'a pu soutenir : elle a dû fermer ses portes, et elle a fait faillite. Ce sera le sort de toute entreprise de ce genre, qui ne tiendra pas très prudemment compte de la capacité limitée de l'élevage calédonien. Aussi ceux-là me paraissent bien inspirés à l'heure présente, qui veulent reprendre sur des bases plus modestes et dans un autre esprit la tâche qu'avait dénaturée l'ambition des directeurs de Gomen-Ouaco. Une usine de conserves, qui exporterait 250 ou 300.000 kilogrammes de viande par an, débarrasserait la colonie du plus gros de ses excédents éventuels, sans risquer d'abaisser la production au-dessous des besoins de la consommation. Espérons qu'une entreprise de ce genre trouverait un débouché dans les fournitures de l'Armée, de la Marine ou de l'Administration pénitentiaire à la Guyane. La viande fournie serait d'excellente qualité, et les protectionnistes ne sauraient couvrir de prétextes tirés de l'hygiène une opposition intéressée. D'autre part, je ne suppose point que 300.000 kilogrammes de viande d'une colonie française puissent alarmer l'élevage français.

Jusqu'à ce jour, le prix du bétail dans la colonie a été dominé par les adjudications locales bisannuelles de la fourniture de viande au Bagne et aux administrations civiles et militaires. La spéculation a beau jeu en ces marchés, et les variations de la situation agricole se marquent par de violents soubresauts. Au nom de contrats dont l'effet, ordinairement inconnu de l'éleveur isolé et sans défense, ne se manifeste que par des changements soudains, tout le bétail calédonien s'achemine, non par unités,

mais par masses, vers Nouméa, faisant à petites journées, sous le soleil des tropiques, des trajets qui atteignent presque cent lieues et trente jours de marche. Que nous sommes loin du marché régulier et permanent de la Villette, et de l'infinie multiplicité des petits marchés de France! Aussi voit-on se produire des débâcles comme celle qui, en 1905, a diminué de 50 p. 100 le prix du bétail calédonien.

Ce qui limite au chiffre d'environ 70.000 têtes la production aujourd'hui réalisée par l'élevage de la colonie, c'est la médiocrité générale du pâturage. Cette médiocrité est telle qu'on attribue théoriquement 5 hectares à la nourriture d'un animal, et que cette étendue est loin d'être partout suffisante. De plus, l'eau est fort rare et très mal distribuée dans les plaines de la côte Ouest, qui offrent à l'industrie pastorale les trois quarts les plus commodes des terrains qu'elle peut utilement occuper.

Quant à ceux qui grondent charitablement ou dédaigneusement la négligence ou la routine de l'éleveur, lequel ne sait ni creuser des puits, ni s'approvisionner de fourrages, en entassant dans ses greniers les huit coupes annuelles de sa luzernière, laissez-moi dire simplement qu'ils me font rire, et les inviter à aller expérimenter eux-mêmes les améliorations dont ils dissertent doctement. Un petit cultivateur peut sans doute exceptionnellement, dans un coin privilégié, grouper autour de sa maison un modeste troupeau dont le revenu l'aide à vivre. Mais l'élevage proprement dit est, par la nature du pâturage, par la configuration du pays, par la distribution des eaux, par le prix maximum que peut atteindre le bétail dans l'île, condamné à conserver en des *latifundia* les méthodes un peu primitives et grossières qu'on lui reproche avec quelque injustice.

En effet, c'est une chimère, disons-le hardiment, d'aspirer à généraliser et même à étendre sérieusement l'élevage intensif des plus plantureuses régions de la France. On n'enclôt pas de barrières éphémères, qui coûtent environ 500 francs au kilomètre, pour une vache qui ne vaut pas toujours 100 francs, une étendue de terrain où cinq ou six vaches trouvent leur nourri-

ture dans le Cotentin. Ce morcellement se heurterait à une impossibilité plus radicale encore : les neuf dixièmes de ces pâturages manqueraient d'eau.

Aussi, quoi qu'en pense de loin M. Onésime Reclus, les *latifundia* ou vastes propriétés sont une des nécessités de l'élevage calédonien. Il en est là-bas d'énormes, et qui sont à première vue scandaleux. La réalité est assez différente des apparences. Je sais telle propriété de plus de 10.000 hectares d'un seul tenant qui, sur un troupeau moyen de 1.500 têtes, ne voit pas périr dans les années de sécheresse moins de 200 animaux. Où un éleveur peut vivre quand même, deux ou trois centaines de colons mourraient littéralement de faim. Pourquoi employer le conditionnel? L'expérience a été faite vingt fois, toujours couronnée par l'inévitable catastrophe.

L'élevage est donc incapable de fournir une matière favorable à la petite colonisation agricole. Il s'en faut d'ailleurs, en dépit de ces *latifundia* que condamne M. Reclus, que la terre soit là-bas accaparée. Une très notable partie des pâturages de l'île n'est point occupée par des éleveurs qui les possèdent, mais par des fermiers qui les louent au prix de 2 francs par hectare et par an. Le domaine en détient encore d'immenses réserves, qu'il est disposé à aliéner, mais qui ne trouvent pas preneur. Lorsqu'il en cède des parcelles, à titre gracieux, aux imprudents qu'allèchent de temps à autre des réclames officielles de colonisation, il est constant que ces parcelles distraites de la propriété publique vont s'annexer à bas prix aux grandes propriétés particulières voisines.

Même le personnel de cette industrie pastorale, dont les méthodes sont celles de la pampa, ne sera pas forcément européen. Si le stockman ou les stockmen en titre d'une station de bétail sont généralement des blancs, ils ont toujours pour assistants des Canaques hébridais ou calédoniens, voire des Hindous Malabars, des Annamites ou des Javanais. La besogne est si simple, si fruste, mais, dans la plaine même, et à plus forte raison dans les ravins de la montagne, si éloignée de nos mœurs rurales françaises! On fait à cheval ou à pied de

longues tournées quotidiennes dans les différents *runs* ou enceintes de la station, pour voir le bétail, le compter, le ramener à son pâturage, en un mot l'*adoucir*. Une fois par an, le troupeau passe au stock-yard. Les nouveau-nés sont marqués au fer rouge, la marque seule conférant un titre de propriété inattaquable. Tout au long de l'année, le bétail erre en liberté dans le pâturage. Dans les bonnes années, il est gras et reluisant de santé. Dans les mauvaises, qui sont plus nombreuses, le manque d'eau, beaucoup plus encore que le manque d'herbe, le décime. On n'ose alors le remuer, comme on dit là-bas, tant il est misérable. Un Européen et une demi-douzaine de noirs sont un personnel suffisant pour une station de 5.000 hectares nourrissant un millier d'animaux.

Si je n'ai rien dit de l'industrie de la laiterie et du beurre, ce n'est pas seulement qu'elle n'existe pas, mais c'est surtout qu'elle ne saurait exister.

En résumé, la colonie possède dans son troupeau de 70.000 têtes de race bovine une richesse appréciable. Cet élevage n'est pas susceptible d'une extension indéfinie ou seulement considérable. Il est, à l'heure présente, très dommageablement affecté par la disparition de la population pénale, des besoins de laquelle il est né. Mais, qu'il végète comme aujourd'hui, ou qu'il revoie des jours prospères, il ne saurait contribuer que dans une insignifiante proportion au peuplement de la colonie.

L'agriculture calédonienne ne produit utilement ni riz, ni blé, ni vin.

Le climat et le sol s'y prêtassent-ils, je ne vois point les quatre ou cinq vallées inondables de l'île entrant, pour le blé, en lutte avec les plaines du Dakota, ni les escarpements et les ravins de sa montagne rivalisant avec les vignobles de l'Hérault.

Seul le coprah, avec le café dont je parlerai plus loin, est article d'exportation.

L'agriculteur a donc le marché local, qui est très étroit, pour unique débouché de produits, qui ne sont ni de première nécessité ni de vente constante. Le maïs des plaines de La Foa, de

Bourail, de Pouembout ne soutient pas sans peine sur la place de Nouméa la concurrence avec celui des Nouvelles-Hébrides.

La culture maraîchère ne pourrait, quand les caprices du climat la contrarieraient moins, constituer une ressource de grande importance. Nouméa n'a pas le ventre de Paris, et les choux de Bourail, quand le chou *donne* à Bourail, suffiraient aux besoins de dix villes de Nouméa. D'ailleurs le chef-lieu ne communique par paquebot avec les centres agricoles les moins éloignés que deux ou trois fois par mois. Aussi s'approvisionne-t-il d'une partie de ses légumes à Sydney, et cela ne scandalise que les observateurs qui n'ont point souci du *prix de revient.*

On peut regretter que le manioc calédonien, qui fournit un tapioca excellent, et qui s'accommode de certains terrains impropres à d'autres cultures, ne soit pas l'objet de plus d'attention dans la Brousse, et d'une préparation industrielle à Nouméa. Mais j'exprime ce regret, je l'avoue, sans beaucoup de conviction.

Peut-être aussi pourrait-il s'organiser une exportation des fruits variés et succulents que l'île produit. Mais, là encore, l'extrême irrégularité de la production et même de la maturation des fruits rend assez difficile l'établissement de marchés à long terme sans lesquels rien ne peut être entrepris.

La culture proprement dite, ainsi condamnée à produire exclusivement des denrées qui s'écoulent dans le pays même, est d'origine pénitentiaire, et pendant longtemps elle appartint presque en propre au monde pénal. Colons sans capital et embrigadés, des forçats en cours de peine établis sur des concessions rurales, cultivèrent par ordre des haricots ou du maïs. Malheureusement les concessionnaires de Bourail et de Pouembout n'ont plus aujourd'hui le monopole du maïs et des haricots, il leur est disputé par tous les agriculteurs sans ressources, qui deviennent de plus en plus nombreux. « Culture de paresseux, » a écrit l'optimiste M. Carol : il serait plus juste de dire que c'est une pauvre culture et une culture de pauvres.

Rayons de l'inventaire des richesses agricoles calédoniennes certains produits avec lesquels l'œuvre de la colonisation libre

a espéré sauver ses victimes, quand il est devenu trop évident que le café ne tiendrait pas toutes les promesses faites en son nom.

Il est bien vrai que la qualité de la vanille de l'île « est égale aux meilleures espèces de Bourbon[1] », mais non moins certain que les conditions climatériques sont très défavorables à la vanille. Incontestablement l'indigo « pousse à l'état sauvage »; mais quand la chimie ruine cette florissante culture des Indes Néerlandaises, ce n'est peut-être pas le moment de préconiser l'indigo en Nouvelle-Calédonie. « On a essayé la culture du caoutchouc de Ceara (*manihot Gl.*) Un vieux plant existant dans le jardin du gouvernement a permis de constater que le manihot Gl. donne d'excellent caoutchouc en Nouvelle-Calédonie : on connaîtra le résultat dans deux ou trois ans. » Les milliers de plants de Ceara, aujourd'hui adultes, qui datent de 1898, n'ont pas encore fourni un kilo de caoutchouc à l'exportation. Vanille, indigo, caoutchouc (à l'exception de la petite quantité que produisent des arbres à latex indigènes) sont en Nouvelle-Calédonie curiosités d'amateurs.

M. Louis Simon compte dans la colonie une soixantaine d'espèces d'arbres à bois d'ébénisterie, notamment le kaori, le tamanon, l'ébène blanc, le chêne tigré, sans parler du niaouli. La beauté de plusieurs de ces essences, qui ont eu un assez joli succès à l'Exposition de 1900, a déterminé un particulier à tenter d'en organiser l'exploitation. Ce n'a été qu'un assez pauvre feu de paille. Ce n'est pas seulement la configuration de ce sol tourmenté et le prix énorme des transports qui rendent l'entreprise difficile : ces bois précieux sont généralement des individus isolés dans la forêt calédonienne, et chaque arbre presque exige un chantier. En tout cas, cette industrie est encore à créer.

La fortune du café est indépendante de la situation locale. Si, au moyen de la culture du café, M. Feillet fût parvenu à implanter dans le pays une population nombreuse et aisée, il eût été vraiment le bienfaiteur de la colonie.

1. *Dépêche coloniale*, numéro spécial, 15 avril 1902.

Le café était introduit et acclimaté dans l'île depuis de nombreuses années, lorsque M. Feillet entreprit de faire de cette culture le pivot de son œuvre de colonisation libre. Quelques rares mais assez belles caféeries, sans donner des résultats bien extraordinaires, étaient des entreprises au moins viables. Le café calédonien, qui ne sortait point encore de la colonie, atteignait à Nouméa le prix rémunérateur de 2 fr. 50 au kilo, sinon un prix supérieur. Si la Nouvelle-Calédonie eût possédé les étendues de terre propice à cette culture que lui attribuait l'optimisme de son gouverneur, et si le café calédonien se fût maintenu au cours de l'année 1894, l'œuvre était logique, et elle eût réussi.

M. Feillet, après cette exploration que j'ai rapportée, « cherchant toujours, arriva à cette conviction que l'île pouvait offrir, non pas 50.000 hectares, comme on le prétendait couramment, mais 150.000 hectares de terres à café », devant produire 90.000 tonnes de marchandise, d'une valeur de 200 millions en chiffres ronds. Il pouvait être légitimement fier d'une telle découverte. Les calculs qu'il fit établir minutieusement promirent aux petits agriculteurs, nantis d'un modeste capital de 5.000 francs, qui sémeraient la précieuse fève, un revenu de 80 p. 100.

La colonie sourit sans inquiétude et même avec complaisance du zèle et de la foi de son nouveau et jeune chef. Elle a vu passer beaucoup d'hommes et de systèmes. Elle a vu, en cinquante ans, germer et avorter une douzaine de grandes œuvres qui devaient transformer sa destinée. Le sol là-bas est jonché des ruines neuves de ces fondations d'un jour, qu'ensevelit la Brousse. La Nouvelle-Calédonie est habituée à la brièveté des règnes, qui rendent presque inoffensives les manies des souverains. Pourquoi se fût-elle montrée maussade envers l'idée dont s'engoua son jeune gouverneur, de planter des pieds de café... qu'il ne verrait pas fleurir? Mais cette fois elle avait compté sans son hôte : M. Feillet, soit dit à sa louange, n'était pas un amateur, et c'est justice de reconnaître qu'il s'est trompé, d'abord avec une candeur, puis avec un entêtement, enfin avec une furie,

qui au moins ne sont pas ordinaires. Quand il apparut que l'affaire était sérieuse, les plus sages, qui connaissaient la terre calédonienne, pour l'avoir exploitée en professionnels, et non parcourue en touristes, et le café calédonien, pour l'avoir cultivé et non pour l'avoir dégusté, crièrent casse-cou à l'imprudent. D'autres ricanèrent. Les plus malins s'avisèrent d'exploiter, non le café, mais l'idée du maître. Tant et si bien que, de la population calédonienne, personne ne bougea.

Mais M. Feillet n'avait cure des ricanements des sots qui boudaient son Eden. De France, les émigrants affluèrent. En moins de cinq ans, une dizaine de centres agricoles étaient fondés, et 540 concessions rurales attribuées à de petits colons qui n'y consacrèrent pas beaucoup moins de 5 millions.

L'expérience aujourd'hui consommée a définitivement établi, au prix de nombreux et cruels désastres, ce que la réflexion et quelques études préalables eussent pu révéler d'une manière moins fâcheuse. En 1896, lorsque aucun des caféiers plantés par les colons de M. Feillet n'avait encore produit aucun grain de café, les anciennes plantations calédoniennes fournissaient à l'exportation 200 tonnes de café. En 1903, c'est-à-dire quatre ans après que les cinq sixièmes des nouveaux colons étaient établis, et quand plus de 500 plantations nouvelles devaient être en plein rapport, l'exportation fut de 530 tonnes. Dans le même laps de temps, le prix du kilo de café était tombé de 2 fr. 50 à 1 fr. 60. Quand j'imputerais, contrairement à la vérité, tout l'accroissement de la production aux colons de l'ère nouvelle, le résultat n'en demeurerait pas moins disproportionné avec l'effort, et quelle rémunération peut bien avoir trouvée un capital de 5 millions dans la valeur brute qui peut être reconnue à ce surcroît de production de 330 tonnes? Pas une tonne par colon!

L'œuvre de M. Feillet a été compromise par quelques difficultés d'importance secondaire, non négligeables pourtant, qu'il eût pu prévoir en partie. S'il lui était permis d'ignorer que le prix des denrées de première nécessité, riz, farine et viande, allait soudainement augmenter par suite des fluctuations du

marché mondial, il était fatal au contraire qu'une demande au moins quintuplée fît rapidement et sensiblement monter les prix de la main-d'œuvre très restreinte de l'île. En moins de quatre années, le salaire mensuel des « engagés » de toute origine passa de 15 francs à 30 ou 35 francs. La cueillette d'un kilo de café marchand — je dis bien la cueillette seulement — revient aujourd'hui à la plupart des planteurs à environ 0, 40.

Tous les calculs ont été bouleversés bien plus profondément par l'avilissement de la marchandise produite. Juste à l'heure où M. Feillet lançait la colonie dans cette aventure, le Brésil, véritablement regorgeant, inondait le monde entier de ses santos à bas pris, et le krach des cafés se produisait, cependant que les *Guides de l'Émigrant* prédisaient la hausse du café calédonien.

Mais l'avortement de l'entreprise tient à des causes plus profondes, puisque aussi bien la Calédonie n'a pas renoncé à la culture du café, malgré l'avilissement des cours. La vérité est que, malgré des apparences auxquelles M. Feillet s'est laissé prendre bien à la légère, l'île ne possède qu'une médiocre surface de terres authentiquement propres au café, et que presque partout le sol des concessions attribuées aux infortunés colons s'est obstinément refusé à tenir les promesses faites abusivement en son nom.

Il eût été bien simple, penserez-vous, avant de fonder un centre agricole, de reconnaître par des analyses la nature du terrain et ses aptitudes. A M. Feillet, et à sa suite de fonctionnaires en tournée, la magnificence tropicale des montagnes forestières était une indication suffisante et complète. Le soin fut officiellement laissé au pivot même du caféier de procéder aux analyses. Au bout de deux ou trois ans, il rencontra généralement l'argile, et il en mourut.

La Nouvelle-Calédonie possède, dans les alluvions de quelques-unes de ses vallées, d'excellentes terres à café, et cela les Calédoniens le savaient de longue date : mais ils savent aussi quels ravages y causent les cyclones et les inondations, pour ne rien dire des sécheresses. C'est là, dans la plaine, à Koné et à

Voh, qu'on trouve quelques-unes des plus anciennes, et sans doute les plus belles plantations de l'île.

M. Feillet installa hardiment dans la montagne ses intrépides pionniers, dont plusieurs furent grisés par sa foi. Audacieusement il ouvrait un centre, à plus de 30 kilomètres de la mer, dans des gorges alpestres, par delà des hauteurs de 700 mètres, et, trompés comme lui par cette décevante orgie de végétation tropicale, ses colons franchissaient à sa suite monts, vaux et torrents, sans souci des majorations formidables que subiraient, tant à l'aller qu'au retour, leurs transports de toute nature. En vérité, on put croire quelque temps à cet invraisemblable succès, et le gouverneur Feillet n'ouvrit plus une session du Conseil général sans chanter : Hosannah ! Je l'entends encore célébrant « le plein succès » de Sarraméa. En reconnaissance des bienfaits du Seigneur envers Sarraméa, il dota ce centre, qui comptait environ 25 électeurs, d'une municipalité. Que M. Jean Carol, qui fut le spectateur enchanté de cette aurore, aille donc aujourd'hui visiter, en allant revoir le *creek* auquel son nom fut donné[1], le groupe héroïque du Col d'Amieu, qui lui inspira un si lyrique couplet. Jérémie seul pourrait égaler ses lamentations au lamentable deuil de tant d'espérances.

Cette folle aventure aurait eu l'issue lugubre et grotesque de celle de Port-Breton, si aux naufragés de ce désastre la Nouvelle-Calédonie n'avait pas été en mesure d'offrir des refuges dans l'élevage, dans les mines et, pour les plus habiles, dans les cadres amples et extensibles du fonctionnarisme colonial.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que cette œuvre avortée, au succès de laquelle beaucoup de gens croient encore en France, a détraqué pour longtemps la vie économique et même la vie morale de cette terre française où M. Feillet s'est épuisé, pour la faire réussir, en violences contre la nature et contre les hommes. Elle fait honneur, non à l'intelligence, mais au tempérament de l'homme qui l'a imposée et conduite : elle fait moins d'honneur au régime politique d'une colonie qui n'a pu se

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 70.

défendre contre cet attentat et à l'Administration métropolitaine dont l'ignorance l'a pu laisser commettre.

Le chiffre de 1.000 tonnes à l'exportation, vers lequel s'achemine lentement la production du café calédonien, ne marque sans doute pas la limite des espérances de cette culture : mais on peut prévoir que la Nouvelle-Calédonie ne tiendra jamais qu'une petite place au marché mondial des cafés.

Puisse du moins cette place être utile pour elle, honorable, digne en un mot de l'excellent produit qu'elle y porte. Venu au monde il y a soixante ans, le Calédonie se serait classé au premier rang des cafés et, comme le Bourbon et le Martinique, il jouirait du prestige qui rend ces vieilles renommées invulnérables à la concurrence du Brésil.

Les connaisseurs et les gourmets apprécient son arome et sa douceur. Il offre cet avantage de pouvoir être employé sans mélange. S'il avait la fortune qu'il mérite, le Calédonien, qui est encore très souvent obligé, au grand préjudice du producteur, de se cacher sous des noms d'emprunt favorables au seul commerçant, verrait son nom justement estimé lui valoir en France le prix de 5 francs le kilo.

Ceux qui, comme moi, s'intéressent aux Français qui le cultivent là-bas, forment pour lui un vœu de plus, celui que tombe enfin la taxe qui frappe ce produit français à son entrée en France. Il est difficile d'admettre comme légitime qu'un hectare de caféerie produisant 600 kilogrammes, et ces 600 kilogrammes valant 960 francs, l'impôt mis par la métropole sur le café calédonien grève d'une charge d'environ 350 francs un hectare de terre française. Au Calédonien est reconnue la qualité de Français, autant qu'elle l'oblige à acheter des marchandises françaises, par l'effet de tarifs qui suppriment la concurrence étrangère; mais elle ne lui est plus reconnue qu'à moitié, s'il se présente à Marseille pour y vendre son café, et il doit, assure-t-on, s'estimer heureux de n'y être pas traité tout à fait comme un Brésilien.

Cela n'a jamais pu m'entrer dans la tête, ce qui n'a pas d'importance, ni dans la tête d'aucun des Français des colonies que

j'ai rencontrés, ce qui est peut-être plus digne de considération J'ai idée que la France récoltera dans ses colonies ce qu'elle y sème, et qu'il lui arrivera, au jour fatidique, d'éprouver des déconvenues sentimentales, dont la déconfiture espagnole peut lui donner un avant-goût. C'est déjà une assez insolente distinction verbale, que celle des colonies de *peuplement* et des colonies d'*exploitation;* le système est plus insolent encore, qui consiste à les *exploiter* toutes indistinctement.

— La France, disait à Louis XV la Dubarry, ton café f... le camp.

Il ne faudrait pas être trop surpris si quelques colonies, en de certaines circonstances, n'avaient pas trop de répugnance à faire comme le café qu'elles produisaient.

Ce n'est point, pour revenir à mon sujet, que la culture du café me paraisse devoir être abandonnée en Nouvelle-Calédonie: elle y est au contraire la seule culture qui puisse être étendue avec quelque profit, aujourd'hui surtout que sont mieux connues les conditions spéciales qu'elle exige. Mais ce ne sont point aussi les revenus de 1.000 ou même 2.000 tonnes de café qui permettront de fonder une démocratie rurale dans une île trois fois grande comme la Corse. La démocratie du café se compose pour l'instant de moins d'un millier de « chrétiens », dont une bonne moitié fait assez triste figure sur les « escarpements des massifs perdus » où une route insidieuse les a malheureusement conduits.

IV

LA COLONISATION DOIT S'APPUYER SUR LA PRODUCTION MINIÈRE

Le présent et l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sont dans la richesse de son trésor minier.

Rappelons qu'en 1903 la colonie exportait 77.360 tonnes de minerai de nickel, 21.437 tonnes de minerai de chrome, 8.292 tonnes de minerai de cobalt, pour ne citer que les trois principaux minerais. L'année précédente, l'exportation du nickel avait atteint 132.000 tonnes, et, en 1904, celle du chrome a atteint 42.197 tonnes.

En 1904, la valeur moyenne de la tonne de minerai de nickel était estimée à 35 francs, celle de la tonne de chrome à 50 francs, celle de la tonne de cobalt à 175 francs. Les cours du nickel et du chrome ont peu oscillé durant les derniers exercices. Le minerai de cobalt a subi au contraire une brusque dépréciation d'un tiers environ.

Ces chiffres marquent assez nettement l'importance du *travail* minier dans l'ensemble de la production calédonienne. Les chiffres suivants révèleront l'intensité de la *spéculation* minière, autre ouvrière plus ou moins adroite, plus ou moins heureuse, mais toujours active et même agitée de la fortune de la colonie. « En 1879, il n'y avait aucune mine déclarée en Nouvelle-Calédonie. La première (nickel) date de 1879 : c'est la mine de *Bel-Air*. En 1898, il y avait 849 mines constituées, dont les titres de propriété étaient retirés, et 900 concessions en instance.

Les premières représentaient 125.000 hectares de terrain, les secondes 60.000. Des permis de recherches étaient en outre délivrés pour 50.000 hectares[1]. » Dans le seul mois de décembre 1903 pris au hasard, en pleine crise minière, il était délivré des permis de recherches pour 3.505 hectares.

Cette activité au travail et cette fièvre au jeu ne doivent rien depuis une dizaine d'années au concours des pouvoirs publics. On a vu plus haut que les réclames officielles ignoraient la mine ou même mettaient le public européen en défiance à son égard. Plusieurs des plus importantes mesures du gouvernement de M. Feillet ont été prises à son détriment, et c'est en légiférant contre elles que M. Picanon s'évertue actuellement à sauver la colonie.

Véritable bloc de minerais, dont plusieurs sont rares et précieux, la Nouvelle-Calédonie ne s'est pourtant pas vu attribuer par le Créateur les deux métaux dont l'attraction détermine les grands courants d'émigration : ni l'or ni l'argent n'ont été jusqu'ici découverts en quantité qui justifie de bien grandes espérances.

On a découvert de l'or, dès 1863, dans la région de la rivière Diahot, au nord de l'île ; on en a depuis découvert et continué d'en chercher un peu partout : peu de résultats et peu de promesses. Au 1er juillet 1899, 15 mines d'or étaient instituées, couvrant une superficie de 1.153 hectares. Seule, la *Fernhill* était exploitée.

A la même date, une seule exploitation notoire de plomb argentifère, la *Mérétrice*, sur la rive gauche du Diahot.

Le fer est répandu sur toute la surface de la colonie, à fleur de terre, en masses d'une extrême abondance. Le minerai de fer calédonien contient 55 p. 100 de métal. Marchandise trop vile pour supporter le coût du transport en Europe ou en Amérique, faute de hauts fourneaux calédoniens, il gît inerte et inexploité. Ce peut être une grande réserve, pour l'avenir d'une Calédonie mieux outillée.

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 64.

Le cuivre fait davantage parler de lui dans la colonie. Il s'y rencontre en abondance sur plusieurs points, et notamment dans la région déjà deux fois nommée du Diahot, où il est exploité à la mine *Pilou*. Il provoque, mais par accès, une certaine activité. Malgré les pronostics très favorables de M. Carol en 1900, il a joué un rôle assez effacé dans ces dernières années.

Négligeons les innombrables minerais qui ne sont point encore l'objet d'une exploitation industrielle, antimoine, manganèse, molybdène, cinabre, etc., et constatons seulement que de ce chef la Nouvelle-Calédonie est riche de possibilités encore mal définies, mais sans nul doute considérables. A l'heure présente, la question minière calédonienne se résume en trois noms de minerais, qui sont des *réalités*, nickel, cobalt et chrome, et en un nom qui est une espérance, *charbon*.

Le chrome a fourni à l'exploitation 10.281 tonnes en 1902, 21.437 tonnes en 1903, 42.197 tonnes en 1904. Les minerais de chrome néo-calédoniens exportés contiennent de 50 à 55 p. 100 de sesquioxyde de chrome. L'île est, avec la Turquie d'Asie, le plus grand producteur de chrome du monde.

Ce minerai est très abondant dans le sud de l'île, mais y est relativement pauvre. L'accroissement si rapide de la production en ces dernières années est dû à l'exploitation intensive de la merveilleuse mine la Tiébaghi, située au contraire au nord de la colonie. La Tiébaghi vient de réaliser un de ces miracles assurément bien rares, dont rêve tout mineur calédonien : au bout d'une quinzaine de mois d'exploitation, elle a laissé un million bien net de profit à celui qui l'a organisée, et qui vient de la vendre.

Comme les mines de cobalt et de nickel, dont il va être maintenant parlé, les mines de chrome s'exploitent en carrière, à ciel ouvert, le plus souvent sur des hauteurs où l'air est aussi frais que pur. Malgré le léger ennui de la poussière jaune au milieu de laquelle il travaille, on peut dire que le mineur calédonien est, à ce point de vue, un des mineurs les plus favorisés de l'univers.

La Nouvelle-Calédonie vient au premier rang des pays pro-

ducteurs de cobalt. Le cobalt est surtout le minerai des petits mineurs, dont quelques-uns exploitent leurs propres mines : les plus nombreux travaillent avec contrat pour le compte de gros acheteurs. L'exploitation du cobalt est très facile, et surtout elle exige de bien moindres capitaux que les autres entreprises similaires. En effet, le prix élevé de la marchandise simplifie grandement la question de l'outillage, et principalement des moyens de transport, dont il importe moins de réduire le coût au minimum. Les groupements de *cobaleurs*, recrutés presque exclusivement dans la classe des *libérés*, évoquent par leur aspect pittoresque et inconfortable les classiques campements des chercheurs d'or : la presqu'île de Monéo, sur la côte Est, en porte, au flanc de son massif sauvage une ceinture étrange. Fort heureusement la prospérité du cobalt est venue, en 1902 et 1903[1], atténuer pour la colonie les conséquences de la crise qui sévit encore maintenant sur le minerai calédonien par excellence, le nickel, dont il nous reste à parler.

La Nouvelle-Calédonie, après s'être crue assurée de posséder en quelque sorte le monopole de ce métal, s'est vue soudainement et dangereusement concurrencée par le Canada. Dans la colonie même, une société puissante a tenté d'accaparer du moins la production calédonienne, et n'y a point absolument réussi. L'extrême ardeur de la lutte, les sommes énormes avec lesquelles jongle depuis longtemps la spéculation en cette matière témoignent de la valeur de l'enjeu.

Quand la spéculation exagérerait témérairement cette valeur, elle est attestée d'incontestable manière par la quantité et le prix des minerais de nickel exportés depuis vingt ans, par l'importance et presque la magnificence de l'outillage de la société *le Nickel* dans ses établissements de la vallée de *Thio*, par la fortune éphémère, mais éclatante des mines de *Népoui*, par le succès moins brillant mais honorable de plusieurs satellites de ces considérables entreprises.

1. Le prix de la tonne de minerai de cobalt a descendu subitement de 300 francs et au delà à 175 francs.

Pendant de nombreuses années, la société *le Nickel*[1] a entretenu à *Thio*, pour exploiter le *Plateau*, un camp de travailleurs situé à 800 mètres d'altitude, qui a occupé 1.200 *condamnés*. A la mine *Bornet*, dans la même vallée, elle emploie un transporteur aérien de 2 kilomètres, dont certains pylônes ont 25 mètres de hauteur. A *Kouaoua*, elle emploie un transporteur aérien de 6 kilomètres, dont l'installation a coûté environ 500.000 francs. Aujourd'hui elle s'applique à simplifier, au prix d'un énorme effort financier, le chargement de ses minerais dans la rade de *Thio*.

En 1902, elle faisait ou laissait donner les détails suivants sur la place qu'elle occupe dans la colonie. « La superficie de ses mines dépasse 100.000 hectares. Les redevances annuelles qu'elle paie à la colonie pour ces concessions s'élèvent à 50.000 francs. Les navires qui viennent charger ses minerais dépensent en moyenne, pendant leur séjour dans le pays, chacun 10.000 francs pour droits de navigation, de pilotage et de visites de médecin, pour remorquages, vivres, provisions et réparations, et, comme on estime à 35 le nombre de ceux qui viendront pendant l'année 1902, on peut compter que les navires affrétés par la société *le Nickel* laisseront, cette année, au moins 350.000 francs dans la colonie. Si on y ajoute le montant du droit de sortie des minerais, 25.000 francs au minimum, les droits de douane et ceux d'octroi de mer, prélevés sur le matériel et sur les fournitures de toutes sortes importés tant pour l'exploitation des mines que pour la nourriture et l'entretien des travailleurs, droits qu'on ne saurait estimer à moins de 150.000 francs, on voit que le trésor colonial fera, pendant l'année 1902, un ensemble de recettes de plus de 500.000 francs sur les opérations de la société *le Nickel*[2]. »

M. Carol, qui visita en 1899 la mine de *Népoui*, création d'une initiative et d'une énergie individuelles, professait une très légitime admiration pour ce beau spécimen de l'activité calédonienne, pour ce chemin de fer de 14 kilomètres reliant

1. Lire *Dépêche coloniale*, numéro spécial, 15 avril 1902.
2. *Ibid.*

la mine à la rade, pour ce réseau de transports aérien de 20 kilomètres, pour les 150 kilomètres de sentiers muletiers reliant tous les chantiers de la montagne. Mais *Népoui* est aujourd'hui fermé et désert. Erigé en municipalité en 1902 par M. Feillet, il a été, faute d'habitants, rayé par M. Picanon, le 14 décembre 1904, de la liste des communes de la colonie. « *Erudimini, qui judicatis terram.* »

Le nickel, sauf dans une mine située à Nakéty, s'exploite en carrière. On le trouve, soit sous la forme d'un silicate vert appelé garniérite, du nom de l'ingénieur qui l'a découvert, soit plus ordinairement sous la forme d'un minerai pulvérulent, auquel sa couleur a fait donner le nom de nickel *chocolat*. La teneur commerciale, qui est de 7 p. 100, assez souvent atteinte ou dépassée dans les bons gisements, est obtenue ailleurs par l'enrichissement des minerais plus pauvres au moyen de minerais de haute teneur. Cette poussière jaune est chargée à vrac sur des voiliers qui la transportent en Europe, à Glasgow, au Havre, à Rotterdam. La fonte des minerais et l'affinage s'opèrent intégralement en Europe.

Si fructueuse qu'ait été à beaucoup d'égards l'activité de l'industrie minière calédonienne, la raison des observateurs désintéressés et le vœu de tous les amis de la colonie appellent une transformation radicale de cette exploitation par le *traitement des minerais sur place*. Quelle situation, que celle d'une industrie réduite à expédier en Europe une tonne de minerai, qui contient 70 kilos de métal et 930 kilos de matières étrangères, perdues pour le vendeur, alors que, pour le nickel en particulier, le prix du transport égale presque celui de la marchandise même!

Il a été tenté deux fois d'établir dans la colonie des hauts fourneaux. La société *le Nickel*, auteur de ce double essai, affirme que les résultats ont été mauvais, et que l'entreprise est chimérique. A tort ou à raison, l'opinion publique estime que de puissants intérêts particuliers sont le principal obstacle à l'institution de ce progrès. En attendant qu'il soit réalisé, le producteur perd, dans ce singulier commerce, une appréciable

partie de la valeur réelle de sa marchandise. Et la colonie elle-même éprouve un préjudice beaucoup plus grave encore, en laissant gaspiller sa fortune minière par une exploitation ridiculement grossière, où sont jetés au remblai des minerais d'insuffisante teneur, qu'utiliserait, avec grand profit pour tous les intérêts en cause, une industrie mieux outillée.

De là l'intérêt qui, en Nouvelle-Calédonie, s'attache à la question du *charbon*, l'établissement éventuel de hauts fourneaux paraissant lié à l'existence et à la production économique d'un charbon *local*.

L'autorité de M. l'ingénieur Glasser est rassurante sur ce point ; le charbon, dont l'existence a depuis longtemps été reconnue, est exploitable. Le bassin houiller le plus sérieusement étudié jusqu'à ce jour est celui de la Nondoué, à une vingtaine de kilomètres de Nouméa. Aujourd'hui le chemin de fer est tout près de l'atteindre. Des capitaux viennent d'être rassemblés, pour en faire le théâtre d'une expérience décisive. Il est vivement à souhaiter qu'elle réussisse. Personne ne sera jaloux — au moins pour commencer — du succès de ses vaillants promoteurs, au profit de qui les plus acharnés ennemis des grandes sociétés font fléchir provisoirement la rigueur de leurs principes. La tendresse qu'on témoigne *actuellement* à leurs projets serait justifiée, quand ils réussiraient seulement à donner une valeur réelle à une matière jusqu'à maintenant inerte. Mais ils rendraient un service inappréciable à la colonie, si cette matière devait, dans des hauts fourneaux, devenir là-bas un ferment de l'industrie minière. Faut-il l'avouer? Je ne partage pas encore ces espérances.

Les mines, en Nouvelle-Calédonie, étaient tout récemment encore régies par un décret de 1892, plus simple et plus libéral en ses dispositions que la loi de 1810.

Les recherches étaient libres sur le domaine, et avec le consentement du propriétaire, sur les terrains aliénés, ou, en cas de refus du propriétaire, en vertu d'un permis de recherches délivré par le Gouvernement en conseil privé, le comité consultatif des mines ayant donné son avis. Redevance annuelle à

payer : 0 fr. 40 par hectare de terrain attribué en *permis de recherches*.

Une demande en *concession* exigeait le versement des frais d'institution (76 francs), auxquels s'ajoutaient les frais de délimitation. Redevance à payer : 0 fr. 40 par hectare de terrain minier *concédé*. Une mine *concédée* pouvait être mise en exploitation avant d'être régulièrement *instituée*.

Enfin, après les délimitations opérées, le titre définitif était délivré. Redevance à payer par la mine instituée : 0 fr. 50 par hectare.

Nulle restriction au droit de demande du demandeur solvable, et qui s'acquittait de ses obligations.

Les minerais *extraits* étaient, à leur sortie de la colonie, frappés d'une taxe uniforme de 0 fr. 50 par tonne.

Le libéralisme du système et la grande douceur de ce régime fiscal ont, à n'en pas douter, été éminemment favorables au développement de cette industrie. Il n'est pas nécessaire de démontrer que la production minière s'accommodait fort bien d'un impôt très léger et vraiment bénin sur les minerais extraits et exportés. Mais il n'est pas inutile d'excuser, sinon de justifier absolument, le libéralisme de la législation même.

On se plaint qu'elle n'ait point, par des limites légales, mis obstacle aux tentatives d'accaparement (la société *le Nickel* possédait plus de 100.000 hectares en 1902), et que l'exiguïté des redevances ait favorisé l'accaparement d'immenses surfaces, dont les détenteurs n'exploitent qu'une infime portion. La société *le Nickel* exploite à peine quelques milliers d'hectares de son énorme domaine, et l'on représente qu'elle immobilise ainsi, au détriment de l'intérêt général, une partie de la fortune publique, que la concurrence plus libre mettrait en valeur.

Ce raisonnement, sans être dénué de logique, est cependant plus spécieux que juste. Les plus acharnés à s'en prévaloir aujourd'hui sont les premiers à reconnaître qu'il ne s'établira de charbonnages en Nouvelle-Calédonie qu'au prix de facilités de même nature, contradictoires avec leur logique. Dans cette île si lointaine, si mal connue, les capitaux nécessaires à la fonda-

tion de grandes entreprises minières ne peuvent être attirés que par la constitution de domaines miniers considérables... en apparence au moins. Ce système seul, anciennement, a pu, en même temps que donner au bien des Calédoniens une valeur parfois exagérée, doter le pays des moyens pour l'exploiter.

A l'égard de l'exiguïté de la redevance, les grandes compagnies minières font assez justement observer que, dans la seule vue de la *spéculation* et du jeu, elles consentent à payer une minime redevance pour des terrains qui arrondissent leur lot, sans augmenter leur richesse réelle. Elles réduiraient leur appétit territorial, si elles ne pouvaient le satisfaire qu'au prix de sacrifices trop onéreux, et rendraient à l'État des surfaces inutilisables.

M. le gouverneur Picanon, amené par les besoins pressants de la colonie à remanier les diverses taxes et redevances minières pour en tirer plus d'argent, a profité de l'occasion pour remanier aussi la législation. La Mine devait, le pouvant seule malgré la crise dont elle souffre aujourd'hui, payer les erreurs, témérités et gaspillages d'une période de dix ans, où il n'avait été rien fait pour elle. De même M. Picanon pouvait, sans inconvénient ou utilement, dans cette refonte de la législation, introduire des dispositions restrictives de l'accaparement. Il pouvait aussi faire payer plus cher aux spéculateurs leur entrée au jeu par l'augmentation des redevances à *la surface*. Surtout il pouvait rendre l'impôt sur les minerais extraits plus égal, plus juste et beaucoup plus productif, en demandant à ces minerais de valeur très différente une contribution proportionnelle à leur valeur. A cette réforme le pays entier eût souscrit. Mais cet administrateur, d'apparence pondérée, en qui la colonie croyait avoir trouvé une sagesse réparatrice, a dépassé en légèreté et en nervosité M. Feillet, et, aux applaudissements de gens qui tueraient toujours la poule aux œufs d'or, il a proposé à la colonie un ensemble de mesures législatives et fiscales, sous lesquelles succomberait peut-être même une industrie plus florissante et moins aléatoire.

Comme son prédécesseur, M. Picanon a dissous un Conseil général indocile, et comme lui il a fait approuver par le corps élec-

toral son imprévoyance et sa témérité. J'ai l'honneur d'avoir appartenu à la majorité qu'il a fallu dissoudre : aujourd'hui les plus zélés de celle que M. Picanon lui substitua demandent à leur délégué, M. Guieysse, la tête du gouverneur qui les a fait élire. L'affaire de l'impôt des mines est encore en suspens devant les conseils intéressés de la métropole. J'espère encore que la solution qui interviendra, en soulageant la détresse de la colonie, ménagera prudemment des forces qui sont si nécessaires à son existence.

Pour ne pas clore par ces réflexions attristées le chapitre destiné à faire connaître les plus réelles et les plus grandes richesses de la Nouvelle-Calédonie, rappelons plutôt avec complaisance cette réconfortante certitude que, dans ce domaine au moins, l'activité humaine n'a pas été déçue là-bas par l'ingratitude de la matière. On ferait des fortunes avec ce qui a pu être jusqu'ici impunément gaspillé. De cet inépuisable trésor, il dépend de l'outillage et de la méthode de ceux qui l'exploiteront, de tirer infiniment plus qu'il n'a dès maintenant donné.

Est-ce donc enfin par l'industrie minière que sera fondée, en Nouvelle-Calédonie, une démocratie, non plus proprement rurale cette fois, mais industrielle? Il ne me sera pas nécessaire, je suppose, de répondre longuement à cette question.

Pour les besoins électoraux de la mauvaise cause économique qu'a soutenue récemment M. Picanon, il a été beaucoup parlé du *petit mineur,* de ses revendications, de ses droits, de son avenir. Pour un peu, l'on aurait pu croire qu'après le petit colon à 5.000 francs, le petit mineur sans le sou allait devenir l'instrument du relèvement de la colonie.

Le cobalt seul peut, pour les raisons que j'ai dites, s'accommoder d'une exploitation parcellaire et peu intensive. Mais le marché du cobalt est très limité : la production actuelle d'environ 8.000 tonnes suffit à la demande, et il n'y a point place pour beaucoup de mineurs. D'ailleurs l'asservissement du petit cobaleur aux grosses sociétés s'opérera toujours à Nouméa : est-ce avec deux et même trois cents tonnes de minerai qu'un

cobaleur de Monéo liera partie, à 5.000 lieues de là, avec un acheteur d'Europe?

Point de petits mineurs dans le chrome ni le nickel. La montagne ardue, qui recèle ces minerais à 7 ou 800 mètres d'altitude, par delà des pics, des ravins et des torrents, ne cédera jamais ses richesses qu'à l'assaut de capitaux puissants. La Notice de l'*Union agricole calédonienne* 1900 dit avec raison : « C'est au moyen des organes de la grande industrie, tramways, ateliers, etc., qu'ils (les mineurs) purent travailler économiquement et supporter une baisse de prix considérable provenant de la lutte engagée avec le nickel du Canada. »

Vers 1899, alors que l'optimisme enfin ébranlé de M. Feillet n'osait plus appeler d'agriculteurs dans son Eldorado où les désastres se multipliaient, son esprit, aussi inquiet au fond qu'il affectait de paraître rassuré, accueillit avec empressement l'idée suggérée d'une colonisation mixte, *industrielle* pour l'ouvrier chef de famille, qui serait mineur, *agricole* pour les membres de la famille, qui seraient agriculteurs. La société *le Nickel*, disait-on, goûtait fort ce système, et M. Carol le célébra d'avance[1]. Dans les centres miniers de l'île, des lots de villages de 15 à 20 ares devaient être attribués au mineur pour sa maison, et des lots de pâturage mis à la disposition en commun de tous les membres de chaque agglomération ouvrière. Un arrêté du 8 décembre 1899 réglementa cette utopie, qui avorta piteusement avant d'avoir fait des victimes. Mais enfin, de qui l'Administration de la colonie entendait-elle se moquer? N'est-ce donc pas elle qui, vers le même temps, faisait dire justement dans la Notice de l'*Union agricole :* « Les mines sont généralement situées dans des régions *peu fertiles*, où il est possible seulement de trouver le terrain nécessaire à l'habitation, accompagnée d'une basse-cour et d'un assez grand jardin, mais où les vastes espaces cultivables font défaut? » Ou encore ce qui suit, et qui n'est pas moins grave : « C'était donc (les mines) une industrie *intermittente* qui ne permettait guère, à ceux qui l'exploitaient avec de grands

1. Jean Carol, *op. cit.*, p. 33.

risques, les installations définitives, les projets à longue portée, qui seuls fondent des œuvres durables? » Trois cents mineurs-agriculteurs-électeurs, installés à Nepoui en 1902, n'y auraient jamais produit dix tonnes de maïs, et la fermeture de la mine, en 1903, ne leur aurait laissé que leur qualité d'électeurs.

Appelons les choses par leur nom : à l'émigrant français ou européen qui n'a que ses bras, la Nouvelle-Calédonie n'a présentement à offrir que les conditions ordinaires du *prolétariat*, à peine plus avantageuses là-bas qu'en Europe lorsque les affaires marchent, beaucoup plus dangereuses lorsque survient une crise du travail. Nul exode, nul déplacement possible : une crise, c'est la détresse sans remède et sans issue.

Il n'est malheureusement plus à naître, le prolétariat calédonien. L'échec de la colonisation libre en a créé un, qui a aujourd'hui les dents longues. On a pu lui jeter un emprunt de 5 millions à dévorer sur des chantiers de chemins de fer. Mais demain, si les mines ne rouvrent pas, où trouvera-t-il un gagne-pain? Au moins je doute fort que la colonie ait intérêt à augmenter le nombre de ses prolétaires.

« Quel genre d'émigration devons-nous rechercher pour nos colonies? se demandait M. Noufflard au Congrès international colonial de 1900. Celle, — limitée forcément par son caractère, — des employés ou agents nécessaires à la surveillance ou à la direction des exploitations agricoles, commerciales ou industrielles fondées par des capitalistes, et celle, presque illimitée, des colons ayant suffisamment de ressources pour pouvoir, à leur compte, se livrer à une petite entreprise agricole [1]. » La Nouvelle-Calédonie, j'espère l'avoir surabondamment démontré, a aujourd'hui presque son « plein » de ces deux catégories de colons. Ce qui lui a parfois manqué, et ce qui paraît devoir lui manquer chaque jour davantage, c'est une troisième catégorie de population fournissant de la main-d'œuvre.

A dire vrai, avec les 54.415 habitants d'origine diverse qu'elle comptait encore au dernier recensement, la colonie possédait,

1. *Congrès international colonial*, p. 57.

non pas certes toute la population que, mieux aménagée et exploitée, elle pourrait nourrir; mais une population qui eût suffi, je crois bien, aux diverses formes de l'activité locale, si cet assemblage d'êtres humains avait constitué un corps organique, et non une juxtaposition de trois éléments indépendants et quasi hostiles, population *libre*, population *indigène*, population *pénale*. La première n'a su tirer presque aucun parti de la seconde, et il semblerait qu'elle n'a pas eu à se féliciter du concours de la troisième, puisque M. le gouverneur Feillet lui a fait accueillir l'idée radicale de la supprimer. Avant que ces questions *indigène* et *pénale* ne soient résolues dans les faits, ce ne saurait être un hors-d'œuvre d'en dire quelques mots, ne fût-ce que pour éclairer quelques-uns des malaises passés, présents et futurs de la colonie.

Il n'appartient plus à personne de préconiser une solution de la question indigène ; la nature s'en charge. La race autochtone canaque décline rapidement depuis l'occupation française, et vraisemblablement ce déclin était commencé longtemps avant l'occupation. Je m'empresse de déclarer que l'on exagère d'ordinaire violemment la responsabilité de l'alcool en cette affaire, au moins pour les Canaques calédoniens. La phtisie, la lèpre, la stérilité des femmes sont des causes bien autrement sérieuses de dépopulation, sans parler de ce sentiment obscur et pourtant douloureux que les temps sont révolus pour cette race assujettie et épuisée.

Ils disparaîtront, sans avoir compris à quel titre la race blanche s'était installée parmi eux, ni en quels termes elle entendait vivre avec eux. La terrible répression de l'insurrection de 1878 leur a pourtant fait admettre que nous possédons vis-à-vis d'eux le droit qu'ils reconnaissent le plus volontiers, le droit du plus fort. Mais aucune mesure administrative ni aucune initiative privée n'ont pu faire entrer la masse indigène dans la nouvelle communauté calédonienne. Vaincus et découragés, mais pourtant — et ils le savent — redoutés, les Canaques boudent avec une maussaderie qui n'est pas dénuée de fierté ironique.

Les particuliers ont très médiocrement réussi à les associer à leurs travaux. Alors que les indigènes des Nouvelles-Hébrides s'expatrient assez volontiers pour s'engager au service des colons calédoniens, le Canaque reste ordinairement attaché à sa tribu, collectivité jalouse et forte, qui ne prête au blanc son voisin qu'un concours restreint et revêche.

De même l'Administration, quelle qu'ait été son attitude, tantôt dominatrice et fastueuse, tantôt conciliante et engageante, n'a jamais eu qu'une très faible prise sur les Canaques demeurés constitués en tribus. Elle leur a imposé quelques légères corvées et, dernièrement, non sans difficulté, une taxe de capitation.

Les plus graves et les plus dangereux incidents des relations de l'État avec la race soumise ont été ceux des évictions et des dépossessions, connues dans les pays coloniaux sous le nom d'opérations de cantonnement. Les Canaques, cela n'est pas contestable, chaque fois que le progrès de la colonisation les a refoulés, se sont vu attribuer des réserves de terre amplement suffisantes pour tous les besoins de leurs tribus. Mais il y a quelque optimisme à prétendre que « les tribus non seulement ne se sont pas considérées comme spoliées, non seulement n'ont pas subi ces cantonnements par un abus d'autorité, mais au contraire les ont toujours sollicités. » Sollicités, c'est beaucoup dire. Quand trois fois en quelques années des Canaques des environs de Koné étaient obligés de déguerpir par d'incessantes modifications de leurs réserves, deux fois pour une seule tribu ce fut l'incendie du village, allumé *manu militari*, qui assura l'exécution d'un contrat sans doute moins librement consenti qu'il n'est dit officiellement.

De Nouméa jusqu'à Moindou, et dans tout le sud de l'île, on ne rencontre plus que quelques îlots de race canaque. C'est seulement dans la partie septentrionale de l'île qu'elle forme encore un groupe assez compact, dans les affaires duquel, à la fin de l'année 1900, l'incident des Poyes, qui faillit mal tourner, révéla qu'il était bon de n'intervenir qu'avec prudence.

Dans cette région, la tribu canaque vit chez elle d'une exis-

tence autonome, sous l'autorité de son chef. Elle est ici catholique [1], là protestante, mais à peine moins authentiquement canaque que là où elle est restée païenne. Missions catholiques ou protestantes ont ouvert quelques écoles canaques, l'État une seule. La mesure du recensement, qui se régularise, constitue une ébauche grossière de l'état civil ; mais l'administration française n'intervient ni à la naissance, ni au mariage, ni au décès des individus, ni aux litiges entre particuliers. Nous n'avons su ni les élever, ni les employer; mais nous sommes parvenus à les empêcher de s'entretuer et de se manger. La tribu est surveillée aujourd'hui par le commandant de la brigade de gendarmerie voisine, et il va de soi que cette situation l'expose à toute sorte de menus abus de pouvoir; mais contre tout ennui de caractère trop sérieux elle est défendue, beaucoup mieux qu'aucun Européen par la loi, par la crainte que le danger canaque inspire.

Le Canaque calédonien a été calomnié, et il est extrêmement regrettable que les blancs n'aient point intéressé à leur œuvre dans le pays cette population de 40.000 individus. Encore qu'elle paraisse médiocrement perfectible, la Mission Mariste a su faire des ouvriers au moins passables de beaucoup de ses catéchumènes. Les Canaques sont vigoureux, agiles, nullement maladroits, et sans doute auraient-ils pu être formés aux pra-

1. J'ai éliminé de cette étude toute question qui n'est pas étroitement rattachée à mon sujet. C'est ainsi que je n'ai pas dit un mot des interminables et violents démêlés de M. Feillet avec la Mission Mariste.

S'il est vrai que la Mission ait contrarié, dans la mesure de ses moyens, l'œuvre de la colonisation libre, comme elle est cantonnée à Nouméa et dans deux ou trois domaines de l'intérieur, cette action hostile ne pouvait s'étendre bien loin.

D'autre part, il est impossible d'imaginer un pays d'où la religion soit plus absente que de la Nouvelle-Calédonie. Sauf chez quelques Canaques, la Mission ne peut avoir de crédit que si elle jouit de la faveur du pouvoir.

Mais ç'a été un coup de maître de la part de M. Feillet, de mettre l'atout de l'anticléricalisme dans le jeu avec lequel il jouait en France. La Mission condamnant — avec raison — l'œuvre économique de M. Feillet, tous les adversaires de cette œuvre ont été des *cléricaux*.

Sont devenus *cléricaux*, sous M. Picanon, les mineurs récalcitrants à un impôt excessif.

Le gouverneur de la colonie aurait grand tort d'expulser les Maristes : il y perdrait une grande force.

tiques les plus rudimentaires du travail des champs. Ils aiment le cheval. Ils aiment aussi la mer. Il est fâcheux qu'on ait été réduit à importer quelques milliers d'Hébridais dans une île qui devait nous fournir des milliers de bras. Le Canaque calédonien n'est point naturellement plus paresseux ou moins adroit que l'Hébridais. En vérité, je crois qu'on n'a pas su le « prendre ». Il n'a point l'âme servile, est sensible à la justice et à la bonté : la confiance le rend docile. Je garderai, pour mon compte, un éternel souvenir de la fidèle et inébranlable amitié que m'ont témoignée une soixantaine de ces braves gens, dans des circonstances très difficiles. J'ai entendu de véritables négriers se plaindre de leur perfidie; mais beaucoup de vieux Calédoniens savent, comme moi, qu'on peut s'attacher indéfectiblement les Canaques.

Défiants et craints, isolés, vaguement hostiles, les Canaques n'auront rendu à la colonisation aucun service appréciable, et seront demeurés pour elle une gêne et un danger. Il n'est point probable pourtant que leur ressentiment se porte jamais de nouveau à la fureur sauvage qui les anima une seule fois, en 1878. C'est aussi tout ce qu'on peut souhaiter aujourd'hui pour eux, comme pour nous, à savoir que leur race s'éteigne sans convulsion. La France peut se flatter en somme de ne leur avoir point été trop dure; si c'était là toute sa mission, elle l'a remplie.

Le Bagne, dont j'entends ne parler ici qu'à un point de vue calédonien, est une pièce d'autre importance dans l'organisme de la colonie que cette population réfractaire. Il a été le premier noyau de la colonisation de l'île, qui pendant quinze ans n'a guère vécu que de la vie qui émanait de lui, et même depuis que la colonie a été soustraite par la découverte de ses richesses minières à l'accaparement qu'il était en train de réaliser, il est demeuré longtemps le principal instrument des progrès dont l'initiative et le profit lui échappaient.

Je concéderai volontiers que ce fut un malheur pour la Nouvelle-Calédonie, de recevoir en 1864 ce fâcheux cadeau de l'Administration française. Bien qu'on puisse se demander ce que fût

devenue sans le Bagne, durant les cinquante dernières années du siècle écoulé, cette possession si lointaine et si inconnue, perdue dans le Pacifique, il est incontestable que l'établissement du Bagne, en lui imprimant une tare, l'excluait du monde civilisé. Ce n'était plus une terre à coloniser. Elle n'intéressait que ses futurs pensionnaires, qui l'appelaient la Nouvelle. Mais ce fait ne pouvant s'effacer de l'histoire de la colonie, il importe aujourd'hui, non de conjecturer de vagues possibilités, mais d'examiner les tangibles réalités.

Je n'ai aucunement l'intention — qu'on ne s'y trompe pas — de réhabiliter l'œuvre propre du Bagne en Nouvelle-Calédonie, et ce m'est un plaisir de citer la philippique aussi juste qu'amusante de M. Jean Carol à son endroit. Oui, ce fut bien tout cela pour le moins : « Un Bagne administratif et scientifique : un Bagne majestueux, avec des bureaux comme n'en ont pas beaucoup de ministères de petits royaumes européens, avec des jardins, des palais, des annexes et dépendances auprès desquels les services du gouvernement local font pitié à voir : un Bagne-État, compliqué de tous les rouages d'un État, prenant toutes les charges et retraçant tous les devoirs d'un État : un Bagne providentiel, envoyé sur terre comme Jésus pour racheter le crime et pour construire, aux antipodes de notre vieille société inique, la cité idéale, la nouvelle Jérusalem : un Bagne vertueux, candidat au prix Montyon : un Bagne moralisateur, rivalisant d'apostolat avec les Missions chrétiennes, sinon pour évangéliser des sauvages, du moins pour ramener au bien les brebis furieusement égarées : un Bagne économique et social, financier, agricole, industriel, pédagogique, universel, omniscient, bouffon.[1] »

La colonie pense là-dessus comme M. Carol, et elle en pourrait dire davantage encore. Mais aussi quelle n'a pas dû être l'importance d'une pareille pièce dans la machine calédonienne ! Quinze mille individus, sur une population qui longtemps n'en comptait pas vingt mille ! Pour édifier la Jérusalem nouvelle,

1. Jean Carol, *op. cit.* Avant-propos, VIII.

douze mille esclaves! Même si le Bagne ne devait être qu'un monstre inutile, quelle source de profits dans l'entretien de ce Minotaure, que la mère patrie n'avait point exilé sans le pourvoir d'une princière dotation!

C'est un cliché calédonien, que le Bagne n'aura rien fait pour la colonie. On raconte avec verve ses folies fastueuses ou grotesques, toujours stériles, qu'en tout cas ne payait point la Nouvelle-Calédonie, et l'on oublie volontiers les modestes et pourtant appréciables services qu'il a rendus. Si Nouméa est une ville de tôles et de planches, cela tient à l'état d'esprit particulier de ses habitants; mais si Nouméa possède une belle voirie, une place spacieuse là où fut un marais, un quai large et commode là où fut une montagne, un port convenablement aménagé, un hôpital suffisant, une cathédrale passable, quelques édifices publics stables sinon élégants, une canalisation qui lui amène les eaux lointaines de la Dumbéa, et si la colonie elle-même possède 140 kilomètres de route continue et de nombreux tronçons de route autour des centres de la Brousse, c'est au Bagne que Nouméa et la colonie en sont redevables [1]. En 1877, les travaux publics ont employé 500.000 journées de condamnés. En 1884, 2.000 forçats étaient affectés aux travaux publics. Naguère encore, plus d'un millier de forçats travaillaient au chemin de fer Nouméa-Bourail. Avec quelle main-d'œuvre la colonie eût-elle donc fait tout ce qui a été fait? Elle se plaint de l'exagération des prix dont plusieurs de ces services ont été payés : il serait plus loyal de reconnaître que la colonie supportait seulement une part de cette majoration et la métropole la plus large part. Au surplus, l'entreprise du chemin de fer vient d'apporter dans cette question la clarté souveraine des chiffres : la main-d'œuvre libre, à laquelle on a dû recourir, puisqu'on s'est privé de l'autre, a exécuté pour 3 fr. 30 le même travail qu'à dix pas d'elle, sur les chantiers voisins, les derniers représentants de la main-d'œuvre pénale effectuaient pour 1 fr. 60. Quant aux Hindous importés à grands frais pour

1. Voir le rapport de M. Chautemps à l'*Officiel* de 1892, page 1889 des annexes : « De 1863 à 1890 inclus l'Administration pénitentiaire a dépensé en Nouvelle-Calédonie 94.801.663 francs », soit environ 3.386.000 francs par an.

les besoins de l'entreprise, il a paru bientôt moins onéreux de les rapatrier que de les employer.

Pour les particuliers, on peut dire qu'ils se sont toujours littéralement disputé la main-d'œuvre que le Bagne a consenti à mettre à leur disposition. En 1896, 850 forçats, en qualité d'assignés, travaillaient à Nouméa ou dans la Brousse pour le compte des particuliers, et, ces assignés, aucun Calédonien ne prétendra que les Hébridais ou les Annamites les remplaceront avantageusement. En dehors de ces assignés, des contrats dits de chair humaine, contre lesquels on a violemment clabaudé, mettaient plusieurs milliers de bras de condamnés embrigadés à la disposition des plus considérables entreprises minières du pays : la vertueuse indignation qui s'est élevée contre la teneur de ces contrats masquait mal la rancune de demandeurs évincés. J'ai parlé jusqu'ici des condamnés seulement, accordés par le Bagne à l'agriculture et à l'industrie minière, et non de la libération qui, dès 1876, fournissait au marché libre de la main-d'œuvre 1.250 ouvriers, dont le nombre s'est depuis lors énormément accru. En 1898, un homme que sa sympathie déclarée pour l'œuvre de M. Feillet ne rendait point suspect de complaisance pour le Bagne, M. Bernheim, avouait à M. Carol que cette main-d'œuvre était évidemment la plus habile de toutes.

Mais le Bagne n'eût-il rien fait, la présence sur le sol de la colonie de ce formidable consommateur, parasite de la métropole, nourricier de la Nouvelle-Calédonie, était un élément considérable de la constitution économique du pays. En 1889, l'effectif des condamnés seulement était de 6.991, plus 39 femmes.

Le personnel civil et militaire de l'Administration pénitentiaire et les familles de ce personnel formaient une population d'environ un millier d'individus. Telle était l'importance, et je dirai même la prédominance de cet organe dans la vie calédonienne que la fourniture de la viande à l'Administration a, jusqu'à des temps très rapprochés de nous, constitué au profit de l'adjudicataire un véritable monopole de la boucherie. C'est pour le Bagne et par le Bagne que s'est organisé et développé le commerce de

la colonie. C'est pour lui que s'est développé l'élevage : j'ai cité deux fois l'élévation prodigieuse des produits de location des terres du Domaine de 1867 à 1877. Et la précieuse voracité du monstre, je le répète aussi, ignorait les crises.

Les Calédoniens ne se sont jamais plaints sérieusement que la présence du Bagne diminuât d'une façon anormale la sécurité de leurs personnes ou de leurs biens. Les attentats commis par des individus d'origine pénale sur les personnes libres ont toujours été extrêmement rares, et peu intéressants. Les larcins et menus vols n'y ont jamais dépassé la moyenne qu'ils semblent atteindre communément dans les pays où la civilisation a encore des pionniers plutôt que des établissements durables. L'île Nou et les camps et chantiers pénitentiaires gardent les membres les plus galeux du troupeau. Ceux qui circulent, soit en vertu de leur libération, soit en vertu d'autorisations particulières, ne constituent pas un danger. Tous les agriculteurs calédoniens vous diront qu'ils n'ont jamais eu meilleurs bouviers, jardiniers, hommes de peine, que des assignés condamnés à perpétuité.

Le plus grave, ou, si j'ose dire ma pensée, le plus spécieux argument contre le Bagne, est celui de la contamination morale. Très éloignée de se croire assez forte pour régénérer par le contact de ses propres vertus une espèce dégradée, la population calédonienne redouterait fort, assure-t-on, le risque de contracter une lèpre morale. Il est vrai que j'ai moi-même entendu exprimer cette crainte avec véhémence par des gens qui, selon une jolie image de Dumas fils, buvaient la honte à plein goulot. Avouons simplement que le Bagne a pu et même dû être un facteur important de l'actuelle mentalité calédonienne, mais que, si le patriotisme local est, comme il m'a semblé, assez jaloux et fier de cette mentalité, il a peu de chose à craindre du Bagne dans l'avenir.

Évidemment je ne saurais croire moi-même ni surtout souhaiter que la Nouvelle-Calédonie soit condamnée au Bagne à perpétuité par le décret qui a installé le Bagne sur son sol. Mais était-il sage, dans l'état actuel de la colonie, au lieu de procéder à une liquidation progressive et prudente de la colonisation péniten-

tiaire, de traiter et d'opérer par résection un pareil organe, comme une tumeur localisée?

La fable *des Membres et de l'Estomac* pourrait être utilement récitée aux Calédoniens, s'il était vrai que la liquidation de la Transportation fût là-bas réclamée par l'opinion publique avec l'impatience et l'unanimité que lui a attribuées M. le gouverneur Feillet. Mais ni cette unanimité — il s'en faut! — ni cette impatience n'existent. Moins de deux mois après le départ de l'administrateur dont l'implacable volonté avait discipliné le suffrage universel, un vœu du Conseil général demandait la reprise de la Transportation. Il n'est presque plus personne aujourd'hui dans la colonie qui ne sente et qui ne déclare que la précipitation a été funeste. Dépossédé de sa fonction d'organe moteur, le Bagne, par la capacité toujours égale de son estomac, comme par sa précieuse faculté de pouvoir, selon les besoins publics, ou mobiliser ses réserves de main-d'œuvre ou les rappeler à lui, aurait longtemps encore rendu de grands services à la colonie comme organe régulateur. Il n'a pas cessé d'être l'indispensable instrument des grands travaux publics.

Le Bagne n'a pas encore déménagé. Ses spacieux et coûteux bâtiments sont toujours debout. L'appareil est en mesure de fonctionner. Les raisons que l'État opposa longtemps à l'entêtement de M. Feillet pour ne pas lui céder la place, sont demeurées aussi fortes. Celles, au contraire, par lesquelles M. Feillet avait triomphé de la résistance de l'État, ont perdu tout leur poids. La colonisation libre est une œuvre avortée. L'opinion publique, des désirs de laquelle on se prévalait, est favorable à une reprise de la Transportation. Les faits démontrent, comme la réflexion eût pu le faire prévoir, que le remède trop violent a été bien pire que le mal.

On me dit, il est vrai, que l'Australie est résolue à nous interdire de reprendre la Transportation, et ce que colonie anglaise veut, la métropole le veut. Personnellement, j'ai constaté à Sydney une absolue indifférence à l'égard de cette question, qui fournit seulement de temps à autre un peu de copie à des journalistes à court d'idées. C'est pourtant la seule raison, toute mau-

vaise qu'elle soit, que le Ministère des Colonies, aujourd'hui bien informé de la situation de la Nouvelle-Calédonie, puisse opposer à cette mesure réparatrice. En souhaitant que la mesure soit prise, ai-je besoin de dire que, dans ces conditions, je ne l'espère pas!

En tout cas, si la Nouvelle-Calédonie, d'où l'Être suprême rappelle à lui les Canaques, ne veut plus de ses condamnés, ou si on ne veut plus les lui laisser, qu'elle se contente, aussi longtemps au moins que son industrie minière ne sera pas mieux aménagée et n'aura pas une tenue plus régulière, de la main-d'œuvre asiatique ou océanienne qu'elle pourra recruter : qu'elle se procure des ouvriers, non des habitants.

Mille Japonais, qui ont été introduits dans la colonie par la société *le Nickel*, ont donné une image réduite des phénomènes que provoquerait sur-le-champ une introduction considérable de travailleurs européens.

Je ne me pique point, au surplus, d'être en mesure de donner la formule de la main-d'œuvre calédonienne : l'amplitude des oscillations de l'activité locale est un élément permanent de perturbation. La Mine, lorsqu'elle marche, détermine, par l'élévation relative des salaires qu'elle offre, une concurrence qu'il est impossible à l'agriculture de soutenir, et, quand elle chôme, elle rejette plus de travailleurs que l'agriculture désemparée n'en peut employer. De ce régime de crises, que supporteraient mal des ouvriers européens, les effets sont atténués par la réglementation des salaires des travailleurs exotiques, immatriculés au service de l'immigration. Je ne vois point par quel moyen la colonie pourrait atténuer davantage ce malaise inhérent à sa constitution, qui manque d'équilibre. La main-d'œuvre elle-même souffre beaucoup de cette instabilité, mais elle ne la crée point.

V

L'ARBITRAIRE ADMINISTRATIF

A la Nouvelle-Calédonie qu'il avait rêvée, assurément très différente de celle que je viens de décrire, et qu'il a partiellement contribué à faire, M. le gouverneur Feillet avait projeté de donner, sans retard et à tout prix, l'outillage économique moderne le plus perfectionné, réclamé par le développement vertigineux de ses besoins. Il serait sans doute oiseux maintenant de m'attarder à démontrer l'erreur de cette conception. Aussi n'en parlerai-je brièvement que pour établir combien les colonies françaises sont mal défendues contre les fantaisies des administrateurs que le hasard leur envoie.

Moins confiante que son chef en ses propres destinées, la Nouvelle-Calédonie n'accepta que par contrainte son programme de grands travaux. Longtemps les représentants les plus autorisés des intérêts et de l'opinion opposèrent avec résolution à M. Feillet tous les arguments que pouvait suggérer une connaissance exacte des ressources du pays. La force eut raison de cette opposition dans la colonie même, et la métropole, ignorante et insoucieuse, laissa faire.

En 1901, M. Feillet rapporta de France un emprunt de 5 millions, amorce d'une série d'emprunts, dont le second avait été déjà l'objet de pourparlers et presque de promesses. L'exécution du programme comprenait : 1° l'achat d'une drague de 100.000 francs; 2° la construction d'un wharf, prévue à 3 ou

400.000 francs; 3° les premiers travaux d'un bassin de radoub, dépense prévue au total pour 600.000 francs, dont on espérait vaguement que la métropole prendrait la moitié à sa charge; 4° un premier tronçon d'une longueur indéterminée de la ligne de 170 kilomètres projetée entre Nouméa et Bourail. Ces travaux formaient un ensemble si bien lié par leur égale nécessité et par les stipulations de l'emprunt, que la besogne devait être et fut effectivement entreprise sur les quatre points à la fois; la jeune et piaffante colonie faisait feu des quatre pieds.

Une drague fut commandée, « au petit bonheur », au Ministère des colonies, pour la somme de 100.000 francs. M. le gouverneur Picanon a déclaré au Conseil général qu'il n'a pu retrouver aucune trace de cahier des charges, aucune trace des conditions et clauses prévues au marché. Le Ministère des colonies a expédié à Nouméa une fort belle drague, que la colonie a payée 200.000 francs, impropre à tous les services qu'on attendait d'elle, et qu'on a envoyée dormir à l'état de ponton dans une baie paisible.

CARTE DU CHEMIN DE FER DE NOUMÉA A BOURAIL.

Ligne construite.
Ligne projetée[1].

Le bassin de radoub, insuffisamment étudié, absorba 90.000 francs en nouveaux frais d'études. Mais pendant que ces études se poursuivaient, les cinq millions

1. La route N° 1, achevée jusqu'à Moindou, en construction jusqu'à Bourail, suit à peu près exactement le même tracé que la ligne projetée.

filaient si bon train en douze mois, sur la voie ferrée, qu'on cessa de parler du bassin de radoub.

Le wharf avait été voté, et des achats faits en vue de sa construction. Un inspecteur des travaux publics des colonies, envoyé à Nouméa en mission, proposa et fit adopter à l'assemblée locale d'importantes modifications au plan primitif. Mais lorsque ces modifications furent adoptées, il ne restait plus d'argent dans la caisse de l'emprunt. Le wharf céda au chemin de fer les matériaux achetés pour lui-même, et l'on cessa de parler du wharf.

Restèrent donc affectés au chemin de fer 4.710.000 francs qui, au prix prévu de 90.000 francs au kilomètre, devaient porter la voie ferrée aux environs du cinquantième kilomètre.

Bien que vaincue par l'obstination, et presque à demi convaincue par la foi de son chef, la raison de la colonie s'insurgea une dernière fois contre l'invraisemblable insuffisance des moyens d'exécution adoptés. Il fut dit, crié, prouvé surtout, que c'était folie d'entreprendre à la hâte une besogne de ce genre, avec une direction incompétente, un personnel absolument insuffisant, sans plan, sans matériel, sans main-d'œuvre. Confiant en son étoile, dédaigneux des règlements[1] et des lois aussi bien que des criailleries et des arguments, M. Feillet fit solennellement donner le premier coup de pioche.

Au milieu de scandales petits et grands, l'incapacité, le gaspillage et la concussion semblèrent pendant un an se disputer à qui précipiterait davantage la ruine de l'œuvre, certaine dès la première heure. Le chemin de fer, qui devait charrier par centaines de mille tonnes les produits des colons, se trouva lié dans la réalité, mais autrement qu'il ne l'avait été dans l'esprit de son promoteur, au sort de sa colonisation : il donna du travail au prolétariat qu'elle avait enfanté, je dirais plus jus-

1. Voir Bourrat, Rapport à la Chambre des députés (chemin de fer des colonies), 1904 : « Quant à l'approbation des projets définitifs par le Département, l'Administration locale ne s'arrêta pas à cette formalité, qu'elle jugea sans doute inutile, et les travaux furent immédiatement commencés sur les données incertaines de l'avant-projet. Le Ministre ne vit jamais les études définitives qu'il avait *prescrit* d'effectuer. » P. 187.

tement des prébendes à des électeurs devenus menaçants. On pourra voir, dans les comptes fantastiques de cette entreprise, des terrassiers gagnant 23 fr. 50 par jour.

Les 5 millions sont dépensés, et la voie, construite au prix de 290.000 francs par kilomètre, est arrêtée au seizième kilomètre. Faute d'argent pour chauffer son unique locomotive, la colonie, après que son chemin de fer fut achevé, en différa d'un an l'exploitation. Il marche enfin, ce chemin de fer tant de fois inauguré dans des communications officieuses, qu'insérait la presse métropolitaine. Si j'en crois l'article 2 de l'arrêté du 29 décembre 1904 qui réglemente son organisation, on prévoit que le trafic peut être suspendu sans trop d'inconvénients : « Jusqu'à la mise en service d'une seconde locomotive, la circulation des trains sera régulièrement interrompue *trois jours* toutes les quatre semaines. »

Le compte de l'exploitation du premier trimestre de l'année 1905 accuse 14.900 francs de recettes, et 41.888 de dépenses. Modeste affaire, on le voit, mais peu rémunératrice. Je souhaite, et il est d'ailleurs fort possible, en dépit des rieurs, qu'elle trompe, non plus cette fois les espérances, mais les craintes officielles, en rendant à Nouméa et à sa banlieue plus de services, qu'on ne s'y attendait. Mais était-il bien utile de faire flamboyer en lettres d'or, sur la casquette du chef de gare de Nouméa, le nom de la lointaine bourgade de Bourail (170 kil.), qui ne cessera pas d'être la première escale du paquebot du Tour de côtes? Il est vrai que le chef de gare lui-même, ancien colon à 5.000 francs évadé de sa plantation, est, sous cette casquette, plus complètement représentatif de l'œuvre à laquelle il doit sa dorure.

Infortunée Calédonie! Le Bagne lui a fait « une fortune hors de l'ordre commun » et, je le veux bien, ce fut son premier malheur. Toutefois, presque autant aidée que gênée par cet hôte mal famé, elle paraissait avoir trouvé sa voie et s'avancer lentement vers l'émancipation de son sol, que le travail libre rachetait progressivement.

Un homme est venu, dont les intentions furent généreuses, mal pourvu de connaissances économiques, inhabile à observer les phénomènes de cet ordre, tempérament de lutteur à qui la difficulté d'une œuvre était une garantie suffisante qu'elle était bonne, qui résolut de presser ces destinées trop lentes au gré de son ambition. Malgré sa farouche énergie, il n'a point victorieusement ni même impunément violenté ni la nature de l'île, ni l'organisme social qui s'y était formé au cours de sa bizarre histoire moderne. Il s'est brisé lui-même dans cette tâche, et il a pour très longtemps détraqué la colonie dont l'administration lui fut confiée.

Je n'insisterais pas davantage sur l'erreur d'un fonctionnaire colonial, qui se crut un Dupleix, et qui n'a eu d'éminentes que des qualités de préfet à poigne, s'il n'était utile d'expliquer comment il a pu soutenir pendant huit ans, jusqu'au plein désastre, une aussi hardie gageure contre la nature et les intérêts d'une possession française et, comme je l'ai dit, contre les sentiments et la volonté de ses habitants. Aussi bien, en étudiant le détail du merveilleux instrument de domination qu'a là-bas en main l'exorbitante, incontrôlable et incontrôlée omnipotence d'un gouverneur colonial, j'achèverai la description économique de la Nouvelle-Calédonie.

La colonie a une population de 54.415 habitants, *très inégalement maîtres de leur propre personne*. Et c'est là un premier phénomène de quelque importance.

Les 28.000 Canaques autochtones forment encore, nous le savons, le groupement le plus nombreux. Théoriquement le gouvernement local a sur eux des droits à peu près illimités. Les grandes masses de population canaque de la région du Nord lui imposent le respect de leurs usages, de leur liberté, parfois même de leurs fantaisies, par la crainte qu'elles inspirent. Il est vrai que les petites tribus isolées sont moins indépendantes : en 1901, la tribu de Nassirah, à Bouloupari, voisine et amie de celui qui écrit ces lignes, innocente de tout crime, de tout délit, de toute violation de règlement, de tout sentiment suspect, a payé de plus de *quarante mois de séquestration ou*

d'exil[1] de six ou sept de ses membres, son dévouement personnel au président du Conseil général de la colonie, qui combattait la politique économique du gouvernement. Ni enquête, ni instruction, ni tribunal en ces rapports du Canaque et de la République française; le bon plaisir.

Les Canaques errants, qui ont renoncé au bénéfice d'une si précieuse autonomie, les Annamites, Hindous, Javanais, Hébridais et Océaniens divers, qui sont introduits dans la colonie en qualité de *coolies*, pupilles de l'Administration locale, jouissent de tous les bienfaits d'une immatriculation qui n'est pas une vaine formalité. La République française fixe leurs salaires, règle les contrats par lesquels elle les met à la disposition des particuliers, surveille l'exécution de ces contrats. En marge du Code civil, elle leur a arrangé, par des règlements souvent chinois, une existence baroque et précaire, dont l'Administration est maîtresse souveraine. Leurs souvenirs de Batavia ou d'ailleurs, il est juste de le constater, les empêchent de trouver arbitraire ou abusif un régime qui permet à un commis d'une vingtaine d'années de leur infliger des amendes de plusieurs centaines de francs et des emprisonnements de plusieurs mois sans appel comme sans procès.

Les condamnés de droit commun font partie intégrante de la population calédonienne. A peine peut-on considérer comme exclus de la cité les internés de l'île Nou, tant le besoin qu'on a d'eux les associe à la plupart des grands services publics. Plusieurs centaines de condamnés sont employés chez les particuliers. D'autres cultivent pour leur compte des concessions agricoles, et plusieurs de ceux-là rappellent par leur sagesse et leur bonheur le virgilien vieillard de Tarente. Tous, ceux que retient la maison-mère et ceux qu'elle se contente de surveiller, jouissent de privilèges contre lesquels ils ne troqueraientpas la hasardeuse indépendance de beaucoup

1. V. sur cette affaire un curieux supplément du *Journal officiel de la Nouvelle Calédonie*, juillet 1902. L'histoire de cet imbroglio n'a point encore été éclaircie. J'aurais personnellement beaucoup de réserves à faire sur la composition et le contenu de ce singulier document. Il donnera du moins la sensation que *noirs* et *blancs* sont livrés à l'arbitraire absolu.

de colons. La société idéale, que M. Jaurès travaille à édifier, assurera seule à ses membres presque autant de confort et surtout de sécurité. Aussi, dans leurs villages comme dans les camps, paient-ils tant d'avantages du prix qu'en réclamera pareillement la cité de l'avenir : — de leur liberté individuelle. Le centre agricole le plus populeux de l'île est Bourail, colonie pénitentaire : les citoyens mêmes de cette agglomération calédonienne sont en majorité fils de gens dont le cou est muni d'un carcan, qu'on peut serrer.

Les libérés enfin, qui constituent un des plus considérables éléments de la main-d'œuvre du pays, conservent avec la maison d'où ils sont sortis des relations qui mettent leur existence à l'abri des coups de la maladie et des soucis de la vieillesse; mais ils n'ont pas recouvré l'usage absolument libre de leurs mouvements.

Si bien que, si l'on ne tient pas compte de la population militaire, 10.000 personnes environ, dites blanches, sont de condition *libre*. Elles possèdent aujourd'hui tous les droits attachés à la qualité de Français. Le temps n'est pas encore très éloigné où le gouverneur de la colonie conservait la faculté d'expulser de l'île, sans formalité judiciaire, celles dont la présence l'importunait. J'ai moi-même donné à un chef de cette colonie, et à quelques libéraux de ses amis qui se souvenaient de cette heureuse époque, l'occasion de regretter que le pouvoir ait été dépouillé de cette inestimable prérogative. Mais ce détail même prouvera éloquemment que la *personne* d'un citoyen est aussi efficacement protégée par le Code civil que celle d'un Canaque par le souvenir de l'insurrection de 1878.

La *propriété* foncière est, cela va sans dire, régie et protégée par la loi française. Mais la dénationalisation du sol, si j'ose risquer ce barbarisme, présente quelques particularités intéressantes.

D'abord la propriété minière. « Le Gouverneur, en Conseil privé, *juge souverainement* des motifs d'après lesquels la concession (d'une mine) doit être accordée ou refusée, ainsi

que des limites ou de l'étendue de la concession. » Cette souveraineté, demeurée intacte, s'est dans la pratique assujettie à des règles que lui imposait la nécessité. Bien que les passe-droits, toujours possibles, soient encore fréquents, on peut dire que la manière même dont se constitue aujourd'hui la propriété minière, et la conservation de cette propriété, sont à peu près soustraites à l'arbitraire. L'État distribue d'ordinaire presque automatiquement les titres de propriété spéciaux que comporte cette matière. L'industrie minière, obligée de battre monnaie sur le marché avec des valeurs authentiques, ne saurait se contenter d'assises aussi inconsistantes que celles qui suffisent à l'exploitation *agricole* d'une grande partie du sol calédonien.

En Nouvelle-Calédonie, comme en France, quiconque a régulièrement acheté et payé une parcelle du sol, en est propriétaire autant que le meunier de Sans-Souci l'était de son moulin. Mais l'État possède encore aujourd'hui la plus grande partie du sol, et ce fait suffit à donner dans ce pays à la *détention* foncière le mot de propriété ne serait pas juste un caractère particulier et original.

Si volontiers que l'État aliène son domaine, il n'a pas trouvé, et de longtemps ne trouvera pas, preneur définitif de tout son bien. L'insuffisance des capitaux, et surtout le rendement médiocre et l'insécurité excessive des entreprises agricoles maintiennent et maintiendront cet état de choses : même la fureur de spéculer, si violente en pays neuf, respecte la terre, cette matière dangereuse. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, à l'heure qu'il est, il n'est peut-être pas, dans toute la colonie, cent détenteurs du sol, gros ou petits, avec lesquels l'État n'ait aucun rapport de voisin, de prêteur ou de propriétaire.

Voisin, l'État est très bienfaisant pour ceux qu'il aime. Il est même assez accommodant, d'une manière générale, avec la plupart des riverains de ses limites mal définies. Mais on se doute aussi qu'il est imprudent à un manant de perdre les bonnes grâces d'un si puissant seigneur.

L'État *vend*, *donne* gracieusement, ou *loue* des parcelles du bien national.

Il *rend*. « Le Gouverneur, en Conseil privé, *juge souverainement* de... » Cette souveraineté est la source de quelques abus. Mais ces abus, outre qu'il serait sans doute assez malaisé d'y remédier, ne peuvent avoir d'effet général bien appréciable. On achète très peu au Domaine, et ses transactions, j'entends celles de quelque importance, sont très rares.

L'État *donne* à titre gracieux. Tout le monde, même en France, sait à quelles conditions il donne. Si ces conditions ne sont ni immuables ni rigides, elles sont restées, dans la pratique, conformes à l'idée qu'en font concevoir les prospectus au moyen desquels la colonisation libre a attiré là-bas tant d'émigrants. Les dons gratuits de l'État sont *provisoires*. Le titre définitif n'est accordé à l'intéressé qu'après qu'il est reconnu avoir ponctuellement rempli les stipulations inscrites à l'acte de donation. Ces clauses, d'ordre agricole, qui ont été rédigées par un géomètre, permettent de faire durer ce provisoire aussi longtemps qu'il plaira au donateur. Rien ne marque mieux la souveraineté de l'acte par lequel s'opère l'octroi définitif de la propriété, que la formalité dont il est précédé réglementairement : c'est un gendarme absolument incompétent qui envoie à Nouméa le « *dignus est intrare* ». M. Feillet, qui a gouverné cette île pendant huit ans, l'a quittée sans avoir signé un grand nombre de ces actes d'affranchissement, vainement sollicités par des électeurs insuffisamment dociles, et M. Picanon a dû réparer cette négligence, en don de joyeux avènement. Mais on ne connaît point d'exemple de « dépossession », si justifiée qu'eût été la mesure, au détriment d'aucun de ceux que M. Feillet admettait au nombre des « bons citoyens ».

Si la qualité d'émigrant confère un titre à l'attribution au moins provisoire d'une vingtaine d'hectares de terre calédonienne, des règles beaucoup moins précises fixent les conditions auxquelles un Calédonien d'origine peut prétendre au même avantage. Des cas nombreux sembleraient établir que ce droit peut être utilement revendiqué; des cas non moins nombreux donnent à croire le contraire. Autant que j'en puis juger par ce que j'ai vu, cette sorte de dons se fait,

au titre de récompense nationale, pour services électoraux.

Enfin l'État *loue* des terres. L'éleveur calédonien, qui a besoin pour son industrie de vastes étendues de terrain, et qui hésiterait à en attacher à ses pieds comme un boulet la propriété absolue et définitive, trouve en cela une grande commodité. La plupart même des éleveurs, qui possèdent authentiquement de grands biens au soleil, agrandissent leurs exploitations par de très importantes locations. « Le Gouverneur, en Conseil privé, *juge souverainement* de... Ces baux sont *essentiellement révocables.* »

Aussi peut-on dire que « l'art de louer » fait partie de la science agricole en ce pays, et qu'il a été un facteur essentiel dans quelques succès notoires. Encore que la concurrence tende à diminuer la fantaisie qui était de règle en cette sorte d'opérations, le souverain ne laisse pas de se permettre des caprices de propriétaire, contre lesquels il n'est pas de recours. Il est plus aisé à un ami du prince régnant de négliger de payer ses redevances, ou, par un réseau ingénieux de locations, d'englober des terrains domaniaux dont il jouira sans bourse délier, qu'à un citoyen suspect de louer un are de sol domanial dans un rayon où son installation offusquerait de « bons citoyens ».

Cette situation n'est point un effet voulu des combinaisons d'un législateur, et l'on ne songe point à accuser l'Administration calédonienne de l'avoir créée. Nous constatons, sans récriminer, ce résultat naturel des contingences fatales : les neuf dixièmes de ceux qui, à divers titres, détiennent le sol calédonien, ont avec l'impersonnel État des relations d'intérêt dont ses très personnels mandataires peuvent aisément dénaturer le caractère.

Au demeurant l'agriculteur calédonien est, malgré tout, beaucoup plus maître encore de son champ que de son cheval ou de son bœuf. En effet, le bétail est, dans la colonie, l'objet d'une réglementation spéciale qui augmente dans des proportions inouïes l'ingérence de l'État chez l'éleveur; mesures de protection qui ne me paraissent guère justifiées par les services qu'elles rendent, qui toutefois ont été prises à la demande et

dans l'intérêt de l'élevage local, et dont le tranchant sert parfois à des besognes inattendues entre les mains qui manient l'instrument. L'élevage calédonien est plus strictement réglementé que l'élevage français. Si un poulain, qui ne vaut pas 300 francs, ne porte pas la marque obligatoire, le propriétaire est passible d'une amende minima de 1.000 francs, sans compter les frais de justice. Il est bien vrai qu'un merveilleux laisser aller détend la raideur de cette législation, au point de la rendre à peu près inefficace. Il est du moins incontestable que cette *protection*, efficace ou non, devient, à l'occasion, un très efficace moyen de *compression*.

En dehors de l'industrie minière, qui exporte ses produits en Europe ou en Amérique, l'État domine *très directement* toutes les manifestations et tous les modes de l'activité locale.

Le Tour de côtes, dont les paquebots relient à Nouméa tous les centres de la Brousse, est une des grosses affaires publiques du pays, et qui exige des capitaux ou un crédit considérables. L'Administration, ainsi qu'il est naturel, a la surveillance du contrat par lequel il plaît à la colonie d'assurer cet important service. On ne saurait se plaindre qu'elle remplisse son devoir. Mais on peut regretter qu'il lui soit permis d'avoir des caprices véritablement foudroyants. Assurément ce fut un beau coup de tonnerre, et digne de la main d'où il partit, qu'une amende de 130.000 francs fondant un beau matin sur la tête de l'avant-dernier adjudicataire! Un navire moins solide que celui de cet armateur eût sombré sans pouvoir regagner le port. Par compensation, des gains énormes et sûrs ont été réalisés par des entreprises du même genre, dont le loyalisme sans doute faisait fermer les yeux sur leurs défaillances à l'Administration attendrie. L'amitié du prince, a dit à peu près La Bruyère, source des belles fortunes... pour les armateurs calédoniens.

Le commerce local n'a guère moins d'intérêt à jouir de cette précieuse amitié. L'État, jadis son unique client, est encore un de ses gros clients.

Je ne considère point, en parlant ainsi, la richesse invraisemblable de la colonie en fonctionnaires. Une récente occasion d'é-

tudier de près les listes électorales m'a révélé que, sur environ 2.400 électeurs inscrits, le nombre des fonctionnaires dûment qualifiés dépasse le chiffre de 400. Cette clientèle certes n'est point méprisable, et quand elle a, comme cela s'est vu parfois dans l'histoire de la colonie, un vif sentiment de ses devoirs envers le gouvernement, on imagine sans peine que l'honneur d'être le « fournisseur des diverses administrations » doit être ardemment recherché par tout bon commerçant.

Mais la grosse affaire, ce sont les contrats mêmes de fournitures. Songez que plus de 5.000 personnes sont là-bas logées et nourries, habillées, éclairées, abreuvées et pourvues de tabac *administrativement*. L'armée est un consommateur considérable L'Administration pénitentiaire est un consommateur énorme. Certains services locaux, notamment celui des travaux publics, sont des clients dignes d'égards. Les contrats du riz, des pommes de terre, du tabac, de l'huile, du pétrole et du saindoux ne sont point choses indifférentes. Mais le contrat de farine et surtout le contrat de viande passionnent le marché local. Le contrat de viande surtout a assuré à son bénéficiaire, en dehors de ses profits directs, un monopole de fait.

Or, s'il serait exagéré de dire que le loyalisme politique du marchand suffit à garantir le succès de cette catégorie d'opérations commerciales, il est certain que ce loyalisme y est indispensable. Le saindoux, qui n'eût pas témoigné, sous l'administration de M. Feillet, une vive sympathie pour la culture du caféier, eût été bien imprudent de prétendre à faire onctueuse à souhait la soupe à la graisse du condamné. Tout le monde à Nouméa nomme plusieurs adjudicataires de grosses fournitures publiques, qui ont été, de propos délibéré, ruinés par les exigences insolites de l'Administration.

Les grandes affaires connaissent cette servitude, les petites en connaissent une autre. Dans la Brousse, le chétif et lamentable commerce, avec lequel beaucoup de colons étayent autant qu'ils peuvent leurs branlantes entreprises agricoles, met un nombre invraisemblable de titulaires de licences et de patentes sous la surveillance de la gendarmerie.

Si le souverain a cette action sur la plupart des substances exploitées par l'initiative individuelle, il n'en a pas une moins directe et moins puissante sur les outils mêmes et les instruments, je veux dire la main-d'œuvre. Il la tient tout entière dans sa main.

Les condamnés de droit commun, qui sont prêtés aux particuliers, relèvent de l'Administration qui les concède, sans recours possible contre la souveraineté de ses décisions. Elle les donne, elle les retire ; que sa volonté soit faite. Peut-être n'en saurait-il être autrement. Au moins en est-il ainsi.

Les libérés sont libres d'employer leurs bras où bon leur semble. A quelques-uns seulement le séjour à Nouméa est interdit. Les formalités qu'ils sont astreints à remplir ne restreignent pas directement à cet égard leur liberté. Mais il est extrêmement rare qu'une infraction à quelqu'une de ces formalités et surtout leurs vices ne leur maintiennent pas un compte toujours ouvert avec la société. J'ai eu pour employé un excellent terrassier, jadis envoyé au Bagne pour y expier un crime abominable, aujourd'hui le plus irresponsable et aussi le plus inoffensif des hommes. La gendarmerie du centre que j'habitais admira pendant trois ans ce travailleur infatigable et paisible. Le jour où j'ai reconnu que M. Feillet engageait la colonie dans des aventures dangereuses, les gendarmes de M. Feillet ont découvert que mon terrassier avait, trois ans plus tôt, omis de faire signer son livret et encouru de ce chef une peine disciplinaire : deux mois de prison.

Les Annamites, Javanais, etc., appartiennent à l'Administration. C'est elle qui contracte en leur nom des engagements, devant elle ou par ses mains que sont payés les salaires. Il est rigoureusement interdit à tout propriétaire d'employer aucun ouvrier de couleur, qui ne soit pas lié par un de ces contrats dont elle a le monopole. La durée de ces contrats ne peut être inférieure à un an, condition souvent très gênante pour les deux parties. Enfin tout conflit, tout menu litige est « jugé souverainement » par le bureau de l'immigration.

Je ne crois pas que, même pour les pupilles de l'Administra-

tion, ce régime d'exception paternel, absolument soustrait au droit commun, n'ait que des avantages, et je pourrais raconter, pièces en main, quelques histoires de fâcheuse apparence. Mais quelle situation que celle des employeurs soumis du même coup au régime du bon plaisir! La présidence du Conseil général a failli de la sorte être à un autre que moi l'occasion de la ruine. Si, au bout de six années de résistance, il demanda l'aman, pour sauver sa caféerie, ce n'est pas moi qui lui jetterai la pierre.

A un pays anormalement constitué s'impose une législation anormale. Je crois pourtant que beaucoup de ces règlements d'exception pourraient être modifiés pour le plus grand bien de tout le monde. Mais ici je me propose d'analyser, et non point de changer, l'air que les Calédoniens respirent.

Pays étrange! Une quinzaine de mille Européens sont disséminés parmi les savanes ou les ravins d'une île énorme. Environ un habitant par kilomètre carré! Mes plus proches voisins étaient à 7, 8 ou 9 kilomètres. Un d'entre eux habitait, par delà un col infranchissable à tout « assembleur de bœufs » civilisé, une gorge sauvage d'où sa femme et ses enfants ne sont pas sortis un seul jour pendant six ans. Dans ces solitudes, les petits *niaoulis* [1] ont peur de la face blanche d'un étranger. Pas d'école, pas de route. Quelques Canaques, blottis à deux lieues de là dans un repli de terrain, ont très sérieusement proposé à mon voisin de le prendre pour chef. Tous les Calédoniens ne sont point aussi rapprochés de l'état dit de nature; mais des centaines d'entre eux ne sont guère moins éloignés de tout bienfait de la vie policée. Les thébaïdes de cette pampa ou de cette chaotique montagne n'en sont pas moins assujetties à tous les règlements de police de l'extrême civilisation. Bas-de-Cuir, en Nouvelle-Calédonie, doit avoir un permis de chasse. L'usage des armes, la circulation des cavaliers et des voitures, la coupe du bois, etc., sont régis par la réglementation métropolitaine de ces matières. Toutes les pièces de cet arsenal ne servent pas

1. On appelle ainsi les enfants de race blanche nés dans l'île, du nom de l'arbre calédonien par excellence, le niaouli.

d'ordinaire, mais elles peuvent servir. On raconte là-bas l'amusante histoire de ce gendarme à l'affût, qui, privé d'un canard qu'il visait déjà par le fusil plus prompt d'un concurrent civil, s'appropria sa proie par un procès-verbal en forme.

Dans les temps agités, tout devient danger. Un stockman calédonien, qui traverse au petit galop de chasse, allure ordinaire de son cheval, un village constitué par les bâtiments d'un bureau de poste et d'une gendarmerie, est passible d'une contravention. Malheur, s'il conduit l'attelage « d'un mauvais citoyen », au bouvier négligent ou fatigué qui, illégalement confiant en sa paire de bœufs, s'assied dans un chariot et guide de la voix son pacifique attelage! Ne traversez pas de nuit le désert dans une voiture sans lanterne.

Les villages n'ont pas d'écoles ; beaucoup d'habitants n'ont pas de maisons ; mais, en attendant la vie sociale, qui presque partout en est encore à éclore, la colonie est pourvue de tout ce qui peut assurer son bon fonctionnement.

L'organisation administrative de cette Brousse ou Province de la Nouvelle-Calédonie, qui s'étend sur cent lieues de pays, est d'une simplicité rudimentaire. Fort sagement la ténacité du Conseil général l'a peu à peu débarrassée d'un vain et coûteux simulacre, qui n'a définitivement disparu qu'en 1902. Les sous-préfets sans attributions que, sous le nom d'*administrateurs*, on mettait à la tête d'*arrondissements* de fantaisie, étaient d'une absolue inutilité. En des contestations pénibles pour leur dignité, ils disputaient sans succès au receveur des postes de la localité le crédit qu'assure la faveur du prince, et à la gendarmerie la considération qui s'attache à l'exécutif. On les a supprimés. Nulle ornementation superflue ne voile plus les formes robustes et militaires du système administratif. La Gendarmerie est toute l'Administration calédonienne.

En effet, je fais bon marché des municipalités. Trop de raisons ont empêché jusqu'ici cette institution d'acquérir la force morale que devrait lui donner son origine démocratique. Plusieurs des circonscriptions, qu'on a taillées tant bien que mal sur la carte, n'englobent rien qui puisse créer un intérêt communal et un

esprit local. Beaucoup de ces communes disposent de ressources très insuffisantes pour satisfaire les besoins les plus naturels et les désirs très légitimes des populations. D'autres, à la vérité, ont des budgets qui rendraient jaloux des maires de grandes villes françaises. L'honneur de siéger dans les commissions municipales, très vivement brigué par des ambitions politiques dont rien n'a altéré la fraîcheur, semble recéler quelque amertume inconnue et quelque dégoût secret, car il est fort rare qu'une commission municipale ait le courage d'attendre l'expiration régulière de son mandat. Aussi le Gouverneur oublie-t-il souvent l'existence de ce rouage.

Entre le Gouverneur et le colon, dans toute la Brousse, dans toute la colonie, il n'y a que le Gendarme. Mais le Gendarme est énorme et multiple.

Agent de la force publique, il remplit en Calédonie l'office qu'il remplit en France. La matière à verbaliser ne fait pas défaut : à de certains jours où *ces messieurs* sont gais et en humeur de battre du terrain, on en a vu qui, d'une tournée d'une dizaine de lieues dans la savane, ne rapportaient point dans leur giberne moins de cinq ou six contraventions.

Le Gendarme est huissier. Le procès-verbal engendre la citation et la contrainte, et le profit est double, parfois triple. En vérité, il faut que ce soient de bien braves gens, ces Gendarmes !

Le Gendarme est ministère public, dans des audiences foraines de justice de paix, où cinquante affaires sont expédiées en une après-midi par un magistrat arrivé à 11 heures du matin. Le juge est paterne, certes, mais souvent si ignorant des étrangetés de ce pays ! J'ai vu défiler devant lui, effarés comme des hiboux au soleil, de pauvres diables hébétés par la tranquillité souveraine du militaire verni, avec qui Monsieur le Juge de paix venait de prendre l'apéritif. Dans cette organisation, le juge de paix est presque une superfétation.

Le Gendarme est syndic de l'immigration, et, en cette qualité, surveillant et patron de tous les pupilles jaunes ou noirs de l'Administration, qui travaillent chez les particuliers de sa

circonscription. Il est si redoutable dans ce rôle que l'on voit beaucoup de gens

« Je dis des plus huppés
« A souffler dans leurs doigts dans sa cour occupés. »

Les plus hautaines douairières de l'aristocratie de la Brousse lui prodiguent leurs minauderies les plus raffinées.

Je le répète avec plaisir, ce sont, en général, de très braves gens, ces Gendarmes. Dans l'opulence et la sécurité de leur condition présente, ils se souviennent des situations plus modestes et plus précaires que connut leur jeunesse, et ils se montrent volontiers compatissants à l'extrême dureté de l'existence de beaucoup de leurs administrés. Mais le moyen que, plus redoutables et plus redoutés qu'un préfet, la tête ne leur tourne pas quelquefois? Un officier supérieur fort distingué, avec lequel je voyageais dans la Brousse, me déclarait que rien, dans ce pays, ne l'avait autant abasourdi que cette omnicompétence du Gendarme. Les vertus que Nadaud a si justement reconnues à cet utile serviteur de la société n'offrent peut-être pas toutes les garanties que paraissent exiger la multiplicité et l'importance de ses fonctions en Nouvelle-Calédonie. Ne pas oublier que les déplacements des citoyens sont, dans la Brousse, difficiles et coûteux, et que Pam est à 100 lieues de Nouméa. Oh! rien ne peut troubler le tête-à-tête du Broussard avec le Gendarme formidable. Il convient de se féliciter qu'il soit ordinairement si bon garçon, et l'admirer de l'être.

« La forme extérieure du despotisme, dit Stendhal dans la *Chartreuse de Parme* est la même que celle des autres gouvernements. Il y a des juges, par exemple..... » Aussi y a-t-il des juges à Nouméa, comme à Berlin ou à Parme.

Des juges dont l'indépendance, je le sais, peut se maintenir à l'abri de toute atteinte. Mais leur situation n'a pas toujours la solidité et la fixité désirables. Si loin de la métropole, les cadres sont bien souvent incomplets, et les titulaires des fonctions remplacés par des intérimaires, dont le gouvernement dispose librement au mieux de l'intérêt général. Cet état de choses lui assure « la faculté de se mouvoir », et d'opérer des « virements » de

personnel, autrement dit de soustraire, quand il lui plaît, le justiciable, sinon à sa juridiction naturelle, du moins à ses juges naturels. En 1902, à Nouméa, on eût pu se croire à Parme, en 1816.

Ce qui est aussi grave, c'est, parmi les affaires d'intérêt, la proportion infiniment plus grande, en Nouvelle-Calédonie qu'en France, de celles qui sont jugées par des tribunaux *administratifs*. C'est le Conseil privé, on s'en souvient, qui donne aux deux tiers des affaires de la colonie les titres qui les font valoir. Ce qui est accordé par le Gouverneur, en Conseil privé, est enlevé par le Gouverneur, en Conseil privé. Il arrive d'apprendre qu'on est condamné par ce tribunal, avant de savoir qu'on est accusé. Les cinq fondés de pouvoir de la maison B... dormaient encore sur les deux oreilles, tandis qu'à leur patron était infligée une amende de 130.000 francs.

Mais le Conseil du contentieux revise les sentences du Conseil privé, dont il est fait appel. Précieuse garantie! Inappréciable recours! La présidence de ce tribunal est dévolue au secrétaire général, représentant du chef de la colonie, et qui déclare, jusque dans cette enceinte, qu'il n'a pas d'autre rôle ici-bas. L'absence du Gouverneur et l'introduction de deux magistrats distinguent seuls cette cour d'appel de la juridiction de première instance. Même en des temps où les consciences sont troublées par la peur, il n'est pas tout à fait impossible qu'un incoercible dégoût empêche, loin de l'œil du maître, d'honnêtes gens d'être faibles deux fois. M. B..., pour qui le Contentieux n'était que l'étape légale vers la Cour de cassation, a vu l'abus de pouvoir, dont il venait d'être victime, désavoué en seconde lecture par quelques-uns mêmes de ceux qui l'avaient sanctionné un an plus tôt. Mais il est sage de ne point espérer pareille chance. En ces sortes de conflits, il convient de céder au premier choc. Il n'est guère qu'un recours utile, le recours en grâce.

La Constitution a pourtant donné à ce pays deux interprètes de ses besoins et de ses sentiments, l'un en France auprès du Ministre, le délégué au Conseil supérieur des colonies, l'autre auprès du Gouverneur même, le Conseil général.

Le Conseil général pourrait être une institution sérieuse. La loi de finances de 1900, qui a revisé ses attributions, a singulièrement réduit son action, en lui ôtant l'initiative de toute ouverture de crédit. Le mal, après tout, n'est pas si grand qu'on le dit à Nouméa. L'assemblée n'en tient pas moins encore, théoriquement au moins, les cordons de la bourse. Peu importe aussi que le Conseil privé reste le maître de réprimer souverainement des taquineries inconstitutionnelles, qu'elle pourrait se permettre. En fin de compte, elle est l'arbitre suprême de toute action nouvelle qui engage les finances du pays.

Nouméa a vu jadis siéger des assemblées, où le suffrage universel avait rassemblé les plus incontestées compétences de l'île, qui se distinguèrent par une intelligence très nette et très vive des plus grands intérêts locaux, et à qui le courage ne manqua pas. La colonie en pourra voir encore sans doute, quand seront enfin effacés les effets d'un régime de dissolutions, de coups de force et de contrainte. Mais le Conseil général peut servir la liberté, lorsqu'elle existe, non la maintenir contre la formidable compression dont je viens de décrire le mécanisme.

Le délégué en France est un zéro. Le ministre use largement, chacun le sait, de son droit de ne point écouter ni même assembler le Conseil supérieur des colonies. Aussi longtemps que j'ai suivi d'un œil attentif la misérable histoire de la Nouvelle-Calédonie, pas une fois son représentant n'a été consulté sur des décisions prises à Paris, et qui affectaient ses plus considérables intérêts : ce représentant n'était qu'un Calédonien, qui n'était ni député ni sénateur. Aujourd'hui, M. Guieysse, député du Morbihan, qui a remplacé M. Louis Simon, aurait assurément plus d'autorité pour défendre la colonie, s'il en connaissait les besoins; mais ce n'est pas lui faire injure que de supposer qu'il n'a que des notions fort confuses sur le pays qui l'a choisi pour avocat. Sa bonne volonté très insuffisamment ou, ce qui est pire, très inexactement renseignée, ne réhabilitera pas en Nouvelle-Calédonie ce mandat légitimement discrédité.

La colonie est, à 15.000 lieues de la métropole, en tête à

tête avec son gouverneur, comme chacun de ses habitants, dans la Brousse, est en tête à tête avec son gendarme.

Ainsi une terre française est perdue dans l'immensité du Pacifique. La constitution économique de ce pays en voie de formation élargit démesurément l'action directe du pouvoir central, et met à sa discrétion, en le soustrayant pour autant au contrôle judiciaire proprement dit, des portions vitales de l'être de chaque citoyen. Peu de collectivités, même de groupements : l'individu presque partout isolé dans des conditions où risque de s'atrophier tout sens de la vie sociale. Un seul intermédiaire, et de fonction coercitive, entre le souverain et ces individualités désarmées : le Gendarme. A Nouméa même, un public de fournisseurs, qu'impressionne, agite et secoue, de peur ou de colère, le froncement des sourcils du maître ; dans le silence universel, un journal peut bien s'emporter en protestations furibondes : l'impuissance absolue de sa fureur est aussi effarante que le serait la cessation de tout bruit : il aboie à la lune !

Vous avez rencontré à Paris, à la table d'un ami, un monsieur qui vous a intéressé par l'exotisme de son expérience et de ses récits, et vous avez appris que, sous le nom de Gouverneur, il était préfet d'un département énorme et d'une population minuscule en de vagues latitudes. Il vous a d'ailleurs confié sans emphase qu'il craignait quelque « mauvais coup » d'un chef de bureau du Pavillon de Flore, mais aussi qu'il avait l'appui de quatre députés. Ce fonctionnaire, sans prestige et sans morgue en France où il mendie, portait sous sa jaquette la souveraineté tropicale dont j'ai tâché de donner une idée.

Rentré dans son île, il fera savoir, dans ses bureaux à lui, « que X... n'est pas de ses amis », et la moitié de la population sera frappée d'ostracisme. Détenteur d'une autorité illimitée capable de griser et de corrompre les plus fermes, protégé par l'éloignement contre tout contrôle qui la pourrait régler et tempérer, il dira, s'il use volontiers des formules expressives et familières « qu'il s'assied sur le ministre des colonies » ; et assurément, s'il est imprudent de le dire, même de si loin, l'his-

toire du chemin de fer de Nouméa à Bourail nous a appris qu'on peut le faire impunément. Au surplus, l'énormité même des griefs que l'on voudra élever contre lui, ou découragera ceux qui entreprendront de les rassembler, ou discréditera en France les réquisitoires les plus modérés.

M. Chailley-Bert, après avoir soutenu pendant près de huit ans l'œuvre d'un gouverneur à qui la Nouvelle-Calédonie avait été ainsi livrée pieds et poings liés, dégagea en ces termes sa bonne foi surprise : « On voit moins bien ce que *celui-ci* pourra répondre à son chef (le Ministre des colonies), en présence de *constatations précises* rapportées récemment de la Nouvelle-Calédonie par les *trois inspecteurs* qui, pendant plusieurs mois, s'y sont livrés à une enquête minutieuse et approfondie sur les actes de son administration. *Autoritarisme*, *favoritisme*, *désordre*, c'est par ces trois mots que peut se caractériser cette administration, qui n'a pu faire illusion pendant si longtemps que *grâce à l'éloignement*, et à une *réclame* par laquelle nous nous sommes laissé surprendre nous-même... On peut dire que la Nouvelle-Calédonie a vécu sous le *régime de la terreur*... Qu'elle ait pu subir pendant huit ans un pareil régime, on a peine à se l'expliquer[1]. »

Je me suis systématiquement refusé à dépeindre cette terreur ; mais j'imagine que mes lecteurs n'auront point autant de peine que M. Chailley-Bert à se l'expliquer. Ce régime, lorsqu'un gouvernement de quelque durée lui fait produire ses pleins effets dans une île séparée de la mère-patrie par quarante-cinq jours de mer, n'a qu'un nom qui lui convienne, celui de *séquestration*. Ce mot éclairera toute la dernière phase de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Il expliquera comment un homme énergique et implacable a pu témérairement violenter sa destinée, sans qu'elle fût en mesure de l'empêcher, et le contraste singulier de l'image de ce pays, fixée par cette étude, avec la fantasmagorie que la *réclame* tendait à faire prévaloir sur son compte.

Il se pourrait, hélas! que ce mot éclairât aussi d'autres recoins

1. *Quinzaine coloniale*, année 1902, n° 140, p. 619.

de notre domaine colonial, où des jets de lumière inattendus font entrevoir soudainement au public français des spectacles qui l'emplissent de stupeur. Cela est vrai : ce régime est éminemment favorable aux tyrannies à la Soulouque. Sa revanche est de ne l'être pas moins à l'activité féconde des Dupleix. Enfin son excuse est d'être un produit naturel du lieu et du moment.

Mais pronostique qui voudra l'avenir lointain ou même prochain d'une colonie, qui peut être abandonnée de la sorte aux utopies forcenées d'un gouverneur omnipotent, et où M. Picanon a failli hier inventer « le petit mineur » après « le petit colon » de M. Feillet.

La Nouvelle-Calédonie est actuellement souffrante. Tous ses travaux publics sont suspendus; le déficit de son budget est considérable; son élevage subit une crise redoutable; son industrie principale est paralysée par un mal assez obscur; deux sources de sa population se tarissent. Les recrues par lesquelles on l'a violemment augmentée pendant quelques années s'adaptent assez péniblement à leur nouveau milieu, et, dans une terre représentée comme un Eden, un prolétariat maussade réclame du travail « public ». Le Calédonien lui-même n'a plus autant de foi dans le pays qui l'a formé, et ce « colon » s'en va parfois « coloniser » les Nouvelles-Hébrides. N'est-ce pas dans de pareils moments que le médecin, fatigué de droguer son malade, se résout à laisser faire la nature... qui le sauve?

La Nouvelle-Calédonie « veut vivre, elle vivra, écrivait il y a cinq ans M. Jean Carol. Le pessimisme, le découragement, la veulerie ne poussent pas dans son air salubre et sa lumière vermeille ». L'ayant dit moi-même — moins éloquemment — je dirai volontiers en terminant que c'est aussi mon espérance. On m'excusera seulement, à la fin de cette étude où je crois avoir assez exactement expliqué le présent par le passé, d'avoir l'espérance moins lyrique. La Nouvelle-Calédonie elle-même m'a su gré de l'ardente sincérité avec laquelle j'ai défendu là-bas, en Calédonien, ses intérêts méconnus : j'acquitte ici, dans le même esprit, une dette de reconnaissance envers ce décon-

certant et séduisant pays, qui doit une bonne part de ses misères à ceux dont le zèle inconsidéré ou intéressé a dénaturé son image.

MARC LE GOUPILS.

Ancien Président du Conseil général
de la Nouvelle-Calédonie.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin Didot et Cie. — Paris

LE PAYSAN

DES

FJORDS DE NORVÈGE

ÉTUDE DE SCIENCE SOCIALE

PAR

Paul BUREAU

A LA MÉMOIRE

DE

HENRI DE TOURVILLE

Hommage du premier missionnaire de la

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE

Avant-propos.

Première partie. — **LE LIEU NORVÉGIEN.**

Deuxième partie. — **LA VIE PRIVÉE.**

I. — **Les régions des gaards isolés.**

I. *Le Masfjord.*
II. *Le Gaard d'Ynnesdal.*
III. *Le Pays de Voss.*
IV. *Le Ryfylke.*

II. — **Les régions des gaards agglomérés.**

I. *Le Nordfjord.*
II. *Le Hardangerfjord.*

III. — **Les régions plus particulièrement modifiées par les conditions modernes.**

I. *Le Trondhjemfjord.*

Troisième partie. — **LA VIE COLLECTIVE.**

I. *Les Associations volontaires de bien public.*
II. *La Commune.*
III. *L'École.*
IV. *Le Culte.*
V. *L'État; les services nationaux.*

Quatrième partie. — **LES RELATIONS SOCIALES DE LA NORVÈGE AVEC L'ÉTRANGER.**

Cinquième partie. — **APERÇU HISTORIQUE.**

Conclusion.

Illustrations [1]. — L'entrée du Sognefjord. P. 27. — Massif de montagnes. P. 31. — Un Fjorddal. P. 32. — Nœröfjord. P. 35. — Un Gaard. P. 41. — Le Sæter. P. 45. — La construction d'un chalet. P. 73. — Lofthus. P. 175. — Lac Sandvenvang. P. 177. — Lofthus. P. 178. — Strandsfos. P. 179.

1. M. Charles Fournier, qui a fait pendant l'été 1904 une excursion en Norvège, a bien voulu mettre à ma disposition les gravures de plusieurs clichés photographiques obtenus au cours de son voyage : je le remercie très vivement de ce précieux concours. Les gravures ont été exécutées par M. Dumaine, photographe, à Paris.

AVANT-PROPOS

La Société internationale de Science sociale, fondée en 1903, au lendemain de la mort d'Henri de Tourville, par les amis et principaux disciples de ce grand savant, décida, dès le printemps de l'année 1904, qu'une mission d'études sociales serait envoyée dans la région des fjords de la Norvège occidentale. Elle m'a fait l'honneur de me confier cette première mission : le but du présent ouvrage est de rendre compte des résultats obtenus au cours d'une enquête qui a duré quarante-cinq jours, et pendant laquelle j'ai visité successivement un certain nombre de familles paysannes vivant dans les différents fjords qui séparent Stavanger de Trondhjem.

Au début de ces pages, je suis heureux d'exprimer ma vive et très sincère reconnaissance à tous ceux qui m'ont aidé à m'acquitter moins imparfaitement de la tâche difficile que j'avais assumée : d'abord à tous les paysans, propriétaires ou petits usagers, qui ont répondu avec tant de bienveillance aux questions, parfois indiscrètes et souvent fastidieuses, que je leur posais, m'ont logé sous leur toit et reçu à leur table ; ensuite à toutes les personnes qui m'ont assisté de leur entremise ou de leur appui, ou se sont prêtées bénévolement à mes *interviews*. J'adresse aussi mes remerciements à M. Greve, consul de France à Bergen, et à son fils, à M. Harald Schnelle, négociant, à M. K. Knudsen, avocat à Bergen, à M. Finn.-B. Henrikssen,

rédacteur en chef du *Bergens Tidende*, au Dr Brunchorst, directeur du musée de Bergen, à M. Lars Eskeland, de Vossevangen.

Je dois surtout témoigner une gratitude spéciale à M. Wollert Konow, ancien président du Storthing, à Sten : à M. Mawinckle, ancien attaché à la légation de Suède-Norvège à Paris, et à Mme Mawinckle, sa mère, à Sandene Gloppen Nordfjord ; à M. le pasteur Pryts, curé de Gloppen ; enfin à MM. les abbés Reinold, Wang, Riesterer et Ugen, prêtres du clergé catholique, qui, avec l'autorisation gracieuse de Mgr Fallize, évêque de Kristiania, ont bien voulu m'accompagner sur les *gaards* et traduire dans la langue norvégienne, que j'ignore entièrement, les questions innombrables qu'un enquêteur incorrigible est forcé d'adresser. Grâce à eux, j'ai pu faire dans le Jæderen, le Stavangerfjord, le pays de Voss, le Masfjord, le Nordfjord et le Trondhjemfjord des enquêtes minutieuses qui, je l'espère, ne seront pas sans profit pour ceux qui s'adonnent à l'étude des sociétés humaines par la méthode d'observation.

PREMIÈRE PARTIE

LE LIEU NORVÉGIEN

Avant de commencer la relation des observations qui ont été faites en Norvège par l'auteur du présent ouvrage, il importe de rappeler en quelques lignes quel intérêt très spécial les membres de la Société internationale de Science sociale attachent à l'étude de ce pays, et sous quel aspect particulier ils envisagent, depuis trente ans, « la question des fjords norvégiens ».

Vers la fin de sa vie, Frédéric Le Play, reprenant ses études des sociétés humaines par la méthode d'observation et préparant une seconde édition des monographies des *Ouvriers européens*, fut conduit à une conclusion d'une souveraine importance : il affirma que les fjords de la Norvège occidentale avaient été un lieu privilégié où s'étaient accomplies, dans les institutions sociales de la race qui était venue s'y établir, spécialement dans ses institutions de famille, diverses transformations profondes dont les conséquences avaient été incalculables pour l'avenir de l'humanité. A maintes reprises, Le Play invita ses disciples à diriger de ce côté leurs recherches et leurs investigations, les assurant que, dans ce lieu, la race anglo-saxonne et sa robuste famille-souche avaient reçu les premiers et essentiels éléments de leur formation.

Malheureusement, cette découverte scientifique demeura presque ignorée des savants; en 1876, on ne s'occupait guère

d'études sociales, ni de lois sociales; les économistes croyaient encore qu'il suffisait de rechercher les lois qui président à la production, à la distribution et à la consommation des richesses, et les historiens, peu habitués à appuyer leurs travaux sur la connaissance, pourtant indispensable, des rapports qui relient entre eux les phénomènes sociaux, ne tirèrent aucun parti du riche trésor d'idées nouvelles que le génial auteur des *Ouvriers européens* leur signalait. Au surplus, le nom de Frédéric Le Play était, depuis plusieurs années, associé à un ensemble de réformes sociales à tendances rétrogrades qui éveillaient à juste titre la suspicion et, cruelle ironie, ceux-là mêmes, qui, par tempérament, étaient le mieux disposés à adopter la méthode de cet ingénieur et à soumettre leurs pensées au contrôle rigoureux de l'expérience et de l'observation, étaient justement enclins à la défiance. Enfin, il faut ajouter que l'interprétation donnée par Le Play des phénomènes sociaux qui se seraient produits en Norvège, aux environs du premier siècle de l'ère chrétienne, était à ce point rudimentaire et simpliste qu'elle justifiait les méfiances, et on était autorisé à rejeter une explication qui attribuait au saumon un rôle social que ce poisson n'a jamais tenu [1].

Pourtant, si erronée que fût l'interprétation du fait social signalé, il semble que l'affirmation, réduite à la réalité même du fait, était juste : c'est du moins ce que pensa, après vingt années de recherches nouvelles, poursuivies suivant la méthode d'observation, le plus qualifié des continuateurs de l'œuvre scientifique de Le Play. En effet, au début de l'année 1900, Henri de Tourville répétait en ces termes l'affirmation de son ancien maître :

« Il se révèle, dit-il, dans la marche historique du monde, certaines circonstances précises qui en changent décidément la direction, et qu'on appelle « les tournants de l'histoire. »

1. Sur cette interprétation, voir *infrà* p. 24 et 35. M. Edmond Demolins a raconté, dans un article de la *Science sociale* (« Origine des trois races agricoles », *Science sociale*, t. Ier, p. 116), comment « un jour, au cours d'une conversation, Le Play dit à ses amis, avec l'expression d'un homme qui a fait une découverte : « Je viens de déterminer l'importance sociale du saumon pour les populations du nord de l'Europe. »

« Parfois, les causes qui agissent alors appartiennent à un ordre de choses qui n'est perceptible qu'à l'esprit. D'autres fois, et plus souvent, elles sont matériellement tangibles.

« Lorsque, longeant en barque le rivage norvégien au sud-ouest, on contourne longuement, au fond du fjord de Stavanger, les derniers contreforts des superbes monts Lang-Fielde et qu'on en frôle les immenses parois presque verticales, on peut dire en propres termes, et au sens le plus littéral, qu'on voit là de ses yeux et touche de ses mains l'un des plus extraordinaires « tournants de l'histoire ». C'est en passant, par ce même rivage, d'un versant à l'autre de la grande chaîne occidentale des montagnes scandinaves, que les fils émigrants des Goths ont amené le plus profond changement qu'ait connu le monde dans l'ordre naturel de la société, la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste.

« Le versant occidental de la Scandinavie présente, à partir du point que je viens de dire jusqu'au plateau de Trondhjem, et du nord du plateau de Trondhjem jusqu'à l'extrême nord, une constitution physique absolument unique au monde. Il n'est pas surprenant qu'il se soit fait là quelque chose qui ne s'est fait nulle part ailleurs. Deux points sont acquis par tout ce qu'on sait du passé et par tout ce qu'on connaît dans l'étendue du monde : d'une part, l'émigration gothique n'a produit que là la formation particulariste; et, d'autre part, entre toutes les populations particularistes répandues aujourd'hui jusqu'aux antipodes, il ne s'en trouve pas une qui ne remonte, par ses origines, à la Scandinavie occidentale.

« C'est là un très grand fait, dont la connaissance est uniquement due à la Science sociale. Il a d'abord été soupçonné et signalé par Le Play. Plus tard j'ai pu l'étudier, et le fait s'est vérifié. Je l'exposerai ici sommairement[1]. »

Voilà une déclaration scientifique dont on ne contestera ni l'importance, ni la netteté; et il faut avouer que les preuves qu'on produisait pour l'appuyer n'étaient pas aussi démons-

1. Henri de Tourville, *Histoire de la Formation particulariste* (*Science sociale*, année 1900, t. XXIX, p. 121).

tratives qu'on pouvait le souhaiter. Heureusement cette déclaration était de celles que la Science sociale devait pouvoir contrôler par l'usage attentif de sa propre méthode : en effet, la Norvège est, au premier chef, ce que cette science appelle un lieu intransformable, puisque l'eau et le granit en sont les deux seuls éléments : dès lors, on avait la certitude, en allant, sur ce lieu même, se livrer à une analyse méthodique des groupements de la vie sociale, de retrouver les institutions de famille, de travail, de propriété, qui avaient prévalu dans le plus lointain passé, et la nature si caractérisée du lieu devait, en tous cas, permettre de faire aisément le départ des éléments sociaux adventices.

Aussi lorsque la Société internationale de Science sociale, grâce au concours généreux de quelques-uns de ses membres, put envoyer à l'étranger une première mission d'études, le pays vers lequel devait se diriger cette mission se trouva désigné d'avance, et personne ne pensa que ce pays pût être autre que les fjords de Norvège.

Il s'agit maintenant de rendre compte de cette enquête, si longtemps souhaitée par Frédéric Le Play et par Henri de Tourville; mais, puisque la question qui est liée à ses résultats est d'un si haut intérêt, le lecteur voudra bien excuser les minutieux détails dans lesquels j'entrerai; je ne puis avoir ici le souci de composer une œuvre littéraire; il faut avant toute chose pousser aussi loin que possible l'analyse des phénomènes observés, afin, s'il est possible, de jeter quelque lumière sur l'obscur et passionnant problème des origines des races particularistes.

Quand on visite les fjords de la Norvège occidentale, avec la préoccupation d'y saisir et d'y comprendre l'agencement des éléments naturels qui ont conditionné, dans ce lieu, la formation et le développement des organismes sociaux, il semble qu'on éprouve une double et contradictoire impression : d'une part, on se prend à penser que ce lieu, situé à une telle lati-

tude, ne peut être que l'habitat d'une race inférieure et déchue. De tous côtés, on n'aperçoit que des collines et des montagnes granitiques dont la roche, *que ne recouvre aucune couche, si mince soit-elle, de terre végétale*, est taillée à pic sur le fjord, ou sur le *skjærgaard*. A peine de maigres bouleaux et de petits sapins pouvent-ils insérer leurs racines dans les fentes de ces murailles qui semblent être la citadelle avancée du pôle nord, comme si la nature avait voulu lancer un éternel défi à l'action conquérante de l'homme et l'obliger à confesser sa petitesse. Au milieu de ces sites grandioses, le mugissement des cascades, des torrents et des rivières, affolées en leurs bonds énormes, semble être la seule résonnance harmonique que puisse admettre la magnificence des choses.

Et pourtant, dans ce lieu qui paraît si déshérité, on découvre bientôt des combinaisons étrangement accueillantes d'éléments naturels et de forces : peu à peu on s'aperçoit que des prévenances de choix, je dirais presque des coquetteries, ont été multipliées, pour attirer l'homme jusque dans ces parages éloignés. Si ces terres ne doivent jamais être habitées, pourquoi cet afflux incessant d'eau chaude qui, venu de l'Equateur, immerge ce pays dans une atmosphère délicieusement tiède et fait reculer de 40 degrés la ligne des glaces? Pourquoi ce poisson, surabondant en ses variétés nombreuses et si apte à fournir, avec un minimum de labeur, une nourriture saine et succulente? Pourquoi ces eaux si délicieusement calmes du skjærgaard et des fjords? Pourquoi ces milliers de petits recoins abrités, avec leurs tertres aux formes bizarres, qui semblent disposés pour recevoir une maisonnette dont le bois voisin fournirait sur place les matériaux?

Tout cela n'est-il pas une invitation adressée à l'homme? et pourquoi celui-ci n'essaierait-il pas de venir s'établir en ces lieux où, malgré tout, il ne doit pas être impossible de trouver de-ci de-là la petite provision d'herbe nécessaire pour la nourriture de quelques animaux? Sous un climat humide et tempéré l'herbe pousse facilement, et, puisque la surface est immense, les troupeaux iraient paître au hasard pendant la belle saison; il

suffirait d'avoir amassé une petite quantité de foin pour la période hivernale !

Telle est la double impression contradictoire que les premiers contacts avec les fjords norvégiens développent dans l'esprit du voyageur préoccupé d'études sociales. Essayons d'en préciser mieux les éléments, en dressant l'inventaire actif et passif de ce lieu dont personne ne peut contester l'originalité très accentuée.

Comme il convient, parlons d'abord du *Gulf-Stream*, puisqu'il est incontestablement le premier des éléments naturels dont ce pays soit tributaire. On a maintes fois décrit la marche de ce courant : je ne rappellerai ici que l'essentiel.

Le Gulf-Stream se forme dans l'Atlantique, des deux côtés de la ligne équatoriale, sous l'action des vents alizés qui, soufflant constamment vers l'ouest, poussent vers la côte septentrionale du Brésil, vers la Guyane et dans la mer des Antilles, une énorme masse d'eau longtemps chauffée par le soleil tropical. Puis, pour se surchauffer encore, ce courant fait un long détour dans le golfe du Mexique, où il entre par le canal de Yucatan, et dont il sort par le canal de Bahama. Il contourne la presqu'île de la Floride et marche parallèlement à la côte de l'Amérique du Nord, — dont il est séparé par un courant d'eau froide, large de 50 à 100 kilomètres — jusqu'au point où, infléchi par la forte courbure du continent, par l'île et le banc de Terre-Neuve, il se rejette vers l'est dans la direction de l'Irlande, de l'Ecosse et de la Norvège. On peut considérer le Gulf-Stream comme un fleuve puissant, ayant une largeur moyenne de 100 kilomètres, une profondeur de 500 mètres, une vitesse de 5 kilomètres à l'heure et une température de 30° centigrades.

L'afflux d'une pareille masse d'eau chaude, *qu'accompagne un courant d'air également chaud*, produit en Norvège des effets extraordinaires. Ainsi, tandis que les glaces flottantes détachées du pôle descendent sur la côte américaine jusqu'au 35e degré de latitude (latitude du sud algérien), jusqu'au cap Hatteras dans la Caroline du Nord, elles arrêtent au contraire,

dans l'Europe septentrionale, leur ligne de parcours au delà du cap Nord, un peu au delà du Spitzberg, vers le 75e degré de latitude, ce qui donne un recul énorme de 40 degrés! Les rivages de la Norvège sont ainsi préservés de la congélation : la navigation et la pêche y sont possibles en toutes saisons jusqu'au cap Nord. A ce point le plus septentrional de l'Europe, la température de la mer, en janvier, s'élève en moyenne à 3°,27, c'est-à-dire à 3° de plus qu'à Vevey sur le lac Léman, 2° de plus qu'à Venise [1].

L'eau est si chaude qu'il arrive souvent que l'excédant de sa température sur celle de l'air dépasse en Norvège 25°, écart qui ne se rencontre que là et qui est d'autant plus remarquable que l'atmosphère en ces parages est aussi réchauffée par le courant d'air tiède que le Gulf-stream traîne à sa remorque.

Cet afflux énorme d'eau et d'air chauds produit des effets extraordinaires sur la végétation des plantes. Les nombreux touristes qui, chaque année, visitent Molde, la ville des roses, ont pu voir comment, par une latitude de 62°44′, s'entassent les végétations luxuriantes des hêtres, des sycomores, des frênes, des bouleaux, des châtaigniers, des tilleuls et des cerisiers. Là-bas, les chèvrefeuilles grimpent jusqu'au faîte des maisons. Sans doute Molde est « un coin de terre vraiment béni du Seigneur » et il n'y a qu'un Molde en Norvège, parce que nulle part ne se rencontrent un abri aussi favorable contre les vents du nord et une si belle exposition au midi, mais que de fois, dans mes excursions sociales, j'ai pu constater à l'état fragmentaire des manifestations du concours très actif que la chaleur du Gulf donne à la végétation des plantes. A Molde qui est un lieu de plaisance à la mode, le Gulf fait pousser les *roses* et les arbres de *fantaisie ;* mais sur les gaards des paysans il fait pousser avec non moins d'efficacité l'herbe et les pommes de terre, et son action se fait sentir si loin vers le nord qu'il existe à Hammerfest un ruisseau qui ne gèle jamais.

Après le Gulf-Stream les deux éléments naturels qu'il convient

1. La mer de Baffin, qui est sous le même parallèle que le cap Nord, est soumise à un froid de 25°.

de signaler sont : le *Skjærgaard* (prononcez *chergôrde*[1]) et le fjord. Sans ces deux éléments, les effets bienfaisants du Gulf seraient perdus pour l'homme, et voici pourquoi : dans la Norvège occidentale, l'homme ne peut habiter que le bas des parois verticales de la roche granitique qui se dresse à pic sur le rivage ; l'absence complète de terre végétale sur les sommets ne permet la constitution d'aucun établissement cultural sur les hauteurs. Mais comment fixer sa demeure, près des flots déchaînés, sur des rivages exposés aux assauts violents des grands vents du large qui, venus de l'Atlantique, soufflent en ces régions pendant la plus grande partie de l'année ? La rafale eût ravagé le peu de culture que permet l'état du sol et, du même coup, la pêche eût été rendue très dangereuse, souvent même impossible, dans la plupart des parages. Le skjœrgaard et le fjord viennent donner une solution aussi élégante que radicale à cette double difficulté.

On appelle *skjærgaard* la ceinture d'îles, d'îlots, de « cailloux » et de rochers qui, en nombre prodigieux, protègent le continent contre la mer et établissent le long de la côte un chenal de circumnavigation ; dans ce chenal, le calme des eaux est si grand que la pêche et la navigation sont possibles en tout temps, même dans les plus petits canots. Ce chemin de ronde entoure, presque sans discontinuité, toute la Norvège, depuis Goteborg, au sud de la Suède, jusqu'au cap Nord, et les rares intervalles pendant lesquels on ne bénéficie plus de son intervention protectrice[2] permettent d'apprécier l'importance singulière du ser-

1. *aa* se prononce *ô* long ; *sk* se prononce *ch*, *y* se prononce *u*.

2. Les touristes qui vont en Norvège par la ligne Newcastle-Stavanger-Bergen peuvent témoigner de la joie qu'on éprouve à Stavanger à sentir que l'on jouit désormais de la protection du skjœrgaard, pour les huit heures de traversée qui restent encore après qu'on a touché Stavanger. On peut aussi rappeler qu'à deux endroits spéciaux, sur les côtes de Norvège, cette protection fait défaut : aux environs du cap Stadt, au nord de Molde, et au sud de Stavanger. Or ces parages ont acquis une funèbre renommée par le nombre des naufrages dont ils ont été le théâtre, et certes le témoignage des estomacs des touristes — auquel je suis hélas ! obligé de joindre le mien — n'est que trop disposé à confirmer cette renommée. Aussi bien on construit en ce moment une voie ferrée pour relier Bergen et Kristiania. Ce chemin de fer, dont le coût est hors de proportion avec les services qu'il peut rendre, n'a été décidé que parce que le voyage par mer de Bergen à Kristiania est toujours pénible et parfois dangereux.

vice qu'il rend. Voici comment M. Rabot décrit cette particularité norvégienne : « Une fois sortis du fjord, le spectacle devient tout à fait étrange. Nous retrouvons l'énigmatique archipel côtier, le skjærgaard. Nulle part un bouquet d'arbres, à peine quelques bouts de gazon maladif entre des monticules de pierres. De tous côtés, des chaussées de cailloux bizarres, et dans toutes les directions des tas d'îles et des rondeurs de rochers pareilles à des têtes de vis colossales enfoncées au milieu de la mer. A la surface de l'Océan semble être tombée une pluie d'aérolithes dont les extrémités seules émergent au-dessus des flots.

« Partout et toujours le spectacle reste pareil : cependant, des heures et des heures on demeure absorbé dans sa contemplation, tant il est étrange et fantastique. Sur la côte, le paysage ne charme jamais, mais toujours il ébahit.

« Autour de Smölen, le nombre des îles s'élève à 2.600, et dans ce chiffre ne sont pas compris 355 « cailloux » qui dressent à fleur d'eau leurs têtes perfides. D'après le professeur Helland, le département de Romsdal compterait plus de 8.000 îles, et, en ligne droite, du nord au sud, le développement des côtes de cette circonscription ne dépasse guère 160 kilomètres[1]. »

Si précieuse que soit la protection des skjær, le chenal qu'elles abritent n'est pourtant pas la grand'route maritime le long de laquelle se sont établis les domaines norvégiens, les gaards ; ce chenal n'est que la voie de circumnavigation qui relie entre eux les différents districts du continent et le fjord est par excellence le lieu de l'habitat du paysan norvégien de l'ouest. J'essaierai de dire plus loin l'aspect physique que présentent les collines et les montagnes des fjords; je veux seulement noter ici le calme délicieux de leurs eaux qui, miroir immobile, renvoient sur les parois sombres de la muraille rocheuse la belle lumière qui est le privilège des pays septentrionaux. Il faut une grande tempête et soufflant dans la direction même de l'axe du fjord pour que l'eau devienne un peu houleuse, mais cet accident est rare

1. Rabot, *Aux fjords de Norvège et aux forêts de Suède*, Paris, Hachette, 1898, p. 87. — On a compté le long de la côte de Norvège 150.000 îles et îlots avec une superficie de 22.000 kilomètres carrés.

et presque en tout temps, les *petits* canots à rames ou à voile circulent à l'aise, comme ils le feraient sur un lac bien abrité.

Cet abri est d'autant plus sûr que le fjord allie deux qualités dont la réunion est sinon contradictoire, du moins inattendue : *il est étroit et démesurément long*. Sa largeur, si l'on excepte le point où il rejoint le skjœrgaard, n'est souvent que de 800 à 2.500 mètres, et quand on s'engage pour la première fois dans ce chenal étroit, on s'attend à trouver bientôt l'extrémité de cette entame de l'eau salée sur la montagne. Mais indéfiniment la route liquide se poursuit et s'allonge : *par le fjord la mer traverse presque de part en part le continent norvégien* et l'entaille en longues bandes aux circonvolutions tourmentées. Le Sognefjord ouvre à la mer une voie de 185 kilomètres, qui s'arrête à 7 kilomètres seulement, en droite ligne, du massif des Harunger, un des points culminants du versant occidental; le Hardangerfjord est long de 145 kilomètres, le Nordfjord de 80, le Sundalsfjord de 55, etc. Et ces défilés marins se ramifient à droite et à gauche en étroits goulets, semblables à un « étoilement de crevasses envahies par la mer [1] ».

Cette extrême longueur, unie à une largeur réduite, serait en d'autres régions la source d'un grave péril : en effet, le niveau des mers ouvertes n'est pas constant et deux fois par jour le flux et le reflux viennent exhausser ou abaisser les eaux. On peut imaginer l'effet de ce double mouvement diurne sur un canal d'une grande longueur : il en transformerait l'embouchure en un fleuve impétueux à double courant alternatif. En Norvège, rien de pareil n'est à craindre : le flux n'est guère en moyenne que de $1^{m},50$, c'est-à-dire insensible à chaque moment, puisque le dénivellement n'est au plus que de 25 centimètres par heure.

Voilà certes déjà une rencontre heureuse des éléments naturels et pourtant le fjord réserve à l'observateur attentif une surprise plus grande encore, celle de son extraordinaire profondeur. « Tous ces fjords qui échancrent la côte de Norvège, écrit M. Rabot, sont de véritables abîmes ouverts au milieu des mon-

1. Rabot, *op. cit.*, p. 174.

tagnes. Dans celui de Trondhjem la sonde descend à 540 mètres, dans le Romdalsfjord à 439 mètres, dans le Söndmöre à 721. Enfin le Sognefjord contient des fosses de 1.244 mètres, un chiffre absolument effrayant pour d'aussi étroits bras de mer [1]. »

Au point de vue social, cette grande profondeur est de souveraine importance : grâce à elle, le poisson approche jusqu'aux parois les plus reculées de la muraille fjordienne. « Le poisson, dit Henri de Tourville, vogue pour ainsi dire en pleine terre. Comme les hauts vaisseaux norvégiens, il accoste le bord, jusqu'à une longue distance dans l'intérieur du pays. Si le plateau sous-marin, voisin de la côte, lui était relié par un plan incliné, par une soudure déclive, comme le fond élevé de la Manche est rattaché en pente douce à ses deux rivages, le poisson s'arrêterait sur la terrasse sous-marine, il n'approcherait pas des terres ; il ne trouverait pas sur les bords une hauteur d'eau suffisante. Il faudrait que l'homme allât au-devant du poisson pour le capturer, se transportât au large sur le banc, se mît au péril de la mer. »

Le poisson vient donc au-devant de l'homme et en quelle quantité ! Depuis douze cents ans, la richesse des pêcheries norvégiennes est réputée dans l'Europe occidentale. Cette surabondance du poisson a, sans nul doute, grandement concouru au peuplement de cette région ; aussi convient-il d'en analyser, avec quelques détails, les causes, propres à ce lieu.

Il faut d'abord rappeler une circonstance spéciale de la structure géologique de la Norvège occidentale. Des sondages ont en effet démontré que la rocheuse Norvège repose sur le même plateau sous-marin, demi-circulaire, qui sert de support à l'Europe occidentale et qui apparaît dans l'angle du golfe de Gascogne, déborde de 40 à 100 kilomètres, environ, la côte ouest de la France, englobe la mer de la Manche, enveloppe les îles britanniques au large et s'étend sous la mer du Nord et sous toute la Baltique. Seulement, tandis que ce plateau sous-marin est surélevé sous la mer du Nord, où son niveau n'est guère que

1. *Op. cit.*, p. 79.

20 à 25 mètres au-dessous des eaux superficielles, au contraire la terrasse sous-marine norvégienne qui entoure la côte sur une largeur de 100 kilomètres s'enfonce au nord du cap Stadt, jusqu'à une profondeur de 300 ou 400 mètres. Au delà de ce plateau, le fond tombe subitement pour atteindre les grandes profondeurs de l'Atlantique septentrional, 2.000 à 4.000 mètres.

Ces particularités ont une importance considérable : d'une part, cette banquette norvégienne multiplie les effets thermiques du Gulf-Stream, elle barre la route aux courants glacés qui viennent du pôle et assure une plus large dispersion des eaux tièdes; d'autre part, les parois rocheuses du double talus occidental et oriental — n'oublions pas qu'aux embouchures des fjords et dans les fjords eux-mêmes la sonde descend souvent à 800 ou 1.000 mètres et plus — de ce banc surélevé conditionnent la nature des poissons. Faute de plages sablonneuses, on ne rencontre pas dans les eaux norvégiennes les poissons plats[1] (pleuronectes, carrelets, soles, turbots et barbues) qui trouvent dans les sables de la mer du Nord leur asile préféré; en revanche, les poissons ronds et surtout les gadoïdes (morue, colin ou morue charbonnière, églefin, etc.) y pullulent à l'infini, heureux de trouver dans les anfractuosités des parois granitiques leur habitat de prédilection.

Le plus important, au point de vue comestible, des poissons norvégiens, la morue, est en effet le produit spécifique du lieu même. « La morue n'est pas, dit M. Rabot, comme on l'a longtemps cru, un fin nageur parcourant les immensités océaniques. D'après les recherches de Sars, c'est au contraire une espèce relativement sédentaire, séjournant toute l'année *sur la pente occidentale du plateau sous-marin qui entoure la Norvège*. Le talus de cette plate-forme constitue un milieu très favorable pour ce poisson : les couches d'eau y atteignent une température relativement élevée (de + 5 à + 7°), et dans les pierres et le sable

1. Parmi les poissons plats, il n'y a en quantité notable dans les eaux norvégiennes que quelques types appartenant aux grands fonds comme l'énorme helbot, *hypoglossus vulgaris*, vulgairement appelé flétan, en norvégien *Kveite*.

coquillier qui constituent *la surface* des bancs, il trouve une nourriture abondante. Cette région, les morues la quittent seulement en hiver, de la fin de décembre au commencement de février, pour venir frayer dans les petits fonds situés *entre le rebord du plateau et les abîmes des fjords*. Probablement à cette époque les morues arrivent en masses considérables *sur toute l'étendue de la côte*, mais jusqu'ici ces migrations n'ont donné lieu à d'importantes pêcheries que dans les deux régions, entre le cap Stadt et Trondhjem, sur les bases du Romsdal, du Söndmöre et du Nordmöre, et aux Loffoten[1]. »

Les migrations de reproduction ont lieu de janvier à avril, époque où des masses considérables de morues se rapprochent de la côte pour frayer, c'est-à-dire déverser leurs œufs qui flottent à la surface. Ainsi, près des côtes, la morue trouve des eaux ayant une température de + 5° qui lui sont nécessaires pour la ponte. Comme tous les poissons ne frayent pas en même temps, cette migration a une longue durée et ce n'est qu'à partir du 15 mars que les morues commencent à s'acheminer de nouveau vers la mer.

C'est aussi pour profiter de ce « bouillon de culture » privilégié qu'un autre poisson, doué comme la morue d'une prolificité qui dépasse toute supputation, recherche, à certaines périodes de l'année, le voisinage des côtes norvégiennes : ce poisson, c'est le hareng.

D'après le professeur Sars, « le hareng, loin d'être, comme on l'a supposé, indigène des grandes profondeurs océaniques, vit dans les eaux superficielles du large. Là seulement il trouve en abondance le *plankton*, c'est-à-dire les animaux inférieurs et les végétaux microscopiques flottant à la surface de la mer (*aat* en norvégien) qui constitue sa nourriture. Suivant toute vraisemblance, l'habitat du hareng qui fréquente au printemps la côte ouest de la Norvège méridionale est le large océan compris entre l'Écosse, l'Islande et la Norvège. Les bancs constitués par ces poissons viennent en effet tous du nord-ouest : à 50

1. Rabot, *op. cit.*, p. 146.

milles de terre, des navigateurs en ont observé des troupes filant constamment dans cette direction. Au milieu de l'hiver, les harengs, éparpillés au large dans la mer de Norvège, se réunissent et avancent en masses énormes vers la côte pour y déposer leur frai. De là, les pêches du printemps (*vaarsildfiskeri*) dans la Norvège méridionale et du *storsild* (gros hareng) sur la côte du département de Tromsö dans le Nord[1] ».

« Soudainement, comme par un coup de baguette, la mer peut s'emplir de hareng, et se retrouver vide au bout d'un certain laps de temps. La navigation du printemps (février-avril) est consacrée au frai que le hareng dépose au fond de l'eau entre les milliers d'îles et dans les milliers de détroits de notre ceinture côtière. Comme pour la morue, cette invasion se produit tout le long de la côte, quoique, en certains endroits, elle ne se manifeste que sur une échelle assez réduite. Les essaims se concentrent spécialement autour de certains centres fixes, notamment autour de Stavanger, de Haugesund et des îles qui les avoisinent[2] ».

Au surplus, les eaux norvégiennes ne se contentent pas de fournir à ces cohortes innombrables de morues et de harengs un lieu spécialement favorable à l'éclosion de leurs œufs : elles les attirent encore par la surabondance extraordinaire de la nourriture qu'elles leur offrent.

« Les migrations de la morue, dit le Dr Hjort, ont lieu soit pour la reproduction, soit à la recherche de la proie... Au cours de ses razzias ayant pour but la recherche de la proie, la morue chasse, surtout dans les régions septentrionales, des bandes de poissons plus petits dont elle fait sa nourriture. A ce point de vue la place principale revient au *lodde* (capelan, *mallotus villosus*)[3]. »

Grâce à ce moyen supérieur de séduction, la Norvège n'est pas seulement un admirable laboratoire d'éclosion des œufs,

1. *Idem*, p. 152.
2. Dr Johan Hjort, dans *la Norvège*, ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, 1900, Kristiania, Imprimerie centrale, 1900, p. 381.
3. Dr Hjort, *op. cit.*, p. 369.

elle devient le lieu de rendez-vous de prédilection des poissons adultes des mers septentrionales.

« Après leur éclosion, les alevins restent sur la côte pendant un an environ, puis se dirigent peu à peu vers la pleine mer. Finalement les harengs déserteraient complètement l'archipel, si certaines circonstances ne les y retenaient et même n'y attiraient d'autres bancs du large. Par les temps calmes, les courants poussent vers la Norvège une masse énorme de *plankton* dont ces poissons se nourrissent. L'arrivée de cette manne maintient alors dans ces parages les jeunes harengs qui allaient partir pour la haute mer et en même temps ramène du large ceux qui avaient déjà émigré. De là la pêche du hareng d'été [1]. »

Suivant l'expression du Dr Hjort, le hareng vient ainsi sur la côte pour « s'y gorger de nourriture au détriment des petits crustacés qui se développent dans les eaux littorales au courant de l'automne ». Cette alimentation surabondante est l'effet combiné de la végétation sous-marine luxuriante, que favorise la haute température de l'eau, et du nombre des animalcules que charrie le Gulf-Stream [2].

Cette nourriture primaire est utilisée de deux manières différentes : tantôt elle est consommée directement par les diverses

1. Rabot, *op. cit.*, p. 154.

2. « Au-dessous du niveau des basses eaux se montrent des espèces diverses de plantes sous-marines et d'abord les grandes laminaires brunes (*lanis nova digitata*, *L. Cloustoni*, *L. saccharina*). Les deux premières ont l'aspect d'arbres ayant pour cimes de larges feuilles déchiquetées. *Elles forment des forêts sous-marines le long de la côte extérieure.* A leur ombre et sur leurs troncs mêmes vivent des formes plus petites, de brillantes floridées purpurines, appartenant surtout aux genres *delesseria* et *ptilota*. Les laminaires se trouvent en quantité si grande, qu'elles en acquièrent de l'importance au point de vue économique. La tempête les déracine et les jette à la côte où on les recueille soit pour les utiliser comme engrais, soit pour en extraire l'iode que contiennent leurs cendres.

« D'autres algues servent beaucoup comme fourrages, entre autres l'*alaria esculenta*.

« La période de végétation des algues dure toute l'année; certaines d'entre elles, comme les laminaires, forment même leurs organes de reproduction en plein hiver. Il en est de même des organismes flottant en suspension dans les eaux de la mer, auxquels on a donné le nom de *plankton;* tout le long de l'année, on retrouve dans les eaux norvégiennes des masses énormes d'algues unicellulaires, qui sont le jouet des courants, surtout au printemps et à l'automne. Ces organismes ont une grande importance, en ce qu'ils constituent la nourriture primaire des mers. » (La Norvège, *les Plantes*, par H. H. Gran, p. 74).

espèces de poissons que l'homme pêche et utilise pour sa nourriture, et tel est le cas des diatomées, organismes microscopiques à carapace siliceuse, particulièrement recherchés par les harengs, tantôt elle sert d'aliment à de minuscules espèces animales inférieures, les petites crevettes (copépodes), les petits annélides et quelques mollusques, qui se trouvent en quantité énorme sur la banquette sous-marine et, sous le nom d'*aat*, forment à leur tour une nourriture de premier choix pour les poissons comestibles [1].

Le Play avait déjà, il y a trente ans, signalé en ces termes ce merveilleux arrangement : « Les poissons, écrivait-il, ne se nourrissent pas seulement d'espèces plus petites : ils sont organisés pour s'assimiler les animalcules infiniment petits qui abondent dans toutes les eaux marines, et qui y sont en quelque sorte à l'état de dissolution. Ces animalcules marins se développent avec une abondance prodigieuse dans les eaux chaudes des tropiques. Le Gulf-Stream qui les charrie est une eau essentiellement alimentaire : elle apporte donc la fécondité aux bancs de Terre-Neuve et de la mer du Nord [2]. »

Depuis le moment où ces lignes ont été écrites, les progrès de l'océanographie ont donné plus de précision à nos connaissances : notamment il est démontré que la couche superficielle de toutes les mers est fort habitée, que les petites algues, les animaux inférieurs, les œufs et les larves s'y entassent à profusion. « Et sans cesse, de la surface aquatique sur le fond des

1. L'extraordinaire surabondance de cet *aat* est due au Gulf-Stream qui les apporte des tropiques et dont les eaux chaudes lui fournissent un bouillon de culture spécialement favorable ; il les charrie à l'endroit où la végétation sous-marine assurera leur développement, en vue de leur consommation par les espèces de poissons si prodigieusement prolifiques des eaux septentrionales. Aussi cet *aat* n'est pas toujours consommé directement par les poissons qui alimentent l'homme : il nourrit aussi les espèces de poissons secondaires, qui doivent à leur tour être dévorés par les poissons comestibles ; notamment il alimente le capelan (*mallotus villosus*), poisson de la famille des salmonidés qui s'emploie aussi comme appât. « Il est rare que le capelan se présente en masses au sud du 65e degré, mais il se rassemble en quantités énormes aux mois d'avril et de mai, le long des côtes du Finmarken, pour y frayer. C'est alors qu'arrivent à sa poursuite les essaims de morues accompagnés de cétacés et d'oiseaux de mer, qui tous se livrent à une curée monstrueuse. »

2. Le Play, *Ouvriers européens*, t. III, p. XLIX.

mers, il pleut du cadavre. Cadavres de diatomées, algues siliceuses infinitésimales dont il faut plus d'un million pour faire le poids d'un gramme, mais très nombreuses et d'une fécondité telle qu'une seule d'entre elles donne, en quatre jours, directement ou indirectement, naissance à 70 millions d'individus [1]. »

Ainsi se trouve constatée et expliquée l'extraordinaire fécondité des mers norvégiennes, et cette fécondité est entretenue pendant tous les mois de l'année et dans toutes les eaux. Sans doute, pour la pêche à grand appareil, pour la pêche industriellement organisée, il y a des saisons, mais, outre que ces saisons se tiennent de si près qu'il n'y a, en réalité, aucune discontinuité entre la fin de l'une et le commencement de l'autre, à tel point que la pêche du hareng d'hiver est appelée pêche de printemps et que la pêche d'été est continuée par une pêche d'automne, il faut savoir qu'à peu près en toute saison, des morues, des maquereaux, des saumons ou des truites visitent les fjords : il y a des époques plus ou moins favorables à la pêche, mais il n'y en a guère où l'on ne soit assuré de quelque capture.

A maintes reprises, pendant mon voyage, j'ai vu les gars norvégiens, soit dans les fjords, soit dans les bassins de Stavanger, de Bergen ou de Trondhjem, jeter, au cours de leurs jeux en canot et sans aucun art, de misérables lignes qu'ils ne surveillaient que par intermittence ; pourtant, au bout de quelques instants, le gamin abandonnait ses avirons pour haler à bord un poisson qui avait mordu. Moi-même, en diverses occurrences, j'ai voulu éprouver ma chance en lançant une ligne de fond et l'abondance du poisson n'a jamais manqué de me procurer l'émouvant plaisir d'une récompense que ni mes efforts, ni mon habileté n'avaient certes méritée.

Au surplus, si la morue et le hareng méritent, à raison de leur prolificité, une place à part parmi les poissons norvégiens, ils sont loin d'être les seuls [2], et, si l'on peut se borner à

1. *Le fond des mers*, par H. de Varigny (*le Temps*, 5 juillet 1905).

2. Les touristes qui ont visité le *Fisketorvet*, le curieux marché au poisson *vivant* de Bergen, ont pu voir les beaux grondins que les petits pêcheurs côtiers viennent offrir aux acheteurs, dans des citerneaux remplis d'eau de mer. Ils ont admiré aussi

mentionner le maquereau qui visite les fjords du sud en été pour frayer, il importe de donner quelques explications spéciales sur le saumon et sur son congénère la truite saumonée.

Nous savons que les fjords sont à la fois extrêmement longs et étroits : or, au delà d'une certaine distance, les poissons sont moins portés à s'engager dans ces longs couloirs resserrés, d'autant plus que la salinité des eaux, dans lesquelles se déversent d'innombrables cascades et torrents, diminue et ne leur suffit plus. Le saumon intervient alors et, grâce à la souplesse de son organisme, vient remplir la place vide.

« Parvenus à l'âge adulte, dit Le Play, les saumons quittent la mer où s'est effectuée la majeure partie de leur développement. Ils remontent les rivières au printemps, à l'époque où le courant est grossi par la fonte des neiges. Ils sont alors disposés en deux lignes, qui, partant du saumon conducteur placé au centre du fleuve, forment entre elles un angle aigu et reçoivent obliquement l'action du courant. Ils cheminent avec un bruit particulier et une vitesse comparable à celle d'un chemin de fer. Ils se reposent la nuit et recommencent le voyage en reformant promptement leur ligne angulaire, les forts en tête, les faibles en queue, et ils continuent ainsi jusqu'à ce que chacun ait atteint le lieu où doit se faire la reproduction. Celle-ci ne peut s'opérer que dans l'eau douce, sous une succession d'influences rigoureusement déterminées. Le petit saumon se nourrit, en partie, comme les autres poissons du fleuve ; mais il prospère surtout dans la saison chaude en chassant les insectes qui volent près de la surface de l'eau, et qu'il happe au moyen de sauts rapides et multipliés. Après deux ans, le saumon ne trouve plus, dans le fleuve où il est né, une nourriture suffisante. Il descend alors vers l'embouchure, s'habitue à vivre dans une eau de plus en plus salée, et il disparaît enfin dans les profondeurs de la mer. Il y grossit rapidement, en subissant une grande transformation. Agé de quatre ans, il est apte

l'énorme fletan, sorte d'immense barbue, longue de 1m,30 et plus, épaisse à proportion, et que les matelots découpent en quartiers et en tranches, comme on le fait en France pour les morceaux de bœuf.

à la reproduction, et il commence à remonter les fleuves et il en franchit les chutes, grâce à sa faculté de bondir hors de l'eau). Quand la ponte est opérée, les gros saumons, qui ne peuvent se procurer dans le fleuve une nourriture suffisante, retournent à la mer [1]. »

Le Play, qui n'avait pas visité la Norvège, attribuait d'ailleurs au saumon une influence prépondérante sur la formation sociale des populations du nord de l'Europe [2]. Depuis vingt années, une étude plus attentive du phénomène social a conduit à abandonner cette hypothèse, et les conclusions de la présente étude ne sont pas certes de nature à faire regretter cet abandon, mais néanmoins les migrations qui viennent d'être décrites ne sont point dénuées d'importance, puisqu'elles ont pour résultat de mettre à la disposition des habitants des parties les plus reculées du fjord, fût-ce à 180 kilomètres du skjœrgaard, une nourriture succulente substantielle et abondante.

Tel est, en son premier aspect, le *lieu* norvégien. Encore une fois, et j'y veux insister fortement, il semble que la nature ait voulu donner, en ce lieu bizarre et étrange, comme un témoignage des ressources infinies dont elle dispose pour résoudre, en se jouant, toutes les difficultés, et, quand on réfléchit à ce subtil mélange de Gulf-Stream et de banquette sous-marine, de skjœrgaard et de fjord, de fosses profondes et de niveau constant, de morue, de hareng et de saumon, on éprouve je ne sais quelle impression d'écrasement admiratif en face de tant d'art joint à tant de force; à chaque instant on côtoie la merveille et elle est poussée si loin que parfois on se prendrait à dire qu'elle avoisine le « truquage », l'artificiel du roman des Mille

1. Le Play, *Ouvriers européens*, t. III, p. 97.

2. « Le saumon, écrivait le Play, est probablement la production spontanée qui a le plus contribué à multiplier et à rendre stables les populations du Nord. Considéré comme ressource alimentaire d'une population continentale, le saumon l'emporte sur tous les autres poissons. Chez une race sédentaire, le saumon est une production plus précieuse que les poissons de mer, parce qu'il remonte les cours d'eau et va se livrer lui même au pêcheur jusque dans les montagnes les plus abruptes» (*Ouvriers européens*, t. III, p. 96).

et une Nuits, si la majesté souveraine de ce paysage incomparablement beau ne venait interdire un semblable blasphème. Non certes, il n'y a pas de truc, mais simplement une harmonie supérieure des choses en vue d'un grand dessein à réaliser.

Mais j'ai dit que l'observateur social éprouve en Norvège une deuxième impression, nettement contradictoire et radicalement antinomique à la première. Au demeurant, le poisson, si abondant soit-il et quelque variées qu'en soient les espèces, ne peut être à lui seul un élément capable de subvenir à tous les besoins d'une population sédentaire; non seulement il ne fournit ni l'habitation, ni le vêtement [1], mais encore il est très loin d'être un aliment complet, et pouvant à ce titre être la seule nourriture de l'homme. A cette infériorité manifeste, l'industrie moderne, avec ses transports perfectionnés et son régime de spécialisation des professions, n'est pas embarrassée de porter remède, et elle aime au contraire à faire vivre une population, même très nombreuse, de la vente d'un produit unique dont le prix servira à acheter tous les autres qui peuvent être nécessaires. Mais cet aménagement du travail est un procédé tout moderne et, bien que les Sagas attestent que, dès le IXe siècle, le poisson était transporté de Norvège en Angleterre dans « des navires rehaussés de peintures et portant des voiles de couleurs variées », il est impossible de penser que ces exportations aient été dans les temps reculés assez importantes pour permettre l'acquisition de toutes les autres denrées indispensables. Bien plus, nous savons de manière certaine, qu'avant 1416, avant que le Hollandais Benckel eût inventé la salaison du hareng, « ce poisson s'employait uniquement frais ou séché et se consommait exclusivement dans le pays même [2] ».

Sans doute encore, on peut signaler que l'abondance du bois fournissait du moins les matériaux nécessaires à la construction des barques et des habitations et donnait un combustible d'excellente qualité. Mais cette ressource supplémentaire, pour

1. Le phoque à fourrure fournit pourtant le vêtement aux Esquimaux ; mais, dans ce cas, le fournisseur et le client sont chacun, dans leur genre, des types anormaux.
2. *La Norvège*, p. 378.

importante qu'elle soit, est encore très insuffisante, et il

L'ANIEL DE SOGNEFJORD

faut de toute nécessité trouver, dans le lieu même, un autre

moyen de subvenir aux besoins de vêtement et de nourriture.

Or cet autre moyen ne peut être que d'une sorte, la culture, l'exploitation agricole de la terre, et c'est précisément celui-là que la nature du sol semble sinon interdire absolument, du moins n'autoriser qu'avec une parcimonie déconcertante, en un lieu que tant d'autres circonstances semblaient prédestiner à être le séjour d'agglomérations nombreuses d'hommes.

On a décrit maintes fois la côte et le fjord norvégiens; il est pourtant nécessaire d'en relever ici les traits essentiels, parce que la nature du sol conditionne toute la vie sociale.

« Comparée à la Suède, dit le Dr O. J. Broch, la Norvège, et principalement sa partie ouest, est un haut pays rocheux, sauvage, inculte et nu, à vallées étroites, à rivières torrentielles et à rochers qui, jetés pêle-mêle, prennent en certains endroits les formes hardies et pittoresques des Alpes...

« L'Ouest est la partie la plus rocheuse de la rocheuse Norvège. A l'exception de Jæderen avec ses environs immédiats et les petites bandes disséminées qui, depuis les embouchures des rivières, montent entre les parois des vallées dont elles forment le fond, *presque tout le relief présente des pentes escarpées ou plutôt de noirs précipices* qui s'élèvent souvent de la profondeur des golfes ou du fond étroit des vallées à des hauteurs vertigineuses environnées de couches de nuages superposées. Lorsque les flancs des montagnes sont moins abrupts et moins nus, on voit dans l'intérieur des golfes ou sur le penchant et au fond des vallées, une bande de terrain cultivé, interrompue par des rochers. Immédiatement au-dessus de cette bande, commence une zone forestière, souvent aussi interrompue par des éboulements de pierres, qui s'appuient contre le flanc des montagnes. Tout en haut, se dresse la cime nue, à brèches profondes, où s'engouffrent les tourbillons d'air froid des plateaux. Il arrive aux brebis et aux chèvres de se prendre dans les escarpements des montagnes de l'Ouest, de façon à n'en pouvoir plus sortir[1]. »

Il faut insister sur la nature de ces pentes escarpées, sur le

1. Broch, *Le Royaume de Norvège et le Peuple norvégien*, Kristiania, P. T. Malling, 1878, p. 4-6.

caractère inabordable de ces collines granitiques taillées à pic sur l'eau dormante. Au moment où le bateau quitte le skjœrgaard, on ne se rend pas toujours compte de cet escarpement, car d'ordinaire l'ouverture du fjord mesure une grande largeur et l'action des vagues et des glaciers a limé et arrondi les arêtes de la roche. Mais à mesure que le bateau pénètre dans le fjord, « ce golfe en abîme », on constate que les deux murailles se rapprochent en même temps que les parois rocheuses atteignent des hauteurs de plus en plus vertigineuses : « on croirait, en vérité, avoir devant soi une fissure traversant de part en part l'écorce terrestre ». Les parois à pic, dont l'œil s'exagère encore la hauteur et l'escarpement, semblent devoir conduire à des profondeurs inouïes : parfois la roche est si sombre et sa masse dénudée, sur laquelle ne poussent aucun arbrisseau ni aucune herbe, est si menaçante qu'on se demande avec quelque effroi si on ne va pas arriver à quelque trou du diable ; on se sent l'esprit envahi par des songes de démons et de géants, de cataclysmes et de scènes horribles, et on est tout heureux de reporter ses yeux vers la bonne figure du capitaine du bateau à vapeur ou du brave paysan qui rame vigoureusement dans le petit canot qui vous entraîne [1].

1. Comme il faut insister sur cet élément essentiel du lieu social norvégien, je relève ici quelques citations :

« Vers l'ouest (de la Norvège) le sol est disloqué, craquelé dans tous les sens ; un hérissement fissuré de gouffres effrayants remplis par la mer ; partout, des murs formidables de rochers, dressés entre les abîmes des fjords, et partout, des vallées très courtes, si même il en existe : en un mot, un massif de montagnes abruptes ; inondé par l'Océan, jusqu'au pied des cimes culminantes. » (Rabot, *op. cit.*, p. 53.)

« Quand on arrive de l'est, dit un voyageur, la première découverte d'un paquebot est une stupéfaction. Depuis des lieues on n'a pas rencontré un toit ; on n'aperçoit au pied de la montagne aucun village, rien qui annonce un groupement d'hommes. Pourtant là, tout au fond, un navire sous vapeur a l'air d'un insecte tombé dans un puits. On approche : la coque grossit, la mâture s'élance ; c'est un vrai steamer, presque aussi important que ceux qui font la traversée entre Douvres et Calais. A certains jours de la semaine ou du mois, ce paquebot vient renouer un instant le fil interrompu de la vie. Il apporte les lettres, les provisions, les marchandises ; il vient prendre quelque voyageur. Tout le transit se fait à Gudvangen dans une baraque de cantonnier. A bord du steamer, l'étonnement redouble. On comprend mal qu'un navire ait pu se risquer jusque-là. Par où va-t-il sortir ? Par où est-il entré dans ce cirque de rochers, qui semble hermétiquement clos ? Quelques tours d'hélice, et la passe se découvre. Entre deux éperons de montagnes qui marchent

Sans doute, le fjord n'a pas toujours cet aspect austère, mais du moins la terre arable y est toujours mesurée avec la plus extrême parcimonie. Les statistiques témoignent que, dans la Norvège occidentale, les cultures n'occupent qu'un deux-centième de la superficie totale, et encore cette évaluation est-elle, pour beaucoup d'endroits, très au-dessus de la réalité. Grâce aux éboulements de rochers, quelques terre-pleins, étroits, bizarres, encombrés eux-mêmes de masses granitiques, se sont formés de-ci de-là, où se sont accumulées les poussières organiques ou inorganiques, mais ils sont si disséminés et si minuscules que du milieu de l'eau on les aperçoit à peine : souvent la vue même d'un chalet est le seul indice de la présence de l'homme dans un entassement de rochers.

A mesure que l'on avance dans le fjord, la hauteur des montagnes s'accroît et la pente devient plus escarpée encore : à peine, au fond du fjord ou d'un de ses bras, là où s'arrêtent les eaux de la mer, trouve-t-on une étroite vallée, qui est sur terre le prolongement du fjord. Mais ce *fjorddal*, vallée du fjord, n'est guère formé que par l'estuaire du cours d'eau torrentueux qui se précipite de la montagne; au delà de cet estuaire, dont la longueur ne mesure, au rebord circulaire de son éventail, que quelques centaines de mètres, et qu'encombrent d'ailleurs d'innombrables rochers, on ne trouve ni vallée, ni vallon; dans une gorge étroite un cours d'eau tombe en cascades; encaissé, précipité, accidenté de chutes, il bondit parfois en des sauts

l'un vers l'autre, sombres, comme pour s'aborder, s'ouvre une encoche claire. La lumière entre par là ainsi que par un soupirail; elle se répand en éventail sur l'eau. Un besoin impérieux prend au cœur de s'évader par cette brèche de lumière. Qu'y a-t-il au delà? Un autre lac, d'autres escarpements, d'autres nuages réfléchis dans l'eau pure, d'autres tournants mystérieux, qui soudain découvrent d'infinies perspectives. » Hugues Le Roux, *Notes sur la Norvège*, p. 23.

Enfin, voici une histoire que raconte la légende norvégienne : Un jour, un paysan avait perdu ses brebis sur la montagne. Après de longues recherches infructueuses, il rentre dans sa *rogstue*, s'assied sous l'ouverture ménagée au milieu du toit pour livrer passage à la fumée du foyer et demande à sa femme de la bière. Au bout de quelques instants, quelle n'est pas sa surprise de voir l'image du troupeau égaré se refléter dans son écuelle de bois. Le brave homme lève la tête et aperçoit, par le trou du toit, ses moutons juchés sur les rochers à pic qui dominaient la cabane.

énormes, mais ses eaux n'arrosent aucune prairie : il coule là

MASSE DE MONTAGNES ENTRE AURLANDSFJORD, A GAUCHE, ET NÆRÖFJORD, A DROITE (*Snæfjæl*)

comme dans une fente. Pourtant, à certains niveaux, il arrive

parfois que son lit s'évase en un petit lac que suivent et que précèdent des rapides : les Norvégiens, habitués à se contenter de minuscules lopins de terre arable, établiront d'ordinaire un *gaard*, près du rivage de ce lac, mais ce sont les seules habitations qui avoisinent le torrent. Et, à mesure que l'on s'élève, on ne rencontre même plus ces rares oasis; puis on arrive au *fjeld*, à ces larges ondulations de montagnes solitaires et désolées, désert de granit qui sépare de la Norvège des fjords

UN FJORDDAL : ODDE, A L'EXTRÉMITÉ DU HARDANGERFJORD

l'autre Norvège, celle des vallées fertiles du versant oriental. A cette hauteur, on ne rencontre plus que le bouleau nain, le saule, la bruyère et les lichens.

Tel est le fjord norvégien; en le voyant, on ne peut s'empêcher de se demander : « Où donc est ici la place d'une maison, d'un foyer pour l'homme? Le roc et l'eau tiennent tout. » Certes les beautés naturelles sont incomparables, et le touriste ne se lasse pas d'admirer ces belles eaux des fjords et des lacs; mais l'observateur social est obligé de se dire que le site le plus capable de ravir les yeux ne vaut pas pour un paysan les épais-

ses couches d'humus de la Beauce ou du Dakota, et ici, aucune couche de terre végétale, si mince soit-elle, ne recouvre la roche limée jadis par les glaces de l'époque glaciaire. Des pins chétifs et de menus bouleaux réussissent à insérer leurs racines dans les fentes de ces roches; ils y poussent comme poussent chez nous les arbustes sur les murs délabrés de nos anciens donjons ou au sommet des tours de nos églises, et il est probable qu'ils n'y pousseraient guère mieux, si un phénomène spécial sur lequel il faut insister ne venait favoriser leur végétation : je veux parler de la grande abondance des pluies et de l'humidité continue.

On n'est pas surpris d'apprendre qu'il pleut beaucoup dans la Norvège occidentale. Comment en pourrait-il être autrement, puisque sans cesse les vents d'ouest poussent sur les côtes des nuages que leur longue course à travers le nord atlantique a saturés d'eau et que la haute muraille de granit arrête brusquement ces nuées, sans leur permettre de se décharger progressivement en avançant dans l'intérieur du continent. Aussi l'abondance et le nombre des « précipitations » sont tels que, suivant toute vraisemblance, la Norvège détient en cette matière le record de l'Europe occidentale. A Bergen, le pluviomètre marque $1^{m},835$ par an et, en dépit de la renommée[1], cette mesure indiquerait plutôt que ce joli port est favorisé du ciel, puisque, à l'embouchure du *Sognefjord*, le niveau du pluviomètre monte encore 63 millimètres plus haut!

1. D'innombrables plaisanteries circulent en Norvège sur le climat pluvieux de Bergen; en voici quelques-unes que l'on m'a rapportées : Un jour, un capitaine, ayant constaté qu'il ne pleuvait pas lorsqu'il était en vue de Bergen, en conclut qu'il s'était trompé de route et vira de bord. (On sait que nous faisons sur Marseille une plaisanterie du même genre, et d'un goût plus douteux.) — Dans les rues de Bergen, lorsque les chevaux voient un homme sans parapluie, ils se cabrent et prennent peur à la vue d'un être aussi anormal. — Dans les prés aux environs de Bergen, lorsqu'un paysan va chercher son cheval pour l'atteler, il doit toujours porter un parapluie, au moins sous son bras, autrement l'animal ne reconnaîtrait pas son maître et s'enfuirait au galop. — Plus sérieusement, notons que l'abondance des précipitations diminue rapidement à mesure que l'on s'enfonce dans le fjord; ainsi, dans le même Sognefjord, à 91 kilomètres des côtes, dans le bas du Fjærlandsfjord, elle n'est plus que de 1250 millimètres; dans le bas du Nœröfjord, à 112 kilomètres, elle n'est plus que de 750 millimètres; elle s'abaisse à 480 dans le bras du Systerfjord, à 128 kilomètres, pour tomber enfin à 400, à Sœrdal, à 140 kilomètres.

Cette abondance des pluies, jointe à l'humidité même de l'air, est extrêmement importante; elle supplée, pour une grande part, à l'absence d'humus ou du moins au défaut d'épaisseur de la couche de terre arable, là où poussent l'herbe, les pommes de terre et les céréales; sans elle la chaleur du soleil de printemps et d'été serait perdue et même funeste pour la végétation, puisque les racines seraient vite desséchées[1]. Grâce à elle, au contraire, les plantes retirent pendant ces deux saisons tout le bénéfice du doux soleil norvégien, de ce beau soleil qui est le vrai roi de la Norvège et qu'il y aurait ingratitude à ne pas célébrer en terminant : n'est-ce pas lui, en effet, qui donne à ses fjords grandioses ces tonalités étranges qui ravissent les artistes et qui, non content de l'éclairer et de l'échauffer sans intermittence pendant les longs mois d'été, amasse encore pour elle dans les régions torrides de l'Équateur les provisions de chaleur que lui apportera le Gulf-Stream[2]?

Tels sont les éléments du *lieu* norvégien et tel est spécialement le fjord. Or ce fjord a été dans le passé et est encore dans le présent le centre d'une vie sociale intense. Quelle est cette vie sociale, quels en sont les forces organisatrices, les éléments, les caractères spécifiques?

Les Norvégiens racontent qu'il advint que Dieu oublia la Norvège, au moment où il distribuait sur la surface du sol la bonne terre à blé. Pour réparer cette erreur, il ramassa soigneusement les miettes de terre qui restaient au fond du sac. Il les jeta à la volée. Puis, pour consoler ceux qu'il avait déshérités sans le vouloir, il leur mit au cœur l'amour du sol.

Cette légende est intéressante, mais comme toutes les légendes elle constate, et n'explique pas; elle ne fournit aucune réponse au problème psychologique et social que se sont posé tous les voya-

1. Cette humidité ne risque pas de faire pourrir les plantes, parce que le sol est incliné et que l'écoulement des eaux est assuré.

2. A Bergen, les nuits claires durent du 22 avril au 22 août; à Trondhjem du 11 avril au 31 août, et dans cette ville il fait plein jour à minuit même du 23 mai au 20 juillet. En revanche, l'hiver, le soleil se lève à 10 heures à Trondhjem et se couche à 2 h.1/2; à Bergen, il reste au-dessus de l'horizon pendant 5 h. 1/2 à 6 heures.

geurs qui ont visité la Norvège : « Quel est l'état d'âme des gens qui tentent de vivre entre ces menaces de rochers et ces précipices sans fond ? »

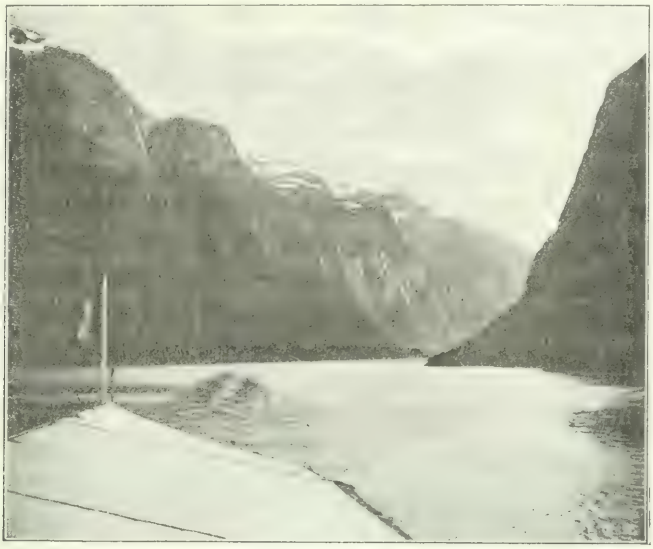

NOERÖFJORD, UN DES BRAS DU SOGNEFJORD

Efforçons-nous de répondre à cette question[1] et comme la

1. Comme il est toujours très attachant de suivre le développement des explications, des théories et des lois que les savants, chacun dans leur domaine propre, donnent des phénomènes qu'ils soumettent à leur analyse, il me paraît utile de résumer en quelques mots les grandes lignes de l'interprétation que Le Play donnait, il y a vingt-cinq ans, de la vie sociale norvégienne. Il partait de cette donnée que les pasteurs immigrants en ces régions s'étaient transformés en pêcheurs et, grâce aux conditions du lieu, la pêche se faisait en *petites barques non pontées montées par trois ou quatre hommes seulement.* Cette possibilité de se servir de *petites barques* avait, aux yeux de Le Play, une importance souveraine : elle avait déterminé toute l'évolution de la famille et de la société. En effet, elle avait fractionné la famille patriarcale en simples ménages : autant de chefs de métier que de barques et autant de chefs de famille que de chefs de métier. Elle avait séparé l'atelier du foyer et aussi les hommes des femmes. Ainsi s'était constituée la célèbre *famille souche*, un des trois types de familles que Le Play reconnaissait — on sait que les deux autres étaient la famille patriarcale et la famille instable — et qu'il caractérisait par la transmission intégrale de l'héritage à l'un des enfants ; la propriété de l'habitation suivait naturellement le sort de la propriété de la barque et était impartageable comme elle. Grâce à cette pratique salutaire de la transmission intégrale, la stabilité de la famille était

Science sociale professe que l'état d'âme d'un peuple est le résultat de toute la série des phénomènes sociaux, essayons de connaître ces phénomènes en dressant plusieurs monographies de la vie familiale des paysans norvégiens. Plusieurs monographies seront nécessaires, parce que les fjords ne sont pas en tous points semblables les uns aux autres. Sur ce fond premier et commun du lieu que je viens de décrire, s'épandent comme en une broderie finement nuancée des variétés d'un même type, et, de même qu'aucun fjord ne ressemble exactement aux autres, de même la vie sociale, dans chacun d'eux, se différencie par quelques nuances de la vie sociale des autres fjords.

Au cours de ma mission, j'ai pu déterminer deux variétés principales de type social dans le fjord norvégien proprement dit, sans compter le type du Jæderen et celui de la région de Trondhjem. Chacune de ces variétés se subdivise à son tour en plusieurs autres qu'il sera intéressant de déterminer.

assurée et l'esprit de tradition, maintenu par l'*héritier associé*, s'alliait naturellement à l'esprit de nouveauté que représentaient les autres enfants, obligés d'aller chercher au dehors un établissement personnel.

La forte constitution du foyer familial garantissait aussi la société contre le développement anormal des pouvoirs publics. Enfin la puissance d'expansion des peuples du Nord était expliquée, non moins que la forme même de cette expansion, si différente de celle des peuples communautaires; à ces émigrants individuels, rendus capables par l'éducation de « se tailler » un domaine au dehors, la barque ne fournissait-elle pas en effet un moyen de transport d'une incomparable puissance et d'une merveilleuse souplesse? Ainsi tout l'agencement de la vie sociale dérivait de la pêche en petite barque non pontée montée par trois ou quatre hommes.

Telle est la première explication proposée par Le Play. Les belles études d'Henri de Tourville ont déjà gravement modifié la représentation que la Science sociale se fait aujourd'hui des transformations opérées dans les fjords norvégiens : on verra que les conclusions de la présente étude ne sont pas de nature à faire regretter cette évolution doctrinale.

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE PRIVÉE

I

LES RÉGIONS DES GAARDS ISOLÉS

I. — LE MASFJORD.

Le Masfjord est un fjord de modeste étendue, situé au nord de Bergen, à une distance peu considérable, mais que l'on met néanmoins plus de sept heures à franchir, parce que le petit bateau à vapeur qui le dessert fait, au préalable, d'innombrables évolutions dans les îles et à l'embouchure des baies que dessine la côte.

Ce fjord est inconnu des touristes, Bædeker ne le mentionne pas et même un grand nombre des habitants de Bergen en ignorent l'existence ; tout au plus, ceux qui en connaissent le nom, l'associent-ils à des idées peu avantageuses de malpropreté, de vie misérable et de population arriérée. Pourtant, au dire de M. l'abbé Wang, qui veut bien être mon guide dans cette excursion, cette visite est indispensable à qui veut connaître l'état social de la Norvège ancienne, de celle qui a le plus conservé le mode d'existence d'autrefois.

Aussi, nous prenons le petit bateau à vapeur en partance pour le Masfjord et les environs ; la dimension du bateau, son aménagement rudimentaire, surtout l'accoutrement des passagers suffisent à nous avertir que nous ne sommes plus ici à bord d'un ces navires, favoris des touristes, qui desservent

le Hardangerfjord et le Sognefjord : ici les passagers sont pauvres et demandent surtout un moyen de transport économique.

Partis à midi, nous arrivons à 7 h. 10 du soir à l'embouchure du Masfjord, après de très nombreuses stations dans les îles du Skjørgaard et nous débarquons, bien que nous soyons encore loin de l'endroit où nous devons nous rendre et que le tableau itinéraire de notre steamer mentionne cet endroit parmi ses stations obligatoires. Avant de s'engager dans le fjord, le steamer doit en effet visiter dans tous les sens les baies environnantes jusqu'à minuit et demi, et il ne nous déposerait à destination que vers deux heures du matin. Il est donc plus prudent de faire avec un canot à rames la dernière partie du chemin.

A Sandnœs le débarcadère est déjà toute une leçon de choses : il est si incommode, si impraticable, les pierres ou les blocs de granit qui le composent forment un sol si mal nivelé qu'il faut de grands efforts pour y rouler un baril de poisson ou de farine ou y traîner une caisse. Tel qu'il est, avec ses 30 mètres carrés de superficie, il suffit cependant au service qu'il doit rendre : il n'est en effet qu'un point d'attente pour les paysans qui, arrivés en canot, attendent le bateau à vapeur ou qui, arrivés en bateau à vapeur, se disposent à monter en canot. Sandnœs n'est pas un village, mais uniquement une station de bateaux : à côté du débarcadère, il y a juste un petit *landhandler* (épicier de campagne).

A 8 heures, un canot nous emmène : nous profitons de la barque d'un paysan qui s'en retourne avec sa fille. Il demeure à 1.500 mètres en deçà du gaard où nous allons : il lui faudra donc allonger sa course de 3 kilomètres : dans tous les pays, les paysans acceptent volontiers ces détours pour rendre service à un voisin : ici ce sont les bras qui rament et non les jambes qui arpentent la route.

Le père et la fille, celle-ci robuste, blonde, proprette et avenante, rament vigoureusement, et pendant sept quarts d'heure défilent sous nos yeux les hautes collines granitiques de Masfjord. Leur hauteur n'est pas très considérable et pourtant on est tenté de les appeler des montagnes, parce que leurs parois à

pic et l'étroitesse du fjord accroissent l'impression de hauteur qu'elles donnent. *Le flanc de ces collines est absolument nu;* parfois, sur les roches basses, de maigres pins garnissent un peu cette nudité, mais partout ailleurs la roche est si râpée et si limée qu'aucun arbre n'y peut végéter, et, au sommet, la colline s'arrondit en rotondités stériles et si lissées par les glaces de la période glaciaire qu'on les compare volontiers aux luisants crânes chauves des maîtres d'école de nos comédies.

Quelle solitude austère, quel silence et quel isolement! On n'entend aucun cri d'oiseau, et on en est presque heureux, car il semble que le piaillement d'un moineau ou le chant d'une poule romprait l'harmonie silencieuse de ce lieu majestueux.

De place en place, on aperçoit les maisonnettes des *bruger* et des *husmænd*. Il paraît que le nombre de ces habitations augmente : le paysan qui nous conduit nous signale au passage une ferme nouvelle; une partie d'un gaard a été vendue pour constituer une exploitation séparée. Plus loin on a détaché de l'udmark d'un autre gaard une portion que l'acquéreur croit pouvoir défricher suffisamment pour y nourrir un petit troupeau bigarré de vaches, de moutons et de chèvres.

Ainsi l'œuvre de défrichement se poursuit sur toute la Norvège des fjords : dans un département voisin de celui que nous visitons en ce moment, dans le département de Bergen Méridional, on a, depuis dix ans, défriché 11.000 maals, c'est-à-dire 1.100 hectares. C'est beaucoup, quand on mesure la difficulté de la tâche accomplie, et pourtant ce n'est rien en comparaison des immenses superficies rocheuses qui défient à tout jamais l'effort cultural de l'homme.

Vers 10 heures du soir — il fait beau jour encore quoique nous soyons au 13 août, — nous arrivons au gaard de Kristen Thorsen Bersvik.

Il est très difficile de décrire, à qui ne l'a pas vu, l'aspect d'une ferme norvégienne. Comment dépeindre celle-ci? Qu'on imagine une cavité laissée par une légère courbure de la colline granitique, dans laquelle se seraient éboulés et entassés pêle-mêle d'énormes masses de rochers. Au milieu de ce chaos,

la nature et le travail de l'homme, en collaboration avec le temps, sont parvenus à former en quatre endroits rapprochés, mais doublement séparés et par des rochers et par une notable différence de niveau, quatre petits champs dont le plus grand mesure environ 75 ares, et dont les autres mesurent à peu près 50 ou 30 ares : une seule de ces pièces de terre arable, celle qui est au niveau le plus bas, présente une surface horizontale, les autres sont en pente relativement douce. Ces quatre petits champs forment le premier élément de la culture ; en y joignant beaucoup d'autres petits lopins de formes bizarres, plaqués sur les pentes les plus déconcertantes ou situés en d'innombrables recoins qu'enferment d'énormes « cailloux », on arrive à une superficie totale de terre cultivable de 6 hectares (60 *maals*). L'étendue est immense, et ce résultat de l'effort cultural paraît minime ; et cependant on ressent de la joie à le constater. En débarquant, on n'apercevait du ponton que des parois de rochers et la cabane du husmand dressée sur une petite plate-forme en promontoire : on éprouve je ne sais quelle fierté à se dire qu'en dépit des apparences premières une famille peut vivre de son travail au milieu de ce chaos.

A 150 mètres, à vol d'oiseau, du bord de l'eau, la colline granitique dresse définitivement ses parois abruptes, accessibles seulement aux chèvres ; de maigres sapins et quelques bouleaux se sont glissés dans les fentes verticales des rochers et tapissent ces parois ; au sommet, les surfaces polies de la roche sont plus dénudées encore : c'est le field, le désert granitique sur lequel ne poussent que des lichens et quelques herbes.

Ce field, cet udmark, fait partie du gaard de Bersvik, mais celui-ci en ignore la superficie ; aussi bien est-elle sans importance, car en Norvège on évalue les fermes par l'étendue de leurs terres cultivées, de l'*indmark*, ou mieux encore, par le nombre de vaches qu'elles peuvent nourrir [1].

1. Il importe de préciser ici la terminologie dont nous nous servirons : *Gaard* vient du vieux mot *Gjærde*, enclos, ordinairement par des pierres, et désigne un domaine agricole complet ; lorsqu'au cours des âges, celui-ci a été l'objet de partages ou de morcellements, chaque exploitation séparée est appelée *brug* ; celui qui exploite un gaard ou un brug porte le nom de gaardbruger. Chaque exploitation comprend

Sur ce gaard vivent actuellement dix personnes : le vieux grand-père, âgé de soixante-douze ans, son fils aîné et la femme de celui-ci, enfin les enfants de ce ménage au nombre de sept. De tout ce monde, le plus intéressant et le plus attachant est de beaucoup le vieux Bersvik. Avec sa bonne figure intelligente et miséricordieuse, son collier de barbe gris blanc qui entoure le visage,

UN GAARD À L'EMBOUCHURE DU SÖGNEFJORD.

ce vigoureux vieillard est bien représentatif du type norvégien par excellence, de cette vieille race solide et forte qui a fait la puissance sociale de la Norvège historique, comme elle fait encore celle de la Norvège actuelle : bref, pour tout dire d'un mot, c'est un *Bonde*. Qu'est-ce donc qu'un Bonde? Un Bonde (pluriel *bönder*) est un paysan de race et de tradition qui vit et travaille sur la terre où ont vécu et travaillé ses ancêtres. Il faut, pour être un Bonde, succéder à son père et à son grand-père :

deux parties, la partie qui a été l'objet d'un travail cultural, si rudimentaire soit-il, appelée *indmark*, et la partie abandonnée à sa seule production naturelle, l'*udmark*, composée des pentes abruptes et du field des sommets. L'indmark se divise lui-même en deux sections : la terre cultivée, *durket jord*, et le terrain où l'on s'est borné à épierrer sommairement et où l'herbe croît sans travail spécial : *naturlig eng* ou *udbeite*.

celui qui achète un gaard peut bien être un paysan, un exploitant, un gaardbruger, ce n'est pas un Bonde. On comparerait volontiers le Bonde à notre vieille race de paysans français auxquels il ressemble par tant de côtés, s'il n'en différait par deux traits essentiels : le sentiment de la fierté personnelle et de l'indépendance, le sentiment très net et très fort que l'homme, en toutes circonstances, trouve toujours en soi-même les ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins et à ceux d'une famille.

Solidement fixé sur le sol, chef d'une famille ordinairement nombreuse, le Bonde ne reconnaît aucun supérieur, aucun individu qui ait le droit de lui commander, à moins qu'il ne lui en ait lui-même délégué le pouvoir ; il ne s'appuie ni sur un homme, ni sur un clan, mais sur la terre. Sa démarche est pesante et sa prestance massive ; quand il va en ville, il y vient avec ses bons habits nationaux et s'il rencontre le roi dans les rues de Kristiania, il lui serre cordialement la main en lui disant : « bonjour[1] ». Il est une sorte de noble et fait partie d'une aristocratie démocratique dont tous les membres ressemblent à des rois. Chacun est fier de son indépendance et chacun sait qu'il peut en toute occurrence se suffire à soi-même et surmonter toutes les difficultés.

Le vieux Bersvik vit là depuis son enfance. Depuis 1750, au moins, la ferme est dans sa famille et la transmission s'en est toujours faite de père à fils aîné, sauf dans la seconde moitié du XVIIIe siècle où, à une génération, une fille recueillit le gaard. Bersvik n'aurait garde de violer cette tradition : aussi a-t-il transmis à son fils aîné lequel, à son tour, transmettra à son fils aîné. Les parents de Bersvik eurent le malheur de perdre trois

1. Cette habitude de traiter le roi comme un membre de la famille est traditionnelle parmi les paysans norvégiens. Ainsi l'usage veut qu'on le tutoie et qu'on le reçoive sans façon. Dans une histoire norvégienne, un paysan s'écrie : « Vous dites que le roi va nous visiter dans notre maison? Eh bien, qu'il vienne, il se contentera de ce qu'on lui offre. Ce n'est pas un gouverneur! » — M. Hugues Le Roux rapporte que l'empereur d'Allemagne, voyageant dans le Telemarken, désira visiter un chalet de paysan. Dans la maison, il n'y avait qu'une vieille femme, presque incapable de se remuer. Guillaume II était entré seul dans la chambre. Il se nomma. La vieille répondit sans s'émouvoir : « Ah! tu es l'empereur?... Assieds-toi là... Je suis contente de voir un empereur avant de mourir. »

ou quatre enfants en bas âge ; aussi Thorsen n'a-t-il qu'une sœur mariée dans le même fjord à un paysan des environs. Lui-même eut sept enfants, six fils et une fille ; nous dirons plus loin quelle est leur condition ; bornons-nous en ce moment à considérer le fils aîné, celui-là même qui a succédé à son père dans l'exploitation du gaard. Le visage amaigri décèle la souffrance et contraste avec la bonne figure calme de son père ; il paraît en effet qu'une affection des voies respiratoires a longtemps mis sa vie en danger et diminué ses forces. Ce fut une crise pour la famille, car les enfants en bas âge ne pouvaient aider au travail et la ferme était négligée ; mais aujourd'hui cette mauvaise période est passée ; les enfants, les filles surtout, dont les âges s'échelonnent entre dix-sept et vingt-deux ans, aident leurs parents aux divers travaux du gaard, en attendant le jour où, à leur tour, elles iront ailleurs chercher un établissement et un mari, puisque le gaard doit revenir à leur frère aîné.

Observons méthodiquement la vie de cette famille et, puisque le travail conditionne tous les autres éléments, efforçons-nous de connaître la série des travaux successifs auxquels ce gaard sert d'atelier.

Au printemps, c'est-à-dire vers le 15 avril, on commence à porter sur la terre le fumier, avec une charrette étroite que traîne le petit cheval norvégien ; à ce moment, le soin du bétail passe aux femmes, et celles-ci, les années où la provision de foin a été insuffisante, s'en vont sur la montagne ramasser la bruyère. En deux semaines, les labours et les semis d'avoine et de pommes de terre sont achevés.

On peut alors réparer les murs de pierres sèches et aller chercher dans le bois les arbres qu'on n'a pas eu le temps de descendre pendant l'hiver.

Vers la fin du mois de juin, la coupe du foin (*hö*) commence, *c'est la grande opération culturale de l'année, celle qui est le centre de toute l'exploitation agricole*, puisque le nombre des animaux que chaque ferme peut entretenir est déterminé par la quantité de foin dont on peut faire provision pour l'hiver. La

fenaison dure jusqu'au 25 août, et cette longue durée atteste non la quantité de foin récolté, mais la difficulté de l'entreprise. La coupe est en effet fort laborieuse, puisque si l'on excepte les quatre champs dont j'ai parlé et quelques lopins semblablement situés, une grande partie du foin est récoltée sur des pentes très inclinées et raboteuses. J'ai vu moi-même, au milieu d'août, comment les enfants de la famille Bersvik coupaient avec leur père jusqu'aux plus petites touffes d'herbes, j'allais dire jusqu'aux brins qu'ils pouvaient recueillir : pour cette fauchaison, la faulx, telle que nos paysans l'employaient avant l'invention de la faucheuse mécanique, n'est pas l'instrument qui sert le plus ; en beaucoup d'endroits, on est obligé de lui substituer une petite faulx rectiligne, emmanchée à un manche court, et que l'on manie facilement de la main droite, pendant que, de la main gauche, on enserre la touffe d'herbe que l'on doit couper.

Une fois coupée, l'herbe ne sécherait point, si on se contentait de la laisser sur le sol : le soleil n'est pas assez chaud et l'humidité est trop grande ; aussi on tend sur des piquets quatre ou cinq cordes ou fils de fer parallèles sur lesquels on place, en autant d'étages, le foin à mesure qu'on le coupe. Ainsi, la pluie glisse sans entraîner la pourriture et l'herbe peut prendre pour se faner tout le temps qui lui est nécessaire.

Pour ces fauchaisons, on réquisitionne tous les membres de la famille et personne n'épargne sa peine : aussi bien c'est la seule saison de l'année où le paysan norvégien soit soumis à un travail un peu pénible.

A la fin d'août, il reste juste une semaine pour couper l'avoine, et le 1er septembre, on commence la seconde coupe de l'herbe, la coupe des regains (*haa*), foin de moindre qualité nutritive, mais provision indispensable néanmoins. Après cette seconde coupe, on arrache les pommes de terre et, au 15 octobre, l'hiver commence, longue période d'humidité et de ténèbres prolongées pendant laquelle les hommes s'emploient à soigner les animaux, à réparer le matériel, à couper et à transporter le bois d'œuvre et surtout le bois à brûler.

LE SETER, d'après le tableau de M. Borgen.

A Noël, il y a un repos de huit à dix jours [1]; vers le 3 janvier, on reprend le travail dans le bois, jusqu'à la fin de l'hiver, c'est-à-dire jusqu'aux premiers jours d'avril.

Tel est le cycle annuel des travaux agricoles ; on y remarquera la très petite importance des labours : en effet, le fils Bersvik ne cultive ni seigle, ni orge [2].

Et si on ne laboure que très peu avec la charrue, on ne bine pas du tout avec la bèche, car les fermes norvégiennes n'ont jamais de jardin potager : les poireaux, les carottes, les oignons, les choux, les salsifis, à plus forte raison les haricots et les fèves sont inconnus en ces régions : la pomme de terre tient lieu de tous ces légumes : à peine, devant sa maison, Bersvik a-t-il quelques pruniers, des pommiers et des groseilliers, et cela même est presque une exception.

Puisque l'herbe n'est pas un produit directement utilisable par l'homme, l'exploitation du gaard aboutit en réalité à l'élevage du bétail, et en effet Bersvik possède 1 cheval, 60 chèvres [3], 9 ou 10 vaches, 3 veaux, 30 à 40 moutons. La grosse affaire est d'avoir le plus d'animaux qu'on le peut et, les ayant, de les nourrir. Pendant l'hiver et le printemps, on les nourrit à l'étable, et j'ai déjà dit que les femmes s'en vont sur la montagne ramasser la bruyère, lorsque la provision de foin se trouve épuisée hâtivement. Vers le milieu de mai, on fait sortir les animaux et ils pâturent sur l'herbe des parties limitrophes, entre l'*indmark* et l'*udmark* où ils peuvent grapiller à peu près leur nourriture, sans nuire à la récolte prochaine du

1. Dans les fjords où les habitations ne sont pas trop éloignées les unes des autres, ces journées sont remplies par des réunions entre voisins; lorsque la distance qui sépare les gaards est trop grande, comme c'est le cas dans le Masfjord, de semblables réunions ne sont guère possibles, surtout à une époque où la brièveté des jours et la pluie rendent les communications plus difficiles : aussi se borne-t-on à suspendre le travail, à fumer plus de pipes, en buvant de la bière.

2. Je ne mentionne pas le froment, car on n'en cultive nulle part dans la région des fjords : l'été n'est pas assez chaud pour que le froment arrive à maturité.

3. Le nombre de chèvres est notablement supérieur à la moyenne : Bersvik avait été porté à l'accroître parce que la vente du fromage de chèvre, *mysost*, est avantageuse et que cela lui permettait d'utiliser le travail de ses fillettes : en effet, à dix ans, une fillette peut traire une chèvre. La quantité de moutons est aussi sensiblement supérieure à la moyenne, mais la ferme est relativement grande.

foin [1]. Vers le 25 juin, on mène les vaches et les moutons au *sæter*, sous la garde de l'une des filles et les troupeaux y restent jusqu'au milieu de septembre.

Le *sæter* n'est autre chose que le field de la montagne, avec ses immenses espaces stériles entrecoupés de lacs, aux eaux pures et de dimensions variables, qui s'égrènent comme des chapelets en toutes directions. Les lichens, les mousses, les bruyères, réussissent à végéter sur la roche, sous la double action de l'humidité et de la température tiède que le soleil d'été entretient constamment. Comme l'étendue est sans limites et qu'on lâche en toute liberté les animaux, ceux-ci trouvent une abondante nourriture, et le « sæter » est l'auxiliaire indispensable d'une ferme norvégienne : c'est là que les animaux « se refont » après les privations de l'hiver et, quand ils en descendent, le paysan contemple avec joie les formes rotondes de ses vaches et de ses moutons [2]. Ces animaux sont, là-haut, sous la garde d'une des filles de Bersvik : chacune, à son tour, fait une saison au « sæter » et elle vit là-haut, seule de la famille, pendant onze à douze semaines, dans la petite cabane de bois que chaque ferme possède. Ces cabanes carrées ont à peu près 3 mètres de côté ; une cloison sépare l'intérieur en deux. La première partie est consacrée à la laiterie-beurrerie : elle renferme les vases en bois pour le lait, un petit fourneau et une écrémeuse centrifuge à main ; chaque jour la sæterspige fait elle-même le beurre et le fromage. Le matin et le soir elle appelle les vaches qui, au surplus, viennent spontanément pour la traite ; l'opération terminée, celles-ci s'en retournent dans la lande granitique.

Le « sæter » est toujours établi près d'un ruisseau et au même point se réunissent d'ordinaire trois ou quatre de ces cabanes.

1. A partir du 15 mars, les vaches vont un peu dans l'indmark : de même elles y séjournent encore quatre semaines à l'automne, après le retour du sæter.

Pendant l'hiver, la nourriture du bétail se compose de *hö*, de *haa*, de paille et de bruyère ; on ne leur donne guère de feuilles ; pas de navets, ni de pommes de terre, à moins d'extrême nécessité.

2. Les chèvres ne vont pas au sæter : chaque matin, vers 7 ou 8 heures, après la première traite, on leur ouvre la porte de l'étable et elles escaladent en liberté les pentes abruptes ; le soir, vers 5 heures, elles reviennent d'elles-mêmes à l'étable pour la seconde traite.

Ainsi les filles qui gardent les animaux vivent ensemble et se tiennent compagnie. Une fois par semaine, le poney vient avec son bât apporter quelques menues provisions de poisson, de pommes de terre, de pain d'avoine pour la *pige*, de sel et d'arêtes de poisson pour les animaux, afin de suppléer à l'insuffisance en phosphore et en calcium de l'herbe de la montagne. A la descente, le poney ne s'en retourne pas à vide, il remporte le petit-lait, le beurre et le fromage. Aucune règle fixe ne détermine les jours de ces visites au sæter : la pige doit savoir « se débrouiller » seule ; en tout cas, ces visites n'ont jamais lieu plus d'une fois par semaine. Les filles, qui sont là-haut, habituées à la solitude de la ferme, ne souffrent pas de la solitude du sæter.

Telles sont les ressources que le lieu met à la disposition de la famille Bersvik, et ce sont les seules : point de chasse, ni de pêche ; à peine à l'automne Bersvik tue-t-il quelques gelinottes. Quant au poisson, le fjord est toujours prêt à le fournir et on ne jette jamais une ligne en vain ; mais à raison du bas prix des morues ou harengs salés ou séchés, on a meilleur emploi de son temps à soigner les bestiaux et à ramasser du foin ou du bois. Les morues ou les petits cabillauds égarés qui poussent des pointes jusqu'ici sont trop peu nombreux pour que la pêche en soit rémunératrice : quelques gaards en aval sont pourtant mieux placés et pêchent un peu de petit hareng. Quant au saumon, depuis cinquante ans, il ne remonte plus guère dans les fjords et est arrêté dans les îles. Quelques propriétaires voisins ont essayé de tendre des filets, ils ont pris deux ou trois saumons et n'ont pas même récupéré leurs frais. Aussi la pêche n'est, comme la chasse, qu'une distraction intermittente ; de temps à autre, Bersvik va, dans son canot, lancer une ligne de fond, mais, en Norvège, cela ne compte pas. La grande abondance du poisson en certains parages rend les gens difficiles et, à l'exception du saumon et de la truite, les poissons ne se pêchent que sur les bancs et en quantités énormes.

Au surplus, puisque les travaux de Le Play et d'Henri de Tourville ont habitué leurs disciples à attacher une grande im-

portance à cette question de la pêche, le lecteur me permettra de raconter un incident qui est venu, par un heureux hasard, donner une grande précision aux renseignements que j'ai pu recueillir. Le lendemain même de notre arrivée, nous vîmes accoster au ponton du gaard une barque montée par deux hommes et deux femmes, tous proprement habillés : c'étaient des pêcheurs des îles qui venaient faire la tournée de leurs clients habituels et leur offrir leur marchandise : la barque était remplie de poisson séché, arrimé sous les bancs des rameurs, et un baril contenait de la petite morue dont on avait mouillé quelques échantillons pour en faire mieux apprécier la qualité. Ces matelots cherchaient soit à vendre leur poisson, soit à l'échanger contre des produits utiles à leur consommation, notamment des pommes de terre ou de la peau de bouleau dont on se sert beaucoup en Norvège pour couvrir les toits. Bersvik acheta pour 2 kr. un baril de petite morue salée dont je puis évaluer la contenance à 125 litres environ : à ce prix dérisoire, j'ai compris pourquoi le vieux Bersvik m'avait dit, le matin même, que les paysans de la contrée estimaient qu'on perdait son temps à pêcher du poisson.

Plusieurs fois par an, le même matelot revient ainsi, et comme je demande pourquoi il se fait accompagner de sa femme et de sa belle-sœur, on me répond qu'il profite du beau temps pour se donner à lui-même et aux siens une petite vacance, « sans compter, ajoute-t-il, avec un petit clignement d'yeux qui me rappelle ma Normandie, que ces deux femmes sont habiles à faire l'article ».

Cette constatation importante permet de rectifier une erreur grave commise par Frédéric Le Play et ses premiers disciples : ce n'est pas, comme ceux-ci le pensaient, la pêche en petites barques qui a amené le sectionnement de la famille patriarcale en ménages distincts, et, si Le Play avait visité les fjords de Norvège, il aurait vu que les conditions de la pêche qu'il décrivait étaient purement imaginaires : j'ai pu, au cours de mon enquête, saisir encore, dans un des fjords du Nord [1] quelques vestiges

1. Voir *infra*, p. 152.

de l'ancienne pêche directement organisée par les paysans propriétaires, mais cette pêche, très différente de celle qu'on supposait, aurait contribué plutôt à maintenir la famille patriarcale qu'à la dissocier. Il ne faut pas oublier que, dans tous les milieux où un produit, *insuffisant pour assurer à lui seul la subsistance*, se rencontre en très grande abondance, la vie sociale s'aménage, non pas en vue de la conquête de ce produit surabondant, mais en vue de la conquête des autres produits complémentaires indispensables, *qui sont rares*. De là, en Norvège, l'importance attachée à la possession du sol, l'importance du domaine qu'Henri de Tourville a si bien discernée et aussi haut que nous pouvons remonter dans l'histoire de ce pays, nous savons que le manque de terres cultivables a toujours tourmenté les habitants de cette contrée. Est-ce à dire qu'il ne faille attacher aucune importance à la surabondance du poisson? Je crois, au contraire, que cette surabondance a seule permis le peuplement des fjords et seule permet encore l'entretien de la population norvégienne. Même aujourd'hui aucun gaard ne pourrait être habité, dans la région des fjords, si les familles qui y vivent ne trouvaient dans le poisson à vil prix un appoint très considérable pour leur alimentation. Or, il ne faut garder aucune illusion, en ce pays de rochers et de granit, *l'homme a fait la terre cultivable autant et plus que la nature :* il est donc certain que ces parages n'eussent pas pu recevoir l'homme, si le poisson ne lui avait garanti, à lui seul, la presque totalité de sa nourriture.

Même avec l'appoint du poisson, le produit d'un gaard est fort modeste, et Bersvik ne parviendrait pas à élever ses sept enfants s'il lui fallait acheter au dehors les divers effets d'habillement nécessaires aux membres de la famille ; mais un gaard norvégien n'est pas seulement un atelier de travail agricole, c'est encore un atelier de fabrication domestique, dans lequel on fabrique et on produit les divers objets de vêtement, d'ameublement et d'outillage agricole nécessaires. Un gaard norvégien est, en toute réalité, ce qu'on appelle, en Science sociale, un domaine plein. Avec la laine des moutons,

on file et on tisse ; aussi ne reste-t-il à acheter que quelques menues étoffes de coton : plusieurs pièces de drap sont même toujours en réserve, attendant leur emploi, et, de ce côté, il y a plutôt avance de la production sur la consommation. Parfois, lorsqu'on ne prévoit pas l'usage d'une pièce de drap, on la vend, mais cela arrive rarement. Il est inutile de dire que les produits de ce tissage domestique soutiendraient mal la comparaison avec ceux des grandes manufactures d'Angleterre ou de France; mais ce drap, d'une souplesse insuffisante, est du moins d'excellente qualité; comme il n'y entre pas de coton, il est très chaud et fournit un très bon service.

Cette fabrication du drap et des vêtements est l'œuvre des femmes; les hommes réparent les meubles, ou en fabriquent de nouveaux, réparent les instruments de culture, râteaux, charrettes, etc. Tout Norvégien est toujours plus ou moins expérimenté dans le travail du bois. On emploie à ces divers travaux les longues soirées d'hiver qui commencent à 3 heures de l'après-midi !

Telle est la série des travaux sur le gaard de Bersvik : les membres de la famille y suffisent, si l'on excepte quelques journées d'un journalier que l'on prend au moment de la fauchaison ou un peu pendant l'hiver pour la coupe du bois. Il y a bien aussi un husmand qui doit nominalement six journées de travail, mais comme il est pauvre et que le vieux père Bersvik est très bon, on a pris l'habitude de ne pas exiger sa prestation : je n'en parle donc que pour mémoire.

De même que presque tout est fabriqué sur place, presque tout est consommé sur place, et la vente est très réduite.

Voici le tableau des ventes annuelles réalisées par le fils Bersvik :

Planches		100 kr.[1]
Beurre		200 —
Fromage		125 —
Deux vaches	140 à	150 —
Huit moutons		80 —
Total		655 kr.

1. Le krone vaut 1 fr. 38; il se divise en 100 öre.

En face de cette recette[1], il y a lieu de chiffrer en dépenses 177 kr. pour impôts, une centaine de kroner pour achat de sel, d'avoine, d'orge, de sucre, de café, de pétrole, de poisson, de petites faulx en acier, d'ustensiles de cuisine en fer, de poêles, etc.; 40 kr. pour frais de journées, etc.; 40 kr. pour maladies et dépenses diverses. L'excédent des recettes sur la dépense serait donc de 300 kr. environ.

Cet excédent, qui paraît au premier abord satisfaisant, est au contraire extrêmement réduit si l'on réfléchit que Bersvik père avait sept enfants et que le fils aîné n'a droit qu'à un septième de l'héritage paternel; or le gaard peut être estimé à 6.000 kr. au moins, et avec un boni annuel de 300 kr. on peut juste payer l'intérêt à 5 % de cette somme, mais on est loin de pouvoir l'amortir pendant le court laps de temps, vingt-huit à trente ans environ, pendant lequel chaque génération exploite à son tour.

La difficulté est grave et, quand on serre de près, au contact du fait, la réalité de la vie des familles paysannes, on comprend pourquoi Le Play a attaché naguère tant d'importance au mode de transmission du domaine ou de l'atelier. Il se peut que Le Play ait eu tort de faire de ce mode le critère du classement suivant lequel il convient de répartir les sociétés humaines, mais du moins est-il indéniable que la famille ouvrière est ici mise en demeure de résoudre un problème d'une souveraine importance et que sa prospérité ou sa déchéance découlent de la solution que ce problème reçoit. Voici comment Thorsen Bersvik l'a résolu pour son compte. Sa méthode est, d'ailleurs, celle qu'emploiera son fils à son tour et qu'emploient tous les paysans norvégiens.

Lorsque son fils aîné fut près d'avoir 30 ans, il lui vendit sa ferme avec ses dépendances et sa garniture de bestiaux et de matériel pour un prix de 2.800 kr., ce qui, d'après divers rapprochements que je puis faire, équivaut à peu près à 35 ou 40 p. 100 de la valeur marchande effective[2].

1. Autrefois on vendait un peu de bois à brûler : mais, depuis plusieurs années, ces ventes ont été suspendues.

2. Aussi bien cette valeur est-elle difficile à connaître, car le vieux Thorsen Bersvik

Sur ces 2.800 kr., 1.200 ont été payés avec la dot de la bru, qui possédait une petite terre qu'elle a vendue au moment de son mariage; le père est donc resté créancier de 1.600 kr. Depuis quelques années, les enfants, en âge de travailler et d'aider leurs parents, ont accru un peu le produit de la ferme, et le fils Bersvik a légèrement amorti la dette. Si, au moment de la mort du père, la part *égale* d'héritage du fils aîné dans la succession paternelle, c'est-à-dire un septième, ne suffit pas à compenser sa dette, celui-ci sera contraint d'emprunter sur hypothèque à la banque locale au taux de 5 p. 100. C'est là une pratique dangereuse; en y recourant, on risquerait souvent de s'acheminer d'un pas plus rapide vers la déroute finale : aussi, suivant les circonstances, les autres cohéritiers, constatant eux-mêmes que leur frère aîné est dans l'impossibilité de s'acquitter vis-à-vis d'eux, et que la prime, pourtant considérable, qu'il a reçue au moment de l'achat, est encore insuffisante, consentent à une réduction de leur créance ou mieux en donnent bénévolement quittance totale. Ils savent que l'honneur et la dignité de la famille sont engagés et qu'il faut à tout prix assurer la conservation du gaard des aïeux aux mains d'un des enfants, et ils savent aussi que si leur frère aîné est aux prises avec les difficultés matérielles, celles-ci seraient les mêmes pour tout autre frère : dès lors, il vaut mieux que le gaard reste aux mains du fils aîné.

Si pourtant, dans des circonstances extrêmes, il apparaissait que le fils aîné est, pour raisons personnelles, véritablement incapable de garder le domaine paternel, on ne ferait rien pour éviter la liquidation finale; au moment où le gaard deviendrait vacant, un autre des enfants, s'il s'en trouve un qui soit apte à l'exploiter et désireux de le faire, se porterait acquéreur et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on laisserait le domaine tomber aux mains d'un étranger.

est le premier à déclarer qu'il ne la connaît pas lui-même, n'ayant jamais songé à évaluer sa ferme; la pensée que son gaard, sur lequel sa famille est établie depuis près de deux siècles, pourrait être vendue à un étranger, lui paraît si bizarre, si étrange et si inadmissible, qu'il se refuse à y arrêter un instant son esprit.

Ainsi, transmission intégrale et entre vifs du gaard au fils aîné, moyennant un prix fixé approximativement à 35 ou 40 p. 100 de la valeur marchande, telle est la solution que les paysans norvégiens trouvent la plus efficace pour assurer la continuité du foyer du travail à travers l'instabilité des générations successives. Cette solution est bien connue de ceux qui se sont occupés d'études sociales : elle s'appelle le droit d'aînesse. Mais comme, sur ce droit d'aînesse et la transmission intégrale, on a trop souvent répandu dans le public des assertions inexactes qui indiquaient chez les auteurs une méconnaissance totale des conditions de son fonctionnement, il importe de demander aux Norvégiens des renseignements détaillés sur le mécanisme de l'institution familiale qu'ils ont adoptée.

La transmission du gaard intéresse la situation de trois catégories de personnes : le fils aîné, le père et la mère, les autres enfants. Sur la situation du fils aîné, je n'ai rien à ajouter à ce qui vient d'être dit et, au premier abord, sa condition paraît plutôt digne d'envie et en tous cas satisfaisante : nous verrons plus loin si ce jugement est fondé.

Que deviennent les parents? A cette question, l'exemple même du vieux Bersvik fournit une réponse.

Lorsque Thorsen vendit son gaard à son fils aîné, il fut convenu qu'un intérêt de 4 % serait servi sur la portion du prix qui restait impayée. Si Bersvik avait été riche, chose extrêmement rare parmi les paysans des fjords, c'eût été la seule charge imposée à l'acheteur. Mais bien que Bersvik eût quelque aisance, son gaard n'en constituait pas moins le principal élément de son patrimoine : en l'aliénant, il perdait tout moyen de subsistance. Aussi il stipula, dans le contrat même de vente, l'obligation pour son fils de lui fournir gratuitement une certaine quantité de pommes de terre et de farine d'orge et d'avoine, et d'entretenir, à son usage, une vache et quatre moutons. Ainsi sa nourriture et son vêtement sont assurés : seul le chauffage demeure à sa charge, car il n'a conservé aucun droit sur le bois. Restait la question de l'habitation : Bersvik l'a résolue en se réservant le droit de prendre sur les arbres du gaard la quantité de bois nécessaire

à la construction d'un chalet et en effet, au bout de quelques mois, il est venu habiter avec sa femme, dans la maisonnette qu'il s'est construite. Cette manière d'agir est usuelle parmi les Norvégiens, au moment où ils transmettent leur gaard à leur fils aîné ; elle s'explique à la fois et par le désir de garantir leur propre indépendance et par le respect de l'indépendance d'autrui. Dans ces solitudes des fjords, l'homme est si habitué à vivre seul, à ne sentir aucun autre contact que celui de sa femme, de ses enfants, ou de ses domestiques, qu'il redoute un peu la situation nouvelle que lui ferait la vie au foyer de son fils marié et devenu chef de l'exploitation du gaard. Puisque le fils a la direction et la responsabilité, il est juste que son autonomie soit pleinement reconnue, et on ne veut pas davantage donner aux parents une situation dépendante ; on évite tous les inconvénients d'une cohabitation féconde en froissements — chaque jour, en France, on constate combien cette cohabitation est difficile — en séparant la maison des parents de celle du fils.

Au surplus, on aurait tort de conclure de la séparation des habitations et de la précision donnée aux obligations alimentaires de l'acheteur que les rapports entre les parents et le jeune ménage sont souvent tendus ou même mauvais : ceux-ci sont au contraire excellents, et, bien que j'aie visité un grand nombre de fermes, je n'ai pas rencontré un seul exemple de brouille entre le fils ou la bru et les parents. Jamais en fait le contrat de *faderaat* n'est suivi à la lettre ; jamais par exemple le lait de la vache réservée n'est mis à part, comme il devrait l'être théoriquement, du lait des autres vaches et, comme nous le dit le père Bersvik, quand on exige à peu près la quantité de beurre et de fromage à laquelle on a droit, c'est bien plutôt afin d'avoir l'occasion d'en vendre un peu et de pouvoir avec l'argent acheter quelques petits cadeaux pour sa belle-fille ou ses petits-enfants.

Pratique et théorie, tout est donc ici, en bonne règle : l'une inspirée par le mutuel respect et l'affection, l'autre demeurant comme une ressource ultime au cas improbable de mésintel-

ligence et surtout au cas où le fils inhabile ou paralysé par la maladie serait obligé de vendre le gaard : dans cette hypothèse, le *fæderaat* demeure une charge *réelle*, au sens précis que les jurisconsultes attachent à ce terme, sur la propriété, et l'acquéreur est également tenu de fournir au *gaardmand* les prestations stipulées[1].

La situation des parents étant sauvegardée, que deviennent les autres enfants, frères et sœurs du fils aîné? En cette matière, aucune phrase ne vaut l'exposé simple des faits, et c'est ici le seul genre de réponse qui se puisse admettre. Voici la condition des six enfants de Bersvik, qui ont dû quitter le gaard pour aller chercher au dehors un établissement.

Le deuxième fils s'embarqua de bonne heure sur un navire marchand, en qualité de matelot, ce qui ne l'empêcha pas de suivre pendant trois hivers le cours de l'école des pilotes et d'obtenir son diplôme de pilote. A vingt-six ans, il vint demander à son père de lui prêter quelque argent, et, joignant à cette avance le produit de ses économies, il partit pour les États-Unis, où il continua son métier à bord d'un bateau de pêche. Peu après, il entra chez un entrepreneur de construction de maisons en bois : une crise sévit sur l'industrie du bâtiment pendant laquelle notre émigrant, profitant du bas prix des *farms*, résolut d'en acheter une dans l'Orégon. Ce fut une fâcheuse résolution, car il ne put s'accommoder à ce métier trop sédentaire; aussi il a vendu sa *farm* et s'est remis à construire des maisons en bois et des

1. On appelle *gaarmand* ou *folgemand* le parent à qui le gaard doit des prestations en nature. — En fait, dans la famille Bersvik, les choses ne se sont pas tout à fait passées ainsi qu'il est indiqué au texte : comme le fils aîné de Thorsen Bersvik était asthmatique et qu'il semblait, d'après les apparences, que le père survivrait à son fils, Thorsen Bersvik, voyant que les relations entre lui et son fils et sa bru étaient excellentes, s'est contenté d'une pure convention verbale, sans aucun écrit : au cas de mort du fils, on eût ainsi évité les frais de mutation d'un double transfert, sans parler des complications résultant de la présence des mineurs, et Thorsen eût transmis directement le gaard à son petit-fils aîné. Mais l'année qui précéda ma visite, le vieux Thorsen se sentit pris d'un catarrhe et il se crut arrivé au terme de sa vie : comme la santé de son fils n'avait au contraire cessé de s'améliorer, il s'est empressé de mettre définitivement en ordre le transfert de propriété, ce qui d'ailleurs est toujours facile, puisque l'on suit la coutume du pays.

granges; il est entrepreneur à Portland (Orégon). Il est marié et a quatre enfants[1].

Le troisième fils n'est allé à aucune école spéciale; en revanche il a fait un long apprentissage du métier d'horloger. A vingt-huit ans, il émigra aux États-Unis où il travailla pendant quelque temps dans une fabrique d'horlogerie, un peu surpris de voir que la machine faisait là-bas toutes les opérations pour lesquelles il avait eu tant de mal à acquérir une habileté manuelle suffisante. Lorsque sa formation technique fut achevée, il s'établit horloger et orfèvre dans le Dakota du Sud où il est encore actuellement : ses affaires sont prospères, il a trois enfants et a eu le malheur de perdre récemment sa femme.

Le quatrième fils, après avoir passé quatre années à l'école des sous-officiers d'artillerie de Kristiania, rejoignit ses deux frères aux États-Unis. A vingt-trois ans, il débuta comme auxiliaire chez un ingénieur chargé de la construction d'un chemin de fer; il est maintenant ingénieur-constructeur, construit des ponts et des aqueducs en diverses villes de l'Ouest; pendant ces dernières années, il résidait l'été dans l'Alaska et passait l'hiver à Portland (Orégon). Il vient de se marier et a un enfant.

Le cinquième et le sixième fils sont restés en Norvège : après avoir passé l'un et l'autre deux hivers à l'école supérieure populaire de Voss, ils sont allés au séminaire (école normale) de Stordoen. Le premier est actuellement instituteur et chantre d'église (*Kirkesang*) dans un district du Masfjord; le premier de ces deux emplois lui rapporte 18 kr. par semaine et l'école dure 38 semaines par an; avec les appointements qu'il reçoit de la paroisse et les revenus du petit gaard attaché à sa fonction

1. Dans la suite de ces pages, j'indiquerai toujours avec soin, autant que je le pourrai, la situation familiale des personnes visées; puisque les sociétés humaines ne s'entretiennent et ne se développent que par la constitution de nouveaux foyers, il est toujours important de connaître la double capacité morale et économique de chacun à cet égard. Notamment, la situation économique d'un homme adulte n'est vraiment bonne et saine qu'autant qu'elle lui permet de subvenir non seulement à ses propres besoins, mais encore à ceux d'une famille. Souvent des études sociales sont viciées par l'oubli de cette vérité primordiale.

scolaire il jouit d'une aisance assez large et élève facilement les quatre enfants issus de son mariage avec la fille d'un gaardbruger. Le sixième et dernier fils est professeur à l'école départementale (*Amtsskole*) de Time ; il n'est pas encore marié et est satisfait de sa situation.

Enfin la fille de Bersvik s'est mariée récemment au fils aîné du gaardbruger voisin qui nous a justement amenés en barque avec sa fille et dont nous avions remarqué la bonne tenue et la mise confortable ; il est donc certain qu'elle aussi a réussi à se tirer d'affaire.

Ainsi, chacun de ces six enfants, grâce à la bonne formation reçue, au modeste subside pécuniaire que le père a pu temporairement lui fournir, et surtout à son énergie personnelle, a pu trouver, hors du gaard, un établissement si satisfaisant que chaque enfant, à l'exception du deuxième fils[1] que l'instabilité de son caractère a engagé, à plusieurs reprises, en de grosses dépenses, a pu dans un court délai rembourser à son père les avances pécuniaires qu'il en avait reçues. Aucun des trois fils qui ont émigré aux États-Unis ne songe à revenir à demeure au pays natal ; ils apprécient beaucoup la vie large et confortable dont ils jouissent en Amérique et il est certain qu'ils refuseraient avec empressement l'offre qui leur serait faite de remplacer le fils aîné sur le gaard familial.

Non seulement la situation d'aucun enfant n'a été sacrifiée, mais, parmi les sept enfants, c'est probablement l'aîné dont la situation financière est la moins bonne et, en tous cas, il y en a plusieurs dont la vie est singulièrement plus large et plus facile que la sienne. Pour comprendre comment cela se peut faire, il suffit de se rappeler, ce que les Français oublient trop volontiers, que le patrimoine petit ou grand qu'un fils reçoit de ses parents, ou recueille comme dot de sa femme, n'est pas, tant s'en faut, le moyen unique, ni même le plus sûr qu'il ait de se tirer d'affaire. Il en est un autre plus efficace, plus durable et aussi plus favo-

1. A la mort de Thorsen Bersvik, la somme dont ce fils se trouvera encore débiteur sera imputée sur sa part héréditaire.

rable au maintien de la dignité humaine : je veux parler de l'aptitude personnelle à subvenir par le travail à ses propres besoins, à surmonter toutes les difficultés et à n'être troublé par aucune : en un mot, comme le dit une formule anglaise que je croirais volontiers d'origine norvégienne, à reposer sur ses propres avirons. Or, s'il est vrai, comme nous le verrons, que la famille norvégienne est spécialement capable de développer cette aptitude chez ses enfants, il n'y a plus rien d'étonnant à ce que les frères et sœurs du fils aîné soient dans une condition pécuniaire meilleure que celui que la coutume et la volonté du père ont désigné pour être le continuateur de la tradition des ancêtres et le représentant de cette austérité de mœurs, de cette probité morale et de cette foi religieuse dont les parents lointains ont donné l'exemple et dont ils ont voulu que la leçon fût indéfiniment transmise aux générations successives.

Certes il est grand et noble, ce rôle que les pères les plus fidèles au vieil esprit norvégien donnent à leur fils aîné, et en ce sens on peut dire que sa condition est privilégiée, car le gain d'une grosse fortune ne saurait être un avantage équivalent. Mais, à ne considérer que l'intérêt financier, aucune hésitation n'est possible : quand on a de bons muscles, il vaut mieux être cadet et aller se tailler une *farm* dans les fertiles prairies du Dakota ou du Minnesota que d'être l'aîné, avec l'ingrate mission de cultiver 6 hectares d'une maigre terre.

Envisagé de ce point de vue norvégien — lequel, on l'avouera, est assez différent du point de vue aristocratique où se placent assez malencontreusement ceux qui défendent chez nous le droit d'aînesse — le droit d'aînesse ne suscite aucune critique, parce qu'il n'implique aucune injustice au détriment d'aucun enfant. Comme je l'ai dit, les autres enfants, habitués dans la famille à considérer que le gaard *doit*, à moins d'impossibilité absolue, rester entre les mains de leur frère aîné, n'éprouvent aucun sentiment d'animosité contre celui-ci et se montrent même disposés, lorsque les circonstances l'exigent, à lui faire remise de leur part dans la créance du prix de vente. Leur capacité propre,

le succès avec lequel ils ont su se procurer des ressources suffisantes, parfois même très larges, les disposent, plus encore que le respect qu'ils peuvent avoir pour la tradition et la volonté paternelle, à collaborer de leur mieux à un dessein dont la réalisation intéresse au plus haut point la prospérité de la société même [1].

Un théoricien pourrait seulement se demander si le choix automatique, par le seul hasard de la date de naissance, du fils qui doit recevoir le gaard ne risque pas de compromettre à la fois l'intérêt de la famille et celui de la société, en mettant à la tête de l'exploitation agricole celui-là même des enfants qui est peut-être le moins apte à la bien conduire. A maintes reprises, j'ai posé cette question aux paysans norvégiens, plusieurs fois je me suis risqué à suggérer que le choix éclairé du père de famille pourrait être préférable et toujours il m'a été répondu que la dévolution à l'aîné paraissait préférable : le père évite ainsi le soupçon de partialité et, d'autre part, le fils aîné, sachant, dès son jeune âge, que la coutume le désigne pour perpétuer sur le gaard la souche paternelle, incline naturellement vers cette fonction ses goûts et ses desseins; en revanche, ses frères, qui savent au contraire qu'ils sont appelés à vivre au dehors, même à émigrer au loin, développent davantage leurs aptitudes en vue d'un établissement séparé.

Dans le règlement patrimonial qui vient d'être rapporté, on a examiné une espèce simple, qui est à la vérité la plus usuelle;

1. On voit ici combien est étrange l'illusion de ceux qui, chez nous, estiment que le droit d'aînesse contribue par lui-même à stimuler l'énergie et l'esprit d'entreprise des cadets, et l'empressement qu'on a mis à répéter à tous les échos cette assertion n'empêche pas qu'elle ne soit inexacte. Pour s'en convaincre, il eût d'ailleurs suffi d'observer les fils des rares familles nombreuses que compte notre pays; le plus souvent, ceux-ci ne se montrent ni plus désireux, ni plus capables de se conquérir une situation indépendante que les fils qui peuvent escompter un riche héritage. Il ne suffit pas que l'esprit d'initiative soit nécessaire pour qu'on le possède, et il serait beaucoup plus vrai de dire que les familles qui sont capables de développer cet esprit et cette initiative sont aussi les seules à pouvoir pratiquer sans inconvénient le droit d'aînesse. Dans un pays comme le nôtre, où la dégénérescence de la race conduit les enfants à s'appuyer principalement sur le patrimoine des parents pour aménager leur propre vie, le droit d'aînesse serait une iniquité et un non-sens, puisque fort heureusement la nature donne aux parents normaux une égale affection pour tous leurs enfants.

mais il se peut présenter des cas plus complexes, qu'il importe d'étudier, ne fût-ce que pour affiner notre connaissance de la nature du droit reconnu à l'aîné et de la conception *familiale* de la propriété foncière chez les paysans norvégiens.

Il est d'abord possible que le père de famille meure prématurément, avant l'époque où il aurait, par contrat entre vifs, transmis le gaard à son fils aîné; dans ce cas, le fils aîné a le droit, en vertu de l'*aasædesret*, de réclamer le gaard au prix fixé par le père dans le testament, s'il en existe un, ou au prix fixé à dire d'expert, si le père est mort intestat. Dans l'un et l'autre cas, ce prix serait, pour les raisons essentielles qui ont été indiquées précédemment, très inférieur à la valeur marchande du bien, et en outre le fils qui se porte preneur *n'est pas obligé de payer comptant le prix*; il lui suffit de constituer une hypothèque au profit de ses cohéritiers[1].

Ainsi s'affirme le droit de l'aîné sur le gaard familial; mais cette primauté est strictement limitée à ce gaard même. Si le père de famille possède des biens mobiliers, ceux-ci se partagent également entre *tous* les enfants. A la mort du père, chaque enfant doit déclarer ce qu'il a reçu de celui-ci, à un titre quelconque, en argent ou en valeur, et la somme est imputée sur sa part héréditaire.

Bien plus, il peut arriver que le père soit propriétaire de deux gaards, soit que, se trouvant lui-même l'aîné d'un gaardbruger, il ait épousé la fille unique d'un autre gaardbruger, ou encore ait acheté un autre gaard du voisinage, soit surtout que les progrès du défrichement aient permis de constituer le long du

1. Lorsqu'au décès du père, le fils aîné est trop jeune pour être placé à la tête de l'exploitation, la veuve continue, comme elle peut, la gestion, en se procurant l'aide de domestiques. Diverses mesures sont prises pour sauvegarder les droits des mineurs, mais comme le régime matrimonial ordinaire est celui de la communauté de tous les biens entre époux, la veuve est considérée comme propriétaire de la moitié du gaard et se trouve ainsi dans l'indivision avec ses enfants. En pratique, dès que le fils aîné a atteint l'âge où il peut prendre utilement la direction de la ferme, la mère s'empresse de lui transmettre le tout, à charge par lui de subvenir à l'entretien de la veuve et des autres enfants mineurs.

Dans le cas où la veuve remariée aurait des enfants du second conjoint, ceux-ci concourraient avec leurs frères et sœurs utérins sur la moitié de la propriété du gaard à elle reconnu au décès de son premier mari.

fjord, en un recoin de la ferme, un autre petit gaard dont les dimensions s'étendront ensuite à mesure que le travail de l'homme aura écarté les rochers et dressé quelques emplacements en forme de champ. Dans le premier de ces cas, le fils aîné ne pourra réclamer qu'un seul gaard, et, dans le second, il n'aura même pas le droit de s'opposer au sectionnement du gaard paternel en deux gaards distincts dont l'un sera dévolu à son frère cadet. On se tromperait beaucoup si l'on pensait qu'en Norvège il n'y a jamais partage en nature de la propriété foncière, et au cours de mes visites sur les gaards, j'ai, au contraire, rencontré de très nombreux exemples de semblable partage. Tout ce que la loi et les mœurs garantissent à l'aîné, c'est une exploitation agricole de dimension suffisante pour répondre aux capacités de travail et de consommation d'une famille; mais dès qu'il est possible de distraire du gaard une étendue suffisante pour constituer une seconde ferme séparée, sans nuire à l'exploitation normale de la première, le morcellement survient infailliblement et le fils aîné ne peut rien opposer à la volonté de son père [1]. Le droit d'aînesse est reconnu pour assurer la continuité du *travail* agricole dans les conditions normales : il n'a pas pour mission de procurer à un enfant une vie plus large ou moins laborieuse.

Le seul privilège de l'aîné en ces hypothèses consiste dans le droit, *aasædesret*, à lui reconnu, de choisir le gaard qu'il préfère, et notamment, en cas de morcellement, de retenir le gaard principal en laissant à ses frères le gaard nouvellement constitué.

De ce droit d'aasæde, les Norvégiens rapprochent toujours le droit d'odel, l'*odelsret*, d'après lequel la parenté d'un vendeur peut, dans les trois ans qui suivent l'aliénation, racheter la terre vendue, lorsque celle-ci était, depuis vingt ans, au moins la pro-

1. La décision du père est d'ailleurs soumise ici à un contrôle : dans le cas de morcellement par partage ou par aliénation, une commission communale, présidée par un fonctionnaire du cadastre (*udskiftningsformand*), examine si la ferme principale reste assez grande pour permettre une exploitation rationnelle; dans le cas d'affirmative, elle procède au bornage et fixe la valeur cadastrale de chaque partie, en vue de la répartition de l'impôt foncier.

priété de la famille. Ce droit d'*odel* appartient en premier lieu au fils aîné, mais, à son défaut, il peut être exercé par les autres fils, même par les filles, même par des parents très éloignés; chaque membre de la famille vient à son rang, et dans un ordre déterminé avec précision par la loi. Ce droit d'odel atteste vigoureusement le caractère familial et traditionaliste de la propriété des gaards norvégiens.

Vu l'importance de ces deux droits d'aasæde et d'odel [1], il m'a paru utile de donner ici la traduction de la loi norvégienne, fondamentale en la matière, du 26 juin 1821, qui réglemente l'un et l'autre. Ce texte est si clair et entre dans de si minutieux détails qu'il suffira à lui seul, après les explications qui ont été fournies, pour élucider complètement le sujet.

LOI DU 26 JUIN 1821, RELATIVE A L'ODELSRET ET A L'AASÆDESRET [2]

Art. 1er. — La terre qui a appartenu pendant dix années consécutives ou plus longtemps en pleine propriété à un individu ou à ses descendants s'appelle terre d'odel (*Odelsjord*).

Aucune personne ne peut avoir le droit de l'acheter, malgré la volonté du propriétaire, et il importe peu que le prétendant droit ait été mineur ou majeur, absent ou présent, ou que la terre ait été vendue pendant sa minorité, par ses parents ou par d'autres; la terre demeurera, dans toutes ces hypothèses, et sans aucune restriction, le propriété de celui qui a sur elle droit d'odel (*odelsret*) ou de ses descendants.

Art. 2. — La personne, pendant la vie de laquelle ce droit d'odel est acquis s'appelle *Odels-Erhværver* (acquéreur d'odel) et les personnes qui descendent d'elle en ligne directe, ou, à défaut de descendants, ceux qui auraient le droit d'hériter d'elle *ab intestat*, ont seuls ce droit héréditaire d'odel.

Personne ne sera considéré comme né avec ce droit d'odel, s'il n'est né et baptisé avant que la propriété soit sortie de la famille, par vente ou autrement.

L'enfant naturel a le droit d'odel sur la terre d'odel de sa mère.

Les enfants que le père reconnait comme siens par rapport à ce droit d'odel sont placés sur la même ligne que les enfants légitimes, en ce qui concerne ce droit d'odel.

Art. 3. — Le droit d'odel s'étend *in infinitum* dans la ligne descendante, aussi longtemps qu'il existe un descendant de l'un ou l'autre sexe de l'acquéreur d'odel, sous la réserve cependant de l'observation des règles suivantes : *a*) s'il existe un héri-

1. On pourrait établir une comparaison intéressante entre l'odelsret norvégien et le retrait lignager de notre ancien droit.

2. Cette loi modifie un statut danois de Christian V de 1687. Cette traduction est due à la très obligeante collaboration de M. l'abbé Ugen que j'ai à remercier doublement, car il m'a donné aussi son gracieux concours pour la traduction d'une seconde loi dont le texte se trouve reproduit plus loin.

tier plus proche du sexe masculin ou féminin, le droit d'odel ne peut appartenir à un héritier d'un degré ultérieur : ainsi la fille du fils aîné primera le second fils et ceux qui descendent de lui; *b*) dans l'ordre des frères et sœurs, les garçons ont le pas sur les filles; *c*) entre frères ou sœurs, les plus âgés ont le pas sur les plus jeunes du même sexe.

Art. 4. — Le droit d'odel ne peut être acquis sur des mines métalliques, ni sur des fabriques ou manufactures, y compris les terres qui en sont les accessoires; mais, au contraire, d'autres établissements, comme des moulins à farine, des scieries ou des tuileries, ne mettent pas obstacle à ce que le droit d'odel existe sur les terres sur lesquelles ils se trouvent.

Une propriété que l'Etat a vendue sous la condition que le droit d'odel n'y soit pas établi sera également exclue pour l'avenir du droit d'odel, jusqu'au moment où l'acheteur aurait déclaré, sur papier timbré et devant les autorités régulières, qu'il entend désormais avoir droit d'odel sur la terre; dans ce cas, le droit d'odel commencerait au jour de la déclaration.

Art. 5. — Pendant le mariage, et tant que les époux vivent ensemble, un conjoint ne peut acquérir le droit d'odel sur la propriété de l'autre, ni sur la terre de son conjoint qui a été soumise au droit d'odel avant la célébration du mariage.

Mais s'ils ont acquis le droit d'odel ensemble, ou que l'un d'eux ait une terre sans odel au moment du mariage, ils acquièrent ensemble le droit d'odel pour eux-mêmes et pour leurs descendants communs, et il suffit pour cela que l'un d'eux et n'importe lequel vive le temps nécessaire pour l'acquisition du droit d'odel.

Si l'un des deux conjoints est mort pendant le délai nécessaire à l'acquisition du droit d'odel et que le survivant ait ensuite possédé la terre en commun avec un autre conjoint, le droit d'odel appartient seulement aux enfants nés de l'époux vivant au moment où la possession de la terre a commencé, alors même que le délai nécessaire à l'acquisition du droit d'odel n'a été achevé qu'après la célébration du second mariage.

Art. 6. — Dans le cas où un propriétaire acquiert de nouvelles terres, le droit d'odel existe à compter de l'enregistrement de ces acquisitions; si cet enregistrement n'était pas fait, lesidtes acquisitions ne seraient soumises à odel qu'après l'écoulement du délai ordinaire.

Art. 7. — En cas d'échange sans soulte de deux terres soumises à odel, chacun des deux échangistes jouit du droit d'odel sur la terre acquise. S'il y a soulte, les descendants de l'un ou l'autre échangiste ont le droit de revendiquer, en vertu de l'odel, la terre transmise en échange.

Art. 8. — Le droit d'odel peut être acheté aussi bien d'un étranger que d'une personne née avec ce droit dans une ligne plus éloignée, mais toute personne investie du droit d'odel ne peut le transmettre que dans la mesure de son droit personnel. Pourtant le chef de famille peut transmettre son droit d'odel et celui de sa femme, avec laquelle il vit, s'ils possèdent ensemble.

Art. 9. — Si la terre d'odel a été aliénée et est restée en dehors de la famille, pendant cinq ans ou plus, sans que, pendant ce temps, aucun membre de la famille ait racheté, aux conditions indiquées à l'article 29, le droit d'odel est éteint.

De même les parents plus proches perdent leur droit d'odel, s'ils laissent un parent d'un degré plus éloigné posséder pendant ce même temps.

Art. 10. — L'*aasædesret* est le droit qui appartient au plus proche descendant du dernier possesseur de revendiquer la propriété sur la terre entière et non partagée que le propriétaire défunt a laissée à sa mort : l'aasædesret est aussi le droit, dans le cas où le défunt possédait plusieurs fermes, de prendre pour soi la ferme principale (*hoved-böllet*); mais l'héritier qui exerce ce droit doit donner à ses cohéritiers une indemnité égale à leur part héréditaire.

L'*aasædesret* existe aussi bien à l'égard des terres soumises à odel qu'à l'égard de celles que le défunt possédait sans odel.

Art. 11. — L'aasædesret appartient aux descendants du défunt dans l'ordre suivant : 1° au fils aîné, et s'il est mort : 2° au fils aîné de celui-ci qui sera le petit-fils du défunt, et ainsi de suite, tant qu'il y aura des descendants du sexe masculin du fils aîné, et s'il n'y en a pas : 3° au fils cadet ou autre du défunt, et s'il est mort aussi : 4° au fils aîné de celui-ci, et ainsi de suite ; s'il n'y a pas de petit-fils : 5° à la fille aînée du fils aîné ; si elle est morte : 6° au fils aîné de celle-ci et aux descendants de ce dernier ; ou s'il n'y en a pas : 7° à la fille aînée de celle-ci ou à ses descendants ; s'il n'y en a pas : 8° à la fille cadette du fils aîné du défunt et à leurs descendants ; si le fils aîné n'a pas de descendants : 9° à la fille aînée du fils cadet du défunt, ou, si elle est morte : 10° à ses descendants, et ainsi de suite, comme il est prescrit pour les filles du fils aîné : si les fils n'ont pas de filles, ou s'il n'y a pas de descendants de celles-ci, alors 11° à la fille aînée du défunt ; si elle est morte : 12° au fils aîné de celle-ci, ou aux descendants de ce fils ; mais s'il n'y a pas de fils : 13° à la fille de cette fille ou à ses descendants ; s'il n'y a pas non plus de descendants de la fille aînée du défunt : 14° à la fille cadette du défunt et à ses descendants, et ainsi de suite.

S'il se rencontre des cas qui n'aient pas été visés ici, on devra suivre les mêmes principes, et s'il existe plusieurs parents du même degré, l'homme l'emporte sur la femme et le plus âgé sur le plus jeune.

Art. 12. — Si le défunt a plusieurs fermes, le descendant qui est investi de l'aasædesret n'en pourra prendre qu'une seule pour soi-même et pour sa ligne ; les autres enfants, dans la mesure où ils peuvent être pourvus, prendront chacun pour eux-mêmes et pour leur ligne, une ferme dans l'ordre dans lequel s'exerce l'aasædesret aux termes de l'article 11 ; ce droit s'exercera de telle manière que les enfants d'un fils ou d'une fille prédécédés n'aient pas plus de droits, au regard des frères ou sœurs de ces fils ou filles prédécédés, que ces derniers n'auraient eu eux-mêmes, s'ils avaient vécu.

Si l'un des ayants droit prétend qu'un gaard doit nécessairement être remis à un autre, le litige est tranché, s'il y a lieu, par l'autorité judiciaire.

Art. 13. — Si la terre choisie, aux termes de l'article 12, est la terre d'odel acquise ou héritée du défunt, alors le droit d'odel sur cette terre demeure dans la ligne de celui qui l'a choisie, sans que les autres titulaires du droit d'odel, même plus proches parents, puissent le faire valoir tant qu'il existe encore des descendants de celui qui a fait le choix ; mais s'il n'existe plus de descendants de celui-ci, alors le droit d'odel est dévolu au plus proche parent de la ligne qui, lors du partage, n'a pas reçu de terre et, à défaut de parent dans cette ligne, au plus proche parent des lignes qui ont reçu de la terre.

Art. 14. — Si le possesseur d'une terre d'odel ou d'une autre trouve que son domaine principal (*hovedböllet*), lequel devait après sa mort passer à son fils aîné et à la fille du fils aîné, d'après l'article 11 — et il importe peu de savoir si ledit domaine principal a été ou non partagé auparavant, — est de grandeur et de qualité telles que plusieurs familles puissent y trouver leur moyen de vivre en l'exploitant, il a le droit de le partager entre ses enfants en deux ou plusieurs parties, et le droit d'odel ou le droit d'aasæde qui compètent au fils aîné ou à sa fille ne peuvent empêcher ce partage ; pourtant cette division ne peut être faite qu'en observant les conditions suivantes :

a, le fils aîné ou sa fille ne doivent pas recevoir moins de la moitié de la terre comprise dans le domaine principal ; *b*, les autres parties sont attribuées aux enfants dans l'ordre où ils pourraient exercer leur droit au domaine principal, suivant les termes de l'article 11 ; *c*, on doit déterminer avec précision les limites de chaque section, les droits fonciers qui lui sont afférents et la part dans la dette commune qui serait mise à sa charge ; *d*, le partage peut se faire tant du vivant qu'après la mort

du possesseur, pourvu qu'il soit en tout cas dressé un acte écrit, dans lequel on indique clairement comment et en combien de parcelles il faut diviser le domaine principal. Cet acte doit être dressé sur papier timbré et, pour avoir valeur légale, il doit être lu devant l'assemblée du *herred* avant la mort de celui qui l'a fait ; *e*, si après la mort de quelqu'un, on trouve une disposition testamentaire semblable, il incombe aux commissaires publics préposés au lotissement de faire ce qui est indiqué au § *c* relativement à la répartition de la dette (*Skyldsætningforretning*) ; *f*, si le défunt possédait plusieurs fermes en sus du hovedböllet partagé comme il vient d'être dit, le fils aîné ou la fille du fils aîné qui reçoit ledit domaine principal ainsi diminué, a le droit de prendre, à la place, une des fermes non partagées et le domaine principal serait attribué aux autres enfants, comme il est dit aux articles précédents.

Art. 15. — Si une terre divisée a été donnée à quelqu'un qui avait le droit d'*odel* ou d'*aasæde*, et qui, de cette manière, est devenu propriétaire, les cohéritiers et les créanciers qui n'auront pas reçu, sur les biens mobiliers, payement de ce qui leur est dû, n'auront pas pour cela de droit réel sur la terre même, mais seulement une garantie dont la valeur sera égale au prix équitablement fixé de ladite terre, et cette créance, qui sera garantie par une hypothèque sur la terre, portera intérêt au taux légal jusqu'à ce que le capital en soit réclamé, ce qui ne pourra d'ailleurs être fait qu'à charge de prévenir six mois à l'avance.

.....

Art. 16. — Personne ne peut, en exerçant le droit d'odel, chasser de la ferme son père ou sa mère, qui ne se sont pas remariés ; s'il y a eu second mariage, celui qui est investi du droit d'odel peut prendre possession de la ferme, lorsque cette terre vient du premier conjoint prédécédé, pourvu que, si c'est un fils, il ait atteint vingt-cinq ans révolus et que, si c'est une fille, elle se marie. Les beau-père et belle-mère peuvent rester en possession de la ferme, jusqu'à ce que le fils ait atteint dix-huit ans révolus, si le droit d'odel réside sur sa tête ; jusqu'à ce que la fille se marie, si au contraire c'est une fille qui est titulaire du droit d'odel. Pendant la durée de leur possession, les beau-père et belle-mère ont le devoir de subvenir sans indemnité à l'éducation et à l'entretien de celui qui a le droit d'odel et de ses frères et sœurs, jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint leur seizième année.

Le tuteur de celui qui a le droit d'odel doit veiller à l'exécution de cette obligation et à ce que les beau-père et belle-mère conservent la ferme sans l'amoindrir ; si les beau-père ou belle-mère sont convaincus d'avoir diminué la valeur de la terre, ils perdent le droit d'usufruit.

Lorsque l'enfant, parvenu à l'âge où le droit d'odel peut être exercé contre les parents ou les beaux-parents, voudrait user de cette faculté, et que ceux-ci vont être contraints de se retirer, l'enfant doit leur donner un *föderaad* dont le montant sera arbitré par le *sorenskriver* et ses assistants, d'après l'étendue du gaard, les besoins des parents et les facultés de l'enfant.

Art. 17. — Lorsqu'une terre d'odel ou autre est transmise par succession, et que les héritiers sont majeurs, les copartageants peuvent déterminer eux-mêmes et par convention le prix à payer par celui qui exerce le droit d'odel ou d'aasæde. En cas de désaccord, le prix est fixé par une évaluation judiciaire, et si cette évaluation est contredite par un des ayants droit, il est procédé à une nouvelle évaluation dont les frais sont couverts, comme ceux de la première, par le patrimoine commun.

Art. 18. — Quand le partage de l'hérédité est fait par le *skifteret* ou par des amis, la terre doit au préalable être évaluée par le *sorenskriver* ou par des délégués nommés par lui ; si l'un des héritiers ou son tuteur n'accepte pas cette évaluation, il est procédé à une seconde ventilation par l'autorité supérieure. Cette dernière évaluation doit être demandée au plus tard dans les six semaines qui suivent la première.

Art. 19. — Les personnes, qui procèdent à l'évaluation de la terre, doivent s'attacher à la valeur marchande dans la circonscription, sans qu'elles aient le droit de faire aucune réduction en faveur de celui qui possède le droit d'odel ou d'aasæde [1]. — (L'article 20 et suivants règlent des points de procédure.)

Art. 23. — Aussitôt que l'évaluation finale est terminée, celui qui veut exercer le droit d'odel doit déposer entre les mains du tribunal la somme à laquelle s'élève le montant de l'évaluation, sous déduction des dettes qui grèvent l'immeuble; s'il ne le fait pas, il est déchu de son droit.

Art. 24. — Si quelqu'un a hypothéqué sa terre avant qu'elle fût terre d'odel, ou si le titulaire d'un droit d'odel l'a lui-même hypothéquée pour une somme supérieure à l'évaluation, il ne pourra exercer le droit d'odel qu'en remboursant la dette hypothécaire intégrale.

Art. 30. — Si celui qui a exercé le droit d'odel transmet la propriété de la terre ainsi acquise, par don, legs, vente ou de quelque manière que ce soit, ou en transfère la détention par louage ou *bygsel*, pour un temps plus ou moins long, à un étranger ou à un parent plus éloigné; le parent le plus rapproché peut prendre le bien ainsi vendu, en remboursant la somme à laquelle la terre a été évaluée [2].

Nous connaissons les procédés de travail par lesquels la famille Bersvik tire parti des ressources du lieu, nous savons comment, solidement établie sur le sol, elle résoud le difficile problème de la transmission du gaard : le moment est venu de rechercher comment ces ressources sont utilisées pour l'aménagement de la vie matérielle, économique et morale.

En ce qui concerne la vie matérielle, l'aménagement est simple, car il est des plus rudimentaires et assez peu respectueux des lois d'une hygiène attentive et de la propreté.

Tout le long de l'année, le lever a lieu à 5 heures et demie, sauf pour les hommes qui se lèvent beaucoup plus tard à 7 heures pendant l'hiver et un peu plus tôt pendant la belle saison. Aussitôt le lever, on prend un premier repas, très sommaire pendant l'hiver, mais plus complet pendant le reste de l'année, et composé de *flatbröd*, de beurre, de fromage et de petit lait. Le *flatbröd*, mot à mot, pain plat, est le pain des paysans norvégiens [3] : il se compose de farine d'avoine, cuite en un disque très

1. En pratique, cette disposition n'est jamais observée, et ce qui a été énoncé au texte indique pourquoi elle ne peut pas l'être.

2. Une loi du 28 septembre 1857 a modifié légèrement et sur trois points la loi de 1821 : 1° le temps exigé pour l'acquisition du droit d'odel est porté de dix à vingt ans; 2° un acquéreur qui désire ne pas être investi du droit d'odel peut, *avant que le délai ne soit écoulé*, faire une déclaration en ce sens; 3° le délai pendant lequel le droit d'odel peut être exercé est réduit de cinq ans à trois ans. Ces trois modifications tendent donc à la restriction du droit d'odel.

3. Parfois, quand Bersvik va à Sandnœs, acheter quelques provisions d'épicerie chez

mince, presque transparent, et mesurant environ 45 centimètres de diamètre. On peut ne préparer ce pain que deux fois par an : les disques entassés en hautes piles dans un endroit frais se conservent indéfiniment. Depuis quelques années, les paysans tendent à ne cuire que de moindres quantités à la fois et à préparer le flatbröd huit ou dix fois l'an, mais cette modification ne suffit pas à changer son goût, qui reste médiocre.

A 8 heures et demie, on prend un second repas, plus substantiel, où figurent le *gröte* à la farine d'avoine, accompagné de lait écrémé, et le flatbröd. Au dîner, à midi, on mange du hareng ou de la morue, des pommes de terre et du laitage. Ce repas est suivi d'une sieste et, vers 1 heure et demie ou 2 heures, on reprend le travail. Vers 5 heures on sert un peu de gröte avec du petit-lait. Enfin, à 9 heures, on prend un dernier repas, composé de poisson, de viande et de pommes de terre. Le gröte est une bouillie très épaisse de farine d'avoine ou de seigle; il se consomme avec du petit-lait et constitue un élément important de la nourriture des paysans norvégiens; il accompagne d'ordinaire un plat de poisson ou de viande de mouton ou de bœuf. Il est probable que les paysans de Norvège doivent être rangés parmi ceux qui consomment le plus de viande : en effet on sait que le gaard norvégien aboutit essentiellement à l'élevage du mouton et des vaches et d'autre part la ferme est aménagée en vue de la consommation sur place et non en vue de la vente; s'il reste un excédent de la production sur la consommation, on envoie cet excédent au marché urbain, mais le Norvégien, peu économe par nature, ne cherche pas directement à constituer une réserve. Aussi, en principe, chaque famille consomme-t-elle à peu près le nombre de moutons ou de vaches qui, d'après le roulement, doivent être prélevés sur le troupeau. Au surplus, la viande norvégienne est de médiocre qualité et la préparation qu'on lui fait subir pour la sécher et la fumer accroît encore sa dureté et son caractère fibreux. Chez Bersvik, on mange en moyenne 7 à 8 moutons chaque année, et ce nombre est réduit

le landhandler, il prend en même temps un pain de froment, mais cela arrive rarement.

à 4 lorsqu'on a tué une vache, ce qui n'arrive pas tous les ans : de plus, le ménage tue chaque année 4 veaux, en moyenne[1].

Le samedi et chaque veille de fête, on mange, au repas du soir, du beurre et du poisson; le dimanche, le repas du matin se compose de café, de pain beurré et de lait caillé, le repas de midi de viande et d'une soupe au lait; enfin, le soir, on sert derechef de la viande et on apporte quelques litres de bière de ménage dans la grande tasse en bois, qui est, en Norvège, l'accompagnement nécessaire de toutes les réunions de famille.

Quoi qu'il en soit de ces détails, il faut surtout retenir que la famille Bersvik prépare sa nourriture de manière fort peu appétissante et peu favorable au développement de la gourmandise. Jamais, pour mon compte, je n'oublierai l'impression pénible que j'éprouvai en entrant dans la pièce où, juste au moment de notre arrivée sur le gaard, la famille Bersvik était en train de prendre son repas du soir. L'odeur était loin d'être alléchante et l'aspect des choses était en harmonie avec leur odeur : sur la table, un grand plat, contenant des pommes de terre bouillies et non épluchées, était à côté de deux fromages de *gammelost* et de *prim*[2]; un morceau de viande peu appétissante et coriace côtoyait des harengs, à peine plus gros qu'une sardine, et qui baignaient dans une eau saumâtre; enfin une grande écuelle, remplie de petit-lait, un plat de gröte et deux disques en bois de 20 centimètres de diamètre, noircis par l'usure et dont l'un était même percé d'un trou, complétaient la garniture de la table. Deux couteaux passaient de main en main suivant les

1. Si l'on veut apprécier la quantité de viande que représentent ces quatre veaux, il ne faut pas oublier que la race des vaches norvégiennes, comme celle de tous les animaux domestiques de ce pays, est petite, et que le veau est tué à huit jours, afin de ne pas diminuer la production du lait.

2. On fabrique spécialement en Norvège quatre sortes de fromages : le premier assez semblable au gruyère et fait avec du lait de vache, est consommé dans les villes norvégiennes ou exporté en Angleterre. Avec le lait de chèvre, on fait un fromage cuit, appelé *mysost*, de couleur brunâtre et qui, à raison de son goût agréable, trouve un débouché avantageux dans les villes. Avec le lait écrémé de chèvre, on fait un troisième fromage de couleur blanche, appelé *gammelost*. Enfin, en faisant bouillir le petit-lait de vache ou de chèvre qui reste après la fabrication du beurre ou du fromage, on obtient un résidu auquel on donne le nom de *prim*. Le gammelost et le prim sont consommés par les paysans.

besoins et chaque convive avait une cuiller, mais aucun n'avait de fourchette. Chacun puisait au tas de gröte, avec sa cuiller qu'il immergeait au passage dans le petit-lait, et on mangeait en même temps les poissons et les pommes de terre, pendant que les arêtes des uns et les pelures des autres se promenaient pêle-mêle sur les disques en bois, et plus volontiers sur la table. Je pus apprécier alors la prévoyance de mon compagnon, M. l'abbé Wang qui, sachant qu'un chrétien civilisé est condamné à mourir de faim dans le Masfjord, avait emporté des aliments et emmené sa servante. Une demi-heure plus tard, nous aurions soupé confortablement avec nos saucisses, notre pain de froment et du thé, si le manque de fourchettes n'était venu nous rappeler à cette grande loi sociale de l'influence des milieux. Nous demandâmes en vain qu'on voulût bien nous fournir ces utiles instruments: il nous fut répondu par la femme Bersvik qu'elle possédait en effet quelques fourchettes, mais qu'elle les avait prêtées, deux mois auparavant, à l'occasion d'une noce, à un gaardbruger du voisinage : « comme on ne s'en servait jamais et que la besogne pressait en ce moment sur le gaard, on n'avait pas eu le temps d'aller les chercher ».

Malheureusement nous ne tardâmes pas à découvrir que la nourriture n'était pas le seul compartiment du « mode d'existence » qui fût victime de la malpropreté des paysans du Masfjord. Le moment vint, hélas! de nous mettre au lit, et ce fut le plus pénible. Les habitants du Masfjord ne font pas usage de draps de coton ou de lin : par dessus la paille, entassée sur les bois du lit, en guise de sommier, ils étendent une couverture de laine qui remplace le drap inférieur, comme une autre couverture de laine remplace le drap supérieur; un épais oreiller en plumes soutient la tête. En aucun pays, la laine n'affronte le lavage avec autant de vaillance que le lin ou le coton, et cet inconvénient est spécialement grave en un milieu peu initié aux exigences de la propreté. Comme en ces matières on apprécie peu les détails précis, je me bornerai à dire que ce fut là une des deux circonstances où je me demandai si la Science sociale n'imposait pas à ses missionnaires un sacrifice qui fût au-

dessus de la bonne volonté, même la plus loyale : heureusement l'abbé Wang, qui est un prévoyant autant qu'un fort, avait eu la précaution de me donner quelques pincées de poudre insecticide dont je saupoudrai ma chemise : après quelques hésitations, je me couchai et je dois déclarer que la nuit fut excellente. Le lendemain matin, aucun symptôme ne me permit de supposer qu'un autre animal fût venu cohabiter avec l'animal raisonnable que je m'efforçai d'être ce soir-là.

Les lits des membres de la famille Bersvik ressemblent en pis à celui que je viens de décrire : suivant une coutume que j'ai retrouvée dans tous les fjords, deux frères, ou deux sœurs, couchent ensemble, ce qui ne laisse pas de frapper d'étonnement l'étranger qui, visitant les chambres pendant le jour, constate que les lits n'ont que la largeur requise pour une personne. Les couches sont à glissière et, le soir, il suffit de tirer le devant pour obtenir une plus grande largeur : comme il n'y a pas de sommier, la paille se prête bénévolement à l'extension souhaitée.

Il n'y a point de remarque spéciale à présenter sur l'ensemble du mobilier de la famille Bersvik et il suffit de dire que ce mobilier est fruste et rudimentaire; pourtant, même sur ce gaard qui est un des plus pauvres que j'aie visités, une pièce, mieux tenue et où ne se trouve aucun lit, est ornée de petits rideaux aux fenêtres : c'est l'embryon du petit salon que l'on retrouve dans toutes les maisons norvégiennes.

Un des traits caractéristiques du gaard norvégien est la multiplicité des petits bâtiments séparés, affectés chacun à un service particulier : ainsi l'habitation de Bersvik est distincte de la buanderie et de même le hangar, qui abrite la forge et l'atelier de menuiserie, est séparé de l'étable à vaches, comme celle-ci l'est à son tour de l'étable des chèvres. Ce qui détermine dans nos fermes la division de l'habitation en pièces détermine ici la division par chalets. Les raisons de cette collection de chalets isolés sont multiples : on peut signaler notamment la facilité plus grande du sauvetage, en cas d'incendie, et aussi la facilité de la construction, puisqu'il est toujours plus difficile de construire

un bâtiment de grandes dimensions; mais il semble qu'on doit surtout signaler la déclivité extrême du terrain et la difficulté de trouver les pièces de bois de grande dimension que suppose la construction d'un bâtiment étendu. Les sapins des fjords sont de petits arbres incapables de fournir de longues poutres et, d'autre part, un vaste bâtiment supposerait à l'entour une surface plane d'une étendue suffisante pour en assurer le service. Une pareille surface n'existe pas sur le gaard norvégien, ou plutôt, s'il en existe quelqu'une au milieu du chaos des éboulements, on s'empresse de l'utiliser pour la culture.

On édifie, au contraire, les bâtiments le long des pentes, aux endroits où une plate-forme de quelques mètres carrés peut y donner accès : sur trois côtés le soubassement en blocs de granit équarris et posés à sec forme naturellement une cave à laquelle on accède de plain-pied sur un côté, pendant que sur un autre, on accède également de plain-pied à l'étage qui correspond à ce que nous appellerions le rez-de-chaussée. Il va sans dire que toute la construction, à l'exception du soubassement, est en bois : les services du maçon et du plâtrier ne sont pas même utilisés pour la construction des cheminées, car les paysans ne se servent que de poêles en fonte dont il suffit d'encadrer le tuyau dans une plaque de tôle à l'endroit où il traverse le plafond.

Les différences de niveau du terrain sont même utilisées avec avantage pour le service des étables : dans le soubassement, on entasse le fumier; au-dessus est l'étable; enfin au-dessus de l'étable est le grenier à foin. A ces trois étages on accède de plain-pied par une porte qu'il a suffi de placer sur un côté différent du bâtiment et tout au plus a-t-on besoin, pour rejoindre en pente douce le grenier à foin, de lancer une passerelle dont le poney gravit facilement la déclivité.

Quand on parle des bâtiments d'un gaard norvégien, on manquerait à tous ses devoirs, si on ne faisait une mention spéciale du *stabbur*, sorte de grenier sur pilots où l'on conserve le grain, les pommes de terre et les diverses provisions du ménage (farine, salaisons de viande ou de poisson, *flatbröd*, beurre, fromage, etc.). Afin d'empêcher les rongeurs d'y pénétrer, ce bâtiment est

maintenu à un mètre au-dessus du sol par des pilots bizarres formés en partie de cylindres de bois massif, en partie au contraire de morceaux plats de bois ou de granit de *surface très inégale,* afin de rendre l'ascension des rongeurs complètement impossible. Le *stabbur* est par excellence le bâtiment national : parfois on en décore l'entrée de sculptures artistiques.

LA CONSTRUCTION D'UN CHALET NORVÉGIEN

Au surplus, tous ces bâtiments jouissent d'une qualité précieuse dont nous verrons plus loin l'utilisation : ils sont très aisément démontables. En effet, le soubassement est formé de blocs de granit taillés et posés à sec, et au-dessus les murs sont formés de madriers posés « à champ » et recouverts de « clin » pour les protéger contre la pluie ; des mortaises et des chevilles en bois verticales suffisent à relier ensemble ces madriers.

Ainsi s'aménage sur le gaard de Bersvik la vie matérielle des membres de la famille. Essayons de voir, tâche à la fois plus délicate et plus intéressante, comment se disposent la vie économique et la vie morale.

En ce qui concerne la première, tout ce que j'ai constaté tend à me faire croire qu'elle est bonne et satisfait les désirs des intéressés. Sans doute la vie n'est point large et les ressources ne sont pas abondantes, mais, telle qu'elle est, elle répond aux besoins de la famille et celle-ci, appuyée sur des éléments très stables, puisque les variations des cours des denrées la laissent indifférente, vit dans une douce quiétude et une demi-nonchalance, exempte d'ambition et satisfaite de sa destinée.

Quand on essaie de pénétrer plus avant dans les dispositions psychologiques de ces paysans, lents et lourds, naturellement sérieux et capables de supporter sans effort le grand silence de leur indicible solitude, il me semble qu'on trouve surtout que deux sentiments profonds, puissants, toujours agissants, forment à eux seuls toute la structure de leur âme et suffisent à lui communiquer la paix sereine et le contentement : le sentiment religieux, sentiment de la relation avec l'Être Infini, et le sentiment de l'indépendance absolue, au regard de tous les éléments extérieurs, qu'assure à tout homme valide l'aptitude à résoudre seul, en toute circonstance, les difficultés de la vie.

On aperçoit sans peine comment le gaard norvégien exige impérieusement de ceux qui l'habitent une aptitude éminente à subvenir soi-même à tous ses besoins et à se tirer seul d'affaire en toute occurrence. Non seulement, on doit fabriquer ou réparer sur le gaard les différents objets usuels de travail ou d'habillement, mais encore on doit être capable de répondre seul aux exigences des événements plus fortuits ou plus rares, tels qu'un accouchement, une blessure, une maladie, un enterrement, un incendie, etc. Dans la solitude du fjord, les habitations sont très distantes les unes des autres, et le canot à rames est le seul moyen, assez lent d'ailleurs, de communication quotidienne. En quoi les autres gaards seraient-ils mieux en état de fournir un secours qu'on ne puisse se donner soi-même? Puisque l'homme de l'art, le technicien, fait défaut, le plus sûr est de se rendre soi-même capable de résoudre toute difficulté, et même on doit dire que, si cette capacité n'existait pas, la vie serait intolérable, ou tout au moins fort pénible au milieu de cette

solitude : *manifestement un individu habitué à s'appuyer sur des institutions collectives ou sur d'autres hommes ne peut vivre dans le Masfjord*. Pour y demeurer à l'état prospère, et s'y plaire, il faut être ce que la Science sociale appelle un particulariste. De là l'effort constant de la famille norvégienne en vue du développement de la capacité chez les enfants, d'une extension de leurs connaissances, de leur culture intellectuelle et morale, des énergies de leur volonté. Voici, à ce propos, un trait significatif.

Un jour, dans un district du Nord, l'abbé X... rencontra huit jeunes filles qui marchaient assez rapidement sur la route. Il leur demanda où elles allaient : « Nous allons au sæter, répondit l'une d'elles. — Et qu'allez-vous faire au sæter? reprit l'abbé, ce n'est pas jour de fête aujourd'hui pour se promener ainsi. — Oh! nous n'allons pas nous promener, répliqua celle qui avait déjà pris la parole ; on vient de nous dire que là-haut une femme va accoucher, et nous allons voir comment une femme peut se tirer d'affaire toute seule en un pareil moment, afin de savoir ce que nous aurions à faire nous-mêmes en semblable circonstance. » Ainsi ces jeunes filles allaient au sæter, non pour porter secours à une personne qu'on estimait n'en pas avoir besoin, mais pour accroître éventuellement leurs moyens d'action [1].

Par une heureuse rencontre, il se trouve que cet effort constant en vue d'une éducation plus complète est également adapté aux besoins des divers enfants, des cadets comme de l'aîné, des filles comme des fils. Souvent, quand on parle du droit d'aînesse, on remarque que l'aîné reçoit une éducation différente de celle qui est donnée à ses frères et sœurs. Cette différence est souvent fort exagérée, et on ne la signale que parce qu'on se fait une idée fausse du fonctionnement *normal* du droit d'aînesse.

1. Un jeune homme que j'ai connu à Bergen, et qui était récemment marié, m'a dit que sa femme, dès avant son mariage, était au courant de tout ce qui concernait les soins de la femme ; elle avait assisté à quatre accouchements, soit pour s'instruire elle-même, soit pour donner assistance.

Une famille n'a guère la possibilité de donner à ses enfants deux éducations inspirées par deux esprits différents et son action doit être cohérente avec elle-même [1]. En Norvège, tous les enfants ont, en effet, le même besoin d'une capacité étendue et adéquate à toutes les « émergences », le fils aîné pour les raisons mêmes qui viennent d'être dites, ses frères parce qu'il leur faudra, par le seul moyen de leur effort personnel et de leurs aptitudes, trouver un établissement au dehors.

Comme, sur ce point, les filles se trouvent dans une situation toute semblable à celle de leurs frères, puisque leur père ne peut pas plus les retenir auprès de lui qu'il n'a pu y retenir ses fils, elles reçoivent, elles aussi, une éducation tournée vers le développement de la capacité et de l'énergie. Tous les voyageurs, même les touristes, sont frappés en Norvège du développement de la personnalité chez la femme, considérée en beaucoup de circonstances comme l'égale de l'homme : et, de fait, lorsque je débarquai à Bergen, l'impression que j'éprouvai sur ce point fut si nette et si forte que je ne pouvais que la comparer à celles ressenties naguère en Angleterre ou aux États-Unis : je retrouvais la même allure décidée, le même pas ferme, la même indépendance [2], la même aptitude à remplir

1. Ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'être parfois incohérente, auquel cas on constate l'application suivie et continue d'une méthode incohérente.

2. Dans toutes les villes norvégiennes, grand est le nombre des jeunes filles et des femmes qui ont su trouver, dans un emploi, un métier ou une fonction publique, la garantie de leur indépendance. A Bergen, j'étais précisément descendu dans un hôtel de famille où chaque jour je pouvais observer l'autonomie de ces existences féminines se développant à l'aise et sans effort au milieu des jeunes gens de l'entourage. Pendant la belle saison, on voit souvent trois ou quatre jeunes filles faire ensemble une partie de canot : elles vont dans le skjærgaard et rament vigoureusement. — L'indépendance des domestiques rappelle tout à fait celle de leurs émules des Etats-Unis. A Bergen, une dame me rapporte que sa servante a droit à deux sorties chaque quinzaine, le mercredi à partir de 10 heures du matin, et le dimanche, après le dîner, c'est-à-dire à 3 heures et demie. Il va sans dire que souvent, le soir, elle sort sans consulter « celle qu'elle aide ». Parfois les domestiques organisent pour leur plaisir des bals, après la journée de travail, et se reçoivent entre eux. Une Française installée à Kristiania disait à M. Hugues Le Roux qu'elle avait trouvé sa servante en robe décolletée et bras nus dans la cuisine. Elle lui a demandé :

— Où allez-vous?

— Au bal.

— Dans ce costume-là? je vous le défends.

— Cela ne vous regarde pas.

des emplois ou à se livrer à des exercices réservés ailleurs aux hommes, le tout accentué par le mépris souverain de tout ce qui, dans la toilette ou l'attitude, pourrait être considéré comme un moyen de plaire à un jeune homme.

Les besoins de la vie sur les gaards expliquent ce mouvement féministe norvégien : soit qu'elle épouse un gaardbruger, soit qu'elle s'en aille au loin chercher un établissement, la jeune fille doit, elle aussi, ne pas être à court de ressources de travail. Elle aide, de sa coopération directe, l'homme dans la plupart de ses travaux; comme lui, elle doit savoir ramer, soigner les bestiaux, retourner les foins et, s'il est quelques besognes, comme le labour et le travail du bois, qui restent propres à l'homme, il y a plus qu'ample compensation dans les soins du ménage et des jeunes enfants, le travail de la laine et le tissage.

Si le gaard exige que chaque famille prépare ses enfants à l'énergie et à la capacité, la famille réduite à ses seules forces ne pourrait suffire à cette tâche et on verra plus loin quel concours d'écoles diverses vient efficacement appuyer et compléter l'action du foyer. Ce que je veux seulement noter ici, c'est l'empressement que la famille met à user de ces moyens complémentaires.

Ainsi, sur les sept enfants du vieux Bersvik, il n'en est aucun qui n'eût reçu une éducation soignée : six d'entre eux étaient allés à une école supérieure ou professionnelle, et le septième avait consacré plusieurs années à apprendre le métier d'horloger. Les enfants de Bersvik fils sont encore trop jeunes pour qu'on ait pu les envoyer aux mêmes écoles, mais il est certain que, dans la mesure où il le pourra, Bersvik fils fera pour eux ce qui a été fait pour lui-même, pour ses frères et pour sa sœur; déjà, il a envoyé son fils aîné à l'école des sous-officiers d'artillerie « afin de développer son instruction et de lui faire connaître une autre vie que celle du gaard ».

L'exemple des enfants de Thorsen Bersvik atteste l'efficacité de la méthode suivie par la famille norvégienne pour assurer ce développement de l'énergie et de la capacité. Or cet

exemple est conforme à tout ce que nous connaissons, depuis plus de douze siècles, de l'histoire de la race, et à tout ce qui fait encore aujourd'hui la force d'expansion singulière de ce petit peuple.

Si on pousse plus loin son analyse, je crois qu'on aperçoit, en observant le Norvégien, en quoi ces précieuses qualités diffèrent de l'initiative et de l'esprit d'entreprise : trop souvent on a fait, à ce propos, une confusion qu'il importe d'éviter. On ne peut pas, lorsqu'on voyage en Norvège, ne pas être frappé de l'air indolent, indifférent, des habitants des fjords : spécialement les filles de Bersvik donnaient une impression de nonchalance, j'oserais presque dire de mollesse; la lenteur du Norvégien est proverbiale. Manifestement ce n'est pas un audacieux, un homme rempli de « plück ». D'autre part, l'esprit d'entreprise et d'initiative suppose toujours à quelque degré la dissatisfaction de la destinée actuelle, le désir du mieux, au moins un peu d'ambition. Or le Norvégien n'a point vraiment d'ambition : il est satisfait de sa destinée et en jouit dans la paix. Aussi, comme je l'ai dit, et il est bon, je crois, d'y insister, ce qui caractérise son tempérament, c'est avant tout le sentiment profond, *paisible* de son indépendance vis-à-vis des hommes et des choses, la notion *vécue* qu'on peut toujours se tirer d'embarras et qu'il est facile, avec le calme, l'énergie et la persévérance, de triompher des obstacles que les circonstances peuvent dresser au travers du grand chemin de la vie.

Je montrerai tout à l'heure en quoi cette disposition morale est proche parente de l'esprit d'initiative et même en quoi elle le rejoint; et pour se convaincre de ce voisinage de nature, il suffit de se rappeler que, chaque année, des milliers de jeunes Norvégiens émigrent aux États-Unis et se sentent à l'aise, « se sentent confortables, comme chez eux » (*they feel comfortable, they feel at home*), dans ce pays qui est par excellence la terre de la hardiesse, de l'audace et de l'initiative endiablée : pourtant, il faut les distinguer et celui qui s'y refuserait, violerait à la fois le témoignage très net de l'observation et le principe de cohé-

rence dans l'éducation des enfants d'une même famille, que je rappelais plus haut[1].

En revanche, cette disposition morale, en collaboration avec la solitude du gaard, excelle à développer le sentiment de l'indépendance, de la fierté, de la dignité personnelle, et ce sentiment est un des traits dominants du tempérament norvégien. Dans l'isolement du fjord, l'homme est sans appui extérieur et ne se peut fier qu'aux ressources de ses aptitudes, mais aussi aucune intervention arbitraire, factice, tracassière, ne vient gêner le développement de sa robuste nature : si une autorité extérieure formule un ordre, celui-ci n'a de chance d'être accepté et obéi qu'autant que celui qui le reçoit peut en apprécier la justesse ou au moins connaître les titres réels qui donnent à cette autorité le droit de lui commander; autrement le Norvégien n'obéit pas, et s'il aime les lois, c'est seulement lorsqu'il les a lui-même promulguées : *Normand elsker selvgjort lov*. Le lion est l'emblème national et aucun Norvégien n'ignore le double sens individuel et collectif de ce blason.

Chose curieuse, c'est par ce détour, si j'ose ainsi m'exprimer, que le tempérament norvégien rejoint l'esprit d'entreprise et d'initiative. En effet, à l'exception des aînés, les enfants des familles paysannes n'ont d'autre moyen de donner satisfaction à ce sentiment profond d'indépendance, d'hostilité contre toute contrainte extérieure, que de quitter le gaard et de s'en aller soit en terre norvégienne, soit à l'étranger, chercher un emploi, un métier ou mieux encore un domaine qui leur assure cette indépendance de la vie matérielle qui est la condition et le support commun de toutes les autres. Si on interrogeait les innombrables émigrants qui chaque année quittent les rivages scandinaves pour aller aux États-Unis, on trouverait, à n'en pas douter, que c'est bien là le sentiment qui les pousse dans leur exode ; ils ne s'en vont ni chercher fortune, ni jouir des plaisirs

1. Il ne faut pas oublier qu'aux États-Unis, *on ne trouve nulle part*, ce qu'on trouve partout en Norvège, à savoir des domaines agricoles transmis de père à fils aîné pendant cinq, six ou huit générations. Voir *infra* le témoignage de Michel Chevalier.

des grandes villes américaines, ni participer aux bienfaits d'une société plus riche et plus cultivée ; rien de tout cela ne les séduit, ils s'en vont simplement en un pays où ils savent que les occasions de vivre dans l'autonomie de son travail sont plus nombreuses qu'en aucun pays du monde ; ils s'en vont surtout au pays des belles terres et des larges homesteads, des domaines agricoles où l'on vit, exempt de toute dépendance, dans « le splendide isolement » de la prairie sans limites.

Un trait que m'a raconté un instituteur de Stavanger qui se prêtait avec bienveillance à une interview dans laquelle j'essayais de mieux analyser le tempérament norvégien, met bien en lumière cette disposition. Mon interlocuteur, voulant me faire comprendre en quoi la conception norvégienne de la vie diffère de celle des nègres, — et elles sont en effet fort différentes — employa cette comparaison : « Lorsqu'un nègre entre dans une demeure confortable et s'asseoit à une bonne table, il dit aussitôt au maître de la maison : « Oh! comme j'aimerais à vivre chez vous! comme je serais bien auprès de vous! » Au contraire le Norvégien, en semblable circonstance, dira : « Comme vous êtes confortablement installé : combien j'aimerais pouvoir me procurer pour moi-même semblable installation! »

Ainsi, *pour être indépendant*, le Norvégien *devient entreprenant* et on le voit, tant que cette indépendance n'est pas assurée, affronter toutes les difficultés, se soumettre aux tâches les plus rudes, et au contraire l'intensité de son effort s'atténue lorsque cette autonomie est sauvegardée.

On conçoit aisément comment cette dignité consciente d'elle-même, combinée avec l'extrême pauvreté du sol qui ne permettait pas le développement de la richesse, aboutit en Norvège à l'instauration d'un régime démocratique et égalitaire. Ici encore je voudrais pouvoir transcrire de manière sensible l'impression pénétrante que j'ai ressentie pendant les quarante-cinq jours de mon séjour dans les fjords : certes j'ai vu des gaardbruger dont les ressources pécuniaires étaient sensiblement dissemblables, l'aisance dont jouissent le sieur Furre dans le Stavangerfjord ou le sieur Hegre, dans le Tronhjemfjord, est sin-

gulièrement plus grande que la vie indigente du ménage Bersvik. Pourtant à tout moment, et j'oserais dire à chaque minute, il m'était démontré que, pour ces paysans que je visitais, l'extension de leurs ressources n'était pas un acquit durable, quelque chose sur quoi ils s'appuyaient. Tout attestait au contraire que des circonstances fortuites — parfois de fructueuses opérations faites aux colonies anglaises ou aux États-Unis, plus souvent l'effet d'une disposition physiologique ou d'une mort prématurée d'un des parents qui n'avait permis au ménage qu'un seul enfant — avaient concouru à cet enrichissement; ce n'était là qu'un résultat temporaire dont l'heureux bénéficiaire jouissait sans ladrerie et sans prodigalité, mais il était évident à première vue que cet avantage passager allait disparaître à la prochaine génération, et on voyait clairement se dessiner l'avenir : le fils aîné achetant un peu plus cher le gaard paternel, et ses nombreux frères et sœurs bénéficiant à peine du supplément de fortune acquis par leur père, puisque chaque part héréditaire restait toujours fort petite et que la nécessité de pourvoir par son propre labeur à ses besoins restait non moins pressante pour chaque enfant. Ainsi, pour chaque famille, l'exiguïté des ressources reste toujours la force agissante qui oblige à ne se fier qu'à la capacité et à l'énergie individuelles, et, associée au sentiment de la dignité et de l'indépendance personnelles, elle fait de la nation norvégienne le peuple qui, avec la grande nation américaine, a poussé le plus loin les conséquences de l'esprit démocratique et républicain [1].

1. Voir *infra* l'organisation des pouvoirs publics. — J'emprunte à un voyageur qui, en dépit de quelques interprétations inexactes, a bien noté certains traits du caractère norvégien, une page qui dépeint heureusement cet état d'esprit :

« Le cocher qui est venu vous chercher au chemin de fer ou au bateau, afin de vous conduire à l'hôtel, vous offre spontanément une poignée de mains, s'il est satisfait de son pourboire. Le petit dialogue de poche où vous avez appris, pour vous tirer d'affaire, des éléments de causeries familières, vous avertit qu'il ne vous faudra jamais commander directement et par voie impérative, si vous voulez qu'on vienne à votre secours. Un monsieur qui ordonnerait à un garçon d'hôtel : « Montez ma malle » courrait le risque de rester au bas des marches, en tête à tête avec son colis. Il faut dire :

— Voulez-vous avoir la bonté de monter ma malle ?

Vœr saa god, voilà la formule qui, en une seconde, fait du Norvégien irréductible un homme obligeant.

Ici personne ne sert personne : on s'aide. Le patron de l'hôtel lui-même ne donnera

Cette autonomie de la personne humaine, ce développement de la volonté exposeraient la société à un grave danger, s'ils n'étaient contenus et dirigés par une règle intérieure et par les préceptes de la loi morale; notre pays fait trop chèrement, depuis bientôt deux siècles, l'expérience de cette vérité sociale, pour qu'il soit utile de la rappeler longuement aux téméraires qui seraient tentés de la méconnaître.

Quel est donc, au regard de la loi morale, le bilan de la Norvège fjordienne? Il est toujours délicat de répondre à une question de ce genre. Essayons, par des travaux d'approche, de serrer la réalité en interrogeant les paysans du Masfjord.

D'abord on constate sans surprise que le caractère même du Norvégien le préserve *naturellement*, *de plano*, du mensonge et de tous les succédanés du mensonge, tels que les tromperies, les fraudes, tricheries et manœuvres diverses qui sont, si je puis ainsi parler, le cortège commercial de ce très grave défaut. La sincérité et la loyauté sont des vertus si harmoniques avec le tempérament norvégien, tel que le gaard le conditionne et l'informe, qu'on peut dire qu'elles sont pratiquées là-bas sans effort et cessent presque d'être signalées comme des vertus [1].

pas raison à ses clients contre le garçon qu'on n'aura pas traité avec tous les égards qui lui sont dus. J'ai assisté à cette petite scène un dimanche soir dans un des hôtels principaux de Kristiania. Des voyageurs un peu gais demandent du champagne.

Le garçon répond :

— Non, monsieur, vous avez assez bu comme cela pour un dimanche.

Les soupeurs regimbent. L'un d'eux dit :

— Qu'est-ce qui vous prend, vous! vous êtes ivre?

Le garçon devient pourpre, mais il se contient et répond avec dignité :

— Messieurs, c'est chose désagréable que d'être servi par un homme ivre. Je ne vous servirai pas, ni personne ici.

Il poussa les trois soupeurs dehors et le patron n'osa point intervenir. Il savait par expérience qu'on l'eût mis en quarantaine s'il avait donné tort à son employé. » Hugues Le Roux, *op. cit.*, p. 223.

1. On devine qu'elles sont spécialement appréciées des touristes, et je livre cette remarque aux hôteliers et aux commerçants de nos plages : j'ai constaté maintes fois que la probité norvégienne contribuait presque autant que la splendeur incomparable des sites à attirer les voyageurs et à les faire revenir après un premier voyage. Maintes fois, quand je causais avec un Anglais, sur un steamer, du caractère norvégien, cette phrase revenait comme un *leitmotiv* : « *They are such nice people, so honest, so straight* : Ce sont de si charmantes gens, si honnêtes, si droits. » On ne saurait croire combien il est agréable, dans un pays où les touristes ont souvent l'occasion de prendre des kariols pour parcourir les pittoresques chemins taillés dans

De même le vol est un délit inconnu parmi les paysans norvégiens, soit que ce méfait apparaisse comme inconciliable avec ce même sentiment de dignité et de fierté qui exclut le mensonge — car le vol est souvent le compagnon d'une dissimulation ou d'une tromperie, — soit que la maîtrise totale que chacun exerce sur son gaard développe au maximum le sentiment de la propriété et incite au respect d'un droit si précis, si ferme et si exclusif [1].

Par son caractère, le Norvégien est spécialement exposé à tous les défauts qui ont leur racine dans l'orgueil et le culte du moi, ou dans l'exubérance incontrôlée d'un tempérament robuste, facilement exposé à la brutalité, aux rixes et aux excès de tous genres. Nous verrons en effet que les déviations morales de cette seconde catégorie sont parmi les défauts norvégiens; pourtant il est notoire que le Norvégien aime et recherche la discipline, non pas certes cette discipline venue de l'extérieur et que l'on impose avec le knout ou le sabre, mais cette discipline interne de l'homme libre qui sait par l'expérience que la liberté ne peut être trouvée que dans le respect de la loi morale et qu'il n'y a point de servitude pire que celle des passions. Nous retrouvons ici la for-

le granit à leur intention, combien il est agréable, dis-je, de n'avoir jamais, absolument jamais, la moindre discussion ni sur le tarif kilométrique, ni sur le nombre de kilomètres. — Cette remarque d'ailleurs ne s'applique pas aux cochers urbains dont il faut au contraire se méfier. De même dans un hôtel — j'en ai fait moi-même l'expérience, — si par hasard un compte paraît exagéré, il suffit de dire au caissier : « Pardon, il me semble que telle dépense portée sur ma note n'a pas été réglée selon la justice », et aussitôt, si la réclamation est fondée, on obtient la rectification souhaitée. — Une autre manifestation curieuse de cet esprit de loyauté se retrouve dans les magasins : les vendeurs ne font pas l'article et une dame m'assure que telle assertion, que j'étais enclin à interpréter comme je l'eusse fait dans un magasin de Paris ou de Londres, était au contraire absolument conforme à la vérité.

1. Voici une histoire authentique que m'a racontée une des personnes qui y ont été mêlées. Il y a quelque quarante ans, un Anglais, original comme le sont souvent les représentants de sa race, avait fait le voyage au pays du soleil de minuit : c'était alors le début de ces excursions et le voyageur, très satisfait des belles choses qu'il avait vues, vient féliciter l'organisateur de cette expédition. « Je n'ai eu qu'un ennui, dit il, c'est que j'ai perdu un *sovereign* dans ma cabine, et je n'ai pu le retrouver. — Oh ! ce n'est rien, repartit le directeur, à la fin de la saison nos employés lèvent tous les tapis du navire, et si votre *sovereign* a été vraiment perdu à l'endroit que vous indiquez, vous êtes assuré de le recevoir ; nous vous l'enverrons. Donnez-nous votre adresse. » De fait, deux mois après, l'excursionniste apprenait que son *sovereign* était retrouvé.

mule norvégienne que je demande la permission de citer encore : *Normand elsker selvgjort lov*, le Norvégien aime la loi qu'il a faite lui-même. « Dans ce pays, me dit le curé Wang, il y a beaucoup de discipline, de réglementation : ainsi, dès que plusieurs hommes sont ensemble dans une barque, dans une entreprise quelconque de travail ou de plaisir, ils choisissent un chef et édictent un règlement ; seulement, il faut que le Norvégien ait édicté lui-même ce règlement, cette loi ; autrement, il ne l'accepte pas. »

Que le lecteur ne croie pas que je me laisse ici entraîner par cette sympathie universelle que ressentent pour le caractère norvégien tous ceux qui ont pu lier connaissance avec lui, — encore que cette sympathie devrait elle-même être expliquée ; — un fait certain, sur la valeur duquel ne peut discuter aucun observateur des phénomènes sociaux, atteste péremptoirement la réalité et la vigueur de cette discipline intérieure que le paysan sait s'imposer à soi-même, je veux parler *de la forte constitution de la famille norvégienne*. Sur ce point, le témoignage de Thorsen Bersvik se joint à beaucoup d'autres qu'il est inutile de rapporter ici, puisque aucun doute n'est possible. L'adultère est inconnu des ménages des paysans des fjords. Il en est de même du divorce. En pratique et en théorie, le divorce est ignoré, et en cela les mœurs sont meilleures que la religion luthérienne, puisque celle-ci, on le sait, admet le divorce en certaines hypothèses. Enfin on ne constate aucune pratique tendant à limiter le nombre des enfants : les familles qui comptent 5, 6, 7 ou 8 enfants forment la moyenne et il n'est pas rare de rencontrer à un même foyer 10, 12 et même parfois 15 enfants. Cette *triple* constatation a une haute portée aux yeux de tous ceux qui savent que la discipline familiale est la plus lourde de toutes, qu'elle est celle que l'homme rejette la première, comme aussi elle est la condition essentielle du maintien de toutes les autres, puisque la famille est, pour tous les peuples, le grand atelier de la formation morale.

Ainsi la condition morale des paysans de la Norvège fjordienne nous apparaît dans l'ensemble comme excellente et elle est in-

contestablement bien supérieure à celle de la plupart des pays de l'Europe et des États-Unis. On ne peut douter que l'influence du fjord ne soit ici très perceptible. Suivant un adage français, les grandes intelligences et les grandes âmes sont seules capables de supporter la solitude : personne ne songe à soutenir que tous les Norvégiens de l'Ouest sont nécessairement des génies ou des héros, mais du moins peut-on remarquer que l'isolement du fjord ne peut convenir à celui qui veut mener une vie de débauche ou de luxure, ni même à celui qui recherche la vie joyeuse, le plaisir et le divertissement. On ne peut se plaire dans ces nids solitaires suspendus, sur un éboulement de granit, entre le ciel et l'eau, que si l'on a une âme de philosophe, c'est-à-dire si on aime la sagesse; le fjord élimine nécessairement les êtres inférieurs, soucieux de l'amusement, car on peut employer à son sujet bien des qualificatifs élogieux, mais il est du moins interdit de le trouver « divertissant » [1].

Arrivé à ce point, il nous faut monter plus haut encore : on n'aurait en effet qu'une intelligence très incomplète de cette vie morale développée, si on ne discernait qu'elle se rattache à une croyance religieuse très ferme, qui l'appuie et la fonde.

Nous essaierons plus loin de déterminer, avec quelque précision, le contenu du dogme luthérien; je voudrais seulement analyser ici les dispositions religieuses de ces paysans du Masfjord et signaler les actes extérieurs qui, au foyer même, expriment et entretiennent ces dispositions.

La croyance dogmatique des membres de la famille Bersvik est essentiellement liée à une pensée principale autour de laquelle s'agglutine tout le reste, et cette pensée est celle-ci : par le moyen de Jésus-Christ, qui a apporté sur la terre le message d'amour, les hommes sont en relation directe avec Dieu, c'est-à-dire avec un père infiniment bon et miséricordieux qui aime ses enfants malgré leur misère et les attend, à la fin de leur vie ter-

1. A ce point de vue, on pourrait très justement comparer le gaardbruger norvégien aux gardiens de nos phares, et l'on sait que les hommes qui recherchent « la rigolade » n'ont pas l'habitude de poser leur candidature aux fonctions de gardien de phara.

restre, pour les recevoir au céleste séjour. Ces paysans sentent profondément que cette pensée est vraie; *ils la réalisent, la vivent*, elle devient comme une modalité inhérente à leur nature : elle infléchit en une certaine direction tous leurs actes, même les plus petits, toutes leurs pensées, même les plus fugitives. En fonction de cette croyance ils règlent leur vie morale et elle leur est toujours présente; ainsi la religion est pour ces hommes un état, une attitude permanente de l'âme qui sait qu'elle est en relation avec le Père céleste par le Christ: elle n'est point un rite, ni une technique de gestes ou de formules.

Aussi avec quelle piété sincère et profonde les prières sont dites, et comme on sent au recueillement du visage et à l'inflexion de la voix que l'esprit est vraiment concentré sur les paroles prononcées! On sait que le luthéranisme ne formule aucune prescription spéciale relativement au lieu et au temps de la prière, et chacun reste libre de choisir la forme et le moment des exercices religieux qui lui agréent. Pourtant, dans les fjords où la foi est restée très vive, comme le Masfjord, il m'a paru que d'ordinaire, sauf quelques jeunes gens peu nombreux, personne ne manquait à dire une prière le matin et le soir. Bersvik avait même coutume, lorsque ses enfants étaient petits, de faire les deux prières quotidiennes en commun; depuis que les enfants ont grandi, chacun les dit séparément. De même, au commencement et à la fin du repas, chacun incline la tête et en silence élève son esprit vers le Créateur pour le remercier de ses bienfaits et implorer sa bénédiction.

Le dimanche, on va d'ordinaire à l'église à l'heure du prêche, les longues théories de paysans, habillés de vêtements *soignés*, défilent sur l'eau tranquille du fjord : aussi bien est-ce l'unique occasion pour eux de se fréquenter et d'échanger leurs pensées. Quand on ne va pas à l'église, ce qui arrive assez souvent, soit parce qu'on ne désire point y aller, soit parce que le mauvais temps ne l'a pas permis, soit enfin parce que le service divin n'est pas célébré ce dimanche-là, le pasteur se trouvant retenu dans une autre « chapelle », le père de famille lit un passage du Nouveau Testament, suivi d'un commentaire que lui donne

un recueil *ad hoc*. Cette lecture est précédée et suivie du chant d'une hymne.

Il est assez difficile de dire si la foi religieuse a décliné ou, au contraire, s'est maintenue dans cette circonscription. Thorsen Bersvik pense qu'il y a eu déclin et, à l'inverse, à quelques kilomètres du fjord, un autre gaardbruger, Nils Klaussen, beaucoup moins âgé il est vrai, estime qu'il n'y a point de changement. Il est probable que la première opinion est plus exacte et Thorsen Bersvik fait remarquer que son fils a abandonné l'exercice religieux du samedi soir et du dimanche soir auquel lui-même n'avait garde de manquer autrefois; il signale aussi que naguère on avait l'habitude, pendant les longues soirées de l'hiver, de lire à haute voix, devant toute la famille assemblée, plusieurs pages de la Bible. « Maintenant les journaux hebdomadaires, que l'on ne connaissait pas autrefois, font concurrence à la Bible pour les lectures du soir et trop souvent la remplacent. »

Pourtant ce fléchissement de la foi chrétienne — que Bersvik attribue aux polémiques exégétiques entre pasteurs luthériens et à la surabondance des prédicateurs improvisés qui excitent une sorte de folie religieuse sans consistance réelle — est encore peu considérable[1], et il ne faut pas oublier que ces journaux mêmes auxquels il vient d'être fait allusion sont précisément des feuilles hebdomadaires dont le caractère confessionnel et apologétique est très accentué et qui trouvent dans leur mission religieuse le meilleur titre à la confiance de leurs lecteurs.

Quoi qu'il en soit de ce point spécial, il ne peut être mis en doute que l'âme de ces paysans soit profondément religieuse; ils adhèrent fermement aux dogmes principaux de la foi luthérienne, peu enclins, cela va s'en dire, à les considérer par leur caractère intellectuel ou abstrait, mais y cherchant surtout la

1. Thorsen Bersvik indiquait aussi que beaucoup de paysans vont aujourd'hui à l'église autant pour rechercher l'occasion de rencontrer une personne qu'ils doivent voir que pour satisfaire leur piété, et il donnait de son affirmation une preuve assez curieuse, à savoir que dans les parages où l'on a pu faire des chemins et où par conséquent les relations entre paysans sont plus fréquentes, on va moins à l'église, alors que pourtant il est devenu plus facile de s'y rendre.

force vitale qui élève leurs pensées et soutient leur volonté dans le bien. Conformément à leur méthode particulariste, cette adhésion de leur foi s'appuie sur le témoignage direct de la Bible dont ils font personnellement une lecture fréquente et dans laquelle ils croient trouver clairement énoncés les divers articles de leur croyance dogmatique; aussi ne considèrent-ils le pasteur qui dessert leur paroisse, et pour lequel d'ordinaire ils ont beaucoup d'estime et de respect, ni comme le ministre nécessaire des sacrements, ni comme le représentant d'une autorité dogmatique, mais uniquement comme celui d'entre eux que ses études antérieures, sa piété plus grande, sa valeur morale plus haute ont investi de la mission de donner un enseignement dont chaque fidèle reste, en dernier ressort, le juge suprême.

Un gaardbruger du Trondhjemfjord avait une fille qui avait épousé contre son gré un instituteur, et, à la suite de ce mariage, toute relation avait été rompue entre le père et le jeune ménage. A son lit de mort, le prêtre demanda au père s'il pardonnait à sa fille. La réponse fut affirmative. Aussitôt la fille vint embrasser le moribond, et son mari la suivit; mais le vieux refusa de le voir. « Alors, lui dit le prêtre, vous ne lui pardonnez pas ! — Oui, je lui pardonne, mais je ne veux pas le voir. »

Cette anecdote, où l'autonomie du moribond *traite* avec la loi morale qu'il respecte, me sera une transition naturelle pour indiquer en quelques mots, après cette longue étude sur la vie norvégienne, comment meurent les Norvégiens. De l'aveu de tous les étrangers qui en ont été témoins, la mort d'un Norvégien est une scène inoubliable, d'une beauté incomparable où se révèlent à la fois et la maîtrise que ces hommes exercent sur eux-mêmes et la filiale confiance qu'ils ont dans le grand amour du Père céleste pour ses enfants.

Lorsqu'une personnne est atteinte d'une maladie grave, le plus souvent elle constate elle-même son état et elle se prépare à la mort par la prière et la lecture de la Bible ou de méditations pieuses; si elle se fait illusion sur la gravité de la maladie, les parents l'avertissent, *sans attendre le dernier moment*, afin

que le malade, possédant toute la lucidité de son intelligence, puisse au contraire penser à la mort. Suivant les circonstances, notamment suivant la distance, on va ou on ne va pas chercher le pasteur. Le plus souvent le malade accepte avec simplicité et sans frayeur la pensée de sa fin prochaine; il s'en entretient avec ceux qui l'entourent et spécialement, s'il est vieux, il leur montre comment la mort est pour lui un gain, puisqu'il ne pouvait plus travailler sur la terre et qu'il va vivre dans un monde meilleur [1].

A ce moment, le sentiment qui domine son âme est bien plutôt celui de l'attachement au Christ et de son amour que celui du repentir de ses fautes : « Christ, je vais à vous, vous êtes mon Sauveur, et par vous je suis vraiment l'enfant de Dieu ». En effet, d'après la doctrine luthérienne, l'homme est essentiellement pécheur et reste tel, et ce n'est que par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ que ses péchés sont effacés et voilés aux yeux de Dieu qui a adopté tous les hommes en la personne de son divin Fils.

Lorsque la mort est survenue, les parents ne s'abandonnent pas à un désespoir exalté, « comme ceux qui n'ont point d'espérance »; chacun trouve dans sa foi chrétienne une consolation à sa douleur et aime à répéter doucement : « Il est maintenant auprès du Père céleste ». Pour ces hommes, la mort n'est ni une catastrophe, ni un écroulement, mais la fin naturelle et bonne vers laquelle progressait la vie.

On habille le cadavre d'un vêtement fait d'une étoffe spéciale que l'on se procure à la ville et *que les personnes âgées ont toujours soin d'acheter elles-mêmes*, et, le premier soir après le décès, on ensevelit le corps dans la bière en chantant des hymnes [2]. Parfois on ferme aussitôt le cercueil, mais le plus

1. Cette préparation à la mort est si belle, si sereine, si admirable de force et de douceur, qu'un prêtre catholique norvégien m'avouait un jour qu'à plusieurs reprises des religieuses gardes-malades avaient été déconcertées et troublées au spectacle d'une telle sérénité confiante : avant de venir en Norvège, elles ne croyaient pas qu'un hérétique pût mourir ainsi et donner à tant d'autres, demeurés orthodoxes, un exemple qu'ils étaient incapables de suivre.

2. Lorsque la personne morte se trouve au *sæter* ou habite une ferme un peu

souvent on se contente de rabattre les deux coins du drap sur le visage et de poser le couvercle sans le visser, de manière qu'en soulevant l'un et l'autre, on puisse voir le visage.

En tous cas, on conserve le corps, sous un des hangars qui avoisinent la maison, pendant trois jours en été, et pendant sept ou huit jours en hiver; personne ne veille à côté du cercueil, mais de temps à autre, pendant la journée, les membres de la famille, voire des paysans du voisinage, viennent s'asseoir à côté du défunt et en quelque manière s'entretenir avec lui de la pensée de la mort et du bonheur qu'il goûte au sein du Père.

Le jour des funérailles, l'instituteur vient, le plus souvent, à la maison mortuaire et prononce quelques paroles d'adieu : puis le cortège funèbre se dirige en canot vers le cimetière, qui naturellement avoisine l'église. Lorsque ce cimetière est celui de l'église principale de la paroisse, le pasteur, dont le presbytère est tout proche, vient prononcer une homélie pieuse — qui dure de vingt à trente minutes — et présider au chant des hymnes. Si, au contraire, la résidence du pasteur est très éloignée, on ne croit pas d'ordinaire qu'il soit utile de le faire venir; on se contente du chant de quelques cantiques. Un morceau de bois, piqué en terre, indique au pasteur le lieu de la fosse; à son premier passage, celui-ci récite sur la tombe les prières liturgiques.

Le culte des morts est spécialement sympathique à l'âme norvégienne et, même dans les villes, où la foi religieuse a presque disparu, chaque sépulture occupe un carré de 2 ou 3 mètres de côté, entouré d'un grillage, et à l'intérieur duquel se trouve un banc sur lequel deux ou trois personnes peuvent s'asseoir. Aux jours de grande fête religieuse, tels que Noël et Pâques, ou de réjouissance familiale, on ne manque pas de se rendre au cimetière, afin d'associer le défunt à la solennité des vivants. Pendant une heure et demie ou deux heures, on reste ainsi à converser avec lui dans la pensée que celui qui

éloignée du fjord, on doit, avant d'ensevelir le défunt, transporter le cadavre, simplement enveloppé d'un drap, sur le bât d'un poney : le sentier de la montagne est trop escarpé et trop glissant pour qu'il soit possible de transporter un cercueil.

a quitté la terre commune à toutes les joies et à toutes les douleurs de la famille.

Telle est la vie sociale des différentes personnes qui habitent la ferme de Bersvik, dans le Masfjord. Pourtant j'ai omis à dessein de mentionner la famille du husmand, Klaus Eriksen.

Klaus Eriksen est husmand sur la terre de Bersvik, en vertu d'un contrat conclu avec le vieux Thorsen, il y a vingt-quatre ans : par ce contrat, Bersvik lui cédait pour toute sa vie et celle de sa femme la jouissance de quelques ares de terre situés au bord du fjord et partiellement défrichés; en échange, celui-ci s'engageait à fournir chaque année six journées de travail. Comme le husmandplads était déjà partiellement défriché et avantageusement situé, Bersvik aurait pu exiger, au moment de la signature du contrat, un droit d'entrée de 100 kr. (*Fæstesummen*), mais Klaus était très pauvre et Bersvik très bon ; aussi il ne stipula aucune indemnité et, de fait, il n'exigea pas davantage, dans la suite, les six journées de travail promises au contrat.

Cette convention était au demeurant fort avantageuse pour Klaus Eriksen, qui se mit aussitôt à quêter de droite ou de gauche, parmi les gaardbruger voisins, quelques planches et quelques poutres pour construire sa petite maison ; celle-ci lui appartient d'ailleurs et, s'il quittait le husmandplads, ce qui ne peut se faire sans sa volonté, puisque son droit est viager, il aurait le droit de l'emporter; après sa mort et celle de sa femme, ses héritiers auront le même droit.

J'ai dit que Klaus Eriksen était pauvre. Son père, qui était petit husmand et charpentier maréchal, eut sept enfants, quatre fils et trois filles, dont voici la position actuelle. L'aîné vit avec le père et fait le même métier que lui; à la mort du père, il est probable que le contrat de husmand sera renouvelé avec le gaardbruger, et ainsi jusqu'à la fin de ses jours le fils sera assuré de la possession d'une petite maison. Ce fils aîné a lui-même quatre enfants. Le second est devenu boucher, puis a gagné quelque argent dans l'achat et la vente du bétail; ainsi il a pu acheter un gaard qu'il exploite maintenant, tout

en continuant ses opérations sur les bestiaux. Il a un enfant. Le troisième est locataire à prix d'argent, pour cinq ans, d'un gaard dont le propriétaire est parti aux États-Unis pour essayer sa chance : cet émigrant a neuf enfants, jeunes encore, et il s'en est allé aux États-Unis afin de procurer à ses enfants des facilités plus grandes d'établissement. Le quatrième est précisément Klaus Eriksen.

L'aînée des filles se plaça quelque temps comme servante : après avoir économisé quelque argent, elle a épousé un gaardbruger : elle a cinq enfants. La seconde fille vit dans le Finmark oriental; elle est mariée à un Finnois qui a une petite terre et se livre à la pêche : elle a deux enfants. Enfin la troisième a épousé, il y a vingt-cinq ans bientôt, un gaardbruger : le ménage n'a pas d'enfants.

Klaus Eriksen est, on le voit, en moins bonne situation que ses frères et sœurs; il est maintenant âgé de cinquante-huit ans. Sur son *pladsel*, il élève quelques moutons et récolte des pommes de terre pour sa consommation personnelle; de plus, il est cordonnier, et cette profession lui rapporte à peu près 100 kr. par an. Naguère il allait parfois travailler comme journalier sur les fermes du voisinage, et le salaire qu'il gagnait lui permettait de boucler à peu près son petit budget. La pénurie de ses ressources ne l'a pas empêché d'élever sept enfants, trois fils et quatre filles. L'aîné des fils est husmand : le second est contremaître dans une fabrique d'huile de foie de morue et gagne 22 kr. par semaine ; le troisième est ouvrier peintre à Bergen ; les quatre filles sont servantes, deux chez des gaardbruger, la troisième chez un ministre protestant à la campagne, la quatrième chez un ingénieur qui dirige une grande fabrique aux environs de Bergen. Après la mort de sa première femme, Klaus Eriksen a d'ailleurs épousé en secondes noces une veuve, mère de deux fils, qui s'en sont allés aux États-Unis.

Aujourd'hui, Klaus est donc seul avec sa femme, et son petit métier de cordonnier lui fournit à peu près les ressources dont se contente son tempérament peu exigeant, mou et indolent : évidemment il restera sur son husmandplads jusqu'à la fin de ses jours.

II. — LE GAARD D'YNNESDAL.

La méthode d'observation monographique est à la fois si puissante et si précise dans ses moyens d'investigation et dans son analyse qu'il suffirait d'une étude complète et détaillée d'une famille ouvrière pour connaître parfaitement tout le mécanisme de la vie sociale d'un milieu déterminé. Malheureusement des motifs nombreux ne permettaient pas au missionnaire de la *Société internationale de Science sociale* de pousser son analyse aussi loin qu'il l'eût souhaité : il s'est donc vu obligé de compenser par l'extension de la superficie étudiée les lacunes de son observation. Voici le résumé des autres monographies de familles paysannes qu'il a dressées : dans ce résumé il ne relèvera que ce qui peut présenter un intérêt scientifique, ne soumettant le lecteur à l'ennui des répétitions que là où il peut être utile d'affermir davantage certaines conclusions, parce qu'elles modifient plus sensiblement la représentation qu'on se faisait jusqu'ici de la vie sociale dans les fjords norvégiens.

Quittons donc le gaard de Bersvik et *enfonçons-nous dans la montagne* pour aller visiter une autre ferme qui est à cinq heures de marche, je ferais mieux de dire d'escalades invraisemblables. De cette étape même je ne dirai rien, si ce n'est qu'elle fut la seconde et dernière occasion que j'eus, au cours de mon séjour en Norvège, de me demander si la Science sociale ne m'imposait pas des épreuves au-dessus de mes forces. En tout temps, la marche eût été pénible sur ces pentes abruptes, dans ces chemins où le

pied ne pose que sur le granit rocailleux, sans qu'on puisse jamais trouver une surface plane d'une superficie égale à celle des semelles, où, à chaque pas, on monte ou on descend une marche haute parfois de 20 à 25 centimètres; une pluie diluvienne vint en aggraver singulièrement le caractère pénible, et les flaques d'eau allongeaient beaucoup l'étape, ne fût-ce que par l'obligation où elles nous mettaient de nous servir trois ou quatre fois de suite du même pied pour faire la seule enjambée, tantôt à droite, tantôt à gauche, que comportait la position des pierres qui affleuraient la surface liquide.

Notons seulement qu'il n'y a ni chemin, ni même de sentier dans les montagnes; le tracé du moindre sentier, dans ce granit si dur, entraînerait une dépense tout à fait disproportionnée aux services à en attendre et aux ressources des habitants.

A mi-chemin, nous nous arrêtons un instant au gaard de Fordal : au milieu des rochers et du désert de granit, il s'est trouvé quelques acres de terre arable, semés de-ci de-là, et une famille norvégienne vit ici dans la solitude et l'indépendance. J'étais en train de réfléchir sur les conditions sociales de la vie en un pareil lieu, lorsque nous frappons à la porte de la maison, et quelle n'est pas ma surprise de voir tout à coup une réunion imposante de treize personnes adultes dont les âges varient de vingt-huit à soixante-dix ans et dont la plupart, fortement musclées et jeunes, ne paraissent certes pas manquer de vigueur physique. La famille se compose d'une grand'mère, du père et de la mère et de sept enfants : trois hommes se sont arrêtés au passage pendant que la pluie fait rage. Les hommes fument et tout le monde cause : une des filles file au rouet la laine que la grand'mère prépare à côté d'elle; la mère de famille verse dans l'eau bouillante la farine de seigle pour le plat de gröte qu'on servira tout à l'heure. Je me borne à demander depuis combien de temps le gaard est dans la famille; on me répond qu'on ne peut le dire exactement, mais on sait de manière certaine qu'il y est depuis sept générations.

Nous reprenons notre chemin, et, au bout d'une heure et demie, nous arrivons au *sæter* de la ferme que nous devons visi-

ter : trois grandes cabanes en bois sont là auprès d'un ruisseau qui ne tarit jamais : chacune est séparée en deux par une cloison et sert à la fois de laiterie-beurrerie et de logement pour la sæterspige. C'est précisément le jour où un des bruger vient au sæter. Nous l'accompagnons à la descente, et je puis ainsi me rendre compte de l'adresse inouïe du petit cheval norvégien : cela tient vraiment du prodige, et il faut avoir vu la déclivité et le poli de ces pentes escarpées pour savoir quels tours de force un cheval de montagne, ferré d'une manière spéciale, peut accomplir.

Enfin, vers 4 heures, après une longue descente qui n'est guère moins pénible que l'a été la montée, nous arrivons au bord du lac d'Ynnesdal. A notre droite se trouve, sur le rivage, le gaard que nous cherchons : mais bien que le lac soit petit, nous n'apercevons aucune habitation, car un promontoire de granit taillé à pic masque la vue. Aussi ne pourrions-nous franchir à pied, sans une peine extrême, la petite distance qui nous reste à parcourir. Heureusement le bruger que nous avons rencontré au *sæter* vient à notre secours : il installe sa bête sur un grand canot à fond plat semblable à ceux des passeurs de nos fleuves ; nous prenons place à côté de lui et, en une demi-heure, nous arrivons à destination.

Ynnesdal est une sorte d'oasis au milieu de la montagne, située à moitié route environ entre le Masfjord et le Sognefjord. Il est le centre d'une dépression aux bords irréguliers et tourmentés que forme en cet endroit la roche granitique : un lac aux eaux délicieusement pures et transparentes remplit le fond de la cuvette ; sa longueur est de 2 kilomètres environ et sur ses bords, les murailles à pic de la roche alternent avec les pentes douces sur lesquelles poussent les sapins et les bouleaux : pourtant, à une des extrémités du lac, le rivage s'infléchit en une courbe gracieuse dont les pentes verdoyantes peuvent fournir un pacage à des bestiaux : là est le gaard d'Ynnesdal.

On saisit bien, sur ce gaard, le phénomène de partage et de morcellement qui, au cours du temps, finit par diviser et subdiviser même les fermes norvégiennes. Autrefois il n'y avait là qu'une ferme, qu'une exploitation qui fut divisée un jour en quatre exploitations séparées, *brug*. On ne sait à quelle époque, ni

dans quelles conditions fut opérée cette division, mais seulement qu'elle est très ancienne. Les traces de cette origine commune sont au surplus très apparentes: ainsi, il y a sur le gaard entier deux *husmandplads* dont les tenanciers paient 20 kr. par an à chacun des bruger; de même l'*udbeite* est la copropriété des quatre bruger qui le possèdent dans l'indivision[1]: de même encore, le *sæter* est commun aux différents bruger ou plutôt un des deux sæter que possédait autrefois le gaard est resté la copropriété indivise de trois fermes, tandis que la quatrième jouit seule du second sæter.

Les *brug* sont contigus les uns aux autres et les quatre maisonnettes, avec les étables et les fenils adjacents, s'alignent sur un arc de cercle, à une distance respective de 60 mètres environ. Nils Klaussen Ynnesdal[2] est propriétaire d'un de ces *brug*. Essayons d'analyser le mécanisme de sa vie familiale.

L'indmark de la ferme de Nils est de 90 maals (9 hectares) et le cheptel comprend 11 vaches, 4 ou 5 veaux, suivant les périodes, 30 moutons, 1 ou 2 cochons et 1 cheval. Nils ne possède ni chèvres, ni poules.

Le travail est ordonné dela même manière que dans le gaard de Bersvik : le 1er avril, on commence à transporter les fumiers et à les étendre; le 15, après les labours, on sème l'avoine, car Nils non plus ne cultive ni orge, ni seigle; au 1er mai, on sème les pommes de terre et on s'emploie ensuite à réparer les murs de pierres sèches ou les grands canots plats qui servent au transport des foins. Au commencement de juin les bestiaux, qui, depuis trois semaines déjà, pâturaient dans l'*udbeite*, partent pour le *sæter*.

1. D'ailleurs cette situation ne semble pas devoir durer longtemps, car à mesure que l'udbeite est défriché et cultivé, le besoin et le désir de la propriété individuelle apparait. Au moment de ma visite, un des quatre copropriétaires se disposait à demander le partage de l'udbeite.

2. Le mécanisme des noms patronymiques des paysans norvégiens mérite d'être signalé. D'abord la famille prend le nom du gaard qu'elle habite ; ce nom est précédé de deux autres dont l'un est le nom de baptême et dont l'autre indique que l'on est fils de tel individu, grâce au suffixe *sen* : ainsi Nils Klaussen Ynnesdal veut dire Nils Ynnesdal, fils de Klaus; son fils s'appelle Kristoffer Nilsen Ynnesdal. Comme un gaard peut comprendre plusieurs brug, ce mode de formation des noms est peu satisfaisant et, depuis plusieurs années, le gouvernement s'efforce de porter remède aux confusions qui en résultent.

Comme Nils n'a pas de fille qui puisse aller garder là-haut les bestiaux, il loue pour le temps du sæter, c'est-à-dire pour les trois mois qui séparent le 30 juin du 30 septembre, une servante qu'il paie 60 kr., et à laquelle il fournit, cela va sans dire, la nourriture. Dans les premiers jours de juillet, on commence la coupe des foins dans l'indmark et ensuite on se met à faucher l'herbe de l'udmark, ce qui emploie encore trois personnes pendant quatre semaines. A la fin du mois d'août on coupe l'avoine, puis on coupe le regain (*haa*), et on arrache les pommes de terre. Dans la dernière semaine de septembre, les bestiaux rentrent du sæter et ils pâturent encore quelques jours sur l'indmark; on a juste le temps de retourner la terre, avant le 15 octobre. Puis l'hiver commence; c'est la saison des pluies abondantes et même de la neige, car le climat est plus froid dans la montagne que sur le bord du fjord.

Pendant l'hiver, Nils s'emploie au soin des animaux et à la coupe du bois de chauffage et du bois d'œuvre : de l'un et de l'autre il prend juste ce qui lui est nécessaire pour ses besoins personnels. La situation de la ferme ne permet aucune vente de bois, puisque les frais de transport absorberaient à eux seuls la totalité du prix. Aussi Nils s'efforce-t-il plutôt d'arracher les arbres et de faire reculer un peu chaque année la limite de l'udmark. Mais ce travail de défrichement et de nivellement approximatif ne progresse que très lentement; il arrive souvent que les masses rocheuses sont de telle dimension qu'il faut renoncer à les déplacer. Dans ce cas, si la nature du sol le permet, Nils creuse à côté de la pierre un grand trou dont le cube est un peu supérieur à celui du bloc granitique; le creusement achevé, on fait rouler le bloc dans la cavité et avec un revêtement de terre on dispose le sol au niveau convenable.

Ce sont là de longs travaux qu'on ne peut entreprendre que l'hiver. Pendant ce temps, la femme de Nils et sa servante filent et tissent, et on nous fait admirer une couverture de lit qu'elles ont ainsi confectionnée et deux grosses pièces d'étoffe de laine dont la solidité paraît plus appréciable que la souplesse. Appuyé sur ces ressources du lieu, Nils Klaussen vit sur son gaard avec

sa femme et ses deux enfants, deux garçons de onze ans et de trois ans[1]. Il ne peut dire depuis combien de temps le domaine est dans la famille, mais il affirme avec certitude que ce droit familial remonte au delà de son bisaïeul. En qualité de fils aîné, Nils a acheté le gaard à son père moyennant 4.000 kr., ce qui signifie qu'il recevait du même coup donation d'une somme égale, puisque le gaard pourrait être vendu environ 8.000 kr. à un acheteur étranger. Sur son prix, il a payé comptant 2.000 kr. qui lui venaient de l'apport dotal de sa femme et de diverses économies qu'il avait faites sur les salaires de son travail. Plus tard, pour se libérer complètement, il a emprunté 2.000 kr. à la banque au taux de 5 1/2 p. 100. Nils ne veut pas me dire dans quelle mesure cet emprunt a été amorti, mais à son sourire de paysan entendu aux affaires, je devine qu'un amortissement important a été fait, et même d'autres réponses me permettent d'augurer que le reliquat dû à la banque n'est plus que de 800 kr. Au surplus, « on aurait pu faire mieux encore, déclare Nils, si les salaires des domestiques n'étaient pas si élevés et si on pouvait façonner mieux la terre ».

L'entente des affaires semble d'ailleurs être ici une tradition de famille, car le père de Nils était un bon travailleur qui améliora beaucoup la valeur culturale du gaard, pendant qu'il l'exploitait et son second fils — il n'eut que deux enfants — sut aussi se tirer d'affaire. Celui-ci débuta comme charpentier de campagne : lorsqu'il eut fait quelques économies, « il ne fut pas aveugle pour découvrir une fiancée qui eût un modeste pécule » ; en joignant les deux sommes et en complétant le tout par un emprunt à la banque, il a pu acheter, près de la ligne de chemin de fer qui relie Bergen à Vossevangen, le gaard d'un individu qui désirait changer sa terre contre une autre plus rapprochée de Bergen. Sur ce gaard, qui est d'ailleurs un peu moins étendu que celui de Nils, puisqu'on n'y peut entretenir que 8 à 10 vaches, ce frère cadet a réussi à se maintenir et à prospérer.

1. Une fille est morte en bas âge.

Ainsi, chaque nouvelle information atteste que les cadets, grâce à l'éducation progressive qu'ils ont reçue, réussissent aussi bien que leur frère aîné à s'assurer une situation indépendante.

D'innombrables moyens d'établissement s'offrent à eux. La femme de Nils était fille d'un gaardbruger; son frère aîné acheta, selon la coutume, le gaard paternel. Trois frères et une sœur sont en Amérique : la sœur est mariée et les frères sont ouvriers d'industrie. Tous sont satisfaits de leur condition.

Dans un des trois autres brug de ce même gaard d'Ynnesdal, un ménage n'eut pas de garçon, mais seulement trois filles; l'aînée de celles-ci a épousé le fils *cadet* d'un gaardbruger des environs.

Souvent aussi, quand ils ne vont pas en Amérique, et qu'ils sont les fils d'un petit paysan peu fortuné, les frères cadets prennent un *husmandplads*, soit sur la ferme même du père, soit ailleurs. « Sans doute, déclare Nils, il peut s'établir ainsi une différence de rang social entre le frère aîné, qui a reçu le gaard paternel; et le frère cadet devenu husmand, mais cette différence, minime en elle-même, n'a point de conséquences fâcheuses et ne nuit pas au maintien des bonnes relations entre les deux frères. » L'établissement du suffrage universel a même contribué à diminuer encore la distance, puisque aujourd'hui gaardbruger et husmand participent également aux mêmes scrutins. Il n'est pas rare d'ailleurs que le husmand s'élève à une condition meilleure que le gaardbruger; il a le double avantage de l'impôt foncier qu'il ne paie pas — le propriétaire seul le paie tout entier — et du petit métier accessoire qu'il exerce presque toujours. Lorsque l'aisance est venue, le husmand achète un gaard, comme cela est arrivé à Ynnesdal.

J'ai déjà mentionné la présence de deux husmænd sur le gaard d'Ynnesdal; ceux-ci jouissent d'une tenure spécialement avantageuse. Ils n'ont d'autre obligation que de payer une redevance annuelle de 80 kr. chacun et sont en réalité de simples locataires à vie, avec clause de déguerpissement *à leur profit*. Pourtant l'un d'eux peut nourrir quatorze vaches,

c'est-à-dire autant que le bruger qui en élève le plus, et l'autre en a douze. Il est vrai que c'est là une situation exceptionnellement favorable qui ne se peut expliquer que par l'ancienneté de la concession [1] et l'activité laborieuse avec laquelle on a poussé le défrichement. A la mort de ces husmænd, les quatre bruger ne renouvelleront pas à si bon compte un droit de jouissance si lucratif. En tous cas, tirant parti de cette bonne fortune, un des deux husmænd a récemment acheté un des quatre brug du gaard d'Ynnesdal dont le propriétaire est parti pour l'Amérique. Il continue d'ailleurs à habiter sur son husmandplads pendant que le fils aîné exploite, *pour le compte de son père*, le brug récemment acheté. Quand ce fils aura travaillé pendant quelque temps encore, au profit du patrimoine familial, il achètera à son tour le brug aux conditions très douces habituelles en cette circonstance et les autres enfants — le husmand a deux fils et deux filles — trouveront sans doute aussi le moyen de s'établir avantageusement.

Revenons à Nils Klaussen et essayons de voir quelles sont ses recettes et ses dépenses.

Il vend en moyenne chaque année :

2 vaches	150 kr.
7 ou 8 moutons	80 »
Environ 180 kilogrammes de beurre à $1^{k},60$ öre le kilo	300 »
Du gammelost pour	80 »
Soit	610 kr.

Les autres produits de son gaard sont consommés directement par lui, pour ses besoins personnels: notamment il tue chaque année 1 vache, 4 ou 5 moutons, 2 porcs. Comme il calcule qu'une vache rapporte en moyenne 70 kilogrammes de beurre par an, on voit qu'il est loin de vendre tout le beurre produit sur sa ferme, mais il préfère ne point acheter de margarine « dont il connaît l'origine suspecte » et consommer

1. Un des deux husmænd est établi sur son pladsel depuis cinquante années, l'autre depuis trente ans.

les produits de son gaard; nous savons déjà qu'un gaard norvégien est d'abord aménagé en vue de la consommation directe de la famille qui l'exploite.

Sur ce produit brut, Nils doit payer 100 kr. pour l'impôt foncier, 30 kr. pour l'impôt communal sur le revenu, 9 kr. pour l'impôt d'État sur le revenu, 4 kr. pour l'assurance sur l'incendie, 100 kr. pour le salaire d'un domestique de ferme et 15 kr. pour gratification supplémentaire de souliers et de vêtements à ce domestique; enfin 150 kr. de dépenses diverses, semblables à celles qui ont été signalées précédemment dans le budget de Thorsen Bersvik. La situation est bonne, on le voit, et Nils peut aisément payer l'intérêt de sa dette vis-à-vis de la Banque, et même l'amortir. Pourtant il se plaint de la hausse du salaire des domestiques. Il y a cinquante ans, un domestique de ferme gagnait 8 à 12 kr. par an et recevait en outre quelques gratifications en nature, pour son vêtement. Dans ces dernières années, la hausse a été spécialement rapide, parce que l'attraction des salaires plus élevés que paient certaines industries des villes s'est jointe à l'émigration aux États-Unis pour raréfier la main-d'œuvre dans les campagnes. Au surplus, cet inconvénient est loin d'être sans avantage, et on peut même trouver qu'il y a plus que compensation : attirés par ces hauts salaires, des fils de petits bruger s'engagent volontiers comme domestiques, et même ce sont eux qui fournissent les meilleurs services : en quelques années, ils économisent une partie de la somme nécessaire à leur établissement.

L'engagement des domestiques se fait à l'année; il est renouvelé, en cas de satisfaction réciproque, et il arrive parfois que le domestique reste ainsi huit ou dix ans; mais en aucune circonstance, je n'ai vu en Norvège le type du vieux domestique, du vieux serviteur qui termine ses jours au service de la même famille qu'il a servie dans sa jeunesse. Cette pratique, avantageuse pour les « maîtres » et dont on a coutume dans certains milieux de déplorer chez nous la disparition, est incompatible avec les mœurs norvégiennes qui n'admettent pas qu'un individu soit jamais au service d'une personne; la Science

sociale ne peut que constater avec satisfaction cette incompatibilité qui est ici le signe du sentiment plus profond de la dignité individuelle et de l'aptitude personnelle à conduire ses propres affaires.

Quant au mode d'existence, ce qui a été dit à propos de Bersvik devrait être répété à propos de Nils. Pour lui, comme pour son voisin, le poisson (hareng salé), acheté à très bas prix, est un élément important de l'alimentation, et nous pouvons vérifier sur lui ce qui a été dit à propos de Bersvik, à savoir que la pêche *directe* ne tenait aucune place ni dans le travail, ni dans l'alimentation du paysan des fjords. Nils ne se trouve pas au bord du fjord, et pourtant, sur ces deux points, sa vie ressemble parfaitement à celle de son voisin. Au printemps et vers la fin de l'été, Nils pêche un peu le poisson du lac, la truite, mais cette pêche est beaucoup plutôt une distraction qu'un mode de travail.

Hélas! Nils ressemble aussi à son voisin par la malpropreté de ses vêtements, de sa table et de son habitation, et l'activité avec laquelle sa femme s'emploie au nettoyage des tables et du rebord des fenêtres, au moment de notre arrivée, ne suffit pas à combler toutes les lacunes, ni surtout à nous convaincre de la possibilité de remplacer les draps de lin ou de coton par les couvertures de laine.

Heureusement la vie morale et religieuse de ce ménage, très supérieure à ses notions d'hygiène et de propreté, est excellente. Chaque jour, chacun fait sa prière du matin et du soir séparément, et s'il n'y avait pas les nécessités du travail, on la ferait en commun. Le dimanche, jour de repos absolu, toute la famille, y compris le domestique, accomplit en commun cet exercice religieux. Un dimanche sur trois, un service religieux est célébré à l'église de Brække qui est à trois heures de marche — dont une heure trois quarts sur un sentier de montagne qui serait jugé impraticable par tout autre que ces paysans des fjords habitués à n'en pas avoir de meilleur; — Nils s'y rend, à moins d'empêchement très sérieux, et tous ceux de la maison, qui le peuvent, s'y rendent avec lui. Les

deux autres dimanches, à 11 heures, la famille se réunit pour prier; on chante un cantique, puis Nils lui-même lit l'évangile du jour qu'il fait suivre de la lecture d'une homélie appropriée; une hymne termine cet exercice religieux, qui dure une heure.

Ainsi, dans la solitude de la montagne infertile, Nils vit heureux, sans autres voisins que les trois bruger du gaard d'Ynnesdal; une fois, au cours de chaque période de trois semaines, il rencontre quelques personnes, à l'église de Brække, et c'est là une diversion très suffisante à sa solitude. Les deux journaux auxquels il est abonné, l'un bihebdomadaire, l'autre hebdomadaire, lui apportent les nouvelles qui peuvent l'intéresser : comme il n'y a pas de facteur, les quatre bruger s'entendent entre eux pour que, deux fois la semaine en moyenne, l'un ou l'autre aille à Brække chercher le courrier. Ces communications sommaires avec le monde extérieur, accompagnées de trois ou quatre visites à Bergen, pour vendre une vache ou acheter de la farine de seigle, satisfont amplement ses besoins de sociabilité. Il lui suffit de savoir qu'il est solidement établi sur le gaard qu'il a reçu de ses arrière-grands-parents et qu'il compte transmettre à son fils aîné.

Ne le quittons pas sans remarquer la présence à son foyer d'une personne étrangère, une pauvresse âgée de soixante-dix ans environ, que la commission des pauvres *fattigstyre* a placée ici comme pensionnaire. Nils pourvoit à son vêtement et à sa nourriture et reçoit 60 kr. par an seulement, parce que la pauvre vieille est encore capable de rendre quelques services par son travail. Si la pauvresse était complètement impotente, la rétribution payée à Nils serait portée à 100 kr.

III. — LE PAYS DE VOSS.

Tandis que le gaard de Nils n'était qu'à quelques kilomètres de celui de Bersvik; il faut, pour aller au pays de Voss, reprendre le bateau postal et descendre à Bergen.

Le pays de Voss et le bourg de Vossevangen présentent dans la Norvège occidentale une particularité remarquable : on peut s'y rendre en chemin de fer! Une ligne longue de 104 kilomètres relie en effet Bergen à Vossevangen; sans doute cette ligne ne ressemble guère aux voies ferrées de France et d'Angleterre : outre les cinquante-quatre tunnels qui l'agrémentent, tous creusés au prix des plus grands efforts, dans la roche de granit, elle accomplit d'innombrables et longs circuits autour des bras des fjords pour éviter beaucoup d'autres tunnels encore. Pourtant cette voie témoigne qu'au nord-est de Bergen, existe une série de vallons ou de cuvettes montagneuses dans lesquels se sont constitués de petits centres agricoles et on ne saurait trop louer le charme de ce voyage : le fjord et la montagne semblent se pourchasser l'un l'autre, comme s'ils se disputaient les faveurs du touriste, et l'eau, toujours présente, alors même qu'on ne la voit plus, ne ménage ses surprises joyeuses que pour mieux attester que dans la Norvège occidentale, le fjord et l'homme sont des amis inséparables; ils ne se quittent un instant que pour se donner la joie de se retrouver.

Sur le bord de ce lac, à 1.500 mètres du petit village[1], est

1. Vossevangen mérite vraiment le nom de village, au sens que nous attachons à

située la ferme de Björne Forgersen Kvale, fils de Forger Andersön Kvale. Celui-ci eut douze enfants; huit arrivèrent à l'âge adulte, cinq fils et trois filles. Par malheur, il mourut avant d'avoir pu élever sa nombreuse famille et laissa à sa veuve la charge de plusieurs enfants encore en bas âge. Heureusement, il y avait dans le ménage une aisance qui dépassait sensiblement le taux ordinaire des ressources des petits patrimoines norvégiens, et qui provenait des expropriations avantageuses dont plusieurs parcelles du gaard avaient été l'objet, lors de la construction de la voie ferrée.

Björne, en sa qualité de fils aîné, resta sur la ferme avec sa mère, pour l'aider à élever les jeunes frères et sœurs. Dix ans passèrent ainsi, pendant lesquels chacun se tira d'affaire; Björne ne touchait aucun salaire pour la collaboration de son travail. Puis, la mère vivant encore, il se porta acheteur à très bas prix du gaard familial et on procéda au partage du patrimoine entre les huit enfants.

Voici le texte littéral du contrat de vente conclu entre Björne Kvale et sa mère :

SKJÖDE (*Titre de propriété*).

Je soussignée Inger Björne datter Kvale, qui, en vertu de l'approbation de l'autorité départementale, en date du 23 janvier 1867, suis établie depuis la mort de mon mari Forger Andersön Kvale, sur ce domaine indivis, vends et transfère, par le présent document, à mon fils le plus âgé Björne Forgersen Kvale, les droits sur ce brug, tels qu'ils existaient au profit de mon mari susnommé, suivant l'acte du 2 mars 1842, et tels qu'ils m'appartiennent actuellement : ledit brug est soumis à une redevance fiscale de 3 speciedaler, 3 ört et 6 skilling et est mentionné dans le gaard Kvale Guldfjærdings, sous le numéro courant 82 des registres de la circonscription judiciaire de Vangen. Je transmets aussi à mon fils aîné mes droits sur l'étendue du pâturage d'été (*stöl*), indiqué dans l'acte du 22 novembre 1865 (N° matricule 113, nombre courant 225 de la juridiction de Vangen, Gaard Ygre); cette étendue montagneuse est, d'après l'ancienne évaluation non revisée, soumise à une taxe foncière de 1 ort, 6 skilling.

Le tout est transmis moyennant un prix de 500 speciedaler; en outre, j'aurai, durant ma vie, droit de recevoir du gaard, à titre de soutien de vie,

ce mot : on y trouve en effet une route le long de laquelle sont bâties des maisons qui se touchent, une église, un presbytère, une école populaire supérieure, etc.

föderaad, diverses prestations, évaluées dans l'ensemble, à raison de la taxe d'enregistrement, à 200 speciedaler.

Le prix d'achat, 500 speciedaler, est acquitté actuellement par l'acheteur qui fait abandon de ses droits héréditaires dans la succession, droits évalués à cette même somme.

Le föderaad consistera en :

1° Un droit à l'étable et au pâturage pour 2 vaches et 3 moutons, lesdits bestiaux devant être bien soignés et traités, et conduits aux prairies pendant l'été ;

2° Deux tonneaux de la meilleure avoine que l'on récolte sur la propriété et deux tonneaux de pommes de terre;

3° L'usage libre du hangar à foin et à feuilles, et aussi, à mon choix, de trois pommiers; le droit à un terrain bien situé pour y construire une petite habitation pour moi-même, si je jugeais bon de le faire ;

4° Le droit d'habiter en commun avec le preneur, et de jouir en commun avec lui et gratuitement de toutes les commodités dont il jouit; le chauffage gratuit, l'usage du cheval pour les voyages d'aller et retour au moulin et pour le transport aller et retour de mes marchandises achetées ou vendues à Ervanger; enfin des soins vigilants et attentifs pendant tous mes jours de santé ou de maladie.

Ce föderaad est une charge réelle sur le brug Kvale et le grèvera aussi longtemps que je vivrai.

Si, contre toute attente, l'acheteur, ou éventuellement ses enfants, venaient à vendre le brug, je réserve à mes enfants dans l'ordre où le droit d'odel leur appartient le droit de reprendre ladite propriété avec ses pâturages d'été (*stöl*), moyennant un prix qui ne pourra dépasser 1.600 speciedaler (6.400 kr.).

En foi de quoi, les deux parties ont signé avec les deux témoins.

Kvale, 13 juillet 1876.

Signature des témoins.
X. X.

Inger Björne datter Kvale.
B. Kvale.

Ainsi Björne Kvale obtenait à un prix moins élevé encore que de coutume le gaard de son père, parce qu'on trouvait juste de le récompenser des longues années de travail pendant lesquelles il n'avait reçu aucune rémunération ; au surplus, il n'éprouva aucune difficulté à se libérer de sa dette, car le partage attribua à chacun des huit enfants une somme de 700 speciedaler (2.800 kr.). De même, les autres enfants, nantis d'un pécule d'une si exceptionnelle importance, purent rapidement trouver

un établissement avantageux. Le second fils devint charpentier-menuisier à Vossevangen, où le troisième fils est également établi constructeur de maisons; le quatrième fils, après avoir exercé quelque temps le métier de charpentier, put acheter un gaard avec la triple contribution de ses économies personnelles, de sa part dans l'héritage paternel et de la petite dot de sa femme. Enfin le cinquième fils est maréchal.

Quant aux trois filles, l'une est morte, et les deux autres sont mariées à des gaardbruger dont l'un a même été nommé à la fonction très honorable de Lensmand.

Björne Kvale est aujourd'hui âgé de soixante ans; veuf depuis plusieurs années, il vit sur son domaine avec ses quatre enfants, un fils âgé de vingt-six ans et trois filles, un peu moins âgées, dont la plus jeune va entrer dans sa dix-neuvième année. Lui aussi, avec sa bonne figure de campagnard intelligent et capable, avec sa grosse voix et sa démarche pesante, son allure indépendante et démocratique, représente fidèlement le type du *Bonde*, du paysan de race, et il faut croire que mon appréciation s'accorde ici avec celle de ses concitoyens, puisque, deux heures après que je me l'étais formée, j'ai eu la joie d'apprendre que ceux-ci l'avaient élu, pendant de longues années, membre du conseil communal, du conseil scolaire et de la commission des pauvres.

Aussi bien, le gaard qu'il exploite est dans la famille depuis plusieurs siècles; jusqu'en 1750, ce gaard était beaucoup plus étendu qu'il ne l'est actuellement; mais à cette époque, il fut divisé entre deux enfants, et, plus tard, il y eut encore subdivision entre plusieurs enfants.

Tel qu'il est aujourd'hui, il comprend 96 maals (9 hectares, 60 ares) d'indmark, dont l'étendue demeure fixe, car il serait difficile de pousser plus loin le défrichement : Björne ignore la superficie de l'*udmark*, il sait seulement qu'elle est considérable, car celui-ci s'étend sur deux montagnes, que sépare le lac.

Sur cette ferme, Bjorne élève 6 vaches, 2 ou 3 veaux qu'il garde pour remplacer les vaches, 15 à 16 moutons, 1 porc,

4 ou 5 poules. Le nombre des bestiaux est sensiblement moindre que dans les fermes déjà visitées, parce que la culture des céréales tient ici une plus grande place. Voici, au surplus, le détail des travaux agricoles, sur le gaard Kvale :

Au printemps, c'est-à-dire dans les derniers jours d'avril ou les premiers jours de mai, on transporte les fumiers, on les épand et on laboure ; aussitôt les semailles achevées, les hommes réparent les murs secs pendant que les femmes enlèvent avec un rateau les cailloux et les pierres qui se trouvent dans les champs cultivés. Le mois de juin n'est guère pénible et on pourrait presque dire qu'il est consacré à se reposer d'avance des labeurs prévus de la fenaison ; à la fin du mois, on conduit les bestiaux au sæter où ils restent sous la garde d'une des filles ou de la mère elle-même, afin de lui éviter les fatigues de la saison qui va s'ouvrir. Il paraît même que la fonction de sæterspige est une cure spécialement recommandée aux femmes arrivées à la fin d'une grossesse. On m'a certifié qu'un nombre très appréciable des habitants du pays de Voss sont ainsi nés au sæter. Cette retraite, en un moment où on a besoin des soins empressés de son entourage, peut paraître bizarre, mais comme il est entendu qu'un Norvégien est toujours capable de se tirer seul d'affaire, on estime que ce parti est encore le meilleur. Au surplus, la mère emmène volontiers avec elle un de ses enfants, lorsque celui-ci est encore trop jeune pour pouvoir s'associer aux travaux agricoles.

L'époque où les bestiaux montent au sæter marque le commencement de la fauchaison de l'herbe et de la fenaison : c'est la période du grand travail, et elle dure deux mois. Au commencement de septembre, on coupe le seigle, l'orge et l'avoine, que l'on fait sécher avec la même difficulté que l'herbe, sur les fils de fer, et ce travail qui dure peu de jours est à peine terminé que le moment est venu de procéder à la seconde coupe de l'herbe. A la fin de septembre, on arrache les pommes de terre : c'est aussi la saison où les bestiaux reviennent du sæter. Pour économiser leur provision de nourriture, Björne taille sur les bouleaux les pousses de l'année et en donne les feuilles aux

animaux ; c'est le dernier travail avant l'hiver. Alors commence la période du repos : on répare les ouvrages de drainage et surtout on coupe le bois que l'on transporte, pendant que le sol est durci par la gelée. Les arbres ne fournissent guère que du bois à brûler, et Björne recueille juste la quantité de bois d'œuvre nécessaire à l'entretien de ses bâtiments et de ses ustensiles. Pendant les longues soirées, tous les membres de la famille réunis s'occupent ensemble de leur mieux : Björne répare les chaussures ou même en fait de neuves, pour lui-même et pour ses enfants, pendant que son fils, qui a suivi des cours spéciaux de menuiserie et d'ébénisterie, fabrique ou répare un meuble, et que les filles filent la laine de leurs moutons et tissent les solides et chaudes étoffes qui serviront ensuite à confectionner les vêtements. A Noël, les paysans échangent entre eux des visites et se réunissent en petits festins familiaux : lorsque la distance à franchir est grande, les visiteurs sont retenus à coucher. Les réjouissances durent ainsi jusqu'au 7 janvier, fête de saint Canut. On reprend alors la coupe du bois que l'on transporte de préférence pendant le mois de février, qui est le plus froid de l'hiver.

Tel est le cycle annuel des travaux sur la ferme Kvale. Remarquons que le travail de la fabrication du beurre est ici grandement diminué par la présence d'une beurrerie à laquelle Björne envoie son lait tous les jours, sauf pendant les mois d'été, que les animaux passent sur la montagne [1]. Au surplus, le beurre consommé à la maison est toujours un produit de fabrication domestique ; on retient, sur le lait remis à la beurrerie, la quantité nécessaire à sa fabrication. Depuis un an, cette beurrerie est exploitée par un particulier à son compte person-

1. On va au sæter une fois par semaine, ou une fois tous les quinze jours, suivant que le travail le permet. D'autres fermiers voisins, dont le sæter est un peu moins éloigné, continuent, même l'été, d'apporter leur lait tous les jours à la laiterie ; mais l'escarpement des lieux rend ce transport difficile et Björne aime mieux faire fabriquer directement le beurre et le fromage par celle de ses filles qui garde les bestiaux. — Dans certaines circonscriptions, il paraît que le transport quotidien du lait se fait au moyen de fils de fer tendus du sommet de la montagne à un point de l'indmark : des récipients de forme appropriée glissent avec une rapidité vertigineuse le long de ces fils qui mesurent souvent 300 ou 400 mètres de longueur.

nel; naguère il y avait une laiterie coopérative, mais elle a échoué, parce qu'elle était mal dirigée, et Björne aime mieux le mode actuel qui lui assure une rétribution fixe.

Enfin, puisque je parle du travail, je dois remarquer que Björne ne se livre pas à la pêche sur le lac : il possède pourtant une barque pour le service de la partie de l'udmark située de l'autre côté du lac; mais la truite n'est pas assez abondante pour qu'on la pêche autrement qu'à titre de distraction.

En tous cas, avec les ressources que lui fournit sa ferme, Björne réussit à mener avec ses quatre enfants une vie très confortable, et le lecteur doit se bien garder de généraliser pour toute la Norvège des fjords les impressions de malpropreté que lui a laissées notre visite aux deux fermes du Masfjord et du Sognefjord. Nous arrivons à l'improviste dans la maison de Björne et cependant chaque pièce est tenue avec une propreté parfaite. Au rez-de-chaussée, on nous fait entrer dans une vaste salle à manger dont une grande table entourée de chaises occupe le milieu; le parquet en est ciré et très bien entretenu. La famille y prend ses repas pendant l'hiver; l'été, comme le travail agricole occupe tout le monde, on habite de préférence une petite salle dont l'entretien est plus facile. De même, il y a deux cuisines, une pour l'hiver et l'autre pour l'été : la première possède un fourneau se chauffant au bois. A côté de cette cuisine, une petite pièce sert de garde-manger : des morceaux de lard y sont suspendus entre les piles de galettes de *flatbröd*.

A une extrémité du chalet se trouvent le petit salon et la chambre du père. Au premier étage, les trois sœurs habitent une même chambre et, suivant la mode norvégienne, deux d'entre elles couchent dans le même lit. Au cours de notre visite, le père nous fait remarquer qu'il a fabriqué seul un des lits et une chaise. Son fils est mieux encore au courant des finesses de la menuiserie et de l'ébénisterie, si l'on en juge non seulement par le grand établi qu'il s'est fait avec du bois coupé sur la ferme, mais surtout par l'élégante commode qui orne sa chambre et dont la partie supérieure forme un secrétaire très habilement aménagé : ce meuble a été son œuvre d'un hiver.

Enfin une grande pièce sert de garde-robes : sur les murs sont piqués les nombreux patères qui supportent les robes et les jupons des filles et les vêtements des hommes ; toutes ces étoffes n'ont pas été fabriquées à la maison, mais beaucoup l'ont été et notamment celle des trois robes bleues dont l'aspect soyeux et le tissu plus fin indiquent une qualité très supérieure à celle des autres.

Un coffre contient des étoffes en pièces, fabriquées aussi à la maison ; elles sont à grain très serré, épaisses, dures et fort lourdes. Il est inutile d'ajouter que toutes ces étoffes ont été fabriquées avec la seule laine des moutons de la propriété. Au surplus, les filles de Björne ne se contentent pas de filer et de tisser : elles brodent aussi avec finesse et manient le crochet avec habileté. Leur père est tout fier, en nous montrant leurs travaux, de nous faire remarquer que ses filles « travaillent aussi bien que les filles du Hardanger », dont les touristes connaissent la réputation.

La nourriture a suivi au foyer de Björne les mêmes progrès que l'ameublement et le vêtement. Aussitôt le lever, qui est très matinal en été et dont le moment varie entre 6 et 8 heures en hiver, suivant la besogne [1], on prend une tasse de café ; cette consommation de café est un effet des laiteries centrifuges : comme on désire porter à la laiterie une assez grande quantité de lait, on tend à substituer au lait le café dans la consommation familiale. A 8 heures, le petit déjeuner se compose d'une soupe de poisson ou de lard, et de flatbröd avec du beurre.

A midi, on prend le deuxième repas où l'on mange une bouillie de farine de seigle et d'avoine (*gröte*) et du flatbröd avec du beurre ; l'été, ce repas est suivi de la sieste.

A 4 h. 1/2, on sert de la soupe au poisson ou au lard et de la viande ; Björne tue pour sa propre consommation dix à douze moutons par an. La viande de ces animaux est salée, séchée et fumée ; sa conservation ne laisse rien à désirer, mais il est permis de trouver qu'elle gagnerait beaucoup à ressembler moins à du parchemin.

Enfin, vers 9 heures, on mange une bouillie assaisonnée de

petit-lait. Le coucher a lieu d'ordinaire entre 10 h. et 10 h. 1/2, en toute saison.

Avant d'apprécier la signification de ce « mode d'existence » plus confortable, il faut se souvenir que la famille Kvale se trouve dans une condition particulière : elle ne comprend actuellement que cinq personnes, toutes en état de travailler et n'ayant aucune charge familiale. Aucun enfant ne touche de salaire, mais seulement un peu d'argent de poche; les conditions de la production sont donc exceptionnellement favorables, et pourtant Björne déclare « qu'il joint juste les deux bouts de son budget » et *ne fait à peu près aucune économie*. En effet, le total de ses ventes est peu élevé : environ 60 kr. de bois, une vache pour 120 kr., 45 kr. de beurre, 40 kr. de fromage, 10 kr. de pommes de terre, quelques kroner d'œufs, de groseilles ordinaires et de groseilles à maquereau. Le total s'élève à 335 kr. environ, y compris le prix du lait envoyé à la laiterie, et comme la propriété évaluée pour l'impôt à 13.000 kr. paie 120 kr. pour impôts divers et 18 kr. pour l'assurance contre l'incendie, il reste à peine un excédent après qu'on a soldé les divers achats de café, de thé, de pétrole, de sel et de seigle qui sont indispensables.

Aussi Björne déclare que, lorsqu'il transmettra son gaard à son fils, il lui demandera un prix inférieur encore à celui qu'il a payé lui-même, « car l'argent ne vient plus guère depuis plusieurs années ». Le fils contractera alors un petit emprunt pour désintéresser ses sœurs, « qui auront le devoir de se montrer accommodantes ».

Au moment de son mariage, chacune des filles recevra de son père une *modeste* somme d'argent, ne fût-ce que pour reconnaître le gain retiré de son travail pendant les années où elle aura été pour lui une aide précieuse, mais cette libéralité sera, avec leur *petite* part héréditaire, le seul bien que les filles recevront du patrimoine paternel : j'ai déjà dit qu'aucun salaire ne leur était alloué et leur père pense même que « ce serait de leur part une preuve de mauvais cœur que de demander une rémunération annuelle pour leurs services ».

En revanche, Björne donne à ses enfants une éducation soignée : nous avons déjà constaté leur habileté aux travaux manuels, et leur bonne tenue extérieure induit à penser que leur père ne dit rien qui ne soit exact lorsqu'il affirme que leur style épistolaire, leurs connaissances en géographie et en arithmétique sont satisfaisants. Ces bons résultats sont dus en partie à la *folkehöiskole,* établie à Voss même, que trois enfants ont fréquentée pendant un hiver et à laquelle la troisième fille ira bientôt. Cette école d'ailleurs ne se borne pas à cultiver l'esprit de ses élèves, elle se donne aussi pour mission de fortifier leurs sentiments religieux et moraux, et Björne constate sur ses propres enfants son succès dans cette double tâche.

Cette école supérieure du peuple n'est pas la seule que les enfants Kvale aient fréquentée depuis l'école primaire : le fils Kvale a suivi à deux reprises l'enseignement de l'école *ambulante* du *sluid* (travail du bois). Le cours de cette école ambulante dure six semaines; le professeur logeait dans la maison de Björne et donnait ses leçons dans la salle même où Björne nous reçoit. Pendant la durée de ce cours, Kvale recevait de la commune une indemnité hebdomadaire de trois kroner, pour location de sa salle et le professeur, qui touche un salaire annuel du Herred, payait lui-même à Kvale une rémunération pour sa nourriture.

De même, les filles ont suivi pendant trois ou quatre semaines le cours d'une maîtresse ambulante chargée d'enseigner la coupe des vêtements; une autre maîtresse ambulante leur a enseigné pendant quinze jours le travail de la vannerie; ce cours avait lieu dans une ferme voisine. Enfin une fille a suivi récemment, pendant huit jours, un cours pour la préparation et la cuisson des fruits, donné aussi par une maîtresse de passage.

Cette culture de la capacité professionnelle et intellectuelle est encore favorisée par les réunions fréquentes que tiennent ensemble les jeunes gens des deux sexes du pays de Voss. Ceux-ci possèdent un bâtiment spécial, qui rappelle les *Young people's buildings* des pays anglo-saxons. L'argent nécessaire à l'acquisi-

tion du terrain et à la construction de l'édifice a été demandé aux cotisations personnelles des jeunes gens eux-mêmes, aux souscriptions bénévoles, enfin à un festival qui, pendant deux jours, attira les habitants des environs; un emprunt fait à la banque a fourni le supplément. Les réunions ont lieu tous les dimanches; les discussions politiques ou sociales alternent avec le chant et la musique. On joue en effet beaucoup de violon au pays de Voss et les amateurs de musique sont nombreux: le soir, on danse jusqu'à 10 ou 11 heures. De temps à autre, la réunion dominicale est complétée par une conférence; le public est alors spécialement nombreux, car *les Norvégiens sont particulièrement friands de conférences.*

Quoique, suivant la mode norvégienne, ces réunions de la jeunesse soient également ouvertes aux deux sexes, on ne remarque pas qu'elles aient des effets nuisibles au maintien des bonnes mœurs; aussi bien la moralité est-elle bonne dans le pays de Voss. Le nombre des naissances illégitimes est extrêmement peu élevé et la fidélité conjugale est toujours respectée. Björne ne connaît aucun exemple de divorce dans la circonscription; en fouillant ses souvenirs, il se rappelle seulement qu'un homme se sépara d'avec sa femme pour cause de mésintelligence et partit pour l'Amérique, mais les deux conjoints se considérèrent toujours comme mariés, « puisque le mariage est envisagé par tous comme une union indissoluble ».

La violence, le défaut d'équilibre et de contrôle de soi-même dans les circonstances graves où l'individu rencontre un obstacle à la satisfaction de sa passion ou conçoit du ressentiment contre une autre personne, voilà bien plutôt le défaut de la formation morale norvégienne. Le paysan porte toujours à sa ceinture le couteau-poignard dont la lame est engagée dans un fourreau; or, le paysan de Voss a la réputation d'être spécialement enclin à faire usage de cet instrument pour régler ses querelles. Le couteau complète et appuie l'œuvre des poings, après un défi régulièrement notifié à l'adversaire. L'enquête de police qui suit la rencontre aboutit très rarement, car « le meurtrier s'éclipse, le blessé demeure introuvable et personne n'a jamais

rien vu ». Il ne m'a pas été possible de discerner les raisons qui développent en ce lieu plus qu'en un autre cette propension à la violence, qui est d'ailleurs commune à tous les Norvégiens[1].

Au surplus, le lecteur agira sagement en n'attachant pas plus d'importance qu'il ne convient à ces exploits du couteau, d'abord parce qu'ils sont, après tout, même au pays de Voss, très exceptionnels, et que rien ne serait plus faux que de se représenter la Norvège comme un pays où la violence musculaire règne en maîtresse; en second lieu, parce qu'une saine observation sociale démontre que ces excès et ces intempérances, pour très condamnables qu'ils soient en eux-mêmes, ne compromettent jamais gravement la prospérité sociale d'un peuple qui a su garder la pureté des mœurs et la vigueur des institutions familiales. L'histoire atteste que le caractère amolli et efféminé des hommes est plus redoutable que leur sentiment, même exagéré et brutal, de l'indépendance, et un coup de couteau donné par un homme, honnête dans ses mœurs, mais violent, est un mal social moins grave et plus facilement guérissable que les débordements de la luxure de jeunes gens réputés plus civilisés.

Quel est, au point de vue de la pureté des mœurs, chez les jeunes gens des deux sexes, le bilan moral de la Norvège? La présence au foyer de Björne de quatre enfants adultes m'a naturellement incité à lui poser de nombreuses interrogations sur ce sujet.

Avant de formuler la réponse, il est indispensable de se rappeler qu'en Norvège les relations entre les garçons et les filles, entre les jeunes hommes et les jeunes filles *ne ressemblent en rien à ce qu'elles sont en France, ni à ce que nous considérons comme désirable et bon.* A l'école primaire, comme aux écoles

1. Cf. Hugues Le Roux, *Notes sur la Norvège*, Paris, Calmann Levy, 1895, p. 122. — Ce publiciste remarque d'ailleurs que les enfants qui vont à l'école, les jeunes filles elles-mêmes, les étudiantes portent le couteau-poignard en évidence autour de leur taille. Cet instrument est devenu comme un emblème des idées nouvelles, pour cette bourgeoisie norvégienne que l'on confond à l'étranger avec le peuple norvégien et qui est en réalité un produit de la vie urbaine, et spécialement de Kristiania et de son Université.

secondaires ou à l'Université de Kristiania, filles et garçons suivent les mêmes cours et s'assoient sur les mêmes bancs, et ce système mixte n'est qu'une initiation à cette libre fréquentation des deux sexes que l'on retrouve partout en Norvège, dans les sports et au théâtre, dans la rue et dans les salons, à la ville et dans les fjords, en tous lieux et en toutes circonstances.

Voici d'abord un trait que j'emprunte à dessein à un voyageur français de beaucoup d'expérience :

« Le jeu des *ski* — longs patins de bois sur lesquels monte toute la jeunesse de la Norvège occidentale — a été une occasion de prouver au reste du monde quelles libertés la pureté norvégienne permet à ceux de sa race. La société pour le développement des exercices physiques a fait construire dans la campagne de petites cabanes qui, dans une course à travers les champs et les bois, peuvent servir d'abri à deux patineurs. Ces maisonnettes rudimentaires ne sont qu'une courte allée qui va de la porte à un foyer. A droite et à gauche, une couche en aiguilles de sapin. Or il n'est pas rare de voir des jeunes gens de Kristiania, un garçon et une fille, s'en aller de compagnie sur les ski, à travers la neige. Ils patinent tout le jour; le soir, ils couchent dans les abris. Le lendemain, ils rentrent à la ville où ils prolongent leur excursion. Il n'est pas nécessaire que ces jeunes gens soient fiancés.

« On dit : — « Ce sont des amis. »

« Honni soit qui mal y pense. Il est entendu qu'ici les âmes sont fortes et que rien ne peut les émouvoir. Le vertige d'un exercice au grand air, l'enivrement d'une circulation trop rapide, ne sont pas plus un danger que le jeu des passions[1]. »

1. Hugues Le Roux, *op. cit.*, p. 180. Il faudrait citer tout entier, dans cet ouvrage, le chapitre intitulé : « *La Femme et L'amour* ». Je me borne à lui emprunter encore quelques passages :

« L'usage est qu'on aille souper après le théâtre. K. H... me montre une jeune fille de quinze ans qui soupe avec des jeunes gens. Il me dit : — C'est ma belle-sœur. — Avec qui est-elle? avec son fiancé? — Non, avec un camarade. — Cette jeune fille était venue seule au théâtre comme toutes ses amies. A 1 heure du matin, je la rencontrai à nouveau dans la Karl Johans Gade. Elle rentrait seule chez elle. Le lendemain, j'en dis un mot à K. H... Il m'a affirmé avec assurance : — Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'une jolie fille comme ma belle-sœur se promène seule dans les rues de Kristiania, à 1 heure du matin.

« J'ai déjà recueilli de la bouche d'une demoiselle de Bergen dont la sœur est mariée

A Bergen, pendant la belle saison, on voit souvent, le samedi, cinq ou six jeunes gens partir avec un nombre égal de jeunes filles pour une excursion dans la montagne; on fait une longue marche, et, la nuit, tout le monde couche à demi habillé, sur de la paille, dans une grange dont les garçons occupent un côté, pendant que leurs compagnes s'établissent dans l'autre. Le dimanche soir, la bande joyeuse rentre en ville, et personne n'estime que de pareilles promenades puissent être dangereuses. De même, tout le monde trouve naturel qu'une jeune fille aille seule canoter au large avec un jeune homme.

Je pourrais multiplier à l'infini les traits de ce genre; je crois qu'il suffira de renvoyer le lecteur à ce qu'il sait de plus caractérisé sur la liberté des relations entre jeunes gens et jeunes filles dans les pays anglo-saxons et de lui demander de fixer un instant sa pensée sur les deux anecdotes que voici et dont je puis garantir l'absolue authenticité.

La première m'a été rapportée par un Anglais qui habite la Norvège depuis douze années et y a épousé récemment une Norvégienne. Il y a quelques années, cet Anglais, que nous appellerons Robertson, devint le fiancé d'une jeune fille employée dans un magasin de Kristiania. De passage à Stockholm, Robertson écrivit à sa fiancée, qu'il n'avait pas vue depuis quelques mois, de venir le rejoindre. La jeune fille s'empressa d'écrire à sa tante pour lui demander la permission de s'absenter de Kristiania pendant quelques jours; comme la réponse tardait à venir, elle partit sans l'attendre. Les deux fiancés passèrent ainsi plusieurs jours ensemble à l'hôtel et la tante ne

à Kristiania cette réponse surprenante : — Quand je viens à Kristiania pour les vacances, je n'habite pas chez ma sœur. Je descends à l'hôtel. On est plus libre pour s'amuser.

« On me cite une jeune femme qui avait de merveilleuses épaules. Elle les montrait à son entrée dans le monde. Elle s'est aperçue que des regards d'hommes se fixaient sur elle. Elle a été si offensée que maintenant elle ne sort plus qu'en robe montante.

« — Il ne faut point, dit-elle, exciter le désir, à cause des conséquences qu'il a. Avec lui, une royauté d'un moment se paye de longues servitudes.

« Dans le même sentiment, beaucoup de jeunes femmes ont abandonné le corset.

« — Nous voulons plaire, disent-elles, à ceux qui aiment la liberté et la force. Ceux qui aiment les tailles de guêpe peuvent rester garçons. »

trouva rien à reprendre dans la conduite de sa nièce, qu'elle approuva au contraire.

L'année suivante, Robertson tomba malade à Kristiania, atteint d'une crise de neurasthénie aiguë, qui entraînait un état général de prostration de l'organisme. Sa fiancée vint le soigner à l'hôtel où il était logé et, pendant deux mois, elle ne le quitta ni le jour, ni la nuit, couchant dans la même chambre que son ami. Cette manière d'agir n'éveilla aucun soupçon, et lorsque, plus tard, les deux fiancés se marièrent, les pensionnaires et le propriétaire de l'hôtel se cotisèrent pour offrir un très joli cadeau aux époux.

Un jeune homme, étudiant à Kristiania où il habitait avec sa sœur, recevait souvent la visite d'un camarade qui demeurait aussi dans cette ville.

L'hiver, le froid est très vif, le soir, à Kristiania, et la demeure de l'ami était située à quelque distance : aussi, il arrivait parfois que celui-ci restait chez son ami et comme le lit de l'étudiant était plus petit que celui de sa sœur, le visiteur partageait sans façon le lit de la sœur de son camarade ; une disposition des couvertures formait seulement une mince — un Français ne manquerait pas d'ajouter : et fragile — cloison entre les deux dormeurs. Or le prêtre catholique, à qui incombait la direction spirituelle de la jeune fille, et qui, je puis le certifier, est tout autre chose qu'un naïf, eut la plus grande difficulté à lui faire comprendre que cette manière d'agir était incompatible avec les délicatesses de la chasteté ; la pénitente affirma avec énergie et sincérité qu'elle ne faisait aucun mal, qu'aucune pensée mauvaise ne traversait son esprit, et elle ne pouvait comprendre le caractère répréhensible de sa conduite. L'excellent prêtre à qui je dois ce récit, et dont l'esprit avisé n'a pu certainement être pris en défaut en cette matière, ne mettait pas en doute la parfaite honnêteté de la jeune fille.

Tels sont les faits que je devais au préalable mettre sous les yeux de ceux qui désirent porter un jugement exact sur la moralité des jeunes gens norvégiens. Une première conclusion s'impose, à savoir que de pareils actes attestent, à l'évidence, une

grande pureté de mœurs, un degré d'innocence qu'aucun pays de l'Europe occidentale ne connaît plus, et même probablement n'a jamais connu. On peut, tant que l'on voudra, critiquer une semblable conduite, en remarquant qu'elle est imprudente et dangereuse, et que nécessairement elle doit aboutir à des accidents; cette critique peut être fondée et même j'en montrerai plus loin la justesse. Mais du moins ne peut-on nier, semble-t-il, qu'un pays où ces faits se produisent est un pays où les jeunes hommes professent un admirable respect pour la femme et où l'on a vraiment dompté le démon de la luxure.

Cela posé, trois questions demeurent encore : on peut se demander pourquoi les relations entre les jeunes gens et les jeunes filles jouissent d'une telle liberté en Norvège; comment il se fait qu'elles puissent être établies sur ce pied sans exposer les intéressés aux pires catastrophes; enfin quel est le degré réel du risque couru, puisqu'il paraît impossible que de pareilles imprudences n'aboutissent parfois à des accidents.

Sur le premier point, une brève réponse sera suffisante, après ce que l'on sait du caractère norvégien. Puisque le gaard norvégien oblige la jeune fille aussi bien que ses frères à chercher au dehors un établissement personnel et à ne compter, pour le succès de cette recherche, que sur son énergie et sa capacité, il était naturel que les familles employassent, pour la culture de cette énergie et de cette capacité, les mêmes procédés que ceux qu'elles adoptent pour l'éducation des garçons; dès lors, une éducation commune, des goûts communs d'indépendance et d'autonomie, une aptitude égale à exercer sur soi-même une discipline réelle et une maîtrise effective devaient nécessairement aboutir à un régime très libéral de relations entre les jeunes gens des deux sexes.

Cette aptitude à se gouverner soi-même, jointe à une formation morale profonde et à une foi religieuse assez vive pour diriger vraiment la conduite, est aussi la meilleure garantie que les Norvégiens puissent avoir de la correction morale de relations aussi libéralement admises par les usages. La séduction est extrêmement rare, en ce pays, et on pourrait même dire

qu'elle y est inconnue; elle suppose, en effet, chez le séducteur, un esprit de duplicité, de mensonge et d'exploitation d'autrui, et, à des degrés divers, chez la victime, une naïveté puérile jointe à l'oubli des sentiments de dignité et de respectabilité; or, le tempérament moral norvégien, formé d'après la méthode que l'on sait, échappe aisément à ce double défaut. Enfin on doit signaler, après Fréderic Le Play, l'heureuse influence que la fraîcheur du climat exerce sur les sens pour en modérer les appétits [1].

Faut-il conclure que jamais aucun accident ne survient et que toujours la vaillance morale du Norvégien triomphe des forces cachées et mauvaises dont sa témérité semble parfois se faire le complice?

Une pareille conclusion serait très inexacte; souvent on a eu jadis, et on a encore parfois aujourd'hui, l'occasion de constater combien il est dangereux, en cette matière, de jouer avec le feu. Il y a trente ans, il arrivait fréquemment dans les fermes que les domestiques des deux sexes n'eussent qu'une seule chambre à coucher; de même, dans beaucoup de districts ruraux, il était d'usage que, le samedi soir, les jeunes gens se réunissent pour « faire ensemble des sorties amoureuses pendant la nuit ». Même en Norvège, de semblables pratiques risquaient de dégénérer en désordre, et on voyait trop souvent une relation, qui avait commencé par n'être qu'un jeu innocent ou un flirt, aboutir à un commerce illicite.

Il y avait d'autant plus de raisons de redouter le passage de l'un à l'autre qu'un intermédiaire naturel et pleinement légitime en soi-même s'offrait encore pour le faciliter : je veux parler des fiançailles. Les mœurs norvégiennes ne seraient pas cohérentes avec elles-mêmes, si elles ne laissaient aux fiancés une grande liberté de se fréquenter. Or il arrivait souvent que l'on

1. J'avoue n'être pas très rassuré sur la valeur réelle de cette influence, qui est encore très mal connue des physiologistes. Il est certain que les climats chauds excitent les sens, mais il est certain aussi qu'on relève de nombreux exemples de dépravation morale sous des climats froids, et d'ailleurs la Norvège occidentale est sous un climat humide et tempéré. A Saint-Pétersbourg, le froid est très vif, et cependant la démoralisation y est encore beaucoup plus grande que le froid.

prolongeait beaucoup la durée des fiançailles, et il y a lieu de croire qu'on les prolongeait à l'excès, puisque, s'il faut ajouter foi à une statistique rapportée par M. Broch, on avait calculé que sur « 100 couples, 13 avaient des enfants dans les trois premiers mois du mariage, 12 dans les trois mois suivants, et 8 dans les deux autres, de sorte que 33 p. 100 avaient des enfants dans les huit premiers mois qui suivaient le mariage[1] ».

Sans doute, pour apprécier ces faits, il importe de tenir compte des circonstances, et une observation méthodique ne peut considérer comme une manifestation du libertinage des relations établies entre deux fiancés sincères, qui ont vraiment la volonté réciproque de s'épouser et que l'indépendance de leur caractère et l'enseignement même de leur foi religieuse ont habitués à considérer le mariage comme une affaire qui ne concerne que les deux époux[2]; mais ces pratiques n'en étaient pas moins gravement répréhensibles.

Depuis trente années, *de grands progrès ont été réalisés;* sur les gaards, les domestiques des deux sexes ne couchent plus dans la même chambre, les excursions du samedi soir ont à peu près disparu et l'abrégement de la durée des fiançailles a diminué beaucoup le nombre des naissances légitimes précoces; pourtant il reste encore à effacer quelques vestiges de l'ancien état de choses et on doit espérer que les Norvégiens sauront se rappeler que le particularisme et la robuste formation morale ne peuvent jamais soustraire l'activité de l'homme à l'action des forces mauvaises, trop bien servies parfois par l'enchaînement des circonstances, ni le dispenser des précautions de la prudence élémentaire.

1. Broch, *op. cit.*, p. 320. — Ce témoignage semble d'autant plus digne de confiance qu'il se trouve dans un ouvrage spécialement écrit par un savant de haute compétence pour servir de rapport à l'Exposition universelle de 1878.

2. Je me permets de rappeler à ceux qui l'auraient oublié que la théologie de l'Église catholique admet aussi que, dans le sacrement de mariage, les époux sont réciproquement ministres du sacrement au regard de leur conjoint : la présence du curé de la paroisse n'est exigée que par le Concile de Trente, lequel n'a pas d'ailleurs été publié dans tous les pays, notamment dans les pays anglo-saxons, et pourrait, au surplus, être toujours modifié sur ce point par une autre décision papale ou conciliaire. On sait du reste que l'Église n'exige nulle part le consentement des parents.

En Norvège, la loi appuie énergiquement les mœurs pour assurer le respect de la femme. Lorsqu'un enfant naît hors mariage, la mère doit en indiquer le père au moment de la déclaration de naissance faite au prêtre de la religion à laquelle elle se rattache. Le ministre écrit au père, en se référant à la loi, qui oblige le père d'un enfant naturel à concourir à son entretien jusqu'à la quinzième année. L'individu nommé par la mère a un délai d'un mois pour protester: s'il proteste, avis en est donné à la mère, et, s'il y a lieu, l'affaire est dévolue aux tribunaux. Si le père ne proteste pas, une difficulté peut surgir sur le montant de l'allocation annuelle qu'il doit fournir : à défaut d'entente directe entre les parties, ce montant serait fixé par le préfet. L'autorité publique s'entremet aussi, si cela est nécessaire, pour assurer le paiement régulier de la somme convenue; le préfet a même le droit, sur la demande de la mère, de faire placer le père dans une maison de travail, pendant tout le temps nécessaire, pour qu'il gagne l'allocation requise par l'entretien de l'enfant[1]. Voilà certes une législation dont la salutaire rigueur contraste fâcheusement pour nous avec la scandaleuse défense de l'art. 340 de notre Code civil, qui prohibe toute recherche de la paternité.

La loi norvégienne assure aussi, et à plus forte raison, une indemnité à la jeune fille victime d'une rupture *dolosive* des fiançailles.

Une étude sur la nature et le caractère des relations entre les jeunes gens des deux sexes ne serait pas complète, si elle n'aboutissait à l'exposé des moyens employés pour la conclusion des fiançailles et des épousailles : en un pays où l'institution familiale est si robuste et si saine, un pareil exposé ne peut manquer d'être instructif. Aussi bien, ce qui est déjà connu autorise à l'abréger.

La grande liberté dont jouissent, en Norvège, toutes les

1. La loi pénale punit aussi l'homme qui a eu des enfants avec trois filles différentes, et qui se refuse à en épouser aucune.

jeunes filles, aussi bien dans les milieux urbains que dans les fjords, permet de ne s'engager dans les liens des fiançailles qu'en connaissance de cause. Lorsqu'un jeune paysan conçoit un projet de mariage, il en informe la jeune fille qu'il a choisie. D'ordinaire, cette ouverture est faite sans que le jeune homme ait consulté ses parents; ceux-ci estiment qu'ils n'ont point à s'immiscer dans le mariage de leur fils, et considèrent même toute intervention comme illégitime et blâmable. Si la jeune fille acquiesce au projet, il se forme entre les deux jeunes gens une sorte de demi-engagement qu'ils tiennent secret pendant un délai qui dure rarement moins d'un an et atteint parfois deux années et même davantage. Ainsi ils prennent à loisir le temps de se connaître et de réfléchir : « dans la solitude du gaard, les deux époux n'ont pas d'autre société à attendre que la leur même : il faut qu'ils se conviennent au point de se suffire entièrement l'un à l'autre ». Cette nécessité concourt aussi à écarter du projet de mariage que l'on médite toutes considérations étrangères au bonheur réel des époux, et notamment à ne donner que très peu d'importance aux considérations de l'intérêt pécuniaire.

Sans doute, les fils aînés des gaardbruger épousent souvent une jeune fille dotée d'un petit pécule, et cet apport, toujours très précieux, leur est parfois indispensable, pour éviter des emprunts onéreux dont le gaard, avec son faible rendement, ne pourrait sans danger supporter la charge. Mais, comme il est entendu que l'apport de cette dot, toujours très modeste, n'a d'autre service à rendre que d'assurer le travail et l'exploitation du gaard et que, d'autre part, à côté des aînés, la très nombreuse phalange des cadets est toujours prête à rechercher des jeunes filles, dont la capacité et l'énergie constituent tout le patrimoine, on ne constate ici aucun symptôme, *même le plus atténué*, du mal si grave de « la chasse aux dots » qui, en France spécialement, désorganise la famille par le malthusianisme et abâtardit la race[1].

1. Au surplus, il n'est pas rare que le fils aîné lui-même épouse une jeune fille qui ne lui apporte aucune dot. Björne me déclare « que le paysan cherche plus une

Si, après l'épreuve du temps, les deux parties persistent dans leur projet d'union, elles transforment l'engagement imprécis qui les lie en un lien plus solennel et plus sérieux; mais avant de prendre une décision définitive, la jeune fille d'ordinaire sollicite l'avis de ses parents. A l'occasion de la solennité des fiançailles, le jeune homme offre un anneau à la fiancée et on se réunit en une fête de famille[1].

Ces fiançailles officielles et publiques durent un an au moins, ordinairement deux, et parfois elles se prolongent pendant quatre années. Elles confèrent naturellement aux deux jeunes gens le droit à une liberté plus grande encore dans leurs relations : ainsi, il est admis que les fiancés peuvent aller ensemble faire des excursions dans la montagne. J'ai déjà signalé le danger qui peut résulter de cette longue durée des fiançailles[2] : pourtant il n'en faut pas méconnaître les avantages et la stabilité des unions est ainsi mieux garantie. Dans un pays où la personnalité de l'individu a tant de relief, où l'originalité du caractère de chacun est si respectée, la fixité des foyers ne pourrait être assurée si, au préalable, les deux parties n'avaient réciproquement une connaissance complète du tempérament de leur futur conjoint. D'ailleurs, l'expérience démontre que les exemples de rupture de fiançailles sont nombreux et naturellement, à moins de circonstances aggravantes, cette rupture n'oblige à aucune indemnité : à tout moment, la liberté de retirer sa parole reste entière.

Lorsque les intéressés, satisfaits l'un de l'autre, estiment que les fiançailles ont duré assez pour qu'aucune surprise ne

femme qui sait ce qu'elle doit faire dans une ferme qu'une femme qui a de l'argent », et ce témoignage confirme celui de Nils qui trouvait aussi que cette manière d'agir était la plus sage, car « ceux qui épousent une femme pour sa dot l'aiment peu et leur amour s'évanouit tout à fait lorsque les affaires du ménage cessent d'être prospères ».

1. Autrefois, ces réjouissances étaient accompagnées d'une consommation excessive de boissons alcooliques : sous l'action des sociétés de tempérance et de la meilleure éducation populaire, cet excès a disparu et on se contente aujourd'hui de la bière de ménage, moins capiteuse et plus favorable au maintien de la concorde entre tous.

2. Les prêtres luthériens et aussi ceux des autres confessions religieuses signalent chaque année à leurs paroissiens le danger de la durée excessive des fiançailles.

soit à craindre, on procède au mariage qui est célébré, à l'église luthérienne, devant le prêtre, ou même au domicile de l'un des époux, si la famille accepte de verser la petite indemnité due au ministre du culte pour son déplacement. Le mariage religieux est, par soi-même, valable devant la loi, et aucune formalité civile supplémentaire n'est requise, puisque le prêtre luthérien est officier de l'état civil [1].

La solennité du mariage est accompagnée de réjouissances auxquelles participent de nombreux parents et amis revêtus de costumes de fête, spécialement du costume particulier à chaque district, si le fjord est un de ceux, comme le Hardangerfjord, où les paysans ont conservé le costume traditionnel. L'usage demande que l'époux porte les vêtements qui lui ont été offerts par l'épouse, et réciproquement la robe de la mariée doit être un cadeau du fiancé : il est même désirable, autant que faire se peut, que l'étoffe de la robe ait été tissée par la mère de l'époux.

A ce point de notre étude, nous rejoignons l'exposé qui a été donné des institutions familiales des paysans norvégiens ; je rappelle seulement que ceux-ci, plus sévères que leur religion, considèrent le mariage comme indissoluble, et toutes les investigations auxquelles je me suis livré m'ont conduit à penser que la fidélité conjugale est toujours respectée par les habitants des fjords de l'Ouest. Même en cas de mésintelligence, les époux conservent la vie commune et s'efforcent de rétablir l'harmonie, *parce qu'ils savent* que le mariage est indissoluble. On peut sur les gaards vérifier, par *a contrario*, la justesse de cette parole profonde d'Auguste Comte : « La seule possibilité du changement y provoque ».

Il est temps de revenir à Björne Kvale et à ses enfants que nous n'avons quittés qu'en apparence, puisque ce sont eux qui nous ont fourni une partie notable des renseignements qui viennent d'être consignés. D'ailleurs leur exemple confirme ces

1. Depuis la loi du 16 juillet 1845, les dissidents peuvent se marier devant un notaire ou même devant un ministre de la religion à laquelle ils se rattachent.

renseignements mêmes, puisque la vie morale est bonne au pays de Voss, et spécialement au foyer de Björne Kvale.

Cette vie morale est étroitement liée au sentiment religieux et à la foi chrétienne. Autrefois quand les enfants de Björne étaient jeunes, on récitait en commun et à haute voix les prières du matin et du soir. Lorsque ses enfants eurent grandi, le père prit l'habitude de laisser chacun faire seul sa double prière quotidienne. De même au commencement et à la fin du repas, chacun fait, en particulier, une prière silencieuse. De temps à autre, mais rarement, Björne lit à haute voix une méditation, et ses enfants chantent une hymne. Naguère, tous les membres de la famille se rendaient presque chaque dimanche à l'église, mais, comme le prêtre actuel est mauvais prédicateur, ce qui est spécialement grave dans une religion où le prêche est la partie essentielle du culte, Björne et ses enfants ont trouvé qu'on retirait plus d'édification religieuse de la lecture au foyer du commentaire d'un passage de l'Évangile. Björne ne remarque pas que les exercices religieux en famille soient moins fréquents, ni que la foi ait diminué depuis une génération. Sans doute, du temps de son grand-père, les actes religieux étaient plus nombreux, mais actuellement ils le sont autant que du temps de son père. Kvale attribue cet heureux maintien de la piété à l'influence de la Folkehöiskole, établie à Vossevangen, qui a concouru efficacement à entretenir la foi, « tandis que les associations de jeunes gens tendaient au contraire à favoriser l'indifférence ».

Telle est la vie de Björne Kvale et de ses quatre enfants : comme celle des paysans du Masfjord, elle repose essentiellement sur le *gaard*, sur la puissante attache d'une famille au domaine agricole. Le voisinage du chemin de fer ne la modifie guère, car Björne ne va pas une fois par an à Bergen ; seuls son fils aîné et sa première fille y sont allés, l'année dernière, pour la vente d'une vache. Lui-même ne profite guère des relations du voisinage pour rompre sa solitude : il n'existe à Voss ni café, ni club, ni lieu de réunion autre que celui de la société des jeunes gens.

IV. — LE RYFYLKE.

De ces monographies, il convient de rapprocher une quatrième étude, faite sur une famille du Ryfylke, dans le Stavangerfjord, et dont le type social est manifestement semblable à celui qui vient d'être décrit. De retour à Bergen, prenons donc le bateau et descendons vers le sud; le voyage est un peu monotone, mais du moins exempt de mal de mer, puisqu'on y jouit de la protection constante du skjærgaard. A Stavanger, un petit steamer nous emmènera dans le Stavangerfjord, large fjord circulaire sur lequel se ramifient d'innombrables fjords que morcellent à leur tour, à l'infini, les baies, les golfes et les « bras ». Nous pourrons, à notre aise, nous rendre compte de ce sectionnement à l'infini quand nous aurons quitté, à Jælse, le bateau à vapeur et que nous ferons en canot à rames la dernière partie de la route qui doit nous conduire au gaard du sieur Fürre.

Jælse est un promontoire à trois heures de navigation de Stavanger, lorsque l'on prend pour s'y rendre le service à peu près direct. Il importe de bien choisir l'heure de son départ, car, à d'autres heures, d'autres bateaux partent aussi de Stavanger et desservent Jælse; mais comme leur itinéraire à travers les baies, les îles et les fjords est multiplié par un coefficient de 5, ou de 6, la durée du trajet est multipliée par le même coefficient. Jælse rappelle en plus grand le promontoire de Sandnæs sur le Masfjord; comme le pays est un peu plus fertile et que le fjord est beaucoup plus étendu, le débarcadère est mieux amé-

nagé et les comptoirs du *landhlandler* sont plus spacieux et plus propres. Aussi bien l'avancée de la terre cultivable est-elle beaucoup plus étendue et une ferme voisine possède un champ dont la superficie surpasse de beaucoup la superficie coutumière des parcelles cultivables des fjords; mais ce n'est là qu'une exception locale, et, à 500 mètres de distance, la roche à pic et flanquée de sapins se dresse de nouveau sur le bord de l'eau qu'elle enserre dans ses contours irréguliers. Comme le promontoire de Jælse est à l'intersection de plusieurs bras du fjord, il sert d'embranchement aux lignes de navigation : en hiver, le service n'est que bihebdomadaire, mais en été, un service quotidien relie Stavanger à Jælse et à Sand, lieu favori des touristes.

De Jælse au gaard Œkstra qu'habite Fürre nous eûmes deux heures de navigation en canot, sur lesquelles la voile put être utilisée pendant une heure et un quart. A mesure que la barque avançait, elle semblait s'enfoncer dans une anse dont le rivage paraissait être le point nécessaire de débarquement; puis, après quelques coups de rames, au détour d'une roche, on découvrait un nouveau fjord ou une nouvelle baie qui ménageaient à leur tour les mêmes surprises. Cet enchevêtrement des fjords, des « bras » et des anses est indéfini dans le Stavangerfjord dont la coupe circulaire ne rappelle que de loin l'entaille linéaire des fjords du Hardanger ou du Sogne. La roche granitique est aussi un peu moins abrupte, les pentes des *sommets* des collines sont moins voisines de la verticale ; aussi sont-elles tapissées de sapins et de bouleaux dont le feuillage sombre remplace les nudités polies des roches du Sogne. Mais la terre arable n'y gagne rien : les parois rocheuses viennent affleurer le bord de l'eau et leurs masses majestueuses défilent lentement sous nos yeux à mesure que le canot progresse. A des distances variables, on aperçoit l'habitation isolée d'un gaardbruger ou d'un husmand ; la maison est solitaire dans l'anfractuosité des rochers et on est même surpris de l'y voir, tant apparaissent menues la prairie ou la plantation de pommes de terre que l'on aperçoit.

Au fond d'une anse que coupe en deux sections presque égales l'éperon avancé d'une masse granitique, se trouve le gaard de Herr Johs. Fürre Extra. L'impression qu'on éprouve au moment où l'on pose le pied sur le ponton est assez complexe : sur le premier plan, un tapis d'herbe fraîchement coupée et moelleuse, dont le vert printanier rappelle le *court* d'un tennis anglais très bien entretenu, encadre un petit chalet encore inachevé dont les tons clairs s'unissent aux teintes de l'herbe pour donner une impression de gaieté et de charme. Sur la droite, un chemin étroit dont les lacets permettent de gravir sans fatigue une pente très rapide conduit à une autre maison, placée sur un tertre qui domine la petite bande de terre arable située au niveau de l'eau. Sur la pente, les saillies des rochers alternent avec l'herbe et leurs masses affleurantes se détachent en plaques brunes sur le vert de la prairie. Le tout est cerné par les inévitables murailles de granit, derrière lesquelles, au second et au troisième plans, s'étagent d'autres collines granitiques plus élevées. Dans cette solitude totale, aucun bruit ne se fait entendre et une impression de tristesse envahit l'âme du visiteur à mesure qu'il arrête son regard sur cet amoncellement de rochers. Le fjord apparaît comme la seule porte de sortie de cette prison, qui semble construite pour des géants ; de ce côté seulement l'homme pourra communiquer avec l'homme et se rapprocher de ses semblables. Le gaard de Fürre, comme tous les gaards situés au fond des innombrables anses du Ryfylke, est au point terminus de la vie ; au delà la montagne inhabitée et inhabitable !

Le gaard de Fürre s'étend sur une longueur estimée approximativement à 7 kilomètres, et sur une largeur de 5 kilomètres environ ; de cette superficie une petite portion est exploitée et même accessible ; là-haut, sur les sommets des collines granitiques, poussent des bruyères et des arbres que l'on pourrait utiliser pour le chauffage et même partiellement pour en faire des planches, mais la roche est si escarpée que l'accès est presque impossible. En fait, *cette partie supérieure est totalement inutilisée ;* on n'y envoie même pas les animaux pen-

dant l'été. Fürre considère que la seule manière d'en tirer parti serait d'établir un fil de fer long de 300 mètres et qui, reliant les sommets à la base, permettrait de faire descendre sans frais les produits divers (arbres, bruyères, feuilles), récoltés sur les hauteurs.

La partie cultivée, *indmark*, mesure seulement 5 hectares, répartis, cela va sans dire, en lopins de toutes formes situés à des niveaux différents et séparés entre eux par les éboulements des rochers. En dehors de la surface plane qui avoisine le ponton, on peut dire que le domaine de Fürre ne comprend guère que deux champs dont l'étendue mérite d'être notée; autour de cette partie cultivée, d'autres éboulements forment comme un demi-cercle assez vaste dont les pentes moins rapides favorisent une certaine végétation d'arbres et d'herbes. Fürre a divisé cette demi-circonférence en trois secteurs, séparés par des murs en pierres sèches, sur lesquels il met ses animaux au pâturage pendant l'été ; aussi n'a-t-il pas besoin de les envoyer au *sæter* et fait-il ainsi l'économie de la *pige* qui devrait les garder pendant les trois mois de la saison d'été.

Voici les origines de propriété. Autrefois un individu qu'il est plus simple d'appeler A, puisque j'ignore son nom et surtout l'orthographe de ce nom, acheta le gaard d'un nommé B ; il eut beaucoup d'enfants. Pour des raisons inconnues, le gaard fut alors transmis, non au fils aîné de A, mais au troisième fils. Celui-ci épousa une demoiselle Holland dont il eut trois enfants; sa femme mourut et il se remaria ; de sa seconde femme naquirent aussi trois enfants.

Le fils aîné reçut le gaard, se maria avec sa cousine et de son mariage naquirent deux enfants, un garçon et une fille. Celui-ci, arrivé à l'âge adulte, succéda à son père dans l'exploitation du gaard familial et mourut au bout d'un an ; sa sœur hérita de lui et épousa un nommé Peter Holland, dont elle eut six enfants, deux fils et quatre filles. A cette génération, le gaard fut divisé en deux exploitations, une pour chacun des deux fils ; la plus importante fut transmise au fils aîné Gudemund Pedersen Extra qui épousa aussi une cousine et n'eut qu'une fille. Celle-ci acquit à son tour

le gaard au moment de son mariage avec Johannes Fürre, le propriétaire actuel. — Toutes ces transmissions furent réalisées en la forme de ventes donations, sur le modèle des contrats précédemment étudiés.

Johannes Fürre est lui-même le fils aîné d'un gaardbruger de la circonscription qui a huit enfants : si sa femme ne lui avait pas apporté en dot un gaard plus grand et plus avantageux que celui qu'il devait acquérir de son père, il serait, suivant la coutume, demeuré sur le *brug* paternel. Néanmoins il n'a pas pour cela renoncé à toute pensée d'exercer sur ce bien son privilège d'aîné, « car, dit-il, j'ai déjà deux garçons et je pourrais transmettre le gaard d'Extra à mon fils aîné et l'autre au cadet ». Son parti n'est pas encore pris, bien qu'il soit plus probable qu'il laissera un de ses frères prendre la succession du père. Ceux-ci, au surplus, non plus que leurs sœurs, ne semblent pas embarrassés de se tirer d'affaire. Le frère cadet de Fürre est ingénieur à New-York, attaché aux travaux de percement du tunnel sous l'Hudson, et on me montre un article qu'il vient d'écrire sur ce sujet dans un journal de Norvège. Deux sœurs ont passé les examens de sortie de la middleskole : l'une est institutrice chez le Lensmand, l'autre est à la maison où elle fait l'éducation des enfants plus jeunes qui se trouvent ainsi dispensés d'aller à l'école.

Le ménage Fürre est un jeune ménage : Johannes a vingt-six ans et sa femme vingt-trois; leur union remonte à quatre années, pendant lesquelles deux enfants sont nés, deux garçons dont l'un a trois ans et l'autre est âgé de quinze mois. Le père et la mère de la femme Fürre habitent le petit chalet du bas. J'ai dit que celui-ci était en travail de construction : auparavant, il y avait une maisonnette moins coquette et moins confortable, qui avait déjà servi d'habitation aux parents d'une autre génération, après la transmission au fils aîné. Gudemund, dont la situation financière est bonne, a décidé de reconstruire, à la même place, un chalet mieux aménagé. La distance est petite qui sépare les deux habitations, celle du ménage Fürre et celle des beaux-parents; à peu près quatre minutes suffisent

pour la franchir en montant, mais de part et d'autre on estime qu'il est meilleur de maintenir l'autonomie de chaque foyer : l'indépendance de chacun est mieux sauvegardée.

Le dénombrement des animaux qui garnissent la ferme est facile : 9 vaches, 15 moutons, 2 chevaux et une dizaine de poules ; quelques brug du voisinage ont jusqu'à cinquante poules, mais c'est un maximum. Fürre cultive un peu d'orge, un peu d'avoine, une plus grande quantité de pommes de terre. Après ce qui a été dit dans les précédentes monographies, il n'y a rien de spécial à remarquer sur ces travaux agricoles : la nourriture et le soin des animaux en sont toujours la partie principale. Comme il n'y a pas de laiterie coopérative dans le voisinage, Fürre fait lui-même le beurre et le fromage qui entrent dans sa consommation personnelle et dont l'excédent est troqué ainsi que les œufs des poules contre du pain et divers articles d'épicerie ; mais pour lui comme pour les autres gaardbruger, l'herbe, le foin restent l'élément capital de l'exploitation. Au moment de notre visite, il est occupé avec trois hommes à faucher l'herbe ; le travail est long et pénible, car l'inégalité du terrain oblige souvent à ne faire usage que de la petite faulx à manche court.

Comme le gaard de Fürre est situé sur une des branches du fjord de Stavanger, dont les rivages largement ouverts sur la mer offrent aux poissons des stations particulièrement recherchées, je ne manque pas de poser maintes questions sur la pêche dans ces parages. A certaines périodes de l'année, le hareng et la sardine — celle-ci n'est en réalité que du très petit hareng, — viennent en abondance dans les eaux qui avoisinent Stavanger et dans le Stavangerfjord. Pendant ces périodes, les gaardbruger, et surtout les journaliers et les husmænd, se livrent à la pêche sur *leur canot à rames* et si, d'ordinaire, ils vendent peu de poisson, du moins ils en recueillent une ample provision pour leurs besoins personnels. La sardine notamment vient en telle abondance entre le 15 juillet et l'automne que *les gaardbruger la considèrent comme un fléau*, puisque les journaliers aiment mieux aller à la pêche de la sardine que d'aller

travailler sur les gaards. Fürre pêche la sardine et en vend même un peu, mais il ne pêche pas le hareng. En revanche, il achète du poisson lorsqu'il va à Stavanger, et il nous montre des bromes, des *al*, des *longe*, reliquat de son dernier achat, et dont la chair desséchée est suspendue le long d'un hangar à foin.

Fürre pêche encore un peu de truite dans le ruisseau — au printemps et à l'automne, ce ruisseau devient un gros torrent — qui sautille en cascades sur les pentes de sa propriété. Ce ruisseau est trop peu important pour que le saumon le remonte; d'ailleurs Fürre consomme lui-même les truites qu'il capture. Il paraît que d'autres gaardburger les vendent.

A cela se ramènent toutes les opérations de pêche du gaard (Extra[1]) : considérées dans leur ensemble, ces opérations sont trop peu importantes pour établir entre la ferme du sieur Fürre et celles qui ont été précédemment observées une différence caractéristique; ce qui la différencie plutôt, c'est l'exploitation du bois, et Fürre n'est pas éloigné de dire que la coupe et le sciage du bois constituent presque le travail principal sur sa ferme.

En été, on coupe les arbres et on les laisse sécher sur place; à l'automne, on sépare les branches des arbres abattus et on enlève l'écorce. Puis on débite l'arbre en sections dont la longueur est équivalente à quatre fois ou à cinq fois 64 centimètres; on peut, à son gré, vendre la bille telle quelle ou lui donner un supplément de façon en la débitant en planches. Ce travail de sciage est exécuté mécaniquement par une petite scierie d'installation très rudimentaire, actionnée par une chute d'eau.

Les billes ou les planches sont vendues flottantes dans le fjord à des marchands qui les transportent à Stavanger sur une large barque à un mât (*yacht*). Là le bois est revendu aux négociants qui centralisent les livraisons pour en former ces cargaisons énormes que l'on expédie par steamer sur les différents ports d'Angleterre ou de France. Suivant les années et la grosseur des billes, Fürre reçoit entre 25 et 40 kr. pour une douzaine; comme d'ordinaire il en vend au moins

1. Naguère on pêchait aussi un peu de maquereau que l'on vendait.

vingt-cinq douzaines, et que, l'année dernière, il en a vendu quarante douzaines, on peut apprécier l'importance de cette source de revenu.

Fürre paraît d'ailleurs exploiter ses bois en propriétaire prévoyant et il atteste que les autres propriétaires du voisinage en font autant. On doit penser, le Norvégien étant d'ordinaire peu économe, que cette prévoyance est ici aidée par le caractère familial que revêt la propriété foncière aux yeux des paysans des fjords; puisque le gaard est toujours destiné à rester pendant de longues générations dans la même famille, il est naturel que cette considération soit pour chaque détenteur successif un motif nouveau de l'administrer en bon père de famille.

Pour accomplir ces divers travaux, le gaardbruger a besoin de travailleurs auxiliaires; il a à son service deux domestiques de ferme, âgés de vingt et un et de quinze ans, et deux servantes; de plus, une « gamine » est occupée à surveiller le dernier *baby*. Ces auxiliaires permanents ne dispensent pas de recourir aux services des journaliers, lorsque le travail est particulièrement pressant; précisément le jour de notre arrivée, une journalière était avec la fermière occupée à ramasser le foin et à le retourner. Comme ses congénères des autres fjords, Fürre se plaint du prix élevé des gages et de la mauvaise qualité du travail fourni. Une servante gagne 50 kr. pour le semestre d'hiver et 90 pour celui d'été; on n'en trouverait pas au-dessous de 110 kr. pour l'année entière. Un domestique de ferme qui a suivi les cours d'une école d'agriculture, *agronomskole*, obtient un salaire de 250 kr.; un autre, qui n'a pas la même instruction technique, gagne 150 kr. Malgré ce salaire élevé, les fermiers ne réussissent pas à retenir leurs domestiques, ni leurs servantes. Autrefois il arrivait souvent que le même domestique restât pendant de longues années, dix, quinze ou même vingt et vingt-cinq années; maintenant le changement est fréquent, les « aides » subissent l'attraction de la ville où ils trouvent un salaire plus élevé et, pensent-ils, moins de travail. Heureusement, cette hausse même des salaires tend à assurer un recrutement plus étendu de ces domestiques : les fils et les filles de gaardbruger se louent volon-

tiers et *on les préfère ;* ils sont moins exigeants pour leur nourriture et travaillent davantage.

Bien qu'il y ait sur la ferme un *stabbur,* Fürre loge ses domestiques dans sa maison même ; il prend aussi son repas en commun avec eux[1]. Cette communauté de vie n'empêche pas que des relations purement économiques tendent à se substituer progressivement aux relations familiales qui unissaient naguère les gaardbruger à leurs auxiliaires salariés. Cette substitution est surtout apparente pendant les longues soirées d'hiver. Autrefois régnaient ce que Fürre appelle de bonnes coutumes patriarcales; « le soir, on se réunissait dans une chambre, les femmes filaient, les hommes réparaient un seau, un instrument de culture; au besoin, l'un d'eux lisait quelques pages de la Bible; maintenant tout cela est bien changé! » On ne travaille plus quand la nuit vient, ce qui aboutit à réduire presque la journée de travail à six heures au mois de décembre.

Il paraît même que le mouvement socialiste, issu des villes norvégiennes, trouve un accueil assez bienveillant dans les campagnes du Ryfylke en faveur de la réclamation de la journée de huit heures; les gaardbruger sont opposés à cette mesure dont Fürre considérerait l'adoption comme un grand malheur, puisqu'elle rendrait impossible de compenser, par le travail des longues journées d'été, l'insuffisance des tâches hivernales[2].

Au surplus, comme la doctrine socialiste n'est encore représentée au Storthing que par cinq députés, rien ne permet de penser que le Parlement norvégien doive, même d'ici très longtemps, réglementer la durée de la journée des travailleurs agricoles; il faut seulement retenir de tous ces traits qu'il existe dans le Stavangerfjord et dans le Ryfylke deux couches sociales d'hommes dont les desiderata et les besoins sont différents et parfois même antagonistes, parce que leur condition économique est dissemblable. A côté et en dessous des gaardbruger, il y a ceux qui ne le sont pas : petits artisans, journaliers, vivant partiellement de la pêche, et surtout *husmænd.*

1. En hiver, chaque soir on mange de la sardine avec des pommes de terre.
2. L'hiver, les journaliers sont payés 1 kr. et nourris.

Le moment est venu de parler des husmænd : on les rencontre un peu partout dans la Norvège fjordienne, nous en avons trouvé sur les gaards du Masfjord et du Sognefjord, chez Bersvik et chez Nils, mais nulle part ils ne sont aussi nombreux que dans la région du Stavangerfjord; il est donc opportun de les observer ici.

Le contrat de *husmand* peut être défini un contrat par lequel le propriétaire d'un gaard concède à un individu, pour toute la durée de la vie de celui-ci et de sa femme, s'il est marié, la jouissance d'une parcelle de terre, moyennant certaines prestations en travail à fournir par le husmand.

Les origines de ce contrat sont obscures. Voici à leur sujet les renseignements que j'ai pu obtenir et qui, naturellement, ne peuvent être accueillis que sous bénéfice d'inventaire.

La période des Vikings, dont on fixe aujourd'hui le début au ve siècle, et qui dura jusqu'au xe, contribua à développer l'esprit d'aventures et le désir de faire, en peu de temps, de fructueuses opérations. Lorsque cette période fut close, un grand nombre d'hommes cherchèrent, dans les transports maritimes et le commerce, la satisfaction de leurs goûts aventureux et de leur désir de fortune rapide. Précisément à la même époque, la conversion au christianisme amenait l'affranchissement progressif des esclaves: aussi les exploitants des gaards norvégiens ne trouvèrent plus en nombre suffisant les travailleurs manuels dont le concours leur était indispensable. Les petites gens qui ne possédaient pas de terres, semblaient avoir toute raison de préférer se livrer au commerce et à l'industrie des transports. La loi civile vint en aide aux gaardbruger, en défendant aux gens de modeste condition de faire le commerce entre Pâques et Saint-Michel (xiie siècle).

Cette loi demeura inefficace, et les propriétaires du sol furent obligés de recourir à un autre moyen pour retenir auprès d'eux les ouvriers agricoles. Il semble que, dès le xive siècle, l'usage s'introduisit de concéder la jouissance d'une terre, pour une durée de trois ans, moyennant certaines obligations de travail, et dès ce temps, ces occupants furent appelés husmæn ou

hjeimmæn, c'est-à-dire individus possesseurs d'une maison, possesseurs d'un foyer. A partir du XVIe siècle, cette institution reçut une application extensive; elle atteignit son apogée au XVIIIe. Depuis cette époque, elle a sensiblement décliné, bien que les applications du « contrat de husmand » soient encore nombreuses, spécialement dans le Stavangerfjord et le Telemarken.

Sur le gaard du sieur Fürre on ne rencontre pas moins de 9 husmænd. Voici la traduction intégrale du contrat conclu par l'un d'eux avec le gaardbruger, le 14 avril 1904 :

Je, soussigné, Johannes Fürre Œxtra donne par le présent à Hans Helgesen Lager une partie du pladsel Krosvig, pour en jouir en qualité de husmand.

(Ici est donnée la délimitation du pladsel.)

Le husmand aura droit au pacage (*beite*) sur le Lagstranden pour les moutons qu'il peut nourrir sur son pladsel, à l'exception de ceux qu'il nourrirait pour le compte d'autrui pendant l'hiver.

Il n'aura aucun droit de pacage pour une vache dans l'udmark du gaard.

Il pourra couper sur les bois du propriétaire le bois de chauffage nécessaire à sa consommation personnelle.

En compensation de l'usage du pladsel, du droit de pacage et d'affouage, le husmand s'engage aux prestations suivantes :

1° A couper huit charretées (*less*) de seigle;

2° A couper dans l'indmark la quantité de foin pour laquelle on paie un salaire d'un demi-speciedaler; en plus, à deux jours de travail pour couper le foin dans l'indmark, et à quatre jours de travail pour couper le foin dans l'udmark;

3° A aider le propriétaire à la réfection des murs secs, au printemps.

Le tout aux jours choisis par le propriétaire.

Le husmand doit établir lui-même le mur autour de son pladsel.

Le présent contrat n'est pas conclu pour la vie, mais seulement pour l'année, le propriétaire ayant le droit de donner congé aux époques d'usage.

Cet acte sera enregistré [1] aux frais du propriétaire.

Signature des deux témoins.	Signature des parties.
X. X.	X. X.

Les obligations des husmænd sont plus ou moins étendues,

1. La taxe d'enregistrement est d'un krone.

suivant la superficie de la tenure et l'état de défrichement du pladsel concédé. Ainsi un autre husmand, dont le pladsel est plus avantageux, doit dix jours de travail par an pour faucher l'herbe, et le nombre de journées nécessaires pour scier une quantité de seigle égale à six voitures ; en revanche, ce husmand a le droit d'avoir autant de vaches et de moutons que sa provision de foin pour l'hiver lui permet d'en nourrir et de les envoyer l'été au pâturage avec les bestiaux du gaardbruger.

Un troisième husmand, dont le pladsel a une superficie plus étendue encore, doit vingt jours de travail et autant de journées qu'il est nécessaire pour couper une quantité de seigle égale à six voitures ; de plus, il doit encore couper la quantité de foin pour laquelle on payait autrefois un salaire d'un speciedaler (4 kr.).

Pour comprendre l'avantage mutuel que cet arrangement offre aux deux parties contractantes, il faut se rappeler la disposition des lieux, dans la Norvège fjordienne. Les terres cultivables n'occupent qu'une surface très réduite, comparativement à la superficie totale, et même elles ne se composent que de parcelles minuscules de quelques ares, séparées les unes des autres par des distances variables, et semées de-ci de-là, suivant les caprices des collines rocheuses et des éboulements. Le propriétaire ne peut donc songer à exploiter directement toutes les sections cultivables. Il établit sa demeure et ses bâtiments agricoles à l'endroit où les parcelles sont plus nombreuses et plus étendues ; mais que d'autres parcelles, en dehors de celles-ci, sont commercialement inaccessibles pour lui, et inutilisables ! Il faut renoncer à transporter au fenil le foin qu'on y pourrait récolter, après défrichement et culture. Il vaut mieux en concéder la jouissance à des journaliers, à des artisans, qui trouveront le moyen, après avoir défriché ce qui est susceptible de l'être, d'y élever quelques bestiaux ; ces modestes travailleurs, ainsi assurés de leur logement et du produit de quelques animaux, pourront aisément constituer un foyer stable et organique.

La combinaison du contrat de husmand est avantageuse pour les deux parties : au gaardbruger elle procure du travail qui ne

lui coûte rien et un défrichement progressif de son gaard, là où la mise en culture est possible; au husmand elle assure à bon compte des ressources auxiliaires précieuses.

Jusqu'à une époque récente, le contrat était toujours conclu pour la durée de la vie du husmand et de sa femme; celui-ci avait d'ailleurs, à tout moment, le droit de déguerpir, sans être tenu à aucune prestation ultérieure, mais le gaardbruger ne pouvait l'expulser. A la mort du dernier survivant des deux époux, le gaardbruger et le représentant du husmand appréciaient, chacun de leur côté, s'ils avaient avantage à conclure un nouveau contrat dont les conditions pouvaient naturellement se trouver modifiées.

Fürre préfère, et d'autres gaardbruger partagent son avis, ne se lier que pour un an, parce que, dit-il, on n'est pas sûr de la qualité du travail du husmand, et on peut ainsi se séparer d'un husmand dont les services sont défectueux. Si les services sont satisfaisants, rien n'empêche de maintenir le terme indéfiniment, jusqu'à la mort du husmand et, en pratique, on constate que le décès de celui-ci reste en effet le terme usuel de sa jouissance.

Suivant les circonstances, le husmand s'installe sur un pladsel nouveau, non défriché, ou sur un pladsel déjà mis en culture : dans le premier cas, il construit à ses frais son chalet et aménage les parcelles les plus immédiatement cultivables; dans le second, il achète, s'il s'entend avec le précédent husmand, la maison de celui-ci, maison que le tenancier avait le droit d'enlever et dont il pouvait disposer à son gré. A défaut d'entente, le nouveau concessionnaire construit un autre chalet, sur le même emplacement. Au surplus, dans cette seconde hypothèse, le gaardbruger lui fait d'ordinaire payer au moyen d'un droit fixe d'entrée, acquitté une fois pour toutes (*fæstesummen*) et qui peut varier de 80 à 200 kr., l'avantage de trouver un pladsel déjà défriché et mis en culture[1].

Souvent un des enfants du husmand succède à la tenure de son

1. En cas de cession d'une terre, le droit aux redevances de travail dues par le husmand est cédé avec la terre même. Ainsi récemment le beau-frère de Fürre a acheté une partie de bois voisin : il achète en même temps le pladsel du husmand.

père et cette transmission, acceptée par le gaardbruger, qui était la règle autrefois, est encore fréquente aujourd'hui. A défaut d'une semblable succession, Fürre, lorsqu'un pladsel est vacant, met une annonce dans les journaux, et choisit, entre les demandeurs, un jeune homme capable de fournir un bon travail.

Sous réserve de la petite redevance due au gaardbruger, le husmand dispose de la totalité de son temps et de son travail; aussi, en dehors de la culture de sa tenure et du soin de ses animaux, il se livre toujours à un travail accessoire, dont la nature varie beaucoup suivant les circonstances et suivant ses aptitudes. Les uns sont menuisiers ou charpentiers et trouvent dans la construction des chalets un emploi rémunérateur; d'autres sont forgerons, fabricants de faulx, cordonniers; presque tous se livrent aux travaux accessoires de la pêche et de la coupe du bois.

Pendant l'hiver, le husmand débite les arbres abattus et s'emploie soit chez son propre gaardbruger, soit ailleurs : ordinairement son salaire est aux pièces et consiste dans l'attribution du tiers du prix de vente; lorsque la coupe est plus éloignée, sa part pourrait être portée à la moitié. Dans le Stavangerfjord, le poisson est aussi une ressource précieuse pour les husmænd; pendant l'été, ils emploient à la pêche du maquereau et de la sardine tout le temps que les travaux de la fenaison ne remplissent pas. Cette industrie n'impose aucun déplacement, et on y consacre le temps que l'on veut, deux, trois heures, ou plus à son choix; il suffit en effet de sauter dans son canot, et, en trois coups d'aviron, on est rendu sur le lieu de pêche, puisque ce lieu n'est autre que le fjord [1]. D'ordinaire, sept ou huit hommes se réunissent ensemble et, montés sur deux canots, ils promènent de concert dans l'eau un grand filet, long de 25 mètres et mesurant 3 mètres de largeur; des plombs et des lièges convenablement attachés maintiennent le filet dans la position verticale. J'ai vu prendre ainsi une trentaine de maquereaux en une heure, et cette provision parut suffisante à ces pêcheurs d'occasion, car

1. Chacun n'a le droit de pêche que dans la section comprise entre les perpendiculaires tirées sur le rivage, aux points où s'arrêtent les limites de chaque gaard ou de chaque tenure.

ils s'employèrent aussitôt à étendre leurs filets, pour les sécher, et se séparèrent.

Lorsque le husmand a pu amasser quelques économies, il achète parfois un *filet en coin*, qui coûte 200 kr. Cet engin, fixé à demeure et solidement ancré au fond de l'eau, est un piège où le saumon, après avoir parcouru des couloirs successifs, finit par être emprisonné : il suffit de visiter le filet une fois chaque jour. Les saumons sont expédiés à Stavanger et de là en Angleterre : un saumon vaut de 15 à 60 kr., suivant la grosseur, malheureusement les captures sont trop rares et l'entretien du filet est assez coûteux.

Moins aristocratique, la sardine est du moins plus fidèle aux longs rendez-vous annuels qu'elle donne aux journaliers et aux artisans du Stavangerfjord entre le mois de juillet et la fin de septembre; elle vient en grande abondance s'offrir à leur prise, et j'ai déjà dit qu'elle leur offre de telles séductions qu'elle fait presque le désespoir des gaardbruger, plus intéressés à l'avancement rapide de leurs travaux de culture et de fenaison. Mais les fabriques de conserves de sardines, à Stavanger, ont des intérêts opposés; elles se portent acheteurs de quantités indéfinies et la Science sociale a, depuis Le Play, signalé le penchant naturel de l'homme vers les travaux de simple récolte (cueillette, pêche, chasse) plutôt que vers les efforts pénibles et peu attrayants de la culture.

Appuyés sur les ressources variées de ces professions diverses, les husmænd jouissent souvent d'une situation pécuniaire égale à celle de beaucoup de petits gaardbruger; leur nourriture et leur vêtement ne sont pas de moindre qualité et ils bénéficient du double avantage d'être déchargés de tout impôt foncier et des dettes qui grèvent le fils aîné à la suite de l'achat du gaard paternel. Un des husmænd de Fürre élève cinq enfants dans une aisance relative et un autre, qui, il est vrai, est âgé de soixante-dix ans et n'a pas eu d'enfants, a pu économiser 3.000 kr. La hausse du taux des salaires a beaucoup profité à l'ascension et, en tous cas, à la vie plus large des individus de ce milieu social. Si le husmand est capable et prévoyant, il n'est pas rare

qu'il amasse une véritable petite fortune. Dans un des bras du Ryfylke, nous avons aperçu une grande barque à un mât (yacht) dont la voile toute blanche attira précisément notre regard; on nous dit que cette barque appartient à un husmand qui l'emploie au transport du bois à Stavanger; avec ses économies ce petit paysan a pu acheter un yacht et il retire de son commerce un honnête profit.

D'autres réussissent à acheter un gaard, *et à s'y maintenir;* au gaard d'Ynnesdal nous avons déjà rencontré un exemple d'un succès pareil. Quoique les ventes de gaard soient très rares, on doit dire pourtant que l'acquisition en est encore plus facile que la conservation; souvent l'acheteur n'a pas assez d'avances pour payer comptant la totalité du prix; il lui faut faire un emprunt à la banque au taux de 5 1/2 p. 100. Avec une charge si lourde, un gaardbruger a toute chance de ne pouvoir se tirer d'affaire; souvent il se débat pendant quelques années, puis il est obligé d'abandonner, n'ayant pu à la fois payer des intérêts si élevés et amortir le capital.

Aussi la plupart des husmænd, même enrichis, préfèrent demeurer sur leur pladsel et y finir leurs jours; à leur mort, leurs héritiers, si aucun d'eux ne succède au défunt, en qualité de husmand, enlèvent la maison et la vendent, à moins qu'ils n'usent de leur droit d'en imposer l'achat au gaardbruger à un prix fixé par experts.

Le nombre des husmænd a sensiblement diminué depuis soixante ans; la hausse des salaires des domestiques urbains et agricoles, le développement des pêches et de la marine marchande norvégienne, l'extension du commerce dans les villes de Stavanger, de Bergen et de Trondhjem, enfin et surtout les facilités toujours plus grandes de l'émigration aux États-Unis et de l'acquisition d'un homestead fertile dans les prairies de l'Ouest américain ont offert aux enfants des husmænd des débouchés avantageux[1]. Il n'y avait aucune raison pour que ces

1. Les fils des husmænd du Ryfylke, lorsqu'ils émigrent aux États-Unis, commencent d'ordinaire par s'engager comme matelots à bord des bateaux pêcheurs américains.

fils de petits artisans ne tirassent pas parti de ces débouchés, aussi bien que les fils cadets des gaardbruger, puisque leur situation était de tous points semblable. Cette diminution du nombre des husmænd doit être envisagée sans mélancolie et même avec joie : pourtant on la considère en Norvège, et à juste titre, semble-t-il, comme une perte pour l'agriculture, « attendu que ce mode de tenure semble plus propre qu'un autre à former de bons ouvriers intelligents, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour les autres branches d'activité[1] ».

Après ces explications sur la condition des husmænd, je n'aurai plus rien de nouveau à signaler sur le gaard Œxtra, si je ne devais noter en terminant que, sous la réserve d'une exception unique[2], le ménage Fürre et celui des beaux-parents jouissent d'une aisance matérielle singulièrement plus grande que celle que j'ai pu constater chez aucun autre gaardbruger des fjords. L'habitation de Herr Fürre est des plus confortables. Au rez-de-chaussée, la disposition des quatre grandes pièces et leur ameublement attestent l'habitude de la vie aisée : à côté de la cuisine où Herr Fürre et sa femme prennent leur repas en commun avec leurs domestiques, se trouve la chambre à coucher du ménage ; elle mesure environ 5 mètres sur 6 et j'y remarque une grande table, une autre table-bureau, surmontée d'une bibliothèque, une commode et, avec plusieurs chaises, un rocking-chair. De grands rideaux de mousseline blanche ornent les fenêtres : à l'une d'elles, ils sont même gracieusement drapés à l'italienne. La salle à manger est coquettement meublée avec son armoire, sa suspension à pétrole, son secrétaire en noyer sculpté, son buffet qu'ornent des couteaux à fruit, posés en éventail sur un dressoir, et de petites cuillers en argent à manche russe, rangées sur un plateau ; dans un coin, un petit meuble ouvragé supporte les pipes. Une des

1 *La Norvège*, ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris 1900. Kristiania, imprimerie centrale, 1900, p. 325. — En 1890, il y avait en Norvège 33.469 husmænd.

2. Voir *infra* la monographie du gaard Hegre, dans le Trondhjemfjord.

portes de la salle à manger ouvre sur le salon dont l'ameublement est à l'avenant, avec son lustre à pendeloques en cristal, son canapé, son rocking-chair, son secrétaire en marqueterie et son orgue sculpté et harmonieux, au-dessus duquel est suspendu une coquette lanterne destinée à éclairer la musique; deux appliques avec pendeloques encadrent une glace originale, étroite et haute[1].

Au premier étage, les lits, munis d'épais matelas, ne réussissent pas à masquer la vaste dimension des appartements. Dans la chambre où nous recevons l'hospitalité, il n'y en a pas moins de trois avec leurs édredons en véritable *eiderdown*. Manifestement nous sommes très loin du mode d'existence rudimentaire du Masfjord avec lequel une propreté parfaite établit encore un contraste qu'un missionnaire social est porté à apprécier plus que tout le reste. Mme Fürre veut bien manifester à notre intention ses talents culinaires, qui vont jusqu'au plat sucré inclusivement.

Elle a reçu en effet une éducation soignée, au double point de vue intellectuel et pratique; après un séjour à l'école supérieure départementale (*amtsskole*), elle est allée à l'école ménagère de Kristiania; son mari a reçu également une bonne formation technique, grâce à un séjour de dix-huit mois à l'école d'agriculture.

Tout ceci n'empêche pas M. et Mme Fürre de se livrer à plein cœur au travail manuel en compagnie de leurs domestiques : au moment de notre arrivée, Fürre était en train de faucher l'herbe avec ses domestiques, et sa femme était occupée à la fenaison avec les servantes. Nous sommes donc ici en face d'un type intermédiaire entre le petit propriétaire et le grand propriétaire devenu un simple directeur surveillant du travail.

Il convient de signaler aussi que ce « mode d'existence » plus large coïncide avec une diminution des travaux domestiques de

1. L'habitation des beaux-parents est semblable : ils habitent un chalet gracieux à toit pointu recouvert de tuiles; le perron d'accès est abrité par un toit formant véranda et supporté sur des colonnes en bois; au rez-de-chaussée, l'ameublement du salon et de la salle à manger est très confortable.

fabrication; chaque semaine, quand on porte au *landhandler* de Jælse le beurre et les œufs, on échange ces produits contre du pain de froment ou de seigle; de même le filage et le tissage de la laine ont beaucoup moins d'importance et tendent à disparaître: les hauts salaires des domestiques rendent en effet ces travaux trop dispendieux.

Quant aux causes mêmes de cette plus grande aisance, il semble, autant que j'ai pu juger, qu'il les faut répartir en deux catégories et discerner celles qui sont communes au Ryfylke en général et celles qui sont particulières à la famille Fürre. Parmi les premières on doit mentionner l'abondance du poisson, spécialement de la sardine, du maquereau et du saumon, et l'exploitation du bois, soit pour le chauffage, soit pour la charpente et la menuiserie. Le poisson fournit à la population un supplément gratuit de nourriture[1] et aussi un moyen accessoire et parfois fort important de subsistance, puisque le voisinage de Stavanger permet l'écoulement facile et rapide. D'autre part, la coupe et la préparation du bois fournissent au pays un appoint sérieux de ressources.

A ces causes générales se sont ajoutées pour les parents et les grands-parents de Mme Fürre des causes spéciales d'enrichissement. La situation du ménage Fürre est, d'une manière très sensible, au-dessus de la condition moyenne de celle des gaardbruger de la région; dans la famille de Mme Fürre en effet, les enfants, pour des raisons qu'il ne m'a pas été possible de connaître[2], ont été peu nombreux depuis plusieurs générations; cette circonstance a naturellement contribué à l'accroissement du patrimoine qui bénéficiait à la fois, et d'une réduction des charges, et d'un partage en deux moitiés seulement, parfois même d'une transmission intégrale à l'héritier unique. Mais ces circonstances sont exceptionnelles et on peut prévoir que la génération actuelle reverra sur le gaard Œxtra, comme

1. L'hiver, au repas du soir, la sardine est le plat de résistance sur lequel chacun exerce son appétit.

2. La plus apparente de ces causes semble être la succession de plusieurs mariages entre cousins, à un degré trop rapproché.

sur les gaards voisins, de nombreux enfants dont plusieurs iront chercher un domaine dans les prairies de l'Ouest américain pendant que l'aîné continuera, dans une aisance moindre, la forte tradition des ancêtres.

En ce qui concerne la vie morale et religieuse du ménage Fürre, je ne puis que renvoyer le lecteur aux observations déjà présentées : nous retrouvons le même sentiment fort et profond de l'indépendance, de la sérénité dans le calme d'une vie qui se sent maîtresse d'elle-même. Avant de quitter Herr Fürre, je lui demande s'il ne sent jamais le poids de l'isolement et le besoin de la société de l'homme; il me répond que ce besoin lui est inconnu, et, au ton de sa réponse, on perçoit aisément qu'il trouve parfaitement bonne et agréable la solitude où il se trouve. Bien plus, sur une nouvelle question de ma part, il ajoute que plusieurs gaardbruger ont, pendant une partie de leur vie, suivi des professions qui les mettaient en contact journalier avec d'autres hommes et, pourtant, ils ont été heureux de retrouver la pleine et forte indépendance du gaard. Aux quatre saisons de l'année, Herr Fürre va à Stavanger pour ses affaires, mais il y va sans satisfaction spéciale, uniquement parce qu'un besoin précis et déterminé l'y appelle. De même, il n'a que très peu de relations avec ses voisins.

Les trois journaux hebdomadaires ou bi-hebdomadaires qu'il reçoit suffisent à le mettre au courant des nouvelles de l'extérieur, auxquelles il s'intéresse d'ailleurs beaucoup, car il a de nombreux parents et amis établis en Amérique, et à ce titre les événements de l'étranger l'intéressent autant que ceux de sa propre patrie [1].

Ne prenons pas congé de Herr Fürre sans saluer une fois encore la splendeur admirable de ces fjords norvégiens, pendant les belles journées du printemps et de l'été. Le soir qui précéda notre départ, Fürre, pour répondre à mes questions, nous conduisit sur un petit tertre; pendant que nous écoutions

1. Voir *infra* le chapitre sur l'*Émigration*.

ses réponses, nous admirions les colorations étranges que prennent, à la chute du jour, les collines fjordiennes; la couleur des eaux parfaitement calmes semblait indéfinissable et intermédiaire entre le vert et le bleu. Il est 11 heures et un quart, quand nous descendons du tertre, et nous écoutons avec recueillement Fürre nous décrire le spectacle féerique du fjord, lorsque, vers minuit, la lune se lève au-dessus de la montagne et éclaire les sapins en face, laissant dans l'ombre une large section du gaard. Aux accents du narrateur on sent que son âme est vraiment en communion avec l'âme de cette nature grandiose, où sa foi religieuse retrouve le Créateur. Mais aussi quelle solitude et quel isolement! Un ménage tout seul en face du granit et de l'eau! En quittant Fürre, il me semble que je comprends mieux la force d'expansion de cette race, qui a été capable de s'isoler, en simples ménages, dans la solitude silencieuse des fjords, et je me rappelle la parole d'Ibsen : « L'homme le plus puissant du monde est l'homme qui est le plus seul ».

II

LES RÉGIONS DES GAARDS AGGLOMÉRÉS

I. — LE NORDFJORD.

Si uniformes que soient, dans un pays, les conditions du lieu, il s'y rencontre toujours des circonscriptions, de superficies variables, où les éléments physiques subissent des modifications plus ou moins importantes : il arrive alors que les mêmes forces sociales que l'on a observées précédemment engendrent des institutions de travail et de propriété tout à fait dissemblables et même opposées : jusqu'au moment où il a pu saisir l'ensemble du phénomène, l'observateur social demeure fort embarrassé au milieu de contradictions dont il ne peut démêler l'origine.

J'ai éprouvé un embarras de ce genre au lendemain de ma visite au gaard Œxtra; je venais de passer deux journées soit à attendre des moyens de transport, soit à me laisser véhiculer par les kariols ou les bacs à vapeur qui desservent les lacs, lorsque je me trouvai au village de Lofthus, dans le Hardangerfjord. Ce fjord est très célèbre auprès des touristes et, chose plus intéressante, les paysans qui l'habitent jouissent aussi d'une réputation spéciale auprès de leurs voisins de l'Ouest : « on les répute industrieux, progressifs, entreprenants, économes, propres, instruits et doués d'un esprit très fin »; je ne pouvais donc manquer de leur faire une visite sociale. Or, quel ne fut pas mon étonnement en constatant que *presque toutes les chaumières des paysans et presque tous les bâtiments de ferme*

avaient été récemment transportés d'une place à une autre. Chaque fois qu'en me promenant avec un excellent Norvégien, qui avait résidé plus de vingt années aux États-Unis, et qui, grâce à ce séjour, pouvait converser directement avec moi en anglais, je montrais du doigt un chalet ou une grange, la réponse était toujours la même : « Oui, ce bâtiment-là a été déplacé récemment : il y a cinq ans, il était à cette place que vous apercevez là-bas » et mon compagnon, en parlant, désignait un endroit situé, suivant les circonstances, à 150, 250 ou 300 mètres. Je finis par conclure que, dans ce pays, on aurait avantage à poser les maisons sur des rouleaux et je me dis que la Providence ménageait vraiment de brutales surprises à un Français, à qui Le Play avait vanté naguère la fixité du *home* traditionnel de la famille Mélouga et à qui la *Science sociale* avait enseigné que la force sociale des Norvégiens et de leurs descendants, les Saxons, venait précisément de la fermeté avec laquelle ceux-là avaient su prendre possession du sol et s'y établir à demeure. Quand je quittai le Hardangerfjord, l'énigme demeurait insoluble. Heureusement le phénomène n'était pas spécial à ce fjord; je le retrouvai à 300 kilomètres au nord, dans le Nordfjord, et cette fois je me promis bien de ne pas abandonner ce district sans avoir démêlé clairement les causes et la nature d'un fait social aussi déconcertant. J'ai donc poursuivi mon enquête avec persévérance, et, grâce au concours empressé de M. Mawinckle et de Mme Mawinckle, sa mère, j'ai pu constater une fois de plus la puissance de la méthode d'observation monographique.

Le Nordfjord est un fjord de 76 kilomètres de longueur, parallèle au Sognefjord, au nord duquel il se trouve. Sa largeur en certains endroits, la hauteur de ses montagnes, l'étendue de ses glaciers en font un des fjords les plus admirables, dans ce pays où les entailles fjordiennes rivalisent entre elles par la beauté de leurs sites.

Le village de Sandene Gloppen est situé au fond d'un des bras du Nordfjord. En cet endroit, l'embouchure d'une rivière torrentueuse qu'alimentent les puissants glaciers du voisinage et

la neige des montagnes a constitué, sur la gauche, une sorte d'estuaire dont la superficie est bien réduite, si on le compare aux estuaires limoneux de nos grands fleuves, mais n'en surprend pas moins agréablement la vue, en ce pays où l'on est habitué à ne voir que des parcelles minuscules juchées sur les pentes. Sur cet estuaire se sont établis le village de Sandene et, sur la droite, une vingtaine de fermes dont les bâtiments d'habitation et de culture, éparpillés de-ci de-là, à peu de distance les uns des autres, ressemblent de loin à un petit hameau.

Une de ces fermes appartient à Jakob Fitje, gaardbruger et constructeur de barques; son geste plus souple, son allure plus dégagée, ses vêtements moins frustes, témoignent que le paysan est ici doublé d'un artisan.

Fitje appartient à une famille du voisinage : ses parents avaient sept enfants, quatre fils et trois filles. Le fils *aîné* acheta la ferme du père et mourut prématurément, laissant plusieurs enfants. La veuve a exploité comme elle a pu pendant plusieurs années et son fils *aîné* va, à son tour, prendre prochainement l'exploitation. Le deuxième fils a épousé une veuve qui était propriétaire du petit brug que possède actuellement Fitje; ce fils mourut bientôt sans laisser d'enfants; sa femme, veuve en deuxièmes noces, a vendu la ferme à son beau-frère Jakob Fitje. Enfin le quatrième fils est au Klondyke, où il est chercheur d'or. Après avoir laissé sa famille quatre années sans nouvelles, il s'est décidé à lui annoncer que sa situation était bonne ; il gagne normalement sa vie. L'aînée des filles est morte à l'âge de vingt ans; la seconde a été emportée par le typhus; la troisième est mariée à un landhandler du Nordfjord qui jouit d'une agréable aisance.

Jakob a payé sa ferme 3.500 kr., prix plutôt avantageux, car sa belle-sœur, en considération du lien de parenté, a consenti à réduire *légèrement* ses prétentions. L'acheteur avait au préalable économisé 800 kr. sur ses gains de constructeur de barques, et sa femme, qui était fille unique, lui avait apporté en dot un peu plus que le supplément nécessaire, si bien qu'après avoir payé comptant le prix d'achat, il lui restait encore 300 kr. d'argent

liquide. Depuis cette acquisition, la situation de Fitje n'a cessé d'être prospère; il n'a eu garde d'abandonner son métier d'artisan qui lui rapporte plus que sa culture, et il a pu ainsi élever, dans une aisance relative, quatre fils et deux filles. L'aîné de ses enfants a dix-huit ans et le père s'est déchargé sur lui et sur ses frères et sœurs du travail matériel de la culture. Ce fils aîné succédera à son père dans l'exploitation agricole; le second fils va suivre l'école de menuiserie du voisinage; « il est très probable, nous dit le père, que plusieurs de nos enfants iront aux États-Unis ».

La ferme de Fitje est petite, puisqu'elle ne mesure que 5 hectares (50 maals, *udmark compris;* un peu plus de la moitié environ est cultivée. Sur cette ferme Jakob entretient 6 vaches, 12 moutons, 1 cheval, 3 porcs. Proportionnellement à l'étendue de la ferme, cette quantité de bétail est plus élevée que celle que nous avons trouvée ailleurs et pourtant Fitje récolte en outre 35 hectolitres d'avoine et 41 hectolitres de pommes de terre. La terre de Nordfjord est en effet réputée pour sa fertilité naturelle que favorise encore la douceur du climat[1]. Aussi bien cette région est le lieu d'élevage par excellence du cheval norvégien, et dans toute la Norvège occidentale, les *Nordfjordhesten* sont renommés.

Par exception, Fitje n'élève pas de chevaux, parce que l'exiguïté de la ferme ne le lui permet pas, et surtout, parce que son métier de constructeur de canots lui fournit, et au delà, l'appoint nécessaire à la bonne conduite de ses affaires domestiques.

Si fertile que soit la terre de l'indmark, et malgré le concours de l'herbe de l'udmark, les bestiaux de Fitje ne réussiraient pas à trouver sur la ferme les 2.300 kr. de foin que leur propriétaire estime nécessaires pour l'entretien d'une vache pendant une année; le sæter vient, pendant quatre mois pour les moutons, pendant trois mois et demi pour les vaches, combler cette insuffisance. A ce propos, une particularité mérite d'être signalée :

1. Ce fjord n'a pas la grande longueur du Hardangerfjord ou du Sognefjord; aussi est-il mieux préparé à recevoir, par sa large embouchure, les eaux chaudes du Gulf-Stream.

sur la montagne, les animaux ne sont plus ici sous la garde d'une femme, mais sous la garde d'un robuste gars norvégien à qui l'on paie un salaire de 70 kr. pour trois mois. Il paraît que des ours fréquentent parfois ces parages ou plutôt les fréquentaient naguère; depuis une quinzaine d'années, on n'en a pas vu, mais le souvenir de leurs exploits d'antan suffit à persuader aux paysans que la garde d'un homme est préférable.

En outre des ressources de sa culture et de son métier, Fitje se livre un peu à la pêche : suivant les saisons, il pêche du saumon, de la barbue, du maquereau, du hareng. Le hareng se pêche à l'automne et n'est pas considéré comme comestible en cette saison; aussi Fitje en vend-il une partie pour l'engrais, consacrant l'autre à la fumure de ses propres terres. Quant aux saumons et aux truites saumonées, le voisinage des hôtels de Sandene, fréquentés par de nombreux touristes, procure à Fitje une clientèle abondante pendant une partie de la saison. En hiver, le maquereau visite le fjord où il revient encore au commencement de l'été[1].

Enfin l'udmark fournit à Fitje du bois à brûler et une partie importante du bois de sapin que requiert la construction des canots.

Ainsi, on le voit, les ressources de Jakob Fitje sont multiples; si on voulait les évaluer en argent, on serait embarrassé, car, en dehors de la vente des barques, presque toutes aboutissent à

1. Naguère, jusque vers 1840 environ, il paraît que les gaardbruger formaient, à la fin de l'automne, des groupements en vue de la pêche. L'association ne durait que six semaines ou deux mois, juste le temps requis par l'opération de pêche en vue de laquelle elle était formée. Le nombre des associés ne dépassait jamais cinq ou six; le bateau était la propriété de l'un d'eux, chacun s'engageant à fournir deux hommes, dont l'un était d'ordinaire un des fils du gaard et l'autre un domestique de ferme. Le poisson était partagé proportionnellement, après un prélèvement en faveur du propriétaire de la barque. Diverses raisons ont amené la disparition de cette pratique : notamment les domestiques de ferme refuseraient aujourd'hui d'aller à la pêche pendant deux mois. — Cette note mérite de retenir spécialement l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'étude des origines de la formation particulariste : c'est le seul témoignage que j'aie pu recueillir, au cours de mon voyage, sur la participation ancienne des *paysans propriétaires* norvégiens à la pêche méthodique du poisson. Nous sommes loin de l'aménagement social supposé autrefois par Frédéric Le Play, mais il est clair aussi, pour celui qui a inspecté les lieux, que cet arrangement social répond beaucoup mieux aux exigences du travail. Ces associations temporaires, loin de collaborer au fractionnement de la communauté, auraient plutôt tendu à en assurer la conservation.

une consommation directe par les membres de la famille; quand je demande à Fitje de m'énumérer les produits qu'il convertit en argent par la vente, il n'en trouve presque aucun qu'il puisse citer : de la peau de bouleau, de l'écorce, un peu de poisson, une très petite quantité de beurre et de fromage, et c'est tout : le reste est employé dans la consommation domestique.

Aussi bien la vie est-elle relativement large et confortable; l'habitation et le mobilier, le vêtement et la nourriture indiquent bien que nous sommes ici en face d'un artisan aisé. Ainsi, pour ne viser que la nourriture, la famille consomme chaque année la chair d'une vache, de 6 moutons, de 4 veaux et de 3 porcs [1], c'est-à-dire de tous les animaux que produit la ferme. Elle consomme également la presque totalité du beurre et du fromage.

En revanche, les achats et les dépenses en argent sont très réduits; Fitje a tôt fait de les énumérer :

Cuir pour la semelle des souliers — le cuir des autres parties de la chaussure étant fourni par les animaux de la ferme — et divers articles de vêtement	30 kr.
Salaires	110 —
Café	12 —
Sucre	5 —
Orge	40 —
Pétrole (60 litres)	10 —
Sel (pour les membres de la famille et pour les animaux)	3
Impôts [2]	70 —
Faulx et divers articles de forge [3]	7 —
	287 kr.

Deux chapitres de ce compte des dépenses méritent une obser-

1. Pour apprécier la quantité de viande que représentent ces animaux, il faut se rappeler que les animaux norvégiens sont de petite taille et, de plus, les veaux sont tués à l'âge de quatorze jours, afin d'économiser le lait dont la famille trouve un meilleur emploi en le consommant directement.

2. Fitje me fait remarquer que le montant de ses impôts n'est fixé à ce chiffre que parce que le nombre de ses enfants le classe dans la dernière catégorie des contribuables; autrement la cote devrait être multipliée par deux et s'élèverait à 140 kr.

3. Fitje fabrique lui-même ses fourches, ses fers à cheval et presque toute la ferronnerie des voitures qu'il emploie sur sa ferme.

vation, celui du vêtement et celui des salaires. La laine des moutons de la ferme, filée et tissée au foyer, fournit l'étoffe des vêtements et comme Fitje a été autrefois tailleur, il coupe lui-même ses habits et ceux de ses fils. Dans une large pièce, au premier étage, sont suspendus à des patères fichés dans les quatre murs les très nombreux vêtements des membres de la famille : parmi ceux-ci, six jupons, un habillement d'enfant, un très bon paletot d'homme, une couverture de lit ont été entièrement confectionnés à la maison, les autres ont été achetés. Les moutons de la ferme ne sont pas assez nombreux, pour que leur laine suffise aux besoins de vêtement des deux parents et des six enfants; force est donc de se pourvoir partiellement au dehors.

En ce qui concerne les salaires, Fitje, imitant en cela tous les gaardbruger de Norvège, se plaint de leur taux élevé. Il emploie une domestique de ferme qu'il paie 40 kr. et à qui il donne en outre divers objets d'habillement dont il estime la valeur à 30 kr. [1]; avec la nourriture, on peut évaluer à 180 kr. environ le coût annuel de cette auxiliaire. « Le fait est, dit Fitje, qu'on ne trouve plus aujourd'hui de domestiques, et cela est dû à deux causes, d'une part à l'émigration aux États-Unis, d'autre part à l'ensemble des idées sociales du jour qui contribuent à accroître les exigences des serviteurs et à diminuer leur rendement en travail. Il faut donc toujours avoir une ferme de grandeur telle que la famille puisse l'exploiter elle-même, sans être obligée de recourir au travail salarié. »

Cette déclaration de Fitge mérite de retenir notre attention; elle confirme ce que d'autres constatations nous ont déjà enseigné et elle atteste qu'une étroite connexité existe non seulement entre le régime de propriété foncière et le travail, mais encore entre ce régime de propriété et certains détails, en apparence peu importants, de l'organisation du travail.

Au surplus, la ferme de Fitje est de telle dimension qu'elle ré-

1. On peut se demander comment il se fait que la dépense des salaires ne soit portée au budget que pour 110 kr., alors que nous trouvons ici pour une domestique une dépense de 70 kr. et que le salaire des gardiens du sæter est de 70 kr. L'explication est fort simple : le gardien du sæter surveille en même temps les animaux de plusieurs fermiers.

pond et audelà au desideratum qui vient d'être signalé : elle serait même trop petite pour pouvoir subvenir seule aux besoins d'une famille. Aussi Jakob se propose-t-il de la transmettre plus tard intégralement à son fils aîné, suivant la coutume norvégienne et il se gardera bien de la partager entre ses enfants. Lorsqu'il fera cette transmission, il ne se construira pas, pour lui-même, une petite habitation à côté ; cette coutume est inconnue dans le Nordfjord. Fitje explique cette abstention par le désir d'éviter le supplément d'impôts qu'entraîne la possession d'une deuxième maison d'habitation. Si cette explication était juste, on peut croire que dans aucun fjord de Norvège, le père, qui se retire, ne se résoudrait à faire la dépense d'une habitation séparée ; le désir de ne pas augmenter ses redevances est universel et commun à tous les contribuables. La vérité me paraît être que dans le Nordfjord, comme dans le Hardangerfjord, les conditions du lieu ont permis de place en place la constitution de nombreuses petites fermes voisines les unes des autres ; dans ces conditions, l'homme, mieux habitué aux relations de voisinage, n'a plus le même besoin, j'oserais presque dire farouche, de l'isolement et de la solitude ; on est mieux habitué à supporter les petites imperfections du caractère des autres et on est plus enclin à la sociabilité.

En sus du prix de vente, lequel, suivant le dessein de Fitje, ne devra pas dépasser 2.000 kr., celui-ci stipulera de son fils aîné les prestations suivantes : quelques kilogrammes de beurre, un peu de pommes de terre, l'entretien d'une vache et de trois ou quatre moutons, le vêtement, le droit à la table du ménage. « Au surplus, ajoute-t-il, comme dans cette circonscription, on s'entend toujours très bien avec sa belle-fille, cette réserve de prestations en nature et d'entretien de quelques animaux est de peu d'intérêt et, en fait, le lait de la vache et la laine des moutons sont confondus avec le lait et la laine des autres animaux. »

Les relations familiales sont excellentes parmi ces paysans du Nordfjord ; il n'en peut guère être autrement puisque l'état général de la moralité est aussi excellent et que le maintien des saines relations familiales est toujours assuré dans les milieux sociaux où la moralité est sauvegardée. Dans ce fjord comme dans tous

les autres, le vol et le mensonge sont des délits inconnus et le prêtre de Gloppen me signalait comme un fait anormal la naissance de deux enfants naturels pendant l'année précédente.

La population de cette circonscription est spécialement pieuse et chrétienne, et l'intensité de sa foi religieuse lui a permis d'attirer l'année dernière au milieu d'elle, pour le service de la paroisse, un des prêtres luthériens les plus admirables par l'esprit de foi, la piété confiante et la générosité du cœur [1]. Chaque matin et chaque soir, Fitje lit, en présence de tous les membres de la famille, une prière qu'il trouve dans un livre *ad hoc* et on chante ensuite un verset ou une hymne. Le dimanche, lorsqu'il n'y a pas de service à l'église, le père de famille fait une lecture pieuse et celle-ci est suivie du chant d'un cantique. Aussi bien, Fitje déclare que le sentiment religieux est loin d'être en décroissance dans la région du Nordfjord : « On pourrait même dire que la foi augmente et que chacun porte plus d'intérêt aux choses de la religion ». Des journaux hebdomadaires favorisent et entretiennent cette influence religieuse; notamment les enfants de Fitje sont abonnés à deux journaux qui ne manquent jamais d'insérer dans chaque numéro un ou deux articles à tendances spécifiquement confessionnelles.

Nous sommes maintenant en possession de renseignements suffisants pour comprendre l'agencement de la vie familiale de Jakob Fitje et de ceux qui l'entourent; nous pouvons donc aborder l'étude de l'élément social qui est le signe caractéristique et distinctif de cette monographie, je veux dire la propriété foncière.

Lorsqu'on interroge Jakob Fitje sur sa culture et l'exploitation de sa ferme, une réponse revient fréquemment sur ses lèvres : « Je cultive de telle manière, parce que je ne peux pas faire encore ce que je voudrais faire, mais quand nous aurons procédé à l'*udskiftning*, j'obtiendrai un bien meilleur rendement. »

Pour comprendre cette phrase, il faut savoir que la ferme de

1. Voir *infra* le chapitre sur le *Culte*.

Fitje, dont la superficie, comme je l'ai dit, est égale à 5 hectares 50 maals, non compris le *teigebütte*, *se compose de cinquante-sept lopins différents, et dont la très grande majorité ne se touchent même pas les uns les autres*. Cette extraordinaire division de la propriété qui pourrait soutenir aisément la comparaison avec les exemples les plus célèbres de morcellement, relevés autrefois par Frédéric Le Play dans la région de la Champagne française, a pour origine des morcellements successifs pratiqués à des époques diverses, à la suite de ventes, de mariages ou de partages, ou parfois, mais assez rarement paraît-il, à la suite du partage d'un *teigebütte*.

Le brug de Jakob Fitje faisait, dans les temps reculés, partie d'un *gaard* unique; le plus ancien document y relatif que l'on possède, remonte à l'an 1600 et il atteste qu'à cette époque le gaard était divisé en trois brug. Un peu plus tard, une quatrième ferme fut constituée, et en 1700 une cinquième; pendant le cours du XIXe siècle, trois nouvelles exploitations furent aménagées par morcellement de l'une ou l'autre des anciennes. Or, à chaque morcellement, on n'attribuait pas au nouvel ayant droit un morceau d'un seul tenant, mais au contraire *on lui lotissait une parcelle prise sur chacune des parcelles dont se composait auparavant le brug morcelé*. Pour comprendre la raison de ce procédé étrange, qui ne pouvait manquer, par sa répétition même, d'aboutir à un enchevêtrement inextricable des parcelles, il suffit de se rappeler que la terre cultivée des fjords norvégiens est très inégalement fertile. D'un mètre à l'autre, pourrait-on dire, la qualité du sol varie sensiblement, suivant que les rochers affleurent plus ou moins, ou même saillissent, suivant l'inclinaison des couches granitiques dont les parois étanches peuvent transformer une section en un marécage ou en une tourbière, suivant, enfin, l'ancienneté du défrichement et la quantité de fumures incorporées. Dans ce pays, où la terre arable est en grande partie l'œuvre du travail même de l'homme, le rendement de la terre n'est pas proportionnel à la surface, et telle parcelle produit de l'herbe d'excellente qualité, alors que telle autre, qui lui est contiguë, n'en produit que de moins

bonne ou qu'une troisième n'en produirait que de mauvaise. Dans ces conditions, il importe beaucoup à tout nouvel exploitant de s'assurer la possession des divers sols qui lui permettront une culture normale : il demande donc sa part des bonnes terres et comme son vendeur exige qu'il accepte une part des terres médiocres ou mauvaises, on aboutit au morcellement indéfini (*teigeblanding*), je dirais mieux à la pulvérisation, dont la ferme de Fitje nous fournit un exemple [1].

Il y a plus, un phénomène supplémentaire vient encore compliquer ce régime déjà complexe de propriété foncière. Nous savons que, dans toute ferme fjordienne, il existe un udmark, une portion non cultivée ; or le bord de cet udmark qui avoisine l'indmark n'est guère moins susceptible de défrichement que ne l'étaient autrefois les parties proches de l'indmark qui ont été défrichées et mises en culture. Lorsqu'un brug est morcelé, le brug nouvellement constitué jouit d'un droit de pacage et d'affouage sur l'udmark, proportionné à l'importance respective des deux brug, importance que révèle d'une manière claire et palpable la nouvelle évaluation à laquelle il est procédé pour la collection de l'impôt foncier. Un jour vient où les deux propriétaires résolvent de mettre en culture telle portion de l'udmark : dans ce cas, au lieu de convenir que chacun procédera séparément au défrichement d'une parcelle égale, ils stipulent ensemble que la parcelle indivise sera cultivée en commun, c'est-à-dire que le travail, les fumures et les semences seront fournis, et la récolte sera recueillie, suivant une attribution *proportionnelle à l'importance respective des deux brug*. La parcelle exploitée suivant ce mode compliqué porte le nom de *teigebütte*.

Cette étrange méthode a la même cause que le morcellement constaté plus haut : la nécessité de tenir un compte exact de la très inégale fertilité des terres. Elle aboutit par une autre voie

1. Les partages sont d'ailleurs faits avec grand soin, ainsi que le témoigne la lecture d'un acte de partage que nous montre Fitje et qui remonte à 1736. Des bornes, formées d'une grosse pierre en granit flanquée de deux petites, marquent les limites ; ces bornes sont placées sur des morceaux de charbon de bois, afin qu'en cas de contestation on puisse plus aisément connaître avec certitude la ligne de bornage.

aux mêmes complications, ainsi que l'atteste le témoignage de Fitje dont le brug est titulaire d'un teigebütte, exploité en commun avec un autre propriétaire voisin.

Ces complications du teigeblanding et du teigebütte[1] apparaissent plus gênantes et plus intolérables à mesure que le temps s'écoule : en effet, l'épierrement et les fumures tendent naturellement à améliorer les parcelles moins bonnes et la culture prolongée atténue l'inégalité des valeurs culturales; aussi les arrière-descendants sont enclins à ne voir que les inconvénients d'un morcellement aussi contraire à une exploitation économique du sol. Un jour vient où, fatigués des ennuis de toute sorte que cette situation comporte, les différents propriétaires demandent qu'on procède à un nouveau lotissement des parcelles divisées et à un partage des parcelles indivises : cette double opération s'appelle *udskiftning*. Dans tous les districts ruraux où il y a lieu d'y recourir, elle excite au plus haut point l'intérêt du paysan, car elle est toujours délicate et souvent onéreuse, spécialement à raison des transports des chalets d'habitation et des bâtiments de culture qu'elle rend presque toujours inévitables. Depuis vingt-cinq années, cette question de l'udskiftning a tenu une telle place dans les préoccupations des habitants d'un grand nombre de districts ruraux que le gouvernement de Kristiania a dû intervenir tant en promulguant la loi organique du 13 mars 1882 qu'en inscrivant chaque année au budget national un crédit de 250.000 kr. pour pourvoir *à la délimitation, au bornage et au partage des propriétés*. La majeure partie de cette somme est affectée au traitement et aux frais de déplacement de 44 employés cadastraux et de leurs assistants : une portion, 50.000 kr., vient en aide aux intéressés

1. Les morcellements entraînent aussi des complications à l'égard des *bygselmænd* : on désigne sous ce nom des individus qui ont un droit de jouissance viager sur certaines parcelles de terre comme les husmænd, mais qui diffèrent de ceux-ci en ce que leur redevance consiste en argent au lieu de consister en travail. Fitje a deux bygselmænd dont l'un lui paie annuellement 4 kr., l'autre 3 kr. 20 öre; il a de plus droit au tiers de la redevance, 2 kr. 40, d'un troisième, et à une portion infinitésimale de la redevance d'un quatrième. J'ajoute en passant que Fitje n'aime pas les husmænd, ni les bygselmænd : il trouve que ce mode de tenure arrête le progrès de la culture et après l'udskiftning, il se promet de ne pas renouveler le contrat.

besogneux pour alléger les charges très lourdes qu'entraîne le déplacement des habitations.

Il m'a paru que la meilleure manière de mettre le lecteur au courant des complications de l'udskiftning était de reproduire ici en note le texte intégral de la loi de 1882 ; ce document montre le soin que le législateur norvégien a pris de prévoir tous les détails d'une opération qui est en effet, aux yeux du paysan, aussi importante que difficile[1].

1. *Loi du 13 mars 1882 sur le lotissement : Lov om Udskiftning.*

Chap. I. — Dans quels cas et par qui le partage peut être demandé.

Art. 1. — Les fonds ruraux peuvent être soumis à partage, lorsqu'ils sont réputés propriété commune.

Art. 2. — On dit qu'une terre est propriété commune : 1° lorsque le lot de chacun n'est pas déterminé séparément et que les différentes parcelles, soit ensemble, soit successivement, sont soumises à un usage commun ; 2° lorsque les différents propriétaires ont chacun des pièces de terre qui leur appartiennent exclusivement, mais dont la situation est telle qu'on ne peut les cultiver ou les entourer de barrages sans une gêne extrême. Le mode de propriété porte, dans le premier cas, le nom de *sameie* et dans le second, celui de *teigeblanding*.

Serait assimilée au teigeblanding la propriété d'un seul tenant, mais dont les limites sont tellement irrégulières que l'on rencontre les mêmes difficultés de culture ou de clôture.

Art. 3. — Le lotissement ne peut être exigé, quand on voit, d'après les circonstances locales, que cette opération est inutile, ou qu'il y a de trop grandes difficultés, ou qu'on ne pourra le faire, sans qu'il y ait en même temps un transport de maisons et bâtiments (*udflytning*) qui serait trop coûteux pour ceux à qui il incomberait.

. . . . . .

Art. 6. — Celui qui exploite une propriété sans en être propriétaire, ne peut exiger l'udskiftning ; il ne peut davantage s'opposer au lotissement exigé par le propriétaire.

Chap. II. — Lotissement amiable.

Art. 7. — Le lotissement peut se faire à l'amiable, si les propriétaires sont d'accord et que ceux qui exploitent ou ont un droit d'usage donnent leur consentement.

Art. 8. — On doit dresser un acte écrit et le lotissement ainsi fait ne peut être remplacé par un partage judiciaire, s'il est attesté par le bureau des lotissements, composé d'un président et de deux assistants, que ce lotissement est complet et conforme aux exigences des circonstances. Au surplus, ledit lotissement ne serait approuvé, lorsqu'il ne porte que sur la terre non cultivée (*udmark*), qu'autant qu'il n'empêche pas ultérieurement un partage convenable des terres cultivées (*indmark*).

Si le président du bureau des lotissements trouve que le partage est incomplet, il doit demander aux copartageants de modifier et de compléter leur acte. L'acte de partage est enregistré.

Les membres de cette commission sont choisis parmi les hommes compétents de la circonscription ; ils sont nommés par le *foged* et reçoivent un salaire conformément à la loi.

Art. 9. — Si cette approbation du partage amiable par la commission des partages est contestée par un des copartageants, on peut demander un partage judiciaire im-

Cet udskiftning, après lequel Fitje soupire, on peut le voir réalisé dans le voisinage même de Sandene, à Gloppen; là aussi et par suite des mêmes causes, les fermes étaient morcelées en

mediatement, ou après un délai de deux ans, si on ne l'a pas demandé immédiatement.

Dans ce cas, le partage judiciaire doit respecter, autant que possible, le partage amiable.

Art. 10. — Serait encore considéré comme partage amiable celui qui serait fait par trois arbitres, nommés par les parties, et dont le choix aurait été approuvé par le *foged*.

Chap. III. — Partage judiciaire.

Art. 11. — Le partage judiciaire est celui qui est l'œuvre d'une commission de partage, nommée par l'autorité publique.

En première instance, la commission comprend au moins deux membres, et en cas d'appel, la commission supérieure se compose de quatre membres, si le président n'est pas le même qu'en première instance, de cinq membres, si le président est le même; dans ce dernier cas, le président n'aurait pas voix délibérative.

Art. 12. — Le roi fixe le nombre des commissaires au lotissement dans la limite des crédits ouverts par le Storthing. Chaque commissaire peut se faire assister d'un auxiliaire, mais sous sa propre responsabilité; cet auxiliaire ne peut d'ailleurs présider le comité. Ces commissaires sont nommés par le roi ou par son délégué. Ils reçoivent un salaire et une indemnité de déplacement

Art. 13. — Dans chaque district où l'on veut procéder à un partage judiciaire, un comité doit être institué par le *foged*.

Chap. IV. — Comment se fait le partage judiciaire.

Art. 16. — Celui qui demande le partage judiciaire doit s'adresser au commissaire du lotissement de son district, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'*amtmand*. La requête doit indiquer les immeubles en cause, les noms des propriétaires et des exploitants, les noms des voisins, l'étendue superficielle couverte par le lotissement à intervenir.

Le commissaire fait connaître les jour et heure auxquels il commencera les opérations de partage, ainsi que le lieu où il se tiendra. Chaque intéressé recevra notification de cet avis, au moins quatre semaines à l'avance.

S'il s'agit d'un partage de propriétés spécialement important, le roi peut ordonner que le lotissement soit annoncé sur les places publiques.

Art. 17. — Le demandeur peut toujours se désister, en payant les frais déjà exposés.

. . . . . .

Art. 21. — Le comité de partage doit commencer par la délimitation exacte de la superficie soumise au lotissement, puis déterminer l'étendue de chaque propriété, les droits respectifs et les droits en communauté, les servitudes qui grèvent les propriétés. Si les limites qui séparent la superficie soumise au lotissement d'avec les immeubles voisins sont irrégulières, le comité s'efforcera, par des échanges amiables, de les redresser; si cet échange amiable est impossible, le comité procédera à ce redressement d'autorité, suivant ce qu'il jugera convenable.

Art. 22. — La superficie soumise au lotissement doit être évaluée; pour la terre cultivée, on doit en principe dresser un plan d'arpentage, à moins qu'il ne s'agisse de très petites surfaces ou de très petites valeurs. Pour la terre non cultivée, l'arpentage et le plan sont facultatifs.

Art. 23. — Après ces opérations préliminaires, on dresse un plan provisoire de

d'innombrables parcelles enchevêtrées les unes au milieu des autres et par suite très difficilement exploitables; à peine quelques parcelles y étaient-elles plus étendues qu'à Sandene.

partage que l'on soumet aux intéressés. Si des changements sont demandés et que le comité de lotissement accède aux demandes, ce plan devient définitif.

Art. 24. — Au surplus, le comité pourrait toujours partager immédiatement une partie seulement de la superficie, relativement à laquelle l'accord existe entre les parties, lorsque ce lotissement partiel ne compromet pas le lotissement de l'ensemble.

. . . . . .

Chap. V. — A quelles terres s'étend le partage.

Art. 27. — On peut exiger le lotissement de la terre cultivée, sans exiger les lotissements de la terre inculte, mais on ne peut exiger le lotissement de la terre inculte, lorsque la terre cultivée n'a pas été complètement partagée auparavant, à moins que le comité de partage n'ait la certitude absolue que ce partage de la terre inculte peut se faire sans nuire en quoi que ce soit au partage ultérieur et convenable de la terre cultivée.

Au surplus, le demandeur peut, à tout moment de la procédure, étendre sa demande et requérir le partage de la totalité.

Art. 28. — Si on a demandé le partage de la terre cultivée, celle-ci doit être partagée dans sa totalité, tant que les circonstances locales le permettent. On peut au contraire restreindre à une portion déterminée le partage de la terre inculte, lorsque aucun des intéressés ne s'y oppose et que ce partage partiel ne met pas obstacle à un partage ultérieur de la totalité.

Art. 29. — Si on a demandé seulement le partage de la terre cultivée ou d'une partie de la terre inculte, le comité de partage a toujours le droit d'étendre ses opérations à la portion de terres incultes qu'il juge utile pour qu'il puisse être procédé à un partage avantageux.

Art. 30. — Le comité de partage peut comprendre dans le lotissement une terre qui est située à l'intérieur de la section soumise au partage, quand même son propriétaire ne ferait pas partie de la communauté (*Fælleskab*).

Art. 31. — On doit s'efforcer de procéder au partage de toutes les sections; si la chose paraît impossible, on restreindra la communauté autant qu'on le pourra, soit en restreignant le plus possible l'étendue de la terre commune, sans causer de dommages aux copropriétaires, soit en diminuant le nombre des copropriétaires.

Lorsqu'une parcelle présente une utilité égale pour deux ayants droit, on détermine par la voie du sort le nom de celui à qui elle sera attribuée.

Art. 32. — Si aucune circonstance locale ne s'oppose au lotissement complet, mais que, à cause du transport des bâtiments, ce partage soit trop coûteux, celui-là peut exiger le partage intégral qui offre de prendre à sa charge les frais du transport.

Chap. VI. — Principes suivant lesquels doit se faire le partage.

Art. 33. — S'il y a *sameie*, le partage se fait proportionnellement à l'impôt foncier (*skatteskyld*) sans égard aux diminutions de valeur ou d'étendue qui auraient pu affecter les immeubles, par suite d'aliénation. Cette base du lotissement est adoptée pour autant que les droits respectifs des divers propriétaires ne sont pas déterminés d'une autre manière, et que l'un ou l'autre des copropriétaires ne peut démontrer l'existence à son profit d'un droit privatif sur une section du *sameie*.

Comme base du partage, on prend le montant de l'impôt foncier avant la loi du

parce que le terrain plus accidenté et plus montueux ne favorisait pas la constitution de fermes aussi petites. Il y a quelques années, on a procédé au lotissement et on a reconstitué des

17 décembre 1836; quand on ne trouve pas ce montant (*skyld*) et qu'on ne peut le calculer, on partage d'après l'impôt foncier établi au moment où a été fixée séparément la taxe foncière de la propriété dont s'agit.

Art. 34. — En cas de *teigeblanding*, on sépare sans égard au montant de l'impôt foncier, de manière que chaque ferme reçoive l'équivalent de ce qu'elle donne; toutefois, s'il y a accord de tous les ayants droit, on pourrait aussi prendre pour base le montant de l'impôt foncier.

Art. 35. — Si un ancien partage est suivi d'un nouveau, ou si un nouveau résoud un ancien, alors les conditions de propriété en vigueur avant le premier partage seraient le fondement du partage actuel.

Chap. VII. — Allotissement.

Art. 36. — Le lot qui est attribué à chaque propriétaire doit être d'un seul tenant, autant que la chose est possible. On ne doit surtout pas séparer, sans des circonstances tout à fait anormales, les parties de terre cultivées et les parties défrichables de la terre inculte qui sont attribuées au même propriétaire: si un propriétaire reçoit plusieurs parcelles séparées de terres cultivées ou de terres incultes, on doit indiquer explicitement la cause de cette attribution.

. . . . . .

Art. 38. — Chaque lot doit être entouré de bornes durables et très visibles, comme des croix dans des rochers, ou des pierres servant de bornes; sur chacune des lignes il doit y avoir au moins trois de ces signes. Dans l'acte de partage, on doit décrire très exactement les lignes séparatives, avec indication de leur direction; on doit même indiquer aussi, autant que possible, la distance entre les différentes pierres ou marques, et, au besoin, on doit dresser un plan et y mentionner les bornes.

Art. 39. — Les chemins nécessaires doivent être ménagés et décrits; en même temps, on fixe la manière de les entretenir et d'en faire usage.

Art. 40. — On fixe également les droits respectifs à l'usage des eaux et moulins et des endroits où l'on peut placer une hutte, déposer des matériaux, pêcher, recueillir des herbes de mer, etc.; pour l'exercice de ces différents droits, on devra le plus possible éviter la constitution de servitudes.

Art. 41. — Si une partie de la terre lotie est susceptible d'être mise en culture après dessèchement, l'acte de partage déterminera l'emplacement des canaux d'écoulement des eaux et les moyens de les entretenir.

Art. 42. — L'acte de partage fixera aussi le mode d'établissement des clôtures, celles-ci devant, le plus possible, être en ligne droite.

Art. 43. — Si, par l'effet du lotissement, il y a échange de pièces de terre non défrichées ou moins amendées contre des pièces de terre défrichées ou mieux amendées, une soulte devra être fournie, et celle-ci pourra, suivant les circonstances, consister en argent, en terres, ou en toutes autres choses, telles que, assistance de travail, engrais, prêt gratuit d'une terre pendant un certain nombre d'années; pourtant, si l'on choisit l'un de ces trois derniers modes d'indemnité, une partie de la soulte devra être en argent.

Art. 44. — Si l'on échange un lot libre contre un lot grevé d'un droit d'usage, et que ce droit d'usage soit perpétuel, la compensation ne peut se faire qu'au moyen d'un lot plus grand, à moins que les circonstances ne s'y opposent absolument.

Art. 45. — Si, par l'effet des partages, un propriétaire donne plus de bois ou de

fermes d'un seul tenant. Les paysans impliqués dans l'opération se félicitent du changement, bien que des inconvénients temporaires assez graves soient la rançon de ce progrès. Je signalerai

tourbe qu'il ne reçoit, ce à quoi, d'ailleurs, il ne pourrait être contraint lorsque ce changement affecte gravement l'exploitation de sa ferme, le comité de lotissement décide de la manière la plus satisfaisante pour l'aménagement des intérêts de tous En principe, l'indemnité compensatoire du prix des jeunes arbres doit être fournie en argent. Pourtant le comité pourrait aussi stipuler que l'ancien propriétaire aura le droit de les enlever plus tard, à l'époque où ils seront parvenus à leur croissance normale ou lorsque d'autres circonstances spéciales rendront leur coupe raisonnable.

Art. 46. — Si l'un des copartageants allègue avoir défriché tout ou partie de l'*udmark* qui était propriété commune, alors même que ce fait ne serait pas prouvé par titre, le comité de partage pourra attribuer cette parcelle à celui qui l'aura défrichée, les autres copropriétaires recevant une part égale de l'udmark, ou lui allouer une indemnité convenable, compensatoire des travaux de défrichement.

Art. 47. — Le comité de partage fixe le délai pendant lequel le partage arrêté devra être mis à exécution; si aucun délai n'a été fixé, chaque partie peut se pourvoir en justice pour obtenir l'exécution : en tous cas le délai doit être de trois mois au moins, à moins que toutes les parties ne soient d'accord pour abréger ce délai.

. . . . . .

Art. 49. — L'acte de partage doit prévoir, le cas échéant, l'irruption d'un torrent ou l'éboulement des rochers et la manière de répartir, entre les différents propriétaires, la charge des travaux qui pourraient être nécessaires.

Chap. VIII. — Comment il faut traiter ceux qui ont des droits sur les terres sans en être propriétaires.

Art. 50. — Les husmænd et autres usagers de terres non séparément imposables ne doivent pas être troublés, et on doit les laisser achever le temps de leur possession, pour autant qu'aucun inconvénient substantiel n'en résulte. Si une pièce de terre est ainsi devenue, en tout ou en partie, la propriété d'un autre, le husmand ou l'usager peut rester sous la dépendance de son ancien roi de terre (*Jorddrot*); dans ce cas, une indemnité est due au nouveau propriétaire, qui est ainsi privé de l'usage de sa terre. Si la parcelle de ce *husmand* ou de ce *fester* doit désormais appartenir à plusieurs, le comité de partage désigne celui d'entre les « rois de terre » dont le *husmand* ou le *fester* sera dépendant. Si la tenure du husmand ou du fester est diminuée, celui-ci a droit à une parcelle, à moins qu'il n'accepte de recevoir autre chose en compensation. Si on ne peut éviter le transport de la maison du husmand ou du fester, le comité de partage doit déterminer les mesures qu'il juge utiles pour que ledit transport soit fait de la manière la plus satisfaisante sous tous les rapports.

Art. 52. — En cas de nécessité, le comité de partage a le droit de transporter le droit d'usage d'une terre sur une autre terre, d'en restreindre l'étendue, de changer le mode d'usage et en général de régler les relations entre le propriétaire et l'usager; pourtant il doit toujours s'efforcer de diminuer le moins possible le droit de l'usager.

Art. 53. — En cas de difficulté trop grande, le comité de partage aurait le pouvoir de résoudre le droit, d'usage, moyennant indemnité.

Chap. IX. — Transport (*udflytning*).

Art. 55. — Lorsque le comité de partage trouve qu'on ne peut effectuer le lotissement sans qu'il y ait transport des maisons et bâtiments, il a le droit d'ordonner ce transport.

plus loin ces inconvénients que j'ai surtout constatés en étudiant la vie des paysans de Lofthus, village du Hardangerfjord : bornons-nous ici à constater que l'udskiftning peut ap-

Art. 56. — Lorsque les différents propriétaires tombent d'accord sur le nom de celui d'entre eux qui doit transporter ailleurs ses bâtiments, on se tient à cet arrangement, pour autant que celui-ci concorde avec le plan général de partage; à défaut d'entente, le comité de partage désigne celui qui doit se soumettre au transport. Pour cette désignation il prend surtout en considération l'étendue et la qualité des terres cultivées, l'importance et la qualité des bâtiments, la manière dont ils sont groupés au centre de l'exploitation, de manière à ne pas soumettre à l'obligation de transport le propriétaire qui réunit le mieux ces divers avantages. S'il y a égalité entre plusieurs, on ne soumet pas au partage le propriétaire pour lequel le transport serait le plus coûteux; enfin si, même sous ce rapport, il n'y a pas de différence appréciable, on tire au sort. Le comité de partage a le droit d'exiger que la reconstruction ne soit faite qu'à une certaine distance de la limite de la propriété voisine.

Art. 57. — Si l'on peut, de quelque manière, éviter le transport et économiser une dépense importante en se bornant à échanger des bâtiments accessoires et qui se trouvent construits sur l'*udmark*, le comité de partage a le droit d'imposer cet échange, si lesdits bâtiments ont le même aménagement et que l'échange ne puisse être considéré comme imposant une gêne très grave à l'exploitation d'aucune des deux fermes.

Art. 58. — Le comité de partage doit évaluer les frais de transport ; pour cette évaluation, il peut se faire assister d'experts, aux frais des copartageants; la contribution de chacun consistera soit en argent, soit cumulativement en argent, en transport, en travail ou en matériaux. Si parmi les copartageants, il s'en trouve un qui ait déjà contribué précédemment à un autre transport, celui-là peut être exonéré de sa part contributoire, soit en totalité, soit en partie.

Art. 59. — Dans le cas de l'article 57, si les maisons ne sont pas d'égale valeur, le comité détermine le montant de la soulte à payer et décide si cette soulte doit être à la charge d'un seul ou si les autres doivent aussi y contribuer.

Art. 60. — Dans le cas où la contribution aux frais de transport ou aux indemnités pour échange de bâtiments accessoires entraînerait une charge qui pour une terre dont le *skyldmark* est de

moins de 25 öre, serait supérieure à			25	kroner
de 25 à 50			50	—
— 50 öre à 1 mark			100	
1 mark à 2 marks			150	—
— 2 — 3			200	
— 3 — 4			250	—
— 4 — 5			300	—

et ainsi de suite, en ajoutant 30 kroner pour chaque mark supplémentaire, le propriétaire a le droit de s'opposer au partage, à moins qu'un des autres copartageants ne prenne le supplément à sa charge ou qu'il n'y soit pourvu d'une autre manière.

Art. 61. — Le Trésor public peut, dans la mesure des crédits ouverts au budget, contribuer à ces frais de transport des bâtiments. Le montant de ce concours est calculé d'après l'étendue des terres et les ressources pécuniaires des copartageants.

porter des modifications assez graves dans le régime de la propriété et de l'exploitation agricole. Ainsi, la ferme de Johan Vereide qui comprend 11 hectares (110 maals) de terres cultivées indmark s'est trouvée accrue en superficie à la suite des

Les chapitres 10, 11 et 12 fixent les règles de procédure de première instance et d'appel.

Chap. XIII. — Règlement sur l'usage en commun.

Art. 85. — Si le partage du *sameie* est refusé, à raison des conditions du lieu, ou s'il n'est accordé que pour partie, le comité de partage peut, s'il le juge bon, et sans nuire à d'autres droits existants, édicter des prescriptions réglementaires relatives à l'usage du *sameie :* par exemple, si le *sameie* comprend des bois ou des tourbières, il peut déterminer quelle quantité de bois ou de tourbe, comment et en quel temps chaque propriétaire peut extraire du *sameie* et, lorsque le sameie embrasse une étendue de pacages, le comité peut fixer le nombre et la nature des animaux que chaque copropriétaire a le droit d'envoyer ; il peut ainsi diviser le pacage en différentes sections et fixer le nombre et l'espèce d'animaux qui pourront pâturer sur chacune.

Chap. XIV. — Résolution des droits d'usage et règlement à intervenir entre le propriétaire et l'usager.

Art. 89. — On a le droit d'exiger, soit au moment du partage, soit à tout autre moment, la résolution des droits d'usage suivants : pacage, droit de coupe de bois ou de récolte quelconque sur les produits d'un bois, droit de couper de l'herbe, droit de prendre de la tourbe, ou de la bruyère, de la terre-mère ou de la mousse.

Art. 90. — Le propriétaire a le droit d'exiger cette résolution, lorsqu'il est possible d'établir au profit de l'usager un droit de propriété sur une autre portion susceptible de lui procurer le même avantage, ou même de lui constituer sur une autre portion un droit d'usage équivalent.

Art. 91. — Lorsque semblable compensation n'est pas fournie, le propriétaire n'a le droit d'exiger semblable résolution que dans les cas suivants : 1° s'il s'agit d'un droit sur l'*indmark*, pourvu que le droit d'usage ne soit pas considéré comme indispensable pour l'usager, 2° s'il s'agit d'un droit sur l'*indmark* et que l'on croie cette résolution nécessaire ou très importante pour l'institution d'un usage rationnel de la terre ou l'établissement de clôtures, alors que le droit d'usage dont il s'agit n'est que de moindre importance pour l'usager. Le comité de partage évalue la compensation à fournir à l'usager, celui-ci ayant d'ailleurs toujours le droit d'exiger que l'indemnité soit fournie en argent.

Art. 92. — Lorsqu'on dénie au demandeur le droit de résolution, parce que les conditions ne sont pas réunies, le comité de partage a le droit, si quelqu'un le demande et que cette demande soit jugée équitable, de réglementer les relations entre le propriétaire et l'usager, afin de mieux sauvegarder le droit de chacun et d'éviter les contestations.

. . . . . .

Art. 95. — Lorsque l'usage d'une terre est partagé d'une manière permanente, entre plusieurs ayants droit, comme dans le cas où l'herbe appartient à l'un et les arbres à l'autre, sans qu'on sache lequel des deux est propriétaire du sol, on considère, pour l'exercice de ce droit de résolution, que la propriété appartient à celui dont le droit a le plus de valeur, l'autre étant seulement considéré comme usager.

(*Les Chapitres 15, 16 et 17 sont sans intérêt.*)

lotissements, parce que les terres cédées étaient meilleures que les parcelles reçues en échange. Malgré cette extension de superficie, Vereide récolte maintenant moins de foin et par suite peut entretenir moins d'animaux qu'il ne le faisait autrefois; cet inconvénient qui ne disparaîtra pas avant d'assez longues années, — car en un tel pays, les amendements du sol requièrent toujours beaucoup de temps, — est considéré par Vereide comme assez grave et entraîne dans l'économie de son exploitation culturale un trouble sérieux.

Sur la vie agricole, familiale et morale de Johan Vereide, je n'ai rien de spécial à rapporter, sous peine de m'exposer à répéter ce qui a été dit à propos de Fitje : la seule différence consiste en ce que Vereide, propriétaire d'une ferme beaucoup plus importante, vit exclusivement du travail agricole, sans exercer aucun métier principal, ni accessoire, et la pêche du poisson tient encore sensiblement moins de place dans ses ressources que dans celles de Fitje. Pourtant la personnalité de Johan Vereide mérite de nous retenir un instant parce qu'il a conclu récemment avec un de ses frères un contrat d'*arvefæste* qui va nous montrer un mode nouveau de tenure de la propriété foncière. Avant de rapporter les clauses textuelles de ce contrat dont j'ai pu prendre copie, on me permettra de dire quelques mots de la famille collatérale de Johannes Vereide; si la présente étude avait des visées littéraires, il se peut que ces détails fussent jugés un hors-d'œuvre, mais comme la famille Vereide, si intéressant que soit son cas, n'est que l'échantillon ordinaire de beaucoup de familles norvégiennes, il me semble que je n'ai pas le droit de supprimer ce court aperçu qui peut aider le lecteur à mieux connaître la vie sociale du paysan des fjords scandinaves.

Johannes Vereide, comme je viens de le dire, exploite à Gloppen une ferme dont l'indmark mesure 11 hectares et sur laquelle, pour les raisons qui viennent aussi d'être indiquées, il ne peut élever présentement que 8 vaches, 2 chevaux, 35 moutons. En sa qualité de fils aîné, il a reçu cette ferme de son père pour un prix de 4.400 kr. ; sa valeur réelle était de 16.000 kr. au moins.

dont la majeure partie était représentée par les bois de travail que l'on pouvait retirer des arbres de l'udmark. Le père, qui était lui-même un fils cadet — le grand-père avait trois enfants seulement — était devenu propriétaire de la ferme par mariage avec une fille unique. C'est dire qu'il jouissait d'une bonne aisance, puisqu'il n'avait même pas eu à débourser le prix modeste que le fils aîné verse normalement à son père ou à ses frères et sœurs. L'occasion s'offrit d'ailleurs pour lui d'utiliser ses ressources, car, à côté de Johannes, il eut dix autres enfants, dont les âges varient aujourd'hui entre quinze et trente et un ans, et sur lesquels voici des renseignements sommaires.

Le second fils, à qui son père avait fait donner, comme à tous ses frères, une instruction primaire supérieure à l'école départementale, est aujourd'hui professeur dans une école de sourds-muets à Trondhjem, où il prépare en même temps ses examens pour devenir prêtre. Le troisième, Kristen, au sortir de l'école primaire supérieure, prit un billet pour les États-Unis; là il s'engagea comme matelot à bord d'un navire faisant le service du lac Michigan, pour un salaire de 15 dollars par mois; au bout de quelques années, il alla à San-Francisco, où un nouvel engagement à bord d'un steamer le conduisit successivement au Japon, en Chine et aux Philippines. Enfin, après huit années d'absence, il revint en Norvège où nous allons le retrouver dans un instant.

Le quatrième fils quitta la Norvège à l'âge de dix-sept ans et demi, pour les États-Unis; là, il alla chercher du travail dans une scierie du Wisconsin où il gagnait un dollar et quart par jour; il y resta quelque temps et émigra au Dakota où il s'employa aux travaux de la culture et de la moisson. Pendant quelques années il fit ainsi la navette entre le Dakota et le Wisconsin, aidant à scier les blés dans l'un pendant l'été et à couper les arbres dans l'autre pendant l'hiver. Enfin, un jour vint où cette vie nomade le rebuta et il eut juste assez d'argent pour prendre un billet de passage pour le pays natal. Comme il avait reçu naguère une bonne instruction, il put en deux ans

préparer l'examen d'instituteur qui ordinairement exige trois années; il est aujourd'hui instituteur et gagne 800 kr. pour 40 semaines d'écolage annuel.

Le cinquième fils est également instituteur et gagne un salaire à peu près semblable.

Le sixième est tailleur à Trondhjem; avec l'aide pécuniaire du second fils, il a pu faire face aux frais de l'apprentissage et sa situation est aujourd'hui satisfaisante.

Enfin le septième est jeune encore et est allé à l'école secondaire de Volden.

Quant aux filles, l'aînée est mariée à un gaardbruger et le ménage subvient dans des conditions normales à l'entretien de six jeunes enfants.

Les trois autres ne sont pas mariées et sont encore à la maison paternelle; le père est d'ailleurs mort l'année dernière; elles habitent donc seules avec leur mère.

De tous ces enfants, celui avec lequel j'ai pu converser le plus longuement est Kristen Vereide, puisque sa parfaite connaissance de l'anglais établissait entre nous deux un commerce facile. Lorsqu'il fut revenu des États-Unis, son père détacha du brug, en sa faveur, une parcelle de 12 maals environ, dont la valeur agricole est minime, mais à laquelle sa situation en bordure sur le fjord, le long d'un haut-fond en pente douce qu'aiment à fréquenter les truites, donne une valeur très appréciable. Depuis cinq ans, Kristen Vereide est établi là et il ne dissimule pas qu'il est très satisfait de cette existence sédentaire et confortable, après les années de vie nomade et un peu rude d'antan. Son occupation principale consiste à fabriquer des faulx; comme les procédés mécaniques de martelage n'ont pu encore égaler le martelage à la main, il trouve aisément le débit de toutes les faulx qu'il peut fabriquer. « Au surplus, me dit-il, dans cette région, tout homme qui veut travailler trouve facilement à s'employer. On a tort de mettre tant d'empressement à aller en ville, ou à émigrer en Amérique. Les salaires sont bons ici. Ainsi, voyez le husmand de mon frère : il est ouvrier maçon en pierres; il gagne 2 kr. par jour et on lui

donne la nourriture en plus [1]. Dans les autres professions on trouve aussi des emplois avantageux, si l'on connaît bien son métier et que l'on soit laborieux. »

Comme Kristen vient de me dire qu'il est allé naguère aux États-Unis et n'y a que médiocrement réussi, je n'insiste pas pour lui faire remarquer que, onze années auparavant, j'ai pourtant rencontré dans le Minnesota quantité de Norvégiens en particulier, et de Scandinaves en général, qui se félicitaient de leur émigration dans l'Ouest américain, et qu'en Norvège même, on ne cesse d'entendre le récit des heureuses réussites de ceux qui sont allés là-bas rejoindre leurs frères, leurs sœurs ou leurs cousins. J'aime mieux profiter de la bonne volonté de Kristen pour lui demander de me traduire le contrat qu'il a conclu récemment avec son frère aîné, en vue de consolider son droit de jouissance sur une parcelle du gaard paternel. Le père en effet s'était contenté d'une concession informe, simple état de fait que ne consacrait aucun titre régulièrement établi: lorsque le frère aîné eut succédé au père dans l'exploitation de la ferme, Kristen voulut confirmer son droit et les deux frères signèrent ensemble l'acte que voici :

Arvefæstebrev, Acte d'Arvefæste.

Je, soussigné, Johannes A Vereide transmets par le présent à mon frère Kristen A Vereide, pour le temps de sa vie et de celle de son épouse, ainsi que pour le temps de la vie d'un de ses enfants et de la femme de celui-ci, la propriété de la parcelle Brynnesteinen, faisant partie de ma ferme Vereide, N° matricule..., et cela aux conditions suivantes :

1° Kristen A Vereide devra payer 550 kr. une fois pour toutes et 4 kr. chaque année; celui de ses enfants qui prendra la parcelle après lui jouira dans les mêmes conditions, pourvu qu'il paie 200 kr., une fois pour toutes, et 4 kr. chaque année. Les paiements de 550 et de 200 kr. seront faits au moment de l'entrée en possession, et le versement annuel de 4 kr. sera fait au 1er juin de chaque année :

1. Le contrat de ce husmand l'oblige à fournir sept jours de travail par an au propriétaire du gaard; de plus, il a payé en entrant 50 kr. Lui-même à bâti sur son husmandplads la petite maison qu'il habite. Pendant l'hiver, les hommes du Nordfjord peuvent aussi s'employer à bord des bateaux qui font la pêche du hareng ou de la morue : la « saison » dure cinq à six semaines et l'hiver comprend trois saisons. Le salaire est de 60 à 70 kr. pour chaque période, mais le travail est pénible.

2° Le tenancier est chargé de l'entretien des clôtures;

3° Le vendeur conserve le droit au chemin qui va de la ferme à la mer (le fjord) ainsi qu'au chemin qui descend du vallon, pour le transport des produits de sa ferme; en effectuant ledit transport, le fermier doit d'ailleurs veiller à ne pas endommager les arbres de l'acheteur;

4° L'usager aura le droit d'acheter à bon marché du bois sur la ferme pour son usage domestique et il aura libre accès à la mer, et le droit de pêcher et de chasser, ainsi que le droit de couper les herbes marines et varecks (*tang*)[1], le tout au droit des limites de l'emplacement soumis à son droit d'usage;

5° L'usager aura le droit de pacage et de chasse sur la montagne;

6° Si l'usager désire entourer son *pladsel* de clôtures, il aura le droit d'en prendre les pieux et les traverses dans le bois du propriétaire; il aurait le même droit pour les grosses réparations à faire à ces clôtures, mais non pour les menues réparations d'entretien;

7° Si le preneur venait à quitter le *pladsel* à un moment quelconque, ou, en tous cas, à sa mort ou à celle de son fils, le fermier devra acheter la maison au prix fixé par les répartiteurs de l'impôt.

Vereide, le 23 novembre 1903.

Signature des deux témoins[2]. *Signature des deux parties.*

Tel est le contrat sur lequel s'appuie le droit de jouissance de Kristen; celui-ci se considère comme une sorte de petit husmand, seulement l'emplacement est si favorable à la pêche de la truite que la parcelle vaut beaucoup plus par son droit de pêche que par ses produits de culture. Au surplus, cette pêche n'exige aucun outillage coûteux, ni aucune habileté technique spéciale. Il suffit, pour s'y livrer, d'amarrer au bord du rivage l'extrémité d'une seine longue de 65 mètres environ et large de 70 centimètres; la seine elle-même est placée dans un canot que le pêcheur conduit au large et ramène ensuite à un autre point de la rive, en décrivant une demi-circonférence; deux hommes, placés à chaque extrémité du filet, le halent ensemble à terre; comme la seine est maintenue verticalement dans l'eau par des morceaux de liège, elle ramène les poissons qui se trouvent enserrés entre ses parois. Pendant la belle saison,

1. A l'entrée de l'hiver, on coupe le *tang* qui a poussé le long du rivage; on verse dessus de l'eau bouillante et on y ajoute une certaine quantité de farine d'orge ou d'avoine, puis on hache en menus morceaux : il paraît qu'on obtient ainsi une nourriture excellente pour les porcs.

2. En fait, ces deux témoins étaient le père et un autre frère.

Kristen Vereide se livre à cette pêche, à partir de 7 ou 8 heures du soir jusqu'à minuit ou 2 heures du matin : le travail est d'ailleurs peu fatigant, puisqu'il faut, entre chaque opération, donner au poisson le temps de revenir se poser sur la déclivité explorée par le filet.

Kristen Vereide ne se plaint pas de son sort : il a maintenant vingt-neuf ans et est encore célibataire ; il est probable que si jamais je retourne à Gloppen je le retrouverai pêchant la truite et le hareng ou martelant ses faulx, et par-dessus le marché, élevant courageusement une nombreuse famille.

II. — LE HARDANGERFJORD.

Il est temps maintenant de redescendre vers le sud et de visiter enfin le fjord qui est un des grands favoris des nombreux touristes qui, chaque année, excursionnent en Norvège, le Hardangerfjord. J'ai cru en devoir retarder l'étude jusqu'à ce moment, parce que ce fjord est visité par un si grand nombre de voyageurs, que l'observateur n'est jamais assuré de saisir dans sa pureté le phénomène social, tel qu'il découle des éléments du lieu et des mœurs de la population indigène qui l'habite.

Ce fjord mérite, en tous cas, d'être décrit à la suite du Nordfjord, parce qu'il présente avec lui la même particularité sociale, à savoir l'agglomération d'un certain nombre de très petites fermes, 50, 60, 70 parfois, *contiguës les unes aux autres et resserrées sur un même point.* De place en place, le long du fjord, sous l'action de causes diverses, probablement des chutes d'eau très abondantes qui ont raviné la roche et charrié des détritus organiques et inorganiques, des plateaux légèrement inclinés et inégalement étendus se sont constitués entre la colline et le fjord. Sur ces espaces, une population relativement dense s'est établie; ce n'est plus le gaard isolé, que nous avons vu dans le Masfjord ou dans le Ryfylke, mais au contraire une suite de villages *souvent fort distants les uns des autres*, a dont la verdure printanière et les chalets contrastent gracieusement avec la nudité sauvage des montagnes rocheuses qui les séparent.

Lofthus, avec ses vergers, sa ceinture de rochers et sa belle chute d'eau est bien un des villages caractéristiques de ce fjord. Sur un plan incliné dont la longueur est d'environ 3 kilomètres et dont la largeur est de 1400 mètres environ, 80 petites fermes se serrent les unes contre les autres. Le sol est relativement fertile, sauf dans les parties qui avoisinent la montagne et où naturellement les éboulements rocheux dominent. Essayons, par la description monographique d'une ferme, de nous rendre compte de la vie de cette population paysanne.

Il y a quelque soixante-dix ans, un sieur Jacobsen possédait une ferme à Lofthus et avait neuf enfants : suivant l'usage invariable, il la vendit à son fils aîné qui eut lui-même quatre enfants, un fils Henri et trois filles. Henri devait perpétuer la souche séculaire sur le gaard familial; pour y mieux réussir, il prit un jour un billet pour les États-Unis, afin de gagner là-bas quelque argent et d'éteindre d'un seul coup la dette de 4.000 francs qui grevait le gaard et qu'il jugeait menaçante pour la prospérité future de l'exploitation. Mais, au Wisconsin, il observa que ses trois oncles et ses trois tantes étaient tous dans une excellente situation; chacun d'eux était propriétaire d'un homestead fertile où le travail était largement rémunéré; de plus, les mœurs américaines avec leur liberté, leur expansion, leur richesse, le séduisirent, si bien qu'il vint à penser que le mieux était de rester « au pays des bonnes terres[1] ».

1. Voici la suite de son histoire, telle qu'il me l'a racontée lui-même, car il était en visite auprès de ses sœurs au moment de mon passage. Lorsqu'il eut pris sa résolution de rester aux États-Unis, il alla à Saint-Paul, où il se plaça comme employé (*clerk*) et, le soir, il suivait les cours du *business college*, pour développer ses connaissances commerciales. Après avoir débuté aux appointements nets et annuels de 200 dollars, il arriva au bout de quelques années à gagner 1.200 dollars, sans compter les frais de nourriture, de logement et de blanchissage qui étaient à la charge de son patron; il économisait donc la presque totalité de son salaire. Nanti de cette épargne, il acheta dans une petite ville du Wisconsin un fonds de commerce de nouveautés et de vêtements, gagna de l'argent et revendit le fonds au bout de dix-huit mois, trouvant que ce travail sédentaire ne convenait ni à ses bronches, ni à ses goûts. Il se plaça de nouveau comme employé, puis acheta à Saint-Paul une épicerie qu'il installa luxueusement et la revendit. Il avait quarante-quatre ans et se maria. sa femme et une amie de celle-ci montèrent ensemble un restaurant qu'elles exploitèrent avec profit de 1893 à 1897. A ce moment, le « boom » de l'Alaska agitait toutes les cervelles; aussi H. Jacobsen partit avec sa femme pour les champs d'or; il en

Ainsi le gaard paternel échut à la troisième fille qui

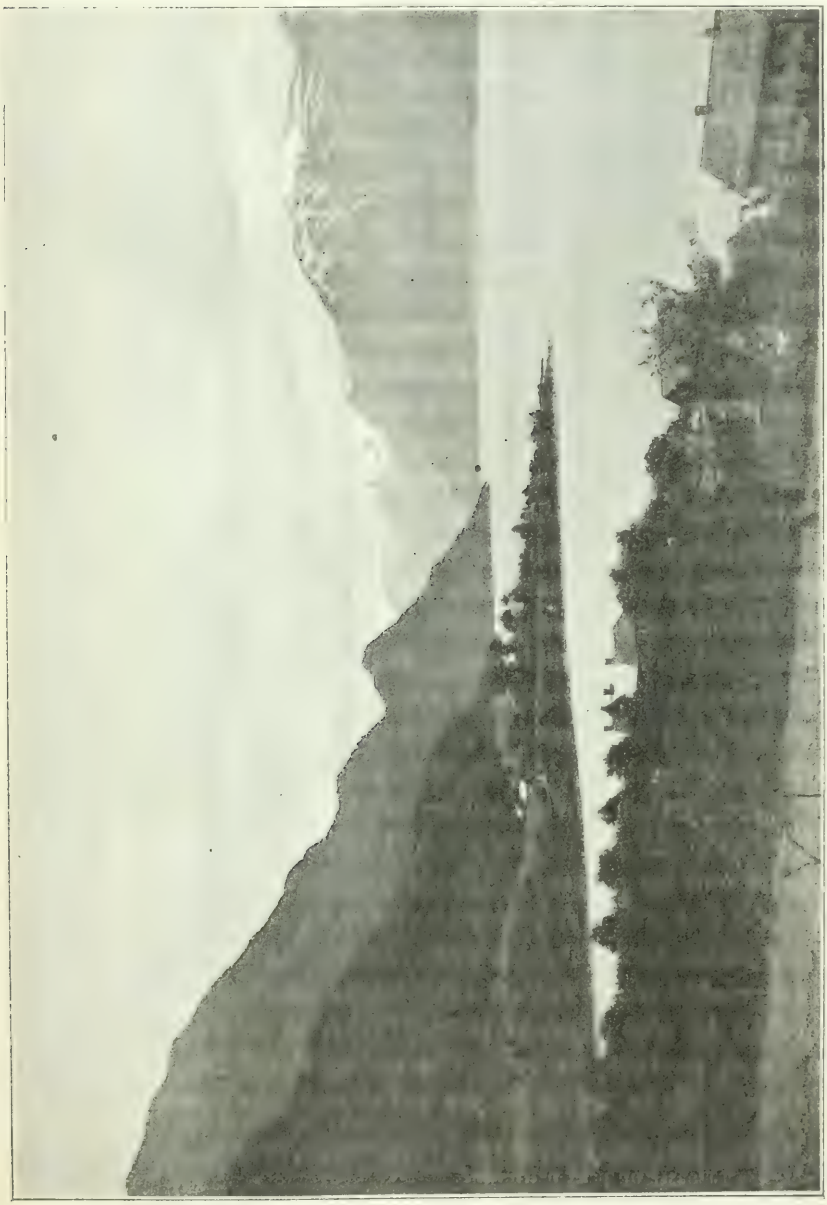

Fortuns (Hardangerfjord)

revint bientôt, racheta à Saint-Paul le restaurant qu'il exploitait auparavant et qu'il exploite encore aujourd'hui.

épousa le fils cadet d'un gaardbruger, nommé Petersen[1].

Quand on compare aujourd'hui la situation de Henri Jacobsen à celle des autres petits propriétaires de Lofthus, et notamment à celle de ses sœurs, on ne peut trouver que Jacobsen ait eu tort de rester aux États-Unis : ses ressources sont incomparablement plus étendues que celles des paysans de Lofthus. La plupart de ceux-ci sont grevés de lourdes dettes, lentement accumulées pendant une ou deux générations, et récemment accrues encore par le lotissement auquel il a été procédé, il y a quelques années.

Dans ce district, le morcellement des parcelles était arrivé à un degré tel que l'exploitation des terres était devenue très difficile et très coûteuse : la réunion de ces parcelles en un seul lot pour chaque propriétaire, ou en deux ou trois lots, a donc été un bienfait. Malheureusement ce lotissement a rendu nécessaire le transport d'un grand nombre de maisons, d'étables et de granges, et la charge supplémentaire de cette dépense est venue grever encore des gaards qui succombaient déjà sous le poids des hypothèques.

Ainsi Aakon A Aarhus, le mari de l'aînée des filles Jacobsen, est redevable d'une somme de 3.000 kr. qu'il a empruntée au moment où il a reconstruit sa maison, et l'amortissement de cette dette semble actuellement impossible. Sur sa ferme de 4 hectares, Aakon élève 4 vaches et 16 moutons, et le produit de ces animaux est naturellement très restreint : sans doute, comme tous les paysans du Hardanger, Aakon vend du fruit[2] et des pommes de terre, mais le chiffre de ces ventes est loin d'être élevé, tout en demeurant aléatoire. Ainsi l'année qui avait précédé ma visite, on avait vendu des pommes de terre pour 40 kr. des pommes pour 200 kr. et des cerises pour 40 kr. et en 1905, la vente des cerises devait rapporter davantage, mais ce produit même est encore très insuffisant.

1. Les deux autres filles ont épousé l'une un gaardbruger, l'autre un husmand dont le père avait amassé un petit patrimoine.

2. La vente du fruit (fraises, cerises, groseilles à maquereau, pommes, poires, prunes) est une spécialité du Hardangerfjord, et sur toute la côte occidentale de la Norvège, les vitrines des marchands de fruit vantent le Hardangerfrugt.

La situation d'Aakon est donc inquiétante : on sent, lorsqu'on

LAC SANDVANNS. (Au fond, neiges du Folgefond, Hardanger.)

observe sa vie domestique, qu'il marche vers la gêne et une

situation retrécie. Et pourtant les charges de ce ménage ont été réduites au minimum, puisqu'il n'y a au foyer qu'une fille unique.

La condition de son beau-frère Petersen n'est guère meilleure; avec ses quatre enfants et une dette hypothécaire dont il faut payer l'intérêt à 5 1/2 p. 100, il se débat au milieu de difficultés dont on n'aperçoit pas la fin.

LOFTHUS : CASCADES LE LONG DE LA ROUTE DE TÉLÉMARKEN (Hardanger).

Et autant que j'ai pu voir, la situation de la moyenne des familles paysannes de Lofthus est semblable à celle de ces deux familles.

Je ne puis voir une coïncidence bizarre, ni un effet du hasard dans la similitude invariable des réponses qui m'étaient faites, lorsque, apercevant sur la route une personne ou une habitation dont l'aspect extérieur témoignait de ressources plus étendues, je demandais des renseignements sur la personne rencontrée ou sur le propriétaire du chalet; la réponse aboutissait immanquablement à cette phrase : « L'individu que vous

visez n'est pas un gaardbruger et il n'exploite aucune ferme ».

C'était le cas des deux enfants de ce tailleur qui est allé aux États-Unis, y a gagné de l'argent et en est revenu parce qu'il ne pouvait s'habituer à vivre loin de son pays natal; le cas encore de cette veuve qui habite avec ses deux enfants un gracieux chalet et dont le mari, après avoir fait fortune en Australie, vient de mourir accidentellement, et de ce célibataire

STRANDSFOS : CASCADE PRÈS DE LA ROUTE DE TÉLÉMARKEN (Hardanger).

qui revient des États-Unis avec un petit pécule et ne s'est pas encore décidé à s'engager dans une direction déterminée. C'était enfin le cas de cette femme mieux vêtue que nous rencontrons causant avec les enfants du tailleur et dont on me dit qu'elle est *sæterspige ;* elle s'est mariée récemment, et « le jeune ménage a trouvé qu'il était plus avantageux d'aller de-ci de-là travailler comme journalier, chez les gaardbruger[1], que d'acheter un gaard ».

1. Un garçon de ferme gagne 100 kr. par an, et reçoit un habillement complet, deux paires de chaussures et une ou deux paires de bas. Un autre domestique de ferme gagne 60 à 70 kr. et on lui donne aussi divers vêtements.

Ces indices ne laissent pas que d'être graves, et le malaise profond qu'ils attestent semble avoir pour cause principale l'étendue trop restreinte des fermes. Il y a, à Lofthus, beaucoup de fermes de quatre ou cinq vaches, et ce n'est que très exceptionnellement qu'une ferme peut nourrir sept ou huit vaches; or, une exploitation agricole réduite à de si menues proportions permet difficilement d'élever une famille [1]. Sans doute la vente du fruit vient fournir un gros appoint, et il paraît qu'une ferme de huit vaches peut exceptionnellement rapporter 1.000 kr. au cours d'une année, par la seule vente de ses fruits, mais nous avons déjà indiqué que le rendement de ce produit agricole est, par sa nature, aléatoire.

La situation économique des paysans de Lofthus justifie donc des inquiétudes sérieuses; toutefois il est permis de penser qu'ils sauront résoudre la difficulté. Plus qu'aucun autre, en effet, le paysan du Hardanger, précisément à raison de la densité relative de la population concentrée en villages, a tiré parti des efforts d'éducation faits en Norvège, et l'esprit industrieux de tous, l'habileté des jeunes filles aux travaux de broderie ou de dentelle, sont justement réputés; comme, d'autre part, la formation morale reste bonne, ces paysans, en s'appuyant sur cette vigoureuse formation sociale norvégienne que j'ai maintes fois décrite, pourront sortir d'embarras. L'émigration aux États-Unis est et sera leur meilleure ressource, puisque le sol cultivable

1. L'exiguïté des exploitations agricoles a imposé des combinaisons spéciales pour la saison du sæter. Comme un certain nombre de fermes ne possèdent pas de cheval — animal dont le concours est indispensable pour le service des montées hebdomadaires au sæter — et que, de plus, une sæterspige ne trouverait pas d'occupation suffisante dans la surveillance et le soin de quatre ou cinq vaches, on adopte l'un ou l'autre des arrangements suivants : ou bien les petits fermiers louent leur vache, pour le temps du sæter, à un autre fermier, moyennant un prix dont le taux varie suivant le temps écoulé depuis que la vache a vêlé et la quantité de lait qu'elle donne, ou bien plusieurs s'associent ensemble pour payer une sæterspige qui maintient séparées les quantités de lait, de beurre et de fromage produites par les vaches d'un même fermier. Une sæterspige gagne 5 à 6 kr. par semaine.

Au retour du sæter, pour économiser le foin, les paysans du Lofthus coupent l'extrémité des branches des bouleaux et en donnent les feuilles et les petites tiges comme nourriture aux moutons et parfois aux vaches. Cette pratique est d'ailleurs fréquente en Norvège, et, dans certaines circonscriptions, on donne aussi aux animaux les feuilles de frêne.

n'est pas susceptible d'extension, et que la vente des produits de l'industrie domestique doit toujours rester très limitée. Il semble que le meilleur service à rendre à ces paysans serait de développer encore leur aptitude et leur penchant à émigrer à l'étranger ; la grande démocratie américaine est toujours là, prête à offrir des « occasions » aux capacités éminentes des émigrants d'élite [1].

1. A la suite de ces monographies, on pourrait en rapporter une autre, dressée dans le pays de Jæderen, au sud de Stavanger. Le Jæderen diffère beaucoup des autres fjords visités : plus de hautes collines gigantesques, mais un sol dont le niveau est à peine plus élevé que celui de la mer vers laquelle il incline en pente très douce et auquel on serait enclin à donner le nom de plateau, si l'emploi de ce terme n'était interdit, à raison de la multitude innombrable des mamelons, vallons minuscules, des bosses, des marécages, des tourbières, des tertres qui donnent à ce district un aspect étrange et sinistre. Des blocs erratiques, aux formes arrondies, attestent que ce pays fut autrefois recouvert par les eaux de la mer ; les masses granitiques sous-jacentes empêchèrent seules un convenable nivellement.

Il n'y aurait, semble-t-il, aucun intérêt scientifique à donner ici les détails de la monographie, recueillie sur le gaard de Vik, dans les environs de Time. Je signale seulement que les paysans de ce gaard, divisé en huit brug, retirent un profit important, qui s'élève parfois à 1.200 ou 1.500 kr., de l'incinération des herbes marines et des varechs, rejetés en grande abondance sur les côtes par les vents du large : ces cendres sont recherchées par des industriels anglais ou norvégiens qui les utilisent pour la fabrication de l'iode.

III

LES RÉGIONS PLUS PARTICULIÈREMENT MODIFIÉES PAR LES CONDITIONS MODERNES

LE TRONDHJEMFJORD.

Une étude sociale méthodique des fjords norvégiens doit nécessairement aboutir à Trondhjem. Trondhjem — *la demeure des forts* — fut en effet, dans le passé, la cité norvégienne par excellence, le centre de ce puissant mouvement d'expansion qui poussait toujours plus loin vers le Nord, l'Ouest ou le Sud les robustes gars norvégiens. Bâtie à l'embouchure de la rivière *Nid,* elle s'appelait jusqu'au milieu du XVIe siècle *Nidaros* (embouchure de la rivière Nid) et ses origines se perdent dans la nuit des temps; on sait seulement que, dès l'époque la plus reculée, elle fut le berceau de la Norvège, « la force et le cœur du pays ». C'est là que se réunissait le fameux Œrething, c'est là que les rois étaient élus et couronnés. Dès 996, Olaf Trygvasen construisit en cet endroit une demeure royale et une église qu'il dédia à saint Clément. Le roi saint Olaf, qui est regardé comme le véritable fondateur de la ville, restaura cette église en 1016 et poursuivit l'exécution des plans d'Olaf Trygvasen; mais on peut dire que la mort même du saint apôtre de la Norvège contribua plus encore que sa vie à la splendeur de Trondhjem. Lorsque sa dépouille mortelle y eut été enterrée, de pieux pèlerins accoururent de toutes parts vénérer la sainte relique; pour le mieux honorer, le roi Olaf Kyrre jeta les fondations de la magnifique cathédrale gothique qui, maintes fois brûlée et

restaurée, atteste encore aujourd'hui le rayonnement de cette ville, la plus grande de toutes les villes septentrionales d'Europe et située par 63°30' de latitude N., *c'est-à-dire à la même latitude que la côte méridionale de l'Islande*. A côté de la cathédrale, quatorze autres églises et cinq monastères furent bientôt édifiés, et, en 1151, Trondhjem fut érigé en siège archiépiscopal métropolitain dont relevaient « les évêchés de Bergen, d'Osla, de Hamar et de Stavanger, dans la Norvège proprement dite, ceux de Ikaalholt et de Hole en Islande, celui de Garde au Groënland, celui des Orcades avec Hjaltland, celui des îles Fœrœer et enfin celui des îles Suderœer avec Man [1]. »

Telle fut, jusqu'au XVe siècle, la cité de Nidaros, capitale digne d'une race particulariste : dans ses rues, aucun général, « chargé d'ans et de gloire », ne défilait au milieu des ors des uniformes ou des pompes extérieures; dans son enceinte aucun palais royal qui pût être comparé à ceux de Versailles ou de l'Escurial; aucune cour n'éblouissait le monde de son luxe : les liens moraux, plus que la dépendance administrative, groupaient ensemble les enfants de la plus grande Norvège que leur humeur voyageuse entraînait vers les rivages lointains pour « y gaigner terre » et y vivre dans l'indépendance et la fierté souveraines de l'homme, maître absolu sur son gaard après Dieu.

La constitution des grands États modernes, les guerres civiles intérieures, le mouvement de la Réforme amenèrent la déchéance de cette antique cité, qui resta pourtant toujours la capitale historique de la Norvège, la ville privilégiée où, même de nos jours, les rois doivent se faire couronner.

Il était nécessaire de rappeler brièvement ces souvenirs illustres, pour comprendre en quelles dispositions intellectuelles l'auteur de ce livre s'embarquait, le 20 août 1904, à l'embouchure du Nordfjord, sur le navire qui, vingt-quatre heures après, devait le déposer à Trondhjem. Il pensait devoir trouver, dans la région du Trondhjemfjord, le développement intensif et puissant des traits qu'il avait constatés dans les institutions sociales

1. Fallize, *op. cit.*, p. 141.

des fjords méridionaux, et, puisque ce fjord était « le cœur et la force de la Norvège », il savourait à l'avance les joies que ne pouvait manquer de lui procurer le beau spectacle du plein épanouissement de ces forces sociales. On va voir que, de ce côté, il n'éprouva que d'amères désillusions.

Le lieu physique est ici très différent des lieux que nous avons précédemment explorés. L'entaille profonde, coupée par une sorte de sabre de géant dans la roche à pic, est ici remplacée par un fjord circulaire, large et bien ouvert à l'air et à la lumière; plus de parois sombres et verticalement dressées, mais au contraire des pentes douces formant palier jusqu'au bord de la mer: en arrière de ces pentes et au second plan, des collines granitiques abruptes se dressent encore, mais leur hauteur absolue est beaucoup diminuée et leur hauteur apparente le paraît plus encore, puisque l'horizon visuel couvre un large espace. Souvent ces collines elles-mêmes cèdent la place à de larges vallées, aux pentes douces aussi, et dont les champs fertiles sont arrosés par des rivières qui ne se croient plus obligées de bondir sur les rochers, en frémissant. Après plusieurs semaines de séjour dans les fjords, on éprouve un vrai plaisir à revoir une *campagne* qui rappelle, par certains côtés, les campagnes de la Normandie ou du Sussex; ici on trouve des champs d'avoine, de larges prairies herbues, où paissent des vaches et des chevaux. Décidément, ce pays est différent des autres fjords, et l'homme n'est plus contraint d'aller disputer quelques brins d'herbe entre les rochers.

Sans doute, de temps à autre, la roche à pic reparaît jusque sur le bord du fjord, mais on dirait qu'elle éprouve quelque timidité à se permettre ces incursions et il me suffira, pour attester l'exactitude de cette observation, de dire que la voie ferrée qui relie Trondhjem à Levanger, petite ville de 1.800 habitants, située à 80 kilomètres au nord, ne traverse qu'un seul tunnel; nous sommes ici dans « la vallée où l'on rit[1] » et bien loin des cinquante-quatre tunnels de la ligne de Bergen à Voss[2].

1. « Leangen », nom d'une des stations de la ligne Trondhjem-Levanger.
2. A quelques kilomètres de Trondhjem, cette voie ferrée bifurque, et un de ses

Le premier fermier que j'eus l'occasion de visiter fut un certain Peer Myhr, propriétaire près de Levanger. L'aspect extérieur de la maison de Myhr diffère beaucoup de celui que présentaient jusqu'ici les chaumières des fjords : le chalet carré est remplacé par un vaste bâtiment rectangulaire, très long et relativement étroit ; deux portes d'accès et deux escaliers desservent les appartements ; à quelques mètres, un autre grand bâtiment sert à la fois de grange, de fenil, d'étable et de grenier pour le grain, bâtiment unique qui remplace les nombreuses petites bâtisses en planches auxquelles nous étions habitués.

La ferme de Myhr est grande, puisque l'indmark mesure 23 hectares et que l'udmark, qui est d'ailleurs très boisé, s'étend sur 15 hectares. Myhr, qui est le fils aîné d'un gaardbruger, n'exploite pourtant pas le gaard familial. Son père faisait médiocrement ses affaires, lorsque sa mère mourut ; le veuf, pour avoir le droit de conserver le gaard, dut déposer dans une banque 2.400 kr., somme représentative de la part des deux fils — il n'y avait que deux enfants — dans le domaine familial. Il se maria en secondes noces et eut d'autres enfants de cette seconde union ; entre temps, sa situation était devenue plus critique et l'obligation où il s'était trouvé de prélever sur sa ferme 2.400 kr., n'avait pas contribué à l'améliorer : un jour vint où il dut vendre son domaine pour en acheter un plus petit. Peer Myhr, en sa qualité de fils aîné, avait, pendant trois ans, le droit d'*odel* sur la ferme aliénée, mais il se trouvait dans l'impossibilité de l'exercer. Quelques années plus tard, il acheta, de concert avec son beau-frère et de la manière que je vais dire, la ferme qu'il exploite actuellement.

Cette ferme faisait encore, il y a quelque cinquante-cinq ans, partie d'un gaard qui avait une grande étendue. Ce gaard appartenait alors à un sieur Zacharias, qui mourut laissant une veuve et deux fils ; celle-ci se remaria et, lorsque ses garçons

tronçons s'infléchit vers l'est, à travers la large vallée de Hell et rejoint Storlien, station frontière entre la Norvège et la Suède ; cette ligne relie ainsi Trondhjem et Stockholm.

du premier lit furent en âge de s'établir pour leur compte, elle leur constitua à chacun un domaine en morcelant le brug. De son second mariage, elle eut quatre enfants, et, devenue veuve derechef, elle transmit la portion restante de la ferme, qui était d'ailleurs la plus étendue, à son fils aîné.

Ce fils s'enivra et ses affaires périclitèrent : ce fut l'occasion pour Peer Myhr et son beau-frère d'acheter la ferme, en l'année 1869. Comme il arrive d'ordinaire en pareilles circonstances, le prix fut peu élevé, 21.200 kr. ; les terres avaient été négligées, et comme il y avait sur la ferme une hypothèque pour une somme de 12.000 kr., les deux beaux-frères n'eurent ensemble à débourser immédiatement que 9.000 kr. Peer Myhr put fournir les 4.500 kr. qui représentaient sa moitié, en réunissant aux 1.200 kr. dont il avait hérité de son père — et qui s'étaient d'ailleurs quelque peu accrus, par l'effet de la capitalisation des intérêts pendant sa minorité, — la petite dot que lui avait apportée sa femme, et surtout en empruntant à sa belle-mère le supplément[1].

Pendant sept années, les deux beaux-frères exploitèrent en commun et vécurent ensemble. Comme ils étaient pauvres et que leurs enfants étaient peu nombreux, il leur parut que cette vie commune était plus économique et permettait de doubler avec moins de danger le cap toujours périlleux que rencontre sur sa route le fermier nouvellement établi qui n'a pu payer comptant le prix intégral d'achat. Un jour vint où ils partagèrent entre eux les terres et les bâtiments, et, comme la maison d'habitation est, ainsi que je l'ai dit, un rectangle très long et étroit, ils n'eurent pas besoin de construire une seconde maison pour le logement d'un ménage : ils se bornèrent à poser à chaque étage un refend en bois qui isole suffisamment deux familles entre lesquelles règne l'harmonie.

La situation économique de Myhr, sans être spécialement inquiétante, ne paraît pas cependant aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter : si, d'une part, il a accru notoirement la super-

1. En fait, l'emprunt fut de 4.000 kr., parce qu'il fallait à Myhr un peu d'argent disponible pour le fonds de roulement et la culture de la ferme.

ficie cultivée et défriché plus de la moitié de l'udmark [1], il n'a en rien amorti la dette hypothécaire de 6.000 kr. qui grève sa ferme [2]. Sans doute, il fait remarquer qu'au lieu d'amortir, il a mieux aimé acheter récemment un petit bois, parce que la ferme, par suite des progrès mêmes du défrichement, n'avait plus assez de bois pour subvenir à ses besoins propres de chauffage et d'entretien des bâtiments et des ustensiles. Mais il ne faut pas oublier que les charges de famille ont été relativement réduites, puisque Myhr n'a eu que trois enfants, nombre sensiblement inférieur à la moyenne des familles norvégiennes, et, d'autre part, le fils aîné de Myhr, s'il succède à son père, devra se constituer débiteur d'un prix qui, pour modeste qu'il sera, n'en viendra pas moins accroître la charge de la dette hypothécaire.

Aussi bien Myhr est-il fort peu assuré de transmettre à son fils : « Lorsqu'il s'agit d'une terre qu'on a achetée, dit-il, on y est moins attaché que si on l'avait reçue de son père. Si je trouvais une bonne occasion, par exemple un prix de 20.000 kr., je vendrais volontiers, car je garderais une partie de la somme pour moi, et je partagerais le reste également, entre nos trois enfants, afin de leur fournir ainsi à chacun une chance de se tirer d'affaire. Ou encore j'achèterais, avec le prix, une autre ferme plus grande que j'améliorerais par mon travail, comme je l'ai fait pour celle-ci. Au surplus, une autre considération pourrait me déterminer à vendre : cette ferme est trop voisine du bourg de Levanger; on est beaucoup plus exposé à contracter des habitudes d'ivresse, dans un pareil voisinage, que lorsque le brug est complètement isolé. Ainsi, dans les environs de Levanger, vous ne trouverez presque aucune ferme qui ait pu rester plus de trois générations dans la même famille : l'ivrognerie du *bruger* amène la ruine ».

Cette déclaration de Myhr mérite d'être retenue; en même

1. Pendant les sept années pendant lesquelles les deux beaux-frères exploitèrent ensemble, 10 hectares d'udmark furent défrichés : postérieurement, Myhr a encore défriché 5 hectares. Chaque année, cette substitution de l'herbe aux arbustes se poursuit, autant que faire se peut.

2. Le taux de l'intérêt de cette dette est de 4 1/2 p. 100; il était autrefois de 5 p. 100.

temps qu'elle atteste une fois de plus la relation étroite qui existe entre la prospérité sociale et la pratique de la tempérance et de la sobriété, elle montre que Myhr envisage la terre sous un aspect très différent de celui sous lequel les paysans des autres fjords sont habitués à la considérer. La notion du foyer traditionnel et permanent à travers les générations, de la transmission à un fils héritier et continuateur des ancêtres a évidemment peu de prise sur son esprit; volontiers il « brocanterait » sur sa ferme, comme il brocante sur ses vaches, achetant les unes et revendant les autres; manifestement nous sommes ici en présence d'un type social différent.

Cette différence se manifeste en maints autres détails de la culture et de la vie. Comme l'*indmark* est beaucoup plus étendu que dans les domaines que nous avons étudiés précédemment, la culture du grain est aussi plus développée; ainsi l'orge couvre 2 hectares, l'avoine 3 hectares, les pommes de terre 50 ares et les navets 50 ares. La surface suffisamment plane des champs permet l'emploi des machines; Myhr ne manque pas d'en faire usage et celles-ci, à leur tour, réagissent sur la culture, en poussant le paysan à se spécialiser dans la production d'un petit nombre de denrées.

Le cheptel vif comprend 10 vaches laitières et 3 génisses, 3 chevaux ou juments et 1 poulain, 3 cochons, 10 moutons et 40 poules.

Le voisinage du chemin de fer qui relie le pays à l'entrepôt de Trondhjem facilite les achats et les ventes; aussi l'exploitation agricole n'est-elle plus essentiellement dirigée vers la consommation domestique de la famille. Le lait est porté à une laiterie coopérative, fondée il y a trente-cinq ans et qui fonctionne bien. On y fait une imitation de fromage de gruyère. Myhr fournit environ 5.000 litres de lait par an et de son aveu il doit être compté parmi les fermiers qui fournissent le moins; quelques-uns des sociétaires apportent jusqu'à 20.000 litres, ce qui atteste la présence dans la circonscription de fermes de grande étendue[1].

1. A propos de ces laiteries, remarquons que les Norvégiens résolvent ici d'une manière élégante le difficile problème du repos dominical : le dimanche, on ne porte

J'ai déjà dit que, dans cette circonscription, les bestiaux ne vont pas au sæter pendant l'été; l'abondance de l'herbe rend en effet cet appoint inutile et la continuité de la marche de la *meieri* exige la présence continue des vaches dans les prés. Les husmænd sont à peu près les seuls exploitants qui envoient leurs bestiaux au sæter et parfois les bruger leur confient quelques vaches coupées de lait ou des moutons; on leur paie alors une rétribution pour les soins de la garde.

En sus du lait, Myhr vend presque la totalité de l'avoine récoltée, ne prélevant sur elle que la quantité nécessaire à la fabrication du *flatbröd;* il vend aussi chaque année un bœuf ou une vache, à moins que la viande de ces animaux ne soit réservée pour sa consommation domestique. Les veaux sont tués à huit jours et Myhr reçoit 6 à 7 kr. pour la chair, et environ 1 kr. 50 pour la peau.

Presque tous les autres produits, foin, orge, pommes de terre, cochons, moutons, sont consommés sur place, soit par la famille, soit par les animaux. Le système du domaine plein reste la base du travail et de la vie familiale. Ainsi, au foyer de Myhr, on file la laine des moutons de la ferme, et cette laine fournit la matière première de tous les vêtements de la famille, à l'exception des vêtements de grande fête, comme ceux de la confirmation, qui sont achetés au dehors.

Pourtant, si la nourriture des membres de la famille est exclusivement fournie par les produits du domaine, à l'exception de quelques kroner de café, de sucre et d'épicerie que la femme Myhr achète avec l'argent qu'elle retire de la vente des œufs, l'exploitation même de la ferme nécessite deux achats importants et nouveaux : du son et des résidus de farine, 100 kr. environ, pour la nourriture des vaches; du guano et du phosphate, 100 kr. pour les prés et les champs.

Si l'on veut avoir le budget des dépenses de Myhr, il faut

pas le lait à la laiterie et, le lundi, chaque fermier fait lui-même, à domicile, le beurre réservé à sa propre consommation hebdomadaire. Ainsi tout le monde a pu se reposer la veille et la laiterie évite, le lundi, un encombrement qui troublerait le travail et imposerait le surmenage.

joindre à ces deux chapitres deux autres éléments, celui du salaire, 90 kr., d'une domestique de seize ans qui reçoit 65 kr. en argent et le reste en vêtements et chaussures[1], et surtout le chapitre des impôts qui se décompose ainsi :

Impôt foncier	120 kr.
Impôt communal sur le revenu	150 —
Impôt national sur le revenu	20 —
Assurance contre l'incendie	4 —
Impôt cultuel	12 —
Total :	306 kr.

Ainsi les dépenses pécuniaires de Myhr ne sont que de peu inférieures aux recettes. Il faut tenir compte toutefois de l'amélioration générale de la ferme et sous cette forme ce gaardbruger a réalisé une économie qui, pour n'être pas très importante, ne doit cependant pas être négligée; il évalue son domaine à 16.000 kr. ou 17.000 kr. environ, ce qui représente une plus-value de 6.000 kr. Il est très probable que le fils aîné, actuellement âgé de trente ans[2], prendra la ferme paternelle; et le père estime que, dans ce cas, le prix pourrait être fixé à 9.000 kr. ou 10.000 kr. sur lesquels serait imputée, naturellement, la dette hypothécaire de 6.000 kr. Mais cette combinaison même ne laisse pas que d'éveiller des inquiétudes, car on se demande comment le fils réussirait mieux que son père à amortir une dette de 10.000 kr., alors que le père n'a pu amortir une dette de 6.000 kr. Il faut espérer qu'il trouvera, pour se marier, une jeune fille pouvant lui apporter une dot de quelque importance, autrement il ne semble pas que la famille Myhr puisse définitivement faire souche sur son domaine de Levanger.

1. Myhr emploie aussi pour garder les vaches un jeune garçon de quinze ans qui ne reçoit aucun salaire en argent. — Il y avait autrefois sur la ferme un husmand qui était redevable de quelques journées de travail; ses économies ont été assez grandes pour lui permettre d'acheter de Myhr son *pladsel*, composé de 16 maals de terre cultivée et 4 à 5 maals d'udmark. Le nombre des husmænd diminue progressivement dans la région de Trondhjem, à la satisfaction réciproque des gaardbruger qui estiment qu'il n'est pas bon de conserver un mode de tenure qui ne fournit qu'une culture rudimentaire et arriérée du sol, et des husmænd eux-mêmes qui, d'ordinaire, ne quittent leur condition que pour s'élever à une condition meilleure.

2. L'autre fils de Myhr est âgé de vingt-trois ans, et la fille de vingt ans.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un type social nouveau et inattendu, on a le devoir de multiplier ses enquêtes et ses recherches. Il serait fastidieux de reproduire ici les résultats des enquêtes multiples poursuivies dans la région du Trondhjemfjord. Voici seulement le résumé sommaire de deux autres monographies recueillies dans la vallée de Hell.

Je n'oublierai jamais la bonne figure de Ole Andersen Hegre : à voir son visage souriant, son regard intelligent, son menton rasé de frais, sa chevelure en ordre, son vêtement propre et confortable, on éprouve aussitôt l'impression qu'on se trouve en face d'un homme « qui a réussi », et à qui la vie a dû laisser d'agréables souvenirs; et lorsque, après nous avoir tenus debout pendant une demi-heure dans son vestibule, il se décide à faire taire sa méfiance de paysan malin et à nous faire asseoir dans sa salle à manger, il nous suffit de jeter un regard sur les meubles, la bibliothèque et la nappe blanche qui recouvre la table ronde sur laquelle se trouvent encore les assiettes et les reliefs du repas, pour être assurés que cette première impression n'a pas été erronée.

Hegre, qui est aujourd'hui âgé de cinquante-huit ans, est le fils d'un cultivateur qui ne possédait personnellement aucun domaine et avait pris à bail une petite terre dans les environs : cinq sœurs, dont quatre se marièrent plus tard avec des gaardbruger, faisaient avec Ole l'ornement du foyer paternel[1]. A vingt-deux ans, Ole demanda à son père de lui avancer l'argent nécessaire à l'achat d'un billet de passage et il partit pour l'Australie à la recherche de l'or ; de là, il passa en Nouvelle-Zélande, poursuivant toujours son excitant métier de chercheur d'or. Bientôt il entendit parler des diamants de l'Afrique du Sud ; sans tarder il s'embarqua pour ce pays où il se livra pendant quelques années à la chasse du précieux cristal. La chance lui sourit et il amassa une petite fortune. Un jour, il vint revoir « les vieux » et le pays natal. Il s'était embarqué avec l'intention formelle de s'en retourner : ses parents et ses

1. La cinquième est demeurée dans le célibat et elle habite avec Ole qui a eu le malheur de perdre sa femme, il y a neuf ans.

sœurs le retinrent, il se laissa faire et resta; son absence de Norvège avait duré seize années.

Puisque Ole Andersen Hegre restait en Norvège, il devait naturellement s'établir gaardbruger; c'est ce qu'il fit en achetant en 1886, pour un prix de 12.000 kr., le gaard qu'il exploite encore aujourd'hui. L'indmark de ce gaard mesure 200 maals environ et l'udmark 400; il n'y a pas de sæter attaché à la ferme[1]. Les 200 maals de terre cultivée sont ainsi répartis : 30 en avoine, 12 en orge, 5 en pommes de terre, 7 en navets, et le reste en prairies artificielles ou naturelles. Les quantités respectives d'indmark et d'udmark sont restées à peu près constantes depuis dix-huit années; Hegre évalue à 15 ou 20 maals au plus la superficie qu'il a défrichée pendant ce laps de temps. Sur cette ferme, il élève 20 vaches, 14 moutons, 3 chevaux, 3 porcs et 5 poules. Comme il arrive d'ordinaire, lorsque l'exploitant d'une terre est pourvu d'assez abondantes ressources extrinsèques, il est difficile de savoir quel profit réel Hegre a retiré de sa culture. D'une part, en effet, la ferme a été sensiblement améliorée, le bon état des bâtiments et des terres témoigne en faveur du fermier. Hegre estime que son domaine a aujourd'hui une valeur marchande de 25.000 kr. à 28.000 kr. et il ne le vendrait guère au-dessous de ce dernier prix à un étranger; de plus, sa vie de paysan propriétaire est, dans son ensemble, confortable et large. Mais, d'autre part, il me répète avec insistance que « la culture est devenue une affaire très difficile dans ce pays (*farming has become a very poor business in this country*); vingt fois, il a pensé vendre et partir pour les États-Unis ou pour l'Afrique du Sud et il ne sait pourquoi il ne l'a pas fait ». Pourtant il est très probable qu'il transmettra son domaine à son fils aujourd'hui âgé de dix-sept ans[2]; celui-ci est allé à l'école d'agriculture et, dans quelques années, le père pense lui vendre la

1. Comme à Levanger, les petits exploitants sont ici seuls à envoyer leur bestiaux au sæter; ils gardent en même temps les animaux que les gaardbruger confient à leur surveillance; Hegre a ainsi confié cinq de ses vaches à un de ses voisins qui les garde sur la montagne.

2. Hegre n'a que deux enfants : ce fils âgé de dix-sept ans et une fille âgée de quinze ans.

ferme à un prix qu'il a fixé d'ores et déjà à 15.000 ou 17.000 kr. environ, « pas davantage, afin que le fils puisse y vivre convenablement ».

Avec ses 15 vaches laitières, Hegre arrive à une grosse production de lait et de beurre; il calcule en effet qu'une bonne vache rapporte en moyenne 100 kr. par an, quel que soit l'emploi que l'on fasse de son lait[1]. Au surplus, il fabrique lui-même le beurre et le fromage et il a refusé de s'affilier à la laiterie coopérative; il estime, qu'il gagne davantage par ce procédé et surtout que sa table est mieux approvisionnée. « Quand on porte le lait à la laiterie, on est naturellement enclin à n'en plus conserver pour soi; en théorie on pourrait le faire, mais en pratique, on veut toujours fournir le plus possible, et on se prive soi-même. »

Les deux grosses dépenses de son budget sont les impôts et les salaires des domestiques. Les premiers s'élèvent à plus de 400 kr., dont 300 sous forme d'impôts communaux. Les garçons de ferme sont payés 350 kr. par an, et quelquefois davantage : les servantes reçoivent 120 kr., deux paires de chaussures et une brebis. La multiplicité des exodes aux Etats-Unis maintient ces hauts salaires, et derechef j'ai l'occasion de constater sur la ferme de Hegre que le même mouvement d'émigration contribue à la disparition des husmænd et des bygselmænd. Il y avait en effet sur cette terre un bygselmand qui payait 12 kr. par an pour la jouissance viagère d'un pladsel. Par le défrichement progressif et la hausse générale des terres, ce pladsel a augmenté de valeur et aujourd'hui, ce loyer annuel est très inférieur à ce qu'il devrait être. Aussi à la mort du tenancier, Hegre ne renouvellera pas le contrat avec le fils du bygselmand. D'ailleurs, il est probable aussi que celui-ci ne sollicitera pas semblable renouvellement; dans ce district, la plupart des fils de husmænd ou de bygselmænd achètent une ferme s'ils ont pu réaliser quelque économie, ou émigrent aux Etats-Unis, s'ils n'ont pas l'espoir d'un bon établissement en Norvège[2].

1. Prix du lait : 15 ore pour deux litres.

2. Dans le voisinage de la ferme de Ole Anderson Hegre, j'ai fait une autre enquête

Nous venons de voir un fermier qui, dans sa jeunesse, avait fait un séjour de seize années en Australie et dans l'Afrique du Sud et pour lequel cette longue pérégrination à travers le monde avait été en réalité la route qui conduit à la condition supérieure de propriétaire foncier. En voici un autre qui a suivi, avec des variantes, à peu près la même voie.

Gabriel Gord, aujourd'hui âgé de quarante ans, naquit d'un husmand des environs de Trondhjem ; au sortir de l'école primaire, il était resté quelques années avec son père; puis, à vingt ans, était parti pour les Etats-Unis où il demeura deux ans; à la fin de ce séjour, il s'engagea comme matelot à bord d'un navire de commerce anglais, navigua pendant douze ou treize années, pendant lesquelles il gagnait entre 40 et 80 kr. par mois. A bord des navires, il fit d'ailleurs un peu tous les métiers, depuis

dont je résume sommairement les traits principaux : Peder Lerbro est propriétaire d'une ferme de 150 maals, dont 100 environ sont cultivés. Son père était husmand et, ayant quelques économies, avait d'abord acheté une petite ferme; au bout de quelques années, comme ses affaires continuaient de prospérer, il vendit son domaine et en acheta un autre de plus grande étendue, celui-là même que Peder exploite actuellement. Cette ferme faisait autrefois partie d'un très grand domaine qui fut successivement morcelé pendant le cours du XVIIIe et du XIXe siècles; elle fut détachée en 1810 et achetée à cette époque par un individu de qui le père de Peder l'acheta plus tard. Pendant ce même temps, il paraît que le grand domaine principal dont cette ferme n'est qu'un tronçon, a aussi beaucoup changé de mains et celui qui l'exploite actuellement ne l'occupe que depuis trois ans. « Je ne connais pas de ferme dans le voisinage, me dit Peder Lerbro, qui soit restée dans la même famille pendant plusieurs générations; ces ventes multipliées sont dues à trois causes : l'ivrognerie de certains fermiers; plus souvent les difficultés économiques résultant de la baisse des produits agricoles et de la hausse des salaires; enfin il est fréquent aussi que le propriétaire vende lorsqu'il trouve une bonne occasion. » Peder Lerbro qui est âgé de trente ans n'est pas encore marié et ne semble pas pressé de le faire ; il vit sur la ferme avec sa mère, un frère de sa mère qui est resté veuf sans enfants et une servante de ferme. Tandis que lui est fils unique, sa mère avait six frères et son père quatre; c'est dire que Peder Lerbro ne manque pas de cousins germains ; ses oncles et tantes se sont tous mariés dans le pays, mais parmi ses cousins un grand nombre sont aujourd'hui établis aux Etats-Unis. — On constate bien au foyer de Peder Lerbro la disparition progressive des travaux de fabrication domestique dans une société plus commercialisée et où la main-d'œuvre coûte plus cher. La mère de Peder Lerbro avait coutume autrefois de filer et de tisser; puis, comme il s'établit à Trondhjem une filature, elle commença de donner à filer la laine de ses moutons, se bornant à tisser l'étoffe; enfin depuis quelque temps, elle ne tisse plus qu'accidentellement et même on pourrait dire plus du tout; le prix des étoffes tissées à la mécanique est si bas qu'elle estime qu'il est beaucoup plus simple et aussi avantageux de vendre la laine et de se livrer à d'autres travaux.

celui de charpentier jusqu'à celui de chauffeur; entre temps, il passa six mois à l'école de marine de Bergen et obtint un diplôme de capitaine. Enfin il était officier en second, lorsque le désir de se constituer un foyer lui fit quitter la mer, il se maria et acheta à Trondhjem une maison d'habitation. Dans cette ville, il resta sept ans mécanicien dans une scierie, au salaire de 30 kr. par semaine; puis, il trouva que son métier était trop dur et « qu'il mènerait une vie plus agréable, plus tranquille et plus indépendante » s'il s'établissait cultivateur; il loua alors sa petite maison de ville et acheta, aux environs de Trondhjem, une ferme de 700 maals — dont l'udmark couvre la moitié — pour un prix de 19.000 kr.; comme ses économies ne s'élevaient qu'à 3.000 kr., il a dû emprunter à une banque 16.000 kr. pour lesquels il paie un intérêt annuel de 5 p. 100. On voit qu'il a fallu à Gord quelque audace pour se rendre acquéreur, d'autant plus que le domaine en question ne semble pas porter bonheur à ses possesseurs : en treize ans, il a changé six fois de propriétaire. Auparavant, il paraît que le domaine était resté longtemps dans la même famille, mais un jour vint où l'exploitant, soit par inconduite, soit par incapacité, tomba en déconfiture. Malgré ces précédents peu encourageants, Gord a confiance, car il a acheté bon marché; il sait qu'il y a six ans encore, ce domaine avait été vendu 27.000 kr.; il est vrai que, dans l'intervalle, l'état des terres mal cultivées est devenu plus mauvais.

J'avoue ne pas partager la confiance de Gord; bien qu'il compte exploiter sa ferme en vue de l'extension des ventes de grain, de pommes de terre, de foin et de lait, et que ce plan soit naturellement recommandé par le voisinage de la ville, on doit pourtant se demander si ces recettes seront un contrepoids suffisant à la charge très lourde des impôts, de la dette hypothécaire et des salaires [1].

Sans doute Gord bénéficie de ressources accessoires importantes, sans compter la vente ultérieure du bois, malheureusement sus-

1. Gord a trois domestiques de ferme : un homme qu'il paie 300 kr. et deux servantes dont l'une gagne 120 kr. et l'autre 50 kr.

pendue pour plusieurs années par la gestion imprévoyante de ses prédécesseurs. Ainsi il loue 200 kr. la force motrice d'une chute d'eau et comme il n'habite que la plus petite des deux maisons bâties sur la ferme, il loue l'autre à un bourgeois de Tromdhjem pour 300 kr. Mais la plus notable de ses ressources, la glace fournie par un des deux lacs qui se trouvent sur la propriété, et dont le prix normal est de 1.000 kr., est d'un rendement aléatoire; parfois l'hiver est trop doux et le lac ne gèle pas. Pour toutes ces raisons, il y a donc lieu de craindre que Gabriel Gord ne réussisse pas mieux que ses devanciers à transmettre à l'aîné de ses trois enfants le *gaard* qu'il vient d'acquérir [1].

Telle est la vie sociale dans la circonscription du Trondhjemfjord; après l'examen de ces nombreux échantillons, — et je répète que d'autres encore pourraient être analysés ici [2] — il me

1. Quelques jours après avoir fait visite à Gabriel Gord, j'appris qu'il appartenait à une famille dont le nom faisait le tour de la presse de la Norvège occidentale : le grand-père venait de mourir centenaire, laissant derrière lui 172 descendants. Le père de Gabriel Gord eut de deux mariages 18 enfants qui ne semblent pas d'ailleurs avoir vraiment prospéré dans la vie : deux sont morts phtisiques, deux filles se sont mariées à des pêcheurs, une autre fille a épousé un gaardbruger, un fils est charpentier, un autre a émigré aux Etats-Unis; deux filles encore jeunes sont servantes de ferme; les autres enfants sont célibataires ou encore trop jeunes pour quitter le foyer familial. Cette famille fournit, en quelque manière, la contre-épreuve du bienfait de l'émigration aux Etats-Unis : en la considérant, on ne peut s'empêcher de penser que la destinée de tous, même de ceux qui seraient restés en Norvège, eût été meilleure si quelques-uns avaient « traversé l'eau ».

2. En voici un dernier. Comme on m'avait répété de divers côtés que le paysan du Trondhjem ressemblait à celui des autres fjords, je me reprochais de n'avoir pu encore découvrir un type qui justifiât cette information. Enfin un jour, je tombai dans la vallée de Hell sur un petit épicier de campagne à qui j'exposai l'objet de mes recherches et qui me dit : « il n'y a pas de doute, puisque vous voulez voir le vrai paysan de cette vallée, il faut que vous alliez chez Z... ; voilà une belle famille et qui représente bien la vieille race de ce pays; etc., etc.... » Je partis allègre pour visiter le gaard de Z. et en route le témoignage flatteur de l'épicier sur cette vieille famille fut hautement confirmé : évidemment Z. n'était pas seulement un paysan, c'était le Paysan type du pays. Voici l'information que je recueillis, sans parler de la réception plus que rafraîchissante qui nous fut faite à mon compagnon et à moi.

Z, aujourd'hui âgé de quarante-quatre ans, *est célibataire* et exploite, depuis dix années, un gaard d'une superficie de 600 maals, dont 150 sont en état de culture. Le père de Z. reçut la ferme dans des circonstances spéciales. Le grand-père était bygselbruger et n'avait à ce titre aucune propriété foncière à transmettre à son fils aîné; mais sa sœur, mariée au fils aîné d'un gaardbruger, n'eut pas d'enfants et, comme elle

semble qu'on est autorisé à conclure que cette vie sociale diffère sur un point important de celle qui a été observée dans les fjords situés au sud de Trondhjem. Alors que, dans ces fjords, la famille, fortement enracinée sur le sol, se maintient sur le même gaard pendant une série indéfinie de générations, au contraire, dans le

survécut à son mari, il advint que le domaine passa d'une famille dans une autre. Au bout de quelques années, la veuve transmit le gaard au fils aîné de son frère, c'est-à-dire au père de Z. Comme Z. avait quatre frères et quatre sœurs et que, bien que fils aîné, il paraissait peu empressé à contracter mariage — nous savons qu'il est encore célibataire, — son père trouva meilleur de partager le gaard dont l'exploitation risquait de devenir onéreuse si l'on était obligé de faire appel au concours de domestiques salariés ; il en vendit la moitié moyennant 16.000 kr. à un de ses gendres, le mari de sa fille aînée, qui, tout heureux d'acquérir un brug plus étendu, s'empressa de vendre à sa sœur le gaard paternel qu'il avait reçu en qualité de fils aîné : comme la maison d'habitation était grande et très longue, on n'eut pas besoin de construire une seconde maison d'habitation ; on se contenta de la partager en deux sections au moyen d'un refend, placé à chaque étage, et on divisa les terres.

Bien que la famille Z. passe, aux yeux des paysans du voisinage, pour le type excellent de la vieille famille paysanne, il est aisé de discerner en elle les signes non équivoques des transformations qu'elle subit dans son travail et dans sa vie domestique. Ainsi Z. vit avec ses deux parents et une de ses sœurs : à l'âge où il est arrivé, il n'est plus permis d'espérer que le domaine, au moins de ce côté, se transmettra à un descendant ; il est vrai que la sœur, qui possède l'autre moitié du gaard, a neuf enfants encore jeunes et sur ce nombre on peut espérer que l'un d'eux désirera succéder à son oncle. Néanmoins, ce mode de transmission est déjà peu normal, d'autant plus qu'aucune raison de santé n'explique la persistance de Z. à demeurer dans le célibat. D'autre part, on sent bien que l'exploitation agricole est organisée en vue de l'achat et de la vente, beaucoup plutôt qu'en vue de la satisfaction directe de tous les besoins. Ainsi Z. achète de la farine de seigle pour faire du pain, du guano et du phosphate (90 kr. environ) pour amender les terres, et surtout du son et des résidus de farine (90 kr.) pour la nourriture des animaux. De même, Z. ne montre plus la même fidélité à la fabrication domestique des vêtements ; sans doute, on file et on tisse la laine des moutons, mais on commence à trouver « qu'on n'a pas toujours le temps d'accomplir cette besogne » ; parfois on vend l'étoffe ainsi fabriquée et on préfère acheter des vêtements confectionnés : quand on adopte une semblable pratique, on n'est pas loin d'abandonner tout travail domestique de la laine, puisque les étoffes, risquent de se mal vendre sur le marché et de subir à leur désavantage la concurrence des étoffes des ateliers mécaniques.

Parmi les frères de Z., deux sont aux États-Unis : l'un vient de finir ses études et de passer ses examens pour devenir prêtre luthérien ; l'autre travaille chez un fermier dans le Minnesota et réalise quelques économies afin de devenir fermier à son tour. Le troisième frère est mort et on ne m'a pas dit quelle a été la destinée du quatrième. Quant aux filles, nous savons déjà que l'aînée est devenue propriétaire de la moitié de gaard paternel ; la seconde vit avec son frère et ne reçoit aucun salaire fixe ; les deux autres sont mariées, l'une à un gaardbruger, l'autre à un journalier. Au moment de leur mariage, leur père leur a donné une *petite* dot en argent.

A la fin de ces renseignements sur le gaard de Z. je signale que ce gaard nous fournit un exemple nouveau d'un phénomène déjà maintes fois signalé, la disparition

Trondhjemfjord, les préoccupations économiques et mercantiles passent au premier plan : le domaine plein évolue visiblement vers un régime d'achats et de ventes, et le gaard lui-même est facilement vendu, dès qu'on trouve l'occasion de « faire une bonne affaire ». Aussi bien c'est également le pays où les mœurs nationales se sont le moins conservées : coutumes anciennes, vêtements traditionnels, vieux langage y ont disparu plus qu'ailleurs. En revanche, le développement de l'instruction y a été plus grand qu'en aucune autre section de la Norwège ; les Folkehöiskoler ont trouvé un terrain spécialement favorable à leur action progressive, et, il y a quelque vingt-cinq ans, avant que la grande ligne de chemin de fer Trondhjem-Kristiania eût donné aux grains et aux bois de l'Œstödal un marché qui a tant contribué à enrichir ce pays, le Trondhjemfjord était, parmi les districts ruraux, celui où les éditeurs de journaux *et de livres* trouvaient leur clientèle la plus assidue; à chaque époque de l'histoire, et même encore de nos jours, des hommes éminents, propulseurs incomparables des énergies, ont surgi dans ce district et ont poussé en avant leurs compatriotes, tantôt les dirigeant vers les expéditions maritimes ou commerciales, tantôt contribuant, sur place, à leur prospérité économique ou à leur développement intellectuel ou moral.

Tous ces faits sont importants à constater, car nous percevons qu'en territoire norvégien même, ce type social norvégien, si pro-

du husmand. Naguère, il y avait sur la ferme cinq husmænd dont quelques-uns avaient une tenure de quelque importance, puisque l'un d'eux devait quatre semaines et demie de travail et exploitait 30 maals de terre cultivée, avec le droit d'affouage et le droit de pacage pour ses bestiaux. A la mort du husmand, le contrat n'a pas été renouvelé; les enfants, voyant qu'on ne voulait pas leur vendre, ont préféré émigrer aux Etats-Unis. Les maisons ont été vendues à des acheteurs qui en ont emporté les matériaux.

Lorsque le propriétaire accepte de vendre le pladsel au husmand ou à un de ses enfants, cette vente favorise d'ordinaire la bonne exploitation du sol, ces petits acquéreurs étant presque toujours, comme on doit s'y attendre, une sélection de capables. Ainsi le fait se vérifie, sur la ferme même qu'exploite le beau-frère de Z. Tandis que l'étendue cultivée n'augmente pas, ni sur la ferme de Z, ni sur celle de son beau-frère, au contraire un ancien ouvrier de Trondhjem, qui a acheté de celui-ci 35 maals environ, ne cesse de pousser plus avant le défrichement et, chaque année, quelque parcelle de l'udmark est annexée à l'indmark.

fondément traditionnel et familial, est capable de subir une transformation qui le rapproche du type américain. Et cette constatation me paraît à son tour de capitale importance, parce qu'elle nous fait connaître que deux types sociaux, que nous serions naturellement enclins à considérer comme séparés par un fossé quasi infranchissable, sont au contraire voisins l'un de l'autre. Qui ne croirait, en effet, qu'une grande distance sépare ces familles norvégiennes dont j'ai décrit la vie domestique dans les cent premières pages de cette étude des familles américaines dont Michel Chevalier écrivait en 1835 : « L'Yankee n'est pas seulement travailleur, c'est un travailleur ambulant. Il n'a point de racine dans le sol, il est étranger au culte de la terre natale et de la maison paternelle... Le clocher de son village ne lui est rien de plus qu'un autre clocher, et, en fait de clocher, le plus beau, c'est le plus fraîchement peint en blanc ou en vert. L'Yankee vendra la maison de son père comme de vieux habits, de vieux galons. Il est dans sa destinée de pionnier de ne s'attacher à aucun lieu, à aucun édifice, à aucun objet [1] ».

Et pourtant, la méthode d'observation vient attester que cette différence est beaucoup moins grande qu'elle ne le paraissait, puisque d'une part les émigrants norvégiens sont considérés aux États-Unis comme des citoyens de choix et y prospèrent, et que, d'autre part, en Norvège, dans des conditions de lieu moins favorables au développement de la richesse, s'ébauche une transformation qui témoigne de l'affinité entre les deux types. Et cela ne doit pas surprendre, car le Norvégien, s'il est fondamentalement traditionaliste et attaché au culte du foyer, est aussi essentiellement un particulariste, un homme ayant le besoin et la capacité de fonder sa vie personnelle sur l'indépendance et l'autonomie de son activité ; le premier élément de son caractère se subordonne au second, lorsque les conditions sociales exigent une option et que la terre plus fertile favorise le développement de la richesse et d'une vie sociale plus complète, plus mobile, mais aussi plus propice à l'ascension des capables.

1. *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Lettre du 31 juillet 1835.

Telle est précisément la condition du Trondhjemfjord : j'ai dit qu'en cette grande cuvette, de 120 kilomètres et plus de diamètre, aux parois doucement inclinées, les vallées fertiles alternent avec les coteaux boisés où croissent de vigoureux sapins ; il convient de ne pas oublier cette particularité, si l'on veut comprendre pourquoi les paysans du Trondhjemfjord diffèrent très sensiblement des paysans des fjords méridionaux.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

P
Pol.Sci
S

101636

Science Sociale
N.S. No.10-20. 1905.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

REINFORCED BINDING
WILLIAM BRIGGS
TORONTO